THÈSE

Pour obtenir le grade de

Docteur

Délivré par **l'Université Paul-Valéry Montpellier III**

Préparée au sein de l'école doctorale 60 « Territoires, Temps, Sociétés et Développement »
Et de l'unité de recherche ART-Dev « Acteurs, Ressources et Territoires dans le Développement » (UMR 5281)

Spécialité : **Science Politique**

Présentée par **Jeanne PERRIER**

QUELLE GOUVERNANCE DES EAUX POUR QUELLE CONSTRUCTION ÉTATIQUE DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS ?

L'étude des constellations hydropolitiques des eaux douces et usées: entre adaptation, fragmentation et colonialité.

Soutenue le 19 juin 2020 devant le jury composé de

Mme Gabrielle BOULEAU, Ingénieure en chef du GREF, Chercheuse à l'INRAE	Présidente/ Rapportrice
M. Christian BRÉTHAUT, Professeur assistant, Institut des Sciences de l'Environnement, Université de Genève	Examinateur
Mme Diana K. DAVIS, Professeure, University of California, Davis	Rapportrice
M. Stephen GASTEYER, Professeur associé, Michigan State University	Examinateur
Mme Aude SIGNOLES, Maître de conférences, UMR Iremam, IEP Aix-en-Provence	Examinatrice
Mme Julie TROTTIER, Directrice de recherche CNRS, UMR ART-Dev	Directrice de thèse

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY – MONTPELLIER III
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales
École Doctorale n°60 « Territoires, Temps, Sociétés et Développement »

Laboratoire ART-Dev – UMR 5281
Acteurs, Ressources et Territoires dans le Développement

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY – MONTPELLIER III
Discipline : Science Politique

THÈSE présentée par
Jeanne Perrier

QUELLE GOUVERNANCE DES EAUX POUR QUELLE CONSTRUCTION ÉTATIQUE DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS ?
L'étude des constellations hydropolitiques des eaux douces et usées: entre adaptation, fragmentation et colonialité.

Sous la direction de
Mme Julie TROTTIER

Soutenue le 19 juin 2020 devant le jury composé de

Mme Gabrielle BOULEAU, Ingénieure en Chef du GREF et chercheuse à l'INRAE	Présidente/Rapportrice
M. Christian BRÉTHAUT, Professeur assistant, Institut des Sciences de l'Environnement, Université de Genève	Examinateur
Mme Diana K. DAVIS, Professeure, University of California, Davis	Rapportrice
M. Stephen GASTEYER, Professeur associé, Michigan State University	Examinateur
Mme Aude SIGNOLES, Maître de conférences, UMR Iremam, IEP Aix-en-Provence	Examinatrice
Mme Julie TROTTIER, Directrice de recherche CNRS, UMR ART-Dev	Directrice de thèse

Résumé

Cette thèse analyse le processus de construction étatique palestinienne à travers l'étude de la gouvernance de l'eau et de l'agriculture en Cisjordanie. Elle s'intéresse à la fois aux processus supposés mener au renforcement des capacités de l'Autorité palestinienne en tant qu'État mais également à la manière dont la société palestinienne, dans toute son hétérogénéité, se construit et se déploie en interaction avec ces objectifs politiques. Cette thèse mobilise la science politique, l'étude des sciences et sociétés et la *political ecology* pour explorer les constellations hydropolitiques à l'œuvre dans la région de Naplouse autour de la gestion des eaux usées et des eaux douces. Cette approche permet d'interroger la coproduction de l'ordre social et de l'ordre naturel palestinien, ainsi que les enjeux de pouvoir, les processus de territorialisation et les formes de violence qu'elle génère. À travers cette recherche il s'agit de comprendre les transformations socio-politiques des territoires investis par les discours sur l'efficience en suivant les trajectoires décisionnelles, institutionnelles, et spatiales des eaux usées et des eaux douces et leurs reconfigurations. Cette thèse explore la construction, la circulation et la matérialisation du discours dominant sur l'eau et l'agriculture produit par l'Autorité palestinienne et les agences de développement. Elle propose de déconstruire et d'historiciser le concept d'« efficience » mobilisé pour guider les politiques de gestion de l'eau et les pratiques agricoles. Elle explore les représentations de l'environnement palestinien façonnées par ce concept à l'échelle nationale, et les décalages avec celles construites à l'échelle locale. Cette thèse étudie les dynamiques d'appropriation, de négociation et de contestation de ces discours à l'échelle locale à travers l'analyse de projets de développement de gestion des eaux usées, d'investissements privés et de stratégies individuelles. Ces dynamiques alimentent des mécanismes de violence culturelle, infrastructurelle et épistémique qui fragilisent la construction étatique, et participent à la fragmentation de la société palestinienne. Elles traduisent l'émergence d'une colonialité environnementale, définie comme un mode de gouvernement indigène ayant intégré les formes de savoirs, les pratiques et les représentations coloniales de l'environnement et de sa gestion. Cette thèse se fonde sur une approche de recherche inductive combinant l'analyse de la littérature grise, ainsi que des entretiens semi-structurés, et des observations réalisés au cours d'un travail de terrain en Cisjordanie totalisant treize mois répartis sur trois ans.

Mots clés : Autorité palestinienne, construction étatique, agriculture, eaux douces, eaux usées, territorialisation, *political ecology*, société palestinienne, développement, violence, colonialité, efficience.

Abstract

This thesis analyzes the Palestinian state-building process through the study of water and agriculture governance in the West Bank. It investigates both the capacity-building processes supposedly strengthening the Palestinian Authority as a State, and the ways in which a heterogeneous Palestinian society evolves while interacting with the different political goals. This thesis arrays concepts from the theoretical fields of political science, science and technology studies and political ecology to explore the hydropolitical constellations in the region of Nablus concerning water and wastewater management. This approach allows the study of the coproduction, in the Palestinian context, of the natural order, on one hand, and the social order on the other hand. It allows as well the study of the power struggles, the territorialization processes and the different forms of violence that emerge. This research aims at understanding the socio-political transformations of spaces invested by efficiency discourses. It achieves this by following the decisional, institutional and spatial trajectories of water and wastewater and their reconfigurations. It investigates the construction, the circulation and the materialization of the dominant discourse on water and agriculture produced by the Palestinian Authority and development agencies. This thesis deconstructs and historicizes the concept of "efficiency" used to drive public water management policies and agricultural practices. It explores the representations of the Palestinian environment built upon this concept at the national scale, and the gaps with those articulated at the local level. This thesis sheds light on the mechanisms of appropriation, negotiation and contestation of those discourses at the local level by analyzing development projects targeting wastewater management, private investments and individual strategies. These dynamics fuel mechanisms of cultural, infrastructural and epistemic violence weakening the state-building process and contributing to the fragmentation of Palestinian society. They convert into an emerging regime of coloniality, defined as a form of indigenous government that integrated the colonial practices, ways of knowing, and of representing and managing the environment. This thesis is based on an inductive approach combining the analysis of grey literature, semi-structured interviews and observations made during thirteen months of fieldwork in the West Bank over a period of three years.

Keyworks: Palestinian Authority, state-building, agriculture, water, wastewater, territorialization, political ecology, Palestinian society, development, violence, coloniality, efficiency.

Remerciements

Cette thèse est le fruit de quatre années riches en rencontres, en émotions, en apprentissage et en partage. Je tiens ici à remercier celles et ceux qui ont participés à cette belle aventure, de près ou de loin.

Cette thèse est l'histoire de deux belles rencontres, celle avec la Palestine et celle avec Julie Trottier. La première a débuté en 2012 lors d'un échange universitaire dans la banlieue palestinienne de Jérusalem et a bouleversé ma vie, pour le meilleur. Peu de temps après, je rencontre Julie Trottier, d'abord à Jérusalem, puis à Naplouse, avec qui je vais apprendre à apprivoiser la recherche académique et m'ouvrir à de nouvelles perspectives intellectuelles. Un grand merci Julie, pour ces quatre années passées à travailler à tes côtés. Merci pour ton écoute attentive, tes conseils avisés, et ton soutien sans faille jusqu'à la fin. Merci pour ton honnêteté, ton courage et ta justesse, qualités précieuses et rares en recherche ! Merci également à ta famille pour leur soutien et leur patience.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont contribuées à rendre cette thèse possible, d'un point de vue logistique et financier. Je remercie en particulier Lalao, qui m'a facilité les innombrables démarches administratives pour chacun de mes départs sur le terrain, ainsi que Géraldine pour son soutien logistique tout le long de cette thèse. Le travail de terrain réalisé dans cette thèse a bénéficié de financements de l'ANR « De terres et d'eaux », ainsi que de l'Agence française de développement, ainsi je remercie les différentes personnes qui l'ont rendu possible et m'ont accordé leur confiance.

Cette thèse doit beaucoup à toutes les personnes sur le terrain qui ont pris le temps de répondre à mes questions et de partager une bribe de leur vie avec moi. En premier lieu, je remercie les agriculteurs ainsi que leur famille qui m'ont toujours chaleureusement accueillie et m'ont faite confiance. Je remercie également les employés de l'Autorité palestinienne, de la municipalité de Naplouse, des conseils de village et de quelques organisations locales, en particulier le Palestinian Hydrology Group, qui m'ont permis de mieux comprendre les enjeux de la gouvernance de l'eau en Cisjordanie. Le regard critique porté sur ces institutions a été permis par la générosité et la sincérité des personnes que j'y ai rencontrées. Je les remercie sincèrement pour leur patience et leur disponibilité.

Je souhaite remercier également les chercheurs et collègues avec lesquels j'ai pu discuter de mes travaux pendant ces quatre années, en France ou ailleurs. Merci à Mohamed Djouldem, Sara Fernandez et Cécile Jouhanneau pour leurs conseils pertinents et leur bienveillance lors des réunions de comité de thèse, et en dehors. Merci également à Ben Neimark pour ses précieux conseils sur cette thèse et sur l'après-thèse. Merci à Yaakov Garb pour son aide et nos échanges. Je remercie également les membres des projets auxquels j'ai participé et dont les questionnements ont nourri mon travail. Je remercie en particulier Stéphanie Leyronas pour sa confiance, sa bienveillance et la pertinence de ses remarques,

ainsi que les personnes à l'AFD, de Paris et de Jérusalem, avec qui j'ai pu échanger et qui m'ont parfois bousculée dans mes réflexions.

Un grand merci à Julie Trottier pour ses retours sur le manuscrit et à mes ami.e.s qui ont accepté de relire quelques chapitres pendant les derniers mois de rédaction : Nelly Leblond, Anaïs Trousselle, Paula Dolci, Itane Lacrampe-Camus, Anaïs Rondier, Marion Fracassi, Brice Auvet, Élise Martin. Votre aide a été précieuse ! Je tiens également à remercier ma maman, pour sa relecture complète de cette thèse, ainsi que ma sœur, ma cousine et ma tante pour leurs yeux de lynx. Merci infiniment pour votre aide.

Je souhaite remercier en particulier Paula Dolci pour son soutien précieux durant ces quatre années de thèse, pour les moments de joies et de doutes partagés, assises à nos bureaux ou par écrans interposés. Je te dois bien plus que les nombreux carrés de choco-coco avalés pendant ces quatre ans. Merci pour ta bienveillance, ton intelligence et ton ouverture d'esprit.

Merci également à mes amies et collègues qui ont partagé les différentes étapes de cette aventure et l'ont rendu plus belle et plus enrichissante. Je remercie en particulier Anaïs Trousselle pour son soutien, sa franchise et son énergie, Itane Lacrampe-Camus avec qui j'ai pu partager les moments critiques de la rédaction, et Anaïs Rondier pour ses précieux conseils et son amitié. Je remercie également toutes les doctorantes et les doctorants avec qui j'ai pu partagés toutes sortes d'émotions. Merci Marion pour ton humour et nos après-midi devant Roland Garros, merci Fadia pour ton soutien et tes encouragements et merci à Sergio, Lucile, Rita, Célia, Élise, Marie, Emie, et Louise pour leur soutien. Votre présence a fait de cette thèse une belle aventure humaine.

J'adresse également mes plus chaleureux remerciements à Nelly Leblond, Brice Auvet et leur fille Zoé pour m'avoir accueillie à Haïfa, en période de confinement, pour terminer ce manuscrit. Merci Nelly pour ton investissement dans les relectures, pour toutes les discussions passionnantes et pour ton soutien depuis le début de cette thèse.

Cette thèse a partagé ma vie pendant quatre ans et ainsi celle de ma famille. Un grand merci à mes proches, et en particulier à mes parents, ma sœur, ma cousine, ma tante et mes grands-parents pour leurs encouragements et leur précieux soutien durant ces derniers mois de rédaction. Merci à mon mari, Saïd, qui a accepté ce ménage à trois pendant ces quatre années, qui en a accepté les joies intenses et les moments de doutes. Merci pour ta patience, tes réflexions et ton amour. Merci également à ma belle-famille qui m'a accueillie sur le terrain et a rendu ces moments plus agréables. Cette thèse vous doit beaucoup, à tous !

Enfin, je tiens à remercier Gabrielle Bouleau, Christian Bréthaut, Diana Davis, Stephen Gasteyer et Aude Signoles qui ont accepté de participer au jury de cette thèse.

Sommaire

Résumé **5**

Abstract **6**

Remerciements **7**

Sommaire **9**

Liste des sigles et acronymes les plus utilisés **15**

Avant-propos **17**

INTRODUCTION GENERALE **21**
1. Étudier la coproduction des formes de gouvernement et des ressources en eau 24
2. Gouvernance de l'eau, développement et construction étatique 27
3. Organisation de la thèse 31

PARTIE I : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE **35**

CHAPITRE 1 – CADRE THEORIQUE **37**

Section 1 – Gouvernance de l'eau, développement et construction étatique **39**
1.1 La polysémie du concept de gouvernance de l'eau 39
1.2 L'eau comme instrument de domination et de construction étatique 43
1.3 Le poids de l'aide au développement dans la gouvernance de l'eau palestinienne et la construction étatique 46
1.4 Les limites de ces approches 50

Section 2 – Repenser les relations État-société-environnement **53**
2.1 La notion de trajectoire décisionnelle de l'eau 53
2.2 La notion de *colonialité environnementale* 56
2.3 Le « bricolage institutionnel » palestinien : une forme de gouvernement multi-ancrée et polymorphe 62

Section 3 – Cadre conceptuel **67**
3.1 Étudier la coproduction des représentations de l'eau et de l'agriculture 67
3.2 L'enchevêtrement des processus de territorialisation et de construction étatique 74
3.3 Identifier les différentes formes de violence intra-palestiniennes 79

Conclusion du chapitre 1 ..... **86**

CHAPITRE 2 – METHODOLOGIE ET RETOURS REFLEXIFS **89**

Section 1 – Pourquoi choisir la région de Naplouse ? **90**
1.1 L'attractivité de la région de Naplouse 91
1.2 Sortir des sentiers battus : au-delà de l'occupation et de la « bulle » de Ramallah 95
1.3 Explorer le terrain pour construire la théorie 97

Section 2 – Suivre les trajectoires de l'eau pour rendre compte des constellations hydropolitiques 103
2.1 Explorer la trajectoire décisionnelle de l'eau pour analyser les processus de construction étatique 103
2.2 Explorer la trajectoire institutionnelle de l'eau pour saisir l'hétérogénéité des acteurs locaux 107
2.3 Explorer la trajectoire spatiale pour révéler les interactions 109

Section 3 – Retours réflexifs sur l'enquête en territoires palestiniens 113
3.1 La posture d'*outsider within* 113
3.2 Jeune, étudiante, et femme dans un milieu masculin 119
3.3 Ni ingénieure, ni bailleur : « *so what are you ?* » 123

Section 4 – Les contraintes d'une enquête en territoires occupés et de la position d'*outsider within* 125
4.1 « Faire avec » l'occupation au quotidien : entre difficultés et adaptations 126
4.2 Les revers de la position d'*outsider within* 134
4.3 Les enjeux éthiques 144

Conclusion du chapitre 2 146

PARTIE II – LA GOUVERNANCE DE L'EAU ET DE L'AGRICULTURE PALESTINIENNE AU PRISME DE L'EFFICIENCE 149

CHAPITRE 3 – LA CONSTRUCTION DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR DE L'EAU COMME « OBJET DE DEVELOPPEMENT » DANS UN CONTEXTE D'OCCUPATION 151

Section 1 – La construction d'une gouvernementalité des secteurs agricole et de l'eau à travers les stratégies nationales et sectorielles 153
1.1 Un plan de réforme nationale pour sortir de la crise économique et construire un État 154
1.2 Sectoriser l'économie, renforcer les ministères 157
1.3 L'internationalisation des politiques publiques palestiniennes 160
1.4 Le conflit israélo-palestinien : un contexte paradoxalement propice à l'émergence d'un développement centré sur l'État 165

Section 2 – Identifier les contraintes de la réalisation de l'agenda politique nationale 168
2.1 Les obstacles posés par l'occupation israélienne sur le développement de l'économie palestinienne 168
2.2 La croissance démographique, à la fois problème et solution 175
2.3 La crise de l'aide internationale 179

Section 3 – Poser un diagnostic : un territoire économiquement sous-développé 183
3.1 Un secteur agricole en berne 184
3.2 Des ressources en eau douce sous pression et des ressources en eau non-conventionnelles sous-exploitées 188
3.3 Un cadre institutionnel insuffisant et inefficace 192

Section 4 – L'efficience comme solution à tous les problèmes 196
4.1 « Revitaliser » l'agriculture : cibler les zones « marginalisées » et soutenir un système de production intensif 197
4.2 Développer les ressources en eau pour développer l'agriculture : l'exemple de la réutilisation des eaux usées traitées 204
4.3 La promotion d'une gestion « efficiente » des ressources en eau 208

Conclusion du chapitre 3 216

CHAPITRE 4 – UNE LECTURE POLITIQUE ET HISTORIQUE DU CONCEPT D'EFFICIENCE DE L'IRRIGATION ET DE LA GESTION DE L'EAU 219

Section 1 – L'efficience comme produit du colonialisme 223
1.1. Les premiers pas de l'efficience d'irrigation en Inde britannique 224
1.2 Le concept d'efficience de l'irrigation, outil d'un « orientalisme environnemental » 227
1.3 La coproduction de l'efficience et d'une nouvelle tenure de l'eau 231

Section 2 – La construction de la neutralité de l'efficience comme instrument de mesure 238
2.1 La « *mise en mots* » : faire de l'efficience un objectif incontournable 238
2.2 L'efficience : un outil de mesure de « l'eau moderne » 240
2.3 La multiplication des équations 245

Section 3 – Les coproductions successives de l'efficience et des politiques de gestion de l'eau : les déploiements de nouvelles alliances 250
3.1 L'efficience d'Israelsen : le produit d'une interaction entre l' « eau moderne » comme ordre naturel et la gestion scientifique comme ordre social 250
3.2 L'efficience de Jensen et Keller : le produit d'une interaction entre les bassins comme ordre naturel et l'expertise comme ordre social 254
3.3 L'élimination de l'efficience : vers un nouveau paradigme ? 259

Section 4 – La circulation du concept d'efficience dans les lois modernes de l'eau 265
4.1 Une réforme du secteur de l'eau influencée par les Principes de Dublin 265
4.2 L'homogénéisation des lois de l'eau à la suite de Dublin 269

Section 5 – La violence épistémique inhérente au concept d'efficience 272
5.1. La circulation de l'efficience : les alliances entre chercheurs, gouvernements et organisations internationales 273
5.2 Le journal *Agricultural Water Management* : une politique éditoriale favorable aux approches dépolitisées 276
5.3 La double violence épistémique du concept d'efficience 279
5.4 L'efficience au prisme de la *critical political ecology* 283

Conclusion du chapitre 4 286

CHAPITRE 5 – L'EXPLORATION DES TRAJECTOIRES DECISIONNELLES DE L'EAU : RIVALITES, INVISIBILISATIONS ET CENTRALISATION 289

Section 1 - Une constellation hydropolitique locale complexe ancrée socialement et politiquement mais ignorée 291
1.1 Le pluralisme juridique de l'irrigation palestinienne : de l'empire ottoman à nos jours 292
1.2 Naplouse l'indépendante : la municipalité comme outil de contre-pouvoir 298

Section 2 - Les rivalités de pouvoir au niveau national dans la gestion de l'eau 302
2.1 Une succession difficile au sein de l'APE 305
2.2 L'imbroglio législatif entre les différents ministères : les rivalités avec le MoLG, et le MoA 307
2.3 Le WSRC : l'institution régulatrice perçue comme une rivale 310

Section 3 – La loi de l'eau palestinienne : processus de décentralisation ou de centralisation ? ... 312
3.1 L'institutionnalisation de l'irrigation par la création d'associations d'usagers de l'eau (AUE) 313
3.2 Un processus d'intégration verticale de la gouvernance des ressources en eau 315
3.3 Un processus de centralisation sous couvert d'une politique de décentralisation de la gestion des ressources en eau 322

Conclusion du chapitre 5 326

PARTIE III - LA GOUVERNANCE DES EAUX USEES : ENTRE POLITISATION, APPROPRIATION ET CONTESTATION 329

CHAPITRE 6 – LA POLITISATION DES EAUX USEES : ENTRE UNILATERALISME, NATIONALISME ET ENJEUX DE TERRITORIALISATION ETATIQUE 331

Section 1 – Une gestion « unilatérale » des eaux usées par Israël 334
1.1 L'état des lieux de la gestion des eaux usées des colonies israéliennes 335
1.2 Le traitement des eaux usées palestiniennes en Israël 341

Section 2 – La stratégie « nationaliste » de l'AP pour gérer les eaux usées 346
2.1 L'état des lieux de la gestion des eaux usées par l'AP 347
2.2 Le discours de l'AP et des bailleurs de fonds : la nationalisation des eaux usées 357
2.3 L'exemple de Salfit et du pipeline d'Ari'el 361

Section 3 – Les angles morts des discours sur la gestion des eaux usées 369
3.1 Le tabou du traitement des eaux usées des colonies israéliennes dans les STEP palestiniennes 370
3.2 Les eaux usées comme outils de la colonisation israélienne 373
3.3 Des projets qui sous-tendent des mécanismes d'appropriation étatiques 381

Conclusion du chapitre 6 384

CHAPITRE 7 – LES PROJETS DE REUTILISATION DES EAUX TRAITEES A NAPLOUSE-OUEST COMME OUTILS DES PROCESSUS D'APPROPRIATION ET DE TERRITORIALISATION 387

Section 1 – Le contexte politique et environnemental de Naplouse-Ouest 392
1.1 Le *wadi Al* Zomar : la construction d'un environnement partagé à préserver 393
1.2 Faire du « développement » à Naplouse-Ouest : entre occupation militaire et expropriations intra palestiniennes. 395

Section 2 – La lecture par potentiel : la construction d'un espace « sous-productif » 398
2.1 Naplouse-Ouest représenté comme un espace sous-exploité à fort potentiel économique 399
2.2 Le Plan de protection des ressources naturelles : une cartographie problématique de Naplouse Ouest 402

Section 3 – Les coproductions de l'agriculture et de la construction étatique palestinienne à travers les projets de réutilisation 408
3.1 La promotion d'une agriculture d'exportation par l'USAID 409
3.2 Le projet de la KfW : une stratégie d'appropriation des eaux traitées 413
3.3 Deux projets de développement porteurs de deux projets de construction étatique 417

Section 4 - Une redéfinition de la tenure foncière fragilisant les plus vulnérables 419
4.1 Une tenure foncière complexe et diverse ignorée 421
4.2 Le passage de la micro-agriculture à l'organisation de clusters au détriment des plus vulnérables 426
4.3 Une nouvelle forme de tenure foncière pour résoudre de potentiels conflits fonciers 430

Section 5 – Des processus d'appropriation et de territorialisation vecteurs de tensions 433
5.1 Un ancrage limité du projet : la mise scène d'une approbation et des informations très partielles 433
5.2 La centralisation de l'agriculture et de la tenure de l'eau 439
5.3 Des acteurs perçus comme illégitimes face aux organisations populaires 446

Conclusion du chapitre 7 449

CHAPITRE 8 – LE PROJET DE STEP A NAPLOUSE-EST : UNE « BOITE NOIRE » MAL FERMEE 453

Section 1 – La construction d'un projet légitime dans un contexte de violence infrastructurelle . 455
1.1 Un projet de station à priori classique à Naplouse-Est 456
1.2 Un premier site choisi sur des critères techniques et approximatifs 457
1.3 L'angle mort du projet : un contexte de dépossession foncière par la colonisation israélienne 464

Section 2 – Les discours de la contestation : entre préoccupations foncières et sentiments de dévalorisation 472
2.1 Les expropriations comme point de départ de la contestation 473
2.2 Un espace peu mis en valeur : entre déchetterie et zone industrielle 477
2.3 La question environnementale et sanitaire 481

Section 3 - Des discours en décalage sources de tensions 486
3.1 L'hégémonie rationnelle du discours scientifique 487
3.2 La mise en irrationalité de la parole locale 490
3.3 Des modes de contestation et de répression entre désir de justice et colonialité 492

Section 4 – Un projet revigoré entre arrangements, négociations et division 499
4.1 La relocalisation du projet : résultat de la contestation ou impératif technique ? 500
4.2 Une nouvelle vague d'expropriation 508
4.3 Un projet accepté sous conditions 510

Conclusion du chapitre 8 516

PARTIE IV – L'ANALYSE DE LA CONSTRUCTION ETATIQUE AU PRISME DE DYNAMIQUES ENDOGENES : ENTRE CLIENTELISME, COLONIALITE ET FRAGMENTATION 519

CHAPITRE 9 – FORER DES PUITS, ASSECHER LES SOURCES : LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ENDOGENE DE LA VALLEE D'AL FAR'A 521

Section 1 - Des villages construits par le développement agricole 524
1.1 Une vallée agricole ancienne, faiblement peuplée jusqu'à 1948 525
1.2 Des migrations économiques et politiques vers la vallée d'Al Far'a 529
1.3 L'impact des migrations sur la tenure foncière 531
1.4 La source d'eau : symbole de division entre les terres disposant d'un droit d'eau et les autres 533

Section 2 - Une nouvelle organisation de la tenure de l'eau : la multiplication des forages depuis les années 1990 538
2.1 La multiplication des forages entre 1990 et 2019 538
2.2 Un contexte politique instable propice à la multiplication des forages illégaux 543
2.3 Entre « *hyperlégalité* » et illégalité négociée 549

Section 3 – Le passage à un modèle d'agrobusiness par des investissements privés : entre objectifs d'« efficience » et de rentabilité 553
3.1 Des profils d'agriculteurs divers pour des cultures identiques 554
3.2 Le marché israélien et les concombres, l'équation de la réussite ? 558
3.3 L'émergence d'une agriculture d'exportation encouragée par l'aide internationale 562
3.4 Une nouvelle tenure de l'eau source d'inégalités 570

Conclusion du chapitre 9 575

CHAPITRE 10 – DES PROCESSUS D'ADAPTATION SOURCES DE VIOLENCES ET REVELATEURS D'UN POUVOIR DISPERSE DE L'AUTORITE PALESTINIENNE 579

Section 1 – Des stratégies d'accomodation dans la vallée d'Al Far'a 580
1.1 Négocier un accès à l'eau par l'établissement d'une coopérative : la légitimation de la violence infrastructurelle 581
1.2 S'adapter en s'inspirant des cultures prospères des colonies israéliennes : l'exemple de la vigne . 587

Section 2 – Les transformations de la vallée d'Al Far'a : entre nouveaux modes d'agrarisation et gentrification rurale 591
2.1 La construction d'une nouvelle agrarisation dans le sud de la vallée d'Al Far'a 592
2.2 Le boom des nouvelles résidences secondaires et villas à louer 598
2.3 Les dimensions multiples des conséquences de la gentrification 604

Section 3 – Une construction étatique fragile : entre discours d'abandon, colonialité et fragmentation 608
3.1 Sentiments d'abandon et discours d'échecs face aux projets de développement 609
3.2 Les critiques d'une Autorité clientéliste et corrompue 614
3.3 Une société fragmentée aux dynamiques de (dé)mobilisation multiples 620

Conclusion du chapitre 10 623

CONCLUSION GENERALE 625
1. L'efficience comme outil d'appropriation des ressources porteur d'une double violence épistémique 628
2. L'application et la réception des discours sur l' « efficience » des pratiques et de la gestion de l'eau : entre appropriation des ressources, contestations et violences 631
3. Repenser les relations entre l'Autorité palestinienne, la société palestinienne et l'environnement à l'aune de la colonialité 633
4. Pistes de réflexion 635

Bibliographie 639

Table des figures 667

Table des tableaux 671

Annexes 673

Table des matières 695

Résumé 704

Liste des sigles et acronymes les plus utilisés

Les sigles et acronymes sont définis dans le texte lorsqu'ils sont mentionnés pour la première fois.

AFD	Agence Française de Développement
ANERA	American Near East Refugee Aid
AP	Autorité Palestinienne
APE	Autorité Palestinienne de l'eau
AUE	Association d'usagers de l'eau
COGAT	Coordinator of Government activities in the Territories
EQA	Environmental Quality Authority
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IWMI	International Water Management Institute
JICA	Agence japonais de coopération internationale
JOD	Dinar jordanien
JSC	Joint Service Council
JWC	Joint Water Committee
KfW	Établissement allemand de crédit pour la reconstruction (Kreditanstalt für Wiederaufbau)
MoA	Ministry of Agriculture
MoH	Ministry of Health
MoLG	Ministry of Local Government
NIS	Nouveau shekel israélien
ODD	Objectifs de Développement Durable
OLP	Organisation de Libération de la Palestine
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PAPA	Palestinian Agribusiness Partnership Activity
PCBS	Palestinian Central Bureau of Statistics

PHG	Palestinian Hydrology Group
PIB	Produit Intérieur Brut
PIPA	Palestinian Investment Promotion Agency
PME	Partenariat Mondial de l'Eau
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PWA	Palestinian Water Authority
STEP	Station d'épuration des eaux usées
STS	Science and Technology Studies
TGI	Transfert de gestion d'irrigation
UE	Union Européenne
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
WBWD	West Bank Water Department
WSRC	Water Sector Regulatory Council

Avant-propos

Pour faciliter la lecture du manuscrit :

❖ L'italique est employé pour :
- les mots empruntés à l'étranger,
- les citations extraites d'ouvrages, d'articles, de documents de littérature grise, et d'entretiens.

❖ Les guillemets sont utilisés pour :
- encadrer les citations extraites d'ouvrages, d'articles, de documents de littérature grise, et d'entretiens,
- les termes controversés ou polysémiques.

❖ Les citations extraites de documents (littérature scientifique ou littérature grise) rédigés en anglais ont été traduites vers le français par l'auteure pour faciliter leur intégration dans le corps du texte. La version originale de la citation est systématiquement reproduite en note de bas de page.

❖ Les extraits d'entretiens réalisés en arabe ont été traduits par l'auteure et sont indiqués par une note de bas de page.

❖ L'auteure a choisi de garder les termes suivants en arabe :
- *wadi,* qui désigne un cours d'eau,
- *mukhalal,* qui désigne un ensemble de légumes crus marinés.

❖ Le dunum est l'unité de mesure local pour les surfaces : un dunum équivaut à un dixième d'hectare.

على هذه الأرض ما يستحقّ الحياةْ: على هذه الأرض سيدةُ

الأرض، أم البدايات أم النهايات. كانت تسمى فلسطين. صارتْ

تسمى فلسطين. سيدتي: أستحق، لأنك سيدتي، أستحق الحياة.

Mahmoud Darwich, « *Sur cette terre* » (1986)[1]

[1] « *Sur cette terre, il y a ce qui mérite vie : sur cette terre, se tient la maîtresse*
De la terre, mère des préludes et des épilogues. On l'appelait Palestine.
On l'appelle désormais Palestine. Ma Dame, je mérite la vie, car tu es ma Dame. »
Traduction de E. Sanbar, extrait du recueil « La Terre nous est étroite et autres poèmes » (2000).
La version originale en arabe est extraite du recueil de M. Darwich « *Ward aqall* » (1986).

Introduction générale

Ce travail de recherche porte sur l'analyse des formes de gouvernement à l'œuvre en Cisjordanie à travers l'étude de la gouvernance des eaux.

Cette thèse part du postulat que le processus de construction étatique dans les Territoires palestiniens doit se comprendre dans sa totalité, c'est-à-dire en explorant les dynamiques internes qui le façonnent, autant que celles générées par l'occupation israélienne. Cette réflexion s'inscrit dans la lignée des travaux de J. Trottier sur l'analyse des constellations hydropolitiques en Territoires palestiniens occupés. Plus récemment, d'autres recherches en géographie et en anthropologie se sont également intéressées à l'étude des dynamiques intra-palestiniennes concernant la gouvernance de l'eau (De Donato 2018; McKee 2019; 2020; Stamatopoulou-Robbins 2020; Trottier et Perrier 2018; Trottier, Leblond, et Garb 2019). Il ne s'agit pas de nier l'occupation israélienne ni les contraintes fortes qu'elle impose notamment dans la gouvernance des eaux, mais d'affirmer que la société palestinienne ne peut se résumer à la situation d'occupation. Il est nécessaire de la considérer autrement que par une approche interétatique, et de dépasser les grilles d'analyse mises en place pour étudier l'occupation israélienne et ses conséquences sur la construction d'un État palestinien. Cette thèse vise donc à étudier la marge de manœuvre dont disposent les acteurs institutionnels et locaux, palestiniens et étrangers, dans la gouvernance des eaux en Cisjordanie. L'occupation israélienne en fait partie, et est abordée dans cette thèse mais elle ne représente pas le point d'entrée choisi.

Étudier la gouvernance des ressources en eau dans le contexte palestinien appelle à s'intéresser à la fois à l'échelle globale de la production des discours sur l'eau, à l'échelle locale de la gouvernance actuelle, et aux moments de rencontre et d'interactions entre ces deux dynamiques. Plusieurs régimes d'occupation se sont succédé en Palestine avant 1948, puis en Territoires palestiniens après cette date. Tous ont plus ou moins interagi avec la gouvernance des ressources en eau. Les administrations ottomanes se sont peu préoccupées de la gouvernance locale des ressources en eau en Palestine. Les autorités mandataires britanniques ont cherché à réformer les pratiques agricoles des populations arabes en Palestine. Par exemple, quelques projets impulsés par les autorités mandataires ont modifié la tenure de l'eau dans certains villages, situés notamment dans des zones marécageuses, afin de les drainer. Après la guerre de 1948 et l'établissement de l'État d'Israël sur une partie du

territoire de l'ancien mandat britannique, le royaume de Jordanie a occupé les territoires situés à l'est de la ligne verte d'armistice, établie en 1949. De nombreux puits ont été forés entre 1948 et 1967, modifiant la gouvernance de l'eau. La totalité de ces puits ont reproduit le système de gestion communautaire palestinien déjà en place pour l'utilisation des eaux de surface. Toutefois, ils ont contribué à modifier la tenure de l'eau en permettant l'utilisation des eaux souterraines et la maîtrise du débit. En 1967, l'occupation israélienne de la Cisjordanie a essentiellement contraint le développement des infrastructures hydrauliques par la promulgation de différents ordres militaires. La succession de ces régimes d'occupation a entraîné une évolution de la gouvernance des ressources en eau. Cependant, celle-ci reste très ancrée localement.

La création de l'Autorité palestinienne (AP) en 1994 à la suite des accords d'Oslo, en pleine période de globalisation néolibérale, bouleverse la gouvernance des ressources en eau. L'objectif de la construction d'un État palestinien vient dominer l'ensemble des discours. Dès le milieu des années 1990, l'Autorité palestinienne de l'eau (APE) est créée et la première loi de l'eau palestinienne est promulguée en 2002. Celle-ci constitue une première transformation dans la gouvernance de l'eau, puisqu'elle considère les ressources en eau comme un bien public dont la gestion doit être confiée à l'APE. Cette première loi de l'eau ignore la tenure de l'eau locale. Le décret la modifiant en 2014 poursuit dans cette voie. D'un point de vue international, ces modifications de la tenure de l'eau correspondent à un mouvement global néolibéral. D'un point de vue local, elles représentent des changements importants. De plus, le financement de projets de développement dans le secteur agricole et dans celui de l'eau a contribué à renforcer le discours national, se heurtant à la gouvernance ancrée des ressources en eau.

Ce constat amène à la problématique centrale de cette thèse : quelle(s) forme(s) de gouvernement la gouvernance actuelle de l'eau et de l'agriculture soutient-elle en Cisjordanie ? Pour y répondre ceci implique d'analyser la construction du discours scientifique, les choix technologiques et la gestion locale de l'eau. Autrement dit, cette thèse propose d'étudier ce que S. Jasanoff (2004b) appelle la « *coproduction* » de l'ordre naturel et de l'ordre social pour examiner la construction mutuelle de l'AP et de la société palestinienne. J'appelle ainsi à saisir l'hétérogénéité de la société palestinienne pour comprendre la diversité des interactions qui la forment, mais également à considérer l'AP comme une forme de gouvernement *polymorphe* et non monolithique, c'est-à-dire composée d'un ensemble de relations et ancrée politiquement, socialement, et spatialement de manières diverses.

Cette thèse porte uniquement sur la Cisjordanie comme espace géographique. La bande de Gaza étant très difficilement accessible du fait du siège imposé par Israël, je n'ai pas pu y réaliser de terrain. Plusieurs terminologies existent pour désigner ces territoires et représentent des constructions discursives sur lesquelles il est nécessaire de revenir afin de clarifier l'usage qui en est fait dans cette thèse. Premièrement, le terme de « Palestine » est mobilisé par différents acteurs et renvoie à différentes représentations. Dans cette thèse, il est exclusivement utilisé lorsqu'il est question de la « Palestine mandataire », c'est-à-dire le territoire sous mandat britannique. Toutefois, ce terme est également utilisé par les groupes militants « pro-palestinien » afin de marquer leur soutien au peuple palestinien et à sa lutte pour l'indépendance. De plus, en novembre 2012, les Nations Unies reconnaissent officiellement « l'État de Palestine » comme État observateur non-membre, entraînant d'ailleurs un changement d'appellation dans les documents officiels de l'Autorité palestinienne. Deuxièmement, l'expression « Territoires palestiniens occupés » désigne les territoires définis par la résolution 242 de l'ONU en 1967 qui comprennent la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les accords d'Oslo en 1993 ont modifié cette terminologie en employant l'expression « territoires palestiniens » pour se référer aux mêmes territoires. Cependant, le retrait du terme « occupés » ne correspond pas à la réalité de la situation car l'occupation israélienne perdure en Cisjordanie comme dans la bande de Gaza, bien que de manières différentes. Enfin, Israël ainsi que les colons utilisent l'expression « Judée et Samarie » pour désigner la Cisjordanie, démontrant clairement le processus d'appropriation du territoire et d'invisibilisation des populations palestiniennes. Cette thèse emploie essentiellement le terme de Cisjordanie en raison de la focale géographique choisie. Cette appellation désigne le territoire à l'ouest du fleuve Jourdain et défini selon le tracé de la « ligne verte », ligne d'armistice de 1949. La reconnaissance de l'État de Palestine en 2012 à l'ONU n'a pas précisé les frontières de cet État. De plus, la construction du mur et la colonisation israélienne ont très fortement fragmenté la Cisjordanie. Ainsi, comme nous le verrons dans cette thèse, l'AP dispose d'un contrôle très partiel sur ce territoire. Lorsque le terme de « territoires palestiniens » est employé dans cette thèse, il renvoie à la Cisjordanie et à la bande de Gaza simultanément.

1. Étudier la coproduction des formes de gouvernement et des ressources en eau

Cette recherche se fonde sur une approche inductive qui m'a conduite à élaborer un cadre théorique permettant d'analyser les résultats du terrain. L'approche inductive a contribué à développer une approche originale dans un contexte académique où le travail de terrain se fait de plus en plus rare[2]. Cette thèse s'appuie sur treize mois de travail de terrain réalisés sur une période de trois ans. J'ai mené une centaine d'entretiens avec des acteurs investis à différentes échelles dans la gouvernance de l'eau, et j'ai également analysé une littérature grise importante relative aux stratégies agricoles, de l'eau, et aux projets de développement suivis. Ce travail de terrain combiné à une approche théorique puisant dans les *Science and Technology Studies* (STS), la *political ecology* et l'histoire environnementale permet de révéler les interactions entre les stratégies dites de « développement agricole » d'une part, et les territoires, les acteurs et les ressources concernés par celles-ci d'autre part.

La combinaison des STS et de la *political ecology* permet de déconstruire les discours en s'intéressant à la coproduction de l'ordre naturel et de l'ordre social, tout en prenant en compte les relations de pouvoir interagissant dans le processus de formulation de ces énoncés. Cette démarche s'inscrit dans l'approche de *critical political ecology* qui remet en cause ce que T. Forsyth (2003) a appelé les « *orthodoxies environnementales* », c'est-à-dire les savoirs sur l'environnement devenus hégémoniques et qui régissent les politiques environnementales. Cette thèse examine le concept de l' « efficience » dans cette perspective. Elle mobilise également l'approche structurationniste et considère l' « efficience » comme un schème interprétatif, c'est-à-dire un outil de production de sens. Lorsqu'un schème interprétatif devient hégémonique, il soutient une structure de signification participant à renforcer une structure de domination (Jabri 1996; Trottier 2007a). Par conséquent, il réduit au silence certains autres schèmes interprétatifs et exclut et rend illégitimes certains acteurs, certains savoirs et certaines pratiques. Cette thèse contribue à étudier ce processus d'invisibilisation et de confrontation entre différents schèmes interprétatifs.

Afin de comprendre la formulation du concept d'« efficience » dans le domaine de l'irrigation, cette thèse combine l'approche de *critical political ecology* avec l'étude des « *imaginaires environnementaux* » (D. K. Davis 2011). D. K. Davis les définit comme un ensemble d'idées formulées à propos de l'environnement, portant un jugement sur l'état de

[2] En particulier, la limitation de la durée des thèses financées à trois ans nécessite de repenser la place du terrain dans les recherches en sciences sociales.

l'environnement et déterminant les raisons de cet état. Il s'agit d'apporter une perspective historique à la formation du concept d'« efficience » de l'irrigation et de la gestion de l'eau. Ceci permet d'identifier les représentations de l'environnement qu'il soutient et les acteurs qu'il rend légitimes, ainsi que les structures de pouvoir entre ces derniers. Cette thèse s'intéresse particulièrement à l' « *orientalisme environnemental* », autrement dit aux « *imaginaires environnementaux* » produits par les pouvoirs coloniaux au Moyen-Orient (D. K. Davis et Burke 2011).

Le terrain palestinien constitue un cas d'étude intéressant puisque plusieurs régimes d'occupation s'y sont succédé et ont participé à forger la représentation d'un environnement à restaurer, avec un potentiel de production agricole sous-utilisé en raison d'une gestion perçue comme inefficiente des ressources en eau. Cette thèse démontre la continuité de ces « *orientalismes environnementaux* » entre la politique mandataire britannique, les premiers mouvements sionistes, l'occupation israélienne, et les politiques de développement mises en œuvre par l'AP et soutenues par les agences de développement. Afin d'analyser le discours de l'AP en rapport avec cet héritage colonial dans sa façon de représenter l'environnement et de le gérer, je propose la notion de « colonialité environnementale ». Celle-ci permet de rendre compte du poids des occupations successives dans la production des savoirs environnementaux à l'échelle nationale en Cisjordanie. Elle souligne également l'appropriation menée par l'AP de ces représentations coloniales de l'environnement et de la façon de le gérer. Cette notion place donc l'AP comme acteur de cette colonialité, et non pas uniquement comme héritier passif. Cette approche s'inscrit dans des travaux récents examinant les « *imaginaires environnementaux* » produits par des États indépendants postcoloniaux (D. K. Davis et Robbins 2018; Sowers 2011). Dans le cas de l'AP, toutefois, il s'agit d'étudier ces représentations dans un contexte particulier de volonté de construction étatique sous occupation israélienne. La durée de celle-ci tend à renforcer la centralité de l'AP dans la gestion des eaux douces et usées pour s'affirmer face à la domination israélienne. Néanmoins, ce faisant, l'AP entre en tensions et exerce des violences vis-à-vis de la société palestinienne, conduisant simultanément à limiter son pouvoir et son contrôle.

Pour analyser les constellations hydropolitiques en Cisjordanie, je déploie une méthodologie d'enquête et d'analyse centrée sur les différentes trajectoires de l'eau. Cette approche se nourrit du cadre théorique développé par le projet « *Gouverner les paracommuns*

de l'eau palestinienne »[3] explorant les flux d'eau en Cisjordanie, leurs modifications et les conséquences de celles-ci (Trottier 2018). Il s'agit de considérer l'eau comme un flux, et d'appréhender ses multiples trajectoires et utilisateurs, humains ou non, pour établir les conséquences réelles de politiques et stratégies guidées par cet outil. La littérature de *political ecology* s'intéressant à l'eau s'est très peu penchée sur l'étude des trajectoires de l'eau. Pourtant, mon travail démontre l'intérêt de suivre les trajectoires spatiale, institutionnelle et sectorielle de l'eau, ainsi que celle que j'ai appelée la *trajectoire décisionnelle* de l'eau. Je définis cette dernière comme la trajectoire non-matérielle de l'eau à travers les différentes institutions dont les décisions affectent la trajectoire matérielle de l'eau. Elle constitue un outil d'analyse de la gouvernance de l'eau qui rend visible ce qui se passe avant l'utilisation concrète des ressources en eau. Elle permet de prendre en compte les temps de décision où différentes trajectoires matérielles potentielles sont discutées et légitimées par divers acteurs. Ces processus de décision représentent un prisme révélateur des formes de gouvernement en Cisjordanie.

Ces outils conceptuels permettent d'adopter une analyse multi-échelle de la gouvernance de l'eau, et de considérer l'ensemble des acteurs interagissant avec les différentes trajectoires de l'eau. Ceci m'a permis d'analyser les constellations hydropolitiques dans leur hétérogénéité, ainsi que des acteurs « ordinaires » qui n'ont pas de liens à priori avec la trajectoire matérielle de l'eau. L'étude de ces acteurs se révèle particulièrement importante dans l'analyse des projets de développement en cours. L'adoption d'une approche multi-échelle permet de suivre le parcours d'un énoncé, tel que l'« efficience », de sa construction à sa matérialisation. Cela permet de considérer les interactions entre l'échelle internationale, nationale et locale, ainsi que leur interdépendance.

Enfin, cette approche interdisciplinaire rend compte des décalages entre les discours et leur matérialisation, ainsi que des tensions et des jeux de pouvoir au sein de la société palestinienne et de l'AP. Je m'intéresse au processus de formation étatique dans sa globalité, c'est-à-dire de la construction mutuelle d'un État palestinien et de la société palestinienne. Cette réflexion s'inscrit dans l'approche développée par S. Migdal (2001) considérant la société et l'État comme interdépendants et co-construits.

[3] Ce projet est dirigé par J. Trottier et financé par l'Agence française de développement (AFD). J'y ai participé en tant que doctorante de novembre 2016 à septembre 2019, puis en tant qu'ingénieure d'étude d'octobre 2019 à décembre 2019.

2. Gouvernance de l'eau, développement et construction étatique

La question principale de cette thèse se décline en trois questions intermédiaires qui permettent de caractériser les formes de gouvernement que l'analyse de la gouvernance de l'eau actuelle traduit en Cisjordanie.

1) Comment les savoirs sur l'eau et l'agriculture se construisent-ils et quels imaginaires environnementaux produisent-ils ?

La production de connaissances scientifiques sur l'eau et l'agriculture se déroule au sein d'interactions sociales et politiques particulières. Le concept de « coproduction » pose l'hypothèse selon laquelle l'ordre naturel, c'est-à-dire la représentation de la nature qui émerge du discours scientifique, est nécessairement coproduit en même temps que l'ordre social. Autrement dit, la façon dont nous comptons gérer l'eau participe à l'élaboration de notre discours technique et scientifique concernant l'eau. Afin d'analyser la coproduction des savoirs scientifiques et des formes de gouvernement à l'œuvre en Cisjordanie, j'ai choisi de prendre comme point de départ le concept d'« efficience », très présent dans le discours sur l'eau, que ce soit dans le cadre de politiques de « développement » agricole et dans le cadre des réformes de la gestion de l'eau et des institutions concernées.

Cette réflexion sur l'efficience fait suite à un premier travail mené avec J. Trottier pour déconstruire le concept d'eau virtuelle (Trottier et Perrier 2017). Ce concept permet de construire un modèle d'agriculteur « prospère », fondé essentiellement sur la capacité de ce dernier à produire une quantité donnée avec une quantité d'eau égale, ou mieux, inférieure, à celle mesurée d'après les calculs de A. K. Chapagain et A. Y. Hoekstra (2003). Il s'agit de définir une utilisation « efficiente » de l'eau d'après ces calculs d'eau virtuelle, privilégiant ainsi une agriculture d'exportation. Cette catégorisation pose problème car elle entraîne une violence structurelle envers les agriculteurs ne répondant pas à ces critères, et rend invisible leur contribution à la sécurité alimentaire locale et à la préservation de l'environnement. Cette thèse propose de poursuivre cette réflexion sur l'« efficience » en la combinant à une réflexion sur les formes de gouvernement qu'elle soutient en Cisjordanie.

Cette thèse déconstruit le concept d'« efficience » de l'irrigation et de la gestion de l'eau afin de comprendre les enjeux de pouvoir et les objectifs politiques sous-jacents. Il s'agit d'un concept hégémonique dans les discours sur l'eau qui a pour objectif l'amélioration des pratiques. Celle-ci suppose une vision particulière de l'objet à améliorer, ici de l'agriculture et de la gestion de l'eau. Afin de comprendre la coproduction de l'ordre social et

de l'ordre naturel sous-jacente au concept d'« efficience », cette thèse propose d'examiner la naissance de ce dernier pour souligner les racines coloniales de sa construction. Il s'agit de politiser et d'historiciser l'émergence de ce concept. L'efficience a d'abord servi à justifier les politiques coloniales britanniques de réforme agricole en Inde, puis a légitimé l'installation des premiers colons américains dans le Grand Ouest. Cette perspective historique permet de politiser son utilisation actuelle, et contraste avec sa représentation comme simple indicateur technique. Cette thèse démontre que l'évolution des équations servant à calculer l'efficience de l'irrigation n'est pas le produit de découvertes scientifiques majeures, mais plutôt de l'évolution de la coproduction de l'ordre social et de l'ordre naturel concernant l'eau et l'environnement.

Malgré l'augmentation des critiques envers le concept d' « efficience » depuis les années 1990 et les injonctions à redéfinir voire éliminer ce concept, il demeure très présent dans les discours de l'aide au développement. Il circule notamment à travers les stratégies agricoles et de l'eau produites par l'AP depuis 2008 et soutenues par les agences de développement. Il se retrouve également à travers les textes législatifs palestiniens. Cette thèse propose d'examiner la circulation de ce concept dans le cas palestinien et de mettre en lumière ce qu'il rend invisible. Le cadre conceptuel mobilisé permet d'identifier les décalages entre ces discours et les modes de gestion endogènes des ressources en eau, ainsi que les rivalités institutionnelles intra-palestiniennes. Une fois ces décalages repérés, cette thèse propose d'étudier les moments de rencontre entre ce discours hégémonique et la gouvernance locale de l'eau.

2) Comment ce discours hégémonique se déploie-t-il et est-il réceptionné dans les espaces investis par les agences de développement et les institutions étatiques ?

L'analyse conduite dans cette thèse de projets de développement réalisés, en cours, ou futurs en Cisjordanie se nourrit des travaux examinant l'impact et la matérialisation des discours du développement (Ferguson 1994; T. M. Li 2007; Mitchell 2002; Uvin 1998). Les projets de développement se réalisent dans des espaces habités et utilisés et provoquent donc une confrontation entre différentes représentations de l'environnement, de la gouvernance de l'eau ou encore de l'agriculture et de l'organisation sociale. Ces moments de rencontre peuvent se matérialiser sous différentes formes, entre contestation, adaptation et cooptation. Ils contribuent ainsi à définir la forme de gouvernement qui en résulte, composée de ces diverses interactions.

Pour étudier cette matérialisation ainsi que les transformations engendrées dans la gouvernance de l'eau, je propose de s'intéresser en particulier aux eaux usées. Peu d'études ont choisi cet object d'analyse en *political ecology,* mais soulignent néanmoins les enjeux qu'il soulève en termes de processus de territorialisation et de bouleversement des rapports de pouvoir entre acteurs de la gouvernance de l'eau (Beveridge, Moss, et Naumann 2017; Meehan, Ormerod, et Moore 2013). En Cisjordanie, l'intérêt porté aux eaux usées d'un point de vue des sciences sociales est très récent (Stamatopoulou-Robbins 2019; 2020; Trottier, Rondier, et Perrier 2019). Pourtant, les projets de station d'épuration et de réutilisation des eaux usées sont nombreux et pour certains anciens. Il s'agit ici de les explorer pour analyser la construction étatique pour l'AP, et comprendre les bouleversements de la tenure de l'eau et de la tenure foncière qu'ils supposent.

La gestion des eaux usées en Cisjordanie constitue un double enjeu de territorialisation pour l'AP. D'une part, elles représentent une source de conflits avec Israël qui s'approprie les eaux usées traitées aux dépens financiers de l'AP. Ainsi, l'AP cherche à récupérer cette « nouvelle » ressource afin d'affirmer sa présence et sa capacité étatique dans leur gestion. D'autre part, les eaux usées traitées constituent un moyen pour l'AP de réaliser les objectifs productionnistes agricoles définis dans les stratégies nationales, et pour les municipalités locales d'étendre leur contrôle sur les zones rurales. À travers la prise en main des stations d'épuration, les municipalités accèdent également au contrôle des systèmes d'approvisionnement pour les projets de réutilisation. Ces derniers sont considérés comme nécessaires dans une région semi-aride car ils permettent, en théorie, de substituer la réutilisation des eaux traitées au recours aux eaux souterraines dans l'agriculture. Ils opérationnalisent les discours d' « efficience ». Cependant, l'analyse de la matérialisation de ces projets démontre une réalité plus complexe.

Suivre les trajectoires des eaux traitées actuelles et futures permet d'identifier les transformations en cours et prévues dans la tenure de l'eau et de la terre. Cette thèse démontre que les projets de réutilisation à l'ouest de la ville de Naplouse font face à différents obstacles dans leur projet d'intensification de l'agriculture dans cette région. Les projets de réutilisation représentent un front pionnier agricole, dans le sens où ils participent à une intensification agricole (Trottier et Perrier 2018). Cependant, leur matérialisation se heurte à l'organisation sociale endogène autour de la gestion de l'eau et de l'agriculture dans ces espaces.

Enfin, les projets d'assainissement et de réutilisation des eaux traitées et leur analyse dans la littérature scientifique ignorent les bouleversements fonciers qu'ils génèrent. Par conséquent, à la violence infrastructurelle de l'occupation israélienne s'ajoute celle exercée

par l'aide au développement avec le soutien de l'AP et de certaines institutions locales. Cette thèse propose de dépasser l'analyse des projets d'assainissement formulés essentiellement en termes d'acceptation culturelle, sociale et religieuse, pour examiner les conséquences réelles de ces projets, et les réactions qu'ils entraînent de la part des habitants. Les projets analysés attestent à la fois de mécanismes d'adaptation et de contestation. L'analyse de ces moments de rencontre entre les discours globaux et les systèmes endogènes de gestion de l'eau éclaire le processus de formation étatique à l'œuvre en Cisjordanie et permet de comprendre les discours critiques formulés envers l'AP et ses pratiques de gouvernement.

3) Comment ce discours se matérialise-t-il dans les stratégies individuelles en marge des réseaux du développement et quelles sont les conséquences sur la co-construction de l'AP et de la société palestinienne ?

L'analyse des projets de développement démontre qu'ils soutiennent une transformation de l'agriculture palestinienne et de la gouvernance de l'eau en Cisjordanie. Toutefois, cette entrée par l'aide au développement ne permet pas de comprendre les transformations endogènes dans des espaces peu investis par l'aide internationale. Par conséquent, il semble nécessaire de s'intéresser aux stratégies individuelles en marge de ces dynamiques, à l'interface entre les discours globaux et les représentations locales. Cela permet non seulement de considérer les agriculteurs palestiniens comme acteurs des transformations agricoles, mais aussi d'analyser la façon dont l'AP et les agences de développement ont soutenu des processus endogènes de dépossession, d'appropriation et de violences intra-palestiniennes.

La combinaison de l'analyse centrée sur l'aide au développement et de l'étude des transformations endogènes enrichit la compréhension du processus de construction étatique. Cette thèse montre la manière dont les discours et les pratiques de gouvernance de l'eau encouragent une centralisation du pouvoir aux mains de l'AP mais également d'institutions locales puissantes telles que la municipalité de Naplouse. La circulation et la matérialisation des discours engendrent différentes formes de violence, culturelle, infrastructurelle et épistémique qui nourrissent les discours accusant l'AP de « colonialisme » et de clientélisme. La réflexion développée dans cette thèse propose de s'intéresser sérieusement à la colonialité du pouvoir de l'AP et des institutions locales qui fragilise la construction étatique en Cisjordanie.

L'analyse des constellations hydropolitiques et des relations de pouvoir entre différents acteurs, globaux, nationaux et locaux, rend compte des tensions internes et de

l'hétérogénéité de l'AP et de la société palestinienne. L'AP en tant que projet étatique s'illustre essentiellement comme une forme de gouvernement polymorphe et multi-ancrée. Son ancrage varie en fonction d'alliances à la fois politiques et claniques. Ces alliances dépassent le cadre des élites économiques dont la cooptation par le pouvoir politique a déjà été démontrée (Bouillon 2004; Haddad 2016; Salingue 2013a). Elles se retrouvent à des échelles locales et permettent la réalisation de certaines stratégies agricoles, d'investissement ou d'adaptations aux transformations.

3. Organisation de la thèse

Cette thèse se divise en quatre parties. La première partie présente les cadres théorique et méthodologique de cette recherche.

Le premier chapitre explicite le cadre conceptuel mobilisé pour répondre à la question de recherche. Il présente d'abord un état de l'art ciblé qui situe cette thèse dans la littérature sur la gouvernance de l'eau, la construction étatique et le poids de l'aide au développement dans ces questionnements. Il introduit ensuite les notions de *trajectoire décisionnelle de l'eau* et de *colonialité environnementale*. La première permet de considérer l'ensemble des acteurs interagissant dans le processus de décision de l'allocation des ressources en eau. La deuxième constitue un élément central de l'analyse des pratiques et des savoirs produits et mobilisés par l'AP, et permet d'éclairer la construction étatique à l'œuvre. Enfin, il présente l'articulation opérée entre les notions de coproduction de l'ordre naturel et de l'ordre social, de processus de territorialisation, et de violences, afin d'analyser la production des discours et leur matérialisation.

Le deuxième chapitre de cette thèse détaille la méthodologie adoptée pour répondre à la question de recherche et propose un retour réflexif sur l'enquête en Territoires palestiniens occupés et sur mon ancrage particulier au terrain. Il s'agit de présenter l'intérêt des cas d'étude éloignés géographiquement des lieux de pouvoir locaux et internationaux, ainsi que d'expliciter la démarche ancrée mise en œuvre pour analyser les discours, les pratiques et les interactions entre acteurs aux positions asymétriques au sujet de l'eau.

La deuxième partie de cette thèse analyse le rôle clé du concept d'« efficience » dans les représentations de l'eau et de l'agriculture promues à travers les stratégies nationales

palestiniennes et propose de contextualiser l'émergence de ce concept afin d'éclairer les enjeux politiques nationaux et locaux de ces stratégies.

Le troisième chapitre examine les stratégies palestiniennes agricoles et du secteur de l'eau. Il démontre la façon dont elles transforment ces deux secteurs en « *objet de développement* », produisant un diagnostic légitimant la mise en œuvre d'un dispositif conceptuel et institutionnel centré sur l'« efficience » de l'irrigation et des pratiques. Il souligne en particulier la dépolitisation des enjeux du « développement agricole » et la construction des eaux usées traitées comme une « nouvelle » ressource.

Le quatrième chapitre revient sur le concept d'efficience de l'eau, tant dans son application pratique à l'irrigation que dans le cadre de politiques de gestion, et propose une lecture politique et historique de cette notion pour comprendre les « *imaginaires environnementaux* » qu'elle soutient. Ce chapitre déconstruit les coproductions successives de l'ordre naturel et de l'ordre social qui se sont formées autour de ce concept et démontre la double violence épistémique envers les savoirs locaux et les sciences sociales inhérente à ce dernier.

Le cinquième chapitre analyse les enjeux de pouvoir et les constellations hydropolitiques rendus invisibles en Cisjordanie par les discours mobilisés à l'échelle nationale. Il déconstruit le processus de fabrication du décret sur l'eau de 2014 pour examiner les tensions intra-palestiniennes. Il révèle en particulier les mécanismes de centralisation de la gestion de l'eau, promus sous couvert d'une politique de décentralisation, en explorant les trajectoires décisionnelles de l'eau. Ceci permet de mettre en avant les décalages entre le discours formulé dans les stratégies sectorielles et la situation actuelle de l'agriculture et de la gouvernance de l'eau.

La troisième partie de cette thèse se concentre sur une des solutions promues par l'AP pour soutenir le « développement agricole ». Elle explore la gouvernance des eaux usées pour mettre en avant leur politisation à l'échelle nationale et analyser les processus de territorialisation, ainsi que les violences culturelles et infrastructurelles que les projets de stations d'épuration et de réutilisation des eaux traitées engendrent. À travers l'étude de deux espaces investis par les projets de développement à l'origine de transformations importantes de la tenure foncière et de la tenure de l'eau, cette partie met en lumière les différentes réceptions de ces projets au niveau local ainsi que les alliances d'acteurs qui se forment.

Le sixième chapitre démontre la politisation des eaux usées à l'échelle nationale entre Israël et l'AP et met en avant les angles morts des discours. Il examine la politique unilatérale

israélienne et la politique nationaliste de l'AP dans la gestion des eaux usées. Il souligne la façon dont la protection environnementale représente une vitrine qui rend invisibles les stratégies coloniales israéliennes et les processus de territorialisation et de centralisation de la gestion menés par l'AP. Ce chapitre permet de poser le contexte politique et de présenter les discours dans lesquels s'inscrivent les projets analysés ensuite.

Le septième chapitre s'intéresse aux transformations de la tenure foncière et de la tenure de l'eau engendrées par les projets de réutilisation des eaux traitées dans l'agriculture réalisés et futurs à l'ouest de Naplouse. Il montre comment ces projets coproduisent l'agriculture palestinienne et la forme de gouvernement à l'œuvre, ainsi que les formes de violence que ce processus engendre en rendant invisibles les multiples utilisations locales de l'espace et les structures sociales qu'elles soutiennent.

Le huitième chapitre interroge la construction d'un projet de station d'épuration à l'aune des bouleversements fonciers qu'il impose. Il s'agit de s'intéresser à la violence infrastructurelle de ces projets, souvent présentés comme inévitables et bénéfiques pour la population locale. Ce chapitre étudie la mise en irrationalité déployée par la municipalité de Naplouse et par l'AP pour décrédibiliser les arguments des habitants contestataires. Il révèle les enjeux de pouvoir qui sous-tendent ce projet et la colonialité des pratiques mises en œuvre par l'AP pour l'imposer et le réaliser.

Enfin, la quatrième partie de cette thèse quitte l'entrée par les projets de développement pour interroger les transformations agricoles et de la gouvernance de l'eau à l'aune des stratégies endogènes et explorer leurs conséquences sociales et politiques. Elle démontre en particulier la façon dont celles-ci ont modifié les trajectoires de l'eau au profit d'une agriculture commerciale et d'exportation. Elle souligne le rôle des agences de développement et de l'AP dans le soutien à ces stratégies, encourageant ainsi des violences et fragilisant le processus de construction étatique en Cisjordanie.

Le neuvième chapitre examine la façon dont les forages de puits privés dans la vallée d'Al Far'a ont transformé la tenure de l'eau en asséchant la source, utilisée par de nombreux agriculteurs. Il démontre le rôle de l'AP dans la légitimation d'une situation ayant dépossédé plusieurs dizaines d'agriculteurs dépendants de la source d'Al Far'a. Il met en évidence la cooptation des bailleurs de fonds par l'élite politico-économique palestinienne dans le développement d'une agriculture d'exportation. Il analyse la nouvelle tenure de l'eau autour des forages privés.

Enfin, le dixième chapitre se concentre sur les stratégies d'adaptation déployées par les agriculteurs dépossédés et les discours critiques formulés à l'égard de l'AP et de l'aide au développement. Il examine les transformations de la tenure de l'eau et de la tenure foncière du point de vue des agriculteurs dépossédés. Il analyse les discours critiques de l'aide au développement de l'AP formulés par les habitants, et éclaire les mécanismes de colonialité, de bricolage institutionnel et de fragmentation qui participent au processus de co-construction de l'AP et de la société palestinienne.

Par la combinaison d'une approche inductive et d'un cadre conceptuel original, cette thèse démontre l'importance de considérer l'hétérogénéité de la société palestinienne et de l'AP comme forme de gouvernement. L'entrée par la gouvernance de l'eau rend compte des multiples processus de territorialisation à l'œuvre en Cisjordanie, et des mécanismes d'alliances et d'exclusion participant à la fragmentation de la société palestinienne et à la fragilité de l'AP comme gouvernement central. Enfin, cette thèse montre que le processus de construction étatique, et les multiples interactions autour de l'eau et de l'agriculture façonnent à la fois la société palestinienne, et les institutions locales et centrales. Elle démontre à la fois le processus d'étatisation de la société palestinienne par l'imposition d'une verticalisation de la gouvernance de l'eau, et la « sociétisation » de l'AP et des institutions locales, c'est-à-dire leur domination dispersée en fonction d'ancrages politiques et familiaux.

PARTIE I : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

Chapitre 1 – Cadre théorique

Ce premier chapitre présente le cadre conceptuel mobilisé dans la suite de la thèse. J'emprunte différentes approches afin de comprendre la manière dont sont coproduites l'agriculture et la gestion de l'eau, ainsi que les répercussions de ces coproductions sur la formation d'un État palestinien. Il s'agit de construire un cadre théorique donnant les outils nécessaires pour analyser les dynamiques complexes de la gouvernance de l'eau observées sur le terrain et caractériser le processus de formation étatique palestinien. Pour y parvenir, je combine plusieurs approches dont la science politique, la *political ecology*, l'étude des sciences, technologies et sociétés (STS), et l'histoire environnementale.

L'approche de la science politique traditionnelle interroge la construction étatique et les relations entre États et sociétés. Elle permet d'examiner en particulier le fonctionnement des institutions publiques ainsi que les relations de pouvoir entre individus ou groupes d'individus au sein d'un État mais également entre États. Cette thèse s'appuie sur les travaux réalisés en science politique explorant l'Autorité palestinienne (AP) ainsi que le fonctionnement des institutions locales et des élites politiques (Picaudou 1984; Robinson 1997; Salingue 2013a; Signoles 2005). Je combine les outils d'analyse de la science politique avec d'autres approches afin d'explorer plus finement la gouvernance de l'eau à l'échelle locale, ainsi que la construction des discours.

L'approche STS permet d'analyser la construction des discours scientifiques. Il s'agit d'identifier les acteurs, humains et non-humains (les équations par exemple), impliqués dans la production du discours et dans sa stabilisation pour devenir une « boîte noire » (Latour 1987). Cette thèse mobilise en particulier le concept de « coproduction » afin d'examiner la manière dont l'ordre naturel et l'ordre social sont co-construits (Jasanoff 2004b). Cependant, les discours sur l'environnement se construisent au sein de structures de pouvoir qu'il convient d'analyser pour comprendre leur circulation et leur réception par les institutions et les populations ciblées (Forsyth 2003; Goldman, Nadasdy, et Turner 2011). Pour ce faire, je mobilise la *political ecology*. Elle désigne un ensemble d'approches permettant d'étudier les interactions entre les rapports de pouvoir au sein des sociétés humaines d'une part et l'environnement d'autre part (Peet et Watts 1996; Lichtenthaler 2003; Zimmerer et Basset 2003; Gautier et Benjaminsen 2012). Il s'agit essentiellement de s'intéresser à l'application des savoirs scientifiques, à leurs impacts sociaux et écologiques. K.S. Zimmerer et T.J. Basset

(2003) identifient cinq caractéristiques de la *political ecology* : 1) une analyse contextuelle à différentes échelles, 2) une approche historique de la transformation des systèmes autochtones de gestion des ressources, 3) une prise en compte de l'importance des interventions étatiques en matière d'usages des terres, 4) l'importance donnée aux réponses des acteurs locaux, 5) une sensibilité aux diversités régionales. Ceci permet également de mettre en avant les mécanismes de violence à l'œuvre dans la circulation et l'application de ces discours sur l'eau.

Enfin, afin de prendre en compte la trajectoire historique de la construction des discours sur l'eau et l'agriculture, j'ai choisi d'intégrer des outils d'analyse de l'histoire environnementale. Cette approche apporte une dimension historique qui permet de contextualiser l'émergence d'un concept clé tel que l'efficience de l'eau, et d'historiciser la transformation des modes de gestion de l'eau et de l'agriculture en Palestine[4], puis en Cisjordanie.

Dans ce chapitre, je situe d'abord le contexte scientifique dans lequel ma thèse s'inscrit et je définis le concept de gouvernance mobilisé ici (section 1). La littérature scientifique sur l'eau en territoires palestiniens s'inscrit en grande majorité dans une réflexion à l'échelle étatique et interétatique, ainsi qu'en réaction à l'occupation israélienne. De plus, la forte présence des bailleurs de fonds en Cisjordanie a nourri de très nombreuses recherches sur le poids de leurs interventions sur la construction d'un État palestinien. Malgré leur intérêt, ces recherches ne permettent pas de saisir la complexité de la gouvernance de l'eau palestinienne. Je propose donc d'introduire plusieurs notions déployées dans cette thèse afin de combler les limites identifiées dans la littérature scientifique (section 2). J'introduis les notions de *trajectoire décisionnelle* et de *colonialité environnementale* qui mettent en lumière d'une part les procédés de verticalisation de la gouvernance de l'eau, et d'autre part l'appropriation par l'AP de discours environnementaux déjà mobilisés par les autorités britannique mandataires au début du 20ème siècle ainsi que par les autorités israéliennes d'occupation. Enfin, la dernière section présente le cadre conceptuel de cette thèse, centré sur l'analyse des coproductions, l'enchevêtrement des processus de territorialisation et de construction étatique, et les différentes formes de violence identifiées à l'échelle locale, intra-palestinienne (section 3).

[4] Cette appellation renvoie à l'espace désigné comme tel par l'empire ottoman puis l'empire britannique avant la création de l'État d'Israël en 1948.

Section 1 – Gouvernance de l'eau, développement et construction étatique

A l'occasion de la semaine mondiale de l'eau à Stockholm en 2017, le *Stockholm International Water Institute* affirmait l'importance des problèmes de gouvernance à travers ce slogan : « la crise de l'eau est une crise de gouvernance »[5], reprenant l'injonction déjà formulée en 2000 par le Partenariat Mondial de l'Eau (PME) au Forum mondial de l'eau. La question de la gouvernance de l'eau se trouve au cœur des préoccupations des États, des institutions internationales, et des bailleurs de fonds pour faire face à une situation de « rareté » des ressources en eau telle que décrite par ces mêmes acteurs et soutenue par certains discours scientifiques.

1.1 La polysémie du concept de gouvernance de l'eau

Dans cette thèse, je mobilise la définition de la gouvernance de l'eau proposée par N.J Wilson et al. (2019) en y ajoutant une dimension spatiale et scalaire, très présente dans les travaux de T. Perreault (2014). Ainsi, la gouvernance de l'eau représente « *les processus au travers desquels les institutions, les acteurs, et les sociétés décident de la façon dont l'eau est utilisée, par qui, et dans quelles circonstances* » (N. J. Wilson et al. 2019, 1)[6], et sur quels espaces. Cette définition invite non seulement à appréhender les situations d'inégalités dans l'accès et la répartition des ressources en eau, mais également à interroger de façon plus large les échelles d'action privilégiées ainsi que « *les arrangements, les récits et les systèmes politico-économiques qui ont permis, soutenu, et renforcé ces schémas [inégalitaires]* » (N. J. Wilson et al. 2019, 3)[7]. Elle permet d'inclure tout type d'acteurs, humains et non-humains, d'explorer les rapports de pouvoir entre ces acteurs concernant les décisions affectant les multiples trajectoires de l'eau et les échelles d'action concernées par ces processus de décision. Définie comme telle, la gouvernance de l'eau permet de dépasser les approches

[5] Un panneau affiché dans le hall d'entrée de la conférence en août 2017 indiquait : « *the water crisis is a crisis of governance* ».
[6] « *Water governance refers to the processes trough which institutions, actors, and societies broadly decide on how water is to be used, by whom, and under what circumstances.* » (N. J. Wilson et al. 2019, 1).
[7] N.J. Wilson et al. (2019, 3) énumèrent les approches coloniales, féministes et de *political ecology* permettant d'enrichir la compréhension de la gouvernance de l'eau : « *These provocative entry points invite attention not only to the uneven distribution and access to water for humans and non-humans, but also highlight the wider governing ethics, arrangements, histories, and political-economic systems that give rise to, sustain, and reinforce such patterns.* ».

stato-centrées, très abondantes dans la littérature sur le contexte israélo-palestinien et les processus de construction étatique.

La définition adoptée dans cette thèse ne correspond pas à la définition dominante, notamment celle mobilisée par la Banque mondiale et les agences de développement. Le concept de gouvernance demeure très polysémique, c'est pourquoi il est nécessaire de le définir ici. Une littérature abondante existe en *political ecology* questionnant la définition du concept de gouvernance des ressources en eau. Il s'agit d'une construction sociale qui, selon les définitions données, légitiment certains rapports de pouvoir et certaines représentations des ressources en eau. Je propose de revenir brièvement sur la trajectoire de ce concept[8] afin de comprendre les enjeux discursifs de son utilisation et de situer ma réflexion dans ces débats.

Le concept de gouvernance est devenu hégémonique dans les années 1990 à la suite d'un changement de paradigme dans la manière de gérer l'eau pour intégrer davantage les préoccupations environnementales et pour remettre en question la place prépondérante de l'État dans les politiques de développement. La première conférence sur l'eau organisée en 1977 par les Nations Unies à Mar del Plata (Argentine) établit la nécessité d'améliorer les informations disponibles sur les ressources en eau, en termes quantitatifs et qualitatifs, afin d'améliorer leur gestion. P. Woodhouse et M. Muller (2017) estiment que cette conférence constitue le point de départ des réflexions qui seront reprises dans les années 1990, notamment à la Conférence de Dublin en 1992, telles que la coordination entre acteurs, la transparence des décisions, l'amélioration du cadre légal pour assurer une gestion « efficiente » des ressources en eau, et la participation des acteurs privés à cette dernière. Ce changement de paradigme dans le secteur de l'eau rejoint ce que S. Bernstein (2000; 2002) considère comme l'émergence d'un « *environnementalisme libéral* », i.e. une combinaison de préoccupations environnementales et des objectifs de croissance économique.

La Banque mondiale a embrassé l'utilisation du concept de gouvernance à partir des années 1990 afin de se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles, perçues comme un frein aux programmes de développement mis en place jusqu'alors. Elle définit la « bonne gouvernance » comme « *la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des*

[8] Il ne s'agit pas ici de revenir sur chacune de ces définitions, ni sur la construction et la circulation de ce concept. Voir T. Perreault (2014) pour une réflexion sur les différentes définitions du concept de gouvernance de l'eau ; voir G. Bridge et T. Perreault (2009) pour une analyse de l'évolution du concept de gouvernance environnementale ; voir P. Woodhouse et M. Müller (2017) pour une perspective historique des débats sur le concept de gouvernance de l'eau. Ces auteurs contextualisent l'émergence de ces concepts depuis les années 1990 en articulant leurs évolutions avec l'émergence d'une gestion néolibérale de l'environnement.

ressources économiques et sociales d'un pays pour le développement » (World Bank 1992, 1)[9]. En 1994, la Banque mondiale publie un nouveau rapport sur la gouvernance et précise sa définition :

> « *La bonne gouvernance se caractérise par une élaboration prévisible, ouverte et éclairée des politiques (c'est-à-dire par des processus transparents), une bureaucratie imprégnée d'une éthique professionnelle, un organe exécutif du gouvernement responsable de ses actions et une société civile forte participant aux affaires publiques, le tout dans le respect de l'État de droit.* » (World Bank 1994, vii)[10].

Cette nouvelle conceptualisation met clairement l'accent sur le rôle des institutions gouvernementales et évoque de façon très générale le rôle de la société civile dans ce nouveau mode de gestion.

La Banque mondiale distingue trois aspects de la gouvernance : (1) la forme du régime politique, (2) la façon dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources pour le développement, et (3) la capacité du gouvernement à formuler et appliquer les politiques. Ses interventions doivent se restreindre aux deux derniers points, car celles-ci n'ont pas pour objectif d'intervenir dans le type de régime politique choisi. Cependant, la séparation établie entre ces trois pans de la gouvernance paraît très mince. En effet, la façon dont un gouvernement gère les ressources, formule les politiques publiques et les applique, participe à la construction du régime politique. La séparation entre sphère politique et gestion des ressources constitue un exemple de ce que N.J. Wilson et al. (2019) nomment une « *perspective managériale* » de la gouvernance.

La reprise de cette notion et d'une perception managériale de la gouvernance par d'autres institutions internationales a participé à sa circulation et à son application. En 2000, le Partenariat Mondial de l'Eau (PME) déclare que la « crise de l'eau » traduit un manque de considération pour l'intégration et la mise en place de politiques de gestion des ressources en eau dans les programmes de développement. Cette « crise de l'eau » est donc identifiée comme une crise de la gouvernance. Le PME affirme que la réalisation d'une « bonne gouvernance » se matérialise par différentes caractéristiques :

> « *des initiatives efficientes des secteurs privé et public ; un régime de réglementation qui permet des transactions claires entre les parties prenantes dans un climat de*

[9] « *governance is defined as the manner in which power is exercised in the management of a country's economic and social resources for development*. » (World Bank 1992, 1).

[10] « *Good governance is epitomized by predictable; open, and enlightened policymaking (that is, transparent processes); a bureaucracy imbued with a professional ethos; an executive arm of government accountable for its actions, and a strong civil society participating in public affairs; and all behaving under the rule of law.* » (World Bank 1994, vii).

> *confiance ; et une responsabilité partagée pour la sauvegarde des ressources fluviales et des aquifères dont la gestion touche de nombreuses personnes mais n'est actuellement du ressort de personne.* » (Global Water Partnership 2000, 3)[11].

Cette définition rappelle l'importance de la participation de multiples acteurs, publics et privés, dans la gestion des ressources en eau. La « bonne gouvernance » doit venir combler ce que le PME identifie comme un vide dans la gestion des ressources en eau.

Ces définitions de la gouvernance demeurent assez vagues mais contiennent un aspect normatif important : la « bonne gouvernance » doit permettre une meilleure gestion des ressources en eau par l'intermédiaire d'acteurs institutionnels et privés afin de faire face à la « crise de l'eau » menaçant la sécurité alimentaire mondiale et l'accès à l'eau de certaines populations. Formulées en ces termes, T. Perreault (2014, 236) explique qu'il paraît difficile de questionner ce concept de « bonne gouvernance » car personne ne souhaite mal gérer les ressources en eau. Il s'agit de la définition même du discours hégémonique selon J. Trottier (2008). En effet, elle démontre qu'un concept devient hégémonique lorsque le remettre en question revient à se discréditer. T. Perreault (2014) appelle à une réflexion critique de cette notion afin d'explorer le politique dans les arrangements institutionnels et les relations socio-environnementales que ces définitions managériales suggèrent.

Plusieurs auteurs (Bakker 2010; Boelens, Vos, et Perreault 2018; Bridge et Perreault 2009; Perreault 2014; N. J. Wilson et al. 2019) ont critiqué la dépolitisation et la normativité du concept de gouvernance, tel qu'utilisé par la Banque mondiale ou le PME, et ont proposé de nouvelles définitions pour en faire un outil analytique pertinent. Ces réflexions proposent une approche similaire de la gouvernance fondée sur les caractéristiques suivantes :

(1) la diversité des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau, formelle ou informelle,

(2) la prise en compte des normes, des pratiques et des savoirs concernant les ressources en eau, et

(3) la multiplicité des échelles sur lesquelles ces acteurs et ces normes, ces pratiques et ces savoirs interagissent.

Parmi les définitions adoptées par les agences de développement, celle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) rejoint les préoccupations considérées par la *political ecology*. Elle définit la gouvernance de l'eau comme incluant tous

[11] « *efficient private and public sector initiatives; a regulatory regime which allows clear transactions between stakeholders in a climate of trust; and shared responsibility for safeguarding river and aquifer resources whose management affects many people but at present is the responsibility of none.* » (Global Water Partnership 2000, 3).

les types de règles, d'organisations et de processus, formels ou informels, au travers desquels différents acteurs expriment leurs intérêts, hiérarchisent les problèmes, décident et mettent en œuvre ces décisions concernant les ressources en eau (Hodgson 2016, 50)[12]. Cette définition s'articule en particulier avec le concept de tenure de l'eau et permet de penser le pluralisme juridique concernant les ressources en eau.

1.2 L'eau comme instrument de domination et de construction étatique

Le conflit israélo-palestinien et l'occupation israélienne demeurent au centre de la majeure partie de la littérature scientifique sur l'eau dans les territoires palestiniens (Abu-Eid 2007; Elmusa 1993; H. Frederiksen 2005; Gasteyer et al. 2012; Schlütter 2005; Selby 2003a; 2013; Zeitoun 2008). J'identifie deux grands types de recherches existants sur l'eau en Cisjordanie : (1) celles s'intéressant à l'impact de la colonisation israélienne, et (2) celles s'intéressant à l'eau comme élément crucial du processus de paix israélo-palestinien et de la construction étatique palestinienne. Cette littérature apporte des éléments importants pour appréhender les rapports de pouvoir concernant les ressources en eau et les limites posées au rôle de l'AP et de l'Autorité palestinienne de l'eau (APE) dans le développement de celles-ci du fait de la colonisation israélienne.

D'une part, cette littérature démontre qu'Israël occupe une situation d'hégémonie concernant les ressources en eau partagées avec les territoires palestiniens. M. Zeitoun et J. Warner (2006, 435) définissent une situation d'hydro-hégémonie comme :

> « *l'hégémonie à l'échelle du bassin versant, réalisée grâce à des stratégies de contrôle des ressources en eau telles que la capture, l'intégration et la rétention des ressources. Ces stratégies sont mises en œuvre au moyen d'une série de tactiques (par exemple, la coercition-pression, les traités, la construction de connaissances, etc.) qui sont rendues possibles par l'exploitation des asymétries de pouvoir existantes dans un contexte institutionnel international faible.* »[13]

Dans la situation israélo-palestinienne, Israël a imposé sa domination sur le contrôle des ressources en eau par différentes stratégies. Premièrement, l'établissement d'un réseau

[12] « *Governance of water resources embraces the formal and informal rules, organizations, and processes through which public and private actors articulate their interests; frame and prioritize issues; and make, implement, monitor, and enforce decisions in relation to water resources*. » (Hodgson 2016, 50).

[13] « *hegemony at the river basin level, achieved through water resource control strategies such as resource capture, integration and containment. The strategies are executed through an array of tactics (e.g. coercion-pressure, treaties, knowledge construction, etc.) that are enabled by the exploitation of existing power asymmetries within a weak international institutional context.* » (Zeitoun et Warner 2006, 435).

national d'adduction d'eau en 1964, a permis de détourner l'eau du lac Tibériade vers le désert du Néguev, et a ainsi réduit l'approvisionnement du fleuve Jourdain (Feitelson 2000; Trottier 1999). Deuxièmement, la mise en place d'un régime d'occupation a permis l'appropriation des ressources en eau et foncières disponibles (De Donato 2019; Selby 2003a; Trottier 2007a; Zeitoun 2008), entraînant parfois la destruction des infrastructures (Weinthal et Sowers 2019). Troisièmement, la signature des accords d'Oslo a formalisé les relations de pouvoir asymétriques entre Israël et l'AP, notamment dans le secteur de l'eau (Brooks, Trottier, et Giordano 2020; H. D. Frederiksen 2003; Selby 2003a; Trottier 1999)[14].

D'autre part, les ressources en eau constituent une des questions fondamentales que le processus de paix avec Israël doit permettre de résoudre. Cette approche s'inscrit dans une perspective mobilisant le droit international pour faire valoir à la fois le droit à l'eau des Palestiniens (Abu-Eid 2007), et l'importance des ressources en eau dans le processus de construction d'un État palestinien, et donc dans le processus de paix israélo-palestinien. La notion de « droit à l'eau » a été formalisée à l'ONU et reconnue par les États, impliquant une approche stato-centrée problématique prenant le pas sur d'autres formes de gestion des ressources en eau :

> « *Si nous devons examiner comment les droits peuvent être reconnus et utilisés par l'État, nous reconnaissons et justifions que l'État est responsable de leur respect. Une approche fondée sur les droits signifie que d'autres formes institutionnelles et organisationnelles ne sont pas reconnues, même si elles peuvent occuper des espaces d'interaction et des droits qui ne proviennent pas nécessairement de l'État.* » (Bustamente, Crespo, et Walnycki 2012, 223)[15].

Les auteurs s'intéressent au cas bolivien[16], mais le contexte palestinien confirme cette analyse.

L'approche par le droit à l'eau a fait l'objet de nombreuses critiques, mais a également encouragé la littérature sur l'eau à s'ouvrir à des approches intersectionnelles (combinant des analyses de classe, raciales, féministes, postcoloniales) et « par le bas » (Sultana et Loftus 2020). F. Sultana et A. Loftus (2015) encouragent une approche politique de cette notion afin de rendre compte des rapports de pouvoir enchevêtrés dans la mobilisation et l'application de

[14] Le chapitre 3 revient sur les conséquences de ces différentes stratégies d'appropriation des ressources en eau et du contrôle de celles-ci par Israël.

[15] « *If we are to consider how rights can be recognized and employed by the state, we are recognizing and justifying the state as responsible for ensuring compliance. A rights-based approach means that other institutional and organizational forms are not recognized, even though they may occupy spaces for interaction and rights that don't necessarily originate from the state.* » (Bustamente, Crespo, et Walnycki 2012, 223).

[16] En 2009, la Bolivie a intégré le « droit à l'eau » dans sa nouvelle constitution et l'État reconnaît les modes de gestion coutumiers de gestion de l'eau et le droit des communautés sur ces ressources.

celle-ci. Ils appellent à politiser le droit à l'eau, devenu selon eux un « *signifiant vide* », et donc à analyser les différents contextes et stratégies d'appropriation de cette notion ainsi que les acteurs la mobilisant. Ce travail d'analyse doit ainsi permettre d'imaginer de nouvelles formes de justice environnementale. Cette approche a essentiellement encouragé les perspectives postcoloniales et féministes, mettant en avant les modes d'organisation et les savoirs des populations indigènes.

Ces questionnements rejoignent la littérature ayant émergé autour de la notion d'accaparement des ressources en eau [*water grabbing*], reprenant le cadre d'analyse utilisé pour étudier les accaparements de terres [*land grabbing*]. Mehta et al. (2012, 197) définissent l'accaparement des ressources en eau comme :

> « *une situation dans laquelle des acteurs puissants sont capables de prendre le contrôle ou de réattribuer à leur profit les ressources en eau déjà utilisées par les communautés locales ou alimentant les écosystèmes aquatiques sur lesquels reposent leurs moyens de subsistance.* »[17]

Cette définition met en avant la nécessité d'analyser les processus de domination à l'œuvre par le biais de l'appropriation des ressources en eau. Les auteurs notent cependant la complexité de l'analyse due à la fluidité de l'eau, demandant de considérer les variations spatiales et temporelles des trajectoires de l'eau. Ils insistent également sur la multitude d'acteurs à l'origine de ces processus d'accaparement des ressources en eau, étrangers et locaux, adoptant et appliquant une vision néolibérale et capitaliste des ressources en eau au nom d'une gestion et d'une utilisation « efficiente » de celles-ci (Mehta, Veldwisch, et Franco 2012, 199). S. Gastayer et al. (2012) mobilisent ce concept afin de démontrer les enchevêtrements entre les mécanismes d'accaparement des terres et des ressources en eau perpétrés par les mouvements sionistes en Israël/Palestine. Ils analysent la façon dont ces mouvements ont repris les arguments de « modernisation » utilisés par les pouvoirs coloniaux pour déposséder les populations locales de leurs ressources et qui sont sources d'injustices environnementales. Cette littérature éclaire la façon dont les ressources en eau ont participé à la mise en place de mécanismes de domination, que ce soit entre un ou plusieurs États ou entre un groupe d'acteurs capitalistes et les populations locales.

Le terrain palestinien alimente toutes sortes de théories sur la gestion des ressources en eau en période de conflit. Il nourrit les théories analysant l'eau comme élément déclencheur

[17] « *a situation where powerful actors are able to take control of, or reallocate to their own benefits, water resources already used by local communities or feeding aquatic ecosystems on which their livelihoods are based.* » (Mehta, Veldwisch, et Franco 2012, 197).

de conflits ou guerres (Cooley 1984; Bulloch et Darwish 1993; Starr 1991), et celles, à l'inverse, y voyant un objet de coopération par le développement d'une gestion transfrontalière (Allan 1992; 2002; Beaumont 1994; Wolf 1999; Yaqob et al. 2014). Ces réflexions supposent une situation de pénurie d'eau qui entraîne alors une compétition entre plusieurs États pour l'appropriation des ressources en eau à l'échelle d'un bassin.

Ces approches présentent l'eau comme un élément essentiel du développement économique et social. Ceci encourage alors à interroger l'impact de ces discours sur la gestion locale de l'eau (Trottier 1999; Trottier et Perrier 2017; 2018). L'eau étant perçue comme une ressource rare et disputée dans une région en conflit, elle devient un objet d'étude pertinent pour déconstruire les discours et analyser en profondeur les stratégies des acteurs impliqués dans sa gestion.

Le lien entre gestion de l'eau et processus de formation étatique a donné lieu à une littérature de *political ecology* assez riche, questionnant les échelles d'action et les processus de territorialisation multiples, que je mobilise dans cette thèse. Par exemple, l'hégémonie du discours de pénurie d'eau a rendu invisibles les autres manières d'appréhender les ressources en eau et a servi à justifier les politiques d'appropriation des ressources en eau, leur politisation et la mise en place d'une gestion étatique des ressources en eau en Israël (Alatout 2009). Dans cette perspective j'interroge les effets des discours de gestion efficiente des ressources en eau sur la gouvernance de l'eau en Cisjordanie.

1.3 Le poids de l'aide au développement dans la gouvernance de l'eau palestinienne et la construction étatique

En 2018, les territoires palestiniens (Cisjordanie et Bande de Gaza) ont reçu l'équivalent de 490 dollars par habitant d'aide publique au développement, quatorzième plus gros montant *per capita* au niveau mondial, et représentant au total environ 2,240 milliards de dollars[18]. Dans le secteur de l'eau, près de deux mille projets ont été proposés depuis 1994, provoquant des changements politiques, sociaux et territoriaux importants (Trottier, Rondier, et Perrier 2019). Cet afflux de projets, de capitaux financiers et d'acteurs sur un si petit

[18] Montant de l'aide publique au développement nette reçue en dollars courants : https://donnees.banquemondiale.org/indicator/DT.ODA.ODAT.CD?locations=PS&most_recent_value_desc=true&view=chart; montant de l'aide publique au développement nette reçue par habitant : https://donnees.banquemondiale.org/indicator/DT.ODA.ODAT.PC.ZS?locations=PS&most_recent_value_desc=true&view=chart (sites consultés le 20/03/2020).

territoire constitue une mine d'or pour explorer les conséquences de l'aide au développement, et les discours construits par celle-ci. Une littérature abondante se penche sur l'impact de l'aide internationale sur la construction étatique dans les pays en développement, par exemple au Lesotho (Ferguson 1994), au Rwanda (Uvin 1998), ou encore en Égypte (Mitchell 2002).

Avant de poursuivre sur les apports de cette littérature pour le cas palestinien, il paraît nécessaire de préciser la notion de « développement » telle que je la mobilise dans cette thèse. Pour ce faire, je m'appuie principalement sur les travaux de J. Ferguson (1994) analysant le discours du « développement » au Lesotho, ainsi que sur les travaux de P. Escobar (1995) explorant les racines de la construction du « développement » comme discours émanant dans le contexte d'après-guerre, à partir de 1945. Pour J. Ferguson, la notion de « développement » constitue à la fois un « *concept fédérateur* » légitimant certaines représentations du monde et une « *grille de lecture rendant intelligibles et pertinentes les observations faites* » sur certaines régions et pays du monde (Ferguson 1994, xiii). Dans le cas du Lesotho, il analyse la manière dont un projet de développement a impacté l'organisation politique, sans pour autant constituer l'objectif premier et clairement affiché du projet. Il définit alors l'aide au développement comme une « *machine anti-politique* » qui dépolitise les discours, les relations, et les actions réalisées, tout en soutenant certaines configurations du pouvoir à travers les projets de développement réalisés et les discours qu'ils légitiment. P. Escobar (1995) enrichit les réflexions développées par J. Ferguson en contextualisant la naissance du concept de développement. Pour P. Escobar, le « développement » constitue un mode de gouvernement qui construit différents savoirs permettant aux puissances occidentales (essentiellement les anciennes puissances coloniales européennes et les Etats-Unis) de contrôler les populations ne répondant pas aux critères de « modernité » tels que construits par les premiers. Le discours du « développement » s'articule autour de trois axes :

> « *les formes de connaissance qui s'y réfèrent et à travers lesquelles il naît et s'élabore en objets, concepts, théories et autres ; le système de pouvoir qui régit sa pratique ; et les formes de subjectivité favorisées par ce discours, celles à travers lesquelles les gens en viennent à se reconnaître comme développés ou sous-développés.* » (Escobar 1995, 10)[19].

Le « développement » constitue un « *système de relations* » qui permet d'établir des liens entre différents éléments et pratiques donnant lieu ensuite à des pratiques discursives

[19] « *the forms of knowledge that refer to it and through which it comes into being and is elaborated into objects, concepts, theories, and the like; the system of power that regulates its practice; and the forms of subjectivity fostered by this discourse, those through which people come to recognize themselves as developed or underdeveloped.* » (Escobar 1995, 10).

légitimant certains acteurs, et certaines règles (Escobar 1995, 40‑41). Cette thèse participe à la fois à l'exploration du discours du développement, notamment par la contextualisation de la notion d'efficience, ainsi qu'à l'analyse des conséquences des projets de développement sur la gouvernance des ressources en eau, les processus de territorialisation et l'organisation sociale palestinienne.

Plusieurs auteurs se sont intéressés aux discours du développement dans les territoires palestiniens et à leurs impacts au niveau économique (Bouillon 2004; Brynen 1996; Haddad 2016) et politiques (Abu-Sada 2007; Fustec 2014b; Keating, Le More, et Lowe 2005; Le More 2008; Sbeih 2014). A. Le More (2008, 2) distingue trois objectifs principaux de l'aide au développement dans les territoires palestiniens depuis les accords d'Oslo en 1993 :

(1) soutenir le processus de paix israélo-palestinien,
(2) encourager le développement économique et social des territoires palestiniens, et
(3) construire les institutions gouvernementales palestiniennes.

Ceux-ci constituent la trame argumentaire justifiant la majorité des projets de développement dans le secteur de l'eau, et venant soutenir l'idée que les ressources en eau constituent un outil politique essentiellement mobilisé à l'échelle nationale dans le cas palestinien.

Les discours du développement dans le contexte palestinien participent à former ce que T. Mitchell (2002) appelle un « *objet de développement* », c'est à dire qu'ils construisent une image d'un pays ou d'un secteur permettant ensuite de justifier les interventions proposées par les agences de développement. T. Mitchell explore le cas égyptien et la manière dont les bailleurs de fonds et les institutions internationales telles que la Banque mondiale ont façonné le paysage égyptien, en naturalisant ses caractéristiques topographiques, démographiques et sociales. L'entité analysée devient un objet sorti de son contexte, de son histoire, permettant de séparer nature et société, et justifiant ainsi les interventions uniquement techniques déployées pour résoudre des problèmes identifiés et construits par ces discours. Similairement, j'explore la manière dont l'AP et les agences de développement façonnent les stratégies nationales agricole et de l'eau palestiniennes. Ces dernières représentent les territoires palestiniens comme un « *objet de développement* », où tous les problèmes, hormis l'occupation israélienne, sont construits en termes techniques (Chapitre 3).

Les critiques formulées au sein de la littérature sur l'aide au développement en territoires palestiniens se rassemblent autour de deux enjeux. D'une part, l'aide au développement est critiquée pour son discours néolibéral ayant participé à la transformation

de l'économie palestinienne, notamment par le soutien de différentes réformes institutionnelles. M. Bouillon (2004) explore l'approche néolibérale du processus de paix, construite sur l'idée qu'un développement économique palestinien permettrait de mener vers une coopération économique israélo-palestinienne et ainsi d'en finir avec le conflit. Il démontre que cette approche néolibérale a essentiellement participé à l'établissement d'un régime clientéliste palestinien. T. Haddad (2016) analyse les conséquences économiques, sociales et politiques du projet néolibéral de construction étatique, encouragé par les bailleurs de fonds au début des années 2000, après l'échec du processus de paix néolibéral démarré avec les accords d'Oslo. Il explore la façon dont l'aide internationale a participé à la division politique palestinienne, à la privatisation de l'économie palestinienne, et au maintien des relations asymétriques de pouvoir au sein de la société palestinienne.

D'autre part, l'aide au développement est également accusée de s'accommoder de l'occupation israélienne plutôt que de la confronter. Il ne s'agit pas de dire que les bailleurs de fonds facilitent consciemment le maintien de l'occupation israélienne, mais de critiquer leur approche qui consiste essentiellement à « faire avec » l'occupation plutôt qu'à s'y opposer frontalement. Les obstacles bureaucratiques et sécuritaires générés par l'occupation poussent souvent les bailleurs de fonds à modifier leurs projets pour éviter une perte de temps et d'argent. Cette stratégie d'évitement ne permet pas de contester l'hégémonie israélienne dans le secteur de l'eau (Zeitoun et Warner 2006, 454). De plus, A. Le More (2005, 993) expose la tension entre l'aide au développement fournie par les bailleurs de fonds et le maintien de l'occupation israélienne sur les territoires palestiniens :

> « *Non seulement l'aide soulage Israël de ses responsabilités en vertu du droit international, mais elle a aussi clairement contribué à maintenir son occupation, qui aurait été beaucoup plus difficile et plus onéreuse à maintenir si la communauté internationale n'avait pas payé les factures.* »[20]

Dans cette analyse, l'auteure décrit l'aide au développement comme palliant les manquements des devoirs du pouvoir occupant, Israël, encadrés par le droit international.

Cette littérature concernant le rôle de l'aide au développement dans les territoires palestiniens offre une approche critique de la complexité des relations entre acteurs du développement et processus de formation étatique. Ma thèse se nourrit de ces analyses et participe à l'enrichir en s'intéressant à la construction du discours du développement, et sa

[20] « *aid not only relieves Israel of its responsibilities under international law but it has also clearly helped sustain its occupation, which would have been much trickier and more onerous to maintain had the international community not footed the bills.* » (Le More 2005, 993).

matérialisation en Cisjordanie dans le cadre de projets dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture, encore peu analysés jusqu'à présent.

La dernière partie de cette section revient sur les limites identifiées dans les différentes approches présentées.

1.4 Les limites de ces approches

Les approches présentées ci-dessus fournissent des éléments conceptuels importants à l'étude de la gouvernance de l'eau dans le cadre du processus de formation étatique à l'œuvre en Cisjordanie. Cependant, elles comportent certaines lacunes. J'en ai identifié quatre : (1) la prépondérance des analyses stato-centrée, (2) l'approche monolithique de la société palestinienne, (3) le manque de suivi des impacts des projets de développement au niveau local et (4) la focalisation sur les ressources en eau douce.

L'approche stato-centrée des ressources en eau dans le contexte israélo-palestinien ne permet pas d'explorer le processus de formation étatique palestinien dans sa complexité. Par le prisme du droit à l'eau ou de la gestion transfrontalière, le gouvernement central apparaît comme l'interlocuteur principal et comme une entité monolithique. Ceci ne permet pas d'expliquer les différentes stratégies poursuivies par l'AP qui peuvent paraître incohérentes et poursuivant des processus antagonistes si elles sont comprises uniquement à l'échelle nationale. Par exemple il semble à priori compliqué de concilier la stratégie de l'AP encourageant la réutilisation des eaux usées dans l'irrigation pour diminuer les prélèvements d'eaux souterraines, et celle de réutilisation des eaux usées sur des terres auparavant non-irriguées, également soutenue par l'AP. L'exploration des processus internes de construction et d'application de ces stratégies permet d'aller au-delà de la critique d'incohérence. Ceci nécessite de questionner l'appareil institutionnel, sa construction, et ses différentes échelles d'action.

En se concentrant sur l'analyse des ressources en eau dans la région à une échelle internationale ou régionale, la littérature sur l'eau dans les territoires palestiniens contribue à rendre invisible le rôle des institutions locales palestiniennes dans la gestion de l'eau. Enquêter sur les mécanismes intra-palestiniens permet de dépasser le prisme du conflit régional pour considérer les différents acteurs locaux, leurs stratégies et les relations de pouvoir internes. Ces mécanismes internes affectent la gestion de l'eau et doivent être analysés tout comme ils sont explorés dans d'autres pays, comme en Égypte (Barnes 2012) ou

en Équateur (Boelens, Hoogesteger, et Baud 2015). Quelques chercheurs ont étudié les constellations hydropolitiques locales palestiniennes (De Donato 2018; Fustec 2014b; McKee 2019; Signoles 2010a; Trottier 2000; 2007a; 2013; 2015; Trottier et Perrier 2018; Trottier, Leblond, et Garb 2019). J. Trottier (2007b, 6) définit une constellation hydropolitique comme :

> « *l'ensemble des acteurs déployant des stratégies tissées autour des divers enjeux représentés par le contrôle de la gestion de l'eau ainsi que les relations entre ces acteurs, quelle que soit leur nature* ».

Explorer les mécanismes intra-palestiniens de gestion des ressources en eau ne signifie pas nier l'occupation israélienne et ses conséquences néfastes sur le développement agricole palestinien et les ressources en eau. L'occupation israélienne contraint considérablement les stratégies de l'AP, des institutions locales, des bailleurs de fonds et des agriculteurs. E. McKee (2020) évoque la complexité de mener une réflexion à l'échelle locale dans des conflits si fortement caractérisés par leurs enchevêtrements d'aspirations nationalistes et de combat anticolonialiste. Elle encourage à dépasser ce cadre d'analyse afin d'explorer pleinement la société palestinienne et éviter une perspective monolithique. De plus, les acteurs locaux palestiniens conservent une marge de manœuvre non négligeable dans la gestion des ressources en eau, notamment à travers les systèmes de gestion coutumiers (Trottier 1999; 2007a; 2013; 2015), ce qui démontre l'utilité de combiner les échelles d'analyse.

Explorer ces systèmes locaux de gestion ne constitue pas non plus une normalisation de la situation. Je définis la normalisation comme un processus visant à rendre acceptable et pérenne une situation marquée par une asymétrie de pouvoir. « Normaliser » l'occupation israélienne se comprend comme un processus visant à rendre acceptable et ordinaire l'occupation des territoires palestiniens. Pour certains groupes activistes, le fait d'interagir (économiquement, financièrement, intellectuellement, socialement) avec l'État d'Israël participe à la normalisation puisque ces interactions ne sont pas conditionnées à l'arrêt de la politique coloniale. Dans cette thèse, il ne s'agit certainement pas de banaliser l'occupation des territoires palestiniens, mais au contraire, de mettre en avant les relations de pouvoir et d'asymétrie entre les différents acteurs, qu'ils soient israéliens, palestiniens ou étrangers. Ce travail permet de rendre compte des marges de manœuvre de chacun des acteurs et de la complexité des relations dans lesquelles ils sont engagés dans le secteur de l'eau et de l'agriculture.

Deuxièmement, l'exploration des constellations hydropolitiques palestiniennes encourage à éviter l'écueil de l'homogénéisation des catégories d'acteurs, en particulier les groupes marginalisés. Les études de *political ecology* explorant la gouvernance locale des ressources en eau ont tendance à reproduire des cadres analytiques homogénéisant. Ceux-ci s'articulent autour de concepts tels que le capitalisme et le (post)colonialisme qui poussent à homogénéiser le groupe marginalisé pour démontrer son altérité par rapport au discours dominant. Ces perspectives ont permis d'enrichir la compréhension des représentations de l'eau, notamment dans le cadre des études des peuples autochtones (N. J. Wilson et al. 2019), mais risquent de rendre invisibles certaines asymétries de pouvoir au sein même de ces populations. Plusieurs auteurs ont déjà démontré l'intérêt de s'intéresser à la micro-politique de la gouvernance locale des ressources en eau, notamment au Lesotho (Workman 2019), au Canada (Chiblow 2019), en Égypte (Barnes 2012), et en territoires palestiniens (De Donato 2018; McKee 2019; 2020; Trottier 1999; 2015; 2000; Trottier et Perrier 2018).

Troisièmement, la littérature sur l'aide au développement en territoires palestiniens s'intéresse très peu au suivi de l'impact des projets de développement sur les ressources en eau, les acteurs locaux et les espaces investis. Quelques auteurs ont interrogé les discours du développement concernant l'eau (Fustec 2012; Trottier 1999; 2006; Trottier, Rondier, et Perrier 2019) et le changement climatique (Fustec 2014b) en Cisjordanie. D'autres ont exploré les relations entre l'aide au développement, les organisations non-gouvernementales (ONG) locales, et l'AP (Abu-Sada 2007; Sbeih 2014). Les études sur l'aide internationale ont souvent reproduit le cadre analytique de celle-ci en s'intéressant essentiellement à la façon dont l'AP a intégré les discours du développement dans le processus de renforcement de ses capacités institutionnelles. Toutefois, il apparaît nécessaire de comprendre comment les projets de développement interagissent avec la manière dont l'eau circule, dont elle est gérée, et les conséquences sur l'organisation sociale des populations ciblées. Cette thèse contribue à enrichir la compréhension de ces interactions.

Enfin, la littérature sur la gouvernance des ressources en eau se concentre principalement sur les ressources d'eau douce et s'intéresse très peu aux eaux usées, à leurs particularités et aux changements spatiaux, économiques et politiques que cette ressource engendre. R. Beveridge et al. (2017) critiquent la manière dont les sciences sociales abordent les eaux usées et les problématiques de réutilisation et expliquent que la littérature actuelle analyse essentiellement cette problématique en termes d'acceptation sociale, d'obstacles institutionnels, et de coûts financiers prohibitifs. Pourtant les projets visant à traiter et

réutiliser les eaux usées remettent en cause les rapports de pouvoir entre acteurs de la gouvernance de l'eau, transforment les espaces et influencent les représentations de l'eau (Beveridge, Moss, et Naumann 2017; Meehan, Ormerod, et Moore 2013). Cette thèse a pour objectif de contribuer à combler ces lacunes en s'intéressant aux enjeux de la gouvernance des eaux usées en Cisjordanie. Elle s'inscrit dans une approche récente et encore peu développée dans les territoires palestiniens (Stamatopoulou-Robbins 2020; Trottier et Perrier 2018; Trottier, Rondier, et Perrier 2019).

L'examen de ces limites a permis d'identifier les apports de cette thèse à la littérature scientifique existante. La section suivante présente le cadre conceptuel élaboré pour répondre à ces limites.

Section 2 – Repenser les relations État-société-environnement

Afin de dépasser les limites présentées précédemment (section 1.4), cette thèse introduit trois notions complémentaires qui permettent de repenser le processus de formation étatique à la lumière des interactions entre État, société et environnement. D'une part, je propose la notion de *trajectoire décisionnelle* de l'eau pour illustrer les processus de verticalisation à l'œuvre dans les réformes de la gouvernance de l'eau, dépossédant certains acteurs du pouvoir de décision sur la trajectoire matérielle de l'eau. D'autre part, je présente l'utilité d'intégrer la notion de *colonialité environnementale* pour explorer la mobilisation de discours et de pratiques coloniales par l'Autorité palestinienne, en tant qu'institution gouvernementale indigène. Enfin, ces deux réflexions amènent à concevoir une nouvelle manière de caractériser l'Autorité palestinienne comme forme de gouvernement à la fois *multi-ancrée et polymorphe*, permettant de saisir la complexité des rapports de pouvoir entre ce gouvernement et la société palestinienne.

2.1 La notion de trajectoire décisionnelle de l'eau

Je propose d'introduire la notion de *trajectoire décisionnelle* de l'eau pour explorer la trajectoire non-matérielle de l'eau à travers les différentes institutions dont les décisions affectent la trajectoire matérielle de l'eau. Intégrer cette trajectoire à l'analyse de la

gouvernance de l'eau permet d'interroger les stratégies des acteurs du développement et des institutions ministérielles, et d'étudier les processus de verticalisation de la gouvernance de l'eau. Cette proposition enrichit les approches de *political ecology* s'intéressant aux différentes trajectoires, matérielles et non-matérielles, de l'eau (Trottier, Rondier, et Perrier 2019).

Considérer la *trajectoire décisionnelle* de l'eau et ses évolutions permet d'explorer les catégories d'acteurs prenant part à la gouvernance de l'eau, en tant que processus décisionnel. Les mécanismes de prise de décision sur la façon dont s'écoule l'eau ont lieu à différentes échelles et entre différents types d'acteurs. Ils révèlent les rapports de pouvoir entre ces acteurs et leurs marges de manœuvre. L'analyse de cette trajectoire permet par exemple de confronter les arguments de participation à la gouvernance de l'eau, prônés par les Principes de Dublin en 1992, avec les processus effectifs de prise de décision observés sur le terrain. En faisant apparaître les acteurs interagissant avec cette trajectoire, elle permet d'identifier les savoirs mobilisés dans la prise de décision, et ceux qui sont exclus. Ceci est particulièrement utile pour explorer la violence épistémique (section 3.3).

La *trajectoire décisionnelle* représente un outil d'analyse de la gouvernance de l'eau qui permet de rendre visible ce qui se passe avant même l'utilisation concrète des ressources en eau. Il ne s'agit plus seulement de considérer la trajectoire matérielle de l'eau, mais de prendre également en compte le temps de décision où différentes trajectoires potentielles sont discutées et légitimées. Ceci est particulièrement utile dans le cadre des projets de développement agricole en cours de réalisation pour lesquels les documents de projets mentionnent l'intervention de différents acteurs pour décider où doit aller l'eau, par quels moyens, et dans quels buts. La *trajectoire décisionnelle* vient alors compléter l'analyse des trajectoires matérielles des ressources en eau.

Plusieurs conceptualisations des trajectoires de l'eau permettent de rendre compte du cycle hydrologique et du « cycle hydrosocial » de l'eau. B. Lankford (2013) propose une liste de seize trajectoires potentiellement empruntées par une goutte d'eau dans un système d'irrigation, mais uniquement d'un point de vue hydraulique (Figure 1.1). B. Lankford (2013) introduit le terme de « *paracommuns* » pour désigner les gains potentiels consécutifs d'une modification du système d'irrigation. Le terme *para* désigne leur potentialité, tandis que l'utilisation du terme *communs* explicite le fait que cette ressource concerne un groupe d'usagers (humains et non-humains). Cette première analyse permet d'intégrer la multitude de trajectoires potentielles à considérer lorsqu'un projet, une stratégie ou un acteur décide

d'effectuer un changement dans le système d'irrigation. D'un point de vue hydraulique, un changement de trajectoire peut avoir des conséquences sur l'ensemble d'un système d'irrigation.

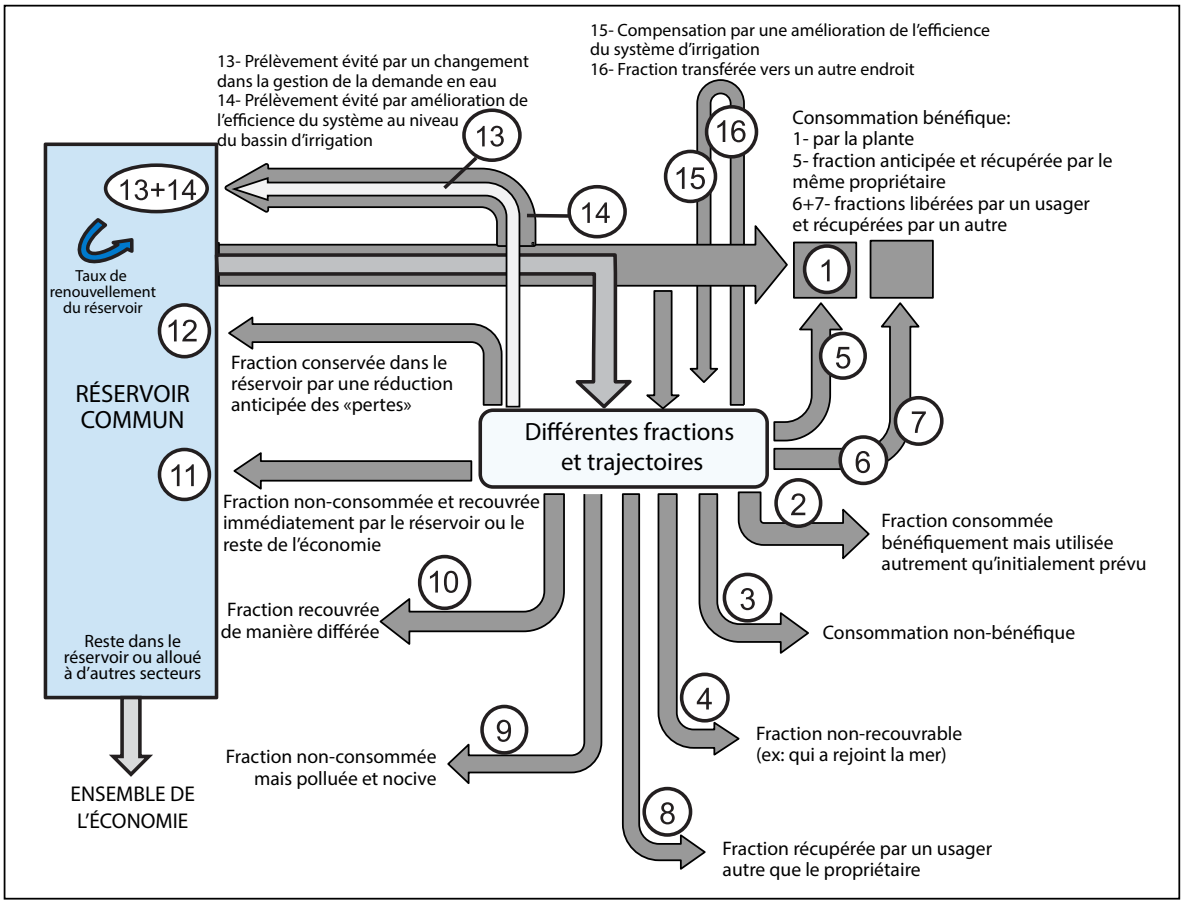

Figure 1. 1 : Schéma des seize trajectoires potentielles de l'eau dans un système d'irrigation. Source : B. Lankford (2013, 147)[21]

Ces trajectoires matérielles de l'eau s'inscrivent dans un contexte social, économique et politique qui influence la gouvernance de l'eau et les interactions entre les acteurs concernant cette ressource. J. Trottier (2018) propose d'intégrer cette réflexion hydraulicienne à une approche politique des ressources en eau, permettant de considérer l'ensemble des interactions ayant lieu le long de ces trajectoires. Il s'agit d'enrichir la compréhension du « *cycle hydrosocial* » de l'eau, défini comme la manière dont la circulation du flux de l'eau influence et est influencée par les processus sociaux et les rapports de pouvoir à différentes échelles à la fois spatiales et temporelles (Bakker 2002; Linton et Budds 2014). En agrégeant les trajectoires hydrauliques en grandes étapes d'un cycle, l'approche par le « cycle hydrosocial » peine à identifier les multiples interactions autour des différentes trajectoires.

[21] Pour faciliter la lecture, le schéma a été simplifié et le texte a été traduit par l'auteure.

Le travail de B. Lankford permet donc une analyse plus fine en entrant dans le détail de toutes les trajectoires possibles.

Plusieurs trajectoires coexistent et permettent de caractériser les interactions concernant l'eau. Premièrement, la trajectoire institutionnelle désigne le flux matériel de l'eau circulant à travers différentes institutions humaines chargées de sa gestion sur le terrain (Trottier, Rondier, et Perrier 2019). S'intéresser à cette trajectoire permet d'identifier et de caractériser les différents acteurs et institutions humaines qui interagissent directement avec le flux matériel de l'eau. Par exemple, l'opérateur d'un puits représente une institution qui agit directement avec l'eau en décidant d'ouvrir les vannes du système d'irrigation ou de les fermer. Deuxièmement, la trajectoire spatiale de l'eau renvoie aux chemins parcourus par l'eau, en surface ou souterrain, à travers l'espace (Trottier, Rondier, et Perrier 2019). L'identification de cette trajectoire est facilitée par le travail de B. Lankford. Troisièmement, la trajectoire sectorielle renvoie aux différentes utilisations faites de l'eau, qu'elles soient domestiques, industrielles ou agricoles (Trottier, Rondier, et Perrier 2019). L'intégration de la « trajectoire décisionnelle » à ce cadre analytique permet de préciser le système de gouvernance de l'eau à l'œuvre en proposant une échelle d'analyse supplémentaire centrée sur les processus de décision.

La mobilisation de cet outil analytique permet d'explorer le degré de verticalité des processus de décision dans la gouvernance de l'eau. En effet, plus les processus de décision ont lieu entre acteurs au niveau local, au plus proche de la trajectoire matérielle de l'eau, plus la trajectoire décisionnelle viendra se confondre avec la trajectoire institutionnelle. Si on reprend l'exemple de l'opérateur de puits, ce-dernier détient une place importante dans la prise de décision concernant l'allocation des ressources en eau, tout en ayant une possibilité d'action directe sur le flux matériel de l'eau. À l'inverse, plus la trajectoire décisionnelle s'éloigne de la trajectoire institutionnelle, plus elle se détache du flux matériel de l'eau.

2.2 La notion de *colonialité environnementale*

Je propose d'introduire la notion de *colonialité environnementale* pour caractériser les pratiques de gouvernement mobilisées par l'AP dans le domaine agricole et de l'eau. Je définis la *colonialité environnementale* comme la façon dont l'environnement est perçu et géré par une forme de gouvernement indigène ayant intégré les représentations coloniales de l'environnement et de sa gestion. Cette notion s'inspire des travaux d'histoire

environnementale, et particulièrement ceux étudiant les représentations de l'environnement dans des contextes postcoloniaux (D. K. Davis 2011; D. K. Davis et Robbins 2018; Mitchell 2002; Sowers 2011; Trumbull IV 2011). Je reviens ici sur ces travaux et sur le concept de colonialité avant d'introduire quelques précisions sur l'utilisation et l'utilité de cette notion dans le contexte palestinien.

Les récits environnementaux constituent des matériaux riches pour analyser les représentations passées de la nature. W. Cronon (1992) insiste sur l'intervention humaine dans la manière de raconter la nature, les récits sur l'environnement n'étant qu'une organisation de la nature façonnée par le narrateur selon l'auteur, la nature ne pouvant parler pour elle-même. Il démontre par exemple l'intérêt de questionner les bornes temporelles du récit analysé car celles-ci influencent la construction du récit et le message transmis. Il prend l'exemple des nombreux récits sur les Grandes plaines de l'ouest américain et la façon dont différents ouvrages expriment différentes représentations et compréhensions de l'environnement et des évènements, tels que la colonisation de cet espace. L'intérêt de l'histoire environnementale repose dans l'analyse de ces récits, produisant « *des récits à propos de ces récits sur la nature* » (Cronon 1992, 1375)[22].

Les travaux d'histoire environnementale sur le Moyen-Orient ont permis de comprendre l'impact des pouvoirs impériaux et coloniaux sur la représentation et la gestion de l'environnement, à travers l'analyse des récits passés. Plusieurs auteurs ont cherché à explorer ce que D. K. Davis appelle les « *imaginaires environnementaux* », définis comme :

> « *la constellation d'idées que des groupes d'humains développent concernant un paysage donné, généralement local ou régional, comprenant fréquemment des appréciations sur cet environnement ainsi que sur la façon dont il s'est retrouvé dans son état actuel.* » (D. K. Davis 2011, 3)[23].

Afin de mieux rendre compte de la dimension coloniale de ces imaginaires environnementaux, D. K. Davis (2011, 4) a forgé la notion d'« *orientalisme environnemental* ». Celle-ci désigne le fait que les récits environnementaux produits sur le Moyen-Orient proviennent des pouvoirs impériaux et ont tendance à décrire négativement l'environnement des colonies, en le comparant à l'environnement européen qui serait la norme et le modèle vers lequel tendre. L'étude de ces imaginaires environnementaux offre

[22] « *Because I care so much about nature and storytelling both, I would urge upon environmental historians the task of telling not just stories about nature, but stories about stories about nature*. » (Cronon 1992, 1375).
[23] « *the constellation of ideas that groups of humans develop about a given landscape, usually local or regional, that commonly includes assessments about that environment as well as how it came to be in its current state.* » (D. K. Davis 2011, 3).

une meilleure compréhension des transformations spatiales et environnementales des colonies du Moyen-Orient, mais également des oppositions à ces représentations construites par les pouvoirs impériaux (Broich 2013; D. K. Davis et Burke 2011; D. K. Davis 2016; Mikhail 2012; 2014; Tal 2002).

Quelques auteurs ont étudié l'histoire environnementale de la Palestine en tant que mandat britannique (Broich 2013; Tal 2002) et en tant que territoires occupés par Israël (Alatout 2006; 2011; Braverman 2019b; S. Cohen 2011). J. Broich (2013) s'intéresse particulièrement aux représentations de l'eau par les autorités mandataires britanniques et le mouvement sioniste. Il étudie les documents du mandat britannique pour révéler les « imaginaires environnementaux », et explore la manière dont ces représentations ont inspiré certaines réformes et transformations. Cette étude permet de replacer l'évolution des trajectoires de l'eau palestinienne dans une perspective historique et de mettre en avant les représentations multiples de l'eau au début du 20ème siècle. N. Gutkowski (2018) déconstruit les « imaginaires environnementaux » produits par les mouvements sionistes, puis par le gouvernement israélien et analyse la manière dont ce dernier a renversé ses propres imaginaires. Elle examine le cas d'une zone marécageuse située dans un village arabe d'Israël. Elle démontre comment le gouvernement israélien a d'abord tenté d'éradiquer les marais, alors au cœur des pratiques agricoles et de l'organisation sociale de la population arabe y vivant, avant de considérer qu'il s'agissait d'un environnement vulnérable, à protéger. Cet exemple illustre l'intérêt de s'intéresser à la coproduction de l'ordre naturel et de l'ordre social pour comprendre la manière dont les « imaginaires environnementaux » se font, et se défont. Identifier les représentations passées de l'eau et de l'agriculture offre un point de comparaison pour appréhender les représentations actuelles produites par les pouvoirs locaux palestiniens analysées dans cette thèse.

Les « imaginaires environnementaux » construits par les autorités indigènes [24] postcoloniales demeurent encore peu étudiés. Pourtant, leur analyse permet d'explorer la circulation des représentations de l'environnement entre période coloniale et postcoloniale, et donc d'appréhender leur ancrage dans les productions de savoir indigènes. J. Sowers (2011) démontre, par exemple, que les gouvernements égyptiens indépendants ont continué à mobiliser certains éléments des récits environnementaux produits par les autorités britanniques. L'auteure démontre que les gouvernements égyptiens ont combiné ces éléments

[24] Le terme « indigène » est utilisé pour qualifier une institution autochtone en interaction avec les autorités coloniales, autrement dit qui est construite dans un contexte colonial pour gérer la population autochtone.

d'« *orientalisme environnemental* » avec des préoccupations nationalistes, et ont dû faire face à l'émergence d'autres récits concurrentiels. D. K. Davis et P. Robbins (2018) explorent la politique indienne envers l'afforestation en fonction de l'« imaginaire environnemental » des fonctionnaires indiens, lui-même façonné par l'héritage colonial britannique et le savoir produit par le secteur forestier français. Les auteurs déconstruisent et historicisent le concept de « taux de boisement » afin de mettre en avant les représentations coloniales de l'environnement qu'il soutient. Cette thèse propose une analyse similaire du concept hégémonique d'« efficience » de l'irrigation et de la gestion de l'eau (Chapitre 4) et de son appropriation par l'AP dans les stratégies agricole et de l'eau. Ceci permet d'historiciser les « imaginaires environnementaux » déployés par l'AP, et de mettre en lumière leurs racines coloniales.

La notion de « *colonialité* » émerge dans les années 1990 dans la littérature scientifique hispanophone d'Amérique latine. En premier lieu se développe la « *colonialité du pouvoir* », définie par A. Quijano (1992) comme une forme de pouvoir fondée sur une domination raciale et capitaliste des relations sociales dépassant la temporalité de la colonisation. La colonisation a développé ces modes de domination et a permis leur ancrage au sein des sociétés colonisées, au point que ceux-ci ont perduré au-delà de la décolonisation. La colonialité du pouvoir se révèle particulièrement lors des processus de construction des États indépendants d'Amérique latine qui ont poursuivi la division raciale coloniale dans leurs stratégies de réalisation d'un État-nation sur le modèle européen. A. Quijano décrit ce double processus paradoxal de réalisation de l'indépendance et de colonialisme interne :

> « *Au début de l'indépendance, principalement dans les pays qui étaient démographiquement et territorialement vastes au début du XIXe siècle, environ 90 pour cent de la population totale était composée d'Indiens d'Amérique, de noirs et de métis. Cependant, dans tous ces pays, ces races se sont vu refuser toute participation possible aux décisions concernant l'organisation sociale et politique pendant le processus d'organisation du nouvel État. La minorité blanche qui a pris le contrôle de ces États a tiré profit de son émancipation vis-à-vis de la législation de la couronne espagnole, qui ordonnait officiellement la protection des peuples ou des races colonisés.* » (Anibal Quijano 2000, 564)[25]

[25] « *At the beginning of independence, principally in those countries that were demographically and territorially extensive at the beginning of the nineteenth century, approximately 90 percent of the total population was composed of American Indians, blacks, and mestizos. However, in all those countries, those races were denied all possible participation in decisions about social and political organization during the process of organizing the new state. The small white minority that assumed control of those states sought the advantage of being free from the legislation of the Spanish crown, which formally ordered the protection of colonized peoples or races*. » (Anibal Quijano 2000, 564).

La notion de *colonialité du pouvoir* permet ainsi de caractériser l'influence des modes de domination coloniaux et de construction étatique reproduits lors de certaines formations de l'État indépendant en Amérique latine[26]. Penser en termes de *colonialité* implique une appropriation des dynamiques coloniales par un gouvernement indépendant postcolonial[27].

Cette réflexion a amené à repenser les rapports de domination au-delà de la question raciale et du capital pour interroger la place de la production du savoir dans la colonialité. L'idée principale consiste à démontrer la domination du savoir européen sur les autres formes de savoir, et sa position auto-proclamée de « *seul épistème valide* » pour représenter la nature (Castro-Gómez 2007)[28], ainsi que sa « *prétention à l'universalité* » (Escobar 2007)[29]. Cette réflexion sur les hiérarchisations du savoir renvoie à la réflexion de G. Spivak (1988) sur la violence épistémique[30] et la réduction au silence des savoirs produits par les populations subalternes. La notion de colonialité implique donc de s'intéresser aux modes et au contexte de production et de circulation des savoirs. Elle permet de révéler la continuité des systèmes de domination entre différentes périodes historiques, généralement analysée séparément, telles que les périodes de colonisation et de décolonisation.

La mobilisation de la notion de colonialité dans cette thèse est particulièrement utile pour comprendre l'héritage politique et cognitif sur lequel l'AP se construit et produit ses stratégies. Il ne s'agit pas de penser l'AP comme un pouvoir colonial, ni comme une forme de gouvernement se construisant dans un contexte postcolonial. L'occupation israélienne reste une réalité et malgré les ambitions de construction d'un État palestinien, celles-ci sont largement contraintes par la continuité de ce régime d'occupation. Je considère l'AP comme un gouvernement indigène dont la formation émane d'un processus exogène, commencé avec les accords d'Oslo en 1993, et poursuivi dans un contexte de colonisation israélienne. Penser le pouvoir et la production des savoirs en termes de colonialité dans le contexte palestinien permet d'articuler les discours critiques générés à son encontre et caractérisant certaines

[26] A. Quijano (2000) précise que la colonialité du pouvoir ne se retrouve pas de façon aussi marquée au Mexique et en Bolivie qui ont suivi des processus d'indépendance plus ou moins révolutionnaires par rapport à l'Argentine, au Chili ou encore au Brésil.
[27] Je préfère le terme de *colonialité* à celui d'héritage colonial pour mettre en avant ce processus dynamique d'appropriation qui disparaît dans le second terme en mettant l'accent sur la dimension temporelle.
[28] « *On the contrary, a single way of knowing the world, the scientific-technical rationality of the Occident, has been postulated as the only valid episteme, that is to say the only episteme capable of generating real knowledge about nature, the economy, society, morality and people's happiness.* » (Castro-Gómez 2007, 428).
[29] « *The conceptualization of modernity/coloniality is grounded in a series of operations that distinguish it from established theories of modernity : (...) (5) a conception of eurocentrism as the knowledge form of modernity/coloniality a hegemonic representation and mode of knowing that claims universality for itself* » (Escobar 2007, 184).
[30] Je reviens sur ce terme à la section 3.3.

relations de pouvoir intra-palestiniennes en termes de « colonisation » (Chapitre 10). La notion de *colonialité environnementale* doit permettre de repenser les imaginaires environnementaux dans les processus de construction étatique indigène. Il s'agit d'analyser les discours produits, leur circulation et leur contestation. Je m'appuie également sur le travail réalisé par K. Fustec (2014b) concernant le rôle des intermédiaires, tels que les chercheurs palestiniens, dans la production de savoirs et la mise en place des politiques publiques palestiniennes.

L'approche par la colonialité développée dans cette thèse s'insère dans les récents travaux de justice environnementale appelant à une refonte de ceux-ci (Álvarez et Coolsaet 2018; Pellow 2016). Les études de justice environnementale analysent la façon dont les populations minoritaires se trouvent très souvent négativement impactées par des projets, des infrastructures et des pratiques liés à la gestion de l'environnement. Les premiers travaux de justice environnementale ont exploré ces mécanismes aux Etats-Unis, particulièrement concernant les populations minoritaires. Ils mettaient en avant d'abord les questions raciales et de classe pour expliquer les situations d'injustice environnementale, importantes à prendre en compte, mais insuffisantes (Pellow 2016). Ces critiques ont amené à re-conceptualiser la justice environnementale. D. N. Pellow (2018) définit la *critical environmental justice* autour de quatre piliers encourageant une approche (1) intersectionnelle, (2) multi-échelles, (3) détachée des structures de pouvoir en place pour penser les injustices et formuler des solutions, et (4) analysant davantage la place et l'importance des populations minoritaires, humaines et non-humaines, dans la recherche de justice. L. Álvarez et B. Coolsaet (2018) proposent d'introduire la notion de « *colonialité de la justice* » afin de remettre en question les concepts occidentalo-centrés mobilisés dans les études de justice environnementale et faisant courir le risque d'aggraver les situations d'injustice ou de rendre invisibles d'autres approches. Plusieurs auteurs (Boelens, Vos, et Perreault 2018; Sultana 2018; Zwarteveen et Boelens 2014) ont articulé ces réflexions de justice autour des ressources en eau afin d'explorer « *les distributions inégales de bénéfices et de fardeaux, l'accès et le contrôle de l'eau, les gagnants et les perdants, les contestations autour des droits d'eau, des savoirs et de la culture.* » (Boelens, Vos, et Perreault 2018, 4)[31].

Peu d'auteurs ont mobilisé ce concept dans le contexte palestinien. D. N. Pellow (2018) propose d'étudier les déséquilibres de pouvoir dans le contexte israélo-palestinien au

[31] « *unequal distribution of benefits and burdens, access to and control over water, winners and losers, and disputed water rights, knowledge, and culture.* » (Boelens, Vos, et Perreault 2018, 4).

prisme de la *critical environmental justice* à l'échelle nationale. E. McKee (2020) mobilise cette approche avec un objectif différent. Elle analyse l'hétérogénéité des expériences d'injustices au sein des communautés palestiniennes d'Al Auja, dans la vallée du Jourdain. Elle insiste sur l'importance de dépasser le contexte colonial pour mettre en avant d'autres différences intra-palestiniennes qui se révèlent cruciales pour réaliser l'objectif de justice environnementale (McKee 2020, 4).

La notion de « colonialité environnementale » introduite dans cette thèse se trouve au carrefour des approches d'histoire environnementale et de justice environnementale. Cela permet de contextualiser les récits produits sur l'environnement, et d'étudier les injustices qu'ils produisent, mais également de penser les rapports à l'environnement dans un contexte de construction étatique indigène, marqué par une forte histoire coloniale. Cette notion permet notamment de considérer l'AP comme un acteur de la production de ces discours, et non seulement comme un récepteur des discours du développement transmis par les bailleurs de fonds. Bien que ces discours influencent considérablement les représentations de l'environnement véhiculées par l'AP, celle-ci participe à leur déploiement et à leur circulation et contribue à rendre invisibles ou marginaux d'autres « imaginaires environnementaux » construits localement. Dans le cas de l'AP, la colonialité s'exprime essentiellement selon une dimension politico-économique, même si la dimension raciale reste à explorer[32].

2.3 Le « bricolage institutionnel »[33] palestinien : une forme de gouvernement multi-ancrée et polymorphe

Cette thèse étudie l'AP comme une forme de gouvernement multi-ancrée et polymorphe, c'est à dire une entité qui n'est pas monolithique, et dont l'ancrage, politique, social, économique et territorial se réalise différemment sur l'ensemble d'un espace. Elle combine des politiques d'extraversion et d'introversion, qui peuvent paraître contradictoires, mais qui prennent leur sens lorsqu'elles sont contextualisées et comprises comme des

[32] La dimension raciale n'est pas complètement absente des relations définies par la *colonialité* dans le cas palestinien. En effet, la valorisation de certaines pratiques agricoles israéliennes, de certains modes de vie européens pourrait également être explorée sous l'angle d'une dévalorisation des pratiques de celles et ceux racisés. Cependant, il faudrait interroger cette question en prenant en compte également la valorisation de l'identité d'« Arabe », très présente chez une partie de la population. De plus, le racisme envers les personnes de couleur de peau foncées ou noire est très présent dans la société palestinienne. Par exemple, avoir la peau blanche constitue souvent un critère de beauté, essentiellement appliqué aux femmes, dans le cadre des mariages. Il serait intéressant d'explorer plus en profondeur cette dimension raciale dans la société palestinienne et ses origines.

[33] Terme emprunté à F. Cleaver (2001).

interactions avec différents acteurs, internationaux ou locaux. Cette approche mobilise le concept de « *bricolage institutionnel* » développé par F. Cleaver (2001, 26) et défini comme :

> « *un processus par lequel les personnes mobilisent, consciemment ou inconsciemment, des arrangements sociaux et culturels préexistants pour façonner des institutions en réponse à des situations changeantes.* »[34]

Il s'agit de s'intéresser à la fois aux acteurs participant à ce « bricolage », aux institutions, et à leurs interactions. Ceci encourage à explorer les arrangements locaux, les pratiques institutionnelles et leurs réceptions par les différents acteurs prenant part à la gouvernance de l'eau.

L'AP se caractérise également par certaines pratiques de non-intervention ou peu d'interventions. Cependant, cela ne signifie pas qu'il y a eu une absence d'État ou d'autorité étatique mais plutôt qu'elle se manifeste différemment et se retire parfois au profit d'autres structures de pouvoir. Ceci se rapproche du concept de « *domination dispersée* » proposé par J.S. Migdal (2001, 100) où ni l'autorité étatique ni les forces sociales locales ne parviennent à atteindre un contrôle étendu sur l'ensemble du territoire. Ajouter la notion de multi-ancrage permet d'approfondir cette notion de « dispersion » en identifiant des configurations récurrentes concernant la gouvernance de l'eau et de l'agriculture. Avant de présenter les apports de la science politique et de la *political ecology,* je reviens d'abord sur les approches de géographie qui ont influencé mes réflexions.

2.3.1 L'héritage de la géographie pour comprendre l'État

L'État n'est pas un ensemble monolithique, et dépend des interactions sociales en son sein et avec les différents acteurs de la société. Cette réflexion provient essentiellement de la géographie et en particulier des travaux de T. Mitchell (1991) et J. Painter (2006). Le premier a forgé le concept de « *state-as-effect* », définissant l'État comme la structure résultant de différentes pratiques et reconnaissant à la fois la force des arrangements politiques constituant l'État et l'incertitude de ces arrangements. Pour T. Mitchell, la séparation entre État et société est un construit de ces arrangements qui demeure largement malléable. Cette idée de la perméabilité de la séparation entre État et société a inspiré les travaux de J.S. Migdal qui a davantage exploré cette relation. J.S Migdal définit l'État selon deux éléments :

[34] « *a process by which people consciously and unconsciously draw on existing social and cultural arrangements to shapte institutions in response to changing situations.* » (Cleaver 2001, 26).

> « *(1) l'image d'une organisation cohérente et contrôlant un territoire, entendu comme une représentation de la population délimitée par ce territoire, et (2) les pratiques réelles de ses multiples parties.* » (Migdal 2001, 16)[35].

L'État et la société se trouvent constamment en interaction : la nature du régime étatique influence l'organisation des forces internes présentes dans la société, et *vice versa*. J.S. Migdal explique notamment que la fragmentation du contrôle social au sein d'une société influence la nature de l'État, qui elle-même tend à renforcer la fragmentation de la société. Cette situation peut expliquer l'échec de politiques publiques visant à réformer la société et son fonctionnement :

> « *Les États dans les sociétés fragmentées ont plus de chances de rester des lieux d'arrangement que de devenir des sources de changements majeurs dans le comportement social des populations.* » (Migdal 2001, 94)[36].

L'analyse de J.S. Migdal est très utile pour penser la construction étatique à l'œuvre à travers l'AP, et explorer le paradoxe de sa longévité par rapport à la faiblesse de sa légitimité au sein de la société palestinienne. Ceci appelle à s'intéresser à ce que A. Gupta (1995) définit comme les « *pratiques quotidiennes* » [*everyday practices*] de l'État, autrement dit les interactions quotidiennes qui contribuent à former l'État et à asseoir sa domination sur la société.

L'approche par la *political ecology* permet de questionner la construction étatique en rapport avec les relations à l'environnement, notamment aux ressources en eau. A. Loftus (2018) résume les principaux travaux réalisés pour appréhender la construction étatique au prisme des questions environnementales et identifie deux principales tendances : (1) la « *dé-fétichisation* » de l'État, c'est-à-dire l'analyse des interactions entre acteurs étatiques et non-étatiques provoqués par les projets ou infrastructures sans présager de la nature de ces interactions (Harris 2002; 2012; 2017; Meehan 2014; Trottier 1999; 2000), et (2) l'État comme organisation « relationnelle », ne représentant pas une entité fixe et autonome mais plutôt située dans un ensemble de relations sociales (Jessop 2007; Whitehead, Jones, et Jones 2007). Cette thèse propose de combiner ces deux approches en adoptant une analyse inductive de la construction étatique.

[35] « *(1) the image of a coherent, controlling organization in a territory, which is a representation of the people bounded by that territory, and (2) the actual practices of its multiple parts.* » (Migdal 2001, 16).
[36] « *States in fragmented societies are more likely to remain arenas for accommodation than to become sources for major changes in peoples' social behavior.* » (Migdal 2001, 94).

2.3.2 Un ancrage dans les études du régime politique palestinien

Le terrain palestinien constitue une opportunité d'explorer l'État « en action »[37], en train de se réaliser. Dans le domaine de la sociologie politique, de nombreux auteurs ont analysé l'organisation de la société palestinienne et la naissance de l'AP (Brynen 1995; Picaudou 1984; Robinson 1997; Salingue 2013a; Signoles 2005; 2010a). Les sciences politiques s'intéressent particulièrement aux perspectives de construction étatique et à cet « embryon » d'État que représente l'AP. Plusieurs qualificatifs existent déjà pour caractériser la forme de gouvernement qu'est l'AP. G.E. Robinson (1997) la décrit comme étant un « *État-rentier et autoritaire* », en raison de sa forte dépendance à l'aide extérieure et de son faible engagement dans les enjeux politiques internes. J. Salingue (2013a) désigne l'AP comme un appareil proto-étatique et :

> « *qui a été, dans une large mesure, importé dans les territoires palestiniens et greffé à une société qui possédait ses propres structures d'intégration et de régulation sociales, pour devenir un État croupion dont l'existence n'est pas incompatible avec la poursuite et l'approfondissement de l'occupation.* » (Salingue 2013a, 599).

Sa thèse en science politique offre un apport important pour la compréhension des transformations politiques internes palestiniennes depuis les accords d'Oslo. Il démontre l'instabilité du pouvoir politique de l'AP, contraint par l'occupation israélienne et le cadre des accords d'Oslo, et également peu apte à contenir les forces centrifuges internes, sources de contre-pouvoir et d'opposition. Plus récemment, D. El Kurd (2019) a exploré les phénomènes de polarisation et démobilisation dans la société palestinienne et leurs causes. Elle démontre que la pénétration des territoires palestiniens par des acteurs internationaux a renforcé les pratiques autoritaires de l'AP, qui ont à leur tour contribué à la polarisation de la société palestinienne et à sa démobilisation. Elle s'intéresse à l'AP en tant que « *régime indigène* »[38] dont l'autoritarisme a fortement réduit la capacité de la société palestinienne à se mobiliser et à agir collectivement. Cependant, D. El Kurd (2019) met également en avant les formes d'action collective, fragmentées, présentes dans les territoires éloignées du contrôle direct de l'AP. Cette réflexion sur l'AP et sur la dialectique entre politiques d'extraversion et d'introversion rejoint les conclusions de K. Fustec (2014b, 503) qualifiant l'AP d' « État hors-sol » et défini comme :

[37] Je reprends ici l'expression de B. Latour (1987) qu'il utilise pour explorer la science « *en action* », i.e. son processus de formation pour atteindre l'état de « fait scientifique ».
[38] D. El Kurd (2019, 6) utilise le terme « indigène » en opposition au régime colonial israélien, c'est-à-dire en soulignant sa dimension autochtone.

> « *un État construit par des acteurs exogènes et/ou nationaux mais plus insérés à l'échelle globale que nationale ou locale (…) sur des bases non démocratiques (…). Ensuite, c'est une entité gouvernementale qui se développe grâce à la captation de l'aide internationale. C'est également un État qui ne prend pas en compte les enjeux spatiaux et socio-politiques locaux et qui ne met pas en œuvre de politiques publiques au niveau local. Enfin, c'est un État qui n'est pas légitime aux yeux de sa propre population. ».*

Ces réflexions sur le caractère exogène de l'AP constituent un aspect important du régime politique en place, mais ne suffisent pas à expliquer par exemple les processus de territorialisation menés par l'AP et les alliances qu'elle déploie parfois avec des institutions locales ou des groupes d'individus n'appartenant pas à une élite politico-économique.

Ces analyses de la politique interne palestinienne révèlent la complexité des relations entre l'AP et la société palestinienne, entre les formes de gouvernement endogènes et exogènes, ainsi qu'entre les différents espaces de la Cisjordanie en fonction de leur pénétration par l'AP. La réflexion développée dans ma thèse poursuit ces recherches et a pour objectif d'enrichir la compréhension de cette complexité en analysant la manière dont les acteurs des constellations hydropolitiques reçoivent les discours et pratiques de l'AP et des municipalités palestiniennes. J. Trottier (1999) a déjà démontré qu'il existe à la fois des dynamiques centrifuges et centripètes dans la gestion de l'eau palestinienne, signe d'un pouvoir central relativement dilué. En s'intéressant particulièrement aux municipalités palestiniennes et à leur rapport avec l'AP, comme autorité centrale, A. Signoles (2005; 2010b) analyse « *l'extrême dilution des pouvoirs* » et démontre la nécessité de dépasser les catégories homogènes utilisées pour caractériser l'AP, les pouvoirs locaux ou encore les bailleurs internationaux. Elle met en avant la complexité des relations entre ces acteurs et la richesse apportée par une analyse des différentes logiques d'actions des pouvoirs locaux au niveau de la gestion de l'eau :

> « *Dotés de pouvoir d'influence non négligeable, ils [les pouvoirs locaux] se réapproprient les normes et les réformes importées de l'extérieur. Surtout, ils négocient, en permanence, auprès du leader de l'Autorité palestinienne, des « arrangements » qui leur sont favorables et qui, en l'occurrence, constituent autant de « bricolages locaux » apportés à la politique de privatisation des modes de gestion de l'eau. Ces « arrangements » - l'un des modes de gouvernement privilégiés du centre politique - sont ainsi le produit de tractations informelles et personnalisées ; ils entraînent une certaine plasticité des réglementations, la fluidité des règles du jeu politique et le flou des processus de prise de décision.* » (Signoles 2005, 624).

L'analyse des *trajectoires décisionnelles* de l'eau et de la manière dont les agriculteurs et autres acteurs locaux des constellations hydropolitiques réceptionnent les discours et les

projets agricoles enrichit la compréhension de l'AP et de ses relations aux acteurs locaux. Explorer la construction étatique au prisme des coproductions de l'eau et de l'agriculture suppose d'explorer à la fois les constellations hydropolitiques à l'œuvre en Cisjordanie et leurs interactions avec le processus de construction étatique. Quelques auteurs ont analysé la coproduction de l'environnement et de la société palestinienne (Fustec 2014b; De Donato 2018; McKee 2020; Stamatopoulou-Robbins 2019; 2020; Trottier 1999; 2000; Trottier et Perrier 2018; Trottier, Rondier, et Perrier 2019). Cette thèse s'inscrit à la suite de ces travaux.

Section 3 – Cadre conceptuel

Cette section présente le cadre conceptuel mobilisé dans cette thèse, construit en réponse aux limites identifiées dans la littérature scientifique et intégrant les notions introduites précédemment. Dans un premier temps, je fais appel au concept de coproduction pour explorer la production des discours sur l'agriculture et l'eau, ainsi que leur stabilisation (section 3.1). Dans un deuxième temps, je mobilise la notion d'appropriation des ressources en eau et de l'espace par différents acteurs. Cette analyse doit permettre de mettre en avant les impacts de ces processus de territorialisation et d'appropriation sur la construction étatique ainsi que les acteurs impliqués (section 3.2). Enfin, les modes d'agencement de l'ordre naturel et de l'ordre social couplés aux processus d'appropriation et de territorialisation engendrent des rapports de pouvoir asymétriques entre les différents acteurs des constellations hydropolitiques analysées. J'étudie ces asymétries en termes de violence, notamment infrastructurelle et épistémique (section 3.3).

3.1 Étudier la coproduction des représentations de l'eau et de l'agriculture

Les savoirs sur l'eau et l'agriculture sont des construits sociaux : ils sont le produit d'interactions et de compétitions entre plusieurs acteurs qui tentent d'imposer leurs représentations. Par exemple, la plupart des stratégies et des projets sur l'eau encouragent une utilisation et une gestion de cette ressource. Mais que signifient adopter des pratiques « efficientes » ? Comment ce concept est-il devenu hégémonique ? Qui décide si un modèle

agricole est productif ou non ? Pour y répondre, cette thèse combine une approche de STS et de *political ecology* afin de comprendre (1) comment ces discours se construisent, et (2) comment ils circulent et se matérialisent sur le terrain palestinien, révélant les enjeux de pouvoir autour de leur construction et de leur réception par les acteurs concernés. Ces savoirs ne sont figés ni dans le temps, ni dans l'espace. Ils évoluent au fur et à mesure de leur circulation, peuvent être renforcés, contestés ou encore disparaître.

3.1.1 Déconstruire les discours : la mobilisation des *Science and Technology Studies* (STS)

L'étude des sciences et sociétés analyse la construction sociale et politique des sciences et des technologies. La science n'est pas le miroir de la nature mais révèle plutôt un ordre naturel et social particulier (Pestre 2013). Comprendre la science « en action » et les dynamiques de co-transformation du social et du scientifique constitue un élément important pour étudier les transformations agricoles, et éviter de considérer les contestations comme des signes d'irrationalité (Latour 1987). Le savoir scientifique se construit à travers de nombreux processus, en passant par plusieurs acteurs et institutions. Les énoncés scientifiques guidant les stratégies agricoles et de l'eau résultent de controverses scientifiques au cours desquelles ils ont été éprouvés et renforcés pour assurer leur stabilité et leur circulation à l'intérieur et en-dehors du milieu scientifique (Latour 1987). Pour les analyser, il faut reconstruire le chemin parcouru par ces énoncés afin d'identifier les acteurs et les institutions ayant participé à leur émergence et leur stabilité.

Les STS, comme outils conceptuel, permettent d'étudier la construction socio-politique des sciences utilisées dans le domaine de l'irrigation, et notamment la construction de la notion d'efficience des systèmes d'irrigation par différents acteurs. L'efficience représente un concept hégémonique dans le domaine de l'eau dont la définition a fortement évolué depuis le début du 20ème siècle, et qui, malgré de fortes contestations dans la littérature scientifique, continue de guider les projets de développement et les stratégies agricoles et de l'eau palestiniennes. L'analyser revient à ouvrir ce que B. Latour (1987) appelle une « *boîte noire* », c'est-à-dire l'ensemble des alliances qui ont stabilisé ce concept et ont fait en sorte de le rendre incontestable.

Les STS remettent en question la séparation construite par les discours scientifiques de l'eau entre nature et société, et démontrent la coproduction à l'œuvre. S. Jasanoff (2004b, 2) définit la « coproduction » comme un processus où :

> « *les façons dont nous connaissons et nous représentons le monde (la nature et la société) sont indissociables des manières dont nous choisissons d'y vivre. Le savoir et ses incarnations matérielles sont à la fois des produits de l'action sociale et des éléments constitutifs des formes de vie sociale ; la société ne peut fonctionner sans savoir, pas plus que le savoir ne peut exister sans un soutien social approprié.* » (Jasanoff 2004b, 2)[39].

Autrement dit, le discours scientifique concernant la gestion des ressources en eau influence la manière dont nous nous représentons l'eau, et est enchevêtré à son tour dans un ensemble de pratiques sociales qui influencent sa construction. L'analyse des coproductions successives de l'ordre naturel et de l'ordre social permet de démontrer que les évolutions des équations pour calculer l'efficience de l'eau ne sont pas uniquement le produit de découvertes scientifiques ou de progrès technologiques majeurs dans les méthodes de calcul. Chacune de ces évolutions répond à une nouvelle représentation de l'eau, de l'agriculture et de la place des acteurs privés et publics dans la gestion de l'eau (Chapitre 4).

Plusieurs chercheurs ont analysé la construction et l'utilisation du discours scientifique sur l'eau[40] et ont déconstruit des concepts devenus hégémoniques dans ce domaine. Le concept de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) fait l'objet de nombreuses critiques depuis le début des années 2000 (Conca 2005; Gerlak et Ingram 2018; François Molle 2009; Perreault 2014; Trottier 2012). D'autres ont questionné la pertinence du concept d'eau virtuelle et sa mobilisation dans les politiques publiques, notamment dans les pays du Moyen-Orient (Barnes 2013; Beltrán et Kallis 2018; Boelens et Vos 2012; Trottier et Perrier 2017; Vos et Hinojosa 2016; Wichelns 2010; 2015). Certains ont également déconstruit les indicateurs utilisés dans la gestion de l'eau et mis en avant la dimension politique de ceux-ci (Bouleau 2006; 2007; Fernandez 2009; Trottier et Fernandez 2010).

Ces approches étudient la « *naturalisation* » des discours de l'eau (Boelens et Vos 2012) et les processus par lesquels ces concepts sont dépolitisés et « *rendus techniques* » pour

[39] « *the ways in which we know and represent the world (both nature and society) are inseparable from the ways in which we choose to live in it. Knowledge and its material embodiments are at once products of social work and constitutive of forms of social life; society cannot function without knowledge any more than knowledge can exist without appropriate social supports.*» (Jasanoff 2004b, 2).

[40] Pour l'analyse de ces discours sur l'eau française, voir entre autres B. Auvet (2019), S. Fernandez (2009; 2014), S. Ghiotti (2005), B. Latour et J-P. Le Bourhis (1995), J. Trottier et S. Fernandez (2010).

reprendre l'expression de T. M. Li (2007)[41], facilitant ainsi leur stabilisation et leur hégémonie. G. Bouleau (2006) mobilise les concepts de « *mise en mots* », de « *mise en nombre* » et de « *mise en variables* » afin d'explorer la construction des discours promouvant ces variables et la construction quantitative des variables en elles-mêmes[42]. La « *mise en nombre* » représente la première étape du processus de quantification d'un événement, et la « *mise en variable* » définit la transformation du nombre en variable pour constituer un modèle (Bouleau 2006; 2007). G. Bouleau (2007, 115‑16) ajoute l'étape de « *mise en mots* » où l'ordre naturel est décrit par des mots qui véhiculent une certaine représentation et compréhension de cet ordre naturel. Ces outils analytiques permettent d'étudier la façon dont des variables se retrouvent mobilisées par des acteurs politiques pour devenir des indicateurs, et donc le rôle crucial des acteurs intermédiaires rendant possible cette évolution (Bouleau 2006).

Quelques auteurs ont étudié la construction des discours sur l'eau dans le contexte israélo-palestinien. En ce qui concerne Israël, S. Alatout a décrit l'évolution du discours des hydrologues israéliens et leur construction de l'abondance et de la pénurie en fonction des mêmes données hydrologiques mais de circonstances politiques différentes (Alatout 2006; 2007; 2009). K. Fustec (2014b) s'intéresse aux représentations de l'eau portées par le modèle de la GIRE au sein des projets de développement palestinien.

Les discours sur l'eau, et particulièrement ceux justifiant la réalisation de projets de développement, se construisent régulièrement autour d'arguments de nécessité. Y. Garb (2004) propose d'étudier les discours concernant les projets de grande infrastructure en termes d' « *inévitabilité* » pour révéler les arguments mobilisés, les acteurs investis, et également ceux rendus invisibles pour ce cadrage. Il explique que l'inévitabilité se construit autour de quatre points : (1) la création d'une définition du problème en fonction de la solution déjà envisagée, (2) la reformulation du projet comme un plan de long terme bien ordonné, (3) les efforts collectifs pour faire taire les divisions et les faire passer pour des problèmes techniques uniquement, et enfin (4) l'insertion du projet futur à la fois dans le passé et dans le présent en mettant en avant les avancées et les réalisations. Cette analyse se révèle utile pour analyser la construction des discours concernant la mise en œuvre des grandes infrastructures de

[41] Dans son ouvrage « *The Will to Improve* », T.M. Li examine la construction des interventions de développement en Indonésie et leur matérialisation. Dans le chapitre 4, elle s'intéresse à la façon dont certaines interventions ont rendu technique un espace. Elle explique que le processus de « *rendre technique* » implique un travail d'identification, de délimitation, et de dépolitisation.

[42] G. Bouleau emprunte les deux derniers concepts (« *mise en nombre* » et « *mise en variable* ») à A. Desrosières (2000).

traitement des eaux usées en Cisjordanie. La notion d'« inévitabilité » éclaire la manière dont les controverses sur des objets sociotechniques, tels que les stations d'épuration ou les systèmes d'irrigation, se closent et transforment l'objet de discorde en problèmes techniques uniquement.

Enfin, cette thèse mobilise l'approche structurationniste pour étudier les relations de pouvoir autour de la construction de ces discours. A. Giddens (1987) distingue trois types de structure qui permettent d'analyser la façon dont les structures constituent à la fois un cadre facilitant et contraignant l'action. Il propose d'abord de considérer la structure de signification, caractérisée par la production de sens et composée de schèmes interprétatifs porteurs des représentations des acteurs qui les mobilisent. Ensuite, il s'intéresse à la structure de domination qui, par la mobilisation de différentes ressources, s'impose et crée une asymétrie de pouvoir. Enfin, la structure de légitimation produit des sanctions et des normes qui viennent renforcer les premières. V. Jabri (1996) démontre que ces trois structures sont interdépendantes. Un schème interprétatif peut renforcer ou bien transformer une structure de signification, qui elle-même affecte la stabilité de la structure de domination. Le concept d'« efficience » par exemple constitue un schème interprétatif soutenant une structure de signification représentant l'eau comme un bien économique, et renforçant une structure de domination étatique. J. Trottier (2007a) combine cette approche structurationniste au concept d'hégémonie : lorsque les schèmes interprétatifs deviennent acceptés socialement, ils permettent une situation d'hégémonie. Mobiliser cette approche permet de comprendre le rôle des concepts tels que l'« efficience » dans l'établissement d'une structure de domination étatique dans la gouvernance de l'eau.

3.1.2 La matérialisation des coproductions : entre acceptation, adaptation et contestation

Les politiques agricoles et de l'eau palestiniennes résultent en grande partie d'une intégration des discours de développement portés par les bailleurs de fonds. Ces outils de politiques publiques ont donc tendance à faire circuler des discours construits ailleurs, souvent à l'échelle globale, et appliqués à différents pays investis par les agences de développement. Cependant, ces discours circulent au sein de constellations hydropolitiques, et se confrontent aux différentes stratégies déployées par les acteurs locaux et à leurs intérêts. Cette rencontre ne se traduit pas nécessairement par un rejet de ces discours, mais décrit une situation où les discours doivent pénétrer un enchevêtrement de relations sociales au niveau

local. Afin de comprendre les impacts des coproductions de la construction étatique palestinienne et de la gestion de l'eau et de l'agriculture, il devient nécessaire d'explorer la manière dont elles sont réceptionnées au niveau local par les différents acteurs.

Cette thèse concilie l'analyse de la construction des discours permise par les STS, et l'étude de l'application de ces discours au cœur de la *political ecology* (Goldman, Nadasdy, et Turner 2011). Ceci permet de porter l'attention vers les stratégies déployées par les habitants, les agriculteurs et autres acteurs locaux dans la réception de ces coproductions. Les coproductions concernant l'eau et l'agriculture ont tendance à privilégier l'État comme acteur principal. Cet agencement de la gestion de l'eau autour de l'État se retrouve dans la littérature scientifique comme démontré dans la section 1. Cependant, la deuxième section a démontré que l'État s'inscrit et se compose d'une multitude de relations sociales. Celles-ci influencent la manière dont les coproductions circulent et se déploient.

L'analyse de la réception de ces coproductions est d'autant plus cruciale dans le contexte palestinien que la société palestinienne porte les signes d'une histoire complexe, marquée par une succession de régimes d'occupation et une fragmentation spatiale et économique importante (Doumani 1995; Rashid Khalidi 1997; Robinson 1997). La gouvernance de l'eau constitue un exemple parlant : malgré plusieurs interventions des acteurs internationaux, de l'AP et d'Israël, l'organisation de l'eau et de l'agriculture demeure régie par des règles communautaires et coutumières (Perrier 2019; Trottier 1999; 2000; 2013). La création de l'AP n'a pas mis fin au pluralisme juridique existant, ni à l'hétérogénéité des modes de gestion des ressources en eau. Ceci se traduit donc par une pluralité des modes de réception des coproductions, entre acceptation, adaptation et contestation. Cette thèse contribue à analyser la matérialisation des coproductions en tant que processus perméable et de négociation constante.

Analyser les modes de réception des coproductions nécessite également d'étudier le rôle des intermédiaires qui transmettent ces discours. Dans son étude des ingénieurs de terrain en Inde et leur rapport à la réforme du secteur de l'eau urbaine, K. Coelho mobilise le concept de « *traduction* » pour caractériser les phases de circulation et d'application de la réforme, autrement dit « *la vision d'une politique et la réalité de ces conditions de réalisation* » (Coelho 2004, 29). J. Trottier (2006) a analysé le rôle des courtiers en développement en Cisjordanie qui se positionnent comme des experts et des maillons incontournables dans la négociation et la réalisation des projets. K. Fustec (2014b) a étudié particulièrement les chercheurs palestiniens comme intermédiaires capables de jongler entre plusieurs échelles d'action, à la fois internationale, nationale et locale, et marqués par leur formation dans les

pays du nord dont ils ont tendance à reproduire les cadrages. Ces recherches permettent de mettre en avant les canaux de transmission des coproductions, de l'international vers le local. Les cas d'étude explorés dans cette thèse permettent d'analyser l'étape suivante, c'est-à-dire la réception de ces coproductions par les agriculteurs une fois cette étape de transmission faite.

Les projets de développement et les coproductions qu'ils soutiennent ne sont pas toujours acceptés par les agriculteurs qui les reçoivent. Chacun déploie des stratégies de réception en fonction d'intérêts personnels ou collectifs. Pour les comprendre, il est nécessaire d'explorer les représentations de l'eau et de l'agriculture de ces acteurs. Ceux-ci n'accordent pas le même sens ni la même valeur à l'eau ou à la terre, comme démontré par W. Espeland (1998) concernant la commensuration des terres indiennes aux Etats-Unis. Ces représentations différentes contribuent à expliquer pourquoi certains habitants et agriculteurs contestent un projet de développement. De plus, l'acceptation des coproductions ne signifie pas forcément que les populations destinataires les partagent. N. Leblond (2017b) démontre par exemple comment certains habitants au nord du Mozambique détournent les projets d'investissement agricoles en fonction de leurs intérêts, individuels ou communautaires. Enfin, certains agriculteurs « font avec » ces coproductions : ils n'en sont pas forcément les destinataires directs via des projets de développement ou d'investissement agricole, mais en subissent les conséquences et adaptent leurs façons de faire suivant leurs moyens, humains et financiers (Chapitre 10). Le travail de terrain réalisé remet en cause les discours de participation des populations locales en démontrant la façon dont ces coproductions restent souvent imposées par le haut, que ce soit par une autorité étatique ou une agence du développement.

La mobilisation des STS et de la *political ecology* permet ainsi d'analyser la construction des discours, leur circulation et leur réception au niveau local. Cette approche prend en compte les rapports de pouvoir entre les acteurs des constellations hydropolitiques et met en avant les productions de sens et de valeurs des agriculteurs concernant les ressources en eau. Enfin, les coproductions circulent à l'intérieur d'espaces habités et utilisés. Elles contribuent donc à leur transformation et leur matérialisation engendre une multitude de processus de territorialisation.

3.2 L'enchevêtrement des processus de territorialisation et de construction étatique

La construction étatique palestinienne s'inscrit au sein d'espaces dans lesquels différents acteurs se trouvent, interagissant également avec ces espaces. L'étude des transformations de l'espace apporte une dimension géographique importante aux processus politiques à l'œuvre en Cisjordanie. Il ne s'agit pas seulement d'étudier l'espace comme révélateur de pouvoir, mais également de s'intéresser aux enjeux de contrôle de ces espaces et des ressources qu'ils contiennent, et donc aux interactions des différents acteurs avec ces espaces (Leblond 2017b, 69‑70).

Afin de caractériser les stratégies de contrôle de l'espace, cette thèse examine les processus de territorialisations à l'œuvre par le biais des transformations agricoles et de celles de la gouvernance de l'eau. La territorialisation est une notion polysémique, mobilisée par plusieurs disciplines, dont les sciences politiques, la géographie et la *political ecology* (Fustec 2014b, 89‑90) [43]. Cette thèse étudie la territorialisation selon l'approche de géographie comme un processus mené par :

> « *un individu ou un groupe (x) pour influencer, altérer, ou contrôler des objets, des individus, et des relations (y) en délimitant et en affirmant un contrôle sur un espace géographique* » (Sack 1983, 56)[44].

G. Fields (2017) utilise cette définition pour explorer les mécanismes de dépossession foncière de métayers et fermiers en Angleterre, puis d'autochtones aux États-Unis et en Palestine, justifiés par la volonté d'établir une gestion et une utilisation « moderne » des terres. L'auteur démontre la continuité des processus de territorialisation entre ces trois cas d'étude, mais s'intéresse essentiellement aux stratégies déployées par les acteurs dominants. Il n'explore pas la complexité des processus de territorialisation en Cisjordanie, au-delà des enjeux de colonisation israélienne. Pourtant, le contrôle de l'espace ne constitue pas l'apanage des puissants.

Cette thèse étudie les impacts des processus de territorialisation sur la formation de l'État palestinien, les acteurs impliqués et les représentations de la construction étatique qu'ils

[43] K. Fustec (2014b, 89‑90) précise les différentes définitions suivant les disciplines : pour les sciences politiques, « la territorialisation est synonyme de la construction de nouveaux espaces de fabrique de l'action publique » ; pour les sciences juridiques cette notion implique un contrôle effectué par le pouvoir central par la mise en place d'instruments juridiques.

[44] « *the attempt by an individual or group (x) to influence, affect, or control objects, people, and relationships (y) by delimiting and asserting control over a geographic area*. » (Sack 1983, 56).

traduisent. Les cas d'étude explorés dans cette thèse mettent en avant des processus de territorialisation qui s'affrontent parfois, sans que les acteurs engagés ne prennent conscience des stratégies antagonistes déployées par d'autres acteurs sur le même espace. Cette analyse révèle des territorialisations parfois discontinues spatialement mais s'articulant autour de différents paramètres, sociaux, économiques ou politiques. Ceci correspond à la notion de territoire « *multi-situé* » permettant d'appréhender les différentes interactions concernant l'espace (Cortes et Pesche 2013; Giraut 2013; Trottier 2015). J. Trottier (2015) démontre que les modalités d'accès à l'eau représentent un exemple de dispositif relationnel offrant une continuité entre des espaces à priori dispersés. La mobilisation de cette notion permet d'appréhender la diversité des processus de territorialisation, leur enchevêtrement, ainsi que les stratégies de territorialisation déployées par les acteurs, pouvant parfois sembler incohérentes.

L'eau façonne les espaces qu'elle traverse et son appropriation constitue une modalité importante des processus de territorialisation. P. Faggi (1990) distingue deux types de logiques présentes dans tous les projets hydrauliques : la logique productive, ayant pour objectif le développement quantitatif de la production agricole sur les espaces déjà cultivés, et la logique stratégique traduisant un objectif politique de territorialisation des espaces « *intégrés de façon trop faible ou inadéquate à la reproduction étatique et qui nécessitent donc de nouvelles structures territoriales.* » (Faggi 1990, 21). La logique stratégique modifie les structures sociales. J. Trottier (Trottier 1999; 2000; 2015) démontre la façon dont l'AP a poursuivi une logique stratégique par les projets de développement dans le secteur de l'eau afin d'étendre son contrôle sur différents espaces et populations présentes dans ces espaces. Cette approche de la territorialisation, comme processus d'appropriation étatique et de contrôle de la population par les transformations sociales que ces processus engendrent, correspond à ce que S. Alatout appelle « *le pouvoir bio-territorial* ». Cette notion permet de concilier le pouvoir découlant d'un contrôle des espaces, et celui découlant d'un contrôle des populations, ce que M. Foucault définit comme le « *bio-pouvoir* ». Cette thèse participe à démontrer l'enchevêtrement de ces dynamiques de pouvoir. Cependant, S. Alatout (2006) se focalise essentiellement sur le pouvoir bio-territorial étatique, utile pour analyser une partie du processus de construction étatique palestinien, mais insuffisant pour explorer les relations entre l'AP et la société palestinienne dans son hétérogénéité.

Les bailleurs de fonds ont également participé à ce processus de territorialisation étatique, souvent de façon inconsciente, et mettant en compétition différentes

territorialisations et différents acteurs autour de l'appropriation des ressources en eau (Fustec 2017; Trottier 1999; Trottier et Perrier 2018; Trottier, Rondier, et Perrier 2019; Trottier, Leblond, et Garb 2019). En Cisjordanie, cela se matérialise notamment à travers la mise en œuvre de projets dans la zone C, sous contrôle militaire et civil israélien, pour étendre la territorialisation étatique (Fustec 2014b; 2017), et plus récemment, par la construction d'infrastructures de traitement des eaux usées qui permettent l'appropriation de grandes quantités d'eau avec une redistribution changeant la structure sociale des espaces concernés (Trottier, Rondier, et Perrier 2019)(Chapitres 6, 7, 8).

Les processus de territorialisation ne constituent pas uniquement une prérogative étatique, mais sont déployés par différents acteurs interagissant avec les espaces et les ressources en eau. L'exploration de ces processus de territorialisation nécessite de s'intéresser aux stratégies individuelles et collectives de ces acteurs, et à leurs représentations de l'espace et des ressources qu'ils mobilisent. Les études sur l'eau en *political ecology* ont exploré les stratégies d'appropriation de l'eau et la polysémie des arguments mobilisés pour les justifier (Boelens 2015; Espeland 1998; Harris 2002; Hommes et al. 2019; Trottier 1999; 2000; Trottier, Leblond, et Garb 2019; Yates, Harris, et Wilson 2017). Dans cette thèse, j'explore les différents processus de territorialisation menés à la fois par l'AP, par les municipalités, ainsi que par des agrobusiness, et différents agriculteurs.

Cette approche des processus de territorialisation nécessite de considérer le pluralisme juridique appliqué à l'eau. Il se définit comme « *la coexistence et l'interaction de multiples régimes légaux au sein d'un contexte social* » (Meinzen-Dick et Pradhan 2001, 11)[45]. Les acteurs souhaitant s'approprier les ressources en eau mobilisent donc différents répertoires normatifs pour justifier leurs allégations concernant leurs droits à l'eau. S'intéresser aux processus de territorialisation demande donc d'explorer ce pluralisme juridique pour comprendre la polysémie des modes d'appropriation des ressources en eau. Cette thèse mobilise le concept de « tenure », définie par S. Hodgson (2016, 4) comme :

> « *les arrangements par lesquels les personnes accèdent et utilisent les différents types de ressources naturelles, et la manière dont ils sont liés les uns aux autres par un ensemble de règles et d'accords formels ou informels.* »[46]

[45] « *The coexistence and interaction of multiple legal orders within a social setting or domain of social life* » (Meinzen-Dick et Pradhan 2001, 11).
[46] « *tenure arrangements determine how people gain access and make use of different types of natural resources, and how they relate to each other through a set of formal or informal rules and agreements.* » (Hodgson 2016, 4).

Ce concept a souvent été utilisé pour analyser le foncier, i.e. les relations à la terre. S. Hodgson (2016, 12) propose de l'appliquer aux ressources en eau afin d'examiner les « *relations, définies par la loi ou la coutume, entre les personnes, en tant qu'individus ou groupes, en ce qui concerne les ressources en eau* »[47]. Il démontre que la gouvernance de l'eau influence la tenure de l'eau et *vice versa*. Elles se coproduisent. Par conséquent, afin d'analyser la gouvernance de l'eau, il apparaît nécessaire d'explorer les multiples relations entre les acteurs et les ressources en eau. Il s'agit de comprendre comment et pourquoi différents acteurs agissent et interagissent d'une certaine manière, et selon quels arrangements, légaux ou coutumiers (Hodgson 2016, 54). Le concept de tenure de l'eau encourage une approche holistique des interactions concernant les ressources en eau. Il permet de dépasser les écueils d'une approche par les « droits d'eau » privilégiant une relation légale ne présageant ni de l'existence légale de ces droits, ni de leur application, ni d'une appréhension exhaustive des interactions. Enfin, interroger la gouvernance de l'eau à l'aune du concept de tenure place les utilisateurs des ressources en eau au cœur de l'analyse (Hodgson 2016, 63). Cette thèse a pour objectif d'examiner la tenure de l'eau en suivant les différentes trajectoires de l'eau et en analysant les acteurs et les espaces avec lesquels elles interagissent. Ceci nécessite de s'intéresser à la fois à la tenure de l'eau mais également à la tenure foncière, afin d'explorer leurs interactions. Cette réflexion se nourrit de l'approche développée par le projet de recherche « De terres et d'eaux »[48], encourageant à étudier les liens entre le foncier et l'eau à l'aune des changements globaux concernant la production alimentaire.

L'entrée par l'appropriation des ressources en eau permet d'inclure les enjeux de contrôle des eaux usées traitées et de leur réutilisation. La section 1.4 a démontré que les analyses politiques des eaux usées demeurent marginales dans la littérature scientifique. K. Meehan et al. (2013) expliquent que les eaux usées, de par leur matérialité particulière, nécessitent un contrôle institutionnel plus strict, notamment pour contrôler la qualité des effluents traités. R. Beveridge et al. (2017) proposent d'étudier les projets de traitement des eaux usées et de réutilisation en utilisant la grille d'analyse de B. Jessop et al. (2008)

[47] « *the relationship, whether legally or customarily defined, between people, as individuals or groups, with respect to water resources*. » (Hodgson 2016, 12).
[48] Projet ANR-12-AGRO-002-01, coordonné par Julie Trottier.

recommandant d'explorer les systèmes socio-spatiaux en fonction de quatre dimensions : le territoire, le lieu, l'échelle, et le réseau[49].

L'analyse de la gouvernance des déchets, y compris des eaux usées, implique d'étudier leur spatialisation et les enjeux de pouvoir ou leur absence concernant leur contrôle. Ceci amène à une nouvelle approche de la construction palestinienne et de la gouvernance de l'environnement :

> « *La manière dont une population est exposée aux déchets et l'ampleur de cette exposition peuvent ainsi être des révélateurs de la nature de la gouvernance. Et l'exposition des populations aux déchets peut faire partie de la façon dont les gens évaluent toute sorte de choses, de la légitimité de l'État aux définitions du bien public et de leur propre rôle dans sa réalisation.* » (Stamatopoulou-Robbins 2019)[50].

Ceci est particulièrement éclairant dans une situation d'instabilité des institutions étatiques et où ces dernières cherchent à se construire et à apparaître comme légitimes, tel que dans le cas de l'AP. Cette thèse examine la politisation des eaux usées et des eaux traitées afin d'interroger la manière dont les différents acteurs de la constellation hydropolitique se représentent leur gouvernance. Les eaux usées représentent un impératif environnemental mais également une ressource permettant de déployer de nouveaux processus d'appropriation et un nouveau cadre institutionnel. Leur gouvernance s'imbrique dans des considérations politiques, économiques, et spatiales (Chapitre 6).

Étudier les processus de territorialisation nécessite de s'intéresser aux différentes trajectoires de l'eau présentées à la section 2. La modification d'une trajectoire implique une appropriation de la ressource par un acteur, et la dépossession d'un autre acteur, qu'ils soient humains ou non. Par exemple, les nombreux pompages à proximité de la source d'Al Far'a l'ont asséchée, ayant pour conséquence une modification de la trajectoire spatiale et institutionnelle de l'eau. Ceci a donné lieu à de nouveaux processus de territorialisation autour de ces puits, mais également à une dépossession pour les agriculteurs tirant partie de l'organisation de l'irrigation à la source (Chapitre 9). Il ne s'agit pas d'énoncer un jugement sur ces processus de territorialisation mais de comprendre les enjeux qu'ils représentent en

[49] En anglais, il s'agit du cadrage TPSN (*Territory, Place, Scale, and Network*). B. Jessop et al. (2008) proposent d'étudier les relations socio-spatiales en fonction d'une grille d'analyse multidimensionnelle afin d'analyser plus finement les transformations de ces relations.

[50] « *The ways in which and the extent to which a population is exposed to waste can thus be diagnostic of the nature of governance. And populations' relative exposure to waste can be part of how people evaluate everything from state legitimacy to definitions of the public good and their own role in pursuing it.* » (Stamatopoulou-Robbins 2019).

termes de construction étatique et sociale palestinienne. Ceci permet également de caractériser les interactions et notamment les formes de violences que celles-ci génèrent.

3.3 Identifier les différentes formes de violence intra-palestiniennes

La section 3.1 a démontré qu'il importe d'analyser la coproduction de l'ordre social et de l'ordre naturel pour comprendre pourquoi et comment certains discours sur l'eau et l'agriculture deviennent hégémoniques (3.1.1) et sont appliqués en Cisjordanie par le biais des projets de développement, des outils législatifs et des stratégies nationales. La réception de ces discours varie (3.1.2) mais tous entraînent des processus de territorialisation qui modifient l'organisation sociale concernant l'agriculture et la gestion de l'eau (3.2). L'analyse des réceptions des coproductions et des processus de territorialisation qu'elles entraînent permet de caractériser les rapports de pouvoir intra-palestiniens et de déterminer les formes de violence à l'œuvre. Avant de décrire les formes de violence auxquelles cette thèse s'intéresse, je reviens brièvement sur l'émergence du concept de violence, et sa focalisation sur l'échelle étatique.

La notion de violence s'est d'abord essentiellement rapportée à l'État, et en tant que violence physique. Selon M. Weber (1919), le « *monopole de la violence légitime* » représente une des caractéristiques majeures d'un État. Il fait référence à la violence physique et implique que l'État constitue le seul acteur légitime à en faire usage. La violence physique fait donc partie du pouvoir de l'État. Cette définition pose problème car elle ne prend pas en compte d'autres formes de violence plus diffuses qui peuvent se matérialiser à travers l'exercice du pouvoir. Afin de préciser les autres formes de pouvoir étatique, M. Foucault (2004) forge la notion de « *biopouvoir* », représentant une forme de gouvernement des corps et des comportements par des techniques de surveillance et donc un pouvoir plus dispersé. Cette conception différente du pouvoir se répercute sur la compréhension de la violence.

Le « *biopouvoir* » implique d'autres rapports de pouvoir que ceux se traduisant par de la violence directe physique. Ceux-là peuvent être conceptualisés en termes de violence, mais nécessitent une appréhension plus diverse de celle-ci. J. Galtung (1969) propose d'élargir la notion de violence pour inclure les dimensions psychiques et sociales. Il définit la violence comme « *ce qui cause la différence entre le potentiel et l'actuel, entre ce qui aurait pu être*

réalisé et ce qui l'est. » (Galtung 1969, 168)[51], autrement dit ce qui relève de l'ordre des possibles mais n'est pas réalisé peut constituer une forme de violence. Il propose également de distinguer la violence directe, commise par une personne physique identifiable, et la violence indirecte ou structurelle qui n'est pas perpétrée par un sujet mais se révèle à travers des normes ou des institutions et se confond avec l'injustice sociale. J. Galtung (1990) forge ensuite la notion de violence culturelle définie comme la mobilisation d'éléments culturels servant à justifier la violence directe ou structurelle. Ces différentes définitions de la violence permettent d'étendre l'analyse à d'autres types de violence que celle émanant de l'État, et d'étudier les discours et les interventions du développement comme des sources de violence.

Une littérature abondante existe documentant les violences directes, structurelles et culturelles qui découlent de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et affectent l'agriculture ou la gestion de l'eau (Selby 2013; Trottier 1999; 2007a; Weinthal et Sowers 2019; Zeitoun 2008). Par exemple J. Trottier (2007a) démontre que la construction du mur a eu pour effet de centraliser le pouvoir aux mains de l'AP pour la gestion de l'eau, et donc de fragiliser les organisations communautaires gérant l'eau et de l'agriculture, notamment par la division spatiale des familles, des agriculteurs et de leurs terres ou de leur accès à l'eau. Quelques auteurs (Fustec 2014b; McKee 2020; Trottier 2007b; Trottier et Perrier 2017; Trottier, Leblond, et Garb 2019) ont également encouragé l'analyse des mécanismes de violence intra-palestiniens concernant la gestion de l'eau afin de mettre en avant les inégalités d'accès à l'eau ainsi que la structuration et la recomposition des rapports de pouvoir par les discours et les projets de développement.

La notion de violence se retrouve dans les recherches de *political ecology* articulées autour des concepts de « justice de l'eau », d'inégalités et d'(in)justice (Boelens 2015; Boelens, Vos, et Perreault 2018; Hommes et al. 2019; Meehan, Ormerod, et Moore 2013; Yates, Harris, et Wilson 2017; Zwarteveen et Boelens 2014). À l'image de J. Galtung (1969) qui considère la violence structurelle comme un synonyme des inégalités sociales, le cadrage autour des questions de justice/injustice permet d'englober les différents types de violence identifiés autour des discours, des savoirs et des pratiques concernant l'eau. La circulation et l'application des coproductions sur l'eau et l'agriculture, les processus d'appropriation et de territorialisation des ressources en eau entraînent différentes formes de violence, plus ou moins visibles :

[51] « *Violence is here defined as the cause of the difference between the potential and the actual, between what could have been and what is. Violence is that which in- creases the distance between the potential and the actual, and that which impedes the decrease of this distance*. » (Galtung 1969, 168).

> « *La plupart des injustices se produisent de manière moins spectaculaire et impliquent des processus de lutte plus subtils et plus longs, dans lesquels les cultures de l'eau, officielles et non officielles, s'affrontent et créent des conflits entre les valeurs, les significations et les pouvoirs décisionnels sociaux, politiques et économiques de l'eau. Certaines injustices ne produisent jamais de conflits ou de luttes ouvertes, mais consistent plutôt en des souffrances silencieuses.* » (Zwarteveen et Boelens 2014, 152)[52]

Interroger les situations d'injustice en mobilisant les différentes définitions de la violence permet d'identifier clairement les mécanismes qui sous-tendent ces situations, mais également de repérer plus aisément ces situations de « *souffrances silencieuses* », souvent perçues sous l'angle de l'adaptation et la résilience.

Cette thèse mobilise en particulier deux formes de violence peu analysées dans le contexte palestinien : la violence infrastructurelle, utile pour questionner la place des objets dans la recomposition des rapports de pouvoir, et la violence épistémique, propice à l'exploration des hiérarchies de savoirs et leurs conséquences tant sur le terrain qu'en-dehors, dans la littérature scientifique.

(1) La violence infrastructurelle

De plus en plus de travaux en sciences sociales s'intéressent aux infrastructures comme objets enchâssés dans des relations sociales et des rapports de pouvoir, et jouant un rôle dans la reconfiguration des sociétés[53]. Les infrastructures d'eau font l'objet de nombreuses recherches, essentiellement centrées sur l'analyse des réseaux d'approvisionnement urbains comme outils de gouvernance, de territorialisation, et de domination : certains analysent la façon dont les réseaux d'eau domestique deviennent un outil de gouvernement des populations urbaines (Coelho 2004; Desai 2018; C. B. Jensen 2017) et révèlent des pratiques racistes, comme à Mumbai (Anand 2012). D'autres analysent certains objets sociotechniques tels que les barrages (Kaika 2006), les compteurs d'eau (Loftus 2006), ou encore les puits (Barnes 2012; 2017).

[52] « *most injustices occur in less spectacular ways and involve more subtle and long-winding processes of struggle, in which officially endorsed and unofficial water cultures confront each other to create clashes between social, political and economic water values, meanings and decision-making powers. Some injustices never produce open disputes or struggles but instead consist of the silent sufferings*. » (Zwarteveen et Boelens 2014, 152).

[53] À titre d'exemple, on peut citer l'édition spéciale sur la violence infrastructurelle éditée par D. Rodgers et B. O'Neill (2012), ou encore l'ouvrage collectif éditée par P. Harvey, C. Bruun Jensen et A. Morita (2017) rassemblant différentes analyses des complexités, de la fragilité, et des formes de gouvernance des infrastructures dans différents domaines (développement, urbain, environnemental, digital), et le travail de T. M. Li (2018) sur les plantations comme infrastructures violentes en Indonésie.

La notion de violence infrastructurelle transparaît dans les études d'histoire environnementale explorant les manières dont les pouvoirs impériaux et coloniaux ont modifié les infrastructures agricoles et d'irrigation, entre autres, générant une violence parfois directe mais également structurelle et culturelle (D. K. Davis et Burke 2011; Mitchell 2002). En Palestine mandataire par exemple, les autorités britanniques ont entrepris de nombreux projets de drainage de zones marécageuses, considérées comme non productives et détériorant les conditions sanitaires (Broich 2013). Cependant, ces projets ont engendré des violences directes et structurelles importantes sur les populations arabes :

> « *Le travail effectué, les Arabes ont été emmenés sur une colline voisine dans la région pour réapprendre à tirer profit - cette fois-ci d'un paysage sec inadapté à leurs pratiques traditionnelles de subsistance dans les zones humides. Aujourd'hui, certains résidents du nouveau village où les Arabes ont été déplacés se souviennent de la difficulté du déplacement et de la perte des moyens de subsistance tirés du paysage aquatique, les résidents ayant désormais tendance à recourir au travail journalier à l'extérieur du village.* » (Broich 2013, 274)[54]

J. Broich n'utilise pas le terme de violence infrastructurelle mais sa description des conséquences de ces projets exprime cette idée. De même, J. Scott (1998) décrit la façon dont les infrastructures constituent des outils de contrôle de la population par les institutions étatiques. Il y a donc une reconnaissance du caractère politique des infrastructures et de leur utilisation.

Conceptualiser la violence infrastructurelle permet de mettre en avant le rôle des non-humains dans la production d'injustice. D. Rodgers et B. O'Neill (2012) forgent le terme afin d'exprimer le fait que les infrastructures ne sont pas simplement le produit de la violence mais, souvent, un instrument de celle-ci. Elles reflètent mais également participent à renforcer l'ordre social dominant et donc produisent de la violence. D. Rodgers et B. O'Neill (2012, 406‑7) distinguent deux types de violence infrastructurelle : celle « active » désignant les infrastructures dont l'objet même de leur réalisation est la violence, et celle « passive » dont la violence découle des limitations et des omissions liées à l'infrastructure. Par exemple, les infrastructures de surveillance des populations correspondent à la première, tandis que les réseaux d'approvisionnement en eau à la deuxième. Les infrastructures étudiées dans cette thèse, telles que les stations d'épuration ou les puits d'irrigation, font partie de cette deuxième

[54] « *The work done, the Arabs were removed to a nearby hilltop in the region to relearn how to derive a subsistence – this time from a dry landscape unsuitable for their traditional wetland subsistence practices. Today, some residents of the new village to which the Arabs were removed remember the predicament of displacement and the loss of livelihoods drawn from the watery landscape, with residents tending to resort to work as day-labourers outside the village.* » (Broich 2013, 274).

catégorie car elles génèrent des processus d'exclusion, physiques et/ou sociaux (Chapitres 7, 8 et 10).

Le concept de violence infrastructurelle n'est que peu mobilisé pour analyser les infrastructures de l'eau. Dans l'édition spéciale dirigée par D. Rodgers et B. O'Neil, seul N. Anand (2012) le mobilise pour décrire la façon dont les résidents musulmans de Mumbai se retrouvent exclus du réseau d'approvisionnement de la ville, impliquant une négation de leur citoyenneté et donc un rapport à l'État complexe. Appliquée aux plantations indonésiennes, T.M. Li (2018) utilise ce concept pour démontrer que celles-ci détruisent les modes de vie, subordonnent à la fois les habitants, les espèces et les espaces à des objectifs productivistes, et tendent à effacer la frontière entre la plantation et l'espace extérieur pour accroître le pouvoir de contrôle.

Mobiliser le concept de violence infrastructurelle dans cette thèse permet de prendre en compte le point de vue des habitants face aux infrastructures construites en Cisjordanie. Il s'agit d'adopter une approche « par le bas » qui éclaire les critiques formulées à l'égard de l'AP et de certains projets de développement. L'entrée par la violence infrastructurelle permet également de comprendre les difficultés de l'AP à s'ancrer spatialement mais également de manière pérenne. En effet, les infrastructures constituent un outil de territorialisation de long terme, puisqu'elles s'implantent sur un espace pour une durée relativement longue. C'est le cas notamment des stations d'épuration.

Cette thèse contribue à enrichir la littérature sur la violence infrastructurelle, notamment en considérant les grandes infrastructures de station d'épuration comme des vecteurs potentiels de violence. Ceci permet de réfléchir aux dynamiques de violence dans les projets de développement durable, souvent considérés comme ayant nécessairement un impact positif sur l'environnement et les populations alentours. Il ne s'agit pas de s'opposer au traitement des eaux usées, mais de réfléchir aux effets de ces infrastructures imposées par le haut dans des espaces habités et vécus[55]. Je m'inscris dans cette réflexion et propose d'analyser la violence infrastructurelle existante à travers et par les stations d'épuration, construite ou en projet.

[55] L'espace vécu désigne un espace investi par une population, qu'elle utilise et qu'elle se représente de différentes manières. (voir A. Frémont (1974)).

(2) La violence épistémique

La violence épistémique constitue une violence « *exercée contre ou à travers le savoir* » (Galván-Alvarez 2010, 12)[56], participant aux processus de domination de sujets marginalisés. Ce concept émerge d'abord dans les théories féministes postcoloniales des années 1980, notamment avec le travail de G. Spivak centré sur la déconstruction des rapports de domination et de subordination entre les populations colonisées et les autorités et groupes de populations coloniaux. G. Spivak décrit la violence épistémique comme :

> « *le projet orchestré à distance et hétérogène de constituer le sujet colonial comme Autre. Ce projet constitue également l'effacement asymétrique de la trace de cet Autre dans sa Subjectivité précaire.* » (Spivak 1988, 76)[57].

Elle donne l'exemple des veuves hindoues s'attelant aux pratiques de l'auto-immolation sur le bûcher funéraire de leur mari et qui se retrouvent réifiées à la fois par les discours impériaux britanniques et par les discours patriarcaux des autochtones. G. Spivak se concentre sur la déstructuration de l'identité du sujet par le pouvoir impérial, et s'intéresse particulièrement aux femmes dans l'exploration des discours sur les « *subalternes* ». Elle emprunte le terme de « *subalternes* » à A. Gramsci qui regroupe sous cette catégorie les populations n'appartenant pas aux structures de pouvoir dominantes[58].

Ces réflexions ont contribué au développement des approches intersectionnelles d'une part, et d'autre part des études sur le discours. Les approches intersectionnelles entendent expliquer les processus de marginalisation et d'oppression par différents facteurs, et explorer leurs interactions (Bartels et al. 2019). Le courant des études subalternes a également permis d'enrichir l'analyse des discours, en déconstruisant les catégories identitaires assignées aux

[56] « *Epistemic violence, that is, violence exerted against or through knowledge, is probably one of the key elements in any process of domination.* » (Galván-Alvarez 2010, 12).
[57] « *the remotely orchestrated, far-flung, and heterogeneous project to constitute the colonial subject as Other. This project is also the asymetrical obliteration of the trace of that Other in its precarious Subjectivity.* » (Spivak 1988, 76).
[58] El Habib Louai (2012) analyse l'évolution du concept de subalterne, de ces origines vers A. Gramsci à sa reprise par G. Spivak faisant partie du courant des études subalternes (*Subaltern Studies*). Il explique qu'A. Gramsci a utilisé ce terme à l'origine pour faire référence essentiellement aux populations paysannes et travailleuses italiennes opprimées par Mussolini. L'objectif en les qualifiant ainsi était de leur redonner une voix et de proposer un récit de l'histoire autre que celui de l'État fasciste italien. Ce terme a ensuite été repris par les études subalternes, constituées dans les années 1980 en majorité de chercheurs indiens, et adaptant le terme au contexte impérial de l'Inde britannique.

populations subalternes afin d'éviter leur essentialisation[59]. Ceci a permis de mettre en avant les mécanismes de la violence épistémique comme processus de dé-légitimation de savoirs par l'imposition d'autres formes de savoirs. Il ne s'agit pas de penser les populations marginalisées comme incapables de penser ou d'avoir une voix propre, mais plutôt comme l'impossibilité de l'exprimer du fait de leur exclusion des structures de pouvoir et des catégories impériales qui ne leur attribuent pas la position de sujet. Ces réflexions constituent des points de départ utiles pour repenser les relations entre l'AP et les groupes composant la société palestinienne, ainsi que la manière dont les coproductions circulent et sont réceptionnées. Cependant, il convient d'élargir la notion de violence épistémique à d'autres contextes politiques et de domination que ceux de la colonisation.

La violence épistémique se retrouve dans d'autres structures de pouvoir que celles coloniales, car elle s'exerce à l'encontre de savoirs marginalisés, situés en-dehors des structures de pouvoir hégémoniques. C'est pourquoi cette thèse mobilise la définition adoptée par E. Galván-Álvarez (2010) élargissant l'analyse des processus de domination construits par le savoir et contre d'autres formes de savoir à tout type de relations asymétriques. Goldman et al. (2011, 17) mobilisent également cette définition pour caractériser les procédés de dé-légitimation de la pluralité des formes de savoirs et de gestion de la nature. Ceci permet de ne pas considérer uniquement la violence épistémique conduite par les autorités étatiques, mais également celle perpétrée par d'autres acteurs, qu'ils soient internationaux ou locaux.

La violence épistémique peut être double, c'est-à-dire qu'elle peut s'exercer à l'encontre de deux groupes sociaux différents au sein de structures de pouvoir différentes. Trottier et al. (2019) démontre que les études de la culture de palmiers dattiers dans la vallée du Jourdain véhiculent à la fois une violence épistémique contre les agriculteurs locaux palestiniens, et contre les sciences sociales. Les auteurs expliquent d'une part que le discours hégémonique construit autour de la culture des palmiers dattiers délégitime les autres formes locales de savoirs concernant la gestion de l'eau et de la terre. D'autre part, ils montrent que la littérature scientifique soutenant ce discours délégitime aussi les approches de sciences sociales explorant les impacts de ces cultures sur l'organisation sociale. Cette thèse poursuit cette analyse en explorant la violence épistémique produite par le concept d'efficience. D'une

[59] Sur la question de l'essentialisation des catégories de subalternes, G. Spivak défend une position double, c'est-à-dire qu'elle considère l'essentialisation souhaitable comme outil stratégique permettant à des populations marginalisées de pénétrer les structures de pouvoir hégémoniques, et de défendre leurs intérêts en construisant des alliances temporaires fondées sur cette essentialisation. Cependant, elle met en garde contre le piège de l'essentialisation qui rend la catégorie facilement identifiable et donc aisément exclue, et à l'encontre de la démarche de déconstruction identitaire encouragée par les études subalternes.

part, la notion d'efficience s'est construite sur le mythe de la conquête d'un désert sans vie aux dépens des populations autochtones *subalternes*, réduites au silence. Cette configuration des relations de pouvoir reste très présente aujourd'hui encore dans les discours du « développement » et dans les stratégies nationales agricoles et de l'eau en Cisjordanie. D'autre part, les sciences naturelles se sont largement appropriées le débat sur la conceptualisation de l'efficience en irrigation, technicisant la question, et réduisant la pertinence et donc la possibilité d'expression des sciences sociales.

Cette thèse s'intéresse aux mécanismes de dé-légitimation de certaines formes de savoir. Ceci permet de combiner l'approche des STS et celle de la violence pour identifier les stratégies mises en place permettant de réduire au silence d'autres acteurs et leurs savoirs. B. Latour (1987) analyse comment l'accusation d'irrationalité envers un acteur n'adhérant pas à un énoncé construit par un autre, fait partie des stratégies utilisées pour rendre les contestations illégitimes, voir inintelligibles. L'AP utilise par exemple cette technique pour contrer l'opposition des habitants à un projet de station d'épuration à l'est de Naplouse (Chapitre 8). L'AP déploie, ce que j'ai appelé, une stratégie de « mise en irrationalité », c'est-à-dire la mobilisation d'un ensemble d'arguments visant à dépeindre l'autre comme irrationnel et donc à l'exclure.

Le cadrage par la violence permet d'explorer les mécanismes de délégitimation, d'invisibilisation, et d'exclusion souvent décrits par la littérature sur la justice environnementale et la justice de l'eau. La prise en compte de la violence infrastructurelle offre un nouvel angle d'analyse pour étudier les infrastructures de l'eau et la façon dont elles perpétuent ou créent de la violence. Enfin, considérer la violence épistémique permet d'identifier la violence des processus de circulation des coproductions.

Conclusion du chapitre 1

Le cadre conceptuel présenté dans ce chapitre permet d'explorer le processus de construction étatique palestinien au prisme des multiples dynamiques locales observées sur le terrain dans l'analyse de la gouvernance des ressources en eau et de l'agriculture. L'analyse de la coproduction de l'eau et de l'agriculture permet d'identifier les différents acteurs internationaux et locaux participant à la construction des discours. Ceux-ci ne sont pas reçus

de façon homogène par l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi il est nécessaire de documenter la manière dont les acteurs réceptionnent ces coproductions. La notion de *colonialité environnementale* introduite dans cette thèse permet d'interroger les « imaginaires environnementaux » produits par l'AP et les agences de développement à l'aune de leurs racines coloniales. L'entrée par la *colonialité* enrichit l'étude de l'AP en considérant la complexité du processus de formation étatique dans un contexte de colonisation israélienne qui perdure. Cette approche met en lumière la continuité des représentations de l'environnement, et leur appropriation par l'AP en tant que forme de gouvernement indigène.

La combinaison des différentes approches présentées ici se révèle utile pour penser les relations entre l'AP et la société palestinienne, tout en évitant les écueils des approches stato-centrée et celles tendant à idéaliser l'échelle locale. Cette approche révèle et identifie les différentes interactions, souvent marquées par des formes de violence diverses qui démontrent la fragilité et l'autoritarisme de l'AP comme gouvernement. Le cadre conceptuel déployé dans cette thèse permet d'identifier les différents types de violence. La notion de *trajectoire décisionnelle* de l'eau constitue un outil pour contrer la violence épistémique en mettant en lumière les processus de centralisation de la gouvernance de l'eau à l'œuvre, et donc les acteurs exclus de ces trajectoires. Elle permet de prendre en compte les dynamiques exogènes et endogènes participant au processus de construction étatique en Cisjordanie.

Le chapitre suivant présente le cadre méthodologique de cette thèse.

Chapitre 2 – Méthodologie et retours réflexifs

Cette thèse analyse la coproduction de la gestion de l'eau et de l'agriculture palestinienne, et des processus de formations étatiques en Cisjordanie. Ceci implique d'identifier de nombreux acteurs, institutionnels ou non, situés sur différentes échelles, internationale, nationale, régionale ou encore locale, et d'étudier également leurs discours et leurs représentations de l'environnement. Il s'agit également d'explorer les rapports de pouvoir entre acteurs concernant l'eau et l'agriculture.

Mon approche méthodologique s'inspire de la *grounded theory* (Glaser et Strauss 1967) qui place le terrain au cœur de la construction de la réflexion théorique. Il s'agit d'adopter une démarche inductive en partant des observations du terrain pour construire le cadre conceptuel le plus approprié possible à ces observations. Ceci implique un long travail de terrain, organisé de façon à rendre possible de multiples itérations entre observation et conceptualisation. Afin d'étudier les discours des divers acteurs, leurs interactions, et l'impact de leurs représentations sur la gestion de l'eau palestinienne, j'ai choisi de mêler différents outils méthodologiques, tels que l'analyse de la littérature grise, la conduite d'entretiens semi-structurés, l'observation participante et la production de données cartographiques.

La première section explique la pertinence du terrain palestinien pour l'étude de la gouvernance de l'eau et des processus de construction étatique. Je présente les raisons qui m'ont poussée à m'intéresser à la région de Naplouse, ainsi que le travail de terrain réalisé pour me permettre d'enrichir mon cadre théorique. Dans la deuxième section, j'expose mon approche méthodologique construite à partir de l'analyse des différentes trajectoires de l'eau me permettant d'explorer les positionnements des acteurs insérés dans les différentes constellations hydropolitiques, ou en marge de celles-ci. L'enquête en sciences sociales amène à questionner ma posture en tant qu'enquêtrice pour révéler le contexte de production des analyses présentées dans cette thèse. Ces retours réflexifs sont d'autant plus nécessaires dans notre cas, que le terrain palestinien mêle à la fois milieu personnel et professionnel. La troisième section analyse ma position d'enquêtrice étrangère, mariée à un Palestinien, et réalisant une thèse sur l'eau en sciences sociales. J'explore cette question identitaire à l'aide du concept *d'outsider within*, traduisant le rapport ambigu au terrain, entre extranéité et familiarité. Enfin, la dernière section revient sur les particularités du travail de terrain en Cisjordanie, territoires occupés, et les obstacles rencontrés.

Section 1 – Pourquoi choisir la région de Naplouse ?

La Cisjordanie attire de nombreux acteurs intéressés par les enjeux concernant le contrôle de la gestion de l'eau, à la fois les bailleurs de fonds, les mouvements activistes politiques, et les chercheurs académiques. Chacun promeut un discours particulier et construit une représentation particulière de la gestion de l'eau palestinienne. Plusieurs éléments rendent le terrain palestinien pertinent pour étudier la coproduction de la gestion de l'eau et des relations État-société : (1) c'est un terrain très fortement investi par les projets de développement, (2) supposément en plein processus de construction étatique, (3) où les ressources en eau semblent constituer un des points majeurs du conflit avec Israël. Je présente ici brièvement ces différents éléments qui contribuent à contextualiser le terrain palestinien pour un lecteur non-familier de ce territoire.

Depuis les accords d'Oslo, les bailleurs de fonds ont investi plusieurs milliards de dollars dans différents secteurs, avec pour objectif d'encourager le développement économique et social des territoires palestiniens, censé à son tour renforcer le processus de paix et la construction d'un État palestinien (Brynen 1996; Trottier 1999; Le More 2008). Dans le secteur de l'eau, près de 2000 projets ont été proposés depuis 1994, impactant les trajectoires de l'eau et provoquant des changements territoriaux importants (Trottier, Rondier, et Perrier 2019). Il s'agit d'un contexte propice à l'étude de la « *machine anti-politique* » du développement (Ferguson 1994)[60].

Le choix de ce terrain s'explique à la fois par une familiarité au terrain, précédant la thèse, et par l'envie de poursuivre l'analyse des impacts sur la société palestinienne des discours hégémoniques sur la gestion de l'eau. C'est par l'analyse critique du concept de l'eau virtuelle que j'ai commencé à explorer ce décalage entre discours et réalités palestiniennes (Trottier et Perrier 2017).

Cette section vise à expliquer ma démarche d'identification des terrains, construits en dehors de la « *bulle* » de Ramallah (Barthe 2011)[61] afin d'étudier les réalités palestiniennes rendues invisibles par les discours produits à l'échelle nationale et régionale. L'exploration de ces terrains m'a permis de développer une analyse des relations entre l'Autorité palestinienne (AP) et la société palestinienne dans sa diversité, en considérant le concept d'efficience dans

[60] Le chapitre théorique revient sur le concept de « *machine anti-politique* » et sur l'intérêt de cette approche critique de l'aide au développement pour les territoires palestiniens.
[61] Le chapitre théorique revient sur la distinction entre Ramallah, comme centre politique et économique, et le reste des territoires palestiniens, peu étudiés.

la gestion de l'eau comme mot-clé de la transformation de ces relations. Cette thèse se concentre uniquement sur des cas d'étude situés en Cisjordanie[62].

1.1 L'attractivité de la région de Naplouse

Ma première approche de la Cisjordanie s'est faite lors d'un échange universitaire d'un an entre 2012 et 2013. Pour certains chercheurs, l'engagement militant constitue la première rencontre avec les territoires palestiniens (Garrault 2017; Salingue 2013a). Dans mon cas, l'année d'échange universitaire à l'Université d'Al Quds (Abu Dis, Cisjordanie) a d'abord été un moyen d'apprendre l'arabe et de développer mes connaissances sur le Moyen-Orient. L'engagement militant a plutôt été une conséquence de cette première rencontre avec la Cisjordanie, plutôt qu'un point d'entrée. Bien qu'engagée dans les réseaux classiques du militantisme « pro-palestinien » français à mon retour en France en 2013, j'ai rapidement délaissé cet environnement, préoccupée par le décalage entre les discours promus dans ces arènes politiques et ce que je venais d'observer pendant près de dix mois sur place. Cette expérience a nourri mon analyse des discours et des disparités de représentations du terrain palestinien.

Le choix de la région de Naplouse comme lieu de mes trois cas d'étude résulte essentiellement des entretiens menés lors de notre premier terrain en octobre 2016. Ces entretiens ont fait émerger la pertinence de cette région en termes de diversité des situations rencontrés concernant l'organisation de la gestion de l'eau. Je présente ici brièvement la région de Naplouse et ses caractéristiques politiques, économiques, sociales et géographiques importantes à considérer pour ma recherche.

Par la dénomination « région de Naplouse », je désigne le territoire du gouvernorat de Naplouse, tel que défini par l'AP en 1995. Sous l'empire ottoman (1516-1917), le district de Naplouse s'étendait de la mer Méditerranée jusqu'au fleuve du Jourdain. La ville de Naplouse était l'une des villes intérieures les plus importantes, tant démographiquement qu'économiquement, disposant d'un certain degré d'autonomie vis-à-vis du pouvoir central ottoman (Doumani 1995, 7‑8). Cette autonomie politique confère au gouvernorat de

[62] Ce travail de recherche ne prend pas en compte le territoire de la bande de Gaza dont les contextes politique, économique et social diffère de la Cisjordanie.

Naplouse une position particulière au sein de l'échiquier politique et économique palestinien qui se retrouve notamment dans les négociations concernant les projets de développement[63].

Le gouvernorat actuel de Naplouse a une superficie d'environ 600 km^2 avec une population estimée à 392 407 habitants en 2018[64]. Il est le troisième gouvernorat le plus habité, après Jérusalem (dont la majorité vit à Jérusalem Est, annexée par Israël) et Hébron. Selon la classification des accords d'Oslo, le gouvernorat de Naplouse se divise comme tel : la zone A regroupe 18% des terres, la zone B 38,6%, et la zone C 43,4%. Le gouvernorat de Naplouse ne rassemble pas les meilleures terres agricoles du fait de sa topographie, assez montagneuse, et de son sol rocheux (« Land Suitability for Reclamation and Develoment in the West Bank » 2010). On y trouve essentiellement des oliviers, surtout dans l'ouest du gouvernorat. La vallée d'Al Far'a, située à l'est, représente une exception. Cependant, le gouvernorat de Naplouse se retrouve la cible de grands projets d'investissements pour le développement d'une agriculture irriguée par le biais de la réutilisation des eaux usées traitées. Il fait également partie des régions ciblées par le Plan Kerry[65] (Office of the Quartet 2014b) et identifiées comme ayant un fort potentiel de revalorisation des terres agricoles en remplaçant les grandes cultures [*field crops*], généralement des légumineuses cultivées en pluvial, par la culture de légumes. Cependant, ces deux objectifs ne sont pas tout à fait compatibles avec l'actuelle réglementation palestinienne sur la réutilisation des eaux usées traitées qui interdit l'irrigation de légumes avec les eaux usées traitées. Néanmoins, les projets de réutilisation des eaux usées dans l'agriculture suggèrent une importante transformation du territoire.

Le gouvernorat de Naplouse est le seul gouvernorat palestinien qui s'étend sur les trois aquifères de la Cisjordanie : l'aquifère de l'ouest, le plus abondant, où l'eau s'écoule vers l'ouest donc vers Israël, l'aquifère du nord qui s'écoule vers le nord et également vers Israël, et l'aquifère de l'est où l'eau s'écoule essentiellement vers le fleuve Jourdain, frontière avec la Jordanie (Figure 2.1).

[63] Le chapitre 5 revient sur l'histoire politique de la région de Naplouse et ses conséquences sur la gestion de l'eau et de l'agriculture. Les chapitres 7 et 8 discutent la position particulière de la municipalité de Naplouse vis-à-vis des projets de station d'épuration, ainsi que les relations avec les différents villages impliqués dans ces négociations et l'Autorité palestinienne.

[64] Source: Palestinian Central Bureau of Statistics. Pour le nombre d'habitants, il s'agit d'une estimation. Pour la superficie, le PCBS indique une surface de 598,5 km^2 tandis que le *Land Research Center* l'estime à 613 km^2 (« Land Suitability for Reclamation and Develoment in the West Bank » 2010).

[65] Le Plan Kerry est l'autre nom donné à l'Initiative pour l'économie palestinienne, menée sous l'égide de l'Office du Quartet en 2014, et rattachée au plan de paix proposé par le secrétaire américain John Kerry en 2014.

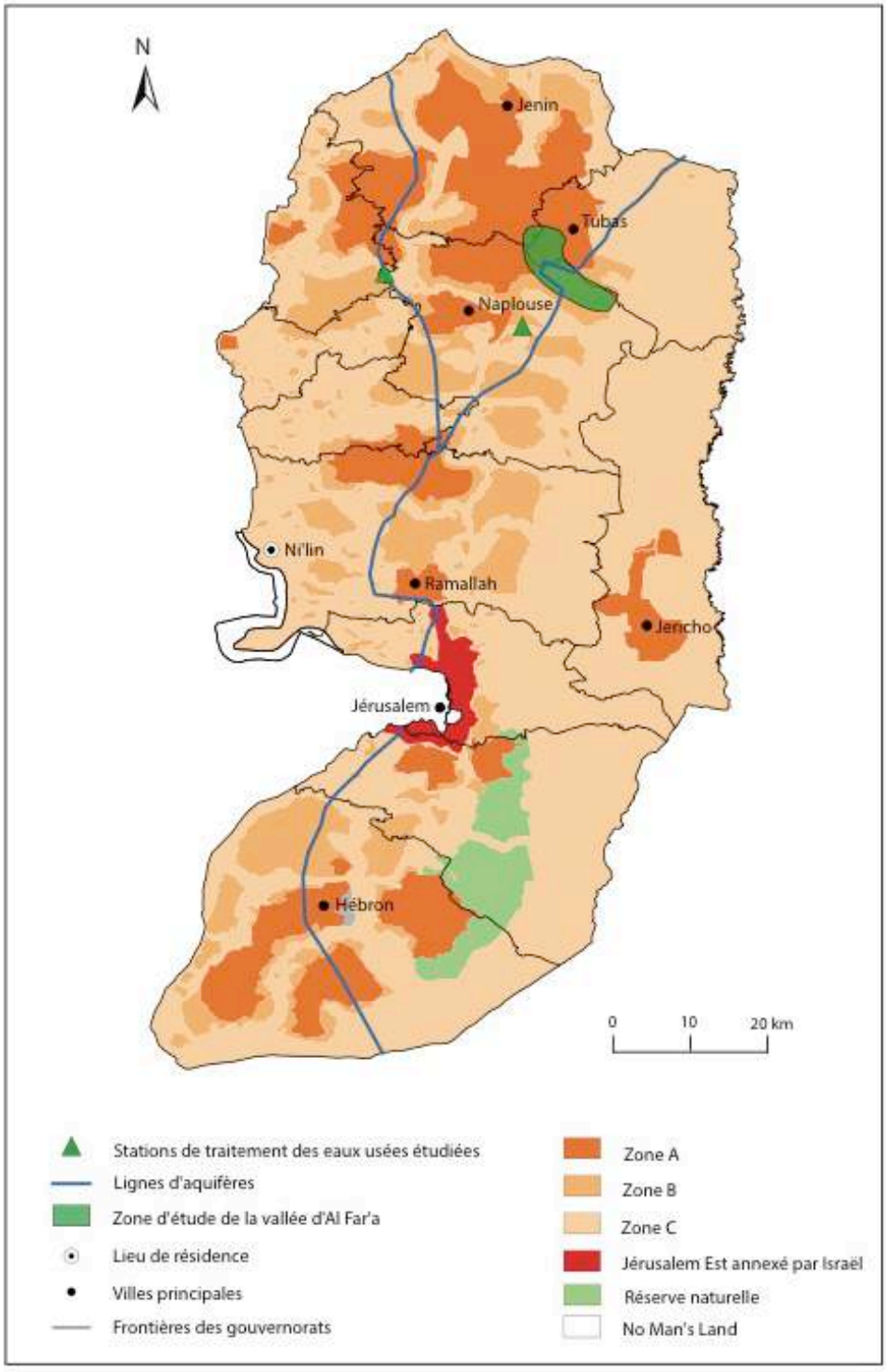

Figure 2. 1 : Carte de la Cisjordanie avec la localisation des cas d'étude. Réalisation : Jeanne Perrier.

Ma thèse démontre que cette particularité influence la gestion, le déroulement et les discours des différents projets et stratégies étudiés. Israël et l'AP ne réagissent pas de la même façon et ne déploient pas les mêmes discours suivant l'aquifère concerné. La division territoriale de la Cisjordanie et la division quantitative des ressources en eau prévues par les accords d'Oslo ont pu influencer la répartition spatiale des projets agricoles financés par les

bailleurs de fonds. La priorité donnée à l'aquifère de l'est en matière de projets agricoles et de création de périmètres de réutilisation des eaux usées dans une région où la pluviométrie est faible démontre également une volonté de développer une agriculture commerciale (Trottier, Rondier, et Perrier 2019). L'analyse des trois cas d'étude choisis contribuent à la réflexion sur la distribution spatiale des projets de développement concernant l'eau et l'agriculture. La figure 2.2 permet de localiser ces cas d'étude analysés : (1) la station d'épuration (STEP) et ses périmètres de réutilisation à l'ouest de Naplouse, (2) le projet de construction d'une STEP à l'est de Naplouse[66], et (3) la vallée agricole d'Al Far'a[67].

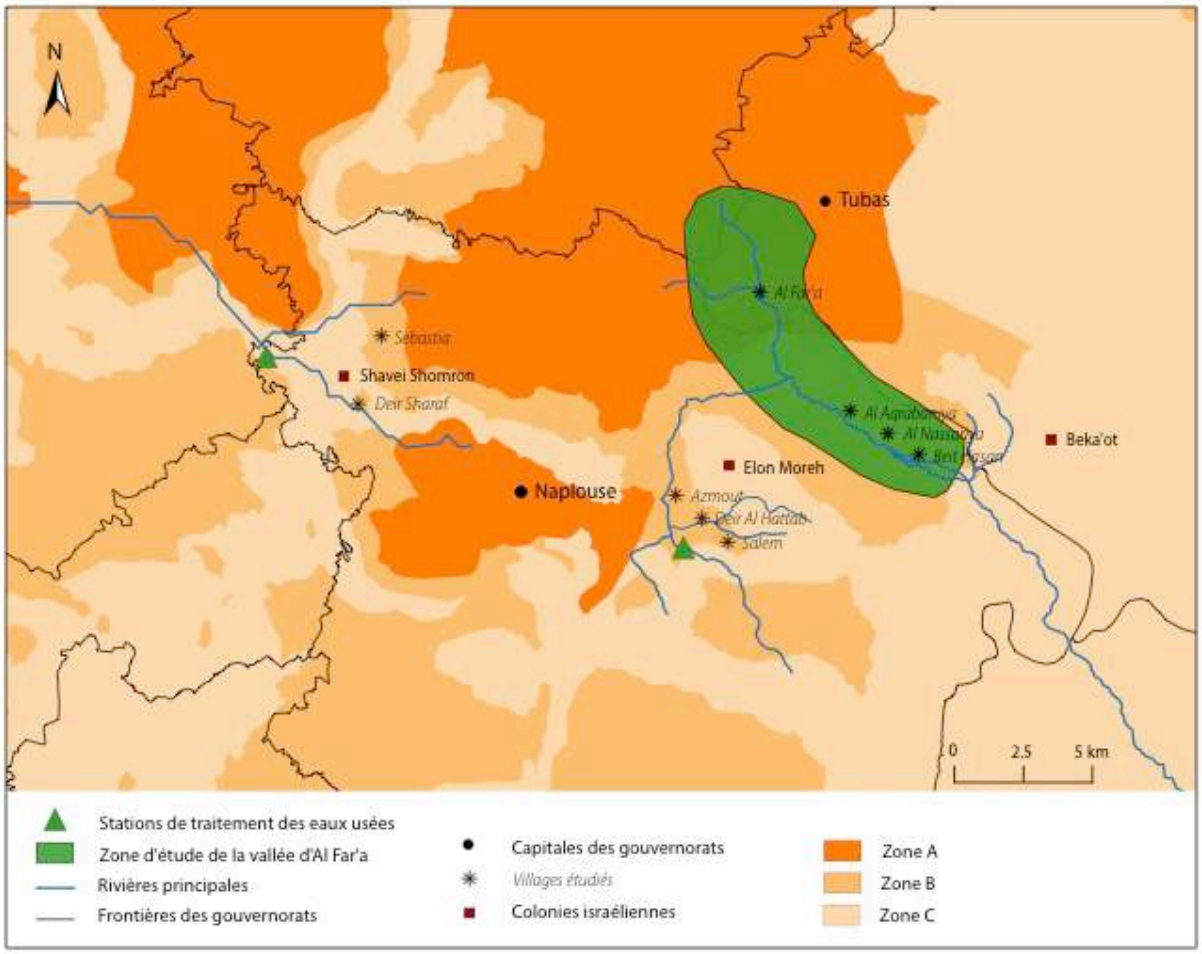

Figure 2. 2 : Carte des trois cas d'études de la thèse. Réalisation : Jeanne Perrier.

[66] Pour des raisons de clarté, dans le reste de la thèse j'utilise l'expression « Naplouse-Ouest » pour faire référence à l'espace concerné par la STEP et les projets de réutilisation à l'ouest de Naplouse, et « Naplouse-Est » pour faire référence à l'espace concerné par le projet de STEP à l'est. Ces appellations ont tendance à renforcer l'invisibilisation des villages dans lesquels ces projets ont lieu, mais elles permettent une plus grande clarté pour désigner les espaces concernés dont j'étudie les complexités aux chapitres 7 et 8.

[67] Le nord de la vallée d'Al Far'a se situe dans le gouvernorat de Tubas, mais la majorité de la zone agricole se situe dans le gouvernorat de Naplouse. Ce chevauchement n'a pas d'impact particulier pour l'analyse de cet espace, contrairement aux deux autres cas d'études où la municipalité de Naplouse se révèle être un acteur important (Chapitres 7 et 8).

La diversité des espaces au sein du gouvernorat de Naplouse permet d'explorer à la fois des territoires nouvellement investis par des projets de développement (les stations d'épuration actuelles et futures), et une zone agricole en pleine déstructuration, la vallée d'Al Far'a, dont les évolutions reposent essentiellement sur des stratégies d'investissements et d'adaptation intra-palestiniennes, parfois soutenues par des bailleurs de fonds. Ceci permet d'appréhender les différents acteurs de la constellation hydropolitique palestinienne et d'explorer l'hétérogénéité des pratiques agricoles au sein d'un territoire restreint, mais aussi de considérer les situations de coopération et de conflits, notamment entre population urbaine et rurale.

Enfin, la proximité de ces trois zones d'étude avec mon lieu de résidence, Ni'lin, m'a permis de me déplacer assez facilement d'une zone à l'autre (Figures 2.1). Je reviens sur les contraintes de déplacements dans la dernière section de ce chapitre.

1.2 Sortir des sentiers battus : au-delà de l'occupation et de la « bulle » de Ramallah

La méthodologie déployée tout au long de cette recherche me permet de dépasser les imaginaires et discours nationaux afin de donner à voir d'autres vécus palestiniens et de faire entendre la pluralité des voix locales. Cela suppose de s'éloigner des lieux où sont produits ces discours, et notamment de la ville de Ramallah, capitale administrative et politique des Territoires palestiniens concentrant les bureaux de nombreuses organisations non-gouvernementales (ONG), organisations internationales et bailleurs de fonds. Ramallah est souvent considérée comme la « *bulle* » palestinienne (Barthe 2011), siège de l'AP et de nombreuses organisations internationales et locales. Pénétrer cette « *bulle* » permet d'analyser les discours produits par ces institutions et leurs interactions (Fustec 2014b). L. Taraki (2008) explique pourquoi Ramallah est perçue comme un « *oasis de normalité et de décadence* »[68] et démontre que l'urbanisation et l'internationalisation de cette ville ont commencé dès le début

[68] « *Ramallah today, especially as the Israeli regime of control intensifies, is viewed increasingly as an oasis of normalcy (and decadence) in a desolate landscape of shattered urban spaces and violated rural expanses* » (Taraki 2008, 9).

du 20ème siècle, bien avant les accords d'Oslo[69]. Elle décrit comment une partie de l'intelligentsia perçoit Ramallah comme un « *incubateur d'un ethos cosmopolite et laïque* », qu'une autre partie y voit le siège d'une élite corrompue, tandis que les « *gens ordinaires* » ressentent colère et amertume vis a vis d'un développement qui les marginalise (Taraki 2008, 12)[70]. Pour l'auteure, ces différentes perceptions sont le signe de divisions sociales et politiques importantes, que ma recherche a permis d'approfondir. Choisir d'explorer des territoires en retrait, détachés des lieux de pouvoir communs, permet d'accéder à d'autres réalités locales et à d'autres discours.

Mon appréhension de la ruralité et de l'agriculture palestinienne a débuté en 2013. J'ai effectué un nouveau séjour en Cisjordanie, d'abord pour des raisons personnelles[71], et qui s'est poursuivi par un stage à l'Université An-Najah de Naplouse où j'ai eu l'occasion d'intégrer le projet ANR « De Terres et d'Eaux »[72]. Cette expérience m'a permis d'effectuer plusieurs enquêtes auprès d'agriculteurs palestiniens. J'ai pu saisir la complexité du terrain palestinien et la nécessité d'explorer ce territoire pour comprendre les enchevêtrements d'enjeux à différentes échelles, souvent rendus invisibles par le prisme du conflit israélo-palestinien et celui de l'État-nation présenté comme objectif politique ultime pour les Territoires palestiniens. La maitrise de la langue arabe m'a permis d'accéder à ces territoires, d'interroger et d'écouter ces acteurs locaux, en marge ou parfois connectés à ce centre politique palestinien et à son réseau d'alliances internationales.

Questionner le quotidien des acteurs locaux au prisme de la *grounded theory* (Glaser et Strauss 1967) fait ressortir les analyses de ces derniers vis-à-vis de leurs propres situations. Dans ces récits, les enquêtés se concentrent souvent sur leur réalité micro-locale, et rarement

[69] Taraki (2008) retrace les racines de l'embourgeoisement de Ramallah et de la création d'une classe moyenne urbaine palestinienne dans l'installation de nombreuses institutions étrangères chrétiennes, favorisant l'accès à un niveau d'éducation plus élevé, encourageant ainsi l'émigration d'une partie de la population vers les États-Unis et l'accès à des emplois dans l'administration mandataire britannique. Cette dispersion de la population de Ramallah s'est accentuée en 1948 avec l'arrivée de déplacés internes, encourageant à nouveau l'émigration vers les États-Unis, où nombre d'entre eux avaient un ancrage familial, puis vers les pays arabes voisins. Ces émigrations ont financé le développement de la ville par des investissements, et ont également transformé le paysage social de la ville par l'éclatement de son organisation sociale et la dispersion de ses élites locales autochtones. Les accords d'Oslo ont accéléré les processus d'urbanisation et d'internationalisation avec la création de l'Autorité palestinienne. Celle-ci a drainé à la fois les élites nationales en exil de l'OLP apportant avec elles leurs modes de vie des villes arabes où elles vivaient, ainsi qu'une partie de la population palestinienne désormais employée au sein de l'Autorité palestinienne.

[70] « *Part of the intelligentsia views Ramallah as the promising incubator of a cosmopolitan and secular ethos, while another despises it as the seat of a corrupt and capitulatory elite. Ramallah also elicits bitterness and anger among ordinary people as a city prospering at the expense of the marginalized zones in the new spatial regime.* » (Taraki 2008, 12).

[71] J'y reviens à la section 3 lors de l'examen de ma positionnalité.

[72] Projet ANR-12-AGRO-002-01, coordonné par Julie Trottier.

sur l'occupation. Pour ces derniers, l'occupation israélienne constitue certes une contrainte bien que différemment ressentie et vécue. Cependant, leurs préoccupations concernent essentiellement les actions et interactions quotidiennes, majoritairement intra-palestiniennes. Se détacher du prisme de l'occupation et des lieux du pouvoir central palestinien permet de faire émerger d'autres acteurs, interactions et relations de pouvoir. La nécessité de donner à voir des réalités palestiniennes différentes, même si elles déplaisent, émane donc à la fois du travail de terrain et d'un constat d'une littérature encore marginale sur les mécanismes intra-palestiniens de gestion de l'eau. Cette démarche s'est révélée complexe à défendre dans le cadre de publications scientifiques par exemple. La prise en compte des nombreuses et profondes ramifications de l'occupation israélienne au sein de la société palestinienne et dans les secteurs agricoles et de l'eau ne doit pas constituer un frein à l'étude des dynamiques intra-palestiniennes. Au contraire, combiner les deux échelles constitue une richesse dans la compréhension du processus de formation étatique palestinien et des rapports de pouvoir.

1.3 Explorer le terrain pour construire la théorie

J'ai réalisé treize mois de terrain[73] en Cisjordanie, répartis entre fin 2016 et août 2019, et divisés en six périodes[74]. Je retrace ici les itérations entre l'exploration du terrain, les observations réalisées et la construction de ma question de recherche.

1.3.1 La temporalité de l'enquête de terrain

J'ai décidé de réaliser le premier terrain dès octobre 2016, quelques semaines après le début de ma thèse, une pratique peu répandue, même si recommandée par la plupart des anthropologues. Je souhaite exposer brièvement les différentes raisons de ce choix.

D'une part, étant donné la situation politique et sécuritaire instable de la région, j'ai préféré réaliser les enquêtes dès le début de la thèse, tant qu'il n'y avait pas de problèmes majeurs. La Cisjordanie étant classée comme « *zone orange : déconseillé sauf raison*

[73] Mes déplacements et frais de terrain ont été financés par l'ANR *De Terres et d'Eaux*, puis par le projet « Gouverner les *paracommun*s de l'eau palestinienne », (appelé projet *Paracommuns* dans la suite de ce chapitre), financé par l'Agence Française de Développement (AFD – N°153237), dirigé par Julie Trottier et débuté en novembre 2016

[74] Je n'ai pu obtenir qu'un visa touristique pour chacune de mes entrées, limitant mes séjours à trois mois maximum sur place. La section 4 de ce chapitre revient sur les problèmes de visa rencontrés.

impérative » par le Ministère des Affaires étrangères français[75], je devais obtenir une autorisation de voyager auprès du Fonctionnaire Sécurité Défense du CNRS pour chaque départ sur le terrain, puis pour chaque déplacement sur le terrain. Cette autorisation dépendait notamment des recommandations du Ministère des Affaires étrangères. J'ai donc choisi de privilégier le terrain pendant que les conditions sécuritaires et administratives me le permettaient.

D'autre part, la connaissance du terrain palestinien et l'avancée du projet de thèse m'ont permis de commencer rapidement le travail de terrain. La méthodologie prévue pour cette recherche demandait une longue période de terrain, à réaliser dans les trois ans financés par le contrat doctoral[76]. Ce chapitre expose notamment les éléments pré-thèse et personnels qui ont facilité la mise en route du terrain.

La temporalité de mes séjours a également tenu compte des spécificités du terrain et de mes zones d'étude. J'ai dû tenir compte du calendrier religieux pour éviter les périodes de vacances locales[77], et des saisons agricoles, notamment dans la vallée d'Al Far'a, pour observer les pratiques et comprendre l'organisation autour des différentes cultures. J'ai, par exemple, réalisé un terrain au printemps 2017, me permettant de suivre la culture des concombres, saison la plus importante pour la majorité des agriculteurs du nord de la vallée d'Al Far'a. Enfin, effectuer des séjours fractionnés entre 2016 et 2019 m'a permis de suivre l'évolution des deux projets de développement étudiés à Naplouse-Ouest et à Naplouse-Est. La figure 2.3 détaille les différentes temporalités de l'enquête et des cas d'étude.

[75] https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/israel-territoires-palestiniens/#securite, consulté le 27/06/2019.

[76] L'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat prévoit que le doctorat « *s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche* ». Ayant bénéficié d'un contrat doctoral de l'Université Paul Valéry, Montpellier, je rentre donc dans cette limite des trois ans. Au-delà de la 3ème année, la réinscription est dérogatoire. Cette contrainte va nécessairement se répercuter sur les sujets de thèse, poussant notamment à réduire les périodes de terrain en sciences sociales.

[77] La contrainte des vacances vaut uniquement pour les acteurs institutionnels bénéficiant de congés, et non pour les agriculteurs.

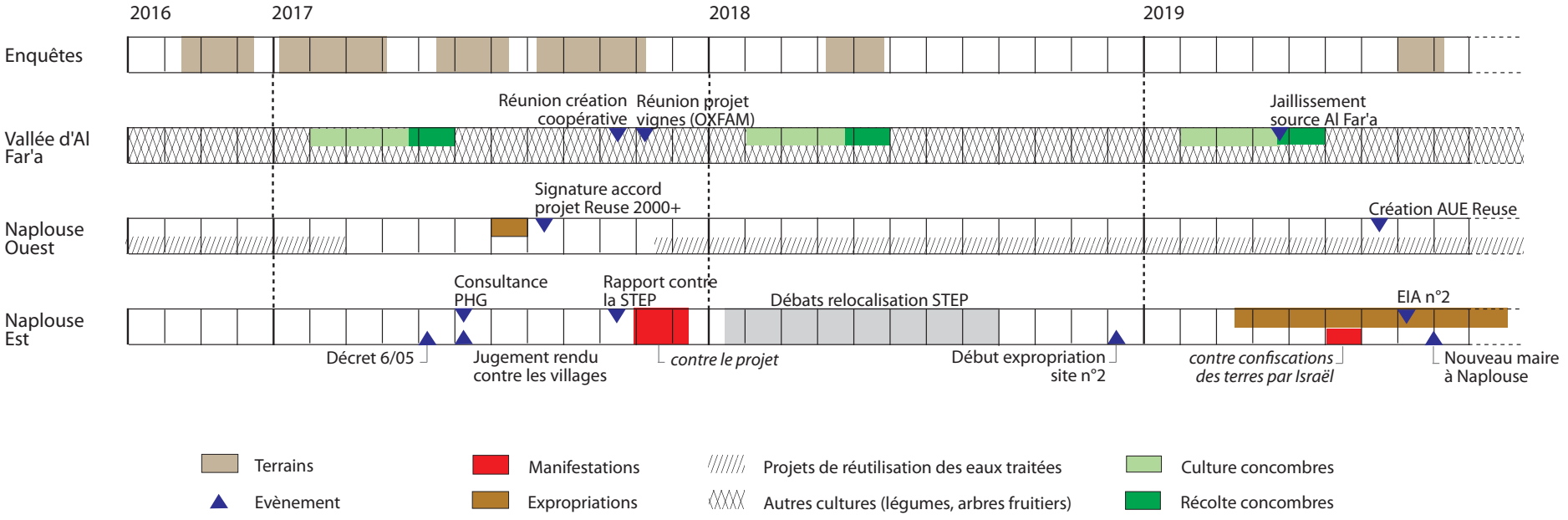

Figure 2. 3 : Frise chronologique détaillant les temporalités des enquêtes et des trois cas d'étude. Réalisation : Jeanne Perrier.

1.3.2 Le choix des terrains à l'épreuve de la problématique sur la formation étatique palestinienne

La temporalité de mes enquêtes, réparties sur trois ans, a permis de nourrir une approche ancrée, en multipliant les itérations entre données de terrain et réflexions théoriques. Ma compréhension des interactions entre l'AP et la société palestinienne[78] a évolué à mesure que le terrain donnait à voir des situations d'interactions complexes et variées autour de la gestion de l'eau et de l'agriculture. L'approche inductive a fait émerger de nouveaux acteurs, et de nouvelles réflexions sur l'État palestinien à mesure que nous suivions les différentes trajectoires de l'eau.

La mobilisation du concept d'efficience dans la gestion de l'eau dans les projets de développement a constitué le point de départ de ma réflexion sur la formation étatique palestinienne. De quelle façon ce concept est-il mobilisé dans les projets de gestion de l'eau et de développement agricole ? Par quels acteurs ? Quelle(s) transformation(s) spatiale(s) et sociale(s) la circulation de ce concept a-t-elle engendré au niveau local ? Quelle(s) représentation(s) de l'environnement palestinien les différents acteurs des constellations hydropolitiques internationales, nationales et locales produisent-ils ? Quelles répercussions ces dernières peuvent avoir sur la formation d'un État palestinien ? Ces questionnements ont motivé le choix de mes trois cas d'étude situés dans le gouvernorat de Naplouse et permettent, chacun, d'apporter un éclairage particulier pour répondre à ma problématique.

Le premier terrain effectué à l'automne 2016 a permis de confirmer la pertinence des trois cas d'étude identifiés. J'avais décidé de me concentrer sur deux zones investies par des projets en développement dans le secteur des eaux usées, et une troisième zone, un peu plus en marge de ces investissements internationaux, la vallée d'Al Far'a, qui a subi d'importantes transformations agricoles depuis la fin du 20ème siècle. Premièrement, le traitement et la réutilisation des eaux usées constituent une problématique récente dans les territoires palestiniens, qui est devenue l'enjeu majeur du développement agricole futur palestinien[79]. Les projets de STEP et de réutilisation des eaux usées traitées supposent une réorientation des flux d'eau et une modification de leur matérialité, avec le passage d'un statut de ressource inutilisable à celui de ressource convoitée. Plusieurs questions émergent de ces projets : quels changements de trajectoires ces projets impliquent-ils ? Comment les territoires investis par

[78] L'utilisation de cette expression ne doit pas masquer les hétérogénéités de la société palestinienne que j'explore dans le reste de la thèse.
[79] Le chapitre 3 explore la construction de la problématique des eaux usées comme solution miracle à la gestion de l'eau et au développement agricole des territoires palestiniens.

ces projets sont-ils – ou seront-ils – transformés ? Quels changements sur la gestion de l'eau ces grandes infrastructures provoquent-elles ?

Deuxièmement, j'ai voulu explorer les changements de trajectoires de l'eau relevant d'initiatives palestiniennes individuelles, et leurs impacts sur les territoires concernés, directement ou indirectement. Ces questionnements s'inscrivent dans le projet de recherche « Gouverner les paracommuns de l'eau palestinienne », qui a identifié quatre modifications des trajectoires de l'eau : (1) l'eau virtuelle, censée générer une économie d'eau pouvant être allouée à d'autres usages, (2) l'amélioration des infrastructures permettant de minimiser les « pertes », (3) la réutilisation des eaux usées, et (4) l'amélioration de la gestion devant permettre une plus grande efficience dans l'utilisation des ressources en eau. Mes cas d'études analysent les trois derniers outils de modification des trajectoires de l'eau.

Choisir d'étudier la STEP située à l'ouest de Naplouse et son projet de réutilisation des eaux traitées, ainsi que le projet de STEP prévu à l'est de Naplouse, m'a permis d'étudier à la fois l'impact de la construction d'une grosse infrastructure sur les populations voisines, la transformation des territoires par l'ajout d'une nouvelle trajectoire de l'eau, et les changements dans la gestion de l'eau. Ces projets ont été pensés ensemble dès les années 1990, et pourtant ils sont aujourd'hui à des stades d'avancement très différents. La mise en parallèle de ces projets révèle des constellations hydropolitiques relativement proches, mais des alliances différentes entre les acteurs de ces constellations. Le projet de réutilisation des eaux usées à l'ouest a permis de questionner la production du discours global sur la gestion de l'eau agricole et sa reproduction à l'échelle nationale. L'exploration de ce projet a également remis en cause la représentation d'un espace considéré « sous-utilisé » face à des considérations d'utilisation efficiente des ressources en eau et l'objectif de développement agricole tel que construit par l'AP[80]. Le projet de STEP à Naplouse-Est a confirmé l'intérêt d'étudier les mécanismes de pouvoir intra-palestiniens et les stratégies déployées par chaque partie au conflit dans les négociations. Ces deux cas d'étude ont permis d'explorer les interactions entre l'AP, les bailleurs de fonds, la municipalité de Naplouse, les conseils de villages, les agriculteurs, et les propriétaires fonciers visés par ces projets. D'une part, le projet de réutilisation des eaux usées traitées à Naplouse-Ouest constitue un modèle potentiel pour le développement agricole palestinien futur, mis en œuvre *via* une nouvelle structure institutionnelle et organisationnelle autour de l'irrigation. D'autre part, la vive contestation à

[80] Le chapitre 3 décrit la manière dont l'AP envisage le développement agricole palestinien à travers l'analyse des stratégies sectorielles palestiniennes et des documents produits par différentes organisations internationales.

Naplouse-Est contre le projet de STEP offre un exemple de conflit ancré et complexe, entre l'AP, les municipalités et des groupes d'habitants, chacun faisant appel à des arguments discursifs différents, mobilisant des représentations différentes.

Le choix d'explorer la vallée d'Al Far'a permet d'intégrer un espace en marge des grands projets de développement pour se concentrer sur d'autres transformations agricoles et de gestion de l'eau engendrées par des stratégies individuelles palestiniennes. Cependant, cet espace ne se situe pas en-dehors des politiques agricoles palestiniennes, et n'est pas complètement isolé des projets de développement. Les transformations à l'œuvre au nord de la vallée d'Al Far'a démontrent le passage vers un modèle d'agrobusiness, permis par l'AP et soutenus par des projets de partenariat financier avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). L'analyse de ce cas d'étude a permis d'appréhender la complexité de la société palestinienne, des stratégies d'investissement et d'adaptation déployées pour faire face à ces transformations, ainsi que la complexité des liens sociaux, économiques et politiques entre l'AP et différentes parties de la société palestinienne.

En mobilisant diverses définitions d'un même concept, celui de l'efficience, les terrains réalisés en 2017 ont révélé des processus de formation étatique variés, ne s'accordant pas sur une vision unique d'un futur État palestinien. Ces terrains ont permis d'étudier les diverses alliances politico-économiques, et d'approfondir les changements sociaux et territoriaux des espaces étudiés. Premièrement, ceci m'a amené à historiciser ma réflexion, notamment concernant la structure sociale palestinienne autour de la gestion de l'eau, et concernant la construction de la vision de l'environnement palestinien et de l'agriculture palestinienne, afin d'apporter une perspective plus large à la réflexion sur l'État palestinien et sa multiplicité. Deuxièmement, ceci m'a amené à conceptualiser le développement de la politique agricole et de gestion de l'eau de l'AP comme une internalisation des imaginaires environnementaux hérités des différentes strates de colonisation de ce territoire. Les terrains explorés ont permis de faire évoluer le cadre théorique et de l'enrichir en proposant de nouvelles approches conceptuelles de la formation étatique à l'œuvre dans les territoires palestiniens[81].

[81] Le chapitre 1 développe ces nouvelles approches pour caractériser le processus de formation étatique de l'AP.

Section 2 – Suivre les trajectoires de l'eau pour rendre compte des constellations hydropolitiques

Suivre les différentes trajectoires de l'eau, réelles ou potentielles, matérielles et non-matérielles, permet de rencontrer et d'étudier une multitude d'acteurs et leur discours. J'ai suivi trois types de trajectoires de l'eau afin d'explorer les constellations hydropolitiques palestiniennes : 1) la trajectoire décisionnelle, 2) la trajectoire institutionnelle, et 3) la trajectoire spatiale. En les analysant, j'ai pu documenter les changements territoriaux réels ou potentiels et mettre en avant les acteurs impactés par ces modifications de trajectoires. Cette approche méthodologique encourage une posture symétrique où je considère les pratiques et discours des acteurs avec une attention similaire (Latour 1987; Leblond 2017b, 93). Ceci permet de rendre compte de l'hétérogénéité des différentes catégories d'acteurs.

Cette approche symétrique ne doit pas masquer les relations de pouvoir au cœur des interactions entre ces acteurs. Les situations de conflits, de coopération et d'adaptation constituent des configurations intéressantes pour examiner les relations État-société.

2.1 Explorer la trajectoire décisionnelle de l'eau pour analyser les processus de construction étatique

Diverses institutions influencent par leurs discours et leurs décisions la trajectoire matérielle de l'eau, bien que celles-ci ne soient pas directement concernées par la gestion de la trajectoire matérielle de l'eau sur le terrain. Les trajectoires décisionnelles apparaissent essentiellement par le biais de projets de développement ou de stratégies nationales qui encouragent une intégration verticale de la gestion des ressources en eau (Chapitre 5). En suivant ce type de trajectoire, j'ai analysé deux catégories d'acteurs en combinant différents matériaux et différentes méthodes : (1) les bailleurs de fonds et (2) l'Autorité palestinienne en tant que quasi-État et « *objet de développement* » (Mitchell 2002)[82]. Tous deux se situent au cœur de ce que Ferguson (1994) appelle la « *machine antipolitique* » du développement.

[82] Cette expression est définie dans le chapitre 1. Pour rappel, par « *objet de développement* », T. Mitchell (2002) désigne un espace dont les caractéristiques géographiques et économiques ont été transformées par les discours produits par les agences du développement pour correspondre aux solutions techniques proposées par celles-ci.

2.1.1 Comprendre les stratégies déployées par les acteurs du développement

La Cisjordanie est un territoire miné par les projets de développement (Le More 2008; Trottier, Rondier, et Perrier 2019). Deux de mes cas d'étude impliquent des projets de développement financés par l'Établissement de crédit pour la reconstruction allemand, la KfW, et par l'USAID : une STEP et son périmètre de réutilisation à Naplouse-Ouest, et un projet de construction d'une STEP à Naplouse-Est. Afin de comprendre ces projets et leurs logiques, j'ai mêlé l'analyse de la littérature grise à des entretiens semi-directifs avec des employés de ces deux bailleurs de fonds. Ce travail de collecte d'informations, écrites et orales, a eu lieu essentiellement pendant mon premier terrain.

L'analyse de la littérature grise consiste à décortiquer les documents de projets afin de mettre en évidence les discours et les stratégies portés par ces acteurs. Ceci permet de faire ressortir la manière dont les bailleurs de fonds formulent les problèmes ainsi que l'image qu'ils construisent de l'AP, de l'agriculture palestinienne et de la gestion de l'eau. Il s'agit également de révéler les schèmes interprétatifs convoqués par ces acteurs et soutenant une structure de domination particulière (Jabri 1996). La récolte des documents de projets s'est révélée plus compliquée que prévue. En Cisjordanie, le bureau de l'USAID ne donne accès à aucun document, autre que ceux disponibles sur leur site internet. J'ai essayé d'obtenir ces documents par le biais de consultants, en vain. Pour les projets allemands, j'ai eu accès à la salle des archives de l'Autorité Palestinienne de l'Eau (APE) et j'ai pu emprunter les documents concernant les projets de construction des STEP à Naplouse-Ouest, Naplouse-Est, et également celle de Tulkarem. De même, grâce à plusieurs entretiens effectués au sein du département de la gestion de l'eau de la municipalité de Naplouse, j'ai eu accès à de nombreux documents de projets, soit dans leur état final soit dans une version préliminaire. L'analyse de ces documents m'a permis de mettre en avant les différentes stratégies adoptées par les bailleurs de fonds concernant la réutilisation des eaux usées traitées et menant à des conceptions différentes de l'agriculture palestinienne.

Les entretiens semi-directifs menés auprès de la KfW et de l'USAID ont permis d'avoir une vision plus large de leurs interventions dans les territoires palestiniens. J'ai interrogé à la fois des responsables nationaux ainsi que des intermédiaires locaux employés par ces bailleurs. Pour renforcer cette première approche, j'ai effectué un entretien au siège de l'Union Européenne à Jérusalem. Travailler au sein d'un projet de recherche financé par l'AFD m'a également familiarisée avec le discours du développement et m'a permis d'avoir un aperçu des projets financés par l'AFD et de leurs pratiques.

Mener des entretiens avec ce type d'acteurs « officiels » requiert l'adoption d'une posture particulière, afin de dépasser les discours « récités » par ces acteurs. Ceci se rapproche de la démarche adoptée par P. Larzillière (2004) vis-à-vis de ses jeunes enquêtés palestiniens, et par K. Fustec (2014b) vis-à-vis des scientifiques palestiniens interrogés, qui consiste pour le chercheur à montrer à son interlocuteur qu'il maitrise le sujet afin de dépasser les discours préparés. Dans mon cas, il ne s'agissait pas seulement d'aller au-delà des discours sur l'occupation, mais surtout d'aller au-delà des discours généraux des bailleurs de fonds, se rapprochant parfois d'une annonce publicitaire vantant leurs projets. Afin d'être capable de réagir à ces discours préfabriqués, j'ai réalisé un travail de documentation en amont de ces entretiens sur l'enquêté lui-même et sur le projet en question en épluchant les documents en libre accès sur internet ou dans la presse. Ainsi, j'ai pu parfois provoquer une réaction inattendue ou de surprise chez l'enquêté, le poussant à dévoiler plus que le discours habituel. L'adoption d'une telle posture s'est rarement révélée nécessaire avec d'autres acteurs que les bailleurs de fonds. La littérature grise a donc constitué le matériel principal pour l'analyse de cette catégorie d'acteurs et de leurs discours.

2.1.2 Documenter un État « en action »[83]

Le 29 novembre 2012, l'Assemblée Générale de l'ONU « *accorde à la Palestine le statut d'État non-membre observateur à l'ONU* »[84]. Le 3 janvier 2013, le Président palestinien Mahmoud Abbas signe un décret changeant officiellement le terme « Autorité nationale palestinienne » en « État de Palestine »[85]. K. Fustec (2014b) démontre que cette reconnaissance de l'ONU et la modification de la dénomination de l'AP n'a pas apporté de changements majeurs sur le terrain, mais a permis à l'AP et aux bailleurs de fonds de poursuivre les programmes visant à construire un État palestinien. De nombreux auteurs ont tenté de caractériser la forme de gouvernement que représente l'AP, et cette thèse contribue à cette réflexion (Chapitre 1). Je présente ici les méthodes déployées pour mener cette réflexion. Comment analyser la complexité des processus de formation étatique ? Comment documenter les relations entre l'AP et la société palestinienne à travers le prisme de l'eau et de l'agriculture sans tomber dans une réification de l'une ou de l'autre ?

[83] Je reprends l'expression utilisée par B. Latour dans son ouvrage « La science en action » (1987).
[84] Texte de la résolution en français : https://undocs.org/en/A/RES/67/19 (consulté le 01/07/2019).
[85] Lien vers le décret présidentiel (en arabe) : http://muqtafi.birzeit.edu/en/pg/getleg.asp?id=16462 (consulté le 01/07/2019).

Les stratégies de formation étatique palestinienne transparaissent à travers les documents officiels concernant la gestion de l'eau et l'agriculture. Je me suis concentrée sur l'analyse de différents documents officiels publiés par l'AP : (1) les stratégies nationales pour le secteur de l'eau, des eaux usées, et pour l'agriculture, et (2) les documents législatifs (lois de l'eau, régulations). J'ai analysé le corps de ces textes mais également le contexte politique accompagnant leur rédaction ainsi que les organisations ayant participé à l'écriture de ces documents. J'ai eu accès à ces documents directement par les employés de l'AP interrogés, ainsi que par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Cette littérature grise permet de définir le discours de vitrine de l'AP, celui qui régente ses interactions avec les institutions extérieures, principalement les bailleurs de fonds.

L'analyse des documents de projet obtenus auprès de certains bailleurs m'a également permis de caractériser les différentes stratégies de formation étatique poursuivies par les bailleurs. Ce travail révèle la pluralité de ces stratégies mises en œuvre à travers la réalisation des projets. Le chapitre 7 examine et compare les approches des deux bailleurs engagés dans la réutilisation des eaux usées en agriculture à Naplouse-Ouest. Ce travail participe à enrichir la compréhension de la forme de gouvernement actuel, et les objectifs de formation étatique envisagés par les bailleurs de fonds.

La formulation de ces stratégies au niveau national ne signifie pas pour autant que tous les employés de l'AP et des bailleurs de fonds y adhèrent et qu'elles sont convaincantes. Elles démontrent une certaine unité dans la politique menée au sein des secteurs de l'eau et de l'agriculture par l'AP. Les représentations que ces stratégies véhiculent renforcent le rôle des institutions étatiques, pourtant faible sur le terrain. Afin de saisir l'hétérogénéité des discours à l'intérieur de ces institutions étatiques, j'ai mené des entretiens avec divers employés de l'APE : techniciens, ingénieurs, directeurs de départements. Ces entretiens ont mis en évidence les enjeux de pouvoir internes à l'APE, les rivalités entre ministères et les contradictions entre le « discours-vitrine » et la réalité du terrain. Les enquêtés eux-mêmes ont souvent montré une réelle conscience des logiques internes de pouvoir. Outre cet intérêt d'analyse des discours, ces entretiens ont permis de confirmer le rôle particulièrement acrobatique de « t*raduction* » (Coelho 2004) de ce personnel employé, à l'interface entre l'appareil étatique et le terrain. Ceci permet d'éviter l'écueil d'une représentation monolithique de l'AP.

L'analyse des interactions entre l'appareil institutionnel étatique et les acteurs locaux, à travers des situations d'observation participante, a permis de restituer les rapports de force

et les marges de manœuvre de chacun à l'épreuve du terrain. Le recours à l'observation participante complète les entretiens et l'analyse de la littérature grise en donnant l'occasion au chercheur de se placer comme « écouteur », attentif à d'autres données que le discours en lui-même. J'ai assisté à plusieurs types de réunions : (1) des réunions de projets organisées par le Ministère de l'agriculture (MoA) avec la présence d'agriculteurs, (2) une réunion scientifique autour de la réutilisation des eaux usées, regroupant des acteurs du milieu académique, du développement, et de l'APE, (3) des visites de terrain organisées pour une délégation française dans le cadre de partenariat, et (4) des réunions informelles entre agriculteurs. La majorité de ces réunions s'est déroulée en langue arabe. Bien que j'aie compris l'essentiel des débats, les temps d'incompréhension m'ont permis de me concentrer sur d'autres éléments, tels que les profils des acteurs invités, l'organisation de la réunion, le placement des différents acteurs, et leur engagement ou non dans la conversation[86].

La mobilisation de ces différentes méthodes d'enquête a élargi ma compréhension de l'appareil étatique palestinien en confrontant différentes sources mettant en avant les enchevêtrements de relations de pouvoir. Ceci encourage à enrichir le concept d'État « *hors sol* », développé par K. Fustec (2014b), pour qualifier l'AP et ses interactions avec la société palestinienne. Interroger l'État « en action » permet, à la manière de B. Latour, d'explorer la manière dont se construit l'AP à travers les stratégies nationales et la manière dont cet appareil étatique réagit aux interactions avec les acteurs extérieurs et locaux.

2.2 Explorer la trajectoire institutionnelle de l'eau pour saisir l'hétérogénéité des acteurs locaux

L'eau circule à travers différentes institutions humaines auxquelles correspondent différents régimes de propriété (Trottier et Perrier 2017; Trottier, Rondier, et Perrier 2019). Considérer cette trajectoire permet de comprendre les enchevêtrements de tenure de l'eau et de révéler la diversité des acteurs au sein des constellations hydropolitiques palestiniennes.

Les agriculteurs constituent les gestionnaires principaux des ressources en eau pour l'irrigation en Cisjordanie (Trottier 1999; 2000; 2013; 2015). Ils s'organisent autour de puits,

[86] D. Tanu et L. Dales (2016) analysent l'impact des compétences linguistiques du chercheur sur ses interactions avec les enquêtés. D. Tanu explique qu'au cours d'un de ses terrains, elle a participé à une réunion se déroulant en anglais et en coréen, langue qu'elle ne maitrise pas couramment. Cette maitrise partielle de la langue lui a permis de se concentrer sur d'autres aspects de la réunion, notamment le langage corporel des participants et leurs réactions différenciées. Elle explique que le chercheur prête souvent moins attention à ses éléments lorsqu'il se concentre sur la compréhension et l'utilisation des mots dans les conversations.

privés ou communs, de réservoirs, ou encore de sources, et plus récemment autour de STEP. La tenure de l'eau de ces différentes institutions contraint les agriculteurs et les stratégies agricoles qu'ils déploient (Trottier 2015). Tous ne disposent pas du même capital économique et social pour sécuriser leur accès à l'eau.

Comment rendre compte de l'hétérogénéité de cette catégorie d'acteurs et de leurs stratégies ? J'ai déployé différentes méthodes pour aller à la rencontre de ces acteurs et ne pas m'enfermer dans le piège de « *l'enclicage* » (Olivier de Sardan 1995). Pour J-P. Olivier de Sardan, le risque pour un chercheur est d' « *être assimilé, souvent malgré lui, mais parfois avec sa complicité, à une 'clique' ou une 'faction' locale* ». Le chercheur devient alors « *tributaire de ces réseaux pour produire ses données* ». D'après J-P. Olivier de Sardan, cela pose deux problèmes : d'une part le chercheur risque d'adopter le point de vue de la « clique » à laquelle il appartient, et d'autre part il risque de se voir fermer les portes d'autres réseaux ou « cliques » (Olivier de Sardan 1995, 20).

Les entretiens semi-directifs ont constitué la méthode principale pour accéder aux récits des agriculteurs afin de comprendre leurs stratégies quotidiennes, leurs interactions avec l'eau et avec les autres acteurs de la constellation, tels que les bailleurs et l'AP. Pour chaque entretien, j'ai défini au préalable un « *canevas d'entretien* » me permettant de ne pas oublier les points importants à aborder (Olivier de Sardan 1995). Par ces entretiens, j'ai pu accéder aux représentations des enquêtés. Il ne s'agit pas d'une recherche de la vérité, ni d'établir qui a tort ou raison parmi les enquêtés. J'ai analysé ces récits comme des discours produits par des acteurs particuliers, dans des contextes spécifiques que j'ai cherché à dévoiler par le biais de ces entretiens et des informations récoltées lors de mes observations.

Pour éviter le biais de « *l'enclicage »*, j'ai utilisé plusieurs méthodes pour accéder à différents profils d'agriculteurs. Afin d'être introduite dans chacune des zones d'étude sans attirer la méfiance, j'ai cherché un « garant » dont le réseau et la réputation pouvaient me permettre de débuter les premiers entretiens. J'ai ensuite utilisé la méthode d'identification par boule de neige ou « *arborescence* » (Olivier de Sardan 1995) en demandant à chacun des enquêtés de me guider vers d'autres enquêtés potentiels. Toutefois, cette méthode favorise « *l'enclicage »* puisqu'un enquêté va chercher des contacts potentiels à l'intérieur de son réseau. Néanmoins, elle permet de se faire connaitre à l'intérieur de la zone d'étude, de mieux la connaitre, et d'établir un climat de confiance suffisant pour déployer d'autres méthodes d'échantillonnage.

Avec ces premiers entretiens par boule de neige, j'ai pu déterminer les acteurs qu'il serait intéressant d'entendre mais difficile à joindre par le réseau de l'échantillon initial. J'ai donc déployé une seconde méthode d'échantillonnage fondée sur une « *représentation topocentrique* » de l'espace, où l'espace et la tenure foncière s'organisent autour d'un point d'attraction (Le Roy 2011). Cette méthode consiste à identifier des objets non-humains, tels qu'un puits ou un champ, permettant de me mener à une personne en lien avec cet objet. J'ai déployé cette méthode essentiellement dans la vallée d'Al Far'a, où les conflits internes ont très vite coupé court à l'échantillonnage par boule de neige. J'ai donc parcouru la vallée en allant d'un puits à un autre. Cette méthode m'a permis d'étoffer et de diversifier mon échantillon en incluant non seulement des agriculteurs, mais également quelques ouvriers agricoles, des propriétaires de puits et des opérateurs de puits. Enfin, j'ai utilisé la méthode d'échantillonnage « *par opportunité* » (Leblond 2017b, 119) qui a consisté en entretiens réalisés lors de réunions ou avec des acteurs rencontrés lors des trajets à l'intérieur des zones d'étude. Cette diversité dans mon échantillonnage a constitué un moyen de trianguler les informations obtenues, afin de confronter les discours et les représentations des enquêtés.

Suivre la trajectoire institutionnelle de l'eau m'a permis d'analyser l'hétérogénéité des agriculteurs et d'accéder aux agriculteurs « invisibles », ceux loin des conflits, en marge des projets de développement et d'investissement. Cette méthode m'a aussi permis d'éviter d'adopter une vision trop manichéenne de l'agriculture palestinienne, en considérant les stratégies de manière égale et en diversifiant mon échantillon.

2.3 Explorer la trajectoire spatiale pour révéler les interactions

Le flux matériel de l'eau circule à travers des institutions humaines mais également à travers des espaces géographiques, que ce soit en surface ou en souterrain (Trottier, Rondier, et Perrier 2019). Mobiliser le concept des *paracommuns* encourage à questionner les différentes trajectoires spatiales actuelles de l'eau, mais également les trajectoires potentielles (Lankford 2013). Je me suis intéressée à ces trajectoires spatiales pour révéler les interactions, actuelles ou potentielles, entre acteurs humains et trajectoires de l'eau, ainsi qu'entre acteurs humains vis-à-vis de ces trajectoires. Cette approche méthodologique me permet d'analyser les situations de conflits, de coopération et d'adaptation que provoquent ou pourraient provoquer les changements de trajectoires. Explorer la trajectoire spatiale a également ouvert

le champ possible des acteurs, vers des acteurs non insérés dans l'agriculture commerciale ou dans la gestion de l'eau mais (potentiellement) impactés par ces changements de trajectoires.

2.3.1 Élargir la constellation hydropolitique aux habitants ordinaires

Afin d'explorer les trajectoires spatiales, j'ai mobilisé différentes méthodes : l'étude de cartes produites par des acteurs institutionnels, la production de cartes, et la cartographie participante. Les documents de projets contiennent très souvent des cartes de la zone ciblée pour le projet. L'étude de ces cartes permet de faire ressortir les changements de trajectoire de l'eau envisagés par le projet. J'ai également mobilisé des cartes produites à la suite d'expéditions britannique et française au 19ème siècle, fournissant des éléments d'historicisation des trajectoires de l'eau, que j'ai triangulés avec les entretiens réalisés. Pour la vallée d'Al Far'a, l'historicisation des trajectoires de l'eau a pu se faire en cartographiant les anciens canaux d'irrigation, grâce aux entretiens réalisés, aux visites de terrain, et aux images satellites (Chapitre 9). Enfin, j'ai opté pour la cartographie participante afin d'étudier les représentations de l'espace par les enquêtés. Celle-ci a contribué à trianguler les informations obtenues par les entretiens et par les données satellites.

Les trajectoires spatiales de l'eau, actuelles ou potentielles, interagissent avec d'autres acteurs en dehors du secteur agricole et des enjeux directs liés au contrôle de la gestion de l'eau. Mes cas d'étude se concentrent essentiellement sur des projets de développement agricole dans le secteur de l'eau. Cependant, en suivant la trajectoire de l'eau, d'autres acteurs apparaissent, situés en-dehors des « *constellations agropolitiques* » (Leblond 2017b)[87] et en marge des « *constellations hydropolitiques* » (Trottier 1999). Il s'agit d'habitants ordinaires, entendus au sens où ils ne sont pas, à priori, engagés dans des logiques de pouvoir concernant le contrôle de la gestion de l'eau ou de la production agricole. Par exemple, à Naplouse-Est, la contestation du projet de STEP a entrainé la mobilisation d'acteurs « ordinaires » qui n'avaient aucun lien avec la constellation hydropolitique locale. À Naplouse-Ouest, la constellation hydropolitique semble devoir s'élargir vers des acteurs « ordinaires » qui, jusqu'à l'émergence du projet de réutilisation des eaux usées, n'étaient pas directement concernés par la gestion de l'eau. Comment rendre visible ces acteurs aux marges des constellations et comment rendre compte de leurs interactions avec celles-ci ?

[87] Leblond définit une constellation agropolitique comme « *l'ensemble des acteurs déployant des stratégies de contrôle et de gestion de la production agricole ainsi que les relations tissées entre ces acteurs autour de ces enjeux* » (Leblond 2017b, 49). Elle adapte la définition de « *constellation hydropolitique* » conceptualisée par Trottier (1999).

Suivre les trajectoires spatiales de l'eau permet de rendre compte des différents réseaux d'acteurs qu'elles traversent et des intérêts qu'elles fédèrent ou opposent sur ces territoires. Ces territoires sont aussi le lieu de stratégies d'habitation, de résistance, ou encore de subsistance. Les changements de trajectoires de l'eau ou de sa matérialité peuvent influencer indirectement ces stratégies, même si celles-ci ne sont pas formulées autour du contrôle de la gestion de l'eau. Envisager les changements potentiels de trajectoires de l'eau élargit le champ des acteurs potentiellement insérés dans ces futures trajectoires. Ceci permet de prendre en compte des acteurs qui se trouvaient auparavant aux marges ou en dehors de la constellation hydropolitique locale. Par exemple, à Naplouse-Ouest, des propriétaires terriens qui n'ont aucun accès à l'eau aujourd'hui, se retrouvent intégrés dans une nouvelle et potentielle constellation hydropolitique locale suite au projet de réutilisation des eaux usées traitées (Chapitre 7). Ainsi, la trajectoire spatiale se modifiant, elle entraine avec elle des transformations de la constellation hydropolitique. Cette approche permet de déplacer le regard vers des acteurs qui sont peu pris en considération.

2.3.2 Documenter les situations de conflit, de coopération et d'adaptation

Suivre les trajectoires spatiales de l'eau permet de comprendre les interactions entre des acteurs appartenant à différents réseaux. Les interactions identifiées dans mes zones d'étude se définissent selon des relations de conflit (1) ou de coopération (2), et selon des situations d'adaptation (3). Comment appréhender ces interactions et restituer les représentations des différents acteurs et leurs relations de pouvoir ?

Les relations de conflit apparaissent entre différents acteurs, insérés ou non dans la même constellation hydropolitique. Dans la littérature sur l'eau sur le territoire israélo-palestinien, les interactions conflictuelles concernent essentiellement des enjeux autour de l'appropriation par Israël des ressources en eau, entrainant une mobilisation contre ces accaparements de puits, ou de sources par exemple. Cependant, d'autres conflits sont parfois moins visibles mais engagent divers acteurs tels que des municipalités (Signoles 2005; 2010b; Trottier 1999), des bailleurs de fonds (Chapitres 7 et 8), ou encore des acteurs locaux (Chapitre 9).

Suivre les trajectoires spatiales et anticiper leurs changements permet d'identifier les acteurs potentiellement impactés par les actions de leurs voisins, d'un bailleur ou autre (Trottier 2018). L'analyse de la littérature grise et scientifique couplée à des entretiens avec

différents acteurs (ingénieurs, agriculteurs, habitants) permet de révéler ces conflits et d'en comprendre les différents récits. Il s'agit d'identifier les arguments mobilisés et les moyens de la contestation. Pour ce faire, j'ai également effectué une revue de la presse palestinienne en arabe afin de documenter les formes de protestation sur le site de la future STEP à Naplouse-Est et la médiatisation de ce conflit. Les réseaux sociaux constituent également un nouvel outil et un nouveau lieu où les contestations s'expriment et s'organisent. Dans le cadre des manifestations organisées contre le projet à Naplouse-Est, j'ai parcouru les pages Facebook officielles des conseils de villages de Deir Al Hattab, Salem et Azmout où ont été postées de nombreuses photos de réunions, de manifestations, mais également des informations écrites sur l'avancée des négociations avec la municipalité de Naplouse, donnant lieu à de vifs échanges écrits.

Les acteurs mobilisés dans ces situations de conflit ont parfois été complexes, voire impossibles à interroger, surtout ceux en situation de subordination à la partie adverse. L'autoritarisme de l'AP s'est notamment manifesté à Naplouse-Est par l'emprisonnement d'un des acteurs principaux de la contestation organisée contre le projet de STEP. Dans la vallée d'Al Far'a, un de mes enquêtés a également été arrêté par l'AP, officiellement en raison du forage illégal de son puits, probablement également à cause de ses positions politiques contre l'AP. Documenter les conflits nécessite donc de pallier aux évènements du terrain, comme les arrestations. J'ai exploré les récits des différentes parties au conflit et limiter l'*enclicage* dans les limites de ma propre sécurité afin de ne pas être assimilée par l'un ou l'autre des groupes à la partie adverse.

L'essentiel des interactions entre acteurs se compose surtout de situations d'adaptation et de coopération. Il s'agit alors de mettre en lumière les stratégies ordinaires des enquêtés. Considérer la trajectoire spatiale de l'eau permet de mettre en relation des territoires et des acteurs. L'identification de ma zone d'étude dans la vallée d'Al Far'a est le résultat de cette approche méthodologique : les eaux usées s'écoulant de l'est de Naplouse vers la vallée ont contribué à relier ces deux territoires dans ma réflexion, et à mettre en interaction des acteurs géographiquement éloignés. La contestation contre le projet de STEP à Naplouse-Est ne trouve pas le même soutien dans la vallée d'Al Far'a, où les agriculteurs et habitants préféreraient voir s'écouler une eau traitée réutilisable. Spatialiser les trajectoires de l'eau permet d'identifier les interactions entre acteurs et les stratégies déployées par ces-derniers. Les entretiens semi-structurés, couplés à des temps d'observation ont permis de révéler ces situations ordinaires de coopération et d'adaptation.

En suivant les trajectoires de l'eau, j'ai rencontré de multiples acteurs, récolté de nombreux documents et récits qui m'ont permis de documenter les relations de pouvoir autour de la gestion de l'eau ainsi que de mener une réflexion sur le futur d'un État palestinien. J'espère avoir réussi à faire entendre la diversité des voix palestiniennes telles que je les ai entendues puis interprétées. La section suivante s'intéresse au contexte d'interprétation de ces données.

Section 3 – Retours réflexifs sur l'enquête en territoires palestiniens

Interroger sa positionnalité en tant que chercheure revient à adopter une position réflexive sur ma propre identité en analysant comment celle-ci a pu influencer la récolte des données, leur interprétation, ainsi que la façon dont le terrain a également participé à modeler cette identité. Ce questionnement permet de prendre conscience « *d'où l'on parle et d'où l'on a produit ses données et comment* » (Olivier de Sardan 1995, 22). B. Mullings (1999, 348) décrit ce travail de réflexivité comme une reconnaissance de la façon dont le chercheur et l'enquêté se mettent en scène, « *créant des versions d'eux-mêmes qui sont réinterprétées et re-présentées de différentes manières.* »[88]. Il s'agit de situer, géographiquement et socialement, mes savoirs en tant que chercheure et ceux de mes enquêtés.

3.1 La posture d'*outsider within*

Ces réflexions sur la positionnalité du chercheur en sciences sociales émergent dans les théories féministes à la fin des années 1980. L'objectif est de contester la neutralité du chercheur et d'explorer les relations de pouvoir entre chercheur et enquêtés afin d'éclairer la production du savoir. Les premières réflexions s'appuient sur les arguments des années 70-80 critiquant la domination capitaliste dans la production de la science pour dénoncer la domination patriarcale à l'intérieur de celle-ci (Rose 1983; Bleier 1984; Donna Haraway 1988; Harding 1990; D Haraway 1991; Herod 1993). Questionner sa positionnalité devient une préoccupation majeure dans d'autres disciplines, notamment en géographie économique,

[88] « *the interview process is often on where both researcher and those who are the subjects of research create versions of themselves that are re-interpreted and re-presented in different ways*. » (Mullings 1999, 348).

avec l'utilisation croissante de méthodes qualitatives de recherche dans les années 1990 (Schoenberger 1991; Herod 1993; Mullings 1999, 338). Ces réflexions intègrent ensuite d'autres éléments de l'identité : la classe sociale, la nationalité, l'âge pouvant modifier les interactions avec le terrain (Narayan 1993; Mullings 1999).

Cette littérature a fait naitre le dilemme de *l'insider-outsider*. Certains soutiennent qu'un chercheur appartenant au groupe qu'il étudie (position d'*insider*) a un avantage considérable, tandis que d'autres voient dans le chercheur-*outsider*, un gage d'objectivité et de mise à distance nécessaire. Cependant, K. Narayan (1993) et B. Mullings (1999) démontrent la fluidité et la multitude d'identités du chercheur sur le terrain rendant le dilemme *insider-outsider* bien trop binaire pour saisir toutes les interactions entre le chercheur et son terrain. Je situe ma réflexion dans cette perspective afin d'éclairer mes interactions avec le terrain, par rapport à ma situation à la fois d'extranéité et d'ancrage familial, et la manière dont les interactions avec le terrain ont bousculé ces représentations identitaires. À travers l'analyse de ma position d' « étrangère familière » ou d'« *outsider within* » pour reprendre le terme forgé par P.H. Collins (1986)[89], je souhaite démontrer la fluidité et l'hybridité de l'identité du chercheur.

3.1.1 L'ancrage familial au terrain

Mariée à un Palestinien et conduisant une enquête dans les territoires palestiniens, il m'a semblé important de considérer les impacts de ce facteur personnel sur ma recherche. Dans un souci de ne pas « *exalter* » (Olivier de Sardan 1995) ce facteur personnel, j'ai souhaité également explorer la manière dont mon statut d'étrangère a contribué à complexifier mon identité sur le terrain. Il me semble pertinent d'analyser les « changements d'identités » [*shifting identities*] (Narayan 1993, 682) vécus pendant mon terrain, choisis ou forcés, afin d'éclairer mes interactions avec les enquêtés ainsi que la production d'un savoir « situé » (Donna Haraway 1988) présenté dans cette thèse. L'objectif n'est pas de démontrer qu'une

[89] P.H. Collins (1986) forge la notion d'« *outsider within* » dans le cadre d'une étude sur les travailleuses domestiques noires et les sociologues noires. P.H. Collins définit leur statut comme étant à la fois *outsider* : les travailleuses domestiques noires ne font pas partie des familles blanches qui les emploient, et les sociologues noires sont marginalisées dans un monde académique dominé par la figure de l'homme blanc ; mais à la fois *insider* : les travailleuses domestiques partagent le quotidien des familles blanches et deviennent des témoins de la vie de ce groupe, et les sociologues noires reçoivent une formation en sociologie similaire à leurs pairs qui leur permet d'appartenir à ce groupe. P.H. Collins considère ce terme utile pour définir tout chercheur faisant appel à ses connaissances liées à sa formation ainsi qu'à ses connaissances tirées de ses expériences personnelles et culturelles. Cependant, le terme d'*outsider within* a été repris essentiellement pour parler des personnes « *oppressées par leur statut de minorité* » les positionnant comme *outsider* d'un groupe dominant (Gold 2016). Dans mon cas, je mobilise la définition et la portée du terme conceptualisées par P.H. Collins.

familiarité préexistante au terrain confère un avantage décisif. Ce serait à la fois impossible à démontrer et cela contribuerait à nier la fluidité des identités. Il s'agit plutôt d'encourager le chercheur à questionner ses interactions, personnelles et professionnelles, au terrain afin d'éclairer les relations de pouvoir ainsi que le contexte d'interprétation des données.

Dans la littérature sur le dilemme *insider-outsider*, la position d'*insider* renvoie au chercheur « originaire » [*native*] du terrain qu'il explore. La différence s'opère donc sur l'origine, voire la nationalité. K. Narayan (1993), B. Mullings (1999), et N. Razon et K. Ross (2012) sont toutes « originaires » de leur terrain de recherche, respectivement l'Inde, la Jamaïque et Israël. Elles n'y ont pas forcément vécu mais en possèdent la nationalité et disposent d'un héritage culturel familial. Mon cas personnel élargit cette définition d'*insider* et contribue à la critique de cette notion. Je ne dispose pas de la nationalité palestinienne, ni de parents d'origine ou nés dans les territoires palestiniens. Cependant, par le biais du mariage, j'ai un lien familial avec ce territoire qui dépasse la temporalité du travail de terrain et la sphère professionnelle, et remet en cause la synonymie supposée de *insider* et *originaire.*

Le lien personnel avec le terrain a influencé ma perception de celui-ci de différentes manières, notamment *via* le lieu d'habitation. Durant chaque période de terrain, j'ai habité dans la maison de ma belle-famille dans le village de Ni'lin, situé à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Ramallah. Au-delà de l'avantage financier, résider dans un village palestinien a modifié ma perception du terrain. Avant de commencer ma thèse, j'avais déjà séjourné 21 mois en territoires palestiniens entre 2012 et 2016[90]. J'ai résidé à la fois dans deux grands centres urbains palestiniens, Ramallah et Naplouse, ainsi que dans deux villages palestiniens, Abu Dis et Ni'lin. Ces expériences m'ont permis d'acquérir de solides connaissances de la vie locale et du fonctionnement de la société palestinienne avant le début de la thèse. Les enquêtés ont rapidement perçu, et parfois supposé, ma familiarité avec les problèmes sociaux, politiques et économiques intra-palestiniens. Cette posture m'a donné l'opportunité de mener des entretiens plus poussés sur ces aspects, dépassant le prisme de l'occupation israélienne.

Vivre à Ni'lin au sein d'une famille palestinienne a constitué une large part des temps « *d'imprégnation* » (Olivier de Sardan 1995, 5). Ces derniers forment des moments d'échanges, en-dehors des temps définis de l'enquête et n'ont parfois que peu de lien avec le sujet de l'enquête. Bien que ces interactions soient informelles, elles influencent la manière de

[90] J'ai effectué une année d'échange à l'Université d'Al Quds (Abu Dis, Cisjordanie) en 2012-2013, puis j'ai réalisé une année de césure en 2014-2015, et enfin un dernier séjour personnel en 2016.

penser le terrain, de mener les entretiens et d'interpréter les données (Olivier de Sardan 1995, 6). Vivre à Ni'lin m'a permis d'intégrer très rapidement les codes sociaux et culturels de la vie rurale. J'ai également bénéficié d'un point de vue interne sur les questions politiques locales, notamment lors de discussions familiales.

La maitrise de la langue arabe constitue un deuxième facteur d'intégration et de familiarisation avec le terrain palestinien. L'immersion et les liens familiaux m'ont permis de maitriser le dialecte palestinien, ainsi que l'accent des villages du nord de la Cisjordanie[91]. Ceci a facilité l'accès aux populations rurales, en majorité uniquement arabophones, ainsi que la compréhension des interactions entre enquêtés, lorsque que je me suis retrouvée en position « *d'écouteur* » (Olivier de Sardan 1995, 5). Mon accent palestinien villageois en a amusé plus d'un mais a également permis de me distancier de la bourgeoisie citadine palestinienne, attirant la sympathie de mes enquêtés. Cette compétence linguistique a renforcé ma position d'*insider* en influençant la perception des enquêtés vis-à-vis de mon identité. Bien que n'ayant pas une maitrise parfaite de l'arabe, les enquêtés ont souvent pris pour acquis que je parlais couramment l'arabe. Selon D. Tanu et L. Dales (2016, 360) cette représentation du chercheur étranger comme locuteur natif provient à la fois des compétences linguistiques mais également des compétences culturelles et de l'apparence physique. C'est cette combinaison de facteurs qui a influencé la perception de ma maitrise de la langue chez les enquêtés, et renforcé un effet de ressemblance avec mes enquêtés. Cet « *effet de similitude* »[92] provient d'un mélange entre ma maitrise du dialecte palestinien, d'une ressemblance physique liée au port du voile, et de ma familiarité avec la culture palestinienne.

3.1.2 Le terrain comme redéfinition des identités

Le dilemme d'*insider-outsider* ou la fluidité de mon identité se matérialise essentiellement dans les interactions avec les enquêtés qui traduisent leurs perceptions et constructions de ma propre identité. Une immersion par un chercheur sans lien familial particulier avec le terrain aurait sans doute permis une intégration similaire des codes sociaux et culturels, et une maitrise similaire de la langue, peut-être sur un temps plus long.

[91] L'accent villageois se différencie essentiellement par sa prononciation, et par quelques différences de vocabulaire. Il se perd de plus en plus chez les jeunes générations, notamment chez les filles qui préfèrent l'accent citadin, perçu comme plus délicat et permettant d'échapper à une identification à la ruralité.

[92] D. Tanu et L. Dales (2016) expliquent que la maitrise du langage et la ressemblance physique produisent un « *effet de similitude* » [*effect of sameness*] qui influence la manière dont les enquêtés se représentent l'identité du chercheur et sa proximité avec eux.

Cependant, l'intégration et l'accès au terrain dépendent également de la perception que les enquêtés ont du chercheur. K. Narayan (1993, 674‑75) explique comment plusieurs aspects de son identité ont été mobilisés à des moments et dans des contextes différents et par différentes personnes. Par moment, ses racines indiennes se trouvaient mises en avant, tandis qu'à d'autres occasions ses enquêtés mettaient l'accent sur son identité américaine. B. Mullings (1999, 345) observe que ces enquêtés font ressortir des traits de son identité qu'elle n'avait pas choisi de mettre en avant, et dont elle ne soupçonnait pas l'influence sur ces entretiens, tels que sa classe sociale et son niveau d'éducation par exemple.

Pendant les entretiens, le chercheur et les enquêtés se mettent en scène, et se donnent à voir d'une certaine façon afin d'influencer le déroulement de l'entretien et la perception que chacun va se faire de l'autre (Abu-Lughod 1988; Mullings 1999; Razon et Ross 2012). Durant mon travail de terrain, l'ancrage familial et la religion ont constitué deux aspects importants de mon identité pour les enquêtés. Ces derniers ont très souvent perçu ce lien familial comme un gage de confiance et de familiarité avec la vie quotidienne locale. J'ai volontairement exposé cet aspect pour gagner la confiance des enquêtés et encourager une relation de proximité. Par exemple, à quelques reprises, j'ai présenté mon mari aux enquêtés, qui est devenu un gage de caution de mon intégrité aux yeux des enquêtés. Bien que rarement, certains ont perçu mon extranéité comme une voie possible vers un projet avec financement étranger. Je me suis efforcée de rectifier cette perception en mettant en avant mon statut d'étudiante. Cette mise en scène de la part de certains enquêtés a souvent tourné court dès lors que je pénétrais dans le cercle familial, donnant à voir une autre facette plus intime des enquêtés.

Lorsque les enquêtés me présentaient à des membres de la famille, ou autres personnes, tous ne mettaient pas en valeur les mêmes traits. Certains me présentaient comme une Française mais mariée un Palestinien et « *parlant comme eux* », mettant l'accent sur mon intégration locale plutôt que sur mon extranéité. D'autres me présentaient comme mariée à un Palestinien de Ni'lin et mentionnant le nom de ma belle-famille afin d'identifier de possibles interconnaissances ou rivalités[93]. Savoir le nom de ma belle-famille n'était pas un détail. Cela permettait de me rattacher à un système d'identification locale, ce que L. Abu-Lughod (1988, 144) appelle les « *statuts sociaux prédéfinis* » [*ready-made social status*]. Entrer dans cette typologie sociale locale rassure et confère un lien de familiarité particulier, que L. Abu-

[93] Lors d'un entretien, un enquêté m'a immédiatement demandé le nom de famille de mon mari en entendant qu'il était de Ni'lin. Il m'a ensuite expliqué qu'il était en conflit avec une des grandes familles de Ni'lin, et qu'il n'aurait pas continué l'entretien si j'avais été liée à cette famille.

Lughod considère comme un atout de sa position d'*insider* dans ses relations avec ses enquêtés Bédouins d'Egypte. Enfin, la plupart insistaient également sur ma conversion religieuse en tant qu'étrangère, à la fois présentée comme une heureuse nouvelle, comme un évènement rare et comme un point commun très important à leurs yeux.

Les déboires avec l'administration israélienne lors de mes passages aux frontières et avec les visas ont renforcé la proximité avec les enquêtés. Je n'ai pas volontairement mis en avant ces difficultés mais elles ont inévitablement été évoquées lorsque les enquêtés m'ont, à leur tour, posé des questions. Il s'agit d'une situation inversée où le chercheur se retrouve questionné par ses enquêtés qui cherchent à en découvrir plus. N. Razon et K. Ross (2012) considèrent ce temps de discussion comme extrêmement sensible puisqu'une réponse mal formulée ou déplaisante peut faire basculer l'entretien et la relation avec l'enquêté. Ceci est particulièrement le cas lorsque les enquêtés, ou le contexte (politique, économique, social) de l'objet d'étude, encourage une vision binaire de l'identité : soit avec, soit contre. Sur le terrain israélo-palestinien, il est très difficile de se défaire de cette binarité (Fustec 2014b; Razon et Ross 2012, 500). Même si les enquêtés eux-mêmes entretiennent des liens avec les Israéliens, il est plus difficile d'assumer ces liens en tant qu'étrangère, sans faire naitre quelques suspicions. Étant donné mon statut marital, ma religion, mon lieu d'habitation, et mes difficultés de visa, mes enquêtés m'ont immédiatement perçue comme étant « de leur côté ». Le statut *d'outsider within* permet donc de lever très rapidement tout soupçon qui pèse généralement à la fois sur les chercheurs étrangers et sur les chercheurs locaux comme l'explique L. Abu-Lughod (1988, 146)[94].

Être de nationalité étrangère m'a permis de m'extraire du terrain géographiquement et socialement afin de mener à bien l'analyse des données. Ma posture d'*outsider* se matérialise aussi à travers mon statut de doctorante qui me confère un certain pouvoir lors de l'interprétation des données et de l'écriture. Cependant, d'un point de vue académique, ce statut d'*outsider* se trouve quelque fois pointé du doigt, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un contexte colonial ou postcolonial. Lors d'une conférence académique donnée à Ramallah par un chercheur palestinien, un membre du public lui a demandé d'expliquer l'originalité de ses travaux. Une autre personne du public a pris la parole, avant même la réponse du chercheur,

[94] Un chercheur étranger peut être soupçonné d'avoir des liens avec les services secrets israéliens par exemple, tandis qu'un chercheur local peut être aussi soupçonné de travailler pour les services de renseignement palestiniens, pas forcément plus appréciés.

et a affirmé que l'originalité des travaux venait du fait que ce chercheur était palestinien[95]. Cette anecdote reflète les limites de la binarité *insider/outsider*. La nationalité d'un chercheur ne constitue pas un argument imparable pour juger de la qualité de son travail, tout comme elle ne doit pas faire l'objet de discrimination[96]. Les identités d'un chercheur demeurent bien plus fluides. L'analyse de leur construction et de leurs transformations permet d'éviter l'écueil de la binarité et de comprendre le rapport plus complexe au terrain, ainsi que la construction de ses réflexions.

Le dilemme de l'*insider-outsider* constitue une base de réflexion utile à tout chercheur pour comprendre la nature de ses différents liens avec le terrain. Cependant, je conteste la binarité de cette représentation de la positionnalité du chercheur, appuyant les critiques établies par de nombreuses auteures (Abu-Lughod 1988; P. H. Collins 1986; Narayan 1993; Mullings 1999; Razon et Ross 2012). La manière dont nous nous représentons notre identité et la manière dont nous nous présentons ne correspond pas forcément à ce que perçoivent et retiennent nos interlocuteurs de notre identité.

La connaissance détaillée du terrain dépend moins de notre proximité génétique ou familiale avec celui-ci que de la façon dont celui-ci est réalisé et des méthodes de recherche déployées. Mes expériences personnelles ont sans doute permis d'appréhender plus rapidement les complexités de la société palestinienne. Néanmoins, ces éléments de vie personnels ont surtout influencé la manière dont les enquêtés m'ont perçue. Rendre visible ce travail d'introspection permet de clarifier ce que B. Mullings (1999, 348) appelle le « *landscape of power* » dans lequel la recherche est réalisée.

3.2 Jeune, étudiante, et femme dans un milieu masculin

Lors de mon audition pour obtenir un contrat doctoral en 2016, un membre du jury m'a demandée si le fait d'être une enquêtrice dans un milieu masculin au sein d'une société patriarcale n'allait pas complexifier mon accès au terrain et à mes enquêtés. À ce moment, j'avais déjà mené des entretiens semi-structurés dans plusieurs villages palestiniens pour

[95] Pour la précision, il s'agit d'un chercheur palestinien qui est né et a grandi au Koweit, puis a fait ses études aux États-Unis et en Angleterre.

[96] Le monde académique demeure dominé par une vision masculine et occidentale des sciences et des savoirs. De plus en plus d'organisations cherchent à promouvoir les travaux de femmes et de minorités afin de construire un monde académique plus inclusif. Dans le domaine des sciences politiques, on trouve notamment les organisations « Women Also Know Stuff » et « POC [People of Color] Also Know Stuff » qui promeuvent les travaux académiques de femmes et des minorités.

l'ANR « De Terres et d'Eaux », où ma posture d'enquêtrice a souvent facilité l'accès au terrain. Cette première impression s'est confirmée tout au long du travail de terrain réalisé pour ma thèse[97]. D'autres réflexions ont émergé vis-à-vis de ma posture de jeune femme doctorante sur un terrain masculin. Il m'a paru intéressant d'articuler le concept d' « *intersectionnalité* » (Crenshaw 1991) pour explorer les « *combinatoires identitaires* » de l'enquête de terrain afin d'éclairer la façon dont l'âge, le statut social et le sexe ont pu modifier mes interactions avec le terrain[98].

Le concept d'intersectionnalité enrichit le courant des *identity politics* en proposant de combiner les dynamiques raciales[99] et de genre afin de rendre visible les différences à l'intérieur d'un même groupe (Crenshaw 1991). Ce concept permet d'articuler les différentes « *contraintes hiérarchiques associées à des expériences minoritaires* » (Monjaret et Pugeault 2014). Il s'agit de révéler les aspects identitaires qui, combinés, accroissent les formes de violence, et sont rendus invisibles par les mouvements d'essentialisation. Dans la réflexion sur ma positionnalité, j'ai remplacé la dimension raciale par un questionnement sur l'extranéité, le fait d'être blanche me semblant avoir moins influencé mes interactions sur le terrain que le fait d'être étrangère. J'utilise l'intersectionnalité pour penser les combinaisons de l'âge, du statut social et du genre sur mes interactions. Ces articulations de « *contraintes hiérarchiques* » n'ont pas systématiquement engendré des formes de violence. Elles ont parfois facilité mon entrée sur le terrain.

La majorité des entretiens conduits durant cette thèse ont été réalisés avec des enquêtés de sexe masculin, systématiquement plus âgés que moi. Combinés à des différences de statut social, ces éléments ont influencé la dynamique relationnelle de mes interactions avec les enquêtés. K. Fustec (2014b) mentionne les différentes postures adoptées en fonction du statut social des enquêtés et les stratégies qu'elle a déployées pour être considérée légitime lors d'entretiens réalisés avec des acteurs du milieu académique. Dans certaines disciplines privilégiant les méthodes d'enquêtes statistiques, le travail de terrain, i.e. la récolte de données, a longtemps été perçu comme une tâche inférieure, exécutée par des femmes, tandis que les hommes s'occupaient de la conception théorique (Monjaret et Pugeault 2014). Ma

[97] Il est intéressant de noter qu'un grand nombres de recherches impliquant un important travail de terrain en territoires palestiniens a été réalisé par des femmes, telles que A. De Donato, K. Fustec, E. McKee, A. Signoles, S. Stamatopoulou-Robbins, et J. Trottier, entre autres.
[98] Cette réflexion s'inspire de celle menée par A. Monjaret et C. Pugeault dans leur ouvrage à contributions multiples « *Le sexe de l'enquête : approches sociologiques et anthropologiques* » (Monjaret et Pugeault 2014).
[99] Dans son article, K. Crenshaw emploie le terme anglophone de « *race* » que j'ai choisi de reprendre en français.

posture d'étudiante combinée à ma formation en sciences sociales face à des ingénieurs étrangers ou palestiniens, a souvent renforcé la domination des enquêtés dans l'interaction. L'un d'eux, travaillant pour l'APE, a par exemple voulu me présenter comme son assistante lors d'une réunion à laquelle il m'avait invitée. J'ai refusé explicitement, essentiellement pour ne pas me retrouver en porte-à-faux auprès d'acteurs présents à cette réunion que j'allais potentiellement revoir par la suite. Pour éviter l'installation d'une relation hiérarchique, j'ai adapté mon discours et le vocabulaire utilisé aux interlocuteurs afin de démontrer ma maitrise du sujet et ainsi modifier leurs représentations.

L'asymétrie dans l'interaction s'est essentiellement révélée lors d'entretiens avec des ingénieurs, palestiniens ou français. La domination de l'enquêté peut s'illustrer à travers les conditions d'entretien imposées : rendez-vous fixé à l'avance, temps de l'entretien délimité, questions demandées à l'avance. Ces conditions se retrouvent uniquement, mais pas systématiquement, avec des acteurs institutionnels[100]. De manière ironique, mon expérience d'interaction la plus violente s'est produite lors d'une rencontre avec des ingénieurs français, de plus de 50 ans, en visite en Cisjordanie pour le suivi de différents projets de gestion de l'eau. Mon identité en tant que femme musulmane française a donné lieu à de nombreuses remarques humiliantes, que j'ai tenté de recadrer par l'humour. Puis, ces personnes ont monopolisé la parole pendant le trajet en voiture, pensant utile de m'expliquer l'histoire de la gestion de l'eau en territoires palestiniens. À aucun moment ils ne sont intéressés à mon parcours académique. Ces monologues m'ont donnée l'occasion d'analyser leurs perceptions de la gestion de l'eau en Cisjordanie, ce que je n'avais pas prévu de faire. Ces échanges m'ont aussi renseignée sur l'image qu'ils avaient construite de ma personne à travers les aspects extérieurs de mon identité, c'est-à-dire celle d'une jeune étudiante naïve ignorant tout de l'eau et du contexte politique palestinien.

Le milieu agricole palestinien est dominé par les hommes. Le rôle des femmes dans l'agriculture et la gestion de l'eau est peu visible, et en recul. Être une femme m'a permis de pénétrer dans les familles et d'avoir accès aux femmes et donc à leurs discours et leurs compréhensions des sujets abordés. J'ai pu partager des repas, aider, échanger avec les femmes, les mères, les grands-mères, et les enfants. Ces interactions ont largement nourri mon analyse, notamment les liens entre stratégies agricoles et stratégies familiales (études, travail pour les enfants, voyages). Lors d'une occasion, j'ai accompagné la visite de terrain

[100] Les agriculteurs ont fait preuve d'une flexibilité dans l'organisation des entretiens, jusqu'à mener des entretiens opportuns, sans prise de rendez-vous préalable.

d'un chercheur étranger en visite dont la présence a restreint nos interactions aux lieux extérieurs et aux acteurs masculins, l'accès aux maisons étant limité aux connaissances proches (amis, famille) et aux femmes, mêmes étrangères. En outre, pénétrer dans les maisons permet de saisir d'autres aspects des enquêtés, notamment leur situation économique à travers l'architecture de leur maison et l'ameublement. Dans les champs, il était difficile d'établir ce genre de différence, tous se présentant dans une tenue de travail similaire, excepté les employés des deux entreprises agro-industrielles habillés d'une blouse blanche. L'observation des relations intrafamiliales m'a permis d'approfondir mon appréhension des identités de mes enquêtés, et de contourner les « *ruses* » des discours (Leblond 2017b). Il est moins aisé pour un enquêté de mentir, ou de déformer les choses lorsque l'enquêteur vient jusqu'à pénétrer le cercle familial.

Être une femme influence les interactions par le type de conversations dérivant de l'entretien, notamment en présence d'autres femmes. Les conversations personnelles ont été beaucoup plus présentes pendant les entretiens avec les agriculteurs et leurs familles qu'avec des acteurs institutionnels. La situation matrimoniale de l'enquêteur ou enquêtrice influence les représentations que construisent les enquêtés autour de lui/elle (Monjaret et Pugeault 2014). Le fait d'être mariée m'a évitée de me confronter aux situations embarrassantes d'offres de fiançailles faites par les familles. Ce genre de situation est tout à fait courant dans les normes locales, bien que ceci puisse paraitre intrusif d'un point de vue étranger.

Être une femme étrangère m'a également permis de bousculer les normes locales concernant le statut de la femme mariée. Réaliser un travail de terrain dans un milieu masculin n'est pas l'activité principale attendue d'une jeune femme mariée. Pendant le projet *Paracommuns*, Julie Trottier et moi-même avons tenté de recruter une assistante de recherche pour travailler au sein de l'équipe. Cependant, nous avons été confrontées à plusieurs échecs : une refusant de rentrer après le coucher de soleil dans son village, contraignant fortement le travail de terrain, et une autre dont le projet de mariage constituait pour sa famille une impossibilité de continuer ses études. Il ne s'agit pas de généraliser le statut de la femme dans la société palestinienne à une soumission, ce qui serait erroné et normatif. Cependant, les normes locales concernant le rôle de la femme restent encore assez conservatrices dans les villages palestiniens. Les enquêtés, notamment dans les villages, ont perçu mon extranéité comme justifiant mes activités professionnelles en dehors des normes locales. De plus, à plusieurs reprises des enquêtés ont demandé comment mon mari percevait le fait que je me déplace seule dans les villages. Ce genre de discussions a fait naitre chez certains des théories

sur la jalousie, qui serait plus ou moins forte qu'on soit Palestinien ou étranger. Cette anecdote permet de saisir l'importance que certains ont donnée à mon statut de femme étrangère afin de justifier des comportements qui leur paraissaient en dehors des normes.

3.3 Ni ingénieure, ni bailleur : « *so what are you ?* »[101]

L'approche par les sciences sociales a pu déstabiliser certains enquêtés habitués à une vision très technique de l'eau et de sa gestion.

Tout au long de mon terrain, plusieurs interlocuteurs m'ont immédiatement identifiée comme une ingénieure hydraulique ou en agronomie, parfois sans même chercher à vérifier cette information. La confrontation entre leurs représentations construites et la réalité de ma formation en sciences sociales a donné lieu à plusieurs malentendus. Lors d'une visite à la STEP située à l'ouest de Naplouse, l'ingénieur palestinien qui m'accompagnait réalisa que je n'étais pas ingénieure, ni possédait une quelconque formation en sciences naturelles. J'étais pourtant en contact avec cet interlocuteur depuis plusieurs mois, il m'avait fait visiter d'autres STEP en Cisjordanie et nous avions eu de nombreuses discussions sur mon sujet de recherche. Il savait que je réalisais un doctorat dans une université française. Cependant, nous n'avions jamais abordé la discipline dans laquelle je faisais mon doctorat ni les études que j'avais faites. À la découverte de ce malentendu lors de cette visite, je réalisais que nous n'avions jamais évoqué ma formation universitaire car il avait projeté sur moi sa représentation de la recherche sur l'eau. Ainsi, étant donné que je m'intéressais à l'eau, à l'irrigation et aux eaux usées en particulier, il avait conclu par lui-même que j'étais forcément ingénieure. Cette anecdote n'est pas isolée. À plusieurs reprises, les acteurs rencontrés, qu'ils soient ingénieurs, techniciens ou agriculteurs, ont projeté sur moi cette identification. Par exemple, lors d'un entretien avec un agriculteur de la vallée d'Al Far'a, ce dernier m'a demandé conseil sur le choix des semences pour son nouveau champs. Il débutait dans l'agriculture et croyait fermement que je disposais du savoir technique pour le guider dans ses choix.

Les enquêtés ont interprété différemment ce que signifiait une approche sur l'eau et l'agriculture par les sciences sociales. Certains acteurs institutionnels, pourtant très éduqués et impliqués dans les jeux de pouvoir internes, n'arrivaient pas à saisir le « politique » dans le

[101] Question posée par un ingénieur palestinien découvrant que je n'étais pas ingénieure.

domaine de l'eau. Pour l'un deux, étudier l'eau relève essentiellement de l'analyse des politiques publiques et des problèmes techniques en jeu à résoudre. Tandis que d'autres, surtout parmi les agriculteurs et les acteurs de terrain, ont rapidement saisi les enjeux de mes questionnements sur les relations de pouvoir autour de l'eau et de sa gestion à plusieurs échelles.

Les différentes appréhensions de ma recherche formulées par les enquêtés révèlent leurs propres représentations de l'objet d'étude et leurs relations à celui-ci. Lors d'un séminaire de restitution organisé dans le village de Habla (région de Qalqilya, Cisjordanie) dans le cadre du projet *Paracommuns*[102], les agriculteurs présents ont rapidement saisi la signification du concept de *paracommuns* et la nécessité de considérer les trajectoires passées, actuelles et potentielles de l'eau au sein du contexte social et politique dans lesquels elles évoluent. Cette approche correspond très souvent aux logiques déjà déployées par les agriculteurs dans la gestion locale de l'eau. Cependant, nous avons eu beaucoup plus de difficultés à faire comprendre ce concept aux acteurs institutionnels éloignés du terrain.

Certains enquêtés ont parfois associé ma recherche à la sphère des projets de développement et à d'éventuels financements de projets. Mon statut d'étrangère a certainement contribué à la construction de ces attentes pour les enquêtés. Cependant j'ai toujours veillé à clarifier ma position afin de ne pas nourrir certains espoirs. Je n'ai été que rarement confrontée à cette confusion des genres, entre recherche et développement, mais celle-ci révèle le profond enracinement et la large diffusion de l'approche par projets de développement en Cisjordanie. Les multiples projets de développement dans le domaine de l'eau affectent les trajectoires de l'eau en Cisjordanie et ont contribué à l'émergence d'une agriculture d'agro-business, au détriment des structures locales de gestion de l'eau (Trottier, Rondier, et Perrier 2019). Cependant, ces projets impactent également la perception par les acteurs locaux du « visiteur étranger » et peuvent affecter la recherche. Certains acteurs locaux y voient la possibilité de décrocher un financement, d'autres s'efforcent de montrer uniquement les aspects positifs d'un projet. Mon statut d'*outsider within* et d'étudiante m'a permis d'échapper en grande partie à ces stratégies déployées par certains acteurs. Néanmoins, j'ai pu les constater à travers des récits d'acteurs et à travers l'expérience du projet *Paracommuns*. Une enquêtée de la vallée d'Al Far'a m'a racontée le jour où le conseil du village a envoyé par bus une dizaine de femmes, dont elle, dans un autre village voisin afin

[102] Ce séminaire a eu lieu en février 2017 afin de restituer les résultats de l'ANR *De terres et d'eaux* et présenter la suite de nos recherches.

de faire de la figuration dans une serre agricole pour des visiteurs étrangers qui venaient constater l'état d'un projet agricole qu'ils avaient financé. Mon cahier et mon stylo lui rappelaient ces visiteurs qui écrivaient tout, comme moi, selon son récit. Être consciente des conséquences de l'enracinement des pratiques de développement dans la société palestinienne permet de les identifier, de les contourner et de s'y soustraire dans une certaine mesure.

Le terrain contraint et modifie nécessairement l'identité du chercheur à travers les perceptions et représentations de celle-ci par les enquêtés. Les interactions sociales du terrain font appel tantôt à ma position d'*outsider*, tantôt à celle d'*insider*, et remettent en cause la fluidité des catégories identitaires dans lesquelles le chercheur se place lui-même. Analyser sa positionnalité permet de rendre compte de cette fluidité et de l'impact que ces multiples représentations ont sur le travail de recherche, au moment de l'enquête de terrain mais également dans l'analyse des données récoltées.

Section 4 – Les contraintes d'une enquête en territoires occupés et de la position d'*outsider within*

Enquêter en terrains palestiniens requiert une adaptation au contexte politique instable et à la situation d'occupation. L'occupation israélienne a des conséquences sur le travail de terrain de tout chercheur en Cisjordanie. Elle contraint les déplacements et les moments d'instabilité violents peuvent affecter psychologiquement le chercheur. Afin de mener à bien ma recherche, j'ai déployé des stratégies de contournement, permettant de « faire avec » l'occupation au quotidien. En outre, ma position relative d'*insider* a compliqué mes entrées sur le terrain *via* les postes frontières israéliens. Ces différents parcours entre les frontières et les questions de visa ont impacté mon travail de terrain en restreignant mes déplacements géographiques. Cette section revient sur ces différentes contraintes qui ont rythmé mes périodes de terrain pendant trois ans. Une telle approche méthodologique nécessite également d'explorer les enjeux éthiques de celle-ci, particulièrement en terrain instable. Il s'agit notamment de questionner la protection des données et des enquêtés, ainsi que la restitution de ces données.

4.1 « Faire avec » l'occupation au quotidien : entre difficultés et adaptations

Enquêter en Cisjordanie nécessite d'appréhender les contraintes matérielles et psychologiques de l'occupation sur ma recherche pour pouvoir les surmonter ou s'y adapter. Rendre compte de ces conditions d'enquête n'a pas pour objectif de m'« *autoproclamer en héros du terrain* » (Olivier de Sardan 1995, 72), ni de m'autoproclamer figure de résistance face à l'occupation israélienne. L'objectif est d'analyser comment le contexte politique, et particulièrement l'occupation israélienne, a contribué à modifier mon accès au terrain, mes pratiques de recherche et mon quotidien. Les situations décrites ci-dessous sont parfois en-dehors du temps de la recherche, défini comme le temps de la collecte de données. Cependant, elles influencent les stratégies d'action, mes collectes de données et mon identité sur le terrain.

4.1.1 Des déplacements chronophages et anxiogènes

Ma recherche se focalise essentiellement sur les interactions intra-palestiniennes autour de l'eau pour dépasser la vision binaire d'un conflit sur l'eau entre Israël et l'AP, et analyser les situations au-delà du prisme de l'occupation, mais sans le nier. Cependant, le contexte politique, et l'occupation israélienne particulièrement, a imposé des contraintes matérielles et nécessité des adaptations pour mener à bien les enquêtes de terrain. Je souhaite souligner que je n'ai jamais été en danger physiquement, notamment grâce à mon statut d'étrangère et de femme, ainsi qu'à la bienveillance des personnes rencontrées. Cependant ces situations ont surtout provoqué un stress et une pression psychologique considérables, faisant partie de l'intériorisation du conflit et des « *normes violentes* » (Romani 2007, 37). Durant toute la durée du terrain, j'ai utilisé une voiture personnelle immatriculée en Israël[103] qui m'a permis de traverser les checkpoints pour entrer en Israël[104]. Disposer d'une voiture personnelle a permis une plus grande mobilité, tout en m'exposant aux contraintes des contrôles et des checkpoints.

Les checkpoints constituent un des symboles matériels de l'occupation israélienne et une des contraintes majeures pour se déplacer. Un checkpoint est un point de contrôle, le plus

[103] Les voitures immatriculées en Israël et autorisées à traverser les checkpoints ont une plaque d'immatriculation jaune. Les voitures immatriculées en Cisjordanie ont une plaque verte, et ne peuvent entrer en Israël.
[104] J'ai pu entrer en Israël jusqu'en septembre 2017, date à laquelle j'ai obtenu un visa valable uniquement pour la Cisjordanie.

souvent routier[105], permettant de contrôler les mouvements des populations. On en trouve également en Lybie, en Egypte et plus généralement dans les pays et les régions en conflit. En Cisjordanie, il existe plusieurs types de checkpoints qui se différencient en fonction de leur matérialité, de leur position géographique et du personnel en charge[106]. Ces éléments sont importants à considérer pour qui veut se déplacer sans trop d'encombre. D'une part, il y a les checkpoints permanents dont l'infrastructure matérielle est présente en permanence, contrairement aux checkpoints volants qui s'apparentent à des barrages temporaires. D'autre part, il y a des checkpoints qui contrôlent des axes internes au sein de la Cisjordanie, tandis que d'autres constituent les derniers points de contrôle avant l'entrée en Israël (Figure 2.4). Ces-derniers ressemblent aux péages français car ils couvrent toute la largeur de l'axe routier, dans les deux sens de circulation, et disposent d'une infrastructure plus imposante ainsi qu'un matériel de contrôle beaucoup plus poussé. Enfin, certains checkpoints sont contrôlés uniquement par l'armée israélienne, d'autres par une compagnie de sécurité privée, et certains sont mixtes. Cette différence en termes de personnel a influencé mon choix d'itinéraires pour passer de la Cisjordanie à Jérusalem.

[105] La plupart des checkpoints situés en territoires palestiniens contrôlent des axes routiers. Ils sont également régulièrement franchis à pied par les travailleurs palestiniens disposant de permis de travail accordé par Israël. Cependant, à Hébron, certains checkpoints sont également situés dans des rues piétonnes, à l'intérieur même du centre historique de la ville.

[106] B'Tselem a publié en ligne un tableau des checkpoints permanents en Cisjordanie et à Gaza. Pour chacun, il est précisé s'il s'agit d'un checkpoint interne ou d'entrée en Israël et le type de personnel en charge. (https://www.btselem.org/freedom_of_movement/checkpoints_and_forbidden_roads, consulté le 18/05/2019).

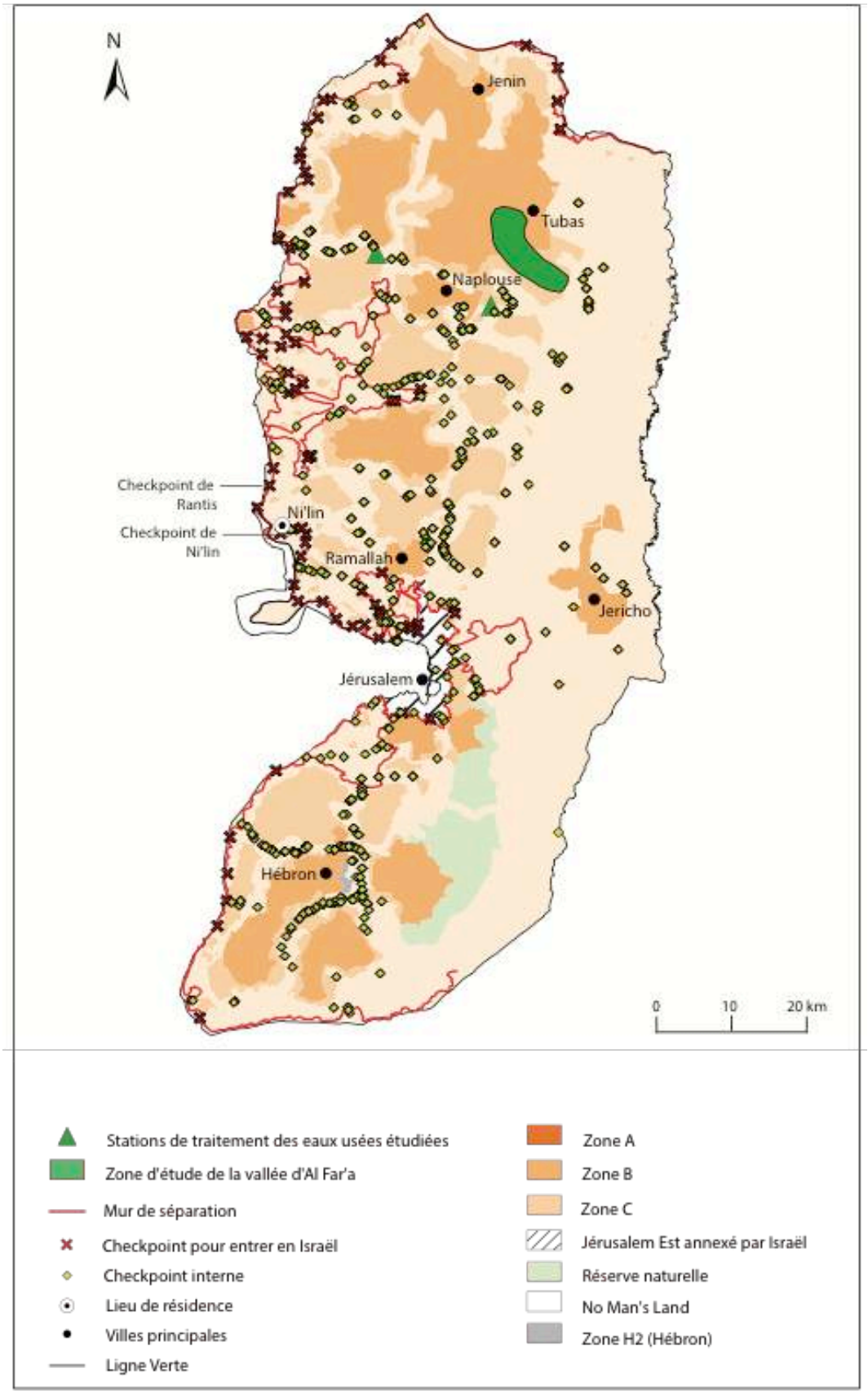

Figure 2. 4 : Carte des checkpoints pour entrer en Israël et internes. Source : OCHA, 2018. Réalisation : Jeanne Perrier.

L'identité des voyageurs, qu'ils soient Juifs israéliens, Arabes israéliens, Bédouins, ou Palestiniens de Cisjordanie, modifie considérablement leur expérience de la traversée. C. Parizot (2009) analyse les rapports différenciés au temps et à l'espace de trois groupes de populations, Juifs israéliens, Bédouins, Palestiniens de Cisjordanie, à travers leur expérience de passage au checkpoint de Meitar, point d'entrée en Israël. Il démontre que pour les Palestiniens de Cisjordanie les contrôles sont plus intenses et le passage différencié car ils n'empruntent pas les mêmes voies centrales du checkpoint. Bien que son étude concerne un point d'entrée en Israël où les contrôles sont beaucoup plus stricts et systématiques, tous les types de checkpoints servent à contrôler, ralentir et restreindre le mouvement des Palestiniens de Cisjordanie[107], et celui des hommes seuls en particulier[108].

Pendant mes périodes de terrain, j'ai fait face à tous les types de checkpoints décrits plus haut et j'ai déployé des stratégies de contournement pour faciliter mes déplacements. À cause de ces dispositifs de contrôle imposés par l'occupation, les déplacements sont difficiles, chronophages et souvent anxiogènes, même pour un chercheur étranger (Fustec 2014b, 117). En résidant à Ni'lin, je me trouvais à quarante minutes de route de Jérusalem ce qui semble relativement accessible à priori. Cependant, pour m'y rendre, il fallait traverser un checkpoint faisant office de point d'entrée en Israël, et géré par une compagnie de sécurité privée, et non par l'armée israélienne. Ce dernier point a transformé mes quelques passages en temps d'attente très long, couplé à une anxiété liée aux dispositifs de contrôle dignes d'un aéroport.

Décrire l'expérience vécue permet de rendre compte des temps d'attente, de contrôle et de la difficulté à se déplacer. Voici le périple pour traverser ce checkpoint, situé seulement à cinq minutes de Ni'lin. Tout d'abord, dans cette configuration, porter le voile ne m'a pas aidé puisque j'étais repérée à quelques mètres et systématiquement déportée sur les voies de gauche[109], réservées aux Arabes ou aux cas particuliers, tel que les voitures diplomatiques ou de service ayant une plaque minéralogique différente. Ensuite, je devais répondre aux questions d'un(e) garde de sécurité sur mon identité, ma provenance et ma destination. Puis, je devais garer la voiture derrière les autres voitures déjà en file indienne, en prenant soin de

[107] Plusieurs ONGs et organisations internationales, dont B'Tselem, Amnesty International, OCHA, la Banque mondiale, Machsomwatch ont publié des rapports démontrant et dénonçant les restrictions de mouvements des Palestiniens.

[108] La présence d'une femme dans une voiture ou d'enfants diminue la probabilité d'être arrêté et contrôlé aux checkpoints car une famille apparaît comme moins menaçante qu'un homme jeune et seul.

[109] Cependant il faut signaler que lors de déplacements précédents alors que je ne portais pas le voile, je me retrouvais de toute façon déportée sur ces voies dès que je prononçais le mot « Ni'lin » pour répondre à l'officier de sécurité me demandant d'où j'arrivais. Il était inutile de mentir car le checkpoint étant situé à quelques centaines de mètres de l'entrée du village, j'étais facilement repérable.

laisser les portes non verrouillées et les fenêtres fermées au trois quarts afin de pouvoir y faire passer une sonde, dont j'ignore jusqu'à aujourd'hui l'utilité. Je devais ensuite poursuivre les contrôles à pied, en passant par une salle de contrôle avec tapis roulant et portique de sécurité. À nouveau, mon passeport était examiné et mes effets personnels faisaient l'objet de contrôles poussés (détection de poudre). Je devais donc faire attention à ne pas transporter de matériel sensible et j'évitais au maximum de prendre du matériel informatique ou mon GPS, susceptibles d'être fouillés et donc de compromettre l'identité et les informations de mes enquêtés par exemple. Après ce contrôle, je devais attendre dans une deuxième pièce avec les autres personnes contrôlées jusqu'à ce que l'examen des voitures soit terminé. Nous passions par groupe de trois ou quatre personnes. Il fallait donc attendre que la dernière voiture soit contrôlée avant de partir, même si ma voiture était la première de la file. À quelques reprises, j'ai également eu une fouille plus stricte de la voiture avec fouille approfondie du coffre, et démontage des revêtements intérieurs plastiques de mes portières afin de vérifier si rien ne se cachait derrière[110]. Tous ces dispositifs de contrôle ont constitué une grande perte de temps, le temps de trajet vers Jérusalem étant doublé en raison du contrôle au checkpoint.

4.1.2 Les stratégies de contournement : « faire avec » les contraintes du terrain

Les stratégies de contournement représentent l'adaptation du chercheur à son terrain et à ses contraintes. Étant donné mon statut particulier lié à mes visas touristiques consécutifs, ma situation personnelle, et mes activités de recherche, j'ai constamment évité la présence des soldats et de la police israélienne, pour ne pas avoir à répondre, à nouveau, à de multiples questions[111]. Pour éviter les pertes de temps, les pics d'anxiété ou encore les situations de danger potentiel, ma bonne intégration et connaissance du terrain m'ont permis d'adapter mes trajets et de réduire mes temps de déplacements.

Afin d'éviter les pertes de temps et l'anxiété des contrôles du checkpoint de Ni'lin, j'ai fini par adopter une stratégie de contournement en passant par un autre checkpoint, situé quelques kilomètres plus loin mais beaucoup moins strict. J'ai donc délaissé le checkpoint de Ni'lin pour le checkpoint de Rantis (Figure 2.4), également point d'entrée en Israël mais

[110] Lors d'une de ces fouilles, on m'a d'ailleurs confisquée une barre de fer, sensée servir au démontage d'un pneu en cas de crevaison mais qui devenait aux yeux du personnel de sécurité une arme potentielle.

[111] Les interrogatoires subis aux frontières étant suffisamment longs et pénibles, je souhaitais m'éviter ces situations une fois sur le terrain, bien que n'ayant rien à me reprocher. Ceci rejoint l'idée d' « *intériorisation des normes violentes* » décrite par V. Romani (2007), où, bien que n'étant coupable de rien, les interactions passées avec les autorités israéliennes construisent un sentiment constant d'insécurité et d'angoisse.

beaucoup plus petit (une seule voie) et géré par l'armée israélienne. Les contrôles et fouilles étaient beaucoup moins stricts puisqu'à ce checkpoint l'armée israélienne ne disposait pas d'autant de matériel qu'à celui de Ni'lin. Ce checkpoint ne m'a pas permis de gagner du temps puisque je perdais trente minutes à faire ce détour. Cependant, j'ai gagné en tranquillité, les passages au checkpoint de Rantis étant beaucoup moins anxiogènes : généralement les soldats vérifiaient brièvement mon passeport sans poser de question et sans me faire sortir du véhicule. À certains moments, je suis passée sans aucun contrôle d'identité, et à quelques reprises j'ai dû m'arrêter sur le côté, répondre à quelques questions et ouvrir le coffre de la voiture. De plus, les soldats israéliens sont plus souples[112] que les personnels des compagnies privées, et parfois, ne connaissent pas les papiers à vérifier pour un étranger[113]. Ces contrôles aléatoires remettent en question les arguments sécuritaires déployés par Israël pour justifier de la présence de ces infrastructures.

Ces contraintes de déplacement anxiogènes et ces stratégies de contournement chronophages m'ont poussée à limiter les déplacements vers Jérusalem, pourtant lieu des bureaux principaux des bailleurs de fonds. J'ai souvent regroupé les entretiens afin de ne pas me priver de ce groupe d'enquêtés tout en rentabilisant, en termes de collecte de données, mes déplacements vers la ville. Cette contrainte a été problématique pour effectuer les réunions de projets à Jérusalem, où se situe le bureau de l'AFD, bailleur du projet de recherche sur les *paracommuns* de l'eau palestinienne[114].

En choisissant d'investir dans une voiture plutôt que de prendre les taxis collectifs, j'ai considérablement diminué les temps de trajets[115] mais cela a nécessité une bonne connaissance du réseau routier et des pratiques locales du code de la route. D'une part, se repérer devient très vite compliqué puisque la plupart des panneaux routiers présents en Cisjordanie sur les grands axes routiers indiquent la direction vers les colonies israéliennes et, quelques fois, vers les grandes villes palestiniennes, mais jamais les villages palestiniens. Il

[112] Lors de mes nombreux passages au checkpoint de Rantis, j'ai pu remarquer l'ennui des soldats, parfois rivés à leurs téléphones, oubliant complètement leur mission de contrôle, ou pris dans des conversations passionnantes avec leurs camarades féminines et jetant un œil furtif à la file de voitures.

[113] À plusieurs reprises, aux checkpoints de Rantis et de Qalandiya (bien plus imposant), j'ai dû expliquer aux soldats ce qu'était le papier bleu qui me servait de visa.

[114] L'impossibilité totale en 2017 de me rendre à Jérusalem de fait d'une restriction de visa nous a amené à repenser certaines activités du projet.

[115] Habitant dans un village et enquêtant dans des villages, prendre les taxis collectifs est extrêmement contraignant au niveau des horaires et des liaisons fixes. Par exemple, pour rejoindre la vallée d'Al Far'a, il aurait fallu prendre un taxi collectif pour faire Ni'lin-Ramallah, puis un deuxième pour faire Ramallah-Naplouse, puis un troisième pour faire Naplouse-Al Far'a, comptabilisant environ 2h30 de trajet (sans compter les temps d'attente pour que le taxi soit complet). En voiture, il faut 1h15 pour réaliser le trajet Ni'lin-Al Far'a, porte à porte.

faut donc toujours partir en ayant repéré à l'avance l'itinéraire, s'équiper d'une carte papier, et ne pas hésiter à solliciter les passants pour trouver son chemin. Je considère que cet exercice de repérage fait entièrement partie du temps de l'enquête, surtout à l'intérieur des villages étudiés. À plusieurs reprises il m'est arrivé de rencontrer mes (futurs) enquêtés sur le bord de la route en les sollicitant d'abord pour trouver la maison ou le champ d'untel, avant que, curieux, ils finissent par me demander ce que je faisais et si je ne voulais pas venir voir leurs champs ou leur puits. D'autre part, j'ai intériorisé certaines pratiques locales permettant, par exemple par des appels de phares, d'être avertie ou d'avertir les autres d'un contrôle de police (israélien ou palestinien) ou d'un barrage de l'armée. Il s'agit de pratiques très utiles pour adapter son itinéraire et changer de routes pour éviter ces contrôles. Aussi, presque systématiquement en partant d'un village, je m'informais des possibles contrôles ou barrages afin d'adapter mon itinéraire et d'éviter les bouchons ou les points sensibles selon les événements du jour.

Les contraintes liées aux déplacements sur le terrain affectent durablement la condition psychologique du chercheur. Outre l'aspect chronophage qui nécessite de rentabiliser tout déplacement, le chercheur doit toujours être en alerte pour adapter son comportement, maitriser son stress et prendre les bonnes décisions. Durant mes périodes de terrain, il y a eu des vagues d'attaques au couteau, à la voiture-bélier ou encore des attaques de colons sur certains villages palestiniens. Il a fallu prendre en compte ces évènements afin de modifier mon comportement, notamment aux abords de checkpoints pour ne pas paraître menaçante, ou parfois reporter certains entretiens. Même dans les périodes de calme relatif, l'imprévisibilité des checkpoints volants nécessite d'être constamment en alerte. La figure 2.5 cartographie les routes régulièrement empruntées et les checkpoints situés sur ces trajets. Là aussi, la connaissance des trajets et des routes permet de repérer les endroits où ces checkpoints apparaissent le plus souvent et quand, car heureusement tous ne sont pas permanents. Par exemple, les samedis, les soldats israéliens et la police israélienne sont très présents sur les routes, que ce soit par des checkpoints volants ou aux checkpoints internes, souvent délaissés le reste de la semaine et en période « calme ». Ils choisissent le samedi, jour de Shabbat, où il n'y a que très peu de voitures israéliennes sur les routes, ce qui permet de ne pas les impacter. La police palestinienne est également très présente les samedis mais pour une autre raison : les Arabes israéliens viennent faire leurs courses en Cisjordanie le samedi,

jour de congé en Israël, multipliant les voitures à plaque jaune sur les routes palestiniennes, parmi lesquelles certaines sont illégales et se fondent dans la masse[116].

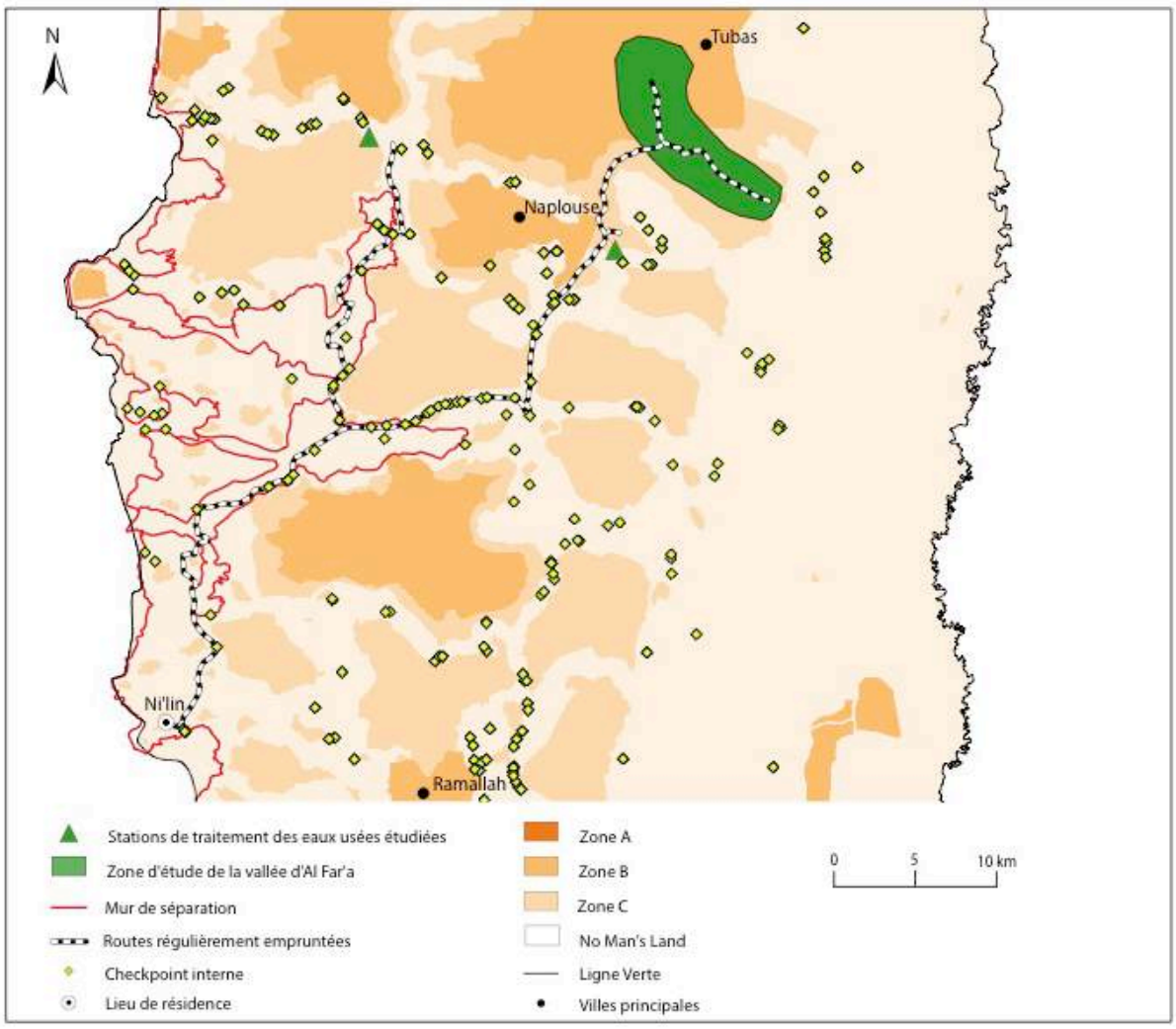

Figure 2. 5 : Carte des routes régulièrement empruntées pour rejoindre les zones d'étude. Réalisation : Jeanne Perrier.

Les vendredis, jour de manifestation hebdomadaire contre le mur de séparation à Ni'lin (comme dans d'autres villages affectés par le mur), les déplacements hors du village deviennent impossibles entre onze heures du matin et seize heures, me contraignant à rester sur place. L'armée israélienne est constamment présente le vendredi à l'entrée du village durant cette tranche horaire. Habituée depuis 2014 à ces situations, je n'ai jamais été en danger physiquement et j'ai appris à « normaliser » les vendredis, à l'image des habitants du village. Je me suis rendue compte de l'intériorisation de cette violence lors de mes interactions avec des ami(e)s en France, qui s'inquiétaient davantage que moi de la situation

[116] Une voiture à plaque jaune devient illégale lorsque le permis annuel de la voiture expire. Beaucoup de Palestiniens de Cisjordanie possèdent ce genre de voitures illégales (« *mashtouba* » en arabe, utilisé dans le sens « illégal » pour une voiture). Le trafic de voiture à plaque jaune est très présent dans les villages palestiniens proches du mur de séparation. La traque aux voitures illégales à plaque jaune est une activité fructueuse pour l'AP qui procède également à des descentes, la nuit, dans ces villages afin de détruire ces voitures.

sur place, que j'avais finalement réussi à apprivoiser pour « faire avec ». Il ne s'agit ici nullement d'excuser ou de nier ces violences, ni de me dépeindre en âme courageuse, mais plutôt d'illustrer la façon dont j'ai appris à connaître mon terrain pour m'y adapter et comment le terrain a également impacté ma façon de mener ma recherche.

Ces évènements ont peu impacté mon travail de terrain[117] mais ont nourri ma compréhension de la vie quotidienne et ont également provoqué une certaine sympathie de la part de mes enquêtés.

4.2 Les revers de la position d'*outsider within*

J'ai démontré que mon identité sur le terrain dans mes interactions avec les enquêtés palestiniens et étrangers dépassait la dichotomie *insider*/*outsider*. Je souhaite maintenant revenir sur la perception de notre identité par les autorités israéliennes, notamment à travers le passage au pont Allenby et l'incertitude liée aux visas. Il est crucial d'aborder ce point car mon accès sur le terrain a dépendu en majorité de ces perceptions. Les interroger à travers ces deux exemples permet d'explorer les va-et-vient entre *insider* et *outsider* effectués par les autorités israéliennes en fonction des situations : tantôt me considérant uniquement comme « femme de Palestinien » assimilée à l'*insider*, tantôt me rappelant mon statut d'étrangère en rendant incertain mon accès à la Cisjordanie.

4.2.1 Paris-Ni'lin via le pont Allenby : la longue traversée terrestre des frontières

Le pont Allenby, dénomination israélienne, appelé King Hussein Bridge côté jordanien, et « *ma'bar al Karamah* » (passage de la dignité) côté palestinien, est l'un des trois points de passage frontaliers entre Israël et la Jordanie (Figure 2.6). L'AP ne contrôle aucun point de passage frontaliers : toutes les entrées en Cisjordanie sont contrôlées par Israël.

[117] À une seule occasion, lors d'une manifestation à Ni'lin un vendredi, une grenade de gaz lacrymogène de l'armée israélienne a brisé le pare-brise de ma voiture, garée en bas de la maison, ce qui a eu pour conséquence de m'immobiliser quelques jours le temps de la réparation.

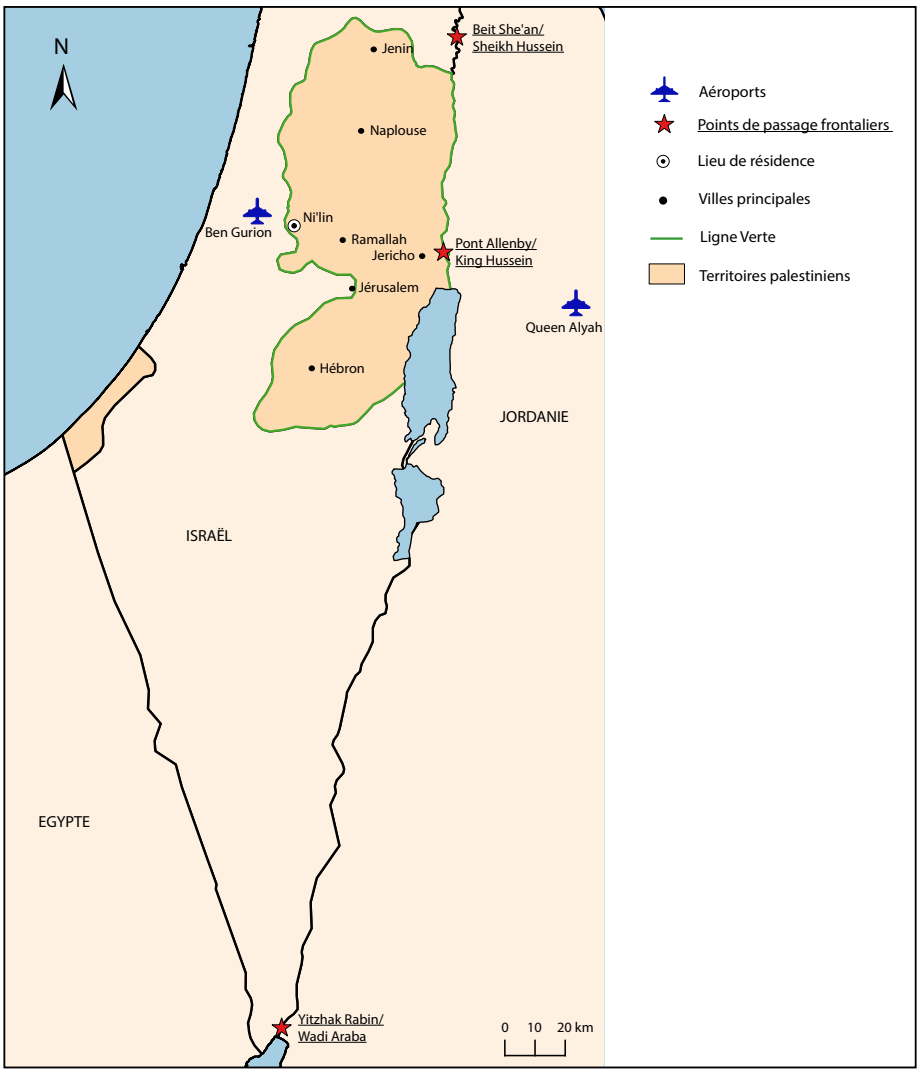

Figure 2. 6 : Carte des points de passage frontaliers entre Israël et la Jordanie. Réalisation : Jeanne Perrier.

Le pont Allenby constitue le seul point de passage pour les Palestiniens de Cisjordanie, détenteurs d'une carte d'identité verte palestinienne. La Jordanie est une destination privilégiée pour les Palestiniens car ils n'ont pas besoin de visa, et beaucoup ont de la famille installée en Jordanie ou y voyagent pour des raisons professionnelles. L'aéroport d'Amman, Jordanie, est également le seul aéroport accessible aux Palestiniens de Cisjordanie pour partir à l'étranger et en revenir. Ce passage frontalier est donc très fréquenté. Les jours de grande affluence, il faut parfois une dizaine d'heures pour traverser les trois postes frontières, jordaniens, israéliens et palestiniens, et les quelques kilomètres qui les séparent[118]. L'organisation du pont Allenby a changé en 2016, puis à nouveau en 2019. Avant, il y avait de multiples bus à emprunter, des checkpoints à passer à pied, et des chargements et déchargements de bagages (Bontemps 2014). Aujourd'hui, le passage est simplifié : les

[118] La fréquentation du pont augmente fortement en été, pendant les périodes de fêtes musulmanes (Aïd), et pendant les départs et retours des pèlerins de la Mecque.

passagers n'ont qu'un seul bus à prendre, il ne faut plus descendre du bus pour traverser des checkpoints à pied, et les bagages sont envoyés directement en Jordanie dans le hall d'arrivée. Bien que simplifiée, la traversée des frontières reste une épreuve pénible, voire humiliante, similaire à celle décrite par V. Bontemps (2014).

Passer par le pont Allenby s'est révélé être d'une part un choix subi et d'autre part une stratégie de « profil bas ». Je considère ce choix comme subi car, au vu de ma situation personnelle, je n'ai pas eu à choisir entre des options réellement équivalentes. Passer par l'aéroport de Ben Gurion à Tel Aviv (Israël) peut être une expérience traumatisante pour des étrangers sympathisants de la cause palestinienne ou soupçonnés d'avoir de quelconques liens avec celle-ci (Chaveneau 2015). De 2012 à 2014, j'ai voyagé cinq fois par cet aéroport et j'en garde un très mauvais souvenir, avec un niveau d'angoisse extrêmement élevé[119]. Étant marié depuis 2014 à un Palestinien, arriver par l'aéroport de Ben Gurion signifie prendre le risque de se voir refuser l'entrée en Israël (et donc en Cisjordanie) lors de séjours touristiques. Cela signifie également contrarier la politique officieuse d'Israël. En effet, aucune loi israélienne n'interdit à un(e) conjoint(e) de Palestinien de voyager *via* l'aéroport de Ben Gurion. Cependant, l'incertitude et les politiques de renvoi poussent les conjoints à se plier à cette règle officieuse. C'est dans ce sens que je considère le passage par le pont Allenby comme faisant partie d'une stratégie de « profil bas » afin de ne pas complexifier davantage mes entrées en Cisjordanie. Toujours dans une stratégie de « profil bas », j'ai décidé de traverser la frontière toujours accompagnée de mon conjoint palestinien, ou d'un membre de sa famille[120], pour éviter tout soupçon sur mes activités en Cisjordanie. Être accompagnée a aussi constitué une nécessité au début tellement il est difficile de se repérer et de naviguer à travers les étapes administratives de la traversée.

Passer par le pont Allenby constitue d'une certaine façon le choix de la sécurité, bien que relative : au pont Allenby, les autorités douanières israéliennes peuvent attribuer des visas uniquement pour la Cisjordanie ce qui n'est pas possible à l'aéroport de Ben Gurion[121]. Le pont Allenby étant situé en Cisjordanie (mais contrôlé par Israël) il est rare qu'un conjoint de Palestinien se voie refuser l'entrée car les autorités israéliennes ont l'option de donner un visa

[119] Lors de mon dernier passage par l'aéroport de Ben Gurion en juillet 2014, j'ai été interrogé pendant plus de cinq heures et j'ai été menacée de renvoi vers la France. Au final, j'ai obtenu un visa d'un mois, au lieu des trois mois habituellement délivrés aux touristes.
[120] Voyager en famille est mieux vu par les autorités israéliennes.
[121] L'aéroport de Ben Gurion étant en Israël, il n'est pas possible d'établir un visa pour la Cisjordanie étant donné qu'à partir de Tel Aviv il faut forcément passer par le territoire israélien pour regagner la Cisjordanie.

restreint à la Cisjordanie[122]. C'est ce qui m'est arrivé (voir 4.2.2). Le passage par le pont Allenby constitue donc un choix à la fois subi, mais également le résultat de stratégies de profil bas et de sécurité qui ont le mérite de diminuer l'angoisse de la frontière.

Le passage au pont Allenby représente la confrontation entre l'identité de l'*insider* et de l'*outsider*, d'une identité changeante au fil de la traversée des postes frontières successifs. Chaque étape du processus fait appel à une identité différente, rendant mon identité extrêmement confuse pour moi-même et pour les autorités douanières. Le prix des taxes ou la nécessité d'obtenir un visa m'a rappelée ma condition d'étrangère à chaque passage. La taxe de sortie s'élève à 179 shekels israéliens (NIS)[123] pour les touristes étrangers, à payer au poste frontalier israélien, contre 155 NIS[124] pour les Palestiniens payés au poste frontalier palestinien. Côté jordanien, j'ai dû demander un visa touristique pour chaque entrée en Jordanie, mais le prix du visa diffère entre celui acheté à l'arrivée à l'aéroport d'Amman (40 dinars jordaniens (JOD)[125]), et celui acheté à l'ambassade de Jordanie à Ramallah pour sortir de la Cisjordanie et aller prendre l'avion à Amman (360 NIS)[126]. Les Palestiniens, eux, doivent s'acquitter d'une taxe de 10 JOD[127] et non d'un visa. Malgré cette différence marquant mon extranéité, étant conjointe de Palestinien je suis autorisée à prendre place dans le « bus des Arabes », et non dans celui pour les touristes étrangers. Cependant, à l'arrivée au terminal jordanien, là encore, mon passeport français m'oblige à attendre à un guichet dédié aux étrangers où je me retrouve finalement avec les touristes étrangers. Jusqu'en 2016, je devais également prendre un chemin différent au terminal de sortie israélien, celui dédié aux étrangers puis demander à être ramenée vers le « bus des Arabes » pour rejoindre mon conjoint. Enfin, le passage aux douanes israéliennes pour entrer en Cisjordanie est un exemple concentré de l'ambiguïté de mon identité. Je me retrouve à la fois assimilée aux Palestiniens du fait de ma situation maritale, mais les difficultés d'obtention du visa et les longs interrogatoires me rappellent mon extranéité.

[122] Une fois le pont Allenby passé, il y a deux options : soit prendre un bus palestinien amenant dans une zone A, sous contrôle civil et policier palestinien, soit prendre un bus israélien amenant à Jérusalem.
[123] Environ 43 euros.
[124] Environ 38 euros.
[125] Environ 50 euros.
[126] Pour sortir de la Cisjordanie et aller en Jordanie prendre l'avion, le visa s'achète à l'ambassade jordanienne à Ramallah où il est obligatoire de payer le visa en shekel, monnaie israélienne utilisée également en Cisjordanie. Cependant, le taux de change est fixe et beaucoup plus élevé que le taux de change officiel. Ainsi au lieu de payer le visa 45 JOD (informations officielles et prix affiché sur les timbres collés sur le passeport) soit 56 euros selon le taux de change en vigueur en novembre 2019, le visa coûte 87 euros. Selon le taux de change fixé par l'ambassade 1 JOD = 8 NIS, alors que le taux normal est à peu près 1 JOD = 5 NIS.
[127] Environ 12 euros.

La traversée nécessite certaines compétences pour comprendre les rouages des procédures sécuritaires et administratives et nécessite d'adopter certains comportements, parfois humiliants, afin de faciliter son passage. V. Bontemps (2014) décrit parfaitement les savoir-faire et les stratégies déployés au pont pour minimiser le temps d'attente, donnant surtout le sentiment au passager de maitriser quelques éléments dans ce dispositif frontalier qui lui est violemment imposé. Il s'agit par exemple de s'asseoir près des portes du bus, de payer des porteurs pour faire passer ses valises en premier, etc. Ces pratiques « *routinières* » (Bontemps 2014, 80) pour les Palestiniens ont constitué de multiples expériences humiliantes pour moi, novice dans la traversée.

Les dispositifs de contrôle et les multiples procédures représentent autant d'éléments de violence symbolique et infrastructurelle imposée par les autorités israéliennes que par les autorités jordaniennes[128]. Cette violence se matérialise notamment par les heures d'attente aux multiples guichets, les contrôles successifs, l'incertitude du passage, aussi bien concernant le temps de passage que son issue, et les interactions avec les autorités. Une des expériences les plus humiliantes vécues du côté jordanien illustre cette violence symbolique voire la déshumanisation des passagers, qui ne deviennent qu'une masse. Nous attendions du côté jordanien pour entrer au pont, parqués comme du bétail sous un toit en taule en plein été, à l'affut du signal d'un policier nous autorisant à pénétrer dans le premier hall. Il y avait déjà une certaine violence dans le dispositif de contrôle de cette masse entourée de policiers jordaniens, criant sur ceux qui dépassaient les limites arbitraires de l'espace, imposées par ces policiers, ou décidant d'en renvoyer certains en fin de file pour n'importe quelle raison. La deuxième étape de cette entreprise d'humiliation a consisté à courir au signal des policiers pour espérer atteindre le hall d'entrée, et à arrêter sa course et reprendre forme en tant que masse au deuxième signal signifiant que le hall était complet et qu'il faudrait attendre le prochain coup de sifflet pour retenter sa chance[129]. Rien n'imposait de courir, pas même les policiers eux-mêmes. Cependant, l'agencement asymétrique du dispositif de contrôle, la connaissance et l'anticipation des difficultés de la traversée, et donc la volonté d'en finir au plus vite, poussent les passagers à courir, à jouer des coudes pour espérer pénétrer le hall d'entrée et enchainer les épreuves de la traversée le plus rapidement possible.

[128] Comme l'explique V. Bontemps (2014, 80), la violence des autorités jordaniennes dans leur entreprise d'humiliation des passagers palestiniens est souvent vécue comme trahison car venant « *d'une main arabe* ».
[129] N'étant pas habituée à ces situations, la première confrontation avec ce système a été extrêmement humiliant, à tel point que j'ai d'abord refusé de courir, avant de me soumettre à ces règles pour ne pas allonger encore plus le temps de la traversée.

La volonté de passer au plus vite cette épreuve encourage des stratégies de contournement plus ou moins formelles. Ces-dernières créent régulièrement des tensions et disputes entre passagers liées aux stratégies de gruge adoptées par certains, tandis que d'autres optent pour les bakchichs nourrissant une économie informelle (Bontemps 2014, 85). Néanmoins depuis quelques années, les passagers les plus fortunés peuvent choisir l'option VIP. Il s'agit de payer entre 70 et 100 dollars[130] par passager pour un service VIP qui s'occupe des démarches administratives côté jordanien et vous emmène ensuite en taxi privé jusqu'à la frontière israélienne, permettant de dépasser la (parfois très longue) file de bus[131]. Ce système met en exergue deux caractéristiques de la traversée : 1) la violence symbolique, 2) l'illusion du sentiment de maitrise de sa traversée. En effet, le système VIP renforce la violence symbolique décrite plus haut mais en différenciant cette fois les passagers sur des critères économiques : les plus aisés n'hésiteront pas à payer pour gagner du temps, pour passer devant les autres passagers attendant parfois depuis des heures à l'intérieur des bus et voyant les taxis privés défiler sans que leur bus ne bouge[132]. Le sentiment de maitrise de la traversée pour ces passagers VIP s'étend sur quelques kilomètres seulement puisque le traitement VIP s'arrête à leur arrivée au terminal israélien. Côté israélien, le statut VIP n'existe pas. Ainsi, il est impossible d'échapper au dispositif de contrôle et de domination de l'occupant israélien. Finalement, les stratégies de contournement ne font que nourrir ces situations de violence symbolique, rendant l'épreuve de la traversée encore plus éprouvante pour ceux qui empruntent le trajet ordinaire.

Le passage *via* le pont Allenby a impacté l'organisation de mon temps de recherche, notamment concernant la planification des voyages, ainsi que le coût financier de mes terrains. Passer par le pont Allenby nécessite d'organiser les horaires de vol avec les heures d'ouverture du pont, ou bien de passer une nuit en Jordanie. De plus, un trajet Paris-Ni'lin *via* le pont peut coûter entre deux à trois fois plus cher que via l'aéroport de Ben Gurion. D'une part, les vols Paris-Amman, même avec escale, sont plus coûteux. D'autre part, il faut ajouter aux billets d'avion, les transports de l'aéroport au pont, du pont vers Ni'lin, puis tous les frais de la traversée du pont (tickets de bus passager, pour les bagages, visa, taxes).

[130] Environ 63 euros et 90 euros respectivement.
[131] Savoir de combien de bus la file est composée est la question principale des passagers qui traversent le pont Allenby. L'objectif de cette question pour les passagers est d'estimer le temps qu'ils vont passer au pont. Ceci leur permet notamment de prévenir ceux qui les attendent de l'autre côté, ou bien de choisir l'option bakchichs ou VIP pour contourner la file de bus.
[132] Pour avoir vécu cette expérience à chaque traversée, cette situation est extrêmement frustrante. Plus certains optent pour les taxis VIP, plus le temps d'attente pour les bus collectifs s'allonge étant donné qu'ils doivent laisser passer les taxis privés d'abord. C'est un cercle vicieux.

Je considère ces multiples traversées du pont comme une expérience de terrain qui m'a permis de mieux comprendre les dispositifs de contrôle entourant les déplacements des Palestiniens de Cisjordanie, et la violence imposée par les trois autorités présentes tout le long du pont, palestiniennes, israéliennes et jordaniennes. Ces expériences m'ont également permis de nourrir la réflexion sur la fluidité de mon identité, tantôt *insider* tantôt *outsider* selon les guichets douaniers. J'aurais évidemment préféré voyager en tout sérénité *via* l'aéroport de Ben Gurion, moins coûteux et moins fatigant. Cependant ma situation personnelle ne le permettant pas, en me faisant basculer (temporairement et arbitrairement) dans une position d'*insider*, je considère ces expériences au pont comme le revers de cette position.

4.2.2 L'incertitude des visas

L'incertitude de l'obtention d'un visa et de sa portée, tant géographique que temporelle, constitue ce que j'ai identifié comme le deuxième revers de la position de l'*outsider within* dans le contexte d'occupation. De nombreux articles et rapports reprennent les témoignages d'étrangers, souvent catégorisés ou s'auto-définissant comme « activiste pro-palestinien », s'étant vus refuser l'entrée en Israël ou racontant leurs expériences d'interrogatoires aux frontières israéliennes. Du point de vue des autorités israéliennes, ces activistes internationaux ont probablement le statut d'*insider* du fait de leurs liens avec des Palestiniens ou des organisations activistes. Cependant, comme analysé ci-dessus, mon lien avec « l'intérieur » tient essentiellement à mon statut de conjointe de Palestinien et à ma familiarité avec cette région, plutôt qu'à un activisme pro-palestinien. Cette différence explique la complexité de ma situation. Le visa garantissant l'accès au terrain, il est nécessaire d'expliquer les difficultés rencontrées et les conséquences sur le travail de terrain.

L'obtention de visas touristiques uniquement illustre la mise en avant de mon extranéité du point de vue des autorités israéliennes. Durant toute la période de terrain, je n'ai pu obtenir que des visas touristiques de trois mois à entrée unique, m'obligeant à sortir de la Cisjordanie régulièrement. Les multiples allers-retours entre Ni'lin et Montpellier ont pesé sur les coûts financiers du terrain, pris en charge par l'ANR *De Terres et d'Eaux* et le projet *Paracommuns*. L'obtention de visas touristiques a renforcé le sentiment d'incertitude de l'accès au terrain. En Israël, et dans la plupart des pays, le cumul de visas touristiques sur une longue période est vivement déconseillé. À plusieurs reprises, j'ai exploré la possibilité

d'obtenir un visa long séjour à travers une inscription dans une université israélienne[133] ou bien par l'intermédiaire de l'AFD. La première n'a jamais abouti pour des raisons financières et éthiques : être affiliée à une université israélienne aurait pu compromettre mon travail de terrain et entamer la confiance de mes enquêtés. Ne disposant que de visas à entrée unique, avec un renouvellement très incertain, j'ai préféré mettre à profit chaque visa obtenu en restant sur le territoire pendant la totalité de la période couverte par le visa. Ceci a contraint le calendrier de la thèse et mon investissement dans d'autres activités de recherche. Néanmoins, mon statut de « conjointe » a permis de réduire la marge d'incertitude liée à l'obtention même d'un visa touristique, tout en en restreignant la portée géographique à deux reprises.

La portée géographique du visa peut être restreinte d'un passage à un autre, passant d'un visa touristique pour l'ensemble du territoire (Israël et Cisjordanie) à un visa limité à la Cisjordanie. Ce type de visa restrictif ne peut s'obtenir qu'au pont Allenby. La restriction est ambiguë : le visa indique « *Palestinian Authority only* ». Or, si l'on s'en tient au sens strict des accords d'Oslo et du découpage en trois zones de la Cisjordanie - A (gestion palestinienne), B (gestion civile palestinienne et militaire israélienne) et C (gestion israélienne) – alors mes déplacements auraient été contraints aux zones A, alors même que mon lieu de résidence, connu des autorités israéliennes, se trouve en zone B, et que tout déplacement entre villes et villages nécessite de traverser ces trois zones différentes[134] (Figure 2.5). Ce visa ne me permet pas non plus de circuler dans toute la Cisjordanie puisqu'il ne m'autorise pas à pénétrer dans les colonies israéliennes. En réalité, ce visa m'a principalement empêché de franchir les checkpoints pour entrer en Israël.

J'ai obtenu ce visa à trois reprises, en septembre 2017, en avril 2018, et en août 2019, impactant mes recherches ainsi que le projet de recherche *Paracommuns*. En septembre 2017, je devais participer à une conférence à l'Université de Tel Aviv organisée conjointement par l'Université et l'*American Water Resources Association* (AWRA). Le comité scientifique avait sélectionné ma participation à la conférence en mai 2017. J'avais également payé mes frais d'inscription et obtenu une lettre officielle de l'Université de Tel Aviv à présenter aux autorités douanières israéliennes à mon arrivée début septembre. Cependant, malgré cette lettre les autorités israéliennes m'ont délivré un visa restrictif m'empêchant *in fine*, après

[133] Être inscrite dans une université palestinienne ne permet pas d'obtenir un visa longue durée par les autorités israéliennes.

[134] Lors des déplacements il est impossible de savoir dans quelle zone nous nous trouvons, sauf pour les zones A dont l'entrée est indiquée par une large panneau rouge rédigé en arabe, anglais et hébreu et indiquant : « *This road leads to 'Area A' under the Palestinian Authority. The entrance for Israeli citizens is forbidden, dangerous to your lives and is against the Israeli law* ».

maintes négociations sur lesquelles je reviens plus bas, d'assister à la conférence, d'y présenter mes recherches et de rencontrer des chercheurs israéliens et internationaux. Cette restriction géographique m'a aussi coupé l'accès aux nombreuses et excellentes ressources de la bibliothèque de l'Université hébraïque de Jérusalem. Enfin, cette restriction a impacté le projet de recherche *Paracommuns*. Nous devions suivre une formation QGIS, logiciel de cartographie, à Jérusalem, qui s'est finalement déroulée dans le salon de la maison de ma belle-famille à Ni'lin après que Julie Trottier et Yaakob Garb (Professeur israélien) ont proposé de faire le déplacement à plusieurs reprises pour que je puisse bénéficier de cette formation. Je n'ai pas pu participer aux réunions de projets qui ont eu lieu au bureau de l'AFD à Jérusalem, ni faire de nouveaux entretiens en présentiel avec les acteurs de la communauté internationale. L'inquiétude concernant cette éventualité d'un accès limité m'avait poussée à rencontrer ces acteurs à Jérusalem lors de mes premiers terrains lorsque mes déplacements vers cette ville étaient encore possibles. Ceci a fait partie d'une stratégie d'organisation du terrain prenant en compte les incertitudes de l'accès à celui-ci.

Enfin, je souhaite revenir sur la semaine de début septembre 2017 qui a suivi mon arrivée et l'obtention de mon premier visa « *Palestinian Authority only* » et consacrée aux négociations entre le consulat français de Jérusalem et le *Coordinator of Government Activities in the Territories* (COGAT, institution israélienne chargée de l'administration civile de la Cisjordanie). Cette expérience est particulièrement significative, non seulement par son échec mais également en tant qu'exemple de la confusion entre mon identité de doctorante, d'étrangère et de conjointe de Palestinien. Après le passage au pont Allenby et l'obtention du visa restrictif, j'ai averti ma directrice de thèse de ce problème. En mission longue durée à Jérusalem, elle a ensuite averti le consulat français de Jérusalem expliquant que je devais donner une conférence à Tel Aviv dans le cas du projet *Paracommuns*, financé par l'AFD. Elle a aussi bénéficié de l'aide des bénédictins d'Abu Ghosh, qui ont sollicité l'appui de leur contact au COGAT. De mon côté, j'ai d'abord sollicité différentes personnes au ministère de l'Intérieur palestinien afin de connaître la procédure de demande de permis. Étant étrangère, ces interlocuteurs m'ont renvoyée vers le COGAT car je ne dépendais pas du ministère de l'Intérieur palestinien pour cette requête. La demande de permis au COGAT s'est faite très rapidement par contact téléphonique puis électronique. La délivrance du permis aurait dû prendre une heure maximum. Cependant, pour des raisons que j'ignore, le « dossier de la française » est resté bloqué plusieurs jours. Après interventions de différents professeurs israéliens, dont le professeur israélien de l'Université de Tel Aviv qui m'avait invitée, et du

consulat français[135], j'ai été convoquée au bureau du COGAT à Beit El, près de Ramallah, pour un « rendez-vous » à 8h du matin, le jour-même de ma présentation qui devait avoir lieu à 11h30 à Tel Aviv. Inutile de rentrer dans les détails de cet interrogatoire qui a duré presque 3 heures[136] et où mon identité en tant que doctorante étrangère a été complètement balayée par mon statut de conjointe de Palestinien. J'ai d'ailleurs été reçue par la responsable en charge des « conjoint(e)s de Palestiniens ». Elle a finalement refusé de m'accorder un permis exceptionnel pour la journée me contraignant à annuler ma participation à cette conférence.

Le statut de conjointe de Palestinien a été mobilisé à la fois à mon avantage et à mon désavantage. D'une part, le statut marital a diminué le risque de refus complet de visa. Du moment que les conjoint(e)s respectent les délais de visa, il est difficile pour les autorités israéliennes de justifier un refus de visa. Un visa « *Palestinian Authority only* » a certes imposé des contraintes, que j'avais en partie anticipée *via* des stratégies de priorisation des entretiens. Cependant, il n'a pas remis en question mon travail de terrain situé majoritairement en Cisjordanie. D'autre part, ce statut a pris le pas sur mon identité de doctorante, complètement ignorée par les autorités israéliennes, et me contraignant dans mes activités de recherche. La question du visa reflète la fluidité de ces multiples identités (épouse, doctorante, française), souvent convoquées en opposition par les autorités israéliennes, et pouvant être résumée par une identité « ni-ni » : ni assez *insider* pour être considérée comme une Palestinienne et supprimer la contrainte de visa, ni assez *outsider* pour dépasser ma condition d'épouse. Ces représentations et significations identitaires que m'ont attribuées les autorités israéliennes sont représentatives du sort réservé aux conjointes de Palestiniens devant faire face à de multiples obstacles pour voyager, vivre avec leurs familles et travailler en Cisjordanie (M. Griffiths et Joronen 2019).

[135] Je suis très reconnaissante de l'aide et de l'attention apportée à mon cas par le consulat français. Cependant, leur intervention s'est révélée assez maladroite, démontrant leur méconnaissance de la réalité du terrain et de la problématique des conjoint(e)s de Palestiniens. En effet, dans leur lettre de soutien, le consulat a mentionné mon *travail* de recherche (« *research work* » - soulignement ajouté) en Cisjordanie, où l'utilisation du mot « *work* » m'a valu un dangereux quiproquo. Les épouses étrangères de Palestiniens ne disposant pas de la carte d'identité palestinienne et n'étant pas autorisées à travailler en Cisjordanie, l'employée israélienne m'a soupçonnée de travailler illégalement et donc menacée de révoquer mon visa de trois mois obtenu quelques jours auparavant. Avant ce rendez-vous, le consulat m'avait d'abord proposé de repasser la frontière au Pont Allenby (où j'avais passé une dizaine d'heures en raison de la très forte affluence) me garantissant avoir négocié avec les autorités israéliennes, *via* le professeur israélien de Tel Aviv, un visa d'une semaine valable pour Israël et me permettant donc d'aller à la conférence. Cependant, rien ne me garantissait ensuite d'obtenir un nouveau visa pour réaliser mon terrain en Cisjordanie et ne pas rentrer en France après une semaine. J'ai donc refusé cette option par peur de perdre trois mois de terrain.

[136] Pour avoir une idée de la teneur de l'interrogatoire, l'article de Amira Haas (2017) publié dans le Haaretz décrit parfaitement la situation de domination et de pression psychologique subies.

4.3 Les enjeux éthiques

Les enjeux éthiques autour d'une thèse en sciences sociales, sur un terrain conflictuel sont nombreux : comment ne pas mettre en danger mes enquêtés et comment ne pas me mettre en danger en tant qu'enquêtrice ? Comment s'assurer de restituer correctement les propos des enquêtés ? Comment gérer les asymétries d'information entre enquêtrice et enquêtés ?

Enquêter en territoires palestiniens suppose de prendre en compte le contexte politique conflictuel et sensible pour éviter toute mésaventure pour les enquêtés comme pour nous. Les questions autour de l'eau et des puits relèvent de problèmes extrêmement sensibles entre Palestiniens et Israéliens. En tant qu'enquêtrice, il s'agit de ne pas être assimilée à une espionne et d'établir un lien de confiance avec les enquêtés. Mon ancrage familial a facilité cette différenciation. La crainte d'être assimilée au « camp opposé » s'est manifestée de deux façons différentes à l'est de Naplouse et dans la vallée d'Al Far'a. Dans le premier, j'ai mis en avant ma position d'étudiante étrangère, sans lien avec l'AP, afin d'avoir accès à certains enquêtés. Dans le deuxième, j'ai dû adopter une position plus marquée contre l'occupation israélienne et critique envers l'AP, pour n'être assimilée à aucune des deux parties dans la chasse aux puits illégaux présents dans la vallée.

Un des enjeux éthiques a constitué à éviter de prendre partie pour un des groupes d'acteurs. En évitant « l*'enclicage* », cela m'a amenée à mener des entretiens avec tout type d'acteurs, parfois en conflit les uns avec les autres. J'ai ressenti un certain malaise à un moment particulier dans la vallée d'Al Far'a : je venais de terminer un entretien avec un agriculteur ayant perdu ses droits d'eau, en colère contre son voisin qui forait un puits illégal et qu'il suspectait d'avoir des liens avec les « Juifs »[137] ; en sortant de la maison de cet enquêté, j'ai été interpelée par son voisin, curieux de savoir qui j'étais, ce que je faisais, et désireux de me montrer son tout nouveau puits. Dans les villages situés à l'est de Naplouse, j'ai également dû jongler entre différents interlocuteurs, la plupart essayant de me convaincre et de me rallier à leur point de vue. Ces confrontations et va-et-vient entre des acteurs opposés peuvent mettre parfois mal à l'aise et montrer les limites de l'observation participante (Leblond 2017b, 138). Cela m'est aussi arrivée. Cependant j'en tire une force, celle de m'être confrontée à différents récits et ainsi de n'avoir ni essentialisé ni homogénéisé les groupes d'acteurs rencontrés.

[137] Je reprends ici le terme employé par l'enquêté. De manière générale, la plupart des enquêtés désignent les Israéliens par le mot « Juif » en arabe, car dans leurs représentations la majorité des Israéliens sont juifs.

Afin de garantir la sécurité de mes enquêtés et des informations qu'ils m'ont confiées, j'ai adapté mes outils de terrain aux situations. Je n'ai jamais procédé à l'enregistrement d'entretiens pour plusieurs raisons. D'une part, je n'en ressentais pas l'utilité dans mon travail, et d'autre part, l'enregistreur aurait très certainement érigé une barrière avec les enquêtés. J'ai utilisé le carnet de terrain pour prendre des notes pendant les entretiens. La plupart des entretiens ont été anonymisés, sauf pour les acteurs institutionnels qui, au contraire, ont souvent insisté pour avoir leur nom mentionné dans les remerciements de la thèse. Ces carnets de terrain n'ont jamais été en possession d'une autre personne. J'ai également pris le soin de rendre difficile la lecture de ces notes par tout autre personne : mes notes sont un mélange de français, d'anglais, d'arabe parfois écrit en phonétique parfois avec l'alphabet arabe, mais toujours en lettres attachées, que peu de personnes parviennent à déchiffrer dans cette région du monde. Je n'ai pas retranscrit ces entretiens pour ne pas garder de copie immatérielle sur mon ordinateur qui pouvait potentiellement être fouillé à chaque passage frontalier[138].

J'ai également respecté les conditions d'entretien proposées ou imposées par les enquêtés, ainsi que leurs silences et leurs apartés. Certains ont demandé à ce que j'arrête de prendre note, le temps de confier une information qu'ils n'avaient pas envie de voir retranscrite. La plupart du temps, les entretiens se sont déroulés en plein air sur les champs des enquêtés. Cependant, j'ai remarqué que pénétrer dans la maison des enquêtés, et rencontrer leurs familles permettaient une autre forme de parole, et parfois même d'engager un débat entre différents membres de la famille. Cet accès privilégié découle d'une dimension genrée de l'enquête que j'ai détaillée plus haut.

Concernant les données GPS, j'ai adapté son utilisation aux zones d'étude et à la confidentialité des informations données. J'ai systématiquement demandé aux enquêtés leur accord avant d'allumer le GPS et de récolter des données. J'ai aussi expliqué à quoi ces données allaient me servir. Certains se sont montrés curieux d'avoir une carte de leur parcelle. D'autres ont été assez réfractaires à l'utilisation de données GPS ou même de carte papier, celle-ci étant souvent assimilée à des pratiques de l'armée israélienne. Dans la vallée d'Al Far'a, j'ai rarement allumé le GPS pour éviter d'enregistrer les données satellites d'un puits illégal. Ces adaptations concernant les méthodes et les outils d'enquête visent à protéger les

[138] Bien que j'aie développé une certaine tendance à la paranoïa en habitant et travaillant dans cette région, la fouille des ordinateurs est une pratique bien réelle et plutôt fréquente aux frontières israéliennes, voire aux checkpoints. Ces fouilles peuvent endommager le disque dur jusqu'à le rendre irrécupérable. Cette mésaventure est d'ailleurs arrivée à ma directrice de thèse en 2005.

enquêtés mais également à me protéger en démontrant ma volonté de ne pas les compromettre.

Enfin, l'asymétrie d'informations entre enquêtrice et enquêtés interroge sur la position comme redevable de l'enquêtrice, ainsi que sur la temporalité de notre travail. Cette recherche a été rendue possible en grande partie par la générosité des enquêtés dans le partage d'informations de leur vie professionnelle et personnelle. Beaucoup se sont interrogés sur la raison de ma recherche et mes questionnements, ainsi que sur l'après : que va-t-il se passer après mon départ ? Que vais-je faire de ces informations ? J'ai toujours expliqué que je réalisais une thèse, écrite en français, qui n'aurait probablement aucun impact immédiat. Ceci pose le chercheur comme « extracteur » d'informations, rarement dans la position inverse[139]. Mes enquêtés ne m'ont jamais reproché d'agir comme tel, et n'ont jamais demandé de rétribution. Cependant cette culpabilité du « chercheur-extracteur » et « chercheur-éphémère »[140] a pu influencer mes relations avec les enquêtés lors de mes retours en France pendant lesquels j'ai souvent gardé contact. Là encore, les nouvelles technologies et les réseaux sociaux numériques deviennent un outil précieux pour garder le contact, et se tenir au courant à distance des évènements. Ce sentiment s'est trouvé renforcé par les relations amicales tissées avec certaines familles, avec lesquelles la frontière doctorante/amie a pu vite être brouillée.

Conclusion du chapitre 2

Ce chapitre a explicité l'approche méthodologique déployée dans cette thèse et les retours réflexifs nécessaires à la compréhension du contexte social et politique dans lequel les données ont été produites et analysées.

L'approche méthodologique déployée a permis d'identifier mes trois cas d'étude en fonction des observations du terrain exploratoire qui ont révélé l'importance de ces trois

[139] À deux reprises je me suis retrouvée en possession d'informations que mes enquêtés n'avaient pas : à Naplouse-Ouest j'ai jugé pertinent et sans risque de partager une information que j'avais obtenu *via* un site internet public (mais inconnu des enquêtés) ; à Naplouse-Est j'ai gardé l'information secrète, car potentiellement compromettante, pour ne pas me retrouver au milieu de la controverse que j'étais en train d'étudier.

[140] J'utilise cette expression pour désigner le fait que la présence du chercheur est souvent très éphémère pour les enquêtés qu'il rencontre. Même en immersion, le chercheur finit par rentrer « chez lui », que ce soit dans un autre pays ou dans une autre ville.

territoires. En outre, ceux-ci impliquent différentes constellations hydropolitiques et diverses interactions entre les acteurs insérés dans ces constellations. Afin d'explorer l'hétérogénéité de ces constellations et les discours circulant à l'intérieur de celles-ci, j'ai combiné différentes méthodes d'enquêtes qualitatives. J'ai organisé la réflexion méthodologique autour de trois trajectoires de l'eau: décisionnelle, institutionnelle, et spatiale. Suivre ces différentes trajectoires a nécessité de déployer différentes méthodes d'enquêtes qualitatives.

Ce cheminement méthodologique et les données produites par les treize mois de terrain ont contribué à construire le cadre conceptuel présenté au chapitre précédent. Celui-ci a également été influencé par la posture de jeune femme, doctorante en sciences sociales, et mêlant ancrage familial en Cisjordanie et statut d'étrangère. Ces combinaisons identitaires ont influencé les interactions entre enquêtrice et enquêtés. Elles ont également contribué à nourrir ma compréhension du terrain palestinien, impactant l'analyse produite dans la suite de cette thèse. La réflexion sur ma positionnalité menée dans ce chapitre a permis de déconstruire les constants va-et-vient identitaires, entre dépossession et impositions de catégories par les différents acteurs du terrain, afin de mieux explorer leurs impacts sur la conduite de cette recherche.

PARTIE II – LA GOUVERNANCE DE L'EAU ET DE L'AGRICULTURE PALESTINIENNE AU PRISME DE L'EFFICIENCE

Chapitre 3 – La construction de l'agriculture et du secteur de l'eau comme « objet de développement » dans un contexte d'occupation

Afin d'intervenir dans les territoires palestiniens, l'Autorité palestinienne (AP) et les bailleurs de fonds doivent les construire comme un territoire national et gouvernable. Cette représentation constitue un impératif à la fois pour l'AP et pour les agences du développement. Pour l'AP, façonner un territoire gouvernable et unifié permet de produire une certaine légitimité, indispensable dans la lutte contre l'occupation israélienne et pour l'établissement d'un État palestinien tels que formulés par les acteurs internationaux. Pour les bailleurs de fonds, il s'agit d'œuvrer pour la construction d'un État palestinien afin d'éviter de soutenir un *statu quo* favorisant la colonisation israélienne. Il s'agit donc de construire une économie nationale à développer. Les documents nationaux et internationaux représentent un instrument central pour parvenir à cet objectif. Ils permettent de réaliser des politiques pour décrire, développer et évaluer les performances d'un secteur en fonction de son apport à l'économie nationale.

Dans ce chapitre j'analyse la représentation de l'agriculture palestinienne et du secteur de l'eau en Cisjordanie[141] dans les documents nationaux (stratégies nationales, plans d'actions nationaux, lois, réglementations) et les rapports de différents organismes internationaux. Examiner les discours promus dans ces documents est nécessaire car ceux-ci traduisent la façon dont sont construits les problèmes et les solutions à apporter. Pour reprendre les termes de T. M. Li (2007, 7), « *l'identification d'un problème est intimement lié à la disponibilité d'une solution.* »[142]. Ainsi, le diagnostic établi concernant l'agriculture et le secteur de l'eau correspond aux solutions, essentiellement techniques, prises en compte par l'AP et les agences du développement. L'examen de ces discours permet également d'identifier les

[141] Les cas d'étude présentés dans cette thèse se situant tous en Cisjordanie, je m'intéresse ici uniquement à la Cisjordanie. Je ne prends pas en compte les problématiques de la bande de Gaza qui diffèrent fortement (Trottier 1999). Cependant les stratégies nationales et sectorielles analysées se rapportent aux territoires palestiniens occupés, i.e. à la Cisjordanie et à la bande de Gaza.

[142] « *The identification of a problem is intimately linked to the availability of a solution*. » (T. M. Li 2007, 7).

« *imaginaires environnementaux* » (D. K. Davis 2011)[143] produits par l'AP et soutenus par les agences de développement.

La construction d'une économie nationale constitue un des prémices théoriques nécessaires pour transformer un pays en « *cible adéquate* » pour les projets de développement (Ferguson 1994, 73). La production des stratégies palestiniennes intervient dans le cadre d'un plan de réforme national, débuté en 2008, qui poursuit à la fois un objectif de formation d'un État palestinien, et un objectif de construction d'un cadre d'intervention, institutionnel et théorique, propice à la mise en œuvre de projets de développement financés par des bailleurs étrangers. Il s'agit d'un processus d'internationalisation, entendu comme une relation interdépendante entre l'AP et les agences de développement, où les deux s'accommodent de cette dynamique.

Les liens entre contrôle des ressources en eau et construction de l'État-nation ont fait l'objet de nombreuses recherches. Le contrôle des ressources en eau permet à un État d'influencer la gestion de certains secteurs clés de l'économie, dont l'agriculture. Cela lui permet également de délégitimer certains acteurs locaux en invoquant les économies d'échelle, la transparence et l'efficacité pour justifier ces politiques. Plusieurs auteurs ont étudié cette relation eau-État et l'importance du secteur eau dans les processus de construction étatique (Alatout 2009; Fustec 2014b; Harris et Alatout 2010; Meehan 2014; Swyngedouw 2004; Trottier 1999). Les territoires palestiniens offrent un cas d'étude idéal pour ce questionnement puisque l'eau constitue une pierre angulaire des négociations et un secteur clé du processus de formation étatique[144].

La transformation des territoires palestiniens en « *objet de développement* »[145] passe par la construction de l'AP comme acteur central et déterminant de la réalisation des stratégies nationales, sectorielles et des projets de développement. Ces documents produisent un modèle de gouvernementalité, autrement dit une situation où « *les principaux aspects économiques et sociaux doivent être sous contrôle d'un gouvernement national neutre,*

[143] Pour rappel, D. K. Davis définit un « *imaginaire environnemental* » comme *« the constellation of ideas that groups of humans develop about a given landscape, usually local or regional, that commonly includes assessments about that environment as well as how it came to be in its current state.* » (2011, 3). Le chapitre 1 explique ce concept et son utilité pour l'analyse des discours produits sur l'environnement par l'AP et les acteurs du développement.

[144] Le sous-titre de la stratégie nationale de l'eau et des eaux usées pour la Palestine (PWA 2013a) indique cet objectif : « *Towards building a Palestinian State from Water Perspective* ».

[145] Expression de T. Mitchell (2002) pour désigner la dépolitisation de la description de l'Égypte par les acteurs du développement pour transformer les problèmes agricoles en termes techniques uniquement (voir Chapitre 1).

unitaire et effectif. » (Ferguson 1994, 72)[146]. Ils permettent également l'élaboration de statistiques et d'indicateurs économiques à l'échelle nationale, soutenant à leur tour l'image d'un État-nation, dont les caractéristiques techniques permettent de le comparer à d'autres entités étatiques (Mitchell 2002, 231).

Dans un premier temps, j'analyserai comment les stratégies nationales et sectorielles participent au processus de formation d'un Etat palestinien et l'importance donnée au secteur agricole et de l'eau dans le processus de réformes engagé en 2008 (section 1). La formulation du conflit israélo-palestinien en tant que conflit interétatique vient renforcer le rôle de l'agriculture et de la maitrise des ressources en eau dans le processus de formation étatique. Dans un second temps, j'étudierai les grandes contraintes identifiées par les documents de l'AP et des institutions internationales pour le « développement » de l'agriculture et du secteur de l'eau (section 2). Analyser ces contraintes permet de comprendre le point de départ du diagnostic établi (section 3), et des solutions envisagées pour « développer »[147] ces deux secteurs dont les stratégies se complètent (section 4). L'objectif de ce chapitre est de comprendre le discours officiel.

Section 1 – La construction d'une gouvernementalité des secteurs agricole et de l'eau à travers les stratégies nationales et sectorielles

Dans cette première section, j'analyse (1) la construction d'une économie nationale à travers le plan de réforme débuté en 2008, (2) la sectorisation de l'économie permettant de mettre en avant l'agriculture et l'eau comme des secteurs clés, (3) l'internationalisation des politiques palestiniennes permettant de soutenir la capacité de l'AP à agir comme un État, et (4) le soutien à la construction d'une gouvernance étatique palestinienne par la formulation du conflit israélo-palestinien et de sa résolution. Par internationalisation j'entends la construction

[146] J. Ferguson (1994, 72) énonce quatre postulats théoriques dans la construction de la représentation du Lesotho comme un pays « en développement ». En premier, il ne doit pas faire partie du « monde moderne », en second son économie doit reposer sur l'agriculture, en troisième il doit y avoir une économie à l'échelle nationale, et en quatrième le pays doit se soumettre au principe de « gouvernementalité » : « *that is, the main features of economy and society must be within the control of a neutral, unitary, and effective national government, and thus responsive to planner's blueprints.*».

[147] Ici le terme est repris du langage des acteurs du développement et de l'AP pour signifier la poursuite d'un objectif de « modernité », défini essentiellement selon un point de vue occidental et colonial. Le chapitre 1 revient sur la littérature critiquant l'émergence du concept de « développement » (Escobar 1995; Ferguson 1994; Mitchell 2002).

de politiques répondant et incorporant des éléments formulés par les agences de développement.

1.1 Un plan de réforme nationale pour sortir de la crise économique et construire un État

Depuis 2008, l'AP a engagé un processus national de réforme et de développement fixant différents objectifs à atteindre au niveau national et dans les différentes activités ministérielles. En 2006, à la sortie de la Seconde Intifada, les territoires palestiniens ont été confrontés à une crise économique et sociale importante : le déficit budgétaire atteignait 24% du PIB, les employés du secteur public ne recevaient plus leurs salaires et l'ensemble des services publics se trouvaient fortement perturbés par ces difficultés budgétaires. Le Plan de Réforme et de Développement Palestinien (PRDP) devait donc ouvrir la voie à une sortie de crise afin de redresser l'économie et les finances palestiniennes, tout en cherchant également à réduire sa dépendance à l'aide extérieure (Palestinian National Authority 2008, 18).

Le PRDP, élaboré en 2008, fixe les priorités qui définissent l'allocation des ressources financières. Ce premier plan national reprend le modèle des Cadres de Dépenses à Moyen Terme[148] développé par la Banque mondiale. Il s'agit d'un outil de planification budgétaire destiné aux institutions gouvernementales chargées de prévoir la distribution des ressources financières publiques en fonction des priorités stratégiques, tout en garantissant une discipline fiscale (Palestinian National Authority 2008, 3).

Le PRDP définit quatre objectifs politiques à l'échelle nationale : 1) « *sûreté et sécurité* », 2) « *bonne gouvernance* », 3) « *prospérité nationale* », et 4) « *amélioration de la qualité de vie* » (Palestinian National Authority 2008, 25). Le premier entend garantir un État de droit et mettre fin à l'occupation israélienne, source de violences quotidiennes. Le deuxième vise à mettre en place un système de « *gouvernance démocratique* » fondé sur la participation des citoyens, le respect de l'État de droit et de la séparation des pouvoirs afin d'assurer une gestion « *efficiente, effective et réactive* » des ressources naturelles et des services publics. Le troisième consiste à améliorer la sécurité et la stabilité économique par le biais de la création d'emplois et d'une distribution équitable des ressources, afin de diminuer la pauvreté et d'augmenter la richesse individuelle et nationale. Enfin, le quatrième objectif se

[148] En anglais dans le document de l'AP (2008) « *Medium-term expenditure frameworks* » (MTEF).

concentre sur la qualité de vie matérielle et environnementale des citoyens, la solidarité nationale, et la promotion de la culture et de l'identité palestinienne[149].

Le PRDP a donné lieu à une série de stratégies de planification nationale tri-annuelles (sauf la dernière établie sur cinq ans), fournissant une mise à jour de la situation et des progrès effectués, ainsi qu'une reformulation des objectifs à atteindre (Tableau 4.1). Les deux stratégies nationales suivantes, celles de 2011-2013 et de 2014-2016, formulent des objectifs relativement similaires au PRDP et regroupés en quatre secteurs différents : la gouvernance, le secteur social, l'économie, et les infrastructures. Ces deux stratégies visent à mettre en place les différentes institutions gouvernementales permettant de construire un État palestinien. La dernière stratégie nationale pour 2017-2022 s'articule autour de trois piliers : (1) le chemin vers l'indépendance, (2) la réforme du gouvernement, et (3) le développement durable. Elle considère que l'objectif n'est plus la construction même des institutions mais l'institutionnalisation des interactions entre ces institutions et les citoyens palestiniens afin « *d'améliorer la qualité de vie des citoyens en leur fournissant des services publics de haute qualité, en encourageant la création d'emplois dans le secteur privé et en protégeant les vulnérables.* » (State of Palestine 2016, 8)[150]. Ce changement de politique s'opère alors même que la réforme institutionnelle n'a toujours pas été pleinement accomplie, notamment dans le secteur de l'eau.

Le but ultime des stratégies nationales consiste à établir un État palestinien souverain et indépendant, à l'intérieur des frontières de juin 1967 et avec Jérusalem Est comme capitale (Palestinian National Authority 2008; 2009; 2011; State of Palestine 2014; 2016). L'occupation israélienne demeure un obstacle majeur à la réalisation de cet objectif.

---

[149] « ***Safety and security****: a society subject to law and order, which provides a safe and secure environment in which the people of Palestine can raise their families and pursue their livelihoods and businesses, free from crime, disorder and the fear of violence ;* ***Good governance****: a system of democratic governance characterized by participation of citizens, respect for the rule of law and separation of powers, capable of administering natural resources and delivering public services efficiently, effectively and responsively, and supported by a stable legal framework, a robust legislative process and accountable, honest and transparent institutions which protect the rights of all citizens ;* ***Increased national prosperity****: economic security, stability, viability and self-reliance, achieved through an increase in sustainable employment and an equitable distribution of resources, leading to the reduction and eventual eradication of poverty and the growth of individual and national wealth ;* ***Enhanced quality of life****: increases in material wealth and environmental quality are matched by the strengthening of social coherence and solidarity, so that the most vulnerable areas and groups in society continue to be supported and the culture, national identity and heritage of the Palestinian people are reinforced.* » (Palestinian National Authority 2008, 25).

[150] *« The institution and capacity-building agenda must now move to the next phase, where our public institutions embrace a citizens' agenda in which every effort is made, notwithstanding the barriers of occupation, blockade and con scation of our natural resources, to improve our citizens' quality of life by providing high-quality public services, fostering job creation in the private sector and protecting the vulnerable.* » (State of Palestine 2016, 8).

Cependant, les stratégies nationales prévoient l'accomplissement de différents objectifs intermédiaires afin d'atteindre ce but ultime et d'imposer « *l'État palestinien comme un 'fait sur la scène internationale'* » (State of Palestine 2016, 17)[151]. Concernant l'occupation israélienne et son devenir, la dernière stratégie de 2017-2022 reconnait bien plus clairement qu'il existe peu de signes montrant la fin de l'occupation israélienne, et même un risque d'enterrer définitivement la solution à deux États. Ainsi, l'objectif de construction étatique nationale se poursuit en tenant compte de l'existence et de la persistance de l'occupation israélienne. L'AP a conscience de sa souveraineté limitée mais « *réalise son statut d'État en accomplissant l'opposé, reconnaissant son manque de souveraineté dans la proclamation d'une simili-souveraineté.* » (Stamatopoulou-Robbins 2018, 400)[152].

Le processus de réformes a pour objectif d'établir un État palestinien indépendant, notamment à travers des pratiques de « bonne gouvernance ». Le Plan Fayyad érige le principe de « bonne gouvernance » à la fois comme objectif et outil :

> « *La réalisation de nos objectifs nationaux dépend de l'adoption des principes et pratiques de base de la bonne gouvernance dans l'ensemble du secteur public, du secteur privé et de la société civile. Au vu des mesures continues du régime d'occupation qui entravent l'efficience et l'efficacité de nos institutions nationales, l'établissement et la promotion de la bonne gouvernance dans le territoire occupé sont élevés au rang d'objectif national. L'objectif principal est de répondre à la demande de notre peuple en faveur d'institutions transparentes et responsables.* » (Palestinian National Authority 2009, 12) [153].

Pour Khalidi et Samour (2011, 9), ces pratiques de bonne gouvernance se composent de quatre éléments interdépendants : 1) un État de droit, 2) l'établissement d'institutions responsables, 3) l'efficacité des prestations de service, 4) le développement du secteur privé. La « bonne gouvernance » doit mettre fin aux problèmes de corruption au sein de l'AP dénoncés par les bailleurs de fonds (Bouillon 2004; Le More 2008; Salingue 2013b).

---

[151] « *we need to replace Israel's "facts on the ground" with the Palestinian State as a "fact on the international stage".* » (State of Palestine 2016, 17).

[152] « *The PA performs statehood by performing its opposite, enacting its lack of sovereignty in the enactment of sovereign-similitude.*» (Stamatopoulou-Robbins 2018). Dans cet article, l'auteure analyse les stratégies palestiniennes d'adaptation au changement climatique et la manière dont elles mettent au même plan l'occupation et la pluviométrie, donnant l'impression que l'occupation représente un facteur technique.

[153] « *Achieving our national goals depends on the adoption of the basic principles and practices of good governance throughout the public sector, the private sector and civil society. In the light of the occupation regime's continued measures that hamper the efficiency and effectiveness of our national institutions, the establishment and promotion of good governance in the occupied territory is elevated to the status of a national goal in and of itself. The basic aim is to meet the demand of our people for transparent, accountable institutions* » (Palestinian National Authority 2009, 12).

Dans chacune des stratégies nationales, la croissance économique constitue un pilier majeur du processus de construction étatique palestinien. La vision nationale formulée depuis 2008 affirme que le gouvernement palestinien doit « *créer un environnement propice pour la prospérité du secteur privé* », et que l'économie palestinienne est « *ouverte aux autres marchés mondiaux et s'efforce de produire des biens et des services à haute valeur ajoutée et compétitif* » (Palestinian National Authority 2008; State of Palestine 2016)[154]. Le principe de « bonne gouvernance » représente un outil pour créer un environnement stable et sécurisé censé encourager le développement du secteur privé et ainsi faire prospérer la croissance économique palestinienne. Les objectifs formulés dans les stratégies nationales se déclinent ensuite dans les stratégies développées pour les différents secteurs, dont l'agriculture et l'eau.

1.2 Sectoriser l'économie, renforcer les ministères

Les plans sectoriels participent à la division de l'économie et renforcent le modèle de l'État par le développement des capacités ministérielles. Cela peut provoquer quelques complexités car l'agriculture, tout comme le secteur de l'eau, se composent d'acteurs très différents, insérés dans des relations de pouvoir multiples avec des intérêts multiples qui dépassent souvent le cadre d'un seul secteur (Foster, Brown, et Naschold 2001; Leblond 2017b)[155]. Cependant, ces stratégies sectorielles permettent de définir clairement le rôle de chaque ministère et la manière dont ces acteurs institutionnels établissent leur territoire d'action.

Les différentes stratégies de planification nationale fournissent le cadre conceptuel des stratégies sectorielles développées à partir de 2008. Le tableau 3.1 récapitule les différentes stratégies nationales et sectorielles publiées à la suite du PRDP pour l'agriculture et le secteur de l'eau.

[154] « *The Palestinian government is open, inclusive, transparent and accountable. It is responsive to citizens' needs, delivers basic services effectively, and creates an enabling environment for a thriving private sector. Palestine's human resources are the driving force for national development. The Palestinian economy is open to other markets around the world and strives to produce high value-added, competitive goods and services, and, over the long term, to be a knowledge-based economy.* » (State of Palestine 2016, 16).

[155] Ceci n'est pas propre uniquement au secteur agricole ou de l'eau. K. Fustec (2014b) démontre cette même complexité pour la question du changement climatique, et les difficultés afférentes à gérer les multiples acteurs et intérêts pour l'Autorité environnementale palestinienne (EQA).

Secteur	Date de publication	N°	Titre du document
National	2007	1	Palestinian Reform and Development Plan 2008-2010
	2009	3	Palestine: Ending the Occupation, Establishing the State
	2011	4	National Development Plan: Establishing the State, building our future 2011-2013
	2014	5	National Development Plan: State-building to Sovereignty 2014-2016
	2016	6	National Policy Agenda: Putting Citizens First 2017-2022
	2018	7	Réalisations du Gouvernement National (*en arabe*)
Agriculture	2011	9	Action Plan of the National Agricultural Strategy "Shared Vision" 2011-2013
	2014	10	National Agriculture Sector Strategy "Resilience and Development" 2014-2016
	2016	11	National Agricultural Sector Strategy "Resilience and Sustainable Development" 2017-2022
	2017	12	Study of the state and the economical importance of the reuse of treated wastewater in the West Bank
	2018	13	Reuse of treated wastewater for agricultural purposes at the local and national levels (*en arabe*)
	2019	14	Plan de Développement du Cluster de Qalqiliya (*en arabe*)
Eau	2011	15	Brief report on the Palestinian Water Sector Reform program
	2012	16	Status Report of Water Resources
	2013	17	National Water Policy for Palestine 2013-2032
	2013	18	National Water and Wastewater Strategy for Palestine 2013
	2013	19	Water Sector Reform Plan 2014-2016
	2014	20	Strategic Water Resources and Transmission Plan
	2016	21	Water Awareness Strategy
	2016	22	Water Sector Reform Plan 2016-2018
	2016	23	Water Demand Management Policy Elements and Principles
	2016	24	National Water Sector Strategic Plan and Action Plan 2017-2022

Tableau 3. 1 : Corpus de documents de stratégies nationales palestiniennes analysés.

Pour le secteur agricole, j'ai choisi d'intégrer les études réalisées sur le développement de la réutilisation des eaux usées en irrigation, car la réutilisation constitue un enjeu majeur de planification à la fois pour le secteur agricole et pour la gestion des ressources en eau (section 4). En ce qui concerne les documents publiés par l'Autorité Palestinienne de l'Eau (APE), il s'agit de stratégies et de plans centrés sur l'avancée de la réforme institutionnelle du secteur

de l'eau, principal point faible identifié par le PRDP et le Programme du 13ème Gouvernement palestinien « *Palestine : Ending the Occupation, Establishing the State* » (2009). La réforme institutionnelle se matérialise essentiellement à travers la promulgation d'un décret publié en 2014 modifiant la loi de l'eau de 2002[156], et de diverses réglementations censées réorganiser la gestion des ressources en eau.

L'agriculture forme un secteur privilégié de l'économie palestinienne dans les stratégies nationales depuis 2008. Selon le plan national de 2011-2013, les territoires palestiniens sont bien situés géographiquement pour permettre de « *construire une économie robuste guidée par le commerce international* » (Palestinian National Authority 2011, 11)[157]. L'objectif consiste notamment à encourager le développement des secteurs ayant des avantages comparatifs et un potentiel de croissance à court-terme, tels que le tourisme et l'agriculture (Palestinian National Authority 2011, 11). Le plan national de 2014-2016 prévoit de continuer à soutenir le développement du secteur privé et les « *secteurs productifs* », dont l'agriculture, ainsi qu'à « *libérer le potentiel économique de la Vallée du Jourdain et d'autres régions riches en ressources en Cisjordanie.* » (State of Palestine 2014, 12)[158]. Le plan national de 2014-2016 envisageait d'allouer 123 millions de dollars au secteur agricole, soit 43% des dépenses pour le développement du secteur économique. D'après ce même document, l'importance des ressources allouées à l'agriculture démontre qu'il s'agit « *d'un des secteurs productifs les plus prometteurs de l'économie nationale et le plus gros employeur de travailleurs palestiniens* » (State of Palestine 2014, 94)[159]. La stratégie de 2017-2022 promeut à nouveau une économie tournée vers l'extérieur, encourageant les exportations, et la « *revitalisation* » de l'agriculture comme secteur productif (State of Palestine 2016, 37).

[156] L'AP et les bailleurs de fonds utilisent le terme de « loi » pour parler du décret publié en 2014 et modifiant la loi de l'eau de 2002. La « loi » de l'eau palestinienne de 2014 est en fait un décret présidentiel qui a valeur de loi selon l'article 43 de la loi fondamentale palestinienne de 2003. Il n'y a jamais eu de vote au Conseil législatif palestinien pour approuver et promulguer ce texte. Ce dernier, dominé par le Hamas, ne s'est plus réuni depuis le 5 juillet 2007, permettant au Président de l'AP de promulguer des décrets ayant valeur de loi, afin de ne pas contraindre le développement législatif palestinien. Pour signifier la différence entre le processus de promulgation de la loi de 2002 et celui du décret de 2014, je maintiens le terme de « décret » pour faire référence au second.

[157] « *Situated alongside some of the world's strongest and fastest-growing economies, Palestine is well-positioned to build a robust economy driven forward by international trade.* » (Palestinian National Authority 2011, 11).

[158] « *We will also work on liberating the economic potential of the Jordan Valley and other resource-rich areas of the West Bank.* » (State of Palestine 2014, 12).

[159] « *This reflects the great importance we attach to agriculture as one of the most promising productive sectors in the national economy and the largest employer of Palestinian workers.* » (State of Palestine 2014, 94). La stratégie pour 2017-2022 ne précise par l'allocation budgétaire, contrairement aux stratégies nationales précédentes.

La gestion de l'eau apparait dans le cadre de la réhabilitation et la construction d'infrastructures. Investir dans les infrastructures de l'eau doit permettre d'améliorer la qualité de vie des citoyens, et de promouvoir la croissance du secteur privé notamment à travers l'amélioration des réseaux d'irrigation. Il s'agit à la fois d'optimiser la distribution de l'eau domestique, de développer d'autres ressources[160], d'améliorer l'assainissement, et de créer un nouvel environnement institutionnel pour mieux gérer les ressources en eau (State of Palestine 2014, 77). Les infrastructures de l'eau doivent servir d'une part à affirmer l'indépendance de l'État palestinien, en reprenant la main sur les ressources confisquées par Israël, et d'autre part à soutenir un « *développement durable* » en participant à la croissance économique du secteur agricole et à la préservation de l'environnement (State of Palestine 2016, 37,44).

La stratégie principale du secteur de l'eau s'étend sur la période 2013-2032 et vise à soutenir le développement durable des ressources en eau, le modèle de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), les droits d'eau des Palestiniens et le droit à l'accès aux services d'approvisionnement et d'assainissement, ainsi qu'un nouveau mode de gouvernance de ces ressources (PWA 2013b). La stratégie nationale de l'eau et des eaux usées (PWA 2013a) vient compléter la première en envisageant différents scénarios politiques possibles concernant la fin de l'occupation israélienne, et leurs traductions en termes de ressources en eau disponibles, à développer ou à préserver. La stratégie la plus récente pour 2017-2022 se présente comme un « *guide pour l'assistance technique de l'APE* » analysant le secteur de l'eau en 2016 et définissant les priorités du secteur ainsi que les moyens de réalisation de ces priorités.

Ces documents construisent une représentation particulière de l'agriculture palestinienne et des ressources en eau que nous détaillerons dans la section 3 de ce chapitre.

1.3 L'internationalisation des politiques publiques palestiniennes

Il est difficile, à partir des seuls documents de littérature grise, d'évaluer la participation d'acteurs étrangers à la réflexion sur les stratégies nationales et sectorielles palestiniennes, ou même à leur écriture. Dans les stratégies nationales et sectorielles, quelques

[160] Les stratégies nationales envisagent le développement de ressources conventionnelles, notamment *via* le forage de nouveaux puits, et non-conventionnelles, par les techniques de dessalement, de traitement des eaux usées, et de récolte des eaux de pluie. Voir section 4.

informations très partielles et non systématiques sont données sur le financement de ces stratégies et l'éventuelle participation de consultants étrangers. La plupart des documents listés dans le tableau 3.1 ne comporte aucune information. Cependant, il s'agit généralement de documents réalisés dans le cadre de projets d'« assistance technique », aussi labellisés « recherche et développement », financés par les bailleurs de fonds[161]. La réforme du secteur de l'eau, par exemple, a fait l'objet de diagnostics réalisés par différentes institutions étrangères (Fustec 2014b) et également de financements et de participation directes dans l'élaboration des nouvelles réglementations. Les stratégies agricoles mentionnent l'aide technique de l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'aide financière de l'Union Européenne (UE) dans la préparation de ces documents. Les deux documents spécialisés sur l'état de la réutilisation des eaux usées et son potentiel en Cisjordanie (n°12 et 13)[162] fournissent également des informations sur les institutions ayant participé à leur réalisation. Le premier (n°12), publié en 2017, a été financé par l'agence Adour-Garonne (PWA 2017). Mes enquêtes de terrain ont révélé que des consultants français d'Adour Garonne ont participé à l'écriture de ce rapport[163]. Le deuxième (n°13) publié en 2018 a obtenu le soutien financier de la coopération allemande (GIZ) et le soutien technique du *Palestinian Hydrology Group* (PHG) (MoA 2018)[164]. La stratégie nationale de l'eau et des eaux usées (n°18)(PWA 2013a) a fait l'objet de plusieurs participations : une compagnie suédoise a supervisé l'écriture du rapport, en tandem avec un professeur en ingénierie civile de l'université Al Najah (Naplouse) et des employés de l'APE, tandis que le Ministère de l'agriculture (MoA) a également fourni les données concernant l'irrigation[165]. La Banque

[161] J'ai obtenu une liste d'environ 2000 projets, produite par l'APE, et répertoriant les projets de développement terminés, en cours, financés ou non. Dans cette liste apparaissent les projets classés sous les termes d'« assistance technique » ou « R&D » qui regroupent par exemple les études de faisabilité, l'aide au renforcement des capacités institutionnelles, le développement de réformes institutionnelles ou encore des programmes de formation.

[162] Les numéros se réfèrent au tableau 3.1 pour faciliter l'identification des documents.

[163] Lors de mon premier terrain à l'automne 2016, j'ai participé à deux visites de terrain avec des membres de l'agence Adour-Garonne. Nous avons visité la station d'épuration de Naplouse Ouest et de Tayyasir (Tubas) ensemble. Ces visites de terrain ont donné lieu à cette étude publiée en 2017 sur l'état de la réutilisation des eaux traitées et son importance économique en Cisjordanie.

[164] J'ai rencontré l'ingénieur du PHG ayant participé à cette étude. La participation du PHG n'apparait pas dans le corps du rapport.

[165] Le document ne détaille pas ces différentes participations. J'ai eu accès à ces informations lors d'un entretien avec le Directeur du Département pour l'assainissement à l'APE (entretien réalisé le 1/06/2017).

mondiale, l'Agence de coopération suédoise et l'AFD ont financé le développement de cette stratégie[166].

Les institutions étrangères, bailleurs de fonds et organisations internationales, produisent également de nombreux rapports sur la situation économique générale dans les territoires palestiniens, et sur des secteurs particuliers, notamment l'agriculture et l'eau. Le tableau 3.2 fournit un aperçu des documents phares produits par ces institutions et pris en compte dans mon analyse.

Secteur	Date	Titre du document	Institution
Eau	1993	Water Resources Management	Banque mondiale
	1999	West Bank and Gaza - Strengthening Public Sector Management	Banque mondiale
	2009	Troubled Waters - Palestinians Denied Fair Access to Water	Amnesty International
	2009	Assessment of Restrictions on Palestinian Water Sector Development	Banque mondiale
	2014	Initiative for the Palestinian Economy - Water	Office of the Quartet[167]
	2015	Water Governance in Palestine: Sector Reform to Include Private Sector Participation	Global Water Partnership
	2018	Securing Water for Development in West Bank and Gaza	Banque mondiale
Agriculture	2014	Initiative for the Palestinian Economy - Agriculture	Office of the Quartet
	2017	State of Palestine - Country Strategic Plan 2018-2022	World Food Programme
Economie nationale	2018	Office of the Quartet Strategy 2018-2020	Office of the Quartet
	2019	Report of Office of the Quartet to Ad Hoc Liaison Committee	Office of the Quartet

Tableau 3. 2 : Documents élaborés par des institutions étrangères sur l'économie nationale palestinienne, le secteur agricole et celui de l'eau.

La réforme du secteur de l'eau, depuis son impulsion en 2008 et jusqu'à aujourd'hui, s'inspire largement des concepts hégémoniques de gestion de l'eau et d'organisation institutionnelle du secteur, tels que l'efficience de l'utilisation et de la gestion de l'eau, ainsi

[166] Cette information provient du site de l'entreprise de consultance Hydroconseil, qui a participé au développement de la politique nationale de gestion des ressources en eau en 2012, financé par la Banque mondiale, l'AFD et la coopération suédoise, avec pour client l'APE (http://www.hydroconseil.com/fr/references-2/50-mena-moyen-orient-et-afrique-du-nord, site consulté le 14/11/2019).

[167] Le Quartet a été créé en 2002 et se compose des Nations Unies, de l'Union Européenne, des Etats-Unis et de la Russie. Son objectif est de contribuer aux négociations de paix au Moyen-Orient et de soutenir le développement économique et institutionnel palestinien. L'Office du Quartet a été créé en 2007 sous l'égide de Tony Blair pour réaliser la mission du Quartet et aider le processus de négociation israélo-palestinien en particulier. L'Office du Quartet a dirigé la réalisation du plan économique de 2014, qui vient compléter le processus de paix proposé par John Kerry, secrétaire d'État américain en 2014.

que la GIRE[168]. Elle se réalise avec l'appui de certains acteurs institutionnels étrangers encourageant ce changement et suggérant les voies de réforme à suivre. Shaddad Attili, ministre de l'eau depuis 2008, commande la même année un état des lieux du secteur eau à la Norvège et à la Banque mondiale. Son objectif est double : 1) faire pression sur Israël *via* les rapports de bailleurs internationaux, et 2) réformer le fonctionnement institutionnel de l'APE dans le cadre néolibéral imposé par le Plan Fayyad. La Banque mondiale et Amnesty International produisent également deux rapports en 2009 épinglant, entre autres, l'impact de l'occupation israélienne sur les ressources en eau disponibles pour les territoires palestiniens (Amnesty International 2009; World Bank 2009).

L'Initiative économique pour la Palestine, proposée par l'Office du Quartet en 2014, met l'accent sur la croissance économique palestinienne et identifie huit secteurs catalyseurs de croissance, dont l'agriculture et l'eau (Office of the Quartet 2014a). La mission de l'Office du Quartet consiste à « *accroitre le développement économique et institutionnel palestinien, afin de soutenir la réalisation d'une solution à deux États.* » (Office of the Quartet 2018a, 4)[169]. Ceci signifie que l'Office du Quartet soutient des projets répondant à ces critères et à sa mission, influençant ainsi le type de projets financés pour l'agriculture et le secteur de l'eau. Il y a donc une internationalisation des politiques publiques palestiniennes dans le secteur de l'eau et agricole.

Ce processus d'internationalisation, combinant interventions d'acteurs étrangers et transferts de politiques publiques, constitue une relation bidirectionnelle. D'une part, la mise en œuvre des politiques publiques et des projets de développement dépend essentiellement de l'aide internationale contraignant l'AP à accepter certaines conditions pour accéder aux ressources financières promises[170]. D'autre part, l'AP utilise également son accès aux sphères internationales pour donner de la visibilité à ces stratégies, notamment dans le cadre de la construction d'un État palestinien et de sa lutte contre l'occupation israélienne. Le transfert de politiques publiques s'applique également à d'autres secteurs, tels que la question du changement climatique, formulée sur les bases du discours international (Fustec 2014a).

[168] Le chapitre 4 analyse en détail la construction et l'évolution du concept d'efficience utilisé dans le cadre des projets d'amélioration de l'utilisation et de la gestion de l'eau. Pour une critique du concept de la GIRE, voir J. Trottier (2012).

[169] « *The mandate of the Office of the Quartet is to increase Palestinian economic and institutional development and empowerment, as a support towards achieving a two-state solution.* » (Office of the Quartet 2018a, 4).

[170] Le chapitre 5 et la troisième partie de cette thèse démontrent que le processus de transferts des politiques publiques ne s'impose pas sans résistance au niveau institutionnel et local dans le secteur agricole et de l'eau.

En adoptant des principes internationaux, l'AP cherche également une reconnaissance de sa capacité à agir « comme un État » et à s'affirmer sur la scène internationale en tant qu'État. K. Fustec (2014a) et S. Stamatopoulou-Robbins (2018) démontrent que l'attitude de l'AP envers l'adoption de politiques de luttes et d'adaptation au changement climatique traduit une volonté de se montrer « *prêt* » pour le jour de sa reconnaissance internationale comme État, et de démontrer sa fiabilité en tant que récipiendaire de l'aide internationale. De la même manière, l'AP s'empare de la plateforme des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour porter à nouveau la question de sa souveraineté et de sa reconnaissance internationale en tant qu'État. En 2018, l'AP a soumis une revue nationale volontaire, détaillant la façon dont elle entend s'investir pour atteindre les ODD (State of Palestine 2018a). Cette démarche montre sa volonté à s'impliquer dans ce type d'arène politique[171] et son alignement sur les ODD.

La politique agricole de 2017-2022 compte une section dédiée aux liens entre la stratégie nationale et les ODD (Ministry of Agriculture 2016, 82). L'AP s'engage à se concentrer sur 75 des 169 objectifs cibles fixés par l'Agenda 2030 dans les six prochaines années. Parmi ces objectifs, plusieurs font référence au secteur de l'eau et à l'agriculture. La revue nationale volontaire de l'AP met l'accent sur la nécessité de faire cesser l'occupation israélienne afin de permettre à l'AP d'atteindre les ODD, et promeut, à travers les ODD, son objectif politique de construction étatique. Par exemple, l'ODD 17 intitulé « *Partenariats pour la réalisation des objectifs* » est formulé dans la revue de l'AP comme la nécessité d'accroitre la collaboration internationale pour mettre fin à l'occupation israélienne et accéder à l'indépendance (State of Palestine 2018a, 82). Le slogan de l'Agenda 2030 « *Leave No One Behind* » a d'ailleurs été transformé par l'AP en « *Do Not Leave Palestine Behind* », en rapport avec la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne pour pouvoir réaliser l'objectif de développement durable dans les territoires palestiniens.

[171] L'État de Palestine a pu soumettre cette revue volontaire nationale car, grâce à son statut d'État membre de l'UNESCO, elle est incluse dans les membres pouvant participer au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, malgré son statut d'État non-membre à l'ONU. La résolution A/RES/67/290 adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU, accorde à tous les États membres de l'ONU et les États membres des agences spéciales de l'ONU le droit à une « participation totale et effective » à ce forum. Lien vers la résolution : https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/290&Lang=E (consultée le 14/11/2019).

1.4 Le conflit israélo-palestinien : un contexte paradoxalement propice à l'émergence d'un développement centré sur l'État

La solution au conflit israélo-palestinien, admise au niveau international[172], consiste à faire coexister deux États sur deux territoires définis. L'État d'Israël existant déjà depuis 1948, reste à créer l'État de Palestine, et à faire respecter les frontières de 1967. L'objectif de construction étatique se trouve donc à la base de la formulation et de la résolution supposée de ce conflit. Ce discours influence les interventions des acteurs du développement et la formulation des politiques nationales et sectorielles. Il entérine également une coproduction particulière de la construction étatique, où l'État-nation constitue le modèle dominant. Il ne s'agit pas d'affirmer que l'occupation israélienne instaure un contexte propice pour la formation d'un État palestinien. Au contraire, elle représente un obstacle majeur au développement économique et social palestinien (section 2) et une source de violences quotidiennes. En revanche, la construction et la formulation du conflit et de son hypothétique résolution encourage un modèle de développement centré sur l'État et où la mobilisation des ressources, en eau ou agricoles par exemple, permettent d'atteindre cet objectif.

La construction d'un État palestinien est inscrite à l'agenda international depuis les accords d'Oslo et va de pair avec la construction de la paix dans la région. Les bailleurs de fonds, *via* le financement de l'aide au développement dans les territoires palestiniens, sont supposés contribuer à ce double objectif de construction d'un État et de la paix (Brynen 1996). Cependant, l'aide au développement a également été fortement critiquée pour ses effets pervers, tels que la normalisation du conflit, la dépolitisation du processus de paix et la substitution des bailleurs à Israël dans la prise en charge des territoires occupés (Brynen 1996; Le More 2005; Roy 1999). A. Le More (2008) explique que l'aide au renforcement des capacités institutionnelles s'est mise en place essentiellement à la fin des années 1990. La deuxième Intifada, au début des années 2000, a ensuite marqué le retour à l'aide d'urgence. La fin de la deuxième Intifada, en 2006, a amené un processus de réformes institutionnelles, encouragé et financé par les bailleurs de fonds, qui a débouché sur la promulgation d'un décret modifiant la loi de l'eau palestinienne de 2002.

[172] Le plan de paix proposé par l'administration Trump en janvier 2020, reste sur l'idée d'une solution à deux États, avec cependant de gros changements territoriaux qui affaiblissent de façon conséquente l'idée d'un futur État palestinien par rapport à la solution à deux États sur base des frontières de 1967. Cependant, malgré ce plan de paix américain, les réactions de l'ONU et de l'UE, entre autres, laissent penser que les frontières de 1967 restent celles considérées pour une éventuelle future solution.

Selon les discours promus par l'AP et les agences de développement, la construction d'un État palestinien doit passer entre autres par la maitrise de ces ressources en eau car cela traduit également la maitrise d'un territoire défini et la possibilité de se développer économiquement. L.M. Harris et S. Alatout (2010) démontrent que la maitrise de l'eau constitue un argument important des processus de construction nationale en Turquie et en Israël. Ils explorent par exemple les discours de la Turquie sur le bassin du Tigre et de l'Euphrate où l'accent est mis sur l'échelle nationale pour éviter de considérer les droits des minorités kurdes, et où le développement des ressources en eau est immédiatement lié à la figure de Mustafa Kemal Atatürk, père fondateur de la Turquie. De même, Israël a construit une gestion nationale des ressources en eau fondée sur l'idée selon laquelle la rareté de l'eau doit être gérée au niveau national par l'État pour assurer une utilisation « efficiente » des ressources. Israël ayant fait des ressources en eau un élément essentiel de son développement économique et démographique, l'eau constitue donc, en miroir, un élément central des négociations avec l'AP. De plus, la loi de l'eau israélienne de 1959, érigée en modèle de loi « moderne »[173], a permis la nationalisation des ressources en eau (Trottier 2007a). Cependant, elle a été formulée dans un contexte politique et social particulier puisqu'une grande partie de la population locale palestinienne a fui ou a été expulsée de la Palestine mandataire en 1948. Cette population a emporté avec elle ses coutumes de gestion de l'eau et Israël a profité de ce vide pour créer une loi nationalisant les ressources en eau (Trottier 1999). Les territoires palestiniens tendent à vouloir s'inspirer de ce modèle de loi, mais le contexte social et politique local complexifie sa mise en place.

Le recours à la loi formelle promeut également une vision étatique. La loi est souvent représentée comme un outil de modernisation pour les pays en développement (Merry 1988). La littérature juridique a longtemps soutenu l'idéologie du centralisme juridique, supposant que « *la loi est et doit être la loi de l'État, identique pour toutes les personnes, exclusive de toute autre loi, et administrée par un seul ensemble d'institutions étatiques.* » (J. Griffiths 1986, 3)[174]. J. Griffiths est à l'origine des réflexions sur le pluralisme juridique, dénonçant ce centralisme juridique qui rend invisibles les autres formes de lois. Cette doctrine du centralisme juridique pose l'État comme unique législateur et ne reconnaît que la légitimité de la loi étatique. Elle a influencé la formulation des lois de l'eau, puisqu'une des

[173] Le qualificatif de « moderne » renvoie à une catégorie de lois de l'eau définis selon plusieurs critères, et notamment celui de considérer les ressources en eau comme propriété publique (Burchi 2012).
[174] « *law is and should be the law of the state, uniform for all persons, exclusive of all other law, and administered by a single set of state institutions.* » (J. Griffiths 1986, 3).

caractéristiques principales définissant la modernité d'une loi de l'eau repose sur la reconnaissance de l'eau comme propriété de l'État. J. Trottier (2004) démontre que les théories sur les guerres de l'eau et sur l'eau comme instrument de paix ont participé à rendre hégémonique l'idée que le contrôle sur l'eau représente un intérêt national. De plus, cette conception se trouve renforcée par le droit international public qui considère uniquement la perspective étatique (Hodgson 2004, 38-41). Ceci se matérialise notamment dans la littérature sur la gestion transfrontalière des ressources en eau qui consacre une large place aux États, comme acteurs principaux.

Cette conception nationale de la législation sur l'eau a fortement influencé la forme des négociations sur l'eau dans les accords d'Oslo. Ces derniers prévoient d'allouer une certaine quantité d'eau de chaque aquifère pour chacune des deux parties. L'article 40 de l'annexe 3 de l'accord intérimaire israélo-palestinien de 1995 précise les quantités d'eau supplémentaires allouées pour répondre aux besoins en eau domestique des Palestiniens de Cisjordanie et détaille les engagements israéliens et palestiniens nécessaires pour fournir cette quantité d'eau supplémentaire. L'annexe 10 de l'article 40 spécifie les quantités allouées à chaque partie suivant les aquifères. Le tableau 3.3 résume cette répartition.

	Autorité Palestinienne	**Israël**
Aquifère de l'Est	54 (dont 24 de puits et 30 de sources) + 78 à développer	40
Aquifère de l'Ouest	22 (dont 2 provenant de sources près de Naplouse)	340
Aquifère du Nord	42 (25 pour la région de Jénine et 17 pour la région de Naplouse Est)	103

Tableau 3. 3 : Répartition des quantités d'eau (en millions de mètre cube) entre Israël et l'Autorité palestinienne selon l'accord intérimaire de 1995 (Annexe 3, Article 40, Schedule 10)[175].

L'eau, considérée comme un stock, doit donc être divisée entre ces deux parties, encourageant le développement d'une vision nationaliste des ressources en eau (D. Brooks et Trottier 2010). Cette perception de l'eau pose l'AP comme souveraine sur ces quantités d'eau, en miroir de la situation israélienne.

[175] Site du Ministère des Affaires étrangères israélien donnant accès aux différents accords internationaux signés, dont les accords d'Oslo : https://mfa.gov.il/MFA/ForeignPolicy/Peace/Guide/Pages/THE%20ISRAELI-PALESTINIAN%20INTERIM%20AGREEMENT%20-%20Annex%20III.aspx (consulté le 02/04/2020).

Section 2 – Identifier les contraintes de la réalisation de l'agenda politique nationale

Les stratégies nationales palestiniennes identifient trois grandes contraintes au développement économique national : (1) l'occupation israélienne, (2) la croissance démographique, (3) la crise de l'aide internationale. L'Agenda national pour 2017-2022 qualifie les deux premières de « *cercles vicieux* » dans lesquels l'économie palestinienne est embourbée et qui constituent la plus grande fragilité pour la réalisation des objectifs économiques et sociaux nationaux. Plusieurs rapports d'institutions étrangères dénoncent également les obstacles à la croissance palestinienne générés et imposés par l'occupation israélienne (World Bank 1993a; 1993b; Amnesty International 2009; World Bank 2009; Office of the Quartet 2014b)[176] (section 2.1). La pression démographique soulève une inquiétude sur la capacité de l'économie palestinienne à absorber cette nouvelle main d'œuvre et à répondre à une demande croissante en eau par exemple (section 2.2). Enfin, la crise de l'aide internationale se rattache à la crise financière de l'AP et à la contrainte budgétaire qui pèse sur les programmes de développement palestiniens (section 2.3). Analyser ces contraintes permet de poser le contexte dans lequel le diagnostic des secteurs agricole et de l'eau a été réalisé. Cela permet également de souligner l'importance donnée à ces deux secteurs pour dépasser ces obstacles.

2.1 Les obstacles posés par l'occupation israélienne sur le développement de l'économie palestinienne

L'occupation israélienne représente un obstacle majeur au développement politique, social et économique des territoires palestiniens. Je m'intéresse ici uniquement à la situation en Cisjordanie et aux contraintes de l'occupation sur les secteurs agricole et de l'eau en particulier. Dans les stratégies nationales, l'occupation israélienne semble en grande partie responsable des difficultés économiques, institutionnelles, sociales et politiques palestiniennes. L'occupation israélienne affecte directement la vie quotidienne des Palestiniens par les restrictions de circulation, les arrestations arbitraires, les destructions d'infrastructures, ou encore les confiscations de terres. Les violations du droit international

[176] L'Initiative pour l'économie palestinienne et le secteur agricole proposée par le Quartet ne mentionne jamais l'occupation israélienne nommément. Le document mentionne les contraintes sur le mouvement des biens aux points d'entrée et de passage frontaliers ou au checkpoints, sans mentionner explicitement le terme « occupation israélienne ».

par l'occupation israélienne ont fait, et continuent de faire l'objet de nombreuses publications de la part d'organisations internationales[177] et du monde académique (Elmusa 1993; Selby 2003a; H. Frederiksen 2005; Schlütter 2005; Abu-Eid 2007; Zeitoun 2008; Gasteyer et al. 2012; Selby 2013; De Donato 2019; Weinthal et Sowers 2019)[178].

L'agenda national palestinien pour 2017-2022 identifie l'occupation israélienne comme un « *cercle vicieux* » rendant impossible la réalisation du troisième pilier[179] de cette stratégie nationale : le « *développement durable* » (State of Palestine 2016, 5,12). L'AP dénonce l'expansion de la colonisation israélienne en Cisjordanie, la crise humanitaire et le siège sur la Bande de Gaza, ainsi que les violences physiques causées à la population palestinienne, qui établissent un environnement fragile pour la réalisation de la stratégie nationale. L'AP dénonce également le contrôle d'Israël sur les ressources naturelles situées en Cisjordanie, citant les ressources en eau comme exemple principal dont le développement se trouve très limité par les ordres militaires israéliens, ainsi que les difficultés d'accès et de construction (voire interdictions dans certains cas) sur les terres situées en zone C.

Plusieurs ordres militaires contraignent le développement des ressources en eau en Cisjordanie[180] :

- l'ordre militaire 92 (émis le 15 août 1967) donne à l'Officier en Charge israélien tout pouvoir sur les « *water entities* » existantes, sur leur fonctionnement, et leurs directeurs, et annule les pouvoirs de toute autorité légale en place concernant l'eau ;

- l'ordre militaire 158 (émis le 19 novembre 1967) soumet toute construction hydraulique palestinienne à l'obtention préalable d'un permis de la part des autorités israéliennes, autorise le refus, l'amendement ou l'annulation d'un permis sans justification, et autorise la confiscation de toute infrastructure n'ayant pas de permis ;

- l'ordre militaire 291 (émis le 19 décembre 1968) annule la loi jordanienne de 1952 régulant les conflits liés à la terre et à l'eau ;

- l'ordre militaire 457 (émis le 1er mars 1972) confie à l'autorité compétente, nommée par l'armée israélienne, le pouvoir de décider de la valeur des terres et des allocations d'eau.

[177] Il est impossible de faire la liste de toutes les publications disponibles sur ce sujet. A titre d'exemple, voici quelques ONG, internationales, palestiniennes et israéliennes, publiant régulièrement des rapports sur les conséquences de l'occupation israélienne : Amnesty International, Human Rights Watch, B'Tselem, Al Haq, Badil, Jewish Voice for Peace, Yesh Din, Machsom Watch. A cette liste, se rajoutent également les résolutions de l'ONU.

[178] Il ne s'agit pas ici non plus d'une liste exhaustive des publications académiques sur le vaste sujet de l'occupation israélienne. Celles citées se concentrent sur le secteur de l'eau et l'agriculture palestinienne.

[179] Pour rappel, les deux autres piliers sont : (1) le chemin vers l'indépendance, et (2) la réforme du gouvernement.

[180] Les ordres militaires 92 et 291 sont reproduits aux annexes 3.1 et 3.2.

Ces ordres militaires annulent toute provision légale jordanienne existante sur la question des ressources en eau et attribuent à Israël le contrôle des ressources en eau des territoires palestiniens. Ils contraignent le développement des ressources en eau, mais n'interviennent pas dans l'organisation coutumière locale de l'irrigation (Trottier 1999).

L'occupation israélienne en Cisjordanie complique nécessairement la mise en œuvre des lois de l'eau puisque l'AP, et à fortiori l'APE se trouvent dans une situation de dépendance vis-à-vis des autorités d'occupation israéliennes. Les accords d'Oslo (1993) ont contribué à institutionnaliser cette dépendance et restreignent considérablement les possibilités de centralisation de la gestion des ressources en eau par l'APE. Plusieurs auteurs ont déjà analysé le poids des accords d'Oslo dans le développement de l'AP et des ressources en eau dans les territoires palestiniens (Fustec 2014b; Selby 2003a; Trottier 1999; Zeitoun 2008). Les accords d'Oslo devaient être transitoires mais régissent encore aujourd'hui les relations entre Israël et l'AP, et les décisions concernant la gestion des ressources en eau. L'objectif ici est de revenir sur les principales caractéristiques de ces accords posant les bases du cadre légal d'action des acteurs nationaux tels que l'APE et des bailleurs de fonds.

Les accords d'Oslo créent l'AP dont la juridiction territoriale est limitée et fragmentée. L'article IV de la Déclaration de principes de 1993 affirme que la Cisjordanie et la bande de Gaza forment « *une seule unité territoriale* ». Cependant, le procès-verbal agréé [*Agreed Minutes*] de la déclaration précise à l'article IV(1) que cette juridiction territoriale exclut Jérusalem, les colonies, les zones militaires israéliennes et les Israéliens[181]. Cette exception se confirme dans les accords signés en 1994 et 1995. L'article V de l'accord de Jéricho-Gaza du 4 mai 1994 exclut à nouveau les colonies et les zones militaires israéliennes de la juridiction territoriale de l'AP. De plus, les compétences juridictionnelles de l'AP ne s'appliquent pas aux Israéliens, ni à l'ordre public des colonies, et ni à la sécurité extérieure[182]. Les accords intérimaires de 1995 (Oslo II) entérinent le découpage territorial en trois zones : la zone A, où

[181] « *Agreed Minutes, section B, Article IV (1): Jurisdiction of the Council will cover West Bank and Gaza Strip territory, except for issues that will be negotiated in the permanent status negotiations: Jerusalem, settlements, military locations, and Israelis.* » (Declaration of Principles on Interim Self-Government Arrangements (Oslo I) 1993).

[182] « *Article V – Jurisdiction: 1- The authority of the Palestinian Authority encompasses all matters that fall within its territorial, functional and personal jurisdiction, as follows: (1) The territorial jurisdiction covers the Gaza Strip and the Jericho Area territory, as defined in Article I, except for Settlements and the Military Installation Area. Territorial jurisdiction shall include land, subsoil and territorial waters, in accordance with the provisions of this Agreement. (2) The functional jurisdiction encompasses all powers and responsibilities as specified in this Agreement. This jurisdiction does not include foreign relations, internal security and public order of Settlements and the Military Installation Area and Israelis, and external security.* » (Agreement on Gaza Strip and Jericho Area 1994).

l'AP a le contrôle civil et policier de ces territoires, la zone B où l'AP détient le contrôle civil et Israël le contrôle militaire[183], et la zone C entièrement sous contrôle israélien (Figure 3.1).

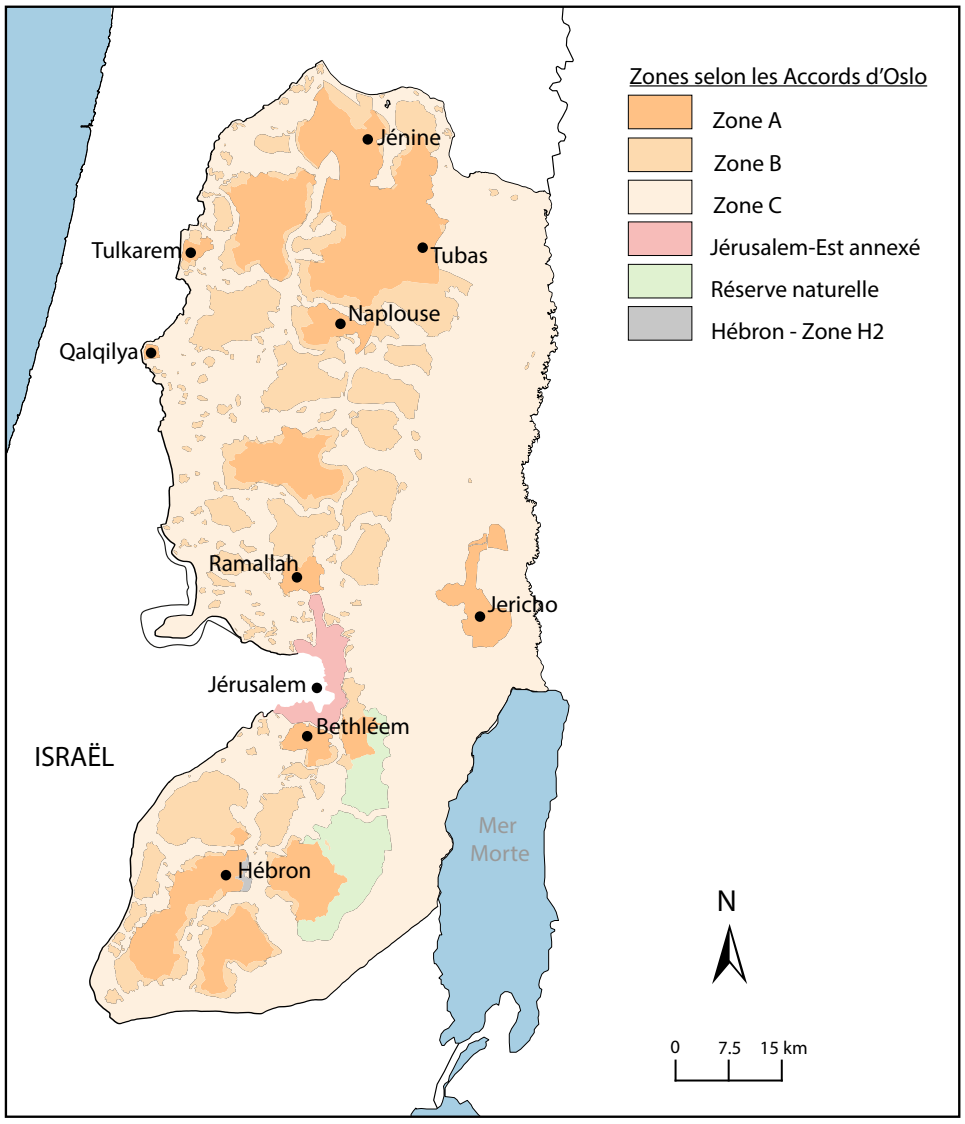

Figure 3. 1 : Carte de la Cisjordanie selon le découpage territorial prévu par les accords d'Oslo II (1995). Réalisation : Jeanne Perrier.

La zone A représente 18% de la Cisjordanie et regroupe les principaux centres urbains : Ramallah, Qalqilya, Tulkarem, Naplouse, Jénine, Jéricho, Bethléem et Hébron[184]. La zone B représente 22% de la Cisjordanie et regroupe la majorité des villages palestiniens à l'extérieur des centres urbains. Enfin, la zone C représente 60% du territoire et regroupe les colonies israéliennes ainsi que la majorité des terres cultivables. Ce morcellement des territoires

[183] La sécurité est censée être assurée conjointement par Israël et l'AP. En pratique, l'AP a besoin de l'autorisation d'Israël pour intervenir dans les zones B ce qui complique ses déplacements et donnent lieu à des zones de non-droit où l'AP et Israël interviennent rarement.
[184] Hébron a un statut particulier puisqu'Israël a divisé la ville en deux zones : H1, environ 80% de la ville contrôlée par l'AP, et H2, environ 20% contrôlée par Israël où un millier de colons israéliens habitent.

complique la centralisation d'un pouvoir aux mains de l'AP et la gestion des ressources au niveau national.

Les accords d'Oslo posent les bases d'un partage des ressources en eau et d'une gestion palestinienne de celles-ci. La Déclaration de principes de 1993, article VII prévoit la création d'une autorité « *administrative* » de l'eau, ainsi que diverses autres autorités censées promouvoir le développement économique des territoires[185]. Toutefois, l'article 40 (Annexe III) de la déclaration de principes de 1995 crée ensuite le *Joint Water Committee* (JWC) qui limite considérablement les pouvoirs de l'APE[186]. Le JWC est constitué d'un nombre égal d'Israéliens et de Palestiniens[187]. Il traite des questions d'eau et d'assainissement[188]. Un consensus des participants est nécessaire pour autoriser tout développement hydraulique[189]. En pratique, le JWC favorise largement Israël qui dispose, de facto, d'un droit de veto contre tout projet de développement hydraulique palestinien (Trottier 1999)[190]. La Banque mondiale (2009) dénonce la lenteur institutionnelle du JWC, l'asymétrie de pouvoir au sein du JWC et le faible taux de projets palestiniens autorisés : sur la période 1996-2008, 57% des projets palestiniens ont été approuvés[191], et seulement 64% de ces projets ont été réalisés. Pour les projets en zone C, l'accord du JWC ne suffit pas, il faut aussi que le projet obtienne l'accord de l'Administration civile israélienne.

Les accords d'Oslo institutionnalisent la dépendance de l'APE envers Israël pour les projets agricoles et l'approvisionnement en eau domestique. Le passage obligatoire par le JWC et/ou l'administration civile décourage tout projet de développement hydraulique en zones C où une double autorisation est nécessaire (World Bank 2009). Cependant, les zones C concentrent un fort potentiel pour le développement hydraulique puisqu'elles accueillent la majorité des terres agricoles et peuvent accueillir des stations d'épuration (STEP), éloignées

[185] « *Article VII – Interim Arrangement : 4. In order to enable the Council to promote economic growth, upon its inauguration, the Council will establish, among other things, a Palestinian Electricity Authority, a Gaza Sea Port Authority, a Palestinian Development Bank, a Palestinian Export Promotion Board, a Palestinian Environmental Authority, a Palestinian Land Authority and a Palestinian Water Administration Authority, and any other Authorities agreed upon, in accordance with the Interim Agreement that will specify their powers and responsibilities.* » (*Declaration of Principles on Interim Self-Government Arrangements (Oslo I)* 1993).

[186] « *Annex III, Article 40 (11) In order to implement their undertakings under this Article, the two sides will establish, upon the signing of this Agreement, a permanent Joint Water Committee (JWC) for the interim period, under the auspices of the CAC [Civil Affairs Coordination and Cooperation Committee]* ». (*The Israeli-Palestinian Interim Agreement (Oslo II)* 1995).

[187] Oslo II 1995, Annexe III, Article 40, paragraphe 13.

[188] Oslo II 1995, Annexe III, Article 40, paragraphe 12.

[189] Oslo II, Protocol Concerning Civil Affairs, Annexe 8, paragraphe 1a et 1b.

[190] Pour une critique plus appronfondie du JWC voir Selby (2003a; 2013), Trottier (1999; 2007a), et Zeitoun (2008).

[191] Jusqu'en 2008-2009, les projets de traitements des eaux usées avaient le plus bas taux d'autorisation par le JWC. Le chapitre 6 revient sur les obstacles de l'occupation israélienne concernant le développement des infrastructures palestiniennes de traitement des eaux usées.

des centres urbains (Selby 2013). Depuis 2010, les bailleurs de fonds cherchent à investir ces territoires dans une logique de construction d'un État palestinien sur l'ensemble de la Cisjordanie, et dans une logique d'extension territoriale des pouvoirs de l'AP (Fustec 2017). Cette configuration de la gestion des ressources en eau prévue par les accords d'Oslo limite considérablement le pouvoir et l'autonomie de l'APE concernant la gestion et l'utilisation des ressources en eau.

La dépendance n'est pas uniquement institutionnelle mais également vitale : en 2016, 59% de l'eau domestique acheminée aux habitations palestiniennes provient de Mekorot, compagnie nationale israélienne de l'eau (World Bank 2018). Les quantités d'eau domestique achetées par l'AP à Mekorot ne cessent d'augmenter : l'AP prévoit d'importer 120 millions de m^3 de Mekorot à l'horizon 2032 (PWA 2013a). De plus, l'AP compte sur un supplément de 32 millions de m^3 *via* le projet de pipeline entre la mer rouge et la mer morte (PWA 2013a; World Bank 2018). Toutefois, consciente de la fragilité de cette dépendance, liée au contexte politique instable, l'AP prévoit également d'importer de l'eau d'autres pays, même si les accords d'Oslo interdisent à l'AP de rompre les contrats d'approvisionnement en eau et électricité conclus avec Israël (Signoles 2010b).

Enfin, la construction du mur de séparation commencée au début des années 2000 a renforcé cette asymétrie de pouvoir et d'accès aux ressources en eau, particulièrement pour l'irrigation. J. Trottier (2007a) démontre que la construction du mur a majoritairement affecté les ressources en eau gérées en commun dans les villages palestiniens et l'agriculture, et non les puits gérés par l'AP. À Habla, par exemple, village entouré par le mur et situé aux abords de Qalqilya, le mur a fortement impacté le développement agricole et l'utilisation des puits agricoles. Quelques agriculteurs ont perdu leurs terres sur lesquelles le mur a été construit, tandis que d'autres ont un accès insuffisant à leurs terres, contraignant leur choix de cultures. Le mur, couplé à l'urbanisation croissante palestinienne, a restreint les possibilités de développement agricole dans ce village vers des terres plus éloignées des habitations, et nécessitant de larges investissements pour rendre la terre cultivable. Les puits situés proches des habitations ont vu leur pompage diminuer, tandis que ceux situés proches des nouvelles terres cultivées sont désormais surexploités (Trottier et Perrier 2018). La construction du mur impacte le développement agricole et renforce le morcellement du territoire palestinien, frein à la pénétration du pouvoir de l'AP dans les villages palestiniens et donc à l'application de la réforme nationale et des nouveaux outils législatifs de gestion des ressources en eau.

Si l'occupation israélienne constitue une contrainte omniprésente dans toutes les stratégies nationales palestiniennes et dans celles sur l'eau et l'agriculture, elle est beaucoup

moins clairement dénoncée dans les documents produits par certaines institutions étrangères. Amnesty International (2009) et la Banque mondiale (1993a; 1993b; 1993c; 2009) identifient l'occupation israélienne comme contrainte évidente au développement agricole palestinien, au développement des ressources en eau et à la réalisation du droit à l'eau des Palestiniens. Cependant, dans son rapport de 2018 « *Securing Water for Development in West Bank and Gaza* », la Banque mondiale ne mentionne jamais l'occupation israélienne. Par contre elle affirme la nécessité de développer la « *coopération* » entre Israël et l'AP autour de la gestion des ressources en eau, et de « *recadrer le dialogue* » (World Bank 2018)[192]. Même constat pour le rapport du Partenariat Mondial de l'Eau (PME) sur la gouvernance des ressources en eau palestinienne : le terme « occupation » n'apparait pas. Par contre il est mentionné que la circulation des biens et des personnes est impactée par des « *actions sécuritaires répétées* » de la part d'Israël (Global Water Partnership 2015, 8)[193]. Les documents publiés par l'Office du Quartet depuis 2014 ne sont pas plus explicites. Les expressions utilisées pour parler des contraintes sur le développement agricole et des ressources palestiniennes restent floues, souvent formulées à la voix passive pour éviter de nommer l'occupation israélienne. Par exemple, le PME indique qu'il existe une « *usurpation* » du droit des Palestiniens à utiliser et développer leurs propres ressources en eau, mais rien n'indique clairement qui se trouve à l'origine de cette usurpation (Global Water Partnership 2015, 54)[194]. Dans son Initiative pour l'économie palestinienne pour le secteur agricole, le Quartet (2014b) écrit « *qu'il y a des contraintes sur l'accès à la terre et à l'eau* », mais rien n'indique ce qui provoque ces contraintes. Cette reformulation de la situation des secteurs agricole et de l'eau encourage à s'intéresser aux possibilités d'action de l'AP, de l'APE et du MoA,

Mettre l'accent sur la responsabilité des institutions palestiniennes permet de prendre en compte leur marge de manœuvre et d'encourager le renforcement de leur capacité étatique. Néanmoins, la disparition partielle de l'occupation comme contrainte va à l'encontre de l'Agenda national palestinien pour 2017-2022 qui compte sur la communauté internationale pour faire pression sur Israël et mettre un terme à la colonisation. Ceci s'exprime à travers

[192] « *Enhancing the Palestinian-Israeli cooperation and constructive dialogue toward better water resources management is a mutual bene t and would support peace and stability*. » (World Bank 2018, 18) ; « *Since all long-term options for a secure water supply require collaboration with Israel, the dialogue needs to be reframed*. » (World Bank 2018, 23).

[193] « *It has also to be borne in mind that the political context in Palestine plays a major role in slowing the development process, as Palestine lacks sovereignty of authority over its own resources, compounded by impacts of repeated Israeli security actions hindering movement of people and goods*. » (Global Water Partnership 2015, 8).

[194] « *Generally speaking, there is awareness among the citizens of Palestine on the scarcity of water, usurpation of their rights to their own water and the dependence on Israeli companies* » (Global Water Partnership 2015, 54).

l'établissement de deux « *politiques nationales* », censées mettre en œuvre la priorité nationale n°1 centrée sur la fin de l'occupation et la réalisation de l'indépendance : (1) la mobilisation d'un soutien national et international, (2) tenir Israël comme responsable par l'application du droit international (State of Palestine 2016, 18‑20).

Il y a donc un décalage entre le discours palestinien représentant l'occupation comme obstacle principal, et une partie des institutions étrangères qui englobent l'occupation israélienne dans un contexte politique plus large où les institutions palestiniennes détiennent également une large responsabilité.

2.2 La croissance démographique, à la fois problème et solution

Dans l'Agenda national de 2017-2022, la démographie constitue le deuxième « *cercle vicieux* » identifié par l'AP. L'argument de la croissance démographique est souvent utilisé par le discours du développement pour mettre en avant l'insuffisance de la production agricole, et la nécessité de d'accroitre la productivité pour espérer nourrir la population future. Ceci contribue à dépeindre les interventions du développement comme la solution à ce problème de déséquilibre (Mitchell 2002). Dans le cas palestinien, la capacité de l'agriculture à subvenir à la demande n'apparait pas comme une préoccupation majeure. En 1993, la Banque mondiale évoque l'inquiétude de passer d'un secteur agricole « *traditionnellement auto-suffisant* » à un secteur dont la production décroche par rapport à l'augmentation de la consommation alimentaire du fait de la croissance démographique et de l'amélioration du niveau de vie. Cependant, elle assure, qu'en moyenne, la production locale totale de fruits et légumes dépasse la demande locale (World Bank 1993b, 3)[195]. La stratégie agricole palestinienne de 2017-2022 a certes, comme troisième objectif stratégique, d'augmenter la production agricole locale mais pour des raisons essentiellement économiques, plutôt que démographiques (Section 4).

À défaut d'établir un lien entre croissance démographique et production agricole insuffisante, l'AP considère la première comme (1) une menace sur les ressources naturelles, notamment en eau, et (2) une forte pression sur l'économie nationale, particulièrement en

[195] La Banque mondiale se base sur un rapport de 1992 publié par la *Society for Austro-Arab Relations* et précise que le surplus de la production locale relève d'une « forte impression », sauf pour le blé, le riz et l'orge massivement importés (Allan 2002). Cependant, elle cite également des statistiques réalisées par Hisham Awartani en 1986 qui affirme au contraire que la consommation locale dépasse la production locale d'environ 18%.

terme de capacité d'emplois. J'analyse le premier aspect dans la section suivante lors de l'étude du diagnostic établi. La contrainte démographique représente une inquiétude tant au niveau de l'absorption de cette population dans le monde du travail, que des changements spatiaux qu'elle génère.

Pour l'AP, la croissance démographique constitue un « *cercle vicieux* » puisqu'elle exerce une pression très importante sur le marché du travail et le système d'éducation palestiniens. Dans l'Agenda national pour 2017-2022 (2016, 13), l'AP évoque une « *explosion démographique de la jeunesse* »[196], expression reprise dans la stratégie agricole de 2017-2022. La part des 15-29 ans représente 30% de la population, et celle des 15-64 ans, considérée comme la classe en âge de travailler, s'élève à 57,8% de la population (Ministry of Agriculture 2016, 8). Cependant, un tiers de la population palestinienne sans emploi appartient à la catégorie des 15-29 ans (State of Palestine 2014, 68). Un des objectifs phares de la stratégie nationale palestinienne consiste donc à encourager la création d'emplois afin que le marché du travail palestinien soit en mesure d'absorber cette croissance démographique.

Historiquement, le secteur agricole palestinien représente un secteur important en matière d'opportunités d'emplois, notamment dans un contexte politique local et régional instable. Depuis les années 1980, il a fortement contribué à absorber les travailleurs palestiniens quittant les pays du Golfe, alors lieux de conflits et de guerres, et ceux voyant leur permis de travail israélien refusé pendant et à la suite de la Première Intifada à la fin des années 1980. La Banque mondiale perçoit le secteur agricole palestinien comme capable de s'adapter à la fois à des périodes de pénurie et de surplus de main d'œuvre (World Bank 1993b, 22‑23). Pour l'AP, ces caractéristiques justifient le rôle prépondérant du secteur agricole dans le renforcement de la « *résilience* » du peuple palestinien et le développement de l'économie palestinienne, notamment à travers la création d'emplois dans ce secteur, supposée répondre à la fois à la problématique du chômage et à celle de la sécurité alimentaire (Ministry of Agriculture 2016, 8-9,33).

Bien que la question démographique soit considérée d'abord comme un « *cercle vicieux* » et une « *menace* », l'AP entend la transformer en « *chance* » pour le développement

[196] « *Another vicious circle under occupation is demographics. On its current path, Palestine's population could double by 2050. A persistently high birth rate has created a "youth bulge" that will continue to exert massive pressure on the job market, education system and social programmes over the medium to longer term.* » (State of Palestine 2016, 13).

économique palestinien (State of Palestine 2016, 13)[197]. Par exemple, cette main d'œuvre jeune et diplômée doit pouvoir contribuer à la revitalisation du secteur agricole *via* la création d'emplois. Depuis 2006, le nombre de travailleurs agricoles semble avoir fortement chuté de 16,7% en 2006 à 8,7% en 2015 (Ministry of Agriculture 2016, 9). Même si aucune cause n'est avancée pour justifier cette baisse, il est possible que celle-ci soit liée à la fin de la Seconde Intifada, ouvrant à nouveau le marché du travail israélien aux Palestiniens qui avaient vu leurs permis de travail révoqués pendant la Seconde Intifada. Les statistiques du PCBS sur le taux d'emploi dans le secteur agricole (comprenant également la chasse et la pêche) sur la période 2000-2015 rendent compte d'une évolution plus progressive[198]. Sur cette période, l'année 2006 correspond au taux d'emploi le plus élevé pour ce secteur, atteignant 12,6%, tandis qu'en 2001 il était de 12,2%. Il y a donc eu une hausse du taux d'emploi pendant la période de la Seconde Intifada, puis une diminution progressive à partir de 2007. Le taux d'emploi peut être fonction d'autres facteurs, et pas uniquement un reflet de l'état économique d'un secteur. De plus, la classification retenue par le PCBS pour désigner les « travailleurs agricoles » regroupe uniquement « *les membres de la famille et les employés salariés temporaires ou permanents* » (PCBS 2019, 157), mais ne prend pas en compte les métayers[199] par exemple. S'appuyer sur ces statistiques participe à rendre invisible cette catégorie et constitue un exemple de violence épistémique par les institutions de l'AP.

La problématique de la démographie s'inscrit dans un objectif défini de justice sociale et de protection des populations « *pauvres, marginalisées, et vulnérables* » (State of Palestine 2016). Les jeunes semblent faire partie de cette catégorie et nous avons vu que la création d'emplois représente la préoccupation majeure de l'AP pour intégrer cette catégorie de la population. L'intégration des femmes dans l'économie palestinienne constitue également une priorité pour l'AP, qui se retrouve dans toutes les stratégies nationales depuis 2008. Je relie cette question à la contrainte démographique puisque l'AP l'envisage dans des termes similaires : l'accès à l'emploi et la contribution économique de cette population.

La construction de la croissance démographique comme un enjeu majeur dans les stratégies nationales et sectorielles palestiniennes influence le type de solutions à promouvoir. Il s'agit d'abord de dépeindre l'économie palestinienne comme trop peu développée pour

[197] « *There is, of course, a path forward that would transform vicious into virtuous circles. If suf cient international pressure were applied, the consequent lifting of the occupation would not only unleash rapid economic growth and a jobs boom throughout Palestine, but bring a swift end to aid dependency.* » (State of Palestine 2016, 13).
[198] http://www.pcbs.gov.ps/Portals/_Rainbow/Documents/employment-2015-01e.htm (consulté le 27/11/2019).
[199] Le métayage constitue une forme de bail rural dans lequel le propriétaire confie sa terre à un agriculteur, le métayer, qui la cultive en échange d'une partie de la récole.

absorber cette population. Ainsi, la création d'emplois apparait comme la solution adéquate pour développer l'économie et profiter de cette main d'œuvre croissante. Cette vision de la solution au problème démographique concorde avec la volonté de « développement » du secteur agricole, centrée sur le passage à une agriculture intensive. Toutefois, même si celle-ci nécessite une main d'œuvre permanente plus restreinte du fait de sa forte mécanisation, elle crée un nouveau modèle de travail agricole que les projets de développement contribuent à mettre en place, comme nous le verrons à Naplouse-Ouest (Chapitre 7) et dans la vallée d'Al Far'a (Chapitre 9).

Enfin, la stratégie de l'eau de 2013 problématise la croissance démographique en termes d'urbanisation et d'impact sur les infrastructures d'assainissement. Depuis les années 1990, l'aide au développement dans le secteur de l'eau s'est concentrée sur l'approvisionnement en eau domestique de la population palestinienne (Trottier, Rondier, et Perrier 2019), atteignant environ 95% de communautés desservies en 2019. Cependant, un retard s'est accumulé en termes d'infrastructures d'assainissement, avec seulement 31% de la population en Cisjordanie connectés à système d'assainissement collectif ou individuel (PWA 2016a). L'approvisionnement étant satisfaisant, il est désormais nécessaire de gérer la question de l'assainissement de ces populations. Selon le PCBS, en 2017, 77% de la population palestinienne vit en zone urbaine, ce qui correspond aux estimations faites en 2013 dans la stratégie de l'eau palestinienne. Cependant, la situation diffère fortement entre la Bande de Gaza et la Cisjordanie : le taux d'urbanisation en Cisjordanie se rapprocherait de 55%, contre 95% à Gaza. Il s'agit uniquement d'estimations calculées à partir des données fournies dans la stratégie de l'eau (PWA 2013a, 24)[200]. Ceci suggère une certaine urgence à agir en matière de réseau d'assainissement et de traitement des eaux usées afin d'éviter une dégradation de l'environnement due aux rejets des eaux usées non-traitées des zones urbaines, de plus en plus peuplées.

[200] J'ai calculé le taux d'urbanisation à partir des données désagrégées disponibles dans la stratégie de l'eau de 2013 car je n'ai trouvé aucune autre donnée sur le taux d'urbanisation ou le ratio population urbaine/population rurale pour la Cisjordanie et la Bande de Gaza, séparément. Il semble exister uniquement des taux d'urbanisation agrégés pour l'ensemble des territoires palestiniens. Ceci peut s'expliquer par une volonté politique d'unifier, au moins théoriquement, les deux territoires.

2.3 La crise de l'aide internationale

L'aide internationale représente à la fois une opportunité pour le développement palestinien et une source de dépendance financière dont l'AP, à travers ses différentes stratégies, affirme vouloir se détacher. Le soutien financier des bailleurs de fonds se divise en deux grandes catégories : (1) l'aide pour les dépenses publiques de l'AP, et (2) le financement de projets de développement. La première catégorie vient compenser, en partie, les différentes recettes douanières et autres taxes retenues par Israël.

Dès 2008, l'AP s'inquiète de la volatilité de l'aide internationale, en fonction du contexte politique. En 2006, le Hamas remporte la victoire aux élections législatives et accède au pouvoir. Cependant, les agences de développement décident de suspendre l'aide budgétaire pour l'AP car celles-ci considèrent le Hamas comme une organisation « terroriste ». Ainsi, elles s'opposent au résultat d'une élection démocratique. Dans le PRDP, l'AP indique que la chute de l'aide internationale a entraîné une crise financière (Palestinian National Authority 2008, 21,27,95). A. Le More (2008, 175‑76) nuance ces affirmations et explique que l'aide a continué à affluer par d'autres canaux. Les agences de développement ont fait transiter l'aide directement par le Président Abbas, représentant du parti Fatah et soutenu par les organisations internationales, ainsi que *via* les organisations des Nations Unies et les organisations non-gouvernementales (ONG) locales. La stratégie des bailleurs de boycotter le Hamas a accentué les conflits politiques internes et a mené à la scission complète du Fatah, resté en place en Cisjordanie, et du Hamas, s'emparant de la bande de Gaza. A. Le More (2008, 176) explique qu'en agissant ainsi, les bailleurs ont participé à l'érosion du système institutionnel qu'ils avaient eux-mêmes encouragé à créer au début des années 2000.

Un des objectifs de la réforme de 2008 au niveau budgétaire consiste déjà à réduire la dépendance financière de l'AP envers l'aide internationale (Palestinian National Authority 2008, 94). Cet objectif se poursuit à travers les stratégies nationales suivantes. En 2011, il faut « *éliminer la dépendance à l'aide extérieure* » afin d'atteindre un état d'« *autosuffisance* » (Palestinian National Authority 2011, 43)[201]. En 2014, l'AP reconnait la persistance de sa dépendance à l'aide internationale pour financer les dépenses publiques mais souhaite continuer les efforts pour s'en détacher (State of Palestine 2014, 19). Elle dénonce le caractère « *imprévisible et volatile* » de l'aide internationale, ainsi que la baisse de la part de celle-ci

[201] « *Our economic policy agenda focuses on developing domestic capacities and resources, creating an environment that attracts investment, and laying the foundations of sustainable growth and development which will ultimately eliminate dependency on external aid (…) and propel Palestine and its citizens rapidly forward from a state of aid dependency towards self-sufficiency.* » (Palestinian National Authority 2011, 43).

dans le PIB national, passant de 15,3% du PIB en 2010 à 9,1% en 2012, puis remontant à 12,1% en 2013 (State of Palestine 2014, 16,82). Cette fluctuation de l'aide internationale accentue les conséquences de l'occupation sur la crise fiscale palestinienne et constitue l'argument principal en faveur d'une indépendance économique et fiscale. Dans la dernière stratégie nationale pour 2017-2022, l'AP reconnait la nécessité du soutien financier de la communauté internationale dans le maintien d'une stabilité fiscale, tant que l'occupation israélienne continuera (State of Palestine 2016, 47). L'objectif d'indépendance financière de l'AP découle de l'injonction de la part des bailleurs à adopter de meilleures pratiques de gestion pour renforcer les capacités institutionnelles, plus que d'une réelle stratégie de l'AP, consciente de l'importance de cette aide pour sa survie.

Le Protocole de Paris signé entre Israël et l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) en avril 1994 réglemente les relations économiques entre les deux parties[202]. Il établit une union douanière entre Israël et les territoires palestiniens, privilégiant fortement Israël tout en apportant quelques opportunités de développement économique pour l'AP (Elmusa et El-Jaafari 1995). Parmi les contraintes de l'AP et les privilèges accordés à Israël, se trouve la problématique de la redistribution des recettes douanières (TVA, droits de douanes). L'article 3 concernant les taxes sur les importations énonce au paragraphe 15 le principe de la destination finale afin de savoir à qui reviennent les recettes douanières :

> « *The clearance of revenues from all import taxes and levies, between Israel and the Palestinian Authority, will be based on the principle of the place of final destination. In addition, these tax revenues will be allocated to the Palestinian Authority even if the importation was carried out by Israeli importers when the final destination explicitly stated in the import documentation is a corporation registered by the Palestinian Authority and conducting business activity in the Areas. This revenue clearance will be effected within six working days from the day of collection of the said taxes and levies.* » (*Protocol on Economic Relations* 1994)

Cet article comporte plusieurs points importants, expliquant le pouvoir accordé à Israël *via* ce principe. L'AP n'ayant pas la souveraineté sur un poste de douane frontalier, toutes les importations arrivent *via* un port ou une frontière terrestre israélienne. Cependant, si les territoires palestiniens ou une entreprise palestinienne constituent la destination finale de l'importation, les recettes douanières de cette importation, collectées par Israël au poste frontalier de réception, reviennent à l'AP et Israël se doit de les lui redistribuer. De plus,

[202] Le Protocole de Paris constitue l'Annexe IV de l'accord Jericho-Gaza signés en mai 1994 entre Israël et l'OLP. Le texte du Protocole est accessible *via* ce lien : https://mfa.gov.il/MFA/ForeignPolicy/Peace/Guide/Pages/Gaza-Jericho%20Agreement%20Annex%20IV%20-%20Economic%20Protoco.aspx (consulté le 25/11/2019).

l'amendement au Protocole, promulgué en 1995[203], autorise Israël à déduire 3% de chaque transfert à l'AP pour couvrir les frais administratifs et de gestion liés à la collecte de ces taxes (*Supplement to the Protocol on Economic Relations* 1995).

Collecter les recettes douanières représente un levier de pouvoir politique et financier pour Israël vis-à-vis de l'AP. Leur retenue par Israël entraine un déficit financier important pour l'AP, qui se retrouve à utiliser une partie de l'aide extérieure pour le couvrir (World Bank 2015; Samhouri 2016; State of Palestine 2016; 2018b). En 2018, leur retenue représentait 6,8% des dépenses publiques totales de l'AP[204]. Israël déduit de ces recettes douanières une partie de la dette de l'AP, notamment contractée auprès des compagnies nationales israéliennes chargées de l'approvisionnement en eau et en électricité d'une partie des territoires palestiniens[205]. Enfin, les différentes périodes de retenue de ces recettes douanières par Israël correspondent à des contextes politiques particuliers. Pendant la Seconde Intifada, Israël a suspendu le transfert des fonds et a fait de même en 2006 après l'élection du Hamas (Samhouri 2016, 590‑92). Récemment, la problématique du transfert des recettes douanières a refait surface lorsqu'Israël a annoncé en février 2019 que le gouvernement israélien prélèverait 5% de ces recettes dues à l'AP pour compenser les aides financières que cette dernière fournit aux familles de prisonniers palestiniens détenus en Israël. En retour, l'AP a refusé de percevoir la totalité de cette recette, estimant ces déductions injustifiées, avant de finalement conclure à un accord avec Israël en octobre 2019 afin de recevoir 1,8 milliards de NIS, sur les 3,8 milliards de NIS de recettes douanières dus depuis mars 2019 (« Palestinian Economic Bulletin n°152 » 2019; « Palestinian Economic Bulletin n°157 » 2019).

La deuxième catégorie de soutien financier apporté par les bailleurs de fonds regroupe la réalisation de projets de développement, mêlant à la fois le financement d'infrastructures (construction, réhabilitation) et le financement d'études et de stratégies. Pour le secteur de l'eau, aucune stratégie ne précise le montant de l'aide extérieure investie. La stratégie pour le secteur de l'eau 2017-2022 indique que pour les cinq dernières années[206], les investissements

[203] Cet amendement est l'Annexe V de l'accord provisoire signé en 1995. Il est accessible *via* ce lien : https://www.mfa.gov.il/MFA/ForeignPolicy/Peace/Guide/Pages/THE%20ISRAELI-PALESTINIAN%20INTERIM%20AGREEMENT%20-%20Annex%20V.aspx (consulté le 25/11/2019).
[204] Ce chiffre provient des statistiques disponibles en ligne sur le site de l'Autorité monétaire palestinienne : http://www.pma.ps/en-us/statistics/timeseriesdata.aspx (consulté le 21/04/2020).
[205] Cette dette provient essentiellement des impayés au niveau local dans l'approvisionnement en eau, et notamment des municipalités (Signoles 2010a; World Bank 2018). Le chapitre 5 revient sur ce point pour le secteur de l'eau.
[206] La stratégie ayant été écrite entre 2015 et 2016, les estimations concernent la période entre 2010 et 2015.

dans le secteur de l'eau ont atteint 800 millions de dollars, soit 160 millions de dollars par an (PWA 2016a, 19). Le document ne précise pas l'origine de ces fonds, mais, sur la même page, il est expliqué que les ressources financières du secteur de l'eau proviennent essentiellement des bailleurs de fonds[207]. D'après les informations récoltées auprès des différents bailleurs de fonds encore actifs dans le secteur de l'eau, les projets en cours représentent environ 432 millions d'euros pour l'ensemble des territoires palestiniens[208].

Le secteur de l'eau représente un secteur d'investissement privilégié pour les bailleurs de fonds (PWA 2016a, 25), et particulièrement l'eau domestique (Trottier 1999; Le More 2008; Fustec 2017; Trottier, Rondier, et Perrier 2019). Cette forte dépendance vis-à-vis de l'aide internationale engendre une vulnérabilité accrue à l'occupation israélienne. Certains financement de projets dépendent de l'approbation du JWC, rendant le développement du secteur de l'eau vulnérable aux tensions politiques qui peuvent affecter le fonctionnement de ce comité (World Bank 2009, 55; PWA 2016a, 25). Concernant le secteur agricole, la dernière stratégie pour 2017-2022 n'est guère plus précise que celle de l'eau en ce qui concerne la provenance des financements. La stratégie agricole de 2014-2016 estime que les bailleurs de fonds ont investi 300 millions de dollars dans l'agriculture entre 2011 et 2013 (Ministry of Agriculture 2014, 16). Le budget prévisionnel pour la période 2014-2016 s'élève à 543 millions de dollars, répartis sur les trois années. La stratégie agricole de 2017-2022 n'apporte aucun retour sur ce budget prévisionnel, et, à l'image de la stratégie du secteur de l'eau, confirme par une simple phrase la prépondérance des financements par les bailleurs et institutions étrangères dans les projets agricoles[209].

Ces contraintes financières sur ces deux secteurs encouragent le développement de nouvelles solutions financières, notamment *via* le secteur privé, afin de se défaire de la dépendance à l'aide internationale et de minimiser les répercussions d'une baisse de celle-ci. Ces problèmes financiers mettent à mal le budget de l'AP et entravent logiquement la réalisation des objectifs nationaux. Ceci explique la formulation de la réforme nationale en stratégies de planification nationale et sectorielle où les allocations budgétaires permettent

[207] « *The financial resources of the water sector, especially resources allocated for funding of new projects, depend mainly on donors and donor countries.* » (PWA 2016a, 19).
[208] L'AFD a 97 millions d'euros d'engagement en cours, les Pays-Bas environ 8 millions d'euros, la Banque mondiale (inclus les contributions de la Norvège, de la Suède, du Danemark, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de l'AFD) environ 125 millions d'euros (essentiellement pour l'usine de dessalement à Gaza), l'Union européenne 191 millions d'euros (dont 163 millions d'euros pour l'usine de dessalement à Gaza), l'Autriche environ 1 million d'euros, et le Japon environ 10 millions d'euros. Ces chiffres proviennent du bureau de l'AFD à Jérusalem lors d'un entretien réalisé par Skype en février 2020.
[209] « *A large proportion of the agricultural sector projects is funded and overseen by donors and international institutions, through project-based arrangements*. » (Ministry of Agriculture 2016, 19).

d'établir les projets à privilégier dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau par exemple. Les difficultés financières de l'AP expliquent également l'importance accordée à l'augmentation des investissements privés dans le secteur agricole, et les solutions mises en place pour les encourager afin de pallier les faibles possibilités de développement de ce secteur *via* les dépenses publiques. Cependant, aucune information n'est donnée sur la part des investissements privés dans le budget du secteur agricole.

Section 3 – Poser un diagnostic : un territoire économiquement sous-développé

Les multiples stratégies nationales et sectorielles dressent un bilan de la situation à différents moments dans le temps. Elles posent un diagnostic en identifiant certains problèmes comme responsables de la situation décrite. Identifier ces problèmes permet ensuite de suggérer des solutions afin d'y remédier et d'améliorer la situation de départ. Je m'intéresse ici aux stratégies nationales et documents produits par des institutions étrangères concernant les secteurs de l'eau et agricole. Ces documents de littérature produisent ce que D. K. Davis (2011) appelle un « *imaginaire environnemental* ». Dans cette section j'analyse les caractéristiques de cet imaginaire environnemental qui transforment les territoires palestiniens en « *objet de développement* », et justifient les interventions déployées dans les secteurs agricole et de l'eau.

À travers les différentes stratégies palestiniennes, ainsi que les stratégies ou états des lieux publiés par des institutions étrangères (Banque mondiale, FAO, Office du Quartet), plusieurs caractéristiques reviennent systématiquement et donnent une image d'un secteur agricole sous-développé et d'un secteur de l'eau désorganisé. Premièrement, l'agriculture apparait comme un secteur en perdition, loin de ses capacités potentielles et de son passé « *florissant* » (section 3.1)[210]. Deuxièmement, le secteur de l'eau semble souffrir de la rareté des ressources en eau et d'une « inefficience » dans leur utilisation (section 3.2). Enfin, le cadre institutionnel paraît insuffisant pour attirer les investissements du secteur privé et assurer une « bonne gouvernance » des ressources (section 3.3).

[210] « *Notwithstanding the occupation and illegal settlement of Area C, we must support our rural and vulnerable communities to rehabilitate their agricultural lands, revitalize our once flourishing agricultural sector* » (State of Palestine 2016, 43).

3.1 Un secteur agricole en berne

Les stratégies agricoles de 2014-2016 et de 2017-2022 s'organisent selon un plan similaire : (1) une introduction, (2) une analyse de la situation du secteur agricole, (3) une présentation des progrès réalisés, de la nouvelle vision du secteur, et des objectifs à atteindre, (4) le détail des différentes politiques à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs, l'enveloppe budgétaire, et les indicateurs de performance. Je m'intéresse ici au deuxième point. Depuis 2014, le secteur agricole est divisé en trois grands programmes : (1) le développement agricole, (2) l'amélioration des services agricoles, (3) l'administration du secteur. Les analyses du secteur suivent cette division pour pointer les faiblesses et les problèmes à adresser.

Le premier diagnostic présenté dans la stratégie agricole de 2017-2022 repose sur une évaluation de la contribution économique du secteur à la croissance économique palestinienne. Cette contribution de l'agriculture est présentée de différentes manières. D'abord, le rapport indique la valeur de la production agricole à prix constant en 2014, de 540 millions de dollars, et précise que cette dernière diminue continuellement depuis 2011, année de la plus haute valeur de production agricole enregistrée (Ministry of Agriculture 2016, 9). Ensuite, le rapport précise que la valeur ajoutée du secteur agricole rapportée au PIB palestinien diminue également : elle était de 8,2% en 2000, contre 3,8% en 2014 (Ministry of Agriculture 2016, 9). La figure 3.2 montre la fluctuation de la valeur ajoutée du secteur agricole, par rapport à un PIB croissant depuis le début des années 2000. Il en résulte une diminution constante de la part du secteur agricole dans le PIB, sauf pour les années 2008 et 2011 où la progression du secteur agricole a été plus importante que celle du PIB.

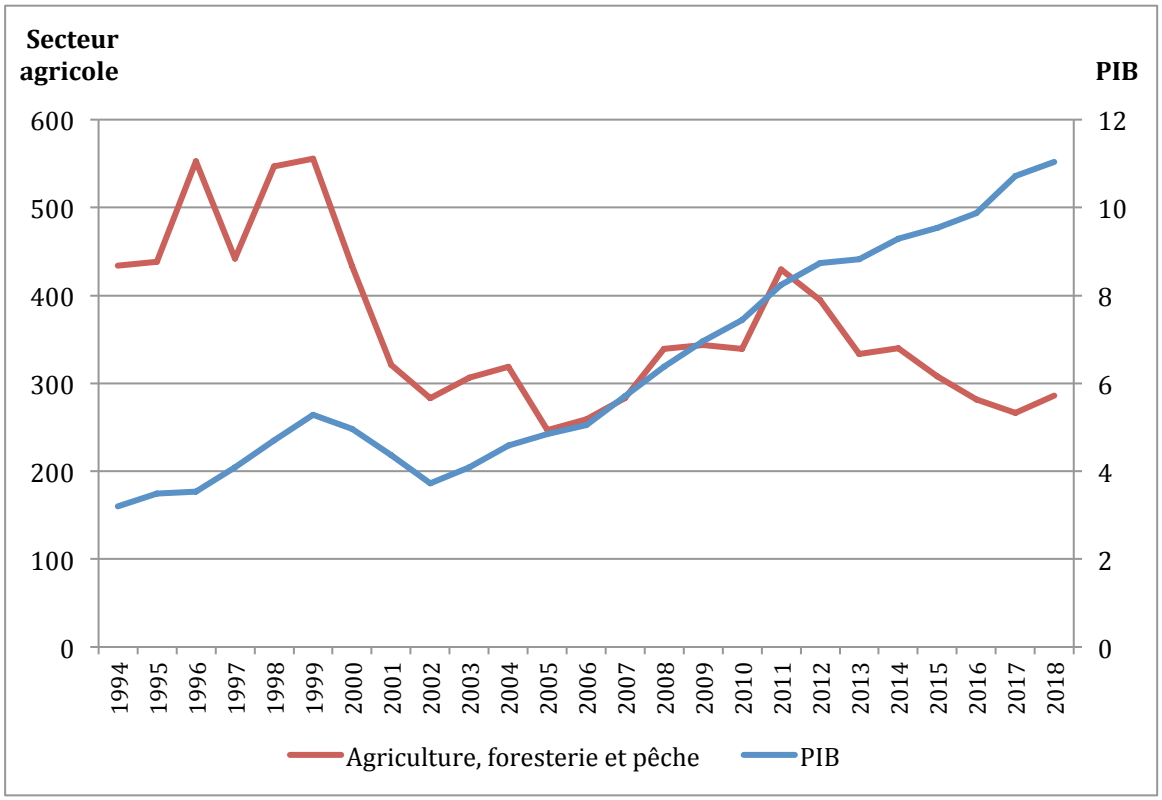

Figure 3. 2 : Valeur ajoutée à prix constants du secteur agricole pour la période 1994-2018 en Cisjordanie (en millions de dollars pour le secteur agricole, et en milliards de dollars pour le PIB). Source : Palestinian Central Bureau of Statistics, 2019.

Les tendances observées pour le secteur agricole palestinien correspondent aux tendances mondiales. D'après un rapport de la Banque mondiale sur l'état de l'agriculture mondiale, la moyenne de la contribution du secteur agricole au PIB mondial est de 3,9%, en baisse constante (World Bank 2019, 8). Ceci s'explique notamment par la croissance des secteurs industriels, commerciaux et de services, comme c'est le cas en Cisjordanie. Cependant, cette agrégation masque les disparités.

La baisse de la contribution du secteur agricole au PIB de la Cisjordanie s'accompagne à priori d'une diminution du nombre de personnes travaillant dans le secteur agricole. Le MoA explique celle-ci par les restrictions imposées contraignant le développement du secteur, et par la faible production (Ministry of Agriculture 2016, 9). Selon la Banque mondiale, la baisse du nombre de travailleurs dans le secteur agricole peut représenter le signe d'une agriculture « *hautement développée* » qui requiert moins de main d'œuvre et donc permet à celle-ci de se redéployer vers des secteurs plus productifs (World Bank 2019, 8). Pour l'AP, cette baisse semble préoccupante car, comme expliqué plus haut, le secteur agricole représente un outil essentiel de la stratégie nationale pour faire face à la croissance

démographique. La stratégie agricole de 2017-2022 évoque le manque d'intérêt des jeunes pour l'agriculture comme un facteur négatif affectant le secteur agricole, et l'explique par un manque de viabilité et de ressources financières disponibles pour encourager les investissements. En revanche, la stratégie n'apporte aucune explication concernant la diminution de la main d'œuvre féminine dans le secteur[211].

La faiblesse économique du secteur agricole semble s'expliquer par une combinaison de facteurs : (1) une fragmentation des terres, (2) une faible proportion d'agriculture irriguée, (3) une faible capacité à intégrer les changements technologiques, (4) un manque de soutiens financiers et institutionnels, et (5) un déficit des ressources en eau (Office of the Quartet 2014b; Ministry of Agriculture 2016; State of Palestine 2016; Office of the Quartet 2018a). Je détaillerai l'état du secteur eau et le manque de soutiens financiers et institutionnels dans les sous-sections suivantes.

Les différents documents analysés décrivent une sous-utilisation des terres disponibles et cultivables en Cisjordanie. Selon le MoA, 20% des terres palestiniennes, soit environ 1,2 millions de dunums, sont utilisées pour l'agriculture et 90% de ces terres se situent en Cisjordanie (Ministry of Agriculture 2016, 9). Parmi les terres cultivées, les terres irriguées représentent 19%, proportion trop « *basse* » par rapport à ce que l'Office du Quartet appelle les terres « *agriculture-ready* », expression utilisée comme synonyme de terres cultivables par le Quartet. Selon l'Office du Quartet, 56% des terres cultivables de la Cisjordanie ne sont pas cultivées, soit environ 1, 171 millions de dunums (Office of the Quartet 2014b). Cette sous-utilisation des terres est imputée au manque d'eau pour le secteur agricole, à un manque de financements et à des risques trop élevés n'incitant pas à investir dans ce secteur (Ministry of Agriculture 2016, 10).

Une majorité des terres de Cisjordanie se trouve en zone C, sous contrôle civil et militaire israélien, rendant leur accès et leur utilisation difficiles, voire impossible dans certaines localités. La Banque mondiale estime que la zone C contient environ 326 400 dunums de terres arables, pour lesquelles les restrictions posées par l'occupation israélienne empêchent l'accès et l'exploitation (World Bank 2013, 10). Ceci représente un manque à gagner estimé à un milliard de dollars pour le PIB palestinien (World Bank 2013; State of Palestine 2018a).

[211] Le chapitre 9 fournit quelques hypothèses et évoque notamment la transformation du travail agricole pour expliquer en partie la diminution de la main d'œuvre féminine.

Le diagnostic effectué pour ce secteur révèle également un problème de commercialisation des produits agricoles, que ce soit sur le marché intérieur ou extérieur. La vente de produits agricoles israéliens sur le marché local palestinien engendre une concurrence de taille pour les produits palestiniens qui ont du mal à aligner leur prix. Les stratégies agricoles mettent aussi en avant un décalage entre la production agricole palestinienne et les besoins du marché intérieur, fragilisant ainsi la sécurité alimentaire (Ministry of Agriculture 2014; 2016). Dans ces documents, la sécurité alimentaire se rapporte essentiellement à des mécanismes économiques, et des indicateurs quantitatifs. De plus, les niveaux d'importations agricoles révèlent une forte dépendance aux marchés extérieurs, tandis que les exportations agricoles demeurent à un niveau trop faible selon le MoA. En 2014, le montant total des importations agricoles atteignait environ 212 millions de dollars, contre seulement 67 millions de dollars pour les exportations agricoles, elles-mêmes représentant 7% du total des exportations (Ministry of Agriculture 2016, 9). Selon le MoA et le Quartet, ce déficit commercial s'explique par une inadéquation de la production agricole aux attentes des marchés extérieurs, ainsi que par les obstacles à l'exportation et les coûts engendrés par les intermédiaires liés à l'occupation israélienne (Office of the Quartet 2014b; Ministry of Agriculture 2016)[212].

En résumé, ces différents documents produits par des institutions palestiniennes ou internationales dépeignent un secteur agricole en berne, économiquement à la dérive, mais ayant un fort potentiel de « développement ». Ce diagnostic et cette représentation par le potentiel vont encourager des projets destinés à réaliser ce potentiel économique. Cette représentation concorde avec les modèles de production alimentaire qui développent des cartographies du « *potentiel biophysique* » des terres pour guider les stratégies agricoles au niveau international, légitimant les activités de certains acteurs au détriment d'autres (Leblond et Trottier 2016). Toutefois, en plus de cet objectif « développementaliste », l'AP a pour ambition de stabiliser les populations dans l'agriculture, notamment les plus marginales, ce qui est à contre-courant de la définition même du « développement agricole ».

[212] Comme expliqué plus haut, le Quartet ne mentionne pas le terme d'« occupation israélienne » dans l'Initiative économique, mais fait référence explicitement aux checkpoints comme contrainte.

3.2 Des ressources en eau douce sous pression et des ressources en eau non-conventionnelles sous-exploitées

Le diagnostic du secteur de l'eau couvre l'ensemble des usages mobilisant les ressources en eau, et particulièrement les usages domestiques et agricoles. Diverses caractéristiques se retrouvent à la fois dans les stratégies agricoles, dans celles du secteur de l'eau et dans les documents des bailleurs et institutions internationales : (1) un écart croissant entre la demande et l'offre en eau domestique, (2) une utilisation « inefficiente » des ressources en eau et en particulier dans l'agriculture, et (3) un manque d'infrastructures aggravant la pénurie d'eau. Le troisième point fera l'objet de la dernière sous-section. J'analyse ici le discours concernant l'eau domestique car celui-ci impacte le discours construit pour les autres usages de l'eau, dont l'agriculture.

L'ensemble des documents produits par l'APE et les institutions internationales décrivent une « *consommation* » domestique (calculée en litres d'eau par personne et par jour) relativement faible, estimée entre 62 litres et 88 litres selon les sources (PWA 2011; 2013a; Office of the Quartet 2014c; PWA 2016a; World Bank 2018)[213]. Le terme « *consommation* » utilisé dans ces documents désigne en fait la quantité d'eau utilisée. D'un point de vue hydrologique, l'eau est consommée lorsqu'elle sort du système, par évaporation, transpiration ou rejet dans l'océan. Par exemple, l'agriculture consomme une grande partie de l'eau utilisée à travers l'évapotranspiration par les feuilles ou le sol, entre autres, tandis que le secteur domestique ne consomme que très peu d'eau puisque celle-ci retourne en grande partie dans le système, pour être traitée puis réutilisée, ou directement relâchée dans l'environnement. Utiliser le terme de « consommation » pose problème car il ne rend pas compte du cycle hydrologique de l'eau, et considère l'eau comme un stock et non comme un flux, circulant entre différents utilisateurs. Les documents cités s'intéressent donc à l'utilisation de l'eau

[213] Malgré un constat similaire, tous ne produisent pas la même estimation de l'approvisionnement en eau domestique. D'une part l'APE et l'Office du Quartet s'accordent sur une quantité d'eau utilisée par personne et par jour d'environ 72 litres en Cisjordanie. Ce chiffre semble peu varier entre 2011 et 2016, date de la dernière stratégie de l'eau pour 2017-2022. Cette dernière évoque cependant le chiffre de 79,1 litres pour l'année 2014, année de référence pour la construction des indicateurs, sans préciser sa source (PWA 2016a, 49)[213]. D'autre part, la Banque mondiale (2018) fournit une estimation encore plus basse de 62 litres d'eau par personne et par jour. Enfin, le PCBS montre l'augmentation de ce chiffre sur la période 2012-2017, passant de 77 litres à 88,3 litres par personne et par jour. Plusieurs hypothèses permettent d'expliquer cette différence : (1) l'APE n'a peut-être pas actualisé ces chiffres pour la dernière stratégie de 2017-2022 car aucune source d'information n'est précisée, (2) la Banque mondiale semble avoir surestimé le taux d'eau non génératrice de revenus [*non-revenue water*] puisqu'elle se base sur un ratio de 44%, tandis que l'APE et le Quartet l'estime à 30%, ce qui expliquerait la faible valeur de 62 litres par personne et par jour, (3) le PCBS inclut dans le calcul de l'eau domestique tous les usages non-agricoles, dont les usages industriels et liés au tourisme par exemple, ce qui pourrait expliquer une évaluation à la hausse.

dans le secteur domestique, soit l'approvisionnement en eau, et non à la « consommation », soit la portion d'eau irrécupérable et non-réutilisable.

La quantité utilisée par personne et par jour en Cisjordanie varie considérablement d'un gouvernorat à un autre (Figure 3.3). L'APE (2011; 2013a; 2016b; 2016a) dénonce une distribution inéquitable avec des communautés au Nord et au Sud de la Cisjordanie mal desservies, voire non connectées au réseau d'approvisionnement domestique. Pour l'APE, ce déséquilibre provient des restrictions imposées par Israël, en particulier dans les gouvernorats d'Hébron et de Jénine, relatives à la construction de nouveaux puits et la réhabilitation d'anciens puits, et au transfert d'eau d'une région à une autre (PWA 2013a, 37). La restriction quant à l'accès à l'eau et aux services d'assainissement constitue un facteur d'appauvrissement de la société palestinienne selon l'APE (PWA 2016b).

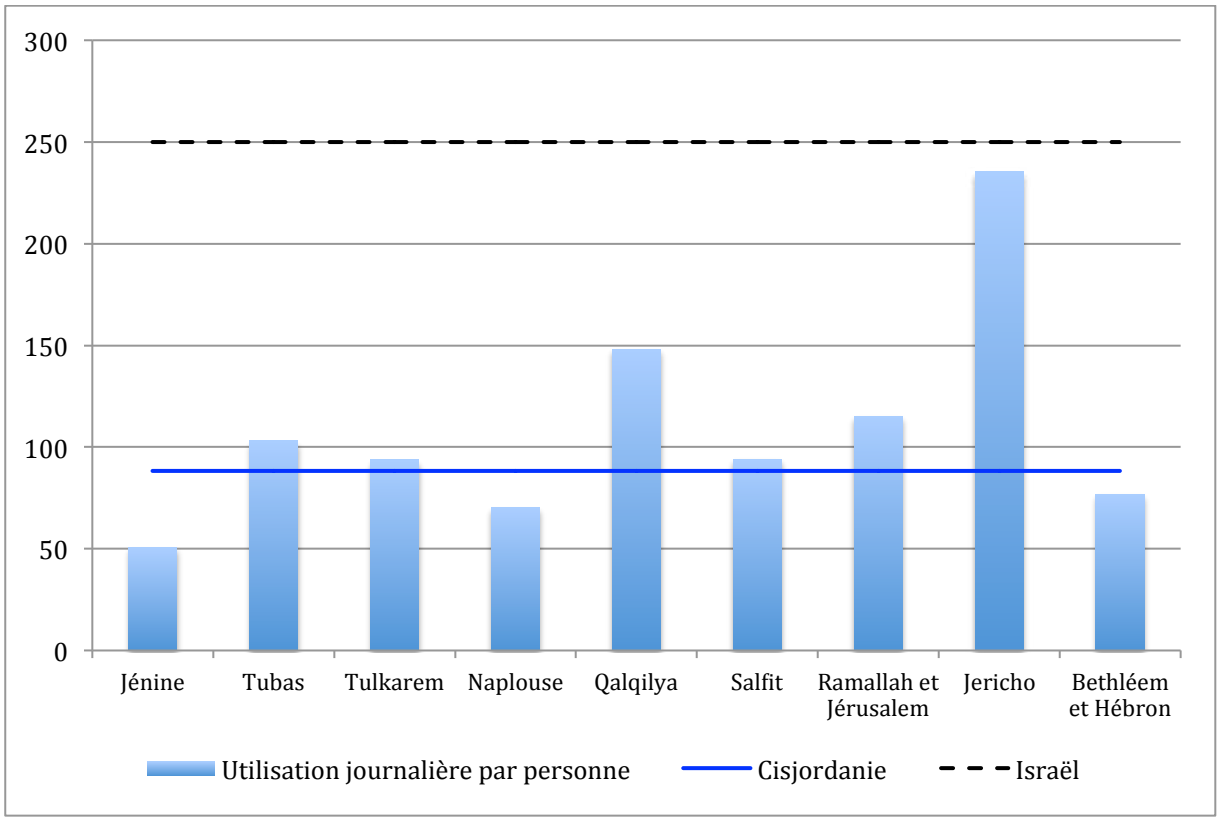

Figure 3. 3 : Quantité de litres d'eau utilisée par jour dans chaque gouvernorat de Cisjordanie pour le secteur domestique, comparé à la moyenne de la Cisjordanie et d'Israël pour l'année 2016. Source : PCBS (2017), Avgar (2018).

Les documents cités considèrent la quantité d'eau domestique utilisée comme faible par rapport aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En 2011, l'APE considère qu'il faudrait atteindre 150 litres d'eau par personne et par jour, en se basant

sur les taux d'approvisionnement standard de l'OMS[214]. En 2013, l'APE se fixe l'objectif de 120 litres par personne et par jour, correspondant au ratio observé dans les « *pays européens modernes* » (PWA 2013a, 56). En 2016, l'objectif consiste à atteindre 88 litres d'eau disponible par personne et par jour en 2022. Enfin, l'Office du Quartet se base sur une quantité de 120 litres, et la Banque mondiale sur 100 litres par personne et par jour.

Quelle que soit la valeur choisie pour un Palestinien, un Israélien utilise environ 3,5 fois plus de litres d'eau par jour. Un rapport de la Knesset affirme que « *la consommation annuelle par personne pour des usages domestiques* » s'élève à 96 m^3 d'eau, ce qui correspond environ à 263 litres par personne et par jour (Avgar 2018, 10)[215]. Ceci comprend la quantité estimée d'eau utilisée dans les institutions publiques pour une personne en Israël et prend en compte les colons israéliens vivant en Cisjordanie. Ce chiffre correspond approximativement à celui fourni par Fröhlich (2012), par l'APE (2013a), et par Elad Frenkel, président de la conférence *WATEC Israel* en 2017[216] qui s'accordent sur 250 litres par Israélien et par jour. Cet écart considérable entre l'utilisation domestique d'un Palestinien et d'un Israélien renforce le sentiment d'injustices, et d'inégalités dans la répartition des ressources en eau et la volonté de l'APE de combler cet écart.

Choisir une valeur de référence et un point de comparaison permet de construire un discours alarmant autour d'une pénurie de l'offre. Ce discours part du principe que l'offre doit s'adapter à la demande, fixée à l'avance. Cela permet une série de calculs cherchant à mesurer l'écart entre les quantités « *nécessaires* » d'approvisionnement, les quantités « *fournies* », puis celles « *consommées* », i.e. arrivant au robinet ou à la parcelle. Selon l'Office du Quartet (2014c), il y a un risque de « *rupture* » entre la demande et l'offre futures à l'horizon 2020, avec un écart estimé à 140 millions de m^3 pour la Cisjordanie, et à 250 millions de m^3 si l'on considère les usages agricoles de l'eau.

Au vu de la situation dépeinte de l'usage domestique, les usages agricoles constituent une préoccupation importante pour la gestion des ressources en eau car ils représentent le plus grand consommateur d'eau. En Cisjordanie, environ 60 millions de m^3 d'eau sont utilisés

[214] Je n'ai pas trouvé de documents de l'OMS affirmant que ce chiffre constituait la valeur standard. Par contre, l'OMS estime qu'à partir de 100 litres par personne et par jour, la qualité de vie s'améliore considérablement, tandis qu'entre 50 et 100 litres elle suffit à combler les besoins élémentaires et en-dessous de 50 litres, il s'agit uniquement de satisfaire les besoins vitaux (https://www.un.org/waterforlifedecade/pdf/human_right_to_water_and_sanitation_media_brief.pdf, consulté le 12/12/2019).

[215] Le chiffre de 263 litres d'eau par personne et par jour n'apparaît pas dans le document de la Knesset. Je l'ai calculé en le divisant par 365 jours et en multipliant le résultat par 1000 afin de convertir le résultat en litres.

[216] WATEC est l'acronyme pour *Water Technology and Environment Control*, qui a lieu tous les deux ans en Israël.

chaque année pour l'agriculture, représentant 45% des utilisations totales de l'eau (Ministry of Agriculture 2016, 11). Cependant, les documents de stratégie décrivent les usages agricoles de l'eau comme « *inefficients* » : les infrastructures d'irrigation, trop anciennes et peu réhabilitées, entrainent des pertes d'eau importantes au sein du système, ce qui contraint la productivité et la rentabilité de l'agriculture (Ministry of Agriculture 2014; 2016). La stratégie agricole pour 2014-2016 décrit une « *utilisation incompétente des ressources et des intrants* » (Ministry of Agriculture 2014, 12) [217], dont l'eau fait partie. Il semble donc y avoir une utilisation « inefficiente » des ressources en eau prélevées pour l'irrigation.

L'irrigation palestinienne repose principalement sur l'extraction d'eau provenant des puits parfois illégaux qui, selon l'APE et le MoA, participent à la pénurie d'eau et à l'asséchement des sources d'eau, autres ressources importantes pour l'agriculture. Selon le MoA, le forage de puits illégaux se comprend comme une réponse à la crise démographique aggravant la pénurie d'eau, et entrainant une augmentation des prix et donc du coût d'approvisionnement pour les agriculteurs (Ministry of Agriculture 2016, 11-12). Ceci suppose un manque de coordination entre les différentes utilisations de l'eau qui entrent en compétition et aggravent la pénurie d'eau. Par exemple, l'APE s'inquiète de la stratégie agricole palestinienne qui prévoit des programmes de réhabilitation de terres nécessitant l'approvisionnement « *d'énormes quantités d'eau pour ce secteur vital et stratégique* » (PWA 2016b, 9)[218].

La pression sur les ressources en eau souterraines provient également, selon l'APE et le MoA, d'une sous-exploitation des ressources « *non-conventionnelles* ». Cette catégorie rassemble l'eau dessalée, les eaux de pluie récupérées, ainsi que les eaux usées traitées. Le dessalement constitue à la fois une force, permettant d'augmenter les ressources en eau disponibles, et une faiblesse du fait de son coût financier élevé. La mise en place d'un réseau d'assainissement doit permettre de traiter les eaux usées et de réutiliser les effluents traités dans l'agriculture en priorité. Selon l'APE et les agences de développement, la réutilisation doit permettre de substituer les eaux traitées aux ressources souterraines comme source

[217] « *Deterioration and incompetent use of agricultural resources, extensive pumping of groundwater and encroachments on land and conversion of land to non-agricultural purposes* » (Ministry of Agriculture 2014, 12).

[218] « *the national strategy of the Ministry of Agriculture poses a great challenge for the PWA, where the national strategy of the Ministry of Agriculture concentrates on land reclamation and providing huge quantities of water for this vital and strategic sector which requires tremendous efforts by the PWA to coordinate with the Ministry of Agriculture and to work together in order to provide the needed quantities of water for the agricultural sector*. » (PWA 2016b, 9).

d'irrigation (voir section 4.2). L'APE déplore la faible couverture du réseau d'assainissement en Cisjordanie, essentiellement limité aux grandes villes. Elle estime à 62 millions de mètres cubes la quantité d'eaux usées annuelles en Cisjordanie, et à 35 millions de mètres cubes la quantité d'eaux usées provenant des colonies et entreprises israéliennes implantées en Cisjordanie. Le manque d'infrastructures de traitement de ces eaux usées entraine des problèmes de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines par infiltration dans les sols. Ceci contraint également le développement de « *nouvelles* » ressources, notamment les eaux usées traitées, qui pourraient se substituer à l'utilisation des ressources en eau douce pour l'irrigation. Selon l'APE, ceci permettrait d'augmenter la quantité d'eau douce disponible pour d'autres usages, essentiellement domestique (PWA 2013a; 2016a; 2017)[219].

La formulation de l'insuffisance de l'offre en eau comme problème central du secteur eau et du « développement » de l'agriculture a des répercussions sur les solutions envisagées pour faire face à l'augmentation des « besoins » pour les usages domestiques, agricoles, industriels et touristiques. Réfléchir par la gestion de l'offre permet d'ouvrir la voie à différentes solutions, dont le recours à de « nouvelles » ressources, notamment la réutilisation des eaux usées traitées.

3.3 Un cadre institutionnel insuffisant et inefficace

Le diagnostic des secteurs de l'eau et de l'agriculture comporte un volet spécialement dédié à la réorganisation institutionnelle de ces derniers. D'une part le secteur de l'eau se trouve au cœur d'une réforme institutionnelle qui concentre ses critiques autour d'une trop forte centralisation autour de l'APE, mais également d'une extrême fragmentation dans les services d'approvisionnement, et d'un manque de transparence. D'autre part, le MoA reconnaît un manque de coordination entre les différentes institutions et un manque de structures pour encourager les investissements privés.

Lors du processus de réformes entamé en 2010, les critiques concernent à la fois la centralisation et la fragmentation excessives de la gouvernance palestinienne de l'eau. Trop d'acteurs interviennent dans la gestion de l'eau : l'APE, Mekorot, les municipalités, les *Joint*

[219] Nous verrons que cette hypothèse ne se vérifie pas dans le cas palestinien puisque les projets de réutilisation des eaux traitées en cours sont mis en place systématiquement dans des zones d'agriculture pluviale, ne prélevant pas d'eau des nappes souterraines (Chapitre 7).

Service Councils[220]*,* les conseils de villages, les fournisseurs autonomes. La loi de 2002 avait justement pour objectif de centraliser la gestion de l'eau aux mains de l'APE, non seulement par la nationalisation des ressources mais également par l'établissement d'un Conseil hydrique national [*National Water Council*] chargé de l'élaboration de la politique nationale de l'eau[221] (Signoles 2010b). L'APE et la Banque mondiale considèrent cette fragmentation comme un obstacle majeur à la « *bonne gouvernance* » des ressources en eau (PWA 2013a, 103; World Bank 2009, 59). La nouvelle législation a échoué puisque cette critique apparaît de nouveau dans les documents produits après la promulgation du nouveau décret en 2014 (Global Water Partnership 2015, 14; PWA 2016a, 29; World Bank 2018, 7).

Cette première vague de centralisation peut s'expliquer par l'objectif de construction étatique établi par les accords d'Oslo dont l'APE est issue. Elle est également soutenue par la Banque mondiale qui considère l'intervention de l'État nécessaire dans le domaine de l'eau, surtout dans le cas palestinien où l'instabilité politique et économique n'encourage pas la participation du secteur privé (Signoles 2010b, 132‑33). La loi de 2002 devait néanmoins contrebalancer cette dynamique de centralisation par une décentralisation des services d'approvisionnement et de distribution aux mains de fournisseurs régionaux et d'éventuelles associations d'usagers de l'eau, dont le statut reste flou en 2002. La décentralisation fait partie des politiques de gestion activement soutenues par la Banque mondiale afin de soulager les finances publiques et d'améliorer l'« efficience » des services d'approvisionnement grâce à une privatisation de ces derniers (World Bank 1993c, 73)[222]. Les arrangements institutionnels prévus par la loi de 2002 pour concrétiser cette décentralisation n'ont jamais vu le jour. Ainsi, la réforme entamée dans le secteur de l'eau en 2010 reprend cette même argumentation. La Banque mondiale (2009) insiste sur le problème de concentration des pouvoirs aux mains de l'APE[223].

Concernant l'agriculture, les différentes stratégies sectorielles signalent un manque de coordination entre les différents acteurs et un manque de soutien institutionnel et financier pour les agriculteurs. Par exemple, la stratégie agricole pour 2014-2016 déplore (1) un

[220] Les *Joint Service Councils* constituent l'une des institutions locales chargées de l'approvisionnement en eau, en particulier dans les zones rurales, et chaque comité regroupe plusieurs villages.
[221] Nous verrons au chapitre 5 que cette institution n'a jamais été créée, ni revigorée par le décret de 2014.
[222] « *The privatization of public water service agencies or their transformation into financially autonomous entities and the use of management contracts for service delivery will be encouraged. These steps will improve incentives for recovering costs and providing better services and will give users a sense of ownership and participation*. » (World Bank 1993c, 73).
[223] « *The PWA organigram suggests that the organization is spread too thinly, and is over-centralized*. » (World Bank 2009, 57).

manque d'infrastructures pour améliorer l'accès aux marchés, domestiques et internationaux, pour les agriculteurs, (2) des problèmes d'organisations et de coordination entre les différentes institutions du secteur, (3) de faibles compétences en termes de planification, de contrôle et d'évaluation, et (4) un manque de services et de formations destinés aux agriculteurs (Ministry of Agriculture 2014, 19). Le cinquième objectif stratégique de la stratégie agricole pour 2017-2022 reprend les mêmes critiques et la même voie à suivre : le « *Développement de structures légales et institutionnelles effectives et efficientes* »[224], notamment par la mise en place de partenariats entre les différents acteurs du secteur (ministère, universités, institutions de crédit, entreprises, agriculteurs).

Les secteurs agricole et de l'eau semblent confrontés à une même difficulté de mise en œuvre de leurs législations et réglementations respectives. Malgré un nouveau décret promulgué en 2014 et supposé venir combler les faiblesses du précédent cadre institutionnel fixé par la loi de l'eau de 2002, le constat reste négatif. La stratégie nationale de l'eau pour 2017-2022 note un « *manque de contrôle palestinien sur les ressources en eau* » ainsi qu'une absence de mise en œuvre de la nouvelle législation sur l'eau et un faible « *pouvoir de contrôle* » de la part des autorités chargées de la gestion des ressources en eau (PWA 2016a, 23,29,33). Quant au secteur agricole, la dernière stratégie déplore une structure législative « *dépassée* », avec des lois datant de l'empire ottoman, du mandat britannique, et de l'occupation israélienne entravant le « développement » agricole palestinien[225].

Tout comme le secteur de l'eau, il y a également un manque de mise en œuvre des réglementations, notamment celle promulguée en 2013 relative à la création d'un fonds d'assurance agricole, et celle promulguée en 2015 relative à la création d'une institution gouvernementale de crédit agricole qui peinent à voir le jour. Selon le MoA, l'absence de services financiers décourage les investissements dans le secteur agricole, et participe à son déclin. En 2014, le Quartet regrettait la faiblesse des « *services de vulgarisation* »[226] proposés par le MoA qui ne s'appuieraient pas assez sur le secteur privé et se limiteraient uniquement à

[224] « *Effective and efficient institutional and legal frameworks developed* » (Ministry of Agriculture 2016, 34).
[225] « *It is worth mentioning that the Palestinian legislative framework suffers from outdated laws, dating from the era of the Ottoman Empire, the British Mandate and even the Israeli occupation. Some of these laws are still in effect, consequently impeding agricultural development processes.* » (Ministry of Agriculture 2016, 16).
[226] Il s'agit de la traduction française du modèle appelé « *Agricultural extension services* » qui a pour but d'améliorer les pratiques des agriculteurs et d'augmenter la production agricole, à travers des conseils prodigués par des « *spécialistes techniques formés* » aux agriculteurs et à travers des solutions de financements *via* l'intégration de partenaires privés. Ces services peuvent être directement menés par le MoA d'un pays, ou nécessiter une assistance externe pour les pays développés où des « *changements rapides et significatifs sont nécessaires* » (Office of the Quartet 2014b).

résoudre les problèmes, plutôt qu'à engager une réelle dynamique de changement (Office of the Quartet 2014b).

Le manque de transparence constitue un point à améliorer pour l'APE et le MoA. En 2009, la Banque mondiale critique le manque de transparence de l'APE et appelle à une réforme du dialogue concernant la gestion de l'eau (World Bank 2009, 58). La réforme du secteur de l'eau doit également venir clarifier le rôle de l'APE et mettre fin au cumul des fonctions exécutives, régulatrices et d'approvisionnement de l'APE afin d'atteindre un plus haut degré « *d'efficience et de transparence* » (PWA 2013c; 2016d; Nour et Al-Saidi 2018). Dans la dernière stratégie agricole, le MoA considère la « *responsabilité et la transparence* » comme les valeurs principales par lesquelles les différents objectifs se réaliseront. Il s'agit notamment de mettre en œuvre un droit d'accès à l'information pour tous, en rendant publics les objectifs, les résultats et les échecs des politiques agricoles (Ministry of Agriculture 2016, 29).

Enfin, la réforme du secteur de l'eau entamée en 2010 répond à un besoin d'établir une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds et les différents départements de l'APE. Cette revendication est moins affichée que celles analysées précédemment et émerge après la deuxième Intifada. L'objectif était d'éclaircir le paysage institutionnel. Il s'agissait de mettre un terme à la multiplication des interlocuteurs entre bailleurs de fonds et l'APE : l'AFD appuyait le *West Bank Water Department* (WBWD), tandis que la KfW travaillait avec les municipalités et que l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) privilégiait l'APE[227]. La Banque mondiale (2009, 62) souligne également le manque de coordination entre bailleurs de fonds et ONG du fait de la complexité institutionnelle. Ce manque de coordination n'est pas uniquement un problème technique mais révèle des enjeux politiques locaux (Chapitre 5). Coordonner l'aide au développement répond à une politique nationale appelée « *one-gate policy* », par laquelle l'AP souhaite centraliser l'aide pour établir une meilleure vision des financements obtenus et des projets effectués et pour éviter son éparpillement, et la multiplication des acteurs à l'interface avec les bailleurs de fonds.

Les documents analysés, émanant des autorités locales et d'organisations étrangères, construisent une image particulière des secteurs agricole et de l'eau palestiniens. Ils présentent l'agriculture comme une activité économique en perdition avec un potentiel sous-utilisé et une nécessité d'accroitre la part de l'agriculture au sein de l'économie nationale, en termes

[227] Entretien réalisé le 10/12/18 avec S. Leyronas, département Recherche de l'AFD, par Skype.

économiques. Cette sous-exploitation du potentiel provient notamment des limites posées par la rareté des ressources en eau palestinienne. Ces dernières s'avèrent à la fois sous pression, l'approvisionnement en eau domestique devant répondre à une demande croissante, et sous-exploitées avec des ressources « non-conventionnelles » qui apparaissent comme une solution technique à la compétition entre usages de l'eau. Enfin, les faiblesses institutionnelles et la désorganisation de ces secteurs représentent un frein majeur au « développement » de ceux-ci et à leur ouverture à d'autres acteurs, essentiellement du privé, qui pourraient contribuer à leur amélioration. Cette construction techniciste de la gestion de l'eau et du développement agricole amène à des solutions techniques centrées sur le concept de l'« efficience ».

Section 4 – L'efficience comme solution à tous les problèmes

Dans l'ensemble des documents analysés, le concept d'« efficience » se trouve au cœur des objectifs stratégiques énoncés et des solutions formulées pour « développer » l'économie palestinienne, en particulier l'agriculture. Sur l'ensemble des documents analysés, un seul document propose une définition claire de ce qui est entendu par l'utilisation du concept d'« efficience » de l'eau (PWA 2016c, 3) :

> « *Efficience de l'eau* $= \frac{quantité\ d'eau\ consommée}{quantité\ d'eau\ fournie}$ *en %. Plus l'efficience est élevée, moins il y a de pertes d'eau. L'efficience de l'eau peut être calculée globalement ou par secteur, selon les objectifs visés (...). L'eau peut être perdue dans le système par des raccordements illégaux à la canalisation, des raccordements non mesurés, des fuites et par évaporation*. »[228]

Cette définition se réfère uniquement à l'« efficience » de l'utilisation de l'eau, agricole et domestique, qui se résume par l'objectif de réduire au maximum les « pertes ». La manière dont ces dernières sont définies par l'APE révèle une approche très techniciste de la gestion de l'eau. Autrement dit, pour réduire les pertes, il suffirait d'améliorer le système d'approvisionnement et de veiller à éliminer toute autre pratique sortant du cadre légal. Cette définition considère les connections illégales comme des « pertes » car les trajectoires de l'eau détournée se soustraient au contrôle du système d'approvisionnement central. Cette

[228] « *Water efficiency* $= \frac{amount\ of\ water\ consumption}{amount\ of\ water\ delivered}$ *in %. The highest the efficiency is,the less water losses are. Water efficiency may be calculated as a global figure or per sector, depending on the objectives targeted (...) Water may be lost in the system through illegal connections to the pipeline, unmetered connections, leakage and evaporation*. » (PWA 2016c, 3).

définition pose problème car elle rend invisibles les pratiques sociales autour de la gestion de l'eau. Explorer les stratégies et les solutions envisagées permet de déterminer la manière dont « l'efficience » est formulée pour répondre directement aux contraintes identifiées (section 4.2) et aux diagnostics effectués (section 4.3).

Le secteur agricole semble jouer un double rôle, à la fois comme activité de résilience et de résistance face à l'occupation israélienne, et comme activité économique primordiale pour le développement de l'économie nationale palestinienne (section 4.1). Ces deux fonctions attribuées à l'agriculture s'allient pour construire un discours sur la nécessité de « *revitaliser* » le secteur agricole palestinien. Cette revitalisation s'opère à travers la mise en valeur de territoires particuliers, ceux situés en zone C, et d'un modèle de production qualifié d'« *intensif ou semi-intensif* ». Pour être réalisées, ces ambitions agricoles doivent s'accompagner d'une réorganisation et d'une redistribution des ressources en eau.

Les sections précédentes ont démontré qu'un discours de rareté émerge, cohabitant avec un discours de sous-exploitation d'autres ressources, dont les eaux usées qui une fois traitées s'apparentent à une « nouvelle » ressource pour l'AP, disponible pour l'agriculture. Ces solutions s'accompagnent d'une réorganisation de la gouvernance de l'eau, avec l'arrivée de nouveaux acteurs, tels que les associations d'usagers de l'eau (AUE), supposés garantir une gestion plus « efficiente » des ressources en eau pour l'irrigation. L'« efficience » se décline alors à la fois en termes de solution technique et de solution de gestion pour les secteurs agricole et de l'eau. L'analyse des documents permet de pallier le manque de définitions données à un concept polysémique comme celui de l'« efficience ».

4.1 « Revitaliser » l'agriculture : cibler les zones « marginalisées » et soutenir un système de production intensif

La conception de l'agriculture dans les trois dernières stratégies agricoles depuis 2011 a peu évolué. On retrouve les mêmes mots-clés comme fil directeur : « *agriculture durable* » et « *compétitive* », contribuant à la « *sécurité alimentaire* », renforçant le « *lien* » du peuple palestinien à ses terres, et participant à la « *construction d'un État palestinien* ». Les objectifs stratégiques développés dans chacune des trois dernières stratégies agricoles diffèrent assez peu également. Le tableau 3.4 résume les visions et les objectifs de ces dernières, tout en comparant le vocabulaire utilisé. On remarque que la stratégie de 2014-2016 a réduit le nombre d'objectifs en rassemblant plusieurs aspects. Par exemple, l'amélioration de la

productivité et de la compétitivité de l'agriculture palestinienne ne constitue plus qu'un seul objectif. La stratégie agricole pour 2017-2022 garde la même trame mais vient ajouter de nouveaux éléments.

L'analyse des stratégies agricoles permet de comprendre plus clairement les transformations agricoles soutenues par ces dernières, et particulièrement l'ambition de passer d'une « *expansion horizontale* » de l'agriculture à une « *expansion verticale* » :

> « *Malgré l'importance de l'expansion agricole horizontale pour le développement agricole et la protection des terres contre la confiscation et les colonies, les possibilités de poursuivre cette expansion s'amenuisent si la compétitivité des autres sous-secteurs agricoles, ainsi que des secteurs économiques et sociaux, n'est pas prise en considération. Par conséquent, pour que la transformation de la production agricole suive la croissance continue de la demande locale, ainsi que les exigences du marché local et international, il faudra également s'attacher à améliorer la technologie agricole et à encourager l'expansion verticale du secteur en améliorant les services agricoles et en investissant dans une agriculture intensive qui pourrait obtenir un meilleur rendement économique, d'une part, et de meilleures possibilités d'emploi, d'autre part.* » (Ministry of Agriculture 2016, 12)[229].

Les objectifs n°1, 2, 4 et 5 de la stratégie agricole de 2017-2022 détaillent les moyens pour parvenir à cette « verticalisation » et cette intensification de l'agriculture palestinienne, et contribuer à l'objectif n°3 constituant le cœur de cette transformation. Les cinq objectifs sont les suivants (Ministry of Agriculture 2016, 32-34) :

1) « *Encourager la résilience et la ténacité des agricultrices et agriculteurs sur leurs terres* »,

2) « *Adopter une gestion durable des ressources naturelles et agricoles mieux adaptées au changement climatique* »,

3) « *Augmenter la production, la productivité et la compétitivité de l'agriculture sur les marchés locaux et internationaux, ainsi que leur contribution au produit intérieur brut et à la sécurité alimentaire* »,

[229] « *Despite the importance of the horizontal agricultural expansion for agricultural development and the protection of land from confiscation and settlements, the opportunities to continue this expansion are diminishing, if the competitiveness of other agricultural sub-sectors, as well as economic and social sectors is not taken into consideration. Hence, achieving transformation in plant production to keep pace with the continued growth in local demand, as well as with local and international market demands will also require a focus on improving agricultural technology and encouraging the vertical expansion of the plant production sector by improving agricultural services and investing in intensive agriculture that could achieve greater economic return on the one hand, and greater employment opportunities on the other hand.* » (Ministry of Agriculture 2016, 12).

4) « *Développer l'accès des agriculteurs et des entrepreneurs, hommes et femmes, à des services agricoles de qualité, nécessaires pour améliorer les chaînes de valeur agricoles* »,

5) « *Développer un cadre institutionnel et légal effectif et efficient*. »

Le tableau 3.4 les compare avec les objectifs des stratégies agricoles précédentes.

	Agricultural Sector Strategy: A Shared Vision 2011-2013	**National Agriculture Sector Strategy "Resilience and Development" 2014-2016**	**National Agricultural Sector Strategy (2017-2022): "Resilience and Sustainable Development"**
Vision	"Sustainable and feasible agriculture, that is capable of achieving food security, competitive in the local and foreign markets through an *optimal use of resources* as part of comprehensive development, and cementing the bonds and sovereignty of Palestinians over their land, there on towards building the state."	"To have a sustainable and *feasible* agriculture sector that can promote domestically and externally; and can effectively contribute to enhancing food security and the connection between the Palestinian people and their land, while also enhancing Palestinian state-building efforts through sovereignty."	"Sustainable agriculture, capable of competing locally and globally; and effectively contributes to strengthening food security, the bond between Palestinians and their land, **as well as their sovereignty over resources**, towards building an independent Palestinian State."
Objectif stratégique n°1	"Promote farmers' perseverance, attachment to their land and retention of their occupations."	"Ensure farmer's **resilience** and *attachment* to their land, *while fulfilling the contribution of the agriculture sector in providing requirements for development of the State of Palestine.***"**	"**Female** and male farmers' resilience and **steadfastness** on their lands enhanced."
Objectif stratégique n°2	"Effectively and sustainably manage *agricultural* resources *throughout the Palestinian territory*."	"***Efficient*** and sustainable management of **natural** resources."	"Natural and **agricultural** resources sustainably managed and **better adapted to climate change**."
Objectif stratégique n°3	"The agricultural sector will have a *proper* institutional, legal framework as well as *trained and qualified manpower* that will help end the occupation and establish the State."	"Enhance agricultural **production,** productivity and competitiveness **[**]**, as well as enhanced contribution of agriculture to food security."	"Increased agricultural production, productivity, and competitiveness **in local and international markets, along with their contribution in gross domestic product** and food security."
Objectif stratégique n°4	"Improve the productivity of *both plant and livestock* activities and its contribution to realising food security."	"The agricultural sector has **effective and efficient** capacities, institutional frameworks, legal environment, *infrastructure and agricultural services****."	"**Female and male farmers and entrepreneurs access quality agricultural services needed for increasing value along agricultural value chains improved**."
Objectif stratégique n°5	"*Appropriate* agricultural infrastructure and services." ***	/	"Effective and efficient institutional and legal frameworks developed."
Objectif stratégique n°6	"Improve the ability of the Palestinian agricultural products to compete in local and external markets. " **	/	/
Objectif stratégique n°7	"Enhance the agricultural sector's operational capacity to help achieve the requirements of state-building." *	/	/

Tableau 3. 4 : Comparaisons des différentes visions et objectifs des trois dernières stratégies agricoles palestiniennes. Source : MoA (2010; 2014; 2016).
Les mots en italique ont été supprimés dans la stratégie suivante, ceux soulignés ont été déplacés entre la 1ère et la 2ème stratégie (les * indiquent les concordances), et ceux en gras ont été ajoutés.

L'analyse du tableau 3.4 permet d'explorer les constructions de ces objectifs et les transformations qu'ils sous-tendent.

Le troisième objectif de la stratégie agricole de 2017-2022 concentre les objectifs clés de l'intensification de l'agriculture puisqu'il s'agit d'augmenter la productivité et la compétitivité du secteur, ainsi que sa contribution au PIB national et à la sécurité alimentaire (Ministry of Agriculture 2016, 33). Il s'agit notamment de guider les agriculteurs vers la mise en œuvre de « *systèmes modernes de production agricole* », notamment par l'intervention d'experts pour « *transférer et disséminer un savoir agricole, et respecter le calendrier agricole* », et la réduction des coûts des intrants (Ministry of Agriculture 2016, 36)[230]. L'augmentation de la contribution de l'agriculture au PIB palestinien traduit une volonté d'accroitre les exportations, et de réduire les importations afin de rééquilibrer la balance commerciale. L'intensification du secteur agricole est censée offrir des « *opportunités entrepreneuriales* » pour trois groupes en particulier : les jeunes, les femmes et les hommes d'affaires. Enfin, cela suppose également un changement de cultures et la poursuite de la distribution par le MoA de semis « *productifs et compétitifs* » à haute valeur ajoutée, tels que « *les palmiers dattiers, les avocats, les mangues, les goyaves, les raisins sans pépins (…) et des plantes médicinales* » (Ministry of Agriculture 2016, 23)[231]. Les bailleurs de fonds et des entreprises agro-alimentaires palestiniennes développent d'ailleurs les palmiers dattiers dans la vallée du Jourdain (Trottier, Leblond, et Garb 2019), les arbres fruitiers cités dans les périmètres d'irrigation à Naplouse Ouest (Chapitre 7), les raisins sans pépins[232] et les plantes médicinales dans la vallée d'Al Far'a (Chapitre 9). À travers l'analyse de cet objectif, une première image du secteur agricole envisagé se dessine, centrée sur les performances économiques, l'intervention de nouveaux acteurs, tels que les agrobusiness. Cette transformation de l'agriculture palestinienne envisagée dans la stratégie agricole de 2016, constitue une continuation de la vision engagée dans les précédentes stratégies, et déjà

[230] « *Guiding and supporting farmers' initiatives towards intensive and semi-intensive production systems, as well as the application of modern systems of agricultural production in line with the requirements of sustainable development ; (…)Improving communication between agricultural extension workers and veterinarians with respect to the transfer and dissemination of agricultural knowledge, proper agricultural planning and commitment in the agricultural calendar.* » (Ministry of Agriculture 2016, 36).

[231] « *MoA and its partners have also worked on guiding agricultural production to meet the domestic and foreign market requirements, as well as improving competitiveness in these markets. (…)Furthermore, more than two million seedlings of productive and competitive high economic values were distributed, including palm trees, avocado, mango, guava, seedless grapes, as well as different varieties of almond trees and medicinal plants.* » (Ministry of Agriculture 2016, 23).

[232] Les raisins sans pépins constituent une spécialité des colonies israéliennes de Cisjordanie, très appréciée sur le marché palestinien.

remarquée par A. Mansour (2012) dans la vallée d'Al Far'a et par J. Trottier (2013) dans la vallée du Jourdain.

Le premier objectif, presque inchangé depuis 2011, se rapporte toujours à la résilience des agriculteurs et à la conservation de leurs liens avec leurs terres. Cependant, il s'agit d'inclure clairement le rôle des femmes, ce qui renvoie à la préoccupation d'inclusion de celles-ci dans l'économie palestinienne, signalée dans la section 2. Ce premier objectif s'articule autour de deux idées fondamentalement liées : la lutte contre l'occupation israélienne et le déploiement de processus de territorialisation sur les terres situées dans les « *zones marginalisées* », entendues comme celles situées en zone C, proches des « *frontières* » et dans la région de Jérusalem (Ministry of Agriculture 2016, 35). Ceci doit passer par des programmes de réhabilitation des terres, ainsi que par la réalisation de projets de développement sur ces terres. Agir en zone C requiert différents permis de la part des autorités israéliennes et entrainent d'importants délais dans la réalisation de projets, agricoles ou autres. Pourtant, K. Fustec (2014b; 2017) note un redéploiement des financements des bailleurs de fonds depuis la fin des années 2000 vers les zones C, qui nourrissent à la fois une volonté de maintenir une présence palestinienne face à l'occupation, et d'étendre le contrôle de l'AP sur ces territoires qui lui échappent. Par exemple, la création, en zone C, d'un périmètre de terres irriguées par les eaux usées traitées à l'ouest de Naplouse répond à ce double enjeu en intensifiant les activités agricoles sur ces terres, situées à quelques centaines de mètres d'une colonie israélienne, tout en modifiant le mode de gouvernance de l'eau traitée pour l'irrigation, appropriée par des acteurs institutionnels (Chapitre 7).

Selon l'AP, les terres situées en zone C contiennent des « *ressources vastes* » dont le développement permettrait d'augmenter le PIB de 35%, notamment par la « *revitalisation* » du secteur agricole (State of Palestine 2016, 46). Le plan agricole promu par le Quartet compte également sur l'extension de l'agriculture sur les terres en zone C pour réaliser le potentiel agricole palestinien, augmenter la productivité et la compétitivité du secteur (Office of the Quartet 2014b). Dans le plan de développement national pour 2014-2016, la vallée du Jourdain est décrite comme une « *réserve stratégique pour le développement national palestinien* », constituée des terres les plus fertiles de Cisjordanie, d'un climat idéal pour l'agriculture intensive et de ressources en eau abondantes (State of Palestine 2014, 35)[233]. Cependant, étant située à 87% en zone C et déjà occupée par de nombreuses colonies,

[233] La stratégie nationale de 2014-2016 consacre deux pages à la vallée du Jourdain, introduites par le titre de section suivant « *The Jordan Valley: Palestine's Eastern Gateway and Strategic Reserve for Palestinian National Development* » (State of Palestine 2014, 35-36).

l'exploitation par l'AP des terres et de ses ressources naturelles demeure compliquée en raison de l'occupation israélienne. Ainsi, cette reterritorialisation de l'agriculture allie l'objectif de lutte contre l'occupation et celui d'intensification de l'agriculture.

Le deuxième objectif de la stratégie agricole de 2017-2022 concerne la gestion et l'utilisation des ressources naturelles et agricoles[234]. Le développement et une utilisation plus « efficiente » des ressources en eau apparaissent comme un pilier de la stratégie d'intensification agricole car celle-ci repose sur l'irrigation. Le terme « *efficient* » a été supprimé du titre de l'objectif pour ne laisser que l'aspect « *durable* » en 2016, mais il reste présent dans la formulation de la première priorité politique de ce deuxième objectif : « *augmenter l'efficience de l'eau disponible* » (Ministry of Agriculture 2016, 35)[235]. Il s'agit de maximiser la consommation de l'eau agricole. De plus, le MoA indique dans la stratégie que cette utilisation efficiente doit générer une augmentation du volume d'eau disponible pour les agriculteurs, censée être mesurée par la quantité additionnelle de mètres cubes d'eau devenue disponible pour les usages agricoles (Ministry of Agriculture 2016, 53). Il y a donc bien une volonté d'augmenter les quantités d'eau pour l'agriculture, afin d'accroitre la surface de terres irriguées, notamment en zone C, et de modifier les pratiques d'irrigation.

Les quatrième et cinquième objectifs de la stratégie agricole pour 2017-2022 se complètent et visent à améliorer la structure institutionnelle du secteur. À nouveau, cet objectif se retrouve dans les stratégies précédentes, et dans d'autres secteurs tels que l'eau. Cependant, ces objectifs viennent également servir la transformation agricole poursuivie dans ces stratégies puisqu'il s'agit essentiellement d'aider les agriculteurs à créer des « *entreprises agricoles* », et faciliter la commercialisation des produits agricoles sur les marchés locaux et internationaux. Ceci doit s'accompagner d'une ouverture au secteur privé, au système de crédits bancaires et aux assurances afin d'encourager les investissements financiers dans le secteur agricole. L'AP souligne la création de fonds d'investissement palestiniens, tels que *Sharakat*, plateforme de financement et d'investissement qui cible des « *secteurs*

[234] Depuis 2014, le MoA a élargi cet objectif à l'ensemble des ressources naturelles, non plus seulement aux ressources agricoles. Ceci comprend par exemple la protection des forêts et des réserves naturelles, et de la biodiversité dans son ensemble dans les territoires palestiniens. En 2016, le MoA a également inséré la nécessité d'adaptation au changement climatique dans cet objectif, qui était complètement absente des politiques précédentes. Néanmoins, ce dernier ajout reste superficiel et peu mis en œuvre (Fustec 2014a; Stamatopoulou-Robbins 2018).

[235] La première priorité pour atteindre le deuxième objectif est formulé suivant ces termes : « *Establish large water facilities in arable irrigated areas through the transfer of water or water collection or wastewater treatment and increase the efficiency of the available water.* » (Ministry of Agriculture 2016, 35).

économiques vitaux (...) tels que l'agrobusiness » (State of Palestine 2014, 45)[236]. Ces différents outils doivent servir, *in fine*, à améliorer la chaine de valeur agricole et faciliter l'accès aux marchés.

La transformation de l'agriculture en un système de production « intensif » s'accompagne à la fois d'un soutien institutionnel et financier important, et d'une nouvelle localisation de l'agriculture irriguée palestinienne, essentiellement vers les terres situées en zone C qui offrent le plus gros potentiel selon le MoA. Nous avons vu que cette stratégie agricole demeure inséparable d'une reconfiguration de la gouvernance de l'eau, et d'une redistribution des ressources en eau. Les stratégies du secteur de l'eau viennent apporter les solutions pour réaliser cette transformation, notamment par le biais du développement de la réutilisation des eaux usées traitées (4.2), et d'une réorganisation de la gouvernance de l'eau (4.3).

4.2 Développer les ressources en eau pour développer l'agriculture : l'exemple de la réutilisation des eaux usées traitées

La politique palestinienne de l'eau consiste à « *développer et gérer les ressources en eau de façon intégrée et durable pour répondre aux besoins en eau actuels et futurs dans l'État de Palestine occupé.* » (PWA 2013b, 3)[237]. Il s'agit d'une part de « développer » les ressources en eau afin de pallier la pénurie d'eau et accompagner le « développement agricole », et d'autre part d'assurer une transformation de la gestion de l'eau au niveau institutionnel[238]. Je m'attache ici à décrire les moyens envisagés pour réaliser le premier volet de cette politique de l'eau. Un des premiers principes de la politique palestinienne de l'eau renvoie au développement de quantités additionnelles d'eau par le biais des ressources « non-conventionnelles », dont les eaux usées, afin d'accroitre la disponibilité en eau pour répondre aux besoins en eau domestique et dans les autres secteurs, tels que l'agriculture. Il s'agit d'augmenter l'offre afin de répondre aux besoins supposés des différents utilisateurs.

[236] « *In the same vein, and in line with investment exercises driven by the Economic Initiative announced by Kerry, the Palestine Investment Fund recently announced the launch of two major investment funds: (1) Sharakat is a unified investment and financing platform, which targets specific vital economic sectors, such as industry, agribusiness, ICT, and microfinance*. » (State of Palestine 2014, 45).
[237] « *1.7 Water Policy : To develop and manage water resources in an integrated and sustainable manner in the Occupied State of Palestine to fulfill existing and future water needs.* » (PWA 2013b, 3).
[238] J'analyse ces changements institutionnels dans la sous-section 4.3.

Le bilan hydrique palestinien intègre les eaux usées comme une ressource à part entière. Leur traitement permet de lutter contre la pollution des cours d'eau et des eaux souterraines, et offre la possibilité d'une réutilisation de ces eaux usées pour l'agriculture. L'APE considère le secteur agricole comme prioritaire dans la réutilisation des eaux usées traitées. Celle-ci doit permettre de « développer » le secteur agricole en augmentant la surface de terres irriguées malgré les discours de pénurie d'eau. La stratégie nationale de l'eau de 2013 prévoit, pour la Cisjordanie, la réutilisation dans l'irrigation de 4,2 millions de m^3 d'eaux usées traitées en 2017, puis de 31,7 millions de m^3 en 2022, 58,5 millions de m^3 en 2027, et enfin 93 millions de m^3 en 2032 (PWA 2013a, 88). Ceci correspond à 60% des quantités d'eaux usées traitées disponibles prévues pour chacune des années. Ces prévisions s'inscrivent dans une vision de long terme pour le développement de l'irrigation. Celle-ci combine à la fois la réutilisation des eaux usées traitées, le pompage des eaux souterraines et l'utilisation d'autres sources d'eau additionnelles qui dépendent de l'avancée du processus de paix avec Israël (notamment l'accès à l'eau du fleuve Jourdain). Les quantités prévisionnelles allouées à l'irrigation devraient permettre d'irriguer 950 000 dunums en 2032, contre environ 200 000 dunums irrigués en 2016[239]. Le tableau 3.5 résume le scénario de long terme prévu par l'APE pour l'irrigation. Il permet de comprendre la stratégie adoptée par l'APE sur le long terme puisqu'il s'agit uniquement de quantités prévisionnelles[240].

[239] D'après le document de l'APE (2013a, 88), citant le MoA comme source pour ce calcul : un dunum de terre irriguée nécessite environ 600 m^3 d'eau, ce qui permet de calculer la surface de terres potentiellement irrigables à partir de la quantité d'eau disponible pour l'irrigation.

[240] Toutes les quantités indiquées, y compris pour l'année 2017, sont prévisionnelles, le document datant de 2013. Peu de données à jour sont disponibles concernant les eaux usées et leur réutilisation. Cependant, d'après la dernière stratégie de l'eau publiée en 2016 (PWA 2016a), seulement 8 millions de m^3 d'eaux usées étaient traitées en 2016, loin des estimations prévues pour 2017.

	2017	2022	2027	2032
Eaux usées traitées	16,7	52,9	97,5	155
Eaux usées traitées réutilisées	4,2	31,7	58,5	93
Eaux souterraines	45,8	40,5	35,3	30
Eau provenant de barrages*	12,8	23,5	34,3	45
Eau du Jourdain*	0	200	300	400
Total pour irrigation	62,7	295,7	428	568
Surface irrigable (dunum)	104 458	482 867	713 372	946 653

Tableau 3. 5 : Quantités potentielles d'eau pour l'irrigation en Cisjordanie (en millions de m^3). Les * concernent des sources d'eau potentielles en cas d'accord de paix avec Israël. Source : PWA (2013a, 88).

La réutilisation des eaux usées en agriculture est également perçue comme un moyen de substitution à l'irrigation par les eaux souterraines et donc une façon d'économiser ces dernières pour pouvoir les transférer à un usage domestique. Dans la stratégie nationale de l'eau et des eaux usées de 2013, la quantité d'eaux souterraines allouées à l'irrigation diminue de 51 millions de m^3 en 2012 à 30 millions de m^3 en 2032. Cette diminution s'accompagne d'une augmentation des autres ressources en eau, essentiellement les eaux usées traitées et l'eau du Jourdain (uniquement en cas de résolution du conflit israélo-palestinien tel qu'entendu par l'AP). Ces diminutions et augmentations d'un type de ressource à l'autre laissent à penser que ces « nouvelles » ressources vont venir se substituer aux ressources souterraines (Trottier et Perrier 2018). Cette stratégie de transfert et de substitution est également présente dans l'étude de l'importance de la réutilisation des eaux usées en Cisjordanie, réalisée par l'agence française Adour-Garonne. Le rapport indique que :

> « *la réutilisation offre une ressource d'eau additionnelle, remplaçant l'eau prélevée pour l'agriculture (…). Par conséquent les eaux usées [traitées] seront destinées principalement à l'irrigation afin de réduire le prélèvement (…) et permettre aux agriculteurs d'améliorer leur production.* » (PWA 2017, 6)[241].

[241] « *REUSE provides an additional water resource, replacing water extracted in particular for agriculture, which consumes more water than any other activity. (…) Therefore, waste water will mainly be destined for reuse for agricultural irrigation in order to reduce the extraction of water resources for competing agricultural, domestic and industrial purposes and to enable farmers to improve their yields*. » (PWA 2017, 6).

Ceci suppose donc que les terres actuellement irriguées modifient leur source d'irrigation, et que les nouvelles terres irriguées soient majoritairement rattachées à un système d'irrigation par les eaux usées traitées.

Augmenter la quantité d'eau disponible, que ce soit pour des usages domestiques ou agricoles, relève également d'une vision nationaliste des ressources en eau. L'objectif de gestion de l'offre traduit un discours centré sur la notion de « droit de l'eau » des Palestiniens face à Israël qui s'approprie une grande partie des ressources disponibles en Cisjordanie. La réutilisation des eaux usées n'a pas pour objectif de combler les quantités d'eau promises par les accords d'Oslo aux Palestiniens et non allouées. La poursuite d'un droit d'accès, de contrôle et d'utilisation des ressources souterraines et de surface reste un objectif majeur de la politique de l'eau de l'APE. Cependant, le développement de la réutilisation des eaux usées demeure une stratégie plus aisée à poursuivre et soutenue par les bailleurs de fonds, malgré les difficultés liées à l'obtention de permis de la part des autorités israéliennes. Réutiliser les eaux usées traitées palestiniennes permet à l'APE de s'approprier une ressource qui auparavant s'écoulait dans l'environnement, *via* les *wadi*, à destination d'utilisateurs humains et non-humains situés sur le passage du *wadi* et d'Israël qui récupérait les eaux usées palestiniennes au-delà de la ligne verte, les traitait et les réutilisait[242].

En parallèle d'une gestion par l'offre, l'APE met également en œuvre une gestion de l'eau par la demande. Celle-ci fait l'objet d'un document spécial, publié en 2016 et qui énumère les objectifs d'une telle politique :

> « - *garantir les économies d'eau et une lente augmentation de la demande par une allocation plus efficiente des ressources en eau ;*
> - *reconsidérer les stratégies d'allocation de l'eau et quantifier les gains potentiels potentiellement réalisables ;*
> - *assurer des services d'eau performants ;*
> - *réduire et empêcher la pollution de l'eau ;*
> - *mettre en place des standards pour des pratiques agricoles efficientes, et promouvoir une adaptation des systèmes de cultures ;*

[242] Je détaille les enjeux de la gestion des eaux usées dans le chapitre 6.

- *développer des ressources d'eau additionnelle lorsque les politiques de gestion de la demande et les possibilités d'économies d'eau se révèlent insuffisantes, et établir des priorités.* » (PWA 2016c, 2)[243].

La gestion de la demande envisagée par l'APE implique plusieurs changements d'abord de réhabilitation des réseaux d'approvisionnement domestique et agricole pour minimiser les fuites, puis de hiérarchisation des usages (avec calcul des gains potentiels), et enfin modification des pratiques agricoles. Selon ce même document, les usages domestiques demeurent prioritaires sur tous les autres usages. Ensuite, l'allocation des ressources en eau doit se faire au regard des « *bénéfices économiques pour la Palestine* » de chaque usage. Ces bénéfices sont à calculer en termes de « *revenus, de création d'emplois, et de sécurité alimentaire* » et doivent « *être en adéquation avec les plans de développement nationaux* » (PWA 2013b, 7)[244]. Ainsi, grâce aux analyses faites précédemment sur les plans de développement nationaux et sectoriels, il est clair que l'agriculture représente un secteur potentiellement très « bénéfique » pour l'économie palestinienne et donc à privilégier dans l'utilisation des ressources en eau.

4.3 La promotion d'une gestion « efficiente » des ressources en eau

Le Plan Fayyad, la Banque mondiale (2009) et l'APE (2011) s'accordent sur l'importance d'une stratégie de renforcement des capacités afin d'établir des institutions fortes. Selon cette logique, le décret de l'eau de 2014 réforme essentiellement la gouvernance des institutions de l'eau. Il s'agit de modifier ce que j'appelle la « trajectoire décisionnelle » de l'eau, autrement dit de réformer les processus de décision relatifs à la trajectoire matérielle de l'eau. Cette réforme entraine une évolution des acteurs investis dans cette trajectoire décisionnelle. L'APE affiche cet objectif dès 2011[245].

[243] « *Ensure water saving and slow demand growth through a more efficient allocation of water resources; Reconsider global strategies for water allocation and quantify the potential gains to be achieved ; Ensure performant public water services that provide access to adequate and affordable water supply and sanitation ; Reduce and prevent water pollution, and aim at good status for all waters based on a comprehensive monitoring system ; Set standards for efficient agricultural practices, and promote cropping pattern adaptation ; Develop additional water resources volumes once demand side policies and planning options for water saving have proven to be insufficient, and set priority choices*. » (PWA 2016c, 2).

[244] « *Allocate water rights for economic benefit (agriculture, industry, tourism, etc.) between different users based on the economic benefits to Palestine (in terms of revenue, job creation and food security) and in agreement with national development plans.* » (PWA 2013b, 7).

[245] « *The reform covers the following elements : institutional, legal, legislative and administrative performance.* » (« Brief report on the Palestinian Water Sector Reform program » 2011, 17).

Les documents officiels relatifs au secteur de l'eau construisent une définition managériale de la « bonne gouvernance », pilier des stratégies nationales palestiniennes. Dans sa stratégie nationale 2012-2032, l'APE inscrit la « bonne gouvernance » comme objectif stratégique dont les indicateurs de réussite sont : la promulgation et la mise en œuvre du nouveau décret de l'eau de 2014, l'établissement et le développement des nouvelles institutions prévues par le décret, et la mise en œuvre des pratiques de la GIRE (PWA 2013a, 54). Pour rappel, la réforme du secteur de l'eau a débuté en 2008 avec le premier audit interne de l'APE, commandé par Shaddad Attili, alors à la tête de l'APE, et réalisé par la Norvège[246]. Cette seconde réforme est financée par la *Swedish International Development Agency* (SIDA), l'AFD et la Banque mondiale (Fustec 2014a, 167). Il n'est pas question ici de revenir en détails sur le discours néolibéral promu par le gouvernement de S. Fayyad et soutenu par les bailleurs de fonds. Quelques auteurs ont déjà étudié ces réformes et leurs implications pour l'économie palestinienne et pour les processus de construction étatique (Khalidi et Samour 2011; Salingue 2013; Haddad 2016). D'autres ont également analysé la traduction de ces réformes dans le secteur de l'eau et de l'environnement et les discours véhiculés sur la nouvelle gestion de l'eau palestinienne (Fustec 2014b; Signoles 2010b). Cependant, cette section démontre que les arguments déployés en 2010 pour justifier une nouvelle réforme du secteur de l'eau reprennent dans une large mesure ceux déployés dans les années 1990 qui ont mené à la première réforme de 2002.

L'objectif consiste à atteindre une « efficience » dans la gestion des ressources en eau, en promouvant une nouvelle organisation plus transparente, avec des fonctions claires distribuées entre différentes structures, et des services d'eau moins éparpillés et financièrement stables. Le décret de l'eau de 2014 opère des changements discursifs et institutionnels concernant la gouvernance de l'eau dans les territoires palestiniens. Les changements discursifs correspondent à des modifications mineures mais repositionnent la loi de l'eau palestinienne au sein du discours hégémonique international sur l'eau.

Dans une logique néolibérale, la réforme du secteur de l'eau doit encourager la participation du secteur privé dans la gestion de l'eau par le biais des partenariats publics-privés. L'ouverture au secteur privé doit permettre de mettre fin aux difficultés financières des fournisseurs d'eau, et d'améliorer l' « efficience » et la performance de ces systèmes de distribution (PWA 2013a). La promotion de ces partenariats public-privé pour la distribution

[246] La Norvège avait déjà participé au financement de projets pour établir la loi de l'eau de 2002 (Trottier 1999, 45).

d'eau précède très largement le décret sur l'eau de 2014. Cet objectif apparait dès les années 1990 à travers la mise en place d'un contrat de délégation dans la bande de Gaza en 1996 concernant la distribution de l'eau, attribuée à la Lyonnaise des Eaux (Signoles 2010b, 135). A. Signoles (2010b, 133) décrit le développement de ces nouveaux fournisseurs régionaux comme la concrétisation des politiques de privatisation de la gestion de l'eau promues par la Banque mondiale et adoptées par l'AP. La loi de 2002 prévoit l'établissement de fournisseurs régionaux, afin de mettre fin à la fragmentation des services de distribution d'eau, sans faire mention explicite de la participation du secteur privé. Cependant, les différents fournisseurs régionaux créés à la fin des années 1990 (Gaza) et au début des années 2000 (Hébron, Bethléem) naissent de contrats conclus entre acteurs publics et privés[247]. Contrairement à la loi de l'eau de 2002, le décret de 2014 explicite qu'il est de la responsabilité de l'APE d'encourager la participation du secteur privé:

> « *[l'Autorité doit] coopérer avec les autorités compétentes pour créer un climat stable et propice aux investissements dans le but d'encourager les investissements du secteur privé dans le secteur de l'eau, et mettre en œuvre les réformes institutionnelles, réglementaires et économiques nécessaires pour encourager la collaboration avec le secteur privé conformément à un règlement établi à cet effet* » (PWA 2014, Article 8, paragraphe 16)[248].

L'organisation institutionnelle dictée par le décret de 2014 doit permettre d'établir un environnement institutionnel stable et efficace afin d'attirer les investissements du secteur privé qui garantiront ensuite l'autonomie financière des fournisseurs régionaux de l'eau (Global Water Partnership 2015; World Bank 2018).

Quelques changements mineurs dans l'organisation institutionnelle apparaissent entre la loi de l'eau de 2002 et le décret de 2014. Les figures 3.4 et 3.5 permettent de visualiser ces changements. Premièrement, entre 2002 et 2014, le *National Water Council* disparait. Cet organe a été créé à la suite de la première loi et devait réunir des représentants de différents ministères et institutions, mais il n'a jamais été effectif (Signoles 2010b; Global Water Partnership 2015). Il disparait complètement dans le décret de 2014 pour laisser place au Conseil des Ministres, déjà en place et effectif, chargé de superviser les différents ministères

[247] A. Signoles (2010b) démontre que les tentatives d'établissement de ce nouveau type de fournisseurs n'ont pas été reçues de la même manière par toutes les municipalités. Ceci constitue un exemple des dynamiques locales de pouvoir que certaines municipalités ont réussi à garder face à la centralisation de la gestion de l'eau par l'APE Chapitre 5).

[248] « *[the Authority shall] Cooperate with the relevant authorities in creating a climate that is stable and conducive to investments with the aim of encouraging private sector investment in the water sector, and implement required institutional, regulatory and economic reforms to encourage partnership with the private sector in accordance with a regulation issued for that purpose.* » (PWA 2014, Article 8, paragraphe 16).

dont l'APE. Deuxièmement, la création du *Water Sector Regulatory Council* (WSRC), régulateur indépendant de l'APE, marque un changement majeur. Son rôle est de contrôler toutes les activités des fournisseurs de services, dont la production, le transport, la distribution, et la gestion des eaux usées (PWA 2014, Article 18). Il doit rendre des comptes au Conseil des Ministres et non à l'APE[249].

Les autres acteurs institutionnels prévus par le décret de 2014, la *National Water Company*, les fournisseurs régionaux et les associations d'usagers de l'eau, apparaissaient déjà dans la loi de 2002. La *National Water Company*, fournisseur national, remplace le *National Water Utility* prévu par la loi de 2002. Aucune différence n'apparaît entre les deux, à l'exception du nom attribué. Mis à part les fournisseurs régionaux créés à Gaza, Jérusalem et Bethléem avant même la loi de 2002, aucune de ces institutions n'a vu le jour.

[249] Le chapitre 5 analyse les tensions inhérentes à la création du WSRC avec l'APE.

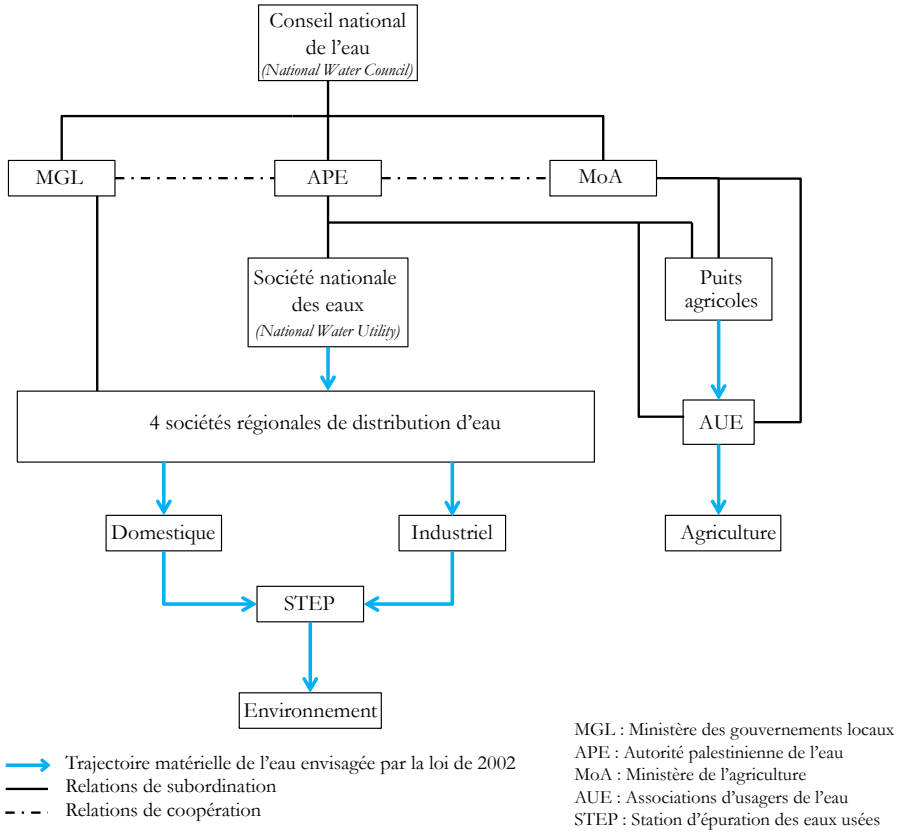

Figure 3. 4: Organisation institutionnelle prévue par la loi de l'eau de 2002. Réalisée par Jeanne Perrier.

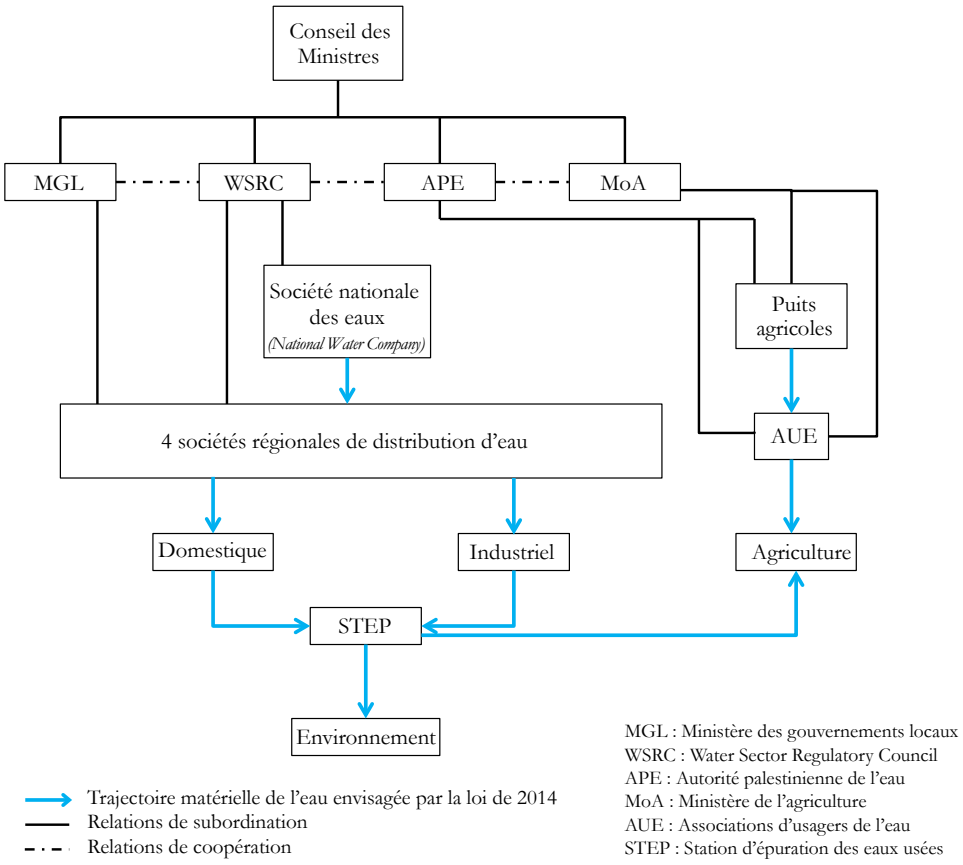

Figure 3. 5 : Organisation institutionnelle prévue par le décret de 2014 relatif à la loi de l'eau de 2002. Réalisée par Jeanne Perrier.

À travers le décret de 2014, il s'agit également de réformer la gestion des systèmes d'irrigation, notamment par l'instauration d'associations d'usagers de l'eau (AUE). Cette stratégie correspond à l'organisation de l'agriculture soutenue par les bailleurs de fonds depuis les années 1990. La création des AUE a pour objectif d'encourager la participation des acteurs de l'échelle locale aux processus de décision. Ainsi, leur création traduit une internationalisation de la réglementation palestinienne. Elle traduit également une gestion actuelle représentée comme « inefficiente » et que l'organisation en AUE va réformer.

La réglementation palestinienne sur les AUE a été promulguée en 2018, soit quatre ans après le décret sur l'eau de 2014[250]. La loi de l'eau de 2002, mentionne déjà ces AUE au chapitre 7 consacré à la création des fournisseurs régionaux. Cependant, aucune définition n'en était donnée, ni aucune précision sur leur constitution[251]. La stratégie nationale de l'eau de 2013 mentionne également la création des AUE comme une étape nécessaire à la restructuration du secteur eau et les décrit comme « *des partenaires institutionnels très importants pour la gestion de l'eau d'irrigation* » (PWA 2013a, 21,90,107)[252]. Le décret de 2014 définit les AUE comme « *des organisations à but non-lucratif établies pour gérer l'approvisionnement en eau pour l'irrigation* » (PWA 2014, Article 1)[253]. Les AUE font partie de la catégorie des fournisseurs de services puisqu'elles doivent gérer l'approvisionnement en eau des agriculteurs pour l'irrigation. Le décret prévoit que les AUE obtiennent l'eau de la *National Water Company* (non-existante), et précise leur établissement et leur personnalité juridique avec les articles 48 et 49. Les AUE doivent gérer l'eau d'irrigation à l'échelle locale et de façon « *durable* »[254]. Selon l'article 48, cet objectif doit être en adéquation avec la régulation sur les AUE à venir, censée préciser les conditions d'établissement et de fonctionnement des AUE, ainsi que leurs droits et responsabilités. L'Article 49 leur reconnaît une personnalité juridique. L'analyse du règlement sur les AUE

[250] Elle est disponible sur le site internet de l'APE : http://www.pwa.ps/userfiles/server/water%20sector/Water%20Users%20Association.pdf, consulté le 19/04/2020).

[251] Voici les différentes mentions des AUE au chapitre 7 de la loi de l'eau de 2002: l'article 26 prévoit que les AUE et les fournisseurs régionaux seront chargés d'établir le prix de l'eau en accord avec la réglementation sur les tarifs ; l'article 28 établit un contrôle de l'APE sur les AUE et autorise le *National Water Council* (qui n'a jamais existé) à suspendre ou à démanteler le conseil d'administration des AUE.

[252] « *Water users' associations (WUAs) are very important institutional partners in irrigation water management*. » (PWA 2013a, 21,90,107). Cette phrase est répétée telle quelle à trois reprises dans le document, sans information supplémentaire.

[253] L'article 1 du décret de 2014 relatif à la loi de l'eau de 2002 définit les différents termes utilisés dans le texte du décret : « ***Water Users Associations:*** *Non-profit organizations that are established to manage the supply of irrigation water.* » (PWA 2014, Article 1).

[254] « *Article (48) Establishment of Water Users Associations : Water Users Associations shall be established with the aim of managing the service of supplying irrigation water at the local level in a sustainable manner* » (PWA 2014, article 48).

permet de comprendre la structure des AUE, ainsi que ce qui est entendu par « gestion durable » de l'irrigation.

Le règlement détaille l'organisation institutionnelle des AUE et préconise une organisation interne très classique, recommandée par la Banque mondiale (Salman 1997) et la FAO (Hodgson 2003, 46). On y retrouve : 1) une assemblée générale, composée de tous les adhérents, 2) un conseil d'administration élu par l'assemblée générale, 3) un président élu par le conseil d'administration. L'établissement d'une AUE doit permettre, entre autres d' « *opérer, de maintenir et de gérer le système d'irrigation et de drainage de façon équitable, efficiente, et économique* », « *d'adopter des méthodes d'irrigation modernes pour réaliser des économies d'eau et atteindre une haute efficience de l'utilisation de l'eau* », et de faire prendre conscience aux agriculteurs des spécificités de l'agriculture irriguée, de l'adéquation des semences, du calendrier de semis et d'irrigation afin d'atteindre une « *utilisation efficiente et optimale de l'eau* » (Palestinian Authority 2018, Article 9)[255]. Cette vision de la gestion de l'eau n'est pas spécifique à la Cisjordanie, et se diffuse notamment par des logiciels tels que Cropwat, mis en place par la FAO, et permettant de calculer le calendrier d'irrigation optimal selon des hypothèses qui ne correspondent pas toujours à la réalité du terrain (Trottier et Perrier 2017). L'Assemblée générale approuve les stratégies et le budget de l'association, et approuve ou amende le règlement intérieur. Le conseil d'administration exerce un fort contrôle sur le périmètre d'irrigation puisqu'il détermine les prix de l'eau ainsi que le calendrier de distribution de l'eau, et doit prendre les mesures nécessaires pour assurer une utilisation « *optimale et efficiente de l'eau* ». De plus, il représente l'association devant les institutions officielles et les autorités judiciaires (Palestinian Authority 2018, Article 22). Enfin, l'AP, à travers le MoA et l'APE, contrôle le fonctionnement et les stratégies agricoles de l'AUE notamment en matière de choix des semences et de calendrier d'irrigation (Figure 3.6).

[255] « *3. Operating, maintaining and managing the agricultural irrigation and drainage system in a way characterized by equity, efficiency and economy. (...) ; 11. Adopting modern irrigation methods for water economy and achieving high utilization efficiency. ; 12. Raising awareness among farmers regarding irrigated agriculture, suitable crops, and timing of planting, irrigation and fertilizing, in order to achieve efficiency and optimal use of water.* » (Palestinian Authority 2018, Article 9).

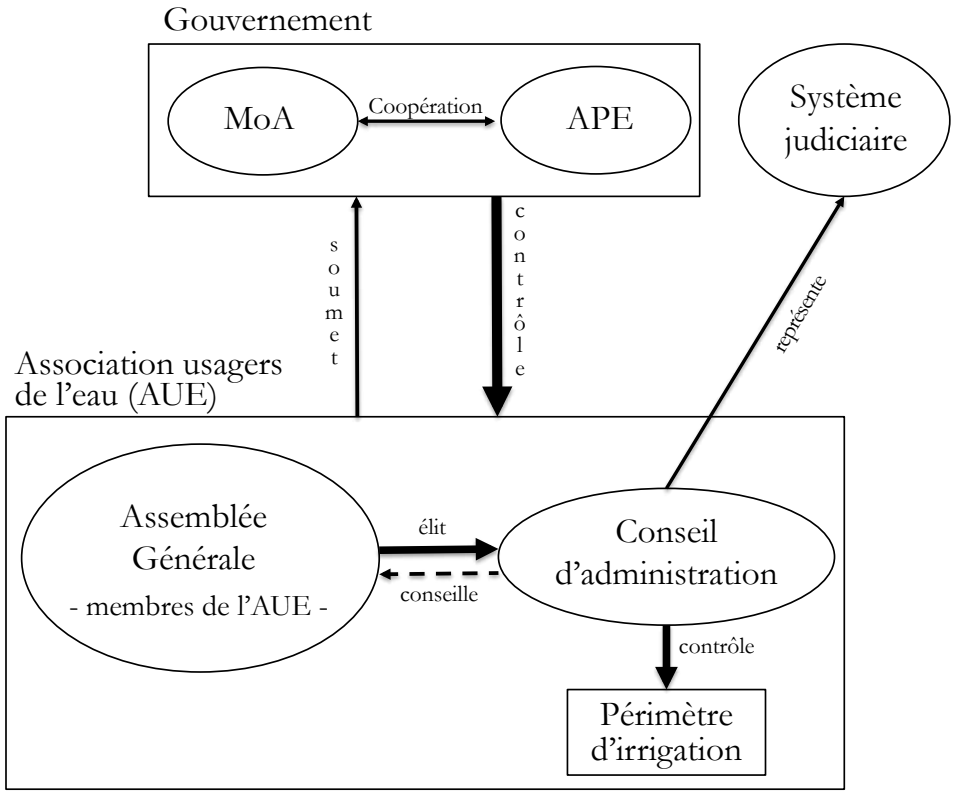

Figure 3. 6 : Schéma de l'organisation institutionnelle des AUE et de leur intégration dans le système étatique selon la régulation de 2018. Réalisé par Jeanne Perrier.

La FAO a joué un rôle primordial dans l'écriture de ce règlement et la diffusion du modèle de l'AUE[256]. La FAO a également organisé des ateliers sur les AUE, en coopération avec l'APE, les conseils de village ainsi que le PHG. Ces ateliers font partie du projet « *Strengthening capacities and supervision of the services provided to farmers in the West Bank* », réalisé sous l'égide de la FAO et financé par le Canada. L'objectif de ces ateliers est de soutenir les agriculteurs souhaitant former une AUE en leur expliquant les différentes responsabilités administratives, financières, et techniques. Certains de ces ateliers ont abouti à la création de comités d'usagers de l'eau. D'après le PHG, treize « *comités* » d'usagers de l'eau ont été constitués en avril 2018 dans différents villages[257] après que les agriculteurs ont suivi plusieurs formations concernant « *la gestion du système d'irrigation, la commercialisation et les achats groupés, et le système d'association* » (Palestinian Hydrology Group 2018). Dans sa newsletter, le PHG utilise le terme « *water user committees* » et non « associations », les différenciant des AUE reconnues par la loi. Les comités ne sont pas

[256] J'ai obtenu un brouillon de ce règlement, daté de 2016 et rédigé en arabe, auprès du bureau de la FAO de Jérusalem. Aucune modification significative n'apparaît entre le brouillon et la version publiée en 2018.
[257] Dont Al Nassariya et Al Aqrabaniya, villages situés dans la vallée d'Al Far'a (Chapitre 8).

reconnus par le décret de 2014 et n'ont pas de conseil d'administration. Les décisions sont prises par l'ensemble des agriculteurs présents dans le comité.

La mise en place de ces AUE s'inscrit dans un modèle de gestion promu par les Principes de Dublin dans les années 1990 (Chapitre 4) mais fait fi des critiques formulées à son encontre dans la littérature scientifique (Chapitre 5). En souhaitant réformer le secteur institutionnel de l'eau, le concept d'efficience vient également s'appliquer à la gestion des ressources en eau, en décidant quels acteurs sont compétents et légitimes pour gérer de la meilleure des façons les ressources en eau, afin de servir les objectifs de la stratégie agricole et de la stratégie nationale.

Conclusion du chapitre 3

Ce chapitre a décortiqué la manière dont les stratégies nationales concernant l'agriculture et l'eau construisent une représentation de ces deux secteurs, basée sur des performances essentiellement économiques, et quantifiables. Ce chapitre a démontré que le développement agricole et la maitrise des ressources en eau ont une importance primordiale dans le processus de formation étatique palestinien tel qu'envisagé par l'AP et les acteurs internationaux impliqués.

L'agriculture constitue une pierre angulaire de l'économie nationale et a un double rôle. Tout d'abord, l'objectif consiste à exploiter le « potentiel » de ce secteur et à résorber le chômage en particulier chez les jeunes. Pour ce faire, les ressources en eau représentent un enjeu considérable. Les stratégies analysées construisent l'image d'une agriculture en perdition qui doit retrouver sa grandeur par le biais d'investissements, de modernisation, et d'une transformation profonde. Le développement des ressources en eau doit pouvoir réaliser cette vision productiviste de l'agriculture. Ceci implique le recours à d'autres ressources, telles que les eaux usées traitées, et à une gestion considérée plus « efficiente » que ce soit pour le secteur agricole comme pour le secteur domestique. Les deux étant liés, j'ai intégré l'analyse du discours sur les usages domestiques, car étant prioritaires dans l'allocation des ressources, ils viennent contraindre l'allocation pour l'agriculture. Ensuite, l'agriculture a également un rôle à jouer dans les processus de territorialisation étatique dans les zones C, afin de les « protéger » et d'aider les populations rurales vulnérables face à l'occupation

israélienne. Le secteur agricole se voit donc attribuer le rôle de « développer » l'économie, transformant les pratiques notamment en termes de tenure de l'eau dans les zones C, mais également le rôle de « protection » des plus vulnérables qui, paradoxalement se retrouvent les premiers affectés par les bouleversements de tenure de l'eau engendrés par les projets de développement.

Le concept d'« efficience » dans chacun de ces documents représente le cadre d'analyse adopté pour penser l'agriculture et la gestion des ressources en eau. Bien que peu défini, l'analyse textuelle permet d'identifier les différents sens donnés à ce concept, tantôt appliqué à une réflexion sur la trajectoire matérielle de l'eau, tantôt appliqué à ce que j'appelle la trajectoire « décisionnelle » de l'eau, en référence aux politiques de gestion construites autour de ce concept. Cette construction autour du concept de l'« efficience » fait fi du contexte social et politique dans lesquels ces stratégies agricoles et de réformes de l'eau s'inscrivent. Avant de s'y intéresser, il est nécessaire de revenir sur la manière dont le concept d'« efficience » est devenu hégémonique dans le secteur de l'eau et sur le contexte et les acteurs qui ont participé à sa construction et son évolution. Le chapitre suivant propose de retracer l'histoire de ce concept, de ses racines coloniales à sa remise en question au début du 21ème siècle, pour mettre en avant les enjeux de pouvoir et les différentes coproductions de l'ordre social et de l'ordre naturel enchâssés dans ce concept.

Chapitre 4 – Une lecture politique et historique du concept d'efficience de l'irrigation et de la gestion de l'eau

L'irrigation constitue à la fois un moyen technique de transformer considérablement le paysage ainsi qu'un outil politique et économique de contrôle des territoires. L'irrigation permet notamment de lutter contre les paysages désertiques, perçus par les pouvoirs coloniaux comme les conséquences d'une « *déforestation et d'une surexploitation des pâtures par les populations indigènes* »[258] donnant à voir des paysages « *hors normes* » pour les colons dont l'objectif devient alors de restaurer une normalité, telle qu'ils l'imaginent (Gregory 2001; D. K. Davis 2016). Ceci a été à l'origine de projets d'irrigation coloniaux, que ce soit en Inde (Gilmartin 1994; Gregory 2001), en Égypte (Derr 2011), au Maghreb (Swearingen 1985; Trumbull IV 2011), au Mali (Ertsen 2006) ou encore en Palestine (« A survey of Palestine » 1946; Broich 2013). La volonté de maitrise du territoire, de ses ressources et des populations *via* l'irrigation a encouragé, dès le 19ème siècle, le développement de nouvelles professions, de nouvelles formules mathématiques et de nouvelles techniques. Parmi ces outils, on trouve le concept d'efficience de l'irrigation, et son ancêtre « *duty of water* », qui a voyagé entre l'Inde, l'Europe et les États-Unis à travers les différentes études réalisées par les premiers ingénieurs. En 1959, S. P. Hays analyse le concept d'efficience comme le concept-clé de l'émergence du mouvement conservationniste aux États-Unis à la fin du 19ème siècle dont le but consistait à assurer un développement économique guidé par un savoir expert, celui des hydrologues (Hays 1959). L'efficience est progressivement devenue un indicateur crucial pour évaluer la gestion des ressources en eau, que ce soit à l'échelle d'une parcelle, d'un bassin versant ou à celle d'une institution. Une fois enrôlé par les ingénieurs et autorités étatiques, le concept d'efficience est devenu un procédé technique.

Définir l'efficience constitue une première difficulté car plusieurs définitions coexistent dans la littérature scientifique. De manière générale, l'efficience cherche à mesurer la performance d'un système d'irrigation en rapportant les objectifs atteints (surface irriguée, production) à une quantité d'eau définie. Il ne s'agit pas de savoir si l'objectif est atteint, mais de s'intéresser à la manière dont il est atteint. Appliqué au domaine de la gestion, l'efficience

[258] « *He, like so many before and after him, believed that indigenous deforestation and overgrazing had created great swaths of desertified land and desicated environments in and around the Sahra, causing it to spread.* » (D. K. Davis 2016, 13).

sert à rendre compte des performances des politiques mises en place ou des institutions. L'efficience n'est pas simplement un concept théorique ou descriptif mais un indicateur, au sens défini par G. Bouleau (2006) comme une variable mobilisée par un ou plusieurs groupes sociaux et ayant pénétré le champ politique. L'efficience permet de comparer les pratiques et les techniques et de les hiérarchiser en fonction de la maximisation de leur ratio. Il y a donc une forte valeur normative associée à cet indicateur et à ses usages.

Dès les années 1990, plusieurs auteurs ont remis en cause la méthode de calcul de l'efficience classique en dénonçant les conséquences problématiques de son application (Willardson, Allen, et Frederiksen 1994; Molden 1997; M. E. Jensen 2007; Perry 2007). Ces auteurs ont remis en cause le calcul de l'efficience classique à l'échelle de la parcelle pour privilégier une approche par bassin. Cette nouvelle échelle a permis de mettre l'accent sur les trajectoires recouvrables, autrement considérées comme des pertes à l'échelle de la parcelle. Certains auteurs ont utilisé cette approche pour critiquer les programmes de modernisation promouvant les systèmes d'irrigation de précision pour augmenter l'efficience (van Schilfgaarde 1994; Lopez-Gunn et al. 2012; van der Kooij et al. 2013; Perry et Steduto 2017). D'autres ont tenté de repenser la manière dont les pertes sont perçues, en différenciant non seulement leurs usages mais également la source d'eau (Carter, Kay, et Weatherhead 1999). Les critiques majeures de la notion d'efficience, au-delà des méthodes de calcul, empruntent à l'approche de *political ecology*[259]. Pour G. E. van Halsema et L. Vincent (2012, 10), la *political ecology* présente l'intérêt d'étudier « *les revendications sociales exprimées autour des études de l'efficience de l'irrigation et de la productivité de l'eau agricole* »[260] . J. Trottier (2018) propose d'explorer les trajectoires de l'eau pour analyser les tenants et aboutissants des changements provoqués par les projets de développement sur l'eau.

La *political ecology* permet de remettre en question la nature apolitique du concept de l'efficience et sa supposée neutralité technique. R. Boelens et J. Vos (2012) décrivent l'efficience comme un construit social, dont la définition et les modifications successives représentent des alliances particulières entre acteurs politiques et économiques. Dans leur analyse du mythe du goutte-à-goutte, S. van der Kooij et al. (2013) déconstruisent les énoncés utilisés dans les articles scientifiques pour promouvoir cette technique d'irrigation censée

[259] Le chapitre 1 définit l'approche de *political ecology*.
[260] « *It is the social claims made around studies of irrigation efficiency or agricultural water productivity, to support new public action and new policies, which make them relevant to study through political ecology perspectives that focus on the allocation and regulation processes governing natural resources management.* » (van Halsema et Vincent 2012, 10).

améliorer considérablement l'efficience de l'irrigation. Ils démontrent que ces énoncés sont le produit d'une tradition épistémique des sciences de l'ingénieur en irrigation qui « *dépolitise* » la gestion de l'eau (van der Kooij et al. 2013, 106, 108). Parmi ces critiques, la majorité des auteurs reconnaissent l'importance de prendre en compte les aspects non-monétaires de l'irrigation et de la gestion de l'eau pour repenser l'efficience (Trottier 2008; Boelens et Vos 2012; Gerlak et Ingram 2018). R. Boelens et J. Vos (2012) utilisent la notion de « *water social efficiency* » pour décrire les multiples utilisations sociales de l'irrigation, en dehors d'être un moyen de production. La place et la représentation de l'agriculteur comme acteur passif sont également au cœur des critiques de l'efficience (van Schilfgaarde 1994; Boelens et Vos 2012; van Halsema et Vincent 2012; Lankford 2012a; Lopez-Gunn et al. 2012). De façon générale, ces auteurs remettent en cause la construction du discours sur l'efficience.

Ces analyses critiques soulignent les nombreuses failles du concept d'efficience mais ne permettent pas de les dépasser et créent parfois de nouveaux écueils. En particulier, elles n'éclairent pas le processus historique de construction de ce concept et tendent soit à vouloir créer un nouveau système métrique de performance, soit à tomber dans une homogénéisation des acteurs, en particulier des « petits agriculteurs », contraignant ainsi l'analyse des relations de pouvoir. En soulignant les limites de ces critiques, ce chapitre démontre que l'efficience participe d'un phénomène de violence épistémique dépassant les cas d'étude isolés, à la fois envers certains utilisateurs des ressources en eau, humains et non-humains, et également envers les sciences sociales censées pouvoir rendre visible ces derniers. La violence épistémique constitue une violence « *exercée contre ou à travers le savoir* » (Galván-Alvarez 2010), participant aux processus de domination de sujets marginalisés[261]. Il s'agit d'un processus de délégitimation de savoirs par l'imposition d'autres formes de savoirs.

Pourquoi l'efficience de l'irrigation est-elle devenue l'indicateur hégémonique de performance dans la gestion de l'eau ? Comment la notion de l'efficience a-t-elle été construite et comment résiste-t-elle à ces changements de définition ? Dans ce chapitre, j'analyse l'efficience en tant que schème interprétatif, c'est a dire une règle informelle qui permet de donner du sens, de comprendre des discours, et d'interpréter un évènement. Lorsqu'un schème interprétatif devient hégémonique, il participe à construire une structure de signification qui, à son tour, renforce une structure de domination particulière (Gramsci 1971; Jabri 1996; Trottier 2007a). Les équations successives pour définir l'efficience de l'irrigation

[261] Le chapitre théorique discute le concept de violence épistémique et l'utilité d'adopter une définition élargie de celle de G. Spivak (1988) centrée sur le processus de déstructuration de l'identité du sujet colonial par le pouvoir impérial.

modifient les structures de signification mais renforcent essentiellement la même structure de domination. J'explore ces structures de signification et de domination en mobilisant le cadre théorique de la coproduction. L'ordre naturel, c'est-à-dire la représentation de la nature qui émerge du discours scientifique, influence et est influencé par la façon dont une société entend gérer cet ordre naturel à travers la création d'institutions par exemple (Jasanoff 2004a). Pour analyser les coproductions successives, j'étudie la « *mise en mots* » et la « *mise en nombre* » (Bouleau 2007)[262] de l'efficience et je réhabilite sa dimension politique en explorant les rapports de pouvoirs et les inégalités rendus invisibles par le schème interprétatif de l'efficience. Ceci permet d'explorer la violence épistémique.

Pour y parvenir, je combine à la fois les méthodes d'analyse de discours utilisées par les *Sciences and Technologie Studies*, ainsi que l'étude des relations de pouvoir dans les processus de circulation et d'application du discours de l'efficience, par la *political ecology*. Mon objectif est de déconstruire le concept d'efficience de l'irrigation pour l'ancrer dans les relations sociales qui participent à sa construction et à sa diffusion. Ce chapitre se concentre essentiellement sur la construction et la circulation de ce concept à travers le monde scientifique et les sphères de production des politiques de gestion de l'eau au niveau international. Je m'appuie sur la conduite d'une vingtaine d'entretiens semi-structurés menés avec des ingénieurs en poste en France et à l'étranger[263]. Ces entretiens m'ont permis de clarifier les définitions données par ces ingénieurs pour le concept d'efficience et de comprendre leur position par rapport à la mobilisation de ce concept.

Ce chapitre est structuré en cinq sections. Dans un premier temps j'analyse les racines coloniales du concept de l'efficience d'irrigation pour contextualiser son émergence dans la littérature scientifique au début du 20ème siècle. Dès son apparition, cet instrument a servi les politiques d'expansion coloniale et a permis de formuler une solution au problème de dégradation environnementale des colonies, problème construit par les pouvoirs impériaux. Malgré le contexte particulier de son émergence, l'efficience est devenue un outil universel de mesure, rendu indispensable par des choix discursifs particuliers. Ceci a provoqué une multiplication des équations pour définir l'efficience de l'irrigation, afin d'améliorer toujours plus cet instrument de mesure. La deuxième section analyse la « *mise en mots* » et la « *mise en nombre* » de ce concept. Dans un troisième temps, je démontre que l'évolution des

[262] J'emprunte le concept de « *mise en mots* » à G. Bouleau, tandis que celui de « *mise en nombre* » provient d'A. Desrosières (2000). Le chapitre théorique définit ces deux processus de construction d'un indicateur.
[263] Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet ANR « De Terres et d'Eaux » et les entretiens ont été menés à l'automne 2015.

définitions de l'efficience de l'irrigation coïncide avec des temps forts des politiques de gestion de l'eau au 20ème siècle. Pour y parvenir, j'étudie les coproductions successives de l'efficience et des politiques de gestion de l'eau pour faire apparaître la structure de domination hégémonique et commune à ces définitions. J'invalide l'idée selon laquelle les nouvelles conceptualisations de l'efficience constituent un nouveau paradigme. Elles supportent toutes une domination étatique[264] de la gestion des ressources en eau et la vision d'une eau extraite de son contexte social et politique. Elles diffèrent dans leur organisation de l'ordre naturel et de l'ordre social et dans leurs processus de quantification. Cependant, tous ces processus renforcent et s'accommodent d'une gestion centralisée des ressources en eau. La quatrième section explore la circulation du concept de l'efficience de l'irrigation vers le domaine de la gestion de l'eau, qui reprend cette notion pour guider les réformes institutionnelles et ancrer la représentation abstraite de l'eau. Enfin, dans une dernière partie, j'analyse la production de la littérature scientifique sur l'efficience pour mettre en avant la violence épistémique à l'œuvre dans la production, la circulation et l'application de ce concept.

Section 1 – L'efficience comme produit du colonialisme

L'efficience est un moyen de quantifier la performance des systèmes d'agriculture encore très largement utilisé dans les projets de développement concernant l'eau et dans les politiques nationales de gestion de l'eau[265]. Il est donc nécessaire de revenir sur la production de cette notion afin de contextualiser les hypothèses qui la sous-tendent.

Cette première section analyse d'abord le contexte historique au sein duquel s'est développé le concept d'efficience. Ceci permet de mettre en avant l'héritage colonial présent dans la construction du concept d'efficience, et d'étudier les premières constellations politiques d'acteurs formées autour de ce concept. Cette nouvelle conceptualisation mathématique de l'eau a permis de soutenir et faire avancer des projets de colonisation

[264] Par gestion étatique, j'entends la mise en place d'un contrôle centralisé et vertical des ressources, et des processus de décision se situant essentiellement à l'échelle régionale ou nationale. Il ne s'agit donc pas seulement de l'État au sens strict, mais des institutions étatiques participant au renforcement de cette gestion verticale.

[265] Le chapitre 3 analyse la place de l'efficience dans les politiques et stratégies agricoles et de l'eau palestiniennes.

agricole de millions d'hectares de terres dites « arides », élargissant les frontières des territoires sous contrôle de l'empire britannique (Gilmartin 2003), et permettant également la colonisation du grand ouest américain au 19ème siècle. Dans les différents territoires colonisés, la construction et la circulation du concept d'efficience de l'irrigation ont modifié les systèmes de tenure de l'eau et de la terre.

1.1. Les premiers pas de l'efficience d'irrigation en Inde britannique

L'irrigation n'est pas un procédé récent. Plusieurs civilisations se sont construites sur l'agriculture irriguée et ont transformé leurs pratiques au fil des siècles (Gilmartin 1994; D. K. Davis 2011; Derr 2011). Le concept d'efficience de l'irrigation est né bien plus tardivement. Il trouve racine dès le début du 17ème siècle dans le domaine de la philosophie (Schipper 1998). T. Hobbes s'inspire de la théorie de la causalité d'Aristote pour définir l'efficience comme le processus d'une cause produisant un effet. *J.* Bentham précise cette définition en ajoutant que l'effet produit doit être l'effet désiré. Il donne l'exemple de ministres qualifiés d'efficients lorsqu'ils atteignent l'objectif préalablement fixé (Bentham 1830). À la fin du 18ème siècle, James Watt l'utilise sous l'appellation « *duty of water* » afin d'effectuer les premières mesures comparatives sur les machines à vapeur (Jr. Wescoat 2013, 4760). Il s'agit de la première trace du concept d'efficience lié à l'eau. L'objectif était de comparer les performances des machines en fonction de l'énergie nécessaire à leur fonctionnement. Ainsi, l'efficience est devenue progressivement la mesure d'un ratio production/intrants. La Révolution industrielle au 19ème siècle a ensuite contribué au développement de ce concept dans le domaine économique et mécanique.

Le concept d'efficience a pénétré le domaine de l'irrigation au milieu du 19ème siècle en Inde, alors colonie britannique. À la suite d'une période de sécheresse et de famine, les pouvoirs coloniaux britanniques ont commencé les premières études de planification pour la construction de grands canaux d'irrigation (Jr. Wescoat 2013, 4761). Le temps de circulation du concept de « *duty of water* » depuis son application aux machines à vapeur jusqu'à l'irrigation peut s'expliquer par la difficulté à mesurer les différents paramètres physiques et biologiques de l'irrigation (Israelsen 1950).

La notion de « *duty* » appliquée à l'irrigation apparait dès 1850 dans l'ouvrage du Lieutenant-Colonel Dixon (1850) chargé de décrire les projets d'irrigation dans la province indienne de Mairwara ainsi que la « *civilisation et [la] conversion en paysannerie*

industrieuse »[266] des Mairs, population locale de la région. P. T. Cautley, ingénieur anglais ayant supervisé la construction du Canal de Ganges, calcule dès 1841 la surface de terres potentiellement irriguée par « *un pied cube seconde* », sans utiliser la notion de *duty* (Jr. Wescoat 2013, 4761)[267]. Ce calcul sera ensuite assimilé à la notion de *duty of water*. C. J. Dixon utilise le concept de « *duty of irrigation* » pour décrire la performance des réservoirs d'irrigation construits permettant de submerger une surface de terre définie. Il explique que les réservoirs construits dans une des régions de la province permettent d'irriguer 106 hectares[268], représentant le « *irrigative duty* » de ces réservoirs (Dixon 1850, 124,165). Ces premiers projets d'irrigation constituent une réponse aux famines, et représentent également un moyen d'étendre le contrôle impérial sur ces territoires et de tirer profit économiquement de ces derniers via l'agriculture irriguée.

À la fin du 19ème siècle, la notion de *duty of water* est clairement définie. H. M. Wilson (1893, 38), ingénieur hydraulique américain, définit le *duty of water* comme « *le ratio entre une quantité d'eau donnée et la surface de terres qu'elle irriguera* »[269]. D'après H. M. Wilson, ce calcul a une importance primordiale puisqu'il permet d'évaluer le succès financier d'un projet d'irrigation, ainsi que de définir les mesures des canaux et réservoirs nécessaires pour l'irrigation. Dans la sixième édition de cet ouvrage publiée en 1909, il ajoute que le *duty of water* dépend de la semence, du type de sol, de la température, des précipitations, de la taille et profondeur des canaux, et « *par-dessus tout, il dépend de la compétence de l'irrigant.* » (H. M. Wilson 1909, 50)[270]. Ainsi, si la valeur du *duty of water* s'avère dépendante des conditions locales, il ne fait aucun doute que pour H. M. Wilson il s'agit du standard universel selon lequel les systèmes d'irrigation doivent être jugés ainsi que la compétence de l'irrigant. Dans son ouvrage spécialisé sur l'irrigation en Inde, H. M. Wilson (1903) reprend les premiers calculs effectués par P. T. Cautley et admet également s'inspirer

[266] Le titre exact de l'ouvrage est : « *Sketches of Mairwara ; giving a brief account of the origin and habits of the Mairs; their subjugation by a British force; their civilization, and conversion into an industrious peasantry; with descriptions of various works of irrigation in Mairwara and Ajmeer, constructed to facilitate the operation of agriculture, and guard the districts against drought and famine.* »

[267] Dans son article, Jr. Wescoat (2013) analyse la pluralité des modes de calcul, des valeurs et des justifications de la notion de *duty of water*, et démontre que ces diverses applications traduisent des objectifs sociaux et environnementaux différents qu'il est nécessaire d'étudier.

[268] C.J. Dixon exprime la surface en *beegahs*, unité de surface locale en Inde.

[269] « *The duty of water may be defined as the ratio between a given quantity of water and the amount of land which it will irrigate.* » (H. M. Wilson 1893, 38).

[270] « *The duty of water varies primarily with the crop; thus rice requires morethanwheat. Itvariesstillmorelargelywiththesoil, since sandy requires far more than clayey soil. It varies with the temperature, the precipitation, and with the condition of the ditches, since flat, shallow channels give smaller duties than steeper and deeper ones. Above all, it varies with the skill of the irrigator.* » (H. M. Wilson 1909, 50).

des premières « *remarques* » exprimées par J. S. Beresford, ingénieur en irrigation au département des travaux publics en Inde, sur la notion de *duty of water*. La définition donnée par H. M. Wilson s'appuie donc essentiellement sur les premiers travaux d'irrigation réalisés en Inde, démontrant les premières circulations du concept de *duty of water* entre ingénieurs britanniques et américains.

La première apparition du concept d'efficience dans le domaine de l'irrigation est liée aux canaux et à la distribution de l'eau à travers ceux-ci (H. M. Wilson 1893, 193-94). Contrairement à son ancêtre, l'efficience intègre également la question des pertes. Les pertes dans le canal représentent les quantités d'eau évaporées ou infiltrées sur toute la longueur de celui-ci. Au niveau du système d'irrigation général, du canal jusqu'à la parcelle, H. M. Wilson (1893, 194) dénombre 5 façons dont l'eau est « *utilisée* » : (1) par infiltration et évaporation entre le passage du canal principal vers le canal secondaire, (2) par infiltration et évaporation entre le passage du canal secondaire vers le canal privé, (3) par infiltration et évaporation entre le passage du canal privé vers la parcelle à irriguer, (4) « *en perte causée par l'agriculteur en manipulant l'eau* » causant à la fois des pertes par infiltration et évaporation à cause d'un surplus d'eau, et 5) par « *l'irrigation utile* » de la terre (Figure 4.1).

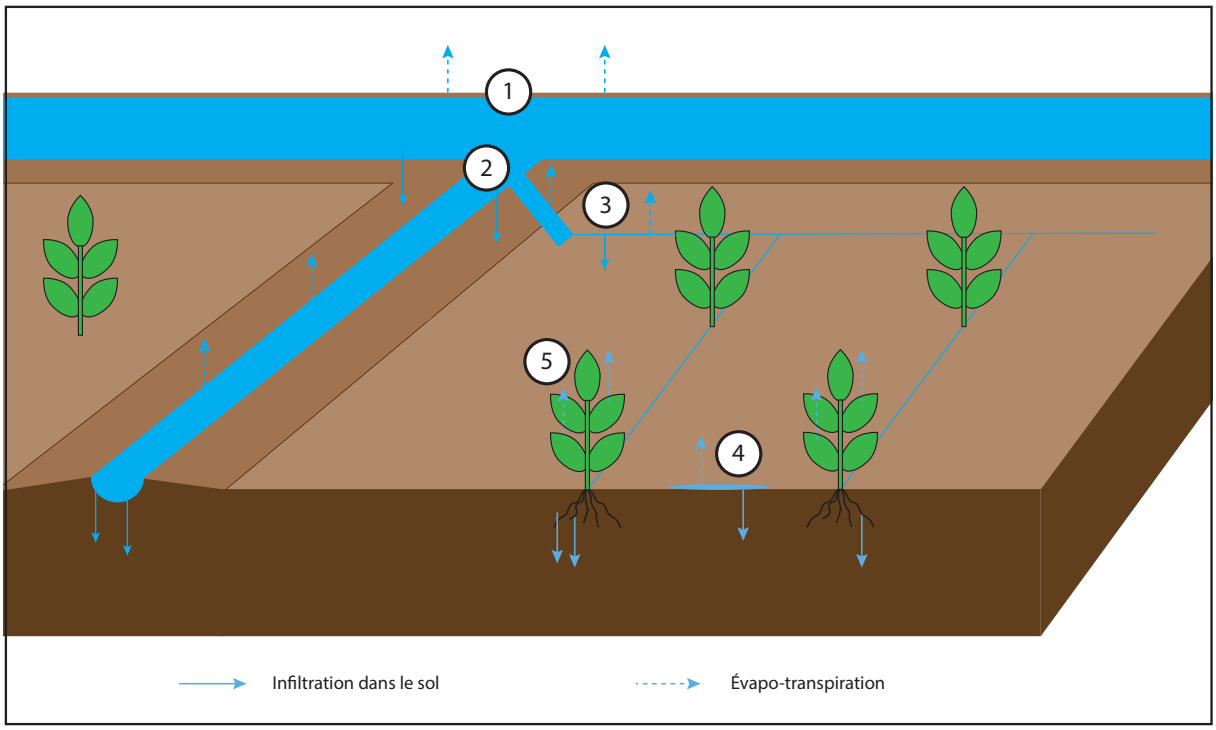

Figure 4. 1 : Les cinq trajectoires de l'eau selon H.M. Wilson (1893). Réalisation : Jeanne Perrier[271].

[271] Les icônes proviennent du site *The noun project* (https://thenounproject.com/).

Cette compréhension des trajectoires de l'eau est reprise et progressivement détaillée au cours du 20ème siècle.

1.2 Le concept d'efficience de l'irrigation, outil d'un « orientalisme environnemental »[272]

Afin de mieux comprendre les différentes formulations de l'efficience, il est important de s'intéresser au contexte politique au sein duquel l'efficience de l'irrigation a émergé et évolué.

Après sa naissance en Inde britannique, le concept d'efficience en irrigation a circulé jusqu'au États-Unis, notamment grâce à H. M. Wilson. De la même manière que ce concept a servi la politique coloniale britannique, il a servi à légitimer l'installation des premiers colons Mormons dans la région de Salt Lake, Utah, États-Unis, au milieu du 19ème siècle. La colonisation du Grand Ouest américain va servir d'exemple d'irrigation moderne, grâce aux ouvrages d'ingénieurs américains tels que J. A. Widtsoe et O. W. Israelsen, qui ont contribué à faire oublier les racines impériales du concept.

En 1847, les premiers Mormons s'installent dans la région de Salt Lake, guidés par le chef de leur Église, Brigham Young[273]. Dès leur arrivée, B. Young promeut l'agriculture irriguée comme moyen de survie et d'appropriation du territoire. Ils entament les premiers travaux d'aménagement des canaux d'irrigation, et s'étendent considérablement sur des terres habitées par des indiens. L'Église des Mormons justifie l'appropriation de nouvelles terres par la supériorité des Mormons dans l'utilisation des ressources en eau et en terres :

> « *L'église mormone et ses membres ont justifié l'appropriation des terres, notamment par l'idée que les Indiens ne les utilisaient pas de manière efficiente et que les Mormons avaient donc le droit de se l'approprier parce qu'ils pouvaient faire vivre plus de gens grâce à leurs méthodes d'agriculture que les Indiens.* » (Tom et Holt 2000, 139)[274].

Justifier l'appropriation de terres par le fait qu'elles ne soient pas utilisées de manière « efficiente » renvoie à la théorie de la propriété développée par J. Locke, dirigeant colonial

[272] Concept emprunté à D. Davis (2011) et défini au chapitre 1.
[273] À cette époque, Young était le chef de l'Eglise de Jésus Christ des Saints des Derniers Jours, appelée aussi Eglise mormone. Il a été également gouverneur du territoire de l'Utah entre 1851 et 1858.
[274] « *Justification for taking land was given by the Mormon church and its members, including the idea that the Indians were not making efficient use of the land and therefore the Mormons had the right to take it over because they could support more people by their methods of agriculture than the Indians would*. » (Tom et Holt 2000, 139).

britannique dans les colonies américaines, au 17ème siècle (Fields 2017)[275]. L'Église des Mormons s'inscrit donc dans la continuité de cette théorisation de la propriété foncière.

Priver les populations indiennes de leurs ressources, ou les en éloigner par des déplacements forcés, constitue une stratégie de conquête du territoire et une menace pour la survie du mode de vie de ces populations. Bien que les terres fassent l'objet d'usages préexistants, les Mormons considèrent qu'ils s'approprient un espace désertique et inhabité. Dans un rapport sur l'irrigation dans l'Utah, E. Mead (1903, 21‑22) décrit ces terres comme des « *déserts impassibles* », « *des champs vierges* » et les nouveaux arrivants comme des « *colons dans un nouveau pays* », éloignés de toute vie humaine. Il décrit également « *une absence de lois et de coutumes établies* » qui légitimera ensuite la création d'une nouvelle tenure de l'eau et de la terre[276]. M. Reisner (1993) analyse la façon dont les Mormons ont transformé cet espace en « *une civilisation du désert* » par le biais de l'agriculture irriguée[277]. Il surnomme cet espace colonisé par les Mormons la « *Mésopotamie de l'Amérique* ».

Cette vision déformée de l'environnement du Grand Ouest américain correspond à ce que D. K. Davis (2011) appelle l'« *imaginaire environnemental* », défini comme une « *constellation d'idées* » formulée par un groupe de personnes à propos d'un environnement particulier et expliquant également les raisons de cet état environnemental. Ces imaginaires représentent un « *orientalisme environnemental* » par lequel les autorités coloniales ont construit, fait circuler et concrétisé des récits environnementaux représentant ces environnements étrangers comme inévitablement mal-gérés et nécessitant l'intervention des pouvoirs coloniaux (D. K. Davis 2011, 4). Les pouvoirs impériaux dépeignent très souvent les environnements locaux comme anormaux et dégradés ou peu mis en valeur par la population locale (Gregory 2001; D. K. Davis 2011; Derr 2011). Le Moyen-Orient contient plusieurs exemples de cet orientalisme environnemental. Au début du 20ème siècle, le comte de Cromer, diplomate britannique et administrateur en Égypte, décrit le système d'irrigation égyptien de

[275] G. Fields (2017) explique que la théorie de J. Locke sur la propriété foncière articule l'objectif de colonisation avec l'idée d'amélioration et d'*enclosure* : pour posséder la terre, il faut démontrer son utilisation « efficiente » par la culture, et la clore pour marquer l'exclusivité de la propriété. Il démontre la manière dont cet argument d'utilisation « efficiente » de la terre a d'abord justifié la dépossession des métayers anglais par les Lords, puis celle des amérindiens par les anglais, et enfin celle des Palestiniens par les sionistes.

[276] « *What were considered almost impassible deserts surrounded it [the Great Salt Lake] on all sides. The only white men who had visited the valleys were trappers and explorers. (...) We find the Mormons settlers in the valley of Great Salt Lake pioneers indeed – settlers in a new country without established governement and requiring a new system of engineering and of agriculture. The absence of laws or established customes left them free to develop their insitutions without the necessity of conforming to existing rules* » (Mead 1903, 21‑22).

[277] « *Without realizing, they* [les Mormons] *were laying the foundations of the most ambitious desert civilization the world has seen. Indians had dabbled with irrigation, and the Spanish had improved their techniques, but the Mormons attacked the desert full-bore, flooded it, subverted its dreadful indifference –moralized it- until they made a Mesopotamia in America.* » (Reisner 1993, 2).

la vallée du Nil comme étant décadent et en décomposition (Derr 2011, 138). En Palestine, les autorités britanniques reconnaissent l'excellente fertilité des terres, mais mettent en garde contre des systèmes agricoles et des conditions d'élevage « *primitifs* », ainsi que la présence de « *mauvaise terre* » le long du Jourdain et de territoires voisins « *arriérés ou semi-civilisés* » qui contribuent à faire pénétrer certaines maladies de bétail en Palestine (« A survey of Palestine » 1946, 328,332,408,416). Ces schèmes interprétatifs utilisés pour désigner l'environnement des colonies, ou des terres mandataires, soutiennent une structure de signification qui délégitime les modes d'organisation et de savoirs locaux liés à l'environnement.

Ces structures de signification participent à construire de nouvelles réalités géographiques et sociales. Elles rendent invisibles le mode de vie et les structures sociales des tribus autochtones indiennes. Les tribus indiennes présentes dans les espaces du grand ouest américain avant l'arrivée des colons vivaient principalement de la pêche et pratiquaient également l'irrigation (Hess 1912; Tom et Holt 2000; Alexander 2015). En décrivant leurs pratiques agraires, T. G. Alexander (2015) remet en cause le caractère sauvage et désertique attribué à ce territoire avant l'arrivée des Mormons. Par leur colonisation, les Mormons ont bousculé et détruit le mode de vie des tribus indiennes. Le bétail des Mormons a ravagé les récoltes des Indiens, en pâturant là où poussaient les herbes sauvages, élément important de l'alimentation des Indiens, et là où ces derniers cultivaient (Tom et Holt 2000). En Égypte, la vision coloniale de l'environnement a ignoré les pratiques historiques d'irrigation, ainsi que leur complexité et leurs transformations au fil des siècles. Ce mépris des connaissances et pratiques locales a entrainé une dégradation des terres, notamment par la hausse de la salinité des sols (Derr 2011, 149). On retrouve cette invisibilisation des pratiques locales dans les documents législatifs palestiniens et les stratégies nationales agricoles censés réguler la gestion des ressources en eau (Chapitre 5).

Ces imaginaires produisent souvent le récit d'une fertilité perdue que les projets coloniaux doivent restaurer. La quête de la fertilité peut provenir d'une recherche identitaire. C'est le cas par exemple en Algérie où les récits construits par le pouvoir colonial français s'inspirent d'anciens textes romains (D. K. Davis 2007; 2011), en Égypte (Derr 2011) et en Palestine (Broich 2013) où les textes bibliques ont façonné les perceptions des autorités britanniques. Dans la colonisation du Grand Ouest par les Mormons, il y a également un objectif religieux de rédemption de ces terres désertiques et de réalisation prophétique par l'installation de la communauté dans le désert (Flores 2001). Cette quête peut s'accompagner

d'un objectif de contrôle des ressources naturelles et d'intensification de la production, via de nouvelles infrastructures d'irrigation. Dès son arrivée, B. Young souhaite « *transformer le désert* » en y plantant du coton, du blé et en construisant des fermes (Worster 2000, 263). En Égypte, les autorités coloniales britanniques construisent le premier barrage d'Assouan en 1902 afin, notamment, d'intensifier l'agriculture dans la vallée du Nil et développer la production de coton (Derr 2011). En Palestine, les autorités mandataires britanniques s'attachent à étudier le potentiel d'exportation des oranges et des olives afin d'améliorer les revenus du secteur. Le contrôle de l'eau constitue une priorité que les autorités mandataires justifient par des arguments à la fois sanitaires et productivistes (Broich 2013). Il y a donc une construction d'imaginaires environnementaux fondés sur des récits mettant en scène une nature luxuriante justifiant l'intervention des pouvoirs dominants et niant les récits locaux.

Dans les différents contextes coloniaux étudiés, on observe la mise en opposition de deux groupes humains. Dans le Grand ouest américain, les pratiques coutumières d'irrigation des Indiens sont considérées comme désuètes alors que celles des Mormons représentent la naissance de l'irrigation moderne aux États-Unis : « *the first irrigation-based economy in the Western Hemisphere in modern times* » (Utah Department of Heritage and Arts 2016). Dans la Palestine mandataire, les autorités britanniques opposent les pratiques agricoles de la population « juive » à celle de la population « arabe »[278]. Elles décrivent les techniques utilisées par la population « juive » comme « modernes », adoptant les conseils du Département d'Agriculture et devant « servir d'exemple » aux agriculteurs arabes qui progressent peu (« A survey of Palestine » 1946, 332,344)[279]. J. Broich (2013) explique que les autorités mandataires britanniques percevaient les « Arabes » comme une population arriérée, immuable. Ces caractéristiques se reflétaient selon eux dans des pratiques agricoles considérées comme ignorantes, anciennes et propices au gaspillage (Fields 2017).

Le concept d'efficience permet de construire cette opposition entre certaines techniques agricoles et certains groupes d'agriculteurs considérés comme « modernes » ou

[278] Je reprends ici les qualificatifs utilisés par les autorités britanniques dans le *Survey of Palestine* (1946). Les Arabes représentent la population locale palestinienne puisqu'il n'est question que de l'étude de la Palestine dans ce document.

[279] « *On the one hand there is the local Arab stock reared under pri- mitive conditions, lacking pastures and proper feeding and poor in type and quality; on the other hand, the Jewish stock, principally grade cattle of Friesian cross, is maintained under modern conditions. (...)The wheat and barley seed used on Jewish farms is good, an admirable system of seed improvement has been developed (...).Much time has been devoted by the Department of Agriculture to trying to bring about an improvement in the quality of the seed used on Arab lands, but there has been little or no general improvement.* » (« A survey of Palestine » 1946, 332,344).

« traditionnels ». Ceci permet de comparer et d'évaluer différents systèmes agricoles uniquement sur des bases techniques, puis de les hiérarchiser. Ainsi, l'efficience comme schème interprétatif s'inscrit dans une structure de signification délégitimant les modes de gouvernance locaux de l'environnement, et soutenant l'intervention étatique, ou impériale dans les contextes coloniaux, comme structure de domination.

J'ai démontré ici que le concept d'efficience a été forgé et déployé dans des contextes où un groupe social cherche à établir sa domination sur un autre, ainsi que sur l'espace et les ressources que ce dernier utilise. Cette domination s'accompagne d'un orientalisme environnemental qui s'appuie lui-même sur des concepts tels que l'efficience pour justifier ses interventions. La rhétorique de l'espace comme désertique et sous-utilisé, permet également de légitimer un changement dans la tenure de l'eau qui participe au renforcement de la structure de domination étatique.

1.3 La coproduction de l'efficience et d'une nouvelle tenure de l'eau

Différents concepts liés à l'utilisation de l'eau en irrigation apparaissent à la fin du 19ème siècle dans ce contexte de colonisation et de légitimation d'un nouveau modèle agricole. Des termes comme « utilisation bénéfique », « besoins en eau », « gaspillage », « utilisation économique » émergent dans les discours et rapports sur l'irrigation. L'installation des Mormons dans l'ouest américain a été difficile à cause de l'environnement particulier, très différent de ce que la plupart avait connu en Europe et dans l'est des États-Unis. De façon répétée, les colons Mormons ont manqué de nourriture et se sont plaints d'un manque d'eau pour l'irrigation. Ces divers évènements ont mené B. Young à évoquer le problème d'irrigation lors d'un discours pour la communauté en 1856 à propos des travaux réalisés pour l'aménagement de canaux d'irrigation le long du canal Big Cottonwood. Ce discours pose les bases du nouveau modèle d'irrigation fondé sur une utilisation bénéfique et économique de l'eau :

> « *En ce qui concerne l'irrigation, je me risquerai à dire que la moitié de l'eau est gaspillée ; au lieu d'être appliquée là et au moment où elle est nécessaire, elle s'écoule ici et là, et peut-être que la moitié atteint les plantes tombantes. Si les gens se donnaient un peu plus de mal pour préparer les tranchées, les vannes et les digues*

> *afin de conduire l'eau de manière économique là où elle est le plus nécessaire, ce serait un très grand avantage pour eux.* » (Young 1856)[280].

Il ne s'agit plus seulement de maximiser la surface de terre irriguée pour une quantité donnée d'eau[281] mais d'apporter l'eau là où il y a un besoin, ici vers les semences, et d'éviter les pertes.

Cette nouvelle gestion de l'eau a contribué à modifier la tenure de l'eau dans l'ouest américain. Le régime de propriété de droits riverains a été remplacé par le régime de l'appropriation antérieure. Dans le régime de droits riverains, seuls les propriétaires de terres situées sur les rives peuvent obtenir un droit d'eau. Aucune quantité d'eau n'est définie, chaque riverain a les mêmes droits et obligations que ses voisins. La majorité des États de l'est américain avait adopté ce régime de propriété. Dans le régime de l'appropriation antérieure, il s'agit de hiérarchiser les droits d'eau sur un critère temporel et non spatial : celui détournant l'eau en premier pour une utilisation économique, agricole ou minière par exemple, obtient la priorité sur celui détournant l'eau postérieurement, quelque soit la localisation des terres où l'eau est acheminée. L'ajout de la contrainte d'une utilisation « bénéfique » de l'eau a transformé le système de droits d'eau fondé sur la localisation des terres à un système de droits d'eau fondé sur des critères mêlant objectif d'utilisation et temporalité.

Plusieurs éléments expliquent le passage d'un régime de droits riverains à un régime d'appropriation antérieure dans l'Ouest au milieu du 19ème siècle[282]. L'arrivée des colons Mormons et le développement de la région par l'irrigation a provoqué un changement dans les utilisations de l'eau. L'irrigation est devenue la priorité, constituant la demande principale en eau, ce que A. Scott et G. Coustalin (1995) appellent « *the overriding attribute* ». Le développement par l'irrigation a nécessité une expansion des terres irriguées. Celle-ci était impossible sous le régime de droits riverains puisque seules les terres situées sur les rives

[280] « *In regard to irrigation, I will venture to say that one-half of the water is wasted; instead of being applied where and when it is needed, it runs here and there, and perhaps one-half reaches the drooping plants. If people would take a little more pains in preparing ditches, gates, and embankments for economically conducting water where it is most needed, it would be a very great advantage to them.* » (Young 1856).

[281] La notion de *duty of water* en irrigation a plusieurs définitions : 1) le ratio entre la quantité d'eau utilisée et la surface de terres irriguées, 2) la quantité d'eau nécessaire pour la maturation des cultures. D'après Widtsoe (1920), la première est la plus répandue à l'époque pour des raisons de méthodes de calcul. Elle se focalise essentiellement sur une expansion de l'agriculture, et non sur les semences ou encore la récolte. Il ne faut pas la confondre avec la consommation d'eau (ou *consumptive* use) qui représente l'eau évapo-transpirée par la plante nécessaire à la formation de la masse végétale. Le *duty of water* est antérieur aux notions d'efficience et de consommation en irrigation, et très utilisé à la fin du 19ème et début du 20ème siècle (Israelsen 1950).

[282] Les régimes de propriété ont évolué à plusieurs reprises, et cohabitent encore parfois (A. Scott et Coustalin 1995).

pouvaient recevoir l'eau de la rivière. Le passage à un régime d'appropriation antérieure a donc permis d'étendre l'irrigation à des terres plus lointaines, par le biais de canaux.

Dès 1862, le passage du *Homestead Act* a contribué au développement de l'irrigation. Pour avoir un titre de propriété sur une terre, le *Homestead Act* requérait que cette terre soit cultivée (A. Scott et Coustalin 1995, 907). Or, dans l'ouest américain, pour qu'une terre soit cultivée, il fallait un système d'irrigation. En 1902, le *National Reclamation Act* a également encouragé la colonisation de l'ouest en facilitant l'accès à la terre. Ceci a permis de maintenir une paix sociale et de répondre au mécontentement croissant d'une population sans emploi (Worster 1985). Cette course à l'irrigation a entrainé une hiérarchisation des utilisations de l'eau, pilier du régime d'appropriation antérieure (A. Scott et Coustalin 1995, 918). Ainsi, la hiérarchisation a permis de transférer l'eau vers des utilisations à haute valeur ajoutée, d'exproprier ceux qui n'utilisaient pas l'eau de façon suffisamment bénéfique, et de résoudre certains conflits. Le changement de tenure de l'eau a été rendu nécessaire par le changement d'activités et leur intensification.

La mesure de l'utilisation bénéfique de l'eau semble encore bancale au début du 20ème siècle et sujette à interprétation. Dans les conflits liés à l'irrigation, les juges basaient leur verdict sur leur appréciation de l'utilisation bénéfique de l'eau, en fonction du contexte :

> « *The transmission allowance appears as whatever is proved reasonable in degree ; the duty of water at the land is whatever the facts prove to be reasonably required ; whether change to a higher duty must be made depends in each case upon whether it can be reasonably done with fairness to all parties ; and together these factors determine the ultimate fact of « beneficial use ». The discretion of the court remains the increasingly important element, determining what is « reasonable » in each case according to the facts proved »* (Wiel 1915, 474)[283].

La même réflexion est faite à propos de l'efficience.

S. C. Wiel (1915) démontre que les juges de l'Ouest américain sont extrêmement réticents à imposer une norme d'efficience dans les conflits opposant anciens et nouveaux irrigants. Les juges disposent d'un fort pouvoir discrétionnaire, jonglant entre les nouvelles

[283] « *The transmission allowance appears as whatever is proved reasonable in degree; the duty of water at the land is whatever the facts prove to be reasonably required; whether change to a higher duty must be made depends in each case upon whether it can be reasonably done with fairness to all parties ; and together these factors determine the ultimate fact of « beneficial use ». The discretion of the court remains the increasingly important element, determining what is « reasonable » in each case according to the facts proved »* (Wiel 1915)

techniques d'irrigation et ce qui est raisonnable et équitable d'imposer[284]. Aucune mesure exacte de l'efficience n'est fixée par les juges puisque, pour eux, il ne s'agit pas seulement de prendre en compte des aspects quantitatifs. Ainsi, l'efficience se résume en une utilisation économique de l'eau, pour atteindre un niveau de production « *raisonnable* », qui peut être facilitée par les avancées scientifiques et techniques, sans qu'un degré d'efficience ne soit imposé. S. C. Wiel décrit ce qui est sous-entendu par le qualificatif de « raisonnable » :

> « *une production maximale "raisonnable" avec une gestion "raisonnablement" économique de l'eau, et que l'utilisateur adopte toutes les méthodes "raisonnables" pour réduire la quantité d'eau, et qu'il prépare le sol de manière "raisonnable" et prépare des digues, des canaux et des structures "raisonnablement" efficaces* » (Wiel 1915, 470)[285].

Cependant, cette nouvelle tenure de l'eau a également modifié plus largement la gestion de l'eau dans l'ouest américain. D'une part, le gouvernement a obtenu la mainmise sur la distribution des droits d'eau, en mettant en place différentes procédures administratives pour demander un droit d'eau (A. Scott et Coustalin 1995, 915). Les ingénieurs d'État, dont le bureau a été créé en 1897, sont devenus les seuls à pouvoir quantifier ces droits d'eau (Mead 1903). D'autre part, ce régime de propriété a nettement privilégié les projets de dérivation des eaux, plutôt que les utilisations *in situ* et la protection des cours d'eau (A. Scott et Coustalin 1995, 941). Enfin, cette tenure de l'eau a légitimé la quantification des flux et droits d'eau comme moyen d'assurer une utilisation bénéfique de l'eau et une plus grande sécurisation de ces droits d'eau. D'après A. Scott et G. Coustalin (1995), le système d'appropriation antérieure conduit à une utilisation plus efficiente de l'eau car la quantification permet de mesurer et comparer les utilisations de l'eau, et le détachement des droits d'eau par rapport à la terre permet une plus grande flexibilité de transfert de ces-derniers[286]. Pour d'autres, le régime d'appropriation n'encourage pas à améliorer l'efficience car l'eau potentiellement économisée par des améliorations du système d'irrigation ou des pratiques agricoles ne peut être récupérée par le propriétaire (Aiken 1988, 42). Cette critique démontre la centralité du

[284] « *The custom of the locality has always been an important factor entering into what is reasonable in each case. […] The law requires that degree of efficiency by the appropriator which the court, after hearing all sides and seeking to be fair to him not less than to the other parties, believes it is reasonable to require of him.* » (Wiel 1915, 471).

[285] « *a 'reasonable' maximum of good with a 'reasonably' economical handling of the water, and that the older user adopt every 'reasonable' method to reduce the amount of water, and that he makes a 'reasonable' preparation of the ground, and prepare 'reasonably' efficient dikes, ditches and structures* » (Wiel 1915, 470).

[286] « *We say that units of water are highly "commensurable" with each other. The system is therefore more specialized than is a land-based system; it caters to maximum intensity of water use. […] Finding the highest and best use of the resource in terms of efficiency and profit is achieved through the market. Since there is little concern inherent in the system for the river ecosystem, water may be transported out of the watershed.* » (A. Scott et Coustalin 1995, 958).

système propriétaire dans la compréhension des gains potentiels liés à une meilleure efficience.

Le passage d'un régime de droits riverains à un régime d'appropriation antérieure implique un changement dans la structure de domination. Le système des droits riverains privilégie une gestion commune de l'eau avec une faible institutionnalisation. La priorité est donnée à la préservation des cours d'eau et à leur qualité pour permettre à tous les utilisateurs d'en bénéficier. Les conflits sont généralement réglés en privé. Au contraire, le système d'appropriation antérieure est plus individualiste et centré sur l'utilisation bénéfique de l'eau. Par exemple, en cas de pénurie d'eau, aucun partage de l'eau n'est requis : ceux disposant des droits les plus anciens ont la priorité sur les autres, sans obligation de diminuer leur propre abstraction pour garantir les droits d'eau des nouveaux utilisateurs (A. Scott et Coustalin 1995). Ce régime de propriété suppose une forte institutionnalisation des droits, quantifiés et attribués par une instance gouvernementale. Il en résulte donc une érosion du pouvoir des juges puisque la définition et le calcul de l'utilisation bénéfique passe dans les mains des ingénieurs. Enfin, le régime d'appropriation antérieure hiérarchise les utilisations de l'eau en fonction de leur efficience et de leur rentabilité économique[287]. Les droits d'eaux auparavant définis par des titres de propriété deviennent définis par un système métrique. Le tableau 3.1 résume les différentes caractéristiques des deux régimes ainsi que les structures de domination qu'ils soutiennent. Bien que le régime d'appropriation antérieure semble renforcer une structure de domination étatique, il ne s'agit pas de considérer que l'État fédéral américain, ou encore les pouvoirs impériaux au Moyen-Orient constituaient des entités monolithiques omnipotente. Cependant la création d'un système métrique pour attribuer les droits d'eau et réformer les modes d'utilisation a permis de renforcer certaines professions, dont les ingénieurs hydrauliques, employées par l'État central pour gérer ces nouveaux modes de gouvernance des ressources en eau[288].

[287] A. Scott et G. Coustalin (1995) expliquent que les systèmes d'irrigation et de conservation d'eau nécessitent un fort capital économique, souvent détenu par des entreprises ou organisations (« *ditch companies* ») qui ensuite revendent l'eau à des agriculteurs, qui, isolés géographiquement, n'ont pas d'autres choix que de leur acheter des droits d'eau. Cette nouvelle organisation contribue à ce que l'eau soit redirigée là où les infrastructures sont construites, et donc là où se trouve l'argent : « *In the West, it is said, water flows uphill towards money* » (Reisner 1993, 12).

[288] D. J. Pisani (2002) critique notamment les analyses de S. P. Hays, D. Worster, et M. Reisner pour leur sous-estimation des réalités politiques locales complexes. Cependant dans son ouvrage de 1985, D. Worster évoque les résistances locales auxquelles le *Bureau of Reclamation* a dû faire face dans l'ouest, et son recul dans les politiques d'ingénierie sociale pour se consacrer essentiellement à la réalisation d'ouvrages techniques.

Régime	Droits riverains	Appropriation antérieure
Origine/Légitimité	Être propriétaire d'une terre sur les rives	Utiliser l'eau de manière bénéfique
Contraintes	Abstraction de l'eau ne doit pas nuire aux autres usagers (ni diminution, ni pollution du flux)	Quantité d'eau déterminée et pour un usage spécifique
Relations avec les autres usagers	Égaux en droits et obligations	Système d'ancienneté avec droits prioritaires et secondaires
Propriété	Liée à la terre	Transférable indépendamment de la terre
Structure de domination	Gestion commune et faible institutionnalisation	Propriété privée institutionnalisée : rôle fort de l'État dans la gestion des droits d'eau

Tableau 4. 1 : Caractéristiques des régimes de droits riverains et d'appropriation antérieure, adaptée de A. Scott et G. Coustalin (1995, 920).

Ingénieurs et autorités étatiques ont enrôlé le concept d'efficience de l'irrigation pour modifier la tenure foncière et celle de l'eau aux États-Unis mais également dans la plupart des empires coloniaux. L'utilisation de l'efficience comme outil de développement agricole a necessité la mise en place de nouvelles structures administratives pour gérer les ressources en eau en Inde, investissant les ingénieurs d'un pouvoir de contrôle et de gestion de ces ressources (Gilmartin 1994, 1135). Ceci a également permis de réorganiser les relations entre pouvoir colonial et colonisés, en incorporant les pratiques locales (Gilmartin 1994; 2003) ou en les ignorant, comme ce fut le cas en Egypte (Derr 2011) et comme on le voit aujourd'hui en Cisjordanie. Tout ce qui n'est pas quantifiable se trouve exclu des calculs de l'efficience, et des projets coloniaux, tels que les savoirs et pratiques des communautés (Derr 2011; Trottier et Perrier 2017). Ces transformations environnementales ont dû faire face à des mouvements de résistance, plus ou moins affirmés, que ce soit dans le Grand ouest américain (Worster 2000), ou dans les territoires de l'empire britannique (Broich 2007; 2013). Le contrôle des ressources en eau et des territoires comme processus d'ingénierie sociale ne s'est pas imposé sur des sujets passifs. Cependant, ces projets et les récits justifiant leur réalisation ont contribué à faire de ces populations autochtones, des « subalternes », au sens entendu par G. Spivak (1988) comme des populations marginalisées n'ayant plus la possibilité de s'exprimer.

Le changement de tenure de l'eau a été encouragé par l'intensification de l'irrigation et la priorité donnée à cette activité, mais a également construit et défini les nouvelles modalités de l'irrigation. La colonisation de l'ouest américain par les Mormons a légitimé un

nouveau modèle d'agriculture qui a lui-même légitimé une nouvelle tenure de l'eau. À travers l'analyse faite précédemment, nous pouvons définir les premières hypothèses sous-jacentes d'une irrigation efficiente :

1) Les flux d'eau dérivés et utilisés doivent être quantifiés : le ratio quantité d'eau/surface irriguée ne suffit plus, il faut également prendre en compte la production (masse de production/quantité d'eau, ou production en dollars/quantité d'eau[289]);
2) L'eau doit être utilisée de façon bénéfique, i.e. en privilégiant les utilisations à haute valeur ajoutée ;
3) Les droits d'eau doivent être mesurés en fonction des besoins en eau des cultures et des caractéristiques du sol ;
4) Une agriculture efficiente est une agriculture moderne avec des techniques d'irrigation moderne, en opposition aux systèmes dits traditionnels ;
5) L'établissement d'une loi sur l'eau et d'une institutionnalisation des droits d'eau est nécessaire au développement d'une irrigation efficiente (Hess 1912).

Ces premières hypothèses constituent le fondement des réflexions menées ensuite par J. A. Widtsoe (1920) et O. W. Israelsen (1950) sur l'efficience en irrigation. Comprendre les contextes géographique, politique, et social de formation de ces hypothèses était donc nécessaire pour mieux définir les structures de domination que ces hypothèses ont légitimé et continuent de légitimer.

La section 1 a démontré que la notion d'efficience est née dans un contexte colonial où l'irrigation devait servir à s'approprier l'espace et au développement économique d'une population nouvelle. La section suivante démontre que la « *mise en mot* » et la « *mise en nombre* » de l'efficience participent à la construction d'un ordre naturel où l'eau moderne est la représentation hégémonique de l'eau, et d'un ordre social où l'expertise est nécessaire à la compréhension de cette eau.

[289] Ces ratios définissent désormais la productivité de l'eau, et non plus l'efficience de l'irrigation.

Section 2 – La construction de la neutralité de l'efficience comme instrument de mesure

L'efficience est désormais un mot-clé pour le bailleur de fonds qui souhaite financer un projet de « modernisation » des systèmes d'irrigation, pour l'État qui souhaite modifier sa politique agricole ou de gestion de l'eau, ou même pour l'expert préconisant une technique particulière. L'efficience est devenue un « *buzzword* » (Cornwall 2007) au service du développement et de la modernisation. La construction de cette notion passe par une « mise en mots » qui traduit certains choix et donne la priorité aux processus de quantification permettant de contrôler la gestion de l'eau. Ainsi, l'efficience promeut une représentation spécifique de l'eau, appelée « *eau moderne* » (Linton 2010). La « *mise en nombre* » du concept d'efficience crée un contexte particulièrement favorable à l'hégémonie de l'expertise, constituée, essentiellement encore, des ingénieurs. Ceux-ci ont une vision techniciste de l'eau qui révèle la construction d'un ordre naturel où le politique n'a pas sa place. Cette construction de la neutralité et de l'universalité de l'efficience comme instrument de mesure a contribué à la multiplication des modes de calcul de l'efficience, chacune cherchant à rendre les mesures plus précises. L'objectif de cette section n'est pas de fournir une liste exhaustive de toutes les équations envisagées pour calculer l'efficience de l'irrigation, mais plutôt de définir les grandes écoles de pensée de l'efficience.

2.1 La « *mise en mots* »[290] : faire de l'efficience un objectif incontournable

L'utilisation en elle-même du mot efficience révèle un jugement de valeurs, tout comme le lexique qui lui est associé : pertes, gaspillage, modernisation. Cette « *mise en mots* » fait partie du processus de quantification de l'eau et de son contrôle (Bouleau 2006).

La « *mise en mots* » de l'efficience de l'irrigation est caractéristique d'un processus de sélection des informations concernant l'utilisation de l'eau en irrigation. Selon G. Bouleau (2007, 116), la « *mise en mots* » peut provoquer « *un effet de marginalisation de certaines spécificités et un effet de médiatisation de certaines autres*. ». Ce processus n'est pas forcément antérieur à la phase de quantification. Il peut être postérieur ou bien ils peuvent s'entremêler. Par exemple, l'expression « efficience de l'irrigation » [*irrigation efficiency*] fait son apparition après les premiers calculs sur l'utilisation de l'eau. Le tableau 4.2 résume

[290] Terme emprunté à G. Bouleau (2007).

les différents termes utilisés et les différentes conceptualisations de l'efficience d'irrigation. Il y a d'abord eu la notion de « *duty of water* » puis celle de « *beneficial use* » et de « *consumptive use* » (Widtsoe 1920; Israelsen 1950). Dans l'ouest américain, l'eau devait servir à irriguer les nouvelles terres et guider les colons vers une prospérité économique. Les autres usages de l'eau ont été marginalisés, voire détruits. L'expression « *duty of water* » représente tout à fait l'importance de l'eau comme moyen de production, c'est un *devoir* assigné à l'eau. Les notions de « *beneficial use* » et « *consumptive use* » ajoutent l'importance de la finalité de l'utilisation de l'eau, c'est à dire la production. L'évolution de cette mise en mots renforce une structure de signification qui marginalise les usages de l'eau en dehors de l'objectif de production via la consommation de cette eau.

Le mot « efficience » et son lexique, pertes/gaspillage, ont une force normative. L'efficience est un indicateur de performance. D. Gilmartin (2003) analyse l'importance de la catégorisation de terres comme « *wasteland* » en Inde britannique, permettant de les différencier des autres ressources naturelles destinées à la production. Cette dichotomie permet de justifier les projets coloniaux de restauration, de reforestation, ou encore d'irrigation qui se posent comme unique solution face à un espace en péril (D. K. Davis et Burke 2011; D. K. Davis 2016). Similairement, l'efficience de l'irrigation est entremêlée à la question de développement économique, de préservation des ressources en eau, et à l'objectif de sécurité alimentaire. Chaque équation a un lien privilégié avec ces différents concepts. Ces alliances compromettent la critique de l'efficience. En effet, il est difficile de s'opposer à la sécurité alimentaire, ou à la préservation des ressources naturelles[291].

L'efficience est un construit social. Elle n'est en rien une façon objective de mesurer l'utilisation de l'eau. Les notions de perte (*loss*) et de gaspillage (*waste*) portent des jugements de valeurs. Ce qui est considéré comme un gaspillage d'eau par une personne peut en fait représenter un gain crucial pour une autre, et constituer une manière de partager la ressource. La complexité de définir ce qu'est une perte ou un gaspillage illustre la subjectivité de ces catégories. Le recours au concept d'efficience a pour conséquence, comme je l'ai démontré plus haut, de caractériser certains systèmes d'agriculture de peu performants, dont les défaillances se trouvent mises sur le compte de la « tradition ». Plusieurs auteurs dénoncent cette vision manichéenne de l'agriculture (Boelens et Vos 2012; van Halsema et Vincent 2012; Lopez-Gunn et al. 2012; Lankford 2013). Ils analysent l'efficience comme un

[291] La section 5 démontre qu'il est possible de repenser l'efficience autrement, non pas en s'opposant aux objectifs qu'elle prétend servir, mais plutôt en remettant en question les structures de domination qu'elle soutient.

levier politique pour servir un agenda de modernisation[292].

2.2 L'efficience : un outil de mesure de « l'eau moderne »

Les différentes constructions de l'efficience représentent l'eau uniquement comme un composé chimique, extraite de tout contexte social, territorial et politique. C'est ce que J. Linton (2010) a défini comme « *eau moderne* ». L'eau doit être utilisée à des fins de production. Elle est homogène puisqu'on ne distingue pas l'eau d'une rivière de celle d'un puits[293]. Elle n'est pas ancrée dans un territoire puisqu'elle peut être acheminée à des dizaines de kilomètres pour les besoins d'un projet hydraulique. Elle est dénuée de toute insertion sociale ou culturelle (Linton 2010). L'eau est donc réduite à sa composition chimique, H_2O, et à des caractéristiques mesurables, comme son débit. Cette représentation de l'eau émerge dès la fin du 19ème siècle lorsque sont apparus les premiers grands projets hydrauliques américains.

Cette construction de l'eau permet de la mesurer, de la comparer, de la transférer et donc de la gouverner. Le gouvernement de l'eau par l'efficience rend l'étude de l'eau par les sciences naturelles légitime puisqu'elles construisent une méthodologie pour étudier l'eau-H_2O, et non pour étudier l'eau comme un objet social ou objet hybride. L'efficience est un outil de mesure représenté comme nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande en eau (Perry 2010). Suivant la définition adoptée, l'efficience peut être utilisée pour décider du design des systèmes d'irrigation, du choix des semences, de l'allocation entre différents usagers et plus largement des politiques agricoles. La quantification, ou « *mise en nombre* », permet de rendre invisibles les spécificités de l'objet étudié (Espeland 1998; Bouleau 2006; Trottier et Perrier 2017).

Afin d'atteindre leurs objectifs économiques et productivistes, les autorités coloniales doivent nécessairement mettre en place un système de marchandisation des ressources naturelles. D. Gregory (2001, 96‑97) explique qu'un nouveau discours d'hydrologie apparait dans les années 1850 en Inde britannique, promouvant « *une traduction de la 'nature' en formules mathématiques* ». Cette transformation doit permettre d'effacer les « *résidus culturels* » dans la gestion de l'eau pour rendre la nature « *disponible pour des calculs et une*

[292] La section 5 analyse cette littérature de *political ecology* de l'efficience plus en détail.
[293] Perry (2007) reconnaît que la théorie des fractions est consistante avec la manière dont l'hydrologie étudie l'eau puisqu'aucune différence n'est faite entre une eau venant d'une source, d'un puits ou de la pluie.

marchandisation. » (Gregory 2001, 97)[294]. Calculer l'efficience de l'irrigation permet justement de faire abstraction du contexte social de l'eau, pour la rendre calculable et rendre ses différents usages commensurables. L'efficience contribue donc à faire exister l'eau moderne.

L'efficience comme processus de commensuration permet de comparer les usages de l'eau, non seulement à l'intérieur d'un même bassin, mais également à l'échelle nationale. Calculer l'efficience de l'eau permet de prévoir, contrôler et hiérarchiser les trajectoires de l'eau. Contrôler les trajectoires de l'eau est une marque de pouvoir (Espeland 1998, 6). Il existe une littérature scientifique abondante comparant l'efficience de différents systèmes d'irrigation et l'efficience de l'utilisation de l'eau pour différentes semences. Il devient donc possible de hiérarchiser les pratiques agricoles selon ce système métrique, et de guider les politiques agricoles nationales en fonction des avantages comparatifs dans chacune des régions. Les mesures d'efficience permettent par exemple de guider les politiques agricoles d'exportation et d'importation et renforcent ainsi l'hégémonie du concept d'eau virtuelle (Trottier et Perrier 2017).

Les processus de commensuration et de quantification permettent de changer les configurations de pouvoir en légitimant de nouveaux savoirs (Coelho 2004, 27). Une fois enrôlée par les ingénieurs et les autorités étatiques, l'efficience devient un procédé technique maitrisé par une catégorie particulière de personnes, ingénieurs ou hydrologues. Son utilisation rend leur expertise nécessaire dans la production des politiques de gestion de l'eau. J. van Schilfgaarde décrit les grands projets hydrauliques comme des infrastructures reflétant un savoir expert et une approche centralisée car ce sont des « *systèmes créés et gérés par des ingénieurs pour des ingénieurs* »[295]. Pour S. P. Hays, le mouvement conservationniste américain de la fin du 19ème siècle a consacré le savoir-expert, et plus particulièrement celui des hydrologues travaillant au sein du *Geological Service*, et chargé par exemple de sélectionner les projets d'irrigation et leur localisation dans l'ouest des États-Unis (Hays 1959).

---

[294] « *For this [measure the results of future irrigation schemes], water had be 'disenchanted' (…).This involved not only filtering cultural residues from 'water' but also replacing them with others. Thus, in the second half of the nineteenth century a new discourse of hydrology and hydraulic engineering emerged which translated 'nature' into mathematical formulae. In these there would be no place for 'local' knowledge and the hydraulics of irrigation channels and the mechanics of dam construction could be made the same the world over.* » (Gregory 2001, 97).

[295] « *reflect a high level of professionalism in terms of design and construction* […], *are designed and operated in a top-down, centralized manner,* […] *the systems are designed and operated by engineers for the convenience of engineers* » (van Schilfgaarde 1994, 206).

La prééminence des questions d'efficience dans les politiques agricoles et les projets de développement traduit l'importance du rôle des experts dans la construction des enjeux. Selon S. Jasanoff (2004a), les experts doivent à la fois produire des informations mais également satisfaire un désir dans la gestion de ce qui est incertain. Dans le cas de l'efficience, je qualifie d'experts les personnes ayant la capacité technique de mesurer l'efficience quelle que soit sa définition. Les ingénieurs et hydrologues, souvent rivaux, constituent les experts principaux dans le domaine de l'efficience. G. Bouleau (2007) propose un historique de ce qu'être ingénieur en France a signifié de l'Ancien Régime à nos jours. J. Trottier et S. Fernandez (2010, 116) expliquent qu'en France, l'ingénieur est le maître d'œuvre d'un ouvrage et est historiquement associé à l'État. Il incarne la « *méthode analytique cartésienne* » en se préoccupant de la technique et de la performance, par « *l'optimisation d'une abstraction* » (Bouleau 2007, 57‑58). L'efficience est donc un outil de performance pour le système d'irrigation que l'ingénieur doit créer. L'ingénieur ne pense pas son action comme étant du ressort du politique[296]. Cependant, tout comme l'hydrologue, son rôle se situe au cœur de la coproduction de l'ordre naturel et de l'ordre social à travers sa vision de l'efficience.

Pour construire ce nouveau discours et le faire circuler, l'empire britannique a créé des universités d'ingénierie civile en Inde afin de former les futurs ingénieurs en irrigation qui allaient pouvoir contribuer à la construction des projets d'irrigation. La création de ces structures dans les années 1840 répond aux besoins des premiers travaux de planification pour la création du canal de Ganges débutés durant la même décennie (Gilmartin 2003, 5058). Le développement de cette nouvelle profession en Inde prend alors racine dans les projets coloniaux. La formation se base sur le langage mathématique supposé permettre la construction d'une expertise « *universelle* », applicable partout dans le monde, et donc laissant peu de place aux pratiques et savoirs locaux, considérés en marge de cette « *expertise* » (Gilmartin 1994, 1136)[297]. L'impression de construction d'une science universelle a permis à des auteurs comme H. M. Wilson, de diffuser des manuels d'ingénierie de l'irrigation rassemblant à la fois des exemples d'Inde, d'Europe et des États-Unis. Cette portée universelle constitue la critique principale de la notion d'efficience de l'irrigation et de

[296] Sur le rôle des ingénieurs comme acteur social voir aussi J-J. Pérennes (1993) qui étudie le rôle des ingénieurs dans les transformations agricoles au Maghreb.

[297] « *For engineers, however, 'expertise' rested also on full participation in a universal, increasingly mathematical discourse of 'irrigation science', shared with engineers in Egypte, France, Australia and the United States, and the rest of the world. (...) For the technical experts, concerned primarily with controlling the natural environment, 'local knowledge' was subordinated to a universal, technical discourse of 'science'.*» (Gilmartin 1994, 1136).

ses formules mathématiques, ignorant le contexte social particulier dans lequel elles sont appliquées. Cet universalisme permet de transférer les premières réflexions en Inde britannique au développement de l'efficience dans le Grand ouest des États-Unis, dans un autre contexte de colonisation.

Malgré les fortes critiques envers le rôle d'abstraction des ingénieurs, ceux-ci n'agissent pas complètement en dehors du contexte social et politique auxquels ils appartiennent. K. Coelho (2004) analyse comment les ingénieurs indiens, au début des années 2000, transforment le discours universalisant de l'eau lors de la mise en œuvre de la gestion de l'eau opérée au niveau local. Elle utilise le concept de traduction pour étudier la complexité du travail des « *ingénieurs de terrain* » [*field engineers*] dans ce passage du global au local. Elle insiste sur la dichotomie à laquelle sont confrontés les ingénieurs dans l'application des réformes du secteur de l'eau dans le sud de l'Inde. Les ingénieurs sont conscients des rationalités divergentes autour du réseau d'eau souterrain : « *celle de la planification objective basée sur des critères d'ingénierie, et celle de la structure du développement social, impliquant des objectifs de répartition et d'équité* » (Coelho 2004, 36)[298]. Ils évoluent dans cet entre-deux, conscients des arrangements sur le terrain mais continuant à incarner l'ordre bureaucratique et scientifique :

> « *les ingénieurs ont joué leur rôle d'agents de l'État en procédant à des fouilles publiques rituelles de connexions illégales, assurant ainsi la police rituelle et la protection du réseau en tant qu'incarnation souveraine de l'ordre* » (Coelho 2004, 37)[299].

La manière dont les ingénieurs auprès desquels j'ai enquêté parlent de l'efficience illustre cet entre-deux et ce processus de traduction.

Sur une trentaine d'ingénieurs interrogés, français et étrangers, la moitié d'entre eux définit l'efficience à la manière d'O. W. Israelsen, soit le ratio entre eau évapo-transpirée par la plante cultivée et eau extraite de la source. Maximiser l'efficience revient à faire en sorte que l'eau captée à la source soit entièrement consommée par la plante cultivée. Une efficience de 100% est impossible, mais l'objectif des ingénieurs consiste à réduire les pertes d'acheminement et choisir des techniques limitant les pertes par évaporation, percolation ou ruissellement. C'est pourquoi l'irrigation de précision a beaucoup de succès auprès des

[298] « *that of objective planning based on engineering criteria, and of the social development framework, involving distributional and equity goals* » (Coelho 2004, 36).
[299] « *the engineers acted out their roles as agents of the state through ritual public excavations of illegal connections, thus ritually policing and protecting the grid as the sovereign embodiment of order* » (Coelho 2004, 37).

ingénieurs. L'autre moitié des ingénieurs interrogés considère l'efficience comme un synonyme de productivité. La plupart définissent la productivité de l'eau comme le ratio entre rendement et quantité d'eau consommée, avec pour objectif de produire plus avec autant voire moins d'eau. Une minorité définit la productivité en terme économique, remplaçant le numérateur par la valeur monétaire tirée de la production. La littérature scientifique met en garde contre ces différences entre efficience de l'utilisation de l'eau et productivité de l'eau. Cependant, en pratique, ces deux notions sont souvent considérées comme synonymes.

La majorité de ces ingénieurs considère que si des économies d'eau sont réalisées par un agriculteur, alors ce dernier réutilisera l'eau soit en augmentant la surface cultivée, soit en choisissant des semences à haute valeur ajoutée plus consommatrices d'eau. Cette vision centrée sur le système propriétaire n'empêche pas une grande partie des ingénieurs interrogés de s'intéresser aux problématiques liées à l'échelle du bassin et aux différentes trajectoires de l'eau. Cependant, l'un des ingénieurs interrogés indique qu'il s'agit alors de questionnements socio-politiques qui n'ont rien à voir avec le travail de l'ingénieur.

Leurs perceptions de l'irrigation, de l'agriculteur, et des défis à résoudre traduisent l'enchâssement de ces ingénieurs dans des relations de pouvoir dont ils ont plus ou moins conscience. La plupart d'entre eux perçoivent l'agriculteur comme un acteur isolé, individualiste et mal formé sur les pratiques d'irrigation. Certains décrivent le savoir des agriculteurs comme un savoir « *non viable* », « *irrationnel* » ou encore « *scientifiquement infondé* »[300]. L'ingénieur est alors la figure du « bon savoir », celui qui doit former l'agriculteur. Le savoir des agriculteurs est considéré comme inadapté car il ne correspond pas à la manière de gérer l'eau imposée par les techniques d'irrigation pensée par les ingénieurs. Les ingénieurs disposent du savoir correspondant à la technique qu'ils ont fabriquée et en laquelle ils croient.

La majorité des ingénieurs interrogés ont conscience de jouer le rôle de maillon au sein d'une chaine d'acteurs plus vaste dans la réalisation de projets d'irrigation. Ils doivent à la fois répondre aux politiques nationales et aux contraintes des bailleurs de fonds. Certains évoquent la complexité des systèmes fonciers, d'autres la faiblesse des organisations d'agriculteurs ou encore le pouvoir conféré à certains par le contrôle sur l'eau. Les ingénieurs ayant saisi ces différents éléments de contexte social ont tendance à travailler aux côtés de petits agriculteurs dans les pays en développement. Ceux n'ayant que peu de contacts avec les agriculteurs ont plus de mal à s'exprimer en dehors du cadre technique de leur mission. Bien

[300] Ces termes ont été employés par les enquêtés eux-mêmes.

que certains se rendent compte de l'ancrage social et politique de leur travail, ils catégorisent néanmoins ces questions comme purement politiques, dépassant leurs compétences.

Ces entretiens révèlent la dichotomie des représentations de l'eau et de l'agriculture : la plupart des ingénieurs interrogés ont conscience que l'eau, la technique et à fortiori les objectifs d'efficience, s'inscrivent dans un contexte social, politique et économique, mais ils font fi de ces représentations dans l'accomplissement de leurs missions professionnelles. Ceci rejoint l'analyse de K. Fustec et J. Trottier (2015, 8) sur la position des hydrologues :

> « *Lorsqu'ils travaillent, c'est dans le cadre de l'' eau moderne' et du cycle hydrologique qu'ils s'inscrivent. En dehors, ils intègrent le cycle hydrosocial de l'eau* et décrivent *une relation sociale à l'eau qui dépasse l'' eau ressource'* ».

Ainsi, l'efficience représente un outil qui participe à la coproduction de l'eau moderne. D'une part elle constitue un schème interprétatif qui, devenu hégémonique, nourrit une structure de signification appréhendant l'eau en la détachant de toute relation sociale. D'autre part, cette structure de signification permet de reconstruire la société en légitimant les usages de l'eau qui maximisent une serie d'équations. Avant de s'intéresser aux coproductions successives de l'ordre naturel et de l'ordre social portées par les différentes équations, j'établis une chronologie de ces équations et l'évolution des variables prises en compte dans celles-ci.

2.3 La multiplication des équations

Depuis le début du 20ème siècle, plusieurs définitions de l'efficience de l'irrigation ont été proposées, acceptées et reprises ou ignorées. Il s'agit ici de présenter les différentes définitions de l'efficience rencontrées au travers d'une revue de la littérature scientifique sur l'efficience en irrigation. L'efficience est un concept polysémique et les multiples équations pour la calculer illustrent cette caractéristique. Il m'a paru important de clarifier ces différentes définitions afin d'ancrer mon analyse dans les débats sur la polysémie de l'efficience. Revenir sur ces équations, leur composition et leur définition respective, constitue une étape nécessaire pour étudier les coproductions successives de l'efficience et des politiques de gestion de l'eau.

On peut considérer la notion de « *duty of water* » (H. M. Wilson 1893) comme l'ancêtre du concept d'efficience. Plus d'un demi-siècle après ses premières utilisations en Inde britannique, J. A. Widtsoe (1920) propose une équation résumant ces caractéristiques. Comme expliqué plus haut, il s'agissait de déterminer la surface de terres irrigable (S) par une

quantité définie d'eau (V_W), s'écoulant en continu pendant la saison de croissance.

$$D_w = \frac{S}{V_W}$$

L'objectif était d'augmenter le *duty of water* en limitant les pertes d'eau entre le point d'abstraction et le champ.

En 1893, H. M. Wilson (1893) propose une première équation de l'efficience de distribution des canaux (E) : elle se calcule en soustrayant toute « perte » (W_w) à la quantité d'eau entrant dans le canal (W_r) (H. M. Wilson 1893, 195):

$$E = \frac{W_r - W_w}{W_r} = 1 - \frac{W_w}{W_r}$$

J. A. Widtsoe ne mentionne qu'une seule fois le terme « efficience » dans son ouvrage de 1920 pour définir la manière dont un agriculteur se rend compte si la gestion du canal est « efficiente » ou non :

> « *L'irrigant, le propriétaire du droit d'eau, ne connaît qu'un seul test de l'efficience de la gestion du canal : dispose-t-il d'une réserve d'eau suffisante chaque fois que ses cultures en ont besoin ?* » (Widtsoe 1920, 280)[301].

L'auteur lie ainsi l'efficience à la notion de disponibilité d'une quantité suffisante d'eau, et à la notion de besoin en eau des cultures. Une irrigation efficiente correspond donc, selon lui, à une gestion de l'offre réussie.

Dès 1893, H. M. Wilson mentionne l'évaporation du sol comme perte. Cependant, la compréhension et la mesure des phénomènes de transpiration et d'évaporation restent peu fiables jusque dans les années 1940 (Stanhill 1986). J. A. Widtsoe donne une estimation du ratio d'évapotranspiration pour quelques plantes, qu'il nomme également « *water-cost for dry matter* ». Ce ratio est alors défini comme le volume d'eau évaporée (V_e) et transpirée (V_t), nécessaire à la production d'une unité de matière sèche produite par la plante (M_d) :

$$ET = \frac{V_t + V_e}{M_d}$$

Toutefois, ces estimations d'évapo-transpiration, même appliquées à une seule variété dans un même lieu, sont extrêmement variables et peu exploitables (Widtsoe 1920, 103).

O. W. Israelsen est souvent considéré comme le père de l'efficience puisqu'il est le premier à avoir défini la formule mathématique permettant de calculer l'efficience de

[301] « *The irrigator, the owner of the water-right, knows only one test of the efficiency of the canal management-does he have an ample supply of water whenever needed by his crops?* » (Widtsoe 1920, 280).

l'irrigation, ou plutôt les efficiences. Il représente l'école de l'efficience classique [*classical efficiency*]. Il considère l'utilisation efficiente de l'eau en irrigation comme un moyen d'augmenter la surface irriguée :

> « *Dans l'agriculture pluviale, l'eau est disponible, au mieux, en quantité relativement faible, et dans l'irrigation, son utilisation efficiente est vitale pour une utilisation optimale des terres arables disponibles.* » (Israelsen 1950, 226)[302].

Il ne faut pas oublier que l'ouvrage d'O. W. Israelsen est fortement empreint de l'héritage colonial des Mormons, considérés alors comme les pionniers de l'agriculture irriguée dans cette région aride des États-Unis. L'importance de cultiver le maximum de terres arables s'inscrit dans cet héritage colonial d'appropriation de l'espace par l'irrigation. De plus, cette compréhension de l'irrigation aura un effet sur la manière de définir les termes de l'équation de l'efficience.

O. W. Israelsen définit l'efficience de l'irrigation (E_i) comme le ratio entre le volume d'eau transpirée par la plante (W_t) et le volume d'eau déviée (W_r) d'une rivière ou d'une autre source d'eau vers une parcelle (Israelsen 1950, 310–11) :

$$E_i = \frac{W_t}{W_r}$$

Une pratique efficiente de l'irrigation consiste donc à maximiser la consommation d'eau par transpiration pour une quantité d'eau déviée. Les autres utilisations et consommations de l'eau ayant lieu le long du parcours de l'eau, de la source vers la parcelle, doivent être minimisées[303]. O. W. Israelsen a également développé les notions d'efficience d'application de l'eau, E_a (*water application efficiency*)[304] et d'efficience d'adduction de l'eau, E_c (*water conveyance efficiency*)[305] afin de calculer les différentes efficiences le long du parcours physique de l'eau, de la source à la plante.

$$E_a = \frac{W_s}{W_f} \quad ; \quad E_c = \frac{W_f}{W_r}$$

où W_f représente la quantité d'eau délivrée à la parcelle, W_s la quantité d'eau stockée

[302] « *under dry farming, water is available in relatively small amounts at best, and under irrigation its efficient use is vital to the fullest utilization of the available arable lands*. » (Israelsen 1950, 226).
[303] Israelsen est conscient dès 1930 de l'impact sur le système d'irrigation de privilégier une consommation de l'eau et de minimiser les autres trajectoires. Cependant, l'intérêt pour ces dernières reste faible au début du 20ème siècle. La section 3 revient sur ce désintérêt et sur l'évolution de l'appréhension de ces trajectoires.
[304] Ratio de la quantité d'eau stockée par l'irrigant dans la zone racinaire du sol et à terme consommée, et de la quantité d'eau distribuée à la parcelle. (Israelsen 1950, 309).
[305] Ratio de la somme des quantités d'eau distribuées à toutes les parcelles et de la quantité d'eau déviée de la source (Israelsen 1950, 310).

dans la zone racinaire du sol de la parcelle, et W_r la quantité d'eau déviée d'une rivière ou autre source d'eau.

Ces premiers calculs d'efficiences contiennent les prémices des travaux postérieurs sur l'efficience de l'irrigation.

À partir des années 1970, l'équation de l'efficience d'irrigation proposée par O. W. Israelsen va s'enrichir de nouveaux paramètres. Tout d'abord, M. E. Jensen ajoute au numérateur la quantité d'eau nécessaire pour contrôler la salinité du sol et une variable correspondant au volume d'eau stockée dans le sol (M. E. Jensen 1967, 85).

$$E_i = \frac{W_{et} + W_l + R_e + \Delta W_s}{W_r}$$

où W_{et} représente le volume d'eau évapo-transpiré, W_l le volume d'eau nécessaire pour le lessivage des sols, R_e la quantité de précipitation effective, et ΔW_s l'évolution du volume d'eau stockée dans le sol.

M. E. Jensen propose également de prendre en compte les volumes d'eau initialement perdus par infiltration et par ruissellement de surface mais qui sont récupérés ultérieurement et réapparaissent dans le système de distribution. Ces volumes d'eau recouvrables doivent alors être déduits du dénominateur, i.e. du volume d'eau dévié à la source W_r (M. E. Jensen 1967, 86). La prise en compte de la part recouvrable du volume d'eau non-consommée apparaît dans l'équation permettant de calculer ce que M. E. Jensen (1977) nomme « *net irrigation efficiency* » (E_n):

$$E_n = E_i + (1 - E_i)F_r$$

où F_r correspond à la fraction d'eau déviée pour l'irrigation mais non-consommée et donc potentiellement réutilisable, et E_i correspond à l'efficience de l'irrigation définie plus haut.

Dans les années 1990, A. A. Keller et J. Keller (1995) modifient l'équation, tout en gardant quasiment les mêmes variables. Le numérateur est désormais composé de la quantité d'eau consommée par évapotranspiration à laquelle est soustraite la quantité de précipitation consommée par la plante. La variable de contrôle du niveau de salinité passe au dénominateur. Le dénominateur n'est plus simplement la quantité d'eau déviée de la source, mais la quantité totale d'eau consommée, dont est déduite la consommation d'eau nécessaire pour dessaler l'eau et le sol à l'entrée et à la sortie du système (Keller et Keller 1995, 12). Cette nouvelle définition est appelée « *effective irrigation efficiency* » (E_e) :

$$E_e = \frac{W_{et} - R_e}{V_{eI} - V_{eO}}$$

où R_e correspond à la quantité de précipitation effective, V_{eI} au volume d'eau effectif entrant, et V_{eO} correspond au volume d'eau effectif sortant, tous deux prenant en compte la quantité d'eau supplémentaire nécessaire pour lessiver le sol et améliorer la qualité de l'eau sortante, généralement plus chargée en sels.

Enfin, à la même période, L. S. Willardson et al. (1994) proposent d'éliminer le concept d'efficience et de ratio pour le remplacer par des fractions. L'objectif est alors de connaître le volume de chaque fraction de l'eau, qu'elle soit consommée ou utilisée, bénéfiquement ou non. Cette approche remet en question le concept d'efficience et va jusqu'à proposer de mettre fin à l'utilisation de ce terme.

Le tableau 4.2 résume l'évolution des termes présentés ici.

Date	Concept	Formule	Unité	Auteur(s)
1850	*Irrigative duty*	Formule non-indiquée	Acre-pied/ Acre	Dixon (1850), Wilson (1893)
≈ 1850	*Beneficial use*	/ Interprétation économique	/	Doctrine juridique
1893	*Efficiency*	$E = \frac{W_r - W_w}{W_r} = 1 - \frac{W_w}{W_r}$	%	Wilson (1893)
1900	*Consumptive use*	$U = \frac{V_t + V_e}{S}$	Acre-pied/ Acre	Widtsoe (1920)
1920	*Duty of water*	$D_w = \frac{V_W}{S}$	Acre-pied/ Acre	Widtsoe (1920)
1950	*Classical Efficiency*	$E_i = \frac{W_t}{W_r}$	% (m^3/ m^3)	Israelsen (1950)
1967	*Irrigation Efficiency*	$E_i = \frac{W_{et} + W_l + R_e + \Delta W_s}{W_r}$	% (m^3/ m^3)	Jensen (1967)
1977	*Net Irrigation Efficiency*	$E_n = E_i + (1 - E_i)F_r$	%	Jensen (1977)
1994-…	*Fractions*	Pas de formule unique : calculs de ratios avec les différentes utilisations de l'eau (consommée, non-consommée, recouvrable, non-recouvrable, bénéfique, non-bénéfique)	Ratio	Willardson et al. (1994), Perry (1996), Seckler (1996), Molden (1997)
1995	*Effective Irrigation Efficiency*	$E_e = \frac{W_{et} - R_e}{V_{eI} - V_{eO}}$	% (m^3/ m^3)	Keller et Keller (1995)

Tableau 4. 2 : Chronologie des différentes conceptualisations de l'efficience de l'irrigation. Réalisation : Jeanne Perrier.

La présentation et la définition de chacune de ces équations représentent une étape nécessaire avant de s'intéresser à leurs évolutions et à leur perméabilité envers les politiques de gestion de l'eau. Définir ces équations permet de comprendre la façon dont elles

influencent la compréhension des ressources en eau en tant qu'ordre naturel. Ceci fait partie du processus de « *mise en nombre* » du concept d'efficience. Ces équations traduisent en langage mathématique les énoncés construits pour qualifier ce qui est considéré comme une utilisation « bénéfique », ou au contraire « inutile », de l'eau en irrigation. Les ingénieurs, comme acteurs intermédiaires, jouent un rôle crucial dans la circulation de ce concept. La section suivante apporte des éléments d'explication à la multiplication de ces équations et aux changements de variables effectués entre chacune d'elles. Il s'agit donc maintenant de comprendre la façon dont l'ordre social a influencé les conceptualisations de l'efficience.

Section 3 – Les coproductions successives de l'efficience et des politiques de gestion de l'eau : les déploiements de nouvelles alliances

L'évolution des définitions de l'efficience de l'irrigation ne découle pas de découvertes scientifiques majeures, mais plutôt de coproductions successives de l'ordre naturel et de l'ordre social dans lesquelles ont évolué les auteurs de ces définitions. Cette section analyse les coproductions successives de l'efficience et des politiques de gestion de l'eau. Elle démontre que le concept d'efficience a chaque fois circulé à l'intérieur d'une constellation politique d'acteurs particulière. Ceci permet d'une part de faire apparaître les différentes constructions de l'ordre social et de l'ordre naturel concernant l'efficience depuis le début du 20ème siècle. D'autre part, cette analyse permet de caractériser plus en détail les changements dans la constellation politique d'acteurs concernant l'efficience, ainsi que les relations de pouvoir entre ces acteurs pour faire émerger les structures de domination renforcées par ces définitions. Cette approche par la coproduction amène à nuancer les changements de paradigme à priori effectués avec l'apparition de nouvelles définitions.

3.1 L'efficience d'Israelsen : le produit d'une interaction entre l' « eau moderne » comme ordre naturel et la gestion scientifique comme ordre social

Dès les années 1930, O. W. Israelsen évoquait déjà la plupart des préoccupations développées ensuite par les scientifiques qui lui ont succédé. Une lecture attentive de son

ouvrage montre qu'il a conscience de l'existence des pertes recouvrables *[recoverable losses,* (Israelsen 1950, 310)]. Il évoque différentes « pertes », reprises dans les définitions postérieures : l'infiltration profonde, l'infiltration de faible profondeur (récupérable et utile au sol et aux plantes), les ruissellements, l'évaporation (dans les canaux, réservoirs ou les sols non-cultivés). O. W. Israelsen est également concerné par le degré de salinité des sols et de l'eau (Israelsen 1950, 219,221,301). Il explique que si l'eau utilisée pour l'irrigation est très salée, il faudra alors utiliser une quantité d'eau plus importante et adopter des pratiques d'irrigation plus souples pour répondre à ces situations particulières :

> « *des quantités excessives de sels alcalins dans l'eau d'irrigation nécessitent parfois une utilisation relativement généreuse de l'eau afin d'assurer un transport adéquat des sels alcalins solubles nocifs à travers le sol et dans les eaux de drainage.* » (Israelsen 1950, 301)[306].

De même, il ajoute que si la salinité du sol est trop importante, il y aura alors besoin de « *copieuses quantités d'eau d'irrigation* » pour lessiver le sol (Israelsen 1950, 301). Cependant O. W. Israelsen considère la question des pertes et du contrôle de la salinité comme des ajustements à réaliser au cas par cas. Son objectif consistait d'abord à définir une méthode générale de calcul pour l'irrigation. Il n'introduit donc pas ces pertes dans son équation.

La définition donnée par O. W. Israelsen et sa vision globale de l'agriculture sont influencées par la construction de l'ordre naturel depuis la fin du 19ème siècle à laquelle il participe. D'une part, sa définition de l'efficience repose en partie sur la vision du désert de l'ouest américain comme un espace à conquérir et faire fructifier. Comme démontré dans la section 1 de ce chapitre, les populations indiennes autochtones, leur organisation sociale et leurs interactions avec l'environnement sont rendues invisibles. Dès la préface, O. W. Israelsen (1950, v) indique que son livre est écrit, entre autres, pour les « *leaders in irrigation affairs »* et les « *intelligent farmers* »[307] qui reconnaissent l'importance de perpétuer une « *agriculture profitable* ». D'autre part, sa définition repose sur une représentation d'une eau extraite de tout contexte social et politique.

La construction de cet ordre naturel a bousculé l'ordre social tissé autour du contrôle de l'eau. Faire abstraction du cycle hydrosocial de l'eau permet de légitimer l'intervention

[306] « *excessive amounts of alkali salts in irrigation water sometimes necessitate relatively liberal use of water as a means of assuring adequate conveyance of the harmful soluble alkali salts through the soil and away in the drainage water.* » (Israelsen 1950, 301).
[307] Cette expression apparait également dans la Préface de J. A. Widtsoe en 1920.

d'hydrologues et d'ingénieurs dans la gestion de l'eau, mais également de renforcer, voire créer, des institutions étatiques chargées d'organiser la bureaucratisation de la gestion de l'eau. Le changement dans la tenure de l'eau, analysé en section 1, en est une preuve. Le passage à une gestion individualiste et régulée par des ingénieurs d'État a détruit le lien social à l'eau préexistant et rendu indispensables ces acteurs de la communauté scientifique. Cette nouvelle organisation a nécessité la quantification de flux d'eau et l'intervention de nouveaux acteurs, tels que les ingénieurs d'État et les « *water commissioners* ». Ces positions officielles ont été respectivement créées en 1897 et 1901 dans l'État de l'Utah, États-Unis.

En 1930, O. W. Israelsen énumère la liste de ceux qu'il considère comme les lecteurs potentiels :

> « *les commissaires des eaux, les agents des compagnies d'irrigation, les surintendants des projets d'irrigation, les maîtres des eaux, les responsables des canaux, les agents agricoles des comtés dans les États de l'Ouest et les agriculteurs irrigants intelligents* » (Israelsen 1950, v)[308].

Ceci démontre qu'O. W. Israelsen s'adresse avant tout à des ingénieurs et des agents institutionnels chargés de la supervision de l'irrigation. De même, J. A. Widtsoe se sert de rapports, qu'il encense, produits par le *Irrigation investigations of the Office of Experiment Stations* et par le *Bureau of Soils* du Département d'Agriculture des États-Unis (USDA) pour appuyer ses démonstrations. Citer ces ouvrages permet d'une part de s'en servir comme argument d'autorité, et d'autre part de contribuer à les faire exister et à perpétuer leur vision de l'ordre naturel. Il s'agit donc de créer un réseau d'alliés, au sens de B. Latour (1987), afin de perpétuer et d'ancrer cette compréhension de l'ordre naturel et de la façon dont il doit être géré.

J. A. Widtsoe et O. W. Israelsen publient au début des années 1930, période des grands projets hydrauliques aux États-Unis. La réalisation de ces grands projets nécessite des données que seuls les ingénieurs et hydrologues pouvaient produire (Trottier 2012). Ces grands projets ont commencé bien avant la crise économique de 1929, dès le début du 20ème siècle, guidés par les ambitions de développement économique de l'ouest. La production du discours de l'efficience classique s'inscrit donc dans une constellation politique d'acteurs interagissant au sujet de l'irrigation. Cette constellation évolue encore mais nous pouvons

[308] « *water commissioners, irrigation company officers, superintendents of irrigation projects, water masters, ditch riders, county agricultural agents in the western states, and intelligent irrigation farmers* » (Israelsen 1950, v). Rien ne définit ce que signifie un « *agriculteur intelligent* » mais cette dénomination démontre qu'il distingue différents types d'agriculteurs.

déjà distinguer les relations de pouvoir à l'œuvre et la hiérarchisation de ces acteurs. L'État représente l'institution centralisatrice du développement de l'irrigation, soutenue par les différents changements opérés dans la gestion de l'irrigation et analysés à la section 1. Les ingénieurs renforcent le pouvoir de l'État et s'approprient la gestion de l'eau par l'aménagement de grands projets d'irrigation. Ces projets légitiment également la mise en place de compagnies d'irrigation, publiques, privées ou mixtes, qui renforcent l'institutionnalisation de l'irrigation et rendent les agriculteurs de plus en plus invisibles. S. P. Hays (1959) démontre la centralisation de la gestion de l'eau et des ressources aux États-Unis sous l'impulsion du mouvement conservationniste[309], soutenu par le Président T. Roosevelt, et construit autour du concept d'efficience :

> « *The broader significance of the conservation movement stemmed from the role it played in the transformation of a decentralized, nontechnical, loosely organized society, where waste and inefficiency ran rampant, into a highly organized, technical, and centrally planned and directed social organization which could meet a complex world with efficiency and purpose. This spirit of efficiency appeared in many realms of American life, in the professional engineering societies, among forward-looking industrial management leaders, and in municipal government reform, as well as in the resource management concepts of Theodore Roosevelt. These goals required public management, of the nation's streams because private enterprise could not afford to undertake it, of the Western lands to adjust one resource use to another. They also required new administrative methods, utilizing to the fullest extent the latest scientific knowledge and expert, disinterested personnel. This was the gospel of efficiency which could be realized only through planning, foresight, and conscious purpose.* » (Hays 1959, 265‑66).

La population autochtone a complètement disparu de cette constellation politique. Cette transformation de l'organisation autour de la gestion des ressources en eau se retrouve également au Moyen-Orient au début du 20ème siècle (D. K. Davis 2011; Derr 2011).

L'interaction entre cette représentation de l'eau et la construction de structures politiques, administratives et scientifiques pour gérer cette eau a permis de faire émerger le concept d'efficience. L'objectif d'O. W. Israelsen était de fournir un élément de mesure et de

[309] Du 19ème siècle et jusqu'au milieu du 20ème siècle, le mot « conservation » désignait l'objectif de sauvegarder les ressources en eau notamment par le biais de projets tels que les barrages ou la mise en place de techniques et pratiques d'irrigation visant à économiser l'eau à l'échelle de la parcelle. S.P. Hays (1959, 2) définit le mouvement comme : « *Conservation, above all, was a scientific movement, and its role in history arises from the implications of science and technology in modern society. Conservation leaders sprang from such fields as hydrology, forestry, agrostology, geology, and anthropology. (…) Its essence was rational planning to promote efficient development and use of all natural resources. (…) It is from the vantage point of applied science, rather than of democratic protest, that one must understand the historic role of the conservation movement.* ». Depuis les années 1970, le mouvement de conservation se centre essentiellement sur l'objectif de développement durable des ressources naturelles.

performance pour élaborer des systèmes d'irrigation capables d'acheminer l'eau, sans trop de pertes, là où les projets d'irrigation se réalisaient. Dans ce contexte, les frontières de l'efficience étaient plutôt définies par les projets que par les bassins. C'est ce qui explique qu'O. W. Israelsen centre son équation sur une optimisation de l'acheminement de l'eau, c'est-à-dire de façon à limiter les pertes le long du parcours et à privilégier la consommation par évapo-transpiration. La logique de gestion concerne l'irrigation, alors considérée comme moteur du développement économique. L'eau n'étant perçue que comme un moyen de réaliser ce développement.

3.2 L'efficience de Jensen et Keller : le produit d'une interaction entre les bassins comme ordre naturel et l'expertise comme ordre social

L'évolution de l'efficience a connu un premier tournant à la fin des années 1960 (M. E. Jensen 1967), qui s'est ensuite confirmé dans les années 1990 (Keller et Keller 1995). De même qu'O. W. Israelsen avait déjà conceptualisé la majorité des termes qui seront repris par ses successeurs pour enrichir la définition de l'efficience, M. E. Jensen avait également conceptualisé la majorité de ce que A. A. Keller et J. Keller mettront en avant deux décennies plus tard. Comment expliquer que les concepts développés par M. E. Jensen dans les années 1960 n'ont eu de succès que dans les années 1990 ? Pourquoi la circulation de ces concepts n'a-t-elle eu lieu qu'à partir des années 1990 ? La montée en puissance des mouvements écologistes dans les années 1970 constitue une première explication. L'avènement de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans les années 1990 en est une deuxième.

L'approche par bassin versant n'est pas nouvelle, contrairement à sa reprise dans les discours scientifique et politique. Elle existait déjà en France dès le milieu du 18ème siècle. J-P. Haghe (1998) explique la façon dont les agronomes puis les hydrologues ont milité en faveur de l'adoption de l'approche par bassin. Ils ont privilégié cette unité de gestion car elle permettait, selon eux, une meilleure compréhension et gestion des phénomènes d'inondation. Mais surtout, leurs méthodes étaient adaptées pour mesurer et appréhender les flux d'eau à cette échelle. Enfin, cette approche leur permettait de renforcer leur pouvoir face aux ingénieurs qui ont eu, jusqu'au début du 20ème siècle, la mainmise sur la gestion étatique de l'eau en France. Les agronomes soutenaient une approche par bassin et la mise en place d'un « *nouveau corps technique chargé de son administration* » ; tandis que les ingénieurs

souhaitaient préserver la structure départementale et renforcer les institutions de gestion déjà en place (Haghe 1998, 124,162)[310].

Aux États-Unis, l'approche par bassin s'est concrétisée avec les infrastructures telles que la *Tennessee Valley Authority* (TVA), créée en 1933, tandis que John Wesley Powell[311] avait déjà conseillé cette approche à la fin du 19ème siècle. Il proposa un aménagement par bassin de l'ouest américain, privilégiant les projets d'irrigation de petite taille et une gestion commune de la ressource (Figure 4.2). J. W. Powell était soucieux de préserver les ressources en eau de cette région. Il percevait une menace écologique et économique dans les grands projets hydrauliques. Cependant, sa vision de l'ordre naturel ne correspondait pas à l'ordre social mis en place, où la gestion de l'eau venait d'être accordée à des ingénieurs, ni à la politique étatique de conquête de l'ouest par l'agriculture via le *Homestead Act.* De plus, les compagnies chargées de la construction des chemins de fer dans l'ouest, propriétaires de nombreuses terres, appuyaient activement le développement de l'agriculture[312]. Sa vision de l'ordre naturel privilégiait une approche écologique plutôt qu'économique. Elle sera reprise dans les années 1920 et 1930 à la suite du *Dust Bowl*[313]*,* qui provoqua de graves dommages agricoles et économiques. Ceci démontre à quel point la construction ou le maintien d'un ordre naturel influence l'ordre social en place et *vice versa*, et comment cette organisation permet de légitimer ou de rendre invisible un discours.

[310] Il existe également un débat interne à l'intérieur des corps de l'État entre les ingénieurs et les hydrologues, ces derniers soutenant une approche par bassin versant avec un ancrage dans la science plutôt que dans les découpages administratifs.
[311] J.W. Powell était un explorateur américain qui a parcouru les zones arides de l'ouest des États-Unis. Il est perçu comme un fervent défenseur de la préservation des ressources naturelles (Reisner 1993).
[312] Le lobby des ces compagnies était fortement aidé par la théorie du climatologue Cyrus Thomas qui faisait un lien entre la hausse des précipitations dans l'ouest à l'arrivée des colons. C. Thomas en conclut que plus l'agriculture se développait, plus il y avait de pluie, autrement dit : « *The rain follows the plow* ». Cette construction de l'ordre naturel par C. Thomas renforçait l'ordre social colonial en place. Sa théorie permettait de justifier la colonisation de l'ouest des États-Unis.
[313] Période de grandes tempêtes de poussières et de sécheresse dans l'ouest des États-Unis.

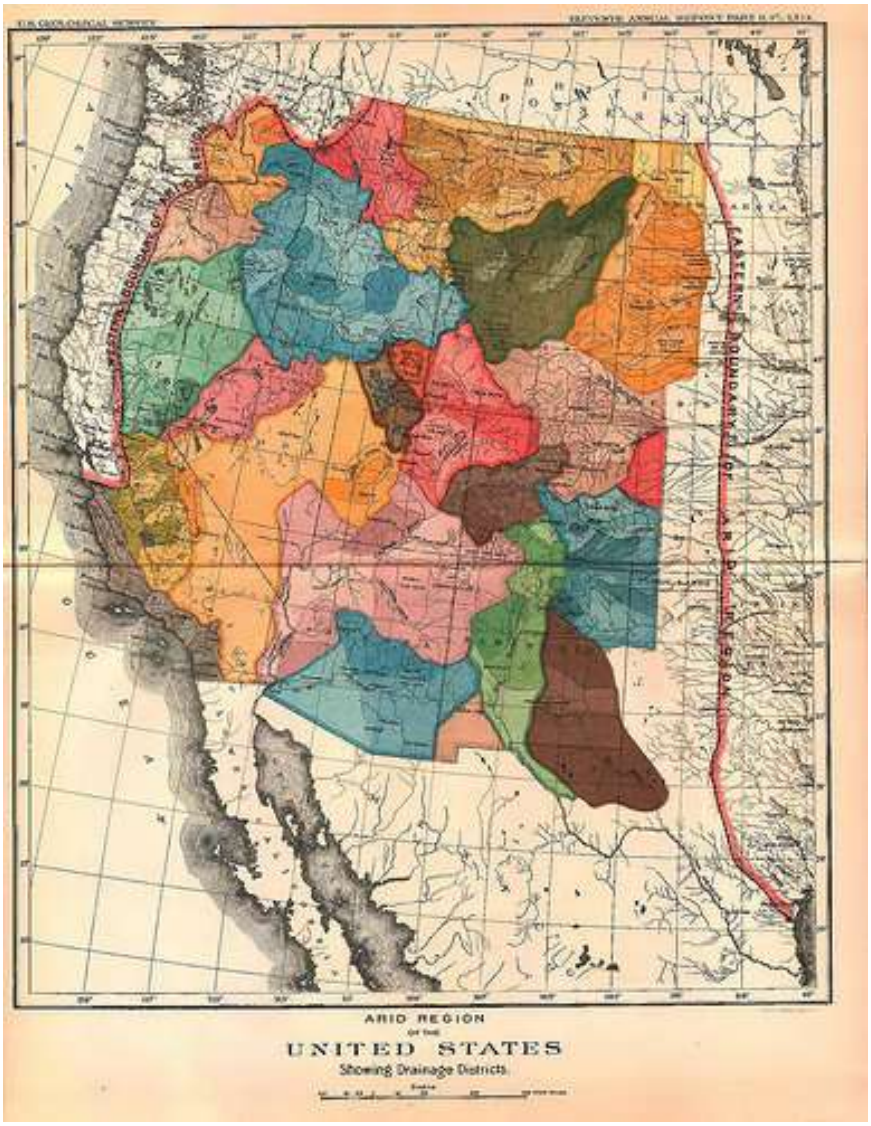

Figure 4. 2 : Carte de l'organisation territoriale par bassins dans l'ouest américain pensée par J.W. Powell, 1891.

La gestion de l'eau par bassin versant est érigée en modèle à partir des années 1940. La TVA en est l'exemple le plus connu. S. Fernandez (2014) analyse les débuts chaotiques de la TVA, peu soutenue par les institutions étatiques de gestion de l'eau, craignant de perdre leur pouvoir sur les territoires mais également sur les développements scientifiques. Comme analysé plus haut, les ingénieurs occupaient une place prépondérante dans la gestion étatique de l'eau, organisée suivant des frontières étatiques et non hydrologiques. Cependant, la gestion par le bassin versant va transcender les frontières étatiques établies. La TVA va s'ériger comme nouvelle institution gouvernementale, démocratisant les pouvoirs fédéraux et la gestion de l'eau :

> « *la TVA, en tant qu'exemple d'administration décentralisée dédiée au développement économique régional unifié et engagée dans la participation au niveau local, a également été comprise comme un exemple de la manière dont le pouvoir centralisé*

> *de la bureaucratie pouvait être limité par une planification plus démocratique.* » (Espeland 1998, 73‑74)[314].

Cependant, W. Espeland décrit ensuite comment cette nouvelle institution, en cherchant sa légitimité auprès d'élites locales, va se retrouver prise dans des stratégies de cooptation, mettant en péril ses objectifs de démocratisation. Cette nouvelle organisation de l'espace consacre néanmoins l'ordre naturel construit par les hydrologues, dont les méthodes scientifiques permettent de gérer l'eau à cette échelle (Trottier 2012). Elle consacre également une gestion étatique décentralisée vulnérable.

À la même période, dans les années 1940, l'ONU, et particulièrement l'UNESCO, s'intéresse de plus en plus aux questions environnementales et à la protection de la nature (Maurel 2013). La salinité croissante des sols dans l'ouest américain devient préoccupante, menaçant le développement économique agricole de la région. Le programme des zones arides de l'UNESCO créé à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, promeut une « *exploitation rationnelle* » de la nature pour concilier conservation de la nature et développement économique (Maurel 2013, 187). Le discours dominant du programme soutient un développement de l'irrigation dans ces régions arides par des développements techniques et scientifiques (Fernandez 2014). Ainsi, il faut répondre au fort potentiel de ces régions tout en prêtant plus attention à l'environnement et à sa dégradation. L'apogée du programme se situe dans les années 1960, décennie pendant laquelle est notamment organisée la conférence sur la biosphère.

Lorsque M. E. Jensen (1967) évoque la nécessité de prendre en compte les flux d'eau recouvrables, la vision de l'irrigation comme moyen de production reste la priorité. La Révolution verte en est à ses débuts et met l'accent sur la sécurité alimentaire et sur la nécessité d'augmenter la production. De nouvelles techniques d'irrigation de précision se développent et s'exportent. Cependant, la crise économique des années 1970 va participer à un changement de paradigme dans la gestion des ressources. Les grands projets hydrauliques n'éradiquent finalement pas la pauvreté comme attendu (Zoebl 2006). Le développement durable devient le mot clé des organisations internationales. Le Club de Rome en 1972 met en garde contre les effets sur l'environnement d'une croissance économique effrénée. Le rapport Brundtland de 1987 confirme cette mise en garde et introduit la notion de développement

[314] « *the TVA, as an example of decentralized administration dedicated to unified, regional economic development and committed to participation at the grass-roots level, was also understood as an example of how the centralized power of bureaucracy could be constrained by more democratic planning.* » (Espeland 1998, 73‑74).

durable. Le nouvel objectif consiste en une croissance qui préserve les ressources naturelles pour les générations futures.

De nouveaux acteurs font leur entrée dans le domaine de l'irrigation : des agronomes, des économistes, et des agriculteurs (Zoebl 2006; Trottier 2012). Ces acteurs profitent de la remise en cause de la croissance économique pour s'immiscer dans les débats, via les groupes d'experts et proposer de nouvelles approches. En 1979, un rapport de la *US Interagency Task Force* met en garde contre l'utilisation de l'efficience classique et conclut qu'un faible ratio d'efficience n'entraine pas forcément de grandes pertes d'eau au niveau d'un bassin (Interagency Task Force 1979). De plus, au début des années 1990, dans une affaire de transferts d'eau, la Cour de justice du Colorado reconnait que le requérant doit compenser la diminution des flux d'eau non-consommée, qui rechargeaient auparavant l'aquifère, et que ses transferts d'eau ont altéré (M. E. Jensen 2007).

L'approche par bassin connaîtra son apogée dans les années 1990 après quelques ajustements des ordres social et naturel. La rareté de l'eau devient une des préoccupations premières (van der Kooij et al. 2013). L'irrigation, principale consommatrice d'eau, est remise en cause. Il ne s'agit plus seulement de se préoccuper de l'eau pour l'irrigation mais de la gestion des ressources en eau en général. D. Zoebl (2006) note que cette évolution s'illustre notamment par le changement de nom de l'*International Irrigation Management Institute*, qui devient *International Water Management Institute* (IWMI) à la fin des années 1990[315]. L'eau devient une ressource convoitée, non seulement entre agriculteurs, mais entre les différents usages : domestique, industriel, agricole, environnemental. En 1993, la Banque mondiale préconise pour chaque État l'adoption d'une stratégie nationale de l'eau fondée sur une gestion par bassin afin de rendre compte des différentes utilisations de l'eau et des influences qu'elles ont les unes sur les autres (World Bank 1993c, 41). La rareté de l'eau est à nouveau considérée comme l'élément déclencheur d'un changement d'échelle.

L'équation de l'efficience est alors modifiée pour répondre à ce nouvel ordre naturel. Cette fois-ci, les réflexions de O. W. Israelsen et M. E. Jensen sur les pertes recouvrables sont entendues et acceptées. A. A. Keller et J. Keller définissent alors l'efficience comme le ratio de la quantité d'eau évapotranspirée par la plante divisée par la quantité totale d'eau consommée[316] (voir tableau 4.2). Le changement du dénominateur montre le changement de

[315] Son mandat s'étend d'ailleurs désormais à « *la gestion de l'irrigation et des autres usages de l'eau à l'échelle des bassins* », site internet de IWMI, consulté le 29/10/2018.
[316] L'eau consommée correspond à l'eau évapotranspirée par la plante cultivée, et par les herbes alentours, l'eau évaporée du sol, et l'eau nécessaire au lessivage du sol.

prisme : l'eau qui n'est pas consommée n'est plus considérée dans le calcul puisqu'elle est potentiellement réutilisée par un autre utilisateur dans le bassin. L'efficience peut alors servir d'outil de planification nationale pour la gestion de l'eau. Dans cette nouvelle structure de signification, l'État reste l'acteur légitime de la planification, épaulé par les hydrologues, dont le pouvoir est consacré par l'avènement de la GIRE.

3.3 L'élimination de l'efficience : vers un nouveau paradigme ?

Un mouvement de contestation du concept d'efficience en irrigation voit le jour à la fin des années 1990. Il s'inspire des réflexions de M. E. Jensen (1967) et A. A. Keller et J. Keller (1995) pour remettre en cause l'utilisation même du concept d'efficience. Les considérations environnementales sur la gestion des ressources en eau amènent à repenser la quantification de l'utilisation de l'eau par les ratios. Quelques chercheurs vont mettre au point ce qu'ils perçoivent comme un nouveau paradigme dans la gestion de l'eau : les fractions (Molden 1997; Perry 1996; 2007; Seckler 1996). Cette nouvelle quantification de l'eau doit permettre d'éviter les crises de l'eau liées à la compétition croissante entre usagers concernant les ressources en eau. Cependant, le courant des fractions ne remet pas en question la structure de domination établie par le concept d'efficience en irrigation. Elle permet en effet d'intégrer d'autres paramètres, sans pour autant réinsérer l'eau dans son contexte social et politique.

L'école des fractions et l'idée d'éliminer la notion d'efficience apparaissent dans les années 1990 sous l'influence des économistes et des nouvelles politiques environnementales. Je définis l'école des fractions comme le courant de pensée qui vise à remplacer les ratios d'efficience par des portions d'eau. Ces portions d'eau représentent les quantités d'eau consommées de manière bénéfique ou non, et les quantités d'eau recouvrables ou non. Cette école de pensée provient des réflexions sur la GIRE et critique abondamment le concept d'efficience établi par O. W. Israelsen et utilisé à ce jour par les ingénieurs. Dans un premier temps, j'analyse les travaux ayant formulé ce concept de fractions et contribué à son développement. Dans un second temps, j'étudie l'ordre social construit et légitimé par cette nouvelle école de pensée. Cette nouvelle école de pensée, comme ses prédécesseurs, n'a que très peu contribué à un véritable changement de paradigme.

Le concept de fractions/portions est aussi appelé « *water accounting* » (Molden 1997) traduisant son emprunt au secteur économique et à la comptabilité financière. D. Seckler

(1996) est le premier auteur à conceptualiser la gestion par les fractions. Il est économiste de formation et a dirigé l'IWMI de 1996 à 2000. Cette position lui a permis de faire adopter l'approche par les fractions, aussi appelée « le paradigme de l'IWMI ». L'objectif est de changer d'échelle afin de prendre en compte tous les différents usages de l'eau au sein d'un bassin. Envisager une gestion au niveau du bassin n'est pas une idée nouvelle et j'ai expliqué pourquoi la fin du 20ème siècle est propice à une plus large circulation et application de cette logique. L'arrivée des économistes dans le domaine de l'irrigation permet d'intégrer de nouvelles méthodes de gestion[317]. Ce système de comptabilité de l'eau permet de dresser un bilan hydraulique à l'image d'un bilan comptable : comptabiliser les entrées, les sorties et autres transactions afin de comprendre l'ensemble des flux (Perry 2007, 369). L'objectif de cette méthode consiste à définir des catégories qui ne doivent pas être influencées par des considérations spatiales ou temporelles. Tout comme le bilan financier est un modèle applicable à une petite entreprise comme à une multinationale, le bilan hydrologique doit pouvoir s'appliquer à une parcelle comme à l'échelle d'un bassin. Ces catégories paraissent légitimes car elles construisent un ordre naturel particulier gouvernable par ceux qui les ont créées.

L. S. Willardson et al. (1994) et C. J. Perry (1999; 2007) considèrent qu'adopter une approche par bassin consiste simplement à adopter la logique des hydrologues, et non plus celles des ingénieurs. Cette logique devient « *l'approche rationnelle de la gestion de l'eau* » (Willardson, Allen, et Frederiksen 1994, 4). Elle est rationnelle selon eux car elle permet d'ordonner l'eau en catégories mesurables par les hydrologues. Ces catégories sont les suivantes (Perry 2007, 372):

1) La fraction consommée, composée de :
   - la fraction consommée de façon bénéfique, i.e. aux fins prévues,
   - la fraction consommée de façon non-bénéfique, i.e. par de mauvaises herbes par exemple ;
2) La fraction non consommée, composée des :
   - flux recouvrables, i.e. par retour dans le système,
   - flux non-recouvrables, i.e. ceux quittant le système

L'objectif de cette catégorisation est essentiellement de mettre en valeur les flux d'eau réutilisables afin de ne plus les considérer comme des pertes.

[317] Chris J. Perry est également économiste de formation et un auteur clé de la littérature sur les fractions. Il faut noter qu'on compte également de nombreux ingénieurs en irrigation parmi les auteurs clés, dont L. S. Willardson et D. Molden, ayant notamment une expérience dans les questions de drainage.

La production de ces nouvelles catégories n'est autre qu'une reconstruction de l'ordre naturel, privilégiant certaines trajectoires de l'eau et rendant invisibles certains usages. Ces catégories sont subjectives. Selon C. J. Perry, la consommation d'eau par les mauvaises herbes est considérée comme non-bénéfique, et la réduction de ce flux doit être envisagée pour rediriger l'eau vers une fraction bénéfique ou recouvrable. L'eau est consommée de façon non-bénéfique si elle ne contribue pas à des « *objectifs sociétaux* » (Gleick, Christian-Smith, et Cooley 2011, 786). Ceci implique de définir ces objectifs. Les auteurs ne les définissent pas mais donnent des exemples de ces consommations d'eau non-bénéfiques : « *la transpiration par les herbes [weeds], et l'évaporation des sols, des routes, des réservoirs et des canaux.* ». Cependant, de nombreuses herbes peuvent contribuer à la sécurité alimentaire des plus pauvres. C'est le cas d'une variété de mauve en Cisjordanie qui pousse sauvagement et abondamment près des zones irriguées. N'importe qui peut récolter cette plante puisqu'elle n'est pas le fruit d'un travail humain, à condition de demander l'autorisation à l'agriculteur ou au propriétaire de la parcelle d'y pénétrer. Généralement, les familles les plus pauvres la récoltent pour la cuisiner ou la vendre. Ses apports nutritifs sont riches et contribuent à la sécurité alimentaire des plus vulnérables. Empêcher sa repousse serait dommageable pour ces populations et constituerait une érosion des structures sociales de solidarité (Trottier et Perrier 2017). Ainsi, ces définitions construisent l'ordre naturel et l'ordre social compris et conceptualisés majoritairement par des hydrologues. Une herbe aussi précieuse pour les plus pauvres ne contribue pas à un objectif sociétal selon eux car elle n'est pas cultivée.

L'évolution de la notion d'efficience révèle des rivalités présentes depuis le début du 20ème siècle. Les ingénieurs ont été les premiers sollicités puisqu'ils avaient la capacité de dessiner les premiers grands projets hydrauliques à une époque où le développement économique par l'agriculture était la priorité. Les hydrologues ont réussi à profiter des mouvements écologistes et des discours sur l'« eau globale » pour s'immiscer dans la gestion de l'eau (Fustec et Trottier 2015). Ils ont d'ailleurs fortement critiqué les techniques dites modernes de l'irrigation, telles que le goutte-à-goutte, promues dans les années 1960 pour leur efficience classique et donc la réduction des pertes par infiltration, percolation, transpiration ou ruissellement. Ces pertes étant considérées comme des flux recouvrables par les hydrologues, leur diminution met selon eux, le bassin en péril. Pire, pour certains, cette vision de la gestion de l'eau ouvre la voie à des crises de l'eau dues aux compétitions et appropriations grandissantes au sein d'un même bassin (Willardson, Allen, et Frederiksen 1994; van der Kooij et al. 2013; Perry et Steduto 2017).

Malgré une évolution du concept de l'efficience favorable aux hydrologues, il est intéressant de noter que la définition d'O. W. Israelsen reste dominante dans la pratique. Cette longévité peut s'expliquer notamment par les alliances, au sens de B. Latour, que tissent les ingénieurs avec différents acteurs intéressés par cette conception de l'efficience. Les bailleurs de fonds peuvent ainsi financer de grands projets de modernisation ; les entreprises qui fabriquent ces produits peuvent continuer à vendre ; les consultants peuvent continuer à former les agriculteurs à ces nouvelles techniques ; les économistes peuvent s'en servir pour justifier un modèle de tarification de l'eau ; et les environnementalistes peuvent l'utiliser pour nourrir leur discours contre les grands projets hydrauliques (Seckler, Molden, et Sakthivadivel 2003, 47).

L'approche par bassin n'invalide pas la structure de domination mise en place par le concept d'efficience. Il ne suffit pas de supprimer le terme ou de recomposer l'interaction entre ordre naturel et ordre social pour constituer un nouveau paradigme. Les processus de coproduction peuvent s'effectuer à l'intérieur d'une même structure de domination. Un changement de paradigme est possible lorsque la structure de domination hégémonique devient illégitime (Trottier 2008). Ce n'est pas encore le cas pour les définitions successives de l'efficience, qui ont pourtant modifié les structures de signification. Toutes renforcent une domination étatique et une gestion dépolitisée des ressources en eau basées sur l'expertise de chercheurs et professionnels en sciences naturelles, qu'ils soient ingénieurs ou hydrologues. Tous les éléments de discours sur les fractions ou sur l'efficience néoclassique étaient présents, plus ou moins développés dans la première conceptualisation de l'efficience en irrigation. Pour reprendre le schéma de l'approche structurationniste proposé par J. Trottier (2007a), le débat sur la définition de l'efficience se situe au niveau du passage du schème interprétatif à la structure de signification, et non pas au niveau suivant entre la structure de signification et la structure de domination (Figure 4.3).

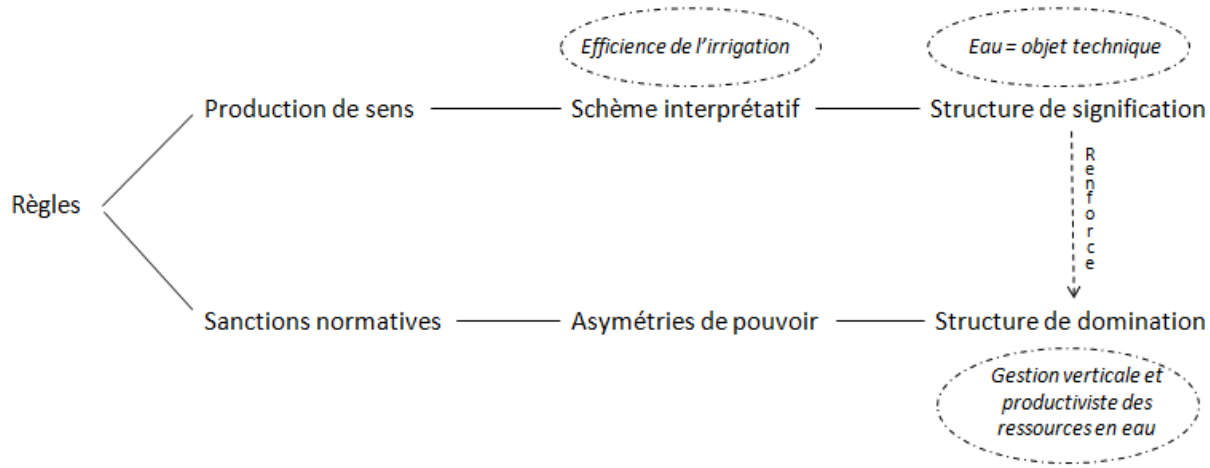

Figure 4. 3 : Approche structurationniste adaptée au concept de l'efficience de l'irrigation. Adapté du schéma dans J. Trottier (2007a, 106).

L'évolution d'un concept ou son enrichissement n'est pas forcément synonyme d'un changement de paradigme. F. Clement (2013, 158) démontre que le passage du discours de *water productivity* à celui de *water security* élargit le débat et le champ d'action, sans pour autant remettre en question le caractère apolitique de ces discours, ni leurs « *techno-managerial terms* ». De même, l'évolution des débats sur l'efficience a encouragé un remaniement des problèmes perçus et des solutions construites. Cela a permis également de proposer une autre échelle de gestion, prenant en compte certaines préoccupations environnementales. Cependant les questions de pouvoir, d'équité, et de structures sociales n'ont toujours pas trouvé leur place dans la conception revisitée de l'efficience ou celle de fraction. Les sciences naturelles tendent à représenter l'eau comme une « *abstraction scientifique* » (Fustec et Trottier 2015) permettant de construire un ordre naturel extrait de toute relation sociale. Les définitions successives de l'efficience n'ont pas permis de remettre en cause cette dimension prétendument apolitique de la gestion de l'eau. Le tableau 4.3 résume les logiques des trois grandes écoles de pensée de l'efficience.

	Efficience classique	Efficience néo-classique	Fractions
Logique	- utiliser l'eau de manière efficiente pour augmenter la surface de terres irriguées pour faire face à la croissance de la population et au développement économique	- utiliser l'eau de manière efficiente pour produire plus avec la même quantité d'eau (ou moins si possible), - la pollution de l'eau affecte la quantité utilisée	- utiliser l'eau de manière efficiente pour satisfaire tous les usagers et éviter des conflits liés à l'eau
Arguments déployés pour justifier une nouvelle définition	- Climat aride, - Mauvaise gestion de l'eau	- Population mondiale croissante, - Augmentation des demandes en eau, en compétition avec l'agriculture	- Mauvaise science : vision des ingénieurs trop restreinte, - Mauvaise technologie : risques de produire les effets inverses, i.e. augmentation de la consommation d'eau au lieu de la sauvegarder
Solutions	- Nouveaux moyens de calculer l'efficience, les flux d'eau et la consommation par les plantes, - construction de grandes infrastructures hydrauliques	- Prendre en compte uniquement l'eau consommée, - Considérer les pertes comme une eau réutilisable pour d'autres usages	- Gestion par bassin car adaptée au cycle de l'eau, - Réduire les fractions non-bénéfiques et non-recouvrables, - Préserver les flux recouvrables
Rôle des acteurs	- ingénieurs : chargés du calcul des flux, de l'attribution de droits d'eau et du design des projets hydrauliques, - État : gros financeur des projets + création d'un environnement législatif favorable à la réussite individuelle.	- État : encourager les politiques de modernisation de l'irrigation + décentraliser la gestion par bassins, - Hydrologues : quantifier les différents flux d'eau - Agriculteurs : participer aux formations	- État : établir stratégie nationale de l'eau avec gestion par bassin, - Hydrologue : quantifier les fractions,
Echelle spatiale	- Parcelle ou projet	- Parcelle et bassin	- Bassin
Echelle d'action	- Parcelle ou projet	- Parcelle et bassin	- Bassin et nationale

Tableau 4. 3 : Éléments dominants des discours des principales conceptualisations de l'efficience de l'irrigation. Réalisation : Jeanne Perrier.

Section 4 – La circulation du concept d'efficience dans les lois modernes de l'eau

Les trois premières sections de ce chapitre ont analysé la coproduction du concept d'efficience de l'irrigation et son évolution. J'ai démontré les différentes coproductions successives entre les équations mathématiques de l'efficience et les ordres sociaux dans lesquelles chacune s'est inscrite et a contribué à modifier. Cette quatrième section s'attache à analyser plus en détail la circulation du concept d'efficience dans les politiques de gestion de l'eau, et particulièrement dans la production des lois de l'eau depuis les années 1990. Je démontre que la conceptualisation de l'efficience à pénétré les lieux de production des lois de l'eau, notamment à travers les Principes de Dublin. Ceux-ci, définis lors de la Conférence Internationale sur l'Eau et l'Environnement en 1992, constituent les piliers des lois de l'eau modernes. Ils consacrent l'entrée dans la période néolibérale de gestion des ressources en eau, en promouvant notamment des politiques de décentralisation guidées par l'objectif d'efficience de l'utilisation des ressources en eau. Dans un premier temps je contextualise l'apparition de ces principes avant de m'intéresser dans un deuxième temps à leur circulation dans le domaine de la gestion de l'eau, et plus particulièrement à leur application dans les lois modernes de l'eau.

4.1 Une réforme du secteur de l'eau influencée par les Principes de Dublin

Certains acteurs ont été surreprésentés à la Conférence de Dublin, en particulier les États, les puissances agricoles (ou à fort potentiel) et les institutions d'aide au développement. La conférence a réuni « *500 participants de 114 pays, 38 organisations non-gouvernementales, 14 organisations inter-gouvernementales et 28 agences et institutions de l'ONU* » (« The Dublin Statement and Report of the Conference » 1992)[318]. Le document final, regroupant le rapport et les Principes de Dublin, a été adopté par consensus, lui-même parfois mesuré à main levée. Une rapide analyse de la liste des participants nous permet de nuancer cet enthousiasme de participation et de représentativité. Les experts gouvernementaux représentent 316 participants sur 500, et 114 États différents. Cependant, la répartition de ces experts par pays démontre une large supériorité numérique d'un petit

[318] « *500 participants from 114 countries, 38 non-governmental organizations, 14 inter-governmental organizations and 28 UN bodies and agencies* » (« The Dublin Statement and Report of the Conference » 1992).

groupe d'États. La moitié des experts proviennent de seulement 21 États, dont onze États situés sur le continent européen, trois situés sur le continent américain (États-Unis, Canada, Mexique), quatre États situés sur le continent asiatique (Chine, Turquie, Iran, Arabie saoudite), et deux États situés sur le continent africain (Nigéria, Égypte). Chacun de ces pays a envoyé entre cinq et douze experts à cette conférence. 52 États sur 114 n'envoyèrent qu'un seul expert. Ces éléments de répartition sont importants surtout lorsque les consensus sont établis par un vote à main levée. On note également une surreprésentation de la FAO et de la Banque mondiale, avec onze représentants chacune, soit vingt pourcent des représentants des agences du système onusien composé de 27 organisations. Un biais de représentation favorise donc certains États et certaines organisations, très actives dans le domaine de l'aide au développement pour le secteur eau.

Les Principes de Dublin s'articulent autour de quatre piliers dont l'objectif est une meilleure gestion des ressources en eau pour satisfaire un développement durable[319]. Le développement durable est défini comme un concept rassemblant des considérations économiques (efficience de l'utilisation des ressources), sociales (qualité de vie), et environnementales (pollution, protection des écosystèmes). Pour y parvenir, les gouvernements doivent s'engager dans des programmes de gestion des ressources en eau guidés par les quatre principes de la Conférence :

1) l'eau est une ressource limitée et vulnérable essentielle à la vie humaine, au développement et à l'environnement,

2) le développement et la gestion des ressources en eau doivent se baser sur une approche participative, incluant les usagers, les planificateurs et les décideurs à tous les niveaux,

3) les femmes jouent un rôle clé dans l'approvisionnement, la gestion et la sauvegarde des ressources en eau[320], et

4) l'eau a une valeur économique dans toutes ses utilisations et devrait être reconnue comme un bien économique.

[319] « *The main focus of the Conference was on the development, management and utilization of water resources in harmony with environmental conservation and the concept of sustainability.* » (« The Dublin Statement and Report of the Conference » 1992, 12).

[320] La conférence comptait alors 11% de femmes représentantes d'un gouvernement, d'une organisation intergouvernementale, d'une institution de l'ONU, ou d'une ONG (56 sur 500 représentants). Le président de la Conférence et les 6 vice-présidents étaient des hommes, chargés des différents groupes de travail. Seule la rapporteure était une femme (représentante du Panama).

Ces principes vont guider l'élaboration des lois de l'eau modernes et s'inscrivent dans une période transitoire vers un modèle de gestion néolibérale des ressources en eau.

Ces quatre principes participent à l'avènement du modèle néolibéral de gestion des ressources en eau, dont l'introduction s'est faite progressivement depuis la fin des années 1970. En 1992, les questions environnementales, la remise en cause des programmes d'irrigation extensive, et le concept de développement durable sont déjà très présents sur la scène internationale et contribuent à modifier les dynamiques de pouvoir (section 3). Les Principes de Dublin viennent couronner dans le domaine de l'eau ce que K. Coelho analyse comme le passage d'un régime développementaliste à un régime néolibéral. (Coelho 2004, 26) Le régime développementaliste apparaît à la fin de la Seconde Guerre mondiale avec l'effondrement des empires coloniaux et l'apparition de nouveaux États-nations. Il se caractérise par une forte présence de l'État, l'objectif d'un État providence, et de grands programmes de reconstruction et de développement avec la création de la Banque mondiale et du Fond Monétaire International (Coelho 2004, 23‑25). Le basculement vers un régime néolibéral s'opère dans les années 1980. K. Coelho (2004) explique comment l'endettement des États et l'instabilité économique internationale ont contribué à ce changement. Ce même tournant apparaît également en Amérique Latine, où différentes lois nationalisent les ressources en eau dans les années 1960 et 1970, avant d'opérer un tournant radical vers la privatisation et la marchandisation des ressources en eau à partir des années 1990 (Boelens, Hoogesteger, et Baud 2015, 283‑85).

L'eau est reconnue comme une ressource rare (Principe 1) dont la protection passe par une reconnaissance de sa valeur économique (Principe 4) censée mener à une meilleure efficience de l'utilisation de l'eau. La Conférence de Dublin promeut comme stratégie une « *allocation efficiente et rationnelle de l'eau* » (« The Dublin Statement and Report of the Conference » 1992, 34)[321]. La lecture du rapport permet de dresser une liste de moyens entendus pour atteindre cet objectif :

- « *opportunity costs reflecting the most valuable alternative use of water* » (p. 30),
- « *the payment of the true cost of water is likely to encourage water conservation, efficiency and reuse* » (p. 27),
- « *water should be considered an economic good having a value consistent with its most valuable potential use* » (p. 28),
- « *make the most economic use of all available water resources* » (p. 30),

[321] « *It calls for a more efficient use of resources, specially in the agricultural sector, and a rationai allocation between the various demand sectors.* » (« The Dublin Statement and Report of the Conference » 1992, 34).

- « *ensure that water users realize the scarcity value of the resource (…), include demand management in the form of charging systems for efficient and just use of water* » (p. 34),
- « *supporting water conservation and water-use efficiency in agriculture with the objective of making more water available for domestic and industrial use as well as for ecosystem management* » (p 37).

Certains auteurs ont déjà analysé les utilisations politiques du discours sur la rareté de l'eau (Postel 1984; Trottier 2008). Le rapport de la conférence de Dublin s'empare de l'argument de la rareté de l'eau pour justifier des bouleversements dans la gestion des ressources en eau et les relations que les humains entretiennent avec l'eau. L'un des bouleversements majeurs est la marchandisation de l'eau, intégrée dans les lois modernes de l'eau.

La Conférence de Dublin définit l'efficience de l'utilisation de l'eau par des principes économiques (paiement de redevances, privilégier les usages rentables et économiquement bénéfiques) et des considérations de transferts intersectoriels (consommer moins d'eau en agriculture pour réutiliser les « pertes »/économies d'eau ailleurs). Cette définition de l'efficience de l'utilisation des ressources en eau correspond aux définitions de l'efficience promues par la communauté scientifique dans les années 1990, et explique la montée en puissance du concept de productivité de l'eau dans les années 2000. A. A. Keller et J. Keller (1995) rendent visibles les pertes recouvrables pour obtenir une estimation de la consommation et de la réutilisation d'eau à l'intérieur d'un même bassin ; l'école des fractions (Molden 1997; Perry 2007) préconise ensuite l'utilisation de ratio pour rendre compte des différents usages concurrentiels de l'eau ; enfin la productivité de l'eau gagne du terrain sur les questions d'efficience car elle permet justement de marchandiser une quantité d'eau afin d'encourager des transferts vers des utilisations en eau à haute valeur ajoutée (Molden et al. 2010).

Enfin, le développement d'une approche participative de la gestion des ressources (Principes 2 et 3) se développe sur le constat de l'échec du modèle de l'État développementaliste. Dans son rapport de 1993, la Banque mondiale critique la gestion trop centralisée des ressources en eau, et analyse la crise économique des années 1980 comme le signe de déficiences institutionnelles gouvernementales (World Bank 1993c, 100). La solution proposée est donc d'intégrer des acteurs du secteur privé, les utilisateurs et les communautés, censés assurer l'efficience de l'utilisation des ressources en eau car directement concernés par les bénéfices économiques à tirer de ces nouvelles pratiques. Le concept de la GIRE, qui atteint un statut hégémonique également dans les années 1990, contribue à l'élargissement du cercle d'acteurs au-delà des institutions étatiques :

> « *La mise en valeur et la gestion intégrées des ressources en eau devraient donc être déléguées aux échelles locales les plus appropriées qui assureraient la représentation des personnes concernées ou affectées et l'intégration des demandes sectorielles.* » (« The Dublin Statement and Report of the Conference » 1992, 15)[322].

L'approche participative va se traduire essentiellement par l'arrivée d'acteurs privés, dans un cadre plus ou moins défini selon les pays, et par la formalisation d'associations d'usagers de l'eau. Les années 1990 voient émerger de nombreux appels à une gestion décentralisée, soutenue par les bailleurs de fonds, pour répondre aux nouveaux objectifs de gouvernance des ressources en eau.

4.2 L'homogénéisation des lois de l'eau à la suite de Dublin

Le recours à la loi apparaît comme un moyen efficace pour atteindre les objectifs de décentralisation et de gouvernance holistique. Le rapport de Dublin et celui de la Banque mondiale préconisent un cadre législatif approprié (« The Dublin Statement and Report of the Conference » 1992, 34) et encourgeant [*supportive*] (World Bank 1993c, 11). P. Woodhouse et M. Muller (2017) affirment qu'il n'existe pas d'architecture commune de la gouvernance de l'eau car celle-ci est imbriquée et influencée par des facteurs physiques, économiques, politiques, sociaux et culturels. Avant d'étudier la pratique plus complexe, il est nécessaire d'analyser les normes légales encadrant la gestion des ressources en eau car elles mettent à disposition des acteurs un certain nombre d'outils et légitiment certaines dynamiques de pouvoir. Le cadre législatif, même si peu appliqué en pratique ou contesté, révèle une structure de signification de l'eau particulière qui s'appuie sur les quatre piliers énoncés à Dublin. Ces-derniers ont ainsi contribué à une certaine homogénéisation des lois de l'eau (Burchi 2012) dont je vais étudier les principales caractéristiques.

Les représentants des gouvernements présents à la Conférence de Dublin s'accordent pour adopter une approche « *holistique* »[323], par opposition à une gestion fragmentée. Ce modèle de gouvernance holistique des ressources en eau prévoit de tenir compte de

[322] « *Integrated water resources development and management therefore should be delegated to those lowest appropriate levels which would ensure the representation of those concerned or affected and integration of sectoral demands.* » (« The Dublin Statement and Report of the Conference » 1992, 15).

[323] Holistique est défini comme : « *This includes not only the need to look at the whole water cycle (including the distribution of rainfall, the conservation of sources, the systems of supply and waste-water treatment, and the interaction with the natural environment and land use), but also the inter-sectoral needs. It must also include an ecological approach, respect existing ecosystems and consider issues across the whole of a river basin or a groundwater aquifer and also consider the interrelation with other natural resources.* » (« The Dublin Statement and Report of the Conference » 1992, 13).

l'ensemble des usages de l'eau, humains ou environnementaux, et de la qualité de l'eau. Il y a concordance entre la vision de l'ordre social proposé à la Conférence de Dublin et la vision de l'ordre naturel de A. A. Keller et J. Keller dans leur équation de l'efficience[324]. Cette approche holistique permet un transfert de pouvoir à des institutions décentralisées (agences de bassins, associations d'usagers de l'eau), et à des acteurs privés, tout en conservant une autorité nationale gouvernementale capable d'encadrer ce modèle de gouvernance.

Le régime de propriété des ressources en eau défini par la législation d'un pays révèle la façon dont le pouvoir central définit l'eau et les interactions que les humains entretiennent avec elle. J. Gupta et J. W. Dellapenna (2009) décrivent les différents temps forts dans l'évolution des régimes de propriété de l'eau et démontrent qu'il n'y a pas d'évolution linéaire mais plutôt des va-et-vient entre différents régimes de propriété. Les premières civilisations mésopotamiennes ont mis en place un régime de propriété commune, régi par des lois locales. Les premières religions ne se sont pas tellement éloignées de cette conception de l'eau. J. Gupta et J. W. Dellapenna (2009, 401) notent ensuite une appropriation des ressources en eau par les différents empires durant les périodes de conquêtes et de colonisation. Ensuite, les vagues de nationalisation ont participé à la mainmise de l'État sur les ressources en eau, avant que les réformes néolibérales instituent à nouveau la propriété commune et privée des ressources en eau (J. Gupta et Dellapenna 2009, 401). Chaque période décrit une appropriation des ressources en eau, plus ou moins totale, facilitée par les différents contextes politiques et sociaux de chaque époque. En pratique, il y a une sédimentation des régimes de propriété, et une multitude de schèmes interprétatifs décrivant l'eau. En théorie, la structure de signification renforce une structure de domination étatique, avec l'État propriétaire des ressources en eau, qui rend certains acteurs locaux invisibles et menaçants.

La consécration de la GIRE comme modèle de gestion se traduit par un cadre institutionnel particulier dans les législations contemporaines, mêlant à la fois des dynamiques de concentration et de décentralisation. Il s'agit d'un modèle de gouvernance idéal pour gérer l'ordre naturel que la GIRE a contribué elle-même à établir. Bien que l'approche par bassin soit de plus en plus contestée aujourd'hui (Giordano et Shah 2014; Perreault 2014; Trottier 2012; Venot et al. 2011) elle est encore ancrée dans les législations et dans les politiques

[324] Pour rappel, A.A. Keller et J. Keller (1995) incluent différentes variables dans leur équation dont une variable de contrôle de la salinité, et la consommation d'eau nécessaire pour dépolluer l'eau entrant et sortant du système, ainsi qu'une variable de l'eau consommée, n'incluant pas les pertes recouvrables bénéficiant potentiellement à d'autres usages humains ou environnementaux.

d'aide des banques de développement[325]. D'une part, l'État s'affirme comme superviseur général. D'autre part, l'État central s'appuie sur de nouvelles institutions décentralisées pour gérer les ressources à une échelle locale et contribuer à un processus de démocratisation. Cette gouvernance à plusieurs échelles se traduit par deux provisions légales dans les lois modernes de l'eau : 1) l'eau est propriété publique, 2) la loi prévoit la formation de groupes d'usagers ou d'agences régulatrices à différents niveaux[326]. Ces provisions se retrouvent dans le cas palestinien, mais également dans d'autres pays peu ou très industrialisés (Maroc, Italie, Afrique du Sud, Ouganda, Australie)(Burchi 2012, 614)[327].

Le principe selon lequel l'eau doit être reconnue comme un bien économique se traduit par deux provisions légales : 1) les usagers doivent payer pour l'utilisation de l'eau, 2) les droits d'eau peuvent s'échanger sur un marché. La première provision repose sur le principe de l'utilisateur-payeur et se retrouve dans la majorité des lois modernes de l'eau. Il s'agit non seulement de payer pour l'approvisionnement en eau domestique, mais également de payer pour utiliser l'eau d'un puits à des fins commerciales. Selon S. Burchi, ce pan de la législation est le plus contesté, surtout lorsqu'il s'agit de faire payer l'abstraction d'eau d'un puits privé, et dans les pays où culturellement l'eau n'est pas un bien économique[328]. La création de marchés de l'eau s'est finalement peu répandue. Dans les pays où ces marchés existent, l'État est en charge de les contrôler et d'imposer des barrières, à l'exception du Chili (Burchi 2012, 616). S. Burchi explique que ces mécanismes de redevance et de marché constituent un outil pour atteindre une allocation et une utilisation efficientes des ressources en eau, reprenant ainsi l'argumentation développée lors de la Conférence de Dublin.

Les lois modernes intègrent de plus en plus de dispositions pour protéger l'environnement et lutter contre la pollution des ressources en eau. S. Burchi appelle ce phénomène « *the greening of the legislation* » (Burchi 2012, 617). Les préoccupations environnementales dans la gestion des ressources en eau apparaissent dès les années 1970, en réponse aux conséquences dévastatrices sur l'environnement des grands projets hydrauliques et aux impératifs de développement durable. S. Postel (1984) note une différence entre les

[325] Ces critiques portent essentiellement sur la naturalisation du bassin comme échelle de gouvernance appropriée pour les ressources en eau, contribuant à la dépolitisation du choix de cette échelle.
[326] J'analyse la mise en place des Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) en Cisjordanie comme exemple d'intégration verticale de la gouvernance des ressources en eau dans le chapitre 5.
[327] S. Burchi analyse uniquement les réformes récentes des lois de l'eau.
[328] Entretien avec S. Burchi réalisé le 04/02/2019. S. Burchi a travaillé à la FAO en tant que spécialiste du droit de l'eau. Il a notamment révisé, analysé et rédigé des projets de loi de l'eau en Asie, en Afrique, en Amérique latine. Il a participé à l'écriture de la loi palestinienne de l'eau de 2002 et a conseillé l'Autorité Palestinienne de l'Eau pour l'écriture de la nouvelle de loi de l'eau de 2014.

pays développés de plus en plus attentifs à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources en eau, et les pays en développement en pleine croissance. Le titre de la Conférence de Dublin en 1992, *International Conference on Water and the Environment* (ICWE), montre l'intérêt porté à la préservation de l'environnement et aux liens avec les ressources en eau. L'objectif de cette conférence est de promouvoir une gouvernance intégrée des ressources en eau, définie comme « *integrated spectrum of human and environmental uses and needs* » (« The Dublin Statement and Report of the Conference » 1992, 12). S. Burchi (2012) affirme que les mécanismes d'allocation et de hiérarchisation des utilisations des ressources en eau attestent de l'écologisation des lois de l'eau. Les discours en faveur de la protection environnementale ont permis de légitimer la mise en place de ces critères d'allocation, renforçant ainsi le pouvoir de l'État dans l'attribution, la modification ou la révocation des droits d'eau et des permis de forage.

Section 5 – La violence épistémique inhérente au concept d'efficience

La première section a démontré que l'efficience est une notion ancrée historiquement dans un contexte colonial. Ceci a fortement marqué le développement du concept d'efficience en irrigation. La troisième section a démontré que les différentes écoles de pensée de l'efficience se rejoignaient finalement par la même appréhension apolitique de l'utilisation de l'eau et la focalisation sur l'État de la constellation politique de la gestion de l'eau. Ce cheminement a permis d'observer la marginalisation des questions politiques dans la fabrication des politiques de gestion de l'eau. L'efficience étant essentiellement pensée pour et par des ingénieurs, les sciences sociales occupent une place marginale.

L'objectif de cette dernière section est de mettre à jour la violence épistémique dans la littérature scientifique sur l'efficience. La violence épistémique constitue une violence « *exercée contre ou à travers le savoir* » (Galván-Alvarez 2010, 12)[329]. Elle cible souvent un groupe marginalisé que G. Spivak (1988) nomme les « *subalternes* ». L'auteure se concentre essentiellement sur les régimes coloniaux et leur impact sur la redéfinition des identités des

[329] « *Epistemic violence, that is, violence exerted against or through knowledge, is probably one of the key elements in any process of domination.* » (Galván-Alvarez 2010, 12).

subalternes. Mon analyse de la violence épistémique du concept d'efficience nourrit les approches étudiant cette violence en-dehors du contexte colonial[330]. La relation de pouvoir entre celui dont émane le discours et celui qui en est l'objet participe à museler la parole de ce dernier. Je démontre ici que l'exclusion des sciences sociales autour des questions d'efficience correspond à une violence épistémique. Comment l'expliquer ? Une analyse de la composition du comité éditorial et des publications du journal *Agricultural Water Management* (AGWM) permet d'apporter quelques réponses (section 5.2). Je m'intéresse ensuite aux limites des approches critiques développées par les sciences sociales et propose des pistes exploratoires pour les dépasser (section 5.3). Celles-ci doivent permettre aux sciences sociales de se saisir de ces enjeux.

5.1. La circulation de l'efficience : les alliances entre chercheurs, gouvernements et organisations internationales

Plusieurs milliers de publications ont repris la notion d'efficience de l'irrigation, contribuant ainsi à sa position hégémonique dans le domaine de la gestion de l'eau. Analyser ce corpus d'articles me permet d'identifier les différentes constellations d'acteurs formées autour du concept d'efficience.

Le nombre d'articles publiés sur l'efficience d'irrigation est tel qu'il m'a paru utile d'utiliser un logiciel d'analyse bibliométrique, CorTexT Manager[331], pour définir et analyser les différentes constellations d'acteurs à l'œuvre dans ce domaine. J'ai sélectionné un corpus de 1032 articles à partir de la base de données ISI Web of Knowledge[332]. J'ai essayé plusieurs combinaisons de critères pour arriver à cette sélection. Celle retenue est la suivante : tous les articles dont le titre contient le mot *irrigation* et *efficien**[333]. J'ai choisi d'inclure les articles publiés sur la période 1940-2018. J'ai préféré filtrer par titre plutôt que par résumé pour deux raisons : 1) techniquement, un corpus de plus de 10 000 articles est difficile à analyser, 2) la sélection par résumé incluait des textes n'ayant rien à voir avec l'irrigation. Le logiciel CorText Manager m'a permis d'analyser uniquement les métadonnées des publications

[330] Le chapitre théorique développe la position que j'adopte vis a vis de la littérature scientifique sur la violence épistémique.
[331] CorText Manager est un logiciel d'analyse bibliométrique en libre accès, mis en place et géré par le laboratoire IFRIS.
[332] Le corpus final d'articles a été réalisé le 13/09/2018.
[333] L'utilisation de l'étoile permet d'inclure tous les termes débutant par « efficien » quelque soit leur terminaison, comme par exemple « *efficiency* » ou « *efficient* ».

sélectionnées afin de faire apparaître les liens entre auteurs, auteurs cités, journaux et institutions. L'analyse porte sur un corpus de textes en anglais, et sur les métadonnées des différentes publications.

Dans un premier temps, j'ai cherché à identifier les institutions ayant produit le plus de publications sur l'efficience de l'irrigation. Les universités chinoises figurent parmi les institutions publiant le plus sur ce sujet. Pourtant, aucun des auteurs clés dans les phases de définition de l'efficience ne provient de ces institutions. Un des auteurs les plus cités est Shaozhong Kang, directeur du centre de recherche à la *China Agricultural University*. Dans le corpus sélectionné, S. Kang est cité par 107 articles différents sur les 1032 articles du corpus. S. Kang est plus cité que O. W. Israelsen, M. E. Jensen, A. A. Keller et J. Keller, et C. J. Perry, à l'origine des différentes définitions de l'efficience. D'après sa page personnelle sur le site internet de l'université, il a publié huit articles en 2011, six en 2012 et dix en 2013[334]. CorText nous permet d'extraire les publications de S. Kang, peu importe sa place en tant que co-auteur. Parmi les seize articles de Kang sur l'efficience retenus dans notre base de données, neuf ont été publiés dans le journal *Agricultural Water Management* pour lequel il est membre du comité éditorial. Ces publications sont principalement des articles de science appliquée. Il s'agit soit de tester les effets d'une méthode d'irrigation sur l'efficience de l'utilisation de l'eau (« *partial root-zone irrigation », « regulated deficit irrigation »*), soit de tester ces méthodes sur différentes semences (pommes, céréales, maïs, poire)[335]. Contrairement aux méthodes de sciences sociales, les méthodes de sciences naturelles encouragent ce type de publications reproduisant différentes expériences. Ceci explique notamment qu'un chercheur en sciences naturelles puisse publier annuellement un plus grand nombre d'articles qu'un chercheur en sciences sociales.

Les chercheurs affiliés aux universités chinoises sont ceux qui soumettent le plus d'articles au journal *Agricultural Water Management* (AGWM). Selon Brent Clothier, éditeur-en-chef du journal depuis 1996, le gouvernement chinois investit massivement dans la recherche scientifique, et particulièrement dans les sciences appliquées. La *Chinese Agricultural University* a invité B. Clothier à donner une présentation à des doctorants chinois sur les stratégies de publications. B. Clothier a remarqué que les doctorants chinois avaient un

[334] http://cawr.cau.edu.cn/art/2014/5/13/art_14867_263514.html, accédée le 02/11/2018 et mise à jour en 2014. Ceci explique que ses récentes publications n'apparaissent pas. D'après son profil personnel sur d'autres plateformes recensant les publications scientifiques, il a publié 11 articles de Janvier à Octobre 2018, pas forcément liés à la question de l'efficience.
[335] Voir annexe 4.1 pour les titres complets des seize articles.

excellent niveau d'anglais, alors que leurs directeurs peinaient à s'exprimer[336]. Les universités chinoises ont développé la maitrise et l'utilisation de l'anglais dans une stratégie de publications dans les journaux étrangers. Dans plusieurs universités chinoises, publier dans un journal répertorié dans la base de données *Science Citation Index* (*SCI-indexed journals*) est nécessaire afin d'obtenir un doctorat ou une promotion (Lin 2013). Plusieurs auteurs ont d'ailleurs dénoncé la fraude académique résultant de ces systèmes de promotions basés sur le nombre de publications dans ces journaux, et non sur la qualité des publications (Hvistendahl 2013; Lin 2013)[337]. De plus, le gouvernement chinois a massivement investi pour attirer les jeunes docteurs chinois ayant réalisé leurs études à l'étranger, en les nommant à des postes clés au sein des universités. Il n'est donc pas étonnant que cette évolution générale des publications scientifiques se retrouve à l'échelle du thème de l'efficience en irrigation.

D'autres auteurs sont également très cités dans la littérature sur l'efficience dont R. G. Allen. Cependant, cet auteur n'a pas le même profil que des auteurs comme S. Kang puisqu'il n'a pas beaucoup publié sur l'efficience. La base de données ne contient qu'une seule publication de R. G. Allen. En revanche, ce dernier est cité par 185 articles différents dont 155 citant la même publication pour laquelle il est premier auteur. Il s'agit d'une publication de la FAO de 1998 intitulée « *Crop evapostranspiration – Guidelines for computing crop water requirements* » (Allen et al. 1998). Cette publication contient uniquement des équations pour déterminer le coefficient d'évapotranspiration d'une plante. Le mot « efficience » n'apparaît pas une seule fois dans cette publication, ni dans le titre, c'est pourquoi elle n'apparaît pas dans notre corpus d'articles. Néanmoins, étant donné qu'elle contient des équations nécessaires au calcul de certaines variables faisant partie des équations de calcul de l'efficience, il est compréhensible que ce soit une référence très citée.

Plusieurs institutions internationales ont participé à l'hégémonie de l'efficience comme indicateur de performance des systèmes agricoles. L'IWMI par exemple a joué un rôle crucial dans la diffusion du nouveau « paradigme » des fractions dans les années 1990. Cette organisation n'a pas seulement participé au verrouillage de la définition scientifique mais permet également sa circulation et son application à travers la réalisation de projets financés par des bailleurs de fonds. Assurer la circulation du « *paradigme de l'IWMI* », fondé sur une méthode de comptabilité de l'eau, participe à son ancrage dans le domaine des politiques publiques et à sa transformation en une « boîte noire » qu'il paraît de plus en plus

[336] Entretien réalisé par Skype avec Brent Clothier le 03/11/2018.
[337] Ces critiques ne s'appliquent pas uniquement aux universités chinoises mais plus largement aux systèmes d'évaluation des chercheurs fondés sur des indicateurs bibliométriques tels que le facteur d'impact.

difficile à remettre en question. La FAO a également participé à l'hégémonie du concept d'efficience de l'irrigation, notamment par ses programmes de certification GlobalGap, récompensant les agriculteurs les plus « efficients » en leur permettant d'exporter leur production. Le concept d'efficience a également constitué la pierre angulaire du concept d'eau virtuelle, renforçant son statut hégémonique au sein des politiques publiques (Barnes 2013; Trottier et Perrier 2017). Enfin, la circulation de ce type de projets se réalise grâce aux financements de bailleurs de fonds. Ceci démontre une pénétration du concept de l'efficience dans le cadre conceptuel des actions de différents États, se matérialisant par le financement via les banques de développement de tels projets. Par exemple, d'après l'analyse bibliométrique réalisée, le Ministère de l'agriculture américain constitue un pôle produisant de nombreuses publications sur l'efficience. L'Autorité palestinienne contribue également à la circulation de ce concept via l'établissement de ses stratégies agricoles et de l'eau, auquel participent activement plusieurs bailleurs de fonds et organisations internationales (Chapitre 3). L'enchevêtrement du concept d'efficience dans les sphères scientifiques, gouvernementales et des organisations internationales participe à son hégémonie et à son infatigable application, malgré certaines critiques.

Cette brève analyse bibliométrique du corpus sur l'efficience démontre que la littérature la plus citée n'est pas celle à l'origine du concept de l'efficience, mais plutôt celle publiant des méthodes quantitatives permettant de reproduire les calculs d'efficience à plusieurs échelles, sur plusieurs méthodes d'irrigation et plusieurs semences. De plus, cette analyse démontre que malgré les recommandations de la nouvelle école des fractions, les articles de sciences appliquées sur l'efficience se multiplient. Cette multiplication peut s'expliquer par les stratégies de publications adoptées mais également par une hégémonie des sciences dures dans le domaine de l'eau, bridant le développement des approches de sciences sociales.

5.2 Le journal *Agricultural Water Management* : une politique éditoriale favorable aux approches dépolitisées

Pour comprendre comment les sciences naturelles verrouillent le débat dans la littérature scientifique au sujet de la gestion de l'eau, et plus particulièrement de l'efficience, j'ai étudié le journal *Agricultural Water Management* (AGWM), son histoire et son évolution. AGWM est le journal publiant le plus sur les questions d'efficience de l'irrigation : 148

articles sur le corpus de 1032 articles ont été publiés dans ce journal. AGWM a été créé en 1976 par la société d'édition Elsevier avec J. Wesseling comme premier rédacteur en chef. L'objectif était de pallier le manque de journaux sur les questions de gestion de l'eau dans l'agriculture. Dans le premier éditorial, J. Wesseling écrit :

> « *De nombreux articles décrivant les résultats de ces recherches ont été et sont publiés dans des revues spécialisées en science du sol ou en hydrologie générale. D'autres disparaissent dans la multitude d'articles ayant une portée plus large en sciences agricoles ou en sciences de l'ingénieur.* » (J. G. Wesseling 1976)[338].

J. Wesseling a suivi un cursus d'ingénieur, a réalisé son doctorat sur la gestion de l'eau dans les sols agricoles, et s'est ensuite spécialisé sur les questions de drainage. En 1980, il publie un second éditorial pour faire un bilan des quatre premières années et pour essayer d'influencer les approches des prochaines publications. J. Wesseling souligne la prééminence des articles de laboratoire dans le journal, et le manque d'articles de sciences appliquées en conditions réelles. Il note également la nécessité d'inclure une recherche plus interdisciplinaire en incluant notamment les questions environnementales pour faire face à la problématique grandissante de la qualité de l'eau (J. Wesseling 1980). Cette préoccupation se nourrit des débats internationaux à la même époque autour des enjeux environnementaux de l'irrigation et de la gestion des ressources en eau.

Cette volonté d'inclure une nouvelle approche sur la qualité de l'eau et l'environnement est réitérée par H. Bouwer dans les années 1990 (Bouwer 1994; van Schilfgaarde 1994). J. van Schilfgaarde met en garde contre le manque d'études sur les conséquences sociales et politiques du développement de l'irrigation et des changements techniques. Il donne l'exemple du *Truckee-Carson Irrigation District*, au Nevada (Etats-Unis) qui a faire disparaître un lac et des zones marécageuses dont les tribus indiennes adjacentes dépendaient. Il lance également un appel pour une nouvelle approche de la gestion de l'eau :

> « *En tant que professionnels de l'eau, nous devrions prendre l'initiative de renforcer l'industrie de l'irrigation de manière équitable pour toutes les parties, compatible avec des objectifs sociaux plus importants, et pregnant en compte les besoins environnementaux et durable pour les générations à venir.* » (van Schilfgaarde 1994, 218)[339].

[338] « *Many articles describing the results of these investigations have been and are published in journals which specialize in soil science or general hydrology. Others disappear in the avalanche of articles with a wider scope in agricultural or engineering sciences*. » (J. G. Wesseling 1976).
[339] « *As water professionals, we should take the initiative towards strengthening the irrigation industry in a manner that is equitable to all parties, compatible with greater social goals, in deliberate balance with environmental needs and sustainable for generations to come.* » (van Schilfgaarde 1994, 218).

Cependant, les articles de sciences naturelles ont continué à se multiplier ne remettant pas en cause le paradigme utilisé dans les articles publiés par le journal. Ceci peut s'expliquer de deux façons. D'une part, le facteur d'impact du journal a fortement progressé depuis les années 2000, passant de 0,3 en 2000 à 3,54 en 2018[340]. B. Clothier l'explique par l'engouement croissant des chercheurs, et surtout des gouvernements, pour une nouvelle gestion de l'eau en agriculture. Comme étudié précédemment, les années 1990 correspondent à l'avènement de la GIRE et donc à une nouvelle manière d'envisager l'agriculture et la gestion de l'eau. L'arrivée des économistes dans ce domaine se ressent : parmi les publications les plus citées d'AGWM depuis les années 2000, on retrouve plusieurs articles sur le thème de la productivité de l'eau (Molden et al. 2010; Pereira, Cordery, et Iacovides 2012; Kang, Zhang, et Trout 2017). Toutefois, la majorité des articles publiés continuent de se situer en science appliquée avec une multiplication des publications sur des calculs de *water use efficiency*. Le mot-clé « *water use efficiency* » apparaît dans 405 articles différents sur un total de 4720 articles publiés dans le journal AGWM. D'autre part, une autre façon d'expliquer la domination des sciences naturelles dans le journal est d'analyser la composition de son comité éditorial. En 2018, aucun des membres du comité éditorial ne travaille dans le domaine des sciences sociales, ni n'a de diplôme dans cette discipline[341].

Les articles dits de sciences sociales se limitent pour la plupart à des considérations économiques liées à la gestion de l'eau. Le journal a publié en 1994 un index classant les articles publiés depuis la création du journal par thèmes. Chaque thème est également organisé en sous-section selon l'approche dominante adoptée dans l'article. La catégorie « irrigation » contient une section « *Aspects socio-économiques* ». C'est la seule catégorie susceptible de répertorier des articles de sciences sociales. Les autres sections étant centrées sur les propriétés techniques des systèmes. La plupart des articles de cette catégorie sont classés sous « *Effets économiques de l'irrigation (évaluation économique, bénéfices)* » et « *Tarification de l'eau* ». Aucune classification de ce type n'a été réalisée depuis 1994. Néanmoins, elle démontre une vision très restreinte des approches socio-économiques. J. Oster, ancien éditeur du journal, et B. Clothier, actuel éditeur, ont confirmé cette analyse lors de nos entretiens. Cependant, leurs visions diffèrent légèrement. Alors que pour J. Oster l'inclusion d'économistes dans le comité éditorial suffirait à représenter et à encourager les

[340] Le facteur d'impact sert à mesurer la visibilité d'une revue scientifique. Il mesure le nombre moyen de citations reçues dans une année par les articles publiés dans la revue en question durant les deux années précédentes.

[341] Voir annexe 4.2 pour le détail des membres et leur discipline de recherche telle qu'inscrite sur leur CV ou leur profil universitaire en ligne.

approches de sciences sociales, B. Clothier souhaiterait également avoir un sociologue, et plus d'articles sur les services écosystémiques et la gestion des systèmes d'irrigation par les communautés[342]. B. Clothier admet que la composition du comité éditorial ne favorise pas ce changement de cap.

Depuis le début des années 2000, les éditions spéciales ont permis la publication de quelques articles de sciences sociales dans ce journal. Selon J. Oster, les éditions spéciales traduisent une volonté du journal de s'ouvrir vers de nouvelles approches. Trois éditions spéciales ont participé à élargir le champ disciplinaire du journal (Bossio, Jewitt, et van der Zaag 2011; Lankford 2012b; Bjornlund et Wheeler 2014). La première émerge d'un projet multidisciplinaire visant à examiner les contraintes des petits agriculteurs en Afrique sub-saharienne. Certains auteurs examinent la question de gouvernance et la création d'institutions locales. H. Bjornlund et S. A. Wheeler (2014) dirigent une édition spéciale dans laquelle quelques articles considèrent l'influence du système des droits d'eau sur la gestion de l'eau. Enfin, l'édition spéciale dirigée par B. Lankford (2012b) vise à étudier la notion d'efficience au prisme de la *political ecology*. Il faut néanmoins noter que dans cette édition spéciale, seulement deux auteurs parmi les 26 sont diplômés de sciences sociales[343].

Ce détour par l'analyse de ce journal nous permet de démontrer que la littérature scientifique sur la gestion de l'eau en général, et sur l'efficience en particulier est dominée par les sciences naturelles. Certains auteurs ont déjà démontré la faible représentation des sciences sociales dans le domaine de l'eau (Fustec et Trottier 2015; Trottier, Leblond, et Garb 2019). Cela aboutit à une violence épistémique.

5.3 La double violence épistémique du concept d'efficience

L'histoire de la notion d'efficience est une parfaite illustration de la violence épistémique infligée à différents groupes de personnes. D'une part, la notion d'efficience s'est construite sur le mythe de la conquête d'un désert sans vie aux dépends des populations indigènes existantes, *subalternes*, réduites au silence. D'autre part, la notion d'efficience a été construite par les sciences naturelles et pour les sciences naturelles. Ces communautés scientifiques ont construit un ordre naturel et social dans lequel leur hégémonie était nécessaire, réduisant les autres types de savoirs au silence. S. P. Hays (1959) démontre que la

[342] Entretien réalisé par Skype avec Oster le 27/09/2018 et avec Clothier le 03/11/2018.
[343] La liste des auteurs et de leur formation académique est disponible à l'annexe 4.3.

montée en puissance du concept de l'efficience aux États-Unis au début du 20ème siècle provient d'une volonté de ré-organisation de la gestion des ressources autour de savoirs techniques sous l'impulsion d'un groupe de scientifiques, et non d'une volonté de démocratisation du système. Dès ses débuts, le concept d'efficience avait donc pour objectif d'exclure certains savoirs, acteurs et utilisations[344].

La composition des comités éditoriaux et la construction d'alliances avec les gouvernements ou les organisations internationales constituent quelques éléments favorisant et perpétuant cette violence épistémique. Selon A. K. Gerlak et H. Ingram (2018), les cadres conceptuels, tels que l'efficience, influencent les politiques publiques qui elles-mêmes déterminent les problèmes à considérer concernant l'eau, les solutions à apporter et donc le type de savoir privilégié dans la construction de ces politiques publiques. Ceci amène à l'exclusion de certains et produit une injustice environnementale.

Malgré les obstacles à l'intégration des sciences sociales dans la réflexion sur l'efficience en irrigation, certains auteurs ont tenté d'ouvrir la voie à un changement de paradigme. Cette dernière section va s'intéresser à ces mouvements de manière critique et proposer une nouvelle approche de la notion d'efficience. Tout d'abord, certains auteurs ont cherché à intégrer les « communautés » dans leurs réflexions sur l'efficience (van Schilfgaarde 1994; Komakech et al. 2011; Mul et al. 2011; Boelens et Vos 2012; Knox, Kay, et Weatherhead 2012; Lopez-Gunn et al. 2012; Lankford 2013). Ensuite, d'autres ont conceptualisé de nouvelles méthodes de quantification (Molden et al. 2010; van Halsema et Vincent 2012; Lankford 2012a; Pereira, Cordery, et Iacovides 2012). Cependant, cette section va illustrer les limites de ces approches.

Comme vu précédemment, l'agriculteur est exclu des cercles de production du discours sur l'efficience, alors qu'il doit ensuite faire face aux réformes et projets de gestion fondés sur cette notion clé. R. Boelens et J. Vos (2012) démontrent comment la construction de l'efficience comme une vérité scientifique apolitique réduit la marge de manœuvre des agriculteurs concernés par des projets d'amélioration de l'efficience de l'irrigation. Le pouvoir du discours sur l'efficience conduit à légitimer ou délégitimer certains usages qui ne correspondent pas aux critères définis par les « *experts scientifiques* » (Boelens et Vos 2012, 18). L'introduction de techniques dites modernes met en péril la survie de mécanismes

[344] S.P. Hays lui-même ne s'intéresse que très peu aux organisations locales, et encore moins aux populations indiennes et à leurs modes de gestion des espaces et des ressources. Cette focalisation sur l'appareil institutionnel étatique lui vaudra plusieurs critiques (Worster 2000; Pisani 2002).

sociaux de distribution mis en place par certaines communautés pour faire face aux épisodes de pénurie d'eau. De plus, ces programmes d'amélioration de l'efficience s'accompagnent bien souvent de phases de formations des agriculteurs. Comme expliqué par un ingénieur, le savoir des agriculteurs n'est pas forcément « viable »[345]. Pour B. Lankford (2013), l'idée de former les agriculteurs découle de l'incompréhension et du mépris des experts scientifiques envers les savoirs émanant des agriculteurs.

Le concept d'efficience, tel que formulé actuellement, rend invisible les différentes organisations locales autour de la gestion de l'eau, les différents acteurs participant à cette gestion, et contraint la façon dont les chercheurs l'appréhendent :

> « *une définition économique étroite de l'efficience contraint les scientifiques à ne considérer que les utilisations de l'eau réalisées dans le cadre d'une économie monétisée, tandis que l'insistance sur les États en tant qu'acteurs principaux énonçant les règles concernant l'eau nous empêche de percevoir la myriade d'autres acteurs qui participent et se font concurrence pour déterminer ces règles* » (Trottier 2008, 206)[346].

Prendre uniquement en compte les relations marchandes participe à un modèle de gestion étatique de l'eau.

Cependant, certains auteurs adoptant une approche de *political ecology* se heurtent aux écueils qu'ils viennent de mettre en lumière. D. Molden et al. (2010) reconnaissent au début de leur article la nécessité de s'intéresser aux moyens de subsistance, de prendre en compte la notion d'équité et de distribution entre usagers de l'eau, et de s'intéresser aux gagnants et perdants des changements d'utilisation de l'eau. Néanmoins, ils préconisent le calcul de la productivité de l'eau afin d'encourager les transferts d'eau vers des usages à haute valeur ajoutée :

> « *Les régions présentant le plus grand potentiel sont celles dont les rendements restent très faibles, comme l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud. Ce sont également des zones d'extrême pauvreté, avec la plus grande concentration de personnes pauvres fortement dépendantes de l'agriculture. Il s'agit d'une conclusion importante, car en se concentrant sur ces régions, on peut à la fois réduire la quantité d'eau supplémentaire nécessaire à l'agriculture au niveau mondial et contribuer à réduire la pauvreté. Les niveaux actuels de productivité de l'eau présentant une grande variation selon les produits, démontrent les possibilities d'améliorer la*

[345] Entretien réalisé le 05/11/2015 par Skype avec un ingénieur français.
[346] « *a narrow, economic definition of efficiency constrains scientists to consider only those uses of water made within a monetized economy, while the insistence on States as the main actors spelling out the rules concerning water prevents us from perceiving the myriad of other actors who participate and compete in determining these rules* » (Trottier 2008, 206).

situation. » (Molden et al. 2010, 534)[347].

Leur conclusion rend complètement invisibles les mécanismes sociaux sur lesquels reposent l'organisation de l'irrigation dans ces sociétés, et ne légitime que les mécanismes monétaires comme outil de lutte contre la pauvreté. Cela rend impossible la prise en compte des mécanismes de subsistence non-monétarisés et la possibilité de comprendre les mécanismes sociaux à l'origine des inéquités.

Cet exemple démontre la violence épistémique à l'œuvre envers les sciences sociales. Il existe une contradiction entre ce que les auteurs veulent faire et ce qu'ils finissent par faire. Il ne s'agit pas uniquement d'une hégémonie des sciences naturelles, mais également d'une faiblesse des sciences sociales à s'extraire des structures de signification sur l'eau rendues hégémoniques par les coproductions analysées plus haut. Il s'agit d'une difficulté à mobiliser un cadre conceptuel permettant de sortir de celui hégémonique imposé par les différentes coproductions. Dans la littérature scientifique sur l'efficience, j'ai démontré que les sciences sociales ont une position marginale, rendant d'autant plus complexe la recherche d'un cadre conceptuel adéquat pour dépasser la naturalisation de ces systèmes métriques et repenser les relations entre acteurs et entre acteurs et ressources. Ceci s'apparente à la violence épistémique analysée par G. Spivak, situation dans laquelle les populations colonisées en sont réduites à utiliser le langage du colonisateur pour exister.

Ainsi le concept d'efficience marginalise systématiquement les réflexions et les stratégies mobilisant d'autres schèmes interprétatifs et soutenant d'autres structures de signification des ressources en eau et de l'agriculture. Il marginalise les populations colonisées dont les modes de subsistance font appel à d'autres conceptions de l'eau et de l'agriculture. Il marginalise les savoirs des agriculteurs dont les stratégies ne correspondent pas aux objectifs de performance définis. Il marginalise les approches de sciences sociales qui peinent à se défaire des systèmes métriques et à explorer les ramifications de ce cadre conceptuel. Il s'agit donc d'une double violence épistémique. Ce concept a été introduit par J. Trottier, N. Leblond et Y. Garb (2019) pour démontrer la double violence épistémique visant à la fois les petits agriculteurs marginalisés de la vallée du Jourdain, menacés par les investissements massifs dans les plantations de palmiers dattiers, et la littérature de sciences

[347] « *The areas with the highest potential gains are those with very low yields, such as sub-Saharan Africa and South Asia. These are also areas of extreme poverty, with the largest concentration of poor people with a high dependence on agriculture. This is an important conclusion because a focus on these areas can both reduce the amount of additional water needed for agriculture globally and help to reduce poverty. Current levels of water productivity show a large variation by commodity, implying that there is scope for improvement.* » (Molden et al. 2010, 534).

sociales remettant en cause ces statégies d'investissement.

Ces déconstructions de la boite noire de l'efficience sont primordiales et doivent être approfondies. L'efficience est un construit social qui légitime certains acteurs et savoirs, certaines utilisations et certains mécanismes au détriment d'autres. L'efficience, telle que construite depuis le début du 20ème siècle, légitime une domination étatique de la gestion de l'eau et un savoir expert, renforcés par l'hégémonie des indicateurs quantitatifs comme moyens légitimes de performance d'un système social. La *critical political ecology* permet d'envisager de nouvelles approches pour sortir de ce paradigme et mettre en lumière la violence épistémique des discours dominants.

5.4 L'efficience au prisme de la *critical political ecology*

Pour envisager une nouvelle approche plus inclusive de l'efficience, il est nécessaire de comprendre les différentes trajectoires que l'eau peut suivre à partir du moment où elle est extraite de sa source (rivière, puits, réservoirs, source naturelle, etc). B. Lankford (2013) propose un schéma des seize trajectoires de l'eau pour permettre d'identifier la trajectoire possible des gains potentiels après une amélioration de l'efficience d'un système (Figure 4.4). Ainsi, B. Lankford enrichit la liste de trajectoires proposée par C. J. Perry (2007) et décrite plus haut.

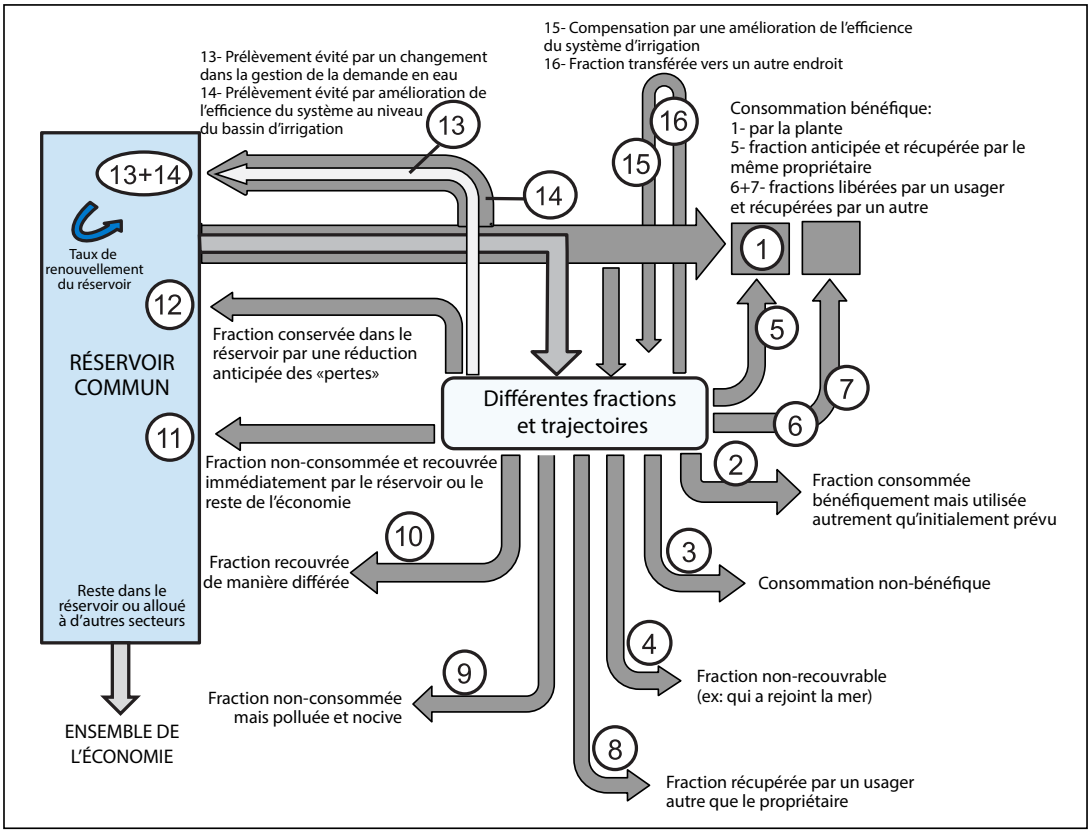

Figure 4. 4 : Schéma des seize trajectoires potentielles de l'eau dans un système d'irrigation. Source : B. Lankford (2013, 147)[348].

Modifier l'efficience du système peut permettre la redistribution de gains d'eau potentiels, que Lankford nomme *paracommuns*. Le terme *para* désigne leur potentialité, tandis que l'utilisation du terme *communs* explicite le fait que cette ressource concerne un groupe d'usagers (humains et non-humains) (Lankford 2013). Si un agriculteur décide d'améliorer l'efficience de son système d'irrigation, il peut envisager d'étendre sa surface cultivée avec les gains matériels potentiels qui vont découler de cette amélioration du système. Ce choix revient à privilégier la trajectoire 1 dans le schéma, i.e. la consommation bénéfique de l'eau pour un but particulier (par exemple l'irrigation de dix orangers supplémentaires). Un autre agriculteur peut également décider de ne pas utiliser ces gains potentiels, donc de les laisser à la source (trajectoire 12). L'un n'est pas plus efficient que l'autre. Privilégier une trajectoire au détriment des quinze autres traduit une vision particulière de l'efficience, qui ne correspond peut-être pas forcément aux définitions établies dans la littérature scientifique. Cependant, ce choix traduit une stratégie particulière porteuse de sens pour celui qui la réalise.

[348] Pour faciliter la lecture, le schéma a été simplifié et le texte a été traduit par l'auteure.

Les travaux de B. Lankford (2013) fournissent une approche hydraulique qui permet d'inclure un plus gand nombre de trajectoires et potentiellement de relations sociales à l'eau. Cependant, elle n'est pas suffisante en elle-même. Pour pouvoir rompre avec les approches précédentes de l'efficience, source d'exclusion et de violence épistémique, il faut ancrer l'eau dans les institutions et les relations sociales au travers desquelles elle circule. Il faut replacer les trajectoires de l'eau dans leur contexte social, politique et économique (Trottier 1999; 2015; 2018). Appliquée à l'eau virtuelle par exemple, cette approche qui relève de la *critical political ecology* démontre qu'un agriculteur doit faire face à des contraintes institutionnelles bien plus déterminantes que les contraintes climatiques et agronomiques normalement considérées dans les calculs (Trottier et Perrier, 2017). L'eau passe à travers des infrastructures matérielles (canaux et canalisations par exemple) mais aussi par des infrastructures institutionnelles, telles que les régimes de tenure de l'eau (Trottier et Perrier 2017, 89).

L'approche de *critical political ecology* fondée sur les travaux de J. Trottier (2015; 2018) et B. Lankford (2013) représente une alternative à la violence épistémique de l'efficience non pas car elle repose sur de meilleures équations mais parce qu'elle inverse la perspective. Il ne s'agit plus de *mesurer* l'efficience selon des objectifs et un modèle défini à priori, mais de comprendre les tenants et aboutissants des stratégies d'irrigation mises en place. Un agriculteur irrigant avec l'eau d'une source soumise à un régime de propriété commun déploiera des stratégies d'irrigation différentes d'un agriculteur irrigant d'un puits privé. Il s'agit, à partir de cette analyse des raisons qui poussent les agriculteurs à faire ce qu'ils font et des relations sociales qui façonnent les usages de l'eau, de comprendre l'importance des institutions, leur fonctionnement et les contraintes qu'elles imposent aux agriculteurs.

Cela implique notamment de prendre en compte les relations de pouvoir entre utilisateurs. R. Boelens et J. Vos (2012) analysent pertinemment les relations de pouvoir entre d'une part les « *Politicians, extension officers or engineers* » et d'autre part les « *local users* ». Les premiers participent à la construction du discours sur l'efficience qui sert à museler les seconds. Une approche par la *critical political ecology* peut également conduire à dépasser ces catégories trop homogènes pour questionner les relations de pouvoir à l'intérieur d'un même groupe social, ici les « *local users* ». Elle a notamment été développée pour répondre à une limite de la *political ecology* qui avait tendance à ne pas questionner certains acteurs (les communautés locales par exemple) ou certains contextes (McCarthy 2002). J.

Trottier et J. Perrier (2018) analysent les différentes stratégies de développement de l'agriculture menées par différents acteurs locaux. Ces acteurs locaux peuvent être des agriculteurs et des investisseurs privés par exemple. Cependant, leurs stratégies agricoles vont largement dépendre des sphères de pouvoir dans lesquelles ils s'inscrivent (Trottier et Perrier 2018). Cette thèse a pour objectif de continuer cette réflexion à travers l'étude des constellations d'acteurs palestiniennes, de leurs relations et des processus de transformation et d'adaptation qu'elles génèrent.

Comprendre l'efficience de l'irrigation au prisme de la *critical political ecology* nous permet d'analyser à la fois la production du discours sur l'efficience, sa circulation et son application, tout en considérant les enjeux de pouvoir qui confèrent son statut hégémonique à une définition précise et qui lui permettent d'être appliquée. Ce travail d'analyse est nécessaire afin de décentrer le regard vers ce qui est rendu invisible par le paradigme dominant.

Conclusion du chapitre 4

Ce chapitre a proposé une analyse novatrice du concept d'efficience par le prisme de la *critical political ecology*. La littérature scientifique sur l'efficience est très abondante mais ce chapitre a démontré l'utilité de combiner l'analyse des discours et l'analyse des relations de pouvoir au sein des réseaux d'acteurs afin de contextualiser le concept d'efficience et les coproductions qui l'ont mobilisé et qu'il sous-tend. La première section a permis de comprendre le contexte historique et politique dans lequel les différentes hypothèses de l'efficience se sont développées. Jusqu'à présent, aucune étude n'avait retracé la trajectoire de ce concept en remontant à la colonisation. J'ai démontré que la pensée coloniale a fortement influencé la conceptualisation de l'efficience en irrigation. Dans la deuxième section, j'ai étudié l'évolution des différentes équations de l'efficience, ainsi que le rôle des ingénieurs dans l'abstraction de l'eau de son contexte social et politique. J'ai démontré que les différentes coproductions de l'efficience et des politiques de gestion de l'eau correspondent à des redistributions de pouvoir et à des changements de structures de signification concernant la gestion de l'eau au sein de la communauté internationale. Ce travail a permis de révéler que ces coproductions successives ont maintenu le paradigme dominant de l'efficience de

l'irrigation soutenant une gestion étatique, centralisatrice et verticale, s'appuyant essentiellement sur des processus de quantification.

Enfin, la dernière section a exploré la violence épistémique du concept d'efficience. J'ai décentré le regard vers ce que la notion d'efficience contribue à rendre invisible, qu'il s'agisse de certains utilisateurs mais également des sciences sociales. Je propose de se saisir d'une approche de *critical political ecology* afin d'explorer les relations de pouvoir à différentes échelles en alliant l'étude des trajectoires physiques et des trajectoires institutionnelles de l'eau. Celle-ci permet de considérer tous types d'usages de l'eau, tout en évitant les écueils des approches par la seule quantification et des approches naturalisant les catégories d'acteurs.

Ce chapitre a permis de déconstruire un concept scientifique repris par différents acteurs dans les cas d'étude palestiniens analysés dans la suite de cette thèse. Le chapitre suivant examine les contextes politiques et sociaux dans lesquels s'inscrivent ces cas d'étude et rendus invisibles par les processus de violence épistémique que j'ai étudiés ici.

Chapitre 5 – L'exploration des trajectoires décisionnelles de l'eau : rivalités, invisibilisations et centralisation

Dans la dernière stratégie palestinienne pour 2017-2022, l'Autorité palestinienne (AP) affiche une volonté de soutien aux populations rurales vulnérables face à l'occupation israélienne:

> « *Malgré l'occupation et la colonisation illégale de la zone C, nous devons soutenir nos communautés rurales et vulnérables à réhabiliter leurs terres agricoles, à revitaliser notre secteur agricole autrefois florissant* » (State of Palestine 2016, 43)[349].

Depuis 2008, l'AP s'est engagée dans un processus de réformes institutionnelles qui a mené à la mise en place de stratégies sectorielles successives pour l'agriculture et les ressources en eau. Le chapitre 3 a démontré que celles-ci dépeignent une agriculture palestinienne sous-productive mais avec un fort potentiel à développer, notamment en réformant la gestion des ressources en eau et en adoptant des pratiques dites « efficientes ».

La gestion des ressources en eau constitue un des enjeux majeurs encourageant les différents processus de réformes à l'échelle internationale. Dans les années 1990, il était déjà question de repenser la gouvernance de l'eau à travers la mise en œuvre de politiques néolibérales, destinées à renforcer la participation d'acteurs locaux et à désengager l'État de certaines de ces prérogatives. La législation constituait un excellent moyen de réformer les pratiques et de contraindre les acteurs à respecter un cadre formel de gouvernance. L'État et le concept d'efficience se retrouvent donc au cœur des dispositions des lois modernes de l'eau, et s'accommodent parfaitement du contexte conflictuel entre Israël et l'Autorité Palestinienne (AP), privilégiant le développement d'un contrôle étatique sur les ressources en eau. Le chapitre 4 a exploré la construction politique du concept d'efficience en mettant en avant son héritage colonial et la double violence épistémique qu'il génère. L'efficience constitue un schème interprétatif qui soutient une structure de domination renforçant un savoir technique et rendant invisibles les savoirs et les pratiques mobilisées par d'autres acteurs.

Ce chapitre a pour but d'explorer les acteurs et les pratiques rendus invisibles par la construction d'énoncés techniques sur la gestion de l'eau et sur l'agriculture. Il s'intéresse en

[349] « *Notwithstanding the occupation and illegal settlement of Area C, we must support our rural and vulnerable communities to rehabilitate their agricultural lands, revitalize our* ***once flourishing*** *agricultural sector* » (en gras dans le texte) (State of Palestine 2016, 43).

particulier aux trajectoires décisionnelles de l'eau. Il décortique le processus de réforme de la gestion de l'eau palestinienne en analysant la fabrique du décret de 2014[350] modifiant la loi de l'eau de 2002, son contenu et les enjeux de pouvoir autour des modifications institutionnelles prévues. Le décret de 2014 confirme l'intégration des discours internationaux au niveau local. Motivé par une réforme d'ampleur nationale, il se différencie pourtant très peu de la loi de l'eau de 2002. Ainsi, afin de comprendre la complexité de la gestion des ressources en eau en Cisjordanie, il est nécessaire d'analyser la réforme de la loi de l'eau et son contexte de promulgation et de mise en œuvre. Celle-ci s'inscrit dans une gouvernance de l'eau locale complexe et–ancrée à la fois socialement et historiquement. Cependant, les différents documents stratégiques et législatifs l'occultent et se confrontent à une mise en place laborieuse, voir inexistante, de leurs objectifs.

Dans un premier temps, j'identifie les facteurs compliquant la mise en œuvre de la loi de l'eau de 2002 et du décret de 2014. Ce dernier, comme la loi de l'eau de 2002, fait face à des constellations hydropolitiques locales palestiniennes complexes ancrées socialement et politiquement qui lui résistent. Je me concentre ici sur les explications intra-palestiniennes, le chapitre 3 ayant déjà abordé les contraintes posées par l'occupation israélienne sur la gestion de l'eau et sur l'exercice du pouvoir de l'AP. La gouvernance de l'eau palestinienne se confronte à un pluralisme juridique important mais ignoré par l'Autorité palestinienne de l'eau (APE). De plus, celle-ci doit également composer avec d'autres acteurs locaux historiquement présents dans la gouvernance de l'eau : les municipalités. J'étudie en particulier celle de Naplouse et ses relations avec les différents pouvoirs et autorités centrales qui se sont succédés depuis la fin de l'empire ottoman. La deuxième section explore les rivalités internes au sein de l'AP transformant toute modification organisationnelle interne en tâche impossible. Le décret de 2014, comme la loi de l'eau de 2002, ignore totalement ces dynamiques et confère un pouvoir à l'APE valable uniquement sur le papier. Cependant, ces outils législatifs permettent d'avancer petit à petit les pions d'une centralisation de la gestion des ressources en eau. La dernière section de ce chapitre déconstruit l'idée d'un processus de décentralisation à travers l'analyse de la nouvelle réglementation sur les Associations d'Usagers de l'Eau (AUE). Ces politiques de décentralisation cachent une dynamique de verticalisation des trajectoires décisionnelles de l'eau, menaçant les modes de gestion locale des ressources en eau.

[350] Pour rappel, la « loi » de l'eau palestinienne de 2014 est en fait un décret présidentiel qui a valeur de loi selon l'article 43 de la loi fondamentale palestinienne de 2003.

Section 1 - Une constellation hydropolitique locale complexe ancrée socialement et politiquement mais ignorée

La réforme institutionnelle analysée au chapitre 3 donne des prérogatives ministérielles à l'APE et intègre un nouvel organe régulateur indépendant de l'APE, le *Water Sector Regulatory Council* (WSRC). Elle s'inscrit dans un processus de réforme globale des institutions de l'AP mais reprend finalement les contours de la loi de l'eau de 2002 qui n'a jamais été réellement appliquée. Le décret de 2014 modifiant la loi de l'eau prend également le chemin d'une difficile mise en application, voire d'une application-vitrine où l'organisation institutionnelle est mise en place mais ne fonctionne pas ou laborieusement.

Comment expliquer la complexité des lois de l'eau palestinienne à être appliquée ? Pour le comprendre, il est nécessaire d'explorer la constellation hydropolitique palestinienne et de sortir de l'organisation institutionnelle officielle décrite par les lois étatiques de l'eau. Il est impossible de réduire la gestion des ressources en eau en Cisjordanie aux accords d'Oslo et aux lois nationales successives sur l'eau. Ces dernières participent à rendre invisibles des acteurs locaux de la gestion des ressources en eau mais également leurs stratégies et les dynamiques de pouvoir qui les lient entre eux. La complexité de la mise en œuvre s'explique en partie par un ancrage social et politique d'institutions locales alimentant un pluralisme juridique effectif, mais ignoré, dans la gestion de l'eau.

Pour appréhender le pluralisme juridique concernant les ressources en eau, il est nécessaire de comprendre l'organisation politique locale. Il importe de comprendre pourquoi l'APE et les agences de Développement considèrent la gestion de l'eau comme « fragmentée » en Cisjordanie, et comment elle se fait au quotidien. Celle-ci reflète une fragmentation politique locale héritée d'une autonomie relative des régions palestiniennes pendant la période ottomane. Elle se traduit donc dans les pratiques de gestion de l'eau domestique et agricole. Les mouvements nationaux externes, dont l'Organisation de la Libération de la Palestine (OLP), puis internes, l'AP, s'inscrivent dans un paysage institutionnel constitué de plusieurs structures sociales historiquement ancrées : les structures familiales (tribus, clans, familles de notables) et les structures administratives locales (municipalités, conseils de village) qui se confondent parfois. La création d'un pouvoir central national va bouleverser l'échiquier politique local et ainsi produire de nouvelles alliances entre les différentes forces centrifuges locales et le nouvel appareil politique central (Picaudou 1984; Brynen 1995; Legrain 1996; Trottier 1999; Signoles 2010b; Robinson 1997; Salingue

2013a). Analyser la constellation hydropolitique locale permet d'aller au-delà de la question des élites, urbaines surtout, pour examiner également les institutions rurales de la gestion de l'eau.

Le cadre législatif étatique se superpose, et dans certains cas s'oppose, à un millefeuille de normes et pratiques coutumières locales (section 1.2). Les tentatives d'étatisation des ressources en eau menacent les systèmes locaux de gestion, notamment ceux concernant les pratiques agricoles. Cependant, ces derniers préexistent à l'APE et constituent à leur tour une menace pour le pouvoir central. Depuis les années 1990, plusieurs auteurs se sont intéressés au pluralisme juridique concernant l'eau (Benda-Beckmann, Benda-Beckmann, et Spiertz 1997; Guillet 1998; Spiertz 2000; Trottier 2000; Boelens et Doornbos 2001; Francois Molle 2004; Hodgson 2006; Roth, Boelens, et Zwarteveen 2015). La reconnaissance des droits locaux dans les lois modernes de l'eau demeure timide et maladroite. Côté palestinien, le décret de 2014 rompt avec cette tendance et rend invisible la gestion locale et historique de l'eau domestique et agricole. Les instruments législatifs palestiniens existants peinent à reconnaître les modes d'organisation locaux et coutumiers relatifs à l'irrigation. Le décret de 2014 évoque une régulation devant être soumise au Cabinet des Ministres concernant « *les droits d'utilisation antérieures pour les sources ou la quantité sous licence d'eau extraite des puits* » (PWA 2014, Article 31b)[351]. Les constellations hydropolitiques locales n'apparaissent pas dans le décret de 2014, et il n'est pas question non plus des nombreux puits illégaux, ni des associations et coopératives agricoles existantes et gérant l'eau. La municipalité de Naplouse constitue un exemple de l'indépendance des pouvoirs locaux en Cisjordanie, position héritée de la période ottomane (section 1.3).

1.1 Le pluralisme juridique de l'irrigation palestinienne : de l'empire ottoman à nos jours

Plusieurs règles relatives à la gestion des ressources en eau palestinienne ont coexisté et coexistent encore aujourd'hui. Plusieurs acteurs interagissent pour l'approvisionnement et la distribution de l'eau domestique (Trottier 1999; Signoles 2010b). Les ressources en eau pour l'irrigation ont surtout été gérées localement, selon des règles coutumières, malgré certaines tentatives de contrôle centralisé de ces ressources. D'après J. Griffiths (1986, 39), le

[351] « *Article 31 – Issuance of Licensing Regulations : (…) B. Prior use rights from springs or licensed quantity of water extracted from wells*. » (PWA 2014, Article 31b).

pluralisme juridique marque une situation d'hétérogénéité normative et concomitant avec l'organisation de toute société humaine :

> « *Une situation de pluralisme juridique - la situation normale et omniprésente dans la société humaine - est une situation dans laquelle le droit et les institutions juridiques ne sont pas tous subsumables au sein d'un seul 'système', mais trouvent leur source dans les activités d'autorégulation de tous les domaines sociaux multiples présents, activités qui peuvent se soutenir, se compléter, s'ignorer ou s'opposer mutuellement, de sorte que le 'droit' qui est réellement efficace à la 'base' de la société est le résultat de modèles extrêmement complexes et généralement en pratique d'imprévisibles schémas de concurrence, d'interaction, de négociation, d'isolationnisme, et autres.* »[352]

Adopter une perspective historique du pluralisme juridique permet de rendre compte de son ancrage dans la gestion des ressources en eau dans la société palestinienne, absente dans la loi de l'eau palestinienne.

Très peu d'études ont exploré les modes d'irrigation dans la Palestine à l'époque de l'empire ottoman (1516-1917). A. Singer (1994) s'intéresse brièvement à l'eau pour étudier les relations complexes entre les agriculteurs palestiniens et les représentants de l'empire ottoman dans la région de Jérusalem au 16ème siècle. Elle se focalise essentiellement sur les modes de taxation. A travers l'analyse des archives ottomanes (registres d'enquêtes et décrets impériaux) et des archives judiciaires islamiques, A. Singer questionne la lecture trop simpliste d'un pouvoir impérial centralisateur face à une paysannerie homogène et révoltée. L'administration ottomane exerce un pouvoir relatif sur les paysans de Jérusalem via les taxes, mais est également consciente de l'importance de maintenir la stabilité de la paysannerie, base sociale et économique de l'empire. Les paysans ont à plusieurs reprises eu recours au juge local pour contester des décrets impériaux, régler des différends avec l'administration ottomane ou entre eux. Néanmoins A. Singer explique que ces actes représentent des rébellions individuelles, plutôt qu'un mouvement de révolte collective cherchant à renverser le pouvoir d'Istanbul[353]. Elle donne l'exemple de trous percés par les paysans dans les canalisations d'eau de la région de Jérusalem pour détourner l'eau vers leurs

[352] « *A situation of legal pluralism – the omnipresent, normal situation in human society – is one in which law and legal institutions are not all subsumable within one 'system' but have their sources in the self-regulatory activities of all the multifarious social fields present, activities which may support, complement, ignore or frustrate one another, so that the 'law' which is actually effective on the 'ground floor' of society is the result of enormously complex and usually in practice unpredictable patterns of competition, interaction, negotiations, isolationism, and the like.* » (J. Griffiths 1986, 39).

[353] « *Palestinian peasants, like peasants in other times and places, were not a passive and abject undifferentiated agrarian mass. (...) They disliked officials and struck out at them when possible. But their actions were more often individual and selfish, not organized and coordinated.* » (Singer 1994, 130).

champs ou faire boire leurs animaux (Singer 1994, 101□3). Ces actes de « piraterie » apparaissent dans les archives de la Cour islamique. Cependant, A. Singer précise que l'administration ottomane s'intéressait peu aux arrangements relatifs à la distribution de l'eau pour l'irrigation dans la région de Jérusalem; sa préoccupation principale était l'approvisionnement des villes[354]. Pour la province égyptienne par contre, importante réserve agricole de l'empire ottoman, le pouvoir impérial intervenait régulièrement pour résoudre les conflits liés aux infrastructures d'irrigation et aux droits d'eau, à la demande et avec l'appui des paysans égyptiens (Mikhail 2010) [355].

Pour la région de Naplouse, l'étude du pluralisme juridique a essentiellement concerné le foncier et les relations marchandes. B. Doumani (1995) s'intéresse aux relations entre élites urbaines et paysannerie naplousienne sous le prisme de la production de matières premières moteurs de l'économie locale : l'huile d'olive (et donc le savon fait à partir de celle-ci) ainsi que le coton. L'auteur n'explore pas la gestion de l'eau mais relève que les paysans, comme participants aux affaires judiciaires, apparaissent tardivement dans les registres de la Cour islamique de Naplouse. Leur présence dans ces archives se manifeste dans les années 1830, en majorité dans des affaires concernant des conflits fonciers. En 1850, leur implication au sein d'affaires judiciaires est plus intense et se retrouve dans des litiges vis-à-vis de prêts contractés par les paysans auprès des élites urbaines commerciales[356]. B. Doumani remarque une relative intégration des communautés rurales à la culture légale urbaine à partir du milieu du 19ème siècle par le biais des relations marchandes. Néanmoins, le grand nombre de conflits ruraux réglés sans l'intervention de la cour islamique et sur la base du droit coutumier nuance cette intégration légale et confirme l'existence d'un pluralisme juridique, au moins pour la résolution des litiges.

---

[354] « *Within each village, custom dictated the exact apportioning and rotation of the daily flow among the peasants. The kanunnames for the region do not include details of the arrangements, suggesting that Ottoman officials did not interfere with local practice at the village level, but rather concerned themselves primarily with the supply of water to the town.*» (Singer 1994, 103). Le kanunname est un document juridique ottoman codifiant les taux d'imposition pour chaque province de l'empire.

[355] Sur les relations entre paysannerie égyptienne et administration ottomane concernant l'irrigation, voir A. Mikhail (2010; 2014). Les travaux de A. Mikhail confirment l'analyse de A. Singer sur la complexité des relations centre-périphérie : il démontre que la paysannerie égyptienne influence fortement les décisions du pouvoir central ottoman en matière d'irrigation et que ce dernier s'appuie sur les savoirs locaux de cette paysannerie pour assurer la production agricole de cette région (qui exporte notamment vers la province des Lieux Saints de la Mecque et Médine) et la récolte des taxes, part essentiel du budget de l'empire.

[356] Il s'agit de prêts contractés essentiellement par des agriculteurs producteurs d'huile d'olive, auprès de l'élite marchande sous forme de contrat de « vente anticipée » (« *salam contracts* »). Ces contrats permettaient aux agriculteurs de payer les taxes ou de subvenir à certaines nécessités. Dans ces contrats, le prix de vente de l'huile d'olive était fixé en-dessous du prix de marché attendu, avec impossibilité de modifier ce prix par la suite. De plus, certains contrats incluaient des taux d'intérêts minimisant le risque pris par les marchands (Doumani 1995, 135-40).

Les modes de gestion de l'irrigation dans la région de Naplouse pendant la période ottomane restent à explorer. Quelques ouvrages décrivent les types de cultures présentes dans la région de Naplouse. Grâce à l'analyse des registres fiscaux de l'empire ottoman de la fin du 16ème siècle, W-D. Hutteröth et K. Abdulfattah (1977) ont réussi à identifier les semences cultivées dans les différentes régions de la Palestine ottomane. Ainsi, nous savons que les agriculteurs dans la région de Naplouse cultivaient essentiellement du blé, des « *cultures d'été (sorgho, haricots, légumes, melons, etc)* »[357], des oliviers et de l'orge dans une moindre mesure. Au début du 19ème siècle, la vallée d'al Far'a abritait déjà de « *grandes parcelles de terres irriguées* » (Doumani 1995, 30)[358]. Lors de son expédition en Samarie en 1870, V. Guérin[359] traverse la région de Naplouse pendant le mois de mai. Il décrit en détail les sources croisées sur son chemin (notamment celles d'Al Far'a, d'Al Badhan et de Salem) et les cultures des champs près desquels il passe[360]. Pendant son périple dans la région il observe des champs de céréales dans le village de Tayasir[361], et d'Al Far'a, des arbres fruitiers et des moulins sur les bords des ruisseaux s'écoulant de la source d'Al Badhan, ainsi que des légumes près du village de Asira. La présence d'une agriculture irriguée suppose l'existence d'une certaine organisation sociale pour distribuer l'eau des sources. Ce mode de régulation reste à explorer pour la période ottomane[362].

Les droits coutumiers locaux concernant la gestion des ressources en eau pour l'irrigation ont survécu aux différents régimes d'occupation depuis le début du 20ème siècle. Les autorités mandataires britanniques ont tenté de réformer les droits d'eau à travers l'élaboration d'une politique agricole censée développer et intensifier l'usage des terres agricoles (El□Eini 1996). L'objectif était d'imposer un contrôle du gouvernement sur l'utilisation de l'eau et non d'instaurer un régime de propriété publique sur l'eau, afin de faire face à l'augmentation démographique via l'immigration juive (El□Eini 1996, 236). J. Broich

[357] Je reprends ici la légende de la carte : « *summer crops (sorghum, beans, vegetables, melons, etc)* » (Hütteroth et Abdulfattah 1977).
[358] « *Palestinian peasants and urban entrepreneurs have taken advantage of the steeply sloped eastern hills by channeling the rushing streams to power grain mills and to irrigate large parcels of land in valleys of Wadi al Badhan and Wadi al-Far'a*. » (Doumani 1995, 30).
[359] Victor Guérin est agrégé de lettres et membre de la société de géographie de Paris. Il a effectué plusieurs missions scientifiques en Orient pour le Ministère de l'Instruction publique à la fin du 19ème siècle. Ses descriptions de la Palestine se nourrissent des écrits religieux catholiques auxquels il fait abondamment référence pour apporter un contexte historique et les comparer à ses observations. Ceci marque l'importance des récits bibliques comme fondement des représentations géographiques et environnementales des paysages observés.
[360] Je reviens sur les récits de la vallée d'Al Far'a produits par V.Guérin dans le chapitre 9.
[361] Aujourd'hui, la ville de Tayasir appartient au gouvernorat de Tubas, mais sous l'empire ottoman elle faisait partie de la région de Naplouse. C'est une ville située au nord-est de Naplouse.
[362] Cette réflexion ouvre la voie à une exploration des archives de la Cour islamique de Naplouse et des archives ottomanes afin d'étudier la gestion de l'eau dans cette région.

(2013) démontre que la politique britannique de l'eau en Palestine a profondément transformer les pratiques agricoles. Il explique qu'entre la fin des années 1920 et 1930, les autorités mandataires ont mis en œuvre plus de 200 projets, modifiant de manière conséquente l'utilisation des terres, notamment par l'approvisionnement de nouvelles terres pour les populations juives, et le drainage de nombreux marais. Plusieurs communautés arabes ont donc perdu leur accès à l'eau ou vu leurs usages se transformer, non sans résistance. La politique de l'eau britannique en Palestine a essentiellement soutenu une stratégie d' « amélioration » de l'utilisation des terres, dans un but productiviste et de colonisation pour absorber les nouvelles populations juives (Broich 2013; Fields 2017).

Après la création de l'État d'Israël en 1948, la Cisjordanie est passée aux mains du Royaume Hachémite de Jordanie. Ce dernier a entrepris de gros travaux hydrauliques sur la rive Est du Jourdain sans avoir aucun impact sur la gestion locale de l'eau au sein des villes et villages de Cisjordanie (Trottier 1999, 57).

À partir de 1967, la Cisjordanie est passée sous occupation israélienne et soumise aux ordres militaires israéliens qui contraignent le développement des ressources en eau palestiniennes et la construction et la réhabilitation d'infrastructures, telles que les puits et les stations d'épuration (Chapitre 3). Cependant, ces ordres militaires n'interviennent pas dans l'organisation coutumière locale de l'irrigation. De plus, l'intensité de ce contrôle varie d'une région à l'autre, en fonction de l'aquifère concerné, et des intérêts israéliens en jeu (Chapitre 9). Bien que l'eau soit devenue propriété de l'État en Israël en 1959, la Cisjordanie, territoire occupé et non annexé, n'a pas été concernée par la nationalisation des ressources en eau. Par contre, Israël a largement développé ses ressources en eau en étendant son contrôle sur les aquifères de l'Est et du Nord situés en Cisjordanie (Trottier 1999, 60).

Quelques chercheurs ont analysé les constellations hydropolitiques locales palestiniennes de l'irrigation dans l'histoire récente (De Donato 2018; McKee 2019; 2020; Trottier 1999; 2013; 2015; Trottier et Perrier 2018)[363]. La plupart des puits agricoles en Cisjordanie obéissent à un régime de propriété communautaire et sont constitués en « société »[364] composée d'un groupe d'agriculteurs ayant mis en commun leurs ressources pour forer un puits. Ainsi, chaque membre de la « société » obtient une part d'eau (Trottier

[363] La troisième partie de cette thèse détaille la gouvernance de l'eau pour les cas d'étude choisis. Il est difficile de dater ces pratiques coutumières de la gestion de l'eau. Celles décrites par les auteurs cités sont le fruit de recherches récentes. Cependant, il est possible que les formes actuelles de ces pratiques soient le résultat d'un processus d'adaptation de pratiques plus anciennes ayant évolué avec le temps et les contraintes.
[364] En arabe « *sharikat al bir* », littéralement « société du puits ».

1999, 105). Quand un des agriculteurs veut irriguer, il doit prévenir l'opérateur du puits qui tient la liste des comptes de temps ou quantité d'eau distribuée à chaque agriculteur. Il existe aussi des puits privés dont l'eau peut servir uniquement au propriétaire du puits, ou bien être revendue en partie ou dans sa totalité à d'autres agriculteurs. Dans quelques villages, certains puits alimentent des réservoirs, souvent gérés par une coopérative d'agriculteurs, d'où est ensuite distribuée l'eau (Trottier 1999, 106). L'irrigation par les sources se fait sur la base de tours d'eau : les terres reliées à la source par différents canaux reçoivent de l'eau pendant un laps de temps déterminé par la surface à irriguer et revenant à intervalle régulier selon le nombre d'agriculteurs (Trottier 2015). Enfin certains agriculteurs reçoivent l'eau par camion-citerne, achetée à un prix généralement très élevé. Ceci nécessite également que l'agriculteur ait un moyen de stocker l'eau.

Les modes de tenure de l'eau affectent la gestion de cette ressource pour l'irrigation. J. Trottier (2015) distingue deux types de gestion de l'eau : la gestion des flux et la gestion des stocks. La première contraint l'agriculteur à gérer un flux d'eau constant tandis que la deuxième consiste à gérer une quantité d'eau exprimée en volume (Trottier 2015, 111). En irrigant via une source, l'agriculteur devient tributaire du débit de la source et n'en maîtrise pas le calendrier : lors de son tour d'eau, un agriculteur bénéficie d'un laps de temps pendant lequel l'eau de la source s'écoule dans son champ. Ce flux d'eau revient régulièrement en fonction de la distribution des tours d'eau entre agriculteurs. L'agriculteur ne maîtrise pas le calendrier d'irrigation puisqu'il est soumis à l'organisation sociale régulant la distribution de l'eau. En revanche, si un agriculteur s'approvisionne à un puits, il peut décider, dans une relative mesure, de son calendrier d'irrigation[365]. De même, l'agriculteur peut basculer d'une gestion de flux vers une gestion de stock en investissant dans un espace de stockage de l'eau (bassins, citernes). Ces modes de gestion ne sont pas exclusifs, ils peuvent être combinés.

Le pluralisme juridique présent dans la gestion de l'eau reflète la complexité de l'organisation sociale et politique palestinienne. Celle-ci découle des rapports entretenus avec les différentes autorités centrales et coloniales depuis l'empire ottoman. L'explorer permet de comprendre l'importance des institutions locales dans la gestion de l'eau, ainsi que les rapports de pouvoir qu'elles entretiennent avec l'AP, les acteurs locaux et les agences de développement.

[365] L'agriculteur est également contraint par la demande de ses voisins, surtout en période de fortes chaleurs.

1.2 Naplouse l'indépendante : la municipalité comme outil de contre-pouvoir

Les municipalités conservent un rôle important dans la gestion des ressources en eau, notamment pour l'usage domestique (Signoles 2005; 2010a; 2010b). Les grandes municipalités, telles que Naplouse, représentent des acteurs politiques locaux essentiels à prendre en compte même après la création de l'AP. Elles constituent souvent un contre-pouvoir vis à vis de l'AP et une puissance dominante pour les villages alentours. Cette position envers le pouvoir central et les périphéries rurales est héritée de la période ottomane et explique la fragmentation du pouvoir politique dans les territoires palestiniens. Cette fragmentation se retrouve dans la gestion des ressources en eau. Ainsi, il est nécessaire de présenter les évolutions de l'organisation politique locale et les conséquences sur la gestion de l'eau domestique. Les institutions locales ont un rôle moins prégnant dans les usages agricoles de l'eau, mais restent importantes à prendre en compte dans le cadre de projets de développement au sein desquels elles structurent les rapports de pouvoir et donc l'accès à l'eau.

Une littérature abondante existe sur les relations de pouvoir entre institutions locales palestiniennes et pouvoir central. N. Picaudou (1984) analyse l'émergence des nouvelles élites formées en exil à partir des années 1950 par des mouvements de socialisation politique qui ont mené progressivement à la formation de l'OLP. R. Brynen (1995) démontre l'hétérogénéité des élites palestiniennes et leurs cooptations ou marginalisations par la Jordanie, puis Israël. J-P. Legrain (1996) montre à travers l'étude des élections de 1996 comment l'AP a mené une « *politique de notables* » afin de stabiliser son pouvoir. G. Robinson (1997; 2009) confirme l'importance des structures familiales dans l'échiquier politique palestinien et l'instabilité des alliances entre ces institutions et le pouvoir central, menaçant la construction étatique. A. Signoles (2010a; 2010b) s'intéresse aux municipalités comme lieux de pouvoir disputé par les acteurs locaux, surtout les familles notables, et les acteurs nationaux, successivement la Jordanie, Israël et l'AP. J. Salingue (2013a) explique comment l'AP oscille entre stratégies d' « *institutionnalisation des tribus* » et de « *tribalisation des institutions* » pour tenter de préserver son pouvoir central, qui finira par s'effondrer après la Seconde Intifada. Tous s'accordent sur l'importance des structures sociales locales et sur la complexité de leur évolution. Tous déconstruisent les dichotomies classiques AP/autorités locales, et élites traditionnelles/élites modernes. L'objectif de cette section est de mobiliser ces travaux pour étudier l'enchevêtrement des stratégies de pouvoir

dans la région de Naplouse en ce qui concerne l'eau et l'agriculture. Il s'agit de poursuivre l'analyse des constellations hydropolitiques palestiniennes entreprises par J. Trottier (1999).

La ville de Naplouse et sa région ont une longue histoire d'opposition au pouvoir central. Son importante activité commerciale lui garantit une certaine autonomie. B. Doumani (1995) explore les relations entre différents acteurs de la région de Naplouse (paysans, commerçants, familles notables) avec le pouvoir central ottoman. À travers l'analyse d'archives, il démontre comment la ville de Naplouse a développé sa réputation de région « *difficile à contrôler* » sous l'empire ottoman[366]. Différents éléments expliquent cette difficulté. Premièrement, la Palestine[367] sert de zone tampon à l'empire ottoman pour contenir les migrations bédouines du Sud et constitue donc un territoire périphérique. Deuxièmement, aucune ville palestinienne n'a l'importance commerciale et démographique du Caire ou de Damas ce qui explique un relatif désintérêt de l'empire[368]. Troisièmement, les tentatives de contrôle par le pouvoir central via des expéditions punitives au milieu de 17ème siècle ont eu l'effet inverse de celui escompté : les chefs des expéditions envoyés par le pouvoir central ont fini par accumuler des terres dans la région de Naplouse et y constituer leur base de pouvoir local délaissant leur rôle militaire auprès des pouvoirs ottomans[369]. Ainsi, la région de Naplouse profite de cette marginalisation en refusant de payer les taxes de l'empire ottoman, et en refusant d'envoyer des soldats lors de l'invasion française en 1799 pour défendre l'empire. Les ardeurs d'expansion territoriale des gouverneurs de Naplouse sont stoppées malgré tout à deux reprises : Acre assiège Naplouse entre 1771 et 1773, puis l'armée égyptienne écrase la révolte naplousienne à la fin des années 1830 et installe le clan Abd Al Hadi, grande famille de notables, au pouvoir (Doumani 1995).

On observe une stabilité historique d'un mode de gouvernance indirect grâce à une cooptation des élites locales par le pouvoir central. Dans son analyse des élites politico-économiques palestiniennes des années 1990, M. Bouillon (2004) analyse les tensions entre

[366] B. Doumani (1995) cite un extrait du récit de John Mills, en résidence à Naplouse vers 1860 : « *No district in Syria has been more turbulent and less manageable to the Turkish government, than that of Nablus and the surrounding villages.* ».

[367] Je reprends ici la dénomination territoriale utilisée par B. Doumani dans son ouvrage et qui correspond aux territoires de la Palestine sous mandat britannique. En effet, B. Doumani précise qu'il n'existait pas de territoire ou d'unité administrative dénommée Palestine à cette époque.

[368] Relatif car la Palestine est sur la route commerçante entre l'Egypte et le reste de l'empire ottoman, gardant donc un certain intérêt pour l'acheminement de denrées alimentaires par exemple.

[369] B. Doumani (1995) explique que les trois familles principales de chefs d'expédition envoyés au nord de la Palestine en 1657, Nimr, Tuqan et Jarrar, viennent respectivement du nord de Damas, du nord de la Syrie et de l'est de la vallée du Jourdain. Les Nimr et Tuqan vont se disputer le contrôle de la ville de Naplouse (et d'autres villes dont Jerusalem et Jaffa), tandis que la famille Jarrar va se contenter des positions de pouvoir dans les sous-divisions administratives de la région de Naplouse et de Jénine.

l'élite commerciale naplousienne et l'OLP puis l'AP. Il décrit Naplouse comme « *l'un des centres d'opposition de l'AP* » (Bouillon 2004, 119)[370]. Il explique que certaines grandes familles de Naplouse se sont fortement opposées à l'AP par crainte de perdre leur pouvoir commercial, tandis que d'autres (dont la famille Al Masri) ont intégré les institutions économiques de l'AP à la fin des années 1990. En effet, pendant la période d'Oslo, l'AP a choisi de coopter les structures claniques et les familles notables les plus puissantes afin d'éviter le contre-pouvoir de ces forces centrifuges (Robinson 2009, Salingue 2013)[371].

Le pouvoir central ottoman avait déjà adopté cette stratégie de cooptation des nouvelles élites naplousiennes au milieu du 19ème siècle, en s'appuyant sur le *Nablus Advisory Council* comme outil de centralisation du pouvoir. Cette institution locale avait été établie par les autorités égyptiennes lors de leur occupation de la Palestine entre 1831 et 1840 pour centraliser le pouvoir (Doumani 1995). Avant l'invasion égyptienne, l'empire ottoman s'appuyait sur l'élite rurale, tandis qu'après l'invasion égyptienne, il marginalise celle-ci qui avait soutenu le pouvoir égyptien, et renforce l'élite urbaine en lui réservant les hauts postes de l'administration régionale (Doumani 1995). Les autorités britanniques puis jordaniennes ont également coopté ces élites locales afin de gouverner et d'entretenir le fractionnement régional, source de rivalités intra-palestiniennes (Picaudou 1984; Brynen 1995). Enfin, les autorités israéliennes poursuivent cette stratégie de cooptation en nommant certains notables ruraux à la tête de municipalités palestiniennes pour remplacer les maires « *nationalistes* » élus aux élections municipales de 1976 et démis de leur fonction par Israël (Signoles 2005)[372]. Ainsi, l'AP reproduit des méthodes de gouvernement similaires à celles adoptées par les précédentes puissances occupantes en s'appuyant à la fois sur les anciennes élites locales et les nouvelles élites nationalistes. Ces dynamiques se retrouvent dans la gestion des ressources en eau.

L'autonomie politique de la municipalité de Naplouse se traduit dans la gestion de l'eau, domestique surtout. A. Signoles (2010b) démontre que la réforme de l'eau amorcée en

[370] « *Nablus remained one of the centres of opposition to the PA, not only as a stronghold of the Islamist opposition forces, but also as a commercial town. (…) In the face of the opposition originating in Nablus against the PA, Arafat adopted a strategy of coercion in order to bring the town under control. Against the usual procedure of recruiting security forces locally, patrols were sent from Gaza.* » (Bouillon 2004, 119).

[371] Arafat est considéré comme le chef d'orchestre de cette politique de cooptation/marginalisation des structures claniques palestiniennes, décrite par G. Robinson (2009) comme « *mastery of clan politics* » avec Arafat comme « *personal hub for clans* ». À Gaza, Arafat choisit plutôt de diviser pour mieux régner en s'appuyant notamment sur les structures claniques en place pour attiser les rivalités et ainsi les marginaliser (Salingue 2013a).

[372] Les maires « *nationalistes* » correspondent à ceux proches de l'OLP et issus de la nouvelle notabilité palestinienne nationaliste éduquée (Signoles 2005). Ils constituent une menace pour Israël qui préfère les anciennes élites moins politisées.

2003, et notamment la mise en place de contrats de délégation, a été avortée à Naplouse[373]. Elle explique cet échec par différents facteurs : (1) l'eau distribuée dans les municipalités du Nord provient essentiellement de sources locales et même de puits municipaux, ce qui les rend moins dépendantes de Mekorot, (2) l'eau pour ces municipalités est une ressource financière qu'elles ne souhaitent pas partager, (3) le Nord fait face à une fragmentation politique héritée des oppositions locales familiales de la période ottomane complexifiant un regroupement régional de la distribution de l'eau. À Naplouse, la majorité de l'eau domestique provient de cinq puits municipaux situés dans différents villages du gouvernorat : Odala, Sebastiya, Deir Sharaf, Al Badhan et Al Far'a. Une autre partie de l'approvisionnement provient de sources situées à l'intérieur du gouvernorat[374]. Certains puits agricoles fournissent également de l'eau pour la consommation domestique à la municipalité de Naplouse et à des villages alentours (Chapitre 9). Cette relative indépendance concernant les ressources en eau constitue un véritable levier de pouvoir pour la municipalité.

Les degrés d'autonomie des municipalités ne sont pas homogènes au sein des municipalités du Nord de la Cisjordanie. La particularité de Naplouse tient dans sa position historique de ville marchande, financièrement assez indépendante, gouvernée par des élites sociales localement ancrées et historiquement défiantes envers le pouvoir central. Elle reste néanmoins une ville et une région démographiquement et économiquement assez importante pour que le pouvoir central s'y intéresse. La négociation de la construction d'une station de traitement des eaux usées à l'est de Naplouse cristallise ces logiques de pouvoir entre l'AP, la municipalité de Naplouse, et les habitants des villages concernés : l'AP dépend entièrement de la municipalité de Naplouse dans les négociations avec les villages et dans la réalisation de ce projet[375]. Un ingénieur de la municipalité de Naplouse affirme que l'APE pousse la municipalité de Naplouse à s'emparer du projet car selon lui, le Ministère des Gouvernements Locaux (MoLG) et l'APE n'ont pas les ressources financières pour le mener à bien[376].

[373] Elle est adoptée à Gaza, déformée à Hébron et adaptée à Jérusalem (Signoles 2010b). Ces différentes réactions démontrent les différentes logiques de pouvoir à l'œuvre dans les territoires palestiniens, entre les municipalités et l'AP.
[374] J'ai tenté d'obtenir des chiffres précis concernant les différentes sources d'approvisionnement pour le gouvernorat de Naplouse, mais aucun chiffre ne m'a été fourni. La municipalité de Naplouse affirme que la ville de Naplouse est approvisionnée uniquement par les puits municipaux palestiniens. Cependant, certains villages, tels que Beit Iba, Salem, Deir Al Hattab et Azmout dépendent du réseau de Mekorot. Je n'ai pas non plus trouvé de chiffres exacts concernant le nombre de villages approvisionnés par Mekorot. Ces données proviennent des entretiens réalisés dans les villages cités ci-dessus.
[375] L'analyse de ce cas d'étude constitue le cœur du chapitre 8.
[376] Entretien réalisé le 01/08/2017 à Naplouse.

Au-delà des rivalités entre pouvoir central et municipalités, il existe des rivalités entre élites urbaines et villages, ainsi qu'entre familles au sein de villages notamment pour l'approvisionnement en eau domestique et l'irrigation. Cette réflexion est au cœur de la troisième partie de cette thèse analysant les interactions concernant l'agriculture et la gestion de l'eau. Il apparaît désormais clairement que la gouvernance de l'eau palestinienne demeure bien plus complexe que celle esquissée par le décret de 2014 du fait du pluralisme juridique et de la structure sociale et politique palestinienne. Le pluralisme juridique présent dans la gestion de l'eau domestique et agricole explique en partie les difficultés d'application de la loi de l'eau puisque celle-ci les ignore complètement. Cependant, les difficultés ne portent pas uniquement sur l'application de la loi sur le terrain, mais également sur la mise en place du cadre institutionnel prévue par celle-ci et minée par des rivalités de pouvoir internes à l'AP.

Section 2 - Les rivalités de pouvoir au niveau national dans la gestion de l'eau

La loi de 2014 résulte d'un mouvement de réformes mené par Salam Fayyad au niveau de l'AP et par Shaddad Attili à l'APE. Ce dernier est la figure du secteur eau pour les bailleurs de fonds et, comme nous l'avons vu précédemment, il a largement contribué à réformer l'APE de l'intérieur. Cependant, sa succession en 2014 est difficile et illustre les rivalités au sein de l'APE mais également entre les différents ministères de l'APE. Cette section explore les dynamiques de pouvoir entre ces acteurs pour expliquer les difficultés de mise en place du décret de 2014 et sortir du discours technique de « mauvaise gouvernance » mis en avant par les acteurs de la réforme.

Les changements institutionnels prévus par le décret de 2014 proposent de bouleverser la situation sur le terrain. La figure 5.1 schématise l'organisation institutionnelle actuelle de la gestion des ressources en eau. Ce schéma illustre la multiplicité des acteurs de l'eau et des liens entre ces derniers. La Banque mondiale (2018) perçoit celle-ci comme une fragmentation des services d'approvisionnement de l'eau et une des faiblesses majeures du secteur. Malgré les ambitions de réforme du décret de 2014, ce dernier reprend en grande

partie les changements institutionnels prévus par la loi de l'eau de 2002[377]. Cependant, peu d'institutions ont réellement vu le jour. Les deux institutions en vert constituent les deux avancées principales : (1) le WSRC a été mis en place en 2014 et (2) un règlement sur les AUE a finalement été promulgué en 2018[378]. Elles font parties intégrantes de la loi de 2014, voire 2002 pour les AUE. Le *West Bank Water Department* (WBWD) devait être remplacé au début des années 2000 par un fournisseur national, mais est toujours actif malgré son fort endettement[379]. Les municipalités, villages, *Joint Service Councils* et autres fournisseurs de services s'approvisionnent toujours à différentes sources : Mekorot, puits de l'APE, de la WBWD, de municipalités, et même puits agricoles. La figure 5.1 rend également compte des acteurs institutionnels israéliens. En 2016, la compagnie nationale israélienne de l'eau Mekorot a fourni 59% de la quantité d'eau domestique totale acheminée en Cisjordanie (World Bank 2018). Pourtant, aucune des lois de 2002 ni de 2014 ne mentionne cette problématique[380].

[377] Le chapitre 3 détaille la réforme institutionnelle prévue par le décret de 2014. Il s'agit notamment de créer une compagnie nationale, un organe régulateur (WSRC), et des utilités régionales pour les usages domestiques, ainsi que des associations d'usagers de l'eau pour la gestion de l'irrigation.

[378] La section 3 détaille l'état actuel des stratégies de mise en place des AUE formelles.

[379] Le WBWD est chargé de l'extraction, du contrôle de qualité, et de la distribution de l'eau aux fournisseurs locaux. A. Signoles (2010b) rappelle que le WBWD a été créé à l'époque jordanienne avant qu'Israël prenne son contrôle en 1967. Elle précise également que depuis 2009, l'Autorité palestinienne a gagné un certain contrôle de cette organisation, mais les infrastructures hydrauliques sont restées la propriété d'Israël. Chaque année, le WBWD accumule une dette d'environ 70 millions de dollars envers Mekorot qu'Israël prélève ensuite sur les revenus douaniers de l'AP qu'elle contrôle (World Bank 2018, 5, 12).

[380] Il est possible que les liens entre Mekorot et le futur fournisseur national (National Water Company) soient explicités dans un futur règlement concernant l'établissement de ce fournisseur national. Cependant, ce règlement n'a toujours pas été publié en 2019. Ne pas mentionner les institutions israéliennes ou tout autre élément relatif à l'occupation israélienne dans les textes législatifs palestiniens semble constituer une politique de l'AP (Brown 2003, 48).

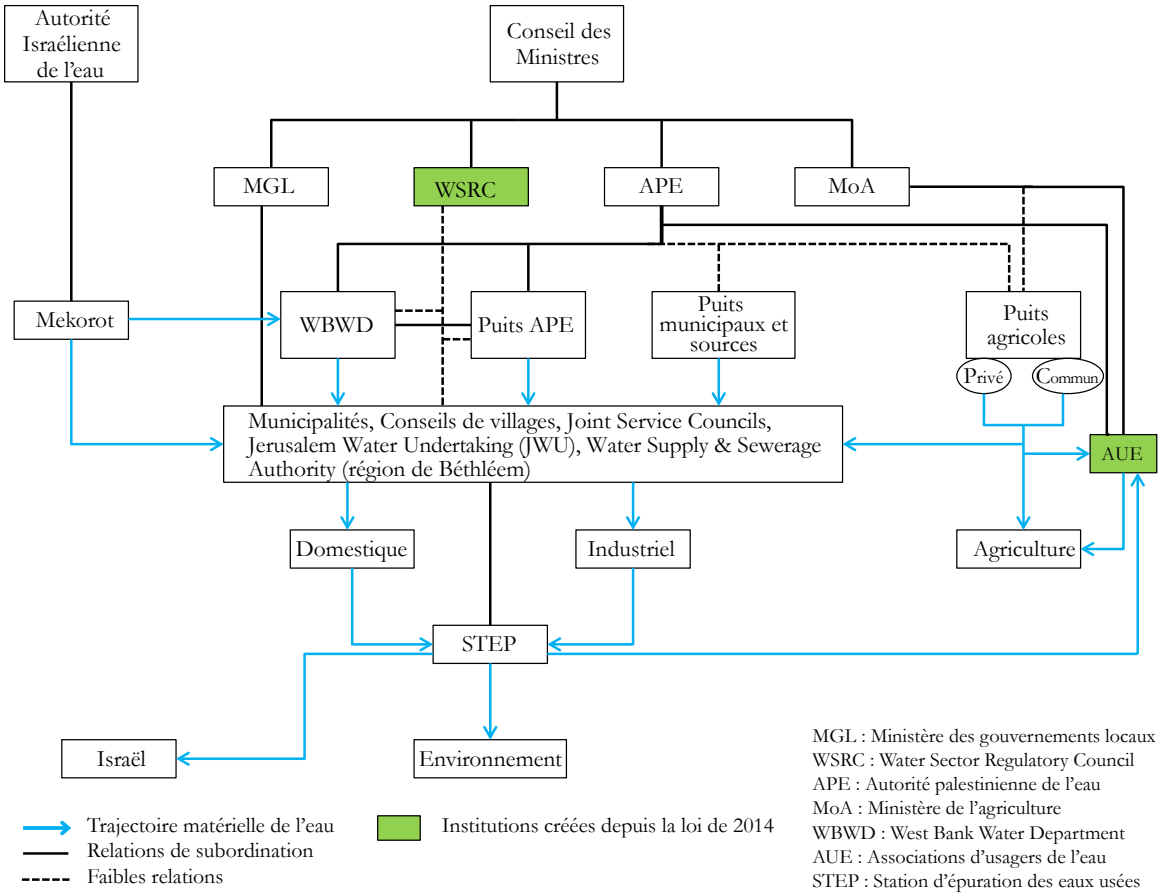

Figure 5. 1 : Organisation institutionnelle observée sur le terrain. Réalisée par Jeanne Perrier.

Différents facteurs politiques internes expliquent l'application partielle du décret de 2014. D'une part, le changement de direction à l'APE a fortement amoindri la dynamique de réforme engagée par S. Attili depuis 2008 (section 2.1). D'autre part, le décret de 2014 ne résout pas l'imbroglio législatif persistant entre l'APE, le MoLG et le Ministère de l'agriculture (MoA), tous trois investis dans la gestion de l'eau, domestique et agricole, mais dont les prérogatives se superposent et provoquent des tensions (section 2.2). Enfin, même si la nouvelle institution régulatrice, le WSRC, a bien vu le jour en 2014, son fonctionnement demeure fortement obstrué par l'AP qui peine à céder ses prérogatives de régulateur comme prévu par le décret de 2014 (section 2.3).

2.1 Une succession difficile au sein de l'APE

La réforme du secteur de l'eau est très souvent associée à Shaddad Attili, ancien ministre[381] de l'APE de 2008 à 2014. Il est intéressant d'étudier brièvement son parcours en lien avec les réformes institutionnelles qu'il a entreprises. S. Attili fait partie de ceux que M. Bouillon (2004) appelle « *l'élite politique de l'OLP* » et que R. Khalidi et S. Samour (2011) qualifient de « *bureaucrates de l'OLP rentrés d'exile* ». S. Attili est né à l'étranger, a fait ses études en Jordanie et a obtenu son doctorat en France. De 1993 à 1995, il est conseiller politique sur les questions d'eau et d'environnement au département économique de l'OLP en Tunisie. En 1999, il rejoint les bureaux de l'OLP en Cisjordanie pour établir une stratégie de négociation sur l'eau. En 2008, il est nommé à la tête de l'APE et mènera la réforme du secteur de l'eau à sa fin. S. Attili a le profil idéal pour les bailleurs de fonds : éduqué à l'étranger, il est familier et réceptif aux discours de réformes néolibérales promus par les organisations internationales et aux attentes démocratiques de celles-ci. En juillet 2013, la France lui remet la Légion d'honneur. Selon le Consul de France à Jérusalem, S. Attili « *incarne ici [en Cisjordanie] les valeurs fondatrices de la République française (...) : renforcement des capacités de l'État, projets conduits au service de la population.* » (Desagneaux 2013).

Les derniers mois à l'APE sont particulièrement difficiles pour S. Attili. En 2013, après avoir mis sur pied la réforme du secteur de l'eau, il est nommé Secrétaire Général pour l'eau et l'environnement à l'Union pour la Méditerranée. Il quitte les territoires palestiniens, mais n'ayant pas de successeur, il reste officiellement Ministre de l'eau pendant cette période. En 2014, la Cisjordanie connait une grave crise de l'eau due à une longue période de sécheresse. Le Premier ministre, Rami Hamdallah, demande à S. Attili de revenir à Ramallah pour gérer cette crise. S. Attili revient également pour signer l'accord avec Israël et la Jordanie pour le projet du canal entre la mer rouge et la mer morte, ce qui lui vaudra de nombreuses critiques[382]. Sur fond de désaccord politique, il est démis de sa fonction six mois plus tard par le Premier ministre. Il occupe désormais un poste au sein du département pour les négociations, qui représente pour lui une mise à l'écart politique, les négociations étant au point mort[383].

[381] Bien que l'APE ne soit pas officiellement reconnue comme un ministère, le directeur de l'APE a le titre de Ministre de l'eau.
[382] Certains ont perçu la signature de cet accord comme un acte de normalisation entre Israël et l'Autorité palestinienne (Entretien réalisé avec un Professeur palestinien le 08/11/2016 à l'université de Birzeit).
[383] Entretien réalisé le 09/11/2016, à Ramallah.

Les tensions présentes aujourd'hui au sein de l'APE, entre l'APE et les bailleurs de fonds, et entre l'APE et d'autres ministères s'expliquent en partie par le processus de désignation du nouveau ministre de l'eau, Mazen Ghoneim. En 2014, M. Ghoneim, ingénieur, succède à S. Attili au poste de Ministre de l'eau. M. Ghoneim faisait déjà partie de l'AP avant cette nomination, il occupait le poste de ministre adjoint au MoLG. Contrairement à S. Attili, M. Ghoneim est fortement inséré dans l'échiquier politique palestinien. Son père, Mohammed Ghoneim est considéré comme la deuxième figure la plus puissante au sein du Fatah, parti politique de l'AP. Il a participé à la création de l'OLP, a vécu en exil à Tunis jusqu'en 2008, avant de revenir en Cisjordanie. Mazen Ghoneim a d'abord intégré le secteur de l'eau en étant nommé au comité de direction du WSRC, nouvellement créé. Le comité devant regrouper des membres de différents ministères (énergie, environnement, agriculture, gouvernements locaux), il a représenté le MoLG dans cette nouvelle organisation avant d'être promu ministre de l'eau. Le fort ancrage politique du père a fortement contribué à la nomination du fils aux différents ministères de l'AP, et à son arrivée à la tête de l'APE.

Ce type de nomination, privilégiant l'allégeance politique, fait un pied de nez aux réformes instillées depuis 2008 prônant la transparence pour un objectif de « bonne gouvernance ». Ce n'est pas un exemple isolé au sein de l'AP. Ces pratiques font davantage appel aux formes d'allégeances claniques traditionnelles en Palestine, qu'aux aspirations démocratiques du Plan Fayyad et de leurs soutiens internationaux. Elles permettent de maintenir au pouvoir une élite politique loyale au parti du Fatah. Elles s'attachent à préserver le pouvoir central, plutôt qu'à le dissoudre aux mains de différents organes gestionnaires ou d'autres mouvements politiques. Difficile alors pour un ministre accédant à ces fonctions par intérêt de pouvoir de défendre une loi qui souhaite justement lui retirer une partie de ses prérogatives pour le confiner à des fonctions uniquement ministérielles.

La nomination de Mazen Ghoneim à la tête de l'APE complique la réforme du secteur de l'eau. Le décret de 2014 incite à la déconcentration des pouvoirs par la réorganisation des fonctions exécutives, régulatrices et d'approvisionnement entre différentes institutions. La lente et superficielle application de la loi contrarie les bailleurs de fonds qui préfèrent alors contourner l'APE dans la mise en place de leurs projets. L'Agence française de Développement (AFD), l'Établissement allemand de crédit pour la reconstruction (KfW) et l'Union Européenne (UE) affirment désormais privilégier les municipalités comme intermédiaires principaux, au détriment de l'APE qui n'a toujours pas réglé les conflits d'intérêt liés à ses multiples fonctions d'exécution, de régulateur, de fournisseur, et de

gestionnaire de projets[384]. Cette tension se ressent également au sein même de l'APE où certains ingénieurs et techniciens dénoncent un manque de communication de la part du nouveau ministre. De plus et à plusieurs reprises, certains interlocuteurs externes à l'APE m'ont conseillée de ne pas évoquer l'entretien avec S. Attili lors de mes déplacements à l'APE car la succession restait un sujet épineux[385]. Cette succession conflictuelle complique la mise en œuvre de la loi et replace les jeux de pouvoir au centre des relations interministérielles et institutionnelles.

2.2 L'imbroglio législatif entre les différents ministères : les rivalités avec le MoLG, et le MoA

Les rivalités interministérielles dans le domaine de la gestion de l'eau ne sont pas nouvelles mais perdurent avec la loi de 2014. La gestion de l'eau est une question transversale qui implique différents ministères : l'APE, le MoA, le MoLG, le Ministère de la Santé (MoH) et l'Autorité de l'environnement (EQA). Plusieurs auteurs ont déjà fait état de conflits entre l'APE et le Ministère de la Planification et de la coopération internationale (Selby 2003a), entre l'APE et le MoA (Trottier 1999; Zeitoun 2008), entre l'APE et l'EQA (Fustec 2014b) ou encore entre l'APE et le MoLG (Trottier 1999).

Avec l'objectif de « bonne gouvernance », le décret de 2014 devait permettre de mieux définir les rôles de chacun de ces acteurs institutionnels. La stratégie nationale de l'eau palestinienne de 2013 mentionne la mauvaise coordination interministérielle comme un des facteurs de la mauvaise gestion de l'eau (Palestinian Water Authority 2013, 100). La solution réside alors dans un renforcement des institutions et une meilleure définition de leurs rôles.[386] Afin de mieux comprendre l'inertie institutionnelle du secteur eau malgré la promulgation de la loi de l'eau de 2014, je m'intéresse ici aux relations de l'APE avec deux autres ministères directement impliqués dans la gestion de l'eau : le MoLG, le MoA. Cette analyse révèle des problématiques politiques et sociales dont la compréhension permet de mieux saisir les enjeux de cette réforme.

[384] Entretiens réalisés le 08/12/2016 au siège de KfW à Ramallah, le 15/12/2016 au siège de la délégation européenne à Jérusalem, et le 18/12/2018 avec l'AFD par Skype.
[385] Entretien avec un ancien membre du comité pour le Plan National de Protection, le 09/11/2016 à Ramallah ; entretien réalisé avec un professeur de l'université de Birzeit le 08/11/2016 à Birzeit.
[386] « *The long term goals of the reform program were defined as : 1) to establish strong/capable institutions within the framework of sustainable development and a legal framework that clearly defines the roles, responsibilities and interrelationship between institutions in the water and wastewater sector, as well as those institutions that share responsibility on the periphery of the sector* » (Palestinian Water Authority 2013, 101).

L'imbroglio législatif avec le MoLG concerne les services d'approvisionnement en eau domestique, un des 27 domaines de compétences des municipalités et conseils de village selon la loi sur la vie locale de 1997. L'article 15 de la loi de 1997 énumère les différentes prérogatives du MoLG dont :

> « *3. Fournir de l'eau aux habitants pour un usage domestique ou pour toute autre utilisation ; déterminer les équipements nécessaires, comme les compteurs, les canalisations, ainsi que l'organisation de la distribution de l'eau et le prix ; changer les abonnements ; interdire la pollution des sources, des canaux, des bassins et des puits.* »[387].

Cependant, la loi de 2002 et le décret de 2014 menacent cette organisation institutionnelle locale en dépossédant les municipalités de cette compétence et en concentrant l'approvisionnement en eau aux mains de fournisseurs régionaux. Non seulement ceci menace le pouvoir des municipalités mais également leurs ressources financières.

Les revenus liés à l'approvisionnement en eau constituent l'une des ressources financières principales des municipalités palestiniennes (Signoles 2010a; World Bank 2018). Les municipalités s'approprient ces ressources financières, aux dépens du WBWD notamment, qui se trouve dans l'impossibilité de payer Mekorot, déclenchant ainsi le prélèvement de ces montants par Israël sur les recettes douanières destinées à l'AP. L'AP paie ainsi le prix des pratiques financières des municipalités. La réticence des municipalités à reverser les redevances perçues de l'eau aux fournisseurs trouve racine dans la Première Intifada (1987-1993) pendant laquelle l'OLP avait ordonné aux municipalités de ne pas payer les taxes locales en signe de résistance à l'occupation israélienne (Signoles 2010a). Ces pratiques de non-paiement constituent encore aujourd'hui un enjeu de pouvoir entre les fournisseurs de services, les gouvernements locaux et l'AP. D'autres pratiques de résistance mises en place pour défier l'occupant israélien sont également mobilisées aujourd'hui par certains villages pour défier le pouvoir de l'AP.

Il existe deux législations différentes concernant la responsabilité de l'approvisionnement en eau : le décret sur l'eau de 2014 et la loi sur la vie locale de 1997. La première consacre de nouvelles institutions régionales à créer, tandis que l'autre fait perdurer un état de fait en confiant cette responsabilité aux municipalités, préexistantes à l'AP. Ainsi, deux ministères se font compétition quant à leurs visions des services d'approvisionnement, l'APE et le MoLG. J. Trottier (1999) illustre la résistance du MoLG face à l'APE par le refus

[387] Traduction de l'arabe vers le français réalisée par l'auteure.

de la municipalité de Jéricho de transférer le contrôle de la source d'Ein Sultan aux agriculteurs, qui la contrôlaient de fait, malgré le décret 38 qui l'exigeait, ou encore la volonté de la municipalité d'Hébron de forer son propre puits pour alimenter son réseau de distribution, alors qu'un projet parallèle de l'APE était en cours dans les années 1990. Pour la Banque mondiale (2018), la solution à cet imbroglio réside dans un recours à une nouvelle législation instaurant finalement des fournisseurs régionaux[388]. Cette solution technique ignore les dynamiques locales de pouvoir à l'origine de cette rivalité explorées ci-dessus.

Le Ministère de l'Agriculture pourrait être lui aussi dans une position de rivalité avec l'APE puisque l'irrigation est la plus grande consommatrice d'eau. Néanmoins son rôle est marginal dans la législation et dans la mise en œuvre de projets d'irrigation. La loi agricole de 2003 ne contient que deux articles (sur 85) sur l'eau agricole. L'article 54 stipule que le MoA doit travailler en coopération avec l'APE et les autorités compétentes à l'élaboration de politiques et de stratégies liées au secteur agricole. L'article 55 encadre l'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation. Le reste des articles légifère sur les terres agricoles, sur les semences, sur les arbres fruitiers, sur la protection des plantes, et sur le bétail et les volailles. Dans ces articles, l'eau est mentionnée uniquement par rapport à la promotion de techniques de récupération d'eau. Le MoA ne gère pas les procédures d'obtention de permis d'extraction ou d'usage des ressources en eau, qui relèvent de la responsabilité de l'APE. De fait, tous les projets de développement relatifs à l'irrigation doivent transiter par l'APE, et non par le MoA.

Le règlement sur les AUE ravive les tensions entre le MoA et l'APE. Selon le règlement sur les AUE (Palestinian Authority 2018), le MoA est chargé de recevoir les demandes de création d'associations. Il les examine en premier et en cas de validation, il transmet la demande à l'APE qui vérifie la validité ou l'obtention de la licence pour l'utilisation des ressources en eau par l'association. La création d'une association ne peut se faire que si le MoA et l'APE donnent leur accord. De plus, le MoA doit valider le choix des semences et les périmètres d'irrigation alloués pour chacun et proposés par l'association. Enfin, tous les changements de statut doivent être notifiés auprès du MoA. Malgré l'impératif de coordination avec l'APE en ce qui concerne les ressources en eau, la législation sur les AUE renforce le pouvoir du MoA dans les projets de réutilisation des eaux usées. L'APE ne voulait pas de l'intervention du MoA dans la gestion de l'eau. Les rivalités liées au partage

[388] « *The 2014 law was designed to clarify accountabilities and establish autonomous utilities but implementation has been slow due to an incomplete legal structure, lack of financing, and lack of clarity of rules and responsibilities at the local level.* » (World Bank 2018, 6).

des responsabilités face aux AUE, et a fortiori à la gestion de l'eau agricole, expliquent en partie la lenteur de la promulgation du règlement, quatre ans après la loi de l'eau de 2014.

2.3 Le WSRC : l'institution régulatrice perçue comme une rivale

Finalement habituée aux rivalités interministérielles, l'APE doit faire face à un nouveau rival avec le décret de 2014 : le WSRC. L'indépendance du WSRC explique sa rapide mise en place mais également sa mise à l'écart par l'APE. Comme décrit précédemment, l'APE perd ses prérogatives de régulateur au profit du WSRC avec le décret de 2014. De plus, le WSRC se trouve responsable devant le Cabinet des Ministres mais pas devant l'APE.

Premièrement, le WSRC a été établi par décision du Cabinet des Ministres seul, en 2014, comme prévu par l'article 17 du décret de 2014. Contrairement aux procédés de nomination des autres institutions prévues par le décret, le Cabinet des Ministres n'agit pas sur recommandation de l'APE dans le cas du WSRC. Cette spécificité justifie pourquoi le WSRC a été établi dès la promulgation de la loi en 2014, alors qu'aucune autre des institutions n'a encore vu le jour. Par exemple, le Cabinet des Ministres ne peut créer seul le fournisseur national (*National Water Company*). Il doit attendre une recommandation de l'APE. Le ministre actuel n'étant pas disposé à déléguer une partie de ses pouvoirs, il a donc la possibilité de bloquer la mise en place des autres acteurs institutionnels.

Deuxièmement, l'article 20 stipule que le WSRC s'engage à fournir des rapports semi-annuels au Cabinet des Ministres sur la performance des fournisseurs de services qu'ils contrôlent et sur ses activités. Ces éléments assurent son indépendance vis-à-vis de l'APE, et permet de séparer les fonctions de régulateur des fonctions ministérielles comme requis par la réforme sectorielle. Cependant, cette indépendance cristallise les tensions entre le WSRC et l'APE.

Bien que le WSRC soit fonctionnel depuis 2014, la réalisation de ses différentes missions est compliquée par les tensions avec l'APE. Le rapport annuel de 2017 du WSRC fait état de la compétition entre les deux institutions, accusant l'APE d'outrepasser ses fonctions prévues par la nouvelle loi de l'eau, empêchant ainsi le WSRC de pleinement réaliser ses missions :

> « *En contradiction avec la loi sur l'eau de 2014 et les objectifs de la réforme, le WSRC est empêché de remplir pleinement son mandat tel que stipulé dans la loi car l'APE continue d'outrepasser son mandat, entraînant des difficultés dans la*

> *coopération entre les deux parties prenantes clés du secteur de l'eau.* » (WSRC 2017, 72)[389].

Ces tensions affectent même le partage de données entre les deux institutions. Le WSRC n'a accès à aucune donnée du WBWD depuis 2015 (WSRC 2018b). Dans son rapport annuel de 2017, le WSRC accuse directement l'APE de restreindre le partage des données et donc d'agir contre la loi de l'eau de 2014 :

> « *Le conseil n'a pas pu, pour la deuxième année consécutive, obtenir les données du WBWD en raison des restrictions imposées par l'APE. Bien que ceci soit contraire à la loi sur l'eau, plusieurs tentatives pour obtenir les données ont échoué.* » (WSRC 2017, 72)[390].

Le directeur du WSRC estime que la rétention de données par l'APE confirme les tensions politiques entre les deux institutions et illustre la peur de l'APE de perdre son pouvoir. Ainsi, la rétention de ces données devient un premier levier de pouvoir pour l'APE[391].

Le WSRC est entièrement dépendant du soutien financier des bailleurs de fonds et notamment de la Banque mondiale, la banque de développement allemande (KfW) et l'Union Européenne[392]. Le WSRC ne fonctionne que grâce à ces aides extérieures puisque le règlement concernant l'octroi de permis (« *Licensing bylaw* ») n'a toujours pas été approuvé par l'APE. Ce règlement prévoit d'accorder un contrat de licence aux différents fournisseurs de service afin de les subordonner au WSRC et ainsi de garantir le paiement des droits de licence. Ces derniers constituent un des principaux modes de financement du WSRC prévu par le décret sur l'eau de 2014[393]. Dans le rapport annuel de 2017 du WSRC, le financement est une préoccupation majeure afin d'assurer la continuité des activités du WSRC et son

[389] « *In contradiction with the Water Law 2014 and the reform objectives, WSRC is hindered from carrying out its full mandate as stated in the Law as PWA is still insisting on overstepping its mandate that lead to difficulties in cooperation between both key stakeholders in the water sector.* » (WSRC 2017, 72).
[390] « *The council was unable, for the second year, to get the West Bank Water Department data due to restrictions by PWA. Although this act is against the water law, several attempts to get the data were unsuccessful*. » (WSRC 2017, 72).
[391] Echanges de mails avec le directeur de l'APE en mars 2019. Il précise également que les tensions sont toujours aussi vives en 2019.
[392] Le rapport annuel de 2017 précise les différentes sommes allouées par chacun des périodes : 1) 100 000$ entre 2014 et 2015 puis 1 million $ entre 2015 et 2017 accordés par la Banque mondiale pour l'établissement et les activités du WSRC ; 2) 375 000$ entre 2015 et 2018 accordé par la Banque de développement allemande pour assistance technique (dont la rémunération du personnel) ; 3) 250 000$ en 2017 accordé par l'UE pour la réalisation des différents rapports du WSRC (WSRC 2017, 73).
[393] « *Article 25: 1. The Financial resources of the Council shall consist of: A. Fees for licenses and services granted by the Council in accordance with the provisions of this law, B. Grants, aids and any other resources approved by the Cabinet of Ministers*. » (PWA 2014).

autonomie [394] . Cependant, le WSRC reconnait également son entière dépendance institutionnelle envers l'APE concernant la promulgation du règlement en question. En effet, le WSRC affirme qu'une première ébauche du règlement sur les contrats de licence a été finalisée en 2015, sans retour depuis[395]. Pour être promulgué, l'APE doit d'abord soumettre le règlement au Cabinet des ministres pour d'éventuelles révisions avant la publication officielle. Ce cheminement législatif permet ainsi à l'APE d'exercer son pouvoir sur le WSRC en ralentissant, voire bloquant, le processus de révision.

Au-delà des difficultés pratiques de mise en œuvre de la loi, les rivalités de pouvoir au sein de l'AP concernant l'eau empêchent la réorganisation institutionnelle du secteur de l'eau palestinien. Cette section a démontré comment les rapports de pouvoir enchevêtrés entre les différents ministères concernés par la gestion de l'eau, et avec le nouveau régulateur ralentissent l'application du décret de 2014. L'APE demeure réticente à se réformer. Après avoir analysé les raisons de la faible application du décret de 2014, la section suivante questionne les discours de décentralisation de la gouvernance de l'eau, promue par les agences de développement, à travers l'exemple de la mise en place des AUE pour l'irrigation tel que prévu par le décret de 2014.

Section 3 – La loi de l'eau palestinienne : processus de décentralisation ou de centralisation ?

Le décret de l'eau palestinienne de 2014 et le règlement sur les AUE de 2018 s'inscrivent dans une politique de décentralisation de la gestion des ressources en eau, promue à l'échelle internationale par le concept de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). La réflexion sur les AUE émerge en parallèle des recherches sur les biens communs et s'inscrit dans une période néolibérale marquée par les politiques de Transfert de Gestion

[394] Extrait du texte d'introduction du Directeur du conseil d'administration, présenté dans le rapport annuel: « *The most important one is the financing of the operational budget of the council through the implementation of the licensing bylaw in order to secure sustainable operation and safeguard the council autonomy* » (WSRC 2017, 10).

[395] Le rapport précise que ce retard s'accumule également pour les règlements concernant la création des fournisseurs régionaux, la tarification et les associations d'usagers de l'eau : « *Although the licensing bylaw, tariff bylaw, regional utilities bylaw and users associations bylaws were drafted almost two years ago, none is finalized so far.* » (WSRC 2017, 72). Le règlement sur la création des associations d'usagers de l'eau a finalement été promulgué en 2018.

d'Irrigation (TGI)[396], censées encourager la participation des acteurs locaux aux processus décisionnels concernant la gestion de l'eau. La création des associations des usagers de l'eau (AUE) correspond à une volonté affichée par l'AP (et les autorités centrales en général), encouragée par les bailleurs de fonds, de décentraliser la gestion des ressources en eau. L'organisation en associations ou en coopératives ne constitue pas une nouveauté pour le monde agricole. Cependant, il est désormais question d'institutionnaliser ces modes d'organisation et de les inclure dans la stratégie nationale palestinienne de gestion des ressources en eau. L'AP a suivi ce mouvement dès la première loi de l'eau en 2002, sans réelle conséquence, et dans la seconde réforme en 2014 avec la promulgation d'un règlement sur les AUE palestiniennes en 2018.

Dans un premier temps, j'analyse la construction de ce discours sur le TGI et sa circulation au niveau local en examinant l'institutionnalisation des AUE palestiniennes (section 3.1). Dans un second temps, je m'attache à déconstruire ces discours de décentralisation afin de révéler les politiques de centralisation à l'œuvre à travers les AUE (section 3.2), mais également à travers le décret de 2014 (section 3.3).

3.1 L'institutionnalisation de l'irrigation par la création d'associations d'usagers de l'eau (AUE)

Le mouvement des politiques de Transfert de Gestion d'Irrigation (TGI) débute au début des années 1990 et s'inscrit dans les premières politiques néolibérales de réforme de la gestion des ressources en eau. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit le TGI comme :

> « *le transfert de la responsabilité et de l'autorité pour la gestion des systèmes d'irrigation des agences gouvernementales vers des organisations du secteur privé qui sont censées représenter les intérêts des utilisateurs de l'eau.* » (Garces-Restrepo, Vermillion, et Munoz 2007, 11)[397].

Les auteurs de ce document précisent que ces nouvelles organisations se substituant à l'État prennent le plus souvent la forme d'AUE.

[396] En anglais, *Irrigation Management Transfer.*
[397] « *the transfer of responsibility and authority for management of irrigation systems from government agencies to private-sector organizations that are meant to represent the interests of water users.*» (Garces-Restrepo, Vermillion, et Munoz 2007, 11).

La volonté d'encourager la participation des usagers au processus de décision émerge dans les années 1990, encouragée par les recherches d'Elinor Ostrom (1990) et par les politiques de développement de la Banque Mondiale (World Bank 1993c) et l'*International Water Management Institute* (IWMI) (Vermillion 1991). Cependant, ces réflexions n'aboutissent pas aux mêmes conclusions. E. Ostrom (1990) réagit à la théorie de la tragédie des communs de G. Hardin et propose de sortir d'un modèle de gouvernance des ressources naturelles centrée sur l'État et les marchés, en prenant en compte le savoir et l'expérience des institutions locales dans la gestion de ces ressources naturelles. Cette nouvelle conceptualisation appelle à établir des systèmes de gouvernance polycentrique, définis comme :

> « *de nombreux centres de décision qui sont formellement indépendants les uns des autres. La question de savoir s'ils fonctionnent effectivement de manière indépendante ou s'ils constituent plutôt un système de relations interdépendantes est une question empirique dans des cas particuliers.* » (V. Ostrom, Tiebout, et Warren 1961)[398].

E. Ostrom préconise d'éviter les changements institutionnels imposés par une force extérieure et d'explorer les différentes adaptations institutionnelles développées localement par les utilisateurs des ressources.

Les politiques de développement s'emparent de l'approche participative pour imposer un modèle de participation des acteurs locaux aux processus décisionnels instaurés par une autorité centrale. La Banque mondiale promeut la participation des usagers à la formulation des projets et à la gestion des ressources en eau via la création d'AUE (Mathieu 1993; World Bank 1993c, 57). *L'International Water Management Institue* (IWMI) attache la notion de participation à celle de « *turnover management* », basculement de la gestion de l'irrigation du gouvernement vers des institutions non-gouvernementales (AUE ou secteur privé) (Vermillion 1991). Cette conception de la participation diffère de celle d'E. Ostrom car elle vise à formaliser la participation, à créer de nouvelles institutions et non à explorer les possibilités offertes par les institutions locales existantes. C'est la conception promue par la Banque mondiale et l'IWMI qui sera retenue pour formuler la législation sur les AUE palestiniennes.

[398] « *many centers of decision-making which are formally independent of each other. Whether they actually function independently, or instead constitute an interdependent system of relations, is an empirical question in particular cases.* » (V. Ostrom, Tiebout, et Warren 1961).

Les motivations de ces politiques de TGI répondent aux quatre grands principes développés à la Conférence de Dublin en 1992[399]. La FAO (Garces-Restrepo, Vermillion, et Munoz 2007, 11‑12) identifie cinq raisons encourageant ces transferts de gestion :

(1) réduire les coûts budgétaires gouvernementaux consacrés aux systèmes d'irrigation,

(2) accroître la productivité agricole et la profitabilité de l'irrigation,

(3) encourager les agriculteurs à payer pour l'opération et la maintenance de leurs systèmes d'irrigation,

(4) atteindre une distribution de l'eau plus « efficiente » et équitable à travers la responsabilisation des agriculteurs, et

(5) encourager l'action collective à des fins commerciales.

L'objectif est de sortir de l'État développementaliste tel que défini par K. Coelho (2004) en confiant certaines prérogatives de l'État à de nouvelles institutions locales censées garantir une meilleure efficience du système. La logique du raisonnement est la suivante : la productivité agricole étant la préoccupation principale des agriculteurs, plus ils seront impliqués dans la gestion des systèmes d'irrigation, plus ils en prendront soin pour augmenter la productivité et l'efficience du système, et ainsi plus ils seront enclins à payer pour la maintenance du système afin d'atteindre une gestion optimale des ressources, équitable et efficiente. Il s'agit à priori d'une politique de décentralisation des ressources en eau car elle semble vouloir élargir le champ des acteurs intégrés dans la gouvernance des ressources en eau.

3.2 Un processus d'intégration verticale de la gouvernance des ressources en eau

Malgré l'apparente nouveauté de ces politiques de TGI et de création d'AUE, les associations locales d'irrigants ou d'agriculteurs existaient bien avant les années 1990. (E. Ostrom 1990; World Bank 1993c; Trottier 1999; Bruns et Meinzen-Dick 2000; Sokile et Koppen 2004; Boelens 2015). Néanmoins, leur existence n'était pas formalisée auprès de l'État et cette formalisation n'était pas nécessaire à la poursuite de leurs activités jusqu'à l'arrivée des nouvelles lois et réglementations sur l'eau. Dans de nombreux villages

[399] Le chapitre 4 analyse ces quatre principes : 1) l'eau douce est une ressource fragile et non renouvelable, 2) la gestion de l'eau doit inclure tous les acteurs concernés, 3) les femmes jouent un rôle important dans cette gestion, et 4) l'eau doit être reconnue comme un bien économique.

palestiniens, les agriculteurs ont formé des coopératives agricoles afin de mettre en commun certains équipements. La loi jordanienne sur les coopératives de 1956, récemment remplacée par une nouvelle loi sur les coopératives, régulait en partie leur organisation essentiellement tournées vers le secteur agricole (Polat 2010, 12 13). Comme vu précédemment, la gestion de l'eau au niveau des puits s'effectue au sein de groupes d'irrigants et est réglementée par certaines règles locales, de même pour la distribution de l'eau de sources établie selon des règles locales variant d'une source à une autre. L'association formée autour de la gestion de l'eau de la source d'Ein Sultan à Jéricho est la première association sur l'eau reconnue formellement par l'APE par un décret de 1998, faisant suite à des rivalités entre la municipalité de Jéricho et les agriculteurs dépendants de la source (Trottier 1999, 89 90).

Cette réflexion sur la création des AUE palestiniennes formelles s'inscrit dans une littérature critique de ces organisations, tant du point de vue des motivations de ce changement d'organisation que du point de vue de leur insertion dans une constellation hydropolitique locale. P. Mathieu (1993, 249- 53) note la faiblesse institutionnelle des AUE nouvellement établies à Madagascar dont la création était la condition nécessaire imposée par la Banque mondiale pour la réalisation d'un projet de réhabilitation agricole. F. Cleaver (1999) offre une lecture critique des approches participatives de la gestion de l'eau en questionnant l'efficacité de ces modes d'organisation, leur capacité à redonner le pouvoir (*empower*) aux irrigants locaux, leur institutionnalisation et le mythe de la « *communauté* » qu'elles entretiennent. D. Suhardiman (2013) démontre la complexité d'imposer une politique de TGI face à une bureaucratie indonésienne non-convaincue de ce changement d'organisation. En Jordanie, la création d'AUE a un impact mitigé car celles-ci ont tendance à refléter le paysage social des régions dans lesquelles elles s'inscrivent, en confirmant la domination de certaines tribus ou agriculteurs, ou en accentuant les rivalités (Mustafa, Altz-Stamm, et Scott 2016). C'est également le constat réalisé par K. MacDonald (2019) au Tadjikistan qui démontre que les AUE peuvent produire de l'exclusion et menacer la sécurité alimentaire de certains groupes. Cette littérature confirme la nécessité d'apporter une lecture critique des AUE dans le contexte palestinien, d'autant plus que les agences de développement commencent, depuis 2019, à soutenir leurs créations[400]. Le cas palestinien traduit un fort investissement des institutions étatiques dans la gestion de l'eau au niveau local, et non

[400] La KfW l'a encouragé dans le cadre du projet de réutilisation des eaux usées à Naplouse-Ouest (Chapitre 7). De son côté, l'AFD, en 2020, débute les démarches pour créer une AUE à Gaza pour la réutilisation des eaux usées également. Cette réflexion sur les problématiques des AUE les intéresse particulièrement.

un accroissement de la participation des communautés locales aux processus décisionnaires, comme prévu par le mouvement de TGI.

La régulation sur les AUE palestiniennes institutionnalise l'existence d'un type spécifique d'associations et délégitime celles ne répondant pas aux critères imposés par cette régulation. Celle-ci contient l'essentiel des chapitres présents dans les régulations d'AUE d'autres pays[401]. Elle pose diverses conditions d'organisation et de répartition des rôles qui dépossèdent les agriculteurs d'une certaine capacité d'agencement. Le premier chapitre introduit les provisions générales de la régulation. Selon l'article 3, l'aire géographique de travail de l'association doit être délimitée et identifiée par le MoA, qui tient donc un rôle prépondérant dans le contrôle des AUE[402]. Le deuxième chapitre détermine les procédures d'établissement d'une AUE et précise les fonctions de celle-ci. Une AUE peut être établie si dix agriculteurs se regroupent et s'ils « *possèdent* » collectivement au moins cinq hectares. Le paragraphe 1 de l'article 4 mentionne le verbe « *posséder* » [*own*] alors qu'au paragraphe 4 de ce même article, les membres doivent soumettre un document incluant les terres « *possédées ou utilisées* » [*areas of the lands owned or used*] par les membres afin d'établir l'association. Il y a une confusion au sein de cet article sur la tenure foncière, qui se retrouve également dans la version provisoire en arabe de 2016[403]. De plus, l'association a des fonctions de planification, de représentation, de régulation et de fournisseurs de services qui encadrent l'ensemble des activités agricoles.

Il faut attendre la promulgation du règlement sur les AUE en 2018 pour en savoir plus sur le sort réservé aux associations préexistantes. L'article 41 (« Correcting status ») indique :

> « *Toute association établie avant l'entrée en vigueur des dispositions du présent règlement est considérée comme officiellement enregistrée, du moment qu'elle corrige son statut conformément aux dispositions du présent règlement dans une période maximale de (6) mois à compter du jour de son entrée en vigueur, faute de quoi elle sera considérée comme en violation des dispositions du règlement.* » (Palestinian Authority 2018, Article 41)[404].

[401] J'ai comparé la structure de la régulation palestinienne avec celles des régulations bulgare, arménienne, et roumaine, disponibles en anglais sur la base de données en ligne FAOLEX.

[402] « *Article 3 – Association's area of work : a geographical area with well-defined nature identified by the Ministry* » (Palestinian Authority 2018).

[403] La version provisoire en arabe fournie par la FAO contient également cette confusion dans les verbes utilisés : le verbe يمتلك apparait au paragraphe 1 et signifie posséder, tandis que le paragraphe 4 inclut « les terres possédées » الاراضي المملوكة et celles « exploitées » (المنتفع).

[404] « *Any association established prior to effectiveness of provisions of this Regulation is considered officially registered, given that it corrects its status in accordance with the provisions of this Regulation during a maximum period of (6) months starting the day it entered into force, otherwise it will be considered in violation with the Regulation provisions.* » (Palestinian Authority 2018, Article 41).

Cet article ne légitime pas les modes d'organisation préexistants. Il les contraint à adopter la forme légale des AUE. La réglementation n'apporte donc pas une reconnaissance des modes d'organisation coutumiers mais contribue plutôt à les institutionnaliser, voire à les détruire en les rendant illégaux.

Le droit palestinien diffère des lois de l'eau dites modernes car il ignore totalement les droits coutumiers locaux qui pourraient menacer sa centralité. Le décret de l'eau de 2014 et la réglementation sur les AUE de 2018 donnent l'impression qu'il n'existait aucune organisation et règles autour de la gestion de l'eau. Or nous l'avons démontré dans la première section, la gestion de l'eau d'irrigation et de l'eau domestique s'inscrit dans des pratiques locales ancrées. Par ces outils législatifs, l'AP rend illégitime toute forme de gestion ne répondant pas aux critères légaux. Ainsi, elle légitime uniquement les modes d'organisation institutionnalisés et redevables envers l'autorité centrale. Les AUE palestiniennes, telles que définies par le règlement, entretiennent une forte dépendance à l'égard de l'AP, à travers le MoA et l'APE. L'eau devenant bien public, la gestion en est confiée à l'État à travers différentes institutions et différents arrangements. Reconnaître les droits coutumiers constituerait une menace à cette centralité imposée par le décret de l'eau et le règlement sur les AUE, puisqu'il faudrait alors reconnaître la légitimité et la légalité d'autres acteurs et d'autres modes d'organisation. Cette reconnaissance serait également un outil légal aux mains des agriculteurs pour contester le pouvoir de l'autorité centrale sur la gestion de l'eau. La réticence à reconnaître ces autres modes d'organisation et droits coutumiers concernant l'eau démontre que l'AP, soutenue par les agences de développement, poursuit le modèle d'un État central fort.

La définition des fonctions des AUE dans le règlement de 2018 répond aux ambitions de modernisation de l'agriculture et d'utilisation efficiente de l'eau énoncées dans la stratégie nationale palestinienne de l'eau de 2013 (Chapitre 3). L'AUE a ainsi pour fonctions, entre autres : 1) de former les agriculteurs à l'irrigation, 2) d'adopter des techniques d'irrigation modernes pour encourager les économies d'eau et atteindre une utilisation efficiente de l'eau, 3) de sensibiliser les agriculteurs aux choix des semences, aux calendriers des semis et d'irrigation pour atteindre une utilisation efficiente et optimale de l'eau (Palestinian Authority 2018, Article 9, paragraphes 10-12). On retrouve ici une approche « par le haut » avec l'imposition d'un savoir expert jugé « moderne » lié à la notion d'efficience, et censé garantir la bonne utilisation des ressources en eau. À plusieurs reprises, la stratégie nationale de l'eau de 2013 mentionne l'importance d'impliquer les AUE « formelles » afin d'assurer une gestion

optimale des ressources en eau utilisées pour l'irrigation (Palestinian Water Authority 2013, 15, 17)[405]. Il s'agit d'une gestion optimale pour les autorités centrales, mais pas forcément pour les irrigants. Les AUE ont pour objectif de servir la stratégie nationale de l'eau.

La loi de l'eau de 2002 et le décret de 2014 ainsi que le règlement sur les AUE modifient les trajectoires décisionnelles de l'eau. Je définis la trajectoire décisionnelle de l'eau comme la trajectoire non-matérielle de l'eau à travers les différentes institutions dont les décisions affectent directement la trajectoire matérielle de l'eau[406]. Elle permet d'identifier l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de décision et les rapports de pouvoir qu'ils entretiennent entre eux suivant leur position sur cette trajectoire, c'est-à-dire le moment où ils interviennent. Celle-ci se différencie de la trajectoire institutionnelle de l'eau telle que définie par J. Trottier et al. (2019a), représentant le flux matériel de l'eau circulant à travers différentes institutions humaines chargées de sa gestion. Considérer la trajectoire décisionnelle, non-matérielle, de l'eau met en avant la cooptation de la gestion de l'eau par les institutions étatiques palestiniennes. La figure 5.2 représente différentes trajectoires décisionnelles de l'eau suivant les modes de gouvernance de l'eau. Elle compare les acteurs impliqués dans le cadre d'une organisation fondée sur (1) une AUE telle que définie par le règlement[407], (2) un puits communautaire, et (3) une coopérative agricole. Elle compare également ces trajectoires décisionnelles aux trajectoires institutionnelles respectives pour ces trois cas.

[405] L'APE emploie le terme de « *formal water users' associations* » dans la stratégie nationale de 2013.
[406] Le chapitre théorique définit plus en détail la trajectoire décisionnelle de l'eau et son apport pour analyser les processus de décision dans la gouvernance de l'eau.
[407] J'illustre le cas d'une AUE créée dans le cadre d'un projet de réutilisation des eaux usées car il s'agit des premières AUE en cours de création lors de l'écriture de cette thèse.

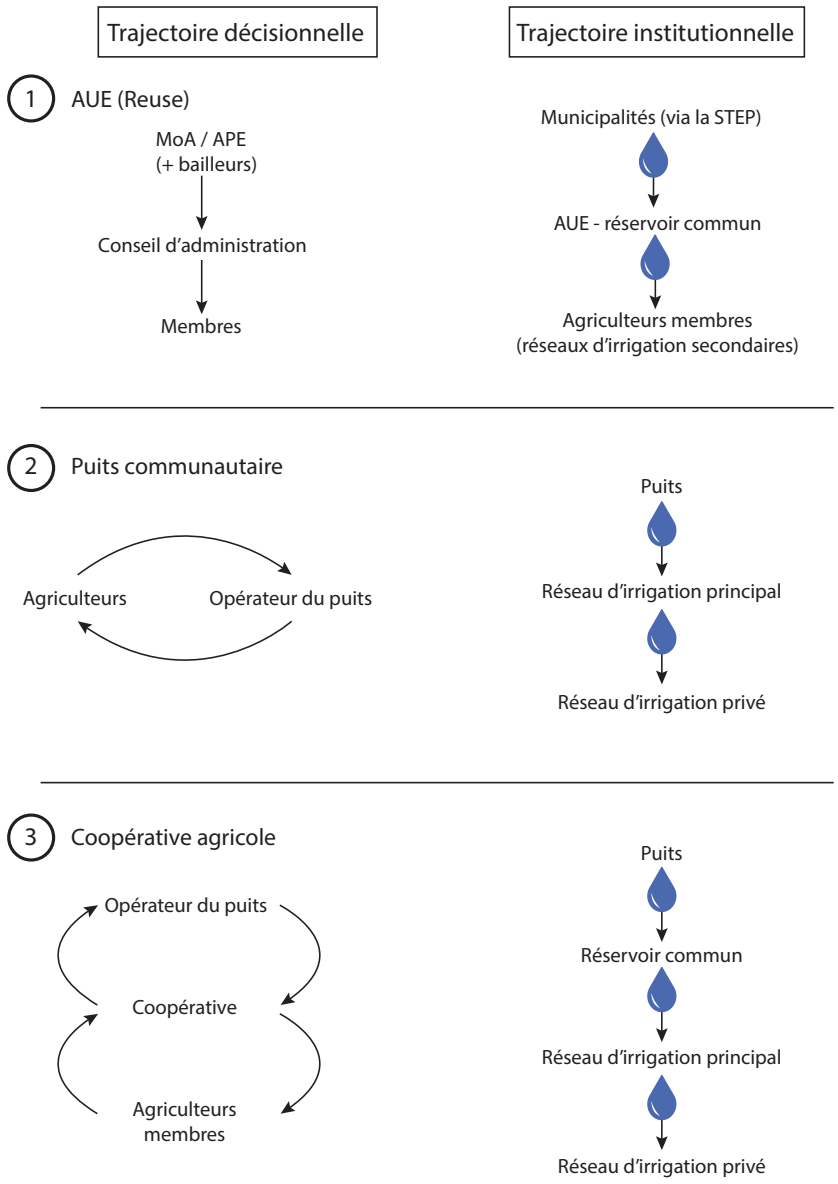

Figure 5. 2: Comparaison des trajectoires décisionnelles et institutionnelles de l'eau agricole en fonction des modes d'organisation. Réalisation : Jeanne Perrier[408].

Différents acteurs interviennent dans le processus de décision et à différents moments. Dans le cas d'un agriculteur dépendant d'un puits communautaire pour l'irrigation, la décision d'accéder à l'eau dépend à la fois des agriculteurs qui soumettent leurs demandes à l'opérateur du puits, et de ce dernier dans la manière d'organiser le calendrier des temps d'irrigation. Pour la coopérative agricole, le processus est très similaire mais inclut la coopérative censée négocier l'accès à l'eau pour l'ensemble des agriculteurs membres. Dans les deux cas, la trajectoire décisionnelle est assez circulaire car différents acteurs échangent dans une temporalité assez restreinte. L'opérateur du puits reste néanmoins le décisionnaire

[408] Les icônes proviennent du site *The noun project* (https://thenounproject.com/).

final. Dans le cas d'une AUE hypothétiquement mise en place pour un projet de réutilisation des eaux usées, la trajectoire décisionnelle s'étend sur des acteurs très dispersés d'un point de vue spatial et institutionnel. Elle comprend à la fois des acteurs ministériels et des agriculteurs. Cependant, cette diversité ne traduit pas une participation accrue des agriculteurs au processus décisionnaire mais une gouvernance verticale où les membres de l'AUE réceptionnent seulement les décisions prises en amont.

Dans le cas des AUE palestiniennes, il est important de différencier la trajectoire matérielle et non-matérielle de l'eau pour montrer l'appropriation de cette ressource à différentes échelles. D'après l'article 9 du règlement, le MoA s'assure de la réalisation des objectifs présentés ci-dessus notamment par le contrôle des semences plantées, tandis que l'APE supervise le système d'irrigation et le calendrier. Ceci démontre une forte cooptation de la gestion des ressources en eau agricole par l'AP, à travers ses ministères. De plus, le conseil d'administration est chargé de former les agriculteurs sur les modèles de rotation de culture permettant une utilisation « efficiente » de l'eau (Palestinian Authority 2018, Article 22). Il est prévu que les membres de ce conseil soient eux-mêmes formés par le MoA et l'APE pour les fonctions administratives mais également pour les stratégies de distribution de l'eau (Palestinian Authority 2018, Article 26). Cette cooptation ne se perçoit pas si on considère uniquement la trajectoire matérielle de l'eau. Ici, les instances décisionnaires : le MoA, l'APE, et le Conseil d'administration interfèrent dans les décisions concernant l'utilisation de l'eau. Qui va utiliser cette eau ? Comment ? Pour quoi ? Quand ? Ces trois institutions décisionnaires interfèrent indirectement avec la trajectoire matérielle de l'eau, par le biais de leurs décisions. L'eau ne circule pas matériellement à travers le MoA, pourtant les décisions la concernant doivent à priori passer par ce ministère. L'eau circule matériellement entre les mains des agriculteurs, chargés d'ouvrir les vannes de leur système d'irrigation. Cependant, leur pouvoir décisionnaire devient quasiment nul avec cette nouvelle organisation, les réduisant au rôle de techniciens.

La trajectoire décisionnelle définie par le règlement des AUE instaure une distinction entre l'organisation légale et l'organisation légitime de la gestion de l'eau. La légalité du mode d'organisation passe par le respect de cette trajectoire décisionnelle, où l'autorité centrale palestinienne est surreprésentée, au détriment des institutions locales et des agriculteurs concernés. Le règlement des AUE ainsi que le décret sur l'eau de 2014 et la stratégie nationale de l'eau de 2013 définissent l'AUE comme le mode d'organisation légal pour les périmètres d'irrigation. L'analyse des trajectoires décisionnelles et institutionnelles

définies à travers ces documents permet donc de définir le mode d'organisation légal et légitime aux yeux de l'autorité centrale, l'AP. Cependant, les pratiques locales de gestion de l'eau légitiment d'autres formes d'organisation, rendues illégales du point de vue de l'AP. Cette analyse se fonde uniquement sur l'analyse de la littérature grise et des textes de réglementation car aucune AUE n'est encore en fonctionnement. Il n'est donc pas possible d'explorer les pratiques et les appropriations de ce concept par les agriculteurs. La faible application du décret de 2014 laisse à penser qu'il pourrait également exister une certaine marge de manœuvre et de flexibilité dans l'application du règlement sur les AUE.

3.3 Un processus de centralisation sous couvert d'une politique de décentralisation de la gestion des ressources en eau

L'AP, encouragée par les agences de développement, met en œuvre une politique de décentralisation de la gestion des ressources en eau dans un contexte politique et institutionnel différent de celui habituellement rencontré. Il n'y a jamais eu de nationalisation de la gestion des ressources en eau dans les territoires palestiniens comme ce fut le cas dans d'autres pays, tels qu'Israël (Alatout 2007), l'Equateur, et le Chili (Boelens, Hoogesteger, et Baud 2015) avant les années 1980. Certaines régions, en particulier l'Amérique latine, ont connu ensuite une période de néolibéralisation à partir des années 1990, avec une dénationalisation et souvent une privatisation des ressources en eau, avant d'adopter un modèle quelque peu hybride dans les années 2000 (Harris et Roa-García 2013). Paradoxalement, malgré un contexte politique instable, les territoires palestiniens n'ont pas connu autant de changements. Les ressources en eau palestiniennes continuent d'être soumises à différentes sources de droits : israéliennes, jordaniennes, locales, et nationales depuis la première loi de l'eau palestinienne en 2002. Il n'y a eu ni nationalisation ni privatisation des ressources en eau, mais une large domination des systèmes coutumiers de droit dans la pratique (Trottier 1999; 2007a; 2015).

Étant donné le niveau élevé de décentralisation dans la gestion historique et actuelle des ressources en eau palestinienne, il est difficile d'envisager comment les réformes institutionnelles du secteur eau s'intègrent dans un processus de décentralisation. L'hypercentralisation de l'APE dénoncée par la Banque mondiale (2009, 57) renvoie essentiellement à des problèmes d'organisation internes à l'APE, et non à la gestion propre des ressources en eau puisque dans les faits, l'APE ne contrôle aucune ressource, mis à part

ses propres puits pour l'approvisionnement domestique. De plus, la loi de l'eau de 2002 et le décret de 2014 n'ont pas réussi à réformer la gestion de l'eau. Ainsi, cette dernière, aussi bien pour l'irrigation que pour le secteur domestique, est déjà très largement décentralisée et aux mains des institutions et acteurs locaux (municipalités, conseils de villages, coopératives, agriculteurs).

La réforme du secteur de l'eau mise en œuvre au sein de l'APE ressemble plutôt à une centralisation de la gestion, sous couvert de décentralisation. La loi de 2002 puis le décret de 2014 prévoient la création de différentes institutions, plus ou moins indépendantes de l'APE, mais relevant du secteur public et soumises au moins au contrôle de l'AP (cas du WSRC). Ceci révèle une centralisation du contrôle des ressources en eau au niveau national. De même, la création des AUE participe à un processus de centralisation plutôt que de décentralisation. Les AUE reconnues par l'APE et le MoA sont fortement soumises au contrôle et à l'autorité de ces deux ministères. En ce sens, ce processus ressemble à la politique menée en Equateur par le Président Correa à partir de 2006 où les AUE ont constitué un moyen pour l'État de reprendre le contrôle sur les ressources en eau (Boelens, Hoogesteger, et Baud 2015, 285). Pour être reconnue officiellement, les groupes d'usagers ont dû respecter les règles mises en place par le gouvernement de Correa et donc se conformer à des règles qui ont permis à l'État par exemple de contrôler l'organisation de ces AUE et leurs activités à travers la nomination de techniciens au sein de ces AUE. La régulation palestinienne sur les AUE tend vers cette politique de centralisation. Il s'agit d'une décentralisation si on adopte le point de vue des agences de développement s'inquiétant des conflits d'intérêts au sein de l'APE. Cependant, si on adopte le point de vue des acteurs locaux, ces modifications institutionnelles s'apparentent à un processus de centralisation de la gestion des ressources en eau.

Les ateliers menés par la FAO auprès d'agriculteurs palestiniens pour la mise en place d'AUE renforcent cette logique de centralisation de la gestion sous couvert d'une approche participative. Un responsable palestinien chargé de ces ateliers pour la FAO considère que l'APE doit prendre la main sur la gestion des ressources en eau afin de mieux gérer la rareté de l'eau, tandis que le MoA devrait être plus présent dans les choix des périmètres agricoles, des semences et de l'irrigation afin que les cultures et modes de production choisis correspondent aux contraintes d'irrigation[409]. Il envisage les AUE comme des structures encadrant les pratiques agricoles, notamment à travers l'implication du MoA et de l'APE, mais également à travers le recrutement de spécialistes censés gérer les aspects administratifs,

[409] Entretien réalisé par Skype le 28/04/2019.

financiers et techniques. Début 2019, seulement trois demandes de création d'AUE ont été adressées au MoA et attendent une réponse. Il déplore le manque d'expérience des agriculteurs dans l'établissement d'une structure telle qu'une AUE qui requiert notamment un capital financier important. Il encourage les agriculteurs à réaliser des plans de développement commercial avant de s'engager dans le montage d'une AUE, afin de garantir une certaine durabilité des AUE. Cela traduit une vision très commerciale de l'agriculture et un niveau d'organisation qui ne peut être garanti que par le recrutement de spécialistes et techniciens pour répondre à ces attentes[410]. L'approche participative se transforme et semble renforcer surtout la participation d'experts et techniciens, plutôt que des agriculteurs qui sembleraient devoir se contenter d'un rôle très minime dans les AUE et d'un contrôle très diffus sur leurs cultures.

Les politiques de décentralisation de la gestion des ressources en eau mises en place en Cisjordanie ressemblent finalement à des politiques de centralisation. La Banque mondiale définit la décentralisation comme :

> « *la répartition des responsabilités en matière de prise de décision et de fonctionnement entre les niveaux inférieurs de gouvernement, les organisations communautaires, le secteur privé et les organisations non gouvernementales*.» (World Bank 1993c, 5)[411].

La décentralisation envisagée par la Banque mondiale concerne essentiellement la délégation des tâches exécutives et non une décentralisation du contrôle des ressources (Trottier 1999). La réglementation sur les AUE prévoit que certaines décisions soient prises au sein de l'AUE, mais toujours en coopération avec le MoA et l'APE. Concernant les nouvelles institutions prévues par le décret de 2014, celui-ci prévoit que les fournisseurs régionaux soient redevables envers l'APE, et les *Joint Service Councils* envers le MoLG. Ainsi, les municipalités, pourtant élues et relativement autonomes vis à vis du MoLG, devraient perdre une partie de leur contrôle sur les ressources en eau domestique.

Le discours de décentralisation promu par l'APE et encouragé par la Banque mondiale s'inscrit parfaitement dans la tendance internationale de gestion intégrée et d'intégration des acteurs locaux. Cependant, ces discours et solutions ont été calqués sur les territoires palestiniens, alors même que le contexte diffère des situations dans lesquels ces politiques de

[410] Ceci ne signifie pas que les agriculteurs sont incapables de réaliser un plan commercial ou financier. Cependant, les attentes formulées par l'AP et les bailleurs de fonds requièrent des compétences spécifiques et techniques.

[411] « *the distribution of responsibilities for decisionmaking and operations to lower levels of government, community organizations, the private sector, and non-governemental organizations.* » (World Bank 1993c, 5).

décentralisation et de participation ont été appliquées. Légalement, concernant la mise en place des fournisseurs régionaux et du WSRC, il s'agit bien d'une tentative de décentralisation puisque ces deux organes sont supposés être indépendants financièrement et administrativement et disposent d'une personnalité légale propre. En pratique, nous l'avons vu, les fournisseurs régionaux peinent à voir le jour, le WSRC est embourbé dans un conflit avec l'APE depuis 2014, et il s'agit surtout de vider les acteurs locaux de leurs pouvoirs afin de mettre fin à l'éparpillement de la gestion et donc de la centraliser à un niveau intermédiaire entre le local et le national. Pour l'irrigation, la même stratégie est à l'œuvre : produire un discours de décentralisation, qui résonne dans les arènes internationales via l'approche participative encouragée par les bailleurs, tandis qu'en pratique il s'agit de déposséder les agriculteurs de leur contrôle sur leurs terres et leurs cultures, *via* les AUE[412]. Ainsi la loi de l'eau reproduit le discours acceptable et hégémonique alors que dans la pratique, l'application des lois et règlements conduit à un processus inverse de centralisation de la gestion des ressources en eau.

La volonté de centralisation de la gestion des ressources se traduit également par la création de larges infrastructures et de bases de données afin de modifier la tenure de l'eau et d'assurer une meilleure maitrise du territoire. La construction de larges stations d'épuration modifie la tenure de l'eau au profit des municipalités (Trottier, Rondier, et Perrier 2019). C'est le cas à l'ouest de Naplouse où le projet de réutilisation des eaux usées participe à l'extension des pouvoirs de la municipalité de Naplouse (Chapitre 7). La création de bases de données nationales représente également un moyen pour l'APE de mieux maîtriser le territoire par les chiffres. Le mandat britannique avait déjà eu recours à la technique de l'enquête afin de centraliser la gestion des ressources en eau (El Eini 1996). K. Fustec (2014b, 321) analyse la stratégie de contrôle du territoire palestinien *via* la mise en place d'une banque de données nationale. Cette base de données a été mise en place en 2010 et a pour but de rassembler toutes sortes de données sur les ressources en eau. J'ai eu accès à cette base de données, présentée sous la forme d'une carte interactive où sont cartographiées différentes informations : les puits (domestiques, agricoles, de Mekorot), les sources, les stations d'épuration, les réseaux d'approvisionnement israéliens et palestiniens, les cours d'eau, les sources de pollutions, etc. À terme cette base de données sera partagée avec toutes les parties prenantes de la gestion des ressources en eau, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds.

[412] Nous verrons dans la quatrième partie de cette thèse que certains agriculteurs ont déjà relativement perdu le contrôle de leurs ressources en eau dans la vallée d'Al Far'a à cause de stratégies agricoles individuelles et intra-palestiniennes.

Cependant, cette base de données ne prend pas en compte les constellations hydropolitiques locales et les arrangements locaux autour de la gestion de l'eau. Elle ne comptabilise pas non plus les forages illégaux ou les connections illégales. A. Ingold (2011) considère que la mise en nombre permet d'isoler les ressources en eau de leurs contextes historiques et sociaux. Ainsi, la base de données permet à l'APE de se réapproprier le territoire national, participant à la centralisation de la gestion des ressources en eau.

Conclusion du chapitre 5

Ce chapitre a démontré la complexité de la gouvernance de l'eau palestinienne contrastant avec le paysage institutionnel promu par le décret sur l'eau de 2014 venant modifier la première loi de l'eau palestinienne de 2002. Ce chapitre a présenté les constellations hydropolitiques rendues invisibles par les stratégies agricoles et de l'eau palestiniennes et a exploré les structures de domination sous-jacentes aux changements institutionnels encouragés par l'AP et les agences de développement.

La première section a mis au centre de l'analyse les acteurs et les pratiques coutumières de la gestion de l'eau et de l'agriculture réduits au silence par les discours d'« efficience » étudiés dans le chapitre 3. Ces discours se retrouvent au cœur des documents législatifs censés régir la gouvernance de l'eau palestinienne. Le décret sur l'eau de 2014 instaure la mise en place de nouvelles institutions, à la fois régionale et nationale, censées garantir une gestion « efficiente » des ressources en eau, ainsi qu'une décentralisation du pouvoir. Cependant, malgré la volonté affichée de réforme, seule une institution a vu le jour depuis 2014, le WSRC, et peine à se maintenir.

La faible application du décret s'explique d'une part par la forte étatisation de la loi de l'eau, passant sous silence les puissantes dynamiques institutionnelles locales. Les documents officiels dépeignent les ressources en eau comme propriété publique et ignorent totalement le pluralisme juridique encadrant la gestion des ressources en eau depuis plusieurs siècles. L'autorité centrale ottomane a très peu interféré dans ce domaine. Les autorités mandataires britanniques ont œuvré pour une « meilleure utilisation » des terres palestiniennes, menant à la réalisation de centaines de projets qui ont transformé le mode de vie de nombreuses communautés palestiniennes. Ces projets ont altéré les relations à l'eau. Malgré un projet de

refonte de la gestion coutumière des ressources en eau, les autorités mandataires britanniques n'ont pas réussi à imposer une nouvelle organisation des droits d'eau. L'occupation israélienne a fortement contraint le développement des ressources en eau, mais n'a pas non plus bouleversé les constellations hydropolitiques locales. Enfin, la création de l'AP a fait des ressources en eau un enjeu majeur de la construction étatique palestinienne, en promouvant un État central fort, au détriment des structures sociales locales impliquées dans la gestion de l'eau, domestique et agricole. L'ignorance des constellations hydropolitiques locales n'est pas inconsciente. Elle est construite pour permettre de transférer le pouvoir des acteurs locaux vers les institutions étatiques.

Les discours de décentralisation promus par les bailleurs de fonds et repris par l'APE pour justifier les réformes sur l'eau soutiennent une intégration verticale de la gestion des ressources en eau, autrement dit une appropriation des mécanismes de décisions concernant l'eau à une échelle régionale, voire nationale. La décentralisation est supposée accroître la participation des acteurs locaux aux processus de décision, notamment à la suite de processus de nationalisation des ressources en eau. Cependant, le cas palestinien diffère : il n'y a jamais eu de nationalisation des ressources en eau, et le pouvoir décisionnaire concernant les ressources en eau relève essentiellement de l'échelle locale, investi dans les municipalités pour les usages domestiques, ou dans les agriculteurs et opérateurs de puits pour les usages agricoles. L'analyse et la comparaison des trajectoires décisionnelles de différents modes de gestion de l'eau démontrent que le processus dit de décentralisation tend plutôt vers une centralisation de la gestion des ressources en eau. Le pouvoir de l'APE n'est pas dilué dans une gestion participative comme encouragé par les acteurs internationaux. Le règlement sur la création des AUE en est un exemple frappant puisque celles-ci confèrent à l'APE et au MoA le pouvoir de décision pour l'utilisation de l'eau agricole dans ce cadre. Même s'il est encore trop tôt pour comparer la manière dont ce règlement sera réceptionné par les groupes d'agriculteurs concernés, l'analyse de ce dernier illustre la structure de domination étatique qu'il soutient, et la violence à la fois structurelle et épistémique qu'il génère. En effet, le règlement transforme les agriculteurs en techniciens de la terre réduisant leur marge de manœuvre dans la réalisation de leurs stratégies, et les réduisant au silence.

D'autre part, la faible réalisation de la réforme du secteur de l'eau provient des rivalités internes au sein de l'AP, à la fois entre les différents ministères concernés par la gestion des ressources en eau, et entre l'APE et le WSRC, nouvellement créé. Les changements de direction à l'APE ainsi que l'indépendance du WSRC provoquent des

tensions et ralentissent la création des nouveaux acteurs institutionnels de l'eau. Ces conflits de pouvoir internes à l'AP démontrent qu'il ne s'agit pas d'une entité monolithique. Ceci démontre également que malgré les invectives des agences de développement à mettre en place les nouvelles institutions, ces enjeux de pouvoir internes ne disparaissent pas et constituent un facteur important de la non-réalisation de la réforme institutionnelle.

L'analyse des documents législatifs et stratégiques palestiniens et des dynamiques internes a révélé le processus de verticalisation de la trajectoire décisionnelle de l'eau qui menace les pratiques endogènes de la gestion de l'eau. Ce travail a permis de déconstruire les discours de décentralisation répandus au niveau national et international. En pratique, cette centralisation peine à se mettre en place à cause de l'ancrage social de la gestion locale et coutumière des ressources en eau. Les chapitres suivants contribuent à explorer les différentes constellations hydropolitiques palestiniennes afin d'identifier les enchevêtrements de pouvoir entre l'AP, les institutions locales, les habitants et les agriculteurs. Cette réflexion amène à questionner la volonté de démocratisation affichée dans les discours du développement, et à repenser la relation entre démocratie et centralisation en termes de justice environnementale.

PARTIE III -
LA GOUVERNANCE DES EAUX USÉES : ENTRE POLITISATION, APPROPRIATION ET CONTESTATION

Chapitre 6 – La politisation des eaux usées : entre unilatéralisme, nationalisme et enjeux de territorialisation étatique

Ce chapitre explore la politisation des discours de gestion des eaux usées et des projets de réutilisation des eaux traitées. Il démontre le décalage entre le discours-vitrine promouvant la représentation d'un environnement partagé en Israël et l'Autorité palestinienne (AP), et les stratégies d'appropriation et de territorialisation déployées par ces derniers à l'échelle nationale.

Le modèle de gestion transfrontalière des eaux usées soutenu par les bailleurs de fonds dérive largement du concept de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Ce dernier a été développé à la fin des années 1990 et consiste à gérer les ressources naturelles à l'échelle du bassin. Il permet également de soutenir la littérature scientifique cherchant à démontrer qu'une gestion transfrontalière des ressources génère plus souvent des situations de coopération que de conflit (Wolf 1998, 258). Par exemple, la banque de développement du gouvernement allemand (KfW) présente la construction de la station de traitement des eaux usées (STEP) à Naplouse-Ouest comme ayant « *des effets transfrontaliers et donc une grande importance pour la politique de paix* »[413]. La réalité demeure toutefois bien plus complexe.

La GIRE a d'abord été pensée pour les ressources en eau douce mais a rapidement été adoptée pour la gestion transfrontalière des eaux usées. Celle-ci s'inscrit dans les stratégies de coopération que cherchent à développer les bailleurs de fonds entre Israël et l'AP. Elle soutient la représentation d'un environnement partagé entre Israël et l'AP que ces derniers doivent préserver conjointement. Elle permet de justifier une « *politique du partage* » (Stamatopoulou-Robbins 2020, 7)[414], encouragée par les accords d'Oslo, soutenue par les bailleurs de fonds. La vision centrée sur l'aquifère comme unité géographique était déjà présente dans les politiques sionistes de l'eau du début du 20ème siècle (Alatout 2006; Stamatopoulou-Robbins 2020). Elle correspond également à la représentation d'un

[413] Site internet de KfW: https://www.kfw-entwicklungsbank.de/ipfz/Projektdatenbank/Abwasserentsorgung-Nablus-West-16278.htm, consulté le 19/04/2020. Dans un article à propos de la STEP de Naplouse-Ouest, daté de mars 2020 et publié sur le site de la KfW, il est écrit : « *After all, it is also a "peace-building project," emphasises Blume* [directeur de la KfW dans les territoires palestiniens]. *Due to the water shortage in the Middle East, water distribution is one of the major points of contention between Israelis and Palestinians. This would protect groundwater resources that are shared by everyone – one less conflict.* » (consulté le 19/04/2020 : https://www.kfw.de/stories/environment/natural-resources/west-bank-water/).

[414] « *Environmental politics of 'sharing'* » (Stamatopoulou-Robbins 2020, 7).

environnement vulnérable développée dans les années 1970[415]. Il s'agit d'une préoccupation majeure pour mettre fin aux problèmes de pollution des eaux de surface et souterraines en Cisjordanie, qui impactent également Israël par l'infiltration et l'écoulement de ces eaux. Pour les partisans de ce modèle de gestion des eaux usées, un système de traitement unilatéral, palestinien ou israélien, n'est pas suffisant (Dotan et al. 2017, 362).

Cependant, peu d'études s'intéressent à la gestion transfrontalière des eaux usées. La littérature scientifique existante se divise entre deux cas d'études principaux : la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique (Milman 2009), et la situation entre Israël et la Cisjordanie (Al-Sa'ed et Al-Hindi 2012; Brooks, Trottier, et Giordano 2020; Dotan et al. 2017; Fischhendler, Dinar, et Katz 2011; Yaqob et al. 2014). Je m'intéresse ici au cas israélo-palestinien pour révéler la façon dont les différents acteurs perçoivent la gestion des eaux usées transfrontalières et les paradoxes entre discours et gestion concrète de ces eaux usées.

La pollution constitue une nuisance clairement identifiée par Israël et l'AP. Elle constitue une nuisance pour Israël, situé en aval de la Cisjordanie (sauf dans le cas de la vallée du Jourdain). Elle constitue également une nuisance pour les villages palestiniens lorsque les colonies israéliennes déversent leurs eaux usées sur les terres cultivées de Palestiniens. La protection de l'environnement et des ressources en eau fait partie intégrante du cadre législatif régulant la gestion des ressources en eau en Cisjordanie, que ce soit par les accords d'Oslo (*The Israeli-Palestinian Interim Agreement (Oslo II)* 1995, Annexe 3, Article 40), par le décret de 2014 relatif à la loi de l'eau palestinienne (PWA 2014, Articles 2,50,53) et par la loi palestinienne sur l'environnement (PNA 1999, Article 2)[416]. Les stratégies de l'eau palestiniennes de 2013-2032 et de 2017-2022 comportent toute un objectif relatif à la protection de l'environnement et à l'amélioration des services d'assainissement afin d'empêcher la contamination des ressources en eau et de l'environnement par les eaux usées (PWA 2013b; 2016a). Les accords d'Oslo concernent également les colonies israéliennes, qui font l'objet d'une surveillance de la part du Ministère israélien de la protection de l'environnement[417]. Malgré la reconnaissance de l'importance de la protection de

[415] Le chapitre 4 revient sur les évolutions de la représentation de l'ordre naturel et du développement de politiques environnementalistes dans les années 1970.
[416] Les articles cités du décret de 2014 relatifs à la loi de l'eau palestinienne, et de la loi sur l'environnement énoncent de manière générale la nécessité de protéger les ressources en eau et l'environnement de toute forme de pollution.
[417] Si les colonies sont annexées comme prévu par le « plan de paix » de l'administration Trump présenté en janvier 2020, ceci pourrait avoir un impact sur la gestion des eaux usées puisque les colonies seraient considérées comme des municipalités israéliennes, avec une gestion directe plus stricte par le Ministère israélien de la protection de l'environnement pour les eaux usées.

l'environnement par les deux parties, la pollution des ressources en eau de Cisjordanie par les eaux usées reste un problème majeur. Bien qu'un discours d'urgence environnementale prime, les eaux usées en Cisjordanie restent une ressource potentielle que chacun cherche à s'approprier.

Dans une première section, j'analyse la gestion des eaux usées de Cisjordanie par Israël. Je m'intéresse d'abord à la situation des colonies israéliennes et aux problèmes de gestion de ces eaux usées, avant de revenir sur la mise en place par Israël de ce que Fischhendler et al. (2011) appellent une politique « unilatérale » de gestion des eaux usées. Celle-ci consiste à traiter les eaux usées provenant de Cisjordanie, constituées en majeure partie des effluents des localités palestiniennes. En raison des mécanismes de financement adoptés par Israël pour faire peser le coût de la construction, de l'opération et de la maintenance de ces stations d'épuration (STEP) frontalières sur l'AP, cette politique représente un véritable gouffre financier pour cette dernière qui cherche à s'en extirper. Dans la deuxième section, j'étudie le développement de la gestion des eaux usées par l'AP ainsi que les différents obstacles rencontrés mis en avant dans les discours de l'AP. Ces obstacles identifiés relèvent essentiellement de l'occupation israélienne et viennent nourrir la construction d'une politique nationaliste des eaux usées. Il s'agit de traiter uniquement les eaux usées provenant de localités palestiniennes et de refuser toute connexion avec les colonies israéliennes. Je considère cette politique comme « nationaliste » car l'objectif consiste à différencier les eaux usées en fonction de leur origine et à refuser toute coopération qui viendrait renforcer l'ancrage des colonies israéliennes en Cisjordanie. Il ne s'agit cependant pas d'une politique unilatéraliste, car aucune STEP palestinienne n'a été construite sans l'accord du *Joint Water Committee* (JWC) et l'administration civile israélienne dans les cas nécessaires.

Enfin, la dernière section démontre les décalages entre le discours de protection environnementale, les discours unilatéraliste et nationaliste, et les transformations concrètes sur le terrain impulsées par ces projets de STEP. L'exemple de la STEP d'Al Bireh permet de nuancer la position de refus de l'AP de traiter les eaux usées des colonies israéliennes. Cependant, les récits construits concernant cette exception démontrent le tabou qu'une telle « coopération » entraine côté palestinien. Pour Israël, malgré le discours environnementaliste, l'établissement de STEP en Cisjordanie permet d'avancer les plans de colonisations, surtout dans la vallée du Jourdain avec la construction en 2014 de la STEP à Nabi Musa, échec de la coopération, mais élément essentiel du développement agricole israélien dans la vallée du

Jourdain. Pour finir, je démontrerai que les discours ne se trouvent pas seulement en décalage avec les intérêts réels de ces projets, mais permettent de rendre invisible de nombreux mécanismes de violence structurelle et infrastructurelle imbriqués dans ces projets de STEP. Je me concentrerai sur les angles morts du discours de l'AP en particulier.

Section 1 – Une gestion « unilatérale » des eaux usées par Israël

La gestion des eaux usées en Cisjordanie ne concerne pas seulement l'AP et les zones d'habitations palestiniennes, mais également Israël et les colonies israéliennes implantées sur ce territoire. La population palestinienne en Cisjordanie s'élève à trois millions d'habitants[418] et celle des colonies israéliennes à environ 430 000 habitants[419]. La première génère environ 62 millions de m^3 d'eaux usées par an selon l'Autorité palestinienne de l'eau (APE) (PWA 2016a, 15), et 72,4 millions de m^3 selon le ministère israélien de la protection de l'environnement (A. Cohen 2019, 14)[420]. La quantité d'eaux usées rejetées par les colonies israéliennes s'élève environ à 22,6 millions de m^3 (A. Cohen 2019, 14). Cette estimation ne tient pas compte de la quantité d'eaux usées provenant de Jérusalem Est, annexée par Israël, représentant environ 13 millions de m^3 (Spector-Ben Ari 2016, 30; A. Cohen 2019, 41). Si on ajoute ces deux estimations, on obtient celle fournie par l'APE d'environ 35 millions de m^3 rejetées par les colonies israéliennes (PWA 2016a, 15). La disparité entre ces chiffres et dans le choix des territoires pris en compte dans ces calculs démontre l'enjeu politique de ces estimations. Le rapport de la Knesset (Spector-Ben Ari 2016) et ceux de l'Autorité israélienne des parcs et de la nature [*Nature and Parks Authority*] (Kolo et al. 2015; A. Cohen 2019), qui fournissent les données les plus détaillées pour la gestion des eaux usées dans les colonies israéliennes, s'appuient sur les chiffres de l'Autorité israélienne de l'eau. Cependant, le décalage entre l'approvisionnement en eau et la production d'eaux usées laisse penser que la

[418] Rapport 2019 du PCBS, consulté le 27/01/2020 (http://www.pcbs.gov.ps/Downloads/book2497.pdf).
[419] Ce chiffre provient de l'ONG Peace Now qui cite un rapport du bureau central des statistiques israéliennes pour l'année 2018 : https://peacenow.org.il/en/population-data-in-israel-and-in-the-west-bank (consulté le 27/01/2020).
[420] Selon le rapport publié par la Knesset en 2016, les eaux usées provenant de la population palestinienne représentent 64 millions de mètre cube pour 2,1 millions d'habitants.

quantité d'eaux usées est sous-estimée pour les colonies israéliennes[421]. L'objectif de ce chapitre n'étant pas d'analyser les quantités d'eaux usées, mais plutôt la politique de gestion des eaux usées de Cisjordanie par Israël, cette disparité ne constitue pas un obstacle majeur dans la poursuite de l'analyse. L'estimation basse des rejets d'eaux usées des colonies israéliennes représentant une part importante du total des eaux usées de la Cisjordanie, ceci justifie de s'intéresser à leur gestion.

Cette première section a pour objectif de faire un état des lieux de la gestion des eaux usées en Cisjordanie par Israël en analysant les infrastructures présentes ou non, opératoires ou non (section 1.1). Cet état des lieux démontre les lacunes de la gestion des eaux usées par les colonies, justifiées selon des arguments à la fois budgétaires et politiques. Ceci impacte négativement l'environnement en Cisjordanie, qui de par la topographie de la région, se répercute notamment sur l'environnement d'Israël, à l'ouest de la ligne verte. Pour atténuer la pollution à l'ouest de la ligne verte, Israël a construit cinq STEP afin de traiter les eaux usées provenant de la Cisjordanie, adoptant ce que I. Fischhendler et al. (2011) appellent une politique environnementale « *unilatérale* » (section 1.2).

1.1 L'état des lieux de la gestion des eaux usées des colonies israéliennes

Les colonies israéliennes implantées en Cisjordanie, bien qu'illégales au regard du droit international, font partie des acteurs à prendre en considération lorsqu'il s'agit de la gestion des eaux usées sur ce territoire. Établir cet état des lieux permettra ensuite de mieux comprendre les enjeux de territorialisation que les infrastructures de traitement des eaux usées représentent pour Israël. Pour ce faire, je m'appuie sur trois documents principaux, en hébreu[422] : un inventaire des infrastructures de collection et de traitement des eaux usées en Cisjordanie réalisé en 2014 par l'Autorité israélienne des parcs (Kolo et al. 2015), un rapport présenté à la Knesset en 2016 sur le traitement des eaux usées en Cisjordanie (Spector-Ben

[421] Tagar et al. (2004, 8) affirment qu'en 2004, selon la Commission israélienne de l'eau, les 213 000 colons israéliens en Cisjordanie produisaient 15 millions de m^3d'eaux usées par an. Un document du COGAT daté d'août 2012 affirme que la quantité d'eaux usées rejetées par les colons israéliens s'élève à 19,1 millions de m^3 (COGAT 2012, 62). Pour calculer la quantité d'eaux usées d'une population, on considère que les eaux usées représentent environ 70% de l'approvisionnement en eau, ce qui équivaudrait à une quantité d'approvisionnement de 100 litre par colon par an en 2004, contre 61 litres par colon par an en 2016, et 73 litres par colon par an en 2018. Toutes ces estimations restent inférieures à la moyenne de l'approvisionnement pour un Palestinien de Cisjordanie et contredisent les données utilisées par le ministère israélien de la protection de l'environnement, qui estime cet approvisionnement entre 120 litres et 180 litres par colon et par jour selon les colonies (A. Cohen 2019, 17). On peut donc considérer qu'il y a une sous-estimation de la quantité d'eaux usées générées par les colonies israéliennes de la part de l'Autorité israélienne de l'eau.

[422] Ne parlant pas hébreu, j'ai mobilisé plusieurs contacts pour m'aider à traduire la plupart de ces documents.

Ari 2016) et une étude sur l'état des rivières principales de Cisjordanie réalisée en 2018 par l'Autorité israélienne des parcs et le ministère de la protection de l'environnement israélien (A. Cohen 2019). Je m'appuie également sur un entretien mené avec Dr Clive Lipchin, directeur du centre pour la gestion transfrontalière de l'eau à l'Institut d'Arava. J'ai tenté à plusieurs reprises d'avoir un entretien avec des employés de l'Autorité israélienne de l'eau, en vain. Bien que le gouvernement israélien ait mis à disposition une carte en ligne supposée cartographier les STEP israéliennes, celle-ci n'est pas à jour, notamment en ce qui concerne les infrastructures situées en Cisjordanie[423]. Le manque de données actualisées et disponibles en anglais révèle une représentation très locale de cette problématique.

Plusieurs configurations existent pour la gestion des eaux usées provenant des colonies qui sont soit (1) traitées dans des STEP construites par les colonies à l'intérieur de la Cisjordanie, soit (2) traitées dans des STEP israéliennes situées à l'intérieur d'Israël, à l'ouest de la ligne verte, soit (3) collectées dans des fosses septiques, soit (4) relâchées dans l'environnement sans traitement, ou encore (5) traitées dans des STEP palestiniennes. Je m'intéresse aux quatre premières configurations. La cinquième est traitée à la section 3. Le tableau 6.1 détaille les quantités pour chacune de ces catégories.

[423] Cette carte est accessible via ce lien : https://beta.govmap.gov.il/?c=5byTWO/ywxGvpnICXHrteQ%3d%3d%7C3RwXqGLyKHk1rc85nVwHEg%3d%3d&z=0&b=0&ulay=1237 (en hébreu, consulté le 28/01/2020). La carte ne représente pas la Ligne verte censée séparée Israël de la Cisjordanie.

Traitement des eaux usées	Quantité (en millions de m^3)	Pourcentage de la quantité totale des eaux usées
Effluents traités dans des STEP israéliennes situées en Cisjordanie	11,2*	50%
Effluents traités par des STEP israéliennes situées en Israël	8,7*	38.5%
Effluents non-traité et déversés dans l'environnement, ou stockés dans des fosses septiques	2,6	11.5%
Quantité totale d'eaux usées produites par les colonies israéliennes par an	*22,5*	*100%*

Tableau 6. 1 : Catégorisation des eaux usées provenant des colonies israéliennes en fonction de leur méthodes et lieux de traitement. Source : Spector-Ben Ari (2016) et Cohen (2019). Les * représentent des estimations[424].

Parmi les 316 infrastructures situées en Cisjordanie répertoriées lors de l'inventaire effectué en 2014, les auteurs ont relevé 96 STEP, 75 fosses septiques (collectives et individuelles), 104 stations de pompage des eaux usées, 19 connexions à des réseaux voisins d'assainissement, une infrastructure de filtration, et 21 canalisations se déversant directement dans l'environnement (Kolo et al. 2015). Parmi les 96 STEP, seulement 57 ont un fonctionnement correct, le reste de ces infrastructures présentant des défaillances nuisant au traitement des eaux usées. De plus, seules deux STEP réalisent un traitement tertiaire, 62 un traitement secondaire et 32 un traitement primaire[425]. Pour les stations de pompage, une large majorité (90 sur 104) se trouve en bon état de fonctionnement. Celles-ci servent à pomper les eaux usées afin de les acheminer à une station d'épuration. Lorsqu'elles sont défaillantes, il y a un risque de déversement des effluents dans l'environnement. La figure 6.1 permet de situer ces différentes infrastructures en fonction de leur niveau de traitement et de situer les points de rejet des effluents dans l'environnement.

[424] Le rapport de 2016 indique les pourcentages de ces trois cas de figure rapportée à la quantité totale des eaux usées. Celui de 2019 indique seulement que la première et deuxième catégorie représentent environ 20 millions de m^3, tandis que la troisième représente 2,6 millions de m^3. Afin d'actualiser les chiffres de 2016, nous avons appliqué les pourcentages à la quantité totale d'eaux usées des colonies israéliennes pour 2018. Ceci est possible car peu de changements majeurs ont été effectués dans le traitement des eaux usées qui justifieraient un renversement des pourcentages entre 2016 et 2018.

[425] La qualité des effluents varie selon le nombre d'étapes dans le processus de purification : le traitement primaire permet d'éliminer les déchets en suspension dans l'eau (gros déchets, sable, huiles par exemple), le traitement secondaire permet d'éliminer les déchets organiques, non-organiques et minéraux, et le traitement tertiaire permet d'éliminer la pollution bactériologique et d'appliquer des traitements spéciaux à des fins de réutilisation particulières.

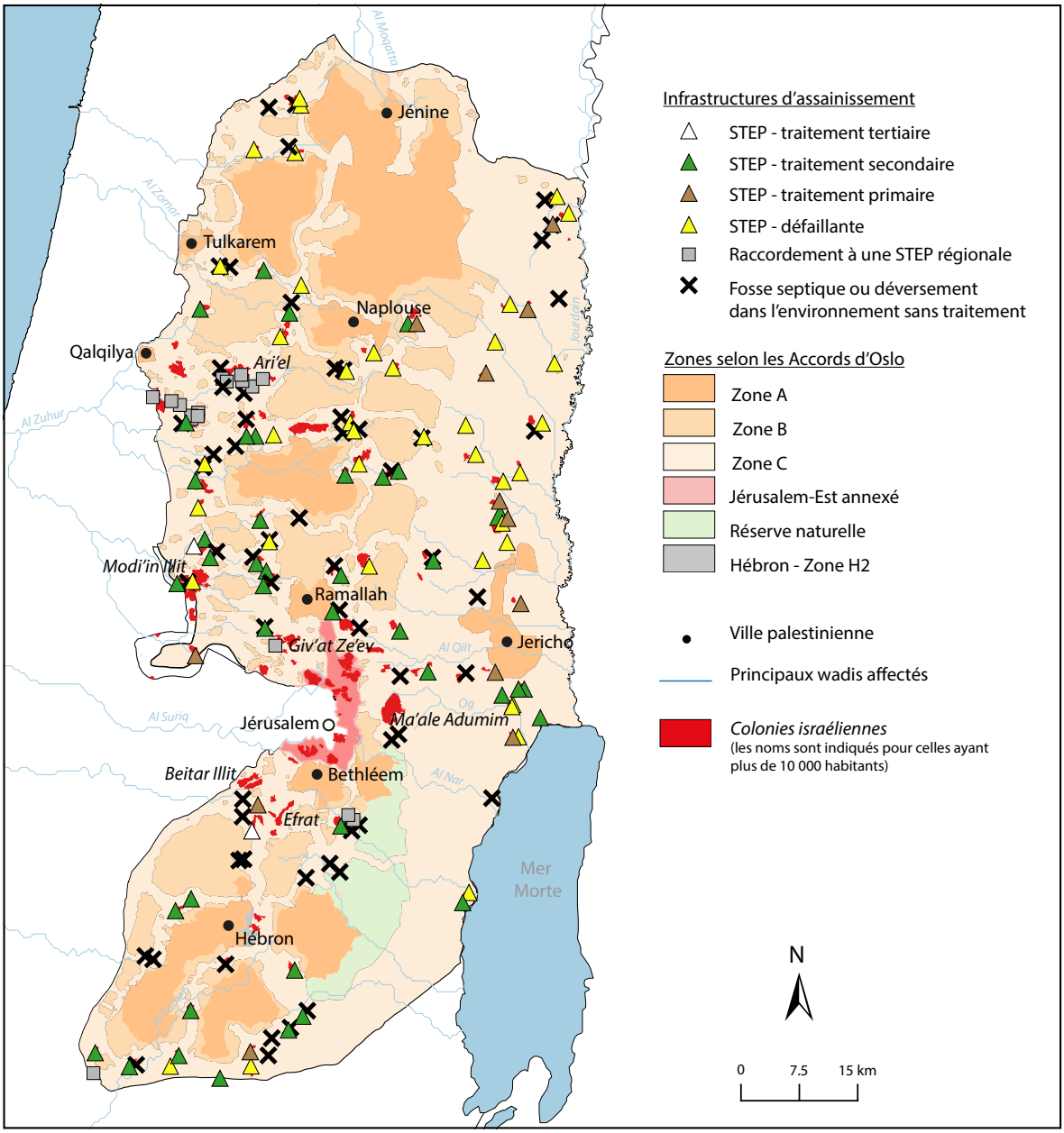

Figure 6. 1: Carte des infrastructures pour les eaux usées présentes dans les colonies israéliennes selon leur niveau de traitement et les points de rejet dans l'environnement. Sources : (Kolo et al. 2015; Spector-Ben Ari 2016; A. Cohen 2019). Réalisation : Jeanne Perrier.

D'après le rapport présenté à la Knesset, plus d'un tiers des eaux usées produites par les colonies israéliennes sont acheminées vers des STEP situées à l'intérieur d'Israël pour être traitées (Spector-Ben Ari 2016). Ceci permet notamment de réutiliser les eaux traitées pour l'irrigation en Israël. Environ 20% des eaux usées traitées sont réutilisées pour l'irrigation à proximité des colonies israéliennes. C'est le cas notamment des eaux usées traitées par la STEP centrale de Gush Etzion, à proximité de la ville palestinienne de Bethléem où les eaux usées traitées servent, en été seulement, à l'irrigation des cultures des colonies (Kolo et al. 2015; Spector-Ben Ari 2016). Les eaux usées traitées, même de qualité médiocre (traitement

primaire), servent également à irriguer les palmiers dattiers cultivés par les colons dans la vallée du Jourdain (Spector-Ben Ari 2016; Trottier, Leblond, et Garb 2019). Selon C. Lipchin, de l'institut d'Arava, les palmiers dattiers s'accommodent de ces eaux partiellement traitées et elles ne constituent pas un danger pour les consommateurs[426].

Les documents analysés suggèrent trois arguments majeurs pour expliquer l'état peu satisfaisant de la gestion des eaux usées des colonies israéliennes, comparé à celui de la gestion des eaux usées en Israël. D'une part, les deux rapports avancent l'argument financier. La gestion des eaux usées dans les colonies revient aux municipalités, ayant souvent de faibles capacités budgétaires en raison de leur taille. Elles doivent donc avoir recours à des prêts du gouvernement israélien ou lever des fonds auprès d'autres sources (Tagar, Keinan, et Bromberg 2004; Kolo et al. 2015; Spector-Ben Ari 2016). Toutefois, l'organisation non-gouvernementale (ONG) israélienne B'Tselem explique que les conseils régionaux et municipaux des colonies ont adopté la réglementation relative au financement de telles infrastructures bien après sa promulgation par le gouvernement israélien en 1981, et plusieurs années, voire décennies après leur établissement en Cisjordanie (B'Tselem 2009, 10‑11). Enfin, Z. Tagar et al. (2004) notent que les colonies ont eu accès à des aides financières de la part du gouvernement israélien auxquelles les municipalités situées à l'intérieur d'Israël n'ont pas accès.

D'autre part, le deuxième argument avancé consiste à mettre en avant la topologie difficile du terrain en Cisjordanie (Tagar, Keinan, et Bromberg 2004; Kolo et al. 2015; Spector-Ben Ari 2016). La Cisjordanie possède un relief prononcé et l'implantation par îlot des colonies rend difficile la mise en place de STEP régionales. La difficulté est accentuée par la stratégie de colonisation israélienne consistant à occuper les terres sur les hauteurs de la Cisjordanie. De plus, les colonies israéliennes constituent des zones de peuplement très récentes et font partie d'une stratégie délibérée de colonisation. Elles pratiquent une politique pionnière du fait accompli car elles s'établissent puis réclament ensuite les services nécessaires à leur fonctionnement, tel que l'approvisionnement en eau, participant à leur légitimation. Le manque d'infrastructures de traitement des eaux usées dans les colonies démontre une absence de planification et d'intérêt pour cette problématique lors de l'établissement de celles-ci. Pourtant planifier la gestion des eaux usées fait partie des

[426] Entretien réalisé le 30/01/2020 avec Clive Lipchin par Skype. Si ces eaux ne constituent pas un danger pour les consommateurs, en revanche leur médiocre qualité requiert une manipulation très stricte pour protéger la santé de la main d'œuvre, majoritairement palestinienne, travaillant dans les champs de palmiers dattiers des colonies.

prérequis des accords d'Oslo et des projets soumis à l'accord du JWC (*The Israeli-Palestinian Interim Agreement (Oslo II)* 1995, Annexe 3, Article 40)[427]. L'administration civile israélienne est censée s'assurer de la présence d'un plan de gestion des eaux usées pour les colonies, mais le pouvoir d'exécution revient au Ministère de la protection de l'environnement israélien (B'Tselem 2009, 12). Cette gestion particulière des colonies participe à un certain laisser-faire, à l'opposé du contrôle strict imposé par le Ministère de l'environnement aux municipalités situées à l'intérieur d'Israël.

Enfin, le dernier argument consiste à évoquer les blocages politiques quant à la possibilité d'établir des STEP pouvant traiter les eaux usées produites à la fois par les zones résidentielles et industrielles palestiniennes et par les colonies. A. Cohen (2019, 7) explique par exemple que le projet de collecte des eaux usées sur le *wadi* Qana n'a pas été un « *succès complet* » à cause du « *refus des Palestiniens* » de se connecter au réseau d'assainissement israélien. Selon C. Lipchin, malgré des tentatives de mise en œuvre d'une gestion commune des eaux usées entre Israël et l'AP, les négociations à l'échelle gouvernementale restent jusqu'à présent un échec. Seuls des projets locaux de petite échelle, soutenus par des organisations de la société civile israélienne et palestinienne, ont réussi à installer une gestion commune des eaux usées.

Bien que la quantité d'eaux usées non-traitées et rejetées par les colonies israéliennes soit inférieure à celle rejetée par les zones palestiniennes, la gestion des eaux usées dans les colonies israéliennes révèle des problèmes d'infrastructures et de maintenance qui alimentent la pollution de la Cisjordanie et des eaux souterraines. La pollution se répercute sur Israël en ce qui concerne les versants ouest et nord de la Cisjordanie. Cette situation se distingue nettement de la gestion et du niveau de traitement des eaux usées en Israël. Malgré quelques améliorations, notamment avec la construction de la STEP de Nabi Musa, au sud de la vallée du Jourdain, certaines colonies continuent de déverser leurs eaux usées sans traitement, comme Kyriat Arba, située près d'Hébron, et Ari'el, près de Salfit.

[427] Annexe III, Article 40 « *Water and Sewage* » : « *3. While respecting each side's powers and responsibilities in the sphere of water and sewage in their respective areas, both sides agree to coordinate the management of water and sewage resources and systems in the West Bank during the interim period, in accordance with the following principles: (...) b. Preventing the deterioration of water quality in water resources., (...) e. Taking all necessary measures to prevent any harm to water resources, including those utilized by the other side. f. Treating, reusing or properly disposing of all domestic, urban, industrial, and agricultural sewage. g. Existing water and sewage systems shall be operated, maintained and developed in a coordinated manner, as set out in this Article. h. Each side shall take all necessary measures to prevent any harm to the water and sewage systems in their respective areas.* » (*The Israeli-Palestinian Interim Agreement (Oslo II)* 1995, Annexe 3, Article 40).

1.2 Le traitement des eaux usées palestiniennes en Israël

À partir des années 2000, Israël s'est engagé dans une phase d' « *unilatéralisme environnemental* », caractérisée par une stratégie d'adaptation face aux différentes externalités environnementales, et un arrêt du processus de coopération entamé à la fin des années 1990 (Fischhendler, Dinar, et Katz 2011, 49). Israël étant situé en aval de la Cisjordanie, la pollution des eaux usées se déversant depuis la Cisjordanie était devenue une priorité.

Israël et l'AP ont signé plusieurs accords à la fin des années 1990 concernant le traitement des eaux usées : en 1996, entre la ville israélienne de Emek Hefer et la ville palestinienne de Tulkarem, puis en 1997, entre la ville israélienne de Nir Elyahu et la ville palestinienne de Qalqilya (Fischhendler, Dinar, et Katz 2011, 44). À ce moment, la réhabilitation de l'environnement dépassait les conflits politiques. Cependant, l'entente et la situation politique en Cisjordanie se dégradent dès la fin des années 1990 et empirent avec les débuts de la Seconde Intifada en 2001. L'instabilité politique met fin aux accords précédemment conclus concernant le traitement des eaux usées : l'AP refuse la connexion des villes palestiniennes comme initialement prévu, et refuse également la connexion des colonies israéliennes aux projets de STEP palestiniennes (Fischhendler, Dinar, et Katz 2011, 45).

Le gouvernement israélien a utilisé différents moyens, en partie mis à sa disposition par les accords d'Oslo, pour contraindre l'AP à agir. I. Fischhendler et al. (2011) expliquent qu'à partir de 2000, Israël a utilisé son veto au JWC afin de bloquer tout projet destiné à améliorer l'approvisionnement en eau de la Cisjordanie. L'objectif consistait à forcer l'AP et les bailleurs de fonds à reconsidérer les accords signés précédemment et à considérer les demandes de connexion des colonies demandées par Israël. Il s'agissait d'accorder la priorité au traitement des eaux usées de Cisjordanie afin de réhabiliter les cours d'eau transfrontaliers. Par le biais du JWC, Israël a donc tenté d'imposer un modèle de coopération, en vain.

À la suite de ces blocages et de la dégradation des relations entre Israël et l'AP au début des années 2000, Israël a décidé, unilatéralement, de construire cinq STEP le long de la ligne verte, aux points d'entrée en Israël des principaux *wadis* pollués provenant de la Cisjordanie (Figure 6.2). Ces cinq STEP traitent environ 21,2 millions de m^3 par an, issus principalement de localités palestiniennes ainsi que de quelques colonies israéliennes (Tableau 6.2).

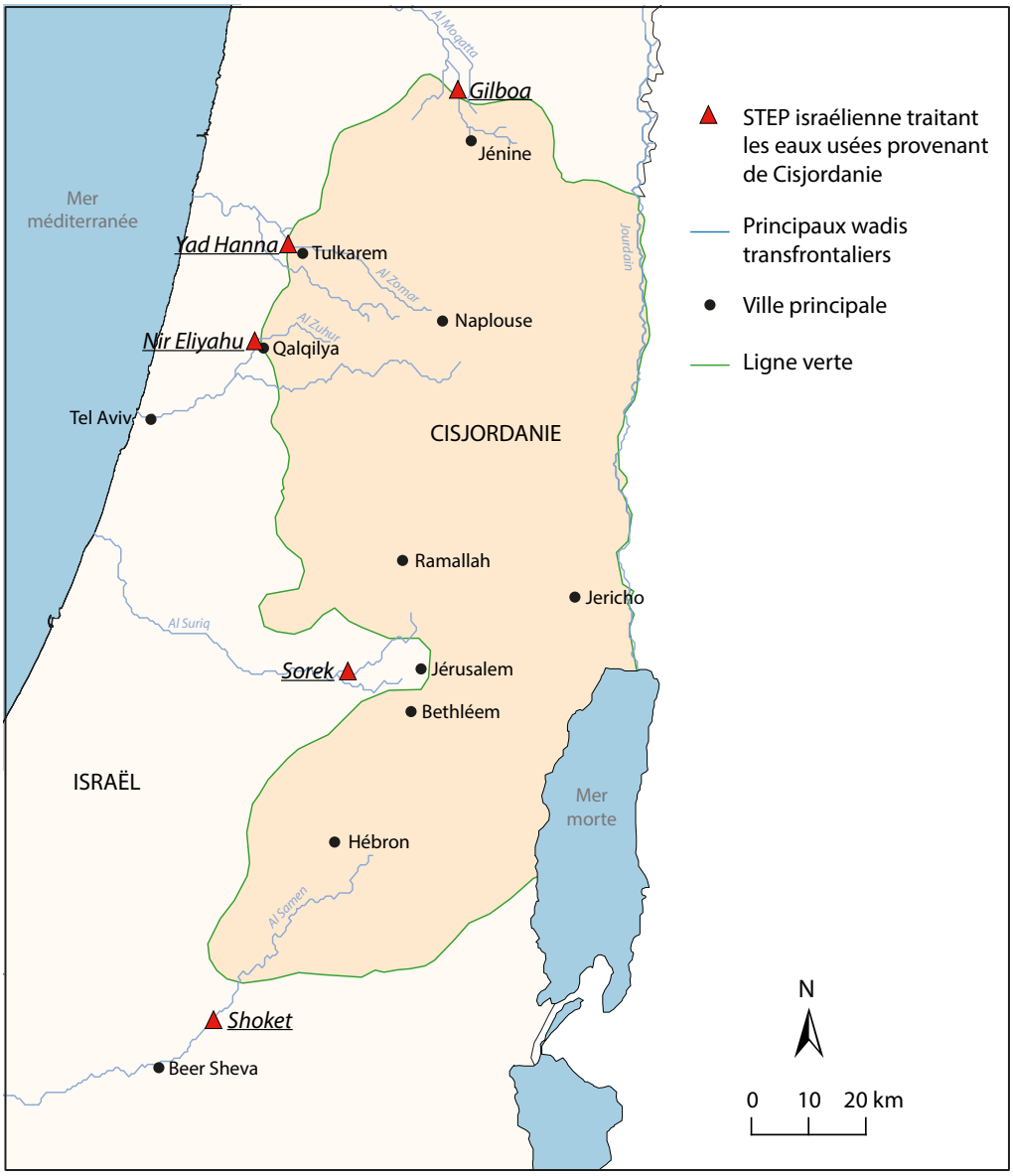

Figure 6. 2: Carte des cinq stations d'épuration israélienne construites à l'ouest de la ligne verte. Sources : Fischhendler et al. (2011), Spector-Ben Ari(2016). Réalisation : Jeanne Perrier.

STEP	Quantité annuelle (en millions de m^3)	Provenance des eaux usées
Shoket	5.29	Hebron, Kiryat Arba, Ad-Dhahiriya
Sorek	5.5	Al Ram, Anata, Bir Nabala, Al Jib
Nir Elyahu	3.03	Qalqilya, Habla
Yad Hanna	6.8	Nablus, Tulkarem, villages alentours
Gilboa	0.58	Jénine
TOTAL	*21.2*	

Tableau 6. 2 : Quantité et provenance des eaux usées traitées par les STEP israéliennes à proximité de la ligne verte. Source : Spector-Ben Ari (2016).

Les associations environnementales ont contribué à exercer une pression sur le gouvernement israélien pour enrayer la dégradation et les problèmes sanitaires posés par la pollution des cours d'eau transfrontaliers. Par exemple, la construction de la STEP de Shoket, située à proximité de la ville israélienne de Meitar, découle d'une décision de justice de la Cour suprême israélienne rendue en 2003 (Israeli High Court of Justice 2003). Une ONG israélienne représentant les communautés bédouines installées près de l'arrivée des eaux usées du *wadi* Al Samen en Israël, a obtenu un jugement de la cour israélienne obligeant l'Autorité israélienne de l'eau à réduire la pollution du *wadi* (B'Tselem 2009, 26; World Bank 2011). Les pressions de la société civile et de la justice israélienne ont donc participé à l'établissement d'une politique unilatérale de la part de l'Autorité israélienne de l'eau.

La construction de ces STEP en bordure de la ligne verte a posé la question du financement de ces projets, de leur opération et de la maintenance. Comme vu précédemment, les accords d'Oslo prévoyait la possibilité pour Israël de déduire tous les coûts d'approvisionnement d'eau des taxes palestiniennes perçues par l'AP via Israël[428]. En 2003, Israël a étendu unilatéralement les provisions définies par les accords d'Oslo concernant ces mécanismes de compensation à la gestion des eaux usées (Fischhendler et al. 2011 : 47). En 2003, Israël a ainsi décidé que les STEP israéliennes situées à proximité de la ligne verte seraient payées indirectement par l'AP, via un prélèvement sur ses taxes.

Ceci a permis de financer la STEP de Yad Hanna, située à Emek Hefer, et traitant les eaux usées provenant des villes palestiniennes de Naplouse et de Tulkarem, ainsi que celle de Shoket afin de traiter les effluents de la région d'Hébron (B'Tselem 2009; Fischhendler, Dinar, et Katz 2011). Pour la construction de la STEP de Yad Hanna, Israël a déduit 18 millions de shekels israéliens (NIS)[429]. Pour l'extension de la STEP de Shoket destinée à traiter les effluents industriels d'Hébron, Israël a déduit 19 millions de NIS[430], ainsi que 3 millions de NIS[431] pour l'extension de la STEP de Gilboa, en plus des coûts d'opération, de maintenance pour les cinq STEP (WSRC 2018a)[432]. Selon la comptabilité tenue par l'APE, puis par le *Water Sector Regulatory Council* (WSRC, régulateur palestinien pour le secteur de l'eau) depuis sa création en 2014, les déductions pour le traitement des eaux usées

[428] Accords d'Oslo 1995, Annexe III, Article 40, paragraphe 19 (voir chapitre 3).
[429] Environ 4,7 millions d'euros (taux de change NIS-EUR février 2020).
[430] Environ 5 millions d'euros (taux de change NIS-EUR février 2020).
[431] Environ 792 000 euros (taux de change NIS-EUR février 2020).
[432] D'après le WSRC, pour les stations de Sorek et de Nir Elyahu, Israël ne semble pas avoir déduit les coûts de construction.

palestiniennes en Israël ont débuté dès 2000, avant donc qu'Israël légalise le mécanisme de compensation pour les eaux usées (Figure 6.3).

Ce montage financier permet à Israël d'enrayer le problème de pollution, de satisfaire les requêtes de la société civile et de la justice israélienne à moindre coût. Pour l'AP, il s'agit d'un gouffre financier, qui lui sert également d'argument politique auprès des agences de développement. Selon la Banque mondiale, Israël a déduit 31 millions de dollars des revenus douaniers palestiniens en 2017 pour le traitement des eaux usées provenant de Cisjordanie, et pour le fonctionnement et la maintenance des cinq STEP concernées (World Bank 2018). D'après le régulateur palestinien (WSRC), ces prélèvements augmentent systématiquement depuis 2010 (Figure 6.3). Sur la période de 2000 à 2018, Israël a prélevé un montant total de 802 millions de NIS et 40% de ce montant (315 millions de NIS)[433] a été prélevé uniquement entre 2016 et 2018 (WSRC 2018a)[434].

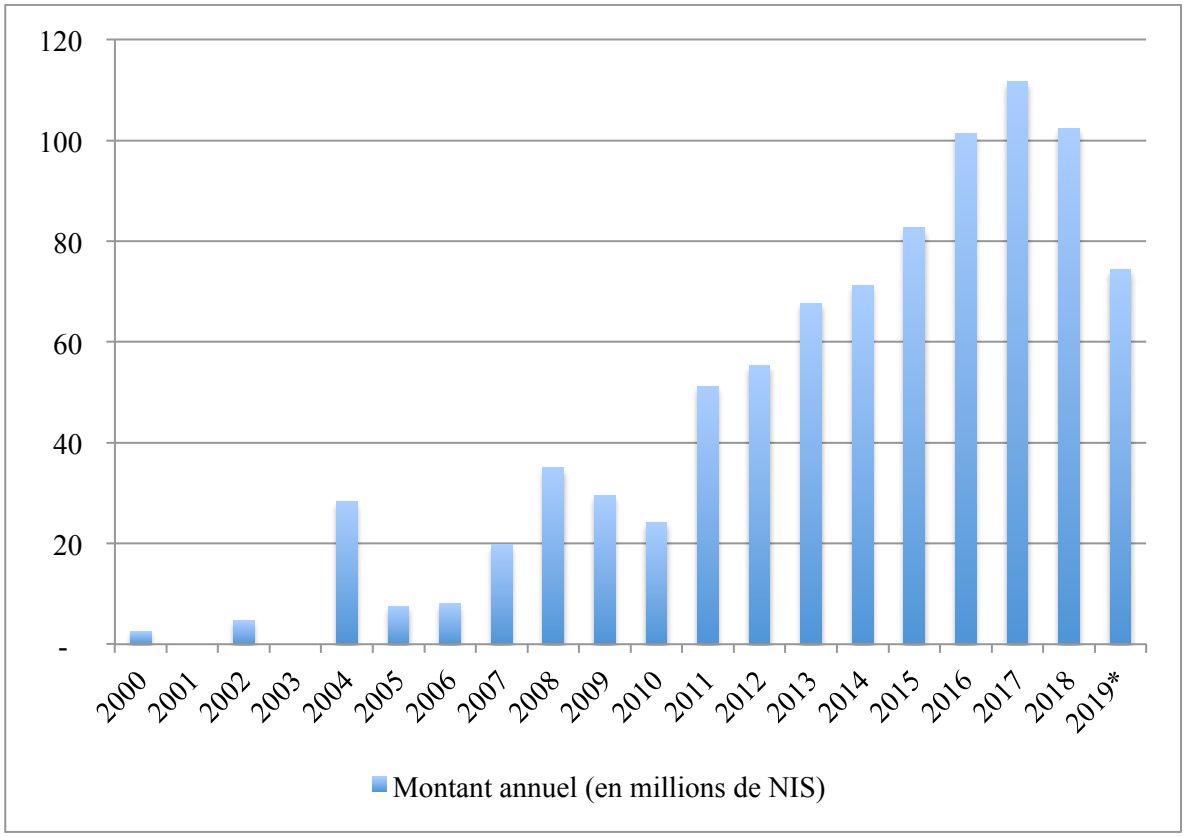

Figure 6. 3: Prélèvements sur les revenus douaniers de l'AP sur la période 2000-2019, effectués par Israël pour le traitement des eaux usées de Cisjordanie dans les STEP israéliennes en bordure de la ligne verte.
* Pour 2019, le montant concerne uniquement la période de janvier à juillet.
Source : Rapport du WSRC (2018a) pour le Premier ministre de l'AP (non publié, en arabe).

[433] Équivalent à environ 212 millions d'euros et 83,2 millions d'euros respectivement (taux de change NIS-EUR février 2020).
[434] Les chiffres fournis par le régulateur palestinien concordent avec ceux fournis dans le rapport préparé pour la Knesset en 2016 (Spector-Ben Ari 2016).

Plusieurs problèmes se posent par rapport à ce mécanisme. D'une part, des ONG dénoncent un manque de transparence quant au calcul des montants déduits par Israël. En 2009, B'Tselem explique qu'Israël a déduit environ 40 millions de NIS pour la construction de la STEP de Shoket, qui a coûté 30 millions de NIS, en justifiant cette augmentation par la concentration des polluants dans les eaux usées palestiniennes (B'Tselem 2009, 26). L'ONG palestinienne *House of Water & Environment* (2012) alerte sur le manque de détails des factures envoyées par Israël à l'AP : certaines précisent les quantités d'eaux usées traitées sans préciser le coût du traitement, tandis que d'autres détaillent le coût sans indiquer la quantité traitée. Le WSRC souligne également ce manque de transparence : aucun accord entre Israël et l'AP n'a été conclu sur les prix et les coûts des services déduits, ni sur les méthodes de calculs des quantités (WSRC 2018a). De plus les quantités d'eaux usées font parfois l'objet de mesures, sans l'intervention de l'AP, ou alors découlent d'estimations peu fiables (House of Water and Environment 2012, 6‑7). Le WSRC relève certaines incohérences, notamment à propos de la STEP de Sorek pour laquelle Israël estime les quantités d'eaux usées provenant des localités palestiniennes à six millions de m^3 par an, tandis que l'approvisionnement annuel en eau de celles-ci ne semble pas dépasser les 2,5 millions de m^3 selon le WSRC.

Enfin, ces STEP en bordure de la ligne verte traitent également les eaux usées provenant des colonies israéliennes, ainsi que des municipalités israéliennes voisines. Par exemple, la STEP de Shoket traite les eaux usées rejetées par la colonie de Kyriat Arba, située près de la ville palestinienne d'Hébron, ainsi que les eaux usées des municipalités israéliennes proches de la STEP (Meitar, Carmit, Hura et Lakiya). Selon le directeur du WSRC, l'AP semble payer pour le traitement de l'ensemble des eaux usées arrivant à la STEP, qu'elles proviennent des localités palestiniennes ou de la colonie israélienne de Kyriat Arba[435].

L'AP se trouve doublement perdante par rapport à la politique unilatérale d'Israël en matière d'eaux usées. D'une part, elle paie pour le traitement de eaux usées provenant de Cisjordanie sans en tirer de bénéfice car elle ne peut pas les réutiliser ensuite. En effet, une partie des eaux usées traitées par Israël dans ces STEP frontalières est ensuite réutilisée dans l'agriculture israélienne, c'est le cas des eaux usées traitées dans les STEP de Nir Elyahu et de Soreq (B'Tselem 2009, 25; PWA 2013a, 45). D'autre part, dans le cas où des STEP palestiniennes ont été construites, une partie de ces eaux traitées se déversent dans les *wadis* et rejoignent les STEP israéliennes qui les traitent une seconde fois aux frais de l'AP. Israël

[435] Échange par mail avec le directeur du WSRC le 06/02/2020.

ne semble pas avoir réévalué les montants déduits malgré ces changements du côté palestinien. Cette situation encourage donc l'AP à développer des projets de réutilisation des eaux usées traitées afin de minimiser le flux d'eaux traitées traversant la ligne verte, et ainsi espérer réduire les prélèvements effectués par Israël (Chapitre 7).

La politique unilatérale israélienne attire les critiques du Contrôleur général [*State Comptroller*] israélien qui juge cette stratégie inefficace. En effet, les STEP construites proches de la ligne verte ne fonctionnent pas correctement, n'ont pas été construites pour traiter de telles quantités d'eau et ne disposent pas des techniques de traitement adéquates (Israel State Comptroller 2017, 5). Ce rapport encourage Israël à coopérer non seulement avec les institutions palestiniennes, mais également avec les bailleurs de fonds dans le domaine de l'assainissement afin de coordonner les actions dans ce secteur. Cependant, cette politique unilatérale israélienne a participé à l'affirmation d'une politique palestinienne « nationaliste » des eaux usées qui rend les perspectives de coopération peu probables.

Section 2 – La stratégie « nationaliste » de l'AP pour gérer les eaux usées

La gestion des eaux usées par l'AP constitue une préoccupation ancienne. Les premiers projets de STEP ont vu le jour sur papier dès les années 1990, après les accords d'Oslo. Cependant, les obstacles posés par l'occupation israélienne ainsi que l'instabilité politique au début des années 2000 avec la Seconde Intifada ont fortement ralenti la concrétisation de ces projets. Ainsi, en 2008, au moment de la réforme du secteur de l'eau, seule une STEP à Al Bireh a été construite depuis les accords d'Oslo. À partir de 2010, le développement des projets d'assainissement s'accélère et plusieurs nouvelles STEP centrales voient le jour. Celles-ci se distinguent des STEP dites décentralisées par leur infrastructure imposante et la quantité d'eaux usées traitées (section 2.1).

Le développement de ces infrastructures de traitement des eaux usées s'accompagne d'une politique de gestion « nationaliste » (section 2.2). Celle-ci consiste à refuser toute coopération et gestion commune avec les colonies israéliennes. Il s'agit de différencier les eaux usées provenant des colonies israéliennes et celles provenant des localités palestiniennes. Cette approche se fonde sur le droit international et l'illégalité des colonies. Les bailleurs de

fonds soutiennent cette politique et refusent de contribuer au développement des colonies israéliennes[436]. La stratégie adoptée par l'AP traduit une politisation des eaux usées comme ressource, et non uniquement une volonté d'accroître un stock d'eau disponible. Le cas de la construction chaotique de la STEP à Salfit permet de rendre compte des obstacles et de la complexité de la mise en place d'une telle politique par l'AP et les bailleurs de fonds (section 2.3).

2.1 L'état des lieux de la gestion des eaux usées par l'AP

Jusqu'en 1967, date de l'occupation israélienne de la Cisjordanie, les eaux usées ne faisaient pas l'objet d'une attention particulière. Il n'y avait pas de station d'épuration. Les habitations disposaient de fosses septiques qui, une fois pleines, étaient vidées de leur contenu dans l'environnement. Ce système d'évacuation des eaux usées reste répandu encore aujourd'hui, puisque seulement 31% des ménages palestiniens sont raccordés à un réseau d'assainissement et 13% des eaux usées sont traitées dans des STEP (PWA 2016a, 49). Les premières STEP font leur apparition dans les années 1970 lorsqu'Israël construit des STEP dans quatre grandes villes palestiniennes : Jénine, Tulkarem, Hébron et Ramallah. Le choix de ces localités a permis d'atténuer la pollution dans les cours d'eau transfrontaliers charriant les eaux usées des communautés palestiniennes au-delà de la ligne verte (Spector-Ben Ari 2016, 16). Cependant le niveau de traitement restait très faible et les quantités d'eaux usées générées par les communautés palestiniennes dépassaient les capacités de ces STEP. De plus, ces eaux usées, faiblement purifiées, une fois rejetées, se mélangeaient aux usées non-traitées des communautés voisines non-connectées à une STEP.

Les accords d'Oslo ont ensuite confié la gestion des eaux usées à l'APE. Cependant, jusqu'en 2010, il n'y a eu que peu d'amélioration dans l'assainissement puisque seule la STEP d'Al Bireh a vu le jour en 2000, avec un fonctionnement très perturbé par la Seconde Intifada. Pourtant, il ne s'agit pas d'un manque d'intérêt des bailleurs de fonds, puisque plusieurs projets de STEP centralisées ont été soumis au JWC entre 1993 et 2009. Entre 1993 et 2004, les banques de développement allemande, la KfW, et américaine, l'USAID ont engagé 230 millions de dollars pour des projets de traitement des eaux usées en Cisjordanie (Tagar, Keinan, et Bromberg 2004, 10). Plusieurs arguments, avancés par l'AP, Israël et les

[436] Au cours des entretiens avec l'Union européenne et la KfW, la même phrase a été prononcée : « *Nous ne finançons pas de projets qui bénéficieraient également aux Israéliens habitant dans les colonies en Cisjordanie* » (entretiens réalisés le 08/12/2016 à Ramallah et le 15/12/2016 à Jérusalem).

bailleurs de fonds permettent d'expliquer les retards, les difficultés et parfois le désintérêt dans la réalisation des projets de traitement des eaux usées.

Selon l'AP et les bailleurs de fonds, l'occupation militaire israélienne demeure un frein pour la construction des STEP, qu'elles soient de grandes infrastructures ou des solutions plus locales. La mise en place du JWC par les accords d'Oslo[437] devait être un outil de gouvernance collaborative entre Israël et l'AP, mais au vu des asymétries de pouvoir, Israël dispose en réalité d'un droit de veto au sein du JWC (Trottier 1999). Ce droit de veto a été particulièrement utilisé envers les projets de traitement des eaux usées en Cisjordanie (World Bank 2009; Selby 2013; Yaqob et al. 2014). En 2009, la Banque mondiale publie la liste des 106 projets dans le secteur de l'eau qui attendent d'être approuvés par le JWC (World Bank 2009). Parmi ces 106 projets, douze concernent la construction de larges infrastructures pour les eaux usées en Cisjordanie.

L'occupation israélienne contraint le développement de ces projets de plusieurs façons et ces obstacles ont été multipliés avec le déclenchement de la Seconde Intifada. D'une part, les mesures de sécurité imposées par Israël sur la Cisjordanie, et exacerbées pendant la Seconde Intifada, ont considérablement entravé le transport de matériaux pour la construction de ces infrastructures. D'autres part, ces mesures de sécurité ont obligé les bailleurs de fonds à faire face à la bureaucratie de l'occupation israélienne, entrainant la multiplication de délais pour l'obtention de permis pour les matériaux ou encore pour l'autorisation de construction délivrée par le JWC et l'Administration civile israélienne (ACI) pour les projets en zone C. Ceci a entrainé des coûts supplémentaires pour les bailleurs de fonds augmentant le budget total de 25% à 40% afin de faire face aux obstacles imposés par l'occupation israélienne (Tagar, Keinan, et Bromberg 2004, 16). De plus, le ralentissement des réunions du JWC durant la Seconde Intifada (Selby 2013, 7), et l'arrêt de celles-ci entre 2010 et 2017 ont fortement ralenti le processus d'autorisation des projets d'assainissement (Spector-Ben Ari 2016; Israel State Comptroller 2017)[438].

L'AP et les bailleurs de fonds ont également accusé Israël de poser des conditions irréalisables à la validation de ces projets par le JWC. L'une de ces conditions consiste à connecter les colonies israéliennes aux STEP financées par les bailleurs de fonds pour la

[437] Le chapitre 3 revient sur les obstacles posés par les accords d'Oslo en matière de développement des ressources en eau.
[438] Le rapport de la Knesset (Spector-Ben Ari 2016) précise que les réunions du « comité technique » du JWC ont continué pendant cette période, mais que les décisions prises par ce comité n'étaient pas officiellement approuvées.

population palestinienne (Tagar, Keinan, et Bromberg 2004; World Bank 2009; Yaqob et al. 2014; Spector-Ben Ari 2016). Pour Israël, il s'agit d'adopter une solution coopérative, économiquement et techniquement sensée (Spector-Ben Ari 2016). Pour l'AP et les bailleurs de fonds, il s'agit d'une demande politiquement inenvisageable. Z. Tagar et al. (2004) ainsi que, plus récemment, le rapport de la Knesset (Spector-Ben Ari 2016) estiment que cette condition n'est pas une barrière à la réalisation de ces projets depuis la signature d'un protocole d'entente en 2003 stipulant que la connexion des colonies israéliennes aux STEP palestiniennes ne doit pas constituer une condition à l'autorisation de ces projets. Cependant, le cas de Salfit démontre le contraire (Section 2.3). Cette pratique d'autorisation conditionnée se retrouve également pour les projets d'approvisionnement en eau soumis au JWC. L'accord d'Israël aux projets palestiniens semble conditionné à l'autorisation des projets israéliens par l'AP au sein du JWC, ce qui contraint l'AP a donné son accord pour de nombreux projets israéliens afin d'obtenir l'accord d'Israël en retour (Selby 2013, 17).

La deuxième condition jugée irréalisable par l'AP et les bailleurs de fonds concerne le niveau élevé des standards requis pour le traitement des eaux usées en Cisjordanie, alors même que ces standards ne sont pas appliqués en Israël (Tagar, Keinan, et Bromberg 2004; Ministry of the Environment 2006)[439]. Cela implique une augmentation des coûts pour les bailleurs de fonds et nécessite de retarder le projet. Selon Israël, le mémorandum signé en 2003 stipule également que les STEP palestiniennes ont la possibilité de réaliser progressivement une transition vers un niveau de traitement tertiaire, en commençant d'abord par un traitement secondaire (Spector-Ben Ari 2016). Les standards imposés par Israël comptent parmi les plus stricts de la région, au-delà des recommandations émises par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les usages les plus restrictifs (irrigation de légumes consommés potentiellement crus)[440]. Les standards de réutilisation des eaux traitées édictés par le ministère de l'agriculture palestinien (MoA) sont également très stricts et entrainent des contestations de la part des agriculteurs et des ingénieurs qui ne comprennent pas ces mesures alors que leur voisin jordanien autorise par exemple l'irrigation de légumes (mangés cuits) avec les eaux traitées[441].

[439] Selon le rapport du Ministère de la protection de l'environnement israélien de 2006, la plupart des STEP israéliennes n'atteignait pas les standards adoptés en 2002. En 2002, Israël a adopté les standards recommandés par la Commission Inbar, requérant un taux de BOD (demande biochimique en oxygène) inférieur à 10mg/L, et un taux de matières en suspension (TSS) inférieur à 10mg/L (Ministry of the Environment 2006).
[440] Le rapport de l'OMS recommande un taux de BOD et de TSS inférieur ou égal à 20mg/L (WHO 2006).
[441] Entretiens réalisés le 17/04/2018 avec plusieurs ingénieurs travaillant dans la STEP de Naplouse-Ouest.
Pour un résumé des standards jordaniens concernant la réutilisation des eaux traitées dans l'agriculture voir Y.K. Nazzal et al. (2000).

Enfin, la gestion des eaux usées ne semble pas avoir été la priorité ni de l'AP, ni d'Israël à la suite des accords d'Oslo. Z. Tagar et al. (2004, 12) explique qu'Israël accuse l'AP d'« *indifférence, de comportement malhonnête et malintentionné* » vis-à-vis de la problématique des eaux usées palestiniennes[442]. Depuis l'établissement de l'AP et la création de l'APE à la suite des accords d'Oslo, la priorité a été d'améliorer le réseau de distribution d'eau potable et d'accroitre l'approvisionnement en eau domestique pour la population palestinienne (Kouttab et al. 2013). Ceci a relégué la gestion des eaux usées et leur traitement à un plan secondaire. De plus, le Contrôleur Général israélien estime Israël également responsable de l'embourbement de la situation dans ce domaine, à cause d'un manque de coopération pour faciliter les projets des bailleurs de fonds, ainsi que l'absence de politique gouvernementale sur la gestion transfrontalière des eaux usées et de la pollution de l'eau (Israel State Comptroller 2017, 4)[443].

La construction de STEP en Cisjordanie s'est accélérée à partir des années 2010, moment de la réforme nationale palestinienne et particulièrement de la réforme du secteur de l'eau. Parmi les projets d'assainissement financés et répertoriés par l'APE en 2016 figure une dizaine de STEP, avec une majorité capable de traiter jusqu'à 10 000 m^3 d'eaux usées par jour, mais également des petites STEP traitant les eaux usées à l'échelle de villages (Trottier, Rondier, et Perrier 2019). La figure 6.4 cartographie les différentes infrastructures de traitement en fonction de leur statut et de leur état d'avancement.

[442] « *The Israeli Water Commission holds the Palestinian Water Authority responsible for the stalemate in implementing the above mentioned projects. The Palestinian side is blamed for its indifference, deceitful conduct and malintent, which result in no progress on sewage issues despite the availability of donor funding* » (Tagar, Keinan, et Bromberg 2004, 12).

[443]« *As a result, there are plans for Palestinian wastewater treatment plants in Area C that have been waiting for ICA [Israeli Civil Administration] permits for years, while the pollution of groundwater and the environment in these areas continues. This situation is caused both by bureaucratic obstacles and deficient treatment by relevant bodies – the ICA, COGAT, the Water Authority, the Ministry of Foreign Affairs, the Ministry of the Environmental Protection and the Ministry for Regional Cooperation – and in the absence of government policy.* » (Israel State Comptroller 2017, 4).

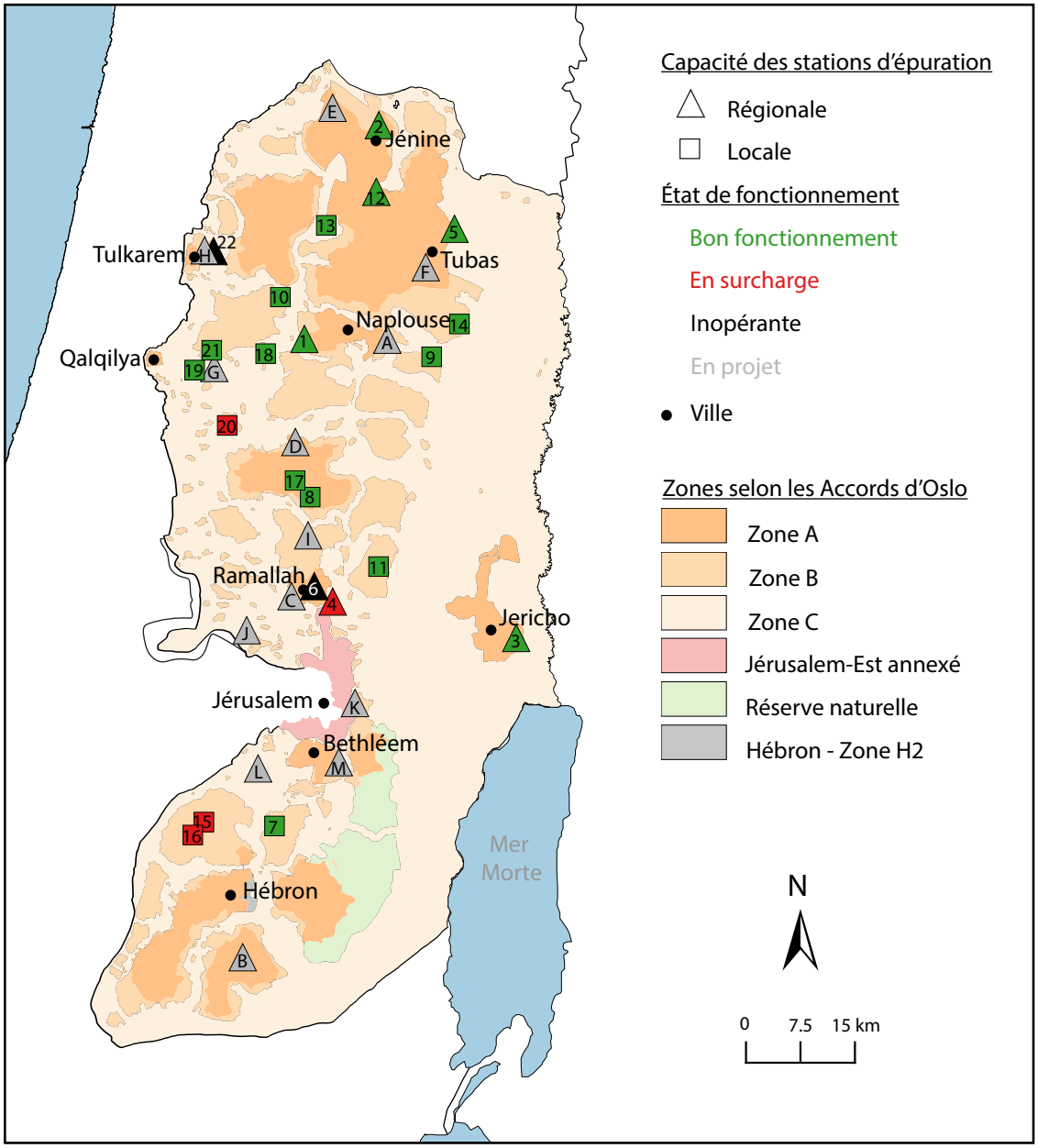

Figure 6. 4 : Carte des infrastructures pour la gestion et le traitement des eaux usées provenant des zones d'habitations palestiniennes. Sources : ARIJ (2015), Cohen (2019), bases de données de l'APE de 2016 (Trottier, Rondier, et Perrier 2019)[444], entretiens au département de l'assainissement de l'APE. Réalisation : Jeanne Perrier.
Les numéros et lettres permettent d'identifier les stations d'épuration répertoriées dans les tableaux 6.3 et 6.4.

[444] En novembre 2016, j'ai récupéré une base de données produite par l'APE et répertoriant environ 2000 projets dans le secteur de l'eau, financés, non-financés, réalisés ou non, depuis la fin des années 1990. Cette base de données a fait l'objet d'une triangulation avec d'autres bases de données de l'APE et de la Banque mondiale, et d'une analyse de leur contenu pour comprendre l'impact des projets de développement sur les trajectoires de l'eau (Trottier, Rondier, et Perrier 2019).

N°	Lieu	Bailleurs de fonds	Année de réalisation	Capacité/jour (en m^3)	Flux entrant/jour (en m^3)
1	Naplouse Ouest	KfW	2013	14000	10858
2	Jénine	ANERA	2013	10000	3562
3	Jéricho	JICA	2014	9800	772
4	Al Bireh	KfW	2000	5750	6427
5	Tayasir	UE, AFD	2019	3000	/
6	Ramallah	Israël, puis réhabilité par KfW	1975, réhabilité en 2002/2003	/	2400
7	Al Aroub	USAID	?	1200	1000
8	Rawabi	Investissement privé	2015	700	110
9	Beit Dajan	UE	2014	500	250
10	Sarra	UE	2004	460	220
11	Ramoun/Taybeh	UE	2014	450	63
12	Missilya	AFD	2019	400	/
13	Anza	Pologne	2015	342	100
14	Beit Hassan	?	2013	200	115
15	Kharas	USAID	2003, réhabilité en 2016	120	145
16	Nuba	USAID	2002, réhabilité en 2016	120	219
17	Bani Zaid	?	2004	100	22
18	Hajja	UE	2004	70	70
19	Izbet El-Tabib	UE	?	30	27
20	Biddya	?	2007, réhabilité en 2014	23	45
21	Khirbet Sir	?	2006	15	15
22	Tulkarem (pré-traitement)	Israël, puis réhabilité par KfW	1972, réhabilité en 2004	/	/

Tableau 6. 3 : Récapitulatif des stations d'épuration existantes en Cisjordanie en 2019. Sources : Sources : Banque mondiale (2009), ARIJ (2015), Office du Quartet (2019), WSRC (2019), entretiens réalisés avec des employés de l'APE[445].

[445] Les acronymes des différents bailleurs sont explicités ici. AFD : Agence Française de Développement ; ANERA : *American Near East Refugee Aid* ; JICA : Agence Japonaise de Coopération Internationale ; UE : Union Européenne.

	Lieu	Bailleurs de fonds	Montant (en millions d'€)	Statut en 2019
A	Naplouse Est	KfW + UE	41	Phase d'acquisition des terres.
B	Hébron	Banque mondiale + AFD + UE	50	Soumis au JWC en 1999. Autorisé par le JWC. Changements requis par Israël ont augmenté de 30 millions de dollars le budget du projet, entrainant son arrêt pour manque de financements. Mise en fonctionnement prévu pour 2021.
C	Ramallah	KfW	27-30	Soumis au JWC le 28/09/1999. Phase d'acquisition des terres.
D	Salfit	KfW	7	Soumis au JWC le 28/11/1996. En construction. Mise en fonctionnement prévu pour 2021.
E	Al Yamoun	Besoin de financement	34	Étude conceptuelle réalisée par USAID; accord de principe donné par le JWC. Besoin de financements pour réaliser une étude détaillée, construire le réseau d'assainissement et la STEP
F	Sud de Tubas	Besoin de financement	37	Étude de faisabilité réalisée en 2016 et financée par l'UE; besoin de financement pour réaliser une étude détaillée, construire le réseau d'assainissement et la STEP; en attente de l'accord de l'ACI pour la zone C.
G	Azzoun, Qalqilya	Besoin de financement	10	Étude conceptuelle réalisée par USAID; besoin de financements pour réaliser une étude détaillée, construire le réseau d'assainissement et la STEP; en attente de l'accord de l'ACI pour la zone C.
H	Tulkarem	Besoin de financement	19.7	Master plan financé par l'AFD; besoin de financements pour réaliser une étude de faisabilité, construire le réseau d'assainissement et la STEP; en attente de l'accord de l'ACI pour la zone C.
I	Birzeit	Besoin de financement	36	Soumis au JWC le 08/06/1997. Étude de faisabilité réalisée en 2004 et financée par la Banque mondiale et la banque d'investissement européenne. Nouvelle étude de faisabilité complétée en octobre 2019. Besoin de financements pour réaliser une étude détaillée, construire le réseau d'assainissement et la STEP; en attente de l'accord de l'ACI pour la zone C.
J	Jérusalem (Nord-Ouest)	Besoin de financement	20	Soumis au JWC le 07/07/1999. Étude de préfaisabilité conduite en 2011, financée par la Finlande. Besoin de financements pour réaliser une étude détaillée, construire le réseau d'assainissement et la STEP; en attente de l'accord de l'ACI pour la zone C.

K	Jérusalem (Sud)	Besoin de financement	36	Soumis au JWC le 08/06/1997. L'APE a réalisé la conception du réseau d'assainissement et identifié une entreprise pour réaliser l'étude de faisabilité mais projet en suspens à cause de la crise financière de l'APE. Besoin de financements pour réaliser une étude détaillée, construire le réseau d'assainissement et la STEP; en attente de l'accord de l'ACI pour la zone C.
L	Bethléem Ouest	Besoin de financement	25	Soumis au JWC le 07/10/1999. Étude de faisabilité réalisée par la Banque mondiale. Besoin de financements pour réaliser une étude détaillée, construire le réseau d'assainissement et la STEP; en attente de l'accord de l'ACI pour la zone C.
M	Bethléem Est	AFD + besoin de financement	30	Étude de préfaisabilité réalisée par Adour-Garonne (France). AFD a alloué 450 000 € pour une étude de faisabilité complète et les fonds seront attribués une fois l'accord de l'ACI donné. Besoin de financements pour réaliser une étude détaillée, construire le réseau d'assainissement et la STEP.

Tableau 6. 4 : Récapitulatif des projets de STEP en projet. Sources : Banque mondiale (2009), Office du Quartet (2019), entretiens réalisés par Jeanne Perrier avec des employés de l'APE.

Il existe plusieurs niveaux d'échelle de systèmes de traitement des eaux usées (Alharmoosh et al. 2014, 18) :

(1) les STEP centralisées de grande échelle, traitant les eaux usées des zones les plus peuplées,

(2) les STEP centralisées de petite échelle, traitant les eaux usées de villages ou petites villes,

(3) les systèmes décentralisés à l'échelle de la communauté, pouvant traiter les eaux usées d'un groupement d'habitations, et

(4) les systèmes décentralisés domestiques, traitant les eaux usées d'une seule habitation.

La figure 6.4 ci-dessus représente uniquement les trois premières catégories. La deuxième catégorie rassemble les STEP ayant une capacité quotidienne de traitement plus restreinte, telle que celle de Ramoun/Taybeh mais disposant d'une technologie similaire à la première catégorie. La troisième catégorie concerne des STEP décentralisées traitant les eaux usées à proximité du point de sortie des eaux usées, c'est le cas notamment de celle de Biddya. Enfin, la quatrième catégorie représente une solution de traitement individuelle.

Depuis 2010, plusieurs STEP centralisées de grande échelle ont été construites (catégorie 1), sont en cours de construction, ou en projet (Tableau 6.4). Ce système de traitement implique des coûts financiers considérables, pour la construction puis l'opération et la maintenance, ainsi qu'une large surface de terres disponibles. Ces projets nécessitent le soutien financier des bailleurs de fonds pour investir plusieurs millions d'euros dans ces infrastructures. K. Alharmoosh et al. (2014) expliquent qu'il ne s'agit pas forcément de la meilleure solution dans le cas de la Cisjordanie car de telles infrastructures demandent d'affronter la bureaucratie israélienne pour les demandes de permis, ce qui a très souvent ralenti leur réalisation. Le tableau 6.4 fournit des exemples de projets de STEP déposés à la fin des années 1990 pour autorisation au JWC et toujours en attente de réalisation, par manque de financement ou pour des problèmes d'autorisation israélienne.

Depuis 2013, la STEP de Naplouse-Ouest située sur les terres du village de Deir Sharaf traite les eaux usées de l'ouest de la ville de Naplouse, et de cinq autres villages en amont de la STEP[446]. Ceci a contribué à améliorer la situation sanitaire du *wadi* Al Zomar. En aval, l'ancienne STEP, construite par Israël dans les années 1970 dans la ville palestinienne de Tulkarem, ne permet pas d'assurer un traitement adéquat. Les eaux usées des villages

[446] Il s'agit des villages Beit Wazan, Zawata , Beit Eba, Qusin and Deir Sharaf.

situés entre la STEP de Deir Sharaf et la ligne verte, ainsi que les eaux usées de Tulkarem se retrouvent soit déversées sans traitement dans le *wadi*, soit contenues dans des fosses septiques d'où elles infiltrent le sol. Seule la colonie Shavei Shomron, située à moins d'un kilomètre en amont de la STEP de Deir Sharaf, déverse ses eaux usées non traitées dans le *wadi* (Kolo et al. 2015; A. Cohen 2019). La STEP d'urgence construite par Israël dans la ville de Emek Hefer, située de l'autre côté de la ligne verte en Israël, est aujourd'hui incapable de gérer l'ensemble du flux d'eaux usées charrié par le *wadi* Al Zomar (Israel State Comptroller 2017, 5)[447]. La pollution reste préoccupante notamment à cause des effluents industriels provenant des huileries palestiniennes de la région.

Sur le versant est de la ville de Naplouse, aucune STEP centralisée n'existe à ce jour pour traiter les eaux usées de la ville de Naplouse et des villages situés dans la vallée d'Al Badhan puis dans la vallée d'Al Far'a. Une STEP, prévue à l'est de Naplouse, peine à voir le jour à cause de conflits entre l'AP et les villageois opposés à son implantation sur leurs terres (Chapitre 8). Les canaux, amenant auparavant les eaux des sources de la région, transportent désormais une eau extrêmement polluée, aggravée par l'asséchement des sources de la vallée d'Al Far'a qui alimentaient le *wadi* (Chapitre 9). Aucun des documents publiés par le gouvernement israélien ne mentionne l'état de ce *wadi*. Israël ne se trouve pas directement concerné par sa pollution car il se déverse vers l'est, et donc vers la Jordanie. Ce dernier constitue un affluent du fleuve Jourdain, et s'infiltre dans le sol le long de la vallée d'Al Far'a, contribuant à la pollution des eaux souterraines.

Enfin, le manque de traitement des eaux usées dans la région d'Hébron entraine une pollution du *wadi* Al Samen, qui s'étend au-delà de la ligne verte, vers la ville israélienne de Beer Sheva. Les eaux usées non-traitées proviennent majoritairement de la ville palestinienne d'Hébron, environ 6,3 millions de m^3 par an, ainsi que de la colonie israélienne Kiryat Arba, environ 0,44 millions de m^3 par an (A. Cohen 2019, 43). La STEP prévue pour Hébron devrait contribuer à réduire la pollution dans cette zone.

Les systèmes de traitement décentralisés ont un moindre coût et sont très souvent soutenus par des ONGs palestiniennes, telles que la *House of Water and Environment*, le

[447] « *The lack of preparation by the Water Authority, which is responsible for the planning and construction of sewage infrastructures, and of the Civil Administration, which is responsible for the planning and approval of infrastructures in Judea and Samaria, resulted in the Yad Hana Waste Water Treatment Plant (WWTP) in Emek Hefer, which was built 14 years ago as an emergency facility with limited capacity to accept the sewage from Palestinian communities in Judea and Samaria, is not able to treat the volume, nor composition, of the sewage that is discharged into it, causing pollution in the Alexander stream and severe sanitation and environmental hazards to the residents of the area.* » (Israel State Comptroller 2017, 5).

Palestinian Hydrology Group, ou encore le *Palestinian Wastewater Engineers Group*, et des organisations israéliennes, telles que l'institut d'Arava pour les études environnementales (Alharmoosh et al. 2014; 2015), et des organisations conjointes comme EcoPeace (EcoPeace Middle East 2018)[448]. Il en existe dans les zones rurales le plus souvent, et dans des endroits où la situation topographique complique la mise en place d'une STEP centralisée ou la connexion à l'une d'entre elles. Ces systèmes décentralisés ne proposent pas le même traitement, et suivant la technologie utilisée, elles traitent principalement les eaux « grises » (douche, baignoire, robinet, machine à laver, et parfois cuisine), et non les eaux « noires » (toilettes).

Les STEP répondent à la nécessité de préserver l'environnement et les aquifères de la pollution. Elles permettent également de mettre en œuvre une stratégie de réutilisation des eaux usées traitées dans l'agriculture, supposée aider à préserver les ressources souterraines, à développer l'agriculture palestinienne, ainsi qu'à diminuer le flux d'eaux usées s'écoulant vers Israël. Le soutien de l'APE apporté en priorité aux systèmes de traitement centralisés traduit toutefois une préférence pour une gestion centralisée des eaux usées, révélant une politisation de ces ressources.

2.2 Le discours de l'AP et des bailleurs de fonds : la nationalisation des eaux usées

Les eaux usées traitées des colonies pourraient constituer une ressource supplémentaire pour les usages palestiniens. Celles-ci viendraient augmenter le « stock » d'eau disponible pour les usages palestiniens, tout en empêchant la possibilité de réutilisation par Israël ou la fuite de cette ressource au-delà de la ligne verte. Les accords d'Oslo prônent une vision des eaux souterraines comme un « stock » (Brooks et Trottier 2014). Les stratégies agricoles et de l'eau palestiniennes ont pour objectif clair d'augmenter la quantité de ressources disponibles (Chapitre 3). Le refus de l'AP de traiter les eaux usées des colonies semble donc contraire à ces objectifs quantitatifs. Les considérations politiques et nationales prennent le pas.

L'AP a adopté une politique environnementale nationaliste et exclusive fondée sur le droit international. Ce dernier considère les colonies israéliennes en Cisjordanie comme

[448] EcoPeace est une ONG rassemblant palestiniens, israéliens et jordaniens qui encourage les efforts coopératifs pour protéger l'environnement partagé entre les trois parties.

illégales. Traiter les eaux usées de ces colonies reviendrait donc à reconnaître leur existence ainsi qu'à participer à leur établissement en Cisjordanie et à leur implantation sur le long terme. Il ne s'agit pas d'augmenter un stock à tout prix mais finalement de considérer la provenance de ces eaux usées comme un critère supérieur aux considérations uniquement quantitatives. L'un des arguments de l'AP pour expliquer la lenteur de la mise en place de STEP consiste à dénoncer la pression exercée par Israël pour connecter les colonies israéliennes aux STEP palestiniennes. Israël affirme que cette demande se fonde sur des arguments purement techniques : connecter les colonies aux infrastructures palestiniennes permettrait d'économiser financièrement. Toutefois ceci permettrait également d'ancrer toujours plus leur présence en Cisjordanie, à travers leur intégration dans les réseaux d'eaux usées.

L'AP ne gère pas les eaux usées de la même manière que les ressources d'eau douce. Pourtant, il s'agit de la même eau, dont la composition se modifie après utilisation. Les premières semblent clairement identifiables en fonction de leur provenance et doivent être gérées de manière exclusive, tandis que pour les secondes, les frontières paraissent plus floues. En effet, l'AP achète de l'eau à Mekorot, compagnie nationale israélienne, pour répondre aux besoins d'approvisionnement en eau domestique des villes et villages palestiniens. Cette eau provient très souvent de puits forés par Israël en Cisjordanie qui servent également à l'approvisionnement des colonies. Si on applique le raisonnement de l'AP pour les eaux usées à l'eau douce, les puits israéliens forés en Cisjordanie pour l'approvisionnement des colonies font partie d'infrastructures illégales permettant de soutenir la colonisation. Il serait donc logique de refuser cet approvisionnement. Cependant, au vu de la situation d'occupation et des restrictions de l'exploitation des eaux souterraines imposées par Israël à l'AP, l'approvisionnement par ces puits relève d'une nécessité. Dans ce cas, l'AP se trouve en position de vulnérabilité par rapport à Israël. Pour les eaux usées, la situation change quelque peu puisque l'AP pourrait se trouver en position de proposer un service aux colonies israéliennes, celui de traiter les eaux usées. Malgré les pressions faites par Israël, l'AP garde un pouvoir relatif lui permettant de refuser un tel arrangement.

Alors que dans d'autres secteurs l'argument de la coopération avec Israël peut attirer les bailleurs de fonds, ces derniers tendent à refuser toute coopération avec les colonies israéliennes. K. Fustec (2014b, 307) démontre que l'APE utilise le discours de la coopération transfrontalière afin de s'assurer la « *rente de développement* », mais qu'aucun programme d'action n'a été mis en place pour concrétiser ce discours. Lorsqu'il s'agit des colonies

israéliennes, les bailleurs de fonds appuient le refus de l'AP de traiter leurs eaux usées à l'intérieur des infrastructures palestiniennes. Pour les bailleurs européens, il s'agit surtout de ne pas se mettre en porte-à-faux vis-à-vis du droit international et européen. Les colonies étant illégales, l'aide au développement ne doit pas contribuer à leur développement ou à leur amélioration de quelque manière que ce soit, même si cette position se fait au détriment de l'état environnemental de la Cisjordanie. Cette position traduit une politisation des eaux usées à l'échelle nationale. Elle représente les eaux usées comme un objet politique, capable de légitimer des infrastructures illégales, mais également permettant d'affirmer une relative souveraineté de l'AP sur ces infrastructures de traitement.

En décembre 2017, l'AP a décidé d'allouer 55 millions de NIS pour cofinancer la construction de STEP et de périmètres de réutilisation afin de faire face aux défis environnementaux, politiques et financiers posés par la pollution (Office of the Quartet 2018b, 10)[449]. Dans son rapport concernant les déductions financières réalisées par Israël, le WSRC conseille à l'APE et au MoA d'encourager les projets de réutilisation des eaux usées dans l'agriculture pour réduire les flux d'eau traversant la ligne verte, et donc diminuer le flux financier vers Israël (WSRC 2018a). Le WSRC donne pour exemple le cas de la STEP de Naplouse-Ouest, qui aurait dû permettre une réduction « *d'au moins 50%* » des flux d'eau vers Israël, mais qui ne s'est pas matérialisée du fait de l'absence de grands projets de réutilisation des eaux traitées[450]. Il propose donc aux ministères concernés d'évaluer les possibilités de réutilisation des eaux traitées de Naplouse dans la région de Tulkarem ou « *de les transférer vers d'autres régions à Jénine* »[451]. Ceci traduit une volonté délibérée de réduire le plus possible le flux d'eau s'écoulant vers Israël, prenant le pas sur les considérations environnementales. Cependant, la crise financière de l'AP a obligé celle-ci à suspendre son engagement formulé en décembre 2017 concernant le co-financement des STEP.

Ces projets concernent uniquement des systèmes de traitement centralisés, capables de traiter des quantités d'eaux usées importantes, et nécessitant l'intervention de l'APE dans le mode de gestion ou celui d'une grosse municipalité, telle que Naplouse. Ceux-ci permettent

[449] « *The PA Cabinet decision on December 12, 2017 to allocate 55 million NIS a year for five years to help mitigate the environmental, political, and financial challenges of transboundary wastewater pollution by co-funding the construction of wastewater treatment plants and reuse schemes is welcome.* » (Office of the Quartet 2018b, 10). Je n'ai pas trouvé la décision en ligne dans la Gazette palestinienne.

[450] Le chapitre 7 revient sur les différents projets en cours et à venir pour la réutilisation des eaux usées traitées aux alentours de la station de Naplouse-Ouest. Les projets de réutilisation actuellement opérationnels concernent moins de 400 dunums.

[451] Le rapport est en langue arabe. Les traductions vers le français ont été réalisées par l'auteure.

de continuer de construire une dynamique centripète où le pouvoir reste concentré aux mains de l'APE, et des grandes municipalités. Les systèmes décentralisés ne nécessitent pas l'intervention de l'APE et s'appuient essentiellement sur les petites municipalités rurales, voire les habitants dans le cas des systèmes de traitement individuels. K. Alharmoosh et al. (2014; 2015) estiment que les systèmes décentralisés peuvent contribuer à affaiblir la légitimité de l'APE, mais représentent néanmoins une solution pour pallier les difficultés de l'APE à fournir des services d'assainissement dans ces zones. L'intérêt pour les STEP centralisées traduit un désintérêt pour ces systèmes décentralisés qui, spatialement, ne permettent pas d'ancrer la présence des institutions étatiques par le biais de grandes infrastructures, et ne permettent pas de réutiliser de grandes quantités d'eaux usées traitées. Les systèmes décentralisés limitent les processus étatiques de territorialisation.

Traiter et réutiliser les eaux usées israéliennes pourrait *in fine* affaiblir le discours de l'AP sur la nécessité de reconnaître les droits d'eau des Palestiniens. En effet, si les eaux usées israéliennes venaient à être réutilisées dans les secteurs agricoles ou industriels palestiniens, Israël pourrait faire valoir que cette quantité d'eau provenant des colonies permet de satisfaire les demandes de l'AP. Cet argument correspond à la notion de « *compensation pour l'export d'eaux usées* » développée dans la version provisoire du protocole de gestion transfrontalière des eaux usées entre Israël et l'AP (JWC (draft version) 2012, 3). Le dixième point de ce document énonce plusieurs solutions pour compenser la partie qui ne peut bénéficier de ses eaux usées après traitement et dont l'autre partie tire bénéfice. Premièrement, dans la configuration actuelle où Israël traite les eaux usées traitées palestiniennes, elle devrait soit 1) redonner les eaux usées traitées à l'AP, 2) soit lui fournir une quantité d'eau équivalente :

> « *10.1 L'Autorité nationale palestinienne doit avoir le droit d'utiliser les eaux usées après leur traitement. Par conséquent, Israël doit renvoyer ces eaux usées traitées à la demande de l'AP ou fournir une quantité similaire d'eau douce ou d'eaux usées traitées provenant d'un autre endroit comme conclu par les parties.* » (JWC (draft version) 2012, 3)[452].

Dans le cas où le renvoi des eaux usées traitées s'avère impossible, le protocole propose une méthode de calcul afin d'estimer les compensations pour cette « *exportation* » d'eaux usées. Ce calcul doit permettre une compensation « *monétaire et volumétrique* » (JWC (draft

[452] « *10.1 The PNA [Palestinian National Authority] shall have a right to use the treated waste water following its treatment. Accordingly, Israel shall return such treated waste water upon the request of PNA or provide a similar quantity of fresh or treated waste water elsewhere as agreed between the parties.* » (JWC (draft version) 2012, 3).

version) 2012, 3)[453]. Dans cette logique, on pourrait donc supposer que si les STEP palestiniennes traitaient les eaux usées des colonies israéliennes, ceci pourrait être perçu comme un mécanisme de compensation. Cependant, les eaux usées des colonies restant à traiter ne représentent qu'une faible quantité d'eau, par rapport à celle traitée par Israël en provenance de la Cisjordanie. Au moment de l'écriture de cette thèse, ce protocole n'a toujours pas été signé.

La gestion des eaux usées par l'AP répond donc à la fois à une gestion de stock comme celle des eaux souterraines car il s'agit, par les projets de réutilisation des eaux usées traitées, d'accroitre les ressources en eau disponible pour l'économie palestinienne, et surtout l'agriculture. Toutefois, il s'agit également de prendre en compte la trajectoire spatiale de ces eaux usées, et de les différencier en fonction de leur provenance. Il ne s'agit pas uniquement d'une gestion de stock, qui justifierait le traitement et l'appropriation des eaux usées des colonies par l'APE, mais également d'une politisation du flux d'eaux usées, différente de celle des ressources souterraines, malgré leur origine première commune. Les réseaux d'assainissement constituent donc des infrastructures sociotechniques qui permettent de légitimer ou d'exclure certaines populations et certains espaces.

2.3 L'exemple de Salfit et du pipeline d'Ari'el

Le projet de STEP de Salfit constitue un exemple de la position des bailleurs de fonds et de l'AP, et de ce processus de « nationalisation » des eaux usées. Les retards accumulés dans la réalisation de ce projet illustrent la politisation de la construction d'une STEP. Cet exemple illustre également le pouvoir de nuisance des eaux usées lorsqu'elles s'écoulent sur des espaces utilisés et polluent leurs ressources.

La ville de Salfit se situe dans le gouvernorat du même nom, au nord-ouest de la Cisjordanie. Elle se trouve à proximité du *wadi* Al Matwi, et à quelques centaines de mètres en contrebas de la colonie israélienne d'Ari'el. Les eaux usées de Salfit et d'Ari'el se rejoignent dans le *wadi* Al Matwi. Ces sources fournissent 20% de l'approvisionnement total en eau domestique de la ville de Salfit. Mekorot fournit les 80% restant. Le *wadi* Al Matwi charrie les eaux usées principalement des zones palestiniennes, mais également de certaines

[453] « *The parties agree to adopt a mechanism to determine the value of net water export as a result of the transboundary treatment on an annual basis. For the purposes of compensating for treated wastewater exports a formula is provided in Annex III which allows for both monetary and volumetric compensation*. » (JWC (draft version) 2012, 3).

colonies israéliennes. En attente de la construction de la STEP, les eaux usées de Salfit sont déversées dans le *wadi*, en aval des deux sources pour éviter la contamination. La plupart des colonies israéliennes dans cette région sont connectées à un réseau d'assainissement qui achemine les eaux usées en Israël où elles sont traitées (Kolo et al. 2015; Spector-Ben Ari 2016; A. Cohen 2019). Cependant, la colonie d'Ari'el déverse environ 1.1 million de m^3 d'eaux usées par an dans le *wadi* Al Matwi, en amont des sources, du fait d'une STEP inopérante (Figure 6.5).

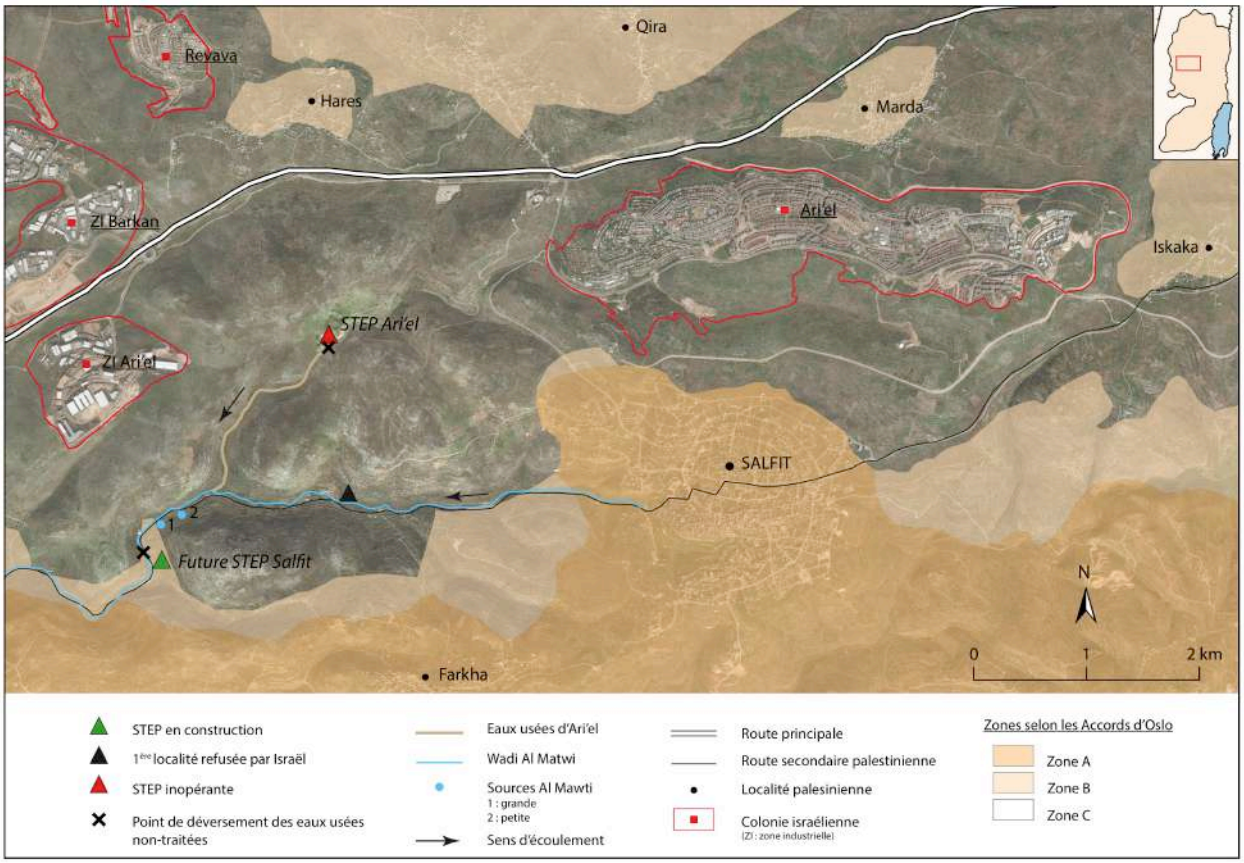

Figure 6. 5 : Carte de la région de Salfit avec les points de déversement des eaux usées d'Ari'el et de Salfit, ainsi que les deux localités proposées pour la construction d'une STEP pour Salfit. Réalisation : Jeanne Perrier.

Ces eaux usées polluent non seulement le *wadi*, mais constituent un danger sanitaire pour la ville palestinienne de Salfit. En effet, celle-ci utilise les sources du *wadi* pour une partie de son approvisionnement en eau domestique (Figure 6.6). En 2006, la KfW a financé la construction d'un mur le long du *wadi* et à proximité de la petite source Al Matwi pour contenir les eaux usées du *wadi,* notamment en période de fortes pluies, pour éviter le débordement et la contamination de la source (Figure 6.7). En 2017, une organisation espagnole a financé la réhabilitation des deux sources de Salfit, améliorant ainsi la qualité de l'eau de la source, en plus du processus de chloration de l'eau effectué avant sa distribution

dans le réseau[454]. La municipalité de Salfit conduit régulièrement des tests de qualité dans son propre laboratoire afin de s'assurer de la bonne qualité de l'eau. Le déversement des eaux usées non-traitées des colonies israéliennes représente un outil de nuisance utilisé également par des colonies israéliennes envers des villages palestiniens situés à l'ouest et à l'est de Naplouse. Ces écoulements participent d'une violence infrastructurelle engendrée par la colonisation israélienne.



Figure 6. 6: Source principale d'Al Matwi (1) avec la canalisation principale pour la distribution de l'eau dans le réseau (2), et les équipements pour la chloration de l'eau issue de la source (3). Source : Jeanne Perrier (visite de terrain à Salfit (07/12/2016)).

[454] Entretiens réalisés le 07/12/2016 à Salfit, puis par téléphone le 06/02/2020 avec Saleh Afaneh, ingénieur responsable du département eau et assainissement à la municipalité de Salfit.



Figure 6. 7 : Mur financé par la KfW pour protéger la petite source des débordements du *wadi* (1,2) et contenir les eaux usées du *wadi* (3,4). Source : Jeanne Perrier (visite de terrain à Salfit (07/12/2016)).

Les sources d'Al Matwi servent également aux agriculteurs de Salfit ainsi qu'à la population bédouine installée à proximité de la source. La réhabilitation des sources n'a pas permis de résoudre complètement le problème de pollution. La population bédouine se plaint des pertes de bétail, les moutons s'abreuvant dans le *wadi* pollué, mais également des odeurs et du développement de la population de moustiques[455]. Un agriculteur cultivant une parcelle adjacente à la petite source d'Al Matwi confie également en 2016 avoir des difficultés à cultiver ses légumes et à les vendre ensuite, du fait de la méfiance des consommateurs craignant la contamination des légumes par les eaux usées[456].

Le projet de construction d'une STEP à Salfit remonte à 1994. Cependant, la construction n'a débuté qu'en 2019. Elle devrait être opérationnelle en 2021. La lenteur dans la concrétisation de ce projet s'explique essentiellement par les obstacles posés par Israël. S. Stamatopoulou-Robbins (2020) considère que cet « *échec à construire* » produit une forme de

[455] Entretiens réalisés le 07/12/2016 à Salfit.
[456] Entretien réalisé le 07/12/2016 à Salfit. Ces problèmes de pollution font l'objet de plusieurs rapports d'ONG israélienne comme Bikom et B'Tselem, ainsi que d'articles de presse sur Al Jazeera (https://www.aljazeera.com/indepth/features/2017/09/drowning-waste-israeli-settlers-170916120027885.html, consulté le 06/02/2020).

violence envers les populations palestiniennes qui attendent ces infrastructures, et souffrent de la pollution de l'eau et des sols. L'auteure considère que les difficultés à construire la STEP de Jénine représentent une domination israélienne s'exprimant par la temporalité[457]. Le cas de Salfit illustre cette domination temporelle israélienne, mais également la politisation des eaux usées qui contraint la KfW et l'AP à refuser les propositions faites par Israël[458]. Le tableau 6.5 résume les évènements clés de ce projet.

Date	**Étapes**
Septembre 1994	Première étude du projet
Juillet 1995	***Contrat de consultance signé***
Septembre 1995	Début de la consultance à Salfit
Octobre 1996	Début des travaux de construction
Août 1998	***Arrêt des travaux, Israël s'oppose au site choisi***
Septembre 1998	Mise en place du réseau d'assainissement
Mars 1999	Israël propose la relocalisation du projet
Juillet 1999	Coûts additionnels pour la relocalisation: 1.18 millions d'euros
Août 1999	***Relocalisation acceptée***
Juin 2000	Nouvelle conception de la STEP
Septembre 2000	***Début 2ème Intifada***
Décembre 2000	Changement d'équipe de supervision du projet
30 septembre 2002	Compensation de la part d'Israël à la KfW de 375 000 $ pour la relocalisation
Septembre 2006	Construction du mur le long du *wadi* pour protéger la source d'Al Matwi
Décembre 2006	***Arrêt du projet***
Février 2007	La KfW décide de reporter la mise en place de la STEP.
Avril 2014	Salfit demande à KfW de réactiver le projet de STEP.
Avril 2015	***Lettre officielle de l'Autorité israélienne de l'eau à l'APE concernant l'acheminement des eaux usées d'Ari'el en Israël***
Juillet 2015	***Accord de 7.5 millions d'euros avec la KfW***
Mai 2019	***Signature du contrat pour le démarrage des travaux***

Tableau 6. 5: Étapes clés du projet de STEP à Salfit. Source : Municipalité de Salfit.

[457] « *Producing failure to build is also a form of violence because of what it does to bodies that depend on infrastructures, like those of Palestinians drinking sewage-contaminated water, and because it upholds a dominant temporality that justifies relations of domination*. » (Stamatopoulou-Robbins 2020, 10).

[458] Bien que les obstacles posés par l'occupation israélienne constituent des enjeux majeurs dans la réalisation des STEP, d'autres problématiques intra-palestiniennes viennent ralentir et complexifier leur réalisation. Le chapitre 8 examine le cas du projet de STEP de Naplouse-Est qui peine à voir le jour du fait de contestations villageoises par rapport à des problèmes fonciers.

La première difficulté arrive dès 1998 lorsqu'Israël s'oppose à la réalisation de la STEP sur le site choisi en zone C, en amont des sources (Figure 6.5). Israël évoque la proximité du site avec la colonie d'Ari'el, située sur les hauteurs. En 1999, Israël propose la relocalisation du projet en zone B, en aval des sources cette fois. Cependant cette relocalisation entraine un coût supplémentaire estimé à 1,18 millions d'euros. Ceci s'explique essentiellement par les différences topographiques entre les deux sites : le premier était assez plat, tandis que le second, à flanc de colline, nécessite de lourds travaux pour casser la roche et aplanir le terrain (Figure 6.8). La relocalisation du projet a entrainé la réalisation de nouvelles études de faisabilité et de conception.

Avant la construction (2016)



Début des travaux (2019)



Figure 6. 8 : Photos du 2nd site choisi pour la STEP, avant et après le début des travaux. Sources : Haut : Jeanne Perrier (visite de terrain décembre 2016) ; Bas : Municipalité de Salfit.

Au début des années 2000, la Seconde Intifada et les problèmes financiers dus au changement de site entravent les progrès. En 2002, Israël propose une compensation financière à la KfW. Cependant, en décembre 2006, la KfW décide de suspendre le projet.

Cette suspension fait suite à l'impasse des négociations avec Israël qui insiste pour connecter la colonie d'Ari'el à la future STEP[459]. L'APE et la KfW refusent. La KfW refuse également de poursuivre le projet tant qu'Israël ne fournit pas de solution adéquate pour traiter les eaux usées de la colonie. La KfW estime que traiter les eaux usées palestiniennes pour qu'elles soient ensuite relâchées dans l'environnement et à nouveau polluées par les effluents de la colonie d'Ari'el représente un investissement inutile. Le blocage persiste jusqu'en 2015, lorsque l'autorité israélienne de l'eau informe l'APE qu'elle consent à abandonner la connexion de la colonie. Elle affirme que les eaux usées d'Ari'el devraient être prochainement acheminées en Israël par une canalisation. Ceci concorde avec les informations fournies dans l'inventaire réalisé en 2014 par le Ministère de la protection de l'environnement israélien précisant qu'Ari'el devrait faire partie du réseau de collecte des eaux usées d'Elkana (Kolo et al. 2015). Ce réseau achemine déjà la totalité des eaux usées des colonies israéliennes situées entre la ville palestinienne de Qalqilya et la colonie israélienne de Barkan vers la STEP de Shafdan, située à proximité de Tel Aviv[460]. Cet engagement de la part d'Israël a permis de débloquer le projet. En 2015, la KfW signe un accord de 7,5 millions d'euros avec la municipalité de Salfit et l'APE. Cependant, depuis 2015, aucune avancée n'a eu lieu côté israélien pour mettre en place la solution parallèle pour la colonie d'Ari'el. Les travaux de construction de la STEP ont néanmoins débuté à Salfit à l'été 2019.

Cet état des lieux de la gestion des eaux usées par l'AP en Cisjordanie rend compte de la complexité et de la politisation de cette ressource. Israël continue effectivement à ralentir les processus de construction des STEP palestiniennes en tentant d'imposer la connexion des colonies alentours. L'AP et les bailleurs de fonds résistent. Ceci démontre l'importance des eaux usées dans le discours de formation étatique de l'AP. L'exemple du projet de STEP à Salfit illustre la politique « nationaliste » déployée par l'AP vis-à-vis des eaux usées. Bien que celle-ci entraine en retour des revers avec l'administration israélienne, ce cas souligne les enjeux territoriaux et étatiques de ces projets pour l'AP. Le discours de protection environnementale et la représentation d'un environnement « partagé » ne résistent pas aux enjeux politiques de la colonisation et de la reconnaissance des colonies israéliennes. Toutefois, le cloisonnement du discours à l'échelle nationale ne permet pas non plus de saisir

[459] Entretien réalisé le 06/02/2020 par téléphone avec Saleh Afaneh, ingénieur responsable du département eau et assainissement à la municipalité de Salfit.
[460] Cette station d'épuration israélienne traite environ 370 000 m^3 d'eaux usées par jour et achemine les eaux usées traitées vers le désert du Negev pour l'irrigation. Pour plus d'informations, voir https://www.tahal.com/project/wastewater-collection-treatment-and-reuse-system-shafdan-dan-region/ (consulté le 06/02/2020).

tous les enjeux derrière ces projets de construction de grandes infrastructures de traitement des eaux usées. La section suivante permet d'y remédier.

Section 3 – Les angles morts des discours sur la gestion des eaux usées

Le discours sur la gestion des eaux usées en Cisjordanie a lieu principalement à l'échelle nationale et a eu tendance à mobiliser à outrance les arguments de protection de l'environnement. Une analyse plus détaillée des intérêts en jeu permet de révéler les angles morts de ces discours. J'en identifie trois. Cette section met en avant ces angles morts, qui feront l'objet d'une analyse plus fine dans les chapitres suivants.

D'une part, les discours « nationalistes » de l'AP ignorent les quelques cas exceptionnels où une STEP palestinienne traite également les eaux usées des colonies israéliennes voisines. C'est le cas de la STEP d'Al Bireh : construite en 2000, elle traite les eaux usées des localités palestiniennes alentours mais également de deux colonies israéliennes. Israël la considère comme une STEP « régionale » en Cisjordanie, tandis que l'AP nie tout consentement aux connexions établies entre les colonies et la STEP palestinienne. L'analyse de ce cas révèle l'embarras de l'AP et de la municipalité d'Al Bireh. De plus la persistance de l'AP à ignorer ces cas exceptionnels empêche de contester le discours de « coopération » qu'Israël construit autour de ces derniers. Bien qu'à première vue, la STEP d'Al Bireh semble en contradiction avec le discours de l'AP, elle permet d'illustrer la politisation des eaux usées par Israël et ses efforts discursifs pour rendre invisibles les asymétries de pouvoir sous couvert de « coopération ».

Deuxièmement, les projets de STEP et de réutilisation constituent des outils de la politique coloniale israélienne par l'appropriation des trajectoires des eaux traitées à destination de l'agriculture coloniale de la vallée du Jourdain (section 3.2). Pour Israël, le traitement des eaux usées répond à une pression du gouvernement israélien de préserver l'environnement, mais constitue également un moyen d'ancrage dans le paysage hydraulique palestinien. La construction de la STEP à Nabi Musa, entre Jérusalem et la mer morte, constitue un exemple de l'approche « unilatérale » d'Israël mais également d'une stratégie de territorialisation par les eaux usées, notamment dans la vallée du Jourdain. Elle soulève

également certaines interrogations sur les possibilités de coopération entre l'AP et Israël quant à la réutilisation de ces eaux usées (Trottier, Leblond, et Garb 2019). Elle représente également un échec de coopération et du discours sur la protection environnementale.

Troisièmement, les projets de STEP et de réutilisation génèrent des bouleversements dans la gouvernance de l'eau et de la terre au détriment des populations déjà présentes dans les espaces investis (section 3.3). La question foncière se révèle absente des discours de l'AP, alors qu'elle constitue une étape extrêmement complexe dans la réalisation de ces projets. Ceux-ci participent à une nouvelle territorialisation de l'agriculture palestinienne par la mise en place de projets de réutilisation qui génèrent une violence infrastructurelle intra-palestinienne cette fois.

3.1 Le tabou du traitement des eaux usées des colonies israéliennes dans les STEP palestiniennes

Malgré la stricte opposition de l'AP et des bailleurs de fonds quant à la prise en charge de eaux usées des colonies israéliennes par les STEP palestiniennes, quelques cas font exception. La STEP d'Al Bireh par exemple traite les eaux usées traitées de deux colonies israéliennes : Psagot et Kochav Yaakov (Figure 6.9).

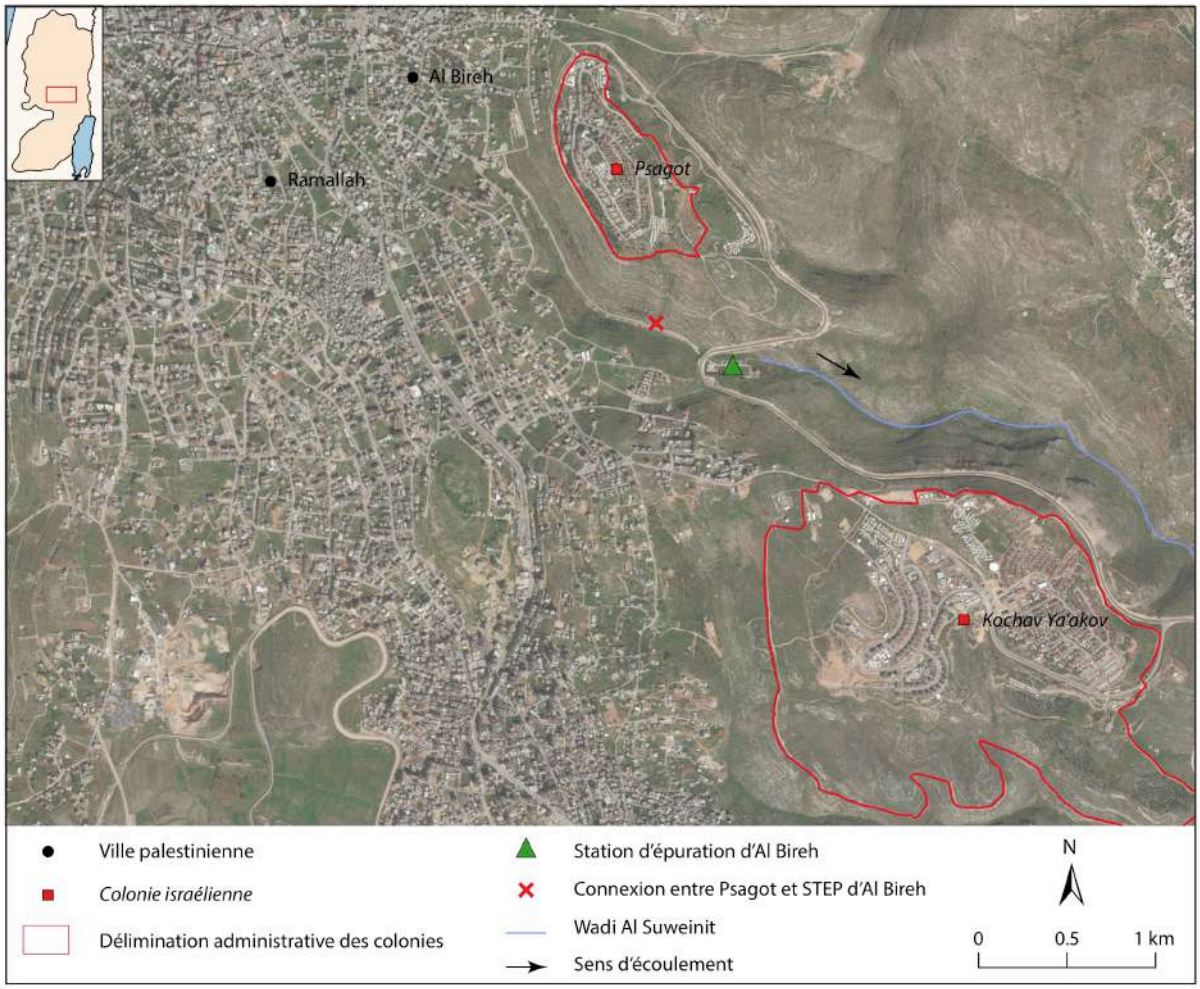

Figure 6. 9 : Carte de la STEP d'Al Bireh et des colonies israéliennes connectées à la STEP. Réalisation : Jeanne Perrier.

La connexion est clairement visible le long de la route menant à la STEP d'Al Bireh et on peut entendre l'écoulement de l'eau dans la canalisation, confirmant son fonctionnement[461]. La question de la connexion de ces colonies à la STEP d'Al Bireh demeure un sujet embarrassant tant pour l'APE, que pour la municipalité d'Al Bireh et la KfW. Cependant, pour Israël, il s'agit d'un exemple de « coopération ».

Les récits diffèrent quant à la manière dont la connexion s'est établie. Selon l'AP, Israël a imposé la connexion alors que l'AP et la KfW avaient manifesté leur refus en 1999 lors d'une réunion du JWC consacrée à cette problématique (World Bank 2009, 112). La responsable de l'assainissement à la municipalité d'Al Bireh a confirmé cette version, tout en ajoutant que la connexion des colonies à la STEP avait été imposée comme condition par

[461] J'ai effectué une visite de terrain le 12/12/2016 à la STEP et j'ai pu voir la connexion et entendre l'eau couler. Cependant étant accompagnée d'une employée de la municipalité d'Al Bireh, je n'ai pas pu prendre de photo de la canalisation.

Israël pour la construction de la STEP[462]. Un document de présentation de la STEP, préparé par le gouvernement espagnol et la municipalité d'Al Bireh, précise également que la connexion a été réalisée sans l'accord de l'APE ni de la KfW (Spain Government et Al Bireh Municipality 2010). Selon la KfW, la situation paraît plus complexe et le directeur du bureau de Ramallah n'écarte pas le fait qu'il y ait eu un accord entre les colonies israéliennes et la municipalité d'Al Bireh à la fin des années 1990[463]. Cependant il confirme qu'il s'agit d'un sujet sensible et que le discours officiel de l'AP reste la connexion forcée par Israël.

Côté israélien, la connexion entre les colonies de Psagot et de Kochav Yaakov ne semble pas aussi tabou puisqu'elle est mentionnée dans les différents inventaires et rapports publiés par le ministère de la protection environnementale israélienne (Kolo et al. 2015; Spector-Ben Ari 2016; A. Cohen 2019). N. Levy et Y. Meyer (2007) expliquent que la décision de connecter les deux colonies à la STEP a été prise avant la signature des accords d'Oslo. La construction de la STEP a ensuite débuté après la signature des accords, mais une des deux colonies, Psagot, était déjà reliée aux réseaux des eaux usées de la ville d'Al Bireh (Levy et Meyer 2007 : 270). Cette décision n'aurait apparemment pas été révoquée suite aux accords d'Oslo. La dimension financière de ces arrangements reste à explorer. Les entretiens menés côté palestinien n'ont pas permis de déterminer si les colonies payaient une redevance à la municipalité d'Al Bireh pour le traitement de leurs eaux usées ou non.

Alors que pour l'AP, cette connexion relève d'un coup de force, pour le ministère israélien de la protection de l'environnement la STEP d'Al Bireh sert d'exemple de coopération. L'inventaire de 2014 liste la STEP d'épuration d'Al Bireh comme une station « *régionale* » de Cisjordanie au même titre que cinq autres STEP israéliennes présentes en Cisjordanie : Gush Etzion, Og, Barkan Industrial Area, Henanit, Kohav Hashahar (Kolo et al. 2015, 8)[464]. Toutefois, ces cinq autres STEP semblent traiter uniquement les eaux usées des colonies israéliennes. L'AP ou les villages et villes palestiniennes alentours n'ont jamais formulé de demandes de connexion à ces STEP. N. Levy et Y. Meyer (2007, 270) utilisent le cas de la STEP d'Al Bireh comme un « *exemple de coopération entre les Palestiniens et les*

[462] Entretien réalisé le 12/12/2016 à Al Bireh.
[463] Entretien réalisé le 07/12/16 à Ramallah.
[464] La STEP de Gush Etzion se situe à proximité d'Hébron, celle de Og à proximité de la mer morte, celle de Barkan au nord-ouest de Salfit, celle de Henanit à l'est de Jénine, et celle de Kohav HaShahar au nord-ouest de Jéricho.

colonies israéliennes »[465]. Cette compréhension de la situation à Al Bireh diffère radicalement de la manière dont celle-ci est présentée par les institutions palestiniennes.

Cet exemple illustre la façon dont les asymétries de pouvoir influencent la mise en récit d'une situation. D'une part, Israël, en situation d'occupant et de domination sur les territoires palestiniens ainsi que sur l'AP, présente la STEP d'Al Bireh comme une infrastructure de coopération. Ce récit démontre à la fois l'intégration de la STEP palestinienne dans le réseau d'assainissement des colonies israéliennes, et l'intégration de ces deux colonies dans le réseau d'assainissement palestinien. Ceci revient à « *dissimuler la domination en coopération* », situation déjà examinée par J. Selby (2003b) dans le cadre des arrangements institutionnels prévus par les accords d'Oslo dans le secteur de l'eau[466]. Cette construction de la gestion des eaux usées nourrit l' « imaginaire environnemental »[467] représentant l'environnement comme un élément partagé à préserver conjointement. Cette vision passe sous silence les relations de pouvoir entre Israël et l'AP.

3.2 Les eaux usées comme outils de la colonisation israélienne

La construction de STEP israélienne en Cisjordanie participe à un processus de territorialisation coloniale de deux manières. D'une part, l'établissement d'une STEP gérée unilatéralement par Israël nécessite l'appropriation d'un espace où implanter l'infrastructure. Ceci participe à étendre le contrôle de la gestion israélienne dans les territoires palestiniens occupés. D'autre part, la réutilisation des eaux traitées de ces STEP permet de soutenir le développement de l'agriculture israélienne dans la vallée du Jourdain, en territoire occupé.

Le *wadi* Al Nar, s'écoulant de l'est de Jérusalem vers la mer morte, constitue une voie de pollution importante qui menace la vallée du Jourdain. Selon A. Cohen (2019), environ 13,5 millions de m^3 d'eaux usées se déversent chaque année dans le *wadi* Al Nar. Celles-ci proviennent de colonies israéliennes situées à Jérusalem-Est, telles que Pisgat Ze'ev, Neve

[465] Les auteurs analysent le cas de la STEP d'Al Bireh dans une section de leur chapitre intitulée « *Examples of Cooperation between Palestinians and Israeli Settlements* ». Il faut noter que N. Levy fait partie d'une association environnementale de la colonie israélienne de Maale Adumim, et que Y. Meyer est également membre d'une association environnementale de la colonie d'Ari'el. Cependant leur représentation de la situation concorde avec celle d'un industriel israélo-américain en visite à la STEP d'Al Bireh qui a ensuite, sur un réseau social numérique, vanté ce cas comme un exemple de coopération israélo-palestinien.
[466] Je reprends ici l'expression formulée dans le titre de l'article « *Dressing up domination as 'cooperation'* ».
[467] J'emprunte ce concept à D. K. Davis (2011) et le définit au chapitre 1.

Ya'akov[468], de la colonie israélienne de Ma'ale Adumim, située à l'est de Jérusalem, ainsi que de quelques localités palestiniennes situées en Cisjordanie, telles que Beit Sahur, Anata, Abu Dis, Al 'Eizariya et Al-Ubeidiya (Klawitter et al. 2007; Dombrowsky et al. 2010)(Figure 6.10).

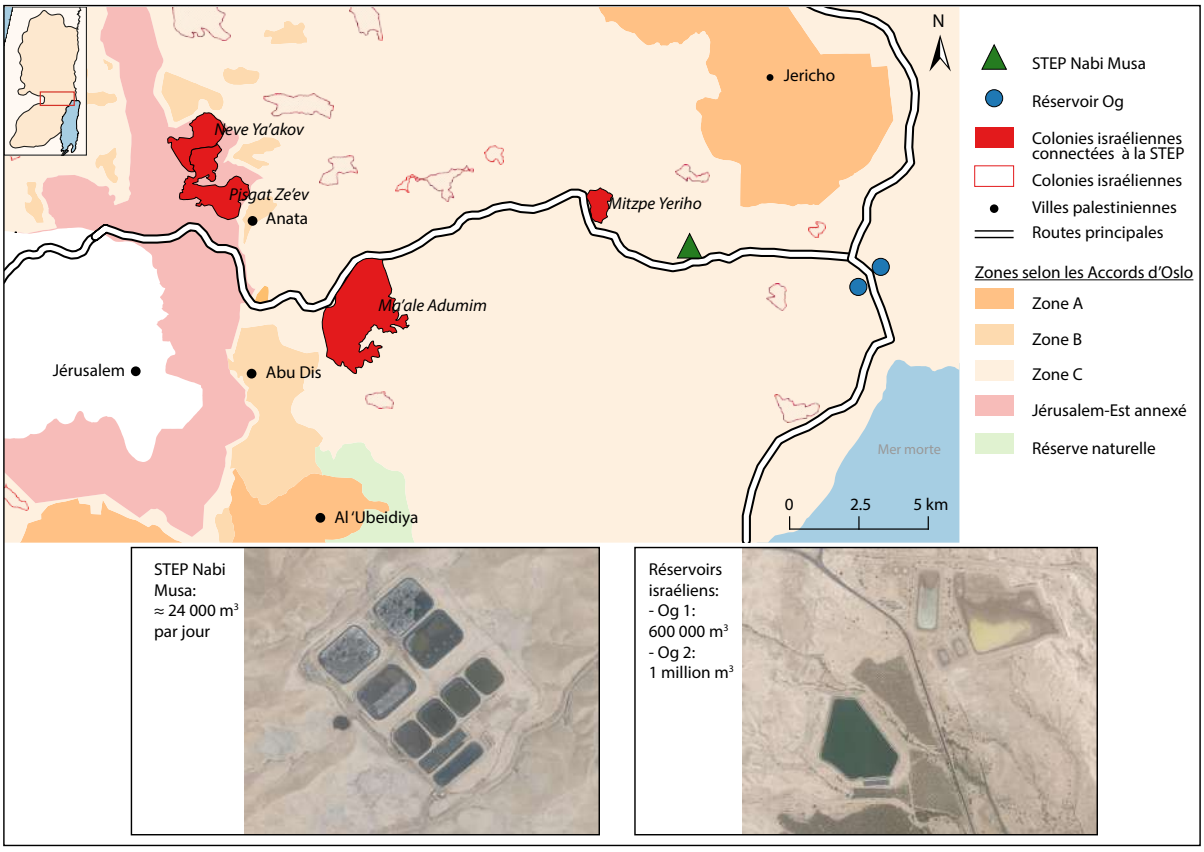

Figure 6. 10 : Carte des colonies israéliennes connectées à la nouvelle STEP de Nabi Musa et aux réservoirs Og dans la vallée du Jourdain. Sources : Dombrowsky et al. (2010), Cohen (2019), Trottier et al. (2019). Réalisation : Jeanne Perrier.

En 2014, Israël a terminé la construction de la STEP de Nabi Musa, située à quelques kilomètres au sud de Jéricho. Cette STEP vient augmenter et améliorer les capacités de traitement des eaux usées permises par les réservoirs Og, gérés par Israël et situés à proximité. En 2009, les réservoirs Og recevaient environ sept millions de m^3 d'eaux usées par an, provenant essentiellement des colonies de Jérusalem-Est, et de la colonie Ma'ale Adumim connectées par un pipeline à ces réservoirs (Dombrowsky et al. 2010, 1114). La construction du premier et du deuxième réservoir a été financée par le Fonds National Juif : le premier, Og-1, date de 1994, détient une capacité de 600 000 m^3 et permet un traitement primaire des effluents, et le deuxième, Og-2, construit en 2009, a une capacité d'un million de m^3 et permet

[468] L'inventaire publié par le ministère israélien de la protection de l'environnement ne mentionne pas ces colonies car Israël considère Jérusalem-Est comme faisant partie d'Israël.

un traitement secondaire[469]. Les eaux usées traitées servent à irriguer les palmiers dattiers des colonies israéliennes dans la vallée du Jourdain (Dombrowsky et al. 2010; Spector-Ben Ari 2016; Trottier, Leblond, et Garb 2019).

Dès le milieu des années 1990, un projet de STEP pour traiter les eaux usées du *wadi* al Nar a vu le jour, soutenu financièrement par la KfW. Il s'agissait de traiter les eaux usées de Jérusalem-Est, de l'est de Bethléem et des localités avoisinantes, selon le même accord que celui établi en 1991 et ayant mené à l'établissement de la STEP de Sorek pour le versant ouest de ces deux villes (Laster et Livney 2013, 237). Cependant, malgré l'accord obtenu du maire israélien de Jérusalem et du maire palestinien de Bethléem, l'AP a refusé de signer le contrat. Pour l'AP, autoriser un accord entre une ville palestinienne et la mairie de Jérusalem reviendrait à reconnaître la légitimité de cette dernière sur l'ensemble de la ville de Jérusalem, alors que l'AP revendique toujours Jérusalem-Est comme capitale. Laisser faire un tel accord reviendrait donc à reconnaître la souveraineté israélienne sur Jérusalem, position politiquement intenable pour l'AP (Dombrowsky et al. 2010, 1115). Refuser ces « coopérations » locales représente également une stratégie politique pour l'AP. Cela lui permet de maintenir son contrôle sur les municipalités palestiniennes, en restreignant leur marge de manœuvre. Cela permet également à l'AP de s'aligner sur le discours international, soutenu par les bailleurs de fonds, promouvant une solution à deux États avec Jérusalem-Est comme capitale de l'AP. Refuser ces arrangements locaux offre une opportunité à l'AP de s'imposer comme autorité centrale.

En 2006, une menace d'injonction de la part des ministères israéliens de l'environnement et de la santé envers la municipalité de Jérusalem a revigoré le processus de réflexion sur le problème de pollution dans le *wadi* Al Nar. Dès 2007, plusieurs propositions de localités et de modèle de gestion pour la future STEP voient le jour (Klawitter et al. 2007, 21). Le tableau 6.6 résume les différentes options envisagées.

[469] Page touristique dédiée au « Nahal Og » (*Wadi* Al Mukallek en arabe) sur le site du Fonds National Juif : https://www.kkl-jnf.org/tourism-and-recreation/tours/nahal-og.aspx (consulté le 02/02/2020).

Options envisagées	**Localités envisagées**	
1) STEP conjointe sur le *wadi* Al Nar ; gérée par l'AP	Jérusalem-Est, Al 'Azariya, Abu Dis, Beit Jala, Beit Sahour, Bethléem, Al 'Ubeidiya, autres.	
2) STEP conjointe à Nabi Musa ; gérée par Israël	Jérusalem-Est, Al 'Azariya, Abu Dis, Beit Jala, Beit Sahour, Bethléem, Al 'Ubeidiya, autres.	
3) 2 STEP séparées : une sur le *wadi* Al Nar gérée par l'AP, une autre à Nabi Musa gérée par Israël	STEP gérée par l'AP : Al 'Azariya, Abu Dis, Beit Jala, Beit Sahour, Bethléem, Al 'Ubeidiya, autres.	STEP gérée par Israël : Jérusalem-Est.
4) 2 STEP séparées : une sur le *wadi* Al Nar gérée par l'AP, une autre à Jérusalem gérée par Israël	STEP gérée par l'AP : Al 'Azariya, Abu Dis, Beit Jala, Beit Sahour, Bethléem, Al 'Ubeidiya, autres.	STEP gérée par Israël : Jérusalem-Est.
5) STEP unilatérale sur le *wadi* Al Nar gérée par l'AP	Al 'Azariya, Abu Dis, Beit Jala, Beit Sahour, Bethléem, Al 'Ubeidiya, autres.	
6) STEP unilatérale à Nabi Musa gérée par Israël	Jérusalem-Est	

Tableau 6. 6 : Propositions pour la localisation et la gestion d'une future STEP pour la région de *wadi* Al Nar. Source : Klawitter et al. (2007).

En 2009, un comité, composé de différentes institutions gouvernementales et de la société civile israélienne, a été mis en place afin de mettre sur pied un plan de gestion international du bassin du *wadi* Al Nar. Après plusieurs négociations, l'AP a fini par accepter d'entrer dans ce comité et de discuter des différentes possibilités (Laster et Livney 2013, 235). Cependant, dès 2010, les premières discordes émergent : Israël préfère la construction d'une STEP à Nabi Musa, tandis que l'AP s'y oppose catégoriquement car il s'agit d'une localité en zone C, impliquant une gestion par Israël. De plus, S. Attili, directeur de l'APE à cette époque, explique au comité qu'un projet palestinien de STEP centrale dans le village d'Al 'Ubeidiya a été soumis aux JWC et refusé. À nouveau, la construction d'un tel projet vise à mettre en place une relation de coopération, rendant invisibles les asymétries de pouvoir entre Israël et l'AP.

Selon I. Dombrowsky et al. (2010), la première option constitue la solution idéale économiquement et techniquement mais avec une gestion partagée qui permettrait de satisfaire les deux parties. Cependant, leurs enquêtes réalisées auprès des acteurs israéliens et palestiniens concernés, actifs à différentes échelles d'action (nationale, régionale, locale),

démontrent que les premiers préfèrent l'option 6 (unilatérale, gérée par Israël), tandis que les seconds optent pour la construction de deux STEP séparées[470].

Malgré le refus de l'AP d'autoriser la construction d'une STEP en zone C à Nabi Musa, le gouvernement israélien a unilatéralement décidé de poursuivre cette option. La STEP a finalement été finalisée en 2014 sur une surface d'environ 200 dunums à Nabi Musa, à proximité des réservoirs Og (Figure 6.10). Elle dispose d'une technologie par aération qui permet d'atteindre un niveau de traitement secondaire pour un débit entrant de 20 000 m^3 d'eaux usées par jour pour la première phrase[471]. Elle traite notamment les eaux usées de la colonie israélienne de Ma'ale Adumim acheminée par une canalisation, et représentant environ 2,24 millions de m^3 par an (A. Cohen 2019, 27). La STEP est gérée par HaGihon, compagnie israélienne des eaux et des eaux usées à Jérusalem. Les réservoirs Og servent désormais essentiellement de bassins pour recueillir les eaux traitées afin de les acheminer vers les plantations agricoles israéliennes de la vallée du Jourdain (A. Cohen 2019; Trottier, Leblond, et Garb 2019).

Israël a également décidé de construire une deuxième STEP dans la colonie de Har Homa, au sud-est de Jérusalem, afin de traiter les eaux usées de cette colonie et de deux villages palestiniens alentours (Umm Tuba et Sur Baher). Cette décision fait suite à la difficulté de connecter ces trois localités à la STEP de Nabi Musa du point de vue topographique, aucune connexion par gravité n'étant possible. La construction de cette STEP a également suscité de vives réactions politiques de la part des mouvements activistes et des ONG contre son établissement à Jérusalem-Est, annexé par Israël. Une compagnie d'ingénierie hollandaise, la Royal HaskoningDHV, engagée dans la construction de la STEP,

[470] Concernant les acteurs palestiniens, les auteurs expliquent que les enquêtés investis au niveau national préfèrent la construction de deux STEP séparées car les obstacles rencontrés avec le JWC les poussent à se méfier des structures de coopération, tandis que ceux investis au niveau local ont tendance à préférer la gestion coordonnée d'une seule STEP considérant que cela permettrait de rendre disponible une plus grande quantité d'eau pour la réutilisation dans l'agriculture (Dombrowsky et al. 2010, 1120).

[471] HaGihon, la compagnie israélienne des eaux et de l'assainissement à Jérusalem, prévoit une augmentation de la capacité à 40 000 m^3 par jour (https://www.hagihon.co.il/Branches/Branch.aspx?nodeId=1349&branchId=831, consulté le 02/02/2020). A. Cohen (2019) évoque un objectif de capacité de traitement finale de 85 000 m^3 par jour.

s'est finalement retirée en 2013 après avoir conclu que son engagement dans ce projet dans la colonie israélienne « *pourrait constituer une violation du droit international* »[472].

Pour Israël la construction de STEP permet de répondre aux exigences environnementales du ministère de la protection de l'environnement, et d'ancrer sa présence en Cisjordanie. J. Trottier et al. (2019) expliquent que la réutilisation des eaux usées traitées dans l'agriculture israélienne de la vallée du Jourdain offre une sécurité d'approvisionnement puisque le flux d'eaux usées est fonction de la consommation domestique d'eau, qui, au vu des taux de croissance démographique, devrait continuer à augmenter. La construction de la STEP de Nabi Musa en 2014 a permis de sécuriser encore un peu plus le développement de l'agriculture israélienne dans la vallée du Jourdain (Figure 6.11). Elle permet la réutilisation d'une eau traitée de meilleure qualité et en quantité plus abondante que celle permise par les différents bassins préexistants.

[472] « *In the course of the project, and after due consultation with various stakeholders, the company came to understand that future involvement in the project could be in violation of international law. This has led to the decision of Royal HaskoningDHV to terminate its involvement in the project.* ». Communiqué de la Royal HaskoningDHV en Septembre 2013 (https://www.royalhaskoningdhv.com/en-gb/news-room/news/20130906pr-terminate-involvement-wwtp-east-jerusalem/727, consulté le 03/02/2020).
Pour plus d'informations sur ce cas, voir A. Herzberg (2014). Cet article détaille les étapes du projet et les enjeux soulevés par celui-ci qui ont mené à la rétractation de l'entreprise hollandaise. Néanmoins, l'auteure de cet article adopte une vision partiale de la situation donnant à voir Israël comme essayant de trouver la meilleure solution possible pour l'environnement, et l'AP comme bornée à une vision politique. Elle n'évoque pas l'asymétrie de pouvoir entre les deux, ni les intérêts politiques et stratégiques d'Israël dans la conduite de ce genre de projet. Pour une autre version du récit, voir l'article publié par le journal électronique *Electronic Intifada*, publié le 04/09/2013 : https://electronicintifada.net/blogs/adri-nieuwhof/dutch-firms-role-jerusalem-sewage-plant-would-help-settlements-palestinians-say (consulté le 03/02/2020).



Figure 6. 11 : Vue sur une partie des champs de palmiers dattiers de la colonie israélienne Fats'ael dans la vallée du Jourdain. Source : Jeanne Perrier (visite de terrain en novembre 2017).

Le développement de la présence israélienne dans la vallée du Jourdain constitue une stratégie de colonisation essentielle pour Israël afin de sécuriser la frontière avec la Jordanie. Le « plan de paix » publié en janvier 2020 par l'administration Trump, soutenu par Israël et rejeté par l'AP, décrit la vallée du Jourdain comme « *cruciale pour la sécurité nationale israélienne* », impliquant d'établir le souveraineté israélienne sur cet espace (« Peace to Prosperity: a vision to improve the lives of the Palestinian and Israeli people » 2020, 13)[473].

Cet unilatéralisme israélien produit un récit environnemental représentant Israël comme proactif dans la protection de l'environnement et rendant invisible la colonisation. La colonie de Ma'ale Adumim fait partie d'un processus de colonisation mené par Israël pour fragmenter encore plus la Cisjordanie et établir notamment une continuité territoriale israélienne entre Jérusalem et la vallée du Jourdain. Lui fournir des services d'assainissement accentue sa légitimité. Empêcher que la colonie pollue permet également de mettre un terme aux critiques et de construire un récit où Israël, contrairement à l'AP, a su réagir face à la pollution et préserver l'environnement. Ceci rejoint l'analyse de I. Braverman (2019b) sur les

[473] « *The Jordan Valley, which is critical for Israel's national security, will be under Israeli sovereignty.* ».
Selon le « plain de paix », la vallée du Jourdain « *provides a steep, approximately 4,600 foot physical barrier against an external attack from the east. Israeli forces deployed along the eastern slopes of the West Bank hill ridge could hold off a numerically superior army until the State of Israel completed its reserve mobilization, which could take 48 hours.* » puis il est précisé qu'un désengagement israélien de la vallée du Jourdain pourrait entrainer l'incursion de « *groupes jihadistes* » à l'image du désengagement d'Israël de la bande de Gaza, mené en 2005, selon le document (« Peace to Prosperity: a vision to improve the lives of the Palestinian and Israeli people » 2020, 48).

parcs nationaux israéliens comme processus colonial de territorialisation. Elle démontre la manière dont Israël se positionne comme « *protecteur de la nature* » à travers l'établissement de parcs nationaux alors que ces derniers participent d'une infrastructure coloniale. La politique de gestion des eaux usées menée par Israël s'apparente à ce que P. Bigger et B. Neimark (2017) ont appelé la « *militarisation de la nature* »[474]. Elle génère une violence infrastructurelle par l'établissement des STEP ainsi que par le soutien à la colonisation.

Pour l'AP, la construction de la STEP de Nabi Musa constitue un nouvel exemple des asymétries de pouvoir qui existent entre les deux parties. Israël peut décider unilatéralement de construire une STEP en outrepassant le JWC, alors que ce dernier contribue à ralentir la mise en place des projets palestiniens. De plus, l'AP se retrouve également face à un dilemme mêlant considérations économiques et politiques. Les agrobusiness palestiniens présents dans la vallée du Jourdain pourraient bénéficier de ces eaux usées traitées par Israël et ainsi sécuriser leur approvisionnement si une solution à un seul État se matérialisait (Trottier, Leblond, et Garb 2019). Selon Nadav Tal, responsable du secteur eau à l'ONG EcoPeace, des discussions ont lieu entre les autorités de l'eau israélienne et palestinienne sur la question de la réutilisation des eaux usées traitées de la STEP de Nabi Musa[475]. L'APE aurait fait part de son intérêt pour la réutilisation de cette ressource pour les agriculteurs palestiniens de la vallée du Jourdain. Cependant, N. Tal explique que l'autorité israélienne de l'eau partage très peu d'informations à ce sujet car il s'agit d'un sujet très sensible, qui reste encore en négociation. Pour l'AP et les agrobusiness palestiniens de la région, cette solution a un intérêt certain pour le développement de l'agriculture. Toutefois, politiquement, cela implique des concessions par rapport à la position de l'AP sur la question des eaux usées des colonies et sur la politique unilatéraliste menée par Israël en Cisjordanie.

Côté palestinien, la majorité des villages situés à l'est de Jérusalem et de Bethléem continue à déverser leurs eaux usées, sans traitement, dans le *wadi* Al Nar et le *wadi* Al Mukallek (Og). La construction de la STEP de Nabi Musa n'a donc pas résolu le problème de pollution dans cette région, malgré un discours d'apparence centré sur la protection environnementale.

[474] Les auteurs utilisent l'expression anglaise « *weaponizing nature* » pour désigner la manière dont le discours sur le programme des biocarburants développé par les Etats-Unis promeut une vision conflictuelle des ressources légitimant le développement de technologies déployées par l'armée américaine pour sécuriser leur approvisionnement. Leur travail s'inscrit dans la littérature scientifique s'intéressant à la façon dont les discours de guerre contre le « terrorisme » s'appuie sur la construction d'une division entre humain et non-humain qui les rend légitime (Gregory 2004; Kosek 2010).

[475] Entretien téléphonique avec Nadav Tal, responsable eau à Ecopeace, bureau de Tel Aviv, réalisé le 03/02/2020.

3.3 Des projets qui sous-tendent des mécanismes d'appropriation étatiques

À travers l'exaltation des politiques unilatérale et nationaliste de gestion des eaux usées, les discours formulés à l'échelle gouvernementale masquent d'autres transformations territoriales causées par la construction de grandes infrastructures telles que les STEP centralisées.

D'une part, la construction de STEP nécessite de disposer de terres d'une surface suffisamment importante pour pouvoir construire les STEP centralisées. Celle de Naplouse-Ouest a requis une surface d'environ 150 dunums, celle de Naplouse-Est nécessite environ 60 dunums et celle de Salfit est prévue sur 36 dunums. Entre les contraintes imposées par le zonage des accords d'Oslo et les restrictions concernant l'implantation en zone C, ainsi que le respect d'une distance minimale avec les habitations les plus proches, trouver l'emplacement pour construire une STEP en Cisjordanie représente un casse-tête. Ces infrastructures sont implantées sur des terres très souvent utilisées, plus ou moins intensément. De plus, une étape essentielle dans la construction de la STEP concerne l'acquisition des terres ciblées. Cette problématique n'apparaît pas dans les discours et les préoccupations à l'échelle nationale. Cependant, pour la plupart des STEP centralisées en Cisjordanie, la question foncière est source de nombreux problèmes[476].

Avoir recours à une expropriation pour un projet d'intérêt public est une pratique répandue et jugée nécessaire par les agences de développement à la réalisation de grandes infrastructures dans le cadre de projets de développement[477]. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit l'expropriation au profit de l'intérêt public comme « *le pouvoir du gouvernement d'acquérir des droits fonciers privés sans le consentement volontaire du propriétaire ou de l'occupant, dans le but de bénéficier à la société* » et comme une prérogative de tout gouvernement d'une « *nation moderne* » (FAO 2008, 5)[478]. L'expropriation est souvent destinée à fournir des terres pour des projets de

[476] Le chapitre 7 évoque brièvement les contestations liées à la construction de la STEP à Naplouse-Ouest. Le chapitre 8 analyse en détail les tensions concernant la construction de la STEP à Naplouse-Est.
[477] Plusieurs appellations sont utilisées pour désigner une expropriation : « *acquisition obligatoire* » (*compulsory acquisition*), « *achat obligatoire* » (*compulsory purchase*), « *acquisition de terre* » (*land acquisition*), « *reprise* » (*resumption*) ou encore « *droit de préemption* » (*eminent domain*) (FAO 2008 : 1). J'utilise le terme *expropriation* car c'est le seul terme qui rend compte explicitement du préjudice subi par le propriétaire et se place de son point de vue.
[478] « *Compulsory acquisition is the power of government to acquire private rights in land without the willing consent of its owner or occupant in order to benefit society. It is a power possessed in one form or another by governments of all modern nations*. » (FAO 2008, 5).

grande envergure tels que des infrastructures de transport, de santé ou pour la protection de l'environnement. La littérature scientifique sur l'expropriation est centrée sur deux grands axes. Certains ont cherché à documenter les expropriations menées dans les pays en développement et leurs conséquences économiques (de Grassi et Salah Ovadia 2017 ; Ray 2014). D'autres se sont intéressés aux questions de compensation (Holtslag-Broekhof et al. 2016 ; Vanclay 2017). Dans le cas des territoires palestiniens, la plupart des recherches réalisées sur la question des expropriations est consacrée aux mécanismes utilisés par Israël afin d'exproprier des terres palestiniennes (Forman 2004 ; Matar 1981). Des organisations non-gouvernementales ont également publié sur cette question. (B'tselem 2013, 2016).

Peu de recherches s'intéressent aux expropriations effectuées par l'AP dans le cadre de projets de développement. J. Trottier (1999, 96, 201) évoque les expropriations réalisées par l'AP dans le cadre de l'établissement du réseau d'approvisionnement pour la ville de Hébron. L'acquisition d'une terre privée pour l'intérêt public est régie par la loi jordanienne d'expropriation numéro 2, datée de 1953. De plus, l'article 21 de la loi fondamentale palestinienne de 2003 confirme la possibilité d'exproprier une terre privée dans un intérêt public[479]. Aucun texte cité ci-dessus ne définit clairement « l'intérêt public ». Sa définition est laissée à l'appréciation du Cabinet du Président ou du Ministre chargé d'examiner la demande[480].

Ces expropriations sont courantes et peu de recours existent dans le système juridique palestinien. Les propriétaires doivent recevoir des compensations financières pour l'expropriation de leurs terres, ce qui n'est pas toujours le cas. J. Trottier (1999) explique que la construction du réseau d'eau domestique à Hébron, financé par l'USAID, a commencé avant même que les propriétaires expropriés n'aient reçu les compensations promises par l'APE.

L'AP et les bailleurs de fonds ont opté pour ce système d'expropriation pour les projets de STEP centralisées. Il s'agit d'un choix, souvent dépeint comme une option évidente alors que d'autres solutions pourraient être envisagées sans déposséder les propriétaires fonciers palestiniens concernés. Selon les partisans des expropriations pour l'« intérêt

[479] « *Amended Basic Law 2003, article 21, paragraph 3: "Private property, both real estate and movable assets, shall be protected and may not be expropriated except in the public interest and for fair compensation in accordance with the law or pursuant to a judicial ruling."* » (traduction anglaise officielle).

[480] Article 4 de la Loi jordanienne d'expropriation, 1953: « *After verifying the financial capability of the promoter and that the scheme is for public utility according to the provisions of this Act, the Cabinet decides the following: a) Absolute acquisition of land, or, b) Acquire the right to use the land for a specific period of time, or c) Acquire any right of easement rights in or on that land, or any other rights in or on it, or d) Impose any easement right on that right or any restriction on practicing any right derived from its ownership*. »

public », cette méthode permet une sécurité foncière. Elle permet également d'étendre l'emprise territoriale des pouvoirs institutionnels, que ce soit l'APE ou les municipalités des villes responsables de l'opération des STEP. De plus, du fait de l'ampleur de la gestion de ces STEP centralisées, la réalisation de ces infrastructures tend à renforcer le pouvoir des grosses municipalités, faisant également office de capitale de gouvernorat telle que Naplouse. Ces STEP centralisées contribuent donc aux processus de territorialisation de l'AP et de certaines municipalités. Elles contribuent également à bouleverser la tenure foncière et de l'eau en s'imposant comme nouveau gestionnaire de ces ressources. Les processus d'expropriation génèrent une violence infrastructurelle provenant cette fois-ci d'acteurs palestiniens étatiques. Ce genre de pratiques révèle une certaine colonialité des modes de gouvernement de l'AP[481]. En Cisjordanie, Israël exproprie régulièrement des terres palestiniennes pour étendre une colonie ou bien établir des parcs nationaux[482]. La reproduction de ces pratiques par l'AP entraine des tensions et des critiques dépeignant l'AP et la municipalité de Naplouse comme de « nouveaux occupants » (Chapitres 7 et 8).

D'autre part, les projets de traitement des eaux usées ont le potentiel pour modifier considérablement les trajectoires de l'eau, en surface et en souterrain. J. Trottier, A. Rondier et J. Perrier (2019) démontrent que les projets de réutilisation en Cisjordanie modifient les trajectoires spatiales et institutionnelles de l'eau. En effet, l'objectif de l'APE et du MoA consiste à réutiliser les eaux usées pour diminuer le flux d'eau vers Israël comme analysé précédemment, mais également pour développer l'agriculture palestinienne. Une première hypothèse consiste à réutiliser les eaux usées à proximité de la STEP. Dans certains cas, comme à Naplouse-Ouest, ceci implique des transformations profondes de l'utilisation des terres et notamment le passage d'une agriculture pluviale à une agriculture irriguée (Chapitre 7). Une deuxième hypothèse envisagée par l'AP consiste à transférer les flux d'eaux traitées vers des régions agricoles. C'est l'objectif d'un projet de canalisation entre la STEP d'Al Bireh et les champs de palmiers dattiers palestiniens dans la vallée du Jourdain (Trottier, Rondier, et Perrier 2019). Il s'agit d'une nouvelle appropriation de cette ressource dont les implications et les conséquences demeurent peu questionnées par les acteurs du

[481] Les pratiques d'expropriation menées par l'AP sont également réalisées pour d'autres projets, tels que la construction d'une ville palestinienne, Rawabi, en 2015. Ce projet a créé de nombreuses tensions entre les propriétaires de ces terres et l'AP et l'investisseur palestinien. Ces-derniers ont été accusés d'utiliser l'argument de l'« intérêt public » et de la construction étatique pour justifier un projet néolibéral. Pour plus d'informations, voir l'ouvrage (non-académique) de A. Abunimah (2014, 87-98) et l'article publié dans le journal en ligne Middle East Eye : https://www.middleeasteye.net/news/palestines-first-planned-city-causes-tensions (consulté le le 18/04/2020).

[482] Pour une analyse de ces stratégies de colonisation israélienne par la justification environnementale voir les travaux menés par I. Braverman (2009a; 2009b; 2019b).

développement et par la communauté scientifique. Ces modifications de trajectoires matérialisent une violence épistémique qui réduit au silence les modes de savoirs agricoles justifiant la dépossession et le déploiement de stratégies d'appropriation.

Enfin, l'environnement, au cœur des arguments pour justifier l'impératif de traitement des eaux usées, se trouve en marge de la vision déployée par l'AP et par Israël également concernant la gestion des eaux usées. Certains acteurs, tels que des organisations environnementales israéliennes utilisent l'environnement pour faire pression. Cependant, *in fine*, les eaux usées traitées se trouvent dirigées vers des utilisations économiquement rentables, notamment dans l'agriculture. Rediriger ces eaux traitées suppose de hiérarchiser les usages, et l'environnement se retrouve finalement déclassé par rapport à la réutilisation dans l'agriculture. En Israël, dans certains projets, tels que dans les zones touristiques près du *wadi* Al Zomar, la réhabilitation de l'écosystème environnemental a reçu la priorité. En Cisjordanie, la préoccupation environnementale demeure moins prioritaire que l'appropriation de ces eaux traitées par l'agriculture, permettant de réaliser des objectifs à la fois économiques et politiques.

Conclusion du chapitre 6

Ce chapitre a permis de démontrer les enjeux politiques et de territorialisation des projets de STEP. D'une part, l'adoption par Israël d'une politique unilatérale est permise par une asymétrie de pouvoir entre Israël et l'AP concernant le développement des infrastructures dans le secteur de l'eau. Les eaux usées ne constituent pas une exception. Cette politique permet également à Israël de bénéficier d'eaux usées traitées et d'une réutilisation de celles-ci, aux frais de l'AP pour qui cet agencement représente un fardeau financier. Cet unilatéralisme israélien a contribué au développement d'une politique nationaliste de la part de l'AP quant au traitement des eaux usées. L'AP considère les eaux usées en fonction de leur provenance et assigne aux eaux usées provenant des colonies israéliennes une illégalité qui justifie son refus de les traiter. Pour l'AP, ce refus constitue un levier de pouvoir, rare et restreint, mais obligeant Israël à trouver des solutions parallèles pour la gestion des eaux usées dans les colonies israéliennes. Cette position de l'AP dépeint un décalage par rapport à la gestion de stock appliquée aux ressources en eau douce. En effet, traiter les eaux usées des

colonies pourrait permettre d'augmenter les ressources en eau de l'AP. Le refus de s'engager dans cette voie démontre une politisation très forte de la gestion des eaux usées, qui dépasse les seules préoccupations quantitatives.

La construction de STEP permet également à Israël comme à l'AP d'appuyer de nouveaux processus de territorialisations en Cisjordanie. Pour Israël, ceci permet par exemple de soutenir le développement de l'agriculture israélienne dans la vallée du Jourdain, en territoires occupés. Pour l'AP, les projets de STEP permettent de redistribuer les eaux traitées et de façonner une nouvelle agriculture. Cependant, ce chapitre a démontré que les discours invoqués à l'échelle nationale s'accompagnent d'angles morts importants qui ne permettent pas de mesurer réellement l'impact de ces processus de territorialisation. J'ai identifié trois éléments clés rendus invisibles par ces discours et la perspective nationaliste adoptée par l'AP : la question foncière, la réappropriation de l'eau, et les changements de gouvernance de l'eau que cela implique. Identifier ces éléments permet de rendre compte des violences épistémique et infrastructurelle qui se superposent à la violence structurelle de la colonisation israélienne en Cisjordanie. La réappropriation de l'eau entraine des transformations agricoles conséquentes et une nouvelle gouvernance de l'eau. Le chapitre 7 analyse les impacts de ces changements de trajectoires et apporte une nouvelle compréhension de ces projets de réutilisation d'un point de vue des habitants et agriculteurs ciblés. La question foncière reste l'objet de fortes divisions lors de la réalisation de ces projets menés par l'APE et les bailleurs de fonds. L'acquisition des terres par un mécanisme d'expropriation constitue une violence importante pour les habitants concernés, que le chapitre 8 viendra expliciter dans le cas du projet de STEP à Naplouse-Est. La prépondérance de ces nouveaux projets de réutilisation des eaux usées, et leur potentiel d'approvisionnement en eau, tendent également à rendre invisibles les autres types de transformations ayant lieu en Cisjordanie. Les projets de réutilisation font l'objet d'un enthousiasme de la part de l'AP assez récent et d'une stratégie claire. Cependant, ils représentent pour le moment une faible proportion des projets réalisés et contribuent à occulter les initiatives individuelles et à plus petite échelle qui participent activement à la transformation de l'agriculture palestinienne. Le chapitre 9 vient décentrer ce regard pour s'intéresser à d'autres types de territorialisation.

Enfin, l'environnement, au cœur des discours d'apparence des différents acteurs impliqués, se retrouve finalement aux marges de ces projets. Les deux exemples analysés ici, la STEP israélienne de Nabi Musa et la STEP palestinienne de Salfit, démontrent la politisation des eaux usées, des infrastructures de gestion, et les stratégies de territorialisation qu'elles

soutiennent. À un niveau de gestion gouvernementale, les eaux usées ne constituent pas un moyen de coopération car elles s'imbriquent dans une vision nationaliste des ressources en eau. Par les infrastructures qu'elles nécessitent, elles ancrent un pouvoir gestionnaire sur un territoire. Par les potentialités de réutilisation qu'elles permettent, elles deviennent un outil d'expansion territoriale par le développement agricole. Dans ce tableau, un élément vient à manquer, qui pourtant semblait être au cœur des discours des acteurs nationaux concernés : l'environnement. La construction de STEP permet certainement de réduire la pollution et les risques sanitaires. Cependant, les bénéfices économiques et territoriaux tirés par Israël ou par l'AP de la réutilisation des eaux traitées dans l'agriculture semblent régulièrement dépasser les autres possibilités de réutilisation. Le chapitre suivant propose d'examiner la matérialisation de projets de réutilisation des eaux traitées et leurs impacts sur les formes de gouvernance qu'ils soutiennent.

Chapitre 7 – Les projets de réutilisation des eaux traitées à Naplouse-Ouest comme outils des processus d'appropriation et de territorialisation

Ce chapitre explore la construction des projets de réutilisation des eaux usées réalisés et en cours de planification à proximité de la station d'épuration (STEP) située près du village de Deir Sharaf, à l'ouest de la ville de Naplouse[483]. Ce chapitre interroge ces projets à l'aune des transformations agricoles et des bouleversements de tenure foncière et de gestion de l'eau qu'ils génèrent. Il démontre la manière dont ces projets de réutilisation des eaux traitées coproduisent l'agriculture palestinienne et la construction étatique à l'œuvre, et les formes de violence que ce processus engendre en rendant invisibles les multiples utilisations locales de l'espace et les structures sociales qu'elles soutiennent.

La station de traitement des eaux usées à Naplouse Ouest a été construite en 2013 et financée par la banque de développement allemande, KfW. Cependant la réalisation de ce projet a été retardée par Israël, exerçant son veto au sein du *Joint Water Committee* (JWC) sur une dizaine de projets d'assainissement à partir des années 2000 et jusqu'en 2010. La STEP de Naplouse-Ouest se situe le long du *wadi* Al Zomar[484], cours d'eau transfrontalier entre la Cisjordanie et Israël (Figure 7.1). Il s'écoule sur une quarantaine de kilomètres, des hauteurs de la ville de Naplouse vers l'estuaire de la mer Méditerranée, en Israël. Sa superficie d'environ 600 km^2 se partage entre la Cisjordanie, en amont, et Israël en aval. Il est situé sur l'aquifère montagneux, dont la gestion est la plus polémique entre Israël et l'Autorité palestinienne (AP).

[483] Afin de faciliter la lecture, j'utilise le terme « Naplouse-Ouest » pour désigner l'espace où se situe la STEP et les projets de réutilisation d'eaux traitées.
[484] Aussi appelé *Alexander river* en Israël. Dans ce chapitre, j'utilise l'appellation arabe, la plus utilisée en Cisjordanie.

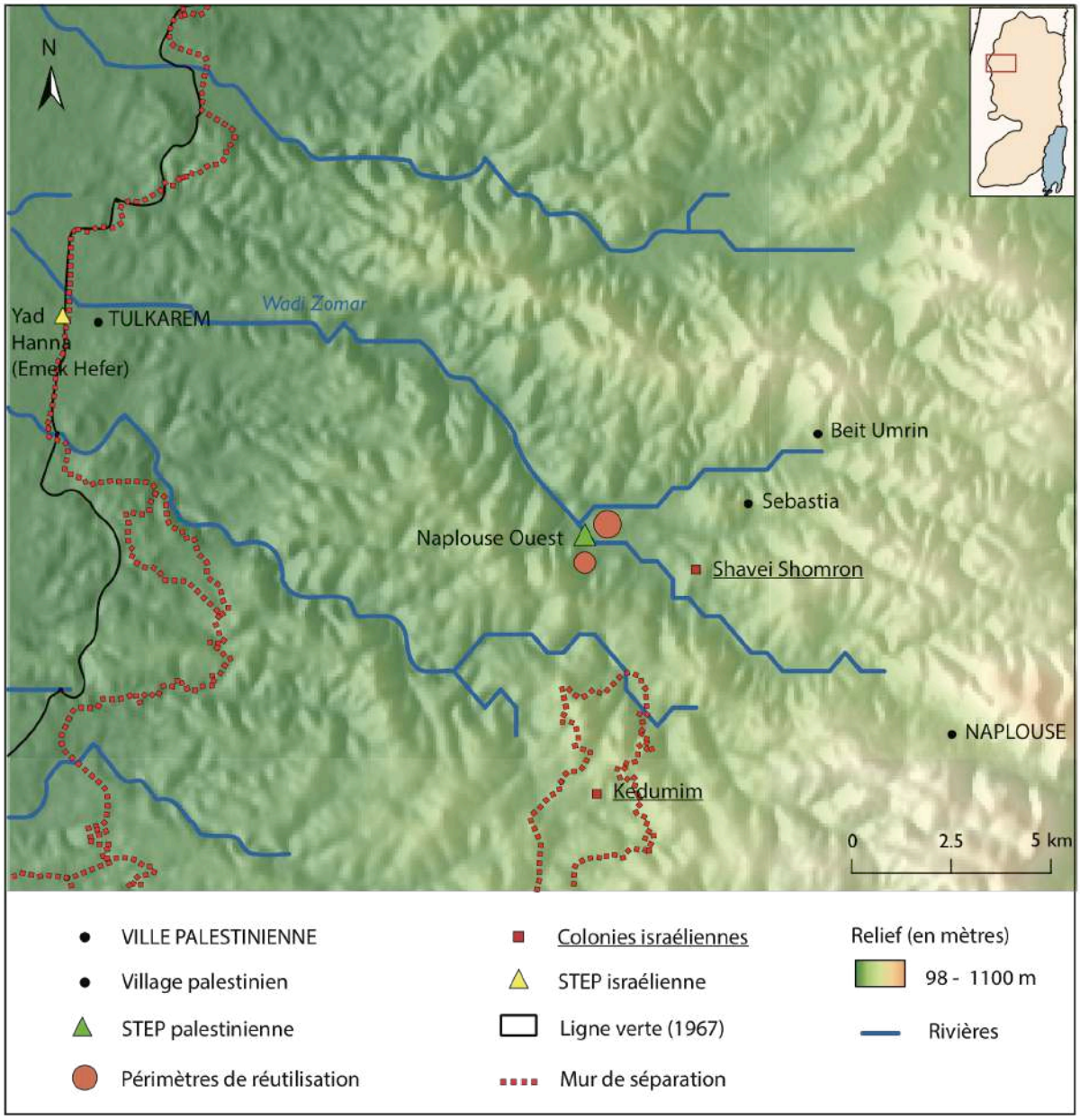

Figure 7. 1: Carte de situation de l'ouest de Naplouse situant la STEP et les projets de réutilisation des eaux usées. Réalisation : Jeanne Perrier.

Avant les années 1950, le *wadi* Al Zomar était un cours d'eau intermittent. Il est devenu pérenne lorsque les eaux usées provenant de l'ouest de la ville de Naplouse ont commencé à se déverser dans le cours d'eau (Dotan et al. 2017, 357). Plusieurs projets ont alors vu le jour, en Israël et en Cisjordanie, justifiés par différents discours depuis les années 1990. Les niveaux de pollution du *wadi* Al Zomar ont poussé Israël à envisager une réhabilitation de ce cours d'eau. Cette réhabilitation, censée réunir différents acteurs transfrontaliers, s'est finalement traduite par la construction d'une station de prétraitement des eaux usées du côté israélien, dans la ville de Emek Hefer. Ce projet a entrainé une appropriation des eaux usées à prix très bas pour Israël : les mécanismes de compensation ont

permis à Israël de faire porter les coûts de construction, d'opération et de maintenance, à l'AP, tout en réutilisant l'eau pour l'agriculture israélienne (Fischhendler, Dinar, et Katz 2011)[485]. Côté palestinien, l'occupation militaire a fortement ralenti la construction de la STEP pour traiter les eaux usées de la ville de Naplouse, une zone urbaine de plus de 200 000 habitants. La STEP a finalement été construite au début des années 2010 et mise en fonctionnement en 2013. Une fois construite, différents projets de réutilisation des eaux traitées pour l'agriculture ont été envisagés.

Le projet initial prévoyait la réutilisation des eaux usées, mais aucun périmètre n'avait été délimité. La construction des projets de réutilisation des eaux usées a débuté uniquement à partir de 2013. La KfW a d'abord financé un projet pilote géré par les ingénieurs de la STEP et situé à l'intérieur de celle-ci, pour tester différentes cultures. Puis elle a financé un premier projet de réutilisation des eaux traitées en 2017 avec la participation de 28 agriculteurs. Elle en prévoit un deuxième sur 2700 dunums, encore au stade de planification lors de la rédaction de cette thèse. L'USAID a également financé un projet de réutilisation, actif depuis 2016. La figure 7.2 situe ces différents projets et le tableau 7.1 résume leurs caractéristiques.

[485] Le chapitre 6 détaille ces mécanismes de paiement.

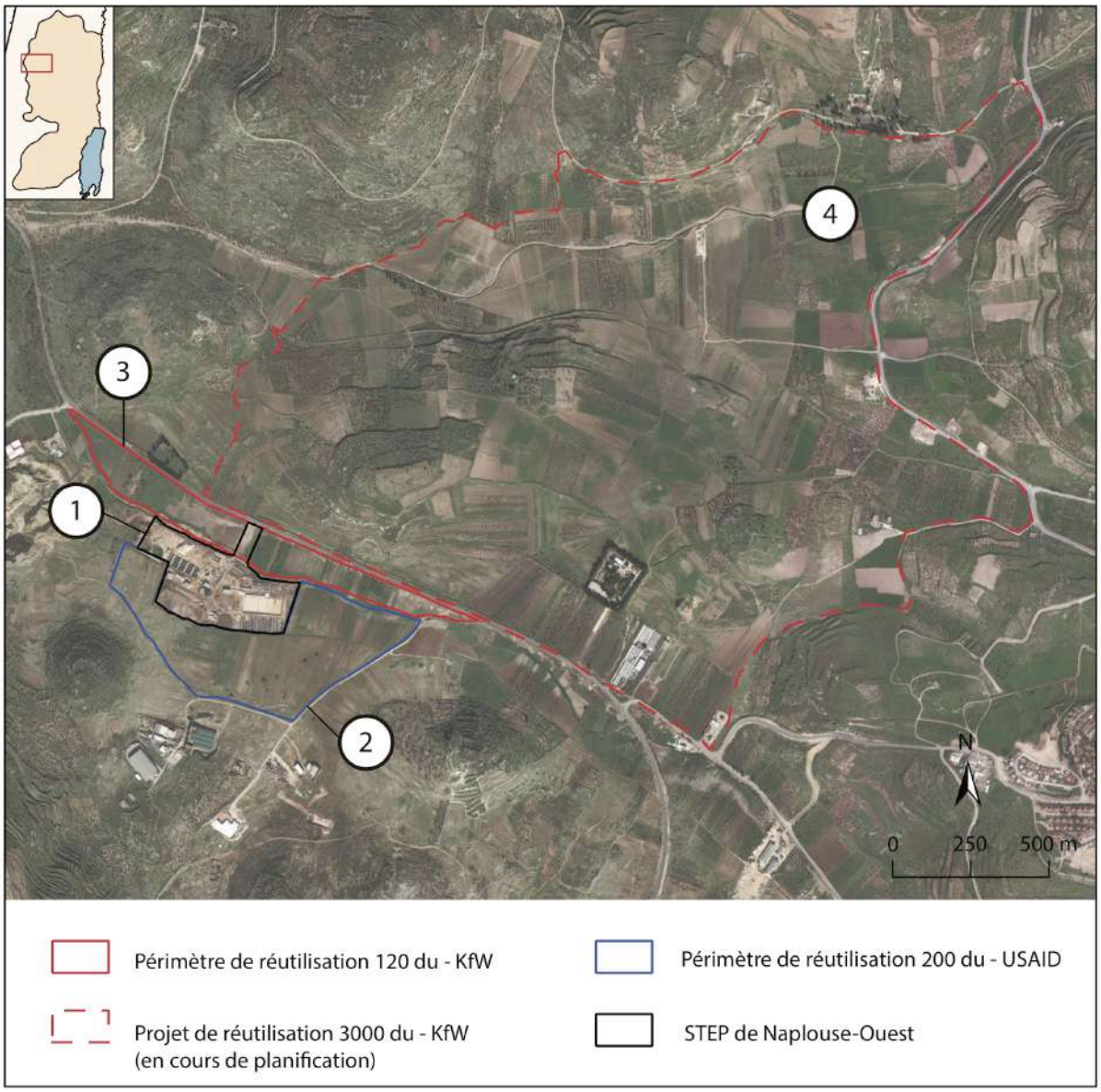

Figure 7. 2: Cartographie des quatre projets de réutilisation des eaux traitées à Naplouse-Ouest. Sources : Municipalité de Naplouse et enquêtes de terrain. Réalisation : Jeanne Perrier.

N°	Statut	Superficie (en dunum)	Bailleurs de fonds	Date de démarrage
1	Projet pilote	40	KfW	2013
2	Actif	140	USAID	2016
3	Actif	120	USAID	2017
4	Planification	2700	KfW	-

Tableau 7. 1 : Présentation des projets de réutilisation des eaux traitées à Naplouse-Ouest.

Ces projets construisent un front pionnier agricole, mené par une alliance entre les bailleurs, la municipalité de Naplouse, et l'AP. Ils participent à l'intensification de l'utilisation des terres et entrainent de nombreux bouleversements (Trottier et Perrier 2018). Selon J. Trottier (1999), les projets de développement menés par les bailleurs de fonds

peuvent être animés par deux logiques : une logique productive comme développer l'agriculture par exemple, et une logique stratégique comme renforcer le pouvoir de l'AP[486]. Ces différentes logiques se retrouvent dans le projet de construction de la STEP de Naplouse-Ouest et dans les projets de réutilisation afférents. La logique productive consiste à stimuler la production agricole en introduisant un réseau d'irrigation. La logique stratégique est de soutenir des processus de territorialisation, étendant le contrôle de la municipalité de Naplouse surtout mais également de l'AP sur ces espaces ruraux.

L'analyse de la gouvernance de l'eau à travers ces projets permet de mettre en avant les processus de coproduction de l'ordre naturel et de l'ordre social. Les représentations, les discours et les institutions sont des outils nécessaires à la stabilisation d'un ordre naturel et d'un ordre social (Jasanoff 2004). Les acteurs investis dans ce projet, qu'ils soient internationaux, nationaux ou locaux, se représentent l'agriculture et l'eau de manière à les faire correspondre aux modes de gestion qu'ils soutiennent. En accord avec les stratégies palestiniennes agricoles et de l'eau, les bailleurs de fonds soutiennent une utilisation « efficiente » des ressources en eau supposées permettre de « développer » l'agriculture. Cependant, l'analyse des stratégies déployées ou prévues démontre la polysémie de la notion d' « efficience », utilisée par exemple pour justifier des choix différents de cultures. Ainsi, l'efficience de l'USAID ne correspond pas à la définition mobilisée par la KfW.

L'analyse de ces coproductions se fonde sur des enquêtes de terrain et l'analyse de la littérature grise. Celle-ci constitue un matériau crucial dans l'étude de la planification du périmètre de 2700 dunums car ce dernier n'existe pour l'instant que sur le papier. L'objectif ne consiste pas à prédire la réussite ou l'échec de ce projet mais à étudier les discours et représentations qu'un projet d'une telle envergure construit et participe à renforcer. J'ai pu accéder aux documents de projet décrivant le cadrage institutionnel prévu pour ce périmètre ainsi que les modes et types de cultures envisagés. L'exploration de ces discours permet de mettre en avant les structures de domination qu'ils soutiennent et les représentations de l'environnement que ces acteurs construisent. Couplé aux enquêtes de terrain réalisées à Naplouse-Ouest, ce travail expose les décalages entre les coproductions des acteurs internationaux, nationaux, et locaux.

[486] Dans son analyse, J. Trottier reprend les concepts de logique productive et logique stratégie développés par P. Faggi (1990).

La première section explore le contexte politique et environnemental de Naplouse-Ouest. Il existe un décalage entre les discours de gestion transfrontalière entre Israël et l'AP concernant le *wadi* Al Zomar et les stratégies unilatérales déployées. Cette première section examine le contexte politique de la construction de la STEP et des projets de réutilisation, entre les obstacles de l'occupation et la violence infrastructurelle causée par les expropriations menées par l'AP et la municipalité de Naplouse. La deuxième section interroge la construction de Naplouse-Ouest comme un espace « sous-exploité ». La lecture par potentiel et les outils cartographiques permettent de construire un « imaginaire environnemental » justifiant la réalisation des projets de réutilisation des eaux traitées. Ces derniers font l'objet de la troisième section. Celle-ci analyse les coproductions de l'agriculture et de la construction étatique palestinienne et explore les processus de formation étatique différents soutenus respectivement par l'USAID et la KfW. La quatrième section s'intéresse particulièrement à la redéfinition de la tenure foncière envisagée par le projet de 2700 dunums, et met en avant le décalage avec la complexité des arrangements fonciers locaux. La nouvelle tenure envisagée laisse présager des situations d'expropriation déguisée. Enfin, la dernière section explore les rapports de pouvoir entre les différents acteurs et les tensions générées par le parachutage de l'Association des usagers de l'eau (AUE) et l'extension du contrôle de la municipalité de Naplouse sur la gestion des ressources en eau dans ces espaces. Cette appropriation de l'eau détruit et rend illégitime toute autre forme de tenure de l'eau. Cette appropriation se traduit également par une centralisation de la tenure de l'eau.

Section 1 – Le contexte politique et environnemental de Naplouse-Ouest

Cette première section explore la manière dont la gestion transfrontalière du *wadi* Al Zomar relève d'une construction discursive plutôt que d'actions concrètes sur le terrain (section 1.1). Malgré la promotion d'un modèle de gestion transfrontalier, Israël et l'Autorité palestinienne ont adopté des politiques environnementales unilatérales. Les tensions politiques d'une part, et les volontés de captation des ressources d'autre part, ont relégué les discours d'urgence environnementale au second plan. Ces politiques unilatérales ont conduit à une politisation de la ressource en eaux usées. Cette politisation s'est traduite par différentes dynamiques : 1) un blocage constant des projets d'assainissement par la Commission mixte

pour l'eau (*Joint Water Committee*), et 2) la construction de larges infrastructures et de projets à grande échelle à Naplouse, traduisant une expansion du pouvoir de l'Autorité palestinienne et de la municipalité de Naplouse sur les ressources en eau et foncières (section 1.2).

1.1 Le *wadi Al* Zomar : la construction d'un environnement partagé à préserver

La mise en perspective et l'historicisation des discours promus par différents acteurs en Israël, par l'AP et par les bailleurs de fonds, permettent de comprendre l'échec de la coopération pour le cas du *wadi* Al Zomar. Ces discours révèlent la manière dont les modèles de coopération transfrontalière n'ont pas résisté à la politisation de la ressource en eau dans cette région. L'imaginaire environnemental construit par les accords d'Oslo représente les ressources en eau comme un ensemble qu'Israël et l'AP doivent se partager et gérer en commun. Ceci implique un certain niveau de coopération pour sauvegarder cet environnement partagé, rarement atteint et auquel Israël et l'AP préfèrent la réalisation d'actions unilatérales[487]. Sur son site internet, la KfW explique que les projets de réutilisation des eaux traitées doivent permettre de réduire la pollution, de développer l'agriculture palestinienne mais également de contribuer à la paix. Elle prévoit que la réutilisation des eaux traitées dans l'agriculture permettra de préserver les eaux souterraines, source de contentieux entre Israël et l'AP, et donc d'avoir « *un conflit en moins* »[488].

Depuis les années 1990, une série d'études et d'articles scientifiques ont mis en garde contre la pollution de l'aquifère montagneux de Cisjordanie. Plusieurs études ont démontré ces problèmes de pollution dans le *wadi* Al Zomar (Dolan et al. 2017 ; Suleiman 2010 ; Tal et al. 2008 ; Yaqob et al. 2014). La Banque mondiale (2009, 109) estime que 50% de la charge en eaux usées entre les villes de Naplouse et de Tulkarem s'infiltrent et polluent les eaux souterraines. La nature karstique du substrat offre une forte capacité de recharge par sa perméabilité. Cependant, cette perméabilité permet également aux eaux usées de s'infiltrer

[487] Le chapitre 6 détaille cet imaginaire environnemental et explore les conséquences d'une telle représentation pour les eaux usées. Voir également S. Stamatopoulou-Robbins (2019; 2020).

[488] Article disponible sur le site internet de la KfW (https://www.kfw.de/stories/environment/natural-resources/west-bank-water/, consulté le 21/04/2020) : « *Jonas Blume, Director of KfW's office in the Palestinian Territories, calls the project a "showcase project" because: "It is about strengthening agriculture, i.e. an economic development project where jobs are created and income is generated. The goal continues to be to protect the environment. This is accomplished by the sewage treatment plant, as wastewater no longer flows into the landscape, but is treated and used for practical purposes." After all, it is also a "peace-building project," emphasises Blume. Due to the water shortage in the Middle East, water distribution is one of the major points of contention between Israelis and Palestinians. This would protect groundwater resources that are shared by everyone – one less conflict.* ».

dans l'aquifère (Harpaz et al. 1999 : 53). L'aquifère montagneux se compose d'un aquifère cénomanien recouvert par un aquifère éocène. Dans l'étude de faisabilité réalisée en 1998 pour le projet de station de traitement des eaux usées à l'ouest de Naplouse, le consultant explique que l'aquifère de l'éocène supérieur est déjà « *lourdement pollué* » par des concentrations en nitrate et chlorure trop élevées, mais n'ayant apparemment pas encore atteint l'aquifère cénomanien plus profond (Beitelsmann 1997, 9)[489]. Cette pollution de l'aquifère est alarmante du point de vue environnemental et sanitaire car plusieurs puits domestiques et agricoles prélèvent l'eau de cet aquifère. Par exemple, le puits de Deir Sharaf, destiné à l'approvisionnement en eau domestique, prélève l'eau de cet aquifère.

La production d'un discours d'urgence environnementale a également émergé dans les années 1990 en Israël. Un épisode sévère de pollution en 1996 dans le *wadi* Al Zomar a obligé le gouvernement israélien à sortir de sa passivité face aux contestations grandissantes (Fischhendler, Dinar, et Katz 2011, 43). La STEP construite dans les années 1970 par Israël dans la ville palestinienne de Tulkarem ne suffit plus et nécessite de gros travaux de réhabilitation. En 1993, Israël établit la *Alexander River Restoration Administration* chargée de restaurer le *wadi* Al Zomar[490]. À l'origine, un accord de coopération entre la ville israélienne de Emek Hefer, située de l'autre côté du mur et à l'intérieur d'Israël, et la ville palestinienne de Tulkarem devait régir l'érection d'une nouvelle station, censée être gérée conjointement (Fischhendler, Dinar, et Katz 2011, 44). Les deux villes signent un accord en 1996 pour le traitement des eaux usées du *wadi* Al Zomar, mais les tensions politiques croissantes à la fin des années 1990 y mettent fin. En 2000, Israël décide finalement de ne pas attendre la construction conjointe d'une STEP et d'établir une station de prétraitement des eaux usées (Yad Hanna) à Emek Hefer (Figure 7 .1). Cependant, celle-ci ne suffit pas à traiter le flux d'eaux usées provenant en majorité des villes palestiniennes de Tulkarem et Naplouse, rendant ainsi nécessaire la construction d'une STEP à l'ouest de Naplouse. Pour Israël, il s'agit d'une nécessité environnementale, tandis que pour l'AP l'établissement d'une STEP représente aussi un outil de transformation de l'agriculture palestinienne par le biais de la réutilisation des eaux usées traitées.

[489] L'aquifère cénomanien et de l'éocène sont deux formations géologiques datant de l'ère quaternaire et de l'ère tertiaire.

[490] Cette administration se compose du Ministère de l'environnement israélien, du Fonds national juif, du Conseil régional local et de l'Autorité du drainage israélien. Il faut noter que le Fonds national juif est une organisation se définissant elle-même de sioniste créée en 1901 et spécialisée dans l'acquisition et la gestion de terres dans le but de renforcer le lien entre le peuple juif et Israël. I. Braverman (2009b; 2009a) explore le rôle du Fonds national juif dans le processus de territorialisation israélien notamment par la plantation d'arbres et la création de parcs nationaux sur d'anciens villages palestiniens capturés en 1948 lors de la guerre ayant établir l'État d'Israël.

1.2 Faire du « développement » à Naplouse-Ouest : entre occupation militaire et expropriations intra palestiniennes.

La volonté de la KfW de financer une STEP à l'ouest de Naplouse s'interprète de différentes manières. L'espace ciblé pour accueillir le projet se situe en zone C, sous contrôle civil et militaire israélien. Les bailleurs de fonds ont longtemps évité de financer des projets dans cette zone afin de ne pas faire face aux complications administratives imposées par l'occupation militaire israélienne (Fustec 2014b; 2017). Toutefois, investir cet espace offre un moyen de restaurer la solution à deux États et d'étendre l'emprise territoriale des institutions proto-gouvernementales palestiniennes via les processus d'expropriation[491].

Tout comme d'autres STEP et projets de développement dans le secteur de l'eau et de l'agriculture, l'occupation israélienne freine leur réalisation (Chapitres 3 et 6). La première étude de faisabilité pour le projet de STEP à l'ouest de Naplouse date de 1997. Pourtant, en 2009, la Banque mondiale publie un rapport faisant état d'un blocage de la part d'Israël empêchant la réalisation d'une dizaine de projets de STEP en Cisjordanie, parmi eux celle de Naplouse-Ouest (World Bank 2009, Annexe 12). La construction de la station n'avait toujours pas commencé pour des raisons de « sécurité » selon l'administration israélienne, une partie de la station devant se construire en zone C. Israël a fini par accorder les permis nécessaires à la construction de la STEP sous la pression exercée par la Banque mondiale et les bailleurs de fonds, soutenant la réforme du secteur de l'eau engagée en 2008 par l'APE. En 2013, la STEP entre finalement en fonctionnement. L'ancien maire de Naplouse explique que le retard dans la construction découle également de l'impossibilité de mener les travaux pendant la Seconde Intifada, et du redéploiement de l'aide internationale vers les projets humanitaires durant cette période.

Aujourd'hui, c'est au tour des projets de réutilisation des eaux usées d'être retardés par les refus de permis du *Joint Water Committee* (JWC) ou par des demandes de révisions des tracés. Par exemple, le dessin du système d'irrigation prévoit la construction d'un réservoir, situé à une altitude supérieure à celle du périmètre à irriguer. Ce réservoir doit recevoir les eaux usées traitées pompées à partir de la station d'épuration, pour ensuite les distribuer aux différentes parcelles par gravité. Cependant, l'administration civile israélienne

[491] Le chapitre 3 détaille la façon dont l'AP perçoit les terres en zone C comme une opportunité à la fois pour le Développement économique et agricole palestinien et pour étendre son contrôle dans ces espaces fortement impactés par l'occupation israélienne.

n'a pas accordé de permis pour le premier emplacement choisi par la municipalité de Naplouse pour ce réservoir, avançant qu'il s'agit d'un site archéologique. Ces modifications impliquent de repenser la totalité du périmètre puisqu'un réservoir placé quelques mètres plus haut ou plus bas permettra d'irriguer plus ou moins de terres par un système gravitaire d'irrigation. De plus, le deuxième projet pilote de réutilisation des eaux usées financé par la KfW, situé en dehors de la station, doit être modifié. L'administration civile israélienne a jugé que le périmètre se situait trop près de la route et d'une canalisation israélienne acheminant l'eau domestique vers la colonie de Shavei Shomron.

Pour la construction de la station de traitement des eaux usées et pour la réalisation du périmètre d'irrigation, il ne suffit pas d'obtenir les permis nécessaires auprès d'Israël. Il faut également obtenir un arrangement avec les propriétaires des terres choisies car plusieurs expropriations ont été et sont toujours nécessaires. Jusqu'alors, l'AP et les bailleurs de fonds ont choisi d'exproprier les propriétaires palestiniens des terres où les STEP doivent s'implanter, préférant l'acquisition que la mise en place de baux[492]. La STEP à Naplouse-Ouest a été construite en zone C sur environ 150 dunums, constitués d'une trentaine de parcelles. D'après un ancien ingénieur de l'APE, les négociations ont été compliquées pour plusieurs raisons. D'une part, il a fallu identifier et localiser chacun des propriétaires. Plusieurs propriétaires résidaient à l'étranger, situation courante en Cisjordanie. D'autre part, les zones C étant les zones les plus confisquées par Israël, il a fallu éviter la comparaison entre les expropriations effectuées par Israël et celles menées par la municipalité de Naplouse dans le cadre du projet. Tous les propriétaires ont reçu une compensation, non pas payée par l'AP mais directement par la municipalité de Naplouse, mieux dotée financièrement pour les payer rapidement. La municipalité de Naplouse s'est ensuite arrangée avec l'AP pour déduire la somme des compensations de ses diverses factures. L'ancien maire de Naplouse confie également les difficultés rencontrées lors de l'expropriation des terres à Naplouse-Ouest dans le village de Deir Sharaf. Il explique que les expropriations y ont débuté en 1999[493] et que la municipalité de Naplouse a dû faire face à de nombreuses contestations. Plusieurs habitants protestant contre ces expropriations ont été arrêtés par la police palestinienne, et en retour les habitants ont bloqué la route principale reliant Naplouse à Tulkarem. Les expropriations ont

[492] Le chapitre 6 revient sur le processus d'expropriation et son implication en terme de processus de territorialisation étatique. Le chapitre 8 explore le cas de la STEP de Naplouse-Est où les expropriations réalisées par l'AP et la municipalité de Naplouse ont nourri la contestation des habitants envers ce projet.

[493] Les décrets présidentiels (en arabe) ordonnant l'expropriation des terres sont reproduits en annexe 7.1. Ils mentionnent les numéros des parcelles de terres concernées, la raison de l'expropriation, les noms des propriétaires, les démarches à suivre, et l'interdiction d'utiliser la terre à partir de la publication du décret.

finalement pu aboutir en 2005 à la fin de la Seconde Intifada. Ces complications révèlent les tensions autour de la question foncière et la violence infrastructurelle exercée sur les populations à travers ces projets de développement[494].

Pour le périmètre de réutilisation des eaux usées de 2700 dunums (n°4), la municipalité de Naplouse s'est arrangée pour ne pas avoir à multiplier les expropriations. D'après le rapport de consultance du projet, plusieurs acquisitions de terres sont nécessaires pour construire le réservoir et les arrivées d'eau. Si le propriétaire refuse de vendre ou de louer sa terre, l'APE doit être en mesure de proposer une autre terre agricole à ce propriétaire en échange de l'expropriation de sa terre dans le périmètre ciblé (CDM Smith 2017, 104)[495]. Cette règle imposée par le consultant ne tient pas compte de l'attachement des propriétaires à ces terres familiales, ni de la perception de la municipalité de Naplouse dans ces villages.

Le premier emplacement pour le réservoir a été refusé par Israël. Le deuxième emplacement proposé a été refusé par le propriétaire palestinien de la parcelle en question. Il a refusé de vendre sa parcelle, arguant du fait qu'il a déjà perdu une grande partie de ses terres avec l'établissement de la colonie israélienne voisine de Shavei Shomron. Enfin, un troisième endroit est désormais envisagé, cette fois-ci en dehors du périmètre, sur la parcelle d'un ami d'un employé de la municipalité de Naplouse[496].

Ces multiples expropriations permettent à la municipalité de Naplouse d'asseoir et d'étendre son pouvoir sur des territoires qui, jusque-là, échappaient relativement à son influence et son contrôle. Ce processus de territorialisation se révèle également par l'appareil institutionnel mis en place dans les projets de réutilisation à Naplouse-Ouest (section 3). Bien que la zone C soit un espace à investir pour la municipalité et les bailleurs de fonds, l'occupation militaire israélienne reste un obstacle majeur à la réalisation d'un tel projet. Enfin, l'appropriation par Israël des eaux usées du *wadi* Al Zomar, et les dynamiques de territorialisation du côté palestinien démontrent que l'adoption d'une politique environnementale unilatérale pour les deux parties relève d'un choix délibéré et stratégique. D'une part, la mise en place d'une station de prétraitement à Emek Hefer a permis à Israël de débuter la réhabilitation du cours d'eau et de s'approprier les eaux usées à moindre coût.

[494] Le chapitre 8 détaille ces affrontements entre les autorités étatiques et les habitants autour de la question foncière à Naplouse-Est et questionne le mimétisme des pratiques de répression palestiniennes vis à vis des pratiques de répression exercée par l'armée israélienne sur ces mêmes villages.

[495] « *the exact outline of the main water conduit from the WWTP to the reservoir should be defined and negotiations with land owners should start. If land owners are not willing to sell or lease the land, PWA may search for alternative agricultural land and hand it over to the land owners of the plots selected for the main pipes and the reservoir.* » (CDM Smith 2017, 104).

[496] Entretien réalisé le 01/08/2017 à Naplouse.

D'autre part, le refus de l'AP de coopérer avec Israël et d'inclure les colonies israéliennes dans la conceptualisation de la station à Naplouse-Ouest a alimenté une stratégie d'accaparement des eaux usées.

Les projets de réutilisation des eaux usées visent à « intensifier » les modes d'agriculture dans cette région, comme prévu par la stratégie agricole palestinienne. Ceci se traduit par la formulation de nouveaux modes de cultures et d'organisation agricole dans les projets de réutilisation à Naplouse-Ouest. La section suivante analyse ces projets, réalisés ou encore à l'état de planification.

Section 2 – La lecture par potentiel : la construction d'un espace « sous-productif »

Les projets de réutilisation des eaux traitées de la STEP de Naplouse-Ouest visent l'investissement d'un espace considéré comme ayant un fort potentiel agricole (National Spatial Plan 2016)[497]. Différents acteurs utilisent le schème interprétatif du potentiel afin de justifier le déploiement de l'agriculture irriguée dans des espaces où l'agriculture pluviale domine. Ce schème interprétatif s'imbrique dans celui de préservation des eaux souterraines, qui associe la réutilisation des eaux traitées à leur substitution aux eaux souterraines prélevées pour l'agriculture. Le chapitre 3 a démontré que la stratégie agricole palestinienne se fonde sur une intensification de la production mais également sur une expansion territoriale permettant d'investir les espaces situés en zone C. Cela nécessite un accès à l'eau. Dans un contexte de rareté des ressources en eau, la réutilisation des eaux traitées est perçue comme la solution alliant l'objectif économique à celui de territorialisation.

L'étude de ces projets révèle la mise en avant d'un espace et la construction de cet espace comme un territoire sous-productif à développer (section 2.1). La Plan national spatial palestinien soutient ce discours de mise en valeur économique des terres en les hiérarchisant selon une représentation spécifique de leur fertilité agricole. Les représentations de l'espace

[497] Le comité chargé d'établir le Plan spatial national palestinien a été créé en 2012, et financé par le PNUD et l'ONU Habitat. Il rassemble sept ministères palestiniens, dont le MoA et l'APE. Son objectif était d'établir une stratégie de planification de l'usage des terres afin de respecter les zones agricoles. J'ai obtenu la carte produite par le comité qui hiérarchise les terres de la Cisjordanie selon leur potentiel agricole. La carte est reproduite en annexe 7.2. En 2016, le président du comité à démissionné en raison de problèmes financiers (entretien réalisé le 12/11/2016).

que cette lecture par potentiel construit sont en décalage avec celles construites par les habitants, les agriculteurs et certains consultants (section 2.2).

2.1 Naplouse-Ouest représenté comme un espace sous-exploité à fort potentiel économique

La ville de Naplouse et ses alentours proches sont historiquement connus pour leurs activités commerciales et industrielles (Doumani 1995). L'agriculture représente une activité secondaire pour la majorité des ménages à Naplouse-Ouest mais ceci ne doit pas détourner de l'importance de ces pratiques dans les villages concernés. Les terres arables sont majoritairement situées à l'est de Naplouse, notamment dans la vallée d'El Far'a, où le climat et les diverses sources en eau (puits, sources) sont propices au développement de l'agriculture irriguée. En revanche, l'ouest du gouvernorat est plus montagneux avec une pluviosité favorisant le développement de l'agriculture pluviale. On y trouve essentiellement des arbres fruitiers, en majorité des oliviers. C'est le cas des différents périmètres ciblés pour le projet de réutilisation des eaux usées, situés près de la STEP.

Les calculs d'écarts de rendement et de revenus entre agriculture pluviale et agriculture irriguée construisent la perception de cet espace comme un espace sous-productif. L'utilisation de ces méthodes de calcul n'est pas propre aux territoires palestiniens. Elle se retrouve au Mozambique par exemple et rend possible la construction d'un espace propice à l'investissement, faisant fi des réalités et stratégies locales qui y sont déployées (Leblond 2017a). Il s'agit d'un problème courant qui découle de la manière dont les modèles globaux représentent les systèmes alimentaires à travers leurs équations, autrement ce qu'ils permettent de calculer et ce qu'ils excluent (Leblond et Trottier 2016).

Selon les calculs d'un ingénieur agricole de la STEP à Naplouse-Ouest, le revenu d'un agriculteur sera quadruplé s'il irrigue son fourrage et la récolte d'amandes sera triplée grâce à l'irrigation (PWA 2017). Ces estimations proviennent d'une étude réalisée par l'APE et financée par l'agence Adour-Garonne pour démontrer l'importance de la réutilisation des eaux usées en Cisjordanie et la valeur ajoutée permise par l'irrigation des cultures étudiées. La valeur ajoutée se traduit ici uniquement en terme monétaire ou de masse produite.

Le rapport de consultance sur le projet de 2700 dunums indique que les revenus des propriétaires ainsi que des locataires [*tenants*] augmenteront progressivement entre 2020 et

2035. Pour les premiers, il s'agit d'une hausse de 45 euros à 856 euros par an et par dunum[498]. Pour les seconds, il s'agit d'une hausse de 40 euros à 740 euros[499]. Ces calculs légitiment l'objectif principal de l'AP et des agences de développement d'accroître la surface de terres irriguées afin d'augmenter la productivité agricole et les revenus tirés de l'agriculture (Chapitre 3). Ces documents représentent Naplouse-Ouest comme un espace potentiellement prospère à exploiter.

D'après les documents de projets analysés et les entretiens réalisés auprès des ingénieurs de l'APE et de la municipalité de Naplouse, irriguer avec des eaux usées traitées permettrait non seulement d'augmenter la productivité agricole de cet espace, mais également de réduire la pression sur les eaux souterraines du gouvernorat de Naplouse. Le chapitre 6 a démontré que cet argument n'est pas valable pour les projets de réutilisation des eaux usées en Cisjordanie car ceux-ci investissent des espaces cultivés en pluvial, ne prélevant donc pas d'eau souterraine. Cependant, dans leurs documents de projets, l'USAID et la KfW s'accordent à pouvoir « *créer une ressource non-conventionnelle additionnelle* » (USAID 2013, 12)[500] et à « *substituer l'eau souterraine par les eaux usées traitées* » (Beitelsmann 1997, 46-47)[501] afin de faire face à une demande croissante en eau domestique. Sur son site internet, la KfW écrit qu'« *une nouvelle ressource en eau a été trouvée* » pour les agriculteurs de Naplouse-Ouest[502].

Selon l'APE, le gouvernorat de Naplouse serait en déficit de 4.1 millions de m^3 d'eau pour les usages domestiques. Cependant, ce déficit est calculé en fonction de la quantité d'eau recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), c'est à dire 150 litres par

[498] « *Currently farmers only have limited income from their agricultural activities as production is restrained to the rainy season. Under irrigation, the medium monetary income from agricultural production per donum will increase from a medium of currently 45 EUR to 475 EUR per year and donum in the first project period (2020 and 2025), to 551 EUR per year and donum in the second period (2026 and 2030), and to 856 EUR per donum in the third period (2031 and 2035).* » (CDM Smith 2017, 28).

[499] « *it is expected that tenants will have a net positive impact from the project. With the expected increase of monetary income from agricultural production, tenants are expected to have a medium net increase from currently 40 EUR to 375 EUR per year and donum in the first project period (2020 and 2025), to 450 EUR per year and donum in the second period (2026 and 2030), and to 740 EUR per donum in the third period (2031 and 2035).* » (CDM Smith 2017, 29).

[500] « *This project would create an additional non-conventional water supply and would allow for more efficient use of limited freshwater sources in the region which will decrease water shortages to farmers and supply additional water to meet increased farmers agricultural water demands ».* (USAID 2013, 12).

[501] « *The preservation of groundwater resources will allow to avoid expensive water treatment and the reuse of treated effluents will allow to substitute fresh by waste water. (…) additional quantities of fresh water will be available for the demand coverage and alleviate water stresses.*». (Beitelsmann 1997, 46-47).

[502] Article disponible sur le site internet de la KfW (https://www.kfw.de/stories/environment/natural-resources/west-bank-water/, consulté le 21/04/2020) : « *In the West Bank, only a few crops thrive that have adapted to the extreme dry conditions in summer. But for the farmers west of the city of Nablus, a new source of water has now been found that will reduce their dependency on rain.* ».

habitant et par jour. Le déficit augmente à 8.9 millions de m^3 d'eau lorsque les standards de l'OMS sont comparés à l'utilisation réelle, c'est-à-dire minorée des « pertes réelles » (PWA 2011, 40-41)[503].

Gouvernorat	Standard OMS	Approvisionnement	Déficit	Utilisation réelle	Déficit réel
Naplouse	19.1	15.0	4.1	10.2	8.9

Tableau 7. 2 : Approvisionnement en eau domestique pour le gouvernorat de Naplouse et comparé aux recommandations de l'OMS (en millions de m^3. Source : PWA (2011, 40-41).

L'analyse par le déficit construit une situation d'urgence et renforce une politique de gestion par l'offre de l'eau domestique. Autrement dit, l'APE cherche à augmenter l'offre afin de pourvoir à des besoins potentiels. Cette construction de l'urgence permet de légitimer des projets salvateurs de réutilisation des eaux usées à Naplouse-Ouest, d'autant plus lorsque l'APE combine cette situation de crise de l'eau domestique à des indicateurs de surfaces potentiellement irrigables dans le gouvernorat de Naplouse. L'APE estime que ce dernier compte 68 000 dunums de terres irrigables (PWA 2013a, 65). Cette « *mise en nombre* » du gouvernorat, transformant la description en termes quantitatifs, permet de construire une représentation du gouvernorat de Naplouse comme un espace à fort potentiel agricole mais contraint à la fois par une rareté de l'eau et une gestion considérée médiocre par l'APE car entrainant de nombreuses « pertes ».

Le passage à une agriculture irriguée sur cet espace est décrit comme une demande urgente locale pour pallier au manque d'eau dans la région. Cette représentation questionne la manière dont ces projets définissent un agriculteur. Ces derniers sont élaborés de sorte que tous les enquêtés soient rattachés à la condition d'agriculteurs, divisés entre « temps-plein » et « mi-temps » (CDM Smith 2017, 22). Cette catégorisation s'impose sans déconstruire la façon dont eux-mêmes se représentent. En effet, certains possèdent des terres, participent à la récolte des olives, mais ne se considèrent pas pour autant comme des agriculteurs lorsqu'ils ont une autre activité professionnelle principale. Il existe également un décalage entre cette définition extensive de l'agriculteur dans les documents de projets, et le discours d'un ingénieur de la STEP de Naplouse expliquant les problèmes du projet financé par l'USAID par le fait que « *la majorité des habitants de Deir Sharaf ne sont pas des agriculteurs* »[504]. On observe donc une flexibilité dans l'utilisation de la figure de l'agriculteur : tantôt mobilisée

[503] «*The term "Real Losses" is defined by the Environmental Protection Agency (EPA) as the physical leaks that consist of leakage from transmission and distribution mains, leakage and overflows from the utilities storage tanks and leakage from service connections up to and including the meter.* » (PWA 2011, 40-41).
[504] Entretien réalisé le 17/04/2018 à Deir Sharaf.

pour appuyer l' « imaginaire environnemental » de sous-exploitation et le soutien populaire de ces projets, tantôt déployée pour justifier des échecs et souligner l'incompétence de certains ainsi exclus de la catégorie d'agriculteurs.

Cette représentation de l'espace et la construction de la possibilité de substituer la réutilisation des eaux traitées à l'irrigation par les eaux souterraines est renforcée par la représentation cartographique du plan de protection palestinien des ressources naturelles.

2.2 Le Plan de protection des ressources naturelles : une cartographie problématique de Naplouse Ouest

Le Plan de protection des ressources naturelles fait partie du projet de Plan Spatial National palestinien (*National Spatial Plan*), adopté par le Premier Ministre Salam Fayyad en avril 2010. Ce plan spatial national a pour ambition de guider le développement économique et social des territoires palestiniens, en fonction de ses caractéristiques physiques (spatiales, topographiques, climatiques).

L'un des objectifs de ce plan est d'aider les ministères concernés, tels que l'agriculture, l'eau, et le transport, à développer un plan de Développement de long-terme pour atteindre « *une utilisation optimale des ressources disponibles et potentielles tout en assurant une sécurité environnementale et un développement durable* » (State of Palestine 2015, 3)[505]. Le recours à la lecture par potentiel s'explique pour deux raisons. D'une part, le Plan national se place dans une perspective à long terme avec l'établissement d'un État palestinien et la souveraineté sur les ressources à l'intérieur des frontières de 1967. Les différents territoires, la Cisjordanie, la bande de Gaza, les zones militaires fermées, et les différentes populations, réfugiés et déplacés, sont donc pris en compte. Étant donné qu'aucun accord de paix avec Israël n'a vu le jour, cet outil de planification utilise la notion de potentialité pour envisager un développement à long-terme dans l'optique que l'AP retrouve un contrôle souverain sur les territoires envisagés, les différentes populations, et les ressources naturelles. D'autre part, le Plan spatial national souhaite « *rationaliser l'utilisation*

[505] « *The Cabinet decision calls for a National Spatial Plan to define a long-term vision for comprehensive development with optimal use of available and potential resources while ensuring environmental security and sustainable development*. » (State of Palestine 2015, 3).

des ressources naturelles »[506]. On retrouve le vocabulaire utilisé par l'AP, le MoA et l'APE dans les stratégies agricoles et du secteur de l'eau (Chapitre 3).

Rediriger la trajectoire de l'eau d'irrigation, d'une zone considérée en excédant vers une zone considérée en stress hydrique, fait partie de cette rationalisation. Lors d'un entretien, le directeur du Plan spatial a évoqué la possibilité de construire une canalisation entre le village d'Al Jalama (Jénine) et la région de Qalqilya, à plus de 90 kilomètres de distance[507]. Qalqilya est une région considérée comme dotée d'un surplus d'eau. À l'inverse, Al Jalama est considéré comme un espace très fertile avec, selon ses estimations, 2 800 hectares potentiellement irrigables. Cette rationalisation est construite sur des calculs de rendements potentiels et des stratégies de substitution qui renforcent la logique des projets de réutilisation des eaux usées. Ces représentations de l'environnement et de la gestion illustrent le double mouvement de construction de l'ordre naturel et de l'ordre social. Cependant, elles ignorent les stratégies locales déployées par les agriculteurs[508].

Classer les terres selon leur fertilité répond à ce discours de rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles. Ceci légitime également une compréhension techniciste et utilitaire de l'ordre naturel selon laquelle il faut tirer profit des caractéristiques physiques. Dans le plan spatial national palestinien, la fertilité est définie selon des caractéristiques géographiques et géologiques, telles que le type de sol et l'inclinaison. L'espace est alors extrait de son contexte social et économique. La production de ce type de carte est le résultat d'une construction sociale de l'espace agricole palestinien produit par l'AP, et soutenue par les agences de développement ainsi que certaines ONG locales. Le directeur du projet affirme que les critères de fertilité retenus correspondent à « *ce que nous croyons être fertile* »[509]. Ainsi, les terres dites « *à haute valeur agricole* » sont supposées être sans relief et adaptées à tous types d'agriculture. Cependant, l'analyse des projets de réutilisation des eaux usées de Naplouse-Ouest révèle certaines incohérences entre la carte et la décision de changer la nature de ces espaces.

[506] Site internet du « *National Spatial Plan* », accédé le 01/02/2018, www.nsp.pna.ps. Le site est désormais inaccessible.
[507] Entretien réalisé le 09/11/2016 à Ramallah.
[508] Par exemple dans le village d'Al Jalama, les agriculteurs ont choisi de ne pas se connecter au système d'irrigation par les eaux traitées car ils sont spécialisés dans la culture d'un type particulier de courge très fragile.
[509] Entretien réalisé le 09/11/2016 à Ramallah, citation extraite de l'entretien et traduite de l'arabe vers le français par l'auteure.

Les périmètres censés recevoir les eaux traitées à des fins d'irrigation s'inscrivent sur des terres appartenant à différentes catégories selon le plan spatial national[510] :

(1) la STEP a été construite sur des terres agricoles dites de « *haute valeur* »,

(2) le périmètre de l'USAID se situe à cheval entre des terres agricoles dites de « *haute valeur* » et d'autres non-classifiées comme ayant une valeur particulière,

(3) le petit périmètre de la KfW au sud de la route comprend des terres de « *haute* » et « *moyenne valeur* »,

(4) le grand périmètre de la KfW est prévu sur des terres de « *haute* » et « *moyenne valeur* » ainsi qu'une zone de biodiversité.

Cependant, cette classification contraste avec ce que j'ai pu observer lors des visites de terrain, et ce qu'une carte indiquant les lignes de contour révèle quant à la topographie de ces espaces (Figure 7.3).

[510] La légende la carte du Plan spatial national indique en vert foncé les « terres agricoles de haute valeur » [*Agricultural lands – High Value*], en vert clair celles de « moyenne valeur » [*Agricultural lands – Medium Value*]. Les étoiles représentent les sites archéologiques. Les zones blanches avec des points violets correspondent à des espaces de biodiversité.

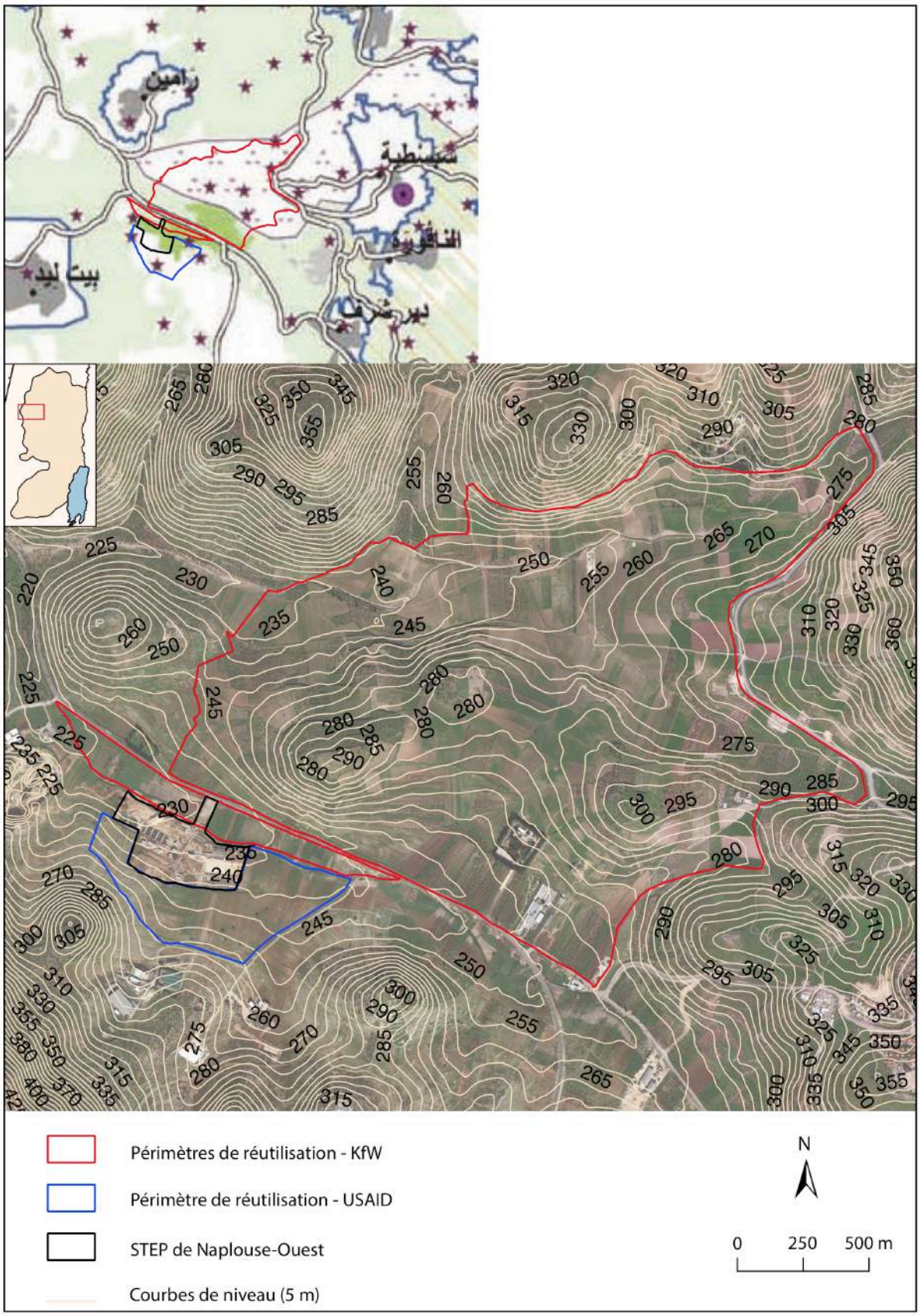

Figure 7. 3 : Comparaison entre la classification des terres à Naplouse-Ouest par le Plan spatial national et le relief des périmètres de réutilisation des eaux traitées. Sources : MoLG, Plan spatial national, enquêtes de terrain. Réalisation : Jeanne Perrier.

Ces espaces sont situés dans le relief montagneux de Naplouse, inclinés, et avec des affleurements rocheux. Mettre en place un système d'irrigation nécessite de gros travaux pour aplanir la terre et retirer les pierres. Pour le projet de réutilisation des eaux usées de l'USAID, la consultance a été réalisée par un professeur palestinien, ingénieur agricole, qui a émis des réserves sur la qualité du sol. Selon lui, le sol rocheux n'est pas propice à la culture d'arbres fruitiers tels que les grenadiers et les figuiers car leur masse racinaire a besoin d'espace pour se développer[511]. Les amandiers et les oliviers seraient plus adaptés. Un instituteur ayant choisi de faire partie du projet de l'USAID a confié que la préparation de la terre lui avait pris douze jours de travail. Il a embauché des ouvriers afin de retirer les roches encombrantes de sa terre[512]. Un autre, également dans le projet de l'USAID, explique qu'il y avait tellement de pierres et de roches que l'eau s'infiltrait très difficilement dans le sol [513]. La figure 7.4 illustre les différentes caractéristiques topographiques des terres sur lesquelles le futur périmètre de 2700 dunums est prévu (n°1, 2 et 3), et le sol rocheux de celles déjà irriguées dans le périmètre de l'USAID (n°4).

[511] Entretien réalisé le 02/03/2017 à Naplouse.
[512] Entretien réalisé le 16/09/2017 à Deir Sharaf.
[513] Entretien réalisé le 17/04/2018 à Deir Sharaf.

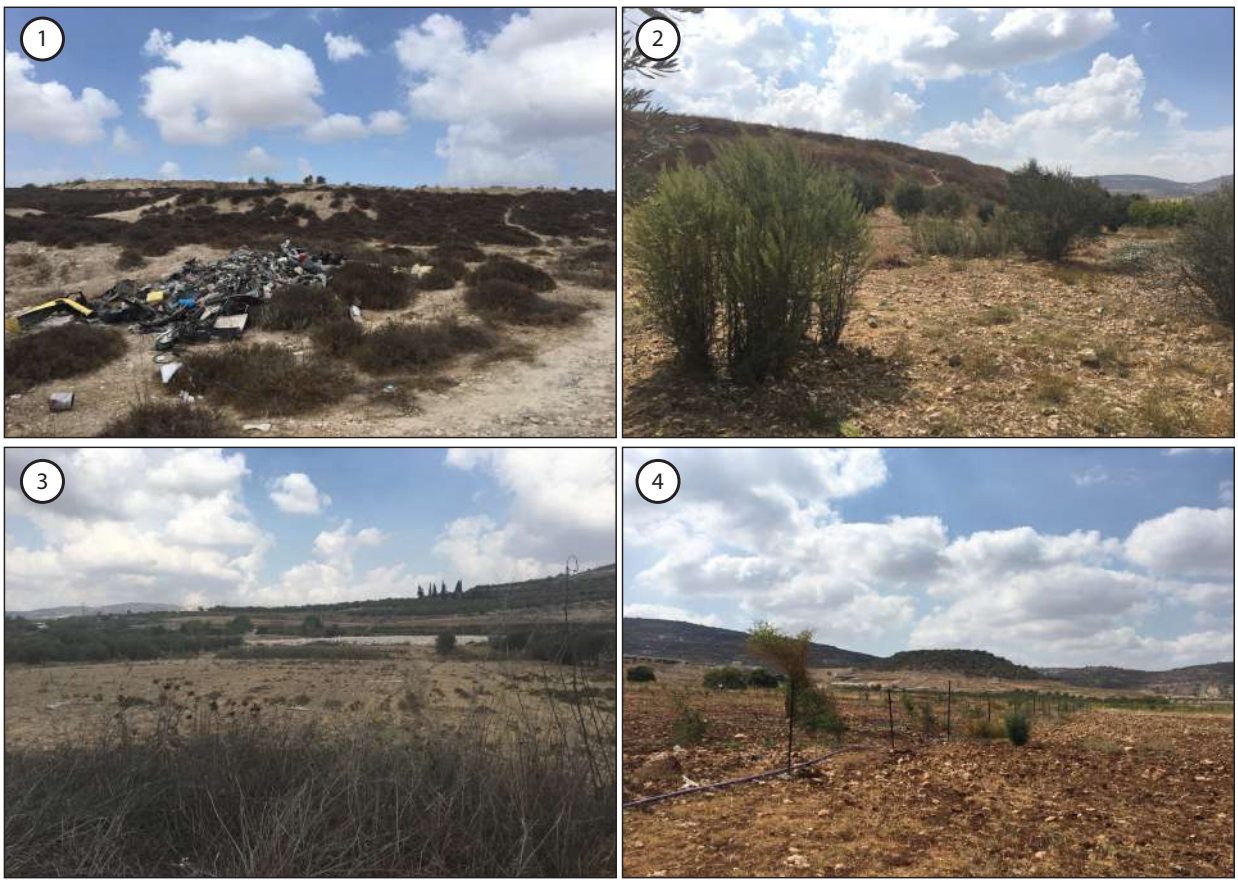

Figure 7. 4 : Photos des terres sur lesquelles est prévu le projet de réutilisation de KfW, et des terres irriguées dans le projet de l'USAID. Source : Jeanne Perrier (visites de terrain en septembre 2017 et avril 2018).

La différence entre, d'une part, la représentation cartographique de ces terres comme propices à l'agriculture et aptes à accueillir tout type de cultures, et, d'autre part, les entretiens réalisés, démontre les limites posées par les caractéristiques des sols. Ceci constitue un exemple du processus de coproduction de l'ordre naturel et de l'ordre social. L'AP et les bailleurs de fonds perçoivent et représentent ces terres proches de la STEP comme favorables à l'agriculture irriguée. Cette construction de l'ordre naturel leur permet donc d'envisager la mise en place de périmètres de réutilisation des eaux usées traitées sur celles-ci.

Enfin, une grande partie du périmètre ciblé par la KfW est considérée comme une « *aire de biodiversité* » par le Plan national spatial. Le rapport d'évaluation du consultant pour le projet de 2700 dunums n'a pas pris en compte cette caractéristique. Pourtant, dans le périmètre choisi, les terres sont utilisées de façon variées : certaines sont cultivées en pluvial avec des arbres fruitiers ou des cultures saisonnières, et d'autres non, laissant place à la végétation naturelle. Les photos n°1, n°2, et n°3 de la figure 7.4 illustrent cette diversité. Le changement de cultures, de mode d'agriculture et les travaux de préparation de la terre vont bouleverser l'équilibre écologique de cet espace. Ainsi, les considérations environnementales

concernant la pollution dans le *wadi* Al Zomar ne sont pas mobilisées pour la préservation de la biodiversité. Le rapport de consultance pour le projet de 2700 dunums prévoit la réalisation d'une étude des impacts sociaux et environnementaux pour répondre à ces questions liées à la biodiversité (CDM Smith 2017, 104). Il évoque notamment la source d'eau du village de Sebastia, à proximité du périmètre envisagé, et les différentes zones de nidification des oiseaux et autres. Ce rapport n'avait pas encore été réalisé lors de la rédaction de ce chapitre.

Cette section a démontré la coproduction entre l'ordre naturel et l'ordre social à Naplouse-Ouest. L'AP et les agences de développement représentent les espaces ciblés de manière à correspondre à la façon dont ils souhaitent les gérer par les projets de réutilisation des eaux traitées. Par les rapports de consultance, et les outils cartographiques, ces acteurs proposent une lecture par potentiel de cet espace qui se trouve dépeint comme « sous-productif » par rapport à son hypothétique potentiel. Cependant, la déconstruction de ce discours démontre le processus de coproduction à l'œuvre et souligne les disparités des représentations.

Section 3 – Les coproductions de l'agriculture et de la construction étatique palestinienne à travers les projets de réutilisation

Cette section se focalise sur le projet de réutilisation porté par l'USAID, au sud de la station de traitement (n°2), et à celui de 2700 dunums porté par la KfW (n°4).

À Naplouse-Ouest, trois projets de réutilisation des eaux traitées sont en place depuis 2014, dont un projet pilote à l'intérieur de la STEP. Un quatrième projet est toujours en cours de planification et doit s'étendre sur 2700 dunums. L'USAID finance un de ces périmètres en fonctionnement, tandis que la KfW finance les quatre autres. Explorer ces projets réalisés ou en cours de planification met en avant la coproduction de l'agriculture et la construction étatique palestinienne. La manière dont les acteurs investis dans ces projets se représentent les ressources en eau et la terre influence la manière dont ils envisagent leur gestion, et *vice versa*.

Ces deux projets sont porteurs de différentes définitions de l' « efficience » qui participent à renforcer une structure de domination spécifique pour chacun des projets. Cette

section démontre que les agences de développement et les cabinets de consultance recrutés pour construire les périmètres de réutilisation des eaux traitées envisagent les projets différemment les uns des autres. Ces objectifs divers traduisent des interprétations différentes de l'efficience de l'eau d'irrigation. L'analyse de l'histoire de ces projets de réutilisation révèle plusieurs coproductions de l'agriculture entre les deux bailleurs de fonds présents: l'USAID et la KfW. Le projet porté par l'USAID encourage une agriculture d'exportation (section 3.1), tandis que ceux portés par la KfW cherche à maximiser la consommation d'eau pour minimiser les rejets d'eaux traitées dans le *wadi* s'écoulant vers Israël (section 3.2). Pour USAID, la logique productive consiste à augmenter les revenus des agriculteurs par l'irrigation d'arbres fruitiers, et la logique stratégique consiste à favoriser l'émergence d'agrobusiness. Pour la KfW, la logique productive consiste à capter une part maximale des eaux traitées dans le périmètre ciblé, et la logique stratégique consiste à institutionnaliser l'agriculture. La gestion des périmètres d'irrigation envisagée par la KfW repose sur des acteurs institutionnels, reconnus légalement par la législation palestinienne, tels que la municipalité de Naplouse, le MoA, l'APE ou encore la future association d'usagers de l'eau (AUE) créée en 2019[514]. Ces différentes logiques permettent de légitimer les cultures choisies pour chacun des projets de réutilisation des eaux usées à Naplouse Ouest. Les différentes manières de faire se traduisent par des stratégies de construction étatique multiples au sein d'un même espace à Naplouse-Ouest (section 3.3).

3.1 La promotion d'une agriculture d'exportation par l'USAID

Le projet de réutilisation des eaux traitées dans l'irrigation financé par l'USAID s'inscrit dans un programme plus large d'investissement dans le secteur privé palestinien. Il s'agit du programme COMPETE, au travers duquel l'USAID fait la promotion d'une agriculture d'exportation. Un projet de réutilisation des eaux usées avait été envisagé dès le dépôt du projet en 1995 par la KfW lors de l'étude de faisabilité de la STEP. Néanmoins, l'USAID a été le premier à financer un projet de réutilisation des eaux usées à Naplouse-Ouest, à travers le programme appelé COMPETE. Ce programme couvre différents secteurs de l'économie palestinienne, dont l'agriculture, appelée « *Agribusiness* » sur le site internet

[514] Le chapitre 3 décrit la réforme institutionnelle entreprise dans le secteur de l'eau par le décret de 2014 relatif à la loi de l'eau palestinienne de 2002. Plusieurs institutions doivent voir le jour, notamment les AUE, censée gérée l'eau agricole. Le chapitre 5 explore les revers de cette réforme institutionnelle et le processus de centralisation et de verticalisation de la gestion de l'eau agricole qu'elle entraine.

du projet COMPETE. L'objectif est de transformer l'agriculture palestinienne afin de la rendre compétitive au niveau international, et de soutenir les entreprises palestiniennes à accroitre leur profit par un meilleur accès aux marchés, nationaux et étrangers[515]. Lors d'une réunion de discussion du projet organisée le 16 juillet 2013, à laquelle différents acteurs, essentiellement institutionnels et des agences de développement[516], ont participé, le représentant de USAID a affirmé que le but était « *de soutenir le secteur privé pour devenir compétitif sur les marchés internationaux* » (USAID 2013, 34)[517]. Ceci correspond tout à fait la vision développée pour le secteur agricole par le Plan Kerry et l'Office du Quartet en 2014 (Office of the Quartet 2014b) (Chapitre 3). Malgré la présence d'un certain nombre d'agriculteurs (7), le résumé de la réunion évoque uniquement la prise de parole d'un seul « *représentant de l'association des agriculteurs* » (USAID 2013, 33)[518]. Le document demeure flou sur le statut de ces agriculteurs et leur rôle dans le futur projet de réutilisation.

L'objectif de compétitivité fixé par l'USAID requiert de sélectionner les cultures perçues comme les plus adaptées pour le réaliser. Les arbres fruitiers, tels que les figuiers et les abricotiers, sont considérés comme des cultures à haute valeur ajoutée et aptes à l'exportation. De plus, selon la législation palestinienne concernant l'irrigation par les eaux usées traitées, il est autorisé d'irriguer les arbres fruitiers. Le choix des arbres s'inscrit donc dans une stratégie visant à maximiser les revenus des agriculteurs notamment en ouvrant la possibilité d'exporter les futurs produits.

L'USAID a également pour objectif de maximiser la surface agricole irriguée à Naplouse-Ouest afin de poursuivre la stratégie de Développement de l'agriculture palestinienne sur les terres identifiées comme « marginales » selon la stratégie agricole palestinienne (Chapitre 3). Dans le gouvernorat, l'USAID avait pour ambition d'irriguer 8000

[515] Le site internet précise les partenaires du projet au niveau local. On retrouve les principales entreprises de l'agrobusiness palestinien, telles que *Juneidi Nursery* (impliquée dans les projets de réutilisation à Naplouse-Ouest), *Top Field Agricultural Company* implantée à Tubas, et *Nakheel Palestine* spécialisée dans le production de dattes dans la vallée du Jourdain. Voir https://partnerships.usaid.gov/partnership/compete-project, site accédé le 10/04/2020.

[516] Le document résumant la réunion (USAID 2013, 34-35) liste les participants présents : 11 personnes du Conseil de village de Deir Sharaf (parmi eux 7 agriculteurs), 6 employés du MoA, 5 de la municipalité de Naplouse, 3 de la *Near East Foundation* (NGO américaine), 3 d'universités palestiniennes (Birzeit et Al Najah), 2 représentants de l'USAID et de la compagnie *Juneidi*, 3 de différents ministères (santé, eau et environnement), 1 de la KfW, et enfin 5 participants d'autres entreprises du secteur privé.

[517] « *Mr. Ghassan* [représentant de l'USAID)] *pointed out the USAID efforts in supporting g the private sector to be ready to compete at the international markets* » (USAID 2013, 34).

[518] « *a representative from farmers' association* » (USAID 2013, 33).

dunums et de « *verdir Deir Sharaf* »[519]. Néanmoins, après que la KfW a repris le grand projet de réutilisation des eaux traitées sur 2700 dunums, l'USAID s'est repliée sur un projet pilote de 200 dunums, au sud de la STEP. Ce projet a démarré en 2016 et est toujours actif malgré le retrait de l'USAID après la période de lancement d'un an, et les difficultés à récolter auprès des agriculteurs les paiements pour l'utilisation des eaux traitées sur leurs parcelles. La stratégie menée par le bailleur américain n'est pas d'économiser l'eau ou d'en consommer un maximum. Cultiver des arbres fruitiers permet d'étendre la surface des terres irriguées, tout en maintenant un niveau de revenus potentiellement élevés pour l'agriculteur.

Pour l'USAID, le développement de l'agriculture palestinienne équivaut à augmenter les revenus des agriculteurs. À travers le projet pilote à Naplouse-Ouest, l'USAID entend « *augmenter la production alimentaire et en définitive réduire la pauvreté* »[520]. Un lien de causalité est établi entre la hausse des revenus des agriculteurs et la réduction de la « pauvreté », définie ici en termes monétaires uniquement. Cependant, l'USAID s'adresse à un profil d'agriculteur particulier qu'il convient de décrire. Le document analysé n'explicite pas les caractéristiques recherchées, mais différents indices permettent de faire le portrait de l'agriculteur-type visé par ce projet. Par exemple, le projet de réutilisation des eaux usées mené par l'USAID exige des parcelles de cinq dunums minimum (USAID 2013, 5). Dans le gouvernorat de Naplouse, un tiers des propriétés agricoles mesurent moins de trois dunums (Office of the Quartet 2014b, 43). Dans le périmètre ciblé par l'USAID, le cadastre indique que la majorité des parcelles mesurent moins de cinq dunums (Figure 7.5 et tableau 7.3)[521].

[519] « *Greening Deir Sharaf is conceived as a one-year project with the aim of improving agricultural production for 20 households and to generate data, lessons, and experience among local farmers. This would enable an expansion to "green" the entire 800-hectare Deir Sharaf valley.* » (USAID 2013, 7).
[520] « *Nablus West Sewage Treatment plant (NWSTP) represents a significant opportunity to improve food production and ultimately reduce poverty by providing a new source of water for agriculture.* » (USAID 2013, 5).
[521] Dans le décompte des parcelles, je n'ai pas comptabilisé les parcelles de moins de 0,3 dunum qui sont des résidus de parcelles coupées par des chemins ou par la construction de la STEP et inutilisables non seulement du fait de leur taille mais surtout du fait de leur localisation.

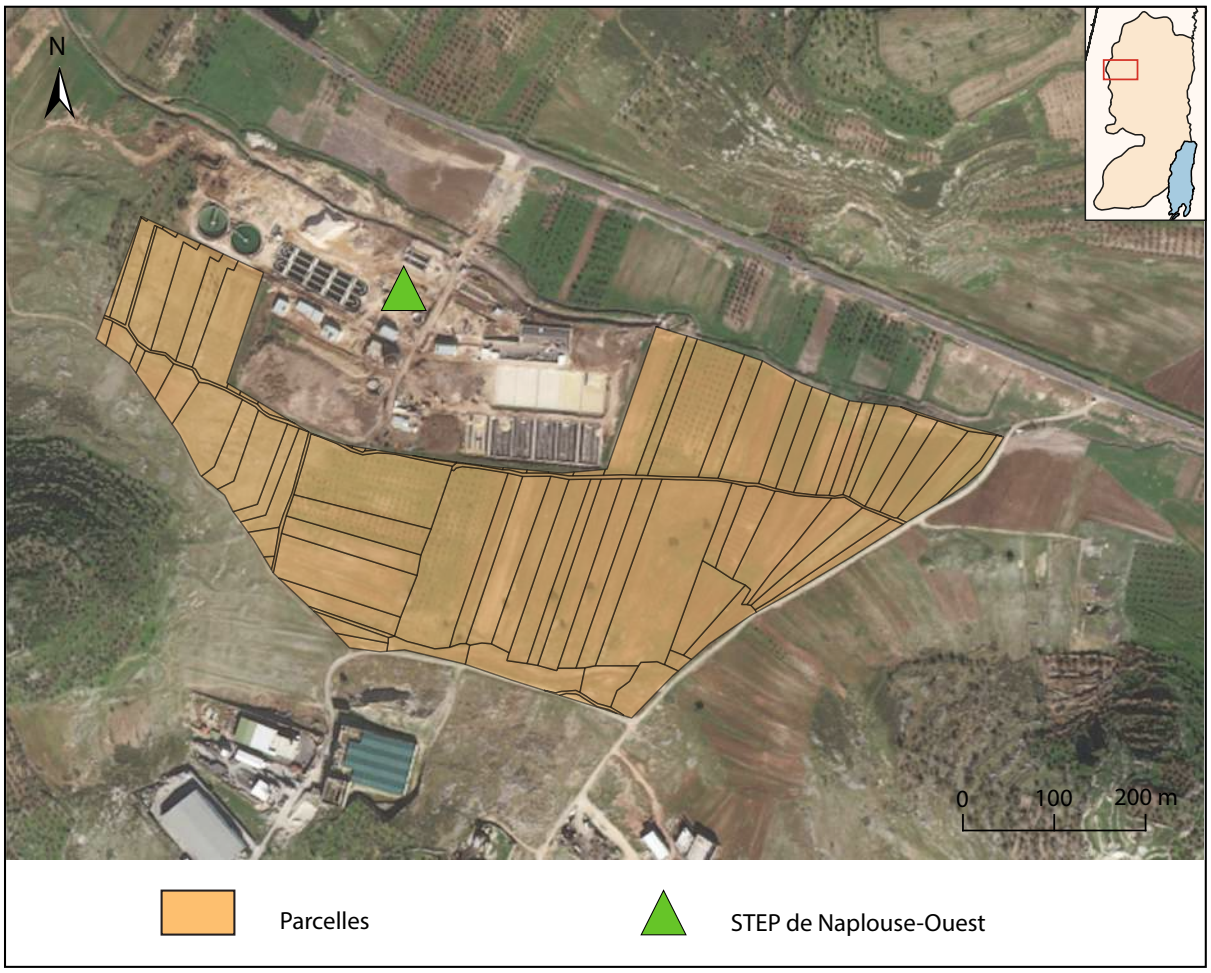

Figure 7. 5 : Carte des parcelles de terres incluses dans le projet de réutilisation financé par l'USAID. Source : Cadastre du MoLG. Réalisation : Jeanne Perrier.

Surface (en dunum)	Nombre de parcelles
Entre 0.3 et 1 dunum	8
Entre 1.01 et 5 dunums	41
Entre 5.01 et 10 dunums	13
Entre 10.01 et 19 dunums	3
TOTAL	**65**

Tableau 7. 3 : Classification des parcelles de terres du projet financé par USAID en fonction de leur taille. Source : Cadastre du MoLG.

Lors de la réunion du 16 juillet 2013 concernant la mise en place du projet de réutilisation, le « *représentant des agriculteurs* »[522] a fait part de l'inquiétude de ces derniers

[522] Le document de l'USAID utilise le terme « *representative of farmers' Association* » (USAID 2013, 33). L'association à laquelle l'USAID fait référence est la coopérative agricole du village de Deir Sharaf, et le « représentant » est un habitant de Deir Sharaf qui a été élu par les membres de la coopérative. Je reviens sur la problématique de la coopérative et de la transformation en une AUE à la section 4.

concernant ce critère de surface, craignant une limitation du nombre de participants potentiels[523]. En réponse, l'USAID explique qu'il s'agit d'un critère nécessaire pour assurer la faisabilité du projet[524]. Ceci s'explique par le fait que le projet de réutilisation de l'USAID, tout comme celui de la KfW, a pour objectif de réaliser des « clusters », c'est-à-dire cultiver un même produit sur une surface suffisamment grande pour permettre la réalisation des tâches mécanisées sur l'ensemble de ces parcelles en même temps. La section 4 détaille cette nouvelle organisation en « clusters » et ses impacts sur la tenure foncière.

Les différents critères et objectifs du projet de l'USAID démontrent une définition précise d'une agriculture « efficiente » et d'une irrigation « efficiente ». D'une part, le projet de réutilisation des eaux traitées est construit sur l'idée qu'une agriculture « efficiente » est une agriculture d'exportation. Ceci se traduit par le choix d'encourager la culture d'arbres fruitiers. Il s'agit également d'une agriculture non fragmentée où l'agrégation de parcelles est encouragée. D'autre part, une utilisation « efficiente » de l'eau doit permettre de maximiser le revenu de l'agriculteur. Ceci correspond à ce que la littérature scientifique définit comme la « productivité de l'eau ». Cette construction de l'agriculture observée à Naplouse-Ouest dans le projet de l'USAID répond parfaitement à la politique agricole de l'AP, en ce sens qu'elle doit permettre d'augmenter la valeur ajoutée de l'agriculture en exportant ses produits, tout en augmentant la surface de terres irriguées. Le projet de la KfW propose une autre vision, qui se combine également avec la politique agricole de l'AP concernant la réutilisation des eaux usées traitées.

3.2 Le projet de la KfW : une stratégie d'appropriation des eaux traitées

La KfW a initié trois projets de réutilisation des eaux traitées à Naplouse-Ouest :

(1) un projet pilote de 40 dunums démarré en 2013,
(2) un projet de 120 dunums, démarré en novembre 2017,
(3) un projet de 2700 dunums, à l'état de planification.

Le projet pilote (1) est géré uniquement par les employés de la municipalité de Naplouse, en charge de la STEP. Le projet de 120 dunums rassemble 28 agriculteurs, propriétaires ou locataires des parcelles inclues dans le périmètre. Celui-ci n'a que peu modifié les cultures

[523] « *The Farmer representative (…) explained that having the plots areas of 5 dun ms limits the number of farmers*. » (USAID 2013, 34).
[524] « *The reason for having 5 dunums plots is to insure* [sic.] *project feasability for farmers*. » (USAID 2013, 35)

déjà en place puisque les arbres déjà cultivés, essentiellement des oliviers et des amandiers (60 dunums) ont été préservés, tandis que celles non-cultivées ont reçu des semences de fourrage (60 dunums). Par contre toutes sont passées d'une culture en pluviale à l'irrigation par les eaux traitées. Le projet de 2700 dunums nécessite une attention particulière car la manière dont l'AP et le KfW l'envisagent traduit leur représentation de l'agriculture, de la réutilisation des eaux traitées, et la manière dont celles-ci doivent être gérées.

Par son projet à grande échelle de réutilisation des eaux usées, la KfW a choisi de maximiser la consommation des eaux usées traitées à l'intérieur de la Cisjordanie. En choisissant de réutiliser les eaux usées traitées de la STEP de Naplouse-Ouest, l'AP souhaite non seulement irriguer plus de terres, mais également diminuer au maximum le flux d'eaux usées traitées s'écoulant vers Israël, voire l'arrêter. Ceci doit permettre d'abaisser les charges financières qu'Israël impose à l'AP pour le traitement des eaux usées dans la STEP israélienne de Yad Hanna (Chapitre 6)[525]. La stratégie de réutilisation proposée par la KfW répond à la politique de l'AP, combinant objectifs financier et nationaliste. Pour le moment, aucune possibilité n'existe permettant de construire une réserve d'eau ou un barrage pour stocker l'eau traitée s'écoulant de la station de traitement. Ces infrastructures ont été refusées par Israël.

La seule option permettant de « garder » l'eau en Cisjordanie est de maximiser sa consommation. C'est la raison principale qui a poussé les consultants à décider de consacrer 40% de la surface du périmètre à la culture du fourrage (type alfalfa). Le rapport de consultance définit quatre cultures, *a priori* les plus adéquates pour le projet de 2700 dunums. Le tableau 7.4 résume les besoins en eau de chaque culture présentés dans le rapport de consultance et calculés avec le logiciel Cropwat de la FAO, et les surfaces envisagés pour chacune d'entre elles (CDM Smith 2017, Annexe 3.4)[526]:

[525] Le chapitre 6 démontre que les prélèvements effectués par Israël sur les revenus douaniers de l'AP pour le traitement des eaux usées, et la gestion des STEP israéliennes frontalières ne diminuent pas en fonction de la qualité des eaux reçues. Autrement dit, même si depuis 2013, la STEP à Naplouse-Ouest a permis de considérablement améliorer la qualité des eaux se déversant dans le *wadi* et s'écoulant vers Israël, Israël n'a pas réduit pour autant réduit le montant des prélèvements.

[526] Le tableau 7.4 n'indique pas la surface consacrée au pacanier seul car celle-ci est déjà comprise dans les 600 dunums calculés pour les cultures intercalées de pacaniers et de fourrage (alfalfa).

Culture	Surface envisagée (en dunum)	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	Après 5 ans
Pécan + Alfalfa	600	679	731	782	833	-
Pécan	-	-	-	-	-	657
Olivier	967	348	348	348	348	348
Amandier	12	834	834	834	834	834
Alfalfa	1100	965	965	965	965	965
TOTAL	**2679**	**2826**	**2878**	**2929**	**2980**	**2804**

Tableau 7. 4 : Comparaison des besoins en eau calculés par le logiciel Cropwat (FAO) pour les cultures prévues dans le projet de 2700 dunums (en m^3 par dunum). Source : CDM Smith (CDM Smith 2017, 63).

Les surfaces d'oliviers et d'amandiers prévues dans le projet correspondent aux arbres déjà plantés. Aucun ajout ni retrait n'est prévu concernant ces cultures. Par contre le rapport de consultance prévoit de cultiver 600 dunums de pacaniers malgré le scepticisme des agriculteurs enquêtés concernant ce choix[527].

Le deuxième argument pour justifier la culture du fourrage est de satisfaire la demande du marché local. Selon l'ingénieur agronomique de la STEP de Naplouse-Ouest, 80% du fourrage consommé en Cisjordanie est importé d'Israël[528]. L'objectif consiste à privilégier la production palestinienne au lieu d'importer le fourrage d'Israël. Cependant ce lien de causalité établi entre la hausse de la production locale de fourrage et la baisse des importations est bancal car il dépend des prix sur les marchés, et donc des politiques de subventions agricoles en place en Israël. Pour empêcher les produits israéliens d'entrer sur le marché palestinien, il faudrait une mesure protectionniste de la part du MoA et de l'AP. Les agriculteurs se plaignent de la concurrence des produits israéliens depuis plusieurs années. Cependant, une telle mesure n'a jamais été prise par l'AP. Le prix de vente dépend des coûts supportés par les agriculteurs dans le processus de production, et notamment du prix de l'approvisionnement en eaux traitées. À Naplouse-Ouest, la KfW et la municipalité de Naplouse se sont accordés pour fixer le prix de vente à la coopérative puis à la future AUE à

[527] La section 5 examine les problèmes posés par le choix de cette culture.
[528] Entretien réalisé le 22/11/2017 à la STEP de Naplouse-Ouest.

0,5 NIS le mètre cube les deux premières années, puits à 0,7 NIS le mètre cube ensuite[529]. Le rapport de consultance explique également que le fourrage devrait assurer des revenus élevés aux agriculteurs, du fait des multiples récoltes possibles sur une seule année. Là aussi, ces revenus dépendent non seulement des coûts de production mais également du prix de vente des produits.

Enfin, la définition donnée à l' « efficience » de l'utilisation de l'eau a évolué entre le premier rapport de la KfW publié en 1997 et le second rapport publié en 2017. Dans le premier, les agriculteurs devaient avoir pour objectif de maximiser la consommation d'eau. Le second rapport encourage plutôt une « *utilisation économique de l'eau* » : « *les agriculteurs ajouteront autant d'eau que nécessaire du moment qu'ils s'attendent à ce que le profit (rendement plus élevé) soit plus élevé que le coût d'ajouter de l'eau* » (CDM Smith 2017, 17)[530]. Le rapport de consultance a opéré cette modification après avis du MoA palestinien, menant aux calculs de besoin en eau présenté dans le tableau 7.3. Ce changement démontre que la gestion considérée « *efficiente* » par les consultants et ingénieurs du projet ne répond pas à une définition stable et indépendante. Celle-ci évolue en fonction des objectifs et du contexte économique dans lequel s'insère le projet. La nouvelle formulation pose un second problème : l'augmentation du profit est corrélée à l'augmentation des rendements. Cependant des rendements élevés ne garantissent pas systématiquement des profits élevés. Si le marché devient saturé, alors le prix du fourrage baissera, de même si les agriculteurs palestiniens doivent faire face à la concurrence israélienne.

L'analyse du rapport d'évaluation du projet de 2700 dunums révèle les constructions diverses de l' « efficience » de l'utilisation de l'eau en fonction des acteurs et des stratégies qu'ils définissent. La comparaison des discours rend compte de l'évolution de la coproduction de l'ordre naturel et de l'ordre social soutenue par la KfW et l'AP. Dans le premier rapport,

[529] Le rapport explique que le prix ne tient pas compte de l'inflation et pourra être révisé par la municipalité de Naplouse le cas échéant. Le prix fixé à 0,7 NIS par mètre cube doit suffire à couvrir les coûts d'opération et de maintenance de la STEP ainsi que le financements de futurs remplacements. Le responsable du projet à la municipalité de Naplouse précise que les deux premières années, la KfW prendra le coût de l'approvisionnement à sa charge pour inciter les agriculteurs à participer au projet. Cette gratuité est réduite à six mois pour les agriculteurs cultivant du fourrage. Le rapport indique que le prix ne doit pas dépasser le prix de l'eau potable à Tulkarem qui est de 0,7 NIS par mètre cube (CDM Smith 2017, 79). Cependant la coopérative agricole la revend aux agriculteurs en 2018 à 1 NIS le mètre cube pour couvrir les salaires des ingénieurs (entretien réalisé le 22/11/2017 à Deir Sharaf).

[530] « *The crop water requirements presented in the original assessment report were based on the objective of maximizing water consumption. As farmers will have to pay a relatively high price for reused water (much more than in the neighbouring countries Jordan and Israel) the farmers will opt for an economic use of water: they will only add as much water to a crop as long as they assume the profit (higher yield) will be higher than the additional costs by adding water.* » (CDM Smith 2017, 17).

l' « efficience » constitue un schème interprétatif soutenant une politique d'accaparement des eaux traitées. Dans le deuxième rapport, le schème interprétatif évolue pour insérer une considération économique dans l'utilisation des eaux traitées. L'eau est perçue comme un bien économique dont l'utilisation doit se calculer en termes de coûts et de bénéfices tirés de l'irrigation.

3.3 Deux projets de développement porteurs de deux projets de construction étatique

Le choix des cultures relève d'une coproduction de ce qui constitue une agriculture « efficiente » à Naplouse-Ouest. La compréhension de l'ordre naturel des bailleurs de fonds, tels que l'USAID et la KfW, interagit avec leur compréhension de l'ordre social. Pour l'USAID, le développement de la société palestinienne passe par la néolibéralisation de l'agriculture. L'USAID conçoit ainsi l'ordre naturel à Naplouse-Ouest comme un espace à exploiter et à modeler pour répondre à cette vision de l'ordre social. La culture des arbres fruitiers permet d'accomplir cette dernière. En retour, cette culture interagit également avec les institutions en place et demande une adaptation. Les arbres fruitiers ne requièrent pas le même type de travail que des cultures céréalières par exemple. Cette nouvelle construction de l'ordre naturel impose des changements significatifs sur l'organisation sociale agricole à Naplouse-Ouest. Pour la KfW, la souveraineté de l'APE sur ces ressources est un objectif majeur et la culture du fourrage permet d'y répondre en maximisant la consommation d'eau, tout en garantissant *a priori* un revenu élevé aux agriculteurs. Dans les deux cas, cette modification de l'ordre naturel par le changement des trajectoires de l'eau permet d'étudier les différents projets de construction étatique à l'œuvre.

Dans chacun des deux projets, l'efficience constitue un schème interprétatif permettant de légitimer une structure de domination particulière. Les schèmes interprétatifs traduisent une représentation particulière de la réalité légitimant des structures de signification qui elles-mêmes renforcent une structure de domination (Jabri 1996). La notion d'efficience constitue un schème interprétatif (Chapitre 4). Les projets de réutilisations financés par la KfW et l'USAID promeuvent des schèmes interprétatifs différents sous le couvert de l'utilisation d'un même terme. L'USAID définit l'efficience en tant que schème interprétatif à l'intérieur d'une structure de signification légitimant l'agriculture d'exportation et les cultures à haute valeur ajoutée. Cette structure de signification renforce une structure de domination dans laquelle les

agrobusiness forment les moteurs principaux de l'économie. Dans cette représentation de l'ordre social, l'État n'occupe qu'une place mineure, celle d'encourager l'agriculture d'exportation en limitant les barrières douanières. Pour la KfW, l'efficience de l'utilisation d'eau, comprise comme la maximisation économique de la consommation de l'eau, renforce une structure de signification légitimant la vision de l'eau comme un bien économique et comme un stock appartenant aux Palestiniens ou à Israël. Ceci permet de renforcer le rôle de l'Etat comme acteur régulateur et propriétaire de ces ressources.

L'organisation en clusters agricoles promue par la KfW légitime les organisations proto-gouvernementales palestiniennes et leur renforcement institutionnel. J. Wandel (2009) explique que les clusters impulsés par l'État au Kazakhstan favorisent les institutions ou entreprises déjà proches du gouvernement central. Il démontre que les clusters encouragés par l'État ont finalement permis à une entreprise d'asseoir son monopole sur la commercialisation des fruits et légumes. Dans le cas du projet de la KfW, l'organisation en clusters semble favoriser la future AUE ainsi que la municipalité de Naplouse. En effet, ce modèle requiert une mise en commun de la chaine de production et de commercialisation qui doit être gérée par l'AUE et non individuellement par chaque agriculteur.

Enfin, la promotion de différentes structures de domination au sein d'un même territoire révèle un manque de coopération entre les bailleurs de fonds. Ce manque de coopération se traduit par des conflits pour des projets ciblant le même espace. Par exemple, la KfW n'a pas accepté que l'USAID prévoie un projet de réutilisation de grande envergure, alors que la construction de la STEP a bénéficié de financements allemands. Ce manque de coopération engendre la poursuite de différentes dynamiques concernant l'agriculture qui encouragent l'AP dans une stratégie ambiguë. Celle-ci combine des objectifs d'occupation des terres et d'appropriation de l'eau pour s'imposer en tant qu'État souverain face à l'occupation israélienne, et des objectifs économiques reposant essentiellement sur l'essor du secteur privé.

Section 4 - Une redéfinition de la tenure foncière fragilisant les plus vulnérables

Les différents projets de réutilisation des eaux usées rassemblent de nombreuses micro-parcelles avec une tenure foncière complexe à démêler, et une multitude de propriétaires et d'usages. Le projet de l'USAID en a déjà fait les frais avec la difficulté de contacter tous les propriétaires fonciers concernés par la réalisation du projet sur 200 dunums. Celui de la KfW vise une surface de 2700 dunums et souhaite promouvoir l'établissement de clusters agricoles.

Cette nouvelle organisation en cluster nécessite de repenser la tenure foncière actuelle. La micro-parcellisation en Cisjordanie résulte principalement de deux phénomènes : 1) la division des terres *mesha'a* en propriétés privées à la fin du 19ème siècle, et 2) les règles d'héritage (Granott 1952, p 202). Le système de tenure foncière appelé *mesha'a* désigne un régime de propriété commune et indivisible[531]. À partir de 1860, l'administration centrale ottomane débute un processus d'inscriptions au cadastre des parcelles, jusqu'alors catégorisées *mesha'a*[532]. Ainsi, la propriété privée devient la principale forme de tenure foncière à la fin du 19ème siècle, caractérisée par une forte fragmentation et dispersion des terres (Granott 1952, p 205). Les droits d'héritage ont ensuite continué et accentué ce phénomène de micro-parcellisation de la terre[533]. Ces deux phénomènes expliquent la micro-parcellisation observée à Naplouse-Ouest, qui révèle une diversité des utilisations des terres dans le périmètre ciblé. La figure 7.6 et le tableau 7.5 illustrent cette extrême division[534].

[531] Les terres des villages en Palestine étaient divisées en différentes parcelles et accordées à une ou plusieurs familles. Cette terre leur était commune et indivisible (Granott 1952, 174).
[532] Les autorités ont fait pression sur les paysans pour établir un titre de propriété pour chacune des parcelles enregistrées. Toutefois, pour que les terres attribuées à chacun soient équitables en taille et en qualité, les paysans ont insisté pour posséder une terre de chaque catégorie disponible : « *When his holding is assigned to him, at division of the mesha'a land or on any other occasion, he is above all anxious that his holding should not be inferior, in regard to the quality of soil and its agricultural possibilities, to the holdings of the other inhabitants of the village. Hence, he demands to have his share in all the cateories of land and in all sections of the village, so that his parcels should include both fertile land and poor land, land on which winter crops are grown and land good for summer crops. Above all he desires to receive his share on the central section of the village reserved for the erection of houses.* » (Granott 1952, 205).
[533] Le système d'héritage est régi par la loi islamique où chaque enfant hérite d'une partie de la terre de son père.
[534] La figure 7.6 se base sur les données cadastrales mises à disponibilité par le MoLG mais celles-ci ne sont pas tout à fait complètes. Il manque notamment des données pour le nord du périmètre, ce qui explique le vide sur la carte à cet endroit. Par conséquent, il faut noter que le tableau 7.5 sous-estime le total de parcelles incluses dans le périmètre.

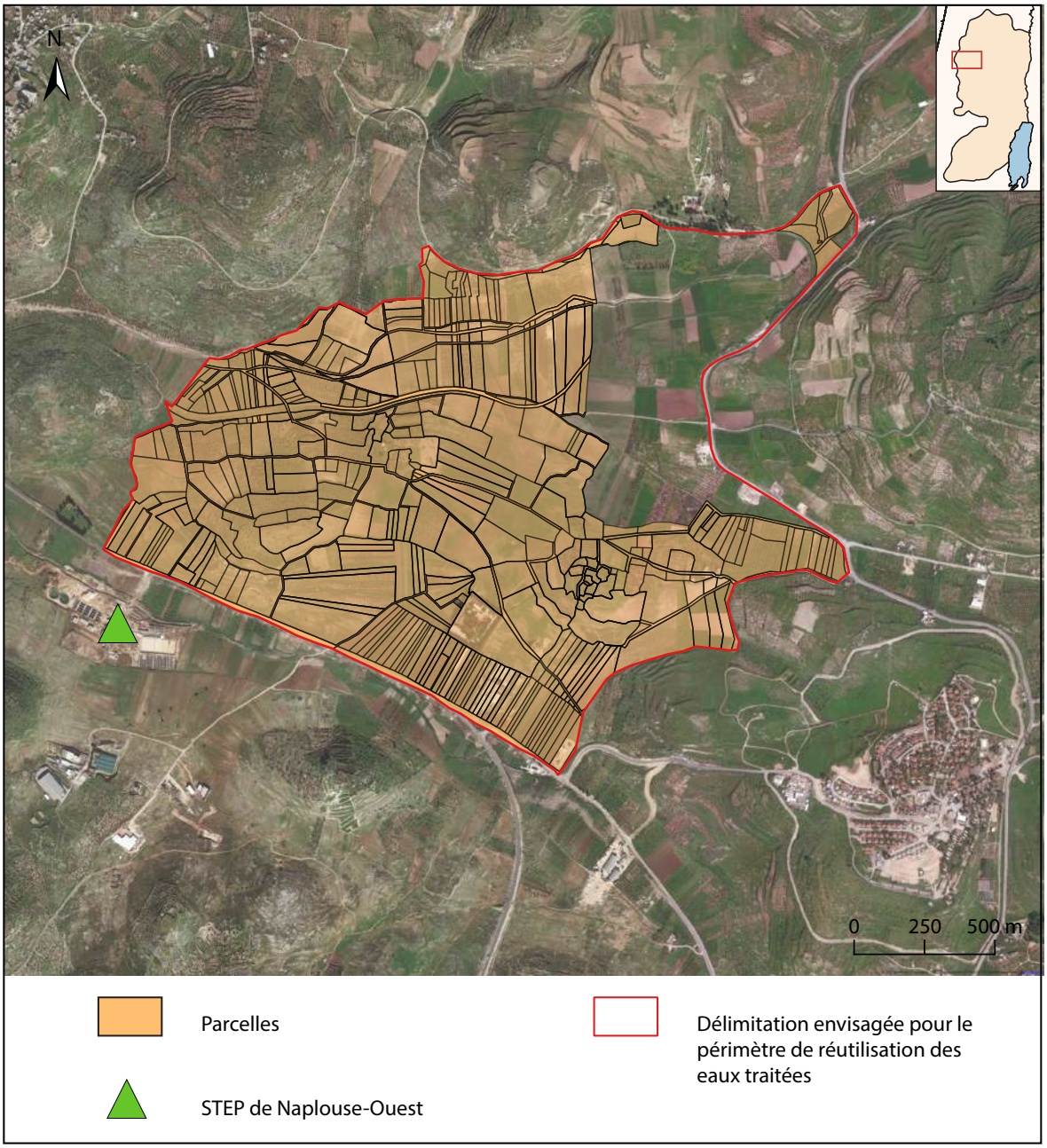

Figure 7. 6 : Carte des parcelles de terres incluses dans le projet de réutilisation de 2700 dunums financé par la KfW. Source : Cadastre du MoLG. Réalisation : Jeanne Perrier.

Surface (en dunum)	Nombre de parcelles
Entre 0.3 et 1 dunum	28
Entre 1.01 et 5 dunums	198
Entre 5.01 et 10 dunums	108
Entre 10.01 et 20 dunums	51
Entre 20.01 et 30 dunums	35
Entre 30.01 et 40 dunums	6
Entre 40.01 et 50 dunums	2
Supérieur à 50 dunums	1
TOTAL	**429**

Tableau 7. 5 : Classification des parcelles de terres par taille pour le projet de 2700 dunums financé par la KfW. Source : Cadastre du MoLG.

Le projet de réutilisation assure participer à sécuriser l'utilisation des terres du périmètre ciblé (CDM Smith 2017, 29). Le projet suppose donc d'emblée que le manque d'eau entraine une insécurité quant à l'utilisation des terres. Avant de s'intéresser aux contradictions soulevées par les changements de tenure et d'organisation prévus, il est nécessaire d'explorer l'état actuel de la tenure foncière dans le périmètre ciblé (section 4.1). Ceci met en lumière les modes d'organisation locaux passés sous silence dans les différents rapports de consultance. L'analyse des différents outils mis en place pour réaliser cet objectif de sécurisation foncière permet ensuite de démontrer qu'ils contribueront à fragiliser la tenure foncière des plus vulnérables (section 4.2) et à favoriser une spéculation foncière (4.3).

4.1 Une tenure foncière complexe et diverse ignorée

Le rapport de consultance produit pour le projet de réutilisation sur 2700 dunums évoque la question foncière. Cependant, elle la représente de manière à ce qu'elle corresponde et rende possible le mode de gestion adoptée. D'après le rapport de consultance de 2017, plusieurs entretiens ont été réalisés avec 50 personnes et 21 ménages dispersés dans les « *villages les plus concernés* », soit Burqa, Sebastia et Deir Sharaf, sur un totale de 944

ménages identifiés (CDM Smith 2017, 14,19)[535]. Ces enquêtés détiennent environ 30% des terres ciblées par le périmètre de KfW (CDM Smith 2017, 19). Il faut noter que les données produites par le rapport et celles mises à disposition par le MoLG diffèrent : le premier comptabilise 389 parcelles mais précise ne prendre en compte que celles pour lesquelles l'information est disponible, et le second au moins 429. Selon le MoLG, la moitié des parcelles à l'intérieur de ce périmètre mesure moins de 5 dunums, et seulement trois parcelles mesurent plus de 40 dunums. La plus grande (51 dunums) n'est pas utilisable car un club de loisir y est installé. Une autre mesurant 35 dunums d'après le cadastre est en fait divisée entre plusieurs personnes. Rassembler des données précises sur les terres, leur statut et leur surface semble donc compliqué. Leur diversité complexifie la représentation statistique de la situation. Le rapport précise toutefois que :

> « *Bien que les personnes rencontrées et interrogées en Janvier 2017 détiennent environ 30% des terres dans la région ciblée, le nombre de 21 ménages interrogés sur environ 944 ménages d'agriculteurs donne simplement une idée générale des statuts socio-économiques du groupe ciblé et des recommandations pour le projet de réutilisation. A chaque fois que dans ce rapport des nombres et des pourcentages sont mentionnés, le lecteur doit garder en mémoire que ce ne sont que des estimations faites sur un nombre plutôt faible de ménages.* » (CDM Smith 2017, 19)[536].

Malgré cette mise en garde, la suite du rapport, et particulièrement la partie 4 sur l'évaluation du contexte socio-économique du groupe ciblé, est fondée uniquement sur ces estimations pour évoquer la tenure frontière. Sélectionner un échantillon si restreint pour établir des statistiques constitue une erreur méthodologique fondamentale qui invalide les conclusions de l'étude.

D'autre part, le rapport développe très peu la question de la tenure foncière de ces parcelles. Il partage simplement les parcelles en deux catégories : 1) celles exploitées [*operated*] par un « locataire » [*tenants*], 2) et les terres cultivées par le propriétaire lui-même. Une distinction est faite entre les locataires payant en nature, soit en reversant une partie de la récolte soit en donnant des bidons d'huile d'olive, et ceux payant en argent, minoritaires

[535] « *For obtaining basic data on the target group, the following methods were used: (...) Interviews with 21 households from the main target villages, Burqa, Sabastiya and Deir Sharaf », « the results of the socio-economic assessment of the target group are mainly based on 6 Focus Group Meetings with a total of 50 persons (25 women and 25 men) and on 21 household interviews.* » (CDM Smith 2017, 14,19).

[536] « *Although the persons met and interviewed in January 2017 own about 30 % of the land in the target area, the number of 21 households interviews out of an estimated 944 farmer households just gives a general idea of the socio-economic status of the target group and its recommendations for the reuse project. Whenever in this report numbers and percentages are mentioned, the reader should have in mind that these are only estimations based on a quite low number of interviewed households.* » (CDM Smith 2017, 19).

(CDM Smith 2017, 23)[537]. Ces trois lignes consacrées aux différents types de tenure foncière ne suffisent pas à comprendre les mécanismes sociaux derrière ces arrangements. Cependant, cette représentation simplifie la problématique foncière et la fait correspondre aux catégories de la grille de lecture adoptée par le rapport et centrée sur la propriété foncière.

Les méthodes d'enquête choisies pour réaliser la consultation participent à la coproduction de l'agriculture palestinienne. Elles traduisent une représentation des ressources en eau et du foncier qui correspond à la manière dont l'AP et les agences de développement envisagent de gérer le projet de 2700 dunums. L'analyse du questionnaire utilisé par l'équipe de consultants révèle une compréhension de l'agriculture centrée sur l'aspect économique. Lorsque les questions se rapportent à l'exploitation agricole, le terme « *agribusiness* » est constamment employé.

La première partie se rapporte à la tenure foncière (questions 1 à 6). Elle doit permettre de déterminer si la personne interrogée possède ou loue la terre. Dans le premier cas, les questions cherchent à déterminer le nombre de membres de la famille possédant la parcelle concernée, leur lieux de résidence, la taille de la parcelle, et si l'enquêté possède d'autres terres en-dehors du périmètre. Dans le second cas, les questions concernent les arrangements du contrat locatif et le montant annuel du loyer.

La deuxième partie cherche à évaluer le degré d' « *expertise agricole* » du répondant (questions 8 à 10). La question 8 s'intéresse d'abord à l'éducation de l'enquêté, calculée en nombre d'années passées à l'école ou à l'université. La question 9 demande si la personne dispose d'une « *expertise agricole* » ou non. Aucune définition n'est donnée de ce que signifie une expertise agricole. S'agissant d'une question fermée, si la réponse est non, le répondant n'est pas concerné par les deux questions suivantes portant sur ses potentielles années d'expérience dans l'agriculture et son expérience de l'irrigation. Le questionnaire ne distingue pas les méthodes d'irrigation. Pourtant l'irrigation à partir d'une source ne demande pas la même gestion de la ressource que d'irriguer à partir d'un puits ou d'un réservoir. La première demande de gérer un flux d'eau constant où le débit de la source et la distribution des tours d'eau imposent le calendrier d'irrigation, tandis que la deuxième permet une gestion de stock (Trottier 2015; Trottier et Perrier 2017).

Les questions suivantes se rapportent à la main d'œuvre agricole employée sur les parcelles cultivées (questions 11 à 12). Il s'agit de différencier selon que l'enquêté emploie

[537] « *The tenant fee is generally payed in kind (71.4 %); only 28.6 % pay in cash. Some pay with 1/4 to 2/3 of yearly harvest, others in kind of olive oil.* » (CDM Smith 2017, 23).

des travailleurs permanents ou saisonniers. Les membres de la famille doivent être comptés comme des employés. La formulation de ces questions engendre une confusion entre les contrats de métayage, les contrats de location, et les contrats d'employés journaliers ou saisonniers. Dans un contrat de métayage, les femmes et les enfants participent généralement au travail de la terre. Cependant, ils ne perçoivent aucun salaire de la part du propriétaire de la terre qu'ils louent. La participation de la famille dans un contrat de métayage fait partie de l'organisation même de ce contrat. Les membres de la famille ne sont pas considérés comme des employés. Les contrats de location ou de métayage se différencient en tout point du statut des travailleurs agricoles, journaliers, saisonniers, ou permanents. Ces derniers ne louent pas la terre mais perçoivent un salaire en rétribution du travail effectué. La temporalité de ces contrats affecte les modes de paiement. Un travailleur saisonnier est généralement rémunéré à la fin de la saison, et en fonction de la récolte effectuée. Cela nécessite une certaine mobilité de la main d'œuvre et de leurs familles qui les accompagnent très souvent[538]. Un travailleur journalier est payé selon un taux horaire, et peut combiner plusieurs emplois. Ces diverses organisations du travail impactent les stratégies déployées par les travailleurs pour s'assurer un revenu. Le questionnaire ne permet pas de saisir la diversité de ces situations.

Le reste du questionnaire a pour objectif de déterminer la composition des revenus des ménages, les coûts, les profits tirés des différentes activités, agricoles ou non. Les questions relatives aux cultures cherchent à identifier celles générant le plus haut revenu. L'enquêté doit les classer en fonction des revenus qu'elles génèrent par dunum et de leur part dans le revenu total. Aucune question ne s'intéresse aux raisons ayant poussé l'agriculteur à cultiver tel arbre fruitier ou telle variété de blé. Par exemple, un agriculteur à Sebastia m'a expliqué qu'il existe une variété de blé que les sangliers ne mangent pas. Or ceux-ci constituent une importante nuisance pour les agriculteurs. C'est cette variété qu'il a choisie de cultiver pour éviter la destruction de sa récolte. Le questionnaire ne permet pas de saisir ces nuances et de considérer les formes de savoir déployées par certains agriculteurs pour justifier leurs pratiques, en-dehors des préoccupation financières.

Le questionnaire révèle également un processus de commensuration problématique. Commensurer permet de mesurer différentes variables en utilisant le même système de mesure (Espeland 1998). La question 18 demande au répondant d'attribuer une valeur économique, en shekels israéliens, à la terre qu'il détient. Le répondant doit donner une valeur

[538] Le chapitre 9 consacré à l'étude du développement agricole dans la vallée d'Al Far'a revient sur ces organisations multiples de travail et leurs conséquences sur les stratégies des différents acteurs, travailleurs et employeurs.

en shekels à sa terre, ses équipements, ses éventuelles dettes et ses dépenses familiales. Ceci peut être un outil de comparaison. Donner une valeur monétaire à une terre est utile lorsque celle-ci doit être vendue. Le rapport de consultance prévoyant la possibilité de louer ou vendre certaines terres, cette question est particulièrement utile. Cependant, la valeur d'une terre ne peut pas toujours se convertir en termes monétaires. La terre peut représenter un attachement émotionnel particulier pour son propriétaire. C'est souvent le cas en Cisjordanie du fait de la confiscation des terres par l'occupation militaire israélienne. Le cas de Naplouse-Est fournit un exemple de la problématique de la commensuration et des contestations que ces différentes représentations de la valeur des terres engendrent, compliquant la réalisation d'un projet de STEP (Chapitre 8).

Les différents types de tenure foncière présentes à Sebastia, un des villages concernés par le projet, démontrent une organisation particulière de l'agriculture, qui ne repose pas uniquement sur des relations marchandes. Un des propriétaires interrogés possède une terre héritée de sa famille, couverte d'oliviers. Au moment de la récolte des olives, au mois d'octobre, il propose à une famille du village qui est dans le besoin de récolter les olives. Quand la récolte est terminée, la famille en conserve la moitié. Aucun loyer n'est payé. Cette organisation est bénéfique pour les deux parties : le propriétaire de cette terre n'a pas le temps de ramasser les olives car il est gérant d'un hôtel, et la famille peut faire une réserve d'olive et d'huile ou revendre l'huile pour avoir un revenu[539]. Cette organisation de la récolte des olives est très courante en Cisjordanie et s'appuie sur une forte solidarité encore présente au sein des villages. Un autre propriétaire rencontré à Sebastia possède dix dunums dans le périmètre prévu du projet de la KfW. Il loue sa terre en échange d'un loyer à un agriculteur de Sebastia. Cet agriculteur cultive majoritairement du blé sur cette parcelle[540]. Enfin, un troisième propriétaire cultive lui-même sa terre. Il possède trente dunums qu'il a achetés progressivement entre 2001 et 2013 à son retour d'Allemagne. Il cultive différents arbres fruitiers dont des abricotiers et des pommiers, des oliviers et également quelques légumes comme le chou-fleur destinés à une consommation personnelle. Il irrigue grâce à son réservoir d'eau de pluie, mais celui-ci ne suffit pas pour irriguer ses jeunes arbres fruitiers. Il achète donc de l'eau à des distributeurs privés d'eau domestique, qu'il stocke, pour irriguer ses jeunes abricotiers deux fois par mois, de mai à novembre. Il paie 6 NIS pour un mètre cube d'eau. Trop âgé pour entretenir ses terres, il emploie de la main d'œuvre de Sebastia qu'il paie

[539] Entretien réalisé le 01/10/2017 à Sebastia.
[540] Entretien réalisé le 01/10/2017 à Sebastia.

à chaque fin de semaine ou de journée lorsque le travail s'effectue sur une période discontinue[541].

Ces multiples configurations de la tenure foncière ne sont pas prises en compte dans le rapport de consultance. Pourtant elles sont essentielles pour comprendre l'organisation sociale tissée au travers de l'agriculture dans cet espace. Elles démontrent la diversité des utilisations et l'importance des mécanismes qu'elles soutiennent en termes de sécurité alimentaire et d'emplois.

4.2 Le passage de la micro-agriculture à l'organisation de clusters au détriment des plus vulnérables

Le projet de réutilisation des eaux traitées prévoit d'organiser la zone agricole en clusters pour permettre une irrigation dite « efficiente ». Le rapport de consultance prévoit l'établissement de « *grands clusters de dix dunums ou plus* » (CDM Smith 2017, 16)[542].

Le concept de cluster s'est développé au 19ème siècle dans le domaine de l'économie spatiale. D'après S. Figiel et al. (2014), Alfred Marshall, économiste britannique de la fin du 19ème siècle, est le premier à avoir théorisé le concept de cluster en démontrant que la proximité géographique d'entreprises du même secteur favorise l'émergence d'effets positifs bénéficiant à l'ensemble de ces entreprises. La coopération et la compétition figurent aux centres de ce modèle d'organisation. M.E. Porter (1998) définit un cluster comme « *une concentration géographique d'entreprises et d'institutions interconnectées dans un domaine particulier* »[543]. Cette organisation est supposée augmenter la compétitivité du secteur agricole et encourager les économies d'échelle (Porter 1998). Cependant, la plupart des études sur les clusters démontrent que leur formation découle plus d'initiatives privées que de politiques gouvernementales. Selon J. Wandel (2010), la majorité des clusters impulsés par les gouvernements ne fait qu'augmenter et centraliser le pouvoir d'un acteur déjà établi et souvent proche du pouvoir étatique. De plus, l'organisation en cluster a pour objectif de

[541] Entretien réalisé le 27/11/2017 à Sebastia.
[542] « *In order to achieve a high degree of efficiency of the irrigation system, big clusters of 100 donum or more should be envisaged.* » (CDM Smith 2017, 16).
[543] « *Clusters are geographic concentrations of interconnected companies and institutions in a particular field.* » (Porter 1998).

« *moderniser les technologies de production* » et « *maitriser la structure éparse des petits agriculteurs* » pour encourager le développement d'un secteur (Wandel 2010, 22)[544].

L'organisation en cluster nécessite de repenser le système de cultures. Différents arbres fruitiers et semences céréalières sont déjà cultivés sur les terres ciblées par le projet de 2700 dunums. On y trouve en majorité des oliviers, des amandiers, des abricotiers, et du blé. Cependant, seules quatre cultures ont été sélectionnées pour le projet : les oliviers, les amandiers, les pacaniers et le fourrage. Le rapport de consultance indique que les personnes enquêtées ont donné leur accord pour changer de cultures une fois le système d'irrigation en place (CDM Smith 2017, 25)[545]. Pourtant un des agriculteurs rencontrés à Sebastia a confié ne pas vouloir remplacer ses abricotiers[546]. Il m'a également indiqué que la culture des abricotiers est très ancienne dans la région de Naplouse[547]. Leur disparition est principalement due à l'expansion des oliviers. Certains agriculteurs plantent des rangées d'abricotiers et d'amandiers entre les rangées d'oliviers. Cette ancienne technique permet de protéger les jeunes oliviers du vent pendant leur croissance (Figure 7.7).

[544] « *This direction seems to be (1) to create some sort of vertical cooperation and integration, (2) to overcome the scattered small scale farm structure especially in the dairy and fruit and vegetable sectors and (3) to boost the introduction of modern production technology.* »(Wandel 2010, 22).
[545] « *For the project implementation, only the areas currently planted by olive and almond trees will have to be considered. The target group agrees to change crop and tree patterns once the irrigation system is in place.* » (CDM Smith 2017, 25).
[546] Entretien le 27/11/2017 à Sebastia.
[547] Son témoignage recoupe le récit fait par Howard Crosby lors de son expédition en Palestine en 1949. Il décrit les terres autour de Naplouse où les arbres fruitiers poussaient en abondance : « *Everywhere were running streams and fountains, by the side of which grew pomegranates, magnolias, figs, olives, oranges, and apricots, in the greatest luxuriance and profusion.* » (Crosby 1851, 295).



Figure 7. 7 : Champs dans le périmètre ciblé par le projet de 2700 dunums à Sebastia et combinant oliviers, amandiers et abricotiers. Source : Jeanne Perrier (Novembre 2017).

L'imposition d'une nouvelle organisation agricole va bousculer la tenure foncière actuelle et fragiliser les plus vulnérables. Les contrats de métayage ne seront plus autorisés. Si un agriculteur souhaite cultiver la terre de quelqu'un d'autre, un contrat de location avec paiement devra être établi. Il ne sera plus possible, officiellement, de partager la récolte. Différentes conditions sont énoncées concernant cette location : 1) le contrat devra durer au moins cinq ans, et 2) le loyer ne devra pas dépasser un certain montant (à fixer ultérieurement) (CDM Smith 2017, 46)[548]. Il est prévu que les locataires ou métayers actuels puissent rester sur la terre. Cependant, ils devront payer un loyer plus élevé du fait de l'installation du système d'irrigation. D'après le consultant, l'augmentation des loyers n'est pas un problème car les revenus des agriculteurs locataires sont supposés augmenter (CDM

[548] « *Land owners should guarantee that tenants can use the plot for at least 5 years and that the rent will not exceed a certain amount* » (CDM Smith 2017, 46).

Smith 2017, 28-29)[549]. Il est également prévu que le propriétaire puisse arrêter le précédent contrat de métayage ou de location pour cultiver lui-même sa terre, dans le cas où « *il devienne conscient des bénéfices liés à l'agriculture* » (CDM Smith 2017, 46)[550]. Dans ce cas, il est prévu que les anciens métayers ou locataires soient employés comme travailleurs agricoles. L'auteur du rapport semble faire référence aux bénéfices financiers de l'agriculture irriguée. Cependant, dans la plupart des cas, le propriétaire des terres ne les cultive pas, ou peu, car il dispose d'un emploi principal. C'est très souvent le cas à Naplouse-Ouest, où de nombreux propriétaires sont employés de l'AP dans des écoles, des municipalités, des ministères, ou travaillent dans le secteur privé. Il ne s'agit pas d'une méconnaissance des « bénéfices » liés à l'agriculture. Au contraire, l'agriculture en pluvial leur permet parfois de mieux concilier leurs deux activités car elle requiert moins d'attention.

Seule la dimension économique est considérée ici. Les familles employées pour la récolte des olives ne pourront pas faire partie de cette organisation. Leur éviction est d'autant plus invisible que leur existence n'est pas mentionnée dans le rapport. L'huile d'olive et les olives constituent des éléments importants de l'alimentation palestinienne. En fonction du nombre d'arbres et de la qualité de la récolte, une famille peut disposer d'huile d'olive d'une saison à l'autre, sans avoir à en acheter. Ceci participe à la sécurité alimentaire et financière d'un ménage. De plus, le moment de la récolte constitue souvent un moment partagé en famille, période pendant laquelle des jours de congés sont accordés à la plupart des employés et ouvriers. Les processus de commensuration mobilisés dans l'ensemble du rapport de consultance ne peuvent pas prendre en compte la valeur de ces utilisations.

Le passage d'un statut de métayer ou locataire à un statut de travailleur n'implique pas la même organisation ni les mêmes contraintes. L'ouvrier agricole n'est pas libre de décider de son temps de travail. Cette activité est plus difficile à combiner avec un autre emploi en dehors du secteur agricole. Le métayer ou le locataire peut décider de réserver une partie de sa récolte pour sa famille, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire de la famille (Trottier et

[549] « *Probably the first impact of the project will be negative for tenants: Experience from other irrigation projects in Palestine shows that the lease per donum for irrigated land might rise from currently 14 EUR per year to a medium value of 100 EUR to 140 EUR per year. With an estimated medium area of 8 donum per tenant, the increase will sum up to 800 EUR to 1120 EUR per year. Nevertheless, it is expected that tenants will have a net positive impact from the project. With the expected increase of monetary income from agricultural production, tenants are expected to have a medium net increase from currently 40 EUR to 375 EUR per year and donum in the first project period (2020 and 2025), to 450 EUR per year and donum in the second period (2026 and 2030), and to 740 EUR per donum in the third period (2031 and 2035).* » (CDM Smith 2017, 28-29).

[550] « *The second scenario that the owners become aware of the benefit of the farming and will decide to do the work by themselves, then they will use these tenants as workers since they have the capacity and the experience needed*. » (CDM Smith 2017, 46).

Perrier 2018). L'ouvrier n'a pas l'usufruit des terres sur lesquelles il travaille. Le rapport ne rend pas compte des conséquences sur les pratiques agricoles et les différents mécanismes qu'elles soutiennent.

4.3 Une nouvelle forme de tenure foncière pour résoudre de potentiels conflits fonciers

Pour pallier à la micro-parcellisation et à la possibilité de conflits fonciers, le directeur de la coopérative agricole propose de mettre en place un système autorisant une personne, désignée par le propriétaire, pour s'occuper de toutes les tâches concernant la gestion, la culture, l'irrigation et la récole de la terre désignée. Ce document ne signifie pas la cessation du titre de propriété, ni n'autorise à vendre, louer ou hypothéquer la terre. Il se veut être l'équivalent d'un contrat de location sauf qu'il implique une restriction du droit d'usage du locataire et accorde des droits supplémentaires aux plus gros propriétaires. Selon ce contrat, le locataire doit cultiver uniquement les semences et arbres fruitiers désignés pendant au moins cinq ans[551].

De plus, le contrat de location peut être attribué sur l'ensemble d'une parcelle détenue par plusieurs propriétaires, du moment que le propriétaire signant ce document possède au moins la moitié de la totalité de la parcelle. L'objectif consiste à céder la gestion de plusieurs terres, possédées par différentes personnes, à une seule personne, facilitant ainsi les démarches[552]. En avril 2018, la coopérative agricole de Deir Sharaf a débuté la prospection et le directeur explique ne considérer que les agriculteurs possédant au moins 51% d'une terre[553]. La prospection se fait sur base du registre cadastral fourni par le Ministère des terres, ne prenant pas forcément en compte les nombreuses divisions d'une parcelle entre membres d'une même famille à la suite d'héritages. Ainsi, cette solution est censée pallier les difficultés à obtenir les accords de chacun des propriétaires pour l'avancement du projet. Néanmoins, ce document rend invisibles les plus petits propriétaires et contraint leurs choix concernant l'usage de leurs terres.

Toutefois, le rapport de consultance avance une autre raison pour justifier l'importance de ce document. Durant les *Focus Group Meetings*, certains participants auraient

[551] Cette durée de cinq ans a été confirmée par le directeur de la coopérative agricole de Deir Sharaf lors d'un entretien en avril 2018.
[552] Entretien réalisé le 17/06/2017 à Zawata.
[553] Entretien réalisé le 12/05/2018 à Deir Sharaf.

évoqué la potentialité de conflits fonciers du fait d'une probable augmentation du prix des terres avec l'installation du système d'irrigation. Par exemple, certains craignent qu'au sein d'une famille, l'un des frères décide de vendre sa terre en voyant les prix augmentés. D'autres craignent que certains propriétaires, montrant peu d'intérêt pour le projet dans la phase de planification, décident d'intégrer le projet au détriment des intérêts des agriculteurs actifs déjà présents (CDM Smith 2017, 31)[554]. Le document cédant la gestion à une tierce personne est censée résoudre ces problèmes. De plus, d'après le rapport, l'AUE désignera un représentant du projet pour chacun des villages concernés. Cette personne sera chargée de prévenir et résoudre d'éventuels conflits fonciers.

La question des conflits fonciers n'apparaît à aucun autre moment dans le rapport de consultance. Pourtant les inquiétudes exprimées par les participants aux réunions de projet révèlent une forte tension autour de cette question et de potentielles rivalités entre certains agriculteurs au-delà du foncier. Le document d'autorisation change considérablement les droits d'un propriétaire sur sa terre et établit un nouveau type de tenure foncière à Naplouse-Ouest. Cela ouvre la possibilité d'une concentration de l'usage des terres aux mains de quelques personnes.

L'organisation en clusters peut également favoriser la spéculation foncière. Pour la faisabilité du projet il est essentiel que tous les propriétaires acceptent que leur terre intègre un périmètre irrigable. Le refus de certains remettrait en question la viabilité du projet car l'organisation en clusters exclut la possibilité d'un morcellement du périmètre d'irrigation. Les coûts d'installation, d'opération et de maintenance du système d'irrigation ne pourront pas être rentabilisés si les refus se multiplient. Le rapport de consultance prévoit deux solutions pour pallier un possible manque d'intérêt de certains propriétaires. D'une part, d'autres personnes pourront louer ou acheter les terres des propriétaires réfractaires pour la cultiver. D'autre part, l'AUE pourra louer ou acheter ces terres (CDM Smith 2017, 46). L'organisation en clusters crée ce problème. Le projet de l'USAID, vingt fois plus petit, est un véritable gruyère. Certains propriétaires ont décidé d'intégrer la coopérative agricole pour bénéficier de ce projet d'irrigation, alors que d'autres ont refusé. Parmi ceux qui ont accepté, certains se sont réellement impliqués dans le projet, d'autres ont abandonné malgré avoir payé les frais d'entrée dans la coopérative (Figure 7.8). Diverses raisons expliquent les refus et abandons :

[554] « *Some participants of the Focus Group Meetings expect land conflicts on ownership between the heirs who own the land in the targeted area once they know that land prices will rise due to the irrigation project. Some landowners that show currently little interest in using their land may want to play a more active role, against the interest of the current active farmers.* » (CDM Smith 2017, 31).

le manque de temps, des conflits entre voisins, des conflits au sein d'une fratrie, ou encore un propriétaire à l'étranger. Le projet pilote de l'USAID ne fonctionnant pas en clusters, ces refus n'ont donc pas bloqué le projet. Chaque agriculteur gère individuellement sa parcelle. Pour le projet financé par la KfW, le consultant a dû créer une solution à un problème construit par le projet lui-même.



Figure 7. 8 : Photo d'une parcelle incluse dans le projet de réutilisation financé par l'USAID mais non-utilisée par le propriétaire. Source : Jeanne Perrier (Septembre 2017).

Bien que l'une des conséquences attendues du projet de réutilisation soit de renforcer la sécurité de l'occupation des sols, cette sécurisation vaut surtout pour les gestionnaires du projet. Ces derniers mettent en œuvre divers moyens pour limiter les refus, empêcher les conflits, et donc éviter l'échec du projet. Cependant, louer ou vendre les terres de propriétaires réfractaires peut contribuer à la concentration des terres aux mains de membres de la nouvelle AUE disposant de moyens financiers suffisants. Les mécanismes analysés ici ne renforcent pas la sécurité foncière. Ils permettent d'adapter la tenure foncière en fonction des besoins du projet, au risque de fragiliser les plus vulnérables.

Section 5 – Des processus d'appropriation et de territorialisation vecteurs de tensions

Les rapports produits par les consultants participent à rendre invisibles les pratiques locales agricoles et soutiennent une centralisation de la gouvernance des ressources en eau à Naplouse-Ouest. La section précédente a démontré la transformation de la tenure foncière que ces projets exigent et leurs conséquences. Les mécanismes de consultation construisent une approbation générale des groupes de population interrogés (section 5.1). Les informations diffusées demeurent limitées (section 5.2). La plupart des agriculteurs interrogés lors de mes enquêtes de terrain n'ont aucune connaissance des contraintes imposées par la participation à ces projets. Quelques contestations sont cependant mentionnées dans le rapport de consultance mais réduites à des problèmes d'acceptation sociale des projets de réutilisation des eaux traitées. Cependant, d'autres contestations ont émergé lors de mes enquêtes de terrain, mais ne sont pas prises en compte dans les études réalisées par les consultants. Les méthodes utilisées pour analyser la population ciblée sont extrêmement réduites. La formulation des questionnaires permet par exemple de modeler l'objet d'étude. Enfin l'analyse de l'appareil institutionnel proposé par le projet allemand permet de révéler des dynamiques de centralisation de l'agriculture et de la tenure de l'eau (section 5.3) et les tensions que celles-ci engendrent et renforcent entre les différents acteurs.

5.1 Un ancrage limité du projet : la mise scène d'une approbation et des informations très partielles

Le rapport de consultants produit pour le projet financé par la KfW et le rapport d'évaluation produit par USAID façonnent l'image d'un nouvel espace agricole désiré par les agriculteurs de Naplouse-Ouest[555]. L'approbation et l'enthousiasme des « bénéficiaires » sont construits par le biais de différentes stratégies. D'une part, la façon dont sont traitées les contestations démontre une volonté de délégitimer la parole des propriétaires et agriculteurs

[555] Sur son site internet, la KfW rapporte les propos d'un couple d'agriculteurs et d'un autre agriculteur faisant part de leur enthousiasme vis-à-vis du projet. Il est intéressant de noter que le couple d'agriculteurs interrogés a vécu plus d'une vingtaine d'années en Allemagne, ils parlent d'ailleurs allemand dans la vidéo disponible sur le site de la KfW. Ils ont investi leurs économies dans l'agriculture à leur retour à Sebastia. J'ai rencontré le mari qui a certes montré de l'enthousiasme pour recevoir de l'eau pour irriguer ses arbres fruitiers, mais qui a également précisé qu'il souhaitait garder ses cultures actuelles. Il n'envisage pas d'en changer comme prévu à priori par le document de projet concernant le projet de réutilisation sur les 2700 dunums dont ce couple d'agriculteurs fait partie (https://www.kfw.de/stories/environment/natural-resources/west-bank-water/, consulté le 21/04/2020).

concernés par ces projets. D'autre part, leur participation se limite à des temps de consultation construits pour ne susciter que l'approbation. Enfin, cette mise en scène se traduit par l'imposition par le haut d'un savoir agricole, se révélant être bancal et inadapté aux attentes des « bénéficiaires ».

Peu de considération est accordée aux inquiétudes et contestations des agriculteurs pour les projets de réutilisation des eaux usées traitées. Lorsque ces dernières sont prises en considération, les consultants estiment qu'elles relèvent d'un problème d'« acceptation publique » qu'ils rattachent à des facteurs d'explication culturels ou religieux. Cette mise en scène de la contestation se retrouve dans d'autres projets de réutilisation des eaux usées en Cisjordanie (Abu Madi, Mimi, et Sinokrot 2009) et en Europe (Salgot 2008). Par exemple, M. Abu Madi et al. (2009) expliquent que les habitants de Deir Dibwan (Ramallah) refusent de réutiliser les eaux traitées par la STEP d'Al Bireh (Ramallah) à cause de croyances entachées de préjugés. M. Salgot (2008) analyse les raisons de la difficile réutilisation des eaux usées dans certains pays méditerranéens d'Europe. La mention « aspect social » apparait dans son diagnostic comme une des raisons majeures de l'échec de ces projets (Salgot 2008, 192). La construction de ce problème justifie ainsi les campagnes de sensibilisation centrées sur des explications techniques pour convaincre les habitants de la qualité des eaux traitées. Ceci dépeint les agriculteurs et les habitants comme des personnes ignorantes, prisonnières de leurs croyances et à qui il s'avère donc nécessaire d'expliquer l'intérêt de la réutilisation des eaux traitées et ses bénéfices.

Certains agriculteurs craignent également une augmentation de la compétition entre agriculteurs. Cependant, le rapport de consultance explique que la forte demande des différents produits sur le marché permettra d'éviter ces situations de compétition et de tensions (CDM Smith 2017, 28)[556].

La majorité des inquiétudes des agriculteurs, relevée au cours des réunions d'information et lors des enquêtes de terrain, est liée à la tenure foncière et à la future organisation agricole. Par exemple, dans son rapport de la réunion du 16 juillet 2013, l'USAID dresse la liste des problèmes, considérés comme importants, relevés par les agriculteurs participants. Parmi ceux-ci figurent (1) « *Les futurs plans d'utilisation de la terre dans cette région* », et (2) « *la crainte d'un monopole sur certains produits agricoles* »

[556] « *The competition between farmers might rise as well with higher production. Nevertheless, all the planned products in the irrigation scheme have currently high demand and no bigger conflicts over competition between farmers are expected.* » (CDM Smith 2017, 28).

(USAID 2013, 16)[557]. Aucun de ces deux points n'est mentionné dans la partie suivante du rapport supposée proposer des mesures pour répondre aux craintes énoncées[558]. Pourtant la question de la tenure foncière et des cultures est constamment présente dans les enquêtes de terrain effectuées. Un des agriculteurs rencontrés à Sebastia craint de perdre son autonomie de décision par rapport à sa terre. Il ne voit pas l'intérêt de cultiver du fourrage sur cet espace et craint une disparition de l'agriculture traditionnelle[559]. Son voisin, propriétaire d'une terre dans le périmètre ciblé par la KfW, loue sa terre à un métayer qui s'oppose au projet car il craint de perdre son contrat de métayage. Il cultive actuellement uniquement en pluvial et ne souhaite pas modifier ses assolements[560].

Des contestations existent mais demeurent peu relayées ou peu prises en considération. Elles nourrissent un sentiment de corruption qui se retrouve dans d'autres espaces où les bailleurs de fonds interviennent (Chapitre 10). La minimalisation de la question foncière par les consultants dans les documents de projet et la construction d'un espace de consultation limité participent à restreindre ces contestations au niveau individuel. Cela passe également par les méthodes d'enquêtes déployées et le peu d'informations données aux futurs « bénéficiaires ».

Pour le projet de réutilisation de 2700 dunums, la mise en perspective des méthodes décrites dans le rapport avec les enquêtes de terrain démontre un processus de participation limité et une diffusion des informations extrêmement partielle. Le rapport de consultance détaille la méthodologie utilisée afin d'évaluer les impacts socio-économiques sur la population concernée. Différentes méthodes ont été utilisées pour obtenir les données sur la population ciblée (CDM Smith 2017, 14) :

1) des entretiens avec un questionnaire de 32 questions distribué individuellement,

2) des réunions informelles avec des responsables locaux et des représentants de différentes institutions,

[557] Selon les questionnaires individuels : « *Socio-economic issues : participants have indicated the following as significant and should be studied in the study : a) Future land use plans in the area* ». Selon les réunions de groupe : « *b) Fear of monopoly on some agricultural products* » (USAID 2013, 16).
[558] Dans le rapport pour le projet de 2700 dunums financé par la KfW, le consultant répond brièvement aux craintes des agriculteurs vis-à-vis de potentiels conflits fonciers (Section 4).
[559] Entretien réalisé le 01/10/2017 à Sebastia.
[560] Entretien réalisé le 27/11/2017 à Sebastia.

3) la tenue de six « *Focus Group Meetings* » avec « *des personnes sélectionnées provenant de Burqa, Sebastia et Deir Sharaf* »[561].

Les entretiens réalisés par l'équipe de consultants avaient pour objectif de mesurer la connaissance des répondants par rapport au projet de réutilisation sur les 2700 dunums. D'après les résultats du questionnaire, 80,1% des ménages interrogés « *avaient entendu parler du projet de réutilisation* » (CDM Smith 2017, 29)[562]. Ceci se confirme par mes enquêtes de terrain : tous les agriculteurs interrogés étaient au courant d'un projet de réutilisation des eaux traitées. Cependant, aucun ne connaissait les frontières du périmètre envisagé, ni les détails du projet, tels que les assolements imposés et l'organisation institutionnelle du futur périmètre agricole. Pourtant, tous mes entretiens ont été réalisés après la signature officielle du projet de réutilisation, organisée le 12 août 2017[563]. Lors de mes entretiens à Sebastia et à Ramin, j'ai systématiquement présenté la carte du projet de réutilisation pour les 2700 dunums. Malgré les réunions et entretiens décrits par le rapport de consultance, aucun des agriculteurs interrogés lors de mes visites n'avait vu cette carte auparavant. Je leur ai expliqué qu'elle était disponible sur le site internet de la STEP de Naplouse-Ouest. À nouveau, aucun ne connaissait l'existence de ce site internet. À Ramin, un employé du conseil de village m'a expliqué qu'il avait entendu parler de cette carte mais que personne ne la lui avait encore fait parvenir.

Les affirmations exprimant l'approbation de la majorité des agriculteurs pour le projet de réutilisation ont été construites sur la base de questions formulées vaguement par les consultants. Les questions 29 à 31 du questionnaire distribué par ces derniers avaient pour objectif de mesurer la connaissance du projet par les répondants ainsi que leur enthousiasme pour y participer. Cependant, la formulation des questions est très générale et aucune des questions précédentes ne porte sur le projet en lui-même, sur les assolements imposés ou sur

[561] En parallèle, l'équipe de consultants a récolté des données statistiques et géographiques sur l'espace ciblé : « *For obtaining basic data on the target group, the following methods were used: 1) Research for and review of official data on population in the target area, 2) GIS-based information, 3) Interviews with 21 households from the main target villages, Burqa, Sabastiya and Deir Sharaf, 4) Six formal Focus Group Meetings with selected persons from Burqa, Sabastiya and Deir Sharaf, including local leaders, 5) Informal meetings with local leaders in the villages of Rameen, Burqa, Deir Sharaf and Sabastiya and with representatives of Nablus Municipality as well as with WSRC, MoA in Ramallah and Nablus.* » (CDM Smith 2017, 14).

[562] « *80.1 % of the interviewed households had heard about the 2000+ reuse project. Some of them had just heard about it due to the Focus Group Meetings held in the week before the interviews started.* » (CDM Smith 2017, 29).

[563] Article publié par la municipalité de Naplouse informant de la signature de l'accord. Plusieurs personnes étaient présentes d'après l'article et la photo : le maire de Naplouse, des représentants de la KfW, le directeur de la STEP à Naplouse-Ouest, le directeur de la coopérative agricole de Deir Sharaf, et des représentants de l'APE, du MoA. http://nablus.org/index.php/en/newsarchive-en/1855-nablus-signs-an-agreement-for-the-reuse-of-treated-water-by-nablus-waste-water-treatment-plant, accédé le 06/02/2017.

les préférences des agriculteurs par exemple. Un des agriculteurs présent à la réunion organisée en Janvier 2017 à Sebastia a affirmé que des formulaires leur avaient été distribués, leur demandant s'ils étaient intéressés pour recevoir de l'eau pour irriguer leurs terres[564]. Une formulation aussi vague restreint fortement les réponses possibles. Il est très rare qu'un agriculteur refuse de recevoir de l'eau pour sa terre, surtout lorsque les conditions de cette offre ne sont pas explicitées. Ce type de formulations permet de construire une approbation, sans même que celle-ci ne repose sur une connaissance détaillée du projet.

Le choix des participants ainsi que le flou entretenu sur l'avancée du projet participent à la dispersion de la contestation. Plusieurs réunions ont eu lieu, dont celle de Janvier 2017 à Sebastia, pendant lesquelles seul un groupe restreint de participants a obtenu les informations. Le processus de sélection des participants demeure flou. En effet, selon un agriculteur interrogé, certains présents à la réunion ne possèdent pas de terres ni n'en cultivent dans le périmètre ciblé[565]. À l'inverse, un agriculteur interrogé et propriétaire de 22 dunums n'a pas été invité à participer à cette réunion[566]. Les difficultés de communication avec les agriculteurs concernés par ce projet peuvent découler du fait qu'aucune liste des propriétaires des terres n'avait été dressée au mois de septembre 2017. Le 16 septembre 2017, une réunion organisée dans les locaux de la coopérative agricole de Deir Sharaf, et à laquelle j'ai participé, a discuté du projet de réutilisation de KfW. Elle a réuni dix personnes dont deux agriculteurs à temps plein et membres de la coopérative agricole, l'ingénieur agricole et le directeur de la coopérative, et des représentants du MoA. Ces derniers ont donné comme mission au directeur de la coopérative d'établir une liste des personnes possédant une terre dans le périmètre ciblé, alors même que la coopérative n'avait toujours pas le statut d'AUE et donc de gestionnaire officielle du projet. L'objectif donné consistait à identifier un périmètre d'au moins 1500 dunums au printemps 2018 pour démarrer le projet. Ces réunions ont eu lieu avec les municipalités de chaque village au cours des trois derniers mois de l'année 2017 et jusqu'au printemps 2018. Un agriculteur rencontré à Sebastia a expliqué avoir eu à remplir des papiers concernant sa terre à la municipalité de Sebastia, sans savoir pourquoi et sans connaître les futures étapes[567].

Le faible niveau d'information des enquêtés questionne également la manière dont le projet conçoit leur participation. L'imposition des cultures « par le haut », essentiellement par

[564] Entretien réalisé le 01/10/2017 à Sebastia.
[565] Entretien réalisé le 01/10/2017 à Sebastia.
[566] Entretien réalisé le 27/11/2017 à Sebastia.
[567] Entretien réalisé le 27/11/2017 à Sebastia.

la KfW et le MoA, démontre la violence épistémique exercée à l'égard des savoirs et de l'expérience de certains agriculteurs. Le cas du choix des pacaniers en est un révélateur. La section 3.2 a expliqué que le projet de 2700 dunums envisage quatre cultures différentes : les oliviers et les amandiers, déjà présents, le fourrage et les pacaniers. Le rapport de consultance estime que le pacanier deviendra la source de revenu principale des agriculteurs à partir de 2031[568]. Cependant, le rapport indique également que les agriculteurs consultés ont démontré une certaine réticence à cultiver des pacaniers par manque d'expérience et par crainte des risques financiers (CDM Smith 2017, 16). En effet, les pacaniers génèrent des revenus après sept ou huit années seulement. Pour pallier la réticence des agriculteurs, il n'a pas été question de remplacer cet arbre par un autre, mais de persévérer en proposant un compromis. D'une part, le rapport propose d'acheter des pacaniers âgés de quatre ans pour réduire le temps d'attente. D'autre part il suggère d'avoir recours à la culture intercalaire en plantant du fourrage entre les pacaniers pour les quatre ou cinq premières années. Ceci doit permettre de fournir un revenu aux agriculteurs, en attendant de pouvoir compter uniquement sur la récolte des pacaniers (CDM Smith 2017, 16)[569]. Cette solution soulève plusieurs problèmes. Premièrement elle va à l'encontre des souhaits et des craintes exprimés par les agriculteurs. Selon le directeur de la coopérative, la culture commerciale de pacanier est quasi inexistante en Cisjordanie car Israël en est un gros producteur. À nouveau, l'objectif consiste donc à supplanter les importations par la production locale. Deuxièmement, la culture intercalaire va produire des inégalités entre les agriculteurs bénéficiant d'un revenu complet en cultivant uniquement des oliviers ou du fourrage, et ceux devant attendre plusieurs années avant de percevoir un revenu équivalent. Troisièmement, le rapport prévoit que les agriculteurs combinant le fourrage et les pacaniers devront faire face à une année sans revenus. Ceci ne semble pas constituer un problème majeur pour les consultants car « *les agriculteurs ayant conscience de la valeur des pacaniers, ils ne négligeront pas leurs champs durant cette période.* » (CDM Smith 2017, 16)[570]. Le directeur de la coopérative explique que le fourrage devra en effet être enlevé avant que les pacaniers ne puissent produire car ceux-ci vont finir

[568] Le graphique proposé à la page 89 du rapport prévoit qu'après une dizaine d'années, les pacaniers génèrent un revenu total pour les 600 dunums plantés d'environ un million d'euro, puis augmentant jusqu'à devenir la source de revenu principale avec une estimation à 1 million d'euros en 2031 (CDM Smith 2017, 89).

[569] « *the Consultant proposes intercropping of pecan and alfalfa on 600 donum during the first four or five years. If four-year-old pecan trees2 are planted soon after project start, farmers with intercropping of pecan and alfalfa will have 70 % of the income that farmers with only alfalfa have, with just reduced comparable costs as young pecan trees have a low water requirement*. » (CDM Smith 2017, 16).

[570] « *Five years after planting, the pecan trees will start producing nuts, so there is only one year without any income from intercropped plots. As farmers know the value of pecan trees very well, there is no real risk of neglecting the plots in this period.* » (CDM Smith 2017, 16).

par recouvrir le fourrage qui a besoin d'une luminosité importante[571]. Il est difficile d'imaginer que certains agriculteurs puissent accepter de voir leurs revenus diminuer drastiquement pendant une année en raison de cette période de transition.

Enfin, il est important de noter certaines formes de contestation de la part des agriculteurs. Celles-ci s'expriment essentiellement par le refus de payer l'eau qu'ils reçoivent pour irriguer leurs terres. Le projet de l'USAID offre un aperçu des complications que cette nouvelle tenure de l'eau entraine. Certains agriculteurs ont d'abord essayé d'utiliser l'eau traitée, relâchée dans le *wadi,* pour contourner le système institutionnel imposé par les projets et les coûts financiers afférents. Cependant la municipalité de Naplouse s'est opposée à ces pratiques, imposant ainsi son monopole sur le contrôle des ressources en eau sortant de la STEP. D'autres agriculteurs refusent de payer leurs redevances à la coopérative agricole pour l'eau qu'ils reçoivent. Le directeur de la coopérative explique qu'il est délicat de les forcer à payer mais que ces refus ou retards de paiement entrainent des difficultés financières pour la coopérative et font peser un risque important sur la durabilité du projet[572]. La coopérative a néanmoins tenté de mettre en place un système de remise pour ceux payant immédiatement les redevances. À cause de cette première expérience avec l'USAID, le directeur de la coopérative approuve la décision de la KfW d'imposer des compteurs prépayés afin d'éviter ces problèmes de paiement[573].

Ces incohérences illustrent les faiblesses méthodologiques du travail de consultance réalisé qui passe sous silence certaines préoccupations des agriculteurs et habitants et donc occultent des aspects essentiels à la faisabilité du projet. La violence épistémique qu'entrainent ces méthodes de consultation participe aux tensions autour de ce projet.

5.2 La centralisation de l'agriculture et de la tenure de l'eau

La construction de ce nouvel espace agricole passe par une refonte de l'organisation de l'agriculture à Naplouse-Ouest. L'appareil institutionnel envisagé pour porter le projet de réutilisation de 2700 dunums introduit de nouveaux acteurs dans la gestion des ressources en eau et des terres. La municipalité de Naplouse et la future AUE se retrouvent au centre de cette nouvelle organisation institutionnelle de l'agriculture (5.3.1). En 2016, la coopérative

[571] Entretien réalisé le 16/09/2017 à Deir Sharaf.
[572] Entretien réalisé le 16/09/2017 à Deir Sharaf. Lors d'entretiens réalisés avec un ingénieur de la STEP en avril 2018, puis en août 2019 avec la municipalité de Naplouse, le problème de paiement persistait encore.
[573] Entretien réalisé le 12/05/2018 à Deir Sharaf.

agricole de Deir Sharaf devait se transformer en AUE. Finalement, en août 2019, une nouvelle AUE a été créée pour gérer les périmètres de réutilisation des eaux traitées uniquement. Cependant, cet appareil institutionnel participe à rendre invisibles certaines trajectoires et utilisations préexistantes de l'eau en faisant de l'irrigation la trajectoire inévitable des projets de réutilisation des eaux traitées (section 5.2.2). Je m'intéresse ici particulièrement au projet de 2700 dunums et à la manière dont les documents de projets envisagent sa gestion.

5.2.1 La centralisation de la tenure de l'eau envisagée par les projets de réutilisation des eaux traitées

La planification des projets de réutilisation des eaux traitées à Naplouse-Ouest s'accompagne de la mise en place d'un appareil institutionnel introduisant de nouveaux acteurs dans la gestion de cet espace agricole. Les principaux acteurs repris par le rapport de consultance sont les suivants[574] :

1) la municipalité de Naplouse,
2) « *l'AUE de Deir Sharaf* »,
3) le MoA,
4) le Conseil régulateur du secteur de l'eau,
5) l'APE,
6) l'Autorité pour la qualité de l'environnement (EQA),
7) le Ministère du travail.

Les agriculteurs ne font pas partie des « acteurs clés » et l'AUE est supposée les représenter. Elle est responsable de la distribution de l'eau, de la maintenance du périmètre et également de la commercialisation des produits. Plusieurs problèmes émergent concernant l'AUE à Naplouse-Ouest. Le rapport considère à tort la coopérative agricole de Deir Sharaf comme une AUE. En 2017, l'objectif consistait effectivement à s'appuyer sur la structure préexistante de cette coopérative pour créer l'AUE. Cependant, une AUE est finalement créée en 2019, indépendamment de la coopérative de Deir Sharaf, à cause de tensions inter-villageoises. Le projet de réutilisation n'inclut pas seulement des terres du village de Deir Sharaf, mais s'étend sur cinq villages. Plusieurs agriculteurs des quatre autres villages ont exprimé leur désaccord à voir la coopérative agricole de Deir Sharaf transformée en AUE. Ils s'inquiètent que cela n'entraine une surreprésentation des agriculteurs de Deir Sharaf, au

[574] Le rapport décrit ces acteurs comme des « *key stakeholders* » impliqués dans la réalisation du projet et détaille le rôle de chacun (CDM Smith 2017, 33‑36).

détriment des autres villages. De plus, l'ancien directeur de la coopérative, en place jusqu'en 2018, ne possédait ni ne louait aucune terre dans le périmètre ciblé de 2700 dunums, ni dans les autres périmètres de réutilisation déjà actifs. Certains agriculteurs ont utilisé cet argument pour remettre en cause sa légitimité.

Les institutions étatiques, locale et nationales, occupent des rôles prépondérants dans la gestion des eaux traitées à Naplouse-Ouest. La municipalité de Naplouse est chargée du fonctionnement de la STEP et de la qualité des eaux traitées sortantes. Elle est également chargée de vendre les eaux traitées à l'AUE pour la réutilisation, et d'en fixer le prix de vente. Le MoA doit approuver les activités de réutilisation des eaux traitées. Chaque agriculteur doit faire une demande de permis pour utiliser l'eau. L'APE est considérée comme responsable de la gestion des ressources en eau. L'AQE est chargée de vérifier les impacts environnementaux du projet, et le ministère du travail distribue les licences d'AUE.

Cette distribution des rôles modifie considérablement la tenure de l'eau. Dans la majorité des villages de Cisjordanie, l'eau consacrée à l'agriculture est gérée par un régime de propriété communautaire (Trottier 1999). Les municipalités ne gèrent pas l'eau destinée à l'agriculture. Avec ces projets de réutilisation, la municipalité de Naplouse se voit attribuer la propriété des eaux traitées. Cette appropriation de l'eau détruit et rend illégitime toute autre forme de tenure de l'eau. Cette appropriation se traduit également par une centralisation de la tenure de l'eau dans les mains d'une seule institution locale puissante, pourtant contestée par les habitants.

La centralisation de la tenure de l'eau entre les mains de la municipalité de Naplouse peut être considérée comme une dynamique centripète. Cependant, elle ne s'effectue pas au profit de l'AP, autorité centrale. J. Trottier (1999) a démontré que les projets de développement en Cisjordanie alimentaient deux sortes de dynamique contraire : une décentralisation et une centralisation du pouvoir sur l'eau. L'auteure prend l'exemple d'un double projet de canalisation à Hébron, l'un financé par la KfW et contracté directement avec la municipalité de Hébron, et l'autre financé par l'USAID contracté avec l'APE. Dans le cas de Naplouse-Ouest, la situation diffère et ne mène pas aux mêmes dynamiques. Les différents projets de réutilisation des eaux traitées ont d'abord été approuvés par l'APE avant que celle-ci ne confie officiellement la gestion à la municipalité de Naplouse. Ainsi l'APE n'a pas été court-circuitée. La municipalité de Naplouse apparait comme l'entité la plus à même de gérer cette infrastructure pour des raisons politiques et financières expliquées précédemment (Chapitre 5). On retrouve donc les dynamiques de centralisation et de décentralisation à

l'œuvre au sein d'un même projet. Ce double processus découle d'une politique de l'eau promouvant la centralisation des ressources en eau aux mains de l'APE et d'institutions formelles reconnues par celle-ci, mais devant également s'accommoder de la réalité de l'ancrage du pouvoir politique et territorial de la municipalité de Naplouse.

L'organisation dite collaborative prévue pour le projet des 2700 dunums soumet les agriculteurs à l'AUE. Le rapport propose d'établir un « *modèle coopératif flexible* », combinant plusieurs niveaux de coopération (CDM Smith 2017, 38). L'objectif final consiste à atteindre graduellement l'adoption du « *modèle coopératif complet* ». Le premier niveau de coopération est considéré comme le minimum pour la viabilité du projet : les agriculteurs doivent accepter d'acheter l'eau auprès de l'AUE et la majorité d'entre eux doit s'accorder sur les cultures à planter sur leurs terres (CDM Smith 2017, 39)[575]. Le deuxième niveau de coopération comprend l'achat conjoint d'intrants agricoles, et des temporalités de semis et de cultures communes. Le rapport indique clairement que ce fonctionnement peut séduire les propriétaires fonciers résidant à l'extérieur de la région de Naplouse ou même à l'étranger. Enfin le troisième niveau de coopération inclut une récolte coordonnée dans le temps afin de réduire les coûts de machinerie, et une vente conjointe des récoltes.

Ce troisième niveau de coopération est considéré comme le modèle le plus « effectif », car la coopération « totale » est censée encourager la baisse des coûts d'intrants, des machines et des transports vers les marchés, et mener « *potentiellement* » à des prix et donc des revenus plus élevés (CDM Smith 2017, 39)[576]. Encourager une mise sur le marché collective peut également risquer d'entrainer une saturation du marché, et donc de faire baisser les prix. De nombreux agriculteurs en Cisjordanie préfèrent effectuer une récolte anticipée ou plus tardive dans la saison afin d'obtenir de meilleurs prix (Chapitre 9).

Ce modèle de coopérative restreint considérablement le pouvoir et l'indépendance des agriculteurs vis-à-vis de leurs terres et de leurs récoltes. Il contraint également les agriculteurs

[575] « *The project is only feasible with an agreement between the farmers and the WUA on the "Basic cooperative model". In case of water management, 100% of farmers have to agree on purchase of water from the WUA. In addition, at least 80 – 90 % of all farmers should agree with neighbouring farmers and the WUA on which crops and plants will be cultivated on their land to allow an effective irrigation system.* » (CDM Smith 2017, 39).
Il faut rappeler que le choix des cultures doit se faire parmi celles présélectionnées par le consultant et les ingénieurs de la STEP de Naplouse, soit les oliviers, les amandiers, le fourrage ou les pacaniers. Il est important de rappeler également que la culture doit se faire en cluster, sur des zones d'environ 100 dunums minimum (section 4).

[576] « *this model would increase the effectiveness of the reuse scheme even more. Harvesting coordinated by the WUA would reduce the costs for machines and labour. The joint marketing and selling of agricultural products would reduce transport costs and would strengthen the producers position as seller, possibly leading to higher prices and income.* » (CDM Smith 2017, 39).

à respecter un calendrier d'irrigation calculé par les ingénieurs de la STEP selon les cultures et la surface de chacun[577]. Le rapport évoque toutefois de possibles conflits liés à un modèle coopératif « total », ce qui explique la proposition d'une coopération graduelle. Cependant, au vu des éléments précédemment explorés, même le modèle de coopération « basique » risque de poser problèmes. Le modèle de coopération n'a pas encore été présenté aux agriculteurs concernés. Les agriculteurs interrogés lors de mes enquêtes de terrain, dans les villages de Sebastia et de Ramin, ne souhaitent pas déléguer toutes ces activités à l'AUE. Ils s'inquiètent du pouvoir de l'AUE sur leurs terres. Enfin, un agriculteur considère l'AUE comme une extension du pouvoir de la municipalité de Naplouse, déjà fortement critiquée dans ces villages pour d'autres raisons explorées plus bas.

5.2.2 La mise en invisibilité des trajectoires de l'eau et des utilisations

La stratégie de captation de l'eau et de construction de l'eau comme un stock participe à la mise en invisibilité des trajectoires de l'eau[578]. Cette approche quantitative ne prend pas en compte le parcours d'une goutte d'eau. Elle ignore les différentes utilisations et utilisateurs de cette goutte d'eau ainsi que les différentes institutions qu'elle traverse (Brooks et Trottier 2010, 105). À Naplouse-Ouest, la construction de l'eau comme un stock est d'autant plus marquée que les eaux charriées par le *wadi* Al Zomar s'écoulent vers Israël. L'AP considère les eaux traitées de Naplouse comme une ressource « palestinienne », à exploiter par les Palestiniens (Chapitre 6). Toutefois, une telle interprétation ignore le parcours de l'eau avant que celle-ci ne parvienne aux habitations de Naplouse. L'eau domestique de Naplouse provient de différentes sources : en majorité de puits appartenant à la municipalité de Naplouse, mais aussi de puits agricoles et du réseau de Mekorot, compagnie nationale israélienne. Vouloir capter ces eaux usées traitées nourrit cette construction quantitative de l'eau et ignore les différentes trajectoires que peut suivre l'eau, avant son entrée dans le système domestique mais également après son évacuation dans le *wadi*.

Les documents de projets analysés concernant le projet de réutilisation de l'USAID et le projet de 2700 dunums de la KfW mentionnent la question des trajectoires « passées » de l'eau uniquement de manière négative. Il s'agit de comparer les situations entre un avant et un après potentiel. Pour la KfW, les trajectoires passées évoquées en 1997 renvoient aux

[577] Entretien réalisé le 12/05/2018 à Deir Sharaf.
[578] Cette interprétation de l'eau divisible entre différentes parties est présente depuis le début du 20ème siècle et a été reprise dans les Accords d'Oslo de 1993-1995 (Brooks et Trottier 2010; Trottier 2018). Voir chapitre 3.

trajectoires des eaux usées avant la construction de la STEP. L'étude de faisabilité réalisée en 1997 évoque les risques sanitaires posés par l'utilisation des eaux usées non traitées dans l'agriculture et les risques de pollution de l'aquifère (Beitelsmann 1997, 12). L'utilisation des eaux usées non traitées en agriculture est considérée comme « *faisant partie de pratiques agricoles de survie* » pour pallier le manque d'eau[579]. En revanche, le rapport d'évaluation pour le projet de 2700 dunums ne mentionne pas les conséquences d'une déviation des eaux traitées du *wadi* vers les nouveaux périmètres d'irrigation. Pour l'USAID, ne pas rediriger ces eaux traitées revient à « ne rien faire », c'est-à-dire à ne pas établir de systèmes d'irrigation permettant de les réutiliser (USAID 2013, 12)[580]. Les autres trajectoires potentielles ne sont pas mentionnées. Pourtant d'autres utilisateurs, humains et non-humains, interagissent avec la trajectoire de l'eau. Cependant, seules les utilisations promues par le projet de réutilisation constituent une véritable « action », rendant les autres trajectoires invisibles. Aucun rapport ne mentionne les potentiels bénéfices liés à l'écoulement des eaux traitées dans le *wadi,* qui pourrait permettre de recharger l'aquifère par infiltration, ou de profiter à la biodiversité de la région.

L'application du concept des *paracommuns* (Lankford 2013) permet d'envisager les différentes trajectoires possibles de l'eau non traitée et de l'eau traitée[581]. Réutiliser les eaux traitées de Naplouse-Ouest pour l'agriculture est un choix délibéré, et non une obligation. La section 2 a démontré que chacune des agences de développement avait choisi une stratégie de réutilisation spécifique. L'USAID préfère augmenter la surface irriguée et cibler des cultures à haute valeur ajoutée et d'exportation. La KfW opte pour une maximisation de la consommation d'eau par évapotranspiration pour limiter les écoulements dans le *wadi.* Ces choix légitiment une trajectoire spécifique et rendent invisibles les autres trajectoires potentielles de l'eau. Ceci engendre l'exclusion de certains utilisateurs. La figure 7.9 illustre la multitude de trajectoires possibles dans le cas des eaux traitées.

[579] « *Since the water scarcity during the long drought periods constitute the main problems of local agriculture and the agronomic benefits of wastewater are well recognized, the reuse of raw wastewater without any restrictions (core problem 3) forms part of agricultural survival practices*. » (Beitelsmann 1997, 12).
[580] Appelée « *no action alternative* » dans le rapport.
[581] Le concept de *paracommuns* est défini dans le chapitre théorique. Pour rappel, il s'agit des gains matériels potentiels liés à une amélioration d'un système d'irrigation.

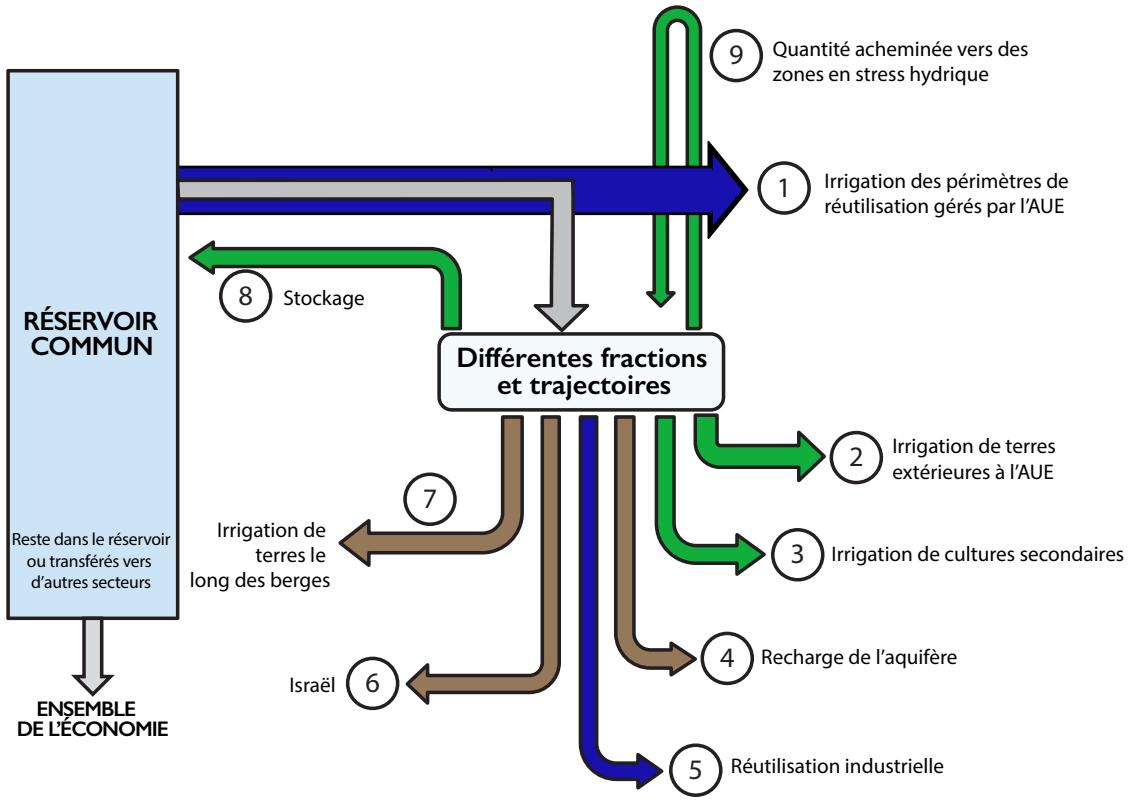

Figure 7. 9 : Schéma des trajectoires potentielles des eaux traitées par la STEP à Naplouse-Ouest.
Ce schéma a été adapté de celui proposé par B. Lankford (2013, 147).

La réutilisation des eaux usées par les différents projets autour de la station de traitement bénéficie uniquement aux agriculteurs qui feront partie de l'AUE (n°1). Cette eau traitée pourrait être déchargée dans le *wadi* et ainsi recharger les aquifères par infiltration, protéger l'écosystème du *wadi* en Cisjordanie et en Israël (n°4), être utilisée par des agriculteurs en aval, ou encore recharger les nombreux puits en aval (n°7). Pour le moment, les options de déviation vers un lieu de stockage (n°8) ou un acheminement vers une autre région de Cisjordanie (n°9) ne sont pas permises. En revanche, la réutilisation des eaux traitées par des industries (n°5), notamment de ciment et très présentes dans la région de Naplouse, est déjà en cours[582]. Cependant, bien que la KfW ait interdit la réutilisation industrielle pour la station de Naplouse-Ouest, chaque trajectoire demeure négociable en fonction de la place des acteurs dans l'appareil institutionnel gravitant autour des projets de réutilisations à Naplouse.

[582] Entretien réalisé le 16/09/2017 à Deir Sharaf.

5.3 Des acteurs perçus comme illégitimes face aux organisations populaires

L'appareil institutionnel et l'organisation en modèle coopératif mettent en lumière deux acteurs principaux : l'AUE et la municipalité de Naplouse, dont ce chapitre a analysé les rôles. Cependant, les enquêtes de terrain réalisées auprès des agriculteurs de Sebastia et de Ramin révèlent des tensions entre certains habitants et ces deux acteurs institutionnels. Ces derniers ne sont pas perçus de la même manière par les bailleurs et par les « bénéficiaires » des projets. Quand les premiers pensent participer à une meilleure gouvernance des ressources en eau, les seconds y voient l'imposition d'une « *seconde occupation* » (section 5.4.1)[583]. La mise en avant de ces « nouveaux occupants » participe à l'invisibilisation d'organisations populaires, fortement ancrées dans l'organisation sociale des villages (section 5.4.2). Cette section permet d'explorer la réception de cette nouvelle gestion par les agriculteurs et propriétaires concernés[584].

5.3.1 La municipalité de Naplouse et l'AUE: « une nouvelle occupation »

Certains agriculteurs perçoivent la municipalité de Naplouse et la future AUE comme de nouveaux « occupants ». D'ordinaire, le terme d'occupant désigne l'occupation militaire israélienne. Cependant, le ressentiment croissant des villages, et des agriculteurs en particulier, envers l'AP et la municipalité de Naplouse alimente ce genre de comparaison[585]. Un agriculteur de Sebastia n'a pas hésité à qualifier les actions menées par la municipalité de Naplouse envers les villages alentours de « nouvelle occupation ». Ce ressentiment ne découle pas uniquement du projet de réutilisation des eaux traitées. Différents incidents ont déjà opposé Sebastia et la municipalité de Naplouse. Cet agriculteur raconte que la municipalité de Naplouse s'est appropriée le puits construit sur les terres de Sebastia et destiné à l'approvisionnement en eau domestique du village[586]. Ce puits devait servir à l'approvisionnement du village et de la ville de Naplouse. Cependant la municipalité de Naplouse a fortement augmenté unilatéralement son quota en pompant désormais 80% du quota du puits pour l'approvisionnement de la ville.

[583] Ce terme a été employé par un des enquêtés et est repris ici pour rendre compte de la forte méfiance envers l'APE et la municipalité de Naplouse.
[584] Le chapitre 3 a déjà présenté les prérogatives données aux AUE par le décret sur l'eau de 2014 et par le règlement sur les AUE promulgué en 2018. Le chapitre 5 a analysé le processus de centralisation à l'œuvre à travers l'analyse du règlement de 2018.
[585] Cette comparaison est également reprise par certains agriculteurs des villages de Naplouse Est (Chapitre 8) et de la vallée d'Al Far'a (Chapitre 10).
[586] Entretien réalisé le 01/10/2017 à Sebastia.

Le manque d'information et l'opacité du projet de réutilisation prévue en partie sur les terres de Sebastia exacerbent ces critiques envers la municipalité de Naplouse. Plusieurs agriculteurs dénoncent un projet pensé par la municipalité de Naplouse et pour la municipalité de Naplouse. Un agriculteur décrit également la municipalité de Naplouse comme une « mafia »[587], ne privilégiant que certaines personnes insérées dans les réseaux de pouvoir urbains. Ces rivalités entre les populations rurales et la ville Naplouse se retrouvent également à l'est de la ville de Naplouse et se révèlent dans la réalisation du projet de STEP (Chapitre 8). Il ne s'agit pas de prouver si ces qualificatifs de « mafia » ou d' « occupant » sont appropriés. Leur utilisation révèle une défiance particulière envers la municipalité de Naplouse et une fragilité du projet.

Le rapport de consultance pour le projet de 2700 dunums mentionne différents problèmes liés à la coopérative agricole de Deir Sharaf et révélés par les consultations réalisées auprès des « bénéficiaires ». D'une part, la majorité des membres proviennent du village de Deir Sharaf. Ceci semble logique puisque le premier projet de réutilisation géré par la coopérative et financé par l'USAID, a été réalisé sur les terres du village de Deir Sharaf[588]. Cela explique également le fait que les agriculteurs et propriétaires provenant des autres villages ciblés par le projet des 2700 dunums ne connaissent pas la coopérative ou montrent un sentiment de méfiance. Cette concentration géographique de la coopérative est préoccupante. Le rapport de consultance indique, par exemple, que certains agriculteurs d'autres villages s'inquiètent de ne pas avoir être entendus au sein de l'association (CDM Smith 2017, 31)[589]. En réponse, le rapport évoque la tenue d'élections prochaines au sein de la coopérative, censées « *garantir que tous les villages soient représentés dans le comité de direction* » (CDM Smith 2017, 31)[590]. Cependant, lors de la réunion organisée par le MoA pour décider de l'avancée du projet des 2700 dunums, tous les membres de la coopérative présents provenaient de Deir Sharaf. De plus, participer aux élections suppose que tous les agriculteurs concernés soient membres de la coopérative, et donc paient un droit d'entrée comme exigé. Enfin, lors des enquêtes de terrain que j'ai réalisées auprès d'agriculteurs de

[587] Entretien réalisé le 01/10/2017 à Sebastia.
[588] Au moment de la rédaction de ce chapitre, plusieurs agriculteurs du village de Ramin ont demandé à intégrer le projet de l'USAID. Une extension du projet est donc prévue vers l'ouest de la STEP.
[589] « *Currently the board of the WUA is made up mainly by inhabitants of Deir Sharaf. Some farmers in the other villages pronounced their concern that their ideas might not be sufficiently represented.* » (CDM Smith 2017, 31).
[590] « *Proposed counter measure: In 2017, new elections of the board will be held. All farmer who are inscribed as members can participate in these elections. The elections should ensure that all villages are presented in the WUA board. In addition, information and awareness raising meetings with all farmers should be held in each village before project start*. » (CDM Smith 2017, 31).

Sebastia et de Ramin, ces derniers ont remis en cause le regroupement proposé en AUE. Ils préfèreraient que la gestion du projet concernant les terres de leurs villages soit attribuée à une personne du village. Le pouvoir accordé à l'AUE comme gestionnaire du projet pour les cinq villages est perçu comme une ingérence dans l'organisation sociale et agricole de ces terres[591].

5.3.2 La mise en invisibilité des associations populaires locales de protection des terres

Le choix de confier la gestion du projet de réutilisation des eaux traitées à la future AUE rend invisibles les associations populaires existantes dans ces villages. À Sebastia, les agriculteurs ont déjà mis sur pied une association de protection des terres. Celle-ci regroupe la plupart des propriétaires et des agriculteurs de Sebastia. Elle vise à défendre leurs terres contre l'occupation israélienne. Plusieurs terres du village ont été confisquées lors de l'établissement de la colonie adjacente Shavei Shomron. Les terres en bord de la colonie sont également interdites d'accès et considérées comme une zone militaire fermée par Israël. Un agriculteur de Sebastia explique qu'en 2015 il a planté des oliviers pour protester contre l'occupation israélienne. Cependant la totalité des oliviers a été incendiée en 2016 par des colons. Ce même agriculteur aurait aimé que le projet de réutilisation inclue cette terre dans le périmètre ciblé. Néanmoins, le projet ne vise pas ces terres directement menacées par l'occupation israélienne.

L'association de protection des terres organise régulièrement des manifestations pour défendre ces terres, comme celles organisées chaque *« Jour de la terre »* (30 mars) dans de nombreux autres villages palestiniens. En mars 2013, cette association a organisé une manifestation pour protester contre les eaux usées déversées par la colonie de Shavei Shomron sur les terres de Sebastia depuis le mois de décembre 2012. L'écoulement des eaux usées de la colonie est particulièrement problématique pour les cultures et la pollution des sols.

La force de cette association populaire de protection des terres réside dans son organisation. Les membres fondateurs proviennent tous de grandes familles de Sebastia et permettent de rassembler le plus grand nombre. Elle respecte la structure sociale du village. La plupart des villages palestiniens sont construits et gérés par les grandes familles

[591] Entretien réalisé le 27/11/2017 à Sebastia

historiquement présentes dans chacun[592]. Ce système social explique comment une association telle que celle envisagée par l'AP et la KfW sous la forme d'une AUE, parachutée dans des villages avec lesquels elle n'a ni lien géographique, ni lien clanique ou familial, a du mal à s'intégrer dans l'organisation sociale locale. Enfin, ceci explique également pourquoi, dès 2017, la direction de la coopérative agricole de Deir Sharaf a cherché à se rapprocher des figures de pouvoir local pour les convaincre d'intégrer les projets de réutilisation[593].

La section 5 a démontré que les projets de réutilisation essaient de construire et de modeler leur objet d'étude afin de mettre en scène une approbation générale des projets. La construction d'une participation limitée des agriculteurs et le manque de diffusion d'informations cruciales contribuent à façonner cet enthousiasme. Cependant, l'analyse de l'appareil institutionnel révèle des fragilités. La défiance envers l'actuelle coopérative agricole et la future AUE, ainsi qu'envers la municipalité de Naplouse demeure problématique et traduit un ancrage très faible du projet dans le système social local.

Conclusion du chapitre 7

Ce chapitre a démontré que les projets de réutilisation des eaux traitées à Naplouse-Ouest traduisent des coproductions de l'ordre social et de l'ordre naturel. La manière dont ceux-ci entendent gérer les ressources en eau et la terre influencent leur compréhension de ces dernières. L'analyse de ces coproductions, portées par les bailleurs de fonds, l'AP et la municipalité de Naplouse, met en avant les transformations opérées et à l'œuvre concernant la tenure foncière et la gestion des ressources en eau. Ce chapitre s'est intéressé aux projets à Naplouse-Ouest, dont un, le plus grand, demeure encore à l'état de planification.

Les projets de réutilisation des eaux traitées à Naplouse-Ouest se réalisent dans un contexte politique et environnemental particulier. La situation transfrontalière du *wadi* Al Zomar n'a finalement pas contribué à la mise en place d'une gestion commune des eaux usées et de la pollution. À l'inverse, elle a encouragé le déploiement d'une politique nationaliste menée par l'AP pour s'approprier les eaux usées et les réutiliser à l'intérieur de la Cisjordanie.

[592] Le chapitre 5 revient sur la structure sociale palestinienne. Voir également R. Brynen (1995), N. Picaudou (1984), G. Robinson (1997; 2009), A. Signoles (2010a), J. Salingue (2013a), J. Trottier (2000).
[593] Un agriculteur de Sebastia explique avoir été contacté par le directeur de l'AUE afin de le rencontrer personnellement pour lui expliquer le projet et pour diffuser ensuite l'information auprès des autres agriculteurs.

L'AP a combiné cet objectif étatique à une représentation plus productiviste des ressources en eau et de la terre. Ces représentations de l'ordre naturel ont contribué à l'émergence de projets de réutilisation s'inscrivant plus ou moins dans ces objectifs. Les deux bailleurs de fonds présents à Naplouse-Ouest, la KfW et l'USAID, déploient des stratégies différentes qui traduisent des représentations différentes du processus de construction étatique palestinien. La KfW pense les projets de réutilisation d'abord comme un outil d'appropriation des ressources en eau traitées, afin de réduire le flux d'eau vers Israël, puis comme un outil de « développement » agricole. L'USAID renforce les acteurs privés et soutient une agriculture d'exportation, sans forcément accorder une attention particulière à la problématique politique de la gestion des eaux usées entre l'AP et Israël. Ces représentations de ce que doit constituer l'agriculture palestinienne influencent le choix des semences et l'organisation institutionnelle mise en place pour ces projets de réutilisation.

Les projets de réutilisation des eaux traitées représentent des fronts pionniers agricoles, au sens où ils intensifient l'utilisation des terres. L'espace investi par les projets de réutilisation à Naplouse-Ouest se constituait majoritairement d'une agriculture pluviale d'arbres fruitiers. Le passage à une agriculture irriguée entraine une reconfiguration des interactions entre les habitants et les ressources en eau et foncières. Ce chapitre a démontré l'existence d'un décalage entre les discours et représentations formulées par les bailleurs de fonds sur l'environnement à Naplouse-Ouest et la complexité des arrangements fonciers locaux. Ceux-ci soutiennent des mécanismes de solidarité et de sécurité alimentaire dont les projets ne tiennent pas compte et qu'ils ignorent. La planification d'un projet de réutilisation organisé en « cluster » remet en cause la tenure foncière à Naplouse-Ouest. L'analyse des mécanismes d'arrangements fonciers censés sécuriser l'utilisation des terres et assurer la faisabilité du projet sur les 2700 dunums met en lumière les processus d'expropriation déguisée qu'ils peuvent permettre.

Ces processus de reconstruction bouleversent les pratiques agricoles actuelles et rendent invisibles les acteurs impliqués dans le système actuel de tenure foncière. De plus, l'imposition d'un savoir agricole par le haut délégitime les techniques développées par les agriculteurs pour faire face aux différentes contraintes de cet espace. La manière dont les rapports de consultance construisent l'approbation et sélectionnent la parole des enquêtés génèrent des mécanismes de violence à la fois structurelle et culturelle. La méthodologie utilisée par les projets pour inclure la participation des « bénéficiaires » est largement

construite afin de façonner leur objet d'étude. Ainsi, les contestations sont réduites au silence et les informations relayées sont très limitées.

Enfin, l'appareil institutionnel mis en place par ces projets de réutilisation, et particulièrement par le projet de la KfW, révèle une volonté de centraliser la tenure de l'eau aux mains d'institutions étatiques. L'introduction de nouveaux acteurs dans la gestion de la terre et des ressources en eau constitue une des fragilités du projet. La légitimité de ces acteurs est contestée. Ce chapitre a démontré une appropriation des eaux traitées par la municipalité de Naplouse lui permettant d'accroitre son contrôle sur ces espaces ruraux. Les tensions autour de la transformation de la coopérative agricole de Deir Sharaf en une AUE, projet finalement abandonné pour créer une AUE indépendante, rend compte des tensions entre les villages supposés participer au projet. Ce cas démontre la complexité des relations entre les institutions étatiques, nationales et locales, et les habitants, mais également entre les habitants eux-mêmes.

Explorer les coproductions et les potentiels bouleversements à travers un projet « en train de se faire » permet d'analyser les itérations entre la construction du discours et les différentes étapes de sa circulation. Il serait intéressant de poursuivre l'analyse pour étudier la manière dont les agriculteurs vont s'approprier les projets de réutilisation des eaux traitées et particulièrement la nouvelle AUE. L'objectif de ce chapitre n'est pas de décourager la mise en place de projets de réutilisation. Cependant, nous avons démontré que ces projets bouleversent l'organisation des pratiques agricoles actuelles et ces conséquences sont trop peu étudiées. Le chapitre suivant analyse la complexité de la mise en œuvre du projet de STEP à Naplouse-Est.

Chapitre 8 – Le projet de STEP à Naplouse-Est : une « boîte noire » mal fermée

En 1997, une première étude de faisabilité prévoyait l'établissement de deux stations de traitement des eaux usées (STEP) pour la ville de Naplouse : une à l'Ouest et l'autre à l'Est (Figure 8.1). La première a vu le jour en 2013 et alimente déjà plusieurs projets de réutilisation des eaux traitées dans l'agriculture (Chapitre 7). La deuxième a une histoire plus sinueuse et laborieuse. Ce chapitre a pour objectif de comprendre comment un projet de STEP, financé et présenté comme nécessaire par l'AP et le bailleur de fonds, peine finalement à voir le jour. Trois villages se retrouvent au cœur du problème (Azmout, Deir El Hattab, et Salem) et moteurs de la contestation à l'encontre de ce projet.

À priori, ce projet avait tout d'une « boîte noire », au sens de B. Latour (1987), puisque déjà réalisé sur le versant ouest de la ville de Naplouse, ainsi que dans d'autres régions palestiniennes. De plus, la préoccupation sanitaire a transformé ce projet en solution « inévitable »[594] pour améliorer l'assainissement de la région Est. D'après les stratégies agricoles et de l'eau produites par l'Autorité palestinienne (AP), le traitement des eaux usées constitue un moyen pour atteindre une gestion « efficiente » des ressources en eau et améliorer le cadre de vie des habitants. Il semble donc s'agir d'un passage obligé, qui pourtant peine à s'affirmer comme tel sur le terrain.

Différents discours s'affrontent concernant le projet de STEP à Naplouse-Est. Certains protestent contre sa réalisation, tandis que d'autres la justifient. Deux représentations concernant le projet de STEP s'opposent. D'une part, l'AP, l'Autorité palestinienne de l'eau (APE), la municipalité de Naplouse et le bailleur de fonds y voient une opportunité de « développement » pour la partie orientale de Naplouse et une solution technique aux problèmes sanitaires et environnementaux. D'autre part, les habitants opposés à ce projet y perçoivent une énième confiscation de leurs terres, et un nouveau processus de dévalorisation de leur région. Toutefois, il existe de fortes asymétries de pouvoir entre ces différents acteurs qu'il est nécessaire de prendre en compte dans l'analyse des récits construits par chacun.

[594] Je reprends ici le terme mobilisé par Garb (2004) dont j'ai expliqué l'intérêt pour les projets d'assainissement palestiniens dans le chapitre 1.

Analyser la construction et la diffusion de ces discours permet d'étudier la coproduction de l'ordre social et de l'ordre naturel des différents groupes d'acteurs impliqués dans ce processus d'opposition. Chacun utilise des arguments que l'autre ne semble pas entendre, créant ainsi un décalage entre les discours concernant ce projet. Ceci crée des tensions et engendre différents types de violences, essentiellement infrastructurelles et épistémiques.

La contestation de ce projet de STEP ne peut être réduite à un problème culturel ou de compréhension des enjeux comme il est souvent avancé dans la littérature scientifique sur les projets d'assainissement. Pour comprendre l'opposition, il faut examiner le contexte socio-politique dans lequel s'insère ce projet, les enjeux de pouvoir, de territorialisation et les alliances qui se réalisent au fil des interactions. Alors qu'à priori, l'occupation israélienne ne semble pas jouer un grand rôle dans les difficultés de réalisation du projet, elle constitue un élément essentiel à prendre en compte pour comprendre les discours de la contestation.

Le processus de contestation à Naplouse-Est reste peu médiatisé. Pour comprendre les arguments mobilisés par chaque partie, j'ai rencontré différents acteurs : des employés de l'APE, des ingénieurs de la municipalité de Naplouse, le bailleur de fonds, des habitants, et des représentants locaux des trois villages. J'ai également analysé les documents de projet disponibles, notamment l'étude de faisabilité de 1997, l'étude d'impact environnemental (EIA) de 2013 et celle de 2019. Ceci m'a permis de souligner également les évolutions du discours officiel.

La première section présente le projet de STEP et le contexte de dépossession foncière dans lequel il s'inscrit. En effet, le projet de STEP s'insère dans une situation particulière, celle d'une violence infrastructurelle causée par l'implantation d'une colonie israélienne quarante ans plus tôt, et ayant exproprié une grande partie des terres des trois villages concernés par la STEP. Ceux-ci sont de nouveaux confrontés à une dépossession foncière de la part de l'AP cette fois. Pourtant, ce contexte colonial et foncier n'est presque pas mentionné dans les études de faisabilité et d'impact environnemental. Cette contextualisation fournit les outils nécessaires pour analyser les arguments déployés à la fois par les villages opposés à ce projet, et par la municipalité de Naplouse et ses alliés (section 2). Ils s'articulent autour de la question foncière mais également autour d'un sentiment de dévalorisation et de préoccupations sanitaires. J'explore ensuite les tensions et la violence épistémique et culturelle engendrée par les discours (section 3). Enfin, la dernière section analyse le temps de

la négociation, débuté à nouveau en 2019, et révélateur d'arrangements, de méfiance et de division.

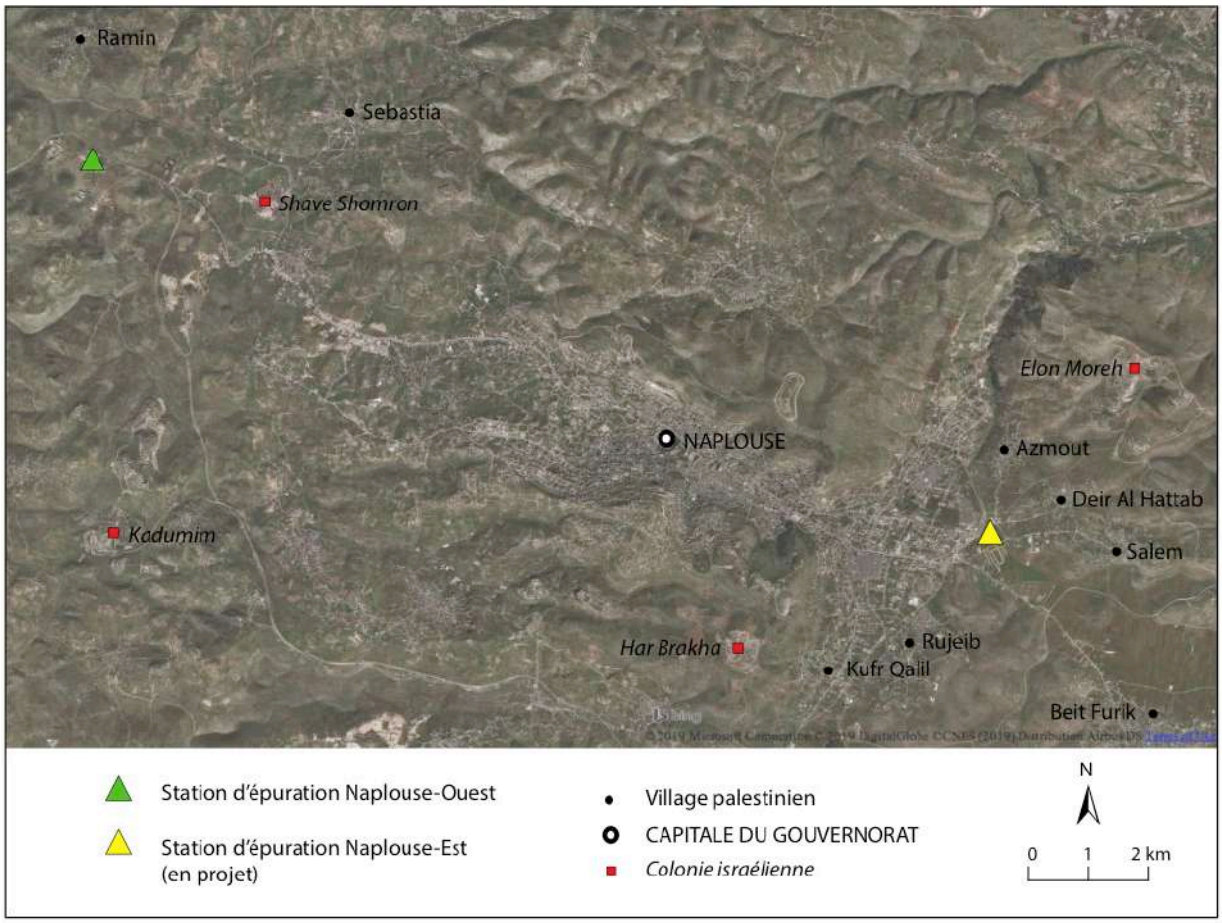

Figure 8. 1 : Carte situant les stations d'épuration à l'ouest et à l'est de Naplouse. Réalisation : Jeanne Perrier.

Section 1 – La construction d'un projet légitime dans un contexte de violence infrastructurelle

Le projet de STEP à Naplouse-Est est cofinancée par l'Union Européenne (UE) et la banque de développement du gouvernement allemand (KfW), pour un montant de 20 millions d'euros, et 21,8 millions d'euros, respectivement (European Union Press Release 2013)[595]. À ces montants, s'ajoute une contribution de 3,4 millions d'euros de la municipalité de Naplouse, prévue pour l'achat de terres. J'ai pu avoir accès à l'étude de faisabilité réalisée en 1997 et à l'étude d'impact environnemental (EIA) d'août 2019. Le premier document détaille les projets pour l'est et l'ouest de Naplouse. Le projet à Naplouse-Est inclut la construction de

[595] Le site internet du projet d'assainissement de Naplouse indique un montant total de 39 millions d'euros, sans détail supplémentaire. J'ai privilégié les chiffres plus détaillés de l'Union Européenne.

la STEP, des réseaux de distribution principaux, certains raccordements domestiques, le prétraitement des effluents industriels, une assistance opérationnelle, la mise en place d'un projet pilote de réutilisation des eaux usées, et la supervision du projet (« Commission Decision on a Special Measure (Part III): Action Fiche for Palestine » 2013).

Le calendrier des activités a subi de grandes modifications depuis l'étude de faisabilité de 1997. Tout d'abord, une première mise en fonctionnement de la STEP devait avoir lieu en 2003. Ceci correspond à la construction d'une station, capable de gérer des effluents sur une perspective à moyen terme, jusqu'en 2010. Ensuite, une extension de la STEP était prévue pour répondre aux évolutions démographiques de la région et assurer un fonctionnement optimal à l'horizon 2021. L'extension aurait dû être achevée en 2012. Les obstacles administratifs imposés par l'occupation israélienne ont considérablement ralenti l'avancée des deux projets, à l'Ouest et à l'Est (chapitre 6). Néanmoins, ce retard s'est accentué sur le bassin versant Est avec la contestation, à partir de 2014, du projet par les habitants de la zone de construction de la STEP.

Cette première section propose une brève présentation du projet de STEP (section 1.1), puis analyse les critères sélectionnés pour choisir le site de construction de la STEP (section 1.2), avant d'explorer le contexte de dépossession foncière par la colonisation israélienne dans lequel il s'insère (1.3).

1.1 Un projet de station à priori classique à Naplouse-Est

Le projet prévoit que la STEP collecte les eaux usées de la partie Est de la ville de Naplouse ainsi que de six villages : Azmout, Deir Al Hattab, Salem, Beit Fourik, Rujeib, et Kufr Qalil (Figure 8.1). Dans ces six villages, les habitants disposent de fosses individuelles pour stocker les eaux usées. Celles-ci s'infiltrent en partie, polluant les eaux souterraines, et le reste est pompé par des camions privés, qui déversent ces eaux usées à différents endroits du *wadi* Al Sajour. Cependant, le projet ne semble pas considérer la mise en place du réseau de collecte des eaux usées dans tous les villages de la zone concernée. La nouvelle EIA réalisée en 2019 confirme ce point. La plupart des habitations de la partie orientale de la ville de Naplouse sont déjà connectées à un système municipal d'évacuation des eaux usées. Pour le village de Beit Furik, le rapport prévoit la construction d'un réseau d'assainissement couvrant la quasi-totalité du village. Pour les autres villages, tels que Salem, Azmout, et Rujeib, le projet prévoit pour le moment de conserver les fosses septiques. À terme, le taux de

connexion au réseau devrait atteindre 70% pour Salem et 95% pour Rujeib (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 61). Enfin, pour le village de Deir El Hattab, l'EIA indique qu'un réseau d'assainissement a été planifié mais que sa construction « *n'est pas autorisée, à moins qu'un traitement sanitaire de pointe ne soit possible* » (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 87)[596].

La STEP de Naplouse-Est est dimensionnée pour 145 000 équivalent-habitant[597], correspondant à une capacité de traitement d'environ 10 000 m^3 d'eaux usées par jour. La page internet gérée par la municipalité de Naplouse et consacrée à la STEP détaille les cinq conséquences principales identifiées par la municipalité en cas de non réalisation du projet :

> « *1) la poursuite du flux d'eaux polluées, à l'origine de nuisances olfactives, de maladies, et de pollution des sources d'eau,*
> *2) un manque à gagner pour les agriculteurs sous interdiction d'utiliser l'eau non traitée sur leurs terres et qui donc ne peuvent pas améliorer leur situation économique,*
> *3) une réticence des bailleurs de fonds à financer des projets de raccordements au réseau sanitaire en l'absence de STEP,*
> *4) la persistance des fosses septiques, et*
> *5) la détérioration de la situation environnementale et sanitaire de la zone Est* »[598].

Adopter cette formulation par la négative revient à imputer le fardeau de l'échec du projet, et les conséquences de cet échec, aux mouvements d'opposition à la STEP.

1.2 Un premier site choisi sur des critères techniques et approximatifs

En 1990, la municipalité de Naplouse avait déjà exproprié une parcelle de 70 dunums en prévision de la construction de la STEP[599], située à l'entrée des trois villages de Azmout, Deir El Hattab et Salem. Malgré cela, l'EIA réalisée en 2013 propose de comparer sept sites potentiels situés à l'est de Naplouse (Figure 8.2). La comparaison se réalise en grande partie

[596] « *Deir El Hattab has finalized the planning of a sewerage network but is not allowed to build the network unless a state-of-the-art treatment of the sewage will be possible.* » (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 87).
[597] L'équivalent-habitant est l'unité de mesure pour évaluer les capacités d'une station d'épuration.
[598] Site internet du projet d'assainissement de la région de Naplouse, contenant des informations sur la STEP de Naplouse-Ouest, et la future STEP de Naplouse-Est : http://wwtp.nablus.org/?p=2361 (en arabe, traduit par l'auteure), consulté le 25/07/2019. Les cinq conséquences reprises ici sont mentionnées sur la page dédiée à la STEP de Naplouse-Est.
[599] La section 2 revient en détail sur le processus d'expropriation et ses conséquences.

sur des critères techniques (1.2.1) et des discours paradoxaux vis-à-vis des périmètres potentiels pour la réutilisation des eaux traitées dans l'agriculture (1.2.2).

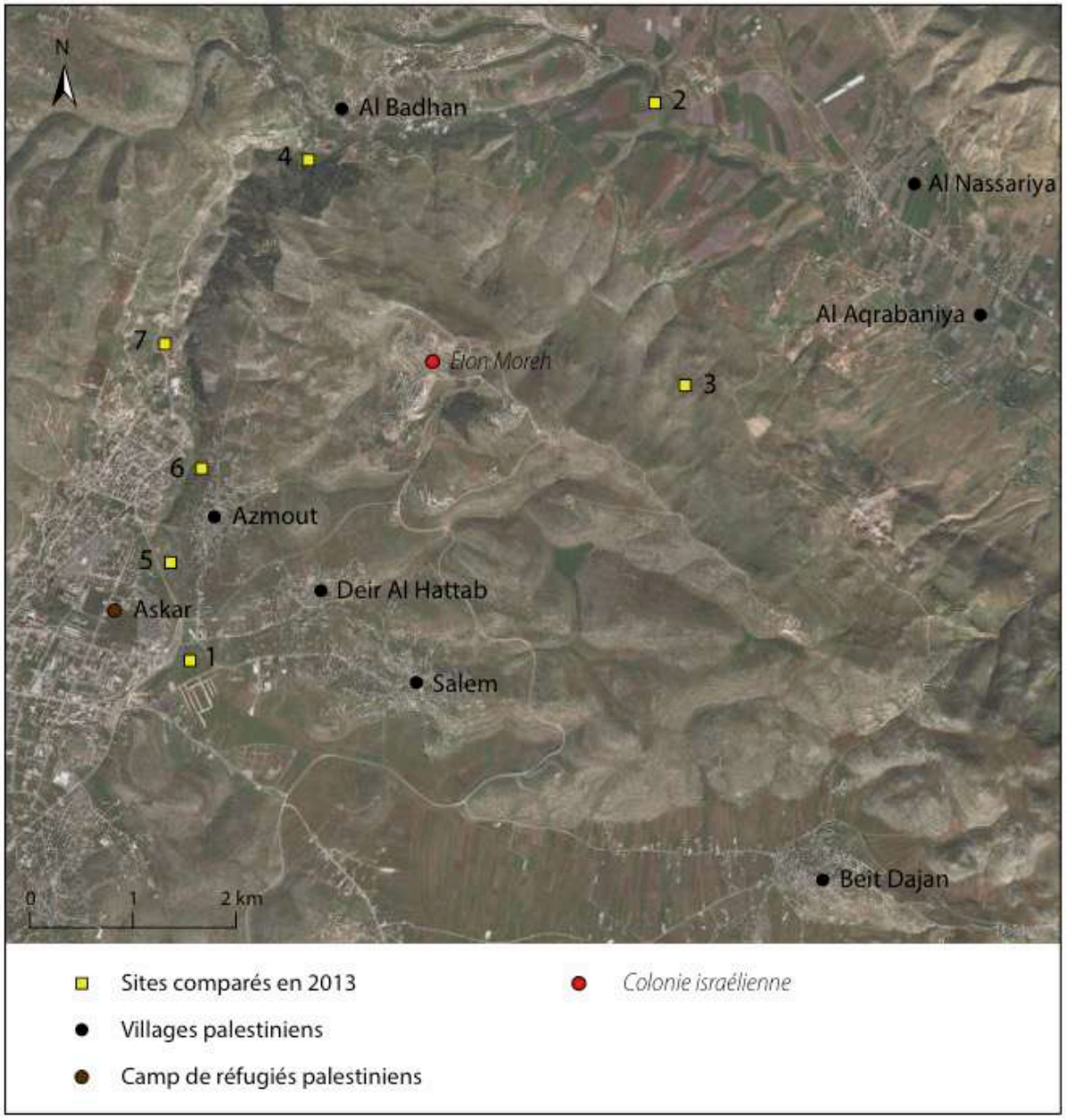

Figure 8. 2 : Carte des 7 sites considérés et comparés en 2013 pour la construction de la STEP à Naplouse Est. Source : EIA 2013. Réalisation : Jeanne Perrier.

1.2.1 Des critères techniques

Les sept sites ont été classés selon neuf critères, essentiellement techniques et économiques. Un nombre de points sur un total de cent a été attribué à chaque site, supposé refléter la pertinence de chacun en fonction des critères déterminés. Analyser ce processus de sélection permet de comprendre le raisonnement de la municipalité de Naplouse, de la KfW et de l'APE, ayant participé à la sélection et la formulation des critères. Ceci révèle également

les éléments négligés par ces acteurs dans le choix du site de construction. Il s'agit ici d'examiner la comparaison effectuée ainsi que les critères choisis en 2013.

Le premier site, celui finalement sélectionné, se situe à l'intérieur des frontières de la municipalité de Azmout. Le deuxième site se situe près du village d'Al Badhan, à proximité d'un endroit appelé « *Jisr Al Malaqi* », où se rejoignent les eaux de la source d'Al Badhan et de celle d'Al Far'a. Le troisième site se situe proche d'une zone agricole, à proximité du village d'Al Aqrabaniya. Le quatrième site est localisé près de la source d'Al Badhan et d'une zone touristique. Le cinquième et le sixième site se trouvent à nouveau sur les terres d'Azmout, le long du *wadi* Al Sajour. Le dernier site proposé est proche d'une déchetterie à ciel ouvert, situé le long de la route menant à la vallée d'Al Far'a.

L'évaluation des différents sites repose sur une liste de critères essentiellement techniques. L'EIA de 2013 présente les neuf critères décisifs dans la sélection du site pour la construction de la STEP[600] :

1) la propriété de la terre,
2) les coûts supplémentaires liés au statut de propriété,
3) la surface exploitable pour la phase finale du projet,
4) la classification de la zone selon les accords d'Oslo,
5) le transfert des eaux usées dans l'environnement naturel,
6) la facilité d'accès au site,
7) les travaux supplémentaires de préparation des parcelles à prévoir,
8) les déterminants environnementaux,
9) la possibilité de réutiliser les eaux usées traitées à proximité de la STEP.

Les deux premiers critères concernent le statut de propriété des parcelles étudiées. Il s'agit de déterminer le régime de propriété foncier afin d'évaluer le coût financier d'un éventuel transfert de propriété. Exproprier une terre privée, par exemple, suppose de prévoir le coût de la compensation financière qui sera attribuée au(x) propriétaire(s). Parmi les sites identifiés, deux ont obtenu la note de 100 sur 100 pour ces deux critères. Il s'agit du site n°1, appartenant à la municipalité de Naplouse et déjà exproprié dans les années 1990, et du site n°3, appartenant à l'AP. Les autres sites sont classés comme terres privées et ont obtenu 0 sur 100 dans le classement. Cet écart de notation démontre qu'une terre appartenant à une institution publique constitue un atout majeur pour la réalisation du projet, alors qu'une terre

[600] J'ai obtenu une version en arabe de l'EIA. J'ai donc traduit les neuf critères de l'arabe vers le français.

privée représente une difficulté supplémentaire et un coût financier important. Aucune autre précision n'est fournie sur la question foncière et les tensions, actuelles ou potentielles, autour de celle-ci.

La construction d'une STEP centralisée telle que celle de Naplouse-Est demande une superficie importante de terres disponibles. Il est donc logique de prendre en compte ce critère. Cependant, là encore, les critères de notation demeurent flous. Le site n°1 de 70 dunums, le n°3 de 80 dunums et le n°5 de 75 dunums obtiennent la note maximale de 100. Les autres sites, dont les surfaces oscillent entre 12 et 45 dunums obtiennent sans distinction la note de 0. Le choix de ce critère démontre qu'il ne s'agit pas d'adapter l'infrastructure à son environnement, mais plutôt d'adopter la réflexion inverse, celle de trouver un endroit capable d'accueillir une telle infrastructure.

Le quatrième critère classe les différents sites selon le zonage défini par les accords d'Oslo : zone A, B, ou C. Tous se situent en zone B, dont le contrôle civil est assuré par l'AP et le contrôle militaire par l'armée israélienne. Toutefois, même en zone B, le *Joint Water Committee* (JWC) doit approuver la construction de ce genre d'infrastructure. Contrairement à un projet prévu en zone C, aucune autorisation supplémentaire de l'administration civile israélienne n'est requise. Ce critère ne bouscule pas le classement puisque chaque site obtient la note de 100 sur 100.

Les cinquième et sixième critères déterminent les caractéristiques géographiques et topographiques à considérer dans le choix du site. Il s'agit de juger la possibilité de transférer les eaux usées par gravité vers la future STEP, sans avoir besoin de prévoir des stations de pompage, et de considérer la facilité d'accès au site. Pour chaque site, l'EIA indique la topographie et le type d'activités présentes autour de la zone. Les terres cahoteuses ou situées dans des régions montagneuses ne correspondent pas ou demanderaient des travaux supplémentaires, et donc un coût financier additionnel important. Trois des sept sites se trouvent à proximité d'une zone agricole, ce qui devrait avoir un impact sur le neuvième critère, à savoir les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées à proximité. Ces trois sites obtiennent seulement la note de 50 sur 100. Les sites n°1 et n°5, pourtant situés à proximité des habitations, obtiennent la note de 100. Cependant, le développement de la colonisation israélienne a étouffé les trois villages et a considérablement restreint la surface de terres disponibles pour l'agriculture.

Le choix du site n°1 en 2013 repose essentiellement sur des critères économiques. La municipalité étant propriétaire d'une parcelle de 70 dunums, nul besoin d'engager les 3,4 millions d'euros prévus pour l'expropriation de terres. La proximité du site avec le flux d'eaux usées s'écoulant dans le *wadi* permet de les acheminer par gravité vers la station, sans avoir recours à un système coûteux de pompage (Figure 8.3). L'accès à la terre est facile et le terrain est plat ce qui, en 2013, semble devoir n'engendrer aucun coût supplémentaire de préparation de la parcelle. En 2018, ceci deviendra finalement une préoccupation majeure (section 3). L'impact environnemental apparait comme un critère de classement, mais reste indéfini.

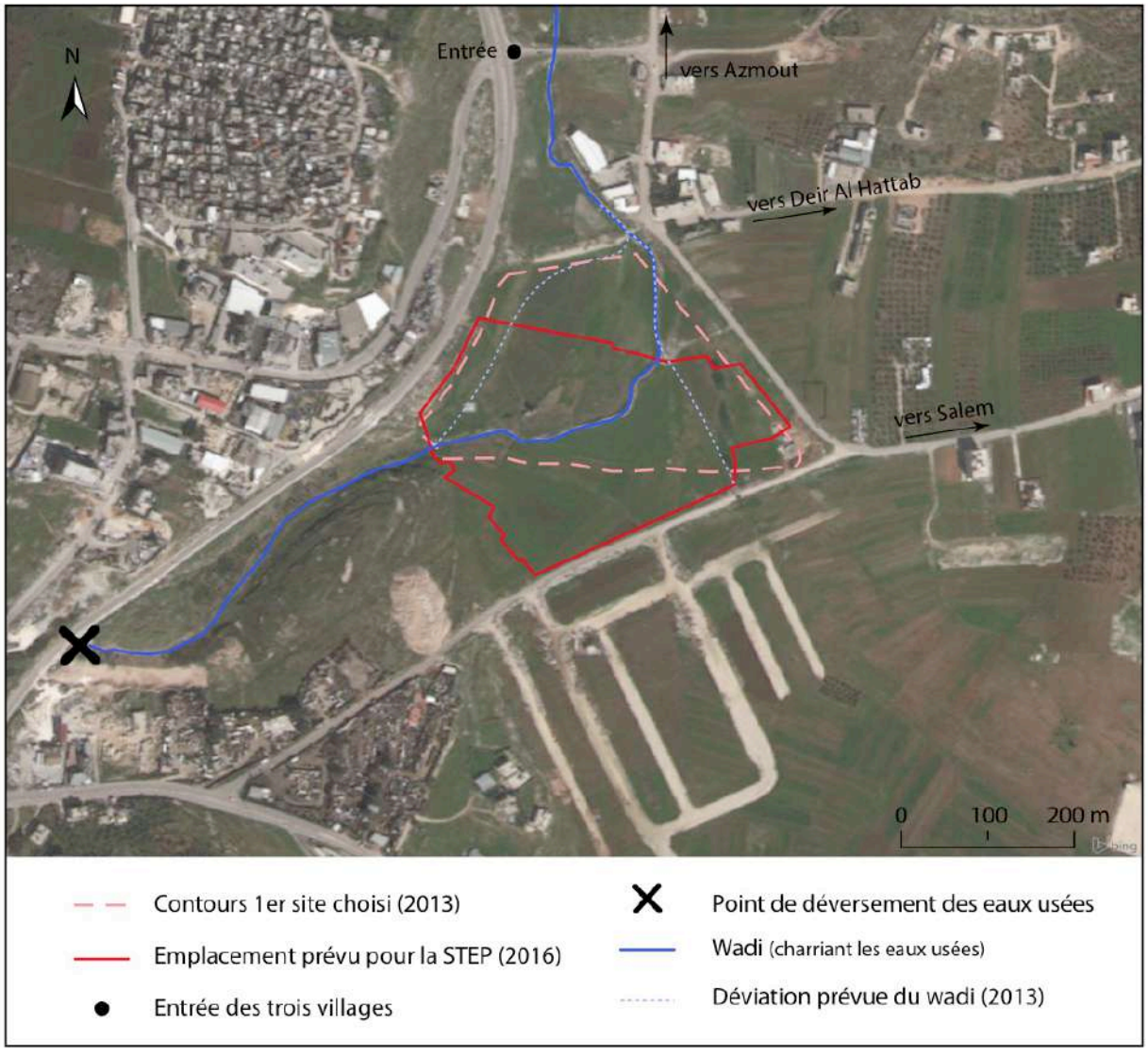

Figure 8. 3 : Carte du premier site choisi en 2013 pour la construction de la STEP prévue à Naplouse Est. Réalisation : Jeanne Perrier.

La proximité avec les habitations fait partie des désavantages du site, énuméré dans le document, mais elle ne semble pas être préjudiciable car aucun critère ne prend en compte cet

aspect dans le tableau de notation finale. En outre, ces critères ne s'intéressent en aucun point aux contextes sociopolitiques dans lesquels s'inscrivent ces différentes parcelles de terres. Enfin, les auteurs de l'étude considèrent que le site est tout à fait adapté pour accueillir un projet de réutilisation des eaux usées traitées. Les enquêtes de terrain que j'ai réalisées et l'analyse de l'EIA de 2019 démontrent les inconsistances et les paradoxes des discours associés à la réutilisation agricole.

1.2.2 Les discours paradoxaux de la réutilisation des eaux traitées à Naplouse-Est

Les visites de terrain et les entretiens réalisés confirment l'impossibilité d'établir un large périmètre de réutilisation des eaux usées à proximité des villages de Azmout, Deir El Hattab et Salem. Bien qu'aucun projet de réutilisation des eaux usées ne soit finalisé pour Naplouse_Est, l'EIA propose plusieurs pistes. Selon la législation palestinienne, les eaux usées traitées ne peuvent servir qu'à irriguer des arbres fruitiers ou du fourrage. Le fourrage requiert de larges surfaces de terres, ce qui n'est pas envisageable près de trois villages mentionnés ci-dessus. Selon le directeur du *Water Sector Regulatory Council* (WSRC), acheminer les eaux traitées vers la vallée de Jourdain représente une possibilité intéressante car le fourrage pourrait notamment servir aux Bédouins[601]. Plusieurs employés du ministère de l'agriculture (MoA) et un ingénieur de l'université de Naplouse ont également évoqué la potentialité de la vallée du Jourdain, comme site de réutilisation des eaux usées. Selon eux, les eaux usées traitées représentent une ressource pour développer l'agriculture et cultiver des avocatiers et des manguiers près de Jiftlik, situé au nord de la vallée du Jourdain[602]. La littérature scientifique appuie cette idée. Par exemple, B. Sonneveld et al. (2018, 113) considèrent les futures eaux usées traitées de Naplouse Est, comme des ressources potentiellement mobilisables pour la culture de palmiers dattiers dans la vallée du Jourdain. Cette hypothèse concourt avec la stratégie palestinienne agricole et celle de l'eau (Chapitre 3).

La nouvelle EIA précise la question de la réutilisation des eaux traitées et sélectionne trois périmètres potentiels :

1) une zone située au sud du village de Beit Furik, d'une surface de 8000 dunums,

2) la vallée d'Al Far'a constituée de larges zones agricoles,

[601] Entretien réalisé le 27/03/2017au siège du *Water Sector Regulatory Council*.

[602] Entretiens réalisés le 27/02/2017 au MoA, et le 02/03/2017 à l'Université An-Najah de Naplouse. Il convient de préciser que d'après un ingénieur du département des eaux et de l'assainissement à la municipalité de Naplouse, la réglementation palestinienne sur la réutilisation des eaux traitées n'autorise pas la culture d'avocatiers.

3) la vallée du Jourdain.

L'EIA affirme que « *toutes ces zones en question sont des zones de culture pluviale ; aucune infrastructure d'irrigation n'existe* » (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 63)[603]. En ce qui concerne la vallée d'Al Far'a et du Jourdain, cette affirmation est fausse et rend invisibles les nombreuses infrastructures hydrauliques ainsi que les structures locales organisant l'irrigation (Trottier 2015; Trottier, Leblond, et Garb 2019) (Chapitre 9).

Même si le projet de réutilisation demeure à l'état embryonnaire en 2019, l'objectif est clair : l'eau traitée doit servir à « *fournir une source d'eau alternative précieuse pour soutenir les activités agricoles* »[604] en passant de cultures en pluviales à des cultures irriguées. L'EIA envisage deux conséquences positives à ces changements agricoles. D'une part, l'irrigation doit permettre d'augmenter les revenus des familles et donc de rediriger les emplois vers le secteur agricole plutôt que vers le marché de l'emploi israélien. D'autre part, l'irrigation par les eaux traitées doit permettre de substituer les eaux traitées aux eaux souterraines, ce qui réduirait la pression sur ces dernières. Le lien de causalité semble paradoxal avec la description faite par ce même document, quelques pages plus haut, et décrivant les zones potentielles de réutilisation identifiées comme des espaces d'agriculture pluviale. Cela rejoint les discours produits par la stratégie palestinienne de l'eau (Chapitre 3) et par les acteurs institutionnels et la KfW pour les projets de réutilisation à Naplouse-Ouest (Chapitre 8). Toutefois, dans le cas de Naplouse-Est, l'EIA estime que le manque d'expérience des agriculteurs quant aux systèmes d'irrigation devrait constituer l'obstacle principal dans les projets de réutilisation[605].

[603] « *Currently, all areas in question are rain-fed ; no irrigation infrastructure exists.* » (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 63).
[604] « *It is well known that the agricultural sector is the largest consumer of freshwater resources, often connected with water shortages for human consumption. In this respect, the project can provide a valuable alternative source of water to support agricultural activities.* » (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 103).
[605] « *The vast majority of the farmers indicated they willingness to utilize treated effluent in agriculture and practice intensive irrigation agriculture in the future (…). However, this positive attitude does not guarantee the success of a reuse scheme. Most of the farmers who were interviewed do not entirely depend on agriculture as their main source of income. Most farmers are planting olives and some rain-fed crops which do not require a lot of farm work or irrigation. Changing these procedures may be the most serious obstacle for the reuse of effluent by irrigation in farming.* » (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 63).

1.3 L'angle mort du projet : un contexte de dépossession foncière par la colonisation israélienne

Le projet de STEP à Naplouse-Est s'inscrit dans un contexte historique d'oppression et de violence foncière dans les villages de Azmout, Deir El Hattab et Salem. Présenter les étapes et outils de la colonisation israélienne sur les terres de ces trois villages permet d'apporter un éclairage nécessaire sur les préjudices fonciers déjà subis par les villages. Depuis les années 1980, ces derniers ont perdu l'accès à environ quinze mille dunums de terre[606], sans compter les difficultés d'accès et d'utilisation des terres situées en zone C depuis les accords d'Oslo[607]. L'établissement de la colonie israélienne d'Elon Moreh a dépossédé de nombreux habitants de leurs terres. À cela, s'est ajoutée la confiscation de terres pour la création de zones militaires et d'une réserve naturelle. Ceci a empêché toute extension des villages vers l'est et a largement contraint l'utilisation de ces terres. Les habitants de ces trois villages utilisent cet argument pour contester la construction du projet de STEP sur les quelques terres restantes.

L'implantation de la colonie d'Elon Moreh constitue un tournant dans l'histoire de la colonisation israélienne du point de vue juridique et du point de vue foncier. Elle s'est principalement établie sur des terres domaniales enregistrées comme telles avant 1967, et s'est développée à la fois à travers les confiscations de l'armée israélienne pour « raisons militaires » et par le recours à la loi jordanienne de 1953 sur l'expropriation de terres pour l'intérêt public. Revenir sur ces enchevêtrements permet de comprendre l'argument développé par les habitants et le parallèle établi avec les expropriations envisagées par les l'AP et la municipalité de Naplouse pour le projet de STEP. Les nombreux conflits passés et actuels entre les trois villages palestiniens et la colonie d'Elon Moreh démontrent la persistance de la violence infrastructurelle (1.3.3).

1.3.1 La colonie d'Elon Moreh comme tournant dans la politique coloniale israélienne

Au début des années 1970 en Israël, un groupe de juifs religieux, formé peu de temps après la guerre de 1967 et désirant peupler la Cisjordanie de colonies juives pour des raisons

[606] Cette estimation provient du rapport de l'ONG israélienne Kerem Navot (Etkes 2015) : « *Elon Moreh was established in 1980, and its jurisdictional area is approximately 1,278 dunams. Approximately two years after its establishment, 24,226 dunams west of the settlement were declared as the Mt. Kabir Nature Reserve*". J'ai triangulé cette estimation à l'aide de QGIS en calculant les aires des couches de vecteur de la colonie d'Elon Moreh et de la réserve naturelle d'Har Kabir. J'ai obtenu une estimation équivalente à celle de Kerem Navot.

[607] 41% des terres de Azmout, 48% des terres de Deir El Hattab, et 73% des terres de Salem se situent en zone C.

religieuses, décide d'établir une colonie de peuplement dans la région de Naplouse[608]. De ce groupe naît le mouvement politique israélien « messianique-nationaliste » *Gush Emunim*[609] (Bloc des Fidèles en français) en 1974. Ils ont d'abord essuyé deux échecs d'implantation près du village palestinien de Sebastia, à l'ouest de Naplouse, qui ont néanmoins permis au groupe de devenir un mouvement plus organisé et de plus en présent dans la société israélienne et sur la scène politique.

Avant de s'implanter sur les terres du village de Rujeib, situé au sud-est de Naplouse, le groupe de colons religieux a effectué plusieurs tentatives d'implantation, dans la région de Naplouse. L'objectif était de défier la politique du gouvernement de Y. Rabin, réfractaire à l'implantation de colonies juives dans les territoires occupés, en menant des actions illégales d'implantation (Gazit 2003, 260). De juin 1974 à novembre 1975, le groupe a tenté sept implantations, dont plusieurs ciblant l'ancienne station de train ottomane près de Sebastia (Gazit 2003, 260-65). Chaque tentative s'est soldée par une éviction forcée du groupe. Cependant, la dernière éviction en novembre 1975 donne lieu à un compromis du gouvernement israélien, proposant au groupe une installation temporaire dans la base militaire de Kadum, située près de Sebastia, qui aboutira en avril 1977 à la formation d'une nouvelle colonie israélienne approuvée par le gouvernement israélien, Kedumim (Gazit 2003, 265). En mai 1977, le Likoud, parti israélien d'extrême-droite, arrive au pouvoir avec Menachem Begin comme Premier Ministre, annonçant la fin d'une longue période politique dominée par la gauche israélienne. Ce changement entraine un regain d'espoir pour les groupes de colons qui espèrent une nouvelle ligne politique en faveur de l'implantation de colonies juives dans les territoires occupés.

Le groupe d'Elon Moreh a continué à demander, en vain, des autorisations auprès du gouvernement israélien pour s'implanter sur d'autres terres de la région de Naplouse. Par conséquent, le groupe de colons prend à nouveau les devants et multiplie les tentatives d'implantation près du village palestinien de Rujeib. En juin 1979, par le biais d'ordres militaires justifiant la confiscation de terres pour « raisons sécuritaires », l'armée israélienne confisque plusieurs parcelles palestiniennes appartenant à des habitants du village (Gazit

[608] Pour la religion juive, la région de Naplouse représente un lieu symbolique fort : c'est dans les environs de Naplouse, près du chêne de Moré, que Dieu aurait dit à Abraham que cette terre reviendrait à son peuple. En hébreu, le chêne se traduit par « ah-lohn », expliquant ainsi la signification religieuse du nom de la future colonie.

[609] S. Gazit (2003) qualifie ce mouvement de « messianique-nationaliste ». Ce mouvement n'existe plus aujourd'hui tel quel mais a fortement contribué au développement des colonies israéliennes dans le Nord de la Cisjordanie. Pour plus d'informations sur la naissance de ce mouvement politique et ces tentatives d'implantations de colonies juives en Cisjordanie dès les années 70, voir S. Gazit (2003, 258-65).

2003, 272; Lustick 1981, 560; Justice Landau 1980, 151). L'émission de ces ordres militaires signale que le gouvernement israélien approuve et facilite l'établissement de la nouvelle colonie israélienne, légitimant ainsi la dépossession des propriétaires palestiniens. Cependant, dix-sept habitants de Rujeib adressent une requête à la Cour suprême israélienne quelques jours plus tard, contestant ces ordres militaires et demandant leur annulation.

En octobre 1979, la Cour suprême israélienne ordonne le démantèlement de la colonie d'Elon Moreh sur les terres de Rujeib, annule les ordres militaires, et rend les terres à leurs propriétaires. Ce jugement (*Duweikat et al. v. Government of Israel et al.* 1979) constitue une pierre angulaire de la politique coloniale israélienne. Il a forcé le gouvernement israélien à adopter une nouvelle stratégie de confiscation des terres pour continuer l'installation de colonies juives en Cisjordanie. La confiscation de terres privées pour raisons sécuritaires avait jusque là été jugée légale par la Cour suprême israélienne[610], et conforme aux règles de l'occupation belligérante formulées dans la Quatrième Convention de Genève de 1907[611]. Cependant, dans le cas de l'établissement de la colonie sur les terres de Rujeib, la Cour suprême israélienne a jugé que les considérations politiques avaient précédé les considérations militaires de défense dans le choix de ces terres. D'une part, à la suite d'une manifestation illégale des colons en janvier 1979, le gouvernement israélien avait adopté une résolution promettant de décider d'un nouveau lieu d'implantation pour la colonie d'Elon Moreh et de prendre en compte, autant que possible, les souhaits du groupe de colons pour choisir le site (Justice Landau 1980, 157). D'autre part, dans un affidavit soumis par les colons à la Cour suprême, ceux-ci admettaient que l'installation de la colonie reposait sur des raisons politiques et religieuses, plus que sur des motivations sécuritaires (Justice Landau 1980, 161). La Cour a donc conclu que la décision d'établir la colonie sur ces terres relevait d'abord d'une décision politique, et non d'une initiative formulée par l'armée israélienne[612].

La décision de la Cour suprême israélienne a remis en cause la politique d'implantation des colonies sur des terres privées, jusqu'alors confisquées pour raisons

[610] Gazit (2003, 269□72) détaille plusieurs cas examinés et jugés par la Cour Suprême israélienne dans les années 70, notamment celui de Beit El où la Cour a jugé les raisons sécuritaires recevables et justifiant l'implantation de la colonie israélienne adjacente à la base militaire préexistante. Voir aussi Justice Landau (1980) et Lustick (1981) pour le cas de la colonie de Bekaot près de Tubas.

[611] « *Article 52 : Des réquisitions en nature et des services ne pourront être réclamés des communes ou des habitants, que pour les besoins de l'armée d'occupation. Ils seront en rapport avec les ressources du pays et de telle nature qu'ils n'impliquent pas pour les populations l'obligation de prendre part aux opérations de la guerre contre leur patrie. Ces réquisitions et ces services ne seront réclamés qu'avec l'autorisation du commandant dans la localité occupée. Les prestations en nature seront, autant que possible, payées au comptant ; sinon, elles seront constatées par des reçus, et le paiement des sommes dues sera effectué le plus tôt possible.* ».

[612] Pour plus de détails sur le raisonnement de la Cour, voir Justice Landau (1980).

militaires de défense, obligeant le gouvernement israélien à trouver une nouvelle justification légale afin de continuer la colonisation de la Cisjordanie. Les villages de Azmout et Deir Al Hattab vont être parmi les premiers à payer le prix de cette nouvelle politique foncière israélienne.

1.3.2 Le foncier comme outil de violence infrastructurelle de la colonisation israélienne

Les terres inscrites comme terres domaniales vont constituer la solution idéale pour poursuivre le processus de colonisation de la Cisjordanie. S. Gazit (2003, 270) explique que cette solution avait déjà été adoptée par Israël en 1977 pour établir et sécuriser l'implantation de la colonie Halamish, au nord-ouest de la ville palestinienne de Ramallah. Pour Elon Moreh, le gouvernement israélien adopte une approche similaire puisqu'en 1980, les colons sont autorisés à s'installer sur les terres des villages de Azmout et Deir El Hattab, sur la crête de *Jabal al Kabir*[613], inscrites comme terres domaniales (Gazit 2003; Lustick 1981). Aucune entité institutionnelle palestinienne n'existe à cette époque pour contester l'appropriation de terres domaniales par Israël. De plus, la Cour suprême refuse de statuer sur des disputes concernant le statut de propriété des terres, reléguant cette tâche aux tribunaux administratifs de l'armée israélienne sans possibilité de contestation pour les propriétaires palestiniens (Lustick 1981, 568).

Les terres domaniales en Cisjordanie n'ont pas toutes le même statut : certaines ont été « enregistrées » [*state land registered*], et d'autres « déclarées » [*state land declared*]. Cette différence se retrouve dans les modifications apportées à l'ordre militaire israélien 59 de 1969. Les terres « enregistrées » désignent celles reconnues comme terres domaniales avant l'occupation israélienne de la Cisjordanie en 1967, et donc inscrites comme telles dans le registre foncier par les autorités ottomanes, mandataires britanniques ou jordaniennes. L'ordre militaire 59 de 1969 définit les terres domaniales comme terres appartenant à un État hostile ou à un organisme lié à cet État hostile[614]. L'État d'Israël étant la puissance occupante en charge des territoires occupés palestiniens depuis 1967, les terres domaniales désignées comme telles avant 1967 lui reviennent. C'est le cas d'une partie des terres sur

[613] Signifiant littéralement « la grande montagne ».
[614] N'ayant pas accès à l'ordre militaire 59 dans sa version originale, ni aux amendements, je m'appuie sur la compilation et les commentaires des ordres militaires israéliens effectuées par J. Rabah et N. Fairweather (1995) : « *This defines 'state property' as any property which prior to 7 June 1967 belonged to: 1. a hostile state. 2. any arbitration body connected with a hostile state.* ».

lesquelles le gouvernement israélien a établi la colonie d'Elon Moreh[615]. Cependant, l'ordre militaire 364 de 1969, amendant l'ordre 59, élargit la définition d'origine en établissant une présomption de domanialité. Ainsi, une terre domaniale inclut toute terre dont le propriétaire se trouve incapable de prouver son droit de propriété devant le comité militaire israélien (Rabah et Fairweather 1995). Ceci a permis au gouvernement israélien de déclarer de larges portions de terres, comme terres domaniales, comptant sur la complexité des procédures d'appel pour empêcher et décourager toute contestation de la part d'éventuels propriétaires palestiniens. En 1984, l'ordre militaire 59 est à nouveau amendé par l'ordre militaire 1091 qui rend possible la déclaration de terres domaniales après 1967[616]. Cet amendement permet ainsi d'éviter une deuxième déconvenue après le jugement d'Elon Moreh. Ces différents amendements permettent au gouvernement israélien d'étendre la surface de terres domaniales.

La nouvelle politique foncière du gouvernement israélien tire profit d'une législation foncière ottomane complexe, et d'une nouvelle interprétation de celle-ci, tout en renversant la charge de la preuve qui incombe maintenant aux propriétaires palestiniens. À la suite du jugement d'Elon Moreh, le gouvernement israélien a interprété différemment le droit foncier ottoman, facilitant ainsi les déclarations de terres domaniales à partir des années 1980 dans les territoires palestiniens. D'une part, le gouvernement israélien a démarré une enquête exhaustive de la tenure foncière afin d'examiner les statuts de propriété des terres (Lustick 1981). Les autorités jordaniennes avaient commencé un recensement cadastral en 1953 qui a pu être achevé pour la moitié des terres seulement en Cisjordanie. Ceci a laissé certains propriétaires palestiniens sans titre de propriété jordanien, pourtant considéré comme preuve irréfutable d'un droit de propriété pour l'administration israélienne (Lustick 1981). D'autre part, l'administration israélienne n'a pas suivi la doctrine de « culture

[615] Cette information provient de différents rapports d'ONG (« A Guide to Housing, Land and Property Law in Area C of the West Bank » 2012; B'Tselem 2016). Lustick (1981) mentionne également l'établissement de la colonie d'Elon Moreh sur des terres domaniales, sans préciser s'il s'agit d'un statut attribué avant ou après 1967. Nous avons pu trianguler ces informations avec une carte interactive produite par la *Economic Cooperation Foundation* (ECF) où la légende permet de différencier entre « *state land registered* » et « *state land declared* ». La carte est accessible en ligne : https://ecf.org.il/ (accédé le 18/07/2019).

[616] « *Property that on the date of occupation or afterwards was registered in the name of an enemy state, or any organization or company linked or controlled directly or indirectly by a hostile state* » (Rabah et Fairweather 1995). Selon cet amendement, une terre confisquée pour l'intérêt public ou appartenant à un individu qui souhaite confiée la gestion aux autorités officielles, est aussi considérée comme terre domaniale (Rabah et Fairweather 1995).

raisonnable » mise en place par les autorités précédentes[617]. Elle a restreint l'attribution d'un titre de propriété à un individu cultivant une terre sur au moins la moitié de sa surface, qu'importe les conditions topographiques et physiques de celle-ci (« A Guide to Housing, Land and Property Law in Area C of the West Bank » 2012). Enfin, l'administration israélienne a continué d'appliquer la règle selon laquelle une terre non-cultivée pendant plus de trois ans devient terre domaniale, sauf si l'individu possède un titre de propriété sur cette terre[618]. Ces nouvelles interprétations ont permis de tirer profit de la complexité de la tenure foncière et d'étendre la surface de terres domaniales.

L'installation de la colonie d'Elon Moreh sur les terres des villages palestiniens de Azmout et de Deir Al Hattab s'est faite sur des terres domaniales « enregistrées », donc inscrites au cadastre comme tel avant 1967. Cependant, l'État israélien a également eu recours à d'autres outils légaux pour « sécuriser » la colonie et y permettre l'accès. Deux ans après l'implantation de la colonie, le gouvernement israélien a établi une réserve naturelle sur les terres situées tout autour de la colonie, et couvrant près de quinze mille dunums (Etkes 2015). L'établissement d'une réserve naturelle sur ces terres est censé protéger la nature en y empêchant toute construction ou culture. Cependant, ce procédé a surtout considérablement restreint l'accès à ces terres par les résidents et propriétaires palestiniens[619]. De plus, une partie des terres de cette réserve naturelle, appartenant à des habitants du village de Salem, ont depuis été déclarées terres domaniales[620]. À cause de l'établissement de cette réserve naturelle, les propriétaires n'ont plus pu accéder à leurs terres, qu'Israël a donc ensuite considérées comme abandonnées. Enfin, certaines terres ont également été réquisitionnées sur ordre militaire pour construire une route permettant d'accéder à la colonie.

---

[617] Selon l'article 78 du Code de la terre ottoman, un agriculteur pouvait obtenir un titre de propriété sur une terre *miri* à condition d'avoir cultivé la terre pendant au moins dix ans. Le Code foncier ottoman de 1858 a défini cinq catégories de statuts fonciers parmi lesquels les terres *miri*, dont la propriété est conférée à l'État et qui regroupe les terres cultivées (avec un droit d'usufruit pour les usagers) ou les terres situées sur une zone de 2,5 km à partir de la limite de la zone d'habitation, (Bisharat 1994; Granott 1952) (Pour plus d'informations sur ces catégories de tenure foncière, voir A. Granott (1952), R. Shehadeh (1988)). Les autorités britanniques puis jordaniennes avaient adopté la doctrine de la « culture raisonnable » (*reasonable cultivation*), afin de régler le cas des terres *miri* dont la qualité et la topologie étaient peu avantageuses : un individu pouvait acquérir un titre de propriété s'il avait cultivé la terre, pendant au moins dix ans, même sporadiquement, en fonction des attributs de la terre (« A Guide to Housing, Land and Property Law in Area C of the West Bank » 2012).

[618] La stratégie de « déclaration » de terres domaniales par le gouvernement israélien a essentiellement ciblé les terres désignées *miri*, *matruka*, et *mewat* sous l'empire ottoman (Shehadeh 1988). Les autorités mandataires britanniques ainsi que les autorités jordaniennes avaient plutôt considéré le statut des terres *miri* s'apparentant à un droit de propriété privée (Bisharat 1994).

[619] I. Braverman (2019b) explore la dépossession de propriétaires palestiniens pour l'établissement d'un parc naturel israélien à Jérusalem-Est. Il s'agit d'un procédé fréquemment utilisé par Israël.

[620] La carte interactive produite par ECF permet de confirmer les témoignages obtenus auprès de résidents du village de Salem.

Ces réquisitions militaires se poursuivent jusqu'à ce jour : en 2011, l'armée israélienne a réquisitionné une terre pour la construction d'une tour militaire[621]. Les confiscations les plus récentes concernent de petites surfaces car les dépossessions les plus importantes ont eu lieu dans les années 1980. Néanmoins, ce processus perdure, quelles que soient les surfaces concernées, et engendre des violences à la fois directes, structurelles et infrastructurelles. La division territoriale en trois zones, A, B, et C, à la suite des accords d'Oslo a renforcé la violence infrastructurelle en localisant la majorité des terres des trois villages en zone C, agissant comme zone tampon entre la colonie d'Elon Moreh et les zones d'habitations palestiniennes[622].

1.3.3 Les dynamiques de dépossession par des restrictions d'usage

Les conflits réguliers avec la colonie accentuent les violences structurelles et infrastructurelles subies par les trois villages depuis les années 1980. La colonie d'Elon Moreh s'est appropriée la source principale, *Ein al kbira* (la grande source), qui approvisionnait à elle seule les trois villages en eau domestique. En 1983, ces derniers ont été raccordés au système d'approvisionnement de Mekorot, la compagnie nationale israélienne, mais continuaient d'utiliser la source pour des usages domestiques et agricoles ainsi que pour l'abreuvement des animaux. En 2010, l'administration civile israélienne a démoli les constructions réalisées autour de la source par les colons, notamment une piscine et un mémorial, pour faute de permis[623]. Depuis, les structures ont été reconstruites et le site transformé en lieu touristique, auquel les Palestiniens n'ont pas accès (Braverman 2019a, 19). La transformation de la source en piscine par les colons a considérablement asséché la source en contrebas, *Ein al sghira* (la petite source), qui était reliée à la source en amont par un système de tuyaux permettant d'acheminer l'eau (Figure 8.4).

[621] L'ordre militaire est reproduit en annexe 8.1.
[622] Aucune des terres des trois villages ne se situe en zone A. Aucune construction palestinienne n'est autorisée en zone C.
[623] Voir le bulletin mensuel de OCHA de janvier 2017, accessible en ligne : https://www.ochaopt.org/content/humanitarian-impact-de-facto-settlement-expansion-case-elon-moreh



Figure 8. 4 : Photo de la source *Ein al sghira* à Azmout, source tributaire de *Ein al kbira*, source principale appropriée par les colons israéliens. Source : Jeanne Perrier (Février 2017).

En 2007, la colonie d'Elon Moreh a déversé ses eaux usées sur les terres de Deir Al Hattab et Azmout à cause d'un problème technique sur la STEP de la colonie. Cette situation a perduré pendant plusieurs années, causant la mort de nombreux oliviers et diminuant le rendement des autres[624]. Le déversement des eaux usées des colonies représente également un moyen de nuisance utilisé délibérément par certaines colonies israéliennes (Chapitres 6 et 7).

Enfin, les infrastructures israéliennes, militaires ou civiles, ont considérablement, voire totalement, restreint l'accès des habitants à leurs terres situées en zone C. Toutes les terres n'ont pas été expropriées mais la route 555, construite sur des terres palestiniennes privées expropriées, rend l'accès aux terres situées au nord de cette route quasiment impossible. De même, l'établissement d'un avant-poste israélien, *Skali's Farm*, à l'intérieur de la réserve naturelle, où aucune construction n'est autorisée selon la législation israélienne, empêche les habitants palestiniens d'accéder aux terres situées au sud-est de la colonie.

[624] Entretien réalisé le 08/02/2017 à Deir Al Hattab. Ces informations concordent avec celles rapportées par les ONG israéliennes B'Tselem (Hareuveni 2009) et Rabbis for Human Rights (https://rhr.org.il/eng/2017/10/palestinian-olive-trees-killed-sewage-run-off-elon-moreh-settlement/).

À priori, l'histoire de la colonisation israélienne sur les terres de ces trois villages n'avait pas grand chose à voir avec le projet de construire une STEP palestinienne à Naplouse-Est. Les différents documents de projets ne mentionnent d'ailleurs pas l'occupation israélienne, mis à part pour les questions administratives de demandes de permis. Il dépeignent le projet de STEP à Naplouse-Est comme un projet technique et ignorent le contexte colonial dans lequel la STEP doit s'implanter. Cela peut paraître paradoxal car les discours de l'AP se construisent très régulièrement autour de l'occupation israélienne et de ces conséquences en termes de dépossession des ressources. Ici, le projet étant en zone B, il n'y a que peu d'interférence directe avec l'occupation. Par conséquent, cette dimension a disparu des documents de projet et des discours de l'AP, participant à réduire au silence les expériences violentes vécues par les habitants des trois villages palestiniens. Ainsi, un projet possédant à priori, tous les éléments du succès, ne fonctionne pas car il ignore le contexte politique et colonial dans lequel il s'insère.

Cette section a permis de retracer la trajectoire linéaire du projet de STEP avant de mettre en avant l'angle mort du projet. Ceci permet de comprendre le parallèle mis en avant par certains habitants entre les confiscations de terres effectuées par l'armée israélienne, et l'expropriation des terres ordonnée par l'AP pour la réalisation du projet. Il ne s'agit pas d'établir une comparaison entre le processus d'occupation israélienne et la réalisation d'un projet de développement. Il s'agit de comprendre les différents récits concernant le projet de STEP et d'analyser l'historique de violence qui a contribué à la formation de telles crispations concernant le foncier.

Section 2 – Les discours de la contestation : entre préoccupations foncières et sentiments de dévalorisation

Le projet de construction de la STEP à Naplouse-Est fait l'objet de vives tensions entre les trois villages concernés, Azmout, Deir El Hattab et Salem, et l'AP et la municipalité de Naplouse. Le premier site choisi pour la construction de la STEP à Naplouse-Est, situé à l'entrée des villages de Azmout, Deir Al Hattab et Salem, appartient à la municipalité de Naplouse. Cette dernière a acquis les parcelles par un processus d'expropriation à la fin des

années 1990, probablement entre 1995 et 1997[625]. Le choix du site constitue le point d'opposition majeure des habitants. Ils ne s'opposent pas à la STEP comme telle mais à la localisation de celle-ci sur leurs terres.

Pour comprendre les blocages autour de la réalisation de ce projet, il est nécessaire d'explorer les arguments déployés par les habitants et les récits qu'ils construisent. Pour certains, le point de départ de la contestation remonte aux expropriations effectuées à la fin des années 1990 (2.1). Les habitants et la municipalité de Naplouse ne produisent pas le même discours vis-à-vis de cet événement. Leur analyse révèle des représentations différentes des terres expropriées et du projet. Pour d'autres, l'installation d'une STEP représente un énième signe de la dévalorisation du paysage dans la région est de Naplouse (2.2). Enfin, les habitants formulent également leurs arguments autour du danger sanitaire potentiel qu'ils perçoivent à travers l'établissement de la STEP (2.3).

2.1 Les expropriations comme point de départ de la contestation

Plusieurs récits s'affrontent sur le processus d'expropriation de la terre. Pour les propriétaires expropriés, il s'agit d'une injustice. Pour la municipalité de Naplouse, il s'agit simplement d'une expropriation pour l'intérêt public, comme il a déjà été fait ailleurs (Chapitres 6 et 8). La question de l'expropriation se trouve au cœur du conflit car elle s'ajoute à la liste des dépossessions foncières subies par les habitants de ces villages avec l'installation de la colonie israélienne sur leurs terres. Ceci accentue la violence infrastructurelle sur cet espace.

À la fin des années 1990, un décret présidentiel, signé par Yasser Arafat, alors président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de l'AP, permet d'entériner le processus d'expropriation de 70 dunums sur les terres de Azmout. Le décret de cette expropriation n'est pas disponible dans la Gazette officielle palestinienne, bien que la plupart

[625] Je n'ai pas réussi à déterminer de manière certaine la date exacte de la première expropriation des terres pour le projet de STEP. D'après certains habitants, l'expropriation date de 1995, pour d'autres de 1997. Le personnel interrogé à la municipalité de Naplouse, ainsi que le maire sortant de Naplouse n'ont guère fourni plus de certitudes, excepté que l'expropriation a bien eu lieu à la fin des années 1990, probablement entre 1995 et 1997. De plus, malgré mes demandes répétées, je n'ai jamais pu avoir accès au décret d'expropriation pour ce projet.

des décrets concernant une « *acquisition de terre pour l'utilité publique* »[626] y soient reproduits[627]. Néanmoins, après étude des autres décrets d'expropriation publiés en ligne[628], il apparait que tous sont formulés selon le même modèle[629]. Le premier article s'attache systématiquement à identifier les parcelles visées par le décret d'expropriation, leur localisation, la surface, et parfois le nom des propriétaires. Dans la plupart des cas, ce premier article indique également la raison de l'expropriation. Pour la construction de la STEP à Naplouse-Est, plusieurs employés de la municipalité de Naplouse ont confirmé que le décret d'expropriation nommait le projet de STEP comme motif de l'expropriation. Les articles 2, 3 et 4 restent quasiment inchangés d'un décret à l'autre. Ils indiquent les modalités d'application et les conséquences du décret. L'article 2 informe des délais et documents requis pour effectuer une demande de réparation pour toute personne revendiquant un « droit » ou un « avantage » sur cette terre[630]. L'article 3 ordonne au(x) propriétaire(s) et bénéficiaire(s) des terres visées d'arrêter toute utilisation des parcelles expropriées. L'article 4 informe de l'application du décret par les autorités compétentes à partir de la date de publication dans la Gazette officielle.

Les récits divergent quant au déroulement du processus de l'expropriation. D'une part, le directeur du département de l'eau et des eaux usées de la municipalité de Naplouse affirme qu'aucun problème n'est survenu au moment de l'expropriation et que la municipalité a compensé les propriétaires comme requis par la loi[631]. D'autre part, l'un des propriétaires expropriés dénonce l'acharnement de la municipalité de Naplouse. D'après son récit, la municipalité de Naplouse, et son ancien maire Bassem Al Shaka'a, avait déjà essayé d'acheter la terre en 1994-1995, en vain. Cet échec a poussé la municipalité à recourir à un décret présidentiel afin d'exproprier la terre. Selon le propriétaire, il a résisté et a manifesté son refus

[626] On observe l'utilisation de plusieurs termes pour traduire le même mot en arabe « *Istimlaak* » : de 1995 à 2000, ce terme est traduit par « acquisition », de 2001 à 2003 par « appropriation » et de 2004 à 2009, par « confiscation ». Cependant, le terme utilisé en arabe s'apparente plutôt à « acquisition » (dont la racine signifie acquérir, être propriétaire), le terme de confiscation étant traduit par « *Musadarat* » et utilisé essentiellement pour les terres confisquées par l'occupation israélienne.
[627] La Gazette Officielle est disponible en ligne grâce à l'Institut de Droit de l'Université de Birzeit : http://muqtafi.birzeit.edu/en/pg/. Tous les actes sont reproduits en langue arabe.
[628] J'ai analysé et comparé la formulation des 57 décrets reproduits dans la Gazette en ligne et visant l'expropriation de terres pour utilité publique.
[629] Ceux concernant une expropriation en Cisjordanie renvoient à la loi jordanienne de 1953, tandis que ceux concernant une expropriation à Gaza renvoient à la loi de 1943, promulguée durant le mandat britannique.
[630] Le terme utilisé en arabe pour « avantage » est « *manf'a* », qui renvoie à un bénéficie tiré de la terre, se rapprochant de la notion d'usufruit. L'article 10 de la loi de 1953 prévoit que les détenteurs d'un droit d'usufruit doivent être informés du processus d'expropriation par le propriétaire de la terre, et qu'ils ont droit à une compensation s'ils ont un contrat établissant ces droits d'usufruit précédant la date de publication du décret.
[631] Entretien réalisé le 20/02/2017 à Naplouse.

de vendre sa terre à plusieurs reprises. Il a vécu l'expropriation comme un tour de force[632]. Le directeur du département des eaux usées à l'APE a lui conscience d'une opposition et d'un mécontentement. Cependant il estime qu'elle ne porte pas sur l'expropriation mais sur le montant de la compensation reçue. Il explique que les anciens propriétaires la considèrent beaucoup trop faible par rapport aux prix du marché[633].

Malgré l'interdiction signalée dans le décret d'utiliser les terres expropriées, les parcelles en question continuent d'être cultivées. La plupart des anciens propriétaires y cultivent du blé en pluvial. La figure 8.5 montre la différence entre les terres cultivées, où la terre labourée est visible, et les autres terres où l'herbe a poussé. Au premier plan, il s'agit du flux d'eaux usées s'écoulant depuis le point de décharge situé plus en amont. Ces activités agricoles, à priori illégales, témoignent de la réticence des propriétaires à accepter l'expropriation de leurs terres. De plus, le laissez-faire de ces activités par les institutions étatiques illustre à la fois un désintérêt pour la zone expropriée, tant que le projet de STEP n'était pas concrétisé, mais également une difficulté chronique de mise en œuvre des décisions adoptées[634].

[632] Entretien réalisé le 08/02/2017 à Azmout.
[633] Entretien réalisé le 01/06/2017 à Ramallah.
[634] Le chapitre 5 analyse l'application très partielle de la loi de l'eau palestinienne.



Figure 8. 5 : Photo des terres expropriées à la fin des années 90 et cultivées en pluvial par les anciens propriétaires. Source : Jeanne Perrier (Février 2017).

Avec l'implantation de la colonie d'Elon Moreh et la confiscation progressive de plus en plus de terres par l'armée israélienne, les possibilités d'expansion pour les trois villages s'amenuisent. La partie occidentale constitue le seul espace disponible pour la construction de nouvelles habitations, de nouvelles industries ou la poursuite d'activités agricoles. Le 3 mai 2015, les maires des villages de Salem, Deir Al Hattab et Azmout écrivent une lettre au Gouverneur de Naplouse détaillant leurs arguments contre la construction de la STEP sur le site choisi en 2013. Le premier argument qu'ils mentionnent renvoie à la problématique de l'expansion future des villages. Ils écrivent : « *la station de traitement des eaux usées est à l'entrée des trois villages et les possibilités de construction pour l'expansion des trois villages se trouvent uniquement sur la zone ouest, qui est destinée à la station.* »[635]. En outre, depuis les premières études de faisabilité réalisées en 1997, les zones construites des trois villages ont évolué et se sont agrandies. La nouvelle EIA réalisée en 2019 relève ces changements

L'analyse des discours démontre que le processus d'expropriation n'a pas été vécu de la même manière par les différents acteurs. Pour la municipalité de Naplouse il s'agit d'un

[635] Lettre en arabe du 3/05/2015, reproduite en annexe 8.2. Traduction réalisée par l'auteure.

événement clos, tandis que pour les propriétaires et les maires des villages le statut de ces terres demeure un sujet problématique et au cœur de la contestation formulée à l'encontre du projet de STEP.

2.2 Un espace peu mis en valeur : entre déchetterie et zone industrielle

Les opposants au projet de STEP considèrent ce dernier comme une nouvelle preuve du désintérêt de la ville de Naplouse pour l'est du gouvernorat. Dans la même lettre du 3 mai 2015, citée ci-dessus, les maires des trois villages expliquent que la région à l'est de la ville de Naplouse a grandement besoin de projets de développement pour améliorer les conditions de vie des habitants. Ils expliquent cependant qu'elle reste une zone « *très ignorée* ». Ils ajoutent que plusieurs projets, tels qu'un terrain de sport, un hôpital et une antenne de l'université d'Al-Najah, située à Naplouse, auraient dû être construits dans cette région, mais qu'ils ont finalement été déplacés ailleurs.

Ces critiques d'abandon traduisent un sentiment d'exclusion et de marginalisation qui induit une certaine méfiance des habitants envers la municipalité de Naplouse et le gouvernorat. L'objectif ici n'est pas tant de vérifier l'exactitude de ces affirmations, mais de souligner la présence de ces discours et leurs effets sur les interactions entre les différents acteurs investis. Le sentiment d'exclusion et de délaissement se retrouve à la fois dans les entretiens effectués, dans les documents rédigés par les maires des villages, et dans l'analyse du paysage infrastructurel de cette zone. Lors des manifestations tenues en janvier 2016, les habitants ont brandi une banderole sur laquelle était écrit : « *La région Est n'est pas une décharge »* (Figure 8.6).



Figure 8. 6 : Photo de la manifestation du 22 janvier 2016 sur le 1er site choisi pour la construction de la STEP. Source : Conseil de village de Deir Al Hattab, 2016.

Ceci révèle la manière dont ils perçoivent les différentes actions de la municipalité de Naplouse réalisées dans cette région. La comparaison avec la « décharge » n'est pas anodine si l'on s'intéresse aux alentours de ces trois villages. Différentes infrastructures les encerclent et renforcent leur sentiment d'étouffement et de mise à l'écart. En face de Azmout, de l'autre côté du *wadi*, se trouve une station de transfert des déchets, à ciel ouvert : la station d'Al Serafi. Le site de décharge, supposé être le point d'arrivée final des déchets solides du gouvernorat de Naplouse, se trouve à Jénine. La station de transfert d'Al Serafi reçoit tous

types de déchets (Figures 8.7 et 8.8). Parfois ces derniers sont brûlés, laissant s'échappant des fumées toxiques vers les villages alentours[636].



Figure 8. 7 : Photo de la montagne de déchets visible sur le bord de la route principale reliant l'Est de Naplouse à la vallée d'Al Badhan. Source : Jeanne Perrier (Août 2019).

[636] S. Stamatopoulou-Robbins (2019) étudie la gestion des déchets en Cisjordanie et les problématiques liées à l'absence de stratégie nationale par l'AP. D'autres recherches s'intéressent aux conséquences sanitaires liés au brûlis de déchets toxiques en Cisjordanie (J.-M. Davis et Garb 2019).



Figure 8. 8 : Photo de la station de décharge Al Serafi, site de transfert des déchets de Naplouse vers Jénine. Source : Jeanne Perrier (Août 2019).

En outre, certains habitants voient d'un mauvais œil la présence d'un camp de réfugiés à proximité de leurs villages. Le camp de réfugiés de Askar longe le *wadi*, et se situe en face de Azmout. Établi en 1950, il s'est étendu en 1964 pour faire face à la croissance démographique. Les relations entre Askar et les trois villages voisins sont tendues. Un habitant de Azmout raconte que dans les années 1990, certains réfugiés du camp de Askar ont loué des terres et les ont cultivées en les irriguant avec les eaux usées du *wadi*. Certaines personnes du village les ont dénoncées auprès du ministère de la santé, les poussant à arrêter cette activité[637]. Enfin, l'installation de la colonie israélienne d'Elon Moreh et les conflits avec cette-dernière constituent le troisième élément servant d'argument aux opposants du projet pour illustrer la dévalorisation de ce territoire.

Pour la municipalité de Naplouse, la faible mise en valeur de cette région correspond, au contraire, à un argument en faveur de la construction de la STEP à Naplouse-Est. L'EIA réalisée en août 2019 mentionne un environnement naturel assez commun en termes de

[637] Entretien réalisé le 06/02/2017 à Azmout.

biodiversité, déjà très affecté par les « *activités anthropiques* »[638], et un paysage non industriel destiné « *de toute façon* » à changer puisque la municipalité de Naplouse projette d'y installer une zone industrielle et commerciale[639] (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 98). Cette représentation de la zone Est produite par la municipalité de Naplouse va à l'encontre de celle construite par les habitants. Ceux-ci demandent à ce que leur environnement soit valorisé et estiment qu'une transformation en zone industrielle avec l'établissement d'une STEP ne constitue pas une amélioration. Le discours adopté par la municipalité de Naplouse réduit au silence la parole des habitants et constitue donc un premier exemple de violence épistémique.

2.3 La question environnementale et sanitaire

La problématique du traitement des déchets solides s'ajoute à celle des eaux usées non traitées qui s'écoulent dans le *wadi*, le long de la route et à proximité des habitations et des champs des trois villages. En période estivale, lorsque les précipitations se font rare, le *wadi* transporte uniquement les eaux usées d'une partie de la ville de Naplouse et des villages alentours. Les eaux usées sont rejetées dans ce *wadi* via un camion citerne, à quelques centaines de mètres en amont de l'entrée des trois villages (Figure 8.9).

[638] « *The site selected for the construction of the new WWTP lies in an area that is significantly inlfuenced by anthropogenic activities and as a result little to no natural habitats remain.* » (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 79).
[639] « *As the municipality has projected the establishment of an industrial area in this zone, its present non-industrial character is expected to change anyways.* » (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 98).



Figure 8. 9 : Photo d'un camion transportant les eaux usées pour les déverser dans la vallée d'Al Sajour à quelques centaines de mètres de l'entrée des villages de Salem, Azmout et Deir Al Hattab. Source : Jeanne Perrier (Août 2019).

L'écoulement de ces eaux usées à proximité des habitations et des champs pose un problème de santé. Selon la direction du vent, l'odeur est plus ou moins présente et peut être gênante lors de la récolte des olives sur les parcelles situées à proximité de cette rivière d'eaux usées[640]. La construction d'une STEP pourrait permettre de mettre un terme aux risques sanitaires liés à ces écoulements. Les trois villages ne contestent pas l'utilité d'un tel projet. Dans la lettre conjointe datée du 3 mai 2015, les maires des 3 villages l'affirment clairement : « *Nous ne sommes pas contre l'existence de la station de traitement des eaux usées, ou contre n'importe quel autre projet vital comme celui-ci.* »[641]. Ils considèrent ce projet nécessaire pour améliorer la situation sanitaire, mais contestent la localisation choisie pour la construction.

Certains opposants au projet craignent une nouvelle dévalorisation de leurs villages et de leurs terres avec la construction d'une STEP. D'une part, comme analysé plus haut,

[640] Entretien réalisé le 14/11/2017 à Deir Al Hattab avec une famille récoltant les olives sur son champs, situé à quelques dizaines de du *wadi*. J'ai participé à la récole et ai pu constater la gêne occasionnée par les fortes odeurs émanant du *wadi*.
[641] Lettre en arabe du 3/05/2015, reproduite en annexe 8.2. Traduction réalisée par l'auteure.

l'installation d'une STEP empêcherait tout développement résidentiel des villages vers l'unique espace restant. D'autre part, la proximité de la future STEP aux habitations existantes impliquerait une dégradation du cadre de vie des populations les plus proches. L'étude de faisabilité réalisée en 1997 se basait sur les zones construites des villages à cette époque. Cependant, comme le souligne un professeur de l'Université de Naplouse, les limites des zones construites ont évolué depuis 1997 du fait de la croissance démographique[642]. Par conséquent, la distance initialement prévue entre la STEP et les premières habitations a nettement diminué. Lors d'un entretien avec le directeur de la KfW, bureau de Ramallah, celui-ci m'a affirmé que la future STEP devrait se situer à plus d'un kilomètre, représentant selon lui une « *distance acceptable* »[643]. Cependant, les visites de terrain ont confirmé que les premières maisons se trouvent à quelques dizaines de mètres seulement de l'emplacement de la future STEP.

La proximité avec la future STEP nourrit des craintes quant aux odeurs et aux dangers potentiels de l'inhalation quotidienne de celles-ci. Plusieurs responsables des conseils de village ont visité les STEP situées à Al Bireh et à Naplouse-Ouest d'où se dégagent de fortes odeurs. Cependant, ces dernières sont isolées des habitations. Certains habitants des trois villages craignent une augmentation de cas de cancers à cause de la proximité de la STEP[644]. L'inhalation de particules aériennes provenant du traitement des eaux usées pourraient provoquer certaines maladies, notamment pour les employés des STEP, exposés régulièrement et à une faible distance, mais également chez les individus habitant à proximité immédiate (moins de 500 mètres) de ces stations (Vantarakis et al. 2016). En octobre 2017, un rapport réalisé par Dr Al Najjar, consultant indépendant palestinien vient renforcer les craintes liées à la pollution de l'air. Ce rapport a été commandé par l'entreprise pharmaceutique SAMA, dont les locaux se situent à Salem, et par les trois villages concernés, Salem, Azmout et Deir Al Hattab. La municipalité de Naplouse conteste son impartialité, notamment parce que la consultance a été payée par l'entreprise pharmaceutique, celle-ci s'opposant à la construction de la STEP. De plus, d'après un professeur de l'Université de Birzeit, le conseil de village d'Azmout l'avait aussi approché début 2017 pour réaliser une

[642] Entretien réalisé le 02/03/2017 à l'Université d'Al Najah, Naplouse.
[643] La notion de « distance acceptable » semble se calculer selon différents critères dont la direction des vents, les techniques de traitement utilisées, et la croissance potentielle des zones résidentielles.
[644] Entretiens réalisés le 08/02/2017 à Azmout, et le 14/11/2017 à Deir Al Hattab.

EIA à charge contre le projet de STEP. Celui-ci aurait refusé, en expliquant qu'il ne pouvait garantir d'établir des conclusions contre le projet avant la réalisation même de l'étude[645].

Enfin, lors des manifestations organisées en 2016 et 2017 autour du site choisi pour la STEP, les habitants présents reprennent des slogans démontrant leurs inquiétudes vis-à-vis de ces questions de santé (Figure 8.10). Les habitantes présentes sur la photo tiennent une banderole sur laquelle est inscrit : « *Le conseil de village et les familles de Deir Al Hattab refusent l'établissement d'une station d'épuration, source d'épidémie. Nous ne permettrons pas qu'un tel cancer dévore nos enfants.* »[646].



Figure 8. 10 : Photo de la manifestation du 22 janvier 2016 à l'endroit du 1er site prévu pour la construction de la STEP. Source : Conseil de village de Deir Al Hattab, 2016.

Dans un article d'un journal numérique palestinien publié en janvier 2016, le maire du village de Deir Al Hattab affirme que « *d'après les recherches, les émissions de gaz et les méthodes utilisées pour le traitement des eaux usées au phosphore nuiront aux citoyens de manière encore plus grande.* »[647]. Il est difficile de savoir à quelles recherches le maire fait référence. À nouveau, il ne s'agit pas de s'intéresser à la véracité de ces propos. Le fait qu'ils soient formulés en ces termes, associant le projet de STEP à de potentiels maladies graves ou des substances nocives, illustre l'inquiétude des habitants et des institutions représentantes

[645] Entretien réalisé le 30/03/2017 à l'Université de Birzeit.
[646] Traduction réalisée par l'auteure.
[647] Article issu du journal électronique Dooz, et disponible en ligne : http://www.dooz.ps/p/64443 (consulté le 20/04/2020). Traduction de l'arabe vers le français réalisée par l'auteure.

locales, et permet d'identifier leurs arguments. Une des affiches utilisées et diffusées sur Facebook pour appeler les habitants de Deir Al Hattab à manifester affirme que « *[leur] santé passe avant l'intérêt général* » et conclut le message par « *oui à une région sans maladies* », accompagné du mot-clé « *la peste mortelle* » (Figure 8.11).



Figure 8. 11 : Affiche invitant les habitants à participer à une manifestation contre la STEP. Source : Conseil de village de Deir El Hattab (2016)[648].

Face au projet de STEP à Naplouse-Est, les habitants des trois villages se mobilisent afin d'empêcher sa construction sur leurs terres. Ils déploient différents arguments qui traduisent leurs préoccupations. Les récits construits autour des expropriations réalisées en 1990 révèlent un sentiment de colère toujours présent. Il ne s'agit pas uniquement d'une contestation de la part des anciens propriétaires, mais également de la part d'une majorité d'habitants. Ces derniers accusent la municipalité de Naplouse de considérer cette région comme une « décharge » et de mettre en danger leur santé par la construction de la STEP à proximité de leurs habitations. Ces représentations de leur environnement et la manière dont ce dernier devrait être utilisé et mis en valeur contrastent avec les discours de la municipalité

[648] Traduction réalisée par l'auteure : « *Notre santé passe avant l'intérêt général / Nous invitons les familles de nos villages bien-aimés à se rendre sur le lieu prévu pour la construction de la station d'épuration demain, directement après la prière du vendredi midi / #Non à la STEP #Stop au racisme #La peste mortelle / Oui à une région sans maladies.* ». Je reviens sur l'argument du « racisme » à la section suivante.

de Naplouse. Cette section a permis de rendre visibles les arguments mobilisés par les habitants, alors que ceux-ci demeurent ignorés et décrédibilisés par l'AP ainsi que par la municipalité de Naplouse. La section suivante explore ces processus de discréditation et les modes de contestation utilisés par les habitants.

Section 3 - Des discours en décalage sources de tensions

Puisque scientifiquement le projet est approuvé et est supposé améliorer la qualité de vie des habitants, pourquoi les villageois « s'entêtent » à s'y opposer ? Posée uniquement sous l'angle de l'argumentaire scientifique et technique, cette question ferme toute porte à une plus large compréhension du problème. Elle reproduit l'asymétrie construite par les scientifiques et leurs alliés, entre « connaissance » et « croyance », rendant illégitime tout autre argument (Latour 1987).

Face aux arguments avancés par le mouvement de contestation du projet de STEP, les acteurs institutionnels, tels que l'APE, la municipalité de Naplouse, et les bailleurs de fonds, adoptent une stratégie de mise en irrationalité de la parole locale. Ils considèrent la contestation comme un problème culturel et une mauvaise compréhension des bénéfices du projet (section 3.1). Les discours, que ces acteurs institutionnels construisent, contribuent à dévaloriser la parole locale en la présentant comme une pensée irrationnelle, et incapable de comprendre et d'accepter les arguments scientifiques (section 3.2). De l'autre côté, les habitants jouent également de leur réputation de personnes « têtues » et « fermées d'esprit »[649] pour appuyer leur mouvement de résistance. Enfin, les décalages entre les discours créent des tensions qui se matérialisent à travers différents modes de contestation qui empruntent notamment les pratiques de mobilisation et d'opposition aux mouvements de résistance populaire contre l'occupation israélienne (section 3.3).

[649] Ces qualificatifs ont été utilisés à plusieurs reprises par des membres de l'APE et de la municipalité de Naplouse pour qualifier les habitants de ces villages.

3.1 L'hégémonie rationnelle du discours scientifique

Selon les défenseurs du projet, l'argumentaire scientifique ne peut être remis en cause, et est supérieur à tout autre argument. Pour eux, le projet représente uniquement une solution technique à un problème tout aussi technique de pollution et de mauvaise gestion des ressources en eau. À plusieurs reprises, des ingénieurs de la municipalité de Naplouse et des professeurs, utilisés comme médiateurs et caution scientifique auprès des villages, ont insisté sur le nombre de réunions passées à expliquer les considérations techniques du projet aux villageois afin de les convaincre du bien-fondé de celui-ci et des bénéfices à en tirer. L'argumentaire scientifique est supposé résoudre tout débat.

L'argumentaire scientifique, tel que déployé par la municipalité de Naplouse et ses alliés, suppose que le projet de STEP soit forcément bénéfique pour les populations voisines. D'une part, cela permettra de réduire la pollution, et d'autre part de réutiliser les eaux usées sur les terres des villages et donc, à priori, d'améliorer la situation économique des populations ciblées. Le projet de STEP se présente comme « inévitable ». La nature même du projet encourage ce discours car la pollution constitue une menace pour l'environnement et les populations, ce qui accentue le caractère nécessaire de la construction de la STEP.

La municipalité de Naplouse mobilise également la rhétorique de la construction étatique pour convaincre les villages d'accepter ce projet comme une étape vers un futur État palestinien. L'établissement d'une STEP centralisée est présentée comme un outil de réalisation de l'État car celle-ci nécessite une capacité de gestion importante devant être coordonnée à l'échelle régionale, voire nationale (Chapitre 6). De plus, le projet de réutilisation envisagé à Naplouse-Est reprend les arguments mobilisés à Naplouse-Ouest, arguant que l'agriculture irriguée permettra de renforcer l'économie palestinienne. Ainsi, en établissant ce parallèle entre construction de la STEP et construction étatique, l'AP et la municipalité de Naplouse isolent d'autant plus la contestation locale.

Le dialogue se trouve compromis car les différentes parties à ce conflit déploient des arguments répondant à leurs propres compréhensions du projet et représentations de l'environnement, tout en ignorant celles des parties adverses. Par exemple, l'UE a financé des campagnes de sensibilisation concernant le traitement des eaux usées, et a organisé des visites dans les autres STEP palestiniennes. Ces activités n'ont pas convaincu car elles mobilisent un registre technique, et n'abordent pas le cœur des revendications, c'est-à-dire la question foncière. Les opposants au projet ne contestent pas les bienfaits d'une STEP, ni même les

bénéfices en termes de réduction de pollution. Les bénéfices promis par le projet ne suffisent pas à contrebalancer les inquiétudes des habitants et ce qu'ils perçoivent comme un sacrifice de leurs terres. Analyser les différents types de discours déployés par chacune des parties, et ceux qu'elles ignorent, permet de révéler le dialogue de sourds qui se joue depuis plusieurs années autour de ce projet.

Certains médiateurs ont tenté d'établir un terrain commun entre les différentes parties. La municipalité de Naplouse a confié une mission de consultance de trois mois au directeur du Palestinian Hydrology Group (PHG) afin de résoudre le conflit et de faire avancer le projet. L'objectif final de cette consultation consistait essentiellement à convaincre les villages, postulant donc dès le départ un refus de dialoguer et une volonté d'imposer le récit dominant de l'AP, de la municipalité de Naplouse et du bailleur. Au terme de sa consultance, le directeur du PHG explique que le problème n'est pas technique, mais politique. Il souligne la marginalisation des villages et le manque de légitimité de l'AP, essayant de jongler entre différents acteurs, locaux et internationaux[650]. Il constate également un manque de communication de la part de la municipalité de Naplouse qui a, selon lui, peu informé et consulté les habitants au commencement du projet. Ceci rejoint un des arguments mentionnés dans la lettre conjointe du 3 mai 2015 rédigée par les trois maires des villages où ils déplorent le manque de visites de terrain par les consultants et le manque d'informations auxquelles ils ont pu avoir accès. Cette critique avait donc été énoncée deux ans auparavant par les représentants des villages, mais il a fallu attendre la réalisation d'une consultance pour y prêter attention. Le directeur de PHG reproche également au gouvernorat et à la municipalité de Naplouse de se comporter comme une administration militaire, et non comme un fournisseur de services[651]. Ces reproches formulés par d'autres acteurs institutionnels non-étatiques viennent appuyer les critiques des villageois qui s'estiment mis à l'écart et peu écoutés[652]. Ceci démontre la violence épistémique à l'œuvre puisque la parole des habitants devient intelligible et prise en compte uniquement lorsqu'elle est rapportée par le biais d'un « expert ».

D'après la municipalité de Naplouse, cette consultance n'a abouti sur aucune proposition concrète puisque les conclusions du rapport ont finalement rejeté la faute sur le ministère des gouvernements locaux (MoLG). Celui-ci aurait failli à ses promesses concernant d'autres projets de développement dans les villages concernés, ce qui aurait

[650] Entretien réalisé le 24/09/2017 à Ramallah.
[651] Entretien réalisé le 24/09/2017 à Ramallah.
[652] Entretiens réalisés le 08/02/2017 et le 14/11/2017 à Deir Al Hattab.

engendré un blocage total des négociations pour ce projet de STEP. Toutefois, le rapport de consultance propose d'autres pistes pour sortir de l'impasse. Par exemple, le directeur du PHG propose de mettre en place un « conseil consultatif » incluant les membres des conseils des villages afin d'apaiser les relations et donner un espace à la parole locale. Cependant, les commentaires annotés sur ce même document par le coordinateur palestinien de la KfW révèlent une réticence à mettre en place cet outil. Ce dernier explique que l'établissement d'un tel comité consultatif peut être approuvé à condition que celui-ci « *n'interfère pas avec la réalisation du projet* ». Il ajoute qu'il est nécessaire « *d'éviter de donner l'impression que les conseils de village ont le droit d'interférer dans la réalisation* » du projet (PHG 2017, 5)[653]. Enfin, il préconise d'instaurer des réunions plus fréquentes entre la municipalité de Naplouse et les villages, afin que celle-ci reste l'intermédiaire entre les villages et l'APE et la KfW. Ces propositions représentent un nouvel exemple de violence épistémique. Tout est fait pour éviter de donner la parole aux conseils de village. Si une participation doit être envisagée, elle doit rester superficielle. Ceci démontre également les travers de certaines stratégies dites de participation, soutenues par les bailleurs, mettant en place des réunions, et des groupes de paroles pour accompagner la réalisation des projets mais ne traduisant aucune participation dans le processus décisionnel.

Les représentants des trois villages ont proposé à maintes reprises des localisations alternatives pour le projet, plus en aval dans la vallée Al Sajour. La municipalité de Naplouse et la KfW ont refusé de considérer ces propositions. Selon eux, cela aurait engendré un coût financier supplémentaire trop important[654]. Dans la lettre conjointe datée du 3 mai 2015, les maires des trois villages rejettent les arguments techniques et financiers qu'opposent la municipalité de Naplouse et les consultants au déplacement du projet. Un ex-employé de l'APE m'explique que le refus de relocaliser le projet tient au fait que les sites proposés par les villages se trouvaient tous en dehors et trop éloignés des frontières de la municipalité de Naplouse. Cela aurait alors remis en question la légitimité de la municipalité de Naplouse à prendre en charge et superviser un projet situé en-dehors de ses frontières.

Cette problématique met en avant les rivalités entre municipalités et gouvernorats sur lesquels nous reviendrons dans la dernière section de ce chapitre. Les arguments techniques et financiers utilisés pour justifier le choix du premier site et faire taire la contestation sociale,

[653] Document obtenu auprès de la municipalité de Naplouse, en anglais et non publié.
[654] Entretiens réalisés en juillet et août 2017 à la municipalité de Naplouse.

seront à nouveau utilisés en 2018 mais, cette fois-ci, pour justifier la relocalisation du projet vers un nouveau site (section 4).

3.2 La mise en irrationalité de la parole locale

La manière dont chaque partie se représente l'autre engendre une hiérarchisation des discours rendant difficile le dialogue. Selon B. Latour (Latour 1987, 478), les accusations d'irrationalité apparaissent dès lors que les chemins des différentes parties se croisent, révélant ainsi différents mondes constitués de différents « éléments » faisant sens pour chacune des parties. La mise en irrationalité de la parole locale opérée par la municipalité de Naplouse permet à celle-ci de légitimer son discours et de le présenter comme indiscutable, puisque rationnel. Ce discours fait partie de que B. Latour appelle « *l'intérieur* », c'est-à-dire le monde des scientifiques, et qui construit une démarcation entre les « connaissances » produites à l'intérieur par la science, et les « croyances » existantes à l'extérieur et donc considérées comme « non-scientifiques ».

Le fait que les villages maintiennent leur opposition malgré ces explications techniques est perçu comme une preuve de leur irrationalité. Pour un des professeur-médiateur travaillant à l'Université Al Najah de Naplouse, ce refus constitue « *un non-sens total* »[655].

L'AP et la municipalité de Naplouse déploient ce que j'appelle, une stratégie de mise en irrationalité de la parole locale. On distingue plusieurs étapes. Il s'agit d'abord d'homogénéiser le groupe contestataire autour de traits de caractère, portant une connotation négative. Différents adjectifs employés par les acteurs institutionnels caractérisent ces villageois contestataires : « têtus », « fermés d'esprit ». Lors d'un des premiers entretiens effectués à l'APE autour de la problématique de la STEP Naplouse-Est, une employée me précise que ces villages sont connus pour être « têtus » (« *hard-minded* »)[656]. Cette réputation expliquerait donc leur refus du projet et les difficultés rencontrés par l'APE et la municipalité de Naplouse. Une autre employée de l'APE fait également référence à cette réputation, en donnant un exemple censé illustrer cette caractéristique : les villageois auraient déjà refusé un projet de station de pompage en raison des nuisances sonores allant de pair avec cette infrastructure. Pour elle, cela démontre l'incapacité de ces villages à « *évoluer* » et à accepter

[655] Entretien réalisé le 20/02/2017 à Naplouse.
[656] Entretien réalisé le 05/02/2017 à l'APE à Ramallah.

les solutions proposées pour résoudre les problèmes. Elle explique que ces villageois « *se plaignent mais n'acceptent pas les solutions qu'on leur propose* » [657]. Il s'agit ainsi d'expliquer leur irrationalité par des facteurs extérieurs, sociaux, culturels, psychologiques, qui les empêchent d'accéder à la « connaissance » scientifique (Latour 1987).

Les villageois sont également dépeints comme des personnes influençables, changeant très facilement d'avis. Un employé de la municipalité de Naplouse m'explique qu'il est difficile de s'assurer de la finalité d'une décision avec ces habitants car ceux-ci peuvent changent d'avis d'un jour à l'autre : « *Les villageois acceptent, et ensuite pendant la nuit ils discutent avec leurs femmes, et le lendemain ils changent d'avis* »[658]. Cette description dévalorise le processus de prise de décision des villageois. Ces derniers sembleraient incapables de prendre une décision et de s'y tenir. D'après cet interlocuteur, cela suppose également que la prise de décision en elle-même se fonde sur de fragiles arguments, issus d'une discussion informelle et privée. Enfin, cette représentation dévalorise également le rôle de la femme dans le processus de décision, puisqu'elle apparait comme celle détruisant les heures de débats, de réunions, et les arguments scientifiques.

La construction d'une telle représentation et réputation se nourrit du clivage entre bourgeoisie urbaine et population rurale. Ce clivage se retrouve déjà sous l'empire ottoman (Doumani 1995) et au 20ème siècle (Robinson 1997) lors des formations et transformations de l'élite urbaine et de ses relations vis-à-vis de la paysannerie. Il est très présent à Naplouse Ouest, où certains habitants considèrent l'expansion du pouvoir de Naplouse comme une « seconde occupation » (chapitre 7). À Naplouse-Est, la division urbain/rural représente une fissure importante et alimentée par les projets de développement. Plusieurs affiches créées par un habitant de Deir El Hattab et reprises par le conseil du village pour lutter contre le projet de STEP mobilisent ce registre discursif dans son slogan. Ces tensions entre la municipalité de Naplouse et les villages précèdent le projet de STEP. Par exemple, un ex-employé de l'APE m'explique que l'ancien maire de Naplouse, Bassem Al Shaka'a, a réussi à obtenir les permis israéliens pour forer un puits à Rujeib, village voisin de Salem, afin d'alimenter en eau domestique la ville de Naplouse, mais pas les villages palestiniens alentours[659]. Cette tension entre Naplouse et les villages vient exacerber les conflits liés à la réalisation de projets peu valorisants pour la région Est.

[657] Entretien réalisé le 07/02/2017 à l'APE, à Ramallah.
[658] Entretien réalisé le 01/08/2017 à la municipalité de Naplouse.
[659] Entretien réalisé le 01/06/2017 à Ramallah.

Les villages de Salem, Deir Al Hattab et Azmout ont conscience de leur réputation de personnes têtues et fermées d'esprit, et en jouent, espérant ainsi faire échouer le projet ou obtenir les concessions qu'ils estiment nécessaires. Un habitant me raconte que le nom du village de Azmout provient de l'expression en arabe « *'Ezz el mawt* », traduit littéralement par « la fierté de la mort » mais exprimant l'idée de ne pas avoir peur de la mort. Il affirme également que la famille des Abdel Hadi, grande famille de Naplouse, a acquis beaucoup de terres dans la région, sauf dans le village de Azmout parce que les habitants s'étaient montrés beaucoup trop résistants. Il ajoute que « *les gens de Naplouse* » surnomment les trois villages « *le triangle des gens étranges* »[660]. L'importance de ces anecdotes repose sur les représentations qu'elles perpétuent.

Avoir conscience de cette réputation permet ainsi d'en jouer et de la perpétuer. Ce même villageois explique que résister ou refuser un projet constitue une position presque facile pour ces villages, car ils sont perçus comme résistants et fermés d'esprit. Un des membres du conseil du village de Azmout pense que malgré la décision du Premier Ministre de l'époque, Rami Hamdallah, d'imposer le démarrage des travaux en 2016, rien n'a avancé car les techniciens et autres opérateurs de chantier ont peur de s'aventurer dans ces villages alors que ceux-ci s'y opposent[661]. Au début de l'enquête de terrain, des employés de l'APE m'ont également mise en garde contre la violence physique avec laquelle les habitants les ont accueillis, « *à coups de pelles* ». Ainsi les habitants se jouent des traits de caractères que leur assignent l'APE et la municipalité de Naplouse.

Les décalages entre les discours et la violence épistémique exercée à l'encontre des habitants engendrent des tensions. Dans le cas de Naplouse-Est, ces derniers ont déployé différents modes de contestation pour tenter de faire échouer le projet ou de décourager les instigateurs.

3.3 Des modes de contestation et de répression entre désir de justice et colonialité

Afin de manifester leur mécontentement, les villages et leurs alliés ont utilisé différentes méthodes de protestation : manifestations, recours en justice, détériorations. Ces outils n'affichent pas le même objectif. Les manifestations et actions de détérioration

[660] Entretien réalisé le 08/02/2017 à Azmout.
[661] Entretien réalisé le 08/02/2017 à Azmout.

constituent l'expression concrète de leur refus d'accueillir la STEP sur leurs terres. Le recours en justice a davantage cherché à contester l'expropriation des terres réalisée à la fin des années 1990 (3.3.1). Ces mécanismes de contestation ont entrainé des réponses autoritaires de la part de l'AP. Cette confrontation entre les manifestants des villages et l'AP s'apparentent parfois aux confrontations avec l'occupation israélienne, et en empruntent certaines méthodes (3.3.2).

3.3.1 Le recours en justice pour récupérer les terres expropriées

Plusieurs recours en justice semblent avoir été menés entre 2016 et 2019, avec des objectifs différents. Le premier conteste la localisation de la STEP, à l'entrée des villages, et les compensations attribuées lors du processus d'expropriation à la fin des années 1990. Le deuxième recours a pour objectif d'annuler l'expropriation de ces terres.

En 2015, le village de Deir Al Hattab a déposé plainte contre la municipalité de Naplouse afin de contester l'expropriation réalisée dans les années 1990. Les propriétaires expropriés contestent en particulier les compensations reçues, jugées trop faibles, ainsi que les conséquences négatives sur les prix des terres adjacentes. Un premier jugement de la Cour palestinienne devait être rendu le 6 février 2017. D'après le directeur du département de l'assainissement à l'APE, il était certain que la Cour allait rejeter les demandes du village, l'APE ayant produit tous les documents nécessaires permettant de contrer les arguments des propriétaires. La décision a cependant été reportée au mois de mars 2017, puis à juin 2017. Les raisons de ces reports restent floues. Certains émettent l'hypothèse que la Cour attendait les élections municipales de mai 2017 avant de rendre le jugement, tandis que d'autres ont soupçonné les avocats de Deir Al Hattab de jouer la montre afin de gagner du temps et d'appuyer leur contestation de l'expropriation. La Cour a finalement rendu son jugement en juin 2017, rejetant la plainte de Deir Al Hattab au motif que le projet de STEP est d'utilité publique et ne constitue pas un danger sanitaire pour les habitants à proximité du 1er site choisi.

La loi jordanienne de 1953 relative à l'acquisition de terre pour cause d'utilité publique prévoit la possibilité de rendre les terres expropriées à leurs anciens propriétaires sous certaines conditions. L'article 20 stipule les conditions requises :

> « *Lorsque l'agent n'est pas le Gouvernement, ou la municipalité, ou un conseil local, et si la Cour, selon l'action en justice menée par le propriétaire, est convaincue de la nécessité de rendre la terre au propriétaire :*
>
> 1. *Si l'agent n'a pas commencé les travaux requis pour le projet endéans trois ans, à compter de la date d'enregistrement de la terre à son nom, et*
> 2. *les raisons avancées pour le non-démarrage des travaux endéans trois ans ne sont pas convenables ou raisonnables, ou il n'est pas en mesure de surmonter ces obstacles ; la Cour doit décider de la restitution de la terre à son propriétaire après avoir payé la compensation qui avait permis la réalisation de l'acquisition, et si un quelconque dommage a été causé à la terre résultant de l'acquisition, la Cour doit décider d'une compensation pour ce dommage et les coûts occasionnés.* »[662]

Selon un membre du conseil d'administration de la municipalité de Naplouse, certains anciens propriétaires souhaitent tenter de récupérer leurs terres en arguant du fait que le projet prévu en 1997 n'a jamais vu le jour sur les terres expropriées pour la construction de celui-ci[663]. Néanmoins, le maire sortant de Naplouse, Adly Aysh, affirme que l'avocat de la municipalité de Naplouse est confiant quant à cette requête de la part des anciens propriétaires[664]. De plus, l'agent concerné étant la municipalité de Naplouse, les conditions requises par l'Article 20 pour espérer une restitution des terres, ne semblent que partiellement remplies. Toutefois, le sort de ces terres demeure un levier de négociation entre la municipalité de Naplouse et les conseils de village, notamment en ce qui concerne leur utilisation future (section 4).

3.3.2 La symétrie des mécanismes de protestation et d'oppression avec ceux de l'occupation israélienne

A partir de 2016, les villages de Deir Al Hattab, Salem et Azmout ont commencé à organiser des manifestations pour protester contre la construction de la STEP. L'AP a répondu à ces protestations par la répression, accroissant les tensions.

La contestation des trois villages a pris différentes formes entre 2014 et 2017. Les deux premières années, les représentants des villages ont manifesté leur opposition lors de réunions et par l'envoi de lettres officielles[665]. Une première lettre a été envoyée le 6 septembre 2014, suivie par plusieurs réunions entre les trois villages, en présence des

[662] Traduction réalisée par l'auteure.
[663] Entretien réalisé le 22/08/2019 à Naplouse.
[664] Entretien réalisé le 26/08/2019 à la municipalité de Naplouse.
[665] J'ai eu accès à la lettre du 3 mai 2015, déjà présentée ici, et à celles du 8 juin 2016 envoyées par Salem et Deir El Hattab, rédigées en arabe. Elles sont reproduites en annexe 8.2 et 8.3 respectivement.

communautés locales, de différentes organisations locales, des responsables locaux pour trouver une solution à ce différend. Les conseils municipaux des trois villages ont envoyé une seconde lettre conjointe au Gouverneur de Naplouse et au MoLG le 3 mai 2015. Cette deuxième lettre résume les points d'accords entre les trois villages concernant leur position vis à vis de la construction de la station d'épuration :

1) les villages s'opposent à la localisation du projet, non au projet en lui-même, et ils réitèrent leur proposition de changer l'endroit,

2) ils condamnent le chantage effectué par l'APE et le MLG pour leur faire accepter le projet, et

3) ils s'engagent à démissionner si les institutions gouvernementales considèrent qu'en tant que maires ils constituent un obstacle au projet et ne représentent pas correctement les communautés locales.

J'analyse les deux derniers points dans la section 4.

Le 8 juin 2016, les trois villages, Salem, Azmout, et Deir Al Hattab, ont chacun envoyé une lettre à la municipalité de Naplouse[666], exprimant officiellement leur refus de la réalisation du projet sur le site choisi et demandant que leur décision soit respectée. Cette officialisation écrite de leur refus fait suite à une demande de la part de Sameh Tbileh, président du conseil d'administration de la ville de Naplouse en 2016, le 5 juin 2016 lors d'une interview à la radio. Lors de cette émission de radio, le maire de Deir Al Hattab a exposé les arguments des trois villages justifiant leur opposition à la construction de la station sur leurs terres. Sameh Tbileh a alors demandé au maire de fournir une lettre officielle attestant de leur refus afin de clore le dossier, de transférer l'argent vers d'autres projets, et de pouvoir justifier auprès de l'AP et des bailleurs de fonds l'arrêt de ce projet. Cette lettre devait donc servir à entériner finalement les discussions et négociations. Ce ne sera pas le cas.

En plus des lettres et des réunions, les villages ont décidé d'organiser des manifestations publiques contre la réalisation du projet. La presse locale a couvert quelques-unes de ces manifestations permettant de retracer leur historique depuis janvier 2016[667]. La première a eu lieu le vendredi 22 janvier 2016, après la prière collective du vendredi. Les manifestants ont marché de l'école secondaire, conjointe à Deir Al Hattab et Salem, jusqu'au site prévu pour la construction de la station. Le 17 mai 2016, le Premier Ministre Rami

[666] Je n'ai pas eu accès à la lettre envoyée par Azmout. Cependant, toutes les parties s'accordent pour confirmer que le village de Azmout a également officiellement refusé le projet comme ses deux autres voisins.
[667] Les articles de presse sont reproduits en annexes 8.4 et 8.5 (en arabe).

Hamdallah ordonne la construction de la station malgré l'opposition. Les villages refusent officiellement le projet le 8 juin 2016 et Deir Al Hattab démarre une procédure judiciaire.

Durant l'année 2016, le projet reste au point mort, notamment à cause du calendrier électoral municipal. Les élections municipales devaient avoir lieu en 2016 mais ont finalement été repoussées au printemps 2017 par l'AP. Ceci semble avoir retardé la décision de la justice, et a également influencé la publication du décret ministériel ordonnant la mise en œuvre du projet par la force policière. La date officielle inscrite sur le décret est le 6 mai 2017. Cependant, l'annonce de ce décret aux trois villages sera bien plus tardive[668] et le décret complètement ineffectif. Plusieurs raisons justifient ce délai d'annonce. D'une part, les élections municipales ont eu lieu le 13 mai 2017 et l'article 4 du décret prévoit qu'il soit applicable uniquement après la tenue des élections municipales. D'autre part, l'AP a donné un délai d'une semaine au Gouverneur de Naplouse pour trouver une solution, autre que la force policière, pour faire avancer le projet. Cette semaine de délai se transformera en plusieurs mois. En effet, en juin 2017 le directeur du PHG entame sa consultance de trois mois pour tenter de résoudre les conflits. Ceci explique que le décret n'ait pas été publié durant l'été, pour ne pas interférer avec cette médiation. Il convient de préciser que ni la KfW, ni l'UE, ni la municipalité de Naplouse, ni certains employés de l'APE, n'étaient favorables au recours à la force pour faire avancer le projet. Ils considéraient que l'utilisation de la force pouvait davantage mettre en péril le projet. Ceci explique qu'aucune intervention policière n'ait eu lieu jusqu'en novembre 2017. Cela démontre également la difficulté pour l'AP d'appliquer les décrets au niveau local, sans l'aval des pouvoirs locaux, ici la municipalité de Naplouse.

Les manifestations reprennent en novembre 2017 à la suite d'une tentative de la municipalité de Naplouse de démarrer le projet en créant des faits accomplis sur les parcelles revendiquées. En octobre 2017, des employés de la municipalité de Naplouse plantent des arbres, activité financée par la KfW, afin de délimiter la zone du projet. En plus de cet événement, le 21 octobre 2017, le rapport commandé par les trois villages, et la compagnie pharmaceutique SAMA est publié. La municipalité de Deir Al Hattab décide alors d'organiser une réunion ouverte le 1er novembre 2017 afin de discuter du rapport et de leur position face à ce projet. À la suite de cette réunion, une nouvelle manifestation a lieu le vendredi 3

[668] Il est difficile de savoir la date exacte à laquelle les représentants des villages ont reçu l'information. Cependant, d'après mes entretiens effectués entre juin 2017 et août 2017, l'information n'avait pas encore circulé durant cette période. J'ai eu accès à ce décret le 1er juin 2017, lors d'un entretien à Ramallah avec Adel Yasin, directeur du département d'assainissement de l'APE. J'ai pu lire le document en arabe et traduire les quatre courts articles du décret mais je n'ai pas eu l'autorisation de le photocopier car les villages concernés n'étaient pas encore au courant de son existence.

novembre 2017 pour protester contre la construction de la STEP. Pendant cette manifestation, certains habitants détruisent les arbres plantés quelques jours plus tôt par la municipalité de Naplouse pour réaffirmer leur refus (Figure 8.12).



Figure 8. 12: Photo des jeunes arbres plantés par la municipalité de Naplouse, entourés de grillages et détruits par les villageois après une manifestation en novembre 2017 à l'entrée des trois villages. Source : Jeanne Perrier (Novembre 2017).

Suite à la manifestation, la police palestinienne arrête plusieurs résidents de Deir Al Hattab, dont le vice-président du conseil du village de Deir Al Hattab et l'avocat en charge de la plainte déposée par Deir Al Hattab. La municipalité de Naplouse a justifié ces arrestations par les dégâts causés sur le site de construction de la STEP, lors de la manifestation du 3 novembre 2017. Pour le conseil du village et les résidents de Deir Al Hattab, il s'agit essentiellement d'arrestations en guise de représailles aux actions menées par le village contre la construction de la STEP. D'après un des résidents interrogés, la municipalité de Naplouse aurait déjà demandé à l'avocat de Deir Al Hattab de ne plus interférer dans le projet de STEP et de vendre le bâtiment lui appartenant, situé près du site de construction[669]. Ces évènements ont contribué à la poursuite des manifestations, chaque vendredi jusqu'en décembre 2017.

[669] Entretien réalisé le 16/11/2017.

Les mécanismes de contestation utilisés à Naplouse-Est rappellent ceux mobilisés contre l'occupation israélienne. Il ne s'agit pas de mettre sur un pied d'égalité l'AP et l'occupation israélienne, bien que certains enquêtés y voient des similitudes. Cependant, il est intéressant d'observer que, dans leur lutte contre la STEP, les habitants des villages utilisent les mêmes outils que les habitants d'autres villages protestant contre le mur de séparation israélien. Dans de nombreux villages palestiniens affectés par le mur de séparation, et menacés par l'extension des colonies israéliennes, les habitants organisent des manifestations hebdomadaires, chaque vendredi après la prière collective. Pour certains, ces manifestations durent depuis des dizaines d'années : après la prière collective, ceux qui veulent participer à la manifestation marchent vers les terres proches du mur, ou celles menacées ou déjà perdues. Ces manifestations, assez médiatisées, constituent un des symboles de la persévérance de la résistance à l'occupation israélienne. Réutiliser cet outil de résistance contre un projet de développement porté par les institutions gouvernementales locales représente un symbole fort d'opposition. Ceci démontre également l'importance de ce problème pour les manifestants.

Les mécanismes de répression envisagés et utilisés par l'AP renvoient également à certains outils utilisés par l'occupation israélienne. Si appliqué, le décret du 6 mai 2017, prévoyant d'imposer le projet à l'aide de la police palestinienne, aurait contribué à dégrader l'image de l'AP auprès des résidents de ces villages et dans la région. La répression mise en place par l'AP, à travers les arrestations, les menaces, et le chantage, se trouve d'autant plus contestée et vécue comme une trahison car mise en œuvre par une « main arabe »[670], qui plus est palestinienne. De plus, cette répression se matérialise dans un contexte socialement tendu entre les villages et la municipalité de Naplouse, et dans un contexte foncier extrêmement sensible du fait de la colonisation israélienne.

Cette section a démontré que les arguments déployés par l'AP, l'APE et la municipalité de Naplouse ne répondent pas aux discours de critique énoncés par les habitants (section 2). Les acteurs institutionnels mobilisent une représentation techniciste et rationnelle de la science dont les arguments doivent servir à faire taire toute contestation. Dans le cas contraire, cela démontre une irrationalité de la part des habitants. La stratégie de mise en irrationalité élaborée décrédibilise la parole locale des habitants et les réduit au silence. Ceci participe d'une violence épistémique à l'égard de ces derniers. Enfin, ces mécanismes de dévalorisation et d'invisibilisation engendrent des tensions. Parmi les moyens de contestation,

[670] Expression utilisée par Bontemps (2014) lorsqu'elle analyse pourquoi l'humiliation des passagers palestiniens par les autorités jordaniennes au pont Allenby est vécue comme une trahison (Chapitre 2).

on observe une mobilisation du registre d'actions jusqu'alors essentiellement utilisé contre l'occupation israélienne. Ceci révèle le parallèle effectué par certains habitants entre les pratiques d'expropriation et de répression des autorités coloniales israéliennes et celles de l'AP.

Malgré ces tensions, le projet reste d'actualité mais le discours a évolué des deux côtés. La dernière section de ce chapitre revient sur ces nouveaux développements et démontrent leur intérêt dans la compréhension des arrangements locaux.

Section 4 – Un projet revigoré entre arrangements, négociations et division

Au printemps 2018, quelques rumeurs de relocalisation du projet circulent au sein de la municipalité de Naplouse. Début 2019, l'officialisation de la relocalisation arrive : le projet de STEP aura finalement lieu mais sur un autre site, à quelques centaines de mètres du premier qui avait provoqué tant de conflits et de négociations. Cette dernière section, analyse les raisons de ce changement de site, oscillant entre arguments techniques et volonté de débloquer la situation (section 4.1). La relocalisation suppose de s'intéresser de nouveau à la question foncière. Une nouvelle vague d'expropriation est en marche depuis début 2019, conférant la propriété de nouvelles terres à la municipalité de Naplouse (section 4.2). Enfin, bien que la municipalité de Naplouse fasse preuve d'un grand optimisme concernant la suite du projet, les représentants des villages et les résidents restent sur la réserve (section 4.3). Le déblocage du projet de STEP fait également partie d'un processus de négociations, au cours duquel de nombreux projets de développement annexes ont été promis pour améliorer la vie quotidienne des résidents. Il s'agit d'établir une situation donnant-donnant : les villages s'engagent à ne plus entraver le projet de STEP, et en échange la municipalité de Naplouse s'engage à établir d'autres projets. Néanmoins, cet équilibre reste fragile.

4.1 La relocalisation du projet : résultat de la contestation ou impératif technique ?

Vingt-deux ans après la première étude de faisabilité, et sept ans après la première étude d'impact environnemental et social concernant la construction de la STEP à Naplouse-Est, le projet semble proche d'un dénouement final. En 2018, la municipalité de Naplouse et le bailleur de fonds, la KfW, ont décidé de déplacer la STEP de quelques centaines de mètres. La nouvelle EIA réalisée en 2019 fournit trois raisons pour justifier ce changement de site de construction : 1) la contestation continue des résidents, 2) les conditions géologiques défavorables sur le premier site choisi, et 3) les conditions hydrologiques défavorables sur ce même site. Plusieurs questions se posent donc. Comment se fait-il que la municipalité de Naplouse se soit entêtée sur ce premier site s'il était finalement inadéquat pour ce projet ? L'impératif technique permet-il de masquer le véritable motif social de la relocalisation ? Il semblerait que les stratégies discursives des différentes parties arrivent finalement à un point d'intersection. L'analyse de ces arguments permet d'étudier les compromis réalisés.

4.1.1 Un terrain finalement inapproprié techniquement

La municipalité de Naplouse, l'APE, et KfW ont longtemps refusé de changer l'emplacement de la future STEP en s'appuyant sur des arguments techniques et financiers. Le 1er juin 2017, le directeur du département de l'assainissement à l'APE m'expliquait qu'il était impossible de satisfaire la demande des villages de déplacer la STEP d'une centaine de mètres. Pourtant, la décision de choisir un autre site aura finalement lieu quelques mois plus tard, là encore sous couvert d'arguments techniques et financiers. Ceci révèle la perméabilité des justifications scientifiques avancées par l'APE, la municipalité de Naplouse et la KfW.

Une étude géotechnique conduite en 2017 sur le premier site choisi, à l'entrée des trois villages, a conclu que les conditions géologiques étaient défavorables[671]. Ce périmètre se constitue essentiellement de sols limoneux et argileux, peu propices à la construction, ou nécessitant des techniques adaptées et coûteuses. En 2012, lors de la première comparaison entre les différents sites, ce problème n'avait pas été relevé pour ce site. L'évaluation s'était

[671] Quatorze sondages du sol ont été réalisés, allant jusqu'à 15 mètres de profondeur, à différents endroits du 1er périmètre déterminé pour la construction de la STEP (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 116). Aucun de ces sondages n'a permis de révéler la présence de substrat rocheux dans le périmètre.

alors essentiellement portée sur les conditions topographiques et non sur l'étude du substrat. Ceci révèle un angle mort de l'EIA réalisée en 2013.

Un deuxième problème quant à ce premier site relève des conditions hydrologiques et des problèmes récurrents d'inondations. Le projet initial, décrit dans la section 1.1, comprenait la déviation du *wadi* afin de construire la STEP dans le périmètre choisi. Cependant, la zone étant inondable, le détournement de la rivière aurait demandé un investissement assez conséquent et des mesures de prévention pour éviter que la future STEP soit affectée par ces inondations. Début 2019, de fortes pluies ont inondé le périmètre situé à l'entrée du village, coupant la route principale reliant les villages de Salem et Deir Al Hattab. Pourtant, à nouveau, ceci ne constituait pas un problème lors du choix du site en 2012. Dans le tableau récapitulant les scores de chacun des sites envisagés, le site choisi a même obtenu le maximum de points (100) pour le critère jugeant si des travaux de préparation des terres étaient nécessaires. Ce critère se référait explicitement non seulement à des travaux de préparation des terres, mais également à des travaux de protection contre les inondations. Pour les sites n°4 et n°6 envisagés en 2013, le problème d'inondations faisait partie des points négatifs importants notés, et aucun point ne leur avait été attribué pour ce critère, contrairement au site choisi. Ceci illustre l'aspect lacunaire des EIA et des critères adoptés dans les évaluations techniques. Ils peuvent servir à appuyer le site initial, puis dès qu'un autre site est envisagé, la nouvelle EIA pointe les faiblesses de l'étude précédente et justifie le choix du nouveau par de nouvelles considérations.

La deuxième étude d'impact environnemental propose une comparaison entre le 1er site choisi en 2012 et le nouveau site envisagé en 2018 (Figure 8.13).

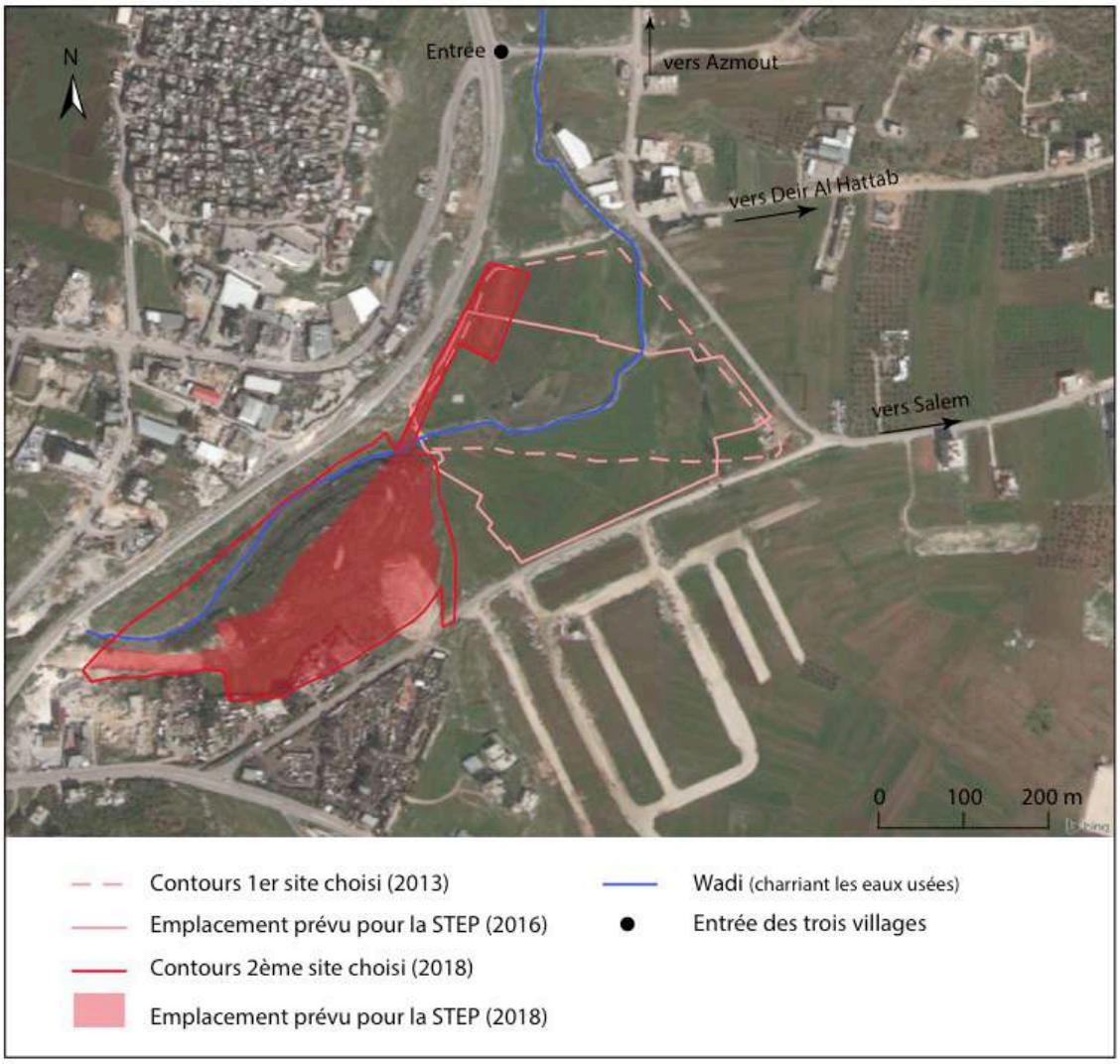

Figure 8. 13 : Carte des différentes relocalisations envisagées pour le projet de STEP à Naplouse Est. Sources : municipalité de Naplouse et EIA 2019. Réalisation : Jeanne Perrier.

Les comparaisons entre l'EIA de 2013 et de 2019 révèlent des changements de critères entre les deux études. L'EIA de 2019 liste une série de critères censés avoir été utilisés pour sélectionner le site en 2013, mais qui ne correspond pas exactement à ceux listés dans l'EIA de 2013 (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 115). Cette liste diffère légèrement puisqu'elle inclut notamment comme critères les préoccupations des communautés villageoises alentours [*concerns of communities from the neighboring villages*]. Le tableau 8.1 compare les deux listes.

ESIA 2013 – Critères utilisés dans le tableau d'évaluation finale	ESIA 2013 – Critères utilisés dans la description des sites	ESIA 2019 – Rappel des critères utilisés pour la sélection des sites en 2013
Propriété des terres visées	Propriété des terres visées	-
Coûts supplémentaires liés au statut de propriété des terres visées	-	-
Surface exploitable pour la phase finale du projet	Surface disponible	Surface disponible suffisante pour la 1ère étape du projet et les étapes futures + suffisamment grande pour que tous les éléments de la station soient concentrés sur 1 seule zone.
Classification de la zone visée selon les accords d'Oslo	Classification de la zone visée selon les accords d'Oslo	Classification de la zone visée selon les accords d'Oslo
Écoulement des eaux usées vers la station par gravité	Écoulement des eaux usées vers la station par gravité	-
Facilité d'accès au site	Facilité d'accès au site	-
Nécessité de travaux supplémentaires de préparation de la terre (excavations, etc)	≈ Procédures pour protéger contre les inondations et l'effondrement des sols	≈ Coûts d'investissements
Déterminants environnementaux	-	Contraintes environnementales : impacts négatifs, odeurs, insectes, pollution, etc
Réutilisation des eaux usées dans le périmètre du projet	Réutilisation des eaux usées dans le périmètre du projet	Réutilisation des eaux usées dans le périmètre du projet
-	Topographie	Topographie
-	Proximité avec les zones d'habitations ou touristiques	-
-	Coûts supplémentaires de fonctionnement liés à l'installation de stations de pompage	Coûts supplémentaires de fonctionnement liés à l'installation de stations de pompage
-	-	Possibilités de connections au réseau des villages voisins sur le long terme
-	-	Préoccupations des communautés villageoises
-	-	Développement futur de la ville de Naplouse

Tableau 8. 1 : Tableau comparatif des différents critères mobilisés pour la sélection du site de construction en 2013 et 2019. Source : EIA 2013, EIA 2019.
Le symbole « – » indique que le critère est inexistant dans le rapport concerné, et le symbole « ≈ » signifie que les critères sont relativement similaires mais formulés différemment.

Les critères retenus diffèrent de ceux énoncés en 2013. Les éléments retenus comme pertinents sont : 1) la propriété des terres ciblées, 2) la taille du périmètre, 3) la nécessité de réaliser des travaux de fondation, 4) la classification de la zone selon les accords d'Oslo, 5) la nécessité d'adopter des mesures de protection contre les inondations, 6) l'acceptation sociale (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 117). Les critères 3 et 5 concernant les travaux supplémentaires à réaliser étaient rassemblés en un seul critère en 2012, et le critère 6 de l'acceptation sociale n'existait pas. La notation diffère également puisque des commentaires viennent remplacer les notes. Par exemple, le tableau indique, que les terres du deuxième site, contrairement au site initial, appartiennent « partiellement » à la municipalité de Naplouse. Ceci implique d'engager une nouvelle procédure d'expropriation. Quant à l'acceptation sociale, elle est qualifiée de « basse » pour le site initial, et de « moyenne » pour le deuxième site. Enfin, les travaux de fondations apparaissent désormais comme « nécessaires » pour le site initial, et « non attendus » pour le deuxième site.

L'analyse de l'étude de 2019 nous permet de douter à nouveau de cette deuxième comparaison, notamment en ce qui concerne les travaux de fondation. En effet, l'étude évoque la nécessité de travaux de terrassement (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 1, 4, 65). Il s'agit d'enlever 400 000 mètres cube de roches afin d'abaisser le niveau des terres et d'homogénéiser le périmètre. Cela nécessite de prévoir une zone de stockage des matériaux rocheux, également discuté dans l'étude, et source de négociations. La figure 8.14 montre le nouveau site envisagé.



Figure 8. 14 : Photos de la partie Sud (1) et de la partie centrale (2) du 2nd site envisagé pour le projet de STEP à Naplouse Est, vue de la route reliant Naplouse à la vallée d'Al Badhan. Source : Jeanne Perrier (Août 2019).

4.1.2 La relocalisation du projet : négocier les rivalités régionales et la contestation

Plusieurs autres sites, plus en aval dans la vallée d'Al Far'a avaient retenu l'attention des habitants mais également de quelques membres du conseil administratif de la municipalité de Naplouse. En effet, une étude d'impact a été réalisée en 2015 pour un projet de STEP permettant de traiter les eaux usées du sud de la ville de Tubas et de la vallée d'Al Far'a. Certaines personnes de la municipalité de Naplouse et de l'APE ont donc envisagé de fusionner les deux projets, celui de Naplouse-Est et celui d'Al Far'a, pour construire une STEP à l'échelle régionale, capable de traiter les eaux usées provenant de ces deux régions, et de deux gouvernorats différents, celui de Tubas et de Naplouse. D'après un rapport préliminaire de 2016, un tel projet permettrait d'élaborer un modèle de gouvernance régionale pour le traitement des eaux usées, de lutter contre la rareté de l'eau dans la vallée du Jourdain en acheminant les eaux usées vers cette région, d'investir les terres en zone C situées près de Ein Shibli, de mutualiser les coûts d'opération d'une telle infrastructure, et d'organiser un tarif régional permettant de mieux lutter contre les défauts de paiements (Vermeulen 2016, 8‑10). Ce projet de STEP régionale aurait également pu faire partie d'une étape préliminaire à la création d'une utilité régionale, comme prévue par la loi de l'eau de 2014. Cependant, les rivalités politiques viennent compliquer la mise en œuvre d'un tel projet.

Construire une STEP à l'échelle régionale suppose de prendre en compte la question de la gestion de cette STEP, et de la prise en charge de coûts d'opération et de maintenance. Dans ce cas, la question devient épineuse puisque différentes institutions sont concernées : Naplouse en tant que gouvernorat, Tubas en tant que municipalité et gouvernorat, ou encore les différents *Joint Service Councils* (JSC), notamment celui du nord de la vallée du Jourdain. Cependant, une telle infrastructure suppose une forte capacité financière, laissant peu de chances aux JSC de pouvoir y faire face seuls. La municipalité de Naplouse, en tant que gouvernorat, ne souhaite pas partager les responsabilités avec une autre municipalité. Étant dotée d'un capital financier important, le département des services d'assainissement de Naplouse craint que la charge financière ne finisse par peser uniquement sur la ville de Naplouse[672], les autres institutions locales se reposant sur celle-ci.

Le premier site identifié se trouvait à l'intérieur des limites de la municipalité d'Azmout, mais la STEP était prévue à cheval entre les municipalités d'Azmout et de Naplouse. Le nouveau site à Naplouse-Est satisfait l'impératif d'implanter l'infrastructure non

[672] Entretien réalisé le 26/07/2017 à Naplouse.

seulement au sein du gouvernorat, mais dans les limites de la municipalité de Naplouse (Figure 8.15). Bien que l'étude d'impact de 2019 n'y fasse pas référence, ce critère géopolitique a restreint les possibilités de relocalisation.

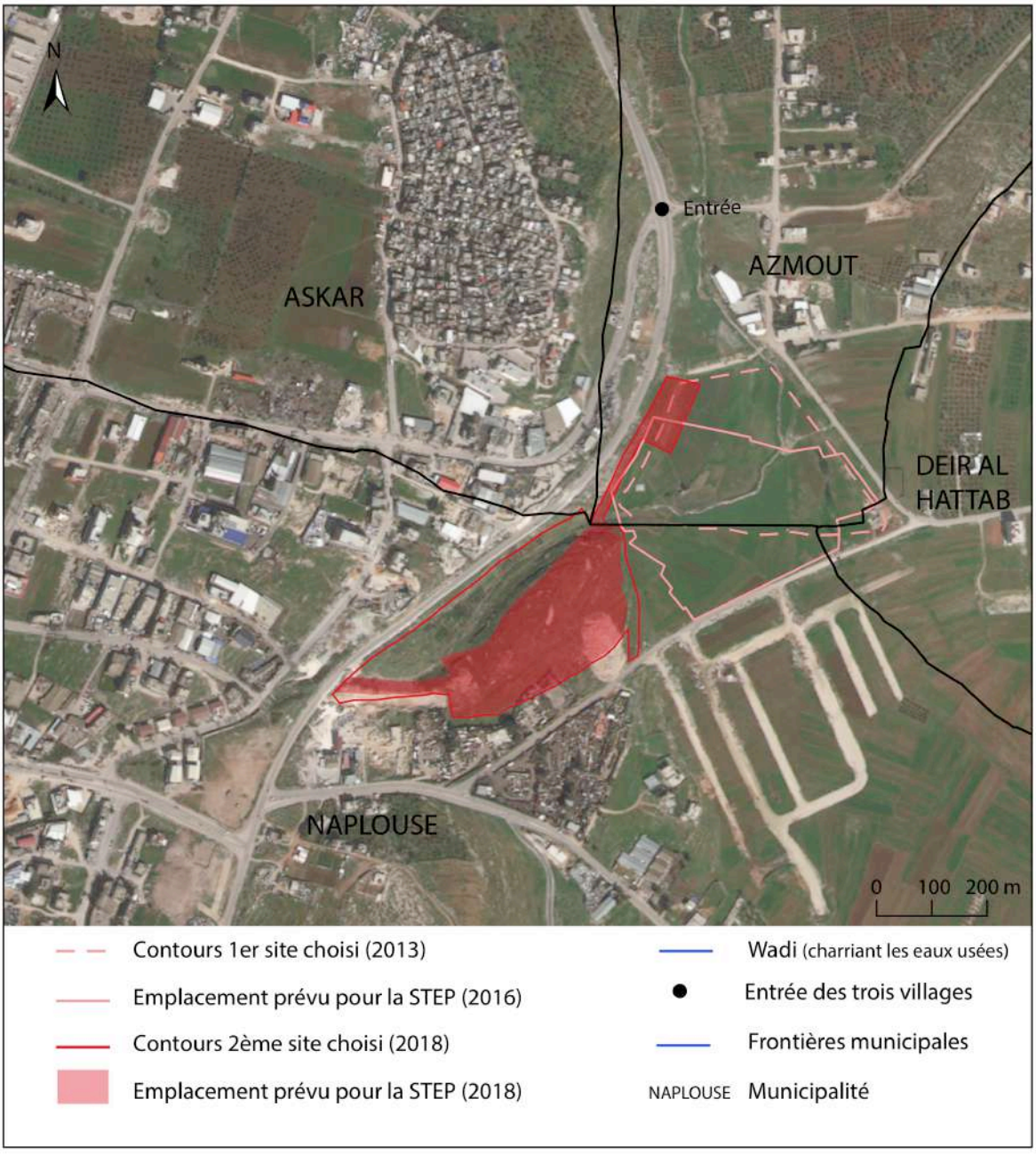

Figure 8. 15: Carte des deux sites envisagés pour le projet de STEP à Naplouse Est et des limites municipales. Sources : Municipalité de Naplouse, plateforme Geomolg du Ministère des Gouvernements locaux. Réalisation : Jeanne Perrier.

Le choix d'un site alternatif pour la future STEP constitue non seulement une solution aux problèmes techniques tardivement identifiés, mais également une solution au mouvement de contestation dans les villages de Salem, Azmout et Deir Al Hattab. Le mouvement de contestation avait pour requête principale la relocalisation du projet vers un autre endroit, plus

éloigné des habitations et de l'entrée des villages pour ne pas nuire à leur image. Même si le déplacement est minime, le nouveau périmètre répond à ces critères. Ce dernier se trouve plus isolé des habitations : le rapport estime que le nouveau site se situe à 900 mètres des abords des zones résidentielles de Salem et Deir Al Hattab (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 4). De plus, le déplacement vers un site alternatif répond aux problèmes sanitaires soulevés par les habitants (section 2). L'EIA de 2019 prévoit différentes mesures d'atténuations des nuisances olfactives ainsi que des mesures de protection (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 100)[673]. Enfin, l'aspect visuel est également pris en compte via la plantation d'une ceinture d'arbres afin d'intégrer l'infrastructure au paysage.

4.2 Une nouvelle vague d'expropriation

Choisir de déplacer le projet vers un nouveau site repose la question foncière, et notamment de savoir à qui appartiennent les terres. Le second site choisi se constitue majoritairement de parcelles privées. La stratégie adoptée par la KfW et la municipalité quant à la question foncière consiste, de nouveau, à exproprier les terres visées. Ainsi, au terme du processus, la municipalité de Naplouse devrait être propriétaire de 68 dunums supplémentaires, s'ajoutant aux 70 dunums déjà expropriés à la fin des années 1990. L'acquisition des terres demeure une condition du bailleur de fond pour la réalisation du projet, ainsi qu'un choix décidé par l'AP. Ils n'envisagent pas de recourir à des baux emphytéotiques de 50 ou 99 ans, considérant cette situation comme inadaptée à la micro-parcellisation foncière locale, et craignant de ne pas bénéficier de la même sécurité foncière que celle garantie par l'acquisition des terres[674].

Le processus d'expropriation de 51 dunums a commencé le 16 octobre 2018, la municipalité de Naplouse étant déjà propriétaire d'environ 17 dunums dans la zone ciblée. Ceci représente 15 parcelles de terre et 117 propriétaires, en raison des règles d'héritage (Figure 8.16). L'EIA stipule que les « *propriétaires ne disposent pas du libre choix*

[673] L'EIA envisage par exemple la mise en place d'un processus de dénitrification et d'épaississement des boues en espace fermé, ainsi que l'utilisation de biofiltres.
[674] Lors d'une réunion tenue le 22/06/2017, le directeur du département des eaux usées à l'APE explique que le recours à des baux emphytéotiques « *ne fait pas partie de la culture* ».

d'accepter ou de rejeter l'achat » (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 11)[675].

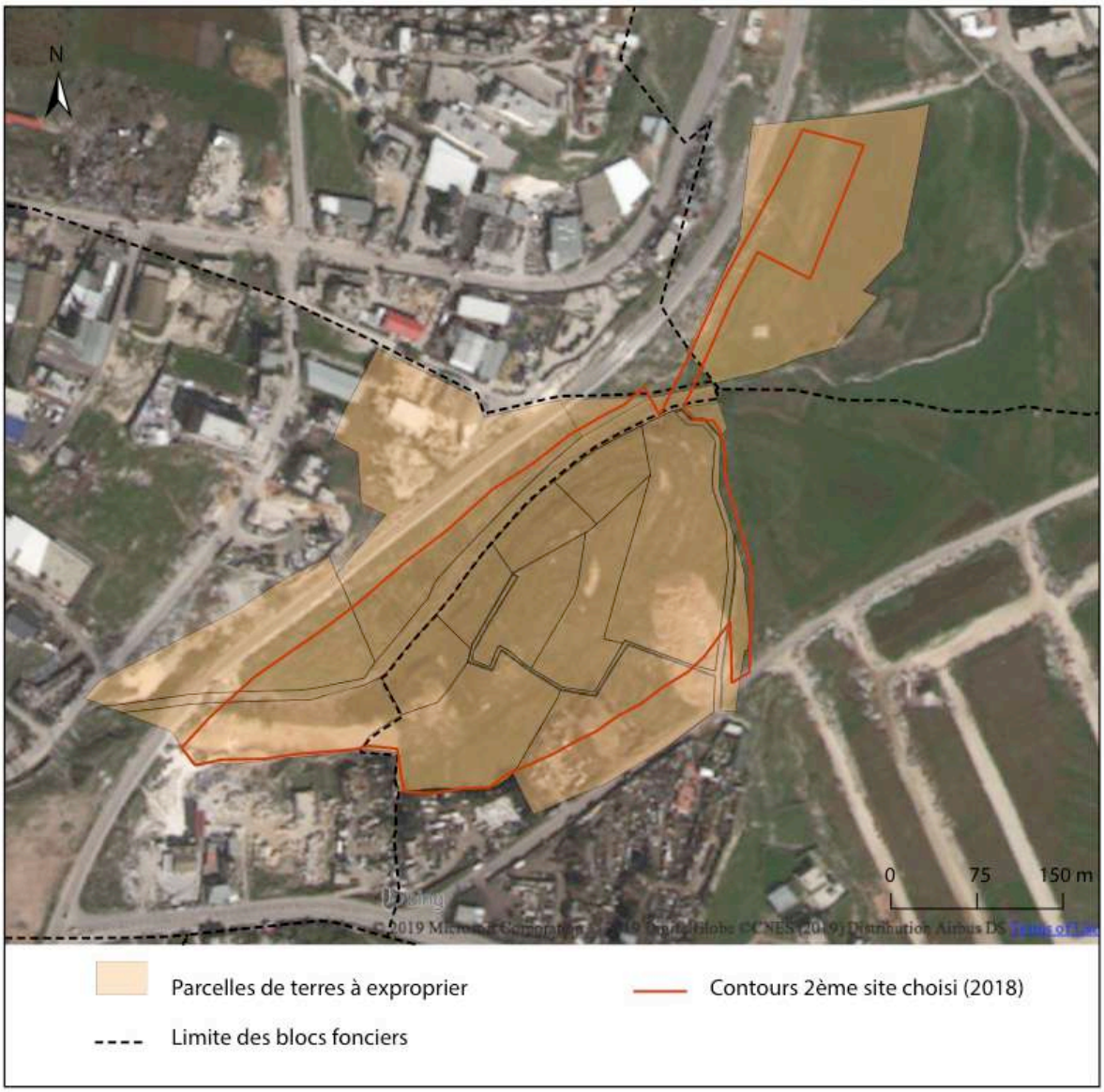

Figure 8. 16: Carte des parcelles expropriées pour la construction de la STEP à Naplouse Est sur le 2nd site choisi en 2018. Sources : Municipalité de Naplouse, plateforme Geomolg du Ministère des Gouvernements locaux. Réalisation : Jeanne Perrier.

En août 2019, 70% des terres avaient déjà été expropriées[676]. D'après le responsable du projet à la municipalité de Naplouse, la législation palestinienne requiert l'acquisition d'au moins 51% du total des terres pour considérer que le projet peut s'établir sur l'ensemble du site. Cependant, KfW suivant les principes de la Banque mondiale en matière d'expropriation, cette dernière doit s'effectuer sur la totalité du site et tous les propriétaires doivent donc être

[675] « *As the Palestinian Authority decided to buy the land where the WWTP will be built, owners do not have the free choice to accept or reject the purchase*. » (« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) » 2019, 11).
[676] Le processus d'expropriation est détaillé en annexe 8.5 et inclut une copie du décret d'expropriation publié.

compensés avant le démarrage des travaux. Selon la décision du Conseil des Ministres du 4 décembre 2018 (Annexe 8.4), la charge de la compensation revient au ministère des Finances palestinien. Cependant, dans ce cas-ci, la municipalité de Naplouse, disposant des fonds nécessaires, se charge de payer les compensations. Le Ministère des Finances devra rembourser la totalité du montant ultérieurement. Cet arrangement a permis d'accélérer le processus. D'après le maire sortant de Naplouse, les compensations représentent un montant d'environ 3,6 millions de dinars jordaniens (JOD)[677]. Ceci correspond aux estimations sur la base des documents obtenus auprès de la municipalité de Naplouse[678].

Selon la municipalité de Naplouse et la KfW, les prix au mètre carré ont été volontairement légèrement surestimés par rapport aux prix du marché, afin d'encourager et de faciliter le processus d'expropriation. Toujours dans l'objectif de faciliter l'acquisition des terres, le maire sortant de Naplouse a également accepté des échanges de terres, afin de convaincre certains propriétaires récalcitrants. Ainsi, dans quelques cas, assez rares, la municipalité de Naplouse a échangé des terres lui appartenant aux alentours contre les terres à l'intérieur de la zone ciblée pour le projet.

4.3 Un projet accepté sous conditions

Pour la municipalité de Naplouse, la poursuite du projet est désormais assurée et rien ne peut venir ternir ce succès. La contestation sociale se serait donc rapidement évanouie devant les changements effectués, et les confrontations ne seraient plus qu'un mauvais souvenir. Cependant, du côté des représentants des villages et des habitants, les réponses diffèrent. Pour certains, la municipalité de Naplouse a gagné « par épuisement » de la contestation. Pour d'autres, les négociations sont loin d'être terminées. En effet, les villages ont accepté sous condition de réaliser d'autres projets de développement et la vigilance est de rigueur afin de ne pas se faire berner.

Depuis le début des négociations, à partir de 2014, la carotte des projets de développement a souvent été agitée afin de persuader, voire de contraindre, les villages à accepter le projet de STEP. Cette section analyse la façon dont les projets de développement, sur l'eau et dans d'autres secteurs, servent d'appât, à la fois dans une stratégie de chantage et

[677] Entretien réalisé le 26/08/2019 à Naplouse. Ceci représente environ 4,5 millions d'euros.
[678] Le mètre carré dans le bloc 11 a été estimé à 90 JOD, représentant au total 1,2 millions de JOD pour les sept parcelles du bloc 11, tandis que le mètre carré dans le bloc 13 a été estimé à 60 JOD[678], soit un total de 2,2 millions de JOD pour les huit parcelles du bloc 13.

d'incitation (4.3.1). Malgré l'optimisme de la municipalité de Naplouse, la contestation est loin d'être éteinte et la réalisation des promesses effectuées risque de déterminer la fin, ou la suite, de la contestation sociale (4.3.2). Cette section démontre les stratégies mobilisées pour assurer une bonne réception du projet ainsi que celles déployées par les conseils du village pour tirer parti de ces arrangements.

4.3.1 Les projets de développement comme appât : chantage ou incitation ?

Depuis le début des négociations, l'AP et la municipalité de Naplouse ont essayé de convaincre les villages d'accepter le projet de STEP en leur promettant que d'autres projets de développement suivraient ensuite. Pour l'AP et la municipalité de Naplouse, il s'agit d'inciter les villages à accepter le projet et de saisir leur chance de bénéficier de plusieurs projets de développement pour améliorer leurs conditions de vie et leur environnement. Du point de vue des villages, ceci a d'abord été considéré comme une méthode de chantage. Dans leur lettre conjointe du 3 mai 2015, les maires de Deir Al Hattab, Azmout et Salem demandent à tous les ministères concernés, en citant notamment le MoLG et l'APE, de ne pas conditionner la réalisation d'autres projets de développement dans leurs villages à la construction de la STEP sur leurs terres.

Parmi les projets proposés, certains sont liés au secteur de l'eau, et d'autres concernent des aménagements infrastructurels dans la zone concernée. La municipalité de Naplouse a proposé la construction d'une aire de jeux pour enfants, ainsi que le goudronnage des routes endommagées et des chemins en terre. L'AP a également soumis la possibilité de construire des bâtiments pour accueillir des entreprises commerciales afin d'améliorer la vie économique de la zone. Selon un des représentants du village de Salem, l'AP aurait également proposé aux villages de choisir n'importe quels projets parmi une liste, en promettant d'investir trois millions de dollars supplémentaires pour la réalisation des projets additionnels[679]. Parmi ces projets, l'AP aurait suggéré, par exemple, d'inclure dans le projet initial de la STEP, la construction du réseau d'assainissement pour les trois villages, ou encore de répondre aux pénuries d'approvisionnement en eau domestique auxquels font face les trois villages, reliés au réseau national israélien, Mekorot. Selon le maire d'Azmout, KfW aurait déjà accepté, en 2016, de rénover le réseau d'approvisionnement en eau domestique afin d'améliorer la distribution.

[679] Entretien réalisé le 28/08/2019 à Salem.

L'eau domestique constitue un important levier de négociation pour la municipalité de Naplouse, et un point faible pour les trois villages. Ces derniers sont connectés au réseau national israélien depuis 1983, et le réseau de canalisations date également de cette époque. Ce puits est situé dans le village de Marda, situé à une vingtaine de kilomètres de Salem, Azmout et Deir Al Hattab. La longue distance à parcourir ainsi que la vétusté du réseau expliquent le faible débit reçu, fluctuant entre 25 m^3 et 35 m^3 par heure. Jusqu'en 2012, les trois villages partageaient cette connexion avec le village voisin de Rujeib. Cependant, depuis 2012, Rujeib s'approvisionne à partir du puits appartenant à l'APE et foré dans ce même village. Ainsi, la part auparavant dédiée au village de Rujeib a été réattribuée aux villages de Salem, Deir Al Hattab et Azmout. La répartition entre eux se fait ensuite en fonction du nombre d'habitants, ce qui explique que la part de Salem s'élève à environ 50% de la quantité totale qui leur est attribuée. En été, lorsque le débit est trop faible, les villages s'organisent en tours d'eau : chaque village se divise en plusieurs zones, qui sont approvisionnées tour à tour, et l'eau est stockée dans les bidons sur les toits des maisons afin de tenir au minimum une semaine avant le prochain tour d'eau. La réhabilitation du réseau d'eau domestique représente donc une nécessité pour ces villages.

4.3.2 Les négociations tendues des bénéfices du projet de STEP

Les conseils des trois villages ont saisi l'ouverture des négociations pour exprimer leurs demandes et, entrer eux aussi dans le jeu de la négociation et des arrangements. Concernant la réutilisation, les récits divergent quant aux négociations afférentes. Selon un des habitants de Salem, les maires auraient demandé que les eaux traitées soient réutilisées pour les terres appartenant aux villages de Deir Al Hattab, Salem et Azmout, et que celles-ci soient fournies gratuitement aux agriculteurs. Un habitant de Azmout explique, au contraire, que la municipalité de Naplouse aurait proposé de réutiliser l'eau pour les terres agricoles des villages mais que les conseils de village auraient refusé puisqu'il n'y a que très peu de terres agricoles ou disponibles pour l'agriculture irriguée[680]. Enfin, selon le directeur du département de l'assainissement de l'APE, il aurait été également envisagé de donner 10% des bénéfices tirés de la vente des eaux usées traitées aux trois conseils de village[681].

Chacune des parties adverses a également fait appel à d'autres mécanismes de chantage pour essayer de déstabiliser l'ordre social. Dans leur lettre du 6 mai 2015, les maires

[680] Entretiens réalisés le 28/08/2019.
[681] Entretien réalisé le 01/06/2017.

de Salem, Azmout et Deir Al Hattab ont menacé de démissionner si jamais leur refus n'était pas pris en compte, afin de démontrer que ce refus du projet ne venait pas uniquement des représentants mais d'une volonté des résidents des trois villages. De son côté, en juin 2016, la municipalité de Naplouse, par la voix de Sameh Tbileh[682] a également menacé de demander à l'APE et à la KfW de transférer les fonds du projet de Naplouse-Est vers un autre projet de STEP à Yatta, près d'Hébron. La lettre officielle de refus des trois villages devait servir à appuyer cette demande de transfert afin que l'AP ne perde pas définitivement les fonds alloués par KfW :

> « *Pour ne pas être coincé, je demande aux responsables [des 3 villages] de m'envoyer une lettre pour que je puisse l'envoyer au Premier Ministre et au Président Mahmoud Abbas, ainsi qu'aux Allemands, pour les remercier de leur patience et leur expliquer qu'ils peuvent transférer l'argent à d'autres projets, à Yatta par exemple. Au moins, l'investissement restera dans les territoires palestiniens, parce qu'il serait stupide de perdre cet argent à cause de l'entêtement de certaines personnes [faisant partie des 3 villages], croyant à des choses sans aucun fondement scientifique.*»[683]

Fin août 2019, Sameh Tbileh a remplacé le maire sortant Adly Aysh à la municipalité de Naplouse, comme prévu par l'accord lors de leur élection en mai 2017. Ce dernier a d'ailleurs condamné les propos tenus par Sameh Tbileh en juin 2016, concernant le transfert de fonds. D'après le maire de Salem, des fonds prévus pour la réhabilitation des canalisations dans les trois villages ont déjà été transférés vers d'autres projets à cause de leur refus d'établir la STEP sur leurs terres[684]. D'après lui, cet argent aurait finalement servi à construire le réservoir pour le périmètre de réutilisation des eaux usées à Naplouse-Ouest. Ce genre de pratiques, qu'elles soient avérées ou simplement à l'état de rumeur, n'arrange pas les relations, déjà tendues entre les villages à l'est de Naplouse et la municipalité de Naplouse. Elles nourrissent un sentiment de dévalorisation et d'abandon.

4.3.3 Le triangle des irréductibles

La municipalité de Naplouse, ainsi que l'AP, avaient porté quelques espoirs d'apaisement lors des élections municipales de mai 2017, et espéré un renouvellement de l'équipe municipale. Lors de l'émission de radio du 5 juin 2016, Sameh Tbileh avait accusé

[682] Interview en arabe à la radio datée du 5 juin 2016 de Sameh Tbileh, membre du conseil d'administration de Naplouse en 2016, et Abdel Karim Hussein, maire de Deir Al Hattab.
[683] Retranscription de l'entretien à la radio du 5 juin 2016. Traduction de l'arabe au français réalisée par l'auteure.
[684] Entretien réalisé le 28/08/2019 à Salem.

les maires des trois villages de se servir de la contestation sociale à des fins électorales. Il avait également assuré que si d'autres candidats venaient à appuyer le projet de STEP, ils gagneraient forcément[685]. Le département de gestion des services d'eau et d'assainissement à Naplouse a également assimilé la contestation sociale à l'agenda électoral, expliquant la baisse des tensions par la fin des élections[686]. Cependant, les manifestations en novembre 2017 démontrent le contraire puisque les élections avaient eu lieu en mai 2017. De plus, les élections municipales n'ont pas bouleversé le paysage politique de Salem, Azmout et Deir Al Hattab. Tous les maires sortants ont été réélus et la composition des conseils de village représente les grandes familles de chacun des villages, afin que chacune soit assurée d'une représentation. Ainsi, les remaniements politiques internes dans les villages montrent essentiellement un souci de représentation des grandes familles, plutôt que des stratégies d'affiliations politiques.

L'utilisation des projets de développement comme appât afin d'obtenir l'accord des trois villages pour le projet de STEP a créé une attente de la part de ces villages. En effet, la municipalité de Naplouse avait donné son accord pour enclencher de nouveaux projets à la suite du déblocage de la STEP, tels que la réhabilitation des routes, la création d'un hôpital et d'un parc de jeux pour enfants[687]. L'argument des trois villages consiste à dire que la mise en œuvre d'autres projets permettra de mieux faire accepter le projet de STEP, en montrant aux résidents que la municipalité de Naplouse se préoccupe de leur sort. Il s'agit notamment de démontrer que cette région n'est finalement pas ignorée par Naplouse. Le maire de Salem et quelques résidents interrogés comparent les projets réalisés dans la vallée d'Al Badhan, et ceux réalisés pour leur village. La première constitue une zone touristique très importante dans le gouvernorat de Naplouse et dans les territoires palestiniens. Plusieurs parcs d'attractions y sont installés et accueillent des écoliers de toute la Cisjordanie lors des sorties de fin d'année. C'est donc une zone économiquement importante pour laquelle de nombreux travaux de rénovation ont été entrepris. À l'inverse, la zone Est de Naplouse, où se situent Salem, Azmout et Deir Al Hattab, constitue une zone industrielle, peu mise en valeur.

Pour la municipalité de Naplouse, il n'y a aucun doute sur le fait que tous les problèmes sont réglés. Pour les représentants des villages, les arrangements et compromis

[685] Interview en arabe à la radio datée du 5 juin 2016 de Sameh Tbileh, membre du conseil d'administration de Naplouse en 2016, et Abdel Karim Hussein, maire de Deir Al Hattab.
[686] Entretien réalisé le 6/08/2019 au Département des Services d'Eau et d'Assainissement de la municipalité de Naplouse.
[687] Ces informations ont été obtenues suite à un entretien avec le maire de Salem en août 2019, et viennent confirmer les informations obtenues auprès de la municipalité de Naplouse et de l'APE en août 2019.

négociés avec la municipalité de Naplouse et l'AP restent fragiles. En 2019, il n'y avait encore aucun signe de la réalisation de ces autres projets. La contestation n'a pas disparu mais a fait place à un compromis fragile. D'après le maire de Salem, le ministère de la Santé a donné son accord pour la construction d'un hôpital, et la municipalité de Naplouse a également décidé de l'emplacement de ce dernier. Cependant, lorsque les représentants des trois villages ont demandé l'accord du ministère de l'Agriculture pour planter des arbres afin de délimiter le site visé et démarrer le projet, celui-ci n'étant pas au courant du projet d'hôpital a refusé. De plus, bien que la municipalité de Naplouse ait également donné son accord pour construire une aire de jeux sur le site initial à l'entrée des trois villages, aucun fonds n'est disponible pour financer ce projet[688]. Face aux problèmes de communication, et au manque de fonds, la méfiance et les doutes s'installent quant aux promesses faites. Pourtant, l'équation est très claire : si aucun projet promis ne voit le jour en même temps que les premiers travaux pour la STEP, les manifestations reprendront[689].

D'autres résidents de Deir Al Hattab refusent toujours le projet de STEP malgré le compromis établi entre la municipalité de Naplouse et les villages de Salem et Azmout. Les représentants de Deir Al Hattab n'ont pas donné leur accord pour la construction de la STEP. En janvier 2019, la réunion qui s'est tenue à la municipalité de Naplouse pour discuter des nouvelles négociations s'est faite en présence du Gouverneur, du maire de Naplouse, du Directeur de la branche du MoLG à Naplouse, des représentants de l'APE, de l'Autorité Environnementale et de la KfW, et uniquement des maires des villages de Salem et Azmout. Certains accusent les autres d'avoir reçu une somme d'argent en échange de leur accord pour le projet de STEP. D'autres voient dans ces négociations de longue durée, un parallèle avec les méthodes utilisées par l'occupation israélienne pour affaiblir la contestation. Un habitant explique, en parlant de l'AP: « *ils vous endorment pour vous garder silencieux, puis ils avancent pas à pas sur le terrain pour qu'aucun retour en arrière ne soit possible* »[690]. Il raconte également que le Gouverneur a d'abord invité les trois villages ensemble, puis les a invités séparément en faisant croire à chacun que les deux autres villages avaient accepté pour les pousser à accepter individuellement.

Ces récits de la négociation mettent en lumière les différentes perceptions d'une même situation. Alors que la municipalité de Naplouse pense avoir réglé le problème, les villages de Salem et Azmout restent méfiants et critiques, tandis que le village de Deir Al Hattab

[688] Entretien réalisé avec le maire sortant de Naplouse, le 26/08/2019 à Naplouse.
[689] Entretien réalisé avec le maire de Salem le 28/08/2019 à Salem.
[690] Entretien réalisé avec un habitant de Deir Al Hattab le 22/08/2019

continue d'affirmer son opposition au projet et aux méthodes de négociation utilisées. L'analyse de ces récits révèle également la négociation des positions et les arrangements locaux possibles. Le refus à un instant donné d'un projet ne signifie pas forcément un refus définitif. Le cas du projet de la STEP à Naplouse-Est démontre les stratégies de négociation qui influencent la réception des discours et la matérialisation du projet. À l'intérieur de ces dynamiques se trouvent des enjeux de pouvoir et de territorialisation importants pour les différents acteurs impliqués.

Conclusion du chapitre 8

L'analyse du projet de STEP à Naplouse-Est et des négociations autour de ce dernier démontre que malgré la construction d'une relative « inévitabilité », la construction d'une STEP concentre bien plus que des enjeux techniques et de gestion « efficiente » des ressources en eau. Cette infrastructure technique s'insère dans un paysage social, politique et économique particulier qu'il apparaît nécessaire de prendre en compte pour comprendre les enjeux de sa construction, les raisons des contestations, et les évolutions discursives des différentes parties.

Ce chapitre a démontré d'une part qu'un projet de traitement des eaux usées, bien que porteur de nombreuses améliorations sanitaires, peut être source de violence infrastructurelle. Considérer un projet de STEP de cette façon permet de comprendre les réactions d'opposition à ce projet. Afin d'analyser cette opposition, ce chapitre a replacé ce projet dans son contexte socio-politique particulier, celui de trois villages fortement impactés par la colonisation israélienne et envahis par un sentiment de mépris de la part de la municipalité de Naplouse. Ce chapitre a étudié les pratiques discursives des acteurs impliqués afin de rendre compte des représentations de chacun et des registres mobilisés. Questionner la contestation et les arguments déployés permet de mettre à jour les va-et-vient entre ces arguments.

D'autre part, ce chapitre a également démontré les processus de « mise en irrationalité » déployés par l'AP et la municipalité de Naplouse afin de rendre illégitimes les arguments avancés par les villageois et leurs alliés. Ce qui pourrait sembler parfois comme une argumentation incohérente devient finalement un processus de mobilisations d'arguments, en fonction des étapes du projet, des moyens à disposition et des acteurs

impliqués. Bien que cette accusation d'irrationalité soit défavorable à la contestation, cette-dernière a su en jouer et l'utiliser pour justifier ses prises de position et ses actions contre la réalisation du projet.

Enfin, ce chapitre nous permet d'éclairer à nouveau la complexité des relations entre les villages concernés et la municipalité de Naplouse, signe d'un mode de gouvernement en péril. Décortiquer les processus de « mise en rationalité » a permis de révéler la colonialité du système de savoir mobilisé par l'AP, la municipalité de Naplouse et leurs alliés (bailleurs de fonds, ingénieurs, scientifiques). Leurs représentations de l'environnement s'établissent en fonction d'une dichotomie entre nature et société. Ils ne questionnent pas les valeurs non-commensurables associées par les habitants à leurs terres. De plus, ce chapitre a démontré les processus de territorialisation en jeu dans la réalisation d'un projet de STEP centralisé, notamment pour la municipalité de Naplouse. Il s'agit d'une opportunité pour la municipalité de Naplouse d'étendre son pouvoir. Elle représente un maillon important dans les négociations entre l'AP, la KfW et les villages. Ceci démontre sa puissance à la fois politique et financière, à l'échelle nationale et locale, tandis que l'AP reste en retrait.

Ce travail a également permis d'introduire une réflexion sur les modes de résistance et de répression mobilisés par les différentes parties, qui reprennent les mêmes symboles et outils que ceux déployés envers et par le colonisateur israélien. Ceci démontre à la fois l'autoritarisme de l'AP, ainsi qu'une certaine colonialité dans ses pratiques. Le cas de la STEP met en avant la complexité pour l'AP à se réaliser en tant qu'État, pris en étau entre la volonté d'imposer ses décisions malgré l'opposition locale, et le risque politique d'être comparé à l'occupation israélienne. Cela se retrouve également dans le développement agricole de la vallée d'Al Far'a, analysé au chapitre suivant.

PARTIE IV –
L'ANALYSE DE LA CONSTRUCTION ÉTATIQUE AU PRISME DE DYNAMIQUES ENDOGÈNES : ENTRE CLIENTÉLISME, COLONIALITÉ ET FRAGMENTATION

Chapitre 9 – Forer des puits, assécher les sources : le développement agricole endogène de la vallée d'Al Far'a

La troisième partie de cette thèse a analysé la circulation et la réception des projets de développement centrés sur la gestion des eaux usées et leur réutilisation, et ont démontré que ces derniers modifiaient considérablement l'organisation sociale des espaces vécus par les habitants, et les rapports de pouvoir entre les acteurs impliqués dans ces projets. Le chapitre 9 dépasse le cadre de l'intervention des agences de développement pour analyser la circulation et l'adoption des discours productivistes agricoles et d'efficience des ressources en eau dans la vallée d'Al Far'a. Il s'agit d'explorer la trajectoire agricole historique de la vallée pour comprendre ses évolutions, et les acteurs impliqués dans la transformation du paysage agricole et les processus d'appropriation des ressources en eau. Ce chapitre s'intéresse aux stratégies individuelles déployées, et aux alliances formées entre les différents acteurs prenant part à l'intensification agricole du nord de la vallée d'Al Far'a.

La vallée d'Al Far'a, espace agricole important en Cisjordanie, a subi de profondes transformations agraires et sociales depuis le début des années 2000. Contrairement aux cas d'étude précédemment analysés, celles-ci résultent de stratégies agricoles essentiellement endogènes, menées par des acteurs palestiniens. L'analyse des changements de trajectoires des ressources en eau met en avant les processus de territorialisation et d'appropriation de celles-ci dans la vallée. J. Trottier et J. Perrier (2018) ont démontré que certains processus d'intensification agricole résultent de stratégies individuelles développées par des agriculteurs. Le forage de puits légaux et illégaux soutient ce type de transformations.

Le forage de multiples puits pour développer l'agriculture irriguée dans la vallée d'Al Far'a a provoqué l'assèchement de la source d'Al Far'a au début des années 2000. Celle-ci avait un débit annuel d'environ 5,5 millions de mètres cubes jusqu'au début des années 2000 (Tomazi et Naslun 2005, 122). Il s'agissait alors de la deuxième plus grande source palestinienne, en termes de débit. Sa disparition et celles des sources tributaires ont engendré un bouleversement de la tenure de l'eau et de la tenure foncière au profit de l'expansion d'une agriculture commerciale essentiellement tournée vers le marché israélien et vers l'exportation.

La vallée d'Al Far'a se situe au nord de l'aquifère de l'est et s'étend sur plus de 320 km^2, du nord-est de Naplouse à la vallée du Jourdain, avec une altitude comprise entre 700

mètres au-dessus du niveau de la mer et 300 mètres en-dessous du niveau de la mer (Abdulfattah et de Vries 2005, 14-19). La zone d'étude analysée dans ce chapitre recouvre uniquement le nord de la vallée, allant du village d'Al Far'a jusqu'à Beit Hasan (Figure 9.1). Celle-ci comprend les principales sources d'eau approvisionnant la vallée, jusqu'au début des années 2000.

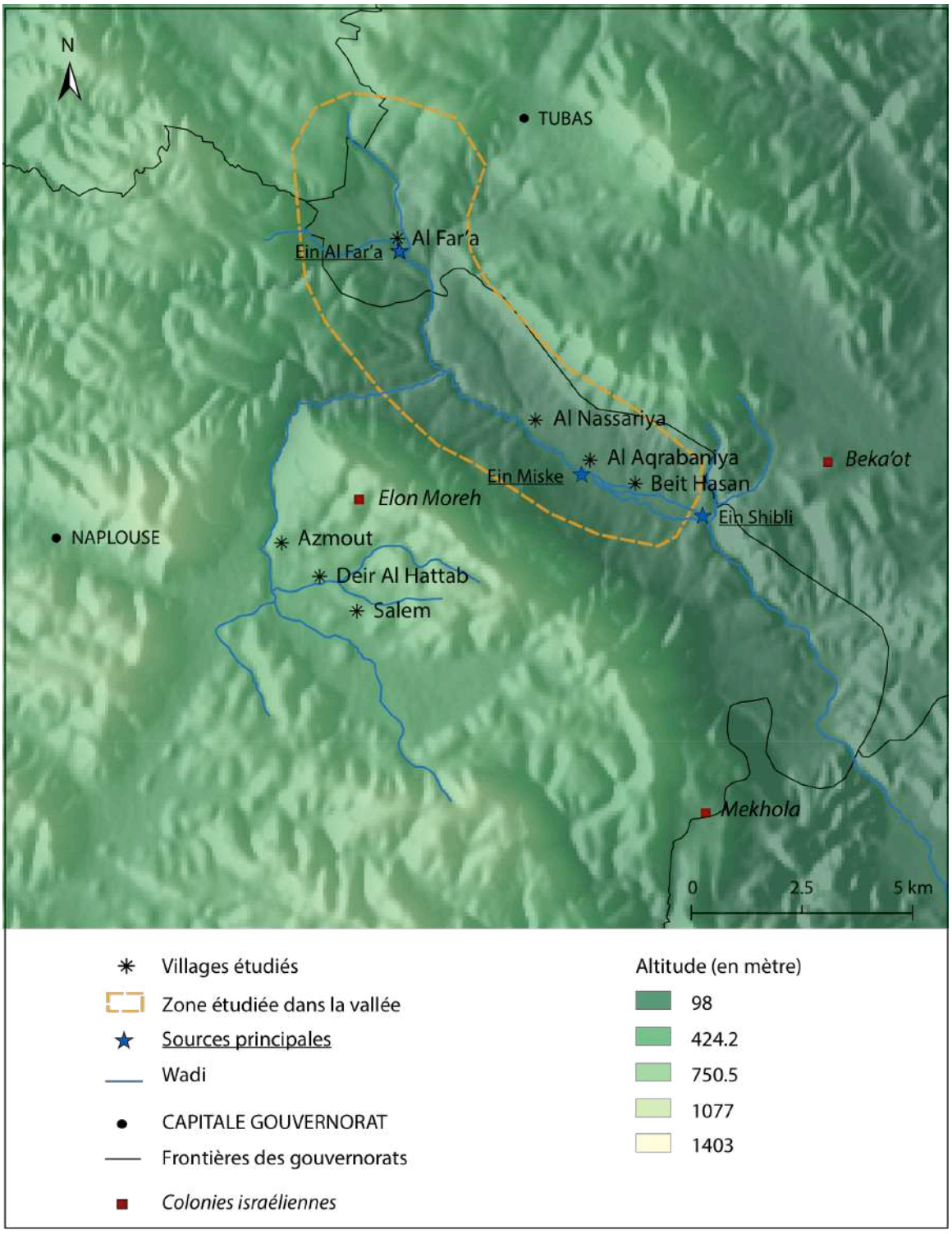

Figure 9. 1: Zone étudiée dans la vallée d'Al Far'a et ses alentours. Réalisation : Jeanne Perrier.

Ces sources constituaient des communs et ont permis le développement de l'agriculture dans la vallée. Les différentes vagues de migration ont contribué à l'intensification de l'agriculture, d'abord organisée autour des sources abondantes. Puis, à la fin des années 1990, certains habitants d'Al Far'a ou de la ville de Naplouse ont foré des puits privés afin d'intensifier leurs activités agricoles, par un changement d'assolement, ou une extension des surfaces cultivées. Ces stratégies individuelles ont bouleversé la tenure de l'eau en asséchant les sources, dont les droits d'eau historiques bénéficiaient aux petits agriculteurs cultivant des terres situées le long du *wadi* dans les villages d'Al Aqrabaniya et de Beit Hasan. Ce bouleversement a également impacté la tenure foncière : ceux disposant de moyens financiers suffisants pour forer les puits ont pu progressivement acquérir ou louer de larges parcelles de terres, menant à l'accumulation de terres aux mains de quelques dizaines d'agriculteurs.

Le forage de puits illégaux, sans permis préalablement obtenu auprès d'Israël ou de l'Autorité palestinienne de l'eau (APE), et l'intensification agricole qu'ils ont permis questionnent les rapports entre légalité et légitimité, redéfinis selon les intérêts en jeu et les relations de pouvoir. En 2010, l'APE a décidé de légaliser *a posteriori* la plupart des puits forés illégalement depuis les années 1990, tranchant entre la préservation des sources et de l'accès à l'eau pour les petits agriculteurs en aval, et les dynamiques agricoles en amont impliquant des agriculteurs lambda mais également des familles de notables locales insérées dans les réseaux de l'élite politico-économique de l'Autorité Palestinienne (AP). Ce chapitre vient donc apporter un éclairage supplémentaire sur la construction étatique palestinienne à l'aune de ces enchevêtrements d'intérêt et de pouvoir dans un espace où les transformations agricoles et de la gestion de l'eau découlent de dynamiques endogènes d'abord, avant d'attirer l'intérêt de certains acteurs exogènes.

Ces transformations n'ont pas toutes été le fruit d'un accaparement des ressources par une élite politique. Certains agriculteurs qui cultivaient en pluvial jusque dans les années 2000 ont choisi de modifier leur pratique et leur modèle agricole afin de se lancer dans des assolements très demandés sur le marché israélien. D'autres, revenus de migrations, ont investi leurs économies dans l'agriculture. Il existe deux cas d'implantations d'agrobusiness qui ont participé à l'intensification agricole dans le nord de la vallée. Enfin, ces nouvelles possibilités ont attiré des investisseurs en provenance de la ville de Naplouse et des villages alentours, transformant la vente d'eau en véritable activité commerciale. Ce chapitre propose

d'explorer la diversité des profils pour comprendre les intérêts et les rapports de pouvoir entre ces différents acteurs.

Dans un premier temps, j'étudie la formation des villages dans la vallée d'Al Far'a et l'importance des activités agricoles dans les dynamiques de peuplement jusque dans les années 1990 (section 1). Dans un second temps, j'explore le phénomène de multiplication des puits depuis les années 1990 (section 2). Le contexte politique instable des années 1990 à la suite des accords d'Oslo et du début des années 2000 avec la Seconde Intifada (2002-2006), a favorisé les forages de puits illégaux, posant l'APE face à un dilemme à la fois légal et politique. Enfin, j'analyse l'implantation d'une entreprise d'herbes aromatiques dans le nord de la vallée d'Al Far'a afin de mettre en lumière les alliances qu'elle a su mobiliser avant de revenir sur les nouvelles inégalités générées par la nouvelle tenure de l'eau dans la vallée d'Al Far'a (section 3).

Section 1 - Des villages construits par le développement agricole

De nombreux récits historiques témoignent de l'abondance des ressources en eau dans la vallée d'Al Far'a, notamment les écrits de Victor Guérin (1874)[691] et les premières enquêtes britanniques réalisées à la fin du 19ème siècle. Ces récits donnent à voir un « imaginaire environnemental » où la vallée d'Al Far'a est dépeinte comme ayant un potentiel agricole important au vu des sources d'eau ponctuant le paysage. L'agriculture a pu se développer grâce à une gestion commune des sources présentes le long de la vallée d'Al Far'a. Cette gestion concerne seulement une partie des terres, pour lequel un droit d'eau est inscrit dans le titre de propriété ottoman.

Depuis le début du 20ème siècle, la vallée d'Al Far'a s'est peuplée à travers différentes vagues migratoires, motivées à la fois par des facteurs politiques et économiques. Son peuplement récent par rapport à d'autres régions palestiniennes explique en grande partie la structure sociale décousue des villages du nord de la vallée d'Al Far'a. Contrairement aux structures sociales villageoises ordinaires en Cisjordanie, ces villages ne se composent pas de

[691] Victor Guérin est agrégé de lettres et membre de la société de géographie de Paris. Il a effectué plusieurs missions scientifiques en Orient pour le Ministère de l'Instruction publique à la fin du 19ème siècle. Ses descriptions de la Palestine se nourrissent des écrits religieux catholiques auxquels il fait abondamment référence pour apporter un contexte historique et les comparer à ses observations. Ceci marque l'importance des récits bibliques comme fondement des représentations géographiques et environnementales des paysages observés.

grandes familles. Pourtant, ces structures familiales constituent le cœur des relations politiques, économiques et sociales au sein de la société palestinienne (Brynen 1995; Doumani 1995; Robinson 1997). Ces migrations ont fortement contribué au développement agricole de la vallée, et à sa rapide transformation à partir de la fin du 20ème siècle.

Dans une première sous-section, je propose une brève histoire de la vallée d'Al Far'a (section 1.1). Ceci amène à explorer les étapes du peuplement du nord de la vallée d'Al Far'a (section 1.2), pour comprendre comment ces migrations ont modifié la tenure foncière, puis la tenure de l'eau jusque dans les années 1990 (section 1.3). Enfin, je reviens sur l'organisation endogène de l'agriculture et de la gestion de l'eau dans la vallée d'Al Far'a afin de mettre en avant la division établie entre les terres de la vallée découlant de la structure de l'irrigation (section 1.4).

1.1 Une vallée agricole ancienne, faiblement peuplée jusqu'à 1948

Avant les premières installations humaines sédentaires dans la vallée d'Al Far'a, il s'agissait déjà d'une vallée agricole organisée autour des différentes sources, les principales étant celles d'Al Badhan et d'Al Far'a. Grâce à l'analyse des registres fiscaux de l'empire ottoman de la fin du 16ème siècle, W-D. Hutteröth et K. Abdulfattah (1977) ont pu identifier les différentes semences cultivées à travers la Palestine. Ainsi, nous savons qu'à cette époque, dans la vallée d'Al Far'a, prédominaient les champs de blés, et d'orge et les oliveraies. L'élevage de chèvres était aussi très présent dans la région.

À travers l'analyse des archives de la Cour islamique de Naplouse du début du 19ème siècle, B. Doumani (1995, 30) indique que le fort débit des rivières permettaient aux agriculteurs et aux entrepreneurs de faire fonctionner des moulins et d'irriguer de « *larges parcelles de terres* » dans la vallée d'Al Far'a. L'expédition de V. Guérin en Samarie[692] en 1870 confirme ces premières descriptions extraites d'archives. Durant le mois de mai 1870, il traverse la région de Naplouse et décrit alors la « *source abondante* » d'Al Far'a et celle d'Al Badhan, ainsi que les collines « *dorées de belles moissons déjà à peu près mûres* » près d'Al

[692] V. Guérin discute des limites géographiques de la Samarie d'après des écrits bibliques et les compare à celles décrites par Flavius Josèphe, historiographe du 1er siècle, plus réduites. V. Guérin adopte les limites géographiques de la Bible concernant la Samarie, c'est-à-dire le territoire qui avait appartenu aux tribus d'Ephraïm et de Manassé occidental (deux des 12 tribus d'Israël), ayant pour limite la ville actuelle de Jénine au nord, à l'est le Jourdain, au sud la ville actuelle de Ramallah, et à l'ouest la mer Méditerranée avant de regagner l'intérieur des terres à hauteur de Tel Aviv pour longer approximativement la ligne verte actuelle jusqu'au nord de Jérusalem. Le centre de la Samarie correspond à notre zone d'étude.

Far'a, et les multiples moulins et arbres fruitiers le long des ruisseaux s'écoulant dans la vallée (Guérin 1874, Seconde partie, Tome premier: Samarie:363-64). Les cartes produites en 1878 par deux Lieutenants britanniques pour le *Committee of the Palestine Exploration Fund* confirment la présence de nombreux moulins dans cette vallée. Elles représentent également la rivière Al Far'a comme une rivière pérenne, bordée de vergers et ponctuée de plusieurs sources : Al Far'a, Al Meiyiteh, Miske, Shibli (Figure 9.2). Charles Thomas Wilson, missionnaire britannique, en expédition en « Terre Sainte » au début du 20ème siècle, décrit la vallée d'Al Far'a comme une des régions où l'irrigation était « *abondante* » grâce à la présence d'un cours d'eau pérenne charriant un « *volume considérable* » d'eau et contrastant avec le reste des paysages :

> « *Dans ces wadis, et les terres plates qui longent leur cours dans la vallée du Jourdain, d'immenses surfaces sont labourées et semées chaque année et, étant arrosées par ces ruisseaux, ne dépendent pas des pluies, produisant des récoltes de céréales luxuriantes même lorsque la récolte échoue partout ailleurs. (...) l'abondance de la vie dans toute sa luxuriance tropicale, où que vienne le fleuve, est aussi rafraîchissante que frappante.* » (Rev. C. T. Wilson 1906, 203–4)[693]

[693] « *In these wadies, and the level lands along their courses in the Jordan Valley, immense areas are ploughed and sown every year, and, being watered by these streams, are independent of the rains, producing luxuriant crops of grain even when the harvest is a failure everywhere else. (...) the abundance of life in all its tropical luxuriance wherever the river comes, is as refreshing as it is striking.* »

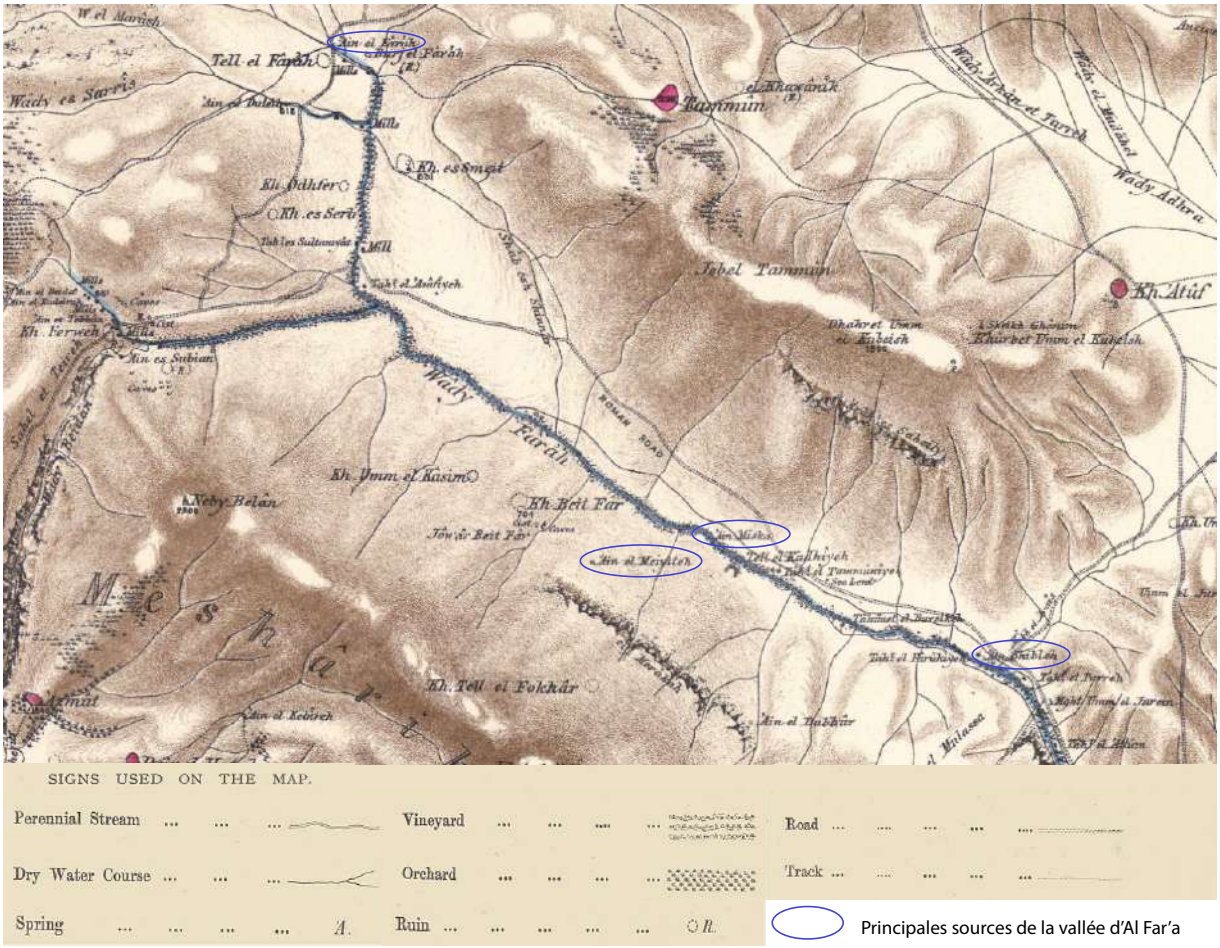

Figure 9. 2: Extrait de la carte n°12 produite par le *Committee of the Palestine Exploration Fund* en 1878, cartographiant les éléments géographiques et topographiques de la vallée d'Al Far'a.
J'ai reproduit la légende originale de la carte, en entourant les sources principales de la vallée pour faciliter la lecture. La couleur bleue sur le tracé du *wadi* fait partie de la carte originale et permet de différencier plus facilement les cours d'eau pérennes.

Cette description reprend les éléments de langage que l'on retrouve dans d'autres récits environnementaux produits par des missionnaires occidentaux[694] et démontre le potentiel agricole de la vallée d'Al Far'a, également mentionné dans le *Survey of Palestine* :

> « *Le Wadi Fari'a est le plus grand cours d'eau de la partie occidentale du Jourdain, entre Beisan et la mer Morte ; le débit, bien que pérenne, varie en quantité. La culture dans les parties supérieures de la vallée pourrait être améliorée et augmentée par une utilisation plus complète des réserves d'eau existantes, mais les plus grandes possibilités de développement se trouvent dans les plaines où la vallée débouche sur le Ghor.* » (« A survey of Palestine » 1946, 418)[695]

[694] Pour d'autres analyses des imaginaires environnementaux produits sur le Moyen-Orient, voir les contributions dans l'ouvrage édité par D.K. Davis et E. Burke (2011).
[695] « *The Wadi Fari'a is the largest water course on the western side of the Jordan between Beisan and the Dead Sea; the flow, though perennial, varies in quantity. Cultivation in the upper parts of the valley could be improved and increased by a fuller utilization of the existing supplies of water but the greatest possibilities for development are in the plain lands where the valley debouches on to the Ghor.* »

Même si le sud de la vallée du Jourdain (désignée ici par son nom arabe « Ghor ») paraît plus prometteur en termes de possibilité de « *développement* » agricole, la vallée d'Al Far'a fait déjà l'objet de projets de réhabilitation de canaux afin de mettre un terme au « *gaspillage* » et de « *charrier l'eau vers les bonnes terres cultivables sans pertes* » (« A survey of Palestine » 1946, 418)[696]. Les autorités mandataires britanniques espèrent assurer une meilleure utilisation de l'eau par ces projets.

Dans les années 1930, la vallée d'Al Far'a demeurait peu habitée. Un agriculteur enquêté, résident de Beit Hasan et originaire du village de Salem, explique que les autorités mandataires britanniques avaient installé une base militaire dans la vallée. Le village de Beit Hasan, signifiant « la maison de Hasan », tiendrait son nom de Hasan Abdel Hadi, premier et seul habitant de la région avant 1948. D'après le même enquêté, le faible peuplement s'expliquerait par la présence de maladies. Le rapport commandé par la Commission d'enquête anglo-américaine en Palestine confirme cette information : « *La vallée d'Al Far'a est présentement peu peuplée et la malaria est répandue dans les zones cultivées.* » (« A survey of Palestine » 1946, 418)[697]. Les moustiques, vecteurs de la malaria, ont besoin d'eaux de surface pour se reproduire. Leur présence dans cette vallée témoigne donc de l'existence d'eaux de surface assez abondantes.

La plupart des terres de la vallée étaient rattachées aux terres des villages alentours, notamment Talluza, Salem et Deir Al Hattab, et servaient de pâturages pour les troupeaux des habitants de ces villages. Le cycle de pâturage s'organisait selon les saisons entre les hauteurs du Mont Jabal et les plaines de la vallée d'Al Far'a. Le climat de ces deux zones étant différent, cela leur permettait de tirer parti de chacune d'elle. En hiver, les bergers préféraient guider leurs troupeaux vers les plaines dans la vallée d'Al Far'a où les températures étaient plus clémentes. De plus, la plupart d'entre eux cultivaient des céréales sur leurs terres afin de nourrir leurs troupeaux pendant l'hiver, si les pluies empêchaient le pâturage. Le climat étant beaucoup plus doux dans la vallée, le printemps s'installait de façon précoce, leur permettant de profiter des dernières récoltes sur leurs terres pour leurs troupeaux, qui à leur tour fertilisaient la terre avec leurs excréments. Avant que la chaleur ne devienne trop forte, les bergers regagnaient le chemin de leurs villages, sur les flancs du Mont Jabal afin de profiter de l'herbe fraiche qui avait eu le temps de pousser pendant leur absence. Le prochain grand

[696] « *Under present conditions there is wastage but a start has been made with the construction of concrete channels to carry the water to the good cultivable land without loss. If, on completion, the part of the scheme at present under construction is found to be successful, a second one is to be considered in the upper part of the valley with the aim of putting the water of the upper groups of springs to better use.* »
[697] « *Wadi Fari'a is at present not thickly populated and malaria is prevalent in the cultivated parts.* »

départ vers les plaines d'Al Far'a avait lieu au début de l'hiver suivant[698]. Cette organisation leur permettait de minimiser l'achat de nourriture en tirant profit des différentes zones climatiques et des terres cultivées.

1.2 Des migrations économiques et politiques vers la vallée d'Al Far'a

Les villages étudiés, Al Aqrabaniya, Al Nassariya, ou encore Beit Hasan, n'existaient pas avant 1948. Cependant certaines cartes produites par les autorités britanniques avant 1948[699] indiquent les noms d'Al Aqrabaniya et de Beit Hasan, précédés de la mention de *khirbet*, signifiant « ruine » et désignant une vieille construction ou ce qu'il en restait.

La vallée d'Al Far'a a connu une première vague de peuplement après 1948 avec l'installation de familles palestiniennes à la suite de la guerre de 1948, ayant mené à la création de l'État israélien. Une partie de la population palestinienne est expulsée et fuit les violences en direction des pays voisins. Une des routes migratoires rejoint la Jordanie par la vallée du Jourdain en passant par la vallée d'Al Far'a. Ainsi, quelques familles, sur la route de l'exode, s'arrêtent et s'installent dans la vallée d'Al Far'a. Celle-ci étant éloignée du cœur des combats en 1948, elle constitue un point de chute relativement sécurisé. Le camp de réfugié d'Al Far'a a été établi en 1950 à la suite de ces nombreuses arrivées. Un agriculteur aujourd'hui installé à Al Nassariya explique que sa famille, originaire de Yaffa, a été expulsée en 1948 et s'est installée dans le camp de réfugiés d'Al Far'a. Ensuite, cet agriculteur a quitté le camp pour aller travailler dans la vallée du Jourdain, avant de remonter dans la vallée d'Al Far'a dans les années 1990[700]. Cette première vague de migration politique a probablement encouragé un deuxième type de migration, plutôt économique, en provenance des villages alentours.

Afin de faciliter la culture des terres et d'intensifier cette activité, certains habitants des villages alentours s'installent près de leurs terres agricoles situées dans la vallée d'Al Far'a, à partir des années 1950. La plupart des entretiens menés à Beit Hasan révèle que les

[698] Le cycle de pâturage m'a été expliqué par différents habitants de Salem et de Deir Al Hattab, et recoupe celui présenté par B'Tselem dans son rapport sur les villages de Salem, Azmout et Deir Al Hattab (B'Tselem 2016, 10).
[699] Une carte datée de 1938 n'indique aucun nom de ruine. Une autre datée de 1941 mentionne l'emplacement d'une ruine à Al Aqrabaniya et une autre à Beit Hasan par exemple. Ces cartes sont accessibles sur le site Palestine Open Maps (https://palopenmaps.org/view, consulté le 03/04/2020), et sur le site de la *National Library of Israel (The Eran Laor Cartographic Collection)*.
[700] Entretiens réalisés en décembre 2017 à Al Nassariya.

résidents actuels sont en fait originaires du village de Salem. Par exemple l'un des membres du conseil de village de Beit Hasan est le cousin du maire de Salem, et les mariages entre les habitants de Salem et ceux de la vallée d'Al Far'a sont nombreux[701]. La migration vers la vallée d'Al Far'a a généralement été effectuée à partir des années 1950, par le père ou le grand-père des enquêtés, afin de se rapprocher des terres agricoles et développer cette activité. La vallée d'Al Far'a offrait non seulement une source d'eau beaucoup plus abondante que celle de Deir Al Hattab, prioritairement réservée à l'usage domestique à l'époque, mais également une surface de terres plus importante avec un climat plus doux. Dans le village d'Al Nassariya et d'Al Far'a, la migration s'est souvent effectuée à partir de Talluza, situé au nord-ouest de la vallée. Les résidents de Talluza possédaient également des terres autour de la source d'Al Far'a et en aval de celle-ci. L'agriculture se limitant essentiellement aux amandiers[702], et sans source d'eau autre que la pluie, la vallée d'Al Far'a offrait des perspectives plus prospères pour les activités agricoles. Les histoires migratoires se retrouvent dans certains noms de villages attribués par rapport à l'origine des premiers résidents. D'après plusieurs enquêtés, le village d'Al Aqrabaniya tirerait son nom d'un autre village, Al Aqraba, situé à quelques kilomètres au sud-ouest de la vallée, duquel certains habitants ont migré pour s'installer dans la vallée et cultiver les terres autour des sources et des rivières.

Enfin, un dernier type de migration apparait à partir des années 1990 : celui du « retour à la terre », poussé à la fois par un contexte politique particulier et des intérêts économiques. Il s'agit d'une part de retours de migrations internationales, notamment depuis les pays du Golfe. Ces derniers ont constitué des destinations prisées pour les migrations professionnelles à partir des années 1960. Cependant, la guerre du Golfe en 1990-1991 a souvent précipité le retour des expatriés palestiniens (World Bank 1993b). Dans la vallée d'Al Far'a, ces retours ont signifié à la fois un retour à l'activité familiale première, celle qu'ils avaient apprise avant de partir, et également un moyen d'investir leurs économies pour développer cette activité agricole[703]. D'autre part, ce retour à la terre concerne également la génération de Palestiniens ayant travaillé en Israël avant les accords d'Oslo. Certains travaillaient dans le secteur agricole en Israël et d'autres étaient employés dans les secteurs de

[701] Dans les villages, la plupart des mariages suive les règles traditionnelles : la famille du marié prospecte dans son entourage pour trouver une femme issue d'une famille respectable. La prospection s'étend à la famille élargie ou aux familles avec lesquelles des mariages ont déjà été conclus. Étant donné que de nombreux habitants de la vallée d'Al Far'a sont originaires de Salem, ceci explique que les mariages entre ces deux villages soient courants.

[702] Le nom du village Talluza vient de « Tell al-loz », qui signifie « la colline des amandiers ».

[703] Ceci rejoint les descriptions faites du secteur agricole palestinien par la Banque mondiale dans les années 1990, comme capable de compenser les phénomènes importants de retours migratoires au début de la décennie (World Bank 1993b).

la construction et de la restauration. Les compétences acquises lors d'une expérience professionnelle dans l'agriculture israélienne ont servi à développer de nouvelles cultures dans la vallée. Quelle que soit l'activité professionnelle exercée, ces périodes de travail en Israël ont permis aux personnes concernées d'investir leurs économies dans le secteur agricole palestinien dans les années 1990.

Plusieurs villages se sont ainsi progressivement formés le long de la vallée, par l'arrivée de populations déplacées ou par la migration de propriétaires terriens désireux de se rapprocher de leurs terres agricoles. La formation tardive de ces villages explique leur structure sociale particulière, sans grandes familles dominantes, à l'origine d'une cohésion fragile autour de la gestion de l'eau et de la terre face au développement agricole des années 2000.

1.3 L'impact des migrations sur la tenure foncière

Les phénomènes migratoires de la deuxième moitié du 20ème siècle ont impacté la tenure foncière dans la vallée d'Al Far'a. Dans la région de Naplouse et de Jénine, la majeure partie des terres agricoles appartenaient depuis les années 1830 à la grande famille de notables Abdel Hadi, propulsée au pouvoir dans les institutions locales par l'invasion égyptienne à la même période. Ces propriétés foncières ont renforcé le pouvoir commercial de la famille Abdel Hadi, notamment à travers l'économie de l'huile d'olive et du savon (Doumani 1995). Cette mainmise sur les terres agricoles a perduré jusqu'au milieu du 20ème siècle, notamment dans la vallée d'Al Far'a avec la coopération entre la famille Abdel Hadi et les autorités mandataires britanniques. Un agriculteur, dont la famille s'est installée en 1950 à Beit Hasan, explique que la majorité des terres dans la vallée d'Al Far'a appartenait à la famille Abdel Hadi, qui les avait acquises pendant le mandat britannique car certains membres de la famille travaillaient pour les autorités mandataires britanniques[704]. Plusieurs auteurs ont documenté les liens de la famille Abdel Hadi, originaire du village d'Arraba (sud-ouest de Jénine), avec les autorités britanniques et les mouvements sionistes, notamment dans les années 1936 à 1939, période durant laquelle certains membres de la famille étaient à la tête de groupes anti-

[704] Entretien réalisé le 11/11/2017 à Beit Hasan.

rebellions (appelés « *peace bands* »), encouragés et financés par les autorités mandataires (H. Cohen 2008; Hughes 2016)[705].

Entre les migrations internes, les populations déplacées de 1948, et les retours d'expatriation, la tenure foncière a été fortement impactée. Pour les familles déplacées par la guerre, et pour les premiers migrants qui ne possédaient pas de terres dans la région, on distingue trois situations : 1) le métayage, 2) le travail saisonnier, et 3) l'achat de terres. Les contrats de métayage formaient l'essentiel de l'organisation agricole dans la vallée : le propriétaire fournit la terre à un métayer qui se charge de la cultiver et les récoltes, divisées entre le propriétaire et locataire, constituent la contrepartie (Trottier 2015). Parmi les nouveaux arrivants, ou ceux revenus de migrations, certains ont d'abord débuté comme travailleur saisonnier, notamment lors de la récolte de tomates, culture très présente au début des années 1950. La majorité des achats de terre ont débuté à partir des années 1980. Cette temporalité s'explique par trois évènements. D'une part la famille Abdel Hadi a commencé à vendre ses terres dans les années 1980 à cause d'une extrême fragmentation de celles-ci au fil des héritages, et également pour financer leur migration, interne ou à l'étranger. D'autre part, les familles arrivées en 1950 ont pu économiser afin de devenir propriétaires, notamment grâce à une pluriactivité. Enfin, la fin des années 1980 et le début des années 1990 correspondent au retour des expatriés palestiniens ayant travaillé dans les pays du Golfe et disposant d'un capital leur permettant d'investir dans le foncier et l'agriculture.

Les investissements dans la terre s'accompagnent souvent du forage d'un puits afin de faire fructifier cette terre, et de se détacher de la contrainte des droits d'eau de la source. De même, la multiplication des puits va encourager un nouveau type de contrat de location avec un montant annuel fixe, remplaçant les contrats de métayage. On retrouve ces contrats de location presque exclusivement au nord d'Al Nassariya, là où les parcelles cultivées excèdent 100 dunums par agriculteur. Plus au sud, là où les terres disposent légalement de droits d'eau de la source, la majorité des agriculteurs sont propriétaires de leurs terres, soit par héritage, soit par achat dans les années 1990, soit par une combinaison des deux. La section 2 revient sur ces différences. Seul un propriétaire, agriculteur retraité, parmi les 72 entretiens réalisés

[705] Ces groupes se sont opposés à la révolte palestinienne débutée en 1936 et souhaitant mettre fin au mandat britannique et à l'immigration massive des Juifs, menaçant l'établissement d'un Etat palestinien. Ces groupes, menés entre autres par la famille Abdel Hadi, font partie de ce que Cohen appelle la « collaboration institutionnalisée », violemment dénoncée comme trahison par les alliés de Amin Al Husseini, grand mufti de Jérusalem ayant fortement soutenu la grève générale et la rébellion en 1936. Pour plus de détails sur la coopération institutionnalisée de certaines grandes familles palestiniennes, dont Abdel Hadi, voir Cohen (2008).

dans la vallée d'Al Far'a, loue encore sa terre par le biais d'un contrat de métayage[706]. Le développement de l'agriculture commerciale a contribué à la disparition de cette forme d'organisation foncière et agricole dans la vallée d'Al Far'a, mais également dans la vallée du Jourdain par l'extension de la culture de palmiers dattiers (Trottier, Leblond, et Garb 2019). Le chapitre suivant analyse les conséquences de ces transformations sur le reste des agriculteurs n'ayant pas pris part à celles-ci.

1.4 La source d'eau : symbole de division entre les terres disposant d'un droit d'eau et les autres

Les terres agricoles dans la vallée d'Al Far'a ont des caractéristiques différentes inscrites dans le *tabu,* titre de propriété distribué sous l'empire ottoman. Le *tabu* précise notamment si la terre dispose d'un droit d'eau ou non. Suivant les cas, le *tabu* porte la mention de terre irriguée ou bien dépendante de la pluie. Ceci place la source d'eau comme un point central de l'organisation agricole et sociale de la vallée, et influence le choix d'assolement jusque dans les années 1990. Cette distinction entre les terres a fini par disparaître avec l'assèchement des sources.

Dans la vallée d'Al Far'a, les terres disposant légalement de droits d'eau sont irriguées grâce aux sources de la vallée. Les premiers puits ayant été forés entre 1960 et 1967 dans la vallée, pendant l'occupation jordanienne, il n'y avait pas d'autres sources d'eau pour l'irrigation. Les seules terres irriguées se situaient donc le long des canaux en terre qui acheminaient l'eau de la source d'Al Far'a, puis celle d'Ein Miske, à celles-ci. Ces canaux en terre ont été cimentés en 1995, grâce à un projet du *Palestinian Hydrology Group* (PHG), ONG locale, et sont aujourd'hui à l'abandon (Figure 9.3). L'objectif consistait à soulager le travail de maintenance des canaux en terre, et également à réduire les infiltrations d'eau, considérées comme des pertes dans le système d'irrigation.

[706] Entretien réalisé le 29/10/2017 à Al Nassariya.

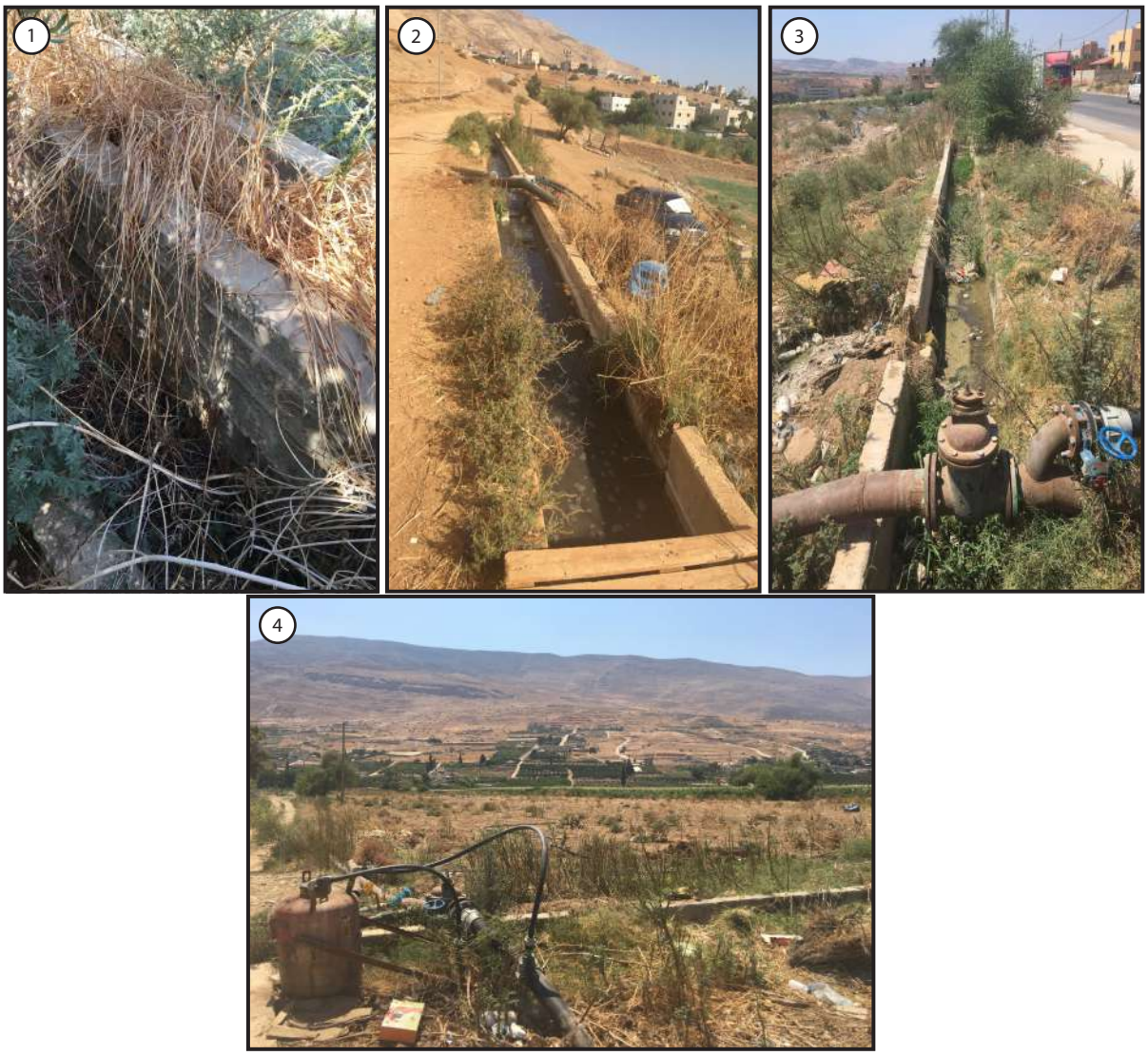

Figure 9. 3 : Photos de canaux en béton abandonnés à Beit Hasan (n°1 et 4), à Al Aqrabaniya (n°2), et à Al Nassariya (n°3). Source : Jeanne Perrier (Septembre 2017, Avril 2018 et Août 2019).

J'ai pu cartographier une partie de ces canaux, à l'aide de visites sur le terrain et d'images satellites (Figure 9.4). Certaines portions n'ont pas pu être retracées car elles ont été détruites par différentes constructions.

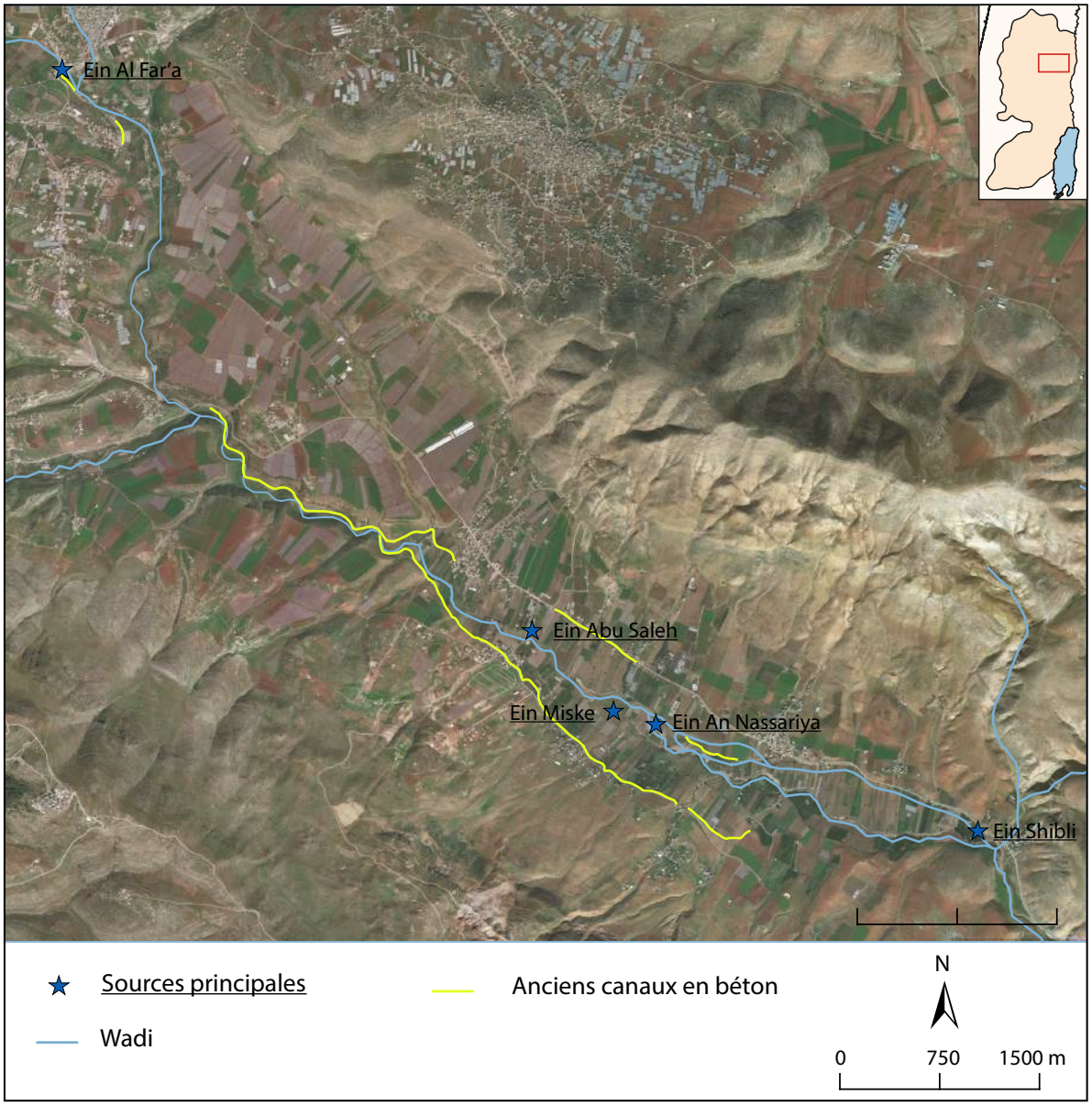

Figure 9. 4: Reconstitution des anciens canaux d'irrigation entre la source d'Al Far'a, au nord de la vallée, jusqu'à la source d'Ein Shibli. Réalisation : Jeanne Perrier.

Les anciens canaux se situent en amont des terres à irriguer. Ainsi, les anciennes terres irriguées par la source se trouvaient entre les deux tracés en jaune sur la figure 9.4. Ceci correspond également aux informations obtenues auprès des agriculteurs concernant les anciennes terres irriguées dans la vallée d'Al Far'a. D'après les entretiens réalisés dans le nord d'Al Nassariya, la majorité des terres situées à l'est de la rivière et en amont du village d'Al Nassariya n'avaient pas de droits d'eau et n'étaient pas irriguées par l'eau de la source. Par conséquent, jusque dans les années 1990, s'y trouvaient essentiellement des cultures pluviales, dont du blé, de l'orge, et des légumineuses. Au vu de la topographie de cette partie de la vallée, ces témoignages semblent logiques : les terres se trouvent à une altitude plus

élevée que le fond de vallée où s'écoule l'eau, ce qui rend impossible l'irrigation par les canaux. À l'inverse, dans la zone située entre les deux lignes de canaux, les agriculteurs cultivaient des arbres fruitiers, des légumes et également des pastèques. Les terres se trouvaient en-dessous du niveau de la rivière, rendant alors possible l'irrigation par gravité.

L'irrigation dans la vallée d'Al Far'a s'organisait autour de tours d'eau de la source, distribués aux terres le long des canaux dont la quantité d'eau reçue dépendait de la surface cultivée. L'utilisation de tours d'eau est typique des villages palestiniens irrigant grâce à des sources (Rev. C. T. Wilson 1906; Trottier 2000; Broich 2013)[707].Cette organisation était mise en place essentiellement entre les mois de mai et de novembre, et suspendue en hiver puisque l'abondance en eau de la source et en eau de pluie permettait à tous d'irriguer sans contrainte. Dans la vallée d'Al Far'a, chaque tour d'eau revenant une fois par semaine et équivalait à quinze ou vingt minutes d'eau par dunum[708]. Selon un agriculteur à Al Aqrabaniya, les jeudis correspondaient au « *jour des assoiffés* », c'est-à-dire aux agriculteurs qui avaient besoin d'eau supplémentaire pour leurs terres. Les jeudis, il n'y avait donc pas de tours d'eau lorsque le débit de la source permettait de fournir des suppléments d'eau. Certains membres d'une famille dont les terres se situaient côte à côte, rassemblaient leurs tours. Par exemple, un agriculteur à Beit Hasan ne savait pas à combien de minutes par dunum correspondait chaque tour d'eau, mais il savait que sa famille bénéficiait de douze heures pour cinquante dunums[709]. Au niveau de la parcelle, l'irrigation se faisait généralement à l'aide de petites tranchées creusées stratégiquement de manière à irriguer toute la parcelle dans sa largeur et sa longueur[710]. Cela permettait également de maitriser le flux d'eau par les tranchées en serpentin, ralentissant la progression de l'eau. Cette technique demandait une préparation méticuleuse et une maintenance régulière des différentes tranchées.

Afin de préserver une certaine égalité entre les irrigants, lorsque le tour d'eau avait lieu en journée pour un agriculteur, la semaine suivante il avait lieu en soirée ou dans la nuit. Cette organisation prenait donc en compte la gestion de flux à laquelle devaient s'adapter les

[707] Le chapitre 6 revient sur cette organisation en tours d'eau.
[708] Entretiens réalisés le 03/06/2017 à Al Aqrabaniya, le 16/10/2017 à Al Nassariya, le 29/10/2017 à Beit Hasan, le 15/05/2018 à Beit Hasan, et le 26/08/2019 à Al Nassariya.
[709] Entretien réalisé le 26/08/2019 à Beit Hasan. Si on calcule le nombre de minutes pour un dunum, d'après ces estimations, on retombe sur la moyenne donnée par d'autres agriculteurs de la vallée, soit quinze minutes par dunum.
[710] Entretien réalisé le 24/08/2019 à Al Far'a. L'eau venait d'abord s'écouler dans la tranchée principale de la parcelle, dérivant l'eau de la tranchée commune à tous les agriculteurs vers le système de tranchée de la parcelle, sur laquelle des connections secondaires étaient réalisées afin que l'eau s'écoule sur l'ensemble de la parcelle, de manière la plus homogène possible. Enfin, des tranchées internes accompagnaient l'eau des tranchées secondaires horizontales vers les semences.

agriculteurs, l'eau n'étant pas stockée. Avant les années 1990, le débit de la source était suffisamment important pour ne pas nécessiter la construction de réservoirs de stockage. Toutefois, leur construction par la suite va transformer la contrainte de la gestion de flux et permettre une plus grande flexibilité dans les calendriers d'irrigation des agriculteurs.

Certains agriculteurs dépendaient également de puits forés entre 1960 et 1967. Ces puits ont été approuvés par les autorités jordaniennes contrôlant la Cisjordanie à cette époque, et reconnus par Israël après 1967 lors de l'occupation israélienne de la Cisjordanie. D'après les entretiens réalisés et la compilation de deux bases de données, celle de l'Autorité Palestinienne de l'eau (APE) et celle de A.H. Tomazi et S. Naslun (2005), il existe 18 puits forés entre 1960 et 1967, dont trois à Al Far'a, et le reste autour de la source d'Ein Miske répartis entre Al Aqrabaniya et Al Nassariya. Il est difficile d'identifier précisément le nombre de ces anciens puits dans les bases de données disponibles pour deux raisons principales : d'une part, la base de données de l'APE ne fournit la date de forage que pour sept puits sur un total de 69, dont uniquement deux dates correspondent à l'époque jordanienne. D'autre part, entre les années 1960 et les années 1990, certains puits forés avant 1967 sont devenus inutilisables, par manque de réhabilitation ou assèchement, mais d'autres ont été forés à quelques mètres pour les remplacer. Ces puits de substitution ont très souvent la même identification, à laquelle la lettre A a été rajoutée, par exemple 18-18/002A. La base de données de l'APE mentionne uniquement les puits de substitution, or les visites de terrain m'ont permis de découvrir les anciens puits jordaniens désormais inutilisables. La base de données construite à partir de mes visites de terrain et des entretiens réalisés dénombre douze puits de l'époque jordanienne dont quatre à Al Far'a et le reste répartis entre Al Aqrabaniya et Al Nassariya. Deux puits parmi les douze atteignent une profondeur de 150 mètres. Les autres oscillent entre 30 et 90 mètres de profondeur. Enfin, deux puits sont désormais fermés, tandis que trois autres ont vu leur débit d'eau baisser drastiquement.

Au début des années 2000, les traces des systèmes coutumiers d'irrigation commencent à disparaitre, que ce soit par l'assèchement des différentes sources de la vallée, ou par l'obsolescence provoquée de certains anciens puits. Ce phénomène s'explique par la multiplication de nouveaux forages à partir des années 1990 qui bouleversent la tenure foncière et la tenure de l'eau.

Section 2 - Une nouvelle organisation de la tenure de l'eau : la multiplication des forages depuis les années 1990

À la fin des années 1990, des agriculteurs et/ou propriétaires terriens palestiniens, résidents de la vallée ou des villes et villages alentours, ont foré de nombreux puits sans autorisation de la part des autorités israéliennes ou palestiniennes. Le Nord de la vallée d'Al Far'a, entre le village d'Al Far'a et Beit Hasan, compte désormais une soixantaine de puits légaux, et au moins une dizaine de puits illégaux. À priori, il pourrait s'agir d'un développement soudain, incontrôlé et incontrôlable de l'utilisation des ressources en eau souterraine pour l'agriculture. Cependant, on distingue deux grandes périodes de forages: une première vague de forages a eu lieu entre 1990 et 2009, essentiellement dans le village d'Al Far'a, puis une deuxième vague a débuté à partir des années 2010 et se poursuit aujourd'hui en aval de la source d'Al Far'a. Différencier ces temporalités permet de distinguer les stratégies à l'œuvre, souvent noyées dans la masse des forages entrepris (section 2.1). Les forages ont constitué à la fois un moyen de résistance à l'occupation et un outil de développement, transformant le paysage agricole et l'organisation sociale. Le contexte politique a favorisé ce phénomène : au milieu des années 1990 l'Autorité palestinienne (AP) voit le jour avec les accords d'Oslo, entrainant une période de transition et de flou institutionnel, suivie par une période d'instabilité avec l'irruption de la Seconde Intifada entre 2001 et 2006 (section 2.2). Afin de mettre fin à ce chaos, l'AP a temporairement légalisé une vingtaine de puits en 2010, condamnant par ricochet les sources de la vallée d'Al Far'a. Dans le même temps, l'armée israélienne poursuit une stratégie de contrôle aléatoire des puits illégaux, renforçant le sentiment d'insécurité des agriculteurs dépendant de ces puits sans permis (section 2.3).

2.1 La multiplication des forages entre 1990 et 2019

Les enquêtés exposent différents arguments pour justifier le forage d'un puits. D'une part, plusieurs estiment qu'il s'agit d'un acte de résistance face à l'occupation israélienne. En Cisjordanie, Israël fore des puits de plus de 500 mètres de profondeur pour l'approvisionnement des colonies, en eau domestique et agricole. Ces importantes extractions participent à l'abaissement des nappes phréatiques, et dépassent largement les quantités allouées par les accords d'Oslo, particulièrement pour les aquifères du Nord et de l'Ouest

(Brooks, Trottier, et Giordano 2020; Zeitoun, Messerschmid, et Attili 2009). D'autre part, certains y ont vu l'opportunité de développer une agriculture commerciale intensive.

Pour établir la temporalité de ces forages, j'ai croisé plusieurs sources d'information. J'ai à nouveau utilisé la base de données de l'APE et celle de A.H. Tomazi et S. Naslun (2005) mentionnées plus haut, ainsi que les résultats de mes enquêtes de terrain. La base de données de l'APE a essentiellement servi à identifier les puits légaux et à harmoniser l'identification. Lors des visites de terrain, je n'ai pas toujours eu accès au numéro d'identification des puits visités, mais seulement à un nom de puits, utilisé par les enquêtés. Ces noms donnés ne correspondaient pas forcément aux noms officiels des puits, enregistrés à l'APE. Cartographier les puits à l'aide de leurs coordonnées GPS m'a donc permis d'harmoniser l'identification entre les différentes bases de données. Ensuite, la base de données publiée par A.H. Tomazi et S. Naslun (2005) m'a permis d'établir une chronologie intermédiaire, puisqu'elle a été réalisée à la suite d'enquêtes menées en 2001 et 2002.

Avant de poursuivre l'analyse, il importe de souligner les limites de ces trois bases de données. Celle de l'APE ne prend pas en compte les puits illégaux, sans permis, et ne contient que très peu d'informations sur les puits : le numéro d'identification est systématiquement renseigné, mais les données concernant la profondeur, le débit, et d'autres indicateurs techniques sont très aléatoirement indiquées[711]. La liste des puits enregistrés par l'APE a servi de trame pour réaliser la figure 9.6. La base de données de A.H. Tomazi et S. Naslun ne fournit aucune précision supplémentaire sur la date de forage des puits identifiés. Les auteurs indiquent que parmi les 72 puits identifiés (usages agricole et domestique combinés), « *95% d'entre eux ont été forés dans les années 1960* » (Tomazi et Naslun 2005, 124)[712]. Cependant seuls 27 puits agricoles de cette liste se situent dans la zone d'étude de cette thèse, située entre Al Far'a et Beit Hasan[713], et rien ne différencie les puits forés dans les années 1960, des puits de substitution forés plus récemment. Enfin, la base de données que j'ai réalisée à partir des enquêtes de terrain ne prétend pas être exhaustive. La combinaison de ces trois bases de données m'a permis de trianguler les différentes informations.

[711] Ayant rencontré les techniciens chargés de cette base de données et ayant suivi l'évolution de celle-ci depuis 2016, il faut préciser qu'elle fait l'objet d'un travail gigantesque de recueil de données sur l'ensemble de la Cisjordanie et de Gaza, et s'étoffe peu à peu depuis 2016.

[712] « *More than sixty wells (out of an estimated seventy-two) have been identified by Abdel Halim in this area,(…). 95% of these wells were drilled in the 1960s.* »

[713] Le reste se situe en aval de la source d'Ein Shibli, au-delà de la zone considérée dans cette thèse.

Les données de terrain et le travail de triangulation m'ont permis de déterminer la date de forage précise de 32 puits, sur les 64 répertoriés par l'APE, et d'estimer la période de forage de 14 puits supplémentaires. J'ai classé les puits en trois périodes temporelles :

1) ceux forés entre 1960 et 1967, pendant la période jordanienne : tous ont pu être identifiés et j'en dénombre 18 au total.
2) ceux forés entre 1990 et 2010 : j'en dénombre 19. Le choix de l'année 2010 correspond à la date de légalisation par l'APE des puits forés illégalement depuis les années 1990[714].
3) ceux forés après 2010, et légalisés par l'APE plus récemment : j'en dénombre 9 au total.
4) les puits non visités lors des enquêtes de terrain dont la date exacte de forage reste inconnue : j'en dénombre 18 au total. Aucun d'entre eux (en gris sur la carte) n'apparait dans la liste établie par A.H. Tomazi et S. Naslun, ce qui suppose une date de forage postérieure à 2002, date de leur dernière enquête de terrain.

Pour la deuxième et troisième, j'ai uniquement reporté les dates de forage obtenues lors des entretiens. Pour des raisons de confidentialité, aucun puits illégal n'a été cartographié (Figure 9.5).

[714] Entretien avec Shaddad Attili (ministre de l'APE de 2008 à 2014) réalisé le 05/01/2020 par téléphone. La section 2.2 analyse cet événement clé.

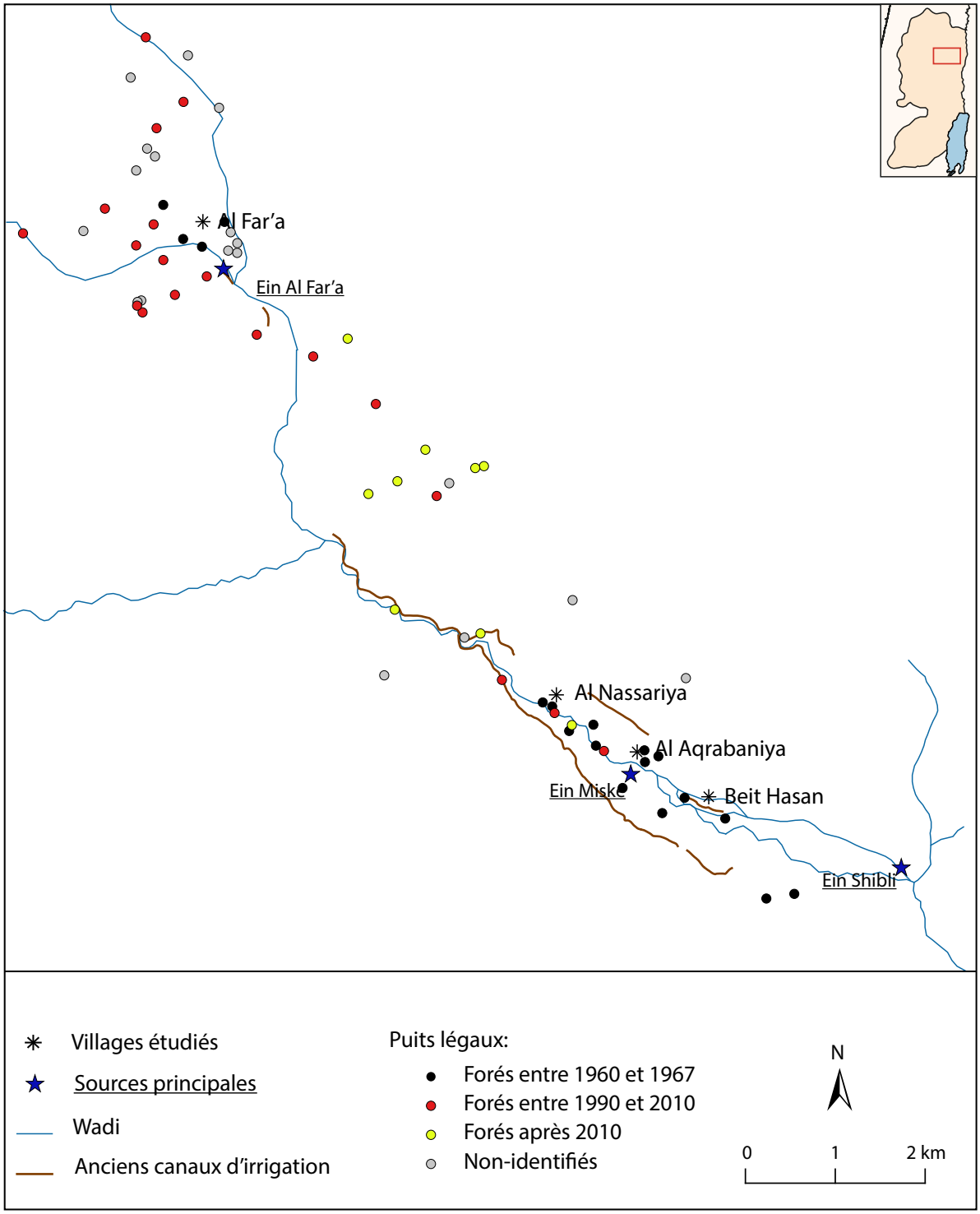

Figure 9. 5 : Carte des puits légaux entre Al Far'a et Beit Hasan, selon leur date de forage. Source : base de données de l'APE. Réalisation : Jeanne Perrier.

Cartographier les périodes de forage permet de rendre compte des liens entre temporalité et spatialité. D'une part, il apparait très clairement que la plupart des forages réalisés à partir des années 1990 se situent en-dehors de la zone auparavant irriguée par la source *via* les anciens canaux d'irrigation. Ceci correspond aux arguments de « développement » et « d'expansion » agricole mentionnés par les instigateurs de ces forages

pour les justifier. D'autre part, les forages réalisés entre 1990 et 2010 se situent essentiellement dans la zone en amont de la source d'Al Far'a. Ceci converge également avec les différents projets d'agrobusiness implantés en amont de la source en 2006, analysés dans la section suivante. Enfin, la dernière vague de forage se propage progressivement vers Al Nassariya. L'analyse de la spatialité des forages traduit une volonté d'intensification agricole dans une partie de la vallée, en amenant l'eau là où elle ne parvenait pas par les canaux d'irrigation.

Forer un puits exige un capital financier important, environ trente mille euros pour une profondeur de cent mètres, sans compter le coût d'équipement du puits pour le faire fonctionner. La plupart des puits forés depuis les années 1990 en amont de la source d'Al Far'a atteignent entre 100 et 320 mètres de profondeur. Ceux en aval atteignent entre 7 et 300 mètres. Les moins profonds disposent d'un débit faible, aux alentours de 20 à 30 m^3 par heure. Afin de maximiser les chances de réaliser un forage au bon endroit, les intéressés font appel à l'expérience d'une famille de sourciers de la ville de Qabatiya, au sud de Jénine[715]. Ensuite une compagnie de forage de Jénine vient forer à l'endroit précis déterminé. Cette expertise n'est pas reconnue officiellement par l'AP mais chaque personne désirant forer sait que cette méthode permet d'accroitre les chances de réussite du forage.

La nature karstique du substrat ne garantit pas de trouver de l'eau, même à 300 mètres de profondeur. Par exemple, un agriculteur d'Al Nassariya explique avoir d'abord foré un premier puits en 2014, à 300 mètres de profondeur, lui donnant 30 m^3 par heure. Il a alors foré un deuxième puits en 2015, à quelques dizaines de mètres, à la même profondeur, lui fournissant 100 m^3 par heure[716]. Un autre agriculteur, à Al Far'a, a également foré deux puits, à quelques dizaines de mètres l'un de l'autre. Il explique qu'il n'y a pas d'interférence entre les deux car chacun puise l'eau d'une « poche » différente[717]. Forer un puits représente un investissement financier lourd, sans garantie certaine que l'eau jaillisse du forage. Le stress lié à l'incertitude que l'eau jaillisse du forage durent jusqu'au premier essai qui permet de déterminer le succès ou non de l'investissement. Lorsque ces essais sont concluants, la famille organise généralement une fête, démontrant l'importance de ces forages.

Si certains se satisfont de leur investissement dans un forage, d'autres s'inquiètent de la baisse du niveau de l'eau dans leurs puits, et de la proximité des puits. Ceci crée des

[715] Afin de repérer les poches souterraines remplies d'eau, les sourciers marchent avec un bâton en bois qui, selon les témoignages, oscille de plus en plus fort lorsque la quantité d'eau sous terre devient importante.
[716] Entretien réalisé le 26/04/2018 à Al Nassariya.
[717] Entretien réalisé le 13/05/2018 à Al Far'a.

tensions entre voisins, surtout en aval de la source d'Al Far'a, où les baisses de niveau se font le plus ressentir. Un agriculteur d'Al Nassariya a remarqué une baisse du niveau d'eau dans son puits d'environ six mètres par an depuis son forage en 2013[718]. Un autre agriculteur à Al Far'a proteste contre le propriétaire du puits voisin, un investisseur urbain de Naplouse qui a foré un puits à 420 mètres du sien, à la même profondeur, en 2012. Il a remarqué qu'en 2005, date du forage de son puits, il bénéficiait d'un débit de 100 m^3 par heure, tandis qu'en 2017, il ne s'élève plus qu'à 70 m^3 par heure. Il soupçonne le puits de son voisin d'avoir fait baisser le niveau de l'eau[719].

D'après un employé de l'APE, chaque puits doit être espacé de 500 mètres pour éviter la baisse du niveau d'eau et les conflits. Cependant, dans la vallée d'Al Far'a, de nombreux puits sont forés à moins de 500 mètres d'autres puits, sans aucune conséquence légale. Certains acceptent la proximité d'un autre puits notamment lorsqu'il s'agit d'un membre de la famille. Aucune réglementation officielle ou coutumière n'oblige quelqu'un à demander la permission au propriétaire du puits le plus proche avant de forer le sien.

2.2 Un contexte politique instable propice à la multiplication des forages illégaux

Tous les puits forés à partir des années 1990 demeurèrent illégaux jusque 2010. Le contexte politique de l'émergence de l'AP et la Seconde Intifada ont favorisé ces forages, malgré l'existence de nombreux ordres militaires israéliens et lois palestiniennes censés réguler l'exploitation des ressources en eau en Cisjordanie. L'ordre militaire 158 de 1967 soumet toute construction hydraulique palestinienne, dont le forage d'un puits, à l'obtention préalable d'un permis de la part des autorités israéliennes qui peuvent refuser, amender ou annuler un permis et peuvent confisquer toute infrastructure n'ayant pas de permis. De plus, le décret palestinien de 2014 sur l'eau prévoit la délivrance d'un permis par l'APE pour les activités de :

> « *A) Forage, exploration, extraction, ou collection d'eau souterraine, B) la construction ou l'expansion d'un puits ou le forage d'un puits de substitution, C)*

[718] Entretien réalisé le 18/10/2017 à Al Nassariya.
[719] Entretien réalisé le 12/11/2017 à Al Far'a.

> *l'utilisation des eaux de surface à des fins non-personnelles* » (PWA 2014, Article 29)[720].

D'après l'article 58 du même décret, le forage d'un puits souterrain ou de substitution, ou l'extraction d'eau sans obtention préalable d'une licence est passible d'une peine de six mois à un an d'emprisonnement, et d'une amende d'un montant compris entre 1000 et 5000 dinars jordaniens (JOD)[721]. Les mêmes prérogatives existaient déjà dans la première loi de l'eau palestinienne de 2002. Tous les puits illégaux contreviennent à la fois aux ordres militaires israéliens, à la loi de l'eau palestinienne de 2002 et au décret de 2014. Cependant, aucune législation palestinienne ne prend en compte le cas particulier de ces puits illégaux, forés avant la promulgation de la loi de 2002 et du décret de 2014, ni ne permet d'envisager une régularisation de ces puits.

Ces forages contreviennent également aux droits d'eau de la source inscrits dans le *tabu* de chaque terre, et aux règles coutumières locales concernant l'utilisation de l'eau des sources dans la vallée. D'après S. Attili, ancien ministre de l'APE, une étude hydrologique menée par l'APE entre 2008 et 2010 aurait démontré que les récents et nombreux forages interagiraient négativement avec l'eau des sources, *via* les réseaux souterrains[722]. Ces interactions auraient donc contribué à l'assèchement des sources de la vallée, rendant impossible la réalisation des droits d'eau attachés aux sources. A.H. Tomazi et S. Naslun (2005) rapportent les témoignages d'agriculteurs de la vallée d'Al Far'a considérant que l'assèchement des sources relèvent à la fois d'une pluie moins abondante et des puits forés autour de la source. Les auteurs déplorent les « *effets négatifs sur le débit des sources* » des forages entrepris par des personnes « *aux positions influentes* », qui entrainent la perte des droits d'eau attachés aux sources de certains agriculteurs (Tomazi et Naslun 2005, 124)[723]. De plus, les relevés pluviométriques de la région ne permettent pas, à eux seuls, d'expliquer cet assèchement durable de la source. Enfin, la concordance temporelle de l'assèchement de la

[720] « *Article (29) : Licensing. 1. The following activities and works shall be subject to the issuance of a license and license fees from the Authority in accordance with a regulation issued by the Cabinet of Ministers. A) Drilling, exploration, extraction or collection of groundwater. B) The construction or expansion of a well or the drilling a substitute well [sic.]. C) Utilizing surface water for non-personal purposes.* »

[721] Equivalent à une amende de 1 200 à 6 500 euros. La loi de l'eau de 2002 et le décret la modifiant, tout comme les autres textes législatifs palestiniens, fixe le montant des amendes en dinars jordaniens et non en shekels israéliens. Ceci s'explique par une volonté de l'AP de ne pas faire référence à l'occupation israélienne dans les textes législatifs palestiniens promulgués après les accords d'Oslo (Brown 2003, 48).

[722] J'ai réalisé plusieurs entretiens avec S. Attili entre novembre 2016 et février 2020. Je n'ai pas réussi à avoir accès à cette étude mais cette information m'a été confirmée par plusieurs personnes au sein de l'APE.

[723] « *Many farmers have relied not on wells, but on springs as their source of water for thousands of years. Although these farmers have documentation for their water rights to this surface water for drinking and irrigating the land, people in influential positions drill wells that ultimately have a negative affect on the discharge of the springs*. »

source d'Al Far'a et des forages à quelques dizaines de mètres de celle-ci renforcent la possibilité d'interactions souterraines. Selon S. Attili, les puits forés à Al Far'a entre 1990 et 2010 pompent entre quatre et cinq millions de mètres cubes d'eau par an, ce qui correspond approximativement à l'ancien débit de la source d'Al Far'a dans les années 1990.

La plupart des agriculteurs rencontrés considèrent les forages à Al Far'a comme la cause de l'assèchement de la source d'Al Far'a, couplé à une pluviométrie décroissante. Quelques agriculteurs, propriétaires de puits récents forés à Al Far'a, réfutent l'argument des interactions négatives souterraines entre forages et source. En 2019, la source d'Al Far'a s'écoulait de nouveau, avec un débit restreint, et a été transformée en aire de récréation pour les enfants (Figure 9.6).



Figure 9. 6 : Bassin d'eau formé par le rejaillissement de la source d'Al Far'a et utilisé comme aire de récréation (Août 2019). Source : Jeanne Perrier.

La plupart des agriculteurs expliquent ce jaillissement par une baisse des pompages dus à un hiver et surtout un printemps pluvieux, réduisant les besoins pour l'irrigation. Cependant, l'eau de la source n'est pas utilisable pour l'irrigation en aval puisqu'elle est contaminée par les eaux usées non-traitées provenant des habitations situées dans la partie est

de la ville de Naplouse et des villages alentours. Les eaux usées rejoignent l'eau de la source quelques centaines de mètres en aval de la source (Figure 9.7).



Figure 9. 7 : Photo du point de rencontre entre l'eau de la source d'Al Far'a et les eaux usées de Naplouse. Source : Jeanne Perrier (Août 2019). Réalisation : Jeanne Perrier.

Indépendamment de leurs interactions avec l'eau des sources, les nombreux forages ont transformé la tenure foncière, la tenure de l'eau, et le modèle agricole de la vallée (section 3). Les personnes ayant foré un puits n'ont pas systématiquement une « *position influente* » comme décrit par A.H. Tomazi et S. Naslun, et leurs profils et stratégies demeurent bien plus divers et complexes.

Les premiers forages réalisés dans les années 1990 coïncident avec la mise en place de l'AP et la période de transition politique prévue par les accords d'Oslo. Les premiers forages que j'ai identifiés datent de 1998. Les agriculteurs d'Al Far'a ont perçu cette transition politique comme un flou institutionnel dont ils ont pu profiter pour forer de nouveaux puits, échappant à la fois aux autorités israéliennes et aux nouvelles autorités palestiniennes. La première vague de forages a eu lieu dans le village d'Al Far'a, en amont de la source. Ce village se situe en en zone A selon les accords d'Oslo et donc sous contrôle civil et policier palestinien uniquement. Cette nouvelle organisation politique a participé au relâchement du contrôle israélien et à la perception d'un vide institutionnel par les résidents et agriculteurs de la région. Plusieurs agriculteurs ont qualifié cette période de « chaos » (« *fawda* » en arabe), expliquant que les premières réglementations palestiniennes sont arrivées plusieurs années

après cette période de désordre. L'APE, par exemple, a mis plusieurs années avant de voir le jour et d'être opérationnelle : en 1993, les accords d'Oslo autorise sa création, en 1995 elle est officiellement créée par décret présidentiel de l'AP, en 1996 la loi n°2 définit ses objectifs et responsabilités, puis il faudra attendre 2002 pour la promulgation de la première loi de l'eau régissant l'ensemble du secteur de l'eau et sa gestion (Husseini 2007, 304)[724].

La Seconde Intifada a empiré l'impression de vide institutionnel. Elle a constitué une période politique extrêmement compliquée pour l'AP et très violente, en raison des invasions et des bombardements de l'armée israélienne ainsi que des couvre-feux imposés par celle-ci dans plusieurs villes et villages de la Cisjordanie. Durant cette période l'AP n'était aucunement en mesure d'appliquer les lois ou de faire respecter un certain ordre. Selon S. Attili, plusieurs agriculteurs à Al Far'a ont profité de cette période de chaos politique et sécuritaire pour forer 27 puits[725]. Ce vide institutionnel semble avoir touché d'autres secteurs tels que l'électricité. Un agriculteur d'Al Far'a explique qu'entre 2002 et 2007, la majorité des puits continuaient d'être alimentés en électricité alors que les factures d'électricité restaient impayées. Cet exemple démontre l'ampleur du vide institutionnel et confirme les stratégies d'opportunité déployées par les habitants et agriculteurs de la région pour tirer partie de ce moment chaotique. Lorsqu'il a fallu rétablir l'ordre, l'AP s'est retrouvé face à un nouveau paysage hydrologique, qui avait eu le temps de s'ancrer mais menaçait l'ordre social de la région d'Al Far'a et son environnement par l'assèchement de la source principale.

Après cette période tumultueuse, l'APE a décidé de légaliser temporairement les 27 puits forés illégalement à Al Far'a en 2010. En 2008, S. Attili, nouvellement à la tête de l'APE, perçoit une crise sociale importante dans la vallée d'Al Far'a entre les agriculteurs du sud de la vallée ayant perdu leur accès à l'eau des sources, et les agriculteurs ayant foré les puits autour de la source d'Al Far'a. Avant même l'étude hydrologique, les agriculteurs dépourvus d'eau établissent rapidement un lien entre forages et assèchement de la source d'Al Far'a. L'APE se retrouve donc devant une situation complexe. D'une part ces forages sont illégaux, ont certainement participé à l'asséchement de la source d'Al Far'a, et ont privé d'autres agriculteurs d'un accès gratuit à l'eau. D'autre part ces forages illégaux ont permis de développer l'agriculture, et de contribuer à l'économie palestinienne. De plus, l'APE s'est retrouvée au centre de nombreux débats : les uns critiquaient son inaction face à l'assèchement de la source et la privatisation de l'eau par les puits illégaux, tandis que

[724] Malgré sa création officielle, le chapitre 5 a démontré la complexité pour l'APE d'imposer un nouveau mode de gestion des ressources en eau pour différentes raisons, à la fois politiques et sociales.
[725] Entretien réalisé le 05/01/2020 par téléphone.

d'autres se plaignaient du manque de permis délivrés par l'APE. Comme expliqué précédemment, les permis de forage et d'extraction doivent être soumis aux autorités israéliennes, réduisant à néant la capacité d'initiatives de l'APE dans ce domaine. Le contexte politique vient donc ajouter une complexité : agir contre ces forages (les reboucher ou ne pas leur fournir de permis) pourrait donner l'impression que l'APE soutient la politique israélienne de restrictions de l'exploitation des ressources en eau pour les Palestiniens. Ceci démontre comment l'occupation israélienne sape le pouvoir de l'AP en la contraignant à choisir entre ne pas agir ou risquer d'être identifiée à l'occupation israélienne par la colonialité de ses pratiques[726].

Afin de résoudre ce problème, l'APE a mené une étude et des négociations entre différents acteurs proposant comme solution la délivrance de permis temporaires, d'une durée d'un an, pour 27 puits déjà forés, sur 55 puits listés à cette époque. Pour les agriculteurs en aval, la contrepartie envisagée par l'APE consistait à acheminer une certaine quantité d'eau de ces nouveaux puits forés vers un réservoir destiné à réalimenter les canaux d'irrigation en eau pour permettre aux agriculteurs concernés de continuer l'irrigation par tours d'eau[727]. Les puits non-légalisés devaient être rebouchés afin de garantir l'arrêt des pompages, ce qui n'a pas eu lieu. La réforme du secteur de l'eau menée à partir de 2010 aurait dû permettre la promulgation d'une réglementation sur l'extraction d'eau et le contrôle des puits agricoles, qui n'a toujours pas vu le jour en 2019[728]. Finalement, la solution adoptée a privilégié l'économie nationale et encouragé les investissements dans l'agriculture réalisés à travers ces forages. Ceci a permis la réalisation d'importants projets d'agrobusiness, financés par l'aide internationale (section 3), et a forcé d'autres agriculteurs en aval de la source à adopter de nouvelles stratégies (Chapitre 10). Selon S. Attili, Israël et les États-Unis ont exprimé leur mécontentement face à cette solution de permis temporaires, estimant qu'elle ne respectait pas l'article 40 des accords d'Oslo. Cependant, les puits concernés n'extrayaient pas davantage d'eau que la quantité auparavant fournie par la source d'Al Far'a et déjà décomptée dans les accords d'Oslo comme faisant partie des « droits d'eau » des Palestiniens. De plus, ces puits n'interféraient pas avec les puits israéliens alentours. Par conséquent, cette opposition s'est rapidement essoufflée.

[726] Le chapitre 10 revient sur la problématique de la colonialité de l'AP en démontrant la manière dont celle-ci, par ses pratiques, se retrouvent identifiée à l'occupant israélien dans certaines situations.
[727] Entretien avec S. Attili réalisé le 05/01/2020 par téléphone.
[728] L'article 31 du décret de 2014 relatif à la loi de l'eau palestinienne mentionne cet objectif. Voir chapitre 3.

La légalisation temporaire des 27 forages continue d'être une source de tensions au sein de l'APE et dans la vallée d'Al Far'a. Certains accusent l'APE d'avoir cédé aux agriculteurs d'Al Far'a, au lieu de protéger les sources d'eau, la biodiversité et l'organisation agricole de la vallée. D'autres accusent l'APE d'encourager un modèle particulier d'« investissements », et de ne pas considérer l'ensemble des agriculteurs comme des acteurs de l'économie nationale, notamment les petits agriculteurs privés de l'eau des sources. Le processus de légalisation des puits a continué après 2010 dans la vallée d'Al Far'a, toujours postérieur aux forages, en contravention à la loi de l'eau de 2003 et au décret de 2014.

2.3 Entre « *hyperlégalité* »[729] et illégalité négociée

Les forages illégaux ont principalement lieu au sud de la zone d'étude entre le village d'Al Nassariya et la source d'Ein Shibli, dans la continuité de la progression des forages légaux au nord d'Al Nassariya. J'ai identifié une dizaine de puits illégaux, sans permis, lors de mes enquêtes de terrain. J'ai également pu observer et suivre le processus de forage de deux de ces puits sans permis, suscitant à la fois inquiétudes et espoir chez les agriculteurs se lançant dans ce projet. Il est difficile d'estimer le nombre de puits illégaux, puisque de par leur statut, il n'existe aucune base de données les répertoriant, et que la plupart des propriétaires de ces puits tentent de rester discrets. Mon objectif n'a donc pas été d'identifier tous les puits illégaux, mais de comprendre les stratégies des enquêtés en ayant foré un, leurs difficultés, et d'explorer les rapports de pouvoir sous-jacents.

La plupart des puits illégaux que j'ai visités viennent en remplacement des anciens droits d'eau de la source et sont à usage privé, peu profonds. Bien qu'illégaux, leurs propriétaires les considèrent légitimes puisqu'il s'agit, dans la plupart des cas, d'acheminer à nouveau l'eau sur les terres où elle arrivait anciennement par gravité. L'acte d'illégalité ne constitue pas ici un signe de rébellion envers le système de permis en place. Il s'agit à la fois d'une incompréhension des procédures de demandes de permis, et d'un manque de confiance dans la transparence du processus d'octroi de ces permis. Par exemple, lors d'une visite d'un puits à Al Nassariya en 2017, un agriculteur confie ne pas avoir de permis pour son puits, foré en 2013, malgré une demande réalisée en 2011 auprès de l'APE[730]. Cependant, sur la base de données de l'APE, j'ai découvert que ce puits était répertorié comme ayant un permis avec un

[729] Terme emprunté à I. Braverman (2019a).
[730] Entretiens réalisés en novembre et décembre 2017 à Al Nassariya.

numéro d'identification officiel. Le manque de transparence, la longueur et le coût des procédures administratives découragent des agriculteurs pour qui l'accès à l'eau est urgent.

Quelques puits illégaux représentent des investissements conséquents afin de sécuriser un accès à l'eau pour un projet agricole. Sur la dizaine de puits illégaux visités, trois puits s'insèrent dans cette configuration risquée. Ces puits atteignent entre 50 et 250 mètres de profondeur et ont permis d'élargir les surfaces cultivées, de commencer un élevage de bétail, ou encore de s'insérer dans l'économie locale après une longue période passée à travailler en Israël. Deux de ces trois puits vendent l'eau à d'autres agriculteurs, et l'un d'entre eux approvisionne la municipalité de Naplouse. Étant donné que le puits est illégal, son propriétaire vend l'eau à un autre propriétaire ayant un puits légal qui fait ensuite le lien avec la municipalité de Naplouse. Ces investissements fondés sur ces puits illégaux ne disposent d'aucune sécurité d'accès à l'eau. Cependant, le laissez-faire des autorités palestiniennes et israéliennes pousse à prendre ce risque.

Les autorités palestiniennes et israéliennes ont adopté une politique de laissez-faire vis-à-vis des forages illégaux dans la vallée d'Al Far'a, empreinte de sursauts d'« *hyper-légalité* ». Pour l'APE, officiellement, ces puits sans permis n'existent pas, et la base de données ne les mentionne pas. Cependant, l'ancien ministre de l'eau, une employée du département juridique de l'APE, et un technicien chargé d'alimenter la base de données sont au courant de l'existence de ces puits. L'employée juridique explique que la situation des puits illégaux demeure complexe à gérer car la loi n'est pas le seul élément à prendre en compte et que l'APE risque d'être perçue comme « *un espion* » si elle sanctionne ces puits illégaux[731]. Comme démontré précédemment, le contexte politique rend difficile une prise de position contre ces forages de la part de l'APE. Pour les autorités israéliennes, les forages illégaux de la vallée d'Al Far'a ne mobilisent pas vraiment leur attention. Ce n'est pas le cas dans d'autres régions palestiniennes, notamment dans la région de Jénine et dans l'aquifère de l'ouest où les autorités israéliennes sanctionnent et rebouchent régulièrement des forages illégaux, même peu profonds. Ceci découle d'un intérêt différencié de la part d'Israël avec les aquifères de la Cisjordanie.

Cette situation paradoxale ressemble à celle décrite par I. Braverman (2019a) à propos des sources en Cisjordanie : une multitude de normes, de lois et d'ordres militaires israéliens existent pour protéger ces sources et les réserves naturelles, ce que l'auteure appelle « *l'hyperlégalité* », tandis que les actes illégaux de confiscations de sources par les colons

[731] Entretien réalisé le 06/12/2016 au siège de l'APE à Ramallah.

israéliens restent largement impunis. Les forages illégaux dans la vallée d'Al Far'a confirment ce paradoxe sans pour autant que les actes illégaux soient commis par des colons israéliens. L'« *hyperlégalité* » du système israélien concernant l'exploitation des ressources en eau en Cisjordanie cohabite avec un laissez-faire des puits illégaux palestiniens dans certaines régions. Dans le cas des puits illégaux, il ne s'agit pas d'une « *illégalité radicale* » comme celle observée pour les sources et qualifiant un profond non-respect des règles par les colons israéliens (Braverman 2019a), mais plutôt de ce que j'appelle une « illégalité négociée ». Autrement dit, les forages enfreignent les règles de l'occupation et la loi palestinienne, mais plusieurs facteurs expliquent pourquoi cette illégalité est relativement tolérée. Cette tolérance à géométrie variable est le produit d'une technique de contrôle par l'occupant et de rapports de pouvoir négociés entre Israël, l'AP et les propriétaires de ces puits.

La tolérance de ces situations illégales dépend des zones géographiques en Cisjordanie. La vallée d'Al Far'a se situe dans l'aquifère de l'est, s'écoulant vers la Jordanie et moins valorisé par Israël. Par exemple, le projet de STEP à l'est de Naplouse a subi beaucoup moins de pression de la part d'Israël que celui situé à l'ouest de Naplouse où les eaux usées s'écoulaient directement vers Israël (Chapitres 7 et 8). De même, Israël vérifie chaque mois la quantité d'eau pompée par les puits situés dans l'aquifère de l'ouest, alors que dans la vallée d'Al Far'a, les propriétaires ou opérateurs des puits ne savent même pas le quota imposé à leurs puits. Enfin, les accords d'Oslo prévoyaient le « développement » de quantités d'eau allouées à l'AP provenant de l'aquifère de l'Est, ce qui pourrait justifier la politique de laissez-faire. Cependant, bien que les forages visités se situent tous en zone B, ils ne bénéficient pas du même traitement de la part des autorités israéliennes, certains étant rebouchés, d'autres non. Comment expliquer alors la différence de traitement à l'intérieur même de la vallée d'Al Far'a entre les puits illégaux rebouchés et ceux laissés impunis ?

Plusieurs agriculteurs ont relaté des incidents où l'armée israélienne a rebouché leurs puits ou celui d'un voisin. Ils témoignent également de l'aléatoire des contrôles effectués par les autorités israéliennes et des sanctions. Par exemple, un agriculteur a foré deux fois un puits en 2013, deux fois rebouchés par les autorités israéliennes la même année. D'autres ont foré des puits, visibles en bord de route, et n'ont jamais reçu une seule visite. Il serait naïf de croire que les autorités israéliennes, tout comme l'APE, n'ont pas connaissance de ces forages. Le forage d'un puits est bruyant et s'effectue sans arrêt afin de faire au plus vite. Le bruit et le matériel imposant nécessaire rendent le forage facilement repérable, malgré certaines tentatives de dissimulation (Figure 9.8).



Figure 9. 8 : Photo d'un forage illégal, où les bâches tendues sont supposées cacher une partie des machines pour assurer une relative discrétion. Source : Jeanne Perrier (Septembre 2017).

Les règles demeurent floues et ceci contribue à l'inquiétude et à l'incertitude accompagnant le forage d'un puits sans obtenir préalablement un permis. De plus cette situation engendre une méfiance et des soupçons de collaboration ou d'espionnage vis-à-vis de ceux qui passent entre les mailles des autorités israéliennes. Pour certains agriculteurs, si un puits n'est pas rebouché par les autorités israéliennes, ils soupçonnent le propriétaire de ce

puits d'entretenir des liens avec celles-ci. Cette méfiance alimente les conflits de voisinage liés aux difficultés d'approvisionnement en eau.

Dans ces situations d'illégalité, les liens avec des personnes haut-placées (« *wasta* » en arabe) semblent importants. Le propriétaire du puits approvisionnant la municipalité de Naplouse court peu de risque puisque sa place dans le réseau d'approvisionnement lui garantit également un certain pouvoir dans le réseau institutionnel. D'autres ne cachent pas leurs liens avec des contacts israéliens, établis au cours de leurs précédentes activités professionnelles en Israël, qu'ils pourraient mobiliser en cas de problèmes. Enfin, perpétuer la menace de la sanction, en rebouchant ponctuellement certains puits, permet aux autorités israéliennes de maintenir le contrôle du territoire, et de rappeler ce contrôle de façon ponctuelle. Il s'agit d'une technique de contrôle permettant d'imposer une certaine discipline avec une intervention modeste pour le pouvoir occupant.

Les forages illégaux dans la vallée d'Al Far'a illustrent un cas d'illégalité négociée, puisque la tolérance de l'illégalité dépend de la zone géographique, des réseaux personnels mobilisables, et de l'aléas de l'application des règles par l'armée israélienne. Enfin, le processus de légalisation de certains puits, mené en 2010 par l'APE, et poursuivi de manière peu transparente ensuite, a renforcé l'illégalité et le pouvoir de négociation des agriculteurs souhaitant forer un puits. Du fait des légalisations engagées en 2010 et du risque politique d'utiliser les mêmes pratiques de sanction que l'armée israélienne, l'APE dispose de peu de recours face à ces forages illégaux.

Section 3 – Le passage à un modèle d'agrobusiness par des investissements privés : entre objectifs d'« efficience » et de rentabilité

Le forage d'un puits permet de changer les trajectoires de l'eau, de s'approprier l'eau pompée, et de créer de nouveaux espaces agricoles, au détriment d'autres plus anciens (Barnes 2012; Trottier et Perrier 2018). Le forage de nombreux puits en amont de la source à Al Far'a a participé à l'assèchement de celle-ci et de ses sources tributaires. La disparition des sources a essentiellement impacté les agriculteurs en aval, qui ont perdu les droits d'eau attachés aux sources dont disposaient leurs terres situées en aval de la source et proches des

rives du *wadi*. L'assèchement de la source et les multiples forages en amont de la source d'Al Far'a ont donc inversé le processus de distribution d'eau : l'eau a été dirigée vers l'amont de la vallée sans droits d'eau, asséchant les terres disposant d'un droit d'eau en aval.

La multiplication des forages a favorisé le développement de nouveaux modèles agricoles et l'intensification des activités agricoles dans la vallée d'Al Far'a. Pour certains, ces nouveaux accès à l'eau ont permis d'étendre la surface de terres irriguées et de cultiver de nouvelles semences. Malgré un développement relativement homogène dans le nord de la vallée d'Al Far'a, il y a une variété de profils d'agriculteurs qu'il est important d'explorer pour comprendre les transformations agricoles de la vallée (section 3.1). Les premiers forages de puits dans les années 1990 coïncident avec l'apparition de la culture du concombre dans la vallée d'Al Far'a pour la production de cornichons (*mukhalal khiar* en arabe)[732]. Le choix des nouvelles semences est le fruit de considérations à la fois économiques et commerciales. La section 3.2 analyse cette nouvelle culture, son apparition et les transformations économiques et agricoles qu'elle engendre. Celles-ci ont été accentuées par l'implantation de deux grandes entreprises d'agrobusiness, spécialisées dans l'exportation d'herbes aromatiques. La section 3.3 étudie la manière dont l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a participé à leur création, favorisant une élite politique et économique palestinienne qui a bénéficié de la vague de légalisation en 2010 pour sécuriser son accès à l'eau. Enfin, la section 3.4 explore les inégalités générées par la nouvelle gestion de l'eau dans la vallée d'Al Far'a.

3.1 Des profils d'agriculteurs divers pour des cultures identiques

Dans le nord de la vallée d'Al Far'a, différents profils d'agriculteurs cohabitent[733]. Tout d'abord, on trouve des agriculteurs « de père en fils », n'ayant jamais exercé dans d'autres secteurs. Ils ont hérité d'une partie des terres de leurs pères auprès desquels ils ont acquis leur expérience et leur savoir-faire. À partir des années 1990, ce sont les premiers à avoir foré des puits afin d'augmenter la surface de terres irrigables. Le forage des puits s'est

[732] Le nom *mukhalal* désigne tout type de légumes marinés dans une eau vinaigrée. Ici je m'intéresse particulièrement aux cornichons, fait à partir de petits concombres et qui constituent une culture importante dans le nord de la vallée d'Al Far'a. Pour faciliter la lecture, j'utilise le mot « cornichon » pour désigner le produit fini, et « concombre » pour désigner la culture.

[733] Je n'inclue pas les travailleurs saisonniers dans cette catégorie car leur organisation et leur statut diffère de celui des agriculteurs de la région. J'étudie brièvement cette catégorie d'acteurs dans la section 3.2. De même, je n'inclue pas les businessmen à la tête des deux grandes entreprises d'herbes aromatiques et de *mukhalal* à Al Far'a. Leur analyse fait l'objet de la section 3.3.

donc souvent accompagné d'achats de terres ou de locations de terres par des contrats annuels renouvelables.

D'autres agriculteurs ont également hérité d'une partie des terres familiales mais ont d'abord travaillé dans d'autres secteurs, voire à l'étranger, avant de revenir et d'investir dans l'agriculture. Pour ces-derniers il s'agit souvent d'un retour à la première expérience professionnelle ayant eu lieu dans les années 1960 sur les terres familiales. Ils ne se positionnent pas comme novices mais plutôt comme des investisseurs ayant profité du boom des puits pour acquérir et louer de nouvelles parcelles.

Pour quelques-uns, très peu nombreux, il s'agit d'une première expérience dans le secteur agricole, facilitée par le soutien de la famille élargie (cousins, oncles) déjà implantés dans la région et l'agriculture. Ils représentent les « nouveaux » agriculteurs, de retour dans la région depuis la fin des années 2000, et qui l'avait quittée dès l'obtention du bac pour aller travailler en Israël ou à l'étranger. J'ai rencontré deux agriculteurs se qualifiant eux-mêmes de « nouveaux » agriculteurs : l'un d'eux a travaillé dès 18 ans dans des restaurants en Israël, et a pu investir ses économies à son retour dans la région, le deuxième a d'abord étudié en Jordanie avant de partir travailler au Canada pendant vingt ans, puis de revenir pour des raisons familiales. Tous deux bénéficient d'un soutien familial et de racines dans la vallée d'Al Far'a sur lesquelles ils peuvent compter afin de faciliter leur reconversion professionnelle.

Une caractéristique rassemble ces trois profils : tous sont considérés comme de « grands » agriculteurs, du fait des grandes surfaces de terres qu'ils cultivent, contrairement aux « petits » agriculteurs du sud de la vallée. Les surfaces cultivées par les agriculteurs, au nord d'Al Nassariya, oscillent entre 100 et 400 dunums, phénomène rare dans l'agriculture palestinienne. Une famille de la région, frères et cousins confondus, cultive à elle seule environ 2000 dunums. La figure 9.9 illustre le type de champs cultivés par ces agriculteurs. On assiste donc à un phénomène d'accumulation des terres aux mains de quelques agriculteurs, renforcé par et renforçant la nouvelle tenure de l'eau, au détriment des petits agriculteurs exclus de ces réseaux. Au nord d'Al Nassariya, ce phénomène d'accumulation des terres aux mains de quelques agriculteurs a débuté plus tardivement, à partir de 2005 lorsque les premiers puits ont été forés. Ces terres étaient auparavant destinées à l'agriculture pluviale et principalement à des cultures céréalières et de légumineuses. La plupart de ces terres appartiennent à des résidents de Talluza ou à des propriétaires absents palestiniens résidant à l'étranger. Comme expliqué dans la première section de ce chapitre, ces « grands »

agriculteurs ne possèdent pas l'ensemble des terres qu'ils cultivent mais en louent une grande partie. Le processus d'accumulation des terres n'est donc pas synonyme ici d'accaparement par la propriété foncière, mais par l'utilisation de celles-ci, et par l'appropriation des ressources en eau pour une agriculture commerciale intensive.



Figure 9. 9 : Photos de deux parcelles cultivées au nord d'Al Nassariya (Haut : Octobre 2017 ; Bas : Avril 2018). Source : Jeanne Perrier.

À Al Far'a, où les premiers forages ont eu lieu dans les années 1990, la surface de terres cultivées par agriculteur se trouve déjà plus restreinte et morcelée, contrainte par l'expansion urbaine et le sol rocheux. Un agriculteur peut également cultiver jusqu'à 100 dunums, généralement divisés en plusieurs parcelles plus ou moins éloignées les unes des autres et de taille très variable. Les compagnies d'agrobusiness cultivent également de larges terres, mais diffèrent par leur fonctionnement.

La volonté de développer l'agriculture a servi d'argument pour justifier le forage des nombreux puits. Ceux-ci ont à leur tour permis de cultiver de nouvelles semences, changeant considérablement le paysage agricole du nord de la vallée. Ce changement a été progressif, des terres situées en amont de la source d'Al Far'a à celles situées au nord d'Al Nassariya. Les arbres fruitiers et les céréales ont laissé place à une diversité de légumes : aubergines, courgettes, tomates, chou-fleur, poivrons, et concombres.

L'abandon des arbres fruitiers, et notamment des citrus, résulte de deux conséquences liées aux forages des années 1990. D'une part, les forages ont permis d'accéder à une plus grande quantité d'eau, de façon plus flexible que le flux continu de la source distribué en tours d'eau. Cette nouvelle disponibilité a rendu possible la culture de différents légumes, plus rentable financièrement que les arbres fruitiers. Les légumes permettent de profiter de plusieurs récoltes tout au long de l'année, tandis que les arbres fruitiers n'offrent qu'une récolte par an. D'autre part, les forages ayant asséché la source et fait disparaitre les tours d'eau, les propriétaires dont les terres se sont retrouvées privées d'eau et sans moyen de forer un puits, ont dû déraciner leurs arbres. Un professeur de l'Université d'Al Najah à Naplouse explique qu'il avait acheté cinq dunums de terres à Al Far'a dans les années 1990, où sa famille possédait déjà cinq dunums, et sur lesquels poussaient des orangers, irrigués grâce à la source d'Al Far'a. Cependant, au début des années 2000, il a dû déraciner ces arbres par manque d'eau[734]. Ce premier moment de déprise agricole a coïncidé avec la volonté d'autres agriculteurs d'investir dans ce secteur en louant des terres afin d'augmenter la surface cultivée. En Cisjordanie, un agriculteur ne plante généralement pas d'arbres fruitiers sur une terre qu'il loue car il faut attendre plusieurs années avant d'avoir de bonnes récoltes, ce qui est financièrement trop risqué. Ainsi, les agriculteurs ayant loué de nouvelles terres à Al Far'a ont préféré la culture de légumes.

Les cycles de plantations demeurent relativement similaires pour les agriculteurs du nord d'Al Nassariya et d'Al Far'a. Ils dépendent logiquement des différentes saisons, mais

[734] Entretien réalisé le 02/03/2017 à Naplouse.

également des stratégies de mises sur le marché. De septembre à décembre, les agriculteurs sèment et récoltent les pommes de terre. Un agriculteur ayant démarré son activité agricole depuis 2011 explique qu'il préfère semer en octobre plutôt qu'en septembre comme font la plupart de ses voisins, car cela lui permet de vendre ses récoltes plus tardivement sur le marché lorsque les prix augmentent : en pleine saison, le carton de pommes de terre se vend entre 20 et 30 shekels israéliens (NIS) sur le marché local, tandis qu'en fin de saison, il se vend 65 NIS[735]. Après la saison des pommes de terre, démarre la saison la plus importante pour ces agriculteurs, celle des concombres, de mi-février à mi-juin. Ensuite, pendant l'été certains agriculteurs continuent de cultiver malgré les fortes chaleurs, afin de ne pas risquer de perdre leur main d'œuvre. Ils cultivent des aubergines, du poivron, des piments et du maïs. Le maïs nécessite une importante quantité d'eau. Sa culture au mois d'août dans une région aride, avec des températures atteignant 45 degrés, sans aucune pluie, n'est possible que grâce aux nombreux puits forés. Selon certains agriculteurs, cultiver le maïs permettrait également de nettoyer le sol avant de semer les cultures d'hiver en septembre. Afin de bien comprendre les enjeux derrière les transformations agricoles de la vallée, il est nécessaire de s'intéresser à la culture des concombres et la manière dont elle répond aux objectifs de développement agricole fixé par la politique agricole palestinienne (Chapitre 3).

3.2 Le marché israélien et les concombres, l'équation de la réussite ?

La saison des concombres est la plus importante économiquement pour les agriculteurs du nord de la vallée. Il s'agit d'une variété de concombre particulière destinée à la production de cornichons très utilisés dans la cuisine tant par les Israéliens que par les Palestiniens. Dans la vallée d'Al Far'a, la culture de concombres a débuté dans les années 1990. Cette période correspond à celle des premiers forages ayant permis d'intensifier l'agriculture par l'irrigation. L'arrivée de ces semences dans la vallée s'explique essentiellement par des raisons économiques et commerciales. D'une part, les compagnies israéliennes se fournissaient auparavant auprès d'agriculteurs israéliens qui cultivaient ces petits concombres. Selon un des agriculteurs d'Al Nassariya, la ville de Tamra, au nord

[735] Entretien réalisé le 25/09/2017 à Al Nassariya.

d'Israël, était connue pour les cultiver[736]. La main d'œuvre étant moins chère en Cisjordanie, les entreprises israéliennes ont opté pour des fournisseurs palestiniens afin de réduire les coûts de production. De plus, en 2006, le groupe commercial palestinien Sinokrot a ouvert une entreprise agro-industrielle à Al Far'a, spécialisée dans la production agricole et la commercialisation de légumes marinés, essentiellement des concombres, des piments et des olives. L'implantation de cette entreprise a stimulé et directement participé à l'accroissement des surfaces cultivées de concombres (voir 3.3).

Le concombre constitue une culture spécifique puisqu'environ la moitié de la production dans le nord de la vallée d'Al Far'a est destinée au marché israélien[737]. Ceci suppose des normes de calibrage strictes à respecter et le passage par des intermédiaires commerciaux afin de vendre les produits aux entreprises israéliennes. Ces intermédiaires sont généralement issus de la population arabe d'Israël et travaillent pour les succursales israéliennes de multinationales, telles que Nestlé. Ils se déplacent auprès des agriculteurs de la vallée afin de vérifier, puis d'acheter une partie de la production de concombres. Les concombres ne respectant pas les calibres imposés sont écoulés sur le marché local palestinien. Les intermédiaires commerciaux fixent le prix, commun à tous les agriculteurs de la vallée. En 2017, le prix au kilo était fixé à 2.7 NIS. Il n'y a que peu de place pour la négociation, même si le prix de vente ne satisfait pas les agriculteurs. Ces derniers disposent de coûts de productions assez élevés car ils doivent également acheter des pesticides[738] et payer une centaine de travailleurs saisonniers. Leur mécontentement vient en partie du fait que les concombres achetés par les intermédiaires sont également destinés à l'exportation, augmentant significativement le revenu des entreprises ou succursales israéliennes. De plus, en 2017, l'un des intermédiaires israéliens s'est retrouvé en défaut de paiement, et ses chèques devinrent impossibles à encaisser pour les agriculteurs concernés. Dans ce cas, les recours juridiques demeurent longs et difficiles car il s'agit de banques israéliennes auxquelles les agriculteurs palestiniens n'ont pas accès physiquement. Malgré ces désavantages, cultiver ce type de concombres reste intéressant car le recours aux marchés israéliens, et indirectement à l'exportation, garantit une certaine sécurité d'absorption de la production.

[736] Entretien réalisé le 26/04/2018 à Al Nassariya. En 2003, huit veuves de Tamra (ville israélienne à majorité arabe) ont créé la coopérative *Azka Pickle Cooperative*, leur permettant de produire et de vendre toutes sortes de légumes marinés, dont des petits concombres. Ceci démontre un certain savoir-faire et la présence d'une agriculture destinée à ce type de production dans cette zone, comme décrit par notre enquêté.

[737] Cette estimation provient des entretiens réalisés avec les différents agriculteurs d'Al Nassariya et d'Al Far'a destinant leur production à ces marchés.

[738] Un agriculteur d'Al Nassariya explique qu'il dépense environ 360 000 NIS pour de pesticides pour ses 260 dunums qu'il cultive. Il précise qu'il achète les produits dans la ville palestinienne de Tulkarem mais que ceux-ci sont importés d'Angleterre. Il paie environ 300 NIS pour un litre (entretiens réalisés en septembre 2017).

La réussite de la saison des concombres dépend du climat, élément non maitrisable, mais également de l'approvisionnement en eau. En 2018, d'importants passages pluvieux en début de saison ont formé des flaques d'eau abimant les pieds des plants. Dans la vallée d'Al Far'a, la plupart des concombres se cultivent en pleine terre et requièrent une quantité d'eau importante afin de correspondre aux calibrages de taille imposés. Pour 100 dunums de concombre, il faut compter environ 700m^3 d'eau, distribués de fin mars à début juin, tous les deux jours. Le forage des puits a donc favorisé l'expansion de cette culture, permettant de gérer l'eau en fonction des cultures visées, et non l'inverse comme requérait l'irrigation par la source.

La réussite de la saison dépend également de la disponibilité de la main d'œuvre. Les travailleurs saisonniers constituent une main d'œuvre très demandée, en Cisjordanie et en Israël. Dans le nord de la vallée d'Al Far'a, les agriculteurs emploient des travailleurs à l'année, ainsi que des saisonniers embauchés lors des différentes récoltes. Au sud d'Al Nassariya, l'organisation du travail agricole diffère : les petits agriculteurs emploient des travailleurs de façon ponctuelle, payés à la journée, et s'appuient surtout sur une main d'œuvre familiale masculine pour les récoltes. Pour la récolte des concombres, les agriculteurs prévoient un travailleur pour une surface comprise entre un dunum et un dunum et demi. Ces travailleurs saisonniers proviennent souvent de Bethléem, ou de la région de Jénine et s'installent avec leur famille de manière temporaire sur leur lieu de travail dans des tentes. L'employeur s'occupe de fournir l'eau. Sur la Figure 9.10, on peut voir des travailleurs récoltant les concombres, et en arrière-plan, à flanc de colline, leurs habitations temporaires.



Figure 9. 10: Photo d'une parcelle de concombres au nord d'Al Nassariya pendant la récolte en avril 2018. Source : Jeanne Perrier.

D'autres emploient également des hommes du camp de réfugiés d'Al Far'a. Pour ces derniers, l'employeur organise, à ses frais, des navettes qui conduisent les travailleurs chaque matin et les ramènent en fin de journée. L'employeur fournit également les repas pendant la journée de travail. Les travailleurs sont rémunérés à hauteur de 30% du prix de vente sur la quantité totale produite, ce qui représente une charge financière importante pour les agriculteurs.

La récolte des concombres ne se fait pas au même moment suivant les zones climatiques. Les travailleurs débutent par la récolte à Al Nassariya, très tôt le matin. Certains partagent leur journée et vont ensuite à Al Far'a l'après-midi pour récolter d'autres champs. Ceci dure approximativement d'avril à juin, selon les années. Ensuite, ces mêmes travailleurs saisonniers et familles remontent vers Meithaloun, village situé au sud de Jénine, dans le courant du mois de juin, où la récolte est beaucoup plus tardive. Enfin, ceux qui obtiennent des permis pour entrer en Israël partent travailler sur les parcelles israéliennes entre septembre et décembre, notamment pour la récolte de dattes et d'olives. Les autres rentrent dans leur village d'origine et y demeurent jusqu'au printemps suivant.

Pour les agriculteurs du nord de la vallée, la main d'œuvre constitue la contrainte principale, bien plus que l'approvisionnement en eau. Un agriculteur d'Al Far'a explique que les travailleurs saisonniers, qu'il avait payés à l'avance pour s'assurer de leur présence lors de la récolte des concombres, lui ont finalement fait faux bond après avoir obtenu un permis pour

travailler en Israël où ils bénéficient d'un salaire journalier plus avantageux. Un autre agriculteur d'Al Nassariya explique qu'en 2018 il n'a pas pu cultiver l'entièreté de ses terres car il n'a pas réussi à embaucher de travailleurs. D'autres se plaignent de l'ultra-mobilité de la main d'œuvre, qui les oblige à employer de nouvelles personnes chaque année, rendant difficile l'établissement d'une relation de confiance. Pour faire face à ces contraintes certains agriculteurs cultivent toute l'année, sans pause estivale en juillet et août afin de fidéliser une partie de leurs travailleurs. Ces cultures leur rapportent peu, mais permettent de garder une partie de la main d'œuvre, de la fidéliser, de la former, et d'éviter l'angoisse d'une pénurie de travailleurs lors des moments clés de récoltes.

3.3 L'émergence d'une agriculture d'exportation encouragée par l'aide internationale

L'aide internationale a participé à l'émergence d'une agriculture d'exportation à Al Far'a, à partir de 2006. Ces projets sont en adéquation avec les politiques agricoles palestiniennes qui souhaitent augmenter la capacité d'exportation du secteur agricole palestinien afin d'accroitre la valeur ajoutée de ce secteur au sein de l'économie palestinienne (chapitre 3). Entre le village d'Al Far'a et la ville voisine de Tubas, trois grosses entreprises agricoles se sont implantées : 1) *Khayzaran Fresh Herbs Farm*, 2) *Daraghmeh for Fresh Herbs and Agriculture*, et 3) *Zadona*. Les deux premières sont spécialisées dans la production et l'exportation d'herbes fraiches aromatiques. Elles ne formaient qu'une seule et même entreprise en 2006, mais se sont scindées en deux en 2013. La troisième produit et commercialise des légumes marinés en boite. *Khayzaran Fresh Herbs Farm* et *Zadona* appartiennent au plus grand groupe commercial palestinien, Sinokrot, créé en 1982 et dirigé par Mazen Sinokrot, homme d'affaire palestinien. Je me concentre ici sur les entreprises *Khayzaran* et *Daraghmeh* afin d'analyser l'impact de leur création sur l'agriculture dans la vallée d'Al Far'a. Toutes deux se situent au nord du camp de réfugiés d'Al Far'a, en amont de la source (Figure 9.11).

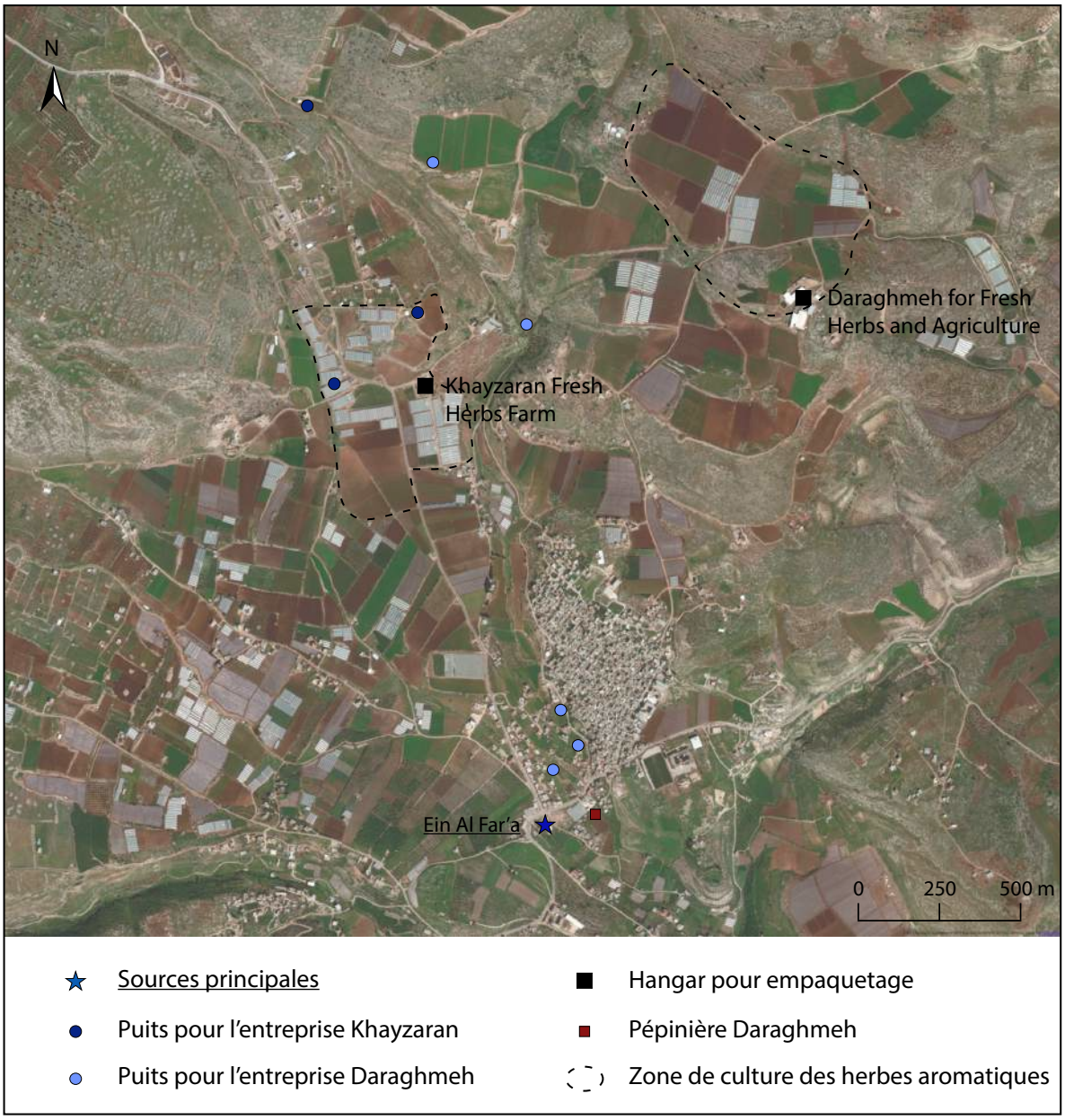

Figure 9. 11: Carte de l'implantation des entreprises d'herbes aromatiques et de leurs puits à Al Far'a. Réalisation : Jeanne Perrier.

D'après le récit proposé par CARANA, société américaine de consultance[739], l'entreprise *Khayzaran Agrobusiness* a été créée en 2005 à la suite d'un partenariat entre cinq agriculteurs palestiniens et l'USAID. Selon un professeur d'université palestinien, il y avait bien plusieurs agriculteurs locaux à l'origine du projet de production d'herbes aromatiques, mais l'idée a ensuite été reprise par plusieurs hommes d'affaires palestiniens qui ont su mobiliser leur réseau d'alliés politiques et économiques[740]. L'entreprise *Khayzaran* et celle de

[739] Elle fournit des conseils de développement économique à différents acteurs, tels que les gouvernements, des entreprises privées, des individus ou encore des bailleurs de fonds.
[740] Entretien réalisé le 26/08/2019 à Naplouse.

Daraghmeh reprennent le nom d'importantes familles de la région, assez proches. La famille Daraghmeh représente la plus grande famille de la ville de Tubas, située à quelques kilomètres d'Al Far'a. La famille Khayzaran constitue une branche de la précédente, moins étendue mais propriétaire de terres au nord d'Al Far'a, là où s'est installée l'entreprise du même nom.

L'implication de l'USAID fait l'unanimité dans les différents récits entendus. Ce partenariat s'inscrit dans le projet *Palestinian Agribusiness Partnership Activity* (PAPA), financé par l'USAID et mis en œuvre par CARANA. L'objectif général du projet PAPA consiste à « *développer l'agriculture palestinienne* » en améliorant la production agricole et la qualité des produits. Pour y arriver, le PAPA encourage le développement de « *nouvelles méthodes pour cultiver des produits agricoles à plus haute valeur ajoutée qui capitalisent sur les opportunités de marché pour les avantages comparatifs de la Cisjordanie et de Gaza : un climat favorable et une main d'œuvre agricole abondante*. »[741]. On retrouve les mêmes éléments de vocabulaire que ceux repérés dans la politique agricole palestinienne, avec l'idée d'une main d'œuvre agricole abondante alors que nous venons de voir les difficultés de certains agriculteurs pour attirer cette main d'œuvre dans la vallée d'Al Far'a.

En s'intéressant aux différents projets soutenus via ce montage financier, l'objectif principal semble surtout d'augmenter la capacité d'exportation du secteur agricole et d'encourager les entreprises agro-industrielles dans ces démarches. Le site de CARANA explique qu'entre 2005 et 2009, les différentes subventions, d'un montant total de 6,1 millions de dollars, ont permis à sept entreprises agro-industrielles palestiniennes d'atteindre le niveau des normes internationales pour l'exportation[742]. On retrouve essentiellement le groupe agro-industriel palestinien Sinokrot, impliqués dans une majorité de ces projets, et en partenariat avec une compagnie d'exportation israélienne (*ARAVA Export Growers Ltd.*) garantissant l'accès aux marchés extérieurs.

[741] Présentation du projet PAPA extraite de la lettre d'information de l'été 2007, disponible sur le site de CARANA Corporation : https://www.carana.com/tm-projects/80-middle-east-a-north-africa/99-palestinianargibusinesspartnershipactivitypapa (accédé le 09/10/2019): « *a primary goal of PAPA is to strategically develop new methods for higher-value agricultural products that capitalize on market opportunities for the comparative advantages in the West Bank and Gaza: favorable climate and a plentiful agricultural labor force.* ».

[742] "*Through $6.1 million in cost-sharing grants, this project enabled seven agribusiness firms in the West Bank to expand and enhance operations to meet export standards and opened markets for about 650 small famers and producers of herbs, vegetables, and olive oil.*" https://www.carana.com/tm-projects/80-middle-east-a-north-africa/99-palestinianargibusinesspartnershipactivitypapa (accédé le 09/10/2019)

En 2017, l'USAID a également financé un projet de pépinière pour l'entreprise *Daraghmeh*, à travers son programme *COMPETE*[743], également soutien de l'agriculture d'exportation. L'entreprise cultive uniquement des herbes aromatiques, sous serres ou en plein terre selon les variétés. Les terres cultivées se situent à plusieurs kilomètres de la pépinière, au nord d'Al Far'a (Figure 9.12). Les produits se destinent en priorité à l'exportation comme l'indique la brochure :

> « *Pour répondre aux normes internationales, l'usine d'emballage est située sur une surface de cinq cents mètres carrés et elle comprend les équipements nécessaires (...). Tout cela a été fait pour répondre aux normes et spécifications internationales. L'entreprise produit 22 variétés d'herbes fraîches, qui sont toutes plantées et emballées en vue de leur exportation et de leur distribution sur les marchés internationaux. Aujourd'hui, nos marchés cibles sont les États-Unis (toutes les expéditions sont étudiées et approuvées par la FDA [Food and Drug Administration] et l'USDA [United States Department of Agriculture] avant d'être distribuées sur le marché), l'Europe, la Russie et les États du Golfe.* »[744]

[743] Pour rappel, ce programme couvre différents secteurs de l'économie palestinienne, dont l'agriculture, appelé « Agribusiness » sur le site internet de COMPETE. L'objectif est de transformer l'agriculture palestinienne afin de la rendre compétitive au niveau international (Chapitre 7).

[744] « *To meet the international standards, the packing house is located on an area of five hundreds square meter and it includes the required equipment (...). All these were done to meet the international standards and specifications. The Company produces 22 varieties of fresh herbs, all of which are planted and packed for the purpose of export and distribute to the international markets. Now, our targeted markets are the USA (all shipments are investigated and approved by the FDA and USDA before being distributed to the market), Europe, Russia and Gulf States.* »



Figure 9. 12: Photos des différentes infrastructures agricoles de l'entreprise *Daraghmeh Fresh Herbs*. Source : Jeanne Perrier (Mai 2018).
Photo 1 : pépinière de l'entreprise située à une centaine de mètre de la source d'Al Far'a ; Photo 2 : plaque sur le bureau du directeur attestant du partenariat avec l'USAID ; Photo 3 : aperçu d'une partie des parcelles où sont cultivées les herbes aromatiques en pleine terre et sous serres, par l'entreprise ; Photo 4 : hangar servant au stockage et à la préparation des produits.

Il ne s'agit pas ici de condamner tout ce qui s'apparente à l'agro-industrie, mais de comprendre les conséquences, souvent peu mises en avant, de ces partenariats présentés comme des « *success stories* » du développement palestinien. A. Mansour (2012) dénonce les stratégies d'exportation, soutenues par les bailleurs de fonds pour augmenter les revenus des agriculteurs, mais qui détériorent leur sécurité alimentaire et les transforment de plus en plus en travailleurs agricoles. J. Trottier et al. (2019) analyse le revers des stratégies agricoles des agrobusiness de la vallée du Jourdain, plantant massivement des palmiers dattiers avec le soutien de bailleurs internationaux, et notamment la compromission des moyens de subsistance des métayers cultivant auparavant ces terres.

Une brochure réalisée par le *Palestinian Investment Promotion Agency* (PIPA) répertorie l'entreprise *Khayzaran* comme une source d'inspiration pour les futurs investissements, située dans la région de Tubas qui « *se distingue par l'abondance en eau, et donc, la possibilité de cultiver toute sorte de produits agricoles toute l'année* » (PIPA 2010,

110)[745]. Le discours de l'abondance des ressources en eau repose sur une coproduction de l'ordre naturel et de l'ordre social : l'eau est rendue disponible par les multiples forages réalisés, permettant ensuite de justifier la mise en place d'une agriculture d'exportation, maximisant la productivité de l'eau. L'abondance des ressources en eau existait bien avant les forages, mais plus en aval de la source. Les forages ont déplacé cette abondance vers le nord de la vallée d'Al Far'a, qui auparavant devait compter essentiellement sur les eaux de pluie.

La naturalisation de l'abondance des ressources en eau rend invisible la complexité de la tenure de l'eau derrière ces projets. Le début des exportations, en mai 2007 et célébré par une cérémonie officielle sans présence de représentants de l'AP[746], et coïncide avec les premières négociations entre les agriculteurs d'Al Far'a et l'APE concernant la légalisation des puits illégaux forés depuis la fin des années 1990 à Al Far'a. Des trois puits approvisionnant les 100 dunums de terres cultivées par l'entreprise Khayzaran, un seul remonte à l'époque jordanienne. Les deux autres ont été forés en 2001 et 2006. Les besoins d'approvisionnement en eau ont augmenté depuis 2006, car l'entreprise ne cultivait qu'une vingtaine de dunums avant de s'étendre progressivement via l'achat de terre et la location de terres voisines. Un réservoir de 1000 m^3 construit en 2006, et financé par l'USAID, permet d'assurer une pression constante malgré les débits irréguliers des puits selon les saisons. Toute l'irrigation est planifiée par ordinateur afin d'apporter la quantité d'eau calculée comme nécessaire, assurant ainsi une irrigation « efficiente » car limitant les pertes d'eau[747]. Ceci fait partie des « *nouvelles méthodes* » promues par le projet PAPA afin de moderniser l'agriculture palestinienne et d'accroitre les revenus générés par celle-ci. Le système d'irrigation pour les terres de l'entreprise *Daraghmeh* est identique. De même parmi les quatre puits utilisés par cette dernière, un seul est antérieur à 1967. Les autres ont été forés à partir des années 1990. Un responsable de l'entreprise *Daraghmeh* explique que l'agriculture d'exportation constitue un véritable « développement » comparée à l'agriculture « traditionnelle », et permet de contourner les difficultés du marché local[748]. Aucun enquêté travaillant pour ces entreprises n'a clairement répondu à la question de la légalité *a posteriori* de ces puits. Au vu des conditions politiques entre 2001 et 2006 lorsque ces puits ont été

[745] « *The area [of Tubas] is distinguished by an abundance of water, and thus, the ability to grow various kinds of agricultural products year round.* »
[746] D'après la lettre d'information n°2 du projet PAPA, la cérémonie a eu lieu le 2 mai 2007 en présence du Directeur de mission de l'USAID, du Président du conseil de l'entreprise *Khayzaran Agrobusiness*, de la cheffe de la section économique du Consulat Général des Etats-Unis, du chef de projet pour PAPA, et du PDG du groupe Sinokrot.
[747] Entretien réalisé avec l'ingénieur responsable des cultures au sein de l'entreprise *Khayzaran Palestine Fresh Herbs* le 07/05/2018 à Al Far'a.
[748] Entretien réalisé le 05/05/2018 dans les bureaux de l'entreprise *Daraghmeh Fresh Herbs* à Al Far'a.

forés, il est difficile de penser que l'APE aurait pu accorder des permis de forage. Cependant, certaines connections entre l'élite économique palestinienne et l'AP ont pu jouer. Que ces puits aient été légalisés *a posteriori* par l'APE ou qu'ils aient bénéficié d'un permis de forage pendant la Seconde Intifada alors qu'aucun autre permis n'a été attribué, ceci démontre la position privilégiée de ces entreprises et la façon dont la légalité négociée à jouer au profit de ces acteurs.

Même s'il est difficile d'estimer les conséquences des pompages sur les puits voisins, certains agriculteurs d'Al Far'a accusent les deux entreprises d'avoir fait baisser le niveau d'eau dans leurs puits. Ces accusations révèlent surtout une faible intégration du projet dans l'environnement social. L'ingénieur responsable de la supervision du projet *Khayzaran* vient de la région de Jénine. Il a étudié à l'université Al Najah à Naplouse jusqu'en 2015, et a été embauché dans l'entreprise peu après. Il explique peu connaître la vallée d'Al Far'a, ses problématiques et l'histoire de la région. Lors des entretiens, il m'a très vite dirigée vers un membre de la famille Khayzaran, originaire de la région et propriétaire, avec ses frères, des puits liés au projet. Le responsable du projet *Daraghmeh* a étudié le commerce à l'Université américaine de Jénine. Il a conscience des changements agricoles ayant eu lieu dans la région car il appartient à la famille Daraghmeh. Cependant, sa formation à l'université a participé à lui inculquer une représentation de l'agriculture correspondant à celle promue par l'USAID et l'AP, c'est-à-dire fondée sur un objectif de rentabilité économique.

La présence d'entreprises agro-industrielles et leur soutien financier via des subventions de bailleurs de fonds ont participé à transformer le paysage agricole et social du nord de la vallée d'Al Far'a. La communication sur la réussite du partenariat entre l'USAID et l'entreprise *Khayzaran* met en avant les retombées positives en termes de création d'emplois. Les emplois salariés offrent une meilleure stabilité financière que la condition d'ouvrier agricole où le salaire varie en fonction des jours travaillés ou de la récolte. La plupart des employés de l'entreprise *Khayzaran* travaillait auparavant comme ouvriers agricoles dans les colonies israéliennes alentours et dans la vallée du Jourdain. Si cette agriculture d'exportation permet de créer de nouveaux emplois salariés, elle participe à modifier l'organisation du secteur agricole. Les terres ne sont plus cultivées par des agriculteurs qui supervisent l'ensemble des opérations, du semis jusqu'à la commercialisation. Dans cette entreprise, chaque employé a un rôle spécifique. L'ingénieur en chef supervise l'ensemble des activités et contrôle quotidiennement le système d'irrigation. Une partie des employés cueillent les herbes. Puis, à l'intérieur du hangar principal, d'autres nettoient et assemblent les herbes en

bottes qui seront ensuite soigneusement emballées par d'autres. L'implantation du projet a donc transformé le travail agricole : l'ingénieur a pris, en partie, le rôle de l'agriculteur ; les salariés, payés mensuellement, ont remplacé les ouvriers agricoles permanents, payés à la journée et les travailleurs saisonniers, payés selon un ratio.

Lors de mes différentes visites, j'ai croisé uniquement des hommes salariés de l'entreprise. Pourtant, comme expliqué précédemment, à Al Nassariya, les femmes et les enfants participent également à la récolte saisonnière des concombres et migrent en famille pour travailler sur les champs. La transformation de l'emploi favorise donc les hommes par rapports aux femmes, malgré les attentes formulées dans les stratégies nationales et agricoles palestiniennes.

Le partenariat avec l'USAID a permis à l'entreprise *Khayzaran* d'acquérir le label *EurepGap*, aujourd'hui *GLOBALGAP*[749], autorisant les exportations. Selon l'ingénieur, toute la production est exportée, divisée entre l'Europe, les États-Unis et les pays du Golfe. Les bas prix du marché palestinien ne font pas le poids face aux revenus générés par l'exportation. En plus de l'obtention du certificat, le projet PAPA a mis en relation le groupe Sinokrot avec une compagnie d'exportation israélienne, ARAVA, afin de faciliter les exportations. L'occupation israélienne constitue un frein majeur à l'exportation des produits palestiniens en raison des contrôles aux checkpoints, et des longues retenues de marchandises qui finissent éventuellement par pourrir. Ces obstacles pèsent financièrement sur les agriculteurs qui souhaitent exporter. Certains accusent ces grandes entreprises palestiniennes de faire le jeu de la normalisation en concluant des accords commerciaux avec des entreprises israéliennes (Tartir 2018). Il ne s'agit pas d'abaisser les obstacles à l'exportation liés à l'occupation israélienne pour les agriculteurs palestiniens, mais d'encourager la coopération entre les entreprises palestiniennes et israéliennes. Enfin, la possibilité d'exporter pour cette entreprise alors que les agriculteurs voisins peinent à vendre leurs marchandises sur le marché local et israélien crée des tensions.

Les opportunités économiques dont disposent ces grandes entreprises palestiniennes, à travers le projet PAPA, viennent renforcer l'image d'une élite politico-économique palestinienne, soutenant la construction d'un État néolibéral (Bouillon 2004; Haddad 2016). Lorsque le projet PAPA a débuté en 2005, Mazen Sinokrot venait d'être nommé Ministre de l'économie palestinienne. Il y restera jusqu'aux élections de 2006. Pour plusieurs acteurs

[749] Le label a changé de nom pour refléter son expansion internationale. Les lettres GAP signifie « *Good Agricultural Practices* ». Ce label a été créé en 1997 à l'initiative de supermarchés européens.

palestiniens (employés de l'AP, universitaires, ingénieurs, agriculteurs), il ne s'agit pas d'une coïncidence si le projet PAPA a établi des partenariats avec le groupe Sinokrot dans la vallée d'Al Far'a et du Jourdain alors même que le président du groupe était Ministre de l'économie. Il semblerait que sa position politique ait servi ses intérêts économiques, en dirigeant l'USAID vers son propre groupe commercial. Cette connivence entre les élites économique et politique exclut d'autres acteurs économiques, tels que les petits et moyens agriculteurs de la vallée d'Al Far'a qui cherchent alors à s'insérer dans d'autres réseaux de pouvoir pour promouvoir leurs intérêts. Le chapitre suivant analyse les stratégies d'adaptation de ces acteurs marginalisés par ces transformations agricoles.

3.4 Une nouvelle tenure de l'eau source d'inégalités

Avec la multiplication des forages et l'assèchement consécutif des sources de la vallée d'Al Far'a, une nouvelle tenure de l'eau a remplacé l'ancienne, se caractérisant par la privatisation et la marchandisation des ressources en eau. Les forages illégaux ont parfois constitué un moyen détourné de récupérer les anciens droits d'eau de la source pour les agriculteurs financièrement capables de réaliser cet investissement.

La plupart des puits forés depuis les années 1990 relèvent d'un investissement privé, réalisé par une seule personne. La gestion des puits dans la vallée d'Al Far'a diffère de celle majoritairement présente dans le reste de la Cisjordanie où les puits constituent des « sociétés »[750] dans lesquelles ceux ayant investi dans le forage du puits détiennent des parts (Trottier 1999). Il ne s'agit donc pas de puits privés. Seuls quelques puits dans la vallée d'Al Far'a fonctionnent de cette façon : les puits forés à l'époque jordanienne, et quelques nouveaux puits forés par des frères ou cousins, mais dépassant rarement plus de trois partenaires. Le reste des puits sont privés, forés par une seule personne. La vente de terres a également participé à ce changement de tenure de l'eau. Comme nous l'avons vu, la famille Abdel Hadi, propriétaire d'une grande partie des terres et des puits jordaniens de la vallée d'Al Far'a, a vendu progressivement ses terres. Lorsqu'un puits se situe sur une terre à vendre, l'acheteur devient alors propriétaire de la terre et du puits. Ceci a contribué à transformer des puits gérés en communs par une dizaine de partenaires à des puits privés, propriété d'une seule personne.

[750] En arabe « *sharikat el bir* », traduit littéralement par « société du puits ».

La privatisation des puits a entrainé une marchandisation de l'eau agricole dans la vallée d'Al Far'a. Lorsqu'il était possible d'irriguer grâce aux sources, les agriculteurs ne payaient pas l'eau qu'ils recevaient. Les agriculteurs incapables de forer leur puits deviennent désormais tributaires de ces puits privés. Ceux qui bénéficiaient auparavant de tours d'eau de la source achètent aujourd'hui l'eau à des propriétaires de puits qui ont contribué à la disparition de leurs droits d'eau. Ces nouveaux puits ont mené à une appropriation des ressources en eau, par la privatisation et la marchandisation d'un commun. Cette transformation de la tenure de l'eau a engendré de nouvelles inégalités. La répartition en tours d'eau était également porteuse d'inégalités, puisque seules certaines terres avaient des droits d'eau. Cependant, ces inégalités d'accès étaient liées à des considérations topographiques et relevaient d'une gestion commune des sources. De plus, l'eau des sources demeurait une ressource accessible à tous pour un usage domestique. Les nouvelles inégalités ne reposent nullement sur une réorganisation de cette gestion commune, mais sur un accaparement des ressources en eau via des investissements privés, sans régulation émanant de la communauté. Il s'agit d'une situation d'accès libre où l'eau appartient à celui qui la capture.

La privatisation des puits a modifié le rapport de pouvoir concernant les ressources en eau puisque le propriétaire du puits devient seul décisionnaire du prix de vente de l'eau et de son accès. Le tableau 9.1 répertorie les puits visités lors de mes enquêtes dans la vallée d'Al Far'a et détaille le prix de vente de l'eau pour chaque puits[751]. J'ai volontairement laissé les prix dans les formats indiqués par les enquêtés (NIS/m^3 ou NIS/heure) car cette différence fait sens. Les lettres « NA » signifient « non-applicable », indiquant que l'eau de ce puits n'est pas vendue.

[751] Parmi ces puits, on trouve des puits légaux et illégaux. Afin d'éviter toute identification possible des puits, j'ai supprimé leur localisation ainsi que la date précise de leur forage. J'ai uniquement indiqué la période de forage, suivant le découpage périodique expliqué dans la section 2.

Puits	Profondeur	Période de construction	Débit (m3/heure)	Prix
1	70	1	70	4 NIS/m^3
2	?	1	70-120	1,5 NIS/m^3
3	58	1	Fermé	Fermé
4	?	1	50	2NIS/m^3
5	100	1	40	NA
6	145	1	200 --> 40	NA
7		1	Fermé	Fermé
8	150	1	120-->90-100	1.4 NIS/m^3
9	60	1	100	NA
10	?	1	100	1.2 NIS/m^3
11	320	2	120	100 NIS/h
12	135	2	60	2.5 NIS/m^3
13	100	2	80	NA
14	225	2	55	NA
15	150	2	H: 60 - E: 50	NA
16	170	2	40	1.5 NIS/m^3
17	280	2	90	130 NIS/h
18	250	2	120	130 NIS/h
19	150	2	?	?
20	130	2	120	150 NIS/h
21	180	2	100	2-2.2 NIS/m^3
22	300	2	40	NA
23	170	2	70-80	NA
24	120	2	80	NA
25	125	2	H:120 - E: 80	130 NIS/h
26	160	2	40-50	NA
27	220	2	H: 80 - E: 50	NA
28	175	2	70	130 NIS/h
29	100	2	40	?
30	20	3	4	NA
31	73	3	80	NA
32	100	3	120-80	NA
33	7	3	35	NA
34	180	3	70	1.6 NIS/m3
35	250	3	80-85	1.5 NIS/m^3
36	250	3	?	NA
37	250	3	110	1.5 NIS/m^3
38	300	3	35	NA
39	300	3	100	NA
40	300	3	120	150 NIS/h
41	60	3	?	NA
42	40	3	Pas assez	NA
43	160	3	30	NA
44	90	3	30	NA
45	?	3	120	130 NIS/h
46	?	3	75	NA

Tableau 9. 1: Base de données des puits visités entre 2016 et 2019. Source : Jeanne Perrier.
Dans la colonne débit, les flèches entre deux valeurs indiquent une baisse du débit, la lettre H indique le débit en hiver, et la lettre E le débit en été. Les prix sont exprimés en shekels (NIS) par m^3 ou par heure, selon le format donné lors des entretiens. Pour la périodisation, le chiffre 1 indique les puits forés entre 1960 et 1967, le chiffre 2 ceux forés entre 1990 et 2008, et le chiffre 3, ceux forés après 2008.

Lorsque les agriculteurs indiquent les prix en shekels par m^3, il s'agit généralement d'un puits qui vend à des petits agriculteurs calculant leurs besoins en eau en mètre cube et non par heure, unité trop grande. À l'inverse, lorsque les agriculteurs expriment les prix en shekels (NIS) par heure, c'est qu'il s'agit d'un puits vendant à des agriculteurs cultivant des parcelles de plus de cent dunums, et comptabilisant leurs besoins en eau en termes d'heure. Cette différence de comptabilité n'a aucune influence en termes de prix de l'eau lorsque celle-ci est pompée d'un même puits. Cependant, elle reflète une gestion différente de l'approvisionnement en eau, et permet de distinguer les principaux acheteurs pour chaque puits. On remarque, par exemple, que les puits forés à l'époque jordanienne vendent l'eau par mètre cube. Leur débit instable et leur situation géographique permettent de confirmer qu'ils approvisionnent essentiellement des agriculteurs cultivant de petites parcelles. Parmi les quatorze puits forés après 1990 vendant l'eau à d'autres agriculteurs, huit vendent l'eau par heure. Cependant, pour la période post-1990, le plus frappant demeure le nombre de puits ne vendant pas leur eau.

La privatisation des ressources en eau par le forage de puits se traduit également par une appropriation des ressources en eau, sans volonté d'approvisionner d'autres parcelles que celles cultivées par le propriétaire du puits. Le tableau 9.2 résume le nombre de puits ne vendant par leur eau, parmi les puits visités sur le terrain. Parmi les 46 puits de ma base de données, seuls 19 vendent l'eau à d'autres agriculteurs, ou municipalités.

Période de forage	**Nombre de puits ne vendant pas leur eau**	**Total de puits répertoriés**
Période jordanienne (entre 1948 et 1967)	2	10
Après 1990	20	36
TOTAL	**22**	**46**

Tableau 9. 2 : Nombre de puits ne vendant pas leur eau à d'autres agriculteurs. Source : Jeanne Perrier (visites de terrain entre janvier 2017 et août 2019).

Ce phénomène reflète le développement agricole de la vallée d'Al Far'a : avec l'augmentation des surfaces cultivées par agriculteur, il y a eu une concentration des besoins d'approvisionnement en eau. Pour certains, le forage d'un puits a constitué dès le début un moyen d'approvisionnement exclusif. Pour d'autres, l'exclusivité s'est imposée progressivement par l'augmentation des surfaces cultivées, rendant finalement impossible la vente d'eau à d'autres agriculteurs. Ainsi, certains agriculteurs doivent s'approvisionner à

trois ou quatre puits différents afin d'accéder à la quantité d'eau souhaitée, tandis que d'autres peinent à trouver un puits où s'approvisionner.

Il est difficile d'établir comment les propriétaires des puits décident de ne pas vendre l'eau de leur puits. Dans l'ouest de la Cisjordanie, chaque puits dispose d'un quota, alloué par Israël, et les autorités israéliennes vérifient régulièrement que la quantité d'eau pompée ne dépasse par le quota attribué. Chaque propriétaire ou opérateur d'un puits connait donc ce quota. Dans la vallée d'Al Far'a, aucun des propriétaires de puits n'a su nous dire s'il existait un quota pour son puits. Il ne semble donc pas y avoir de limites particulières. Ceci peut s'expliquer par le contexte particulier de l'aquifère de l'est (section 2). De fait, la décision de vendre ou non l'eau ne découle pas d'un problème de quantités d'eau pompée. Il peut s'agir d'une décision regroupant différents facteurs, tels que le coût d'extraction, et le nombre d'heures de fonctionnement du puits. Ces décisions demeurent donc arbitraires et peu claires.

Le prix de l'eau, quel que soit le format de prix retenu, reste très variable. Lorsqu'on uniformise les prix en shekels par mètre cube d'eau, on obtient des prix variant de 0,8 NIS/m^3 à 4 NIS/m^3. En soustrayant le prix le plus bas et celui le plus élevé, le prix de vente moyen est de 1,4 NIS/m^3. Le puits vendant le mètre cube d'eau à quatre shekels constitue une exception, mais son histoire renforce l'idée selon laquelle les propriétaires de puits possèdent un pouvoir décisionnaire important et non-régulé. Ce puits a été foré à l'époque jordanienne par la famille Abdel Hadi et est toujours enregistré sous le nom d'un membre de la famille. Cependant, la terre et le puits, situé sur celle-ci, ont été achetés par un résident de Naplouse dans les années 1990, qui les a vendus à son tour en 2015 à l'ancien maire de Naplouse. Ce-dernier ne cultive pas la terre, mais vend l'eau à des agriculteurs ainsi qu'à la municipalité. Il a bénéficié d'un programme de réhabilitation du puits, financé par l'organisation CARE, qui a notamment remplacé le moteur diesel par un moteur électrique. Ceci permit de diminuer le prix de vente du mètre cube. Cependant, selon un agriculteur s'approvisionnant auprès de ce puits, une fois que le projet eut été terminé, le propriétaire du puits a augmenté le prix de vente, sans qu'aucune contestation ne soit possible. Ce manque de régulation profite aux propriétaires qui disposent d'un pouvoir de négociation fort face aux agriculteurs.

La multiplication des forages a permis à certains d'accéder à l'eau, mais a également compliqué l'accès à celle-ci pour d'autres, notamment par la privatisation et la marchandisation de cette ressource.

Conclusion du chapitre 9

Ce chapitre a exploré le changement de trajectoires des ressources en eau par la multiplication des forages dans le nord de la vallée d'Al Far'a. Cette analyse a permis d'étudier la matérialisation du discours sur la transformation de l'agriculture dans cet espace et la recomposition des rapports de pouvoir. L'étude de la vallée d'Al Far'a permet d'interroger les dynamiques endogènes de transformation agricole en marge des interventions directes des agences de développement.

Contrairement au cas d'étude étudiés dans les chapitres précédent, la vallée d'Al Far'a n'a pas fait l'objet de grands projets de développement agricoles exogènes, et pourtant, depuis les années 1990, elle a subi une transformation de son paysage agricole et des modes de tenure de l'eau. Ces bouleversements découlent principalement de stratégies individuelles économiques se matérialisant par le forage de puits afin d'intensifier l'agriculture par le passage à une agriculture irriguée, ou par l'accroissement des surfaces déjà cultivées. Ces dynamiques s'observent ailleurs en Cisjordanie et constituent ce que J. Trottier et J. Perrier (2018) appellent des « *fronts pionniers agricoles interstitiaux* ». Les puits, très souvent initialement forés sans permis émanant des autorités israéliennes ou de l'APE, interfèrent avec le flux d'eau souterrain alimentant la source d'Al Far'a et avec les puits forés à l'époque jordanienne.

Jusqu'au début des années 2000, les sources de la vallée d'Al Far'a irriguaient les terres situées à proximité du *wadi* selon une distribution de tours d'eau. Les puits forés à partir des années 1990 ont asséché les sources et ont redistribué l'eau vers le nord de la vallée, conduisant de nombreux agriculteurs à perdre leur accès à l'eau. D'autres agriculteurs dont l'accès à l'eau reposaient sur des puits forés à l'époque jordanienne, ont également vu leur accès à l'eau se restreindre du fait d'un manque de réhabilitation de leurs puits et d'une baisse du niveau de la nappe phréatique à l'aune des multiples forages effectués en amont.

Ce chapitre a démontré que ces forages sont le résultat de différentes dynamiques, à la fois migratoires et économiques. Historiciser les transformations de la vallée d'Al Far'a permet de rendre compte des dynamiques agricoles et de peuplement depuis le début du 20ème siècle. La guerre de 1948, puis les différentes vagues de migration jusque dans les années 1990 ont participé au peuplement de la vallée d'Al Far'a qui a engendré une intensification de l'activité agricole. Celle-ci s'est accélérée dans les années 1990 et 2000 avec le retour de

Palestiniens des pays du Golfe, et la fermeture du marché du travail israélien pendant la Seconde Intifada, formant une population sans-emploi conséquente. Ces nouveaux arrivants ont contribué à transformer l'agriculture de la vallée en investissant dans le développement d'une agriculture commerciale intensive *via* des stratégies d'appropriation des ressources en eau. Ce nouveau modèle agricole est essentiellement tourné vers le marché israélien et l'exportation, et repose principalement sur la culture de concombres et d'herbes aromatiques. Cette spécialisation la rend particulièrement vulnérable aux aléas climatiques et économiques, et dépendante d'une importante main d'œuvre.

Ces transformations agricoles ont été initiées par des stratégies individuelles endogènes, menées à la fois par des agriculteurs déjà présents, par de nouveaux arrivants en reconversion, et également par des investisseurs palestiniens du secteur de l'agrobusiness. Ces derniers ont contribué à l'installation d'entreprises agro-industrielles, spécialisées dans la production d'herbes aromatiques pour l'exportation. Leur implantation combine à la fois des stratégies endogènes et exogènes, mobilisant leurs réseaux de pouvoir locaux pour accéder à des financements étrangers. Un des cas examinés dans ce chapitre démontre les alliances entre deux familles de notables et de propriétaires fonciers de la région de Tubas, et un homme d'affaires palestinien inséré dans les réseaux de l'élite politico-économique de l'AP. Ces alliances ont permis d'accéder à des financements internationaux, pour développer leurs investissements agricoles et établir également des partenariats avec des acteurs israéliens pour assurer l'exportation de leurs produits.

L'instabilité du contexte politique a contribué aux transformations agricoles de la vallée d'Al Far'a reposant sur le forage de puits illégaux. Les années 1990 ont d'abord été un moment de transition important avec la création de l'AP et de l'APE par les accords d'Oslo. Ceci a engendré un vide institutionnel dont ont profité certains agriculteurs pour forer des puits et ainsi intensifier leurs activités agricoles. Ces forages n'ont pas obtenu de permis préalable, en contravention avec les ordres militaires israéliens régissant le développement des ressources en eau en Cisjordanie. Ceux forés après 2002, ont également contrevenu à la première loi de l'eau palestinienne interdisant les forages sans permis. La Seconde Intifada a prolongé cette période d'instabilité politique et détourné l'AP et Israël de ces préoccupations agricoles. Cependant, quelques tensions ont commencé à apparaître dans les années 2000 dues à la multiplication des forages et à l'assèchement progressif des sources de la vallée menaçant les droits d'eau des agriculteurs dépendant de celles-ci. Ceci a mené l'APE à trancher en faveur de la légalisation de la plupart des forages illégaux réalisés entre 1990 et 2010.

L'analyse du rapport entre illégalité, légalité et légitimité éclaire les rapports de pouvoir entre Israël, l'APE, et les agriculteurs de la vallée d'Al Far'a. Bien que les puits forés sans permis soient considérés illégaux par Israël et l'AP, leurs propriétaires les considèrent légitimes. Les agriculteurs dépossédés en aval les jugent cependant illégitimes car les terres irriguées par ces puits ne détiennent pas de droit d'eau inscrit dans leur titre de propriété. De plus, même si considérés illégaux par Israël et l'AP, ces forages n'impliquent pas des sanctions immédiates et systématiques. L'armée israélienne rebouche parfois, et ferme les yeux souvent. Ceci s'explique à la fois par un intérêt moindre dans l'aquifère de l'est, mais également par une technique de contrôle fondée sur l'aléatoire et l'arbitraire, permettant de maintenir une certaine discipline à moindre coût. De nombreux agriculteurs ne forent pas de puits, pour des raisons financières surtout, mais également du fait de l'insécurité d'un forage illégal. Pour l'AP, la situation est plus complexe. Sa non-intervention résulte de deux facteurs contraignant sa prise de position vis-à-vis de ces forages illégaux. D'une part, le processus de légalisation a entamé son autorité, car celui-ci a démontré la subordination de l'AP aux pouvoirs locaux, et notamment aux grandes familles locales ayant massivement investi dans l'agriculture commerciale et d'exportation, et dépendant de ces puits. D'autre part, sanctionner les puits illégaux mettrait l'AP dans une situation complexe de mimétisme vis-à-vis des pratiques de l'armée israélienne. Reboucher les puits illégaux palestiniens constitue une prérogative de l'armée israélienne, et si l'AP venait à s'en charger, cela alimenterait une forme de colonialité particulièrement risquée politiquement et socialement.

Ces dynamiques d'expansion agricole et de conversion à l'agriculture de firme se retrouvent dans d'autres régions (Amichi et al. 2015; Woodhouse et al. 2017) et nécessitent une attention particulière pour comprendre les stratégies déployées par chaque acteur et éviter l'écueil de l'homogénéisation. Pour la vallée d'Al Far'a, ces transformations agricoles reposent sur une gestion de l'eau basée sur la maximisation économique de l'utilisation de l'eau. Ces nouveaux modèles agricoles sont considérés comme meilleurs en termes d'utilisation « efficiente » de l'eau, puisqu'ils utilisent des techniques « modernes ». Ils remplissent les objectifs énoncés dans les stratégies agricoles et de l'eau analysés au chapitre 3 et participe à augmenter la valeur ajoutée du secteur agricole dans l'économie palestinienne, considérée comme une mesure de la bonne santé de l'agriculture par l'AP et les agences de développement.

Toutefois, ce chapitre s'intéresse principalement aux acteurs de ces bouleversements de la tenure foncière et de la tenure de l'eau mais n'étudie pas les conséquences de ces forages sur

les agriculteurs dépossédés de leur accès à l'eau. Ces transformations engendrent des violences envers ces-derniers qu'il est nécessaire d'étudier pour documenter l'ensemble des dynamiques et des rapports de pouvoir dans la vallée d'Al Far'a. Le chapitre 10 explore l'hétérogénéité des stratégies d'adaptation déployées par certains agriculteurs et les formes de gouvernement que les transformations et les mécanismes de violence génèrent.

Chapitre 10 – Des processus d'adaptation sources de violences et révélateurs d'un pouvoir dispersé de l'Autorité palestinienne

Ce chapitre interroge les processus d'adaptation aux transformations agricoles analysées dans le chapitre précédent dans la vallée d'Al Far'a. Il décentre l'analyse sur les stratégies micro-locales, agricoles ou non, qui permettent d'étudier la façon dont ces espaces et ces acteurs, exclus des grands projets de développement, se réalisent et s'insèrent dans les réseaux de pouvoir ordinaires. Cette analyse permet d'identifier les processus complémentaires de construction de l'Autorité Palestinienne (AP) et de la société palestinienne à l'aune de ces adaptations.

La disparition des communs dans la vallée d'Al Far'a, à partir du début des années 2000, a donné lieu à une reconfiguration de la tenure de l'eau et de la terre, rendant vulnérables les petits agriculteurs dépendant des communs, décrits et discutés au chapitre 9, et favorisant des investissements pour le développement d'une agriculture commerciale et industrielle, destinée essentiellement aux marchés israéliens et étrangers. Cette restructuration de la vallée a également encouragé la spéculation foncière, avec l'arrivée d'investisseurs urbains achetant les terres d'agriculteurs en déprise. De plus, la vallée d'Al Far'a souffre des problèmes de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines liés au rejet des eaux usées non-traitées de la ville de Naplouse et des villages situés en amont du *wadi* qui traverse la vallée. La pollution des eaux de surface restreint considérablement leur utilisation pour l'irrigation.

La première section de ce chapitre explore les différentes stratégies, individuelles ou collectives, mises en place par les agriculteurs de la vallée pour faire face aux transformations de la tenure foncière et de l'eau analysée au chapitre précédent. On n'observe pas ce que nous pourrions appeler « la nostalgie des communs » mais plutôt une adaptation aux changements et une diversification des activités, notamment de la part de ceux qui sont les plus affectés par les transformations agricoles de la vallée. La deuxième section révèle un autre type de transformation, liée aux évènements de déprise agricole et de vente de terres agricoles. On observe une nouvelle agrarisation de la vallée, avec une pluriactivité croissante, et un phénomène de gentrification causé par la construction de résidences secondaires et de villégiatures par des investisseurs urbains. Enfin, la dernière section analyse les conséquences de ces transformations sur les représentations de l'AP formulées par les habitants et

agriculteurs interrogés. Ceux-ci mettent en avant des sentiments d'abandon et d'échecs des projets de développement, et formulent des critiques acerbes envers l'AP. J'explore ces critiques à partir des notions de clientélisme et de colonialité. Cette dernière section dépasse le cas d'étude de la vallée d'Al Far'a. Ce travail permet de rendre compte de la complexité des relations entre l'AP, les gouvernements locaux et la société palestinienne dans toute son hétérogénéité.

Section 1 – Des stratégies d'accomodation dans la vallée d'Al Far'a

Le développement agricole de la vallée d'Al Far'a, analysée au chapitre 9, a profondément transformé ce territoire sur le plan agricole, économique et social. Les transformations de la vallée d'Al Far'a ont contribué tour à tour à modifier la structure sociale de la vallée, son organisation autour des ressources en eau, ses modèles agricoles et l'utilisation des terres. Toutes ces transformations ont participé à marginaliser certaines populations et certains usages par rapport à d'autres, et à créer des constellations hydropolitiques multiples. Ces transformations ont également modifié la trajectoire de l'eau, souvent de façon involontaire, et donc les interactions entre humains et environnement et les relations de pouvoir.

Les multiples forages ont bouleversé la tenure de l'eau dans la vallée d'Al Far'a, en contribuant à l'assèchement des sources et à l'avènement des puits privés. Paradoxalement, la multiplication de ces derniers dans la vallée a compliqué l'accès à l'eau pour certains agriculteurs. On observe différentes stratégies d'adaptation à ces transformations, liées à la diversité des profils d'agriculteurs. Certains ont profité de projets de développement pour faire face aux changements liés à la tenure de l'eau, renouveler leurs activités agricoles et lutter contre les inégalités d'accès à l'eau. L'analyse de ces transformations et de ces discours révèle la violence structurelle et infrastructurelle auxquelles font face les agriculteurs et habitants dans ces territoires en mutation.

1.1 Négocier un accès à l'eau par l'établissement d'une coopérative : la légitimation de la violence infrastructurelle

Les projets de développement ont permis à certains agriculteurs de négocier un nouvel accès à l'eau. Par ces projets, ils ont pu récupérer, de façon détournée, un accès à l'eau relativement sécurisé leur permettant d'intensifier leurs activités agricoles.

L'un des projets de la vallée d'Al Far'a consiste à créer des associations d'usagers de l'eau (AUE). Ces projets découlent de la nouvelle organisation de la gestion de l'eau agricole promue par le décret de 2014 (Chapitre 3). Dans la vallée d'Al Far'a, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a organisé des ateliers pour former des AUE, en coopération avec l'Autorité palestinienne de l'eau (APE), les conseils de village ainsi que le PHG (*Palestinian Hydrology Group*). Ces ateliers font partie du projet « *Strengthening capacities and supervision of the services provided to farmers in the West Bank* », mené sous l'égide de la FAO et financé par le Canada.

À la suite de ces ateliers, aucune AUE officielle n'a été créée dans la vallée d'Al Far'a, mais un regroupement de petits agriculteurs irrigants a vu le jour. En octobre 2017, j'ai assisté à une réunion ayant pour objectif d'établir un comité autour d'agriculteurs situés dans la zone d'Al Nawaje, entre Beit Hasan et Ein Shibli (Figure 10.1). L'organisation en coopérative d'irrigants constitue un objectif intermédiaire dans la sécurisation de l'accès à l'eau pour ces agriculteurs. Sur la vingtaine d'agriculteurs concernés, propriétaires ou locataires de terres agricoles au sud de Beit Hasan, tous ont perdu leurs droits d'eau avec l'assèchement de la source d'Al Far'a et n'arrivent pas à négocier l'achat de l'eau à un ou plusieurs puits voisins. Les puits situés à proximité de leurs terres ne vendent pas d'eau, ou à des prix trop élevés. Un agriculteur présent à la réunion explique que depuis la disparition de l'eau de la source, il ne peut plus irriguer les vingt dunums qu'il a achetés dans les années 1990 et sur lesquels il cultivait des légumes. Aujourd'hui, il y cultive du blé en pluvial[752]. Le regroupement de ces agriculteurs en coopérative est supposé augmenter leur pouvoir de négociation, par la force du nombre, afin de convaincre le propriétaire du puits voisin de leur vendre de l'eau à un prix moins élevé.

[752] Entretien réalisé le 02/11/2017 à Beit Hasan.



Figure 10. 1 : Réunion pour la création d'une coopérative d'irrigants à Beit Hasan. Source : Jeanne Perrier (Novembre 2017).

Durant la réunion, le propriétaire du puits a exprimé à plusieurs reprises n'avoir aucun intérêt à conclure un accord avec la future coopérative[753]. Il habite Salem, village voisin, et a acheté les terres en 1996, avec le puits déjà existant. Au total, il a acheté 220 dunums avec ses frères. Il a remplacé les citrus par du thym, culture plus rentable car la récolte se fait tous les cinquante à soixante jours. L'eau de son puits sert essentiellement à irriguer ses propres terres. De temps en temps, il vend l'eau à d'autres agriculteurs, au prix de 1,4 shekels (NIS) le mètre cube Après une vingtaine de minutes de présentation du projet par le PHG et le ministère de l'agriculture (MoA) aux agriculteurs présents à la réunion, le propriétaire du puits invité, nommé S., intervient d'abord pour exprimer son désintérêt pour le projet :

> « *S : J'aimerais comprendre personnellement mon rôle, comme je suis le fournisseur d'eau, je peux continuer à leur donner deux heures d'eau comme ce que je fais déjà, sans qu'ils [les agriculteurs présents] aient besoin de créer une coopérative. Cette association que vous voulez créer, c'est leur problème, pas le mien, je m'en fiche.* »

[753] Les extraits présentés ci-dessous proviennent d'échanges ayant eu lieu pendant la réunion au conseil de village d'Al Nassariya le 02/11/2017. Ces échanges ont été traduits de l'arabe vers le français par l'auteure, présente à la réunion.

S'ensuit alors une discussion entre un des représentants de PHG et S. pour tenter de trouver une solution et convaincre S. de ne pas sortir du projet :

> *« PHG : Laisse-moi te répondre. En premier, ta présence illumine cette réunion*[754]*. Et l'objectif de t'avoir dans cette association n'est pas de te donner des responsabilités, mais de donner du poids à cette association. Quand tu vois les problèmes de ces pauvres agriculteurs dans cette association, tu auras peut-être plus de compassion pour eux, surtout quand tu verras que certains n'ont plus d'eau ou en manquent, tu pourras leur en donner.*
> *S. : Il y a des raisons à ces problèmes d'eau.*
> *PHG : Je sais et je comprends.*
> *S. : Construisez-leur un réservoir à côté du puits qui pourra être rempli d'eau et dès qu'ils auront besoin d'eau, ils en prendront.*
> *PHG (interrompt S.) : Il y a deux choses que tu dois faire. Premièrement, il s'agit de l'association, tu dois prendre soin d'eux [les agriculteurs présents]. Deuxièmement, tu dois faire un arrangement avec eux pour le paiement et les prix de l'eau. Je respecte ton opinion mais je te demande de faire partie de cette association, pour soutenir les agriculteurs dans les bons et les mauvais moments. En tant que fournisseur d'eau, tu seras un partenaire important dans leur réussite, et cela voudra dire que tu ne les as pas laissés tomber.* »

Cet échange contient des éléments de discours qui permettent de mieux saisir les rapports de pouvoir entre les personnes présentes lors de cette réunion et la violence épistémique à l'œuvre. La conversation entre ces deux personnes va durer une dizaine de minutes, pendant lesquelles tous deux parlent des agriculteurs, présents autour de la table, et directement concernés par le projet, sans jamais leur donner la parole. Pourtant, il s'agit d'une discussion autour de désaccords sur le cœur du projet, c'est-à-dire la création d'une coopérative pour faciliter l'accès à l'eau des agriculteurs. L'échange se produit uniquement entre 1) l'association palestinienne, le PHG, chargée par les bailleurs de porter ce projet et 2) le propriétaire du puits, perçu comme acteur essentiel de la réussite du projet. De plus, le représentant du PHG dépeint les agriculteurs présents comme vulnérables et dépendants d'une aide extérieure, en utilisant le champ lexical de la fragilité : « *pauvres agriculteurs* », « *compassion* », « *prendre soin d'eux* ». Tandis que ces éléments de discours cultivent l'image d'agriculteurs vulnérables, le propriétaire du puits, S., est représenté comme le protecteur et la clé du succès de ces agriculteurs. Ainsi, les relations de pouvoir semblent déséquilibrées : d'un côté les agriculteurs apparaissent dénués de toute capacité à agir sur leur propre sort, et de l'autre, S. et PHG semblent tenir les rênes de la discussion et l'avenir de ces agriculteurs entre leurs mains.

[754] Ceci est une formule de politesse couramment utilisée en dialecte palestinien pour honorer la présence de quelqu'un qui se déplace pour rendre visite ou assister à un événement.

De plus, ces éléments de discours créent une catégorie homogène d'agriculteurs, qui ne prend pas en compte les nombreuses différences et intérêts de chacun. Pourtant en interrogeant individuellement quelques agriculteurs présents à la réunion, je me suis rendue compte que certains s'enthousiasmaient pour les facilités de commercialisation promises par le projet, tandis que d'autres, en situation de déprise agricole, cherchaient à évaluer leur intérêt dans ce projet de coopérative[755]. La diversité de leurs profils vient contrarier cette homogénéité construite par les porteurs du projet.

Puis S. fait part de ses critiques concernant le projet et questionne les responsables du projet au PHG sur le fait de l'avoir choisi, lui, comme fournisseur d'eau et non pas un autre. Cette situation lui paraît injuste au vu de ce qu'il explique déjà faire pour ces agriculteurs :

> « *S. : Je suis d'accord à 100%. Ce que je veux dire c'est que, nous [S. et ses frères] nous cultivons une partie de nos terres et quand nous avons de l'eau en plus, nous sommes même prêts à donner ce surplus à des juifs, alors comment ça se fait qu'on refuserait de la donner à des agriculteurs qui sont nos voisins ? Laisse-moi parler. Ce que je veux dire c'est pourquoi vous ne parlez pas avec N. [autre propriétaire de puits de la région]? Je suis avec eux [les agriculteurs présents], leurs inquiétudes sont les miennes, leurs problèmes sont les miens et leur situation me fait de la peine. Un jour, j'ai vu qu'un agriculteur avait des concombres à irriguer alors j'ai décalé mon calendrier d'irrigation pour lui donner de l'eau. Le deuxième point que je veux dire c'est pourquoi vous ne demandez pas à d'autres comme N. et A. [deux autres propriétaires de puits de la région]? Le surplus d'eau qu'ils ont, ils pourraient aussi leur donner.* »

Ce questionnement de S. envers les responsables du projet démontre qu'il perçoit ce projet comme une responsabilité qu'on lui impose et une charge supplémentaire dans l'organisation de la distribution d'eau de son puits. Au fil des arguments déployés, sa position devient ambiguë. Il oscille entre des arguments démontrant son soutien envers les agriculteurs et des tentatives pour s'extraire de ce projet. Afin de montrer qu'il soutient déjà ces agriculteurs, il met en avant sa compassion envers ces « *voisins* » et les initiatives qu'il a déjà prises pour aider certains de ces agriculteurs. Il ne cherche pas à arrêter tout approvisionnement, mais questionne l'utilité de transformer une organisation informelle de l'approvisionnement en eau en un agencement des relations plus formel entre lui seul et ces agriculteurs. Il questionne également le choix du puits, le sien, alors que d'autres puits existent aux alentours qui pourraient participer à cet effort de redistribution.

[755] Entretiens réalisés avec une partie des agriculteurs présents à la réunion, le 02/11/2017 à Al Nassariya.

Le représentant de PHG fournit une réponse à ces questionnements sur le même registre que précédemment, celui de la compassion voire de la pitié, et fait appel à la réputation du propriétaire du puits pour le convaincre :

> *« PHG : Écoute, on se connaît bien, notre relation est ancienne. Mais quand quelqu'un cherche à s'échapper de ses responsabilités, il commence à demander pourquoi ci et pourquoi ça et demande à lui, demande à l'autre. S'il te plait, comprends-moi bien mon ami, je suis d'accord avec toi qu'il y a d'autres puits, mais je te demande de nous laisser commencer avec toi, de réaliser l'association avec toi, et ensuite quand elle sera sur pied dans cette zone, on pourra commencer à penser à l'étendre et parler avec les autres propriétaires de puits. Mais d'aller voir ailleurs maintenant, les agriculteurs n'ont pas cette possibilité. Le fait que tu les soutiennes ne te donne pas plus de responsabilités, mais tu seras la raison de la stabilité de cette association et une garantie de sa pérennité pour la période à venir. Une fois de plus, je suis d'accord avec toi qu'il y a d'autres sources d'eau, mais les agriculteurs aimeraient bénéficier du puits le plus proche de leurs terres pour faciliter les choses. Donc mon frère, s'il te plait reste avec nous. Je sais que tu es un homme honnête et loyal et que tu aimes faire le bien. Ces gens [les agriculteurs présents] comptent sur toi, donc prends soin d'eux.* »

Le puits de S. apparaît comme étant le choix le plus simple, car géographiquement proche de la zone à irriguer. Toutefois, d'autres raisons transparaissent à travers la réponse du représentant du PHG quant au choix du puits. Il fait notamment appel aux relations « *anciennes* » entre le PHG et S., ainsi qu'au caractère « *honnête et loyal* » de S. Ces formules de proximité et les compliments placent S. dans une position de supériorité et impliquent qu'un refus de sa part serait considéré comme un signe de malhonnêteté et de cupidité.

La place des agriculteurs dans ces discussions et dans la réunion dans son intégralité révèle leur rôle passif au cours de celle-ci. À deux reprises certains agriculteurs ont pris la parole en réponse à une sollicitation de la part des organisateurs de la réunion : une première fois pour confirmer qu'ils étaient intéressés par un projet de commercialisation des feuilles de vignes, et une deuxième fois pour donner les noms des agriculteurs ayant une terre dans le périmètre envisagé. Il s'agit donc plutôt d'une prise de parole sollicitée, plutôt que spontanée.

La réunion devait permettre de convaincre S. de signer un contrat avec la coopérative nouvellement créée, fixant le prix de l'eau à 1 NIS le mètre cube. Cependant, S. a d'abord refusé, n'ayant aucun intérêt à vendre l'eau à ce prix-là, alors que d'autres agriculteurs achetaient déjà l'eau au prix plus élevé :

> « *S. : Je prends soin d'eux [les agriculteurs présents], mais s'il te plait ne me donne pas des responsabilités que je ne pourrai pas supporter. Donc je vais continuer à leur donner le surplus d'eau que j'ai, mais le plus important dans cette discussion c'est de*

ne pas m'imposer des choses qui dépassent mes capacités. Par exemple, si demain ils veulent fixer un prix, je vais refuser, je suis un fournisseur d'eau. »

Finalement, au printemps 2018, S. a accepté de signer un contrat avec un prix de vente fixé à 1,4 NIS le mètre cube, ne changeant donc rien à la situation pour les agriculteurs irrigants. Pour K., un représentant du PHG présent à la réunion, il s'agit d'un échec car ce contrat n'encourage en rien les agriculteurs à se rassembler. Le prix de l'eau évolue en fonction de différents facteurs. Le fixer à un prix plus bas que la moyenne aurait dû permettre de garantir un avantage constant aux agriculteurs de la coopérative. Cependant, en le fixant à 1,4 shekels, cela devient plus avantageux pour les agriculteurs de continuer à acheter l'eau individuellement, et de bénéficier d'un prix flexible, plutôt que de payer un prix fixe en rejoignant l'association. Selon K., cet échec représente la transformation de l'eau en un bien commercial et un objet de compétition[756].

La création d'une coopérative n'a pas permis de diminuer les coûts d'accès à l'eau, mais a ouvert la voie à de nouveaux projets qui ont permis d'améliorer l'accès à l'eau. Les agriculteurs ont pu obtenir des financements pour bénéficier d'un nouveau réservoir commun pour stocker l'eau. L'eau pompée par le puits est directement acheminée à ce réservoir. Ensuite, elle est distribuée aux parcelles individuelles, ou aux réservoirs individuels que possèdent certains agriculteurs. Ceci permet de gérer un stock d'eau plutôt qu'un flux, et de garantir un débit stable. Lorsqu'un agriculteur souhaite avoir de l'eau, il en fait la demande auprès de l'opérateur du système d'irrigation qui l'inclut dans le calendrier d'irrigation. Le nouveau réservoir dispose d'une plus grande capacité de stockage, ce qui permet une plus grande disponibilité et flexibilité de calendrier pour les agriculteurs. La gestion par stock permet une plus grande flexibilité dans le calendrier d'irrigation, et réduit la dépendance envers le puits auquel ces agriculteurs sont reliés. Les réservoirs représentent un projet typique du PHG afin de répondre aux problèmes d'approvisionnement des petits agriculteurs. Ce type de projet aide certains à retrouver un accès à l'eau, sans pour autant revenir à une gestion commune et non marchande des ressources en eau. Il s'agit plutôt d'une stratégie d'adaptation, qu'une remise en cause des inégalités d'accès et de leurs origines.

L'analyse du projet de création d'une association d'irrigants démontre la complexité de la mise en place de ces stratégies d'adaptation et la façon dont celles-ci viennent renforcer la violence infrastructurelle des multiples forages étudiés au chapitre 9.

[756] Entretien réalisé le 28/04/2018 à Al Far'a.

1.2 S'adapter en s'inspirant des cultures prospères des colonies israéliennes : l'exemple de la vigne

La FAO a également mené un projet de réhabilitation des systèmes d'irrigation entre les villages d'Al Nassariya et de Beit Hasan, financé par le Canada. La zone ciblée est la même que celle concernée par le projet de coopérative décrit ci-dessus. Cette réhabilitation a pour but d'augmenter les capacités de production des agriculteurs et de réduire les coûts liés aux « pertes » d'eau. Elle concerne un groupe spécifique d'agriculteurs qui a investi dans la culture de la vigne depuis 2012-2013. J'analyse la construction du récit du projet de réhabilitation par la FAO avant d'étudier l'implantation de la vigne dans la vallée d'Al Far'a.

La documentation de la FAO indique que ce projet a pour objectif de mettre un terme à la « *mauvaise gestion et à l'utilisation inefficiente des ressources en eau* » en réparant le système d'irrigation[757]. Dans ce même document, la FAO évoque des « *conflits sociaux* » à propos de l'utilisation de l'eau et décrit une situation de « *rareté de l'eau couplée à une gestion déficiente et une sous-utilisation des ressources en eau accessibles* » contraignant le « développement » de l'agriculture[758]. Il s'agit d'un récit à la fois inexact et niant les processus de dépossession subis par les agriculteurs concernés par ce projet.

D'une part, la perte des droits liés au forage des puits n'est nullement mentionnée, alors qu'il s'agit du cœur du problème dans cette région. D'autre part, ce document ne mentionne pas non plus la raison des « *conflits sociaux* », notamment liés aux forages illégaux voisins et à l'impossibilité d'acheter l'eau au puits légal voisin. Il s'agit donc de tensions liées à des processus d'appropriation, de dépossession, et de marchandisation. Les réduire au terme de « conflits sociaux » passe sous silence ces processus et minimise les mécanismes de violence qui les accompagnent. Enfin, décrire la vallée d'Al Far'a comme une zone où les ressources en eau sont rares, construit une représentation faussée puisqu'il s'agit essentiellement de problèmes d'accès à l'eau pour ces agriculteurs, et le résultat d'un accaparement de l'eau par les multiples forages en amont. Bien que le niveau d'eau

[757] « *A Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) project, supported by the Government of Canada, has addressed poor management and inefficient use of water resources by repairing damaged sections of irrigation system*s. ». Accessible en ligne via le lien suivant : http://www.fao.org/emergencies/fao-in-action/stories/stories-detail/en/c/1148985/ (consulté le 16/10/2019). J'ai rencontré à plusieurs reprises l'agriculteur cité dans ce document, ainsi que plusieurs des agriculteurs concernés par ce projet de réhabilitation.

[758] « *This has improved access to clean water for irrigation and put an end to social conflicts over water usage. (…)Water scarcity coupled with poor management and underuse of accessible water resources are key issues hindering agricultural growth* » (http://www.fao.org/emergencies/fao-in-action/stories/stories-detail/en/c/1148985/) (consulté le 16/10/2019).

souterraine semble baisser à certains endroits, cette situation de rareté de l'eau constitue le résultat des interactions humaines avec cet environnement. Ceci correspond à une situation de « *pénurie secondaire* », c'est-à-dire à une situation où la pénurie ne se définit pas par un manque de la ressource en elle-même, mais par une déficience dans l'organisation sociale liée à la gestion de l'eau (Trottier 1999, 132)[759].

Le document indique que la réhabilitation du réseau d'irrigation a permis « *d'éliminer* » les pertes d'eau causées par les fuites[760]. Cette représentation des « pertes » concorde ainsi avec une représentation de l'efficience de l'utilisation des ressources en eau étroite, centrée sur l'échelle micro-locale. La FAO indique que le projet semble également avoir permis d'atteindre une « *distribution équitable* » et d'augmenter les revenus des agriculteurs grâce à une utilisation « efficiente » de ces ressources. Ce discours dépeint les agriculteurs comme ayant des pratiques inefficientes et incapables de gérer les ressources en eau correctement, c'est-à-dire, selon le prisme adopté dans ce document, d'une façon économiquement rentable. Cette vision représente un exemple de violence culturelle puisque ces discours nient les obstacles et transformations auxquels les agriculteurs ont été confrontés.

La description donnée par la FAO représente un exemple de violence culturelle légitimant la violence infrastructurelle à l'œuvre dans la vallée d'Al Far'a. Ces éléments de langage participent à construire une nouvelle histoire de la vallée, passant sous silence les inégalités d'accès à l'eau, et les bouleversements dans la tenure foncière et la tenure de l'eau déjà justifiés par des discours sur l'efficience et l'augmentation des revenus. Pourtant, la plupart des agriculteurs concernés par ce projet expriment leur satisfaction vis-à-vis de ces réhabilitations. Il serait difficile d'envisager le contraire. Cette satisfaction des bénéficiaires ne doit pas être entendue comme leur incapacité à percevoir ces mécanismes de violence, qui viendrait alimenter le processus de violence culturelle pointé ici. Dévoiler les mécanismes de violences ne signifie pas rejeter toute intervention, mais permet de révéler la vision promue du « développement » agricole. Ceci illustre également l'intériorisation de cette vision par une partie de la population concernée, et permet d'identifier des éléments d'explication pour les

[759] J. Trottier (1999) reprend ici les concepts de « pénurie primaire et secondaire » développés par L. Ohlsson. Elle explique qu'un ordre de « pénurie primaire » existe bel et bien dans les territoires palestiniens,, notamment dû au partage des accords d'Oslo et à l'occupation israélienne. Cependant, la focalisation sur ce premier ordre de pénurie a tendance à occulter la pénurie d'ordre secondaire.

[760] « *FAO's project rehabilitated 32 water conveyance systems in the **West Bank**, improving the efficiency of 147.6 kilometres of water piping for domestic and agricultural use. As a result, (...) **water loss** through leakages was eliminated and the use of untreated wastewater for irrigation purposes was curbed*. » (en gras dans le texte, voir (http://www.fao.org/emergencies/fao-in-action/stories/stories-detail/en/c/1148985/) (consulté le 16/10/2019).

discours d'échec, ainsi que les sentiments d'abandon et d'exclusion formulés par d'autres. Ces projets deviennent également un moyen pour les agriculteurs de s'insérer dans un réseau de pouvoir, rassemblant des organisations non-gouvernementales (ONG) locales et des agences de développement, qui peut leur permettre d'avoir accès à d'autres projets par la suite. On observe ainsi une sédimentation des projets de développement dans la vallée d'Al Far'a, où quelques agriculteurs se retrouvent dans une majorité de petits projets, que ce soit de réhabilitation de réseaux, de construction de réservoirs ou l'introduction et le soutien pour de nouvelles cultures.

La réhabilitation des systèmes d'irrigation a entrainé la mise en œuvre d'autres projets permettant à certains agriculteurs de cultiver d'autres produits et de faciliter leur commercialisation, sous couvert de « développement agricole ». La vigne constitue le nouvel assolement promu par différents bailleurs de fonds dans la vallée d'Al Far'a. Un des projets suivis lors de mes enquêtes de terrain en 2017, intitulé « *Developing agriculture production and market items for resilient development in the Occupied Palestinian territories* » et financé par OXFAM et la Suède, a pour objectif d'étendre la culture de la vigne. Cet objectif se fonde sur des études de marché qui ont démontré le potentiel important de commercialisation pour la vigne et des possibilités d'exportation. Le projet proposait d'établir un prix commun pour vendre les raisins sur le marché local afin d'éviter toute concurrence qui pourrait faire baisser les prix. Un deuxième objectif consistait également à commercialiser les feuilles de vignes, mais nécessitait plus d'infrastructures notamment pour la conservation et la mise sous vide des feuilles.

Ces projets s'appuient sur une culture de la vigne déjà présente dans la vallée d'Al Far'a depuis les années 1980, intensifiée en 2012 et 2013, et née d'initiatives individuelles. Le savoir-faire concernant la culture de la vigne provient directement des colonies israéliennes. Un agriculteur, se vantant d'avoir été le premier à commencer la vigne dans la vallée d'Al Far'a en 2012, explique qu'il a développé ses compétences grâce à ses cinq ans d'expérience agricole au sein d'une colonie israélienne dans la vallée du Jourdain[761]. Il y travaillait comme responsable des pépinières de vignes. Dans les années 1980, il a finalement acheté quelques plants dans la colonie où il travaillait afin de cultiver la vigne sur ses terres héritées de son père à Beit Hasan. Il a ensuite partagé son expérience avec d'autres membres de sa famille. Aucun tabou n'existe quant au fait que ce savoir ait été acquis dans les colonies israéliennes, ou que des Israéliens se déplacent dans la vallée d'Al Far'a pour former les agriculteurs

[761] Entretien réalisé le 02/11/2017 à Beit Hasan.

palestiniens à cette nouvelle culture. Le projet mentionné ci-dessus prévoit notamment des visites régulières d'experts israéliens pour conseiller les agriculteurs palestiniens novices dans cette culture.

Le développement de la culture de la vigne confirme la tendance observée dans le nord de la vallée d'Al Far'a d'une agriculture de marché, si possible d'exportation, qui met l'accent sur l'augmentation de revenus pour l'agriculteur. Bien que la plupart des agriculteurs rencontrés faisant partie de ce projet soient satisfaits de la rentabilité de la vigne, ils soulignent tous la problématique de la concurrence des raisins israéliens. En effet, les producteurs palestiniens se trouvent en concurrence avec les producteurs israéliens qui, grâce à une culture sous serre de la vigne, devancent les récoltes palestiniennes. Un agriculteur explique qu'en 2017, les prix du raisin sur le marché palestinien oscillaient entre six et huit shekels le kilo, représentant un très bon prix pour les producteurs palestiniens car les producteurs israéliens n'avaient pas vendu leurs raisins sur le marché. À l'inverse, en 2016, le kilo de raisins se vendait entre trois et cinq shekels, à cause de la concurrence avec les raisins israéliens[762]. Il existe donc un certain paradoxe dans ce genre de projet soutenant la culture d'un produit agricole pour sa rentabilité, alors que celle-ci dépend également d'un paramètre pour le moment incontrôlé par l'AP : la vente des produits agricoles israéliens sur le marché palestinien.

La culture de la vigne semble tenir sa promesse de « *market item* » puisqu'elle se commercialise facilement et à bon prix sur le marché palestinien. Cependant, l'équilibre paraît fragile. La concurrence avec les raisins israéliens constitue un véritable frein pour les producteurs palestiniens. Un nouveau projet prévoit d'installer des serres pour permettre d'avoir deux saisons pour les récoltes des vignes et de bénéficier de meilleurs prix en accédant plus tôt au marché. Cependant, ceci implique une quantité plus importante d'eau. Le soutien apporté à la culture de la vigne pousse les agriculteurs à délaisser la polyculture pour s'engager dans une monoculture. Certains d'entre eux ont par exemple remplacé les légumes, qui servaient également pour la subsistance de la famille. Quantitativement, les résultats positifs en termes de revenus sont facilement mesurables et sont perçus comme un indice du développement économique de l'agriculture. De plus, cela permet de justifier d'une utilisation « efficiente » de l'eau car contribuant à améliorer les revenus financiers. Toutefois, ces mêmes indicateurs ne permettent pas de mesurer les pertes en termes de sécurité alimentaire. Enfin, cet engouement pour la culture de la vigne aggrave les problèmes d'approvisionnement

[762] Entretien réalisé le 02/11/2017 à Beit Hasan.

en eau. En effet, la vigne cultivée en pleine terre dans la vallée d'Al Far'a nécessite une quantité d'eau importante d'avril à fin mai, et une irrigation tous les jours ou tous les deux jours, ce qui entraîne une pression importante sur les ressources en eau lorsque plusieurs agriculteurs réclament un accès à l'eau en même temps. Construire des petits réservoirs individuels ne suffit pas en période de forte demande et certains agriculteurs se plaignent de recevoir la quantité d'eau demandée deux jours après en avoir formulé la demande auprès de l'opérateur du puits.

Les projets analysés dans cette première section sont porteurs d'une violence culturelle qui alimente l'homogénéisation d'une catégorie de « petits agriculteurs » soutenant les discours de l'aide au développement mais qui rend invisible la diversité des stratégies d'adaptation déployées dans la vallée d'Al Far'a. Les projets supposés « développer » l'agriculture et améliorer l'accès à l'eau servent essentiellement à raccommoder les situations de violence infrastructurelle causées par la transformation de la vallée d'Al Far'a depuis les années 1990. Il s'agit de déployer des stratégies d'adaptation face aux inégalités d'accès à l'eau via l'aide au développement, sans pour autant questionner les causes de ces inégalités. Cependant, l'accès aux projets de développement ne représente qu'une petite partie de ces stratégies d'adaptation. La section suivante permet de décentrer le regard sur les autres stratégies individuelles dans la vallée d'Al Far'a, permettant de reconsidérer la place des « petits agriculteurs » dans ces transformations.

Section 2 – Les transformations de la vallée d'Al Far'a : entre nouveaux modes d'agrarisation et gentrification rurale

Une nouvelle agrarisation se met en place dans la vallée d'Al Far'a, ponctuée d'expériences de déprise agricole et de diversification économique permettant aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques et leurs activités à ces transformations. Il s'agit essentiellement d'initiatives individuelles se réalisant en-dehors des réseaux du « développement ». Depuis les années 2010, les villas avec piscine fleurissent dans la vallée d'Al Far'a, coexistant avec les problématiques et les transformations agricoles étudiées précédemment. Il s'agit essentiellement de villégiatures, construites sur des terres agricoles par des investisseurs privés urbains. La gentrification par la construction de villégiatures

s'insère dans une vallée agricole, déjà fragilisée socialement et clivée économiquement, exacerbant les mécanismes de violence structurelle.

L'objectif ne consiste pas à créer des espaces résidentiels, sauf pour quelques exceptions, mais à produire un espace de loisirs dans la nature, ce que E. Darling (2005, 1022) appelle « une nature récréative »[763]. J'identifie ce phénomène à un processus de gentrification rurale de villégiatures. E. Clark (2005, 252), définit la gentrification comme :

> *« un changement dans la population des utilisateurs du sol, de sorte que les nouveaux utilisateurs ont un statut socio-économique plus élevé que les anciens, accompagné d'un changement dans l'environnement bâti par un réinvestissement dans le capital fixe »*[764]

Dans cette section, j'explore d'abord la nouvelle agrarisation à l'œuvre dans le sud de la vallée d'Al Far'a (section 2.1). Celle-ci combine des expériences de déprise agricole et de pluriactivité, soutenant des stratégies de subsistance individuelles et collectives. J'analyse ensuite les caractéristiques du processus de gentrification rurale à l'œuvre dans la vallée d'Al Far'a, ainsi que ses spécificités qui poussent à adopter une nouvelle terminologie pour qualifier ce phénomène (section 2.2). Enfin, j'examine les conséquences de cette gentrification sur la tenure foncière et sur les structures sociales et politiques des populations affectées (section 2.3). Ces nouvelles arrivées accentuent les tensions déjà présentes entre populations urbaines et populations rurales.

2.1 La construction d'une nouvelle agrarisation dans le sud de la vallée d'Al Far'a

Entre le développement d'une agriculture agro-industrielle d'exportation, et le soutien de petits agriculteurs par le biais de projets de développement, d'autres agriculteurs développent des stratégies pour s'adapter aux transformations de l'agriculture et de la tenure de l'eau dans la vallée. Ces stratégies d'adaptation portent les signes d'une désagrarisation d'une partie de la vallée d'Al Far'a. La désagrarisation se définit comme un processus produisant différentes caractéristiques sociales, économiques et matérielles, conduisant à s'éloigner d'un mode de vie et de moyens de subsistance [*livelihoods*] fondés sur l'agriculture

[763] « *What gets produced in the process of wilderness gentrification is recreational nature.* » (Darling 2005, 1022).
[764] « *a change in the population of land-users such that the new users are of a higher socio-economic status than the previous users, together with an associated change in the built environment through a reinvestment in fixed capital* » (Clark 2005, 252).

(Bryceson 1996; Hebinck 2018). L'abandon des terres agricoles (S. Li et Li 2017), la pluriactivité (Kinsella et al. 2000) et l'exil des jeunes générations constituent des signes de désagrarisation (Bryceson 1996; White 2012; Hebinck 2018).

Pour certains petits agriculteurs du sud de la vallée d'Al Far'a, la perte des droits d'eau a entrainé le début d'une insécurité alimentaire. J. Trottier et J. Perrier (2017) ont démontré que certaines politiques agricoles, fondées sur une compréhension particulière de l' « efficience » de l'utilisation des ressources en eau, menacent la petite agriculture palestinienne et la sécurité alimentaire des familles concernées. Dans la vallée d'Al Far'a, certains n'ont pas réussi à récupérer un accès à l'eau, souvent par manque de moyens financiers, entrainant une réduction drastique de leurs activités agricoles. Ceci a provoqué une baisse des revenus, et une dépendance nouvelle aux marchés locaux alimentaires. Un agriculteur d'Al Aqrabaniya explique qu'avec l'assèchement de la source, il a dû, pour la première fois, acheter des oranges et des citrons sur le marché[765]. Jusqu'à la perte totale des droits d'eau, les citrus qu'il cultivait servaient également à la subsistance familiale. L'arrêt de la culture des citrus, par manque d'eau, l'a obligé à se tourner vers le marché. Un autre, à Beit Hasan, explique que l'assèchement des sources l'a poussé à arrêter la culture de légumes, dont dépendait également sa famille.

Tandis que certains se sont tournés vers l'agriculture pluviale, d'autres ont abandonné la culture de leurs parcelles. L'abandon de terres, total ou partiel, concerne essentiellement celles anciennement irriguées par la source via les canaux. La désintensification de l'agriculture par le retour à une agriculture pluviale peut être considérée comme un signe de désagrarisation car les revenus générés par ce type d'agriculture ne suffisent pas à subvenir aux besoins d'une famille. Cependant, cette compréhension du phénomène de désagrarisation empêche de considérer les différentes utilités, sociales ou culturelles par exemple, des terres non- ou sous-utilisées (Hebinck, Mtati, et Shackleton 2018). L'agriculture pluviale constitue un moyen de préserver une identité rurale et d'occuper la terre. Un agriculteur de Beit Hasan a hérité de la terre de son père, où il cultive des citrus, des oliviers, et des dattiers. Cette terre, ayant un accès à l'eau, peut être considérée comme sous-utilisée car la culture de légumes augmenterait certainement les revenus de cet agriculteur. Cependant, cette terre représente également un lieu de loisirs et de réunions pour sa famille. Par contre, il a également investi dans l'achat d'une nouvelle terre, à flanc de montagnes afin d'y établir un élevage de vaches pour produire du fromage et le vendre sur le marché local.

[765] Entretien réalisé le 07/01/2017 à Al Aqrabaniya.

Ainsi, pris dans sa globalité, la complexité des stratégies individuelles empêche de conclure à une désagrarisation de cette région. Certains abandonnent partiellement leurs terres, en attendant, par exemple, l'arrivée de nouveaux projets de développement ou un nouvel accès à l'eau. A l'inverse, d'autres se résignent à vendre leurs terres, de plus en souvent achetées par des urbains, transformant à nouveau le paysage de la vallée. La figure 10.2 montre un cas de déprise agricole : la parcelle au second plan est laissée à l'abandon alors qu'elle bénéficiait auparavant d'un tour d'eau.



Figure 10. 2 : Photo d'une terre en déprise agricole (au second plan) dans le village de Beit Hasan. Source : Jeanne Perrier (Avril 2018).

La pluriactivité constitue également un des signes de désagrarisation puisque l'activité agricole ne suffit plus, financièrement, comme moyen unique de subsistance. Cependant, diversifier les revenus d'un foyer facilite souvent la poursuite d'une activité agricole, de subsistance ou non, en parallèle à l'autre activité génératrice de revenus. La pluriactivité permet de minimiser la dépendance des agriculteurs et de leur famille envers des facteurs externes, tels que le marché, l'accès à l'eau, ou encore la disponibilité de la main d'œuvre. Dans les années 1990, un agriculteur d'Al Far'a a investi avec son frère dans la construction

d'un parc d'attraction dans le nord de la vallée (Figure 10.3). Il partage donc son temps entre la gestion du parc et celle de ses terres. Il loue désormais la majorité de ses terres agricoles pour lesquelles il fournit l'eau de son propre puits, foré à la fin des années 1990. Il vend également l'eau à d'autres agriculteurs voisins. Les revenus générés par le parc d'attraction lui permettent d'être plus flexible avec les agriculteurs éprouvant des difficultés pour payer l'eau qu'il leur vend. Par exemple, en août 2019, il disposait de plusieurs chèques s'échelonnant jusqu'à 2020 pour le paiement de l'eau vendue en 2018. Ainsi, sa pluriactivité contribue, indirectement, à soulager d'autres agriculteurs en difficulté.



Figure 10. 3 : Un des deux parcs d'attraction d'Al Far'a comprenant différents manèges et plusieurs piscines. Source : Jeanne Perrier (Août 2019).

Un autre agriculteur, à Al Nassariya, fait partie de ce que J. Kinsella et al. (2000) désignent comme des pluriactifs de longue date. Il a d'abord travaillé comme ouvrier agricole dans une colonie israélienne de la vallée du Jourdain, tout en ayant en parallèle une ferronnerie. Dans les années 1980, il a acheté des terres agricoles à Al Nassariya, sur lesquelles il a déménagé sa ferronnerie et entrepris une activité agricole de subsistance. Ceci lui garantit une certaine sécurité alimentaire pour sa famille, tout en assurant des revenus suffisants pour pallier les

dépenses du foyer. Cette pluriactivité s'explique également par son statut de réfugié : son père possédait des terres à Yaffa[766], qu'il a perdues lors de la guerre de 1948, avant de s'installer dans le camps de réfugiés d'Al Far'a. Il n'a donc hérité d'aucune terre de son père.

La pluriactivité, tout comme la vente de terres ou, au contraire, l'investissement dans une agriculture intensive, ont en commun de permettre de sécuriser l'avenir des jeunes générations. En Cisjordanie, comme dans d'autres pays d'Afrique et d'Asie (White 2012), les jeunes générations ont tendance à s'éloigner des activités agricoles, et à envisager un autre futur. Dans la vallée d'Al Far'a, il ne s'agit pas d'un manque d'emplois agricoles, ni d'une difficulté particulière à louer ou posséder une parcelle. Au contraire, les fils sont de plus en plus poussés par leurs parents à quitter le secteur agricole, ou, au moins, à se former dans d'autres secteurs.

La quasi-totalité des agriculteurs rencontrés dans la vallée d'Al Far'a demeurent très pessimistes quant à l'avenir de l'agriculture dans la vallée. Les difficultés liées au marché, à l'occupation, et à l'inaction de l'AP pour protéger les agriculteurs palestiniens d'une concurrence avec les produits israéliens, constituent les raisons principales de leur pessimisme. Un des agriculteurs du nord d'Al Nassariya, faisant partie des agriculteurs cultivant plusieurs centaines de dunums de terres, prédit l'écroulement de l'agriculture dans la vallée d'ici une dizaine d'années à cause des difficultés financières, d'un manque de soutien politique, et d'un accès à l'eau de plus en plus restreint. L'inaction de l'AP et particulièrement du ministère de l'agriculture constitue une critique formulée par tous les différents acteurs de la vallée : les petits agriculteurs, les agriculteurs de taille moyenne, et l'ingénieur s'occupant de l'entreprise d'agrobusiness *Khayzaran*. Les deux premiers se plaignent du manque de protection du marché local palestinien face à la concurrence des produits israéliens, tandis que l'ingénieur se plaint du manque d'aide lorsque surviennent des intempéries détruisant des serres par exemple ou lorsque les herbes aromatiques fraiches destinées à l'exportation restent bloquées aux checkpoints israéliens. Les petits agriculteurs au sud d'Al Nassariya ne sont pas plus optimistes quant aux perspectives d'avenir. De plus, le mode de vie rural attire de moins en moins les jeunes générations palestiniennes, constituant un autre exemple des conséquences de ce que B. White (2012, 12) appelle « *l'attaque sur la culture rurale* », perpétuée à travers les médias et par le mode de vie capitaliste[767].

[766] Yaffa est le nom arabe de la ville actuelle de Jaffa, située à proximité de Tel Aviv.
[767] « *This is part of a more general downgrading of rural life, an 'assault on rural culture' which goes far beyond education and works through global consumerism and media of all kinds.* » (White 2012, 12).

Les investissements hors secteur agricole permettent d'assurer un emploi pour les fils de la famille par exemple : l'agriculteur-ferronnier travaille avec deux de ses fils afin qu'ils puissent ensuite reprendre l'activité. Pour ceux qui ne peuvent garantir un emploi non-agricole, investir dans les études de leurs enfants représente une autre stratégie d'investissement : tous les agriculteurs rencontrés envoient au moins la moitié de leurs fils à l'université, que ce soit pour étudier le commerce, le droit, la comptabilité ou encore l'agronomie. Cependant, au moins un d'entre eux doit rester auprès de son père pour s'occuper des terres. Ainsi, ceci contribue à réduire la transmission du savoir agricole d'une génération à l'autre. D'autres comptent également sur le réseau familial établi à l'étranger pour envoyer un ou plusieurs enfants étudier ou travailler à l'étranger. Pour les filles, les stratégies ne sont pas aussi définies : certaines familles les envoient également étudier, tandis que d'autres comptent sur elles au sein du foyer et pour effectuer certaines activités agricoles. Avec la diminution de la petite agriculture, et la réorganisation des activités agricoles autour de modèles de production plus intensifs, voire industrialisés, le rôle des femmes comme main d'œuvre tend à disparaître en Cisjordanie, tout comme dans certains pays d'Afrique (Bryceson 2019).

Enfin, la perte des droits d'eau a poussé certains agriculteurs à irriguer leurs cultures avec les eaux usées non-traitées, en provenance de la ville de Naplouse et s'écoulant dans le *wadi* (Figure 10.4). Cette pratique représente un danger pour la santé des irrigants et des consommateurs de ces produits. Cependant, elle constitue un moyen détourné pour ces agriculteurs de récupérer leurs droits d'eau, sans avoir à payer.



Figure 10. 4 : Photo d'un bassin de récolte des eaux usées non-traitées servant pour l'irrigation à Al Aqrabaniya. Source : Jeanne Perrier (Janvier 2017).

Ces différentes pratiques et stratégies d'adaptation peuvent être comprises comme des signes d'une désagrarisation du sud de la vallée d'Al Far'a, puisqu'aujourd'hui peu de familles ne dépendent que des activités agricoles. Cependant, d'autres stratégies d'adaptation, via les projets de développement, le retour à une agriculture pluviale, l'investissement dans l'élevage, la pluriactivité, révèlent surtout une nouvelle forme d'agrarisation de la vallée, où l'agriculture de petite taille peine à maintenir sa place. Le désengagement des jeunes générations constitue, néanmoins, des signes d'une transformation profonde de la vallée. Il ne s'agit pas de prédire la fin de l'agriculture, mais d'analyser la manière dont les enquêtés se représentent l'avenir et donc les stratégies qu'ils adoptent en fonction de celles-ci.

2.2 Le boom des nouvelles résidences secondaires et villas à louer

Les villas avec piscine constituent un étrange phénomène au milieu d'une vallée agricole écartelée entre implantation d'agro-industries et agriculture de subsistance. Souvent éloignées des routes principales et cachées derrière des murs en béton, elles sont difficilement

repérables sur place. C'est également ce qui les différencie des habitations ordinaires, généralement regroupées et relativement éloignées des terres agricoles. J'ai découvert cette nouvelle facette de la vallée d'Al Far'a au cours d'entretiens avec des agriculteurs évoquant les transformations multiples de la vallée. Un détour par les images satellites permet de rendre compte de l'ampleur du phénomène (Figure 10.5). Vues du ciel, les villas sont facilement repérables grâce aux piscines, dont le bleu détonne par rapport aux couleurs des paysages agricoles. Leurs toits en tuile orange également facilitent leur repérage.

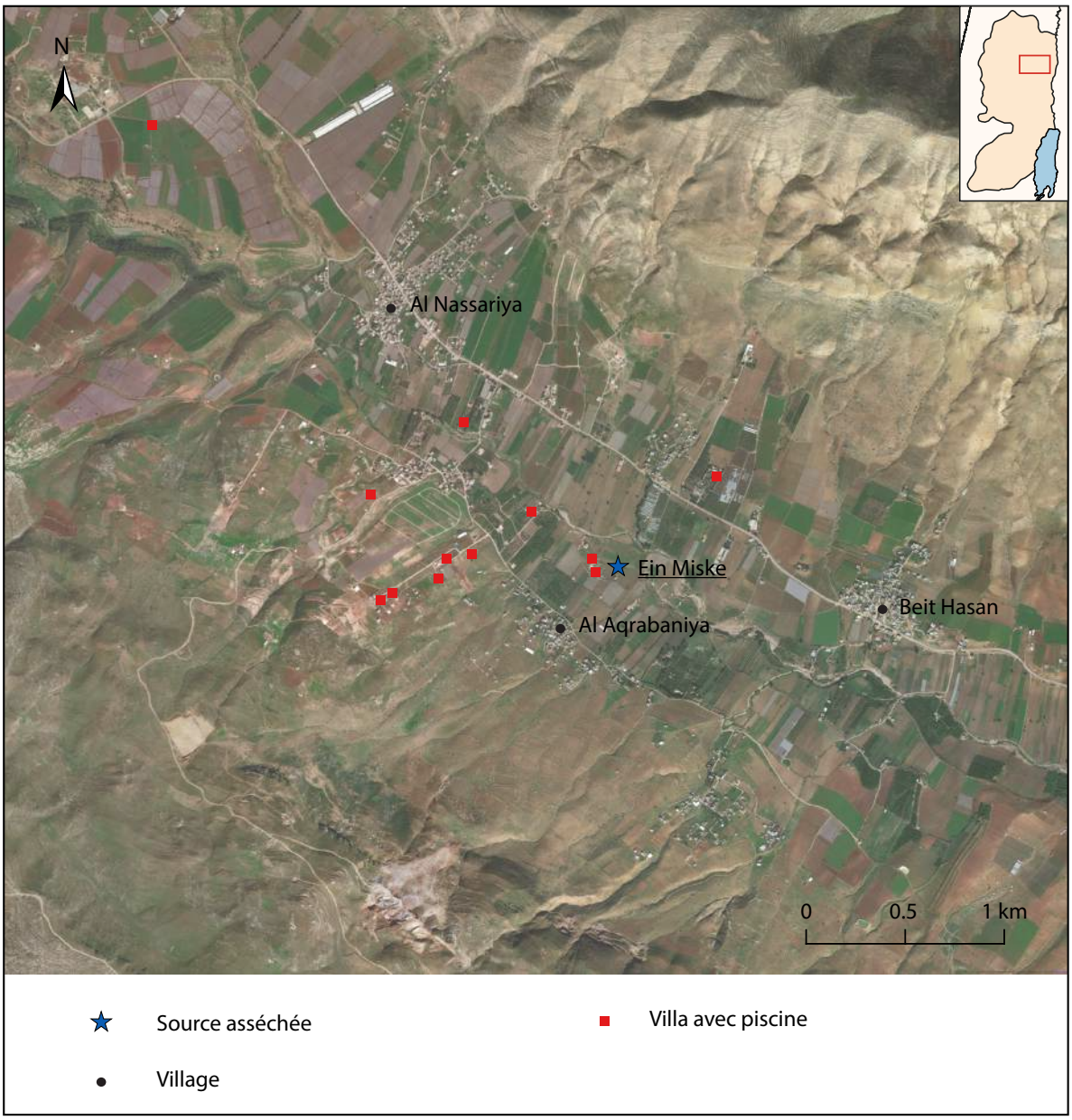

Figure 10. 5 : Cartographie des villas dans une partie de la vallée d'Al Fara. Réalisation : Jeanne Perrier.

La plupart de ces villas appartiennent à des résidents de Naplouse et servent de résidences secondaires pour s'échapper de la vie urbaine le temps d'un week-end ou de

vacances. Ces villas sont construites sur des terres agricoles vendues par des agriculteurs en déprise agricole, ou par des propriétaires souhaitant se constituer un capital financier. Malgré leur statut de terres agricoles, il n'existe, à notre connaissance, aucun moyen d'empêcher leur construction et donc de modifier l'utilisation de ces terres. Pourtant, la carte produite par le comité de Planification spatiale nationale (*National Spatial Plan*) répertorie les terres concernées par ce phénomène de villégiatures dans la vallée comme des terres agricoles de « haute valeur » et des zones de biodiversité. Le Plan spatial national, présenté au Chapitre 8, avait pour ambition de protéger ces espaces des constructions privées. Cependant, les restrictions prévues par le Plan spatial ont soulevé plusieurs critiques car celles-ci pouvaient s'apparenter et venaient s'ajouter aux contraintes déjà imposées par l'occupation israélienne sur les terres palestiniennes situées en zone C notamment.

Quelques maisons appartiennent à des personnes originaires de la région ou des villages voisins. Une de ces villas, avec piscine, appartient à un membre du conseil de village de Salem, situé à quelques kilomètres[768]. Il a construit sa maison à côté de ses terres et de son puits, situés à Beit Hasan. Pour lui, il ne s'agit pas uniquement de se rapprocher des terres agricoles mais surtout de bénéficier d'un cadre de vie plus agréable. Une autre villa, sans piscine cette fois, appartient à un résident originaire de Beit Hasan, également propriétaire d'une autre maison à Naplouse où il vivait. Il a déménagé en 2016 à Beit Hasan car il souhaitait s'investir davantage dans l'agriculture. La figure 10.6 permet de rendre compte de l'environnement dans lequel sont construites ces villas. Ici, la villa est encore en construction lors de notre visite en 2018.

[768] Pour rappel, les terres situées à Al Aqrabaniya, Al Nassariya et à Beit Hasan, appartiennent en majorité à des habitants du village de Salem. Le chapitre 9 revient sur l'histoire des villages formant aujourd'hui la vallée d'Al Far'a et les différentes migrations ayant accompagné son peuplement.



Figure 10. 6 : Photographie d'une villa en construction (encerclée en rouge) à Al Nassariya. Source : Jeanne Perrier (Octobre 2017).

Les modes de construction de ces villas diffèrent de ceux adoptés pour les maisons d'habitation principale. D'ordinaire, les maisons palestiniennes possèdent un toit plat, ouvert, qui laisse la possibilité d'ajouter des étages supplémentaires. En effet, dans la plupart des villages, lorsque les fils se marient ils construisent leur future maison au-dessus de celle de leurs parents s'ils n'ont pas la possibilité de construire ailleurs. Les villas n'ont pas cet objectif et sont donc très souvent recouvertes d'un toit de tuiles qui les distingue des autres.

Si certains y voient un moyen de s'échapper de la vie urbaine, d'autres y ont vu l'opportunité de démarrer une activité commerciale de locations de maisons. Sur GoogleMaps, l'une de ces villas est répertoriée comme « complexe hôtelier » avec un lien vers la page Facebook de la villa. Les différentes photos publiées sur les réseaux sociaux permettent de voir qu'il s'agit d'une villa haut de gamme dont l'atout principal reste l'aménagement des espaces extérieurs. La villa propose deux piscines, des fontaines, des structures de jeux pour enfants (balançoires, toboggans), et un grand jardin avec de nombreux arbres et plantations décoratives (Figure 10.7). La location peut se faire dans le cadre de vacances ou d'organisation d'évènements, comme des mariages par exemple.



Figure 10. 7 : Photos de villas à louer dans la vallée d'Al Far'a. Source : page Facebook de la villa.

Ce phénomène mêle différents aspects de la gentrification rurale et s'en distingue de plusieurs façons. Le processus de gentrification a d'abord décrit « *un changement dans la composition sociale d'un endroit particulier lorsque des personnes de classe moyenne ont remplacé les résidents issus de la classe ouvrière.* » (Phillips 1993, 124)[769]. Cependant, la littérature sur la gentrification a remis en question le conflit de classes (Phillips 1993) et a participé à élargir le concept de « déplacement » pour inclure non seulement les conséquences physiques de la gentrification mais également ses conséquences sociologiques, culturelles et politiques pour les populations concernées. La définition de E. Clark (2005), citée plus haut, permet de se détacher de la notion problématique de classe sociale et souligne deux caractéristiques essentielles de la gentrification : 1) un afflux de capitaux financiers, et 2) un changement socio-économique dans la région concernée.

Le concept de gentrification rurale semble s'être construit par rapport à la gentrification urbaine. M. Phillips (1993) analyse les différents apports des études urbaines au concept de gentrification rurale. Par exemple, la gentrification rurale décrit un processus de

[769] « *a change in the social composition of an area with members of a middle-class group replacing working-class residents*. » (Phillips 1993, 124).

changement de population et de niveau socio-économique. Il note également certaines différences : les zones rurales attirent grâce à la construction d'un mythe de « *l'idylle rurale* » ; l'installation de nouvelles populations ne se fait pas forcément dans les centres ruraux (contrairement à la gentrification urbaine qui désigne un mouvement vers les centres urbains) mais plutôt vers les zones rurales facilement accessibles et situées à proximité de la nature ; enfin la gentrification rurale semble causer moins de déplacements concrets des populations du fait d'une plus grande surface disponible pour accueillir ces nouvelles populations (Phillips 1993; Zhao 2019). La gentrification rurale se confond avec les mouvements de « contre-urbanisation », mais l'enrichit d'une dimension sociale et politique dans la compréhension des conséquences de ce phénomène (Davidson et Lees 2010)[770].

La construction de villégiatures dans une vallée agricole palestinienne constitue un phénomène contenant les caractéristiques de la gentrification rurale dont l'étude permet d'explorer de nouveaux processus de territorialisation. La construction de villégiatures, comme résidences secondaires ou de location, dans la vallée d'Al Far'a implique l'investissement de capitaux financiers importants, et participe à l'attraction d'une nouvelle population, en majorité urbaine et plus aisée, rarement issue du secteur agricole. De nombreux débats existent quant aux dangers d'adopter une définition élargie de la gentrification (Davidson et Lees 2010; D. Collins 2013) et d'appliquer aux « pays du Sud » un concept développé pour analyser ces phénomènes dans les « pays du Nord » (Maloutas 2012; Yip et Tran 2016). Afin d'éviter les écueils d'une application aveugle du concept de gentrification, je présente les caractéristiques propres de ce processus dans le contexte palestinien.

La construction de villégiatures dans la vallée d'Al Far'a se rapproche du concept de « *new-build gentrification* », c'est-à-dire une gentrification par la construction neuve dans des endroits auparavant inhabités (Davidson et Lees 2005; 2010; Rérat et al. 2008; Yip et Tran 2016). La majorité de cette littérature analyse le processus de réhabilitation de zones industrielles en friche dans les centres urbains, souvent encouragé par des politiques publiques menées par l'État ou les municipalités (Davidson et Lees 2005; Rérat et al. 2008; Yip et Tran 2016). Le phénomène de villégiatures dans la vallée d'Al Far'a vient nourrir le concept de « *new-build gentrification* » en adoptant comme objet d'analyse les terres rurales agricoles dont l'utilisation est transformée par la construction de ces villégiatures. M.

[770] Davidson et Lees (2010, 408) démontrent à travers différents exemples londoniens que le terme de gentrification « *captures the politics that are inevitably present when neighbourhood change is premised upon social class, and, at the same time, it invokes a politics that does not accompany terms such as 'reurbanisation', 'residentialisaiton', 'transition', or 'replacement'.* ».

Blázquez-Salom (2013) étudie le processus d'*enclosure* de terres rurales sur l'île de Majorque afin de les convertir en nouvelles zones résidentielles ou de loisirs pour les touristes. Elle met en avant la transformation du paysage, la marchandisation de ces espaces ruraux et la privatisation d'espaces publics comme marqueurs de la gentrification rurale dans des espaces ruraux non-construits. Les villégiatures dans la vallée d'Al Far'a transforment effectivement le paysage rural et modifient l'usage des sols. Il ne s'agit pas de réhabiliter des habitations rurales traditionnelles pour en faire des résidences touristiques (voir Zhao (2019) pour un exemple chinois de ce phénomène de réhabilitation) ou des résidences secondaires (Solana-Solana 2010), mais d'investir de nouveaux espaces inhabités, utilisés ou non.

Le phénomène à l'œuvre à la vallée d'Al Far'a se distingue de la littérature sur la gentrification rurale touristique. K.F. Gotham (2005, 1102) développe le concept de « *gentrification touristique* » qui désigne « *la transformation d'un quartier de classe moyenne en une enclave relativement aisée et close marquée par une prolifération de lieux de divertissement et de tourisme.* »[771]. Ce n'est pas tout à fait le cas dans la vallée d'Al Far'a, même si le nord de la vallée constitue une zone touristique fortement fréquentée par les familles palestiniennes et écoliers/étudiants en voyage scolaire. Cependant ces visites touristiques se restreignent à passer la journée dans les parcs d'attraction, avec un retour au domicile le soir même. L'utilisation de ces villégiatures comme résidence secondaire ou comme locations temporaires répond à une demande d'isolement dans la nature et de consommation de loisirs proposés dans l'enceinte même de ces villas (piscine, jeux pour enfants, possibilités d'organiser des évènements privés). Il ne s'agit pas de visiter la région ou de contribuer à son économie locale. Comprendre ce phénomène comme un processus de gentrification, et non comme un simple mouvement de « résidentialisation » permet de mettre en lumière les conséquences socio-politiques de ces nouvelles habitations, et des nouvelles activités liées à ces villégiatures, sur la tenure foncière locale et la structure sociale des territoires affectés.

2.3 Les dimensions multiples des conséquences de la gentrification

Le processus de gentrification se matérialise par l'arrivée d'une population d'un niveau socio-économique supérieur à la population résidente, et par le déplacement de cette

[771] « *the transformation of a middle-class neighbourhood into a relatively affluent and exclusive enclave marked by a proliferation of corporate entertainment and tourism venues.* » (Gotham 2005, 1102).

population résidente en-dehors de leurs habitations. Il s'agirait donc d'un mouvement de remplacement d'une population par une autre, plus aisée. Cependant, au début des années 2000, de nouvelles études viennent questionner les liens entre déplacements et gentrification (Vigdor 2002; Freeman et Braconi 2004). Pour ces auteurs, il semble périlleux de conclure que la gentrification entraine des déplacements des populations à faibles revenus car d'autres paramètres doivent rentrer en compte dans l'analyse de ces phénomènes. Pour d'autres, ces questionnements résultent d'une définition trop restrictive, dans le temps et dans l'espace, du « déplacement » (Marcuse 1985; Davidson 2009; Davidson et Lees 2010; Zhao 2019; Hyra 2015).

Les villégiatures construites dans la vallée d'Al Far'a ne viennent pas déloger directement les populations résidentes puisqu'elles occupent des terres inhabitées. Pourtant les conséquences associées à cette gentrification rurale sont nombreuses. D'une part, le prix des terres a très fortement augmenté dans la vallée d'Al Far'a. Pour certains il s'agit d'une conséquence directe de la pénurie de terres, face à l'abondance récente d'eau rendue disponible par la multiplication des forages. Pour d'autres, il s'agit d'une conséquence des constructions de résidences secondaires et de locations. Un agriculteur explique qu'en 2012, un dunum de terres agricoles coûtait 4000 dinars jordaniens (JOD), tandis qu'en 2017, un dunum en valait 17 000[772]. Cette augmentation des prix pousse certains propriétaires à vendre leurs terres agricoles afin de se constituer un capital financier pour un autre projet ou pour sécuriser l'avenir de leurs enfants.

La hausse des prix n'entraine pas un déplacement immédiat de la population locale résidente. D'une part, comme nous l'avons vu, les terres sont inhabitées, la vente de celles-ci n'a pas de conséquence immédiate en termes de déplacement spatial pour le propriétaire. D'autre part, dans les villages ruraux palestiniens, la majorité des résidents possèdent leur maison et la terre sur laquelle elle a été construite. Une partie des terres héritées doit servir à garantir une sécurité d'habitation pour les membres de la famille[773]. Ainsi, l'augmentation des prix de la terre affecte peu l'habitation dans l'immédiat. Par contre, elle encourage la vente des terres, surtout dans les zones de déprise agricole, et contribue également à l'augmentation

[772] Entretien réalisé le 03/06/2017 à Al Aqrabaniya.
4 000 JOD équivalent à environ 5200 euros ; 17 000 JOD équivalent à environ 22 000 euros.

[773] Cette sécurité d'habitation concerne essentiellement les hommes de la famille. En effet, dans la culture palestinienne, les fils restent dans leur village d'origine après leur mariage. Leurs femmes viennent s'installer avec eux, souvent dans l'étage construit au-dessus de la maison des parents, ou sur une autre terre de la famille située dans le village. Ce phénomène tend à disparaitre dans les villes où la location d'appartements est de plus en plus courante en raison de la pression démographique et de la réduction des terres disponibles pour la construction.

des loyers annuels payés par les agriculteurs. Le développement du potentiel immobilier constitue une activité plus lucrative que l'agriculture pour celui qui vend sa terre et celui qui investit dans une activité de locations de résidences. Il y a donc une mise en concurrence des utilisations de la terre entre différents secteurs d'activité, l'immobilier et l'agriculture, qui s'ajoutent à la concurrence intra-sectorielle entre l'agriculture de petite taille, celle de taille moyenne et l'agriculture d'exportation.

D'autres conséquences, moins visibles existent et touchent à l'organisation sociale des villages affectés par ce phénomène de villégiatures. Comment peut-on alors caractériser les conséquences de ce processus de gentrification rurale ? P. Marcuse (1985) propose une typologie des différents types de déplacements produits par un phénomène de gentrification : trois des quatre catégories proposées renvoient au critère spatial du déplacement, tandis que la quatrième propose le concept de « *displacement pressure* », affectant les résidents restants qui deviennent témoins des changements socio-économiques de leur lieu de résidence, et les subissent jusqu'à ne plus reconnaitre leur lieu de vie[774]. Pour M. Davidson et L. Lees (2010, 403), analyser les conséquences de la gentrification en termes de déplacement signifie analyser « *les 'structures de sentiment', et 'la perte de la notion d'appartenance' associée au déplacement* »[775] plutôt que de l'étudier uniquement sous l'angle d'un déplacement spatial, d'un endroit à un autre. Il s'agit donc de prendre en compte les changements sociaux, économiques, culturels ou encore politiques, comme des modalités du concept de déplacement. A. Elliott-Cooper et al. (2019, 12) suggère d'étudier ces déplacements comme « *une forme de violence qui enlève le sentiment d'appartenir à une communauté ou un espace de vie particulier.* »[776]. Ces auteurs s'accordent pour élargir le concept de déplacement en termes temporels, se rapprochant du concept de « *slow violence* » développée par Nixon (2011).

[774] P. Marcuse (1985, 207) ne donne pas de définition de son concept mais l'illustre par différents exemples : « *When a family sees the neighborhood around it changing dramatically, when their friends are leaving the neighborhood, when the stores they patronize are liquidating and new stores for other clientele are taking their places, and when changes in public facilities, in transportation patterns, and in support services all clearly are making the area less and less livable, then the pressure of displacement already is severe. Its actuality is only a matter of time. Families living under these circumstances may move as soon as they can, rather than wait for the inevitable; nonetheless they are displaced. This is true both for displacement from gentrification and for abandonment. One speaks of the "pressure of displacement" as affecting households beyond those actually currently displaced.* ».

[775] « *it means analysing not the spatial fact or moment of displacement, rather the 'structures of feeling' and 'loss of sense of place' associated with displacement. This requires a move to reassert the place in displacement..*» (Davidson et Lees 2010, 403).

[776] « *we have hence considered gentrification-induced displacement as a form of un-homing distinct from – but also related to – other instances of involuntary mobility, suggesting that it is a form of violence that removes the sense of belonging to a particular community or home-space.* » (Elliott-Cooper, Hubbard, et Lees 2019, 12).

Ces constructions modifient le paysage social en clôturant ces terres rachetées par d'imposants murs en béton. Ces murs servent à protéger la maison d'intrusions et à s'isoler du regard extérieur afin de garantir la tranquillité recherchée par les vacanciers ou résidents de passage. Ces murs représentent également une division matérielle entre ces nouveaux résidents et l'environnement social dans lequel ils s'intègrent. Ils témoignent d'un sentiment d'insécurité et de méfiance envers le voisinage. Le mur doit servir de protection contre les vols, par exemple. Cette pratique n'est pas l'apanage de la vallée d'Al Far'a et des propriétaires de villégiatures puisque nous l'avons observée dans d'autres villages[777]. Cependant, elle marque la fragilisation du tissu social et l'affaiblissement des structures sociales qui permettaient de faire respecter l'ordre à l'intérieur des villages[778].

L'arrivée de ces nouveaux résidents, couplée à la transformation de l'agriculture dans la vallée, participe à l'élaboration de nouvelles stratégies afin d'assurer un avenir pour la jeune génération. Comme expliqué précédemment, la majorité des agriculteurs de la vallée d'Al Far'a, en-dehors de l'agriculture d'exportation, essaient de garantir un futur à leurs enfants hors du secteur agricole dont les perspectives économiques leur paraissent inquiétantes. Pour les propriétaires fonciers, l'augmentation des prix des terres offre une possibilité de sécuriser l'avenir de leur famille et de leurs enfants, afin de payer les frais scolaires dans les universités palestiniennes ou étrangères par exemple. Ainsi, les conséquences en termes de déplacements spatiaux doivent être considérées sur le long terme avec un risque de migration des jeunes générations vers les milieux urbains ou périurbains, là où les activités du secteur tertiaires sont davantage présentes.

La présence de villégiatures exacerbe les tensions, déjà présentes, entre populations urbaines et rurales. Elle confronte dans un seul espace des modes de vie différents dont les disparités se matérialisent de façon parfois violentes. Ces villas, plutôt luxueuses, disposant d'une ou plusieurs piscines s'insèrent dans un paysage agricole où la contrainte d'accès à l'eau a poussé certains agriculteurs à réduire leurs activités, à vendre leurs terres, ou encore à

[777] J'ai observé l'érection de grilles ou de murs pour protéger des parcelles agricoles à Habla, près de Qalqiliya, et à Ni'lin, mon lieu de résidence. Dans les deux cas, les vols ou la menace de vol constituaient la raison première justifiant la construction de ces enclos. Cependant, pour certains agriculteurs, il s'agit également d'un moyen de protection contre les cochons sauvages qui détruisent les cultures, ou bien d'une obligation imposée dans le cadre d'un projet financé par un bailleur de fonds ou dans le cadre d'une certification internationale, telle que GlobalGap. Néanmoins, pour ces derniers cas, il s'agit uniquement de grillages, et non de murs en béton.

[778] En mars 2020, le maire du village d'Al Nassariya a été tué par balles par trois individus palestiniens, originaires de la vallée d'Al Far'a. D'après les premières enquêtes il s'agirait de représailles mais aucune information supplémentaire n'a été donnée. Ces actes de violence extrêmes ne sont pas nouveaux et se multiplient en Cisjordanie. Ils témoignent de la fragilité de la cohésion sociale et du recours à la violence pour régler tout type de problème, court-circuitant les mécanismes de résolution de conflits traditionnels.

utiliser les eaux usées non-traitées pour irriguer leurs parcelles. D'une part, l'environnement constitue un objet de loisirs, marchandisé pour sa beauté, sa tranquillité et les activités proposées. D'autre part, l'environnement représente la base des activités économiques, à travers l'exploitation des terres et des ressources en eau pour l'agriculture. La construction de ces villégiatures est perçue par certains agriculteurs à la fois comme une perte matérielle de terres agricoles, et également comme une perte de l'esprit rural de la vallée d'Al Far'a, longtemps considérée comme l'un des plus importants greniers pour la société palestinienne.

La transformation des terres agricoles en résidences secondaires ou maisons de vacances accentue les sentiments d'injustice et de violence symbolique déjà vécus par les petits agriculteurs au sud d'Al Nassariya lors de la perte de leurs droits d'eaux par les multiples forages. Elle participe à un sentiment d'exclusion des réseaux de pouvoir, déjà présent également depuis la légalisation des premiers forages ayant privilégié certains agriculteurs par rapport à d'autres. Ceci correspond à ce que D. Hyra (2015, 2) définit comme un « *political displacement* », processus par lequel une population à faible revenu perd son pouvoir décisionnel au profit de nouveaux arrivants, plus aisés, lors d'un phénomène de gentrification. La gentrification, par l'arrivée d'une nouvelle population urbaine, même de façon temporaire, a renforcé des mécanismes d'exclusion et de violence structurelle, apparus avec les changements de tenure de l'eau.

L'analyse de la gentrification de la vallée d'Al Far'a et de ses conséquences permet de croiser la littérature existante sur le phénomène de la « *new-build gentrification* » et celle sur la gentrification rurale, en abordant la gentrification sur des espaces agricoles, non-habités mais utilisés par les résidents. Elle permet également de confirmer la nécessité d'appréhender les conséquences de la gentrification en termes de violences, et d'adopter une perspective de long terme afin d'explorer les différentes manifestations de celles-ci.

Section 3 – Une construction étatique fragile : entre discours d'abandon, colonialité et fragmentation

L'Autorité palestinienne constitue une forme de gouvernement complexe à analyser par les multiples ancrages qu'elle cultive, à la fois par des politiques d'extraversion et des stratégies d'introversion. Les différents cas d'étude analysés dans cette thèse démontrent la

pluralité des interventions et des rôles endossés par l'AP. Elle s'impose comme le moteur d'une gestion nationaliste des eaux usées (Chapitre 6), puis s'efface derrière la municipalité de Naplouse pleinement investie dans les projets de réutilisations des eaux traitées (Chapitre 7), ou encore utilise ses pouvoirs exécutifs et judiciaires pour tenter d'imposer un projet de station d'épuration (STEP) à Naplouse-Est (Chapitre 8), puis enfin intervient de façon très ponctuelle lorsqu'il s'agit d'un développement agricole mené par des initiatives privées (Chapitre 9), ou des projets réalisés à une échelle micro-locale (section 1). Cette dernière section revient sur ces différentes facettes de l'AP afin d'expliquer cette combinaison d'ancrages multiples, leur contribution à la pérennité de l'AP, ainsi que ses faiblesses.

Pendant mes enquêtes de terrain, toutes les personnes interrogées ont formulé des critiques envers l'AP, plus ou moins virulentes, qu'il s'agisse des employés de l'AP, des personnels de municipalités, des bailleurs de fonds, ou des agriculteurs. Ces stratégies nourrissent également des sentiments d'abandon et des discours d'échecs qui se retrouvent dans d'autres espaces agricoles de la Cisjordanie. Cependant, malgré son manque de légitimité croissant au sein de la société palestinienne, l'AP demeure toujours en place après 25 années d'existence. Dans un premier temps, j'analyse les critiques formulées à l'égard de l'AP à travers les récits des enquêtés. Ces critiques concernent essentiellement une « élite politique » plus que l'AP dans son ensemble. Dans un second temps, j'interroge la stabilité de l'AP à la lumière des ancrages de celle-ci au sein de la société palestinienne, à travers l'enchevêtrement d'affiliations à la fois politiques, familiales et spatiales. J'adopte une approche multi-scalaire pour analyser la forme de gouvernement qu'est l'AP afin d'éclairer ses différents ancrages et leurs intensités.

3.1 Sentiments d'abandon et discours d'échecs face aux projets de développement

Les projets de développement nourrissent certaines critiques de la part des populations cibles, articulées autour de sentiments d'exclusion et de discours d'échecs. Peu de territoires en Cisjordanie ont échappé à l'intervention des bailleurs de fonds et à des projets de développement dans le secteur de l'eau. La plupart concernent essentiellement l'eau domestique, mais les projets dans le secteur de l'assainissement et de la réutilisation des eaux se multiplient. Cette couverture spatiale importante de la Cisjordanie par les projets de développement, que ce soit en zone rurale ou urbaine, devrait permettre d'échapper aux

discours d'abandon et de marginalisation tels qu'ils apparaissent dans d'autres pays sous régime d'aide[779]. Cependant, certains agriculteurs palestiniens critiquent fortement la façon dont se réalisent ces projets de développement et les situations d'exclusion qu'ils génèrent. Peu d'études s'intéressent aux voix locales critiques vis à vis des projets de développement agricoles et aux échecs de ces derniers[780].

Premièrement, un sentiment de tromperie domine les discours de certains agriculteurs vis-à-vis de la qualité du matériel fourni lors des projets. En mai 2017, certains agriculteurs dénoncent la mauvaise qualité du matériel fourni lors de la mise en place du premier périmètre de réutilisation des eaux usées de la STEP de Naplouse-Ouest, financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le directeur de la coopérative de Deir Sharaf souligne le mécontentement des agriculteurs envers l'entreprise palestinienne chargée par l'USAID de préparer la terre et de fournir le matériel. Par exemple, l'entreprise s'était engagée à venir trois fois sur les terres pour faire les travaux de préparation nécessaires au projet, mais n'est venue qu'une seule fois. Ces prestations de service, pour lesquelles les bailleurs de fonds paient les entreprises locales, font partie intégrante des projets. Cependant, ces dernières ne les effectuent pas toujours correctement, pénalisant ainsi les agriculteurs inclus dans le projet. Toutefois, à Naplouse-Ouest, ces problèmes n'ont pas entraîné l'échec du projet de réutilisation.

Dans d'autres cas, la mauvaise réalisation, ou la réalisation partielle, a provoqué l'échec complet du projet. Un agriculteur d'Al Aqrabaniya explique qu'il a récemment fait partie d'un projet financé par l'ONG CARE pour renouveler ses tuyaux d'irrigation. L'ONG a confié la réalisation du projet à une entreprise agricole palestinienne chargée ensuite d'acheter le matériel pour les agriculteurs. Cependant, l'agriculteur affirme que le diamètre des tuyaux fournis ne correspondait pas au diamètre initialement prévu par le projet et que les matériaux étaient de mauvaise qualité, rendant leur utilisation impossible. Dans le village d'Al Far'a, un agriculteur raconte l'échec d'un projet de pisciculture financé par l'USAID et dont la réalisation avait été confiée à une entreprise palestinienne. Il explique d'une part, que les matériaux de moindre qualité ne correspondaient pas à ce qui leur avait été initialement

[779] N. Leblond (2017b) forge le terme d' « espace gris » pour désigner « *les espaces qui ne font pas l'objet d'une intervention de grande taille, qu'elle soit étatique, privée, issue d'une organisation quelconque, et qui se retrouvent donc, exclu de, et marginalisé par, cette dernière.* ». Elle explore certains de ces espaces au nord du Mozambique.

[780] S. Sbeih (2014) analyse les discours critiques formulés par les ONG palestiniennes et certains « *professionnels du développement* » à l'égard de ce qu'il appelle le « monde du développement », c'est-à-dire les pratiques des bailleurs et leur rôle dans la professionnalisation des ONG et la dépolitisation de leurs actions. L'analyse des critiques à l'échelle des agriculteurs vient enrichir cette perspective de recherche.

promis, notamment concernant la robustesse des armatures en métal et des bâches en plastique. D'autre part, il explique que l'entreprise a néanmoins construit les 18 bassins de pisciculture prévus mais qu'aucun n'a finalement fonctionné (Figure 10.8). Il souligne le manque de suivi de la part de l'entreprise palestinienne, qui aurait dû former les agriculteurs et les aider dans les premiers mois de fonctionnement, comme prévu dans le projet par l'USAID. En 2017, certains de ces bassins à Al Far'a servaient de réservoirs, recevant l'eau de puits, avant que celle-ci soit redistribuée aux terres à partir de ces bassins.



Figure 10. 8 : Bassins de pisciculture financés par USAID et servant de réservoir pour l'irrigation. Source : Jeanne Perrier (Novembre 2017).

Ces problèmes alimentent un discours de corruption où les agriculteurs s'estimant trompés accusent l'entreprise palestinienne d'avoir volontairement fourni du matériel de mauvaise qualité, ou réalisé une partie seulement des prestations afin de récupérer l'argent payé par les bailleurs de fonds. Ces discours de corruption rejoignent ceux analysés par S. Sbeih (2014) au sein des ONG palestiniennes vis-à-vis de leurs relations avec les bailleurs de fonds, notamment l'USAID[781]. Dans les trois exemples mentionnés ci-dessus, il s'agit de la même entreprise locale, faisant partie d'un grand groupe agro-industriel palestinien, mise en cause par les agriculteurs. Celle-ci appartient à un homme d'affaire palestinien qu'un des agriculteurs qualifie de « *monstre* », traduisant une perception péjorative et violente des

[781] Il s'intéresse particulièrement aux pratiques de l'USAID, aux montages financiers et aux cooptations de l'élite politique par les agences de développement pour comprendre les critiques de l'aide formulées par les « professionnels du développement » palestiniens et les militants politiques.

investissements et projets réalisés par ce groupe agro-industriel palestinien. Le fait qu'il s'agisse de la même entreprise accentue le sentiment de tromperie des agriculteurs qui se sentent réduits au silence. Cette collusion alimente un discours critique et violent envers l'élite économique, perçue comme à l'origine de ces tromperies et de ces déceptions.

La réduction au silence des agriculteurs révèle une violence épistémique très présente dans les projets de développement, encore plus visible lorsque ceux-ci échouent. Le directeur de la coopérative à Deir Sharaf explique s'être plaint du problème de matériel au responsable du projet à l'USAID. Il raconte avoir ensuite reçu un appel du ministère de l'agriculture lui demandant d'arrêter de faire remonter ces problèmes et lui assurant que tout le matériel serait livré correctement par le fournisseur palestinien. Il n'a constaté aucune amélioration, ni réalisation de ces promesses mais n'a pas renouvelé son mécontentement de peur d'être pénalisé pour la suite du projet. La peur d'être exclu de futurs projets et financements explique pourquoi les agriculteurs interrogés à Al Far'a n'ont pas non plus persévéré dans leurs plaintes. Concernant le projet de pisciculture, un agriculteur explique :

> « *J'ai essayé de me plaindre au ministère de l'agriculture mais ils m'ont répondu que soit je me contentais de cette situation, soit ils se retiraient du projet et nous perdions tout.* »[782]

L'agriculteur interrogé dans le village d'Al Aqrabaniya avoue n'avoir pas cherché à se plaindre pour des raisons similaires : d'une part par manque d'interlocuteur, et d'autre part par crainte d'être exclu d'autres projets et de se retrouver dans une « *mauvaise situation* »[783].

Enfin, l'échec du barrage construit sur le *wadi* Al Far'a en 2010-2011 a contribué à la dégradation de l'image des projets de développement dans cette région. Ce barrage constituait un projet de grande envergure pour la Cisjordanie, financé par les Pays-Bas. Il devait permettre de collecter les eaux de pluie pour les utiliser dans l'irrigation dans le reste de la vallée, et également recharger l'aquifère. Cependant, d'après les agriculteurs, le projet a échoué à cause d'une réalisation défectueuse, entrainant une fuite d'eau sur un des côtés du barrage, rendant impossible la collecte d'une quantité d'eau suffisante[784]. D'après un article publié en arabe par le *Maan Development Center*[785], l'APE a évoqué ses craintes au bailleur de fonds néerlandais quant à la conception du barrage par un expert néerlandais n'ayant

[782] Entretien réalisé le 16/07/2017 à Al Far'a.
[783] Entretien réalisé le 03/06/2017 à Al Aqrabaniya.
[784] Entretiens réalisés entre juillet et novembre 2017 auprès d'agriculteurs d'Al Far'a et d'Al Aqrabaniya.
[785] ONG palestinienne oeuvrant pour le développement durable dans les territoires palestiniens. L'article publié provient du magazine environnemental de cette ONG (https://cutt.ly/XrNQCpa, en arabe, consulté le 18/02/2020).

jamais visité la région d'Al Far'a. Le bailleur a néanmoins décidé de poursuivre le projet de cette façon.

Cette attitude participe à un processus de violence épistémique, à l'encontre de l'APE ici, dont les conseils et mises en garde sont restés lettre morte malgré une connaissance du terrain certainement plus aiguisée que les consultants étrangers, sur les particularités du terrain palestinien. Un agriculteur d'Al Far'a raconte que les équipes néerlandaises ont construit le projet « *comme s'ils étaient aux Pays-Bas* », sans prendre en compte les caractéristiques du substrat karstique de cette région. L'absence de prise en compte du contexte local a conduit à l'échec du projet, mais a également provoqué l'exaspération de la population qui a assisté à la construction du barrage, puis a vu ses craintes se concrétiser. Pour les habitants, l'investissement dans le barrage représente un gaspillage financier qui témoigne de la dévalorisation de leur connaissance de leur environnement local, dominée par un savoir étranger « expert ».

Le barrage a également aggravé la pollution dans la vallée d'Al Far'a. Les eaux usées s'écoulant du village d'Al Far'a et du camp de réfugiés se sont accumulées près du barrage, créant un étang d'eaux usées provoquant des nuisances pour les terres situées aux alentours (Figure 10.9). Ce barrage consiste en un nouvel exemple de violence infrastructurelle, puisqu'il constitue désormais une source de pollution pour les habitants et les ressources en eau souterraine. En effet, le barrage se situe à quelques dizaines de mètres du puits principal d'approvisionnement en eau domestique de la ville de Naplouse, et en amont de dizaines de puits agricoles.



Figure 10. 9 : Vue sur le barrage d'Al Far'a et sur l'étang d'eaux usées, à droite du barrage. Source : Jeanne Perrier (Novembre 2017).

Ces multiples échecs de projets de développement ont alimenté un discours critique envers l'aide internationale dans ces territoires, articulé autour de sentiments de corruption, de tromperies, et de réductions au silence. Ceux-ci naissent d'une accumulation de violences, à la fois structurelles et infrastructurelles, qui viennent aggraver la fragilité de certains agriculteurs, déjà affaiblis par les processus internes de transformations agricoles, particulièrement dans la vallée d'Al Far'a.

3.2 Les critiques d'une Autorité clientéliste et corrompue

Les relations entre la société palestinienne et l'AP demeurent complexes à étudier car plusieurs discours et mécanismes se superposent. Il existe un discours critique envers l'AP assez répandu, essentiellement formulé en termes de corruption, de colonialité, et de clientélisme.

Lors des entretiens effectués dans les trois zones d'étude, plusieurs enquêtés ont formulé des critiques acerbes envers l'AP et son mode de fonctionnement. Ces critiques ont

souvent visé l'AP dans son ensemble en tant qu'autorité nationale, désignée par les enquêtés par le terme arabe « *sulta* »[786], et symbole du pouvoir en place. Néanmoins, les arguments donnés pour justifier ces critiques se réfèrent en particulier au MoA et à l'APE, en raison de la focale adoptée sur la gouvernance de l'eau et de l'agriculture. Il faut toutefois noter que ces perceptions ont pu s'entremêler avec d'autres expériences vécues par les enquêtés au cours de précédents projets ou interventions, ou en-dehors de leurs activités agricoles.

Premièrement, certains accusent l'AP d'être un gouvernement corrompu. Cette critique s'exprime par l'idée selon laquelle l'argent permettrait de contourner n'importe quelles règles, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau et aux projets. Les inégalités d'accès à l'eau dans la vallée d'Al Far'a matérialisées par les forages privés nourrissent cette critique. Un agriculteur d'Al Aqrabaniya estime que « *si tu paies, tu peux faire tout ce que tu veux* »[787], un autre à Beit Hasan pense que « *l'argent peut acheter n'importe quoi* »[788]. Le premier fait référence à la situation depuis les accords d'Oslo. Selon lui, la création de l'AP a engendré une situation de « chaos » où les règles existent uniquement pour ceux qui ne disposent pas des moyens financiers ou relationnels pour les contourner.

Deuxièmement, dans chaque cas d'étude, les enquêtés ont effectué un parallèle entre l'AP et l'occupation israélienne, accusant la première de se substituer à la seconde. À Naplouse-Ouest, c'est la municipalité de Naplouse qui a été accusée par certains habitants d'imposer une « deuxième colonisation ». À Naplouse-Est, d'autres ont comparé les pratiques de répression des contestations par l'AP à celles utilisées par l'occupation israélienne. Enfin, dans la vallée d'Al Far'a, plusieurs agriculteurs ont mentionné l'autoritarisme de l'AP et ses similitudes avec l'occupation israélienne. Certains sont même allés jusqu'à comparer le Président de l'AP, Mahmoud Abbas, au Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu. Ces discours peuvent paraître essentiellement provocateurs. Cependant les chapitres précédents ont démontré la colonialité de l'AP, à la fois dans ses modes de répression, et dans son mode de gestion de l'environnement.

Ces discours mettent en avant la nécessité de questionner les pratiques de l'AP. Il ne s'agit pas de considérer l'AP comme une autorité coloniale au même titre que l'occupation israélienne, mais d'explorer ses modes de production des savoirs en tant qu'entité indigène, créée de manière exogène. À travers les stratégies agricoles et de gestion de l'eau qu'elle

[786] Signifiant « autorité » et utilisé comme diminutif pour désigné l'AP (en arabe « *al sulta al falastiniya* »).
[787] Entretien réalisé le 07/01/2017 à Al Aqrabaniya.
[788] Entretien réalisé le 02/11/2017 à Beit Hasan.

développe, l'AP reprend les « imaginaires environnementaux » mobilisés par les empires coloniaux, notamment les autorités mandataires britanniques. Ceux-ci ont d'abord été repris par les agences de développement et soutenus comme solutions pour aider la construction étatique palestinienne et le développement économique des territoires.

Troisièmement, les accusations de clientélisme représentent l'essentiel des critiques. La plupart des enquêtés interrogés, qu'ils soient agriculteurs, fonctionnaires, ou employés d'ONG, s'accordent sur l'importance du réseau relationnel, ou « *wasta* » en arabe[789]. Un employé d'une ONG palestinienne explique que le seul moyen d'obtenir un permis pour le forage d'un puits consiste à mobiliser son réseau personnel pour arriver jusqu'à l'APE, faire passer son dossier avant d'autres et ainsi accélérer la procédure. Plusieurs agriculteurs estiment que la fermeture par l'armée israélienne des puits nouvellement forés dépend en grande partie de la capacité du propriétaire du puits à mobiliser ses relations (Chapitre 9). D'autres considèrent que les projets de développement ou d'investissements agricoles ciblent toujours les mêmes personnes ou les mêmes espaces donc qu'ils sont attribués en fonction des capacités de certains à faire jouer leurs relations et en fonction de préférences géographiques de l'AP.

Les discours de corruption centrés autour d'accusations de corruption et de clientélisme rendent homogènes les pratiques de gouvernement mobilisées pour assurer la stabilité de son contrôle. L'AP n'est pas une entité monolithique, et une distinction semble s'opérer dans les discours critiques entre les hauts responsables de l'AP, les différents ministères, et le reste des fonctionnaires. Les critiques adressées envers l'AP, représentée par le MoA et l'APE dans la plupart des cas étudiés, dépendent de son ancrage dans le projet ou, de façon plus large, dans les zones étudiées. Concernant les projets de réutilisation des eaux usées à Naplouse-Ouest, l'AP endosse essentiellement un rôle de spectatrice dans leur mise en place. La municipalité de Naplouse est le fournisseur de services, en charge de la station et de la distribution des eaux usées traitées, et l'interlocuteur principal du bailleur, la banque de développement du gouvernement allemand (KfW). La récente réglementation sur les AUE prévoit leur supervision par le MoA et l'APE, mais pour l'instant le rôle des ministères concernés demeure minime, malgré leur volonté d'être plus intégrés. À Naplouse-Est, l'AP a essentiellement mobilisé son pouvoir exécutif pour essayer d'imposer la construction de la station d'épuration malgré l'opposition des habitants, tout en délégant les tâches de médiation à la municipalité de Naplouse. Dans ce cas, le cabinet ministériel et présidentiel a été

[789] « *Wasta* » se rapproche de « piston » en français.

impliqué, notamment par la publication de décrets, ainsi que l'APE et les forces de police palestinienne. Enfin, dans la vallée d'Al Far'a, l'ancrage de l'AP paraît très ponctuel, le MoA intervenant majoritairement dans le cadre de projets de développement, et l'APE sollicitée dans le cadre de légalisation de puits.

L'homogénéisation rend invisible le « *bricolage institutionnel* »[790] à l'œuvre dans la gouvernance de l'eau palestinienne. L'AP jongle entre stratégies d'extraversion et d'introversion[791]. Le cadrage des stratégies palestiniennes de l'eau et agricoles transformant la Cisjordanie en « objet de développement » constitue une stratégie d'extraversion, permettant de sécuriser l'accès à l'aide au développement (Chapitre 3). En parallèle, l'AP poursuit des stratégies d'introversion pour s'assurer un relatif contrôle social en s'alliant à certaines forces sociales locales. Toutefois, ces stratégies d'introversion se fondent majoritairement sur une affiliation politique commune au Fatah et reposent sur la cooptation des grandes familles.

La fragmentation de la société en différentes grandes familles s'accompagne d'une fragmentation politique importante[792]. Le parti du Fatah occupe une place prépondérante dans la vie politique palestinienne et peut être considéré comme un parti-État, car il se confond complètement avec l'AP depuis la création de celle-ci. Malgré les tentatives de réformes démocratiques poussées par les agences internationales du développement, l'affiliation au parti du Fatah reste un critère important d'accès aux groupes de pouvoir. J. Hilal (2010, 32) considère l'orientation politique comme un des facteurs de la fragmentation sociale palestinienne, parmi les disparités économiques, géographiques et éducationnelles. D. El Kurd (2019) explique que l'affiliation politique a également joué sur la distribution des projets d'aide au développement, essentiellement dans les années 1990 et au cours de la première décennie des années 2000. Ceci s'est également accompagné d'un autoritarisme inquiétant de l'AP, avec l'arrestation de nombreux opposants politiques ainsi qu'une surveillance accrue des réseaux sociaux avec la publication d'un décret concernant la lutte contre le

[790] Le chapitre théorique présente cette notion. Pour rappel, F. Cleaver (2001) définit le « *bricolage institutionnel* » comme *« a process by which people consciously and unconsciously draw on existing social and cultural arrangements to shape institutions in response to changing situations. The resulting institutions are a mix of 'modern' and 'traditional', 'formal' and 'informal'.* ».

[791] Le chapitre théorique définit la notion de politiques d'extraversion, forgée par J-F. Bayart pour désigner les stratégies déployées par un État pour capter la rente du développement, et celle de politiques d'introversion, récemment proposée par S. Komujuni et K. Büscher (2020) pour désigner les stratégies déployées par certains chefs locaux en Ouganda pour restaurer les relations avec leurs communautés.

[792] J. Hilal (2010) démontre ce qu'il appelle la « *polarisation du champ politique palestinien* ». Il démontre que cette polarisation ne date pas des élections de 2006 et de la division entre le Fatah et le Hamas, mais résulte d'un processus débuté dans les années 1980 et qui s'est accéléré avec la signature des accords d'Oslo lorsque Yasser Arafat, alors à la tête de l'OLP, du Fatah et Président de l'AP a concentré les efforts vers l'objectif de construction étatique et non plus d'union nationale et de défense de la Palestine mandataire.

cybercrime[793], à la suite duquel plusieurs Palestiniens ont été arrêtés pour avoir critiqué l'AP sur les réseaux sociaux[794]. L'affiliation politique n'est pas apparue prédominante dans les récits de mes enquêtés, mise à part dans le cas d'une famille de la vallée d'Al Far'a où deux membres, tous deux agriculteurs, ont été arrêtés plusieurs mois par la police palestinienne pour leurs opinions politiques.

L'affiliation politique ne semble pas dépasser les lignes identitaires familiales, mais les élections municipales restent un outil pour l'AP d'étendre son contrôle à travers les candidats affiliés au parti Fatah. La dernière élection municipale à Ni'lin[795] en 2017 a révélé cet enchevêtrement de considérations politiques et claniques à la fois. Pour la première fois depuis 2006, la municipalité du village est passée aux mains du Fatah. Le village, situé en zones B et C, encerclé par le mur de séparation d'une part et par des colonies israéliennes d'autre part, a longtemps constitué une localité importante pour l'AP du fait de sa situation géographique stratégique[796] et de ses activités de résistance contre l'occupation israélienne. Lors des dernières élections municipales, une des principales listes rassemblait trois grandes familles du village, non affiliée politiquement mais largement favorite. Cependant lors de la validation des listes par le comité à Ramallah, la liste a été invalidée pour non-respect des conditions requises[797], et les membres de cette liste ont été avertis quelques jours avant les élections seulement, ce qui était trop tard pour trouver une alternative. Cette situation a profité à la liste soutenue par le Fatah car la plupart des habitants ne souhaitaient pas la troisième liste, affiliée à un parti peu soutenu dans le village, le Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP)[798]. La liste du Fatah a donc été élue mais la liste composée des grandes familles du village s'est sentie piégée par les annonces tardives de disqualification. Cette

[793] Un premier décret a été publié en 2017 ayant provoqué de fortes critiques de la part d'ONG locales et internationales, poussant l'AP à l'amender en 2018. Pour plus d'informations sur les modifications apportées, voir les articles publiés par *The Arab Center for the Advancement of Social Media* : https://7amleh.org/2018/06/04/has-the-palestinian-cybercrime-law-really-been-amended/ (consulté le 19/04/2020).

[794] En Septembre 2017, un activiste proéminent de la ville d'Hébron a été arrêté par la police palestinienne pour un message posté en ligne sur Facebook critiquant l'AP. À Ni'lin, mon village de résidence, plusieurs jeunes ont également été arrêtés pour les mêmes raisons depuis 2017.

[795] Pour rappel, j'ai habité le village de Ni'lin pendant toute la période de terrain. Celui-ci ne fait pas partie de mes cas d'étude car je n'y ai pas étudié la gouvernance de l'eau, mais mes interactions avec des habitants de ce village ont nécessairement nourri mon analyse (voir Chapitre 2).

[796] Il s'agit d'une localité stratégique car elle combine des intérêts politiques (étendre le pouvoir de l'AP aux zones marginales), et économiques (sa proximité avec Israël et un checkpoint en fait un point de chute d'une large population de travailleurs palestiniens employés dans les colonies ou en Israël, et un lieu de commerce pour les populations arabes israéliennes, ainsi qu'un lieu important pour l'approvisionnement des stations essence d'une partie de la Cisjordanie).

[797] Une des femmes sur la liste n'était pas née dans le village, condition requise pour faire partie d'une liste municipale.

[798] Il s'agit d'un parti d'inspiration marxiste, peu apprécié pour ses positions anti-religion à Ni'lin, village plutôt conservateur.

élection illustre l'importance des grandes familles dans ces élections, déjà démontrée par F. Legrain (1996), mais également de l'affiliation politique comme deuxième facteur décisif.

Depuis 2017, de nombreux projets de réhabilitation des routes, du réseau électrique et d'installations de nouveaux services (banques, crèche gouvernementale) ont eu lieu à Ni'lin. Certaines rumeurs expliquent que cet afflux de projets provient de l'élection d'un maire affilié au Fatah mais les enquêtes que j'ai réalisées ne permettent pas de confirmer ou d'infirmer ces discours. Néanmoins, le lien de causalité construit par une partie des habitants nourrit les discours de corruption et de clientélisme décrits plus haut. A. Signoles (2005) explique qu'un intérêt mutuel lie l'AP, qui souhaite asseoir son autorité via les pouvoirs locaux, et les municipalités qui ont besoin de l'AP pour accéder à différentes ressources.

Le temps des élections constitue un moyen efficace pour l'AP d'établir des alliances stratégiques avec d'autres familles politiques. Par exemple, les dernières élections municipales de Naplouse en 2017 ont donné lieu à un accord entre le candidat du front islamique, et celui du Fatah, parti officiel de l'AP, pour se diviser le mandat. Le candidat du Fatah a débuté son mandat en 2019, après avoir été ministre des transports au sein de l'AP. Placer des membres du gouvernement de l'AP dans une municipalité d'une grande ville comme Naplouse assure une stabilité du pouvoir et une garantie de loyauté.

D'autres pratiques existent à l'échelle intra-palestinienne et assurent un ancrage à la fois géographique et social à l'AP par le biais des intermédiaires, c'est-à-dire les employés de l'AP, eux-mêmes insérés dans des groupes sociaux. Elles se construisent sur des bases clientélistes, autrement dit des échanges inégaux entre des individus occupant des positions sociales différentes, mais généralement à l'intérieur des frontières du clan ou de la famille auxquels ces individus appartiennent.

Le manque de légitimité de l'AP est incontestable et les discours mobilisés par les habitants et agriculteurs permettent de saisir les raisons de leur mécontentement. Le fait que ces critiques soient justifiées ou non n'est pas l'objet de l'analyse. Le fait qu'ils existent indique une forte déception de ce qu'est devenue l'AP, après avoir représenté un espoir de construction étatique dans les années 1990. Une large partie de la littérature s'intéresse à l'avenir politique de l'AP, et à son mode de gouvernement, mais peu de recherches s'intéressent finalement à la société palestinienne qui se construit en parallèle de ces tentatives de construction étatique. Pourtant les deux sont intrinsèquement liés.

3.3 Une société fragmentée aux dynamiques de (dé)mobilisation multiples

Les cas d'études explorés dans cette thèse ne servent pas uniquement à éclairer la forme de gouvernement que constitue l'AP, mais contribuent à identifier les transformations de la société palestinienne. Pour reprendre l'expression de J.S. Migdal (2001, 50), une société n'est pas « *statique* » mais constamment « *en train de se faire* ». Elle réagit aux façons de gouverner et les influence. Les discours contre l'AP n'ont pas nécessairement renforcé l'opposition politique. Ils dépeignent surtout une déception du modèle étatique tel que proposé par les accords d'Oslo, puis par les mouvements de réforme débutés en 2008.

La fragmentation de la société palestinienne n'est pas nouvelle. Elle s'est longtemps organisée autour des rapports de pouvoir entre les différentes grandes familles palestiniennes, source d'une fragmentation à la fois sociale et spatiale (Doumani 1995; Picaudou 1984; Robinson 1997; 2009). J. Trottier (2004) démontre l'intérêt de revigorer l'approche de Ibn Khaldoun, historien arabe du 14ème siècle, fondée sur l'importance des liens communautaires dans l'organisation et la stabilité d'une société, pour étudier la gouvernance de l'eau palestinienne. L'importance et la robustesse de ces liens expliquent pourquoi la mobilisation du capital social constitue une ressource importante pour les agriculteurs. L'étude de la gouvernance de l'eau et des transformations agricoles révèle des inégalités importantes au sein de la société palestinienne, et de groupes sociaux généralement appréhendés comme homogènes. La transformation de ces liens communautaires en relations clientélistes accentue les inégalités d'accès aux ressources, qu'elles soient financières, sociales ou naturelles.

Le « piston » (« *wasta* ») et la relation clientéliste sont particulièrement visibles lorsque mobilisés par des individus hauts placés et publics. Par exemple, le fait qu'un projet financé par l'USAID soit capté par le ministre de l'économie palestinienne, puis délégué à la famille au pouvoir à Tubas et propriétaire de terres au nord du village d'Al Far'a ne passe pas inaperçu et accentue les discours de corruption. Cette proximité entre le centre de l'AP et l'élite palestinienne fait déjà l'objet de nombreuses analyses (Bouillon 2004; Haddad 2016; Salingue 2013a; Robinson 1997). Ceci s'ajoute aux passerelles établies entre les agences de développement et l'AP. S. Sbeih (2014, 292) explique que certains « *conseillers palestiniens* », payés par les agences de développement, se retrouvent à occuper des postes de conseillers auprès de certains ministères de l'AP.

L'analyse des différentes stratégies des enquêtés dans les trois cas d'étude permet de mettre en avant le recours à ces réseaux communautaires comme une pratique répandue, au-

delà des élites économiques et politiques. À des échelles différentes, chacun mobilise son réseau pour ses propres intérêts. Les employés de l'AP, chacun inséré dans d'autres relations communautaires locales, jouent donc un rôle important. Par exemple, un agriculteur d'Al Nassariya a utilisé sa position au sein du conseil de village pour s'accaparer du matériel destiné à l'ensemble du village. Il a également mobilisé une connaissance familiale travaillant au ministère de l'agriculture pour avoir plus facilement accès à certaines semences. Enfin, il a récemment obtenu un emploi au sein du ministère de l'agriculture, et a eu l'autorisation de forer un puits dans la vallée d'Al Far'a. Son partenaire dans cet investissement n'est autre que le maire de Salem, appartenant à la même famille. D'autres se servent de leur position au sein d'ONG ou d'universités pour s'insérer dans des micro-projets de développement leur permettant de bénéficier gratuitement de plants d'arbres fruitiers, ou de nouvelles techniques d'irrigation. Enfin, un autre agriculteur revenant du Canada après plusieurs années d'expatriation a bénéficié des connections de son oncle avec la municipalité de Naplouse pour vendre l'eau de son nouveau puits à celle-ci. Il ne s'agit pas de condamner ces pratiques mais d'exposer leur récurrence, et leur importance à l'échelle locale. Elles contribuent à une violence structurelle car certaines personnes n'ont pas les moyens de se réaliser au sein d'une organisation clientéliste.

Enfin, on observe également une certaine démobilisation de la société palestinienne, c'est-à-dire une érosion des actions collectives. D. El Kurd (2019, 16) démontre que l'autoritarisme de l'AP « *a inhibé la cohésion sociale et mené à une réduction de la capacité de mobilisation* »[799]. Elle explique également que les poches de mobilisation se concentrent désormais essentiellement dans les zones C, sous contrôle direct de l'occupant israélien, là où l'AP demeure peu présente. Penser la démobilisation de la société palestinienne permet de mettre en avant l'érosion de certaines pratiques communautaires dans l'irrigation, mais également de révéler de nouvelles formes de mobilisations. Au vu des résultats précédemment présentés dans cette thèse, il semble difficile de tirer les conclusions d'une démobilisation complète de la société palestinienne.

La démobilisation ne renvoie pas nécessairement à la fin d'actions collectives politiques dissidentes, mais également à l'érosion de la cohésion sociale, source de coopération. La disparition des sources dans la vallée d'Al Far'a et donc du système de gestion commune des ressources en eau associé, constitue un exemple de démobilisation.

[799] « *The findings suggest the PA has a direct role in this dynamic as a result of its authoritarian practices (…) and demonstrate how authoritarian regimes have inhibited social cohesion and led to a decreased capacity for mobilisation.* » (El Kurd 2019, 16).

Cependant, l'origine de cette démobilisation ne renvoie pas uniquement à l'autoritarisme de l'AP. Elle découle de stratégies individuelles d'accaparement puis d'une priorisation par l'AP du développement agricole autour des puits forés (Chapitre 9). À l'inverse, la contestation du projet de station d'épuration à l'est de Naplouse a fait naître une forte mobilisation, associée à l'organisation de l'opposition et des modes de contestation à l'échelle des trois villages concernés (Chapitre 8). Enfin le projet d'AUE pour la réutilisation des eaux usées traitées à l'ouest de Naplouse peut également être considéré comme une nouvelle forme d'action collective autour des ressources en eau, bien que très différentes des modes coutumiers de gestion commune comme souligné dans les chapitres 5 et 7.

Enfin, les actions collectives initiées par les acteurs locaux vont parfois à l'encontre des stratégies nationalistes de l'AP qui cherchent alors à les empêcher ou les ignore. Par exemple, l'AP s'est opposée à l'accord trouvé entre le maire palestinien de Bethléem et celui israélien de Jérusalem concernant la gestion des eaux usées de la région (Chapitre 6). Pourtant, d'un point de vue environnemental, il s'agissait d'une action collective importante pour lutter contre la pollution au niveau local, alors que ni Israël ni l'AP n'arrivaient à se mettre d'accord. Cette démobilisation découle d'un décalage entre l'urgence de l'action locale et le discours politique centré sur l'échelle nationale et la lutte contre l'occupation israélienne comme priorité absolue de l'AP. Ce phénomène de démobilisation ne concerne pas uniquement les ressources en eau, mais se retrouve également dans d'autre secteurs, tels que la gestion des déchets électroniques. J.M. Davis et Y. Garb (2020) documentent l'action collective mise en place par un village situé à proximité d'Hébron pour lutter contre les brûleurs de déchets électroniques. Ces feux constituent un danger sanitaire majeur pour les populations situées à proximité de ces sites (J.-M. Davis et Garb 2019). Cependant, l'AP n'a pas apprécié que l'équipe de surveillance mise en place par le village palestinien coordonne ces activités directement avec les autorités israéliennes. En effet, afin d'intervenir rapidement dans les zones C, où se situent la majorité des sites de brûlage mais où la police palestinienne ne peut intervenir qu'après un long processus de coordination avec l'armée israélienne, l'équipe de surveillance a court-circuité l'AP (J.-M. Davis et Garb 2020). Cet exemple démontre que la complexité des relations entre habitants, pouvoirs locaux, et AP, ancrées dans de multiples problématiques, dépasse le cadre de la gouvernance de l'eau et constitue une caractéristique partagée à l'échelle de plusieurs secteurs.

Conclusion du chapitre 10

Explorer les discours de contestation envers l'AP doit s'accompagner d'une analyse des stratégies déployées par les habitants et les acteurs locaux afin de mieux appréhender la diversité des pratiques et la perméabilité des catégories d'acteurs ainsi que leur hétérogénéité. A. Signoles (2005, 624) démontre que ce « bricolage institutionnel » entraine « *une certaine plasticité des réglementations, la fluidité des règles du jeu politique et le flou des processus de prise de décision* », source à la fois de stabilité pour l'AP mais également d'instabilité sociale et de pratiques autoritaires. Dans la gouvernance de l'eau, cette fluidité permet de conserver des modes de gestion communautaires et coutumiers, mais elle rend également possible leur disparition en laissant aux acteurs des constellations hydropolitiques possédant un certain capital économique et social, les moyens de transformer la gouvernance de l'eau.

Ce chapitre a démontré qu'en-dehors des grandes interventions des agences de développement sur les eaux usées, de nombreuses transformations se produisaient au sein d'espaces agricoles plus en marge et entraînaient le déploiement de stratégies d'adaptation pour les agriculteurs négativement impactés par ces changements. Dans la vallée d'Al Far'a, cette adaptation se traduit par des tentatives collectives de récupération détournée de droits d'eau, avec l'appui de certains acteurs du développement, locaux et internationaux. D'autres agriculteurs se lancent dans la culture de nouvelles semences sur le modèle des colonies israéliennes, encouragés là aussi par des acteurs du développement. Ces adaptations, souvent dépeintes comme des améliorations des modes d'agriculture et d'utilisation des ressources en eau, légitiment *in fine* des mécanismes de violences structurelles et infrastructurelles. Les agriculteurs déployant ces stratégies et prenant part à ces projets de développement locaux ont été dépossédés de leurs droits d'eau de la source. Les projets ne proposent pas de rétablir une gestion commune autour de la source, ni de contester ces dépossessions, mais proposent des moyens de s'en accommoder.

Ce chapitre a également démontré que les espaces agricoles dans la vallée d'Al Far'a constituent de nouveaux espaces attractifs pour des investissements fonciers. On observe un phénomène de construction locative sur d'anciennes terres agricoles, avec des villas équipées de piscine, destinées aux populations urbaines pour y venir passer des vacances ou célébrer des évènements. Cette situation accentue les disparités économiques, et engendre des tensions sociales.

Enfin, ce chapitre explore les discours de contestations et d'abandon qui accompagnent ces transformations dans la vallée d'Al Far'a. Ils révèlent des mécontentements importants vis-à-vis des bailleurs de fonds, des intermédiaires locaux, et de l'AP. Ils dénoncent le clientélisme et la colonialité de l'AP. Néanmoins, étudier ces discours locaux permet de mettre en avant la complexité des relations sociales et des rapports de pouvoir au sein de la société palestinienne. Ceux-ci se déploient le long d'une multitude d'échelles : familiale, politique, nationale, et internationale. Toutes ces dimensions s'entremêlent, s'opposent ou s'accordent, et donnent lieu à une forme de gouvernement multiple dispersée, et ancrée en fonction de différentes alliances.

Conclusion Générale

Cette thèse avait pour objectif de caractériser le processus de construction étatique palestinien à l'œuvre à travers l'analyse de la gouvernance de l'eau et de l'agriculture en Cisjordanie. Ceci a impliqué de s'intéresser à la fois aux processus censés mener au renforcement des capacités de l'Autorité palestinienne (AP) en tant qu'État mais également à la manière dont la société palestinienne, dans toute son hétérogénéité, se construit et se déploie en interaction avec ces objectifs politiques. En complément des études centrées sur l'occupation israélienne des territoires palestiniens et adoptant une perspective stato-centrée, cette recherche s'est intéressée essentiellement à l'AP et à la société palestinienne. Le contexte d'occupation constitue un obstacle majeur au processus de construction étatique dans les Territoires palestiniens. Cependant, résumer ces derniers à cet état d'occupation rend invisible de nombreuses dynamiques intra-palestiniennes, également cruciales pour comprendre la gouvernance actuelle des eaux.

Cette thèse s'intéresse aux relations de pouvoir entre différents acteurs de la constellation hydropolitique palestinienne et à leurs matérialisations dans le contrôle des ressources en eau. La question qui a animé le développement de cette thèse consistait à se demander quelle(s) forme(s) de gouvernement la gouvernance de l'eau et de l'agriculture soutient-elle en Cisjordanie. Pour y répondre, j'ai choisi d'analyser la construction des discours sur l'eau et l'agriculture palestinienne ainsi que leur circulation et leur réception à différents niveaux d'échelle.

J'ai interrogé la construction du discours dominant sur l'eau et l'agriculture produit par l'AP depuis la mise en place des grandes réformes institutionnelles entreprises en 2008, et soutenues par les agences de développement. Ce discours promeut une gestion dite « efficiente » des ressources en eau afin de pallier l'état de rareté de l'eau et de permettre un « développement » agricole soutenant l'économie palestinienne et participant à la construction étatique. Les agences de développement jouent un rôle crucial dans la circulation de ce discours et dans son appropriation par l'AP et une partie de la société palestinienne. Cette thèse explore la façon dont ce discours se matérialise à travers la réalisation de projets de développement et d'initiatives individuelles dans la région de Naplouse, et sa réception par les agriculteurs et habitants présents dans ces espaces. Je me suis particulièrement intéressée aux eaux usées et à leur gestion, dans le cadre de projets de construction de stations

d'épuration et de réutilisation des eaux usées traitées depuis la fin des années 2000, ainsi qu'aux transformations agricoles impulsées par des stratégies individuelles de migration, d'investissement et d'appropriation des ressources.

L'approche inductive déployée dans cette thèse m'a conduite à construire un cadre théorique original permettant d'explorer la complexité des résultats de terrain. J'ai élaboré un cadre conceptuel interdisciplinaire, à la croisée des sciences politiques, des *Science and Technology Studies* et de la *political ecology*. Il complète des études plus classiques centrées sur l'échelle étatique et le conflit israélo-palestinien. Le cadre théorique déployé dans cette thèse a permis de considérer l'AP dans son hétérogénéité et d'interroger sa forme de gouvernement actuel. Il a également rendu possible le déploiement d'une analyse multi-échelles, et l'examen des décalages entre les discours et leurs matérialisations. Par ailleurs, il a permis de prêter attention aux tensions et aux différences présentes au sein de la société palestinienne et de l'AP. Cela m'a menée à théoriser cette dernière comme une forme de gouvernement polymorphe et multi-ancré. Enfin, j'ai introduit les notions de *colonialité environnementale* et de *trajectoire décisionnelle* afin d'analyser la gouvernance de l'eau et de l'agriculture selon une perspective à la fois politique, temporelle et spatiale permettant d'enrichir la compréhension des dynamiques à l'oeuvre.

Cette thèse s'articule autour de trois grandes questions de recherche qui ont guidé ma réflexion dans l'analyse de la construction conjointe de l'AP et de la société palestinienne à travers la gouvernance de l'eau et de l'agriculture :

1) Comment les savoirs sur l'eau et l'agriculture se construisent-ils et quels imaginaires environnementaux produisent-ils ?

Les savoirs et les « imaginaires environnementaux » (D. K. Davis 2011) sous-tendent et légitiment des interventions qui reconfigurent les trajectoires décisionnelles et les relations entre gouvernants et gouvernés. L'étude de leur construction est donc cruciale pour comprendre les relations de pouvoir et les processus d'appropriation qu'ils soutiennent et génèrent. Ce premier questionnement appelle à étudier la coproduction de l'ordre social et de l'ordre naturel concernant le concept d' « efficience » qui guide les stratégies de l'AP et les interventions des agences de développement en Cisjordanie. L'objectif consiste à mettre en avant les « imaginaires environnementaux », c'est-à-dire les représentations des ressources en eau et des terres qui découlent de ces coproductions. Cette première réflexion m'a conduite à me concentrer d'abord sur les eaux usées.

2) Comment ce discours hégémonique se déploie-t-il et est-il réceptionné dans les espaces investis par les agences de développement et les institutions étatiques ?

Ce deuxième questionnement m'a conduite à explorer les interactions entre plusieurs niveaux d'échelle, du global au micro-local, afin d'analyser les rapports de pouvoir à l'œuvre dans l'application de ces discours. J'ai également distingué les échelles spatiales et temporelles pour analyser la territorialisation des projets mais également leur évolution dans le temps long et proche. Ceci a permis d'interroger les transformations induites par leur mise en œuvre mais également les moments de négociation et de contestation. Je me suis concentrée sur les projets de développement dans le secteur de l'assainissement, combinant processus d'appropriation, stratégies de « développement », et mouvements de contestation.

3) Comment ce discours se matérialise-t-il dans les stratégies individuelles en marge des réseaux du développement et quelles sont les conséquences sur la co-construction de l'AP et de la société palestinienne ?

Ce troisième questionnement décentre le regard afin d'analyser les transformations agricoles dans la vallée d'Al Far'a, d'abord guidées par des stratégies individuelles, puis cooptées par l'AP, et par les agences du développement.

Afin de mener ces questionnements à bien, je me suis attachée à suivre les différentes trajectoires de l'eau pour documenter les interactions entre les différents acteurs de la constellation hydropolitique palestinienne. Le cadre théorique mobilisé m'a permis d'explorer les processus de construction étatique au-delà des enjeux nationaux. Il a également contribué à déconstruire les représentations monolithiques de l'AP et de la société palestinienne afin de mettre en avant les relations complexes et les formes de violence engendrées par les mécanismes d'appropriation des ressources en eau et de la terre.

Les résultats de cette thèse participent à enrichir une littérature s'intéressant aux dynamiques intra-palestiniennes de contrôle et de gestion des ressources (De Donato 2018; Fustec 2014a; McKee 2019; 2020; Signoles 2005; Stamatopoulou-Robbins 2019; Trottier 1999; 2000; 2015; 2018). Cette thèse explore la question autochtone pour développer une approche critique de la construction étatique palestinienne. La réflexion développée a permis également de contribuer aux récentes et peu nombreuses études sur la colonialité des politiques de gestion de l'environnement dans des contextes postcoloniaux (D. K. Davis et Robbins 2018; Sowers 2011). Le cas d'étude palestinien offre une perspective différente puisque l'AP cherche à se construire comme État dans un contexte colonial israélien qui

perdure. En effet, il s'avère d'autant plus difficile de rompre avec les imaginaires et les discours coloniaux quand ils demeurent actifs, à travers la colonisation israélienne mais également à travers les discours promus par l'aide au développement depuis les années 1990. Ceux-ci reprennent les objectifs de « développement » et de « modernisation » qui se déployaient déjà au début du 20ème siècle dans la Palestine mandataire. Il ne s'agit pas de diaboliser l'aide au développement ni de faire un procès d'intention aux acteurs y prenant part, mais de mettre en avant la continuité de certains « imaginaires environnementaux » qui se déploient dans les territoires palestiniens.

Je reviens ici sur les trois grands résultats de cette thèse avant de proposer quelques pistes de réflexions que ceux-ci amènent.

1. L'efficience comme outil d'appropriation des ressources porteur d'une double violence épistémique

Cette thèse a déconstruit les discours de la stratégie de l'eau et de la stratégie agricole palestinienne pour mettre en avant la manière dont elles révélaient la représentation d'un environnement « sous-exploité », dont la réalisation du « potentiel » pourrait contribuer à la construction étatique et à la lutte contre l'occupation israélienne. J'ai démontré que ces stratégies transforment l'agriculture et les ressources en eau en « *objets de développement* », légitimant des interventions technicistes et la construction d'un nouvel ordre social pour gérer ces ressources extraites de leur contexte socio-politique. L'étude de ces discours a permis de mettre en avant l'association entre le concept de développement et celui d'efficience dans la réforme du secteur de l'eau et de l'agriculture. Cette association sous-tend des représentations spécifiques du rôle de l'AP et de l'environnement palestinien qui se matérialisent dans les priorités définies par ces stratégies. L'analyse de la coproduction de l'ordre social et de l'ordre naturel palestinien met en lumière l'établissement d'un processus double, à la fois de centralisation et de décentralisation de la gestion des ressources en eau. Ces dynamiques peuvent paraître contradictoires mais s'ancrent dans un discours scientifique centré sur le concept d'efficience, qui promeut un rôle central des institutions étatiques à différentes échelles.

Cette thèse a reconstruit la trajectoire politique du concept d'efficience de l'utilisation et de la gestion des ressources en eau afin de contextualiser son utilisation massive dans les discours hégémoniques de la gestion de l'eau promus par les agences de développement, et sa

circulation au sein des stratégies nationales et sectorielles palestiniennes. La réflexion développée dans cette thèse sur la construction du concept d'« efficience » et sa circulation dans les discours du développement combine une approche de *critical political ecology* et d'histoire environnementale qui permettent de démontrer la construction socio-politique du concept d'efficience légitimant certains acteurs et certaines utilisations des ressources en eau, au détriment d'autres. Retracer l'histoire politique de ce concept a permis de mettre en lumière sa naissance comme outil de colonisation des territoires. J'ai étudié les premières constellations hydropolitiques formées autour de ce concept, s'articulant essentiellement autour d'institutions étatiques et de nouvelles professions au début du 19ème siècle, capables de gérer les ressources en eau telles que représentées par les savoirs scientifiques coloniaux. Le concept d'efficience a légitimé les représentations coloniales de l'environnement, et participé à construire ce que D. K. Davis (2011) appelle des « *orientalismes environnementaux* ». Les autorités coloniales ont construit et fait circuler des récits environnementaux représentant ces environnements étrangers comme inévitablement mal gérés et nécessitant l'intervention des pouvoirs coloniaux pour les « restaurer » et les « développer ». Cette thèse a donc participé à analyser la circulation de ces récits environnementaux en Palestine avec les autorités mandataires britanniques puis en Cisjordanie par la colonisation israélienne. L'étude des stratégies palestiniennes permet de mettre en lumière la façon dont ces « orientalismes environnementaux » ont pénétré le discours de l'AP sur la gestion des ressources en eau et l'agriculture.

L'étude de la trajectoire politique et scientifique du concept d'efficience a révélé les coproductions successives de l'ordre naturel et de l'ordre social, traduisant des itérations entre la mise au point de nouvelles formules mathématiques de calcul de l'efficience et les préoccupations de « développement économique », de protection de l'environnement et de participation se succédant au cours du 20ème siècle. Cette thèse a déconstruit les différentes équations pour démontrer les représentations politiques derrière les processus de « *mise en nombre* » du concept d'efficience. Explorer ces méthodes de calcul a permis de démontrer les trajectoires qui sont prises en considération et celles qui sont exclues. Ceci a ainsi permis de mettre en lumière le décalage entre la représentation des ressources en eau dans les stratégies, et les pratiques locales de gestion de l'eau et d'organisation de l'agriculture. En s'appropriant ce vocabulaire, l'AP a construit une représentation des ressources en eau comme un bien économique, confiant à l'État un rôle prépondérant dans la gestion de celles-ci et dans la hiérarchisation de leur utilisation.

Ces différents résultats dans l'étude du concept de l'efficience, de son histoire et de sa politisation, ont permis de démontrer qu'il est porteur d'une violence épistémique infligée à différents groupes de personnes. Cette thèse mobilise la notion de double violence épistémique, développée par J. Trottier, N. Leblond et Y. Garb (2019). D'une part, la notion d'efficience s'est construite sur le mythe de la conquête d'un désert sans vie aux dépends des populations indigènes existantes, *subalternes*, réduites au silence. Ces relations de pouvoir se retrouvent dans les discours du « développement », dans les stratégies nationales agricoles et de l'eau palestiniennes et dans la loi de l'eau de 2002 modifiée par décret en 2014. D'autre part, l'analyse de la littérature scientifique a révélé la difficulté des sciences sociales à questionner les structures de domination soutenues par les approches de sciences naturelles. Les critiques de l'efficience venant de la *political ecology* ont participé à l'ouverture de ces réflexions. Cette thèse s'inscrit dans ces travaux.

Le travail de déconstruction de l'efficience a mis en lumière la structure de domination étatique sous-jacente à ces discours de « développement » et a révélé l'homogénéisation des catégories d'acteurs construites par ces discours. Mobiliser le discours de l'efficience de l'irrigation et de la gestion de l'eau permet à l'AP d'obtenir des ressources de l'aide au développement mais également de déployer des processus d'appropriation du foncier et des ressources en eau. Ce discours s'accompagne d'une dynamique de centralisation qui renforce l'AP ainsi que certaines institutions locales, telles que les grandes municipalités urbaines. En effet, même si le modèle de gouvernance de l'eau promu par les agences de développement et l'AP évoque une dynamique de centralisation, mes observations et l'analyse de l'organisation historique socio-politique de la société palestinienne démontrent une verticalisation de la trajectoire décisionnelle de l'eau. Autrement dit, elles révèlent une concentration du pouvoir décisionnel aux mains du pouvoir central et urbain, excluant la plupart des gestionnaires actuels des infrastructures de l'eau. Néanmoins, l'existence de ce processus de centralisation ne doit pas détourner de l'analyse de l'AP comme entité hétérogène, et des jeux de pouvoir et tensions internes entre les différentes institutions. L'analyse du contexte de production de la loi de l'eau palestinienne a permis par exemple de révéler les tensions à l'intérieur de l'AP (Chapitre 5).

L'étude des discours promus par l'AP et les agences de développement a mis en lumière la circulation d' « imaginaires environnementaux » coloniaux et le décalage avec les modes de gestion effectifs des ressources sur le terrain. Cette première étape m'a permis de

me concentrer ensuite sur l'analyse de la réalisation mise en œuvre de ces discours sur le terrain et les réceptions de ceux-ci à l'échelle locale.

2. L'application et la réception des discours sur l' « efficience » des pratiques et de la gestion de l'eau : entre appropriation des ressources, contestations et violences

L'étude des discours sur l' « efficience » de la gestion et des utilisations de l'eau m'a conduite à m'intéresser spécifiquement au cas des eaux usées et aux projets de réutilisation des eaux traitées dans l'agriculture. Les stratégies analysées construisent l'image d'une agriculture en perdition qui doit retrouver sa « grandeur » par le biais d'investissements, de modernisation, et d'une transformation profonde. Le développement des ressources en eau est supposé réaliser cette vision productionniste de l'agriculture. Les territoires palestiniens étant marqués par une rareté de l'eau, à la fois d'ordre primaire et secondaire, ceci implique le recours à d'autres ressources, telles que les eaux usées traitées. Cette thèse a examiné la construction, la réalisation et les conséquences des projets d'assainissement et de réutilisation à l'œuvre à l'ouest et à l'est de la ville de Naplouse. Dans la littérature scientifique actuelle, les projets de réutilisation restent trop peu étudiés sous l'angle des transformations politiques, spatiales, économiques et sociales qu'ils génèrent. Ils ne constituent pas uniquement des projets de transition écologique visant à atteindre un développement de l'agriculture et une meilleure gestion des ressources en eau et de la pollution. Ces projets modifient considérablement les espaces dans lesquels ils s'inscrivent ainsi que l'organisation sociale déployée autour des ressources environnementales et de l'agriculture.

L'analyse du discours sur les eaux usées produit par l'AP a montré la reproduction du cadrage étatique sur leur gestion et son décalage avec la gestion transfrontalière à priori envisagée par l'AP, Israël et les agences de développement. Les eaux usées constituent à la fois une source de pollution et une « nouvelle » ressource. Israël et l'AP cherchent à s'approprier cette ressource malgré un discours-vitrine sur la gestion d'un environnement partagé. L'étude de ces discours a démontré, d'une part, la façon dont Israël mobilise un discours d'urgence environnementale pour s'approprier les eaux usées s'écoulant de Cisjordanie aux frais de l'AP, et pour construire des stations d'épuration bénéficiant à l'agriculture coloniale israélienne dans la vallée du Jourdain. D'autre part, cette analyse a permis de mettre en lumière l'approche nationaliste déployée par l'AP pour s'approprier les

eaux usées de Cisjordanie, et refuser de traiter celles provenant des colonies israéliennes. Ceci a remis en cause le cadrage environnemental de la gestion des eaux usées s'effaçant derrière les intérêts politiques et stratégiques de l'appropriation de ces ressources.

Explorer les projets de réutilisation des eaux usées traitées a permis de démontrer la polysémie du concept d' « efficience » et sa politisation. L'étude des projets de réutilisation à Naplouse-Ouest a mis en lumière les stratégies divergentes des agences de développement dans la planification et la réalisation de ces projets dans un même espace. L'incohérence apparente traduit finalement une réalisation de deux objectifs différents de l'AP : d'une part, l'un des projets encourage le développement d'une agriculture d'exportation, répondant à l'objectif d'accroître la valeur ajoutée de l'agriculture dans l'économie palestinienne. D'autre part, le second soutient une réutilisation permettant de minimiser l'écoulement des eaux traitées et de permettre à de nouvelles organisations, telles que les associations d'usagers de l'eau (AUE) de s'approprier ces ressources. Enfin, l'analyse de ces projets permet d'identifier les violences culturelles et structurelles à travers les bouleversements de la tenure foncière et de la tenure de l'eau qu'ils sous-tendent. Ce travail s'inscrit dans les approches critiques sur les AUE permettant d'illustrer le décalage entre les promesses de décentralisation, et les mécanismes de centralisation et d'appropriation induits par le parachutage d'une nouvelle organisation agricole sur des espaces déjà utilisés (Cleaver 1999; MacDonald 2019; Mathieu 1993; Mustafa, Altz-Stamm, et Scott 2016; Suhardiman 2013) .

Cette thèse enrichit les travaux sur la violence infrastructurelle en explorant la controverse sur la construction d'une station d'épuration à Naplouse-Est. L'analyse des controverses permet de reconstruire la production des savoirs et d'interroger les alliances entres acteurs pour déployer leurs arguments (Latour 1987). L'étude de la négociation laborieuse pour réaliser un projet à priori incontestable, tel qu'une station d'épuration, rend compte des enjeux de pouvoir autour de ce projet et des dynamiques intra-palestiniennes à l'origine de ces complications. La déconstruction des arguments mobilisés par chaque partie et la contextualisation du projet à l'aune de la violence infrastructurelle déjà subie par l'occupation israélienne sur l'espace ciblé a montré le décalage entre les discours de l'AP et leur réalisation.

Les discours promouvant une gestion « efficiente » de l'eau et une agriculture productionniste ne se déploient pas uniquement dans le cadre de projets de développement. Certaines initiatives individuelles, portées par des investisseurs locaux ou des agriculteurs « ordinaires », transforment la tenure de l'eau et la tenure foncière. Ces dynamiques

endogènes étudiées dans la vallée d'Al Far'a se retrouvent ensuite cooptées par l'AP et soutenues partiellement par des agences de développement. Ce travail a contribué à nourrir l'étude des « fronts pionniers » palestiniens à l'intersection entre le global et le local (Trottier et Perrier 2018). L'analyse des transformations agricoles dans la vallée d'Al Far'a a démontré l'importance d'adopter une approche émique pour identifier les dynamiques endogènes antérieures et leur intégration à posteriori dans le discours agricole productionniste produite par l'AP.

L'étude de la circulation et des réceptions des discours sur l'eau et l'agriculture à l'échelle locale met en avant les formes de violence que ces moments de rencontre engendrent et nourrissent. Cette thèse contribue ainsi à l'analyse des formes de violences déployées à la fois dans le cadre de projets de développement (Ferguson 1994; Leblond 2017b; Trottier 2006; Trottier, Leblond, et Garb 2019; Uvin 1998), mais également à l'extérieur de ceux-ci. La violence examinée dans cette thèse prend plusieurs formes. Elle est à la fois structurelle, culturelle, infrastructurelle, et épistémique. Elle participe à la destruction des modes de gestion endogènes, sur lesquels une partie de l'agriculture palestinienne repose. Elle délégitime les multiples savoirs mobilisés par certains agriculteurs pour soutenir des stratégies individuelles de subsistance ou des mécanismes de sécurité alimentaire. Une approche « par le bas » permet d'identifier les acteurs de ces violences et ainsi d'enrichir l'analyse de la construction étatique et sociétale palestinienne.

3. Repenser les relations entre l'Autorité palestinienne, la société palestinienne et l'environnement à l'aune de la colonialité

Cette thèse a proposé d'étudier la production et la circulation des savoirs sur l'eau et l'agriculture en mobilisant le concept de colonialité. Ceci a permis d'enrichir la compréhension du processus de construction étatique palestinien en se focalisant sur les pratiques de l'AP sous occupation israélienne.

L'étude de la réception des discours et des projets au niveau local a permis de mettre en avant les critiques formulées à l'égard de l'AP et de son mode de fonctionnement, ainsi qu'à l'égard des agences de développement. Ces critiques nourrissent un sentiment d'abandon, d'échec et de corruption. Cette thèse a également démontré le manque de légitimité croissant de l'AP, très souvent comparée par les enquêtés à une « nouvelle occupation ». Ce discours se retrouve dans les relations entre les espaces ruraux et la

municipalité de Naplouse. L'utilisation de la notion de « colonisation » pour caractériser les pratiques d'institutions palestiniennes révèle la complexité des relations entre l'AP et la société palestinienne. La première se construit comme un gouvernement étatique démocratique auprès des institutions étrangères, mais comme une forme de gouvernement autoritaire et peu légitime du point de vue de la société palestinienne. Cette dernière évolue également en interaction avec ce processus de construction étatique.

L'entrée par la colonialité enrichit l'analyse du processus de construction étatique de l'AP pris entre l'étau de la colonisation israélienne, appelant à construire un État palestinien central fort, capable de mobiliser et de gérer son territoire et ses ressources face à l'occupant, et celui du risque de l'identification à cet occupant par l'adoption de pratiques similaires. Les agences de développement, malgré leurs discours de démocratisation, renforcent les dynamiques centralisatrices et nourrissent certaines formes de violence, rendues invisibles par l'objectif de construction étatique. Ce travail a également permis d'introduire une réflexion sur les modes de résistance et de répression mobilisés par les différentes parties, qui reprennent les mêmes symboles et outils que ceux déployés envers et par le colonisateur israélien. Cet effet de miroir s'étend à d'autres secteurs et évènements, fragilisant la réalisation d'un État démocratique palestinien. La réflexion sur la colonialité et le mimétisme des pratiques autoritaires permet également de s'intéresser à un effet pervers de l'occupation israélienne. Dans sa réalisation en tant qu'entité étatique dans un contexte colonial, l'AP doit prendre en compte le risque politique d'être identifiée à l'occupant.

L'Autorité palestinienne, pourtant fortement critiquée par sa propre population, reste toujours en place. Cette thèse démontre la diversité des configurations de l'ancrage de l'AP dans les affaires internes et dans le développement agricole des espaces étudiés. Tantôt très présente, tantôt s'effaçant derrière la municipalité de Naplouse, ou encore n'intervenant que très peu dans des situations d'injustice environnementale, ces multiples ancrages dans les territoires étudiés démontrent une certaine capacité à s'adapter et à faire avec les limites de sa propre légitimité. L'AP, n'étant pas une entité monolithique, se retrouve également prise dans des jeux de pouvoir combinant des allégeances à la fois politiques et claniques. Les ingénieurs de terrain de l'AP par exemple, ou encore les organisations non-gouvernementales (ONG) locales jouant le rôle d'intermédiaires sont insérés dans des relations sociales clientélistes qui permettent des ancrages différenciés.

Les résultats de cette thèse démontrent l'importance de déconstruire le processus de construction étatique et les rapports de pouvoir à l'intérieur des sociétés autochtones afin d'éclairer les formes de violence à l'œuvre. Dans le cas palestinien, celles-ci sont souvent rendues invisibles par l'argument de l'union nationale pour créer un État palestinien.

4. Pistes de réflexion

Premièrement, cette thèse a démontré l'importance d'analyser l'AP en tant que forme de gouvernement disposant d'une certaine marge de manœuvre dans les dynamiques d'appropriation des ressources sur les territoires qu'elle contrôle, même partiellement. Cette démarche n'entend pas négliger le rôle de l'occupation israélienne. Au contraire, il s'agit de repenser la façon dont ces deux formes de gouvernement s'imbriquent et sont rendues possibles par les modes de gouvernement déployés par l'AP. En effet, les modes d'interventions des bailleurs et de l'AP ne sont pas incompatibles avec l'occupation israélienne, et permettent de la faire perdurer. Ce travail demande de sortir des discours binaires établis concernant l'AP, entre trahison et résistance, et de ceux établis sur le processus de paix. Il serait intéressant d'examiner par exemple les différentes formes d'interactions au niveau local entre les autorités israéliennes et des acteurs palestiniens, en-dehors des circuits officiels établis par l'AP. Plusieurs études se sont intéressées aux interactions entre élite politico-économique palestinienne et leurs homologues israéliens. Décentrer le regard sur les arrangements locaux pourrait permettre d'enrichir l'analyse de la complexité du processus de construction étatique palestinien et la manière dont l'AP se positionne par rapport à ces dynamiques locales transfrontalières.

Cette thèse appelle de manière plus large à poursuivre la réflexion sur la colonialité environnementale dans les contextes postcoloniaux et de formation étatique. Cette thèse a démontré que l'AP, comme entité étatique en construction, participe à la reproduction d'un discours « d'orientalisme environnemental » vis-à-vis de la gestion des ressources en eau et de l'agriculture. Il serait pertinent de continuer à développer cette approche afin d'enrichir l'analyse des contextes postcoloniaux par l'exploration de la reproduction des savoirs. Ceci implique de s'intéresser davantage à la production des savoirs en combinant cette approche à celle du récit de ces savoirs et des structures de domination qu'ils ont renforcées et qu'ils continuent de soutenir, ou non, aujourd'hui. Cette réflexion appelle à reconsidérer la rupture

temporelle établie par la période dite postcoloniale afin de mettre en lumière le continuum qui peut persister *via* les stratégies agricoles et les réformes de la gestion de l'eau.

Deuxièmement, la séparation géographique et politique entre la Cisjordanie et la bande de Gaza se trouve reproduite dans cette thèse. Pour des raisons administratives découlant de l'occupation israélienne, il n'était pas possible de réaliser un terrain dans la bande de Gaza. Il serait pourtant essentiel de mobiliser l'analyse des discours de l'AP sur l'agriculture et l'eau réalisée dans la première partie de cette thèse pour explorer la manière dont ils circulent et s'appliquent dans la bande de Gaza. Les agences de développement financent de grosses infrastructures dans ce territoire, notamment dans le domaine du dessalement et de l'assainissement. L'Agence française de développement (AFD) a pour objectif de réaliser un projet de réutilisation des eaux usées et notamment d'y intégrer une gestion confiée à une association d'usagers de l'eau (AUE). Les réflexions développées sur la mise en place d'AUE ont déjà été partagées avec l'équipe de l'AFD dans le cadre du projet de recherche « *Gouverner les paracommuns de l'eau palestinienne* ». Cependant, le contexte environnemental, politique et social étant différent dans la bande de Gaza, un travail de recherche sur cet espace permettrait de nourrir les réflexions sur la construction étatique, et sur la dispersion de la domination étatique palestinienne explorée en Cisjordanie.

Troisièmement, cette thèse encourage à analyser la manière dont la question du genre se construit à travers les stratégies palestiniennes et les représentations des agences du développement. J'ai esquissé quelques pistes de réflexions dans les chapitres 3 et 9 permettant d'identifier des décalages entre les objectifs d'inclusion des femmes dans l'économie palestinienne et les réalisations de ces discours sur le terrain. Celles-ci mériteraient d'être poursuivies en déployant une approche « par le bas » de ces questions afin de s'extraire de la vision occidentale du genre et de leurs projections sur le terrain. M. van Aken et A. De Donato (2017) examinent comment la « modernisation » des pratiques agricoles et la désocialisation de la gouvernance de l'eau ont entraîné une masculinisation de ces activités dans le secteur de l'agrobusiness en Jordanie et dans les usages domestiques en Cisjordanie. Étudier les discours du développement sur la question du genre dans les rapports à l'eau permettrait d'identifier les imaginaires sociaux produits, ainsi que les fossés et les conséquences de l'application de ces imaginaires.

Enfin, cette thèse propose de questionner les projets dits de « développement durable » afin de rendre visible les formes de violence qu'ils véhiculent et qu'ils soutiennent. Les projets de réutilisation des eaux usées par exemple ont très rarement été analysés en

prenant comme point de départ les bouleversements agricoles et sociaux qu'ils génèrent du point de vue de la tenure foncière et de la tenure de l'eau. Cette thèse a démontré que cet angle d'analyse mérite une attention particulière car ces projets entraînent une redistribution des trajectoires matérielles de l'eau importante en terme de quantité. Ils participent à des processus de territorialisation, souvent rendus invisibles par les justifications de « développement durable ». Cette approche mérite d'être déployée au-delà des territoires palestiniens et des pays dits « du sud ». Ceci permettrait également de questionner les choix sociotechniques ayant conduit à l'adoption d'une méthode de traitement spécifique des eaux usées et de la manière dont s'organisent les projets de réutilisation.

Bibliographie

« A Guide to Housing, Land and Property Law in Area C of the West Bank ». 2012. Norwegian Refugee Council.

« A survey of Palestine ». 1946. Volume 1. Palestine: Anglo-American Committe of Inquiry.

Abdulfattah, Kamal, et Bert de Vries, éd. 2005. *Wadi el-Far'a Project Report: An Environmental Assessment of the Wadi el-Far'a Watershed*. Ramallah: Birzeit University.

Abu Madi, Maher, Ziad Mimi, et Nadine Sinokrot. 2009. « Building a participatory national consensus on wastewater reclamation and reuse in Palestine ». https://fada.birzeit.edu/jspui/handle/20.500.11889/4328.

Abu-Eid, Abdallah. 2007. « Water as a Human Right: The Palestinian Occupied Territories as an Example ». *International Journal of Water Resources Development* 23 (2): 285‑301. https://doi.org/10.1080/07900620601097059.

Abu-Lughod, Lila. 1988. « Fieldwork of a dutiful daughter ». In *Arab Women in the Field: Studying Your Own Society*, édité par S Altorki et C Fawzi Al-Solh, 139‑61. Syracuse: Syracuse University Press.

Abunimah, Ali. 2014. *The Battle for Justice in Palestine*. Chicago: Haymarket Books.

Abu-Sada, Caroline. 2007. « ONG et Autorité Palestinienne : la « bonne gouvernance » dans un contexte de lutte nationale ». *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 117‑118 (juillet): 227‑43. https://doi.org/10.4000/remmm.3491.

Agreement on Gaza Strip and Jericho Area. 1994.

Aiken, J David. 1988. « Development of the Appropriation Doctrine: Adapting Water Allcoation Policies to Semiarid Environs ». *Great Plains Quarterly*, n° 507: 38‑44.

Aken, Mauro van, et Anita De Donato. 2017. « Gender and Water in the Middle East. Local and Global Realities ». In *Water security across the gender divide*, édité par Christiane Fröhlich, Giovanna Gioli, et Roger Cremades, 61‑82. New York, NY: Springer Berlin Heidelberg.

Alatout, Samer. 2006. « Towards a Bio-Territorial Conception of Power: Territory, Population, and Environmental Narratives in Palestine and Israel ». *Political Geography* 25 (6): 601‑21. https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2006.03.008.

———. 2007. « State-ing natural resources through law: the codification and articulation of water scarcity and citizenship in Israel ». *Arab World Geographer* 10 (1): 16‑37.

———. 2009. « Bringing Abundance into Environmental Politics: Constructing a Zionist Network of Water Abundance, Immigration, and Colonization ». *Social Studies of Science* 39 (3): 363‑94. https://doi.org/10.1177/0306312708101979.

———. 2011. « Hydro-imaginaries and the construction of the political geography of the Jordan River ». In *Environmental imaginaries of the Middle East and North Africa*, édité par Diana K. Davis et Edmund Burke, 218‑45. Athens: Ohio University Press.

Alexander, Thomas G. 2015. « Brigham Young and the Transformation of Utah Wilderness, 1847–58 ». *Journal of Mormon History* 41 (1): 103–124.

Alharmoosh, Katarina, Alexander Heaton, Peighton Huse Hasbini, Natalia Oyola-Sepúlveda, Kristine Smith, Matt Smither, et Natalie WIsely. 2014. « Water, cooperation and peace: the peacebuilding impact of joint Israeli-Palestinian wastewater projects ». Graduate Practicum. Washington, D.C: American University, School of International Service.

Alharmoosh, Katarina, Alexander Heaton, Peighton Huse Hasbini, Natalia Oyola-Sepúlveda, Kristine Smith, et Natalie Wisely. 2015. « Water, and cooperation and peace: The

peacebuilding impact of joint Israeli-Palestinian wastewater projects ». Graduate Practicum. Washington, D.C: American University, School of International Service.
Allan, John Anthony. 1992. « Substitutes for Water Are Being Found in the Middle East and North Africa ». *GeoJournal* 28 (3): 375‑85. https://doi.org/10.1007/BF00817914.
———. 2002. « Hydro-Peace in the Middle East: Why No Water Wars?: A Case Study of the Jordan River Basin ». *SAIS Review* 22 (2): 255‑72. https://doi.org/10.1353/sais.2002.0027.
Allen, Richard G, Luis S Pereira, Dirk Raes, et Martin Smith. 1998. « Crop Evapotranspiration - Guidelines for Computing Crop Water Requirements - FAO Irrigation and Drainage Paper 56 », Irrigation and Drainage Paper, , n° 56: 15.
Al-Sa'ed, Rashed, et Ahmad Al-Hindi. 2012. « Challenges of transboundary wastewater management for Palestinian communities along the Green Line-The Israeli-Palestinian border. » In . CRC Press, Taylor & Francis Group.
Álvarez, Lina, et Brendan Coolsaet. 2018. « Decolonizing Environmental Justice Studies: A Latin American Perspective ». *Capitalism Nature Socialism*, décembre, 1‑20. https://doi.org/10.1080/10455752.2018.1558272.
Amnesty International. 2009. « Troubled Waters - Palestinians Denied Fair Access to Water ». London: Amnesty International.
Anand, Nikhil. 2012. « Municipal Disconnect: On Abject Water and Its Urban Infrastructures ». *Ethnography* 13 (4): 487‑509. https://doi.org/10.1177/1466138111435743.
ARIJ. 2015. « Status of the Environment in the State of Palestine ». Jerusalem: ARIJ.
Auvet, Brice. 2019. « Façons de gouverner et façons de faire l'eau en Crau ». Thèse de doctorat. Montpellier: Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France.
Avgar, Ido. 2018. « Israeli Water Sector - Key Issues ». Research and Information Center. Jerusalem: The Knesset.
Bakker, Karen. 2002. « From State to Market?: Water Mercantilización in Spain ». *Environment and Planning A: Economy and Space* 34 (5): 767‑90. https://doi.org/10.1068/a3425.
———. 2010. *Privatizing Water: Governance Failure and the World's Urban Water Crisis*. Political Science. Ithaca, N.Y: Cornell Univ. Press.
Barnes, Jessica. 2012. « Pumping possibility: Agricultural expansion through desert reclamation in Egypt ». *Social Studies of Science* 42 (4): 517–538.
———. 2013. « Water, water everywhere but not a drop to drink: The false promise of virtual water ». *Critique of Anthropology* 33 (4): 371‑89. https://doi.org/10.1177/0308275X13499382.
———. 2017. « States of Maintenance: Power, Politics, and Egypt's Irrigation Infrastructure ». *Environment and Planning D: Society and Space* 35 (1): 146‑64. https://doi.org/10.1177/0263775816655161.
Bartels, Anke, Lars Eckstein, Nicole Waller, et Dirk Wiemann. 2019. « Postcolonial Feminism and Intersectionality ». In *Postcolonial Literatures in English*, par Anke Bartels, Lars Eckstein, Nicole Waller, et Dirk Wiemann, 155‑67. Stuttgart: J.B. Metzler. https://doi.org/10.1007/978-3-476-05598-9_15.
Barthe, Benjamin. 2011. *Ramallah Dream: voyage au coeur du mirage palestinien*. Cahiers Libres. La Découverte.
Beaumont, Peter. 1994. « The Myth of Water Wars and the Future of Irrigated Agriculture in the Middle East ». *International Journal of Water Resources Development* 10 (1): 9‑21. https://doi.org/10.1080/07900629408722606.
Beitelsmann. 1997. « Conceptual Planning and Feasibility Study for the Sewerage Project Nablus ». Report 4, final version. Nablus, Palestine: KfW and Municipality of Nablus.

Beltrán, María J., et Giorgos Kallis. 2018. « How Does Virtual Water Flow in Palestine? A Political Ecology Analysis ». *Ecological Economics* 143 (janvier): 17‑26. https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2017.06.036.

Benda-Beckmann, F. von, K. von Benda-Beckmann, et J. Spiertz. 1997. « Local law and customary practices in the study of water rights ». In *Water rights, conflict and policy*, édité par Rajendra Pradhan, F. von Benda-Beckmann, K. von Benda-Beckmann, H.L.J. Spiertz, Shantam S. Khadka, et K. Azharul Haq, Colombo. IIMI.

Bentham, Jeremy. 1830. *Official Aptitutde Maximized Expense Minimized (The Collected Works of Jeremy Bentham)*. Édité par Philip Schofield. Clarendon Press. Oxford.

Bernstein, Steven. 2000. « Ideas, Social Structure and the Compromise of Liberal Environmentalism ». *European Journal of International Relations* 6 (4): 464‑512. https://doi.org/10.1177/1354066100006004002.

———. 2002. « Liberal Environmentalism and Global Environmental Governance ». *Global Environmental Politics* 2 (3): 1‑16. https://doi.org/10.1162/152638002320310509.

Beveridge, Ross, Timothy Moss, et Matthias Naumann. 2017. « Sociospatial understanding of water politics: Tracing the multi-dimensionality of water reuse ». *Water Alternatives* 10 (1): 22‑40.

Bigger, Patrick, et Benjamin D. Neimark. 2017. « Weaponizing Nature: The Geopolitical Ecology of the US Navy's Biofuel Program ». *Political Geography* 60 (septembre): 13‑22. https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2017.03.007.

Bisharat, George E. 1994. « Land, Law, and Legitimacy in Israel and the Occupied Territories ». *The American University Law Review* 43 (467): 467‑561.

Bjornlund, Henning, et Sarah Ann Wheeler. 2014. « Exploring Some of the Socio-Economic Realities of Sustainable Water Management in Irrigation: An Overview ». *Agricultural Water Management* 145 (novembre): 1‑4. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2014.07.007.

Blázquez Salom, Macià. 2013. « More Villas and More Barriers: Gentrification and the Enclosure of Rural Land on Majorca ». *Méditerranée*, n° 120 (octobre): 25‑36. https://doi.org/10.4000/mediterranee.6638.

Bleier, Ruth. 1984. *Science and gender: A critique of biology and its theories on women*. Elmsford, NY: Pergamon Press.

Boelens, Rutgerd. 2015. *Water, Power and Identity: The Cultural Politics of Water in the Andes*. Routledge. Earthscan Studies in Water Resource Management. London.

Boelens, Rutgerd, et Bernita Doornbos. 2001. « The Battlefield of Water Rights: Rule Making Amidst Conflicting Normative Frameworks in the Ecuadorian Highlands ». *Human Organization* 60 (4): 343‑55. https://doi.org/10.17730/humo.60.4.d3v194qmcael7ett.

Boelens, Rutgerd, Jaime Hoogesteger, et Michiel Baud. 2015. « Water Reform Governmentality in Ecuador: Neoliberalism, Centralization, and the Restraining of Polycentric Authority and Community Rule-Making ». *Geoforum* 64 (août): 281‑91. https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2013.07.005.

Boelens, Rutgerd, et Jeroen Vos. 2012. « The Danger of Naturalizing Water Policy Concepts: Water Productivity and Efficiency Discourses from Field Irrigation to Virtual Water Trade ». *Agricultural Water Management* 108 (mai): 16‑26. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2011.06.013.

Boelens, Rutgerd, Jeroen Vos, et Tom Perreault. 2018. « Introduction: The Multiple Challenges and Layers of Water Justice Struggles ». In *Water Justice*, édité par Rutgerd Boelens, Tom Perreault, et Jeroen Vos, 1re éd., 1‑32. Cambridge University Press. https://doi.org/10.1017/9781316831847.001.

Bontemps, Véronique. 2014. « Entre Cisjordanie et Jordanie, l'épreuve du passage frontalier au pont Allenby ». *Revue européenne des migrations internationales* 30 (2): 69‑90. https://doi.org/10.4000/remi.6900.

Bossio, Deborah, Graham Jewitt, et Pieter van der Zaag. 2011. « Smallholder System Innovation for Integrated Watershed Management in Sub-Saharan Africa ». *Agricultural Water Management* 98 (11): 1683‑86. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2011.07.006.

Bouillon, Markus E. 2004. *The peace business: money and power in the Palestinian-Israeli conflict*. IB Tauris. London.

Bouleau, Gabrielle. 2006. « Le débat sur la qualité de l'eau – Comment des données peuvent devenir des indicateurs ? », *Ingénieries EAT*, n°47 : 29-36.

———. 2007. « La gestion française des rivières et ses indicateurs à l'épreuve de la directive cadre ». PhD Thesis, AgroParisTech.

Bouwer, Herman. 1994. « Irrigation and Global Water Outlook ». *Agricultural Water Management* 25 (3): 221‑31. https://doi.org/10.1016/0378-3774(94)90062-0.

Braverman, Irus. 2009a. *Planted Flags: Trees, Land, and Law in Israel/Palestine*. Cambridge Studies in Law and Society. New York: Cambridge University Press.

———. 2009b. « Planting the Promised Landscape: Zionism, Nature, and Resistance in Israel/Palestine ». *Natural Resources Journal* 49 (2): 317‑61.

———. 2019a. « Silent Springs: The Nature of Water and Israel's Military Occupation ». *Environment and Planning E: Nature and Space*, 1‑25. https://doi.org/10.1177/2514848619857722.

———. 2019b. « Nof Kdumim: Remaking the Ancient Landscape in East Jerusalem's National Parks ». *Environment and Planning E: Nature and Space*, décembre, 251484861988959. https://doi.org/10.1177/2514848619889594.

Bridge, Gavin, et Tom Perreault. 2009. « Environmental Governance ». In *A Companion to Environmental Geography*, édité par Noel Castree, David Demeritt, Diana Liverman, et Bruce Rhoads, 1re éd., 475‑97. Wiley. https://doi.org/10.1002/9781444305722.ch28.

« Brief report on the Palestinian Water Sector Reform program ». 2011. Palestinian Water Authority; Palestinian National Authority.

Broich, John. 2007. « Engineering the Empire: British Water Supply Systems and Colonial Societies, 1850–1900 ». *Journal of British Studies* 46 (2): 346‑65. https://doi.org/10.1086/510891.

———. 2013. « British Water Policy in Mandate Palestine: Environmental Orientalism and Social Transformation ». *Environment and History* 19 (3): 255‑81. https://doi.org/10.3197/096734013X13690716950028.

Brooks, David B., et Julie Trottier. 2010. « Confronting Water in an Israeli–Palestinian Peace Agreement ». *Journal of Hydrology* 382 (1‑4): 103‑14. https://doi.org/10.1016/j.jhydrol.2009.12.021.

———. 2014. « De-Nationalization and de-Securitization of Transboundary Water Resources: The Israeli–Palestinian Case ». *International Journal of Water Resources Development* 30 (2): 211‑23. https://doi.org/10.1080/07900627.2013.849941.

Brooks, David B., Julie Trottier, et Giulia Giordano. 2020. *Transboundary Water Issues in Israel, Palestine, and the Jordan River Basin*. Singapore: Springer.

Brown, Nathan J. 2003. *Palestinian Politics after the Oslo Accords: Resumiing Arab Palestine*. Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press.

Bruns, Bryan Randolph, et Ruth S. Meinzen-Dick, éd. 2000. *Negotiating Water Rights*. Rugby, Warwickshire, United Kingdom: Practical Action Publishing. https://doi.org/10.3362/9781780445526.

Bryceson, Deborah Fahy. 1996. « Deagrarianization and Rural Employment in Sub-Saharan Africa: A Sectoral Perspective ». *World Development* 24 (1): 97‑111. https://doi.org/10.1016/0305-750X(95)00119-W.

———. 2019. « Gender and Generational Patterns of African Deagrarianization: Evolving

Labour and Land Allocation in Smallholder Peasant Household Farming, 1980–2015 ». *World Development* 113 (janvier): 60‑72. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2018.08.021.

Brynen, Rex. 1995. « The Dynamics of Palestinian Elite Formation ». *Journal of Palestine Studies* 24 (3): 31‑43. https://doi.org/10.2307/2537878.

———. 1996. « Buying Peace? A Critical Assessment of International Aid to the West Bank and Gaza ». *Journal of Palestine Studies* 25 (3): 79‑92.

B'Tselem. 2009. « Foul Play: Neglect of Wastewater Treatment in the West Bank ». B'Tselem.

———. 2016. « Expel and Exploit. The Israeli practice of taking over rural palestinian land. »

Bulloch, John, et Adel Darwish. 1993. *Water Wars: Coming Conflicts in the Middle East*. London: Victor Gollancz.

Burchi, Stefano. 2012. « A Comparative Review of Contemporary Water Resources Legislation: Trends, Developments and an Agenda for Reform ». *Water International* 37 (6): 613‑27. https://doi.org/10.1080/02508060.2012.694800.

Bustamente, Rocio, C. Crespo, et Anna Walnycki. 2012. « Seeing through the concept of water as a human right in Bolivia ». In *The right to water: politics, governance and social struggles*, édité par Farhana Sultana et Alex Loftus, 1st edition, 223‑40. Abingdon: Routledge.

Carter, Richard, Melvyn Kay, et Keith Weatherhead. 1999. « Water Losses in Smallholder Irrigation Schemes ». *Agricultural Water Management* 40 (1): 15‑24. https://doi.org/10.1016/S0378-3774(98)00098-5.

Castro-Gómez, Santiago. 2007. « The Missing Chapter of Empire: Postmodern Reorganization of Coloniality and Post-Fordist Capitalism ». *Cultural Studies* 21 (2‑3): 428‑48. https://doi.org/10.1080/09502380601162639.

CDM Smith. 2017. « Draft Institutional and Social Assessment Report: Potential for reuse and expansion to 2,000 Donum ». Consulting services for the implementation of wastewater management Nablus East. Palestine - Sewerage Project Nablus East. KfW; Municipality of Nablus.

Chapagain, Ashok K., et Arjen Y. Hoekstra. 2003. « Virtual water flows between nations in relation to trade in livestock and livestock products ». 13. UNESCO-IHE Delft, The Netherlands. http://temp.waterfootprint.org/Reports/Report13.pdf.

Chaveneau, Clio. 2015. « « It all depends on Ben Gourion! » Contrôles des mobilités étrangères vers les Territoires Palestiniens Occupés à l'aéroport de Tel Aviv-Jaffa ». *L'Espace Politique* 3 (27) : 1-19. https://doi.org/10.4000/espacepolitique.3601.

Chiblow, Susan. 2019. « Anishinabek Women's Nibi Giikendaaswin (Water Knowledge) », n°11 : 1-14.

Clark, Eric. 2005. « The Order and Simplicity of Gentrification Ication—a Political Challenge ». In *Gentrification in a Global Context: The New Urban Colonialism*, édité par Rowland Atkinson et Gary Bridge, 251‑59. Abingdon, UK: Taylor & Francis. https://doi.org/10.4324/9780203392089_chapter_16.

Cleaver, Frances. 1999. « Paradoxes of Participation: Questioning Participatory Approaches to Development ». *Journal of International Development* 11: 597‑612.

———. 2001. « Institutional Bricolage, Conflict and Cooperation in Usangu, Tanzania ». *IDS Bulletin* 32 (4): 26‑35. https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.2001.mp32004004.x.

Clement, Floriane. 2013. « From Water Productivity to Water Security: A Paradigm Shift? » In *Water Security: Principles, Perspectives and Practices*, édité par Bruce Lankford, Karen Bakker, Mark Zeitoun, et D. Conway, 148‑65. London : Earthscan Publications.

Coelho, Karen. 2004. « Of engineers, rationalities, and rule: an ethnography of neoliberal reform in an urban water utility in South India ». PhD Thesis, The University of Arizona.

COGAT. 2012. « Projects in Area C 2011-2012 ». West Bank: COGAT.
Cohen, Ariel. 2019. « Monitoring of the Judea and Samaria Rivers 2017-2018 ». Jerusalem: Nature and Parks Authority; Israel Ministry of Environmental Protection.
Cohen, Hillel. 2008. *Army of Shadows: Palestinian Collaboration with Zionism, 1917-1948*. Berkeley: University of California Press.
Cohen, Shaul. 2011. « Environmentalism Deferred: nationalisms and Israeli/Palestinian imaginaries ». In *Environmental imaginaries of the Middle East and North Africa*, édité par Diana K. Davis et Edmund Burke, 246‑64. Athens: Ohio University Press.
Collins, Damian. 2013. « Gentrification or 'Multiplication of the Suburbs'? Residential Development in New Zealand's Coastal Countryside ». *Environment and Planning A: Economy and Space* 45 (1): 109‑25. https://doi.org/10.1068/a4571.
Collins, Patricia Hill. 1986. « Learning from the Outsider Within: The Sociological Significance of Black Feminist Thought ». *Social Problems* 33 (6): S14‑32. https://doi.org/10.2307/800672.
« Commission Decision on a Special Measure (Part III): Action Fiche for Palestine ». 2013. European Union.
Conca, Ken. 2005. « Growth and fragmentation in expert networks: the elusive quest for integrated water resources management. » In *Handbook of global environmental politics*, édité par Peter Dauvergne, 432‑70. Cheltenham, UK: Edward Elgar.
Cooley, John K. 1984. « The War over Water ». *Foreign Policy*, n° 54: 3‑26. https://doi.org/10.2307/1148352.
Cornwall, Andrea. 2007. « Buzzwords and Fuzzwords: Deconstructing Development Discourse ». *Development in Practice* 17 (4‑5): 471‑84. https://doi.org/10.1080/09614520701469302.
Cortes, Geneviève, et Denis Pesche. 2013. « Territoire multisitué ». *Espace géographique* 42 (4): 289‑92. https://doi.org/10.3917/eg.424.0289.
Crenshaw, Kimberle. 1991. « Mapping margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color ». *Stanford Law Review* 43 (6): 1241‑99.
Cronon, William. 1992. « A Place for Stories: Nature, History, and Narrative ». *The Journal of American History* 78 (4): 1347‑76. https://doi.org/10.2307/2079346.
Crosby, Howard. 1851. *Lands of the Moslem: A narrative of oriental travel*. New York: Robert Carter and Brothers.
Darling, Eliza. 2005. « The City in the Country: Wilderness Gentrification and the Rent Gap ». *Environment and Planning A: Economy and Space* 37 (6): 1015‑32. https://doi.org/10.1068/a37158.
Davidson, Mark. 2009. « Displacement, Space and Dwelling: Placing Gentrification Debate ». *Ethics, Place & Environment* 12 (2): 219‑34. https://doi.org/10.1080/13668790902863465.
Davidson, Mark, et Loretta Lees. 2005. « New-Build 'Gentrification' and London's Riverside Renaissance ». *Environment and Planning A: Economy and Space* 37 (7): 1165‑90. https://doi.org/10.1068/a3739.
———. 2010. « New-Build Gentrification: Its Histories, Trajectories, and Critical Geographies ». *Population, Space and Place* 16: 395‑411. https://doi.org/10.1002/psp.584.
Davis, Diana K. 2007. *Resurrecting the Granary of Rome: Environmental history and French Colonial Expansion in North Africa*. Ohio, USA: Ohio University Press and Swallow Press.
———. 2011. « Imperialism, Orientalism, and the Environment in the Middle East. History, Policy, Power, and Practice. » In *Environmental imaginaries of the Middle East and North Africa*, 1‑22. Athens: Ohio University Press.

———. 2016. *The Arid Lands: History, Power, Knowledge*. Cambridge, Massachusetts; London, England: The MIT Press.
Davis, Diana K., et Edmund Burke, éd. 2011. *Environmental Imaginaries of the Middle East and North Africa*. Series in Ecology and History. Athens: Ohio University Press.
Davis, Diana K., et Paul Robbins. 2018. « Ecologies of the Colonial Present: Pathological Forestry from the *Taux de Boisement* to Civilized Plantations ». *Environment and Planning E: Nature and Space* 1 (4): 447‑69. https://doi.org/10.1177/2514848618812029.
Davis, John-Michael, et Yaakov Garb. 2019. « A Strong Spatial Association between E-Waste Burn Sites and Childhood Lymphoma in the West Bank, Palestine: A Strong Spatial Association between e-Waste Burn Sites and Childhood Lymphoma in the West Bank, Palestine ». *International Journal of Cancer* 144 (3): 470‑75. https://doi.org/10.1002/ijc.31902.
———. 2020. « Toward Active Community Environmental Policing: Potentials and Limits of a Catalytic Model ». *Environmental Management* 65 (3): 385‑98. https://doi.org/10.1007/s00267-020-01252-1.
De Donato, Anita. 2018. « Spring Water: the Lifeblood of the Village of Wadi Fukin (West Bank) ». Université de Milan-Bicocca, Université Paris 8.
———. 2019. « Palestinian Rural Realities between the Israeli Occupation and "Farming Modernisation". The Case of the Village of Wadi Fukin (West Bank) ». *Confluences Méditerranée* 108 (1): 117‑33.
Declaration of Principles on Interim Self-Government Arrangements (Oslo I). 1993.
Derr, Jennifer L. 2011. « Drafting a Map of Colonial Egypt: the 1902 Aswan Dam, Historical imagination, and the Production of Agricultural Geography ». In *Environmental imaginaries in the Middle East and North Africa*, 136‑57. Series in ecology and history. Athens: Ohio University Press.
Desagneaux, Frédéric. 2013. « Discours de M. le Consul Général de France à Jérusalem ».
Desai, Renu. 2018. « Urban Planning, Water Provisioning and Infrastructural Violence at Public Housing Resettlement Sites in Ahmedabad, India ». *Water Alternatives* 11 (1): 86‑105.
Desrosières, Alain. 2000. *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. Paris: La Découverte.
Dixon, C.J. Lieutenant-Colonel. 1850. *Sketch of Mairwara*. London: Smith, Elder, and Co.
Dombrowsky, Ines, Ram Almog, Nir Becker, Eran Feitelson, Simone Klawitter, Stefan Lindemann, et Natalie Mutlak. 2010. « How Widely Applicable Is River Basin Management? An Analysis of Wastewater Management in an Arid Transboundary Case ». *Environmental Management* 45 (5): 1112‑26. https://doi.org/10.1007/s00267-010-9486-2.
Dotan, Pniela, Maayan Yeshayahu, Wa'd Odeh, Nina Gordon- Kirsch, Ludmila Groisman, Nader Al-Khateeb, Alfred Abed Rabbo, Alon Tal, et Shai Arnon. 2017. « Endocrine Disrupting Compounds in Streams in Israel and the Palestinian West Bank: Implications for Transboundary Basin Management ». *Journal of Environmental Management* 204 (décembre): 355‑64. https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2017.09.017.
Doumani, Beshara B. 1995. *Rediscovering Palestine. Merchants and Peasants in Jabal Nablus, 1700-1900*. University of California Press. Berkeley.
Duweikat et al. v. Government of Israel et al. 1979.
EcoPeace Middle East. 2018. « Report on the Status of the Hebron-Besor-Wadi Gaza Basin ». EcoPeace Middle East.
El Kurd, Dana. 2019. *Polarized and Demobilized: Legacies of Authoritarianism in Palestine*. Arab Center for Research and Policy Studies series. London: Hurst Publishers.

El-Eini, Roza I.M. 1996. « The Implementation of British Agricultural Policy in Palestine in the 1930s ». *Middle Eastern Studies* 32 (4): 211‑50. https://doi.org/10.1080/00263209608701127.
Elliott-Cooper, Adam, Phil Hubbard, et Loretta Lees. 2019. « Moving beyond Marcuse: Gentrification, Displacement and the Violence of Un-Homing ». *Progress in Human Geography*, février, 030913251983051. https://doi.org/10.1177/0309132519830511.
Elmusa, Sharif S. 1993. « Dividing the Common Palestinian-Israeli Waters: An International Water Law Approach », *Journal of Palestine Studies* 22(3): 57-77.
Elmusa, Sharif S, et Mahmud El-Jaafari. 1995. « Power and Trade: The Israeli-Palestinian Economic Protocol ». *Journal of Palestine Studies* 24 (2): 14‑32.
Ertsen, Maurits W. 2006. « Colonial Irrigation: Myths of Emptiness ». *Landscape Research* 31 (2): 147‑67. https://doi.org/10.1080/01426390600638588.
Escobar, Arturo. 1995. *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton Studies in Culture/Power/History. Princeton, N.J: Princeton University Press.
———. 2007. « Worlds and knowledges otherwise: The Latin American Modernity/Coloniality Research Program ». *Cultural Studies* 21 (2‑3): 179‑210. https://doi.org/10.1080/09502380601162506.
Espeland, Wendy. 1998. *The struggle for water. Politics, rationality, and identity in the American southwest.* The University of Chicago Press. Chicago ; London.
Etkes, Dror. 2015. « A Locked Garden: Declaration of Closed Areas in the West Bank ». Kerem Navot.
European Union Press Release. 2013. « EU and Germany provide EUR 40 million to build new WWTP in Nablus ». EU Press Release. Septembre 2013.
Faggi, Pierpaolo. 1990. « Les développements de l'irrigation dans la diagonale aride entre logique productive et logique stratégique / Irrigation development in the arid belt : a productive or strategic logic ? » Traduit par Robert Bergeron. *Revue de géographie de Lyon* 65 (1): 21‑26. https://doi.org/10.3406/geoca.1990.5707.
FAO. 2008. « Compulsory acquisition of land compensation ». 10. Land Tenure Studies. Rome: FAO.
Feitelson, Eran. 2000. « The ebb and flow of Arab–Israeli water conflicts:: are past confrontations likely to resurface? » *Water policy* 2 (4): 343–363.
Ferguson, James. 1994. *The Anti-Politics Machine*. Cambridge University Press. Cambridge.
Fernandez, Sara. 2009. « Si la Garonne avait voulu... Etude de l'étiologie déployée dans la gestion de l'eau de la Garonne, en explorant l'herméneutique sociale qui a déterminé sa construction. » Thèse de doctorat, AgroParisTech-Engref, Paris.
———. 2014. « Gouverner les eaux depuis 1945. Internationalisation et intensification des flux de capitaux, de techniques et de modèles. » In *Le gouvernement des technosciences. Gouverner le progrès et ses dégâts depuis 1945.*, par Denis Pestre, Editions la Découverte, 203‑30. Recherches. Paris.
Fields, Gary. 2017. *Enclosure: Palestinian Landscapes in a Historical Mirror*. Oakland, California: University of California Press.
Figiel, Szczepan, Dominika Kuberska, et Justyna Kufel. 2014. « An analysis of conditions and the state of development of the agri-food clusters in Poland », Institute of Agricultural and Food economics, National Research Institute: Warsaw, Poland.
Fischhendler, Itay, Shlomi Dinar, et David Katz. 2011. « The Politics of Unilateral Environmentalism: Cooperation and Conflict over Water Management along the Israeli-Palestinian Border ». *Global Environmental Politics* 11 (1): 36‑61.
Flores, Dan L. 2001. *The Natural West: Environmental History in the Great Plains and Rocky Mountains*. Norman: University of Oklahoma Press.

Forsyth, Tim. 2003. *Critical Political Ecology*. London: Routledge.
Foster, Mick, Adrienne Brown, et Felix Naschold. 2001. « Sector Programme Approaches: Will They Work in Agriculture? » *Development Policy Review* 19 (3): 321‑38. https://doi.org/10.1111/1467-7679.00137.
Foucault, Michel. 2004. *Naissance de la biopolitique: Cours au Collège de France (1978-1979)*. Paris: Gallimard-Seuil.
Frederiksen, Harald. 2005. « Return Palestinian Water Rights If Not Land: A Proposal ». *Middle East Policy* 12 (1): 72‑78. https://doi.org/10.1111/j.1061-1924.2005.00187.x.
Frederiksen, Harald D. 2003. « Water: Israeli Strategy, Implications for Peace and the Viability of Palestine ». *Middle East Policy* 10 (4): 69‑86. https://doi.org/10.1111/j.1061-1924.2003.00131.x.
Freeman, Lance, et Frank Braconi. 2004. « New York Chy in the 1990s ». *Journal of the American Planning Association* 70 (1): 39‑52.
Frémont, Armand. 1974. « Recherches sur l'espace vécu ». *Espace géographique* 3 (3): 231‑38. https://doi.org/10.3406/spgeo.1974.1491.
Fröhlich, Christiane J. 2012. « Water : Reason for Conflict or Catalyst for Peace ? The Case of the Middle East ». *L'Europe En Formation* 365(3): 139-161.
Fustec, Klervi. 2012. « Les territoires occupés palestiniens : le rôle de l'Union européenne dans la construction politique et territoriale des enjeux de l'eau ». *Méditerranée*, n° 119 (novembre): 83‑90. https://doi.org/10.4000/mediterranee.6550.
———. 2014a. « L'Autorité palestinienne et le changement climatique comme problème public émergent ». *Critique internationale* 62 (1): 109. https://doi.org/10.3917/crii.062.0109.
———. 2014b. « Processus multi-échelles, enjeux environnementaux et construction étatique. Le cas de l'Autorité palestinienne, des politiques de gestion de l'eau et du changement climatique. » Thèse de doctorat, Université Montpellier 3.
———. 2017. « From Domestic Water to Agricultural Water: How Do Donors Contribute to the Water Crises in the Occupied Palestinian Territories? » *La Houille Blanche*, n° 1 (février): 44‑50. https://doi.org/10.1051/lhb/2017007.
Fustec, Klervi, et Julie Trottier. 2015. « Quelle contribution des sciences humaines et sociales dans la production des savoirs sur l'eau et le changement climatique ? Le cas des projets de recherche financés par l'Union Européenne. » *Sciences de la société*, n° 96: 102‑17.
Galtung, Johan. 1969. « Violence, Peace, and Peace Research ». *Journal of Peace Research* 6 (3): 167‑91.
———. 1990. « Cultural Violence ». *Journal of Peace Research* 27 (3): 291‑305.
Galván-Alvarez, Enrique. 2010. « Epistemic Violence and Retaliation: The Issue of Knowledges in "Mother India" ». *Atlantis* 32 (2): 11‑26.
Garb, Yaakov. 2004. « Constructing the Trans-Israel Highway's Inevitability ». *Israel Studies*, 1-35.
Garces-Restrepo, Carlos, Douglas L Vermillion, et Giovanni Munoz. 2007. « Irrigation management transfer: worldwide efforts and results ». FAO Water Reports. Rome: FAO.
Garrault, Antoine. 2017. « La "résistance populaire" palestinienne face à l'occupation israélienne dans le contexte de l'après seconde Intifada en Cisjordanie (2005-2016).Territorialités et mobilisations. » Thèse de doctorat, Université Paris-Est..
Gasteyer, Stephen, Jad Isaac, Jane Hillal, et Sean Walsh. 2012. « Water Grabbing in Colonial Perspective: Land and Water in Israel/Palestine ». *Water Alternatives* 5 (2): 450-468.
Gautier, Denis, et Tor A. Benjaminsen, éd. 2012. *Environnement, discours et pouvoir: l'approche Political ecology*. Update Sciences & technologies. Versailles, France:

Quae.
Gazit, Shlomo. 2003. *Trapped Fools: Thirty Years of Israeli Policy in the Territories*. London: Frank Cass. https://www.jstor.org/stable/10.2307/20033874?origin=crossref.
Gerlak, Andrea K., et Helen Ingram. 2018. « De-Politicized Policy Analysis: How the Prevailing Frameworks of Analysis Slight Equity in Water Governance ». In *Water Justice*, édité par Rutgerd Boelens, Tom Perreault, et Jeroen Vos. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
Ghiotti, Stéphane. 2005. « Le bassin versant en question ». In *Le territoire est mort, vive les territoires !*, édité par Benoît Antheaume et Frédéric Giraut, 247‑67. IRD Éditions. https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.3403.
Giddens, Anthony. 1987. *La constitution de la société*. Paris: PUF.
Gilmartin, David. 1994. « Scientific Empire and Imperial Science: Colonialism and Irrigation Technology in the Indus Basin ». *The Journal of Asian Studies* 53 (4): 1127‑49. https://doi.org/10.2307/2059236.
———. 2003. « Water and Waste: Nature, Productivity and Colonialism in the Indus Basin ». *Economic and Political Weekly* 38 (48): 5057‑65.
Giordano, Mark, et Tushaar Shah. 2014. « From IWRM Back to Integrated Water Resources Management ». *International Journal of Water Resources Development* 30 (3): 364‑76. https://doi.org/10.1080/07900627.2013.851521.
Giraut, Frédéric. 2013. « Territoire multisitué, complexité territoriale et postmodernité territoriale : des concepts opératoires pour rendre compte des territorialités contemporaines ? » *Espace géographique* 42 (4): 293. https://doi.org/10.3917/eg.424.0293.
Glaser, Barney G., et Anselm L. Strauss. 1967. *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. New Brunswick: Aldine.
Gleick, Peter H., Juliet Christian-Smith, et Heather Cooley. 2011. « Water-Use Efficiency and Productivity: Rethinking the Basin Approach ». *Water International* 36 (7): 784‑98. https://doi.org/10.1080/02508060.2011.631873.
Global Water Partnership. 2000. « Towards Water Security: A Framework for Action ». Global Water Partnership.
———. 2015. « Water Governance in Palestine: Sector Reform to Include Private Sector Participation ». Palestinian Water Authority.
Gold, Rachelle S. 2016. « Outsider Within ». In *The Wiley Blackwell Encyclopedia of Gender and Sexuality Studies*, édité par Nancy A Naples, Renée Hoogland, Maithree Wickramasinghe, et Angela Wong, 1‑4. Singapore: John Wiley & Sons, Ltd. https://doi.org/10.1002/9781118663219.wbegss744.
Goldman, Mara, Paul Nadasdy, et Matt Turner, éd. 2011. *Knowing Nature: conversations at the Intersection of political ecology and science studies*. Chicago ; London: University of Chicago Press.
Gotham, Kevin Fox. 2005. « Tourism Gentrification: The Case of New Orleans' Vieux Carre (French Quarter) ». *Urban Studies* 42 (7): 1099‑1121. https://doi.org/10.1080/00420980500120881.
Gramsci, Antonio. 1971. *Selections from the Prison Notebooks*. New York: International Publishers.
Granott, Abraham. 1952. *The land system in Palestine: History and Structure*. London: Eyre & Spottiswoode.
Gregory, Derek. 2001. « (Post)Colonialism and the Production of Nature ». In *Social nature: theory, practice and politics*, 84‑111. Malden, MA: Blackwell Publishers.
———. 2004. *The Colonial Present: Afghanistan, Palestine, and Iraq*. Malden, MA: Blackwell Pub.

Griffiths, John. 1986. « What is legal pluralism? » *Journal of Legal Pluralism* 24: 1‑50.
Griffiths, Mark, et Mikko Joronen. 2019. « Marriage under Occupation: Israel's Spousal Visa Restrictions in the West Bank ». *Gender, Place & Culture*, mars, 1‑20. https://doi.org/10.1080/0966369X.2018.1551784.
Guérin, Victor. 1874. *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*. Vol. Seconde partie, Tome premier: Samarie. Paris: Challamel Aîné.
Guillet, David. 1998. « Rethinking Legal Pluralism: Local Law and State Law in the Evolution of Water Property Rights in Northwestern Spain ». *Comparative Studies in Society and History* 40 (01). https://doi.org/10.1017/S0010417598980021.
Gupta, Akhil. 1995. « Blurred Boundaries: The Discourse of Corruption, the Culture of Politics, and the Imagined State ». *American Ethnologist* 22 (2): 375‑402. https://doi.org/10.1525/ae.1995.22.2.02a00090.
Gupta, Joyeeta, et Joseph W. Dellapenna. 2009. « The Challenges for the Twenty-First Century: A Critical Approach ». In *The Evolution of Law and Politics of Water*, édité par Joseph W. Dellapenna et Joyeeta Gupta, Springer.
Gutkowski, Natalia. 2018. « Governing through Timescape: Israeli Sustainable Agriculture Policy and the Palestinian-Arab Citizens ». *International Journal of Middle East Studies* 50 (3): 471‑92. https://doi.org/10.1017/S002074381800079X.
Haddad, Toufic. 2016. *Palestine Ltd. Neoliberalism and nationalism in the occupied territory*. I.B. Tauris. London.
Haghe, Jean-Paul. 1998. « Les eaux courantes et l'état en France (1789-1919). Du contrôle institutionnel à la fétichisation marchande. » *Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales*, 399.
Halsema, Gerardo E. van, et Linden Vincent. 2012. « Efficiency and Productivity Terms for Water Management: A Matter of Contextual Relativism versus General Absolutism ». *Agricultural Water Management* 108 (mai): 9‑15. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2011.05.016.
Haraway, Donna. 1988. « Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective ». *Feminist Studies* 14 (3): 575. https://doi.org/10.2307/3178066.
———. 1991. *Simians Cyborgs and Women: the Reinvention of Nature*. Routledge. New York.
Harding, Sandra. 1990. « Feminism and Theories of Scientific Knowledge ». *Women: A Cultural Review* 1 (1): 87‑98. https://doi.org/10.1080/09574049008578026.
Hareuveni, Eyal. 2009. *Foul play: neglect of wastewater treatment in the West Bank*. B'tselem.
Harris, Leila M. 2002. « Water and Conflict Geographies of the Southeastern Anatolia Project ». *Society & Natural Resources* 15 (8): 743‑59. https://doi.org/10.1080/08941920290069326.
———. 2012. « State as Socionatural Effect: Variable and Emergent Geographies of the State in Southeastern Turkey ». *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East* 32 (1): 25‑39. https://doi.org/10.1215/1089201X-1545345.
———. 2017. « Political Ecologies of the State: Recent Interventions and Questions Going Forward ». *Political Geography* 58 (mai): 90‑92. https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2017.03.006.
Harris, Leila M., et Samer Alatout. 2010. « Negotiating Hydro-Scales, Forging States: Comparison of the Upper Tigris/Euphrates and Jordan River Basins ». *Political Geography* 29 (3): 148‑56. https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2010.02.012.
Harris, Leila M., et María Cecilia Roa-García. 2013. « Recent Waves of Water Governance: Constitutional Reform and Resistance to Neoliberalization in Latin America (1990–

2012) ». *Geoforum* 50 (décembre): 20‑30. https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2013.07.009.
Harvey, Penelope, Casper Bruun Jensen, et Atsuro Morita. 2017. « Introduction: Infrastructural Complications ». In *Infrastructures and Social Complexity: A Companion*, édité par Penelope Harvey, Casper Bruun Jensen, et Atsuro Morita, 1st edition, 42. London ; New York: Routledge.
Hass, Amira. 2017. « Israel Makes It Increasingly Difficult for Palestinians' Foreign Spouses to Stay in West Bank ». *Haaretz*, 10 septembre 2017.
Hays, Samuel P. 1959. *Conservation And The Gospel Of Efficiency: The Progressive Conservation Movement, 1890–1920*. Pittsburgh: University of Pittsburgh Press. https://doi.org/10.2307/j.ctt7zw8b4.
Hebinck, Paul. 2018. « De-/Re-Agrarianisation: Global Perspectives ». *Journal of Rural Studies* 61 (juillet): 227‑35. https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2018.04.010.
Hebinck, Paul, Nosiseko Mtati, et Charlie Shackleton. 2018. « More than Just Fields: Reframing Deagrarianisation in Landscapes and Livelihoods ». *Journal of Rural Studies* 61 (juillet): 323‑34. https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2018.01.004.
Herod, Andrew. 1993. « Gender Issues in the Use of Interviewing as a Research Method ». *The Professional Geographer* 45 (3): 305‑17. https://doi.org/10.1111/j.0033-0124.1993.00305.x.
Herzberg, Anne. 2014. « When International Law Blocks the Flow ». *Regent Journal of International Law* 10 (2): 71‑116.
Hess, Ralph H. 1912. « The Beginnings of Irrigation in the United States ». *Journal of Political Economy* 20 (8): 807‑33.
Hilal, Jamil. 2010. « The Polarization of the Palestinian Political Field ». *Journal of Palestine Studies* 39 (3): 24‑39. https://doi.org/10.1525/jps.2010.XXXIX.3.24.
Hodgson, Stephen. 2003. *Legislation on Water Users' Organizations: A Comparative Analysis*. FAO Legislative Study 79. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
———. 2004. *Land and Water - the Rights Interface*. FAO Legislative Study 84. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
———. 2006. *Modern Water Rights: Theory and Practice*. FAO Legislative Study 92. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
———. 2016. « Exploring the Concept of Water Tenure ». Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
Hommes, Lena, Rutgerd Boelens, Leila M. Harris, et Gert Jan Veldwisch. 2019. « Rural–Urban Water Struggles: Urbanizing Hydrosocial Territories and Evolving Connections, Discourses and Identities ». *Water International* 44 (2): 81‑94. https://doi.org/10.1080/02508060.2019.1583311.
House of Water and Environment. 2012. « Understanding and analyzing the current israeli wastewater practices for transboundary wastewater management from Palestinian ». House of Water and Environment; PWA.
Hughes, Matthew. 2016. « Palestinian Collaboration with the British: The Peace Bands and the Arab Revolt in Palestine, 1936–9 ». *Journal of Contemporary History* 51 (2): 291‑315. https://doi.org/10.1177/0022009415572401.
Husseini, Hiba. 2007. « Palestinian Water Authority: developments and challenges - Legal framework and capacity ». In *Water Resources in the Middle East: Israel-Palestinian Water Issues — From Conflict to Cooperation*, édité par Hillel Shuval et Hassan Dweik. Hexagon Series on Human and Environmental Security and Peace. Berlin, Heidelberg, Allemagne: Springer.
Hütteroth, Wolf-Dieter, et Kamal Abdulfattah. 1977. *Historical Geography of Palestine,*

Transjordan and Southern Syria in the late 16th century. Palm und Enke. Erlangen.
Hvistendahl, Mara. 2013. « China's Publication Bazaar ». *Science* 342 (6162): 1035‑39. https://doi.org/10.1126/science.342.6162.1035.
Hyra, Derek. 2015. « The Back-to-the-City Movement: Neighbourhood Redevelopment and Processes of Political and Cultural Displacement ». *Urban Studies* 52 (10): 1753‑73. https://doi.org/10.1177/0042098014539403.
Ingold, Alice. 2011. « Cartographier pour naturaliser au XIXe siècle. Les ingénieurs des mines et la Carte hydrographique d'Italie ». In *Les sciences camérales: activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, PUF, 539‑63. Paris.
Interagency Task Force. 1979. « Irrigation water use and management. » U.S. Governement Printing Office.
Israel State Comptroller. 2017. « Water Pollution between the State of Israel and Judea, Samaria and the Gaza Strip ».
Israeli High Court of Justice. 2003. *Negev Coexistence Forum v. Ministry of Infrastructure*.
Israelsen, Orson W. 1950. *Irrigation principles and practices*. John Wiley And Sons, Inc, Chapman And Hall, Limited,; London.
Jabri, Vivienne. 1996. *Discourses on violence. Conflict analysis reconsidered*. Manchester University press. Manchester.
Jasanoff, Sheila. 2004a. *States of knowledge*. London: Routledge.
———, éd. 2004b. *States of Knowledge: The Co-Production of Science and Social Order*. International Library of Sociology. London ; New York: Routledge.
Jensen, Casper Bruun. 2017. « Pipe Dreams: Sewage Infrastructure and Activity Trails in Phnom Penh ». *Ethnos* 82 (4): 627‑47. https://doi.org/10.1080/00141844.2015.1107608.
Jensen, Marvin E. 1967. « Evaluating Irrigation Efficiency ». *Journal of the Irrigation and Drainage Division* 93: 83‑98.
———. 1977. « Water conservation and irrigation systems ». Présenté à Climate-technology seminar proceedings, Colombia, Missouri, octobre 25.
———. 2007. « Beyond Irrigation Efficiency ». *Irrigation Science* 25 (3): 233‑45. https://doi.org/10.1007/s00271-007-0060-5.
Jessop, Bob. 2007. *State Power: A Strategic-Relational Approach*. Cambridge ; Malden, MA: Polity.
Jessop, Bob, Neil Brenner, et Martin Jones. 2008. « Theorizing Sociospatial Relations ». *Environment and Planning D: Society and Space* 26 (3): 389‑401. https://doi.org/10.1068/d9107.
Jr. Wescoat, J. L. 2013. « Reconstructing the Duty of Water: A Study of Emergent Norms in Socio-Hydrology ». *Hydrology and Earth System Sciences* 17 (12): 4759‑68. https://doi.org/10.5194/hess-17-4759-2013.
Justice Landau. 1980. « Israel: Supreme Court Judgment with Regard to the Elon Moreh Settlement in the Occupied West Bank ». *International Legal Materials* 19 (1): 148‑78. https://doi.org/10.1017/S0020782900043497.
JWC (draft version). 2012. *Interim Protocol for Transboundary Wastewater Management between Israel and the occupied Palestinian territory (Draft version)*.
Kaika, Maria. 2006. « Dams as Symbols of Modernization: The Urbanization of Nature Between Geographical Imagination and Materiality ». *Annals of the Association of American Geographers* 96 (2): 276‑301. https://doi.org/10.1111/j.1467-8306.2006.00478.x.
Kang, Shaozhong, Lu Zhang, et Thomas Trout. 2017. « Special Issue: Improving Agricultural Water Productivity to Ensure Food Security under Changing Environments ». *Agricultural Water Management* 179 (janvier): 1‑4. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2016.10.002.

Keating, Michael, Anne Le More, et Robert Lowe, éd. 2005. *Aid, Diplomact, and Facts on the Ground: The Case of Palestine*. London: Chatham House.
Keller, Andrew A., et Jack Keller. 1995. « Effective Efficiency: A Water Use Efficiency Concept for Allocating Freshwater Resources ». In . Center for Economic Policy Studies.
Khalidi, Raja, et Sobhi Samour. 2011. « Neoliberalism as Liberation: The Statehood Program and the Remaking of the Palestinian National Movement ». *Journal of Palestine Studies* 40 (2): 6‑25. https://doi.org/10.1525/jps.2011.XL.2.6.
Khalidi, Rashid. 1997. *Palestinian Identity: The Construction of Modern National Consciousness*. New York: Columbia University Press.
Kinsella, Jim, Susan Wilson, Floor de Jong, et Henk Renting. 2000. « Pluriactivity as a Livelihood Strategy in Irish Farm Households and Its Role in Rural Development ». *Sociologia Ruralis* 40 (4): 481‑96. https://doi.org/10.1111/1467-9523.00162.
Klawitter, Simone, Natalie Mutlak, Georg Meran, Nir Becker, et Nader Khateeb. 2007. « WWT Management Option for the Kidron Valley/Wadi Nar ». *Paper Prepared for the German-Israeli-Palestinian Research Project: "From Conflict to Collective Action: Institutional Change and Management Options to Govern Transboundary Watercourses"*, 27.
Knox, J.W., M.G. Kay, et E.K. Weatherhead. 2012. « Water Regulation, Crop Production, and Agricultural Water Management—Understanding Farmer Perspectives on Irrigation Efficiency ». *Agricultural Water Management* 108 (mai): 3‑8. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2011.06.007.
Kolo, Natasha, Dina Feiman, Yuval Sabar, et Avi Zippori. 2015. « Survey of wastewater collection and treatment facilities in Israeli settlements in Judea and Samaria ». Jerusalem: Nature and Parks Authority.
Komakech, Hans Charles, Marloes L. Mul, Pieter van der Zaag, et Filbert B.R. Rwehumbiza. 2011. « Water Allocation and Management in an Emerging Spate Irrigation System in Makanya Catchment, Tanzania ». *Agricultural Water Management* 98 (11): 1719‑26. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2010.07.017.
Komujuni, Sophie, et Karen Büscher. 2020. « In Search of Chiefly Authority in 'Post-Aid' Acholiland: Transformations of Customary Authorities in Northern Uganda ». *Journal of Eastern African Studies* 14 (1): 103‑24. https://doi.org/10.1080/17531055.2019.1711312.
Kooij, Saskia van der, Margreet Zwarteveen, Harm Boesveld, et Marcel Kuper. 2013. « The Efficiency of Drip Irrigation Unpacked ». *Agricultural Water Management* 123 (mai): 103‑10. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2013.03.014.
Kosek, Jake. 2010. « Ecologies of Empire: On the New Uses of the Honeybee ». *Cultural Anthropology* 25 (4): 650‑78. https://doi.org/10.1111/j.1548-1360.2010.01073.x.
Kouttab, Alexander, Nidal Mahmoud, Clemens Messerschmid, Jan Selby, et Adel Yasin. 2013. « Water in Palestine ». Birzeit: Ibrahim Abu-Lughod Institute of International Studies.
« Land Suitability for Reclamation and Develoment in the West Bank ». 2010. Hébron, Cisjordanie: Land Research Center.
Lankford, Bruce. 2012a. « Fictions, Fractions, Factorials and Fractures; on the Framing of Irrigation Efficiency ». *Agricultural Water Management* 108 (mai): 27‑38. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2011.08.010.
———. 2012b. « Towards a Political Ecology of Irrigation Efficiency and Productivity ». *Agricultural Water Management* 108 (mai): 1‑2. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2012.03.005.
———. 2013. *Resource Efficiency Complexity & the Commons*. London: Routledge.

Larzillière, Pénélope. 2004. *Etre jeune en Palestine*. Paris: Balland.
Laster, Richard, et D. Livney. 2013. « Basin Management in the Context of Israel and the Palestine Authority ». In *Water policy in Israel: Context, Issues and Options*, édité par Nir Becker. New York: Springer.
Latour, Bruno. 1987. *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*. La Découverte.
Latour, Bruno, et J-P Le Bourhis. 1995. « Donnez-moi de la bonne politique et je vous donnerai de la bonne eau..., rapport sur la mise en place des Commissions locales de l'eau ». Paris: CSI-École des Mines de Paris - DRAEI Ministère de l'Environnement.
Le More, Anne. 2005. « Killing with Kindness: Funding the Demise of a Palestinian State ». *International Affairs* 81 (5): 981‑99. https://doi.org/10.1111/j.1468-2346.2005.00498.x.
———. 2008. *International Assistance to the Palestinians after Oslo: Political guilt, wasted money*. Routledge. London.
Le Roy, Etienne. 2011. *La terre de l'autre: Une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*. Droit et société. Paris: LGDJ.
Leblond, Nelly. 2017a. « Gouverner l'agriculture grâce aux modèles ? Le cas du CAADP au Mozambique ». *CyberGéo: European Journal of Geography*, n° Document 815. https://doi.org/10.4000/cybergeo.28477.
———. 2017b. « Habiter des espaces investis et des espaces gris: une géographie de la constellation agropolitique à l'oeuvre au Nord du Mozambique ». Thèse de doctorat, Université Montpellier 3.
Leblond, Nelly, et Julie Trottier. 2016. « Performing an Invisibility Spell: Global Models, Food Regimes and Smallholders ». *International Journal of Sociology of Agriculture and Food* 23 (1): 21‑40.
Legrain, Jean-François. 1996. « Autonomie palestinienne : la politique des néo-notables ». *Revue du monde musulman et de la Méditerranée* 81 (1): 153‑206. https://doi.org/10.3406/remmm.1996.1761.
Levy, Nitsan, et Yitzhak Meyer. 2007. « Feasibility Study for Cooperation in Wastewater Treatment Plants and Landfills for Israelis and Palestinians in the West Bank ». In *Water Resources in the Middle East*, édité par Hillel Shuval et Hassan Dweik, Springer, Heidelberg. Berlin.
Li, Shengfa, et Xiubin Li. 2017. « Global Understanding of Farmland Abandonment: A Review and Prospects ». *Journal of Geographical Sciences* 27 (9): 1123‑50. https://doi.org/10.1007/s11442-017-1426-0.
Li, Tania Murray. 2007. *The Will to Improve: Governmentality, Development, and the Practice of Politics*. Durham and London: Duke University Press.
———. 2018. « After the Land Grab: Infrastructural Violence and the "Mafia System" in Indonesia's Oil Palm Plantation Zones ». *Geoforum* 96 (novembre): 328‑37. https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2017.10.012.
Lichtenthaler, Gerhard. 2003. *Political Ecology and the Role of Water, Environment, Society and Economy in Northern Yemen*. Aldershot: Ashgate Publishing Limited.
Lin, Songqing. 2013. « Why Serious Academic Fraud Occurs in China ». *Learned Publishing* 26 (1): 24‑27. https://doi.org/10.1087/20130105.
Linton, Jamie. 2010. *What is water? The History of a Modern Abstraction.* University of British Columbia Press. Vancouver.
Linton, Jamie, et Jessica Budds. 2014. « The Hydrosocial Cycle: Defining and Mobilizing a Relational-Dialectical Approach to Water ». *Geoforum* 57 (novembre): 170‑80. https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2013.10.008.
Loftus, Alex. 2006. « Reification and the Dictatorship of the Water Meter ». *Antipode* 38 (5): 1023‑45. https://doi.org/10.1111/j.1467-8330.2006.00491.x.

———. 2018. « Political Ecology II: Whither the State? » *Progress in Human Geography*, 1‑11. https://doi.org/10.1177/0309132518803421.
Lopez-Gunn, E., P. Zorrilla, F. Prieto, et M.R. Llamas. 2012. « Lost in Translation? Water Efficiency in Spanish Agriculture ». *Agricultural Water Management* 108 (mai): 83‑95. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2012.01.005.
Louai, El Habib. 2012. « Retracing the Concept of the Subaltern from Gramsci to Spivak: Historical Developments and New Applications ». *African Journal of History and Culture* 4 (1). https://doi.org/10.5897/AJHC11.020.
Lustick, Ian. 1981. « Israel and the West Bank after Elon Moreh: The Mechanics of De Facto Annexation ». *Middle East Journal* 35 (4): 557‑77.
MacDonald, Katie. 2019. « The User and the Association: Neglecting Household Irrigation as Neglecting Household Well-Being in the Creation of Water Users' Associations in the Republic of Tajikistan », 23.
Maloutas, Thomas. 2012. « Contextual Diversity in Gentrification Research ». *Critical Sociology* 38 (1): 33‑48. https://doi.org/10.1177/0896920510380950.
Mansour, Aisha. 2012. « Impact of Post Oslo Aid Interventions on the Palestinian Agricultural Sector ». Master thesis, Bethlehem: Bethlehem University.
Marcuse, Peter. 1985. « Gentrification, Abandonment, and Displacement: Connections, Causes, and Policy Responses in New York City ». *Journal of Urban and Contemporary Law* 28 (1): 195‑240.
Mathieu, Paul. 1993. « Irrigation et associations locales à Madagascar. Jeux et enjeux d'un trans- fert de gestion aux organisations paysannes. » In *Politiques agricoles et initiatives locales. Adversaires ou partenaires.*, Editions de l'ORSTOM, 239‑58. Colloques et Séminaire. Paris.
Maurel, Chloé. 2013. « L'Unesco, un pionnier de l'écologie ?: Une préoccupation globale pour l'environnement, 1945-1970 ». *Monde(s)* 3 (1): 171. https://doi.org/10.3917/mond.131.0171.
McCarthy, James. 2002. « First World Political Ecology: Lessons from the Wise Use Movement ». *Environment and Planning A* 34 (7): 1281‑1302. https://doi.org/10.1068/a3526.
McKee, Emily. 2019. « Water, Power, and Refusal: Confronting Evasive Accountability in a Palestinian Village ». *Journal of the Royal Anthropological Institute* 25 (3): 546‑65. https://doi.org/10.1111/1467-9655.13082.
———. 2020. « Divergent Visions: Intersectional Water Advocacy in Palestine ». *Environment and Planning E: Nature and Space*, mars, 251484862090938. https://doi.org/10.1177/2514848620909386.
Mead, Elwood. 1903. « Report of Irrigation Investigations in Utah ». Bulleting No 124. Washington Government Printing Office: U.S. Department of Agriculture.
Meehan, Katie M., Kerri Jean Ormerod, et Sarah A. Moore. 2013. « Remaking waste as water: The governance of recycled effluent for potable water supply ». *Water Alternatives* 6 (1): 67.
Meehan, Katie M. 2014. « Tool-Power: Water Infrastructure as Wellsprings of State Power ». *Geoforum* 57 (novembre): 215‑24. https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2013.08.005.
Mehta, Lyla, Gert Jan Veldwisch, et Jennifer Franco. 2012. « Introduction to the Special Issue: Water grabbing? Focus on the (re) appropriation of finite water resources ».
Meinzen-Dick, Ruth S., et Rajendra Pradhan. 2001. « Implications of Legal Pluralism for Natural Resource Management ». *IDS Bulletin* 32 (4): 10‑17. https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.2001.mp32004002.x.
Merry, Sally Engle. 1988. « Legal pluralism ». *Law and Society Review* 22 (4): 869‑96.
Migdal, Joel S. 2001. *State in Society: Studying How States and Societies transform and*

constitue one another. Cambridge: Cambridge University Press.
Mikhail, Alan. 2010. « An irrigated empire: The view from Ottoman Fayyum ». *International Journal of Middle East Studies* 42 (04): 569‑90. https://doi.org/10.1017/S0020743810000826.
———, éd. 2012. *Water on Sand: Environmental Histories of the Middle East and North Africa*. New York: Oxford University Press.
———. 2014. « Oriental Democracy ». *Global Environment* 7 (2): 381‑404. https://doi.org/10.3197/ge.2014.070206.
Milman, Anita Dale. 2009. *Bordering on water management: Ground and wastewater in the United States-Mexico transboundary Santa Cruz Basin*. University of California, Berkeley.
Ministry of Agriculture. 2010. « Agriculture Sector Strategy: "A Shared vision" 2011-2013 ». Palestinian Authority.
———. 2014. « National Agriculture Sector Strategy "Resilience and Development" ». Ministry of Agriculture, State of Palestine.
———. 2016. « National Agricultural Sector Strategy 2017-2022: "Resilience and Sustainable Development" ». Palestinian Authority.
———. 2018. « Reuse of treated wastewater for agricultural purposes at the local and national levels ». GIZ, MoA.
Ministry of the Environment. 2006. « National Action Plan for the reduction of pollution of the mediterranean sea from land based sources ». Israel: Ministry of the Environment.
Mitchell, Timothy. 1991. « The Limits of the State: Beyond Statist Approaches and Their Critics ». *The American Political Science Review* 85 (1): 77‑96. https://doi.org/10.2307/1962879.
———. 2002. *Rule of Experts: Egypt, Techno-Politics, Modernity*. Berkeley: University of California Press.
Molden, David. 1997. « Accounting for Water Use and Productivity ». SWIM Paper. Colombo, Sri Lanka: International Irrigation Management Institute.
Molden, David, Theib Oweis, Pasquale Steduto, Prem Bindraban, Munir A. Hanjra, et Jacob Kijne. 2010. « Improving Agricultural Water Productivity: Between Optimism and Caution ». *Agricultural Water Management* 97 (4): 528‑35. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2009.03.023.
Molle, Francois. 2004. « Defining Water Rights: By Prescription or Negotiation? » *Water Policy* 6 (3): 207‑27. https://doi.org/10.2166/wp.2004.0014.
Molle, François. 2009. « River-Basin Planning and Management: The Social Life of a Concept ». *Geoforum* 40 (3): 484‑94. https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2009.03.004.
Monjaret, Anne, et Catherine Pugeault. 2014. *Le sexe de l'enquête: approches sociologiques et anthropologiques*. Lyon: ENS Editions.
Mul, M.L., J.S. Kemerink, N.F. Vyagusa, M.G. Mshana, P. van der Zaag, et H. Makurira. 2011. « Water Allocation Practices among Smallholder Farmers in the South Pare Mountains, Tanzania: The Issue of Scale ». *Agricultural Water Management* 98 (11): 1752‑60. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2010.02.014.
Mullings, Beverley. 1999. « Insider or Outsider, Both or Neither: Some Dilemmas of Interviewing in a Cross-Cultural Setting ». *Geoforum* 30 (4): 337‑50. https://doi.org/10.1016/S0016-7185(99)00025-1.
Mustafa, Daanish, Amelia Altz-Stamm, et Laura Mapstone Scott. 2016. « Water User Associations and the Politics of Water in Jordan ». *World Development* 79 (mars): 164‑76. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.11.008.
Narayan, Kirin. 1993. « How Native Is a "Native" Anthropologist? » *American Anthropologist* 95 (3): 671‑86. https://doi.org/10.1525/aa.1993.95.3.02a00070.

Nazzal, Yasser K, Mohammed Mansour, Mohammad Al Najjar, et PETER McCORNICK. 2000. « Wastewater Reuse Law and Standards in Jordan ». The Ministry of Water and Irrigation.
Nixon, Rob. 2011. *Slow Violence and the Environmentalism of the Poor*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.
Nour, Raya, et Mohammad Al-Saidi. 2018. « Regulation Reform Process and Perception in the Palestinian Water Sector ». *Water International* 43 (7): 908‑25. https://doi.org/10.1080/02508060.2018.1490863.
Office of the Quartet. 2014a. « Initiative for the Palestinian Economy: Summary Overview ».
———. 2014b. « Intiative for the Palestinian Economy: Agriculture ».
———. 2014c. « Intiative for the Palestinian Economy: Water ».
———. 2018a. « Strategy 2018-2020 ». Jerusalem: Office of the Quartet.
———. 2018b. « Report to the Ad Hoc Liaison Committee ». Brussels: Office of the Quartet.
———. 2019. « Report to the Ad Hoc Liaison Committee ». New York: Office of the Quartet.
Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 1995. « La politique du terrain: Sur la production des données en anthropologie ». *Enquête*, n° 1 (octobre): 71‑109. https://doi.org/10.4000/enquete.263.
Ostrom, Elinor. 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. The Political Economy of Institutions and Decisions. Cambridge ; New York: Cambridge University Press.
Ostrom, Vincent, Charles M Tiebout, et Robert Warren. 1961. « The Organization of Government in Metropolitan Areas: A Theoretical Inquiry ». *The American Political Science Review* 55 (4): 831‑42.
Painter, Joe. 2006. « Prosaic Geographies of Stateness ». *Political Geography* 25 (7): 752‑74. https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2006.07.004.
« Palestine - Wastewater management Nablus East: Revised Environmental Impact Assessment (Draft version) ». 2019. KfW, EU, and Nablus Municipality.
Palestinian Authority. 2018. *Water Users Association Regulation*.
« Palestinian Economic Bulletin n°152 ». 2019. The Portland Trust.
« Palestinian Economic Bulletin n°157 ». 2019. The Portland Trust.
Palestinian Hydrology Group. 2018. « Newsletter April 2018 ». Newsletter 5. PHG.
Palestinian National Authority. 2008. « Palestinian Reform and Development Plan 2008-2010 ». Palestinian National Authority.
———. 2009. « Ending the Occupation, Establishing the State ». Palestinian National Authority.
———. 2011. « National Development Plan 2011-13: Establishing the State, Building our future ». Palestinian National Authority.
Palestinian Water Authority. 2013. « National Water and Wastewater Strategy for Palestine ».
Parizot, Cédric. 2009. « Temporalités et perceptions de la séparation entre Israéliens et Palestiniens ». *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem*, n° 20: 1‑28.
PCBS. 2019. « Manual of Statistics Indicators Provided by Palestinian Central Bureau of Statistics ». Ramallah, Palestine: PCBS, State of Palestine.
« Peace to Prosperity: a vision to improve the lives of the Palestinian and Israeli people ». 2020. Washington: The White House.
Peet, Richard, et Michael Watts, éd. 1996. *Liberation Ecologies: Environment, development, social movements*. London: Routledge.
Pellow, David N. 2016. « Toward a Critical Environmental Justice Studies: Black Lives Matter as an Environmental Justice Challenge ». *Du Bois Review: Social Science Research on Race* 13 (2): 221‑36. https://doi.org/10.1017/S1742058X1600014X.

———. 2018. *What is critical environmental justice?* Cambridge, UK: Polity Press.
Pereira, Luis S., Ian Cordery, et Iacovos Iacovides. 2012. « Improved Indicators of Water Use Performance and Productivity for Sustainable Water Conservation and Saving ». *Agricultural Water Management* 108 (mai): 39‑51. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2011.08.022.
Pérennes, Jean-Jacques. 1993. *L'eau et les hommes au Maghreb: contribution à une politique de l'eau en Méditerranée*. Paris: Karthala.
Perreault, Tom. 2014. « What Kind of Governance for What Kind of Equity? Towards a Theorization of Justice in Water Governance ». *Water International* 39 (2): 233‑45. https://doi.org/10.1080/02508060.2014.886843.
Perrier, Jeanne. 2019. « Les lois de l'eau palestiniennes de l'eau: entre centralisation, décentralisation et mise en invisibilité ». *AFD Research Papers Series*, n° 118: 1‑42.
Perry, Chris J. 1996. « The IIMI Water Balance Framework: a model for project level analysis. » Research Report 5. Colombo, Sri Lanka: International Irrigation Management Institute.
———. 1999. « The IWMI water resources paradigm–definitions and implications ». *Agricultural water management* 40 (1): 45–50.
———. 2007. « Efficient Irrigation; Inefficient Communication; Flawed Recommendations ». *Irrigation and Drainage* 56 (4): 367‑78. https://doi.org/10.1002/ird.323.
———. 2010. « Water Security – What Are the Priorities for Engineers? » *Outlook on Agriculture* 39 (4): 285‑89. https://doi.org/10.5367/oa.2010.0019.
Perry, Chris J., et Pasquale Steduto. 2017. « Does improved irrigation technology save water? A Review of the Evidence ». https://doi.org/10.13140/rg.2.2.35540.81280.
Pestre, Denis. 2013. *À contre-science. Politique et savoirs des sociétés contemporaines*. Paris: Éditions du Seuil.
PHG. 2017. « Consultancy Report for conflict resolution at Nablus East WWTP ». Palestinian Hydrology Group.
Phillips, Martin. 1993. « Rural Gentrification and the Processes of Class Colonisation ». *Journal of Rural Studies* 9 (2): 123‑40. https://doi.org/10.1016/0743-0167(93)90026-G.
Picaudou, Nadine. 1984. « Genèse des élites politiques palestiniennes, 1948-1982 ». *Revue française de science politique* 34 (2): 324‑51. https://doi.org/10.3406/rfsp.1984.394121.
PIPA. 2010. « Inspiring Business ». http://www.pipa.ps/files/file/sector/Agribusiness%20Sector%20En.pdf.
Pisani, Donald J. 2002. *Water and American Government: The Reclamation Bureau, National Water Policy, and the West, 1902-1935*. Berkeley: University of California Press.
PNA. 1999. *Palestinian Environmental Law*.
Polat, Hüseyin. 2010. « Cooperatives in the Arab World: Reaffirming Their Validity for Local and Regional Development ». Lebanon: International Labour Organization: Regional Office for Arab States.
Porter, Michael E. 1998. « Clusters and the New Economics of Competition ». *Harvard Business Review* 76 (6): 77‑90.
Postel, Sandra. 1984. *Water: Rethinking Management in an Age of Scarcity*. Worldwatch Paper 62. Washington, D.C: Worldwatch Institute.
Protocol on Economic Relations. 1994.
PWA. 2011. « Annual Water Status report 2011 ». Palestinian Water Authority, State of Palestine.
———. 2013a. « National Water and Wastewater Policy and Strategy for Palestine: Towards Building a Palestinian State from Water Perspective ». Palestinian Water Authority.

———. 2013b. « National Water Policy for Palestine 2013-2032 ». Palestinian Water Authority; Palestinian National Authority.
———. 2013c. « Water Sector Reform Plan 2014-16 ». Palestinian Water Authority, State of Palestine.
———. 2014. *Decree No 14 for the year 2014 relating to the Water Law*.
———. 2016a. « National Water Sector Strategic Plan and Action Plan (2017-2022) ». Palestinian Water Authority, State of Palestine.
———. 2016b. « Water Authority Strategic Plan 2016-2018.pdf ». Palestinian Water Authority, State of Palestine.
———. 2016c. « Water Demand Management Policy: Elements and Principles ». PWC, PWA, PHG.
———. 2016d. « Water Sector Reform Plan 2016-2018 ». Palestinian Water Authority.
———. 2017. « Study of the State and the Economical Importance of the Reuse of Treated Water in the West Bank (Palestine) ». PWA, Adour-Garonne.
Quijano, Aníbal. 1992. « Colonialidad y Modernidad/Racionalidad ». *Perú Indígena* 13 (29): 11‑20.
Quijano, Anibal. 2000. « Coloniality of Power, Eurocentrism, and Latin America ». *Neplanta: Views from South* 1 (3): 533‑83.
Rabah, Jamil, et Natasha Fairweather. 1995. *Israeli Military Orders in the Occupied Palestinien West Bank, 1967-1992*. Vol. Second Edition. East Jerusalem, West Bank: Jerusalem Media & Communication Centre.
Razon, Na'amah, et Karen Ross. 2012. « Negotiating Fluid Identities: Alliance-Building in Qualitative Interviews ». *Qualitative Inquiry* 18 (6): 494‑503. https://doi.org/10.1177/1077800412442816.
Reisner, Marc. 1993. *Cadillac desert: The American West and its disappearing water*. Penguin.
Rérat, Patrick, Ola Söderström, Roger Besson, et Étienne Piguet. 2008. « Une gentrification émergente et diversifiée : le cas des villes suisses ». *Espaces et sociétés* 132‑133 (1): 39. https://doi.org/10.3917/esp.132.0039.
Robinson, Glenn E. 1997. *Building a Palestinian State: The Incomplete Revolution*. Indiana University Press. Bloomington.
———. 2009. « Palestinian tribes, clans, and notable families ». *Center for Contemporary Conflict*, 1‑15.
Rodgers, Dennis, et Bruce O'Neill. 2012. « Introduction: Infrastructural Violence: Introduction to the Special Issue ». *Ethnography* 13 (4): 401‑12.
Romani, Vincent. 2007. « Enquêter dans les Territoires palestiniens: Comprendre un quotidien au-delà de la violence immédiate ». *Revue française de science politique* 57 (1): 27. https://doi.org/10.3917/rfsp.571.0027.
Rose, Hilary. 1983. « Hand, Brain, and Heart: A Feminist Epistemology for the Natural Sciences ». *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 9 (1): 73‑90. https://doi.org/10.1086/494025.
Roth, Dik, Rutgerd Boelens, et Margreet Zwarteveen. 2015. « Property, Legal Pluralism, and Water Rights: The Critical Analysis of Water Governance and the Politics of Recognizing "Local" Rights ». *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law* 47 (3): 456‑75. https://doi.org/10.1080/07329113.2015.1111502.
Roy, Sara. 1999. « De-Development Revisited: Palestinian Economy and Society Since Oslo ». *Journal of Palestine Studies* 28 (3): 64‑82.
Sack, Robert D. 1983. « Human Territoriality: a Theory ». *Annals of the Association of American Geographers* 73 (1): 55‑74.
Salgot, Miquel. 2008. « Water Reclamation, Recycling and Reuse: Implementation Issues ».

Desalination 218 (1‑3): 190‑97. https://doi.org/10.1016/j.desal.2006.09.035.
Salingue, Julien. 2013a. « L'Autorité Palestinienne: les avatars d'une construction proto-étatique arabe dans un contexte de déni de souveraineté ». Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.
———. 2013b. « Le « développement économique » palestinien : miracle ou mirage ? » *Confluences Méditerranée* 86 (3): 71‑88. https://doi.org/10.3917/come.086.0071.
Salman, Salman M. A. 1997. « The Legal Framework for Water Users' Associations: A Comparative Study ». 360. World Bank Technical Paper. Washington, D.C: World Bank.
Samhouri, Mohammed. 2016. « Revisiting the Paris Protocol: Israeli-Palestinian Economic Relations, 1994–2014 ». *The Middle East Journal* 70 (4): 579‑607. https://doi.org/10.3751/70.4.14.
Sbeih, Sbeih. 2014. « La "professionnalisation" des ONG en Palestine: entre pression des bailleurs de fonds et logique d'engagement ». Thèse de doctorat. Saint-Quentin-en-Yvelines: Université de Versailles.
Schilfgaarde, Jan van. 1994. « Irrigation—a blessing or a curse ». *Agricultural water management* 25 (3): 203–219.
Schipper, Frits. 1998. « Rethinking efficiency ». In , 1‑8. Boston, Massachussetts.
Schlütter, Birgit. 2005. « Water Rights in the West Bank and in Gaza ». *Leiden Journal of International Law* 18 (03): 621. https://doi.org/10.1017/S0922156505002906.
Schoenberger, Erica. 1991. « The Corporate Interview as a Research Method in Economic Geography ». *The Professional Geographer* 43 (2): 180‑89. https://doi.org/10.1111/j.0033-0124.1991.00180.x.
Scott, Anthony, et Georgina Coustalin. 1995. « The Evolution of Water Rights ». *Natural Resources Journal* 35: 160.
Scott, James C. 1998. *Seeing like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. Yale Agrarian Studies. New Haven: Yale University Press.
Seckler, David. 1996. « The New Era of Water Resources Management: From "Dry" to "Wet" Water Savings ». Research Report 1. Colombo, Sri Lanka: International Irrigation Management Institute.
Seckler, David, David Molden, et R. Sakthivadivel. 2003. « The concept of efficiency in water resources management and policy ». *Water productivity in agriculture: Limits and opportunities for improvement*, 37–51.
Selby, Jan. 2003a. *Water, power and politics in the Middle East: the other Israeli-Palestinian conflict*. IB Tauris. London.
———. 2003b. « Dressing up Domination as 'Cooperation': The Case of Israeli-Palestinian Water Relations ». *Review of International Studies* 29 (01). https://doi.org/10.1017/S026021050300007X.
———. 2013. « Cooperation, Domination and Colonisation: The Israeli-Palestinian Joint Water Committee ». *Water Alternatives* 6 (1): 1‑24.
Shehadeh, Raja. 1988. *Occupier's law: Israel and the West Bank*. Second edition. Ramallah: Institute for Palestine Studies.
Signoles, Aude. 2005. « V. Municipalités et pouvoir local dans les Territoires palestiniens. Entre domination israélienne et État en formation (1993-2004) ». *Annuaire des collectivités locales* 25 (1): 619‑25. https://doi.org/10.3406/coloc.2005.1726.
———. 2010a. « Le système de gouvernement local en Palestine ». *Focales AFD*, 9‑65.
———. 2010b. « " Quand le lieu compte ". La réforme de la gestion de l'eau en Palestine : des configurations locales multiples ». *Géocarrefour*, n° 2 (juillet): 129‑40. https://doi.org/10.4000/geocarrefour.7837.
Singer, Amy. 1994. *Palestinian peasants and Ottoman officials: Rural administration around*

sixteenth-century Jerusalem. Cambridge University Press. New York.
Sokile, Charles S., et Barbara van Koppen. 2004. « Local Water Rights and Local Water User Entities: The Unsung Heroines of Water Resource Management in Tanzania ». *Physics and Chemistry of the Earth, Parts A/B/C* 29 (15‑18): 1349‑56. https://doi.org/10.1016/j.pce.2004.09.010.
Solana-Solana, Miguel. 2010. « Rural Gentrification in Catalonia, Spain: A Case Study of Migration, Social Change and Conflicts in the Empordanet Area ». *Geoforum* 41 (3): 508‑17. https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2010.01.005.
Sonneveld, B. G. J. S., A. Marei, M. D. Merbis, et A. Alfarra. 2018. « The Future of Date Palm Cultivation in the Lower Jordan Valley of the West Bank ». *Applied Water Science* 8 (4). https://doi.org/10.1007/s13201-018-0746-2.
Sowers, Jeannie. 2011. « Remapping the Nation, Critiquing the State: Environmental Narratives and Desert Land Reclamation in Egypt ». In *Environmental imaginaries of the Middle East and North Africa*, édité par Diana K. Davis et Edmund Burke, 158‑91. Athens: Ohio University Press.
Spain Government, et Al Bireh Municipality. 2010. « A Proposed Environmentally Sound Wastewater Management System for the West Bank ».
Spector-Ben Ari, Shiri. 2016. « Wastewater treatment in Judea and Samaria ». Knesset Research and Information Center. The Knesset.
Spiertz, H.L. Joep. 2000. « Water Rights and Legal Pluralism: Some Basics of a Legal Anthropological Approach ». In *Negotiating Water Rights*, édité par Bryan Randolph Bruns et Ruth S. Meinzen-Dick. Rugby, Warwickshire, United Kingdom: Practical Action Publishing. https://doi.org/10.3362/9781780445526.
Spivak, Gayatri. 1988. « Can the Subaltern Speak? » In *Marxism and the Interpretation of Culture*, édité par Cary Nelson et Lawrence Grossberg, Macmillan. London.
Stamatopoulou-Robbins, Sophia. 2018. « An Uncertain Climate in Risky Times: How Occupation Became Like the Rain in Post-Oslo Palestine ». *International Journal of Middle East Studies* 50 (3): 383‑404. https://doi.org/10.1017/S0020743818000818.
———. 2019. *Waste siege: the life of infrastructure in Palestine*. Stanford: Stanford University Press.
———. 2020. « Failure to Build: Sewage and the Choppy Temporality of Infrastructure in Palestine ». *Environment and Planning E: Nature and Space*, mars, 1‑15. https://doi.org/10.1177/2514848620908193.
Stanhill, G. 1986. « Water Use Efficiency ». *Advances in Agronomy* 39: 53‑85.
Starr, Joyce R. 1991. « Water Wars ». *Foreign Policy*, n° 82: 17‑36. https://doi.org/10.2307/1148639.
State of Palestine. 2014. « National Development Plan 2014-16: State building to Sovereignty ». State of Palestine.
———. 2015. « Palestine 2025, Palestine 2050: Envisioning Palestine ». State of Palestine, National Spatial Plan; UNDP; UN Habitat.
———. 2016. « National Policy Agenda 2017-2022: Putting Citizens First ». State of Palestine.
———. 2018a. « Palestinian National Voluntary review on the Implementation of the 2030 Agenda ». State of Palestine.
———. 2018b. « Stopping Fiscal Leakages: the government of Palestine's report to the Ad Hoc Liaison Committe meeting ». State of Palestine.
Suhardiman, Diana. 2013. « The Power to Resist: Irrigation Management Transfer in Indonesia ». *Water Alternatives* 6 (1): 25‑41.
Sultana, Farhana. 2018. « Water Justice: Why It Matters and How to Achieve It ». *Water International* 43 (4): 483‑93. https://doi.org/10.1080/02508060.2018.1458272.

Sultana, Farhana, et Alex Loftus. 2015. « The Human Right to Water: Critiques and Condition of Possibility: Human Right to Water ». *Wiley Interdisciplinary Reviews: Water* 2 (2): 97‑105. https://doi.org/10.1002/wat2.1067.

———, éd. 2020. *Water Politics: Governance, Justice and the Right to Water*. 2nd edition. London and New-York: Routledge.

Supplement to the Protocol on Economic Relations. 1995.

Swearingen, Will D. 1985. « In Pursuit of the Granary of Rome: France's Wheat Policy in Morocco, 1915–1931 ». *International Journal of Middle East Studies* 17 (3): 347‑63. https://doi.org/10.1017/S002074380002924X.

Swyngedouw, Erik. 2004. « Globalisation or 'Glocalisation'? Networks, Territories and Rescaling ». *Cambridge Review of International Affairs* 17 (1): 25‑48. https://doi.org/10.1080/0955757042000203632.

Tagar, Zecharya, Tamar Keinan, et Gidon Bromberg. 2004. « A Seeping Timebomb: Pollution of the Mountain Aquifer by Sewage ». 1. Investigative Report Series on Water Issues. Friends of the Earth Middle East. https://doi.org/10.1007/978-3-540-69509-7_42.

Tal, Alon. 2002. *Pollution in a Promised Land: An Environmental History of Israel*. Berkeley, Calif: University of California Press.

Tanu, Danau, et Laura Dales. 2016. « Language in Fieldwork: Making Visible the Ethnographic Impact of the Researcher's Linguistic Fluency ». *The Australian Journal of Anthropology* 27 (3): 353‑69. https://doi.org/10.1111/taja.12150.

Taraki, Lisa. 2008. « Enclave Micropolis: The Paradoxical Case of Ramallah/al-Bireh ». *Journal of Palestine Studies* 37 (4): 6‑20. https://doi.org/10.1525/jps.2008.37.4.6.

Tartir, Alaa. 2018. « Framing for Freedom: the Shackled Palestinian Agricultural Sector ». In *Crisis and Conflict in Agriculture*, édité par R. Zurayk, E. Woertz, et R. Bahn, CAB International, 144‑56.

« The Dublin Statement and Report of the Conference ». 1992. Dublin, Ireland: International Conference on Water and the Environment.

The Israeli-Palestinian Interim Agreement (Oslo II). 1995.

Tom, Gary, et Ronald Holt. 2000. « The Paiute tribe of Utah ». In *History Of Utah's American Indians*, édité par Forrest S. Cuch. University Press of Colorado, Utah State University Press, Utah State Division of Indian Affairs. https://doi.org/10.2307/j.ctt46nwms.

Tomazi, Abdel Halim, et Sebastian Naslun. 2005. « Water rights ». In *Wadi el-Far'a Project Report: An Environmental Assessment of the Wadi el-Far'a Watershed*, édité par Kamal Abdulfattah et Bert de Vries, 118‑40. Ramallah: Birzeit University.

Trottier, Julie. 1999. *Hydropolitics in the West Bank and Gaza strip*. Jerusalem: PASSIA.

———. 2000. « Water and the Challenge of Palestinian Institution Building ». *Journal of Palestine Studies* 29 (2): 35‑50. https://doi.org/10.2307/2676535.

———. 2004. « Water and Conflicts, Hobbes v. Ibn Khaldun: The Real Clash of Civilizations? » In *Managing Water Resources: Past and Present*, édité par Julie Trottier et Paul Slack, Oxford University Press, 192. The Linacre Lectures 2002. Oxford; New York.

———. 2006. « Donors, Modellers and Development Brokers: The Pork Barrel of Water Management Research ». *Reconstruction: studies in contemporary culture*.

———. 2007a. « A wall, water and power: the Israeli 'separation fence' ». *Review of International Studies* 33 (01): 105–127.

———. 2007b. « Eau, Pouvoir et Société ». Thèse d'Habilitation à diriger des recherches, Bordeaux, France: Université Montesquieu-Bordeaux.

———. 2008. « Water Crises: Political Construction or Physical Reality? » *Contemporary*

Politics 14 (2): 197‑214. https://doi.org/10.1080/13569770802176929.
———. 2012. « L'avènement de la gestion intégrée des ressources en eau ». *A. Brun et F. Lasserre, Gestion de l'eau. Approche territoriale et institutionnelle. Québec, PUQ*, 179–198.
———. 2013. « The social construction of water management at the intersection of international conflict: The case of Al Auja ». *Eurorient*, n° 44: 161–181.
———. 2015. « Le rapport à l'eau et à la terre dans la construction de territoires multisitués: le cas palestinien ». *L'Espace géographique* 44 (2): 103–114.
———. 2018. « Harnessing the commons to govern water as a flow ». *AFD Research Papers Series*, n° 76.
Trottier, Julie, et Sara Fernandez. 2010. « Canals Spawn Dams? Exploring the Filiation of Hydraulic Infrastructure ». *Environment and History* 16 (1): 97‑123. https://doi.org/10.3197/096734010X485319.
Trottier, Julie, Nelly Leblond, et Yaakov Garb. 2019. « Jordan Valley Clearance? When epistemic violence makes the impacts of agricultural transformation invisible ». *Environment and Planning E : Nature and Space.*
Trottier, Julie, et Jeanne Perrier. 2017. « Challenging the Coproduction of Virtual Water and Palestinian Agriculture ». *Geoforum* 87: 85‑94. https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2017.10.011.
———. 2018. « Water driven Palestinian agricultural frontiers: the global ramifications of transforming local irrigation ». *Journal of Political Ecology* 25 (1): 292–311.
Trottier, Julie, Anaïs Rondier, et Jeanne Perrier. 2019. « Palestinians and Donors Playing with Fire: 25 Years of Water Projects in the West Bank ». *International Journal of Water Resources Development* Juin, 1‑25. https://doi.org/10.1080/07900627.2019.1617679.
Trumbull IV, George R. 2011. « Body of Work: Water and Reimaginig the Sahara in the Era of Decolonization ». In *Environmental imaginaries in the Middle East and North Africa*, 87‑112. Series in ecology and history. Athens: Ohio University Press.
USAID. 2013. « USAID's Compete Project: Wastewater reuse in Nablus - Environmental Scoping Statement ». USAID.
Utah Department of Heritage and Arts. 2016. « Using water: irrigation ». Utah Department of Heritage and Arts.
Uvin, Peter. 1998. *Aiding Violence: The Development Enterprise in Rwanda*. West Hartford, CT: Kumarian Press.
Vantarakis, A., S. Paparrodopoulos, P. Kokkinos, G. Vantarakis, K. Fragou, et I. Detorakis. 2016. « Impact on the Quality of Life When Living Close to a Municipal Wastewater Treatment Plant ». *Journal of Environmental and Public Health* 2016: 1‑8. https://doi.org/10.1155/2016/8467023.
Venot, Jean-Philippe, Luna Bharati, Mark Giordano, et François Molle. 2011. « Beyond Water, beyond Boundaries: Spaces of Water Management in the Krishna River Basin, South India: Beyond Water, beyond Boundaries: Spaces of Water Management in the Krishna River Basin, South India ». *The Geographical Journal* 177 (2): 160‑70. https://doi.org/10.1111/j.1475-4959.2010.00384.x.
Vermeulen, Léopold. 2016. « Political, operational and financial assessment for the combination of both South Tubas - Al Faria areas and East Nablus sewerage systems in one regional Wastewater treatment plant (WWTP) in Ein Shibli ». Universal Group.
Vermillion, Douglas L. 1991. « The Turnover and self management of irrigation institutions in developing countries ». Colombo, Sri Lanka: International Irrigation Management

Institute.
Vigdor, Jacob L. 2002. « Does Gentrification Harm the Poor? » *Brookings-Wharton Papers on Urban Affairs* 2002 (1): 133‑82. https://doi.org/10.1353/urb.2002.0012.
Vos, Jeroen, et Leonith Hinojosa. 2016. « Virtual Water Trade and the Contestation of Hydrosocial Territories ». *Water International* 41 (1): 37‑53. https://doi.org/10.1080/02508060.2016.1107682.
Wandel, Jürgen. 2009. « Agroholdings and clusters in Kazakhstan's agro-food sector ». Discussion Paper, Leibniz Institute of Agricultural Development in Central and Eastern Europe.
———. 2010. « The cluster-based development strategy in Kazakhstan's agro-food sector: A critical assessment from an Austrian perspective ». Discussion Paper, Leibniz Institute of Agricultural Development in Central and Eastern Europe.
Weber, Max. 1919. *Le savant et le politique*. Plon.
Weinthal, Erika, et Jeannie Sowers. 2019. « Targeting Infrastructure and Livelihoods in the West Bank and Gaza ». *International Affairs* 95 (2): 319‑40. https://doi.org/10.1093/ia/iiz015.
Wesseling, J. 1980. « "Agricultural Water Management" — Thoughts on the First Two Volumes ». *Agricultural Water Management* 3 (1): 1‑2. https://doi.org/10.1016/0378-3774(80)90010-4.
Wesseling, J.G. 1976. « First Editorial ». *Agricultural water management* 1: 1.
White, Ben. 2012. « Agriculture and the Generation Problem: Rural Youth, Employment and the Future of Farming ». *IDS Bulletin* 43 (6): 9‑19. https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.2012.00375.x.
Whitehead, Mark, Rhys Jones, et Martin Jones. 2007. *The Nature of the State: Excavating the Political Ecologies of the Modern State*. Oxford Geographical and Environmental Studies. Oxford ; New York: Oxford University Press.
WHO. 2006. « A compendium of standards for wastewater reuse in the Eastern Mediterranean Region ». WHO-EM/CEH/142/E. WHO.
Wichelns, Dennis. 2010. « Virtual Water: A Helpful Perspective, but Not a Sufficient Policy Criterion ». *Water Resources Management* 24 (10): 2203‑19. https://doi.org/10.1007/s11269-009-9547-6.
———. 2015. « Virtual Water and Water Footprints Do Not Provide Helpful Insight Regarding International Trade or Water Scarcity ». *Ecological Indicators* 52 (mai): 277‑83. https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2014.12.013.
Widtsoe, John Andreas. 1920. *The principles of irrigation practice*. Macmillan.
Wiel, Samuel C. 1915. « What Is Beneficial Use of Water? » *California Law Review* 3 (6): 460. https://doi.org/10.2307/3473933.
Willardson, L. S., R. G. Allen, et H. D. Frederiksen. 1994. « Elimination of irrigation efficiencies ». In *Acta 13th Tech. Conf. USCID. Denver, CO, EEUU*, 19–22.
Wilson, Herbert M. 1893. *Manual of Irrigation Engineering*. 1st edition. New York: John Wiley and Sons.
———. 1903. *Irrigation in India*. Second edition. Washington: Government Printing Office.
———. 1909. *Irrigation Engineering*. 6th edition. New York: John Wiley and Sons.
Wilson, Nicole J, Leila M. Harris, Joanne Nelson, et Sameer H Shah. 2019. « Re-Theorizing Politics in Water Governance ». *Water* 11: 1‑13.
Wilson, Rev. C. T. 1906. *Peasant life in the Holy Land*. New York: E.P. Dutton and Company.
Wolf, Aaron T. 1998. « Conflict and cooperation along international waterways ». *Water policy* 1 (2): 251–265.
———. 1999. « "Water Wars" and Water Reality: Conflict and Cooperation Along

International Waterways ». In *Environmental Change, Adaptation, and Security*, édité par S. C. Lonergan, 65:251‑65. NATO ASI Series. Dordrecht: Springer Netherlands. https://doi.org/10.1007/978-94-011-4219-9_18.
Woodhouse, P., et M. Muller. 2017. « Water Governance—An Historical Perspective on Current Debates ». *World Development* 92 (avril): 225‑41. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2016.11.014.
Workman, Cassandra L. 2019. « Ebbs and Flows of Authority: Decentralization, Development and the Hydrosocial Cycle in Lesotho », *Water* 11: 1-17.
World Bank. 1992. « Governance and Development ». Washington, DC: The World Bank.
———, éd. 1993a. *Developing the occupied territories: an investment in peace*. Washington, D.C: World Bank.
———, éd. 1993b. *Developing the occupied territories: an investment in peace. 4: Agriculture*. 2. print. A World Bank publication. Washington, DC.
———. 1993c. « Water Resources Management ». World Bank Policy Paper. Washington, D.C: World Bank.
———. 1994. « Development in Practice: Governance ». Washington, D.C: The World Bank.
———. 2009. « Assessment of restrictions on Palestinian water sector development ». 47657-GZ.
———. 2011. « Project Information Document - Concept stage ». AB6479. World Bank.
———. 2013. « Areac C and the future of the palestinian economy ». AUS2922. World Bank.
———. 2015. « Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee ». 96601. World Bank.
———. 2018. « Securing Water for Development in West Bank and Gaza ». Washington, D.C: World Bank.
———. 2019. « Enabling the Business of Agriculture 2019 ». World Bank.
Worster, Donald. 1985. *Rivers of Empire: Water, Aridity, and the Growth of the American West*. New York: Panthean.
———. 2000. *A River Running West: The Life of John Wesley Powell*. Oxford ; New York: Oxford University Press. https://www.journals.uchicago.edu/doi/10.1086/385406.
WSRC. 2017. « 2017 WSRC Annual Report ». WSRC.
———. 2018a. « Israeli deductions for wastewater treatment for 2000-2017 ». Rapport pour le Premier ministre palestinien (non-publié). Ramallah, Palestine: Water Sector Regulatory Council.
———. 2018b. « The Performance of Water and Wastewater Service Providers in Palestine: Summary 2016-2017 ». Ramallah, Palestine: WSRC.
———. 2019. « The establishment of the wastewater monitoring program ». Ramallah: WSRC.
Yaqob, Eyad Y., Rashed Al-Sa, George Sorial, et Makram Sudian. 2014. « Situation Analysis and Perspectives of Transboundary Wastewater Management Along Israel/palestine borders ». *Asian Journal of Applied Science and Engineering* 3 (1): 137–150.
Yates, Julian S, Leila M. Harris, et Nicole J Wilson. 2017. « Multiple Ontologies of Water: Politics, Conflict and Implications for Governance ». *Environment and Planning D: Society and Space* 35 (5): 797‑815. https://doi.org/10.1177/0263775817700395.
Yip, Ngai Ming, et Hoai Anh Tran. 2016. « Is 'Gentrification' an Analytically Useful Concept for Vietnam? A Case Study of Hanoi ». *Urban Studies* 53 (3): 490‑505. https://doi.org/10.1177/0042098014566364.
Young, Brigham. 1856. « Irrigation, etc. » *Journal of Discourses* 3 (juin): 328‑33.
Zeitoun, Mark. 2008. *Power and Water in the Middle East: The Hidden Politics of the Palestinian-Israeli Water Conflict*. I.B. Tauris. London ; New York.

http://choicereviews.org/review/10.5860/CHOICE.46-1153.
Zeitoun, Mark, Clemens Messerschmid, et Shaddad Attili. 2009. « Asymmetric Abstraction and Allocation: The Israeli-Palestinian Water Pumping Record ». *Ground Water* 47 (1): 146‑60. https://doi.org/10.1111/j.1745-6584.2008.00487.x.
Zeitoun, Mark, et Jeroen Warner. 2006. « Hydro-Hegemony – a Framework for Analysis of Trans-Boundary Water Conflicts ». *Water Policy* 8 (5): 435‑60. https://doi.org/10.2166/wp.2006.054.
Zhao, Yawei. 2019. « When Guesthouse Meets Home: The Time-Space of Rural Gentrification in Southwest China ». *Geoforum* 100 (mars): 60‑67. https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2019.01.020.
Zimmerer, Karl S., et Thomas J. Basset. 2003. *Political Ecology: An Integrative Approach to Geography and Environment-Development Studies*. New York: Guildford Press.
Zoebl, Dirk. 2006. « Is Water Productivity a Useful Concept in Agricultural Water Management? » *Agricultural Water Management* 84 (3): 265‑73. https://doi.org/10.1016/j.agwat.2006.03.002.
Zwarteveen, Margreet Z., et Rutgerd Boelens. 2014. « Defining, Researching and Struggling for Water Justice: Some Conceptual Building Blocks for Research and Action ». *Water International* 39 (2): 143‑58. https://doi.org/10.1080/02508060.2014.891168.

Table des figures

Figure 1. 1 : Schéma des seize trajectoires potentielles de l'eau dans un système d'irrigation 55
Figure 2. 1 : Carte de la Cisjordanie avec la localisation des cas d'étude 93
Figure 2. 2 : Carte des trois cas d'études de la thèse.. 94
Figure 2. 3 : Frise chronologique détaillant les temporalités des enquêtes et des trois cas d'étude..... 99
Figure 2. 4 : Carte des checkpoints pour entrer en Israël et internes 128
Figure 2. 5 : Carte des routes régulièrement empruntées pour rejoindre les zones d'étude. . 133
Figure 2. 6 : Carte des points de passage frontaliers entre Israël et la Jordanie 135
Figure 3. 1 : Carte de la Cisjordanie selon le découpage territorial prévu par les accords d'Oslo II (1995) 171
Figure 3. 2 : Valeur ajoutée à prix constants du secteur agricole pour la période 1994-2018 en Cisjordanie 185
Figure 3. 3 : Quantité de litres d'eau utilisée par jour dans chaque gouvernorat de Cisjordanie pour le secteur domestique, comparé à la moyenne de la Cisjordanie et d'Israël pour l'année 2016..... 189
Figure 3. 4: Organisation institutionnelle prévue par la loi de l'eau de 2002..... 212
Figure 3. 5 : Organisation institutionnelle prévue par le décret de 2014 relatif à la loi de l'eau de 2002..... 212
Figure 3. 6 : Schéma de l'organisation institutionnelle des AUE et de leur intégration dans le système étatique selon la régulation de 2018..... 215
Figure 4. 1 : Les cinq trajectoires de l'eau selon H.M. Wilson (1893)..... 226
Figure 4. 2 : Carte de l'organisation territoriale par bassins dans l'ouest américain pensée par J.W. Powell, 1891. 256
Figure 4. 3 : Approche structurationniste adaptée au concept de l'efficience de l'irrigation. 263
Figure 4. 4 : Schéma des seize trajectoires potentielles de l'eau dans un système d'irrigation. 284
Figure 5. 1 : Organisation institutionnelle observée sur le terrain 304
Figure 5. 2: Comparaison des trajectoires décisionnelles et institutionnelles de l'eau agricole en fonction des modes d'organisation..... 320
Figure 6. 1: Carte des infrastructures pour les eaux usées présentes dans les colonies israéliennes selon leur niveau de traitement et les points de rejet dans l'environnement. 338
Figure 6. 2: Carte des cinq stations d'épuration israélienne construites à l'ouest de la ligne verte..... 342
Figure 6. 3: Prélèvements sur les revenus douaniers de l'AP sur la période 2000-2019, effectués par Israël pour le traitement des eaux usées de Cisjordanie dans les STEP israéliennes en bordure de la ligne verte. 344
Figure 6. 4 : Carte des infrastructures pour la gestion et le traitement des eaux usées provenant des zones d'habitations palestiniennes..... 351
Figure 6. 5 : Carte de la région de Salfit avec les points de déversement des eaux usées d'Ari'el et de Salfit 362
Figure 6. 6: Source principale d'Al Matwi à Salfit..... 363
Figure 6. 7 : Mur financé par la KfW pour protéger la petite source de Salfit 364
Figure 6. 8 : Photos du 2nd site choisi pour la STEP, avant et après le début des travaux..... 367

Figure 6. 9 : Carte de la STEP d'Al Bireh et des colonies israéliennes connectées à la STEP.. 371
Figure 6. 10 : Carte des colonies israéliennes connectées à la nouvelle STEP de Nabi Musa et aux réservoirs Og dans la vallée du Jourdain..... 374
Figure 6. 11 : Vue sur une partie des champs de palmiers dattiers de la colonie israélienne Fats'ael dans la vallée du Jourdain 379
Figure 7. 1: Carte de situation de l'ouest de Naplouse situant la STEP et les projets de réutilisation des eaux usées..... 388
Figure 7. 2: Cartographie des quatre projets de réutilisation des eaux traitées à Naplouse-Ouest. 390
Figure 7. 3 : Comparaison entre la classification des terres à Naplouse-Ouest par le Plan spatial national et le relief des périmètres de réutilisation des eaux traitées. 405
Figure 7. 4 : Photos des terres pour le projet de réutilisation de KfW, et des terres irriguées dans le projet de l'USAID..... 407
Figure 7. 5 : Carte des parcelles de terres incluses dans le projet de réutilisation financé par l'USAID..... 412
Figure 7. 6 : Carte des parcelles de terres incluses dans le projet de réutilisation de 2700 dunums..... 420
Figure 7. 7 : Champs dans le périmètre ciblé par le projet de 2700 dunums à Sebastia..... 428
Figure 7. 8 : Photo d'une parcelle incluse dans le projet de réutilisation financé par l'USAID 432
Figure 7. 9 : Schéma des trajectoires potentielles des eaux traitées par la STEP à Naplouse-Ouest. 445
Figure 8. 1 : Carte situant les stations d'épuration à l'ouest et à l'est de Naplouse. 455
Figure 8. 2 : Carte des 7 sites considérés et comparés en 2013 pour la construction de la STEP à Naplouse Est..... 458
Figure 8. 3 : Carte du premier site choisi en 2013 pour la construction de la STEP prévue à Naplouse Est. 461
Figure 8. 4 : Photo de la source *Ein al sghira* à Azmout 471
Figure 8. 5 : Photo des terres expropriées à la fin des années 90 476
Figure 8. 6 : Photo de la manifestation du 22 janvier 2016 sur le 1er site choisi pour la construction de la STEP..... 478
Figure 8. 7 : Photo de la montagne de déchets visible sur le bord de la route principale..... 479
Figure 8. 8 : Photo de la station de décharge Al Serafi..... 480
Figure 8. 9 : Photo d'un camion transportant les eaux usées pour les déverser dans la vallée d'Al Sajour..... 482
Figure 8. 10 : Photo de la manifestation du 22 janvier 2016 à Deir Al Hattab..... 484
Figure 8. 11 : Affiche invitant les habitants à participer à une manifestation contre la STEP 485
Figure 8. 12: Photo des jeunes arbres plantés par la municipalité de Naplouse, entourés de grillages et détruits par les villageois après une manifestation en novembre 2017 à l'entrée des trois villages 497
Figure 8. 13 : Carte des différentes relocalisations envisagées pour le projet de STEP à Naplouse Est. 502
Figure 8. 14 : Photos de la partie Sud (1) et de la partie centrale (2) du 2nd site envisagé pour le projet de STEP à Naplouse Est 505
Figure 8. 15: Carte des deux sites envisagés pour le projet de STEP à Naplouse Est et des limites municipales. 507
Figure 8. 16: Carte des parcelles expropriées pour la construction de la STEP à Naplouse Est sur le 2nd site choisi en 2018. 509

Figure 9. 1: Zone étudiée dans la vallée d'Al Far'a et ses alentours. 522
Figure 9. 2: Extrait de la carte n°12 produite par le *Committee of the Palestine Exploration Fund* en 1878 527
Figure 9. 3 : Photos de canaux en béton abandonnés dans la vallée d'Al Far'a. 534
Figure 9. 4: Reconstitution des anciens canaux d'irrigation dans la vallée d'Al Far'a 535
Figure 9. 5 : Carte des puits légaux entre Al Far'a et Beit Hasan, selon leur date de forage. 541
Figure 9. 6 : Bassin d'eau formé par le rejaillissement de la source d'Al Far'a. 545
Figure 9. 7 : Photo du point de rencontre entre l'eau de la source d'Al Far'a et les eaux usées de Naplouse 546
Figure 9. 8 : Photo d'un forage illégal 552
Figure 9. 9 : Photos de deux parcelles cultivées au nord d'Al Nassariya 556
Figure 9. 10: Photo d'une parcelle de concombres au nord d'Al Nassariya. 561
Figure 9. 11: Carte de l'implantation des entreprises d'herbes aromatiques et de leurs puits à Al Far'a 563
Figure 9. 12: Photos des différentes infrastructures agricoles de l'entreprise *Daraghmeh Fresh Herbs* 566
Figure 10. 1 : Réunion pour la création d'une coopérative d'irrigants à Beit Hasan. 582
Figure 10. 2 : Photo d'une terre en déprise agricole à Beit Hasan 594
Figure 10. 3 : Un parc d'attraction à Al Far'a 595
Figure 10. 4 : Photo d'un bassin de récolte des eaux usées non-traitées servant pour l'irrigation à Al Aqrabaniya 598
Figure 10. 5 : Cartographie des villas dans une partie de la vallée d'Al Fara. 599
Figure 10. 6 : Photographie d'une villa en construction à Al Nassariya. 601
Figure 10. 7 : Photos de villas à louer dans la vallée d'Al Far'a 602
Figure 10. 8 : Bassins de pisciculture financés par USAID. 611
Figure 10. 9 : Vue sur le barrage d'Al Far'a et sur l'étang d'eaux usées 614

Table des tableaux

Tableau 3. 1 : Corpus de documents de stratégies nationales palestiniennes analysés..... 158
Tableau 3. 2 : Documents élaborés par des institutions étrangères sur l'économie nationale palestinienne, le secteur agricole et celui de l'eau. 162
Tableau 3. 3 : Répartition des quantités d'eau (en millions de mètre cube) entre Israël et l'Autorité palestinienne selon les accords d'Oslo 167
Tableau 3. 4 : Comparaisons des différentes visions et objectifs des trois dernières stratégies agricoles palestiniennes 200
Tableau 3. 5 : Quantités potentielles d'eau pour l'irrigation en Cisjordanie 206
Tableau 4. 1 : Caractéristiques des régimes de droits riverains et d'appropriation antérieurs 236
Tableau 4. 2 : Chronologie des conceptualisations de l'efficience de l'irrigation 249
Tableau 4. 3 : Éléments dominants des discours des principales conceptualisations de l'efficience de l'irrigation.. 264
Tableau 6. 1 : Catégorisation des eaux usées provenant des colonies israéliennes……337
Tableau 6. 2 : Quantité et provenance des eaux usées traitées par les STEP israéliennes à proximité de la ligne verte 342
Tableau 6. 3 : Récapitulatif des stations d'épuration existantes en Cisjordanie en 2019 352
Tableau 6. 4 : Récapitulatif des projets de STEP en projet.. 354
Tableau 6. 5: Étapes clés du projet de STEP à Salfit..... 365
Tableau 6. 6 : Propositions pour la localisation et la gestion d'une future STEP pour la région de *wadi* Al Nar 376
Tableau 7. 1 : Présentation des projets de réutilisation des eaux traitées à Naplouse-Ouest. 390
Tableau 7. 2 : Approvisionnement en eau domestique pour le gouvernorat de Naplouse..... 401
Tableau 7. 3 : Classification des parcelles de terres du projet financé par USAID..... 412
Tableau 7. 4 : Comparaison des besoins en eau calculés par le logiciel Cropwat (FAO) pour les cultures prévues dans le projet de 2700 dunums 415
Tableau 7. 5 : Classification des parcelles de terres par taille pour le projet de 2700 dunums financé par la KfW..... 421
Tableau 8. 1 : Tableau comparatif des différents critères mobilisés pour la sélection du site de construction en 2013 et 2019 503
Tableau 9. 1: Base de données des puits visités entre 2016 et 2019 572
Tableau 9. 2 : Nombre de puits ne vendant pas leur eau à d'autres agriculteurs..... 573

Annexes

Annexe 3. 1 : Ordre militaire israélien n°92 « Concerning Powers for the Purpose of the Water provisions », 1967. 674
Annexe 3. 2 : Ordre militaire israélien n°291 « Concerning the settlement of disputes over titles in land and the regulation of water », 1968. 675
Annexe 4. 1 : Tableau des articles publiés par Kang sur l'efficience en irrigation, compilés à partir de CorText. 676
Annexe 4. 2 : Tableau des auteurs ayant contribué à l'édition spéciale « Irrigation efficiency and productivity : scales, systems and science », publiée dans AGWM en 2012. 677
Annexe 4. 3: Tableau les informations sur les éditeurs en chef, et le comité éditorial du journal Agricultural Water Management 678
Annexe 7. 1 : Décret d'expropriation pour la construction de la STEP de Naplouse-Ouest. 681
Annexe 7. 2 : Carte produite par le Plan Spatial National palestinien. 683
Annexe 8. 1 : Ordre militaire israélien réquisitionnant une terre de Salem pour la construction d'une tour militaire, 2011. 684
Annexe 8. 2 : Lettre du 3 mai 2015 rédigée par les comités de village de Salem, Azmout et Deir Al Hattab 687
Annexe 8. 3 : Lettres du 8 juin 2016 rédigées par les comités de village de Salem et Deir Al Hattab. 689
Annexe 8. 4 : Déroulé du processus d'expropriation démarré fin 2018 pour la construction de la STEP de Naplouse-Est sur le deuxième site 691

Annexe 3. 1 : Ordre militaire israélien n°92 « Concerning Powers for the Purpose of the Water provisions », 1967.

By virtue of the power vested in me as Commander of the Israel Defense Forces in the West Bank Area, I issue the following Order:

- *Definitions*
  1. In this Order:
     - 'The Prescribed Day' - 7 June 1967.
     - 'The Water Provisions' - all the provisions, including laws,regulations, orders, decrees, proclamations and directives that were in force in the Area on the Prescribed Day relative to water, its transport, production, provision, consumption, sale and distribution, control of the use of water, water rationing and the fixing of water allotments, the establishment of Water Projects, measurement of water, prevention of the pollution of water, the carrying out of studies and investigations on anything related to water affairs, the digging of wells, the hearing of objections and complaints and all measures related thereto, the delimitation of areas for the operations of various water installations and entities, the granting of such permits and licenses as have been or may be applied for within the scope of the above-mentioned Provisions, the fixing and levying of dues, taxes and revenues related to the procedures dealt within the above-mentioned provisions and any other matter that has not been specificall mentioned but is dealt with in any form whatsoever as regards water issues.
     - 'The Area' - The West Bank Area.
     - 'The Officer in Charge' - Whoever I may appoint from time to time for the purpose of this Order.
     - 'The Jordanian Government' - The Government of the Hashemite Kingdom of Jordan.

· *Powers of the Officer in Charge*

2. On the publication of the Order appointing him, the Officer in Charge shall be entrusted with all the powers conferred by the Water Provisions on any person or the occupant of any post.

· *Jurisdiction*

3. The Officer in Charge may act by virtue of his appointment, as above, and he may confer on others his jurisdiction and powers, either permanently or temporarily and with or without conditions, in all cases as he deems fit.

· *Special Reports*

· *Appointments*

4. The officer in Charge may appoint any person within the boundaries of the Area to perform any of the tasks set out in or arising from the Water Provisions.

· *Establishment and Operation of Water Entities*

5. The Officer in Charge may authorize the continued operation of any entity, organization, corporate entity or establishment that operates or is permitted to operate by virtue of the Water Provisions (hereinafter 'Water Entities'), and order the cessation of the operations of Water Entities, and re-establish Water Entities, whether or not they were operating before the Prescribed Day, determine their organization and appoint their directors.

· *Annulment of Appointments and Powers*

6. Any of the above-mentioned appointments or powers that existed by virtue of the Water Provisions are hereby annulled unless revalidated by the Officer in Charge on the strength of the powers set out in this Order.

· *Effectiveness*

7. The provisions of this Order are also effective as regards any amendment and change made in the Water Provisions.

· *Retroactively*

8. Any of the above-mentioned operations covered by the Water Provisions, which were carried out during the period between the Prescribed Day and the taking effect of this Order shall be considered as having been carried out by virtue of the provisions of this Order.

· *Date of Commencement*

9. This Order shall be effective as from 22 August, 1967.

· *Name*

10. This order shall be referred to as `The Order Concerning Powers for the Purpose of the Water Provisions (West Bank Area)(No. 92) 1967.

15 August 1967
Uzi Narkis, Aluf
Aluf of the Central Command and Commander of the Israel Defence
Forces in the West Bank Area

Annexe 3. 2 : Ordre militaire israélien n°291 « Concerning the settlement of disputes over titles in land and the regulation of water », 1968.

By virtue of the power vested in me as Commander of the Area, I issue the following Order:

- *Definitions*

1. In this Order:
    - 'The Officer in Charge' whoever I appoint as Officer in Charge for the purpose of this Order.
    - `The Settlement Law' - The Law for Settlement of disputes in Land and Water Law No. 40, 1952, and every proclamation, regulation, directive, notification or order issued on the strength of or pursuant to it.
    - 'The Settlement Order'. `The Settlement Court', 'The Regulation Schedule', and 'The Director' - as specified in the Settlement Law.

· *Powers of the Officer in Charge*

2. All the powers that were vested in the Director on the strength of or pursuant to the Settlement Law before the Prescribed Day shall be vested in the Officer in Charge.

· *Suspension of the Settlement Measures*

3.

o (a) The effectiveness of any Settlement Order or any measure taken on the strength of the Settlement Order is suspended and all directives in the Settlement Law prohibiting the conclusion of a transaction in lands after the issue of the Settlement Order, curtailing the period of such transaction, preventing, imposing conditions on or suspending any measures whatsoever with regard to land or water affairs after the issue of the Settlement Order, whether or not such measure was taken in a court, is repealed.

o (b) As regards a measure that was being considered by the Settlement Court on the eve of the Prescribed Day, the same court shall be empowered to consider it from the start or from the stage reached, as indicated, as it would have been empowered to do but for the issue of the Settlement Order.

o (c) The directives of paragraph (a) are not effective as regards measures taken on the strength of the Settlement Order and completed before the Prescribed Day.

o (d) For the purposes of this Article such measures shall be considered as having been completed if a schedule of registration has been submitted to the Registration Department.

· *Retention of Provisions*

4. The intention of these Provisions is to add to the Provisions of the Order Concerning Appointments on the strength of the Survey Law (West Bank) (No. 54) 1967 and to the provisions of the Order Concerning Powers for the Purpose of the Water Provisions (West Bank) (No. 92) 1967, not to detract from them.

· *Taking Effect*

5. This Order shall be effective as from 1 January 1969.

· *Name*

6. This Order shall be referred to as `The Order Concerning the Settlement of Disputes over Titles in Land and the Regulation of Water (West Bank) (No. 291) 1968.

19 December 1968

Rafael Vardi, Aluf
Commander, West Bank Area

Annexe 4. 1 : Tableau des articles publiés par Kang sur l'efficience en irrigation, compilés à partir de CorText.

Journal	Auteurs	Date	Titre
AGR WATER MANAGE	du, sq *** kang, sz *** li, fs *** du, ts	2017	Water use efficiency is improved by alternate partial root-zone irrigation of apple in arid northwest China
AGR WATER MANAGE	yang, h *** du, ts *** qiu, rj *** chen, jl *** wang, f *** li, y *** wang, cx *** gao, lh *** kang, sz	2017	Improved water use efficiency and fruit quality of greenhouse crops under regulated deficit irrigation in northwest China
AGR WATER MANAGE	li, fs *** wei, ch *** zhang, fc *** zhang, jh *** nong, ml *** kang, sz	2010	Water-use efficiency and physiological responses of maize under partial root-zone irrigation
AGR WATER MANAGE	du, ts *** kang, sz *** sun, js *** zhang, xy *** zhang, jh	2010	An improved water use efficiency of cereals under temporal and spatial deficit irrigation in north China
AGR WATER MANAGE	cui, nb *** du, ts *** kang, sz *** li, fs *** hu, xt *** wang, mx *** li, zj	2009	Relationship between stable carbon isotope discrimination and water use efficiency under regulated deficit irrigation of pear-jujube tree
AGR WATER MANAGE	du, ts *** kang, sz *** zhang, jh *** li, fs *** yan, by	2008	Water use efficiency and fruit quality of table grape under alternate partial root-zone drip irrigation
AGR WATER MANAGE	cui, nb *** du, ts *** kang, sz *** li, fs *** zhang, jh *** wang, mx *** li, zj	2008	Regulated deficit irrigation improved fruit quality and water use efficiency of pear-jujube trees
AGR WATER MANAGE	kang, sz *** zhang, l *** liang, yl *** hu, xt *** cai, hj *** gu, bj	2002	Effects of limited irrigation on yield and water use efficiency of winter wheat in the Loess Plateau of China
AGR WATER MANAGE	kang, sz *** liang, zs *** hu, w *** zhang, jh	1998	Water use efficiency of controlled alternate irrigation on root-divided maize plants
FIELD CROP RES	kang, sz *** shi, wj *** zhang, jh	2000	An improved water-use efficiency for maize grown under regulated deficit irrigation
IRRIGATION SCI	kang, sz *** shi, p *** pan, yh *** liang, zs *** hu, xt *** zhang, j	2000	Soil water distribution, uniformity and water-use efficiency under alternate furrow irrigation in arid areas
J EXP BOT	kang, sz *** zhang, jh	2004	Controlled alternate partial root-zone irrigation: its physiological consequences and impact on water use efficiency
J INTEGR AGR	du, ts *** kang, sz *** yan, by *** zhang, jh	2013	Alternate Furrow Irrigation: A Practical Way to Improve Grape Quality and Water Use Efficiency in Arid Northwest China
PLANT SOIL	li, fs *** liang, jh *** kang, sz *** zhang, jh	2007	Benefits of alternate partial root-zone irrigation on growth, water and nitrogen use efficiencies modified by fertilization and soil water status in maize
SCI HORTIC-AMSTERDAM	kang, sz *** zhang, l *** hu, xt *** li, zj *** jerie, p	2001	An improved water use efficiency for hot pepper grown under controlled alternate drip irrigation on partial roots
SCI REP-UK	fu, fb *** li, fs *** kang, sz	2017	Alternate partial root-zone drip irrigation improves water-and nitrogen-use efficiencies of sweet-waxy maize with nitrogen fertigation

Annexe 4. 2 : Tableau des auteurs ayant contribué à l'édition spéciale « Irrigation efficiency and productivity : scales, systems and science », publiée dans AGWM en 2012.

Les auteurs identifiés comme ayant un diplôme de doctorat en sciences sociales sont identifiées par deux étoiles (**) devant leurs noms.

	PhD	**Position**	**Pays**
Bruce Lankford	Irrigation Design & Management	Professor	UK
J.W. Knox	Application of GIS for modelling agricultural water demands	Professor	UK
M. G. Kay	// No PhD	Consultant in AWM	Monde
E. K. Weatherhead	Water Resource Management + Civil Engineering	Professor	UK
Gerardo E. van Halsema	Irrigation and Water Engineering	Prof. Adjoint	Pays Bas
Linden Vincent	Irrigation and Water Engineering	Emeritus Professor	Pays Bas
**Rutgerd Boelens	Social Sciences	Professor	Pays Bas
Jeroen Vos	Irrigation Management + Institutional reform	Prof. Adjoint	Pays Bas
Luis Pereira	Hydrology	Emeritus Professor	Portugal
Ian Cordery	Engineering Hydrology and Irrigation	Senior Fellow	Australie
Iacovos Iacovides	No PhD (Master in Hydrology)	Consultant	Grèce
Poolad Karimi	Water accounting	Senior Lecturer	Pays Bas
Asad Sarwar Qureshi	Water Resource Engineering	Senior Scientist	Pakistan
Reza Bahramloo	?	Researcher	Iran
D. Molden	Civil Engineering	Director ICIMOD	Nepal
A. Karimov	Hydro-engineering and Hydrogeology	Researcher, IWMI	Uzbekistan
T. Khamzina	Hydrology	Soil Scientist	Uzbekistan
A. Platonov	// No PhD	Researcher, IWMI	Uzbekistan
Yu. Ivanov	?	Expert at WMO	Uzbekistan
J. Medellin Azuara	Economics - Engineering in water management	Associate Prof	USA
R. E. Howitt	Agricultural and resource economics	Prof. Emeritus	USA
J. J. Harou	Water resources engineering and economics	Professor	UK
**Lopez-Gunn	Geography	Visiting Fellow	UK
P. Zorilla	Ecology and Environment	Senior Researcher	Espagne
F. Prieto	Ecology	Director of Reaserch Center	Espagne
M. R. Llamas	1 in Civil engineering + 1 in Geology	Prof. Emeritus	Espagne

Annexe 4. 3: Tableau les informations sur les éditeurs en chef, et le comité éditorial du journal Agricultural Water Management (disciplines de doctorat, position actuelle et lieu de travail). Données récoltées à partir de profils publics ou de CV disponibles sur internet.

Editors in Chief	**PhD**	**Discipline Travail**	**Lieu**
B.E. Clothier	Soil physics; Massey University, NZ	Soil physics, plant water use	Plant & Food Research, New Zealand
N. Jovanovic	Agronomy; University of Pretoria	Agricultural and forest water use and water management + key competencies in modelling water	Council for Scientific and Industrial Research, South Africa
P. Droogers	Quantifying differences in soil structure induced by farm management using simulation modeling; Wageningen Univeristy, Netherlands	?	FutureWater, The Netherlands (Scientific Director and Founder - private compagny). Tools used: simulation models, GIS and RS.
J.E. Fernandez	Agronomy; Cordoba University, Spain	Crop water relationships in arid and semi-arid areas: "He works mainly on deficit irrigation, trying to establish the basis for a more rational irrigation management"	Instituto de Recursos Naturales y Agrobiologia (Director), Spain + Coordinator of Agriculture of the Spanish National Evaluation Agency + Head of the Irrigation and Crop Ecophysiology Group
Editorial Board			
Luc L. Sebastiani	Plant Biology, Agriculture, Environment; Scuola Superiore Sant'Anna, Pise, Italy	Director of the Institute of Life Sciences	Scuola Superiore Sant'Anna, Pise, Italie
Xueliang Cai	Irrigation Water Management; Wuhan University of China (collaboration with IWMI)	Water Resources and Remote Sensing: "His experiences include water-saving irrigation and reuse, irrigation diagnosis and performance evaluation" + Remote Sensing Crop Water Productivity Analyst/Senior Lecturer	IWMI, Pretoria office, South Africa + IHE Delft, the Netherlands
Ranvir Singh	Environmental Sciences, Wageningen Unviersity; Netherlands	Environmental hydrology and Soil science + "key focuses are on advancing water productivity and footprinting sciences by developing new observations, methods and models"	University of Massey, New Zealand + participated in the Water Footprint Network to advance the methodology.
Simona Consoli	Environmental Hydrology; Palermo University, Italy	Hydraulics and Forestry Plants, Department of Agriculture Food and Environment	Université de Catania, Italie
Xiying Zhang	Agronomy; Graduate School of Agriculture and Life Science, Tokyo University, Japon	Professor in the Department of Center for Agricultural Resources Research + research focus on crop-water relationship, crop root growth and soil water use, deficit irrigation, improving crop water use efficiency.	Institute of Genetics and Developmental Biology, The Chinese Academy of Science, Chine
Peter Searles	Agricultural Science	Ecophysiologie et des gestion des arbres fruitiers	CRILAR - CONICET, Argentine
Oussama Hussein Mounzer	Agricultural Engineering	Head of Department, Plastics in Agriculture	Centro de Investigacion en Quimica Aplicada, Mexique
W. Bastiaanssen	Eco-hydrology, soil physics and groundwater management; Wageningen University, Netherlands	Professor of Global Water Accounting for IHE Delft + Professor of Civil Engineering and geosciences at Delft University of technology	IHE Delft Institute, The Netherlands
E. Bautista	Agricultural Engineering; California University, USA	Agricultural Engineer	USDA-ARS Arid-Land Agricultural Research Center
M.H. Behboudian	Agricultural Sciences; Wageningen University, Netherlands	Associate Professor in Plant Physiology	Massey University, Institute of Agriculture and Environment
J. Ben-Asher	Discipline unknown; Hebrew University, Israel	?	Jacob Blaustein Institute Desert Research, Ben Gurion University, Israel
A. Ben-Gal	Soil, Water and Environmental Sciences; Hebrew University, Israel	Environmental Physics and Irrigation	Agricultural Research Organization Gilat Research Center
H. Bjornlund	Business and Management; University of South Australia, Australia	Research Professor in Water Policy and Management	School of Commerce, UniSA Business School, Australia
K.L. Bristow	Soil Physics/Hydrology; Wshington State University, USA	Soil physicist/hydrologist with CSIRO Agriculture, Australia, and HonoraryProfessor at the University of Pretoria, South Africa	Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation, Australia
B.S. Das	Soil Physics/Hydrology; Kansas State University, USA	Professor of Agricultural and Food Engineering + Chariman Campus Green Cover Committee	Indian Institute of Technology Kharagpur, India
B. Davidson	Agricultural Economist; University of New England	Senior Lecturer	Department of Agriculture and Food Systems, Melbourne School of Land and Environment, University of Melbourne, Australia
W. Dawes	NO	1986-1987: hydrogeologist // 1988-2017: Experimental Scientist - Surface-groundwater interactions and river-groundwater transfers.// Since 2004: focus on catchment hydrology and groundwater modelling	Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (CSIRO), Wembley, Western Australia, Australia

C. Duwig	"Water and nitrate transfers through ferrallitic soils from Maré (New Caledonia): risks of pollution of the fresh water resources"; University of Joseph Fournier, Grenoble, France	Scientist in Environmental Science, Soil Science and Geochemistry.	Institute for Geosciences and Environment, Institute of Research Development (IRD) + Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement, France.
S. Er-Raki	Mécanique des fluides et ébergétique-télédétection; Faculty of Science, Marrakech, Morocco	Professor + a participé (dirigé?) à plusieurs projets: caractérisation, modélisation et prévisions des ressources hydro-écologiques en région semi-aride; water use efficiency in natural vegetation and agricultural areas by remote sensing in the Mediterranean basin; improved management tools for water-limited region.	Département de Physique, Faculté des Sciences Semlalia, Marrakech.
S.R. Evett	Soil and Water Science	Research Soil Scientist + ARS research coordinator for the Middle East Regional Irrigation Management Information Systems project (MERIMIS)	USDA Agricultural Research Service, Conservation and Production Research Laboratory, Bushland, Texas.
R. Faulkner	Irrigation Water Requirements and Water Lifting Technology; Loughborough University, London, UK	Casual Academic	School of Environmental and Rural Science, University of New England.
D. Isidoro	Agricultural Engineering; University of Lleida, Spain	Research Associate in the Department of Soils and Irrigation at the Agri-Food Research and technological Center of the government of Aragon + professor in the master programme "Land and Water Resources Management: Irrigated agriculture"	Zaragoza, Spain
S. Kang	Hydraulic and Electric Engineering; Northwest A&F University, China	Research Center Head, Director and Chief Professor of Center for Agricultural Water Research in China since 2003.	China Agricultural University, Center for Agricultural Water Research in China
M. B. Kirkham	Botany and Soil Science with emphasis on Soil Physics; University of Wisconsin, Madison	Professor + Certified agronomist	Department of Agronomy, Kansas U, Manhattan, Kansas
S. Lovelli	Plant Productivity; Universita degli Studi Basilicata, Italy	Professor	School of Agriculture, Forestry and Environmental Science, Universita degli studi della Basilicata
L. Mateos	Agricultural Engineering; University of Cordoba, Spain	Researcher in irrigation hydrology and engineering, water and soil conservation	Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, Instituto de Agricultura Sostenible, Cordoba, Spain
F. Moreno	Agronomy	Plant Breeding Lecturer	Departamento de Ciencias Agroforestales, Université de Séville
L. Pereira	Major in Hydrology + Habilitation degree in Agricultural Engineering; Institut d'hydromécanique et d'hydrologie, Ecole polytechnique fédérale, Zurich, Switzerland	Professeur Emérite + Professor for irrigation and soils and water conservation and water management	Institut Supérieur d'Agronomie, Université de Lisbonne, Portugale
M. Qadir	Soil and Environment Sciences, Reclamation of sodic soils; University of Agriculture, Faisalabad, Pakistan	Environmental Scientist with focus on policy, institutional and biophysical aspects of unconventional water resources, water recycling and safe reuse, water quality and environmental health, and water and land management under changing climate.	United Nation University, Institute for Water, Environment and Health
G. Rana	Bioclimatology		Council for Agricultural Research and Agricultural Economy Analysis; Research Unit for Cropping Systems in Dry Environments, Bari, Italy
N. Romano	Hydraulic Engineering; University of Naples, Federico II, Italy	Full professor of agricultural hydraulics and hydraulic-forest systems for watershed restauration + Chair of the Interdepartmental Research Center for Environment (CIRAM)	Dpt of Agriculture, division for agriculture, forest and biosystems engineering, University of Naples, Italy
D. Savvas	Title: vegetative and generative growth of eggplants in a hydroponic culture depending on the electrical conductivity of the nutrient solution; University of Bonn, Germany	Full professor and Director of the Laboratory of vegetable crops	Department of Crop science, Agricultural University of Athens, Greece
P. Slavich	Hydrology and water resources science; Flinders University, Australia	Adjunct Professor	Southern Cross University, New Wales of South, Australia
S. Speelman	On decision support for agricultural water management in South Africa; Ghent university, Belgium	Professor in economics and management of natural resources + academic coordinator of the international master in rural development	Faculty of bioscience, department of agricultural economics, University of Ghent, Belgium

U. Surendran	Soil science and Agricultural Chemistry; Tamil Nadu Agricultural university, India	Scientist	Centre for Water Resources Development and Management (CWRDM), India
R. Tognetti	Botany; Trinity College, Dublin	Full professor + Chairman for courses in Forestry and Environmental sciences	Department of agricultural, environmental and food sciences, Universita del Molise, Italy
M. Vanclooster	Agronomie et sciences biologiques appliquées; Université catholique de Louvain, Belgique	Professeur ordinaire	Faculté des bioingénieurs, Earth and Life Institute, Environmental Sciences, Université catholique de Louvain, Belgique
Th. Woehling	Hydrology; Technische Universitat Dresden, Germany	Senior research scientist + team leader stochastic modelling of hydrosystems + Head of the Soil hydrology	Institute of hydrology and meteorology, Technical university of Dresden
A. Yazar	Agricultural Engineering; Université du Nebraska, USA	Professor	Department of Agricultural structures and irrigation, Cukurova University, Turkey
J.A. Zegbe-Dominguez	Plant Physiology; Massey University, NZ	Researcher	INIFAP - Campo Experimental Zacatecas, Mexico
Francisco José Alcon	?	?	Université Polytechnique de Cartagena, Spain
I. Wesström	?	External collaboration specialist in water management in the agricultural landscape	Department of Soil and Environment, Swedish University of Agricultural Sciences
J. Tolk	?	Plant Physiologist	US Department of Agriculture, Agricultural Research Service
P. Raats	?	Soil physicist	?
P.S. Minhas	?		National Institute of Abiotic Stress Management, India
Mladen Todorovic	?	Scientific Senior Officer	Department of Land and Water Management, CIHEAM - Mediterrean Agronomic Institute of Bari
M.N. Asghar		NO INFORMATION	
P. Widmoser		NO INFORMATION	
J.M. Tarjuelo Martin-Benito		NO INFORMATION	
Y. Rouphael		NO INFORMATION	
W. Dierickx		NO INFORMATION	

Annexe 7. 1 : Décret d'expropriation pour la construction de la STEP de Naplouse-Ouest. Source : Palestinian Gazette.

قرار رقم (35) لسنة 1999م بشأن إستملاك أراض للمنفعة العامة

رئيس اللجنة التنفيذية لمنظمة التحرير الفلسطينية رئيس السلطة الوطنية الفلسطينية بعد الإطلاع على قانون الاستملاك رقم 2 لسنة 1953 المعمول به في محافظات الضفة الغربية، وعلى قرار الاستملاك للمنفعة العامة رقم 73 لسنة 1996م، وبناء على مقتضيات المصلحة العامة، قررنا ما يلي:

مادة (1)

يستبدل بنص المادة الأولى من قرار استملاك أراضي للمنفعة العامة رقم 73 لسنة 1996 النص التالي:- "تنزع مطلقاً ملكية القطع رقم 14، 15، 39 من الحوض رقم 8 حواره والبالغ مساحتها 2685م 2 وذلك لغرض إنشاء بئر مياه عليها لصالح بلدية نابلس وقطع الأراضي المبينة بالجدول الملحق لغرض إنشاء محطة تنقية مجاري للقسم الغربي من المدينة على أن يتم وضع يد البلدية على تلك الأراضي فوراً".

مادة (2)

يلغى كل ما يتعارض مع هذا القرار.

مادة (3)

على جميع الجهات المختصة كل فيما يخصه تنفيذ هذا القرار ويعمل به من تاريخ صدوره وينشر في الجريدة الرسمية.

صدر في مدينة غزة: 18/11/1999 ميلادية الموافق: 10/شعبان/1420 هجرية ياسر عرفات رئيس اللجنة التنفيذية لمنظمة التحرير الفلسطينية رئيس السلطة الوطنية الفلسطينية

عن منظومة القضاء والتشريع في فلسطين – المقتفي –، اعداد معهد الحقوق في جامعة بيرزيت.

قرار رقم (26) لسنة 2000م بشأن استملاك أراض للمنفعة العامة

رئيس اللجنة التنفيذية لمنظمة التحرير الفلسطينية رئيس السلطة الوطنية الفلسطينية بعد الاطلاع على قانون الإستملاك رقم (2) لسنة 1953 المعمول به في محافظات الشمال. وبناء على مقتضيات المصلحة العامة، قررنا ما يلي:-

مادة 1

تنزع مطلقا ملكية القطع الواردة في الجدول المرفق من حوضي (14و16) من أراضي دير شرف والبالغ مساحتها (109.440) دونم وفق المخططات المرفقة لصالح بلدية نابلس وذلك لغرض إنشاء محطة تنقية للمجاري للقسم الغربي من المدينة على أن يتم وضع اليد على تلك الأراضي فوراً.

مادة 2

على كل من يدعي بأي حق أو منفعة على الأراضي المشار إليها في المادة السابقة ويرغب في الحصول على تعويض أن يتقدم بطلب خلال شهر من تاريخ هذا القرار إلى مجلس بلدية نابلس مبيناً فيه ما يملكون من حق أو منفعة مع المستندات المؤيدة لذلك.

مادة 3

على أصحاب الأراضي المذكورة والمنتفعين بها أن يمتنعوا من التصرف بها بأي نوع من أنواع التصرفات وأن يبادروا برفع أيديهم عنها.

مادة (4)

يلغى كل حكم يتعارض مع هذا القرار.

مادة 5

على جميع الجهات المختصة، كل فيما يخصه تنفيذ هذا القرار، ويعمل به من تاريخ صدوره وينشر في الجريدة الرسمية.

صدر في مدينة غزة بتاريخ: 7/6/2000ميلادية الموافق: 4/ربيع أول/1421 هجرية ياسر عرفات رئيس اللجنة التنفيذية لمنظمة التحرير الفلسطينية رئيس السلطة الوطنية الفلسطينية

عن منظومة القضاء والتشريع في فلسطين – المقتفي –، اعداد معهد الحقوق في جامعة بيرزيت.

Annexe 7. 2 : Carte produite par le Plan Spatial National palestinien.

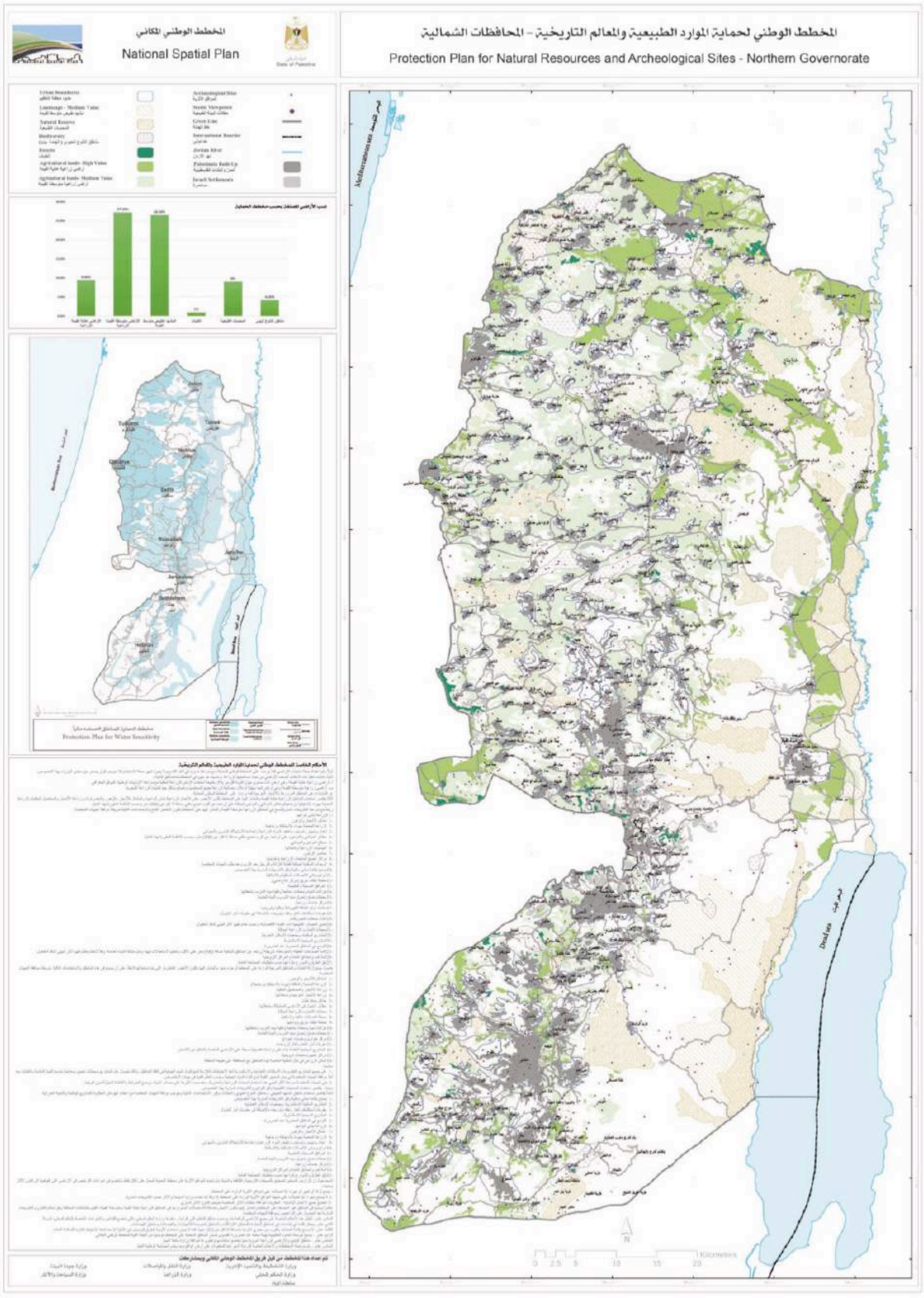

Annexe 8. 1 : Ordre militaire israélien réquisitionnant une terre de Salem pour la construction d'une tour militaire, 2011. Source : conseil de village de Salem.

جيش الدفاع الإسرائيلي

أمر بشأن وضع اليد على أراضي رقم ٠٥/١١٨/ت (تمديد سريان وتعديل حدود)

وفقا لصلاحيتي كقائد قوات جيش الدفاع الإسرائيلي في المنطقة، وبما أنني أعتقد أن الأمر ضروري لأغراض عسكرية، وعلى إثر الظروف الأمنية الخاصة السائدة في المنطقة والحاجة باتخاذ خطوات لمنع عمليات إرهابية، فإني آمر بما يلي :

تعريفات ١. في هذا الأمر -

"**الخريطة**"- خريطة بمقياس رسم ١:١,٠٠٠، الموقعة بتوقيعي والمرفقة لهذا الأمر وتشكل جزءاً لا يتجزأ منه.

"**الأراضي**"- المساحة المعلمة بلون احمر واسود على الخريطة ومجمل مساحتها ١,٠٨ دونماً من أراضي:

أراضي قرية **سالم:** حوض فيسكالي٨: موقع ارض التنين.

وضع اليد ٢. أعلن بهذا أنه يتم وضع اليد على الأراضي لإغراض أمنية.

الحيازة ٣. قوات جيش الدفاع الإسرائيلي تضع اليد على الأراضي والحيازة المطلقة فيها تعطى لضابط الأراضي في قيادة المنطقة الوسطى بواسطة الضابط لشؤون وزارة الدفاع.

رسوم استعمال وتعويضات ٤. يحق لأصحاب الأراضي و/أو المتصرفين فيها تقديم طلب لمكتب التنسيق والارتباط نابلس للحصول على رسوم استعمال و/أو تعويضات.

تسليم ٥. نسخ من هذا الأمر وخريطة الأمر المرفقة له تسلم، بقدر الإمكان، لأصحاب الأراضي أو المتصرفين فيها من قبل مكتب التنسيق والارتباط نابلس.

نشر ٦. (أ) ١. الإعلان عن توقيع هذا الأمر يعلم، بقدر الإمكان، لأصحاب الأراضي أو المتصرفين فيها، بواسطة نشره في مكتب التنسيق والارتباط نابلس ، بالأراضي وبكل طريقة ملائمة أخرى.

٢. ينشر في الإعلان موعد جولة المالكين التي تنظم على يد مكتب التنسيق والارتباط نابلس ا للتعرف على الأراضي.

(ب) نسخ من هذا الأمر وخارطة الأمر المرفقة له، تودع لإطلاع المعنيين، خلال ساعات الدوام العادية، في الأماكن التالية:

١. مكاتب التنسيق والارتباط الوائيه.
٢. مكاتب ديوان المستشار القضائي لمنطقة يهودا والسا مرة.
٣. مكتب الضابط لشؤون وزارة الدفاع في الإدارة المدنية.
٤. مكاتب رئيس البنية التحتية في الإدارة المدنية لمنطقه يهودا والسامرة.

(ج) نسخة من الأمر وخارطة الأمر تعلق على لوحة الإعلانات في مكاتب التنسيق والارتباط ألوائي لمدة ١٠ أيام من يوم بدء سريانه.

حق الادعاء ٧. يحق لأصحاب الأراضي أو المتصرفين فيها أن يقدموا اعتراضهم على هذا الأمر بواسطة مكتب الارتباط والتنسيق نابلس أو ديوان المستشار القضائي للمنطقة، لهذا الغرض توجل العمال لمدت سبعة أيام من يوم تنفيذ جولة المالكين.

بدء سريان ٨. بدء سريان هذا الأمر بيوم توقيعه ولغاية يوم ٣١ كانون أول ٢٠١٤.

ألاسم ٩. يسمى هذا الأمر: "أمر بشأن وضع اليد على أراضي رقم ١١٨/٠٥/ت (تمديد سريان وتعديل حدود) (يهودا والسامرة)، ٥٧٧٢- ٢٠١٢".

٥٧٧٢ _____

٢٠١٢ _____

نيتسان الون، ألوف
قائد قوات جيش الدفاع الإسرائيلي
في منطقة يهودا والسامرة

צו תפיסה 118/05/ת - (הארכת תוקף ותיקון גבולות)

-עזר לעיון הציבור-

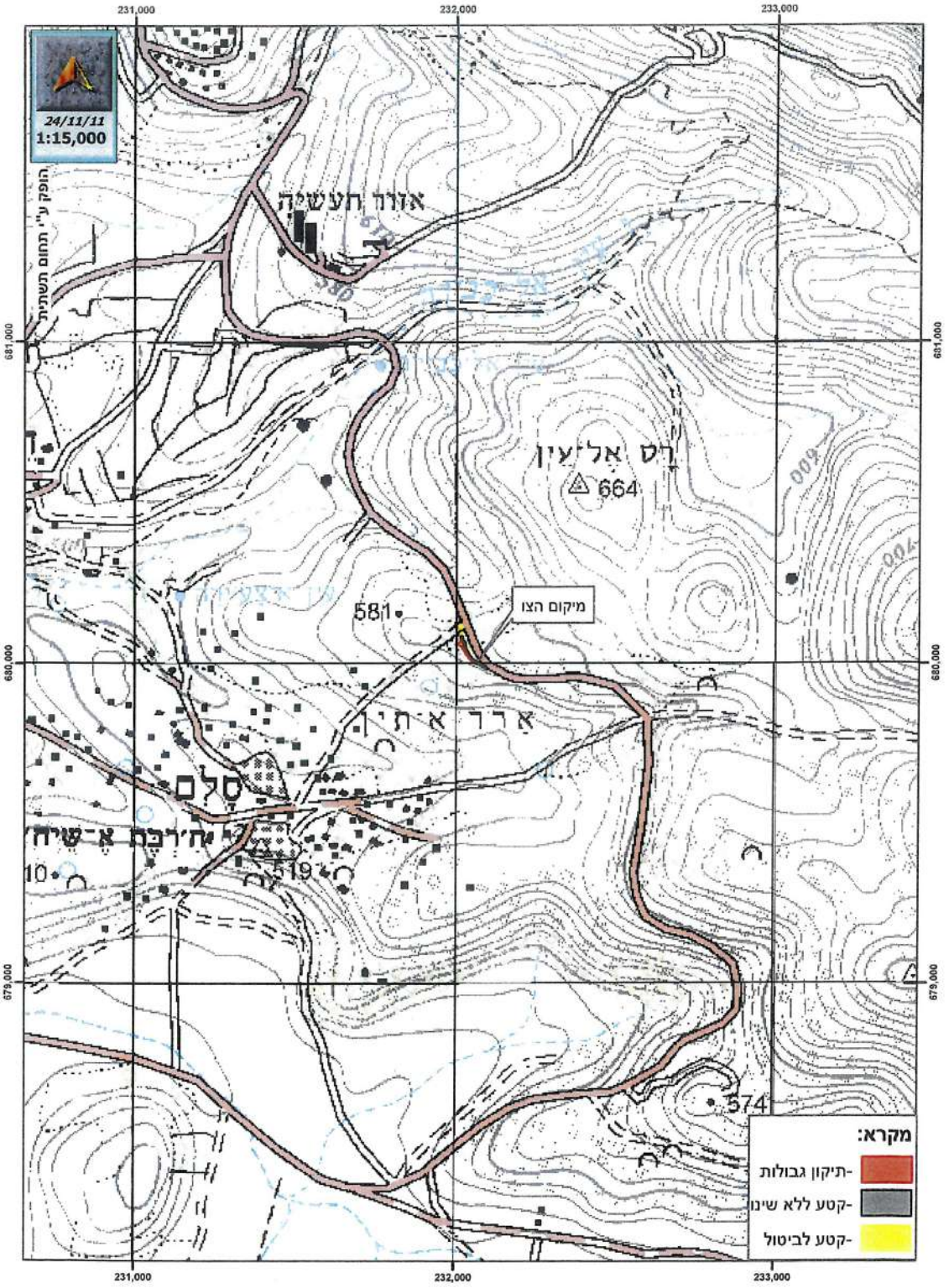

Annexe 8. 2 : Lettre du 3 mai 2015 rédigée par les comités de village de Salem, Azmout et Deir Al Hattab et exprimant leur désaccord pour le choix de la localisation de la STEP.

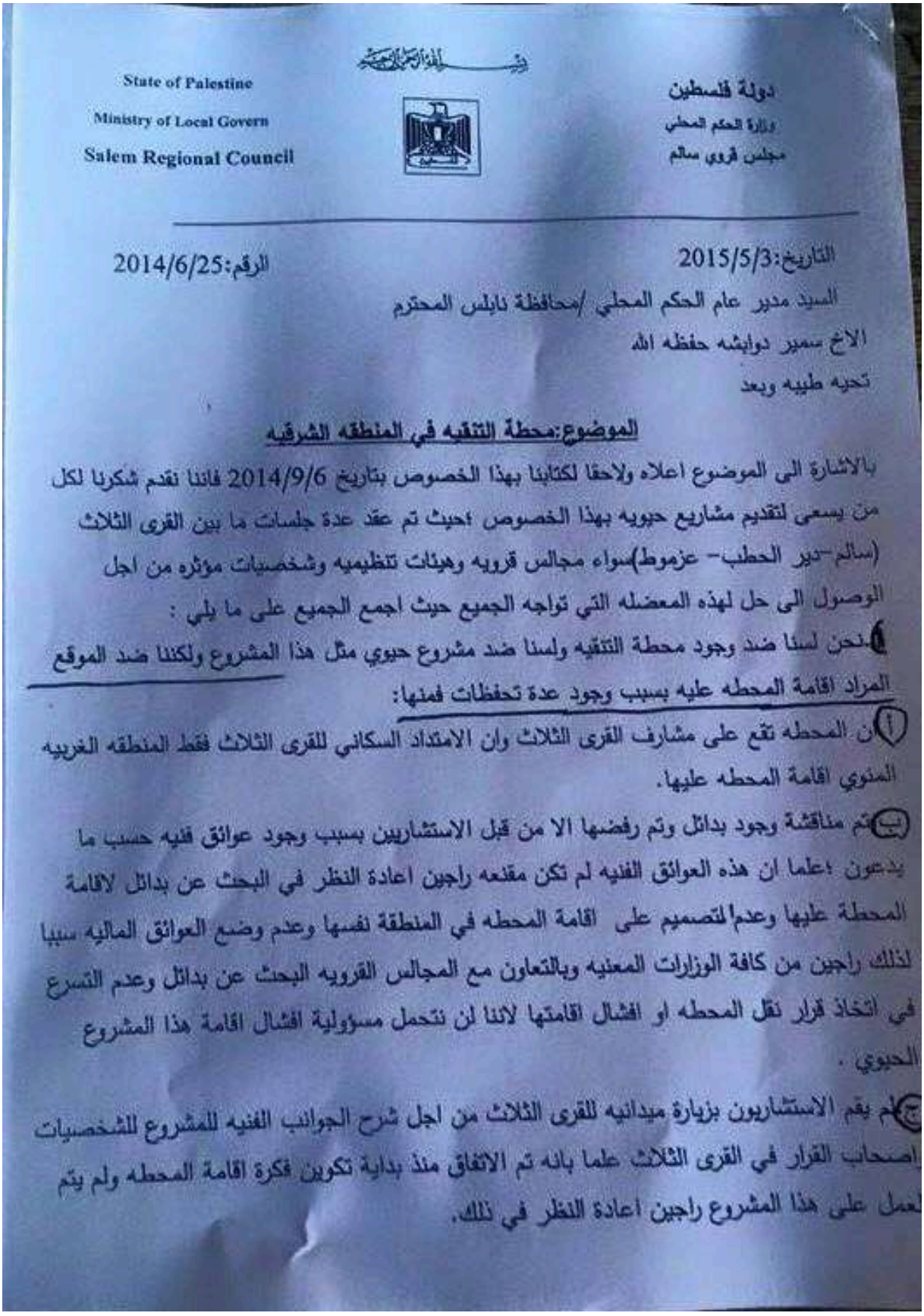

State of Palestine
Ministry of Local Govern
Salem Regional Council

دولة فلسطين
وزارة الحكم المحلي
مجلس قروي سالم

التاريخ:2015/5/3 الرقم:2014/6/25

السيد مدير عام الحكم المحلي /محافظة نابلس المحترم
الاخ سمير دوابشه حفظه الله
تحيه طيبه وبعد

الموضوع:محطة التنقيه في المنطقه الشرقيه

بالاشارة الى الموضوع اعلاه ولاحقا لكتابنا بهذا الخصوص بتاريخ 2014/9/6 فاننا نقدم شكرنا لكل من يسعى لتقديم مشاريع حيويه بهذا الخصوص ،حيث تم عقد عدة جلسات ما بين القرى الثلاث (سالم-دير الحطب- عزموط)سواء مجالس قرويه وهيئات تنظيميه وشخصيات مؤثره من اجل الوصول الى حل لهذه المعضله التي تواجه الجميع حيث اجمع الجميع على ما يلي :

1. نحن لسنا ضد وجود محطة التنقيه ولسنا ضد مشروع حيوي مثل هذا المشروع ولكننا ضد الموقع المراد اقامة المحطه عليه بسبب وجود عدة تحفظات فمنها:

أ. ان المحطه تقع على مشارف القرى الثلاث وان الامتداد السكاني للقرى الثلاث فقط المنطقه الغربيه المنوي اقامة المحطه عليها.

ب. تم مناقشة وجود بدائل وتم رفضها الا من قبل الاستشاريين بسبب وجود عوائق فنيه حسب ما يدعون ،علما ان هذه العوائق الفنيه لم تكن مقنعه راجين اعادة النظر في البحث عن بدائل لاقامة المحطة عليها وعدم التصميم على اقامة المحطه في المنطقة نفسها وعدم وضع العوائق المالية سببا لذلك راجين من كافة الوزارات المعنيه وبالتعاون مع المجالس القرويه البحث عن بدائل وعدم التسرع في اتخاذ قرار نقل المحطه او افشال اقامتها لاننا لن نتحمل مسؤولية افشال اقامة هذا المشروع الحيوي .

ج. لم يقم الاستشاريون بزيارة ميدانيه للقرى الثلاث من اجل شرح الجوانب الفنيه للمشروع للشخصيات اصحاب القرار في القرى الثلاث علما بانه تم الاتفاق منذ بداية تكوين فكرة اقامة المحطه ولم يتم العمل على هذا المشروع راجين اعادة النظر في ذلك.

2-نطلب من كافة الوزارات المعنيه وخاصه وزارة الحكم المحلي وسلطة المياه عدم ربط تقديم مشاريع بالموافقه على اقامة هذه المحطه علما اننا في هذه المنطقه بحاجه ماسه لمشاريع حيويه وهي منطقه مهمشه جدا فقد تم نقل عدة مشاريع حيويه كان من المقرر اقامتها في المنطقه :استاد رياضي-فرع لجامعة النجاح الوطنيه-مستشفى حكومي.

3-ان كنتم تعتقدون اننا رؤساء واعضاء المجالس القرويه في القرى الثلاث حجر عثرة في سبيل تنفيذ هذا المشروع فاننا سوف نقوم بتقديم استقالاتنا من الان لاننا لن نتحمل مسؤولية رفض المجتمع المحلي للمشروع علما انكم قد استمعتم اليهم اكثر من مره املين ان تتعاون جميعا في سبيل الوصول الى حل يكون مرضيا للجميع وبموافقة الجميع عليه شاكرين لكم حسن تعاونكم .

وتقبلوا منا فائق الاحترام

رئيس مجلس سالم | رئيس مجلس دير الحطب | رئيس مجلس عزموط

Annexe 8. 3 : Lettres du 8 juin 2016 rédigées par les comités de village de Salem et Deir Al Hattab.



State Of Palestine
Ministry of local Government
Deir Al-Hatab Village Council

دولة فلسطين
وزارة الحكم المحلي
مجلس قروي دير الحطب

الرقم: 08 /2016

التاريخ: 08 / 06 /2016

حضرة معالي رئيس بلدية نابلس المهندس سميح طهبة المحترم

تحية الوطن والبناء ...

الموضوع : رفض مكان موقع محطة التنقية

يهديكم مجلس قروي دير الحطب اطيب تحياته القلبية وأننا كمجلس قروي دير الحطب نرفع كتابنا هذا لرفض مكان (موقع محطة التنقية) حيث أننا أكثر من كتاب تم إرساله لكل الجهات حول الموضوع ونكرر أننا اجتمعنا مع الأهالي

واقبلوا الاحترام ...

رئيس مجلس قروي دير الحطب
عبد الكريم حسين

dhatab_council@yahoo.com

State of Palestine

Ministry of Local Govern

Salem Regional Council



دولة فلسطين

وزارة الحكم المحلي

مجلس قروي سالم

بسم الله الرحمن الرحيم

تاريخ: 2016/6/8 الرقم: 2015/11/24

معالي رئيس بلدية نابلس المحترم

أخ سميح طبيله حفظه الله

تحيه طيبه وبعد

الموضوع: محطة التنقيه

الاشارة الى الموضوع اعلاه نحن في مجلس قروي سالم قد قمنا بالاجتماع مع الاهالي ومؤسسات شخصيات اعتباريه، وفصائل العمل الوطني والاسلامي من اجل البحث في تطورات انشاء محطة تنقيه على مدخل القريه، وبعد التشاور فيما بيننا تم الاتفاق بالاجماع على الرفض التام على الموقع الحالي للمحطه، ومن هنا فاننا نهيب بكم وبسعادتكم الى تقبل رأينا لهذا الموضوع، شاكرين لكم حسن تعاونكم.

وتفضلوا بقبول فائق الاحترام

رئيس المجلس

عدلي اشتيه

بلدية نابلس - الإدارة

3

08-06-2016

الساعة

Annexe 8. 4 : Déroulé du processus d'expropriation démarré fin 2018 pour la construction de la STEP de Naplouse-Est sur le deuxième site. Source : Municipalité de Naplouse.

L'étude d'impact environnemental, les documents du processus d'expropriation fournis par la municipalité de Naplouse, et les entretiens menés en août 2019 nous ont permis de reconstituer le déroulé de l'expropriation. Le 15 octobre 2018, la municipalité de Naplouse envoie un courrier au Conseil des Ministres afin de lancer la procédure d'expropriation. En réponse, le 16 octobre 2018, le Conseil des Ministres envoie une lettre au MLG demandant de « commencer les procédures d'acquisition de terres immédiatement, en coopération avec la municipalité de Naplouse, (…) pour la réalisation du projet de station de traitement des eaux usées pour les villages de l'est du gouvernorat de Naplouse, qui sont Salem, Azmout et Deir Al Hattab »[800]. Il demande également au MLG de faire parvenir différents documents : 1) une carte certifiée par les autorités compétentes, 2) le cadastre des terres visées par l'expropriation, 3) la publication de deux annonces dans deux journaux locaux mentionnant les terres visées, 4) commencer la réalisation d'estimations et de mesures des terres concernées. Le 11 novembre 2018, les deux annonces sont publiées dans les journaux palestiniens Al Hayat Al Jadidat et Al Ayyam avec les numéros des parcelles et les noms des propriétaires.

Le 26 novembre 2018, la municipalité de Naplouse envoie les documents mentionnés ci-dessus au MLG. Le MLG transmet les documents au Cabinet du Conseil des Ministres le 29 novembre 2018 et indique que l'expropriation sera donc à l'ordre du jour du prochain Conseil des Ministres afin d'avoir l'approbation finale. Le 3 décembre 2018, le Cabinet du Conseil des Ministres demande à l'Autorité foncière (*Land Authority*) de commencer immédiatement la procédure d'expropriation, et confirme l'identification des 15 terres à exproprier (voir figure 7.17).

Le 4 décembre 2018, le Conseil des Ministres officialise l'expropriation des terres par la décision n°9/231/17. Cette décision comporte 4 articles[801]. Le premier stipule l'expropriation avec acquisition immédiate de 47 124 m^2 de terres[802] situées dans le bloc 13, faisant partie de Azmout, et de 13 331 m^2 de terres situées dans le bloc 11, faisant partie de Balata, pour l'établissement d'une STEP pour la région est. Deux tableaux indiquent ensuite les numéros et les superficies de chaque parcelle. L'article 2 affirme que le Ministre des Finances et de la Planification paiera le montant des compensations aux propriétaires des terres expropriées selon l'accord légal et avec le budget de l'année 2019. L'article 3 ordonne l'interdiction aux propriétaires ou bénéficiaires des terres de disposer de celles-ci de quelque manière que ce soit, immédiatement après l'approbation de cette décision par le Président. L'article 4 énonce que cette décision sera transmise au Président de l'Etat de Palestine pour approbation. Le décret présidentiel sera finalement signé le 24 mars 2019.

[800] Traduction de l'arabe vers le français réalisée par l'auteure.
[801] La traduction qui suit, de l'arabe vers le français, est réalisée par l'auteure. La décision se trouve en Annexe.
[802] Le document décompte 47 124 m^2 de terres pour le bloc 13, mais en additionnant les superficies mentionnées dans ce même document pour ce bloc, nous arrivons à 37 493 m^2.

Notice parue dans le journal palestinien Al Ayyam le 11/11/2018 pour annoncer l'expropriation des terres citées dans l'annonce pour construire la STEP à Naplouse Est.

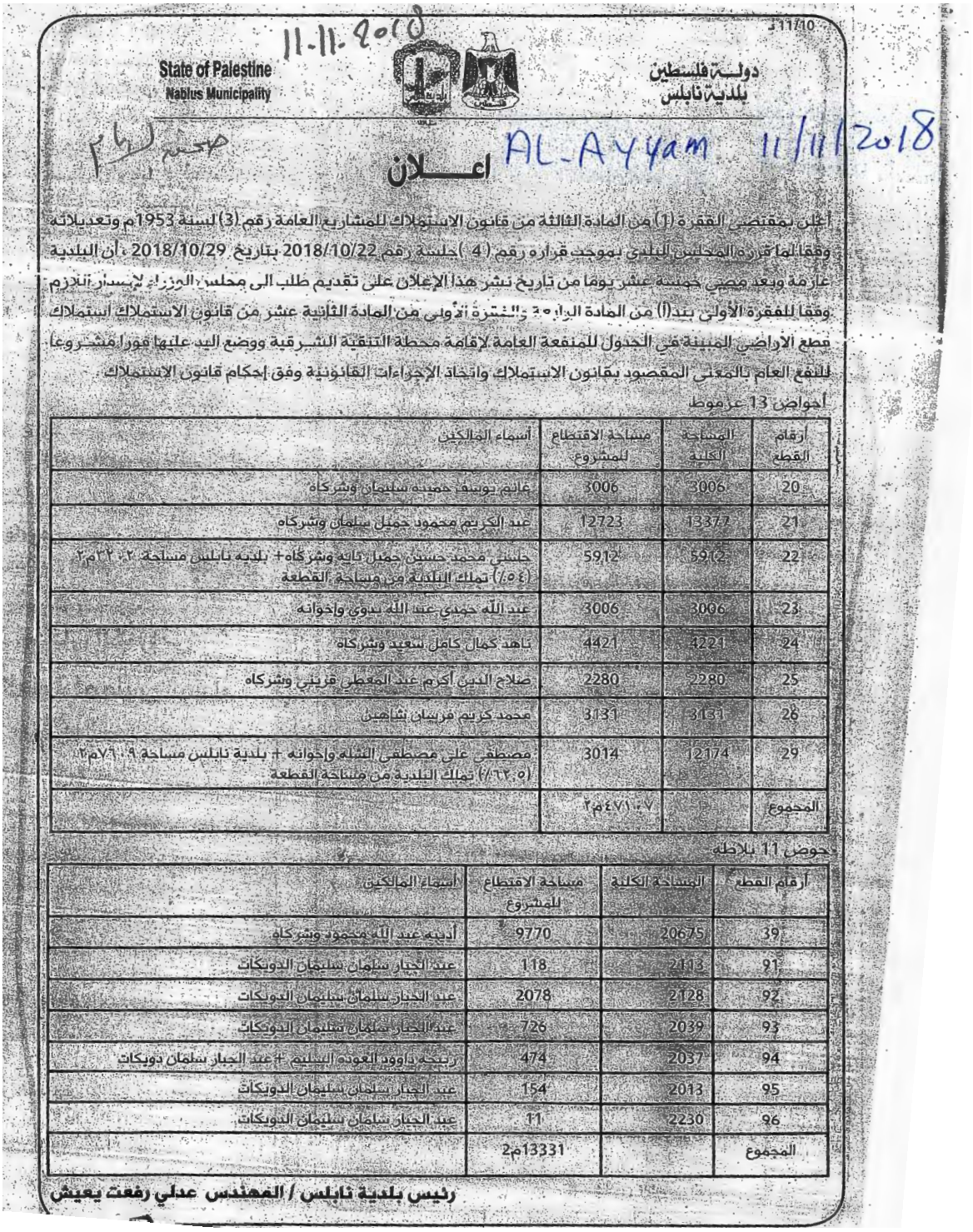

11/10 د

11-11-2018

State of Palestine
Nablus Municipality

دولـــة فلسطين
بلدية نابلس

صحيفة الأيام

AL-AYYAM 11/11/2018

اعـــلان

أعلن بمقتضى الفقرة (1) من المادة الثالثة من قانون الاستملاك للمشاريع العامة رقم (3) لسنة 1953م وتعديلاته وفقا لما قرره المجلس البلدي بموجب قراره رقم (4) جلسة رقم 2018/10/22 بتاريخ 2018/10/29، أن البلدية عازمة وبعد مضي خمسة عشر يوما من تاريخ نشر هذا الإعلان على تقديم طلب الى مجلس الوزراء لإصدار اللازم وفقا للفقرة الأولى بند(أ) من المادة الرابعة والفقرة الأولى من المادة الثانية عشر من قانون الاستملاك استملاك قطع الأراضي المبينة في الجدول للمنفعة العامة لإقامة محطة التنقية الشرقية ووضع اليد عليها فورا مشروعا للنفع العام بالمعنى المقصود بقانون الاستملاك واتخاذ الإجراءات القانونية وفق إحكام قانون الاستملاك.

أحواض 13 عزموط

أرقام القطع	المساحة الكلية	مساحة الاقتطاع للمشروع	أسماء المالكين
20	3006	3006	غانم يوسف حميده سليمان وشركاه
21	13377	12723	عبد الكريم محمود جميل سلمان وشركاه
22	5912	5912	حسني محمد حسين جميل نايه وشركاه+ بلديه نابلس مساحة ٣٢٠٢م٢ (٥٤٪) تملك البلدية من مساحة القطعة
23	3006	3006	عبد الله حمدي عبد الله بدوي وإخوانه
24	4221	4421	ناهد كمال كامل سعيد وشركاه
25	2280	2280	صلاح الدين أكرم عبد المعطي قريني وشركاه
26	3131	3131	محمد كريم فرسان شاهين
29	12174	3014	مصطفى علي مصطفى الشله وإخوانه + بلدية نابلس مساحة ٧٦٠٩م٢ (٦٢,٥٪) تملك البلدية من مساحة القطعة
المجموع		٤٧١٠٧م٢	

حوض 11 بلاطه

أرقام القطع	المساحة الكلية	مساحة الاقتطاع للمشروع	أسماء المالكين
39	20675	9770	أدينه عبد الله محمود وشركاه
91	2113	118	عبد الجبار سلمان سليمان الدويكات
92	2128	2078	عبد الجبار سلمان سليمان الدويكات
93	2039	726	عبد الجبار سلمان سليمان الدويكات
94	2037	474	ربيحه داوود العوده السليم + عبد الجبار سلمان دويكات
95	2013	154	عبد الجبار سلمان سليمان الدويكات
96	2230	11	عبد الجبار سلمان سليمان الدويكات
المجموع		13331م2	

رئيس بلدية نابلس / المهندس عدلي رفعت يعيش

Décision n°9/231/17 du 3/12/2018, rendue par le Conseil des Ministres concernant l'expropriation des parcelles pour le projet de STEP à Naplouse Est.



دولة فلسطين
سلطة الأراضي
دائرة تسجيل الأراضي / نابلس
الرقم: ٩٥٢/٥/٢٠
التاريخ: ٢٠١٨/١٢/٢٦

دولـــة فلسطيـــن
مجلس الوزراء

قرار مجلس الوزراء رقم (٩ /17/231/م.و/ر.ح) لعام 2018م

استملاك قطع أراض لإقامة محطة تنقية للقرى الشرقية في محافظة نابلس

بناءً على الصلاحيات المخولة لنا قانوناً

وتنسيب وزير الحكم المحلي

وبناءً على مقتضيات المصلحة العامة

وبعد الاطلاع على القانون الأساسي المعدل لسنة 2003م وتعديلاته؛

وعلى قانون استملاك الأراضي للمنفعة العامة رقم (2) لسنة 1953م وتعديلاته؛

قرر مجلس الوزراء في جلسته المنعقدة في مدينة رام الله بتاريخ (2018/12/4م) ما يلي:

المادة الأولى

الاستملاك مع الحيازة الفورية لقطع أراضٍ من الحوض رقم (13) من أراضي قرية عزموط في محافظة نابلس، والبالغة مساحتها (47,124م²)، وقطع أراضٍ من الحوض رقم (11) من أراضي قرية بلاطة بمحافظة نابلس، والبالغة مساحتها (13,331م²)، لصالح وزارة الحكم المحلي ولمنفعة بلدية نابلس، لإقامة محطة تنقية للقرى الشرقية، وفق خرائط المساحة والإعلان المرفقين، وحسب الجدول الآتي:

قطعة الأراضي من الحوض رقم (13)	المساحة (م²)
20	3006
21	12723
22	5912
23	3006
24	4421
25	2280
26	3131
29	3014

قطع الأراضي من الحوض رقم (11)	المساحة (م²)
39	9770
91	118
92	2078
93	726
94	474
95	154
96	11

المادة الثانية

تتولى وزارة المالية والتخطيط دفع قيمة التعويض لأصحاب الأراضي المستملكة حسب الأصول القانونية من خلال الموازنة العامة للعام 2019م.

المادة الثالثة

يُحظر على مالكي الأرض المذكورة أو المنتفعين بها، التصرف بها بأي نوع من أنواع التصرف، والمبادرة برفع أيديهم عنها فور مصادقة رئيس دولة فلسطين على القرار.

المادة الرابعة

يعرض هذا القرار على فخامة السيد رئيس دولة فلسطين للمصادقة عليه.

صدر في مدينة رام الله بتاريخ 2018/12/4م.

رامي حمد الله
رئيس الوزراء

092347632

01 2018 8:34 AM FAX 092347632 NABIAIS LAND AUTHRITY 0001

Table des matières

Résumé **5**

Abstract **6**

Remerciements **7**

Sommaire **9**

Liste des sigles et acronymes les plus utilisés **15**

Avant-propos **17**

INTRODUCTION GENERALE **21**
1. Étudier la coproduction des formes de gouvernement et des ressources en eau 24
2. Gouvernance de l'eau, développement et construction étatique 27
3. Organisation de la thèse 31

PARTIE I : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE **35**

CHAPITRE 1 – CADRE THEORIQUE **37**

Section 1 – Gouvernance de l'eau, développement et construction étatique **39**
1.1 La polysémie du concept de gouvernance de l'eau 39
1.2 L'eau comme instrument de domination et de construction étatique 43
1.3 Le poids de l'aide au développement dans la gouvernance de l'eau palestinienne et la construction étatique 46
1.4 Les limites de ces approches 50

Section 2 – Repenser les relations État-société-environnement **53**
2.1 La notion de trajectoire décisionnelle de l'eau 53
2.2 La notion de *colonialité environnementale* 56
2.3 Le « bricolage institutionnel » palestinien : une forme de gouvernement multi-ancrée et polymorphe 62
2.3.1 L'héritage de la géographie pour comprendre l'État 63
2.3.2 Un ancrage dans les études du régime politique palestinien 65

Section 3 – Cadre conceptuel **67**
3.1 Étudier la coproduction des représentations de l'eau et de l'agriculture 67
3.1.1 Déconstruire les discours : la mobilisation des *Science and Technology Studies* (STS) 68
3.1.2 La matérialisation des coproductions : entre acceptation, adaptation et contestation 71
3.2 L'enchevêtrement des processus de territorialisation et de construction étatique 74
3.3 Identifier les différentes formes de violence intra-palestiniennes 79

Conclusion du chapitre 1 ..... **86**

CHAPITRE 2 – METHODOLOGIE ET RETOURS REFLEXIFS **89**

Section 1 – Pourquoi choisir la région de Naplouse ? **90**
1.1 L'attractivité de la région de Naplouse 91
1.2 Sortir des sentiers battus : au-delà de l'occupation et de la « bulle » de Ramallah 95

1.3 Explorer le terrain pour construire la théorie 97
1.3.1 La temporalité de l'enquête de terrain 97
1.3.2 Le choix des terrains à l'épreuve de la problématique sur la formation étatique palestinienne 100

Section 2 – Suivre les trajectoires de l'eau pour rendre compte des constellations hydropolitiques 103
2.1 Explorer la trajectoire décisionnelle de l'eau pour analyser les processus de construction étatique 103
2.1.1 Comprendre les stratégies déployées par les acteurs du développement 104
2.1.2 Documenter un État « en action » 105
2.2 Explorer la trajectoire institutionnelle de l'eau pour saisir l'hétérogénéité des acteurs locaux 107
2.3 Explorer la trajectoire spatiale pour révéler les interactions 109
2.3.1 Élargir la constellation hydropolitique aux habitants ordinaires 110
2.3.2 Documenter les situations de conflit, de coopération et d'adaptation 111

Section 3 – Retours réflexifs sur l'enquête en territoires palestiniens 113
3.1 La posture d'*outsider within* 113
3.1.1 L'ancrage familial au terrain 114
3.1.2 Le terrain comme redéfinition des identités 116
3.2 Jeune, étudiante, et femme dans un milieu masculin 119
3.3 Ni ingénieure, ni bailleur : « *so what are you ?* » 123

Section 4 – Les contraintes d'une enquête en territoires occupés et de la position d'*outsider within* 125
4.1 « Faire avec » l'occupation au quotidien : entre difficultés et adaptations 126
4.1.1 Des déplacements chronophages et anxiogènes 126
4.1.2 Les stratégies de contournement : « faire avec » les contraintes du terrain 130
4.2 Les revers de la position d'*outsider within* 134
4.2.1 Paris-Ni'lin via le pont Allenby : la longue traversée terrestre des frontières 134
4.2.2 L'incertitude des visas 140
4.3 Les enjeux éthiques 144

Conclusion du chapitre 2 146

PARTIE II – LA GOUVERNANCE DE L'EAU ET DE L'AGRICULTURE PALESTINIENNE AU PRISME DE L'EFFICIENCE 149

CHAPITRE 3 – LA CONSTRUCTION DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR DE L'EAU COMME « OBJET DE DEVELOPPEMENT » DANS UN CONTEXTE D'OCCUPATION 151

Section 1 – La construction d'une gouvernementalité des secteurs agricole et de l'eau à travers les stratégies nationales et sectorielles 153
1.1 Un plan de réforme nationale pour sortir de la crise économique et construire un État 154
1.2 Sectoriser l'économie, renforcer les ministères 157
1.3 L'internationalisation des politiques publiques palestiniennes 160
1.4 Le conflit israélo-palestinien : un contexte paradoxalement propice à l'émergence d'un développement centré sur l'État 165

Section 2 – Identifier les contraintes de la réalisation de l'agenda politique nationale 168
2.1 Les obstacles posés par l'occupation israélienne sur le développement de l'économie palestinienne 168
2.2 La croissance démographique, à la fois problème et solution 175
2.3 La crise de l'aide internationale 179

Section 3 – Poser un diagnostic : un territoire économiquement sous-développé 183
3.1 Un secteur agricole en berne 184

3.2 Des ressources en eau douce sous pression et des ressources en eau non-conventionnelles sous-exploitées 188
3.3 Un cadre institutionnel insuffisant et inefficace 192

Section 4 – L'efficience comme solution à tous les problèmes 196
4.1 « Revitaliser » l'agriculture : cibler les zones « marginalisées » et soutenir un système de production intensif 197
4.2 Développer les ressources en eau pour développer l'agriculture : l'exemple de la réutilisation des eaux usées traitées 204
4.3 La promotion d'une gestion « efficiente » des ressources en eau 208

Conclusion du chapitre 3 216

CHAPITRE 4 – UNE LECTURE POLITIQUE ET HISTORIQUE DU CONCEPT D'EFFICIENCE DE L'IRRIGATION ET DE LA GESTION DE L'EAU 219

Section 1 – L'efficience comme produit du colonialisme 223
1.1. Les premiers pas de l'efficience d'irrigation en Inde britannique 224
1.2 Le concept d'efficience de l'irrigation, outil d'un « orientalisme environnemental » 227
1.3 La coproduction de l'efficience et d'une nouvelle tenure de l'eau 231

Section 2 – La construction de la neutralité de l'efficience comme instrument de mesure 238
2.1 La « *mise en mots* » : faire de l'efficience un objectif incontournable 238
2.2 L'efficience : un outil de mesure de « l'eau moderne » 240
2.3 La multiplication des équations 245

Section 3 – Les coproductions successives de l'efficience et des politiques de gestion de l'eau : les déploiements de nouvelles alliances 250
3.1 L'efficience d'Israelsen : le produit d'une interaction entre l' « eau moderne » comme ordre naturel et la gestion scientifique comme ordre social 250
3.2 L'efficience de Jensen et Keller : le produit d'une interaction entre les bassins comme ordre naturel et l'expertise comme ordre social 254
3.3 L'élimination de l'efficience : vers un nouveau paradigme ? 259

Section 4 – La circulation du concept d'efficience dans les lois modernes de l'eau 265
4.1 Une réforme du secteur de l'eau influencée par les Principes de Dublin 265
4.2 L'homogénéisation des lois de l'eau à la suite de Dublin 269

Section 5 – La violence épistémique inhérente au concept d'efficience 272
5.1. La circulation de l'efficience : les alliances entre chercheurs, gouvernements et organisations internationales 273
5.2 Le journal *Agricultural Water Management* : une politique éditoriale favorable aux approches dépolitisées 276
5.3 La double violence épistémique du concept d'efficience 279
5.4 L'efficience au prisme de la *critical political ecology* 283

Conclusion du chapitre 4 286

CHAPITRE 5 – L'EXPLORATION DES TRAJECTOIRES DECISIONNELLES DE L'EAU : RIVALITES, INVISIBILISATIONS ET CENTRALISATION 289

Section 1 - Une constellation hydropolitique locale complexe ancrée socialement et politiquement mais ignorée 291
1.1 Le pluralisme juridique de l'irrigation palestinienne : de l'empire ottoman à nos jours 292
1.2 Naplouse l'indépendante : la municipalité comme outil de contre-pouvoir 298

Section 2 - Les rivalités de pouvoir au niveau national dans la gestion de l'eau 302

2.1 Une succession difficile au sein de l'APE 305
2.2 L'imbroglio législatif entre les différents ministères : les rivalités avec le MoLG, et le MoA 307
2.3 Le WSRC : l'institution régulatrice perçue comme une rivale 310

Section 3 – La loi de l'eau palestinienne : processus de décentralisation ou de centralisation ? ... 312
3.1 L'institutionnalisation de l'irrigation par la création d'associations d'usagers de l'eau (AUE) 313
3.2 Un processus d'intégration verticale de la gouvernance des ressources en eau 315
3.3 Un processus de centralisation sous couvert d'une politique de décentralisation de la gestion des ressources en eau 322

Conclusion du chapitre 5 326

PARTIE III - LA GOUVERNANCE DES EAUX USEES : ENTRE POLITISATION, APPROPRIATION ET CONTESTATION 329

CHAPITRE 6 – LA POLITISATION DES EAUX USEES : ENTRE UNILATERALISME, NATIONALISME ET ENJEUX DE TERRITORIALISATION ETATIQUE 331

Section 1 – Une gestion « unilatérale » des eaux usées par Israël 334
1.1 L'état des lieux de la gestion des eaux usées des colonies israéliennes 335
1.2 Le traitement des eaux usées palestiniennes en Israël 341

Section 2 – La stratégie « nationaliste » de l'AP pour gérer les eaux usées 346
2.1 L'état des lieux de la gestion des eaux usées par l'AP 347
2.2 Le discours de l'AP et des bailleurs de fonds : la nationalisation des eaux usées 357
2.3 L'exemple de Salfit et du pipeline d'Ari'el 361

Section 3 – Les angles morts des discours sur la gestion des eaux usées 369
3.1 Le tabou du traitement des eaux usées des colonies israéliennes dans les STEP palestiniennes 370
3.2 Les eaux usées comme outils de la colonisation israélienne 373
3.3 Des projets qui sous-tendent des mécanismes d'appropriation étatiques 381

Conclusion du chapitre 6 384

CHAPITRE 7 – LES PROJETS DE REUTILISATION DES EAUX TRAITEES A NAPLOUSE-OUEST COMME OUTILS DES PROCESSUS D'APPROPRIATION ET DE TERRITORIALISATION 387

Section 1 – Le contexte politique et environnemental de Naplouse-Ouest 392
1.1 Le *wadi Al* Zomar : la construction d'un environnement partagé à préserver 393
1.2 Faire du « développement » à Naplouse-Ouest : entre occupation militaire et expropriations intra palestiniennes 395

Section 2 – La lecture par potentiel : la construction d'un espace « sous-productif » 398
2.1 Naplouse-Ouest représenté comme un espace sous-exploité à fort potentiel économique 399
2.2 Le Plan de protection des ressources naturelles : une cartographie problématique de Naplouse Ouest 402

Section 3 – Les coproductions de l'agriculture et de la construction étatique palestinienne à travers les projets de réutilisation 408
3.1 La promotion d'une agriculture d'exportation par l'USAID 409
3.2 Le projet de la KfW : une stratégie d'appropriation des eaux traitées 413
3.3 Deux projets de développement porteurs de deux projets de construction étatique 417

Section 4 - Une redéfinition de la tenure foncière fragilisant les plus vulnérables 419
4.1 Une tenure foncière complexe et diverse ignorée 421

4.2 Le passage de la micro-agriculture à l'organisation de clusters au détriment des plus vulnérables 426
4.3 Une nouvelle forme de tenure foncière pour résoudre de potentiels conflits fonciers 430

Section 5 – Des processus d'appropriation et de territorialisation vecteurs de tensions 433
5.1 Un ancrage limité du projet : la mise scène d'une approbation et des informations très partielles 433
5.2 La centralisation de l'agriculture et de la tenure de l'eau 439
5.2.1 La centralisation de la tenure de l'eau envisagée par les projets de réutilisation des eaux traitées 440
5.2.2 La mise en invisibilité des trajectoires de l'eau et des utilisations 443
5.3 Des acteurs perçus comme illégitimes face aux organisations populaires 446
5.3.1 La municipalité de Naplouse et l'AUE: « une nouvelle occupation » 446
5.3.2 La mise en invisibilité des associations populaires locales de protection des terres 448

Conclusion du chapitre 7 449

CHAPITRE 8 – LE PROJET DE STEP A NAPLOUSE-EST : UNE « BOITE NOIRE » MAL FERMEE 453

Section 1 – La construction d'un projet légitime dans un contexte de violence infrastructurelle . 455
1.1 Un projet de station à priori classique à Naplouse-Est 456
1.2 Un premier site choisi sur des critères techniques et approximatifs 457
1.2.1 Des critères techniques 458
1.2.2 Les discours paradoxaux de la réutilisation des eaux traitées à Naplouse-Est 462
1.3 L'angle mort du projet : un contexte de dépossession foncière par la colonisation israélienne 464
1.3.1 La colonie d'Elon Moreh comme tournant dans la politique coloniale israélienne 464
1.3.2 Le foncier comme outil de violence infrastructurelle de la colonisation israélienne 467
1.3.3 Les dynamiques de dépossession par des restrictions d'usage 470

Section 2 – Les discours de la contestation : entre préoccupations foncières et sentiments de dévalorisation 472
2.1 Les expropriations comme point de départ de la contestation 473
2.2 Un espace peu mis en valeur : entre déchetterie et zone industrielle 477
2.3 La question environnementale et sanitaire 481

Section 3 - Des discours en décalage sources de tensions 486
3.1 L'hégémonie rationnelle du discours scientifique 487
3.2 La mise en irrationalité de la parole locale 490
3.3 Des modes de contestation et de répression entre désir de justice et colonialité 492
3.3.1 Le recours en justice pour récupérer les terres expropriées 493
3.3.2 La symétrie des mécanismes de protestation et d'oppression avec ceux de l'occupation israélienne 494

Section 4 – Un projet revigoré entre arrangements, négociations et division 499
4.1 La relocalisation du projet : résultat de la contestation ou impératif technique ? 500
4.1.1 Un terrain finalement inapproprié techniquement 500
4.1.2 La relocalisation du projet : négocier les rivalités régionales et la contestation 506
4.2 Une nouvelle vague d'expropriation 508
4.3 Un projet accepté sous conditions 510
4.3.1 Les projets de développement comme appât : chantage ou incitation ? 511
4.3.2 Les négociations tendues des bénéfices du projet de STEP 512
4.3.3 Le triangle des irréductibles 513

Conclusion du chapitre 8 516

PARTIE IV – L'ANALYSE DE LA CONSTRUCTION ETATIQUE AU PRISME DE DYNAMIQUES ENDOGENES : ENTRE CLIENTELISME, COLONIALITE ET FRAGMENTATION 519

CHAPITRE 9 – FORER DES PUITS, ASSECHER LES SOURCES : LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ENDOGENE DE LA VALLEE D'AL FAR'A 521

Section 1 - Des villages construits par le développement agricole 524
1.1 Une vallée agricole ancienne, faiblement peuplée jusqu'à 1948 525
1.2 Des migrations économiques et politiques vers la vallée d'Al Far'a 529
1.3 L'impact des migrations sur la tenure foncière 531
1.4 La source d'eau : symbole de division entre les terres disposant d'un droit d'eau et les autres 533

Section 2 - Une nouvelle organisation de la tenure de l'eau : la multiplication des forages depuis les années 1990 538
2.1 La multiplication des forages entre 1990 et 2019 538
2.2 Un contexte politique instable propice à la multiplication des forages illégaux 543
2.3 Entre « *hyperlégalité* » et illégalité négociée 549

Section 3 – Le passage à un modèle d'agrobusiness par des investissements privés : entre objectifs d'« efficience » et de rentabilité 553
3.1 Des profils d'agriculteurs divers pour des cultures identiques 554
3.2 Le marché israélien et les concombres, l'équation de la réussite ? 558
3.3 L'émergence d'une agriculture d'exportation encouragée par l'aide internationale 562
3.4 Une nouvelle tenure de l'eau source d'inégalités 570

Conclusion du chapitre 9 575

CHAPITRE 10 – DES PROCESSUS D'ADAPTATION SOURCES DE VIOLENCES ET REVELATEURS D'UN POUVOIR DISPERSE DE L'AUTORITE PALESTINIENNE 579

Section 1 – Des stratégies d'accomodation dans la vallée d'Al Far'a 580
1.1 Négocier un accès à l'eau par l'établissement d'une coopérative : la légitimation de la violence infrastructurelle 581
1.2 S'adapter en s'inspirant des cultures prospères des colonies israéliennes : l'exemple de la vigne . 587

Section 2 – Les transformations de la vallée d'Al Far'a : entre nouveaux modes d'agrarisation et gentrification rurale 591
2.1 La construction d'une nouvelle agrarisation dans le sud de la vallée d'Al Far'a 592
2.2 Le boom des nouvelles résidences secondaires et villas à louer 598
2.3 Les dimensions multiples des conséquences de la gentrification 604

Section 3 – Une construction étatique fragile : entre discours d'abandon, colonialité et fragmentation 608
3.1 Sentiments d'abandon et discours d'échecs face aux projets de développement 609
3.2 Les critiques d'une Autorité clientéliste et corrompue 614
3.3 Une société fragmentée aux dynamiques de (dé)mobilisation multiples 620

Conclusion du chapitre 10 623

CONCLUSION GENERALE 625
1. L'efficience comme outil d'appropriation des ressources porteur d'une double violence épistémique 628
2. L'application et la réception des discours sur l' « efficience » des pratiques et de la gestion de l'eau : entre appropriation des ressources, contestations et violences 631
3. Repenser les relations entre l'Autorité palestinienne, la société palestinienne et l'environnement à l'aune de la colonialité 633
4. Pistes de réflexion 635

Bibliographie 639

Table des figures **667**

Table des tableaux **671**

Annexes **673**

Table des matières **695**

Résumé **704**

Résumé

Cette thèse analyse le processus de construction étatique palestinienne à travers l'étude de la gouvernance de l'eau et de l'agriculture en Cisjordanie. Elle s'intéresse à la fois aux processus supposés mener au renforcement des capacités de l'Autorité palestinienne en tant qu'État mais également à la manière dont la société palestinienne, dans toute son hétérogénéité, se construit et se déploie en interaction avec ces objectifs politiques. Cette thèse mobilise la science politique, l'étude des sciences et sociétés et la *political ecology* pour explorer les constellations hydropolitiques à l'œuvre dans la région de Naplouse autour de la gestion des eaux usées et des eaux douces. Cette approche permet d'interroger la coproduction de l'ordre social et de l'ordre naturel palestinien, ainsi que les enjeux de pouvoir, les processus de territorialisation et les formes de violence qu'elle génère. À travers cette recherche il s'agit de comprendre les transformations socio-politiques des territoires investis par les discours sur l'efficience en suivant les trajectoires décisionnelles, institutionnelles, et spatiales des eaux usées et des eaux douces et leurs reconfigurations. Cette thèse explore la construction, la circulation et la matérialisation du discours dominant sur l'eau et l'agriculture produit par l'Autorité palestinienne et les agences de développement. Elle propose de déconstruire et d'historiciser le concept d'« efficience » mobilisé pour guider les politiques de gestion de l'eau et les pratiques agricoles. Elle explore les représentations de l'environnement palestinien façonnées par ce concept à l'échelle nationale, et les décalages avec celles construites à l'échelle locale. Cette thèse étudie les dynamiques d'appropriation, de négociation et de contestation de ces discours à l'échelle locale à travers l'analyse de projets de développement de gestion des eaux usées, d'investissements privés et de stratégies individuelles. Ces dynamiques alimentent des mécanismes de violence culturelle, infrastructurelle et épistémique qui fragilisent la construction étatique, et participent à la fragmentation de la société palestinienne. Elles traduisent l'émergence d'une colonialité environnementale, définie comme un mode de gouvernement indigène ayant intégré les formes de savoirs, les pratiques et les représentations coloniales de l'environnement et de sa gestion. Cette thèse se fonde sur une approche de recherche inductive combinant l'analyse de la littérature grise, ainsi que des entretiens semi-structurés, et des observations réalisés au cours d'un travail de terrain en Cisjordanie totalisant treize mois répartis sur trois ans.

Mots clés : Autorité palestinienne, construction étatique, agriculture, eaux douces, eaux usées, territorialisation, *political ecology*, société palestinienne, développement, violence, colonialité, efficience.

Abstract

This thesis analyzes the Palestinian state-building process through the study of water and agriculture governance in the West Bank. It investigates both the capacity-building processes supposedly strengthening the Palestinian Authority as a State, and the ways in which a heterogeneous Palestinian society evolves while interacting with the different political goals. This thesis arrays concepts from the theoretical fields of political science, science and technology studies and political ecology to explore the hydropolitical constellations in the region of Nablus concerning water and wastewater management. This approach allows the study of the coproduction, in the Palestinian context, of the natural order, on one hand, and the social order on the other hand. It allows as well the study of the power struggles, the territorialization processes and the different forms of violence that emerge. This research aims at understanding the socio-political transformations of spaces invested by efficiency discourses. It achieves this by following the decisional, institutional and spatial trajectories of water and wastewater and their reconfigurations. It investigates the construction, the circulation and the materialization of the dominant discourse on water and agriculture produced by the Palestinian Authority and development agencies. This thesis deconstructs and historicizes the concept of "efficiency" used to drive public water management policies and agricultural practices. It explores the representations of the Palestinian environment built upon this concept at the national scale, and the gaps with those articulated at the local level. This thesis sheds light on the mechanisms of appropriation, negotiation and contestation of those discourses at the local level by analyzing development projects targeting wastewater management, private investments and individual strategies. These dynamics fuel mechanisms of cultural, infrastructural and epistemic violence weakening the state-building process and contributing to the fragmentation of Palestinian society. They convert into an emerging regime of coloniality, defined as a form of indigenous government that integrated the colonial practices, ways of knowing, and of representing and managing the environment. This thesis is based on an inductive approach combining the analysis of grey literature, semi-structured interviews and observations made during thirteen months of fieldwork in the West Bank over a period of three years.

Keywords: Palestinian Authority, state building, agriculture, water, wastewater, territorialization, political ecology, Palestinian society, development, violence, coloniality, efficiency.